



HAL
open science

La marocanité associative en France. Militantisme et territorialité d'une appartenance exprimée à distance.

Antoine Dumont

► **To cite this version:**

Antoine Dumont. La marocanité associative en France. Militantisme et territorialité d'une appartenance exprimée à distance.. Géographie. Université de Poitiers, 2007. Français. NNT: . tel-00250180

HAL Id: tel-00250180

<https://theses.hal.science/tel-00250180>

Submitted on 11 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Poitiers
Ecole doctorale de sciences humaines, économiques et sociales
Laboratoire Migrinter (UMR 6588), Maison des Sciences de l'Homme et de la Société

Antoine DUMONT

**La marocanité associative en France.
Militantisme et territorialité d'une appartenance
exprimée à distance.**

Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat de Géographie

Soutenue le 21 novembre 2007

Co-dirigée par Catherine NEVEU et Emmanuel MA MUNG

Composition du jury :

- **William BERTHOMIÈRE, géographe, chargé de recherche au CNRS, Migrinter, Université de Poitiers**
- **Mohamed CHAREF, professeur de géographie à l'Université Ibn Zohr d'Agadir**
- **Emmanuel MA MUNG, géographe, directeur de recherche au CNRS, Migrinter, Université de Poitiers**
- **Catherine NEVEU, anthropologue, directeur de recherche au CNRS, LAIOS, EHESS**
- **Martin VANIER, professeur de géographie à l'Université Joseph Fourier de Grenoble**
- **Catherine WIHTOL DE WENDEN, sociologue, directeur de recherche au CNRS, Centre d'études et de recherches internationales**

**La marocanité associative en France.
Militantisme et territorialité d'une appartenance
exprimée à distance.**

Université de Poitiers
Ecole doctorale de sciences humaines, économiques et sociales
Laboratoire Migrinter (UMR 6588), Maison des Sciences de l'Homme et de la Société

Antoine DUMONT

La marocanité associative en France.
Militantisme et territorialité d'une appartenance
exprimée à distance.

Remerciements

Parmi toutes les personnes qui m'ont aidé lors de mon enquête de terrain, je souhaite remercier plus particulièrement Nourredine Anouar, Mohamed Benhadou, Ali El Baz, Mohamed Ezzouak, Mokhtar Ferdaoussi, Zahra Hrifa, Abdellatif Lagnaoui, Abdel Ghani Moussalli, Abdallah Moubine et Rida Teffahi. Ces militants associatifs et syndicaux m'ont ouvert leurs portes, confié leurs archives, livré leurs réflexions. Ils ont guidé mon exploration d'un terrain dont j'ignorais presque tout au départ. Je remercie tous les autres interviewés, ainsi que tous les militants rencontrés durant ces années.

Patrick Veglia, de l'association Génériques, a eu l'amabilité de m'autoriser à reproduire ici d'anciennes affiches associatives. D'autres personnes militantes et universitaires m'ont fourni des informations indispensables à la bonne marche de l'enquête. Qu'elles soient ici remerciées, même si leurs noms ne figurent pas en toutes lettres sur cette page.

Ces remerciements s'adressent aussi aux membres de l'équipe Migrinter, notamment aux plus jeunes d'entre eux, doctorants et jeunes docteurs. Je remercie surtout mes deux directeurs de thèse, qui ont eu l'habileté nécessaire pour m'indiquer les voies à suivre et celles à éviter dans la réalisation de cette thèse. Leurs conseils m'ont permis d'extraire du terrain ce que vous vous apprêtez à lire.

Ma reconnaissance va enfin à la Région Poitou-Charentes, pour avoir financé les premières années de ma recherche, et aux Universités de Poitiers et de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, qui m'ont permis de la poursuivre, tout en découvrant le métier d'enseignant.

Je salue très chaleureusement mes amis de Bretagne et d'ailleurs, mes frères, ma soeur, mes parents et Lucie, qui a enduré ma mauvaise humeur durant les heures de rédaction.

« Le savoir est une attitude, une passion. C'est même, au fond, une attitude illicite : comme le goût de l'alcool, de l'érotisme ou de la violence, le besoin de savoir entraîne la formation d'un caractère qui n'est plus en équilibre. Il est tout à fait faux de dire que le chercheur poursuit la vérité, c'est elle qui le poursuit. Il la subit. Le Vrai est vrai, le fait est réel indépendamment du chercheur : simplement, le chercheur en a la passion ; la dipsomanie du fait détermine son caractère, et il se soucie comme d'une guigne de savoir si ses constatations engendreront quelque chose de total, d'humain, d'accompli, ou si elles engendreront quoi que ce soit. C'est une nature contradictoire, souffrante, et cependant extraordinairement énergique. »

Robert Musil, *L'homme sans qualités*.

« Il n'y a rien dans la disposition des lieux, pas même la distance, dont l'effort des hommes ne puisse triompher avec le temps. »

Maurice Halbwachs, *Morphologie sociale*.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	10
-----------------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE, UNE HYPOTHÈSE NOUVELLE DANS LE CHAMP DES RECHERCHES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES	20
--	-----------

CHAPITRE UN :

L'ÉTAT DES RECHERCHES SUR L'ETHNICITÉ ASSOCIATIVE ET L'IDENTITÉ MAROCAINE MIGRANTE	30
--	----

CHAPITRE DEUX :

L'HYPOTHÈSE DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE ET SON EXPLORATION SUR LE TERRAIN FRANÇAIS	76
---	----

SECONDE PARTIE

TRANSPOSITION ET AUTONOMISATION IDENTITAIRES DES MIGRANTS MAROCAINS DANS LE CHAMP ASSOCIATIF FRANÇAIS.....	132
---	------------

CHAPITRE TROIS :

LA TRANSPOSITION EN FRANCE DES IDENTITÉS NATIONALE, ETHNIQUES ET RELIGIEUSES VECUES AU MAROC	134
--	-----

CHAPITRE QUATRE :

RESSOURCES ET MOTIFS DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES MIGRANTS MAROCAINS	173
--	-----

TROISIÈME PARTIE

UNE HISTOIRE DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS MAROCAINS EN FRANCE.....	209
---	------------

CHAPITRE CINQ :

NAISSANCE ET BIPOLARISATION D'UNE EXOPOLITÉ MAROCAINE EN FRANCE (1912-1981).....	211
--	-----

CHAPITRE SIX :

DE LA BIPOLARISATION DE L'EXOPOLITÉ MAROCAINE A LA FRAGMENTATION DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS (1981-1995)	283
---	-----

CHAPITRE SEPT :

MULTIPOLARISATION DES ASSOCIATIONS ET RECOMPOSITIONS AUTOUR DE NOUVEAUX MOTS D'ORDRE (1995-2005)	354
--	-----

QUATRIÈME PARTIE

DYNAMIQUES POLITIQUES ET SPATIALES DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE EN FRANCE

CHAPITRE HUIT :	
LES MODALITES D'EXPRESSION ET LA STRUCTURATION ASSOCIATIVE DU PATRIOTISME MAROCAIN A DISTANCE	418
CHAPITRE NEUF :	
MAROCANITE ASSOCIATIVE ET MILITANTISME POST-COLONIAL	463
CHAPITRE DIX :	
MAROCANITE ET TERRITORIALITE ASSOCIATIVES DANS L'ESPACE TRANSNATIONAL	516
CONCLUSION GENERALE	575
SIGLES UTILISES	589
BIBLIOGRAPHIE	593
TABLE DES MATIERES	613
LISTE DES CARTES	619
LISTE DES ENCADRES ET FIGURES	620
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	621
LISTE DES TABLEAUX	623

Introduction générale

« La migration marocaine a engendré une construction identitaire stable dans la double dimension de la durée et de l'espace, un véritable système relationnel et circulatoire [...], système qui fonctionne de plus en plus en système autonome, et qui constitue, à notre sens, l'un des liens les plus forts, entre le Nord et le Sud de la Méditerranée et au-delà, une plate-forme chaque jour plus ouverte sur le reste du monde. »

Gildas Simon, 2005.

Au début du 21^{ème} siècle, plus de deux millions de Marocains résident hors des frontières du Maroc, dont 500 000 environ en France, qui demeure le premier espace d'installation des migrants marocains dans le Monde. Des traces de présence marocaine y sont relevées dès la fin du 17^{ème} siècle. L'émigration marocaine contemporaine vers la France tirerait son origine de la venue à Nantes, en 1909-1910, d'une dizaine d'ouvriers en provenance du Souss pour travailler dans une usine métallurgique [Ray, 1938 : 33, 44]. Le lien de causalité entre l'essor de cette émigration et la mise en place du Protectorat français sur le Maroc, le 31 mars 1912, fait encore débat [Belbah ; Veglia, 2005], mais il est établi que les années 1960 sont celles de la généralisation des départs vers la France. La fermeture progressive des frontières françaises et européennes à l'immigration de travail ne stoppe pas ce mouvement migratoire, qui concerne désormais femmes et hommes, enfants et retraités, ruraux et urbains, commerçants et salariés, élites socio-économiques et main-d'œuvre non qualifiée. Aujourd'hui, l'émigration marocaine vers la France étonne à la fois par l'ancienneté de ses filières et par la diversité de ses acteurs.

Le long des différents flux reliant leurs lieux d'origine et ceux où ils s'installent dans le Monde, les migrants marocains ont constitué un nouvel espace social et relationnel, un champ migratoire au sens de Gildas Simon [1979]. Ces dernières années, des recherches doctorales ont été consacrées à certaines dimensions de ce champ migratoire considéré à partir de la France, qu'il s'agisse de la place de Strasbourg dans ce champ et de la structuration de ce dernier [Schaeffer, 2004], des réseaux transnationaux du développement tissés par les migrants originaires du Souss [Lacroix, 2003] ou de l'extension, par la circulation migratoire, de l'espace vécu des femmes marocaines de Gennevilliers et de Poitiers [El Hariri, 2003].

Ces recherches se sont inscrites dans la réflexion théorique sur la circulation migratoire, soit l'ensemble des flux animant ce champ, et ont permis de consolider les connaissances empiriques de la géographie de la migration marocaine en France. Ailleurs en Europe, des chercheurs se penchent sur les associations de migrants marocains en Espagne et en Italie et la superposition des espaces politiques dont elles témoignent [Danese, 2000], sur l'intégration des élites d'origine marocaine dans les espaces politiques locaux belge, français et néerlandais [Bousetta, 2001] et sur la réappropriation de l'identité marocaine par les jeunes nés de parents immigrés aux Pays-Bas [Van Heelsum, 2002]. S'est ainsi créé un véritable sous-champ

d'étude pluridisciplinaire, matérialisé par des colloques¹, des séminaires et des publications auxquels prennent part des chercheurs marocains, qu'ils travaillent sur les questions de circulation migratoire [Charef, 1999, 2000], de double nationalité franco-marocaine [Belbah ; Chattou, 2002] ou de politique migratoire marocaine [Belguendouz, 2003, 2005]. Au-delà de l'unité de leur objet d'étude – une population définie par son origine nationale et son espace de résidence – ce qui réunit selon moi ces différents auteurs est une commune réflexion sur la persistance d'un sentiment d'appartenance marocaine parmi ces migrants, malgré l'ancienneté historique et la diversité socio-spatiale de leur émigration, et par-delà la distance qui sépare ces migrants – et leurs enfants, voire leurs petits-enfants – de leur espace d'origine.

Sentiment d'appartenance et distance sont donc ici les deux concepts-clés d'une réflexion géographique nourrie d'une observation du champ migratoire franco-marocain, réflexion qui rejoint, à mon sens, celle des politistes qui s'intéressent à la dissociation croissante entre l'Etat, la nation et le territoire ; ou, pour le dire plus précisément, entre le territoire national, conçu comme un espace borné, approprié et contrôlé de manière homogène par l'Etat-nation, et la multiplicité des sentiments d'appartenance d'individus mobiles, qui s'exerce à l'égard de lieux distincts et distants de ceux où ils vivent et qu'ils pratiquent au quotidien. Un des objets d'étude qui a le plus bénéficié de cette convergence d'intérêts scientifiques entre géographes et politistes (mais aussi historiens, sociologues, etc.) est sans doute celui de diaspora.

Ce concept, qui désigne une formation socio-spatiale déjà ancienne, a été récemment revisité de manière collective [Anteby-Yémini *et alii*, 2005], mais aussi critiqué pour l'engouement qu'il aurait suscité au détriment de celui de nation [Bordes-Benayoun ; Schnapper, 2006]. Sans me positionner à ce stade dans ce débat, ni chercher à savoir s'il existe une « *diaspora marocaine* », je dois préciser ici les deux éléments – sur lesquels je reviendrai – que ma réflexion emprunte aux travaux sur les diasporas. D'une part, il s'agit de la notion d'extra-territorialité conçue comme le sentiment qui permet de « *réunir les lieux de la diaspora en un territoire virtuel, de regrouper par la pensée les lieux en un ensemble, en un espace métaphorique* » [Ma Mung, 2000 : 159]. Cette notion, qui vise à qualifier le sentiment d'appartenance à un espace et à un groupe, est déjà utilisée dans d'autres cadres que celui des diasporas au sens strict, à propos par exemple des nouvelles formes de nomadisme dont feraient justement preuve certains migrants marocains en France [Sala ; Tarrius, 2000]. D'autre part, il s'agit de la notion d'espace transnational : proche de celle de champ migratoire, elle désigne l'espace social construit par les migrants par-delà les frontières nationales à travers leurs activités quotidiennes et leurs relations sociales, économiques et politiques [Basch *et alii*, 1994 : 27]. Cette notion est utilisée dans nombre d'études sur les migrations internationales², notamment pour singulariser l'espace de vie et de circulation de « *communautés transnationales* » qui ne peuvent être qualifiées de diasporas [Bruneau, 2004].

¹ Par exemple, le colloque international intitulé *Moroccan transnationalism*, qui s'est tenu du 13 au 15 juillet 2005 à l'Université du Sussex, Brighton (Grande-Bretagne), dans le cadre du réseau européen Imiscoe.

² Les références de celles qui ont guidé ma réflexion figurent dans la bibliographie.

Plutôt que de diasporique, cet espace est alors être qualifié de « *territoire circulatoire* » [Tarrus, 2000, 2001, 2005], de « *territoire migratoire* » [Faret, 2003] ou de territoire de la mobilité [Schaeffer, 2004]. Le terme d'espace transnational disparaît donc chez les auteurs cherchant à décrire les nouvelles formes territoriales qui émergent dans cet espace. A l'inverse, le terme est conservé chez les auteurs qui s'intéressent davantage aux mobilisations associatives des migrants qu'aux territoires que ces mobilisations contribueraient à construire [Lacroix, 2005]. La réflexion peut enfin viser à qualifier ces mobilisations associatives en les distinguant de celles des diasporas ; c'est le cas de la notion de « *nationalisme transnational* » proposée par Riva Kastoryano [2006] et sur laquelle je reviendrai.

Cette diversité des approches théoriques de la notion d'espace transnational s'explique par le fait que, malgré nombre d'études sur ses manifestations concrètes, sa conceptualisation est encore balbutiante. Ainsi, tandis que certains géographes plaident pour étendre l'usage des termes transnational et transnationalité à d'autres populations que les migrants internationaux [Jackson *et alii*, 2003 : 13-15], d'autres auteurs plaident pour une délimitation plus stricte de ce champ d'études [Portes *et alii*, 1999 ; Vertovec, 1999]. Dès lors, de mon point de vue, l'espace transnational n'est pas encore une notion aussi opératoire que celle de champ migratoire : la réalité socio-spatiale qu'il désigne ne peut être appréhendée en tant que telle, en dehors des manifestations concrètes de transnationalité, dans tel ou tel lieu, le long de tel ou tel réseau. Autrement dit, l'espace transnational et la transnationalité ne peuvent suffire à qualifier la spatialité spécifique de telle ou telle population. Cela est également valable pour tous les acteurs majeurs de l'espace transnational, parmi lesquels les associations de migrants figurent en bonne place [Amiriaux, 1999 ; Faist, 2000, 2004].

Comment qualifier la spatialité de ces associations ? Quel rôle joue t-elle dans la spatialité du groupe migrant dont elle émane ? Cette double question est au centre de ce travail de thèse. Commencer à y répondre nécessite de mieux cerner ce qu'est une association de migrants. Selon ma définition, il s'agit d'une association créée dans le pays d'installation par des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant dans le pays depuis plus de trois mois, autour d'activités orientées en grande partie vers le(s) pays d'origine, indirectement ou non. Le premier critère, démographique, est donc fondé sur la définition de l'immigré au sens de l'INSEE. Selon ce critère, une association de migrants marocains rassemblera des migrants originaires du Maroc, qu'ils aient ou non acquis la nationalité de l'Etat d'installation. On pourrait, de la même façon, imaginer des associations de migrants maghrébins, africains ou simplement étrangers, c'est-à-dire des associations d'originaires de différents pays.

Le choix du second critère est, quant à lui, fondé sur un postulat : comme je m'intéresse à la persistance d'un sentiment d'appartenance marocaine parmi ces migrants malgré la distance qui les sépare du Maroc, je privilégie, parmi leurs activités associatives, l'observation de celles qui sont orientées directement ou non vers le Maroc, car je postule qu'elles sont les plus susceptibles de m'informer sur ce sentiment d'appartenance et sur ses significations collectives. Enfin, si j'emploie le terme de « *migrants* », omniprésent dans les travaux du laboratoire Migrinter, c'est pour dépasser la dichotomie immigré / émigré présente dans d'autres travaux et dans les politiques publiques. Cette dénomination me permet notamment

de souligner que les associations que j'étudie articulent les espaces d'origine et d'installation. On remarquera néanmoins que la migration, au sens de changement durable de lieu de résidence, paraît achevée pour nombre de ces « *migrants* », à tel point qu'en France, leur sédentarisation définitive semble acquise.

Ainsi définies, les associations de migrants marocains en France jouent-elles un rôle dans la spatialité du groupe dont elles sont issues ? Oui, si l'on considère que ces associations permettent à tous les migrants marocains présents en France d'exprimer leur sentiment d'appartenance marocaine et contribuent à réduire, au moins symboliquement, la distance qui les sépare du Maroc. Mais en quoi s'agit-il d'un rôle particulier ? Autrement dit, comment ces sentiments s'expriment-ils ? Et comment la distance avec le Maroc est-elle réduite ? Ces questions appellent quelques remarques sur les spécificités de l'expression associative de ce sentiment d'appartenance.

Tout d'abord, il s'agit d'une expression collective de sentiments individuels, au sens où ceux-ci sont agrégés puis organisés dans des activités, des objectifs, des discours et des symboles communs. Ensuite, cette mise en commun est volontaire : elle procède d'une intention des personnes, qui ne sont a priori nullement obligées d'adhérer à telle ou telle association. De ce fait, c'est aussi une expression marginale de la marocanité, au sens où peu de migrants rejoignent les associations concernées. En effet, mon enquête de terrain, réalisée en région parisienne et dans l'Ouest de la France, m'a conduit à réviser à la baisse le nombre de migrants marocains associés entre eux. Le problème se pose alors de l'efficacité des actions de ces associations et de leur impact sur la vie quotidienne des migrants marocains. Enfin, parmi les quelque 300 à 350 associations de migrants marocains existantes en France, toutes n'ont pas la même régularité dans leurs activités, ni le même nombre d'adhérents. Dès lors, non seulement certaines associations participent plus que d'autres à l'expression collective et volontaire des sentiments d'appartenance marocaine, mais d'autres formes d'expression de ces sentiments sont toujours possibles, en particulier des formes privées (familiales, par exemple). C'est alors le caractère public des associations qui serait leur troisième spécificité.

Ces remarques conduisent à penser que la question initiale est sans doute mal posée : si les associations de migrants marocains jouent un rôle dans la spatialité de ce groupe considéré dans son ensemble, ce rôle s'exerce par le filtre du champ associatif français. Autrement dit, la spatialité des migrants marocains, que les chercheurs qualifient tantôt de nomade, tantôt de circulaire, en se basant sur leurs observations des pratiques et des représentations spatiales des membres de ce groupe, ne relève pas du même ordre que la spatialité des associations étudiées. D'emblée, il convient d'affirmer leur triple dimension collective, volontaire et publique. Leur spatialité n'est donc pas « *l'émanation* » de celle des migrants marocains dans leur ensemble, même si elle peut contribuer à sa mise en scène dans l'espace public français.

A ce stade, ma réflexion peut-elle s'appuyer sur des travaux menés sur les associations de migrants - marocains ou non - en France ? Apparues dans les années 1980, ceux-ci sont restés presque tous centrés sur l'espace d'installation. La réduction de la distance avec l'espace d'origine et l'expression d'une appartenance autre que française sont alors lues par le prisme

d'un « *nationalisme méthodologique* », car interprétées en termes de « *communautarisme* » et qualifiées de phase transitoire dans le processus d'intégration des migrants à la société française. Affirmer cela n'est pas nier les apports de ces travaux, qui ont dû défricher un champ de recherches entièrement nouveau, mais souligner le contraste avec les travaux français et européens les plus récents : ceux-ci étudient les associations de migrants en terme de « *transnationalisme* » et interprètent positivement le maintien et l'entretien de liens avec les pays d'origine et l'expression d'appartenances autres qu'« *autochtones* ».

A cette opposition entre la plupart des travaux d'hier et la majorité de ceux d'aujourd'hui, échappent certaines recherches qui étaient et restent centrées, d'une part sur une conception du migrant comme acteur de son parcours dans l'espace d'installation, notamment dans le champ politique [Wihtol de Wenden, 1988], d'autre part sur les champs migratoires auxquels ces associations de migrants appartiennent plus ou moins. Il en est ainsi des travaux de Marina Hily et Michel Oriol sur les associations de migrants portugais en France. Décrites comme des mobilisations organisées favorisant la « *circulation de sens* » entre les membres du groupe migrant, contrairement aux mobilisations instituées plus contraignantes, ces associations de migrants ne seraient pas seulement des « *médiations entre les Etats* [d'origine et d'installation] *et les communautés émigrées* » mais d'abord « *des lieux de décentrement de la définition des appartenances* » [Oriol ; Hily, 1985 : 9].

C'est une telle voie que je souhaite emprunter ici. Car, en effet, de quoi s'agit-il quand il est question d'exprimer un sentiment d'appartenance marocaine au sein d'une association ? De démontrer sa fidélité à ses origines ? Mais lesquelles ? Est-ce une fidélité aux membres de la famille restés au Maroc ou une manifestation de son appartenance au peuple marocain ? Un attachement au *bled*, au quartier urbain ou à la région d'origine ? Ou est-ce un attachement au territoire national ? Enfin, s'agit-il d'exprimer son allégeance au roi, son attachement à l'Etat marocain, ou s'agit-il d'en contester certains fondements, voire d'en imaginer d'autres ?

Le sentiment d'appartenance marocaine peut donc revêtir plusieurs significations selon les individus, car il se rapporte à la nation marocaine comprise à la fois en tant qu'Etat, territoire et peuple. Ce sentiment d'appartenance politique, spatiale et / ou sociale est désigné, tout au long de cette thèse, par le terme de « *marocanité* », au sens de nationité marocaine. Benedict Anderson distingue ainsi la nationité (*nationness*) de la nationalité documentaire (*nationality*), la possession de la seconde n'entraînant pas l'expression de la première, et inversement [Neveu, 1993 : 287]. Le terme de marocanité est peu utilisé dans la littérature et, quand il l'est, c'est dans un sens variable, qui oscille entre deux pôles : soit un vague attachement affectif au pays d'origine [Gaudier ; Hermans, 1991 ; Hassanain, 1995 ; Bekouchi, 2003], soit une appartenance exclusive à la nation marocaine [Belguendouz, 2003]. Pour moi, le terme de marocanité, au sens de nationité marocaine, se distingue à la fois de l'ethnicité marocaine et du nationalisme marocain. Toutefois, ces deux dernières notions sont utilisées dans ma recherche, car l'étude du sentiment d'appartenance nationale nécessite d'articuler les théories sociologiques du nationalisme [Birnbaum, 1997] à celles interactionnistes de l'ethnicité [Poutignat ; Streiff-Fenart, 1995], notamment lorsqu'il s'agit de la délimitation par les

groupes sociaux de leurs frontières réciproques, délimitation qui se réalise par des conflits d'intérêts entre groupes et dans leur rapport aux Etats [Dieckhoff ; Jaffrelot, 2006 : 102-103].

Si les sentiments et les cœurs sont insondables, les significations collectives de la marocanité, elles, peuvent être étudiées au travers des activités, des objectifs, des discours et des symboles des associations. L'hypothèse de mon travail est que toutes ces significations associatives de la marocanité forment un ensemble structuré par des dynamiques spatiales et politiques spécifiques, qui s'inscrivent elles-mêmes dans le temps long (plusieurs décennies). Cet ensemble structuré, je l'appelle la marocanité associative. Le déterminisme auquel semble renvoyer le mot « *structure* » est contrebalancé par les mots « *associés* » et « *accordent* », qui renvoient à une approche interactionniste des appartenances et au caractère volontaire de l'engagement associatif. Le pluriel de « *significations* » est aussi essentiel, car leur diversité conditionne la pertinence de l'hypothèse de la marocanité associative : si ces significations étaient uniques, elles délimiteraient sans nul doute une frontière stable entre le « *nous* » des migrants marocains et des « *eux* » très divers (« *Français de souche* » ou Marocains du Maroc, par exemple) : il vaudrait mieux alors continuer à parler d'ethnicité et de nationalisme. Ici au contraire, l'accent est mis d'emblée sur les circulations de sens et, plus précisément, sur les circulations de significations de la marocanité entre les membres des associations, entre les associations elles-mêmes, voire entre ces associations et l'ensemble du groupe des migrants.

Mais en quoi ces significations associatives de la marocanité permettent-elles aux associés – et aux migrants marocains bénéficiaires des actions des associations – de réduire la distance qui les sépare du Maroc ? L'hypothèse de la marocanité associative répond à cette question centrale de mon travail en distinguant, parmi les significations associatives de la marocanité, celles qui témoigneraient à la fois de l'émergence d'un type singulier de militantisme et de la construction d'une nouvelle formation socio-spatiale. Avant de préciser ces deux hypothèses secondaires (inclues dans la principale), je dois revenir sur les éléments dont dépendent, et qui expliquent, les significations associatives de la marocanité.

Ces éléments relèvent à la fois du contexte historique, migratoire et politique dans lequel émergent les associations et des dispositions des acteurs eux-mêmes (les migrants marocains associés). Il s'agit donc d'une part des injonctions identitaires des Etats-nations d'origine et d'installation à l'égard des migrants marocains, injonctions qui prennent des formes spatiales et politiques, d'autre part des stratégies de distinction de ces migrants et de leurs associations, donc de leurs pratiques et de leurs représentations spatiales et politiques. Les multiples combinaisons de ces éléments expliquent la diversité des significations associatives de la marocanité, qui participent à une formation socio-spatiale et à un militantisme singuliers.

En effet, en réaction aux injonctions de l'Etat marocain, qui se manifestent surtout par la promotion d'un « *nationalisme de longue distance* » [Anderson, 1998], les associations de migrants marocains les plus actives développeraient, selon mon hypothèse, un patriotisme marocain à distance, soit un attachement au territoire d'origine revêtant différentes formes (affectives, culturelles, idéologiques, juridiques et utilitaires) selon les époques et les espaces, mais qui ne se confondrait jamais totalement avec le nationalisme marocain. En outre, aux

injonctions de l'Etat français, ces associations s'adaptent en manifestant un militantisme de type post-colonial, soit une mise en scène de significations politiques et historiques de la marocanité qui les singulariseraient dans l'espace d'installation. En ce sens, les significations associatives de la marocanité dépendraient non seulement de la phase du processus migratoire, mais aussi de la phase de décolonisation des pratiques et des représentations politiques à leur égard en France.

Ce qui m'apparaît central dans ces deux formes de militantisme, qui ne seraient pas exclusives l'une de l'autre, c'est une autonomisation des associations de migrants marocains, définie comme le processus historique par lequel ces associations s'affirment et affirment leur identité en se différenciant des autres groupes par des initiatives, des actions délibérées et, en particulier, par des mobilisations dont les migrants marocains sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires. Cette affirmation et cette différenciation ne sont pas deux aspects séparés de l'autonomie, mais bien la double forme qu'elle prend simultanément, car elle s'exprime à la fois par un « *savoir-faire* », une capacité du groupe à se constituer et maintenir un monde, et par un « *pouvoir-faire* », une capacité de ce groupe à agir et transformer ce monde [Ma Mung, 1999a : 40-47]. L'autonomisation est donc une notion qui complète celle de stratégies de distinction, en précisant que la distinction s'accompagne d'une affirmation identitaire sur la longue durée. Cette notion est intégrée à l'hypothèse de la marocanité associative, selon laquelle ce sont les migrants associés qui « *accordent* » des significations à leur marocanité.

L'observation de cette autonomisation dans les pratiques (activités, objectifs) et les représentations (discours, symboles) des associations me permet d'explorer l'hypothèse de l'existence d'une nouvelle formation socio-spatiale, ou d'une spatialité associative propre aux migrants marocains en France. Il s'agit de comprendre, en un même mouvement, comment les significations associatives de la marocanité se matérialisent dans l'espace et comment le patriotisme à distance et / ou le militantisme post-colonial contribuent à signifier l'espace. Dans ce but, mon observation des pratiques spatiales des associations se focalisera sur les lieux d'action des associations, c'est-à-dire sur l'espace des situations [Lussault, 2000, 2007 : 191-218] qu'elles construisent et qui ne témoignent pas tous d'une égale condensation identitaire, sociale ou territoriale [Debarbieux, 1995]. Ces lieux d'action étant distants, non seulement les uns des autres, mais aussi de ceux dont elles tirent leurs ressources et de ceux où se vérifient les retombées de leurs actions, les associations doivent alors initier des déplacements matériels et immatériels entre ces différents lieux. La raison d'être de cette « *circulation associative* » serait de maximiser l'efficacité des actions, compte tenu des ressources disponibles. Or, ce que je veux aussi montrer, c'est que l'accumulation de ces ressources est soumise aux injonctions géographiques des autres acteurs spatiaux des champs associatif et migratoire concernés, et en particulier des Etats d'installation et d'origine.

Dès lors, l'efficacité des actions impliquerait là aussi l'autonomisation des associations, qui se manifesterait par une disjonction entre, d'une part les espaces locaux et nationaux dont elles tirent leurs ressources et auxquels elles sont identifiées par les autres acteurs et, d'autre part, l'espace transnational auquel leurs membres se sentent réellement appartenir. La formation socio-spatiale des associations de migrants marocains se situerait alors quelque part dans cette

contradiction assumée entre la nécessité d’ancrage local dans l’espace d’installation et les stratégies de réduction de la distance spatiale avec le pays d’origine. Elle correspondrait partiellement à la formation socio-spatiale telle que la définit Guy Di Méo, soit une « *construction sociale simultanée par l’espace géographique et par ses paysages, par les réalités économiques, les pratiques et les contraintes qu’elles imposent, par les représentations idéologiques, mais aussi par les stratégies, les actes et les discours du pouvoir, des pouvoirs qui se glissent dans toute institution et dans tout rapport social* » [Di Méo, 1998 : 165]. En effet, dans la formation socio-spatiale que serait la marocanité associative en France, les instances idéologiques et politiques domineraient les instances géographiques et économiques, pour des raisons qu’il me reviendra d’expliquer. Cela reste toutefois compatible avec l’usage de l’expression de « *formation socio-spatiale* », tant celle-ci désigne à la fois une réalité géographique et une grille de lecture de cette réalité [Di Méo ; Buléon, 2005 : 68]. Dans sa récente redéfinition du terme, Guy Di Méo souligne d’ailleurs que ce sont les instances idéologiques et politiques « *qui s’avèrent les déterminants les plus actifs de territoires aujourd’hui en pleine recomposition* » [Lévy ; Lussault, 2003 : 376].

Mais si la marocanité associative est une formation socio-spatiale, comment nommer plus précisément sa dimension spatiale caractérisée, dans cette hypothèse, par une contradiction entre la nécessité d’ancrage local et la réduction de la distance avec le Maroc ? Je propose le terme de territorialité associative dans l’espace transnational, en partant du sens que Claude Raffestin donne à la territorialité, celui d’un « *ensemble de relations prenant naissance dans un système tri-dimensionnel société-espace-temps en vue d’atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec les ressources du système* » [Raffestin, 1980 : 143, 145]. Le lecteur reconnaîtra ici la notion de « *système relationnel, circulatoire et autonome* » dont parle Gildas Simon dans l’extrait proposé en introduction de ces lignes. Il retrouvera surtout la notion d’autonomisation, qui est au cœur de l’hypothèse de la marocanité associative.

Science politique et géographie ont donc beaucoup à apprendre l’une de l’autre. Et c’est la rencontre, qui conserve un goût de nouveauté [Rosière, 2007], entre ces deux disciplines que ce travail de thèse souhaiterait modestement incarner. Il s’agit de combler autant que possible le décalage existant entre les problématiques centrées sur le champ migratoire et celles centrées sur le champ politique de l’espace d’installation, décalage qui explique que les interactions entre ces deux champs soient si peu étudiées. Mon travail témoigne donc d’une approche interdisciplinaire, bâtie sur des questions communes aux deux disciplines. Une telle approche est devenue indispensable pour comprendre les mobilisations de migrants orientées vers leur espace d’origine, quel que soit leur nationalité [Dufoix, 2005 : 14]. Le terrain des associations de migrants marocains en France s’y prête particulièrement, du fait de leur ancienneté, de leur nombre et de leur diversité. Les manières dont elles reformulent l’appartenance marocaine de leurs membres résultent d’une multitude de facteurs, qui ressortent des espaces d’origine, d’installation et du champ migratoire. Ces reformulations contribuent en retour à transformer ces trois entités politiques et spatiales et à interroger le lien entre identité, territoire et citoyenneté. Ainsi, au-delà de l’analyse des significations associatives de la marocanité en France, ce travail cherche à cerner l’espace légitime de la marocanité ; c’est-à-dire à comprendre quels sont – s’ils existent – les échelles et les espaces

légitimes d'exercice de la citoyenneté des migrants marocains dans les deux pays. Au Maroc, peut-on accepter que les migrants soient non seulement des nationaux mais de réels citoyens extra-territoriaux ? En France, peut-on exercer sa citoyenneté en se regroupant selon son origine nationale et en agissant en direction de, ou en référence à son espace d'origine ? Et est-ce que le fait que cet espace fût colonisé par la France modifie les données du problème ? La question posée est donc aussi celle de l'ethnicité post-coloniale, abordée ici sous l'angle du militantisme.

Pour mener à bien cette tâche, la première partie dresse un état des recherches sur l'ethnicité associative et l'identité marocaine migrante, dont les résultats et les lacunes au regard de l'objet étudié (chapitre 1) m'amène à formuler une nouvelle hypothèse, celle de la marocanité associative, explorée sur le terrain français. Fragmenté, ce terrain est constitué de deux zones d'enquête, parisienne et nantaise, d'une trentaine d'associations anciennes et récentes, aux activités diverses et de dimensions inégales, mais qui répondent toutes à mes deux critères de définition. J'ai exploré les significations associatives de la marocanité en ayant recours à une trentaine d'entretiens individuels et autant d'observations participantes, ainsi qu'à quantité de sources primaires, notamment les archives des associations les plus anciennes (chapitre 2).

Dans une seconde partie, je m'attache à décrire la transposition partielle et inégale des composantes religieuse, patriotique et monarchiste de l'identité nationale marocaine (*Allah, el Watan, el Malik*) et de ses variantes ethniques (arabe, berbère, juive, maghrébine et sahraouie) au sein des associations de migrants marocains en France. Cette autonomisation identitaire vis-à-vis des appartenances vécues au pays d'origine s'explique par les structures d'opportunités politiques en France et par la composition des flux migratoires marocains vers la France (chapitre 3). Mais elle s'explique aussi, au niveau des individus, par les ressources et les logiques propres à l'engagement dans le champ associatif français, c'est-à-dire par la dotation en capitaux (économique, culturel, social, temporel et spatial) des migrants marocains associés et par la place de leur engagement dans leur projet migratoire et leur parcours dans la société d'installation (chapitre 4).

De ce point de vue, l'association de migrants marocains apparaît comme une mise en commun de leurs marocanités individuelles. Celles-ci n'acquièrent de significations collectives que par la pérennité des associations, leur multiplication et la multiplication des liens entre elles et avec les autres acteurs collectifs en France et au Maroc (Etat, partis, syndicats et associations pour l'essentiel). Nous assistons alors à une véritable structuration historique de ces significations associatives de la marocanité des migrants, qui est l'objet de la troisième partie, dont les données sont tirées des archives et des entretiens. Cette structuration historique est aussi spatiale et politique, en ce qu'elle s'explique par la composition et la direction des flux migratoires et par les changements politiques en France et au Maroc. C'est pourquoi l'histoire des associations de migrants marocains en France s'avère tellement passionnante. Au cours des années 1960 et 1970, le lecteur aura l'impression d'assister à une véritable expansion spatiale du champ politique marocain en France, plus précisément dans des foyers de travailleurs, des « *quartiers immigrés* » et des usines automobiles de la région parisienne. Ces dynamiques historiques seront décrites, selon le degré de cohérence interne entre les

différentes significations associatives de la marocanité, en termes de polarisation et de bipolarisation (chapitre 5), laissant place ensuite à la fragmentation des années 1980 et 1990 (chapitre 6) et, après 1995, à une multipolarisation permettant les profondes recompositions à l'œuvre jusqu'à aujourd'hui (chapitre 7).

La quatrième partie intègre ces données historiques à l'exploitation des données tirées des entretiens, des observations et de toutes les autres sources primaires contemporaines, dans le but d'explorer les dimensions spatiale et politique de l'hypothèse de la marocanité associative. Je reviens tout d'abord sur le lien entre la démocratisation du Maroc, la promotion d'un nationalisme de longue distance par l'Etat marocain et l'existence de formes diverses de patriotisme à distance parmi les associations étudiées. J'étudie en particulier les différents modalités d'expression d'un patriotisme marocain à distance puis une tentative récente (2003-2006) de structuration associative de ce patriotisme (chapitre 8). Dans un second temps, c'est l'hypothèse d'un militantisme post-colonial marocain qui est explorée, sur la base des données historiques et de l'observation des pratiques et des représentations politiques plus récentes. Cette hypothèse me permet de préciser la place tenue par l'ethnicité dans le militantisme marocain en France, mais aussi de comprendre la continuité historique de ce militantisme, à l'aune des reconversions militantes et de la réappropriation par ces migrants associés de leur propre histoire, militante, migratoire et franco-marocaine (chapitre 9). L'exploration de l'hypothèse de la marocanité associative s'achève par l'analyse des dynamiques spatiales des associations étudiées, qui se traduisent par une territorialité associative dans l'espace transnational, dont je dégage les principales caractéristiques. La place de ce chapitre en fin de thèse se justifie par la continuité avec les deux chapitres précédents : il prolonge en effet la réflexion de la troisième partie et du chapitre 8 sur la distance qui sépare les migrants marocains – et leurs associations en France – du Maroc ; mais il poursuit aussi la réflexion sur l'autonomie de ces associations, entamée dans le chapitre 3, vis-à-vis du Maroc, et complétée dans le chapitre 9, vis-à-vis de la France (chapitre 10).

Première partie :

**LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE,
UNE HYPOTHÈSE NOUVELLE DANS LE
CHAMP DES RECHERCHES SUR LES
MIGRATIONS INTERNATIONALES**

Introduction à la première partie

Il s'agit ici d'introduire à l'état des travaux présentés dans le premier chapitre, en précisant les questions initiales de ma recherche et les enjeux sociaux auxquels elle est liée.

A l'origine de cette thèse, il y a un double constat. D'une part, deux des plus anciennes associations de migrants marocains³ existent toujours, plusieurs décennies après leur création (1960 et 1981), et mènent des activités à la fois orientées vers l'espace d'origine et ancrées dans la vie quotidienne en France. Cette longévité peut paraître paradoxale, dans un champ associatif marqué par le caractère ponctuel et informel des mobilisations. En outre, ces deux associations ont dû s'adapter aux changements de composition des flux migratoires et aux changements politiques intervenus en France et au Maroc. Composées d'une majorité d'ouvriers seuls ou célibataires d'origine rurale et d'une minorité d'exilés politiques provenant surtout des villes marocaines, elles regroupent désormais plusieurs générations migratoires, hommes et femmes, dont des jeunes nés en France. Créées en opposition au régime marocain, elles en sont devenues des interlocutrices. Reste qu'au-delà de leur domaine d'action spécifique et de leur insertion dans les réseaux associatifs les plus divers, ces deux associations semblent attachées à la conservation de leur dimension marocaine.

D'autre part, quantité d'associations ont été créées jusqu'à aujourd'hui par des migrants marocains, qui oeuvrent dans des domaines auparavant inédits, dans les champs culturel, éducatif, politique ou religieux, en faveur du développement des lieux d'origine ou pour le soutien aux investissements au Maroc. Cette multiplication d'associations « *marocaines* » peut sembler contradictoire avec la sédentarisation perçue comme définitive des migrants marocains en France et les processus qui l'accompagnent, dont les nombreuses acquisitions de la nationalité française. Si elles rassemblent d'abord des personnes ayant migré à l'âge adulte, ces associations souhaitent aussi attirer les personnes ayant migré en bas âge, voire celles qui sont nées en France, afin d'assurer la transmission, sinon d'une identité marocaine, du moins d'un intérêt pour le pays d'origine de leurs parents.

Quelles sont les raisons de la persistance des premières associations et du dynamisme des secondes ? Pourquoi certains migrants marocains créent-ils et, surtout, continuent-ils de créer dans l'espace d'installation des associations tournées vers l'espace d'origine ? Pourquoi un tel dynamisme associatif dans un contexte de stabilisation des flux d'entrée, de sédentarisation des migrants et de leurs enfants et de croissance du nombre de ceux ayant acquis la nationalité française ? Ces trois éléments du contexte, apparemment contradictoires avec le second constat évoqué, doivent être interrogés afin d'éclairer d'une manière nouvelle des thèmes de recherche déjà explorés pour d'autres groupes de migrants.

³ Il s'agit de l'Association des Marocains de France et de l'Association des travailleurs marocains de France.

Le fait qu'il existe des centaines d'associations de migrants marocains en France, alors que les flux migratoires en provenance du Maroc se stabilisent, peut s'expliquer simplement : le nombre de ces associations ne dépend pas directement du nombre de migrants « *associables* » mais, par exemple, des incitations et des opportunités à s'associer, de la largeur du spectre d'activités et d'objectifs qui peuvent être poursuivis en direction de l'espace d'origine. Ces deux facteurs très généraux peuvent s'appliquer aux deux espaces d'origine et d'installation. Dans le premier cas, les changements politiques au Maroc ont un impact sur les mobilisations associatives des migrants marocains en France : la question est alors celle du lien entre ces associations et la démocratisation du Maroc. Dans le second cas, ces mobilisations associatives s'expliquent par des changements dans les conditions de vie des migrants marocains en France : la question, plus classique, est ici celle de leur « *intégration* » à la société française et, pour des associations orientées vers le Maroc, de leur capacité à utiliser les ressources puisées en France pour œuvrer en direction du pays d'origine. Cette recherche vise à tenir les deux bouts de cette chaîne explicative en traitant des points de vue, français et marocain, c'est-à-dire en considérant les migrants en tant qu'immigrés et en tant qu'émigrés. A ce stade, se posent les questions relatives à la sédentarisation des migrants marocains et à l'augmentation du nombre de ceux qui acquièrent la nationalité française.

La sédentarisation des migrants marocains en France n'est pas synonyme d'immobilité spatiale. Comme le montrent les travaux du laboratoire Migrinter présentés dans le premier chapitre, elle s'accompagne d'une intensification de la circulation migratoire entre la France et le Maroc. Depuis que le regroupement familial a pris le pas sur la migration de travail, le mythe du retour est devenu beaucoup moins prégnant que dans les années 1960 et 1970, et les incitations de l'Etat français au retour volontaire ont démontré leurs limites [Chevassu, 1990 ; El Hariri, 1994]. La population migrante marocaine, dans sa majorité, sait que sa vie est désormais en France et que, si retour il y a, il se réalisera le plus souvent après la mort, avec l'enterrement au pays d'origine. Toutefois, ces évolutions s'accompagnent d'une mobilité croissante des migrants marocains entre les deux espaces nationaux. Dans le cas marocain, les flux humains, financiers et matériels concernent des volumes et des valeurs considérables.

Ainsi, les transferts financiers des émigrés vers le Maroc, qui étaient de 480 millions de Dirhams en 1971 et d'environ 5 milliards en 1981, ont atteint la somme de 35 milliards de Dirhams en 2003, soit 3,4 milliards d'Euros et 9 % du PIB marocain, contre 3 % en Algérie et 2 % en Tunisie ; puis 40,5 milliards en 2005, soit 4 milliards d'Euros. En moyenne annuelle, les transferts ont représenté 6,5 % du PIB de 1975 à 2000 et, jusqu'à aujourd'hui, leur montant a constamment augmenté, à quelques exceptions près (1988, 1993, 1994, 1995, 2002). Leur taux moyen de croissance annuelle s'est ainsi élevé à 15,6 % de 1971 à 2001, soit une multiplication par 77 des montants transférés en trente ans [Sefrioui, 2005 : 42-43]. En 2001, le Maroc est à la 4^{ème} place mondiale pour la valeur des transferts opérés par les émigrés, derrière l'Inde, le Mexique et les Philippines. Les transferts représentent sa première source de devises, devant les recettes touristiques et les exportations de phosphates.

Parallèlement, les retours annuels lors des vacances d'été, qui concernaient 100 000 personnes en 1973 et un million en 1990, ont continué de s'accroître pour atteindre plus de deux

millions de personnes pour la période de juin à septembre dans les années 2000. Ces mobilités s'accompagnent d'une circulation intense de marchandises [El Hariri, 2003], qui contribue au développement d'entreprises de transports souvent créées par les migrants eux-mêmes. Elles prennent également la forme de nouveaux genres de vie, avec l'apparition de « *retraités de l'entre-deux* », qui résident alternativement dans les deux pays [Schaeffer, 2001].

La sédentarisation en France s'accompagne donc de relations intenses et régulières avec le Maroc, où les migrants ont, pour la plupart, conservé de la famille et bâti une maison. Dans leur cas, sédentarisation et circulation migratoire ne semblent pas se contredire. Mais quel rôle jouent les associations de Marocains dans cette sédentarisation et cette circulation migratoire ? Ces questions renvoient à deux autres processus aux implications très politiques : la « *naturalisation* »⁴ et « *l'intégration* » en France.

Depuis 1990, les Marocains sont les plus nombreux des étrangers à acquérir la nationalité française chaque année. Pour prendre la mesure du phénomène, citons encore quelques chiffres. En 1961, 490 Marocains deviennent français. Le chiffre annuel des acquisitions est à peu près stable jusqu'en 1967, avec un accroissement soudain (1425), suivi d'une diminution. Il faut attendre 1973 pour que ce chiffre dépasse à nouveau le millier. En 1980, il approche les 2 000, dépasse les 3 000 dès 1985 et les 4 000 en 1988, pour atteindre presque 8 000 Marocains en 1990. Dans la décennie suivante, les acquisitions de la nationalité française concernent chaque année environ 10 000 Marocains [Belbah ; Chattou, 2002 : 197-198].⁵ A la fin de la décennie, les migrants marocains représentent plus de 18 % des étrangers devenus français chaque année en France, de sorte qu'en 1999, 25,6 % des migrants marocains en France possèdent la nationalité française (24,2 % des hommes et 27,3 % des femmes). Bien qu'inférieur aux taux atteints par les Algériens (environ 26 %) et surtout les Tunisiens (environ 40 %) à la même date, ce taux a presque doublé en neuf ans.⁶ Cette évolution est notable car, jusqu'à la fin des années 1980, l'acquisition de la nationalité française était très mal perçue à la fois par les migrants marocains, par leurs associations – y compris celles des opposants politiques – et par l'Etat marocain, pour des raisons que je chercherai à élucider.

Nombreux sont donc les migrants marocains qui deviennent français. Encore faut-il distinguer entre l'acquisition volontaire et l'acquisition automatique. La première, c'est la naturalisation, au sens propre du mot : elle donne lieu au dépôt d'une demande, qui doit répondre à certains critères (résidence, moralité, assimilation, etc.) pour être acceptée par l'administration, car la naturalisation n'est pas un droit mais une faveur de l'Etat. L'acquisition volontaire s'opère aussi par déclaration, suite à un mariage avec un(e) Français(e) et qui, contrairement à ce que laisse supposer le terme, implique le dépôt d'une demande qui n'est pas systématiquement acceptée.⁷ Quant aux acquisitions automatiques, elles concernent avant tout les jeunes. Il s'agit d'une part des enfants de parents marocains qui viennent d'être naturalisés : c'est

⁴ Je parlerai par la suite d'acquisition de la nationalité française, dont la naturalisation est une des modalités.

⁵ Ces chiffres incluent les trois modes d'acquisition : par décret, par effet collectif, par déclaration.

⁶ Source : RGP 1990 et 1999.

⁷ Au contraire, la tendance est au renforcement du contrôle par le maire de la régularité du mariage mixte, donc à la réduction de l'exercice de ce qui reste un droit.

« *l'effet collectif* ». D'autre part, malgré une brève remise en cause par la loi dite Méhaignerie en 1993, qui ne touchera finalement que les jeunes nés en 1976, l'acquisition de la nationalité demeure automatique à 16 ou 18 ans (selon la volonté des parents) pour les enfants nés en France de parents étrangers (ici, marocains).⁸ Ainsi, selon qu'elle est volontaire ou automatique, l'acquisition de la nationalité française n'a pas la même signification ni la même portée symbolique : si la naturalisation du migrant peut être perçue comme un reniement de son appartenance marocaine, il semble aller davantage de soi que les enfants de migrants et ceux ayant migré en bas âge acquièrent la nationalité française.

Cependant, en France, la naturalisation est conçue comme l'aboutissement du processus d'intégration, lui-même jugé à l'aune de la distanciation du migrant vis-à-vis de sa société d'origine et de son assimilation à la société d'installation. S'agissant des Franco-marocains, l'intensité de leur circulation migratoire et, plus généralement, le maintien et l'entretien de leurs liens avec le pays d'origine contredisent cette conception, de même que les travaux de sociologues qui, sur la base d'entretiens avec les intéressés, décrivent la naturalisation des migrants marocains comme « *l'élément pivot de toute stratégie de mobilité* », du fait qu'elle facilite les allers-retours, dans un contexte de fermeture des frontières de l'espace Schengen [Belbah ; Chattou, 2002 : 43]. Les auteurs constatent toutefois que le passeport français est « *doté d'une forte charge affective* », notamment chez les retraités, et qu'il peut être utilisé dans une stratégie de distinction sociale vis-à-vis du groupe d'appartenance [*ibid.* : 45-46].

Ce rappel de quelques caractéristiques de la migration marocaine en France a pour objectif de contredire l'idée répandue qui identifie l'intégration des migrants – et son supposé aboutissement, la naturalisation – à leur sédentarité. Au contraire, les recherches inscrites dans le paradigme de la mobilité ont montré qu'une intégration non sédentaire à la société d'accueil pouvait exister pour les migrants marocains [Tarrus, 2001 : 47-48]. L'idée d'une corrélation entre intégration et mobilité est également avancée par Laurent Faret, à propos des migrants mexicains aux Etats-Unis [Faret, 2003 : 267]. Dans cette perspective, les processus de sédentarisation, de naturalisation et de circulation des migrants marocains de France ne sont plus contradictoires ; leur articulation éclaire même d'une manière nouvelle l'existence, la persistance et la multiplication d'associations de migrants marocains en partie tournées vers l'espace d'origine, sans toutefois en expliquer les raisons profondes. Celles-ci sont l'objet de cette recherche, dont l'interrogation centrale peut provisoirement être formulée ainsi : comment l'engagement associatif des migrants dans l'espace d'installation participe-t-il d'une (re)formulation de leur appartenance nationale et de leur rapport à l'espace d'origine ? Cette question en appelle d'autres, dont certaines ont déjà été traitées par la recherche sur les migrations internationales. Elles sont présentées ici selon l'espace dans lequel elles s'inscrivent prioritairement : la France, le Maroc et le champ migratoire franco-marocain.

En France, les associations de migrants orientées, même en partie, vers l'espace d'origine sont souvent supposées freiner l'intégration à la société française. Plutôt que de partir d'un postulat

⁸ Cette dernière catégorie est exclue des statistiques citées plus haut. Elles en représenteraient environ 30 %, soit 3 000 personnes chaque année.

aussi contestable, je propose de prendre acte du fait que s'associer ne va pas de soi. Cela revient à s'interroger d'emblée sur ce qui réunit ces migrants *en tant que Marocains* au sein de ces associations, donc à étudier les identités collectives (re)construites et mobilisées par ces associations et les motifs de l'engagement des individus. Pourquoi certains migrants choisissent-ils de s'engager dans une association « *marocaine* » ? Un tel engagement est-il exclusif de tout autre, par exemple dans un syndicat français ou dans une association indifférente à l'origine nationale de ses membres ? Nous le verrons, les chercheurs ont déjà dévoilé quantité de raisons qu'ont les migrants de s'associer. La tendance à créer des associations de compatriotes est d'ailleurs l'un des caractères communs des populations migrantes dans le Monde contemporain [Moya, 2005]. Mais, en France, et pour des raisons ayant trait au modèle républicain d'intégration et de citoyenneté, sur lesquelles je reviendrai, la légitimité de ces associations reste fragile, d'autant plus quand elles regroupent une seule nationalité de migrants et s'orientent vers l'espace d'origine. C'est alors la thématique du « *communautarisme* » ethnique ou religieux qui domine le sens commun et le discours des médias et des pouvoirs publics.

Un travail d'enquête sur l'ethnicité supposée de ces associations est donc nécessaire et je l'effectue tout au long de cette thèse. Ce travail me permet de répondre à certaines questions initiales, liées au degré d'exclusivité de l'appartenance marocaine, telle qu'elle est vécue par les migrants associés ; et à la définition de frontières, par ces associations, vis-à-vis des autres groupes (associatifs ou autres). La place de cette « *ethnicité associative* » est examinée par la recherche de traces historiques de l'existence d'un mouvement associatif marocain en France, l'expression renvoyant à celle de « *mouvement social* », c'est-à-dire une série d'actions concertées et revendicatives en faveur d'une cause [Neveu, 1996 : 11]. Cependant, étant donnée leur diversité, ces associations peuvent-elles former un tel mouvement ? Et l'idée d'une homogénéité ethnique des migrants marocains (ou berbère, maghrébine, etc.) et d'une ethnicisation de leurs associations n'est-elle pas totalement vaine, face à la diversification de la composition socio-économique et démographique de la population marocaine résidant en France ? Et si ni la conscience ethnique, ni la conscience de classe ne parviennent à unifier les associations, que reste-t-il de l'hypothèse d'un mouvement associatif marocain ? Faut-il alors se rabattre sur l'idée d'une conscience nationale préservée malgré la distance spatiale avec le Maroc ? Finalement, existe-t-il une voire plusieurs « *causes marocaines* » en faveur desquelles les associations seraient susceptibles de mobiliser les migrants ? Ceux-ci possèdent-ils des intérêts communs, des revendications autres que la seule nostalgie du pays ?

Du point de vue de l'Etat marocain, tous les migrants marocains demeurent des nationaux, y compris ceux naturalisés français, car la nationalité marocaine est inaliénable. L'expression officielle pour désigner les migrants est celle de « *Marocains résidant à l'étranger* » (MRE)⁹, ce qui en soi est significatif. La double nationalité franco-marocaine est permise par les deux Etats. En outre, l'Etat marocain considère que les enfants de Marocains nés en France sont des Marocains potentiels et ils sont enregistrés comme tels, lorsque leur naissance a été déclarée

⁹ Cette expression a remplacé l'éphémère « *Résidents marocains à l'étranger* » (RME) et la plus ancienne et durable « *Travailleurs marocains à l'étranger* » (TME).

au consulat le plus proche. Ainsi, en 1999, la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du Ministère marocain des affaires étrangères et de la coopération évalue le nombre des Marocains vivant en France à 860 000, tandis que l'INSEE le fixe à 504 096, auquel s'ajoutent les 133 962 Marocains devenus français. En 2004, la DACs comptabilise 1 024 766 Marocains résidant en France, soit la moitié de l'ensemble des MRE d'Europe !

A rebours de cette conception extra-territoriale de la nationalité, l'Etat marocain adopte une politique ambiguë, puisqu'il n'accorde pas aux MRE le droit de vote et d'éligibilité au Parlement, donc une réelle citoyenneté extra-territoriale marocaine, alors que des lois marocaines, encadrées par des accords bilatéraux franco-marocains, continuent de s'exercer sur ces migrants, notamment en matière de droit de la famille. Cette inégalité des droits politiques entre « *Marocains de l'étranger* » et « *Marocains du Maroc* » peut favoriser l'émergence d'intérêts communs aux premiers. Mais sont-ils assez puissants pour que leur défense constitue une « *cause marocaine* » en migration ? Les chapitres sur l'histoire des associations y répondront. D'autres intérêts communs, esquissés plus loin, peuvent exister à l'échelle du champ migratoire franco-marocain. Auparavant, je souhaite revenir sur les deux constats de départ de cette thèse et tenter de les expliquer par la situation politique marocaine.

Parallèlement à l'augmentation du nombre d'associations de migrants marocains en France, on constate depuis le début des années 1990 une forte dynamique associative au Maroc, qui précède de quelques années l'ouverture du système politique marocain (première alternance gouvernementale en 1998, succession royale en 1999). La contemporanéité de ces deux phénomènes pose la question de la relation à établir entre cette démocratisation et le rapport des migrants avec le Maroc. Autrement dit, quels sont les liens entre les champs associatif et politique marocain et ces associations de migrants en France ? Est-il vrai que la démocratisation du pays d'origine facilite la création d'associations de migrants qui en sont originaires dans l'espace d'installation [Østergaard-Nielsen, 2003a] ? Si c'est le cas, cela veut-il dire que la démocratisation du Maroc renforce le sentiment d'appartenance marocaine des migrants et les incite à agir envers leur pays d'origine ? Ou cela signifie-t-il simplement que, du fait de la démocratisation, il devient moins coûteux matériellement et symboliquement pour ces migrants de s'associer, sans être perçus comme des opposants au régime marocain ?

La réponse à cette double question nécessite, elle aussi, d'étudier l'histoire des associations de migrants marocains en y intégrant l'histoire politique du Maroc contemporain, afin de savoir s'il existe des corrélations, des correspondances entre la démocratisation marocaine et la diversification des associations de migrants marocains. Il convient d'écrire cette histoire en tenant compte de tous les acteurs et non du seul Etat marocain (Palais, gouvernement, institutions) : les relations éventuelles des associations de migrants avec la presse marocaine et les partis politiques marocains doivent être incluses dans cette histoire, en particulier pour la période récente. Il convient enfin d'écrire l'histoire des relations conflictuelles, dans l'espace d'installation, entre les associations d'opposants politiques et les amicales créées en 1973 par l'Etat marocain.

Ce faisant, un biais doit être écarté, celui qui consiste à assimiler l'association à la démocratie, c'est-à-dire celui d'une vision apologétique de la vie associative. Le respect des statuts déposés en préfecture n'est pas toujours garanti, par exemple en matière d'élection des différentes instances (bureau et conseil d'administration). L'histoire des amicales est là pour le rappeler. Qu'en est-il aujourd'hui ? Assiste-t-on à une démocratisation des associations de migrants marocains ? Et que sont devenus les adhérents des deux plus anciennes associations et des amicales ? Sont-ils restés militants associatifs ? Sont-ils retournés au Maroc ? Y ont-ils intégré le champ politique ? Ou sont-ils restés en France ? La question des itinéraires des acteurs est donc également posée.

L'opposition entre associations démocratiques et amicales n'a-t-elle pas survécu dans les pratiques, les représentations et les jeux d'acteurs ? L'Etat marocain intervient-il encore à l'encontre ou en faveur de certaines associations de migrants ? Ou a-t-il totalement disparu du champ associatif français ? Cela est peu probable, vue la conception extra-territoriale de l'allégeance nationale que développe l'Etat marocain. Les discours royaux sont les vecteurs de cette conception, mais quel est leur impact sur le terrain français ? La politique de l'Etat marocain à l'égard des Marocains de l'étranger est-elle la promotion d'un nationalisme de longue distance ? Les amicales disparues ou inactives, quels sont ses nouveaux modes d'intervention sur les mobilisations associatives de « ses » migrants en France ?

Ces questions pointent le thème de l'allégeance politique des migrants à leur Etat d'origine, dont ils restent des ressortissants, au travers de structures associatives téléguidées. Mais ce thème de recherche vire à la controverse politique lorsqu'il s'agit de migrants naturalisés français, car il ouvre la possibilité d'une double allégeance de ces migrants. Puisque environ un quart des migrants marocains est détenteur de la double nationalité franco-marocaine et que, je l'ai déjà précisé, de nombreux militants associatifs marocains sont naturalisés français, ce thème de la double allégeance et les fantasmes qu'il charrie reviennent périodiquement dans le discours « *républicaniste* » sur les associations de migrants. Au-delà de l'allégeance politique des migrants, c'est en fait la question de leur citoyenneté qui est posée et celle de l'espace(s) sur le(s)quel(s) elle s'exerce. En effet, la citoyenneté n'est pas seulement un ensemble de droits et d'obligations dont dispose l'individu dans son rapport à l'Etat ; c'est aussi une capacité concrète à les exercer et, surtout, un sentiment d'appartenance à la collectivité politique [Neveu, 2004 : 93], elle-même territorialisée. Ce qui est aussi en cause, c'est la légitimité des associations à agir simultanément sur les espaces d'origine, d'installation et dans le champ migratoire franco-marocain.

Trois dimensions de ce champ migratoire intéressent cette recherche : sa complexification, sa densification et les circulations qui l'animent. Quels en sont les effets sur les associations de migrants en matière de composition (ou d'adhérents) et d'orientation de leurs activités ? Depuis 1974, la composition des flux s'est diversifiée en termes de zones de départ et d'arrivée et de catégories de migrants. Ainsi, aux travailleurs et aux exilés ont succédé les familles et les étudiants, mais aussi les femmes célibataires, les catégories aisées, les mineurs isolés et les anciens combattants de l'armée française. Comment les associations existantes ont-elles réagi face à cette diversification des profils des migrants ? Quelles nouvelles

associations sont apparues et dans quelles villes ? Dans les années 1990, la fermeture des frontières de l'espace Schengen a provoqué une augmentation des flux de migrants clandestins : quel est le discours et quelles sont les actions des associations à leur égard ? Cette fermeture a aussi accéléré l'effondrement du mythe du retour et, désormais, si le migrant rentre s'installer au Maroc, il n'est pas certain de pouvoir revenir en France, où il aura par exemple laissé ses enfants. Comment les associations¹⁰ ont-elles négocié ce second tournant migratoire ? Ces deux questions en complètent une autre, déjà évoquée : comment les associations d'opposants ont-elles résolu le dilemme, qui les agitaient dans les années 1980, entre la lutte politique au Maroc et la lutte syndicale en France ? Sur quel(s) espace(s) ont-elles choisi d'agir prioritairement ? Et pourquoi ?

La seconde dimension du champ migratoire marocain qui intéresse ma recherche est celle de sa densification et de deux de ses manifestations spatiales : la création de filières migratoires et la concentration spatiale dans l'habitat des migrants en France. Quels effets ont ces filières et cette concentration sur la composition des associations à l'échelle locale ? S'agissant des filières, la réponse nécessite d'étudier les associations qui regroupent des migrants selon leur lieu d'origine, à l'échelle du *douar* (village) ou de la commune rurale, et le rôle éventuel des associations de migrants en général dans la perpétuation des filières migratoires. S'agissant de la concentration socio-spatiale, c'est la question des effets de la ségrégation socio-spatiale sur l'engagement associatif des migrants qui est posée. Cette ségrégation favorise-t-elle ou freine-t-elle le « *recrutement* » des associations ? Cela sous-entend que les associations aient un recrutement localisé, basé sur l'interconnaissance et les relations de voisinage, ce qu'il faut démontrer. En outre, cette ségrégation a-t-elle des effets sur les échelles et les espaces d'intervention des associations ? En particulier, la ségrégation favorise-t-elle ou freine-t-elle des activités associatives translocales, nationales voire transnationales ? Il convient donc d'évaluer la pertinence de certaines représentations dominantes dans la société française, selon lesquelles les associations d'originaires d'un même pays participeraient d'un mode de vie « *communautaire* » sur des espaces de vie enclavés dans le territoire national. L'image du « *village exporté* » constitue un condensé de ces représentations et juger de son adéquation aux associations étudiées est un préalable à l'examen d'hypothèses plus générales sur la dimension spatiale des associations de migrants marocains en France.

La troisième dimension du champ migratoire, celle de la circulation, est la plus féconde en questions sur cette dimension spatiale des associations. Quels sont les rapports pouvant exister entre l'acte de circuler entre la France et le Maroc et l'engagement associatif en France, orienté pour partie vers le Maroc ? A priori, deux types de rapports peuvent être envisagés, selon que la circulation est considérée par les associations comme un moyen ou comme une fin. Dans le premier cas, la circulation migratoire est un élément du répertoire d'action collective des migrants associés, une modalité de leur fonctionnement. Ce cas est hautement probable, puisque les associations étudiées sont orientées vers l'espace d'origine. Mais ces circulations sont-elles des mobilités comme les autres ? Ou ont-elles une fonction spécifique dans la formation des identités collectives et, plus précisément, dans la

¹⁰ Celles qui existaient à l'époque et dont j'ai consulté les archives.

reformulation par les migrants associés de leur sentiment d'appartenance marocaine ? Cette fonction peut provenir de l'acte de circuler lui-même, de la traversée de la frontière ou de la pratique renouvelée de l'espace d'origine. Les recherches sur la circulation migratoire marocaine permettront de mieux repérer cette fonction parmi celles observées sur le terrain. En attendant, cette fonction identitaire des circulations militantes nous amène au second cas, dans lequel la circulation est considérée comme une fin et où il ne s'agit plus de circuler en militant, mais de militer pour (mieux) circuler.

Les migrants marocains en France rencontrent des difficultés dans leur circulations individuelles, familiales ou commerçantes entre la France et le Maroc, que ce soit au niveau des consulats marocains (lors du renouvellement du passeport par exemple), des douanes marocaines (lors du franchissement de la frontière) et de l'Etat français (par exemple, dans le cas d'une présence discontinue sur le sol français). Ces difficultés suscitent-elles des mobilisations associatives spécifiques ? De manière générale, comment ces obstacles à la circulation sont-ils pris en compte par les associations de migrants marocains étudiées ? Y a-t-il une politisation de ces problèmes ? Et si oui, ces revendications liées à la circulation migratoire sont-elles adressées en priorité à l'Etat marocain ou également à l'Etat français ? Enfin, ces mobilisations ont-elles un impact sur les politiques publiques ? Il semble a priori que non, puisque les difficultés persistent. Est-ce alors un problème de reconnaissance ? Les associations de migrants sont-elles reconnues comme des acteurs légitimes du champ migratoire et de sa régulation ? Ou est-ce un problème de ressources ? La question devient alors celle de la capacité des migrants associés à utiliser les ressources tirées d'un espace (le lieu d'installation en France, par exemple) pour mener une action sur un autre espace : selon que celui-ci est distant du premier (un lieu au Maroc, par exemple), emboîté dans le premier (l'espace européen, par exemple) ou que les deux participent d'un même territoire (un autre lieu en France, etc.), cette capacité sera plus ou moins affirmée. La question des rapports entre la circulation migratoire et le militantisme associatif introduit donc à la question, plus vaste, de la capacité des migrants marocains à articuler les échelles, à mettre en relation des lieux et, lorsque ces lieux se situent de part et d'autre d'une frontière politique, à transgresser celle-ci dans le cadre d'actions collectives.

Certaines de ces questions ont trouvé des réponses dans les recherches sur les migrations internationales, dont les résultats et les lacunes au regard de mon objet d'étude (chapitre 1) rendent nécessaire l'élaboration d'une nouvelle hypothèse, celle de la marocanité associative, explorée sur le terrain français (chapitre 2).

L'état des recherches sur l'ethnicité associative et l'identité marocaine migrante

Les reformulations identitaires à l'œuvre au sein des associations de migrants marocains en France n'ont jamais été constituées en objet de recherche. De fait, rares sont les recherches dont l'objet est circonscrit à la fois à une nationalité (marocaine ou non) de migrants et à une de leurs formes d'organisation (l'association) dans l'espace français. Ce chapitre fait donc état des avancées enregistrées au croisement de deux champs de recherches différents, celui des associations de migrants en France et celui des migrations internationales, marocaines en particulier. Dans le premier champ, c'est la place accordée à l'idée d'« *ethnicité associative* » qui est examinée ; dans le second, c'est la notion d'« *identité marocaine migrante* » qui est explicitée. Leur articulation est réalisée en ayant recours aux travaux interrogeant le triptyque Etat, nation et territoire. Elle permet de penser de manière nouvelle les reformulations identitaires dont il est question dans cette recherche. Mais elle rend nécessaire l'élaboration de nouvelles hypothèses, dont celle de « *nationité associative* », c'est-à-dire, ici, de « *marocanité associative* », qui désignerait la structure organisée des significations collectives que les migrants associés accordent à leur sentiment d'appartenance marocaine.

Puisque s'associer ne va pas de soi, il faut donc comprendre ce qui rassemble ces migrants marocains associés et, en particulier, cerner la place tenue dans leur engagement associatif par la nationalité et l'ethnicité, aux côtés des catégories plus classiques de genre, de génération ou de classe. Or, sur ce point, je montrerai qu'une grande part des recherches françaises sur les associations est sous l'emprise d'un cadre de pensée républicain – voire républicaniste – qui entrave la distinction de la nationalité et de l'ethnicité et l'usage scientifique de cette dernière. Il conviendra donc de puiser ailleurs les ressorts théoriques nécessaires à une réflexion sur ce que j'appellerai provisoirement l'ethnicité associative. Les résultats des recherches menées sur les associations de migrants marocains en France et en Europe sont exposés dans la seconde section, qui s'intéresse aussi aux travaux sur le nationalisme, l'espace transnational, ainsi qu'à ceux permettant de concevoir les contours d'une « *identité marocaine migrante* ».

I - LES RECHERCHES SUR LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS EN FRANCE

Les recherches sur les associations de migrants en France sont relativement récentes, pour une raison historique évidente – les étrangers n’obtenant le droit de s’associer qu’en 1981 – mais, de manière plus générale, parce que la migration internationale a tenu une faible place dans les sciences sociales françaises. Ainsi, les mobilisations des migrants ne sont étudiées qu’à partir du tournant migratoire de 1974, lorsque le regroupement familial prend le pas sur l’importation de main d’œuvre. Paradoxalement, les premières recherches sur les associations de migrants et la plupart de celles d’aujourd’hui portent en fait sur les associations « *issues de l’immigration* », c’est-à-dire sur les associations d’enfants de migrants (parfois migrants eux-mêmes). La thématique de l’intégration y est dominante, au détriment de celle de l’ethnicité.

Cette absence en France de problématique bâtie autour de l’ethnicité révèle de profonds implicites de la recherche française sur les associations de migrants et sa difficulté – jusque récemment – à interroger, à partir de l’étude de ces associations, les fondements idéologiques de l’identité nationale, de l’Etat républicain et de la citoyenneté française. Dans les années 1990 et 2000, l’eupéanisation de la recherche sur les migrations internationales, entre autres facteurs, permet un renouvellement heureux des problématiques.

1. LES JALONS HISTORIQUES D’UN NOUVEAU CHAMP DE RECHERCHES

Dans son travail sur les mobilisations des soutiens à « *la cause des sans-papiers* », Johanna Siméant souligne le cloisonnement entre les recherches sur les migrations internationales et celles, plus rares, sur les actions collectives des migrants [Siméant, 1998 : 23]. Dix années auparavant, dans la première thèse française sur les immigrés et la politique, Catherine Wihtol de Wenden avait déjà déploré la place marginale accordée aux migrants en science politique [Wihtol de Wenden, 1988 : 9]. Jusqu’au début des années 1970, les migrants sont en effet considérés comme des travailleurs immigrés et, à ce titre, comme une variable d’ajustement économique, un objet de politique publique. Malgré l’existence de mobilisations informelles, les recherches antérieures ne posent pas les migrants comme des acteurs du champ associatif et politique. De fait, de 1939 à 1981, les étrangers sont privés du droit d’association et soumis à l’obligation de neutralité politique, qui est rigoureusement appliquée envers les originaires de colonies françaises engagées sur la voie de l’indépendance. L’historiographie atteste pourtant de l’existence de mobilisations multiformes, en particulier durant les années 1970.

A - Les recherches sur les mobilisations politiques et syndicales des migrants

Au 20^{ème} siècle, les premières recherches portant sur les étrangers en France valorisent une vision juridique et économique de l’immigration, qui conforte l’idéologie assimilationniste en développant l’idée d’une hiérarchisation ethnique des travailleurs migrants [Mauco, 1932]. Si le rôle des étrangers dans la Résistance, au sein du groupe FTP-MOI (Franc-tireur partisan main d’œuvre immigrée) rattaché au PCF, ou du Centre d’action et de défense des immigrés (CADI) créé sous l’Occupation, est aujourd’hui connu, de même que l’émigration politique

des républicains espagnols, c'est grâce aux travaux d'historiens des années 1980. Pour cette période, il est difficile de trouver des études sur les mobilisations de migrants qui soient contemporaines à leur objet. Peut-être ce manque de recherches provient-il d'une rareté des mobilisations. Ainsi, la nationalisation du mouvement ouvrier, entamée par la réunification de la CGT en 1935, a sans doute nuit aux rapports entre étrangers et syndicats, jusqu'à l'apparition d'autres organisations syndicales, telle que la CFDT en 1964. Quoi qu'il en soit, il faut attendre la fin des années 1960 pour que des revues spécialisées, militantes et / ou scientifiques, comme *Hommes & migrations*¹¹, publient des articles qui feront date sur l'engagement politique des migrants et, plus largement, sur leurs conditions de vie en France.

Dans un contexte de décolonisation et de diversification des formes de « *lutte des classes* », les mobilisations des migrants sont étudiées comme des mobilisations de travailleurs d'un « *sous-prolétariat* » [Pinot, 1973 ; Vieuguet, 1975] et l'on s'intéresse à l'univers politique des travailleurs immigrés, en recourant à des entretiens individuels [Wihtol de Wenden, 1975]. Cette réflexion s'enrichit à mesure que des formes spécifiques de mobilisation apparaissent, y compris hors de l'entreprise (grèves des loyers dans les foyers, grèves de la faim des étrangers irréguliers, etc.), qui enrichissent également les répertoires d'action collective [Tilly, 1986]. Dans ces mobilisations et selon des travaux ultérieurs, la parole orale est préférée à l'écrite, les grèves s'allongent, la méfiance envers les syndicats¹² suscite la création de comités de grève et des délégués révocables par l'assemblée générale siègent dans les négociations [Gallissot *et alii*, 1994 ; Polac ; Dazi-Heni, 1990 ; Polac, 1994]. Face à ces nouveautés, les chercheurs de l'époque orientent leurs analyses vers les relations qu'entretiennent les migrants avec les syndicats [Gani, 1972 ; Verbunt, 1980], le « *mouvement ouvrier* » [Sraïeb *et alii*, 1985] et la classe ouvrière française [Tripiet, 1990]. Parallèlement, quelques géographes et sociologues étudient le rôle des réseaux communautaires dans les migrations africaine [Barou, 1978], marocaine [Baroudi, 1978] et tunisienne [Simon, 1979].

Ce n'est que dans les années 1980 que les chercheurs vont s'intéresser aux migrants en tant qu'acteurs politiques hors de l'entreprise [Wihtol de Wenden, 1978, 1988]. Ce changement est sensible dans plusieurs disciplines. L'historiographie de l'immigration en France se développe, révélant le rôle tenu par le syndicalisme ouvrier dans l'intégration des migrants polonais [Ponty, 1988] et italiens [Noiriel 1984, Milza, 1986]. La situation est différente pour les migrants algériens, dont l'histoire de la politisation est très liée à celle de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, puisque le nationalisme algérien est né en métropole [Stora, 1990, 2005]. Déjà, certains auteurs articulent l'histoire des migrations et celle de la colonisation : c'est le cas de Philippe Dewitte dans son étude du « *mouvement nègre* » en France dans l'entre-deux-guerres [1985]. Les historiens s'intéressent aussi au racisme et à la xénophobie dans la société française [Schor, 1985], ce qui contribue à expliquer l'exclusion des migrants du champ politique, jusque dans ces années 1980.

¹¹ Créées en 1965, les revues *Hommes & migrations documents* (bimensuel) et *Hommes & migrations études* (trimestriel) sont les héritiers des *Cahiers* et des *Documents nord-africains* créés dès 1950.

¹² Le droit de vote et d'éligibilité aux comités d'entreprise est accordé aux étrangers en juin 1972 et celui d'être délégué syndical en juillet 1975 (il est conditionné à la possession d'un travail régulier depuis cinq ans).

De 1987 à 1989, une vaste enquête, fondatrice d'un champ de recherches, est menée par le Centre d'études et de recherches internationales sur « *les modes d'insertion des populations de culture islamique dans le système politique français* » [Leveau ; Wihtol de Wenden, 1991], qui comprend 150 entretiens avec des militants associatifs. L'islam est lui-même analysé comme un enjeu du champ politique français [Cesari, 1991] et un pôle d'identification pour des jeunes nés ou ayant grandi en France [Khosrokhavar, 1997]. Dans les années 1990, de nombreux travaux s'intéressent à ces enfants de migrants et à leur intégration politique en France [Poinsot, 1994], d'autres éclairent les modifications du système politique qu'entraîne l'entrée de ces nouveaux acteurs et l'élection de personnes d'origine étrangère [Geisser ; Samrakandi, 1993 ; Geisser, 1997]. Mais, rappelons-le, il s'agit ici, d'une part des seuls migrants ayant acquis la nationalité française, qui représentent 36 % de la population immigrée totale en 1999¹³, d'autre part des migrants ayant la nationalité d'un des Etats-membres de l'Union européenne et qui peuvent voter et être élus aux élections locales et européennes. Les autres migrants, étrangers « *extra-communautaires* », ne disposent pas du droit de vote et d'éligibilité.

En 1979, la mise en place du droit de vote et d'éligibilité pour les « *résidents communautaires* »¹⁴ au Parlement européen, parce qu'elle entérine la dissociation entre nationalité et citoyenneté, relance le débat sur les droits politiques des étrangers extra-communautaires. Au même moment sont créées les premières commissions extra-municipales composées d'étrangers, au rôle consultatif, dans des municipalités élues en 1977, telle celle de Mons-en-Baroeul, où les migrants sont consultés par référendum sur le budget de 1978 [Perotti, 1988]. Ce type d'instances existe ailleurs en Europe, notamment en Belgique, avec les conseils consultatifs communaux d'immigrés créés en 1968 [Martiniello, 1992]. Cette mise sur agenda des droits politiques des migrants est lisible, par exemple, dans le programme commun de la gauche en 1977 et dans celui de François Mitterrand en 1981. Elle est renforcée, à partir de 1983, par les notions de « *nouvelle citoyenneté* » et de « *citoyenneté de résidence* », portées par le mouvement associatif et certains chercheurs. De 1986 à 1993, les débats sur la réforme du Code de la nationalité et sur la notion de « *citoyenneté européenne* » contenue dans le traité de Maastricht en 1993 permettent la poursuite du débat politique et scientifique sur cette « *nouvelle citoyenneté* » [Bouamama *et alii*, 1992 ; Bouamama, 1993], sur la place des étrangers en Europe [Le Cour Grandmaison ; Wihtol de Wenden, 1993], vis-à-vis de la citoyenneté et de l'Union européennes [Costa-Lascoux, 1989 ; Blanc *et alii*, 1996 ; Kastoryano, 1998] et sur leur rôle dans la démocratie locale [Delemotte ; Chevalier, 1996].

Au même moment, une série de travaux s'attache à déconstruire les imaginaires nationaux. Les travaux sociologiques d'Abdelmalek Sayad sur la place des migrants dans l'ordre national [1991, 1999] et ceux de Smâin Laacher sur le Code de la nationalité [1987] éclairent les logiques de domination et de classement à l'œuvre dans le traitement de migrants sommés de rester neutres politiquement. Des recherches en anthropologie et en sciences politiques

¹³ En mars 1999, la France métropolitaine comptait 4 310 000 immigrés, dont 2 750 000 étrangers et 1 560 000 Français par acquisition. Source : RGP, INSEE.

¹⁴ Est résident communautaire le ressortissant d'un Etat-membre résidant dans un autre Etat-membre.

menées en Grande-Bretagne [Neveu, 1993] et en Allemagne [Kastoryano, 1996] permettent de mieux comprendre l'articulation entre identités nationales, « *communautaires* » et la citoyenneté, dans un contexte d'« *éclatement de l'espace politique* » [Lapierre, 1996].

Pour autant, les recherches sur la participation politique des migrants devenus Français restent rares [Garbaye, 2005] et l'hypothèse du « *vote ethnique* » est peu explorée, avant l'« *affaire du foulard* » en 1988 et la guerre du Golfe de 1991 [Leveau ; Schnapper, 1987 ; Benayoun, 1993]. Les Français d'origine étrangère sont moins étudiés en tant qu'électeurs qu'en tant que candidats aux élections [Geisser, 1997] ou « *intermédiaires culturels* » [Fabre, 1989]. L'attention se porte également sur les rapports des jeunes « *militants des cités* » issus de l'immigration avec les partis de gauche [Masclat, 2001, 2003]. Enfin, dans ces années 1990, la participation syndicale des migrants est moins étudiée et des auteurs s'intéressent désormais aux discriminations à l'embauche et au travail [Bataille, 1997].

Ces vingt dernières années, les recherches sur les mobilisations collectives des migrants en France ont également porté sur les associations qu'ils y créent. Ces recherches se développent à partir du vote de la loi du 9 octobre 1981, qui abroge le décret-loi d'avril 1939 soumettant les associations d'étrangers à l'autorisation préalable du Ministère de l'intérieur. On assiste alors à la multiplication des associations de migrants et de leurs enfants.

B - Les recherches sur les associations de migrants

Avant 1981, des associations d'étrangers et a fortiori de migrants existaient déjà de manière informelle.¹⁵ De fait, en France, chaque nouvelle vague migratoire a produit son lot de regroupements par nationalités, y compris avant la loi de 1901. L'exemple type est celui des Italiens, très actifs au sein de sociétés de secours mutuel, puis d'associations antifascistes dans l'entre-deux-guerres et, après 1981, d'associations régionales à vocation économique ou culturelle. Parmi les autres nationalités ayant eu le plus recours aux regroupements informels, on peut citer les Polonais, les Espagnols, les Portugais et les Maghrébins [Wihtol de Wenden, 1988]. Pour ces derniers, c'est la lutte pour l'indépendance des pays d'origine qui a motivé les regroupements les plus durables. Pour les Algériens, on peut citer le premier d'entre eux ; l'Etoile nord-africaine, créée par Messali Hadj à Paris en 1926 [Sraïeb *et alii*, 1985]. Pour les Marocains, le plus ancien regroupement est l'Association des Marocains en France (AMF), constituée en 1960 par Mehdi Ben Barka à Paris. Mais les premières associations musulmanes se créent en France dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle, de même que l'idée de créer une grande mosquée à Paris naît dès 1849 [Kepel, 1987 : 65]. Ainsi, selon Rémy Leveau, la loi de 1981 est une « *mesure symbolique aux effets politiques considérables* » : symbolique car, durant la décennie 1970, « *derrière chaque manifestation collective une association de fait existe déjà* » [Leveau ; Wihtol de Wenden, 1991 : 17-19].

¹⁵ Rappelons qu'une association, y compris composée d'étrangers, peut toujours se constituer sans être déclarée à la préfecture : mais elle n'acquiert aucune personnalité juridique et ne peut recevoir de financements extérieurs. Le régime déclaratif instauré en 1901 et confirmé en 1981, n'a donc aucun caractère obligatoire.

Jusqu'en 1981, concernant les migrants originaires du Maghreb, il existe surtout des associations de militants politiques (AMF marocaine, ATT tunisienne, CTA algérien, etc.). Les migrants entrent également en contact avec de nombreuses associations de solidarité, orientées vers le travail social et l'activisme politique, telle que la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI, créée 1966), ou spécialisées dans le droit des étrangers, tel que le Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI, créé en 1972). On compte déjà quelques étrangers au sein de la FASTI, du GISTI et du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP, créé en 1949). Mais l'étude de la participation des migrants dans l'espace public porte alors sur des aspects plus culturels et éducatifs qu'associatifs, comme le montrent les sommaires de la revue *Hommes & migrations*.

A partir des années 1980, les travaux portent davantage sur les mobilisations des enfants de migrants que sur celles des migrants eux-mêmes. Ces enfants ne sont souvent ni étrangers, ni migrants, mais les associations qu'ils créent sont étroitement liées à la prise de conscience générale de l'installation durable des migrants en France. Bien qu'orientées d'abord vers l'égalité des droits et la lutte contre le racisme, ces mobilisations de jeunes sont interprétées en termes culturels, comme l'atteste la terminologie de l'époque : l'identité « *beur* » attribuée à l'ensemble des jeunes d'origine maghrébine serait le produit de leur acculturation (ici au sens d'assimilation culturelle) au sein de la société française. Cet accent mis sur la dimension identitaire de ces mobilisations permet à certains auteurs [Touraine *et alii*, 1984] de les inclure de fait dans l'ensemble des « *nouveaux mouvements sociaux* », dont les valeurs et les revendications sont justement centrées sur la question de l'identité.¹⁶

Le paradigme dominant demeure celui de « *l'intégration* », opposé à celui de la « *communauté* » et dont la pertinence est discutée plus loin. Ainsi, en se mobilisant au sein d'associations, les jeunes « *Beurs* » manifesteraient leur volonté d'intégration, se distinguant ainsi des associations de leurs parents, plus « *communautaires* » car orientées vers l'espace d'origine, l'exercice du culte musulman ou la défense de la classe ouvrière.

Les associations composant ce mouvement « *beur* » sont analysées dans une abondante littérature, en partie produite par les acteurs eux-mêmes [Boubeker ; Abdallah, 1993 ; Bouamama, 1994] et proposant de nouvelles notions telles que « *l'intégration conflictuelle* » [Jazouli, 1986], l'interculturalité ou la « *seconde génération* ». L'étude des associations « *beurs* » emprunte à la sociologie de la jeunesse, par exemple aux travaux sur la « *galère* » [Dubet, 1987], qui présentent eux aussi le mouvement « *beur* » comme un signe d'intégration (mais à quoi ?), tandis que la dimension ethnique n'est abordée qu'incidemment, sinon dans le travail d'Ahmed Boubeker [2003] sur la « *communauté d'expérience* » des héritiers de ce mouvement. A l'inverse, une thèse de sociologie traitant de la naissance d'une « *minorité ethnique* » maghrébine en France [Riza, 1982] n'évoque quasiment pas le rôle des associations de migrants. L'étude de la dimension musulmane de ces associations est réalisée

¹⁶ La nouveauté de ces mouvements « *post-soixante-huitards* » réside aussi dans leur faible institutionnalisation, leur distance vis-à-vis des partis et des syndicats et leur volonté d'autonomie politique [Neveu, 1996 : 67].

par d'autres chercheurs dans une perspective géopolitique [Kepel, 1987] et il faut attendre la première « *affaire du foulard* » de Creil en 1988 et la guerre du Golfe de 1991 pour que l'intérêt des chercheurs se portent sur l'identification des migrants maghrébins et de leurs enfants à l'islam [Cesari, 1994b, 1998].¹⁷ Rares sont alors les auteurs qui défendent cette hypothèse d'Alain Battagay selon laquelle, avec le mouvement des « *Beurs* », « *une part d'un champ ethnique d'action militante s'est introduit dans l'espace médiatique français* » [Battagay, 1990 : 112].

En dehors du strict terrain « *maghrébin* », des recherches ont toutefois été entamées dès le milieu des années 1980 sur les associations de migrants. Le rapport de Maurizio Catani et Salvatore Palidda [1987], fruit du travail de 26 chercheurs, dresse un tableau général de ces réseaux associatifs, tout en en proposant un solide cadre d'interprétation sociologique. Au détour d'un paragraphe, les migrants y sont – déjà ! – qualifiés de « *véritables acteurs dans un espace transnational* » [*ibid.* : 55]. Les travaux d'Albano Cordeiro [1986], de Michel Oriol et de Marie-Antoinette Hily [1985] sont riches d'enseignements sur les reformulations identitaires au sein des associations de migrants portugais. En distinguant les mobilisations « *instituées* », qui favorisent des « *contraintes formelles subies ou intériorisées* » et les mobilisations « *organisées* » qui favorisent la « *circulation de sens* » entre les membres du groupe, ces auteurs soutiennent que les associations de migrants ne sont pas seulement des « *médiations entre les Etats et les communautés émigrées* » mais aussi « *des lieux de décentrement de la définition des appartenances* » [Oriol ; Hily, 1985 : 9]. Le mouvement des « *Beurs* » peut être interprété de la même manière : tout en proclamant leur fidélité aux origines de leurs parents, les jeunes d'origine maghrébine qui y participent instituent de tels lieux de médiation et de décentrement identitaire (associations, médias, etc.). Au-delà de leurs divergences, la double volonté de ces jeunes mobilisés de s'inscrire dans la société française en tant que citoyens égaux et d'élargir la lutte anti-raciste à tous les Français (et non aux seuls migrants et leurs enfants) provoque d'ailleurs, à partir de 1987-1988, un rejet généralisé du terme de « *Beur* », y compris chez ceux qui l'avaient adopté en 1983-1984. Dans ce rejet intervient aussi le détournement du sens de ce terme par d'autres acteurs, tel SOS racisme.

Après le reflux du mouvement « *beur* », l'échelle locale est privilégiée par des associations de plus en plus éclatées géographiquement, car repliées sur les espaces de vie et les difficultés quotidiennes des migrants et de leurs enfants. Les revendications « *civiques* » s'effacent au profit d'activités sociales, culturelles et culturelles, soutenues par de nouvelles politiques publiques. Parmi celles-ci, la politique de la ville, mise en place suite aux émeutes urbaines des années 1980, accorde une large place aux habitants, d'origine étrangère ou non, délimitant l'espace légitime – au double sens de champ d'action et d'espace géographique – de l'intervention associative : soutien scolaire, lutte contre la délinquance, animation, etc. La recherche sur ces associations est dynamisée par la commande publique, celle notamment de l'Agence de développement des relations interculturelles (ADRI) et du Fonds d'action sociale (FAS) [Catani ; Palidda, 1987 ; Leveau ; Wihtol de Wenden, 1996].

¹⁷ Dans sa postface à l'ouvrage d'Adil Jazouli [1986], le prêtre Christian Delorme, engagé dans le mouvement « *beur* », regrette l'absence de réflexion sur l'islam associatif et le rapport des jeunes à « *l'islam des pères* ».

Dans le cas portugais, l'étude des associations participe désormais à celle, plus large, des relations des migrants avec l'espace d'origine [Kotlok-Piot, 1994], d'une « *géographie de l'absence* » [Poinard, 1991] et de la formulation d'« *identités collectives à l'épreuve de la migration* » [Hily, 1993]. Il n'en va pas de même pour les associations de migrants maghrébins, qui sont étudiées davantage par des sociologues et des politistes que par des géographes, comme des médiations entre les migrants, la société et l'Etat français. Cette orientation disciplinaire de la recherche s'explique-t-elle par une spécificité de l'objet ? Autrement dit, les associations de migrants maghrébins et de leurs enfants sont-elles davantage orientées vers la France ? En l'absence de travaux comparatifs approfondis, il semble bien difficile de répondre ; mais il est permis d'en douter.

En effet, les recherches les plus récentes tendent à rééquilibrer l'analyse de ces associations par une prise en compte plus fine, du côté des politiques publiques, des logiques d'ethnisation et de domination post-coloniale et, du côté des associations, des transformations du lien des migrants avec leur pays d'origine et de l'existence de réseaux transnationaux. Cette seconde piste étant présentée, pour les seuls migrants marocains, dans la seconde section de ce chapitre, je me borne ici à expliciter la première, plus controversée.

En 2001, dans le premier ouvrage de synthèse sur l'histoire des associations issues des migrations maghrébines, Catherine Wihtol de Wenden et Rémy Leveau dégagent trois « *générations associatives* », qui émergent chacune au cours des trois dernières décennies (1970, 1980, 1990) : la première est marquée par l'ouvriérisme, l'immigrature et l'orientation vers les pays d'origine ; la seconde est celle des acteurs et des héritiers directs du mouvement « *beur* » ; après le déclin de cet « *associationnisme civique* », la troisième génération associative est celle de l'action sociale de proximité, en partenariat étroit avec les pouvoirs publics [Wihtol de Wenden ; Leveau, 2001 : 8-9]. Plus loin, les deux auteurs posent l'hypothèse d'une réhabilitation dans les politiques publiques de la gestion coloniale des populations d'origine maghrébine, en s'interrogeant : « *la politique de la ville est-elle une nouvelle administration coloniale ? [...] La thématique de l'intégration serait-elle alors porteuse d'un idéal communautaire ? La République crée-t-elle de l'ethnicité ?* » [*ibid.* : 123-124]. Cette hypothèse, reprise depuis [Geisser, 1997, 2005], est symptomatique des désillusions militantes et scientifiques suscitées par le déclin (ou la transformation ?) des associations issues de l'immigration. Elle signifie aussi que l'opposition entre des formes intégrationnistes et communautaires de mobilisation est un modèle d'interprétation non scientifique, construit par les acteurs (militants, journalistes, responsables politiques).

Ainsi, « *la façon dont la notion d'intégration est utilisée pour expliquer aussi bien la mobilisation que l'absence de mobilisation met en exergue son absence problématique de définition* » [Siméant, 1998 : 41]. Continuer à problématiser les questions de recherche en ces termes, c'est donc s'exposer à de nouvelles déconvenues. Ce point est aujourd'hui acquis par une majorité toujours plus grande d'auteurs, y compris parmi ceux qui défendent une conception républicaine de la citoyenneté [Schnapper, 1994] et qui reconnaissent l'existence,

en France, de « *formes d'Etat providence qu'on peut appeler « ethniques »* » [Bordes-Benayoun ; Schnapper, 2006 : 202].¹⁸

Cette nouvelle piste de recherche s'enrichit des résultats de travaux sur l'ethnisation des rapports sociaux en France [De Rudder *et alii*, 2000 ; Rinaudo, 2000] et de tentatives plus récentes visant à comprendre la place des migrants dans la société française « *au prisme de l'héritage colonial* », dans les représentations et dans les politiques publiques [Blanchard *et alii*, 2005], et dans une perspective comparative [Weil ; Dufoix, 2005]. Dans l'étude des mobilisations, cette orientation nouvelle se traduit de manière très marginale par l'importation du paradigme de l'ethnicité [Gosselin ; Lavaud, 2001]. Ce passage au paradigme ethnique est-il justifié dans la présente recherche ? L'ethnicité peut-elle contribuer à une meilleure compréhension des reformulations identitaires au sein des associations de migrants ? Et l'idée d'une « *ethnicité associative* » est-elle pertinente sur le terrain français ?

2. LA PROBLÉMATIQUE CONTROVERSÉE DE L'ETHNICITÉ ASSOCIATIVE

Les paragraphes suivants ont pour but d'expliquer le retard de la recherche française dans l'étude de l'ethnicité associative par l'existence d'une série de présupposés sur les rapports entre les associations de migrants et l'intégration républicaine. Ces présupposés reposent sur une conception individualiste et universaliste de la citoyenneté et sur une distinction entre société (française) et communauté (de migrants). Mais ce retard des chercheurs français tient également à une ambivalence constitutive de la notion d'ethnicité dans les sciences sociales. Sa définition et son usage dans cette recherche sont donc spécifiés dans un deuxième temps.

A - Associations, communautarisme et intégration républicaine

Les présupposés sur les rapports entre les associations de migrants et l'intégration républicaine sont à la fois théoriques et idéologiques ; les premiers sont fondés sur la distinction entre la société et la communauté et les seconds sur la fusion entre nationalité et citoyenneté. Une fois ceux-ci dissipés, ce paragraphe présente le modèle associatif français comme un « *modèle mixte* » [Ion, 1997 : 25-29] permettant la création d' « *associations hybrides* » [Laville *et alii*, 2001 : 192] et, pour le chercheur, l'élaboration de nouvelles problématiques de recherche.

L'étude des associations de migrants est souvent centrée sur leur capacité à favoriser l'intégration dans la société d'accueil. Le terme, parfois utilisé comme équivalent à celui assimilation, fait depuis longtemps débat [Oriol, 1985 ; Bastenier ; Dassetto, 1995 ; Sayad, 1994 ; Dewitte, 1999 ; Hily ; Rinaudo, 2002]. Depuis 1991, par l'intermédiaire Haut conseil à

¹⁸ Selon ces auteurs, « *une partie des ressources publiques est accordée à des groupes particuliers pour qu'ils entretiennent leurs cultures. Bibliothèques, écoles juives ou arméniennes, associations culturelles ou folkloriques de toute origine bénéficient de subventions. On justifie cette aide par des arguments universalistes : il s'agit de maintenir une culture particulière mais qui a une vocation universelle ; la reconnaissance publique des cultures d'origine rendra leur dignité aux populations d'origine étrangère et favorisera leur intégration à la société française* » [ibid. : 202].

l'intégration, l'Etat a adopté une définition ouverte de l'intégration¹⁹, qui la relie directement à la participation sociale. Celle-ci peut être réalisée au sein d'associations de migrants, qui peuvent témoigner de « *spécificités culturelles* », à condition que ces associations s'adressent « *à la société tout entière* ». Dans cette optique, les associations de migrants sont distinguées selon le public auquel elles s'adressent et les valeurs qu'elles promeuvent : celles s'adressant aux seuls migrants sur la base de valeurs existantes dans les sociétés de départ sont qualifiées de « *communautaires* » ; celles s'adressant aussi aux « *autochtones* » et effectuant un compromis entre les valeurs de la société de départ et celles de la société d'installation sont qualifiées de « *intégrationnistes* » [Baillet, 1998]. Ainsi, dans le langage courant et institutionnel, le contraire de l'intégration est le communautarisme²⁰ qui, spatialisé, conduit à la « *ghettoïsation* », forme extrême de la ségrégation.²¹ Souvent utilisé par les élus, les habitants et les professionnels, le terme de communautarisme a reçu une définition policière en 2004 dans un rapport de la Direction centrale des renseignements généraux sur les « *quartiers sensibles* ». Parmi les facteurs de la « *ghettoïsation* » de ces quartiers figure une « *vie associative repliée, organisée en fonction de l'origine des participants.* »²²

Les associations sont donc réputées avoir un rôle à jouer dans l'intégration ou la ségrégation des migrants dans la société d'installation. Toutefois, ce rôle n'est pas exactement celui qu'on voudrait leur faire jouer. S'il ne s'agissait que d'y perpétuer des « *survivances culturelles* », les migrants auraient peu d'intérêt à se retrouver dans des associations d'originaires d'un même pays. Certes, s'associer procède d'une volonté de se retrouver « *entre soi* », entre individus partageant une origine, une culture, une langue, mais s'associer procède aussi d'une volonté de se retrouver en contact avec d'autres autour d'intérêts ou d'objectifs précis. Le pôle offensif, le « *faire ensemble* », importe alors autant que le pôle défensif, l'« *être ensemble* ». Il existe des associations de migrants (marocains ou non) sans véritable projet autre que, par exemple, se retrouver chaque semaine autour d'un couscous, du thé la menthe et d'un jeu de cartes. Mais ces associations ont une durée de vie très limitée : leurs fondateurs, qui au départ fixent des objectifs autres, sont vite découragés et leur départ n'est suivi d'aucun renouvellement de bureau ; en l'absence d'activités associatives réelles, le problème des locaux se pose vite, de même que celui des subventions.

¹⁹ Comme l'illustre la définition du HCI dans son rapport de 1991 : « *l'intégration consiste à susciter la participation active à la société toute entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière-pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social.* »

²⁰ Selon le Larousse 2004, le terme désigne « *toute conception faisant prévaloir l'organisation de la société en communautés sur l'exigence d'assimilation des individus selon des règles et un modèle équivalent pour tous.* »

²¹ La question de la ségrégation renvoie à la gestion par les acteurs sociaux de la distance, de la diversité et de la densité. La ségrégation est un processus de séparation tranchée qui affecte un groupe social et / ou un espace. Ce processus est marqué par une faible diversité sociétale, une forte discontinuité externe de l'espace en question, une forte distanciation sociale et une qualification négative du groupe et / ou de l'espace concerné [Lévy ; Lussault, 2003 : 831].

²² Selon ce rapport repris par *Le Monde* du 6 juillet 2004, plus de 300 quartiers regroupant près de 2 millions de personnes seraient « *ghettoisés ou en voie de l'être* ». Les facteurs de « *ghettoïsation* » sont notamment culturels et religieux et conduisent au « *repli sur la culture d'origine* » et au « *rejet des valeurs occidentales* ». Ainsi, « *ces populations conservent des survivances culturelles aboutissant à une certaine endogamie, à un maintien des modes de vie traditionnels, à l'émergence de modes de régulation sociale des conflits parallèles aux institutions, à une vie associative repliée, organisée en fonction de l'origine des participants* » (souligné par moi).

S'associer ne va donc pas de soi, y compris pour les migrants d'une même origine nationale. La distinction entre associations « *intégrationnistes* » et « *communautaristes* » apparaît comme une variante de celle établie à la fin du 19^{ème} siècle entre société et communauté, *Gesellschaft* et *Gemeinschaft* [Tönnies, 1944] ou entre la solidarité organique et la solidarité mécanique [Durkheim, 1960]. Seulement les catégories de la sociologie de l'époque étaient celles de la naissance de cette discipline, dans une Europe en pleine modernisation, marquée par l'industrialisation massive et la perte des repères sociaux-spatiaux traditionnels. Un siècle plus tard, ces catégories doivent être retravaillées. Comme le suggère René Dagorn, le duo société / communauté peut être considéré, non comme un couple de termes antinomiques, mais comme un axe sur lequel de multiples positions intermédiaires sont pensables selon les groupes sociaux étudiés [Lévy ; Lussault, 2003 : 159]. En outre, la perspective évolutionniste, qui renvoie la logique communautaire au passé des sociétés pré-modernes, est inapte à rendre compte des résurgences communautaires actuelles ; concernant les associations de migrants, le risque est aussi de sous-estimer la modernisation des pays d'origine, par exemple, dans le cas du Maroc, les progrès de l'individualisme [Bennani-Chraïbi, 1994].

La troisième objection à l'approche en termes d'intégration et de communautarisme est le flou qui caractérise la définition de l'intégration, si bien qu'elle finit par ressembler à l'assimilation culturelle. Ce point est désormais bien établi dans le champ des recherches sur les migrations internationales. Abdelmalek Sayad décrit l'intégration comme un « *effet secondaire d'actions entreprises à d'autres fins* » [Sayad, 1994 : 13]. C'est bien de cela qu'il s'agit ici. Dans cette perspective, le fait de se constituer en association contribue, quel que soit l'objectif de l'association, à l'apprentissage des règles de fonctionnement de la société, des circuits de décision politique, voire d'un certain savoir-faire démocratique. Sur ce dernier point, il est significatif que la répartition des pouvoirs au sein des associations, entre l'assemblée générale, le bureau et le conseil d'administration soit la transposition à l'échelle d'un groupe social de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) instaurée à l'échelle de la nation. Juridiquement, l'association est conçue comme une réduction de la société démocratique. L'assemblée générale permet à chaque adhérent d'exprimer son avis et de le formuler par un vote sur les rapports (moral, financier) présentés par le bureau, sur les motions proposées et sur les différents candidats à l'élection du bureau et du conseil d'administration. Le non-respect de ces règles dans la pratique est un autre problème, qui peut d'ailleurs être sanctionné par la justice. Il s'agit ici de remarquer que les fondements juridico-politiques de la vie associative sont calqués sur ceux de la démocratie représentative. Pourquoi cela est-il minimisé dans le discours français sur le communautarisme des associations de migrants ?

Cela tient à l'histoire nationale, à la forme républicaine de la démocratie en France et, plus précisément, à une conception individualiste et universaliste de la citoyenneté républicaine. En effet, depuis la Révolution, la République s'est confrontée à diverses communautés à principe territorial (les Provinces de l'Ancien Régime) et religieux (l'Eglise catholique). Cette confrontation – idéologique, culturelle, militaire – s'est traduite par un refus de reconnaître pleinement la liberté de s'associer entre citoyens. Dans la conception républicaine radicale

(« *républicaniste* » ?), aucun groupement institué ne devait intervenir dans les rapports entre l'Etat et le citoyen, conçu comme un individu abstrait dépourvu d'appartenances autres qu'à la nation révolutionnaire. Ainsi, la loi dite Le Chapelier du 14 juin 1791 interdit les corporations et les associations de métiers. Puis la Convention interdit en 1797 les sociétés politiques (clubs et assemblées populaires), bien que la liberté de réunion ait été reconnue en 1791. Sous l'Empire, le Code Pénal de 1810 interdit les associations (article 291). Si l'article 8 de la constitution de la II^{ème} République (1848) reconnaît pour la première fois la liberté de s'associer, l'interdiction est rétablie avec le Second Empire. De 1852 à 1884, les restrictions sont progressivement levées, au profit des sociétés de secours mutuel, des coopératives et des syndicats professionnels. La proclamation de la III^{ème} République en 1871 ne change rien dans l'immédiat. Plus de trente projets de loi sur les associations sont élaborés entre 1870 et 1901, si bien que la loi dite Waldeck-Rousseau du 1^{er} juillet 1901 fait figure de « *compromis historique* ». Quelques retours en arrière sont effectués, notamment contre les ligues et les milices (1936, 1968), mais la loi perdure à travers les IV^{ème} et V^{ème} Républiques. Seulement, à compter du décret-loi du 12 avril 1939, cette liberté est réservée aux nationaux et les étrangers ne disposent plus que d'un droit d'association extrêmement restreint. Visant au départ la propagande nazie et les associations satellites du Parti communiste français, ce décret-loi n'est aboli qu'en octobre 1981 [Belorgey, 2000].

Il existe donc une tension, en France, entre l'idéologie républicaine, plutôt hostile aux corps intermédiaires auxquels sont assimilées certaines associations, et la législation libérale, voire libertaire, qui régit la vie associative depuis 1901. Cette tension est périodiquement réveillée et révélée par les soupçons de communautarisme associatif, qui sont plus pesants et fréquents à l'adresse des migrants originaires de pays non démocratiques. Il n'est alors pas rare de voir s'opérer, dans les discours et les pratiques des autres acteurs, un glissement d'une conception « *républicaniste* » à une conception culturaliste du savoir-faire démocratique.

L'association étant définie juridiquement par l'adhésion volontaire et l'existence de buts communs (article 1^{er} de la loi du 1er juillet 1901), y a-t-il une contradiction entre la volonté individuelle et l'origine nationale ? De fait, l'association d'individus anonymes, dépouillés de leurs appartenances particulières, sur la seule base de leur nationalité et autour de buts communs correspondant à l'intérêt général n'a jamais été le type de groupement le plus répandu dans le champ associatif. Les individus s'associent toujours en fonction de sociabilités spécifiques (professionnelles, sexuelles, politiques, résidentielles, etc.). La sociologie distingue entre les sociabilités primaires, basées sur le don, la réciprocité et l'interconnaissance, et les sociabilités secondaires, relevant de l'efficacité fonctionnelle et de l'impersonnalité de la loi (catégorie socioprofessionnelle, mais aussi nationalité) [Laville *et alii*, 2001 : 188]. Cette distinction entre sociabilité primaire et secondaire rappelle celle entre communauté et société. Elle permet pourtant de mieux comprendre la singularité des associations de migrants.

La conception contractualiste de l'adhésion associative coexiste avec des pratiques communautaires, fondées sur les appartenances dites « *primaires* » de individu, relevant de la sphère privée (famille, sexe, âge, ethnie, religion) ou publique (village d'origine, quartier de

résidence, etc.) qui sont redoublées / recoupées par des appartenances secondaires (socio-professionnelles, syndicales, politiques) [Ion, 1997]. Dès lors, la distinction empirique entre associations « *primaires* » et « *secondaires* » est difficile, sinon impossible. La tendance générale observée est à l'introduction de sociabilités et d'appartenances secondaires au sein d'associations primaires. Mais l'inverse est également vrai : les associations secondaires suscitent une sociabilité primaire nouvelle, au travers de fêtes, d'une convivialité, de la pratique du tutoiement, etc. Cette dialectique entre sociabilités et appartenances primaires et secondaires est donc difficilement transposable dans le champ associatif. Pour signifier son dépassement dans les pratiques associatives contemporaines, Alain Caillé propose le terme d' « *association hybride* » [Laville *et alii*, 2001 : 191].

Les associations hybrides ne sont fondées sur aucune des deux sociabilités, mais elles fonctionnent selon une logique de primarité (réciprocité, don) et de secondarité (efficacité fonctionnelle). Elles se distinguent des associations secondaires par les appartenances multiples qu'elles permettent, par leur plus grande spécialisation et par une orientation plus marquée vers les individus non adhérents. Plus récentes, elles se divisent pour l'essentiel entre les associations de militance morale (telle que SOS racisme) et les associations d'économie solidaire, c'est-à-dire des groupements qui agissent pour les autres (les non adhérents). L'adhésion y est volontariste, car aucun point commun n'existe entre les adhérents, dont la compétence sur un objet précis est davantage attendue que la capacité à se mobiliser, sinon sur cet objet précis [*ibid.* : 195]. Mais les associations de migrants marocains correspondent-elles à ce modèle ? Non, puisque justement ces migrants partagent une origine nationale et géographique. De plus, les associations hybrides sont d'abord des « *associations pour autrui* » [*ibid.* : 197], ce qui n'est pas le cas des associations étudiées ici.²³ Reste que la coexistence de sociabilités primaires et secondaires caractérise le modèle français « *mixte* » de l'association, dans lequel celle-ci est un double instrument de participation communautaire et d'intégration à la société et à l'Etat central [Ion, 1997 : 25-29].

Cette double orientation n'est donc pas propre aux associations de migrants, car la plupart des associations secondaires créent de la sociabilité primaire entre ses adhérents. La seule spécificité des migrants est que certaines de leurs associations secondaires semblent vouloir non pas créer mais *recréer* une primarité préexistante, celle vécue dans l'espace d'origine avant la migration, celle qui subsiste en partie au sein des familles vivant en France ou dans les foyers de travailleurs. Pour cela, l'association de migrants se réfère explicitement au pays d'origine dans son nom, ses statuts, ses symboles, ses projets. N'est-ce pas cette spécificité « *ethnique* » qui singularise les associations de migrants dans le champ associatif français ? Si aucune association n'est composée de citoyens abstraits, dépouillés de leurs appartenances particulières, la controverse du communautarisme ne vient-elle pas du fait que ces appartenances sont, dans le cas des migrants, de nature ethnique ?

²³ En effet, selon Alain Caillé, les associations hybrides « *recrutent dans des publics qui ne sont pas unifiés a priori par une appartenance primaire ou secondaire instituée, et dont les membres sont au départ mutuellement indifférents les uns aux autres. A l'extrême, elles peuvent constituer des associations d'étrangers. Ou plutôt, d'étrangers les uns aux autres au sein de la nation, de la région ou de l'espace résidentiel.* » [Laville *et alii*, 2001 : 192].

En France, l'idée d'ethnicité associative a donc été confondue avec un « *communautarisme* » des migrants. Son approfondissement nécessite un retour théorique sur la notion d'ethnicité et un recours aux résultats obtenus sur d'autres terrains que le seul champ associatif français.

B - L'ethnicité associative

Les fondements théoriques de l'idée d'ethnicité associative sont éparpillés dans divers secteurs du champ des recherches sur les migrations internationales. Les *ethnic studies* et leurs interprétations par les chercheurs français constituent une source de précautions à établir, d'outils, de définitions et de pistes de recherche. Les travaux français sur les communautés transnationales et les diasporas contiennent certains éléments pouvant contribuer à la réflexion sur la notion d'ethnicité associative appliquée aux groupes de migrants. Enfin, la notion d'« *ethnicité civique* » développée par des chercheurs néerlandais semble être celle qui se rapproche le plus de l'idée d'ethnicité associative.

Employant peu les substantifs « ethnie » et « ethnicité », Max Weber définit les groupes ethniques comme des « groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration » [Weber, 1971 : 416]. Pour le sociologue allemand, le groupe ethnique est donc fondé sur une croyance en une origine commune supposée, qui se nourrit de similitudes et de souvenirs. Le groupe ethnique peut devenir une nation lorsqu'il affirme sa volonté d'exister politiquement. Max Weber met toutefois en garde sur l'utilisation du terme en sociologie [ibid. : 423]. Au début du 20^{ème} siècle, le terme est en effet employé par les ethnologues – soviétiques entre autres – comme substitut au terme de race [Gossiaux, 2002 : 7-10]. Cet usage substantialiste de la notion, en négligeant les changements culturels internes aux groupes étudiés, aboutit à une naturalisation du phénotype, de la parenté de sang, voire de la langue, de la religion et de la coutume.

Cette substitution du terme d'ethnie au terme de race est critiquée dans les années 1970 pour entretenir la confusion entre différences culturelles et caractéristiques physiques, notamment dans les recherches sur les migrations internationales [Guillaumin, 1972 : 58-60]. En outre, il est impossible de caractériser tel groupe d'ethnique sur la seule base d'une culture partagée par ses membres, car cette culture est évolutive, se modifie au contact d'autres cultures et selon les individus concernés. Les *ethnic studies* états-uniennes opèrent donc un glissement sémantique du « *groupe ethnique* » à la « *minorité ethnique* » : est alors qualifiée d'ethnique une minorité porteuse d'une culture étrangère exprimée de manière collective (associative par exemple). Selon cette définition, l'ethnicité est constitutive des rapports de domination entre majoritaires et minoritaires : pour les premiers, « *l'ethnicité c'est l'humanité des autres* » [Simon, 1994 : 19] et ils attribuent aux seconds une ethnicité particulière. Ainsi, « *lorsqu'il appartient à un groupe minoritaire, ce n'est pas en tant qu'individu que l'acteur social est perçu mais en tant que fragment et signe de la réalité de groupe* » [Guillaumin, 1972 : 76-77].

Le véritable tournant épistémologique date de 1969, avec la publication du texte de l'anthropologue Fredrick Barth sur les groupes ethniques et leurs frontières.²⁴ Sa définition part du double constat de la persistance des frontières ethniques malgré leur franchissement par les individus et de l'existence de « *relations sociales stables, persistantes et souvent d'une importance sociale vitale* » de part et d'autres de ces mêmes frontières [Poutignat ; Streiff-Fenart, 1995 : 204]. Le groupe ethnique est composé « *d'un ensemble de membres qui s'identifient et sont identifiés par les autres comme constituant une catégorie [ibid. : 206]* » ; cette catégorie est qualifiée d'ethnique lorsqu'elle « *classe une personne selon son identité fondamentale, la plus générale, qu'on présume déterminée par son origine et son environnement* » [ibid. : 210-211]. Cette identité fondamentale réunit des traits culturels que les acteurs – membres du groupe désigné ou non – considèrent comme significatifs et qui deviennent de ce fait des « *signes manifestes* » de l'appartenance : cela peut être « *le costume, la langue, l'habitat, ou le style de vie en général* », ou encore des « *orientations de valeurs fondamentales : les critères de moralité et d'excellence par lesquels les actes sont jugés* » [ibid. : 211].

Les traducteurs français d'*Ethnic groups and boundaries* reformulent ainsi la définition barthienne : « l'ethnicité est une forme d'organisation sociale, basée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en œuvre de signes culturels socialement différenciateurs » [ibid. : 155]. Cette définition contient donc les idées d'attribution catégorielle et d'origine supposée, d'inspiration weberienne, qu'elle fait tenir ensemble en insistant sur le caractère dynamique et interactionniste de l'ethnicité : ce n'est donc pas le contenu culturel d'un groupe qui importe, mais les limites qu'il trace vis-à-vis des autres groupes – et réciproquement – en puisant certains éléments dans ce contenu culturel. Cette mise en scène de signes culturels socialement différenciateurs peut être qualifiée de conscience ethnique. Sans conscience ethnique ressentie par les individus, on ne peut parler à leur sujet de groupe ethnique. Par contre, cela n'empêche pas d'autres acteurs sociaux d'attribuer à ces individus une identité ethnique, c'est-à-dire de les ethniciser.

C'est cette définition barthienne de l'ethnicité qui est retenue dans cette recherche. En France, les *ethnic studies* sont introduites dans les années 1980 dans le champ des recherches sur les migrations internationales [Taboada-Leonetti, 1984 ; Guillon ; Taboada-Leonetti, 1986]. Elles ont fait l'objet d'un traitement sémantique, avec la publication en 1994 d'un *Vocabulaire historique et critique des relations interethniques*, de travaux de synthèse et de traduction [Poutignat ; Streiff-Fenart, 1995 ; Martiniello, 1995]. Des terrains nouveaux ont été explorés, par exemple sur l'entrepreneuriat ethnique [Ma Mung, 1990, 1992, 1994], sur la production de l'ethnicité dans les quartiers populaires [Rinaudo, 2000], et des débats se sont ouverts, notamment autour de l'usage des catégories ethniques [Simon, 2003]. Pour autant, l'hypothèse d'une ethnicité associative n'a été abordée qu'au détour d'ouvrages consacrés à d'autres objets, dont les diasporas et les réseaux transnationaux.

²⁴ Ecrit en 1969, « *Ethnic groups and boundaries* » a été traduit en français en 1995 [Poutignat ; Streiff-Fenart, 1995 : 203-249]. Les citations et leur pagination se rapportent à cette version française.

D'inspiration également anglo-saxonne (*diasporic studies*, *transnational studies*), des travaux français mentionnent le rôle des associations de migrants dans la structuration des diasporas et dans le fonctionnement des réseaux transnationaux. Pour Emmanuel Ma Mung, les associations socio-culturelles chinoises à Paris sont avant tout des lieux de parrainage par des « tontons » [Ma Mung, 2000 : 140]. Estelle Auguin l'illustre en décrivant le Nouvel an chinois à Paris comme un « théâtre d'économies ethniques » : les acteurs de cette fête sont des associations « regroupées sur des bases économiques », parfois créées par des entreprises (Tang frères, Paris store, etc.) [Auguin, 2004]. Michel Bruneau insiste sur le rôle des associations dans la formation d'une mémoire collective des membres de diasporas [Bruneau, 2004 ; 155, 192] : il explique par exemple comment les associations de réfugiés grecs d'Asie mineure (« Grecs pontiques ») entretiennent la mémoire de leur arrachement à la terre natale en 1923 en organisant des congrès mondiaux, en finançant des publications ou en édifiant des monuments du « génocide grec pontique » à Toronto et Boston [*ibid.* : 114]. De manière générale, les associations sont étudiées à travers le thème de la mémoire collective : celle de l'esclavage, pour les associations antillaises de Bristol et Bordeaux [Chivallon, 2002, 2004] ; celle des villages d'origine, pour les associations mexicaines aux Etats-Unis [Faret, 2003 : 196-222]. Laurent Faret insiste sur leur rôle dans le renforcement et la légitimation du « sentiment communautaire » [*ibid.* : 207]. Et c'est bien comme un sentiment qu'il faut comprendre la communauté que forment les migrants, car les formes d'organisation spatiale et politique sont ensuite très variables : pour les Mexicains, le sentiment communautaire semble plus fort à l'échelle locale (village d'origine) que régionale (région d'origine) et plus forte à l'échelle continentale (les hispaniques) que nationale (le Mexique) [*ibid.* : 212].

Les associations sont donc bien identifiées comme des vecteurs de l'ethnicité des migrants, aux côtés des pratiques culturelles, religieuses et linguistiques [Bruneau, 2004 : 155], mais les chercheurs ne leur accordent aucun rôle spécifique dans la (trans)formation des attributs de type ethnique. A cet égard, il est significatif que seuls quelques auteurs fassent des associations un élément constitutif de leur définition de la diaspora. Les acquis de la sociologie associative française, de l'étude des relations interethniques et des *transnational studies* n'ont donc pas été combinés dans une même problématique et pour une meilleure compréhension des reformulations associatives du sentiment d'appartenance des migrants. Faut-il y voir une transposition, dans le champ scientifique, du « soupçon d'illégitimité [qui] pèse généralement sur tout modèle « ethnique » de mobilisation » [Siméant, 1998 : 43] ?

L'un des rares exceptions à ce tableau est l'ouvrage sur la « société ethnique »²⁵ d'Albert Bastenier, qui apporte des éléments nouveaux sur le lien entre associations de migrants et ethnicité en France. Battant en brèche le paradigme dominant de l'intégration, il décrit la marche pour l'égalité de 1983 comme une transgression des frontières ethniques qui, selon lui, a échoué en raison de l'absence d'associations représentatives [Bastenier, 2004 : 269]. Son analyse des associations musulmanes est judicieuse, qui combine les notions, déjà

²⁵ Pour cet auteur, « la société ethnique est celle qui organise socialement la conflictualité entre les différentes identités socioculturelles » [Bastenier, 2004 : 6].

évoquées, de réseaux transnationaux et de décentrement identitaire (vis-à-vis des Etats) [*ibid.* : 242]. En inscrivant l'ethnicisation de la société dans la dynamique de changement d'échelle engendrée par la globalisation et la complexification des flux migratoires [*ibid.* : 143, 161], Albert Bastenier indique une intéressante piste de recherche. Son terrain principal étant limité aux seules associations musulmanes, il saisit l'ethnicité uniquement à travers la religion. Partant, il considère que la conscience ethnique des migrants, minoritaires, aurait pour fondement le seul « *matériau culturo-religieux* », alors que la conscience ethnique des majoritaires reposerait sur « *le matériau culturo-politique sécularisé de la nationalité* ». Mais les migrants n'ont-ils pas une nationalité ? Qu'en est-il de leur « *matériau culturo-politique* » ? Que deviennent justement ces identités collectives fondées, en migration, sur l'origine nationale, géographique, ou sur le rapport à l'Etat-nation d'origine ? Hors des associations « *beurs* » et musulmanes, l'auteur livre finalement peu d'exemples d'ethnicité associative. En outre, en définissant l'ethnicité comme une organisation sociale des différences culturelles [*ibid.* : 100] et en la proposant comme paradigme central de futures recherches, Alain Bastenier s'expose à l'accusation bien connue d'une ethnicisation des sciences sociales qui négligerait les logiques de domination. Dans la relation entre minoritaires et majoritaires, ces derniers ont une capacité plus forte d'ethniciser les premiers, de leur attribuer une identité ethnique en dehors de l'existence parmi ceux-ci d'une conscience ethnique. En effet, dans les sociétés démocratiques, « *c'est le fait d'être exclu de l'état commun et, en particulier, d'être exclu du pouvoir partagé, qui est ethnicisé* » [Gossiaux, 2002 : 41-42]. Le majoritaire n'y est jamais qualifié d'ethnique, car « *ce qui prend rang de marque est réservé au minoritaire* » [Guillaumin, 1972 : 77].²⁶ L'ethnicité ainsi conçue ne peut donc être un paradigme scientifique, car elle relève d'une logique formelle pauvre selon laquelle « *un individu ne peut appartenir qu'à un seul groupe ethnique* » [Gossiaux, 2002 : 17].

La seule notion qui se rapproche de celle d'ethnicité associative se trouve ailleurs en Europe, aux Pays-Bas, où des chercheurs de l'Institute for Migration and Ethnic Studies (IMES) ont élaboré la notion de « *communauté ethnique civique* » [Fennema ; Tillie, 1999, 2001, 2004]. Ils l'ont utilisé dans le cadre de la méthode d'analyse de réseau (*network analysis*) et aboutissent ainsi à des indicateurs originaux, appliqués aux associations de migrants basées sur une origine nationale (marocaine, par exemple) dans des villes d'Europe occidentale. L'intérêt de ces travaux est donc à la fois théorique et méthodologique.

Tout d'abord, ces auteurs soulignent que les associations fonctionnent sur la confiance entre les adhérents et l'horizontalité de leurs relations. Cette « *cohésion* » est nommée la « *densité de la communauté ethnique* » et mesurée par deux indicateurs : la densité organisationnelle et la densité du réseau dans un espace urbain donné. La première, exprimée en ‰, est le résultat de la division du nombre d'associations par la population totale du groupe de migrants

²⁶ « *Les caractères physique du majoritaire n'ont pas le même statut de marque, en effet ils ne sont pas destinés à être des limites ni des spécifications. [...] Ce qui prend rang de marque est réservé au minoritaire et ne prend sens que dans son rapport à ce qui n'est pas marqué ; la race prend son sens dans ce qui n'est pas racisé* » [Guillaumin, 1972 : 76-77]. La sociologue du racisme note toutefois des exceptions de racisation d'eux-mêmes par les dominants, telle que l'aryanisme des 19^{ème}-20^{ème} siècles.

considéré. Par exemple, la densité organisationnelle des migrants italiens à Liège (Belgique) est de 2,7 ‰ et de 0,56 ‰ à Zurich (Suisse). L'indicateur de densité du réseau est plus complexe. Il nécessite d'abord de figurer sur un schéma chaque association par un point et chaque relation entre deux associations par une ligne reliant les deux points correspondants. La densité du réseau, exprimée en chiffre absolu, est le résultat de la division du nombre de lignes existantes par le nombre de lignes potentielles. Par exemple, la densité du réseau associatif des migrants marocains à Amsterdam est de 0,007.²⁷ Une relation (donc une ligne) entre deux associations existe quand un individu au moins est membre du bureau des deux associations. Les auteurs nomment ce type de relations des « *interlocking directorates* ».

La traduction de « *bureaux emboîtés* » ou de « *directions emboîtés* » pose un problème en géographie où le mot emboîtement est réservé à un usage spatial. Je parlerai donc de multi-appartenance (ici, aux bureaux), très fréquente en France, où « *la participation associative [est] cumulative, marquée par des engagements multiples* » [Belorgey, 2000 : 31]. L'étude de la multi-appartenance est nécessaire dans mon travail, car l'hypothèse d'un « *mouvement associatif marocain* » renvoie en grande partie aux relations observées entre associations. Cependant, pour des raisons de méthode expliquées au chapitre 2, je retiendrai des indicateurs plus larges que la participation des mêmes personnes à plusieurs bureaux d'associations (partage d'une même adresse, participation à des collectifs, etc.). Reste que, selon les auteurs, plus il y a de multi-appartenance associative, plus le réseau associatif étudié est dense. Dans ce schéma, les associations isolées (celles dont les membres du bureau ne participent à aucun autre bureau) contribuent à la densité organisationnelle de la population étudiée, mais pas à la densité de son réseau associatif. En conséquence, elles ne contribuent pas au caractère civique de cette population [Fennema ; Tillie, 2004 : 101-102].

En effet, ces auteurs établissent un lien indirect entre la densité d'une collectivité migrante et l'intensité de sa participation civique de deux manières. Empiriquement, ils constatent une corrélation entre la densité d'une collectivité et son taux de participation électorale.²⁸ Cette corrélation est interprétée comme une causalité par les auteurs, qui s'appuient sur trois arguments : la diffusion de la confiance des migrants (du bureau vers l'association puis vers l'ensemble de la société), la prise de parole (*voice*) facilitée par l'association et le caractère volontaire de l'adhésion, donc la possibilité de quitter le groupe (*exit*). C'est donc cette nature démocratique de l'association et la densité à la fois organisationnelle et réticulaire qui permettent aux auteurs de parler de « *communauté ethnique civique* » (*ethnic civic community*).²⁹ Selon ces recherches, l'augmentation du nombre d'associations de migrants n'est donc pas le signe d'une intégration sociale et politique défailante mais exactement le

²⁷ Autre exemple (fictif) : dans une ville donnée, le nombre d'associations de Marocains (n) est 8. Le nombre de lignes potentielles (y) est donc de 28, car $y = n(n-1)/2$. Si parmi ces huit associations, trois n'ont aucun lien avec les autres, deux ont un lien entre elles et les trois autres ont chacune des liens entre elles, ce qui fait un total de 4 lignes sur les 28 possibles ($z = 4$), on obtient une densité de réseau (d) de 0,14, car $d = z/y$.

²⁸ Exemple des Turcs d'Amsterdam dont la fragmentation associative de 1996 à 2002 conduit à une baisse sensible de la participation aux élections municipales de 1994, 1998 et 2002 [Fennema ; Tillie, 2004 : 102].

²⁹ La notion de « *communauté civique* » est très générale car elle désigne toutes les associations volontaires de citoyens libres qui se constituent pour poursuivre un but ou un intérêt commun [*ibid.* : 86].

contraire : plus la communauté ethnique civique est forte, plus ces membres participent politiquement, plus ils ont confiance dans les institutions démocratiques.³⁰

Cette argumentation est sans doute moins valable dans la configuration du champ associatif français. Le civisme néerlandais s'exerce en partie à travers l'appartenance à une minorité ethnique et / ou religieuse reconnue par l'Etat, au travers d'un système d'intégration pillarisé (*pillarized*). Ce modèle national de citoyenneté, qualifié de « *civic pluralism* », diffère sensiblement du modèle français dit de « *civic assimilationism* » [Koopmans ; Statham, 2001 : 74-75].³¹ Aux Pays-Bas, les associations de migrants sont intégrées aux politiques publiques inspirées – jusque récemment – du multiculturalisme, tandis qu'elles en sont largement exclues en France.³² L'idée selon laquelle plus ces « *communautés* » sont denses, plus leurs membres participent politiquement y semble donc moins pertinente.

Dans les années 2000, l'adjectif d'« *ethnique* » est apparu dans l'agenda politique français, dans le cadre de la lutte contre les discriminations ethniques et raciales – ou « *racistes* », selon les auteurs – officiellement reconnues en 1998 [Fassin, 2002]. Mais les politiques qui ont suivi de « *promotion de la diversité* » et d'« *égalité des chances* » laissent intactes, selon Patrick Simon, l'ambivalence, voire le discrédit attaché à l'origine « *ethnique* », qui découragerait les migrants comme les chercheurs de la saisir « *comme l'un des critères d'identification et de mobilisation collective* » [Blanchard *et alii*, 2005 : 243].³³ L'auteur insiste également sur le maintien de l'amnésie collective au sujet du colonialisme et de l'esclavage, dont le modèle républicain d'intégration s'est longtemps accommodé hors de métropole. Dix ans auparavant, René Gallissot posait déjà « *l'hypothèse que la discrimination principale qui porte sur les nouvelles migrations est d'origine coloniale* » [Neveu, 1995 : 240].

Les réticences de la recherche française à manier l'idée d'ethnicité associative ont à voir, finalement, avec le manque d'articulation entre les études sur les migrations internationales et l'histoire coloniale de la République, dont le modèle d'une citoyenneté individuelle et universelle ne sort pas indemne. En d'autres termes, pour dépasser la fausse opposition entre intégration républicaine et communauté ethnique, il nous faut donc historiciser notre problématique et singulariser les contextes nationaux de formulation de l'ethnicité associative. Cette seconde piste est suggérée par les politistes néerlandais lorsqu'ils posent, parmi cinq

³⁰ « *The stronger the ethnic civic community, the more of its members that participate politically, and the more trust they have in democratic institutions* » [*ibid.* : 87].

³¹ Cette typologie des modèles nationaux de citoyenneté en Europe croise les dimensions juridiques et culturelles de la citoyenneté. Dans la dimension juridique, la citoyenneté est soit celle d'une communauté ethno-culturelle (A), soit celle d'une communauté civique (B). Dans la dimension culturelle, la citoyenneté suppose l'assimilation (C) ou permet le pluralisme culturel (D). Ainsi, il existe quatre modèles typiques : l'assimilation ethno-culturelle (A+C), le pluralisme ethno-culturel (A+D), l'assimilation civique (B+C) et le pluralisme civique (B+D) [*ibid.* : 74-75].

³² « *The particular Dutch form of multiculturalism extended rights and incorporated migrant organizations into the policy process on the basis of ethnicity, and not race as in Britain or immigrant status as in France* » [Koopmans ; Statham, 2001 : 87].

³³ Dans le champ scientifique, le débat porte sur l'établissement ou non de « *statistiques ethniques* », qui seraient produites par l'administration, lors du recensement de la population, d'une question sur « *l'origine ethnique* ».

facteurs expliquant l'émergence d'associations de migrants, la structure des opportunités politiques de l'Etat d'installation et l'influence transnationale de l'Etat d'origine [Fennema ; Tillie, 2004 : 88].

La structure des opportunités politiques désigne les éléments du système politique qui encouragent ou font obstacle aux mobilisations collectives. Cette structure varie donc selon les types de mobilisations, mais désigne un nombre restreint d'éléments : le degré d'ouverture du système politique, le degré de stabilité des alliances politiques, l'existence de relais dans les institutions et au sein des élites et la capacité de l'Etat à développer des politiques publiques. Forgé pour éclairer « *mai 68 rampant* » italien [Tarrow, 1989], ce concept a fait l'objet d'un renouvellement profond lorsqu'il fût appliqué aux mobilisations de sans-papiers en France [Siméant, 1998] et aux élites marocaines en Europe [Bousetta, 2000, 2001]. Son usage dans ma recherche est précisé dans le chapitre suivant.

Quant à l'influence transnationale de l'Etat d'origine, elle renvoie à la contradiction relevée par René Galissot dans l'article déjà cité, selon laquelle « *la production de l'ethnicité relève[nt] de l'écart qui grandit entre légitimité et centralité de l'Etat national d'une part, et de l'autre, le procès de transnationalisation* » [Neveu, 1995 : 240]. L'hypothèse est ici que la transnationalisation et, partant, l'influence transnationale de l'Etat d'origine, est plus intense au sein d'associations de migrants en partie tournées vers l'espace d'origine que pour toutes les autres associations de migrants. Cette hypothèse est étayée dans la section suivante, à partir des travaux existants.

A ce stade, l'ethnicité associative désigne donc des mobilisations basées sur l'origine dite ethnique des personnes associées et contextualisées, prise dans la structure des opportunités politiques, dans le jeu des liens historiques entre les deux Etats (ici, français et marocain) et dans celui des représentations réciproques des deux peuples. En ce sens, l'ethnicité associative des migrants marocains en France pourrait être qualifiée de « *post-coloniale* » ; du moins l'hypothèse peut-elle être posée, ce qui permettrait de sortir d'une vision ahistorique de ces associations.

Avant de conceptualiser plus avant cette idée d'ethnicité associative, il faut revenir sur les trois autres facteurs qui, selon les deux politistes néerlandais cités, expliquent l'émergence d'associations de migrants : l'existence d'attributs différenciateurs de type ethnique (sont cités la langue, la couleur et la religion) ; le niveau des ressources ; les trajectoires et les lieux d'installation des migrants [Fennema ; Tillie, 2004 : 88]. Ces facteurs ne relèvent plus seulement des Etats-nations, mais aussi du groupe migrant lui-même. Le second chapitre précisera les définitions des attributs « *ethniques* » et des ressources retenues dans cette recherche. J'insisterai ici sur les trajectoires et les lieux d'installation.

Malgré leur énoncé, ceux-ci sont très peu pris en compte dans l'élaboration de la notion de « *communauté ethnique civique* » et, généralement, dans les travaux en science politique. Cela ne permet pas de spatialiser les mobilisations observées à différentes « *échelles de la citoyenneté* » [Neveu, 2004 : 97]. Un changement d'échelle d'observation, de l'espace urbain

à l'espace de vie des migrants ou à l'espace national d'installation, conduirait sans doute à des résultats différents quant au « *civisme* » de la « *communauté ethnique* ». De fait, rien n'est dit des relations entre associations localisées dans différentes villes et *a fortiori* dans différents pays (par exemple : la France, les Pays-Bas et le Maroc). La mobilité spatiale individuelle n'est pas traitée, par exemple comme facteur favorisant la multi-appartenance associative, ni le rapport à l'espace d'origine, notamment dans ses reformulations par les associations ou à travers des pratiques de circulation migratoire. Il est pourtant nécessaire d'étudier le civisme des associations de migrants en prenant en compte leur dimension spatiale, en s'appuyant plus fortement sur les notions travaillées par les *transnational studies* (espace social et réseau transnationaux, nationalisme de longue distance, etc.) et sur les données de la géographie des migrations internationales concernées (ici, marocaines). C'est l'objet de la section suivante.

Ce détour par Amsterdam nous a permis de contourner les blocages d'une grande part de la recherche française sur les associations de migrants, en montrant que s'associer selon son origine nationale ou ethnique n'est pas incompatible avec l'exercice d'une citoyenneté. Au terme de cet état des travaux français, il convient de rappeler que l'ethnicité n'est pas placée au centre du champ conceptuel de ma recherche. Ce choix est dicté par un principe de précaution méthodologique vis-à-vis de ce qui s'apparente à une « *obsession généralisée de la différence* » [Neveu, 1993 : 49] et une volonté « *de démasquer le communautaire derrière la mobilisation, l'ethnique derrière l'associatif* » [Siméant, 1998 : 43]. A cet égard, le chercheur doit se démarquer de la volonté de certains acteurs – y compris associatifs – de détenir et conserver « *le monopole de définir des identités* » [Sayad, 1994 : 14]. Mais ce choix est surtout justifié par l'objet et la problématique de cette thèse.

En effet, s'agissant d'associations basées sur l'origine *nationale* et d'une problématique centrée sur les significations accordées au sentiment d'appartenance *nationale*, ne serait-il pas judicieux de raisonner d'abord en termes de nationalité ? Dans cette hypothèse, l'ethnicité serait considérée comme l'une des catégories (re)produites par les acteurs, dont rien n'indique *a priori* qu'elle domine les autres. Les reformulations identitaires observées sur le terrain peuvent relever de bien d'autres logiques, par exemple nationalistes. Il faut donc éviter à ce stade toute catégorisation hâtive. On remarque d'ailleurs que les migrants, désignés comme ethniques au sein de la société d'accueil, sont considérés comme des nationaux lorsqu'ils sont à l'intérieur des frontières de l'Etat dont ils sont originaires. La question de la mobilité spatiale des individus et de l'inscription territoriale de leurs mobilisations associatives doit donc être explorée, afin de savoir si l'ethnicité associative peut être définie scientifiquement, comme une notion ou un concept opératoire, ou si elle ne peut demeurer qu'à l'état d'idée, dont la définition serait floue, évolutive, car manipulée par les acteurs.

II - LES RECHERCHES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Dans cette seconde section, je dresse un état des recherches qui concourent à une meilleure compréhension des rapports entre l'inscription territoriale des groupes migrants et la mobilité spatiale des individus qui les composent. Plus précisément, les groupes et individus dont il s'agit ici sont des associations et des migrants marocains en France. Ce second pan de l'état des recherches est donc plus spécifique à l'objet étudié que le premier. Il signale également un changement d'échelle, car les travaux synthétisés ici sont ceux qui prennent en compte à la fois l'espace d'origine (marocain) et l'espace d'installation (français).

Dans un premier temps sont exposés les résultats des quelques recherches sur les associations de migrants marocains en France et en Europe. Outre la littérature produite par les militants associatifs et politiques, dont l'usage est particulier, cinq thèses ont été soutenues qui portent, en partie ou en intégralité, sur ces associations : leurs résultats concernent soit la dimension spatiale des associations de migrants marocains, soit l'inscription des migrants dans le champ politique de l'espace d'installation. Toutefois, elles éclairent peu la dimension identitaire de ces mobilisations associatives.

Ma revue des travaux s'élargit donc, dans un second temps, à ceux s'intéressant à la dissociation entre l'Etat, la nation et le territoire, et proposant des transformations de notions existantes (le nationalisme, par exemple) et à la création de nouvelles notions, tel que l'espace transnational. L'idée d'ethnicité associative est alors réévaluée, puis remplacée par celle de nationalité associative.

Dans un troisième temps, des travaux de sociologues et de géographes sont sollicités, qui se penchent sur les changements identitaires affectant les migrants marocains dans l'espace d'installation et engendrés, pour partie, par le fonctionnement du champ migratoire et des circulations qui l'irriguent. Leurs résultats permettent de parvenir à une première définition, sinon de « *l'identité marocaine* », du moins des registres identitaires susceptibles d'être adoptés par ces migrants et leurs associations dans leur rapport au pays d'origine. La fin de cette section revient sur les lacunes des recherches sur les migrations internationales vis-à-vis des questions posées – en introduction – par l'objet étudié.

1. LES RECHERCHES SUR LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS MAROCAINS

Devant la rareté des recherches effectuées sur les associations de migrants marocains, il est nécessaire de consulter aussi la littérature produite par les acteurs eux-mêmes. Celle-ci est en partie universitaire, car plusieurs dirigeants d'associations sont d'anciens étudiants, qui ont pris pour objet de recherche les associations dont ils font partie. J'en ai cité quelques-uns à propos du mouvement « *beur* ». Cette dilution de la frontière entre l'associatif et l'universitaire est fréquente au sein des associations de migrants maghrébins [Wihtol de Wenden ; Leveau, 2001 : 130-131].

Des recherches doctorales françaises, belges et néerlandaises sont ensuite sollicitées, qui concernent spécifiquement les associations de migrants marocains : la première les analyse comme des instances de socialisation dans l'espace d'installation [Merizak, 2006], la seconde les intègre dans l'ensemble des organisations permettant la participation politique des migrants marocains dans les espaces publics locaux de trois villes européennes [Bousetta, 2001] ; la troisième adopte une problématique semblable, mais à l'échelle nationale de deux espaces d'installation récente, l'Espagne et l'Italie [Danese, 2000] ; la quatrième isole celles d'entre elles qui oeuvrent pour le développement des lieux d'origine au Maroc en les intégrant dans une problématique axée sur le transnationalisme [Lacroix, 2003].

A - La littérature militante et les mémoires universitaires

En 1997, un travail est réalisé par Mohamed Lachhab³⁴, de l'Association des Marocains en France (AMF). Sa maîtrise de sociologie porte sur « *le militantisme associatif issu de l'immigration maghrébine en France* », mais n'aborde qu'incidemment l'AMF [Lachhab, 1997 : 34-35]. Par contre, elle fournit des éléments factuels sur d'autres associations de migrants maghrébins et donne le point de vue de l'auteur sur l'évolution de ce militantisme. Plus récemment, une thèse de sociologie a été soutenue par un réfugié, incarcéré au Maroc (1988-1993) pour son engagement politique, puis membre de l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF) [Merizak, 2006]. J'y reviens dans le paragraphe suivant.

Dans un article publié en 1994, Taha Mellouk, militant de gauche lui aussi, propose une périodisation sommaire des associations de migrants marocains en France : « *l'âge politique* » (avant l'indépendance de 1956 et jusque dans les années 70) ; l'âge de la dualité entre la France et le Maroc (années 70 et 80) et la phase actuelle où « *on ne parle plus de plates formes politiques générales mais de projets [et où] une des tactiques actuelles des Marocains est de se constituer des regroupements européens, puisque nous existons sur toute l'Europe* » [Mellouk, 1994 : 45-47]. Le problème principal de ces travaux est justement d'endosser l'identité de ce « *nous* » et de parler d'eux-mêmes lorsqu'ils parlent de leur objet. Quant aux contenus, ils développent une vision mythique des associations et laissent de côté des aspects négatifs, tels les conflits internes. Par exemple, Mohamed Lachhab n'aborde pas la scission de l'AMF, douloureusement vécue par les militants, entre 1975 et 1979.

C'est dans une perspective différente que se situe l'ouvrage de la journaliste Zakia Daoud publié en 2002, qui retrace l'histoire de l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF), à partir des itinéraires individuels des militants interviewés. Outre des informations factuelles et chronologiques, des pistes de recherche apparaissent en filigrane : parmi elles, je retiens celle qui touche aux relations entre sections à *l'intérieur* de l'ATMF et entre l'ATMF nationale et les associations à *l'extérieur* du réseau ; des relations qui tissent « *une nouvelle géographie d'un Maghreb des cités* » [Daoud, 2002 : 163]. Pour autant, ce travail de mémoire associative doit être intégré dans un cadre théorique plus scientifique dans lequel l'ATMF ne peut être qualifiée, par exemple, de « *mouvement social* » [ibid. : 214].

³⁴ Il a été interviewé le 1^{er} octobre 2003 à Saint-Denis.

Enfin, un travail sur « *la culture politique des ressortissants marocains* » a été réalisé par un étudiant marocain de l'Université de Nantes [Bouqsim, 1992] et résumé dans l'*Annuaire de l'émigration marocaine* [Bafao ; Taarji, 1994]. Cet auteur reprend plusieurs *a priori* très répandus sur la pauvreté de cette « *culture politique* », notamment lorsqu'il compare l'engagement associatif des migrants marocains à une « *affiliation inconditionnelle* » qui favorise « *un repli communautaire* », « *un réseau associatif effiloché* » et des mobilisations irrationnelles [*ibid.* : 328-332]. L'explication centrale de ces phénomènes – dont on ne sait sur quel terrain ils sont constatés – est la nature monarchique du régime marocain.³⁵ Comme nous le verrons, ces constats et cette explication sont infirmés par mes observations : par exemple, les cas d'« *affiliation inconditionnelle* » sont moins nombreux que les cas de conflits internes, entre adhérents, membres du bureau et associations. Sans nier *a priori* la faible démocratie au sein des associations de migrants marocains, il faut contester l'utilisation de tels indicateurs et surtout l'explication culturaliste, voire essentialiste, proposée par cet auteur.

B - Les recherches doctorales

Dans sa thèse de sociologie soutenue en 2006, Mustapha Merizak aborde l'histoire des associations de migrants marocains en France en la reliant aux luttes politiques au Maroc depuis les années 1920. L'auteur centre son analyse sur la période des années 1960 et 1970 [Merizak, 2006 : 18] et, après 1981, sur la seule ATMF, dont il est membre, en excluant d'office les amicales, les « *associations-entreprises* » [*ibid.* : 174-175] et toutes celles dont je parlerai au cours de cette thèse. Il conclut sur la continuité entre le militantisme politique nationaliste et celui adopté dans l'espace d'installation et sur le faible impact de ce dernier sur les politiques publiques marocaine et française. L'idée de départ de Mustapha Merizak que je retiens ici est que « *la forte identité nationale, qu'ils [les militants de l'AMF et de l'ATMF] ont conservé à travers la trajectoire de l'immigration, ne les a pas empêchés de participer activement à la vie collective de la société d'installation* » [*ibid.* : 13].

La recherche doctorale d'Hassan Bousetta s'inscrit dans une volonté de renouveler la notion de structure des opportunités politiques. La problématique est axée sur la participation politique des migrants marocains dans les espaces locaux de quatre villes : Anvers, Liège, Lille et Utrecht. L'intégration politique est analysée de manière comparative et quantitative, avec des données issues des entretiens, afin de comprendre l'impact des contextes locaux sur la mobilisation politique des Marocains et l'impact de cette mobilisation sur les politiques publiques locales. Cette problématique incite l'auteur à considérer les migrants marocains comme une « *minorité ethnique* ». Le terrain est constitué d'entretiens avec 60 migrants marocains (15 dans chaque ville), qui sont membres de « *l'élite socio-politique marocaine* » : 20 d'entre eux sont membres d'associations de migrants (« *associations ethniques ou religieuses* »), 20 autres occupent une position intermédiaire (travailleurs sociaux,

³⁵ « *Pour l'immigré, c'est la société originelle qui détermine fondamentalement la constitution de sa capacité d'être un « moi » sociologiquement politique. La discontinuité observée entre la « base » et le « sommet » (traduction du rapport du sujet à son Roi) est elle-même le reflet de la distance irréductible entre Dieu et le fidèle* » [Bafao ; Taarji, 1994 : 331].

notamment) et les 20 derniers sont membres « *d'organisations non-ethniques* » (partis, syndicats et associations)³⁶ [Bousetta, 2001 : 4].

Les associations font partie de ce que l'auteur nomme, avec d'autres [Wihtol de Wenden, 1988], la sphère « *infra-politique* », dans laquelle l'enjeu de luttes concernent le pouvoir qui s'exerce sur la communauté ethnique par certains de ses membres [Bousetta, 2001 : 21]. Cette mobilisation ethnique infra-politique peut devenir « *politique* », au sens restreint que l'auteur accorde à ce mot, lorsqu'elle possède des relais (par exemple, des élus d'origine marocaine) dans la sphère politique (celle du pouvoir). Hassan Bousetta constate que ce n'est pas le cas à Lille, où l'émergence d'acteurs politiques ethniques est inhibée par la prégnance d'autres identités, territoriales et de classe [*ibid.*: 351]. Il n'exclut pas l'hypothèse selon laquelle les mêmes « *facteurs politiques institutionnels* » peuvent contribuer à transformer les anciennes ethnicités en nouvelles ethnicités [*ibid.* : 359], mais cette piste n'est pas explorée plus avant.

Une conclusion de ce travail comparatif intéresse de près l'hypothèse d'un mouvement associatif marocain en France : dans aucune des quatre villes il n'existe de mobilisation politique autonome des migrants marocains, y compris en termes d'ethnicité. En fait, leur intégration politique fonctionne par cooptation ou par inclusion dans les politiques publiques socio-culturelles. La diversité des statuts socio-économiques et des trajectoires des membres de « *l'élite socio-politique marocaine* » n'est pas compensée par une coordination en vue d'une action collective [*ibid.* : 271]. Cependant, en assimilant les mobilisations basées sur l'origine nationale à celles basées sur l'ethnicité, puis en plaçant celles-ci dans la seule sphère infra-politique, Hassan Bousetta s'interdit d'étudier les rapports des associations de migrants avec l'espace d'origine : leurs activités orientées vers le Maroc (*homeland related issues*) sont définies comme infra-politiques [*ibid.* : 23], car le point de vue de l'auteur est la sphère politique locale des pays d'installation.

Aux Pays-Bas, l'équipe de chercheurs déjà citée de l'IMES a produit quelques travaux sur les associations de migrants marocains. Anja Van Heelsum, par exemple, propose une lecture détaillée des associations « *berbères* », qui se multiplient aux Pays-Bas dans les années 1990. Elles sont toutes dirigées par des migrants marocains originaires du Rif. Les jeunes nés aux Pays-Bas sont très actifs dans ces associations, mais l'absence d'alphabet berbère unifié, ajoutée à leur absence de maîtrise de la langue française, les empêche de tisser des relations étroites avec les associations berbères en France [Van Heelsum, 2003]. Enfin, l'auteur remarque que ces dernières sont davantage politisées et orientées vers les espaces d'origine, notamment la Kabylie, alors qu'aux Pays-Bas les associations berbères sont orientées vers des activités culturelles. Je reviens sur ces résultats dans le chapitre 3.

En Espagne et en Italie, Gaia Danese [2000] a conduit une recherche doctorale comparative sur les associations et la participation politique des migrants marocains, sénégalais et philippins. Sa problématique est centrée sur l'articulation entre le contexte local et le savoir-

³⁶ L'auteur parle respectivement d'« *associations of migrants and ethnic minorities, organisations for migrants and ethnic minorities, and non-ethnic organisations* » [Bousetta, 2001 : 47].

faire des migrants, comme explication aux formes d'organisation et de participation observées. Gaia Danese saisit les migrants en tant qu'acteurs, parmi d'autres, d'un processus d'intégration révélateur des spécificités politiques nationales espagnoles et italiennes. Elle s'intéresse donc autant à l'offre institutionnelle, aux opportunités politiques et aux mouvements de soutien « *autochtones* » aux migrants (églises, partis, etc.) qu'aux associations de migrants, qui ne sont qu'une des formes de leur organisation. Toutefois, ses conclusions sur les associations de migrants marocains ont nourri ma réflexion en m'indiquant des pistes à explorer.

Gaia Danese constate tout d'abord que les migrants marocains disposent d'une socialisation traditionnelle, acquise dans l'espace d'origine, qui devient une « *boîte à outils* » dans l'espace d'installation. Concernant le Maroc, elle note que les associations y sont instrumentalisées soit par le pouvoir, soit par les partis d'opposition dans un objectif politique. Les migrants marocains ont donc eu au Maroc une expérience de la vie associative entachée de clientélisme électoral ou de militantisme partisan, ce qui explique leur méfiance et leur « *pessimisme* », dans l'espace d'installation, envers toute forme associative [Danese, 2000 : 519-521]. Dans ce contexte, les réseaux personnels et clientélistes se développent plus rapidement que les associations, sauf parmi les opposants au régime marocain.³⁷ Ces deux formes, réticulaire et associative, peuvent toutefois se recouper et l'auteur cite l'exemple des réseaux familiaux au sein de l'Association des travailleurs marocains d'Espagne (ATIME) [*ibid.* : 546-547].

La seconde conclusion de ce travail qui éclaire mon objet de recherche concerne l'utilisation associative de l'espace comme ressource. Gaia Danese démontre que « *l'espace dans lequel ils [les collectifs de migrants] puisent les ressources, celui dans lequel l'action se déroule et celui dans lequel se vérifient les retombées de l'action peuvent ne pas coïncider* » [*ibid.* : 131]. L'auteur souligne la capacité des migrants à importer et exporter des ressources d'un espace à l'autre, et à poursuivre des objectifs simultanément dans plusieurs espaces [*ibid.* : 580]. Cette articulation des échelles est l'une des composantes de la dimension spatiale des associations étudiées ici. Selon l'auteur, les associations de migrants évoluent dans un environnement caractérisé par « *une superposition de différents espaces politiques qui coexistent avec l'Etat-nation* » [*ibid.* : 580].

En qualifiant certains de ces « *différents espaces politiques* » de « *réseaux transnationaux* », Thomas Lacroix [2003] poursuit la même réflexion théorique, inspirée de l'approche transnationale et focalisée cette fois sur les associations de migrants originaires du Sud marocain qui oeuvrent pour le développement des espaces d'origine. Son travail est basé sur des entretiens en France et au Maroc et sur l'observation des réalisations des migrants dans leur villages d'origine (mosquée, dispensaire, puit, etc.). Grâce à cette recherche, la première en France à être consacrée aux seules associations de migrants marocains, le statut et le rôle de ces migrants dans l'espace social transnational apparaissent sous un jour nouveau.

³⁷ L'enquête de terrain de Gaia Danese a été réalisée du vivant d'Hassan II.

La thèse de Thomas Lacroix est que « *l'espace transnational alimente à court terme un conflit entre deux niveaux territoriaux : un niveau local/tribal et un niveau national/territorial* ». Selon lui, le migrant possède une dette morale envers ceux qui sont restés au village et cette dette se matérialise par les transferts : ils sont un devoir du migrant, car ils sont la marque du maintien de son allégeance à la société locale. Du fait de cette dette et de cette allégeance, le pouvoir économique du migrant ne peut être transformé en pouvoir politique. A l'échelle locale du village, le migrant « *se soumet à l'exigence de mutisme politique en contrepartie d'une expression encadrée de sa réussite économique et sociale. [...] Cette dépossession est consentie au niveau local parce qu'elle permet une réappropriation de son existence au niveau transnational* », au sein des réseaux du développement [Lacroix, 2003 : 175]. Ceux-ci permettent de se réapproprier la frontière en valorisant son savoir-faire de passeur et en articulant les codes sociaux des espaces d'origine et d'installation. Ce processus témoigne d'une « *normativité migratoire* », selon laquelle les actions de développement démontrent aux villageois marocains la capacité des migrants à mobiliser « *l'Ailleurs* » par la « *Mobilité* », définie comme « *savoir-circuler et savoir-faire circuler* » ; ces actions perpétuent le mythe d'un retour qui ne se réalisera pas [Lacroix, 2005 : 78-85]. Ainsi, en s'appropriant deux espace de vie, deux systèmes sociaux, le migrant devient un « *transmigrant* », un terme issu des transnational studies [Basch et alii, 1994].

Thomas Lacroix analyse donc les relations entre associations villageoises, associations de migrants originaires de ces villages et associations de migrants « *de second niveau* », qui coordonnent les deux premières aux bailleurs de fonds. Mais les migrants marocains établissent d'autres relations entre les champs associatifs marocain et français, motivées par d'autres objectifs que ceux du développement local : la défense des droits de l'Homme, le retour des exilés politiques, les investissements économiques, etc. Aucune recherche doctorale ne les a jamais étudiés. De plus, le rôle de l'Etat marocain dans ces réseaux associatifs transnationaux, finement analysé dans le cas du développement local, reste inexploré pour les autres activités associatives, qu'elles soient linguistiques, religieuses, juridiques, politiques, sportives ou festives. Dans cette perspective, et en poursuivant la réflexion sur la dette morale du migrant, la question qui se pose est de savoir si son allégeance à la société locale est aussi ressentie ou imposée à l'échelle nationale : le migrant se sent-il un devoir particulier (économique, politique, etc.) envers le Maroc en tant que nation ? Si oui, comment cela se traduit-il dans le champ associatif français, en dehors des activités de développement local ?

En conclusion, ces quatre recherches doctorales sur les associations de migrants marocains apportent des éléments de réponses aux questions initiales de cette thèse, notamment sur la place de l'ethnicité dans le mouvement associatif marocain en France, à Lille plus précisément [Bousetta, 2001], et sur l'articulation des échelles et des lieux [Danese, 2000 ; Lacroix, 2003]. Mais les problématiques n'abordent pas la question des rapports des associations de migrants avec le processus récent de démocratisation du Maroc. Pourtant, une étude de l'OCDE souligne l'intensité de ces rapports et le fait que « *le processus de démocratisation déclenche souvent une nouvelle dynamique au sein de la communauté d'émigrés et un nouvel élan en faveur de leur pays* » [Libercier : Schneider, 1996 : 54]. Les recherches sur la citoyenneté transnationale [Bauböck, 1994] ont défriché ce terrain au niveau

théorique. A ma connaissance, aucune d'entre elles ne mentionne le cas marocain, sinon rapidement [Østergaard-Nielsen, 2003a : 24]. Les questions du rôle des associations dans le champ migratoire marocain, dans l'expression du sentiment d'appartenance et dans la réduction de la distance avec le Maroc n'ont pas non plus été systématiquement explorées. Tout cela nécessite d'adopter une perspective diachronique et de recourir aux travaux décrivant les dynamiques identitaires, spatiales et politiques de ce champ migratoire.

2. LES RECHERCHES SUR LA NATIONNÉ ASSOCIATIVE ET L'ESPACE TRANSNATIONAL

La perspective qui vient d'être indiquée est balisée, à un niveau théorique, par des travaux en géographie et en science politique qui portent sur la transnationalisation³⁸ des mobilisations et des sentiments d'appartenance. Divers dans leurs orientations et leurs méthodes, ces travaux ont pour point commun de libérer l'étude des mobilisations des migrants de l'emprise du cadre national, en intégrant des définitions et des problématiques forgées ailleurs dans le Monde (anglo-saxon le plus souvent). La première section a montré que cette emprise, dans le cas de la France, rendait plus difficile la compréhension des regroupements de migrants selon leur origine nationale dans l'espace d'installation ; elle freinait surtout l'éventuelle conceptualisation de l'idée d'ethnicité associative, qui était l'objectif de cette section. Afin de l'atteindre, j'insiste ici sur deux des effets de ce desserrement, dans la recherche française, de l'emprise du cadre national : l'un a trait à l'articulation entre la nationalité et l'ethnicité, l'autre concerne la déconnection entre le nationalisme et le territoire.

A - L'articulation entre la nationalité et l'ethnicité : la nationnité associative

La dissociation théorique effectuée par les politistes entre les concepts d'Etat, de nation et de territoire³⁹, qui se fonde sur leur observation des phénomènes sociaux inscrits dans la globalisation⁴⁰, a permis de renouveler les approches historiques et sociologiques de l'Etat-nation et du nationalisme. Celui-ci est défini par Ernest Gellner comme une idéologie née de la modernisation industrielle et de l'homogénéisation culturelle, dont l'objectif est de faire coïncider les limites ethniques et les limites politiques, autrement dit de superposer le territoire de l'Etat à celui de la nation, définie par son unité culturelle [Gellner, 1989]. D'autres historiens complètent cette définition en montrant que, si le nationalisme précède la nation, celle-ci ne procède pas d'une ethnie pré-existante. Des « *proto-nations* » peuvent certes exister, mais la plupart ne sont pas devenues – et ne deviendront pas – des nations au sens d'Etat-nations [Hobsbawm, 1992 : 100]. En ce sens, « *très peu de mouvements nationaux*

³⁸ Ce terme est préféré à celui de transnationalisme. Il désigne simplement ici la construction de réseaux sociaux durables par-delà les frontières des Etats-nations.

³⁹ Le mot est employé ici dans son sens restreint : il désigne un espace borné, régulé et contrôlé par un groupe social, dont le pouvoir s'exerce par la médiation du sol. Cette définition provisoire, inspirée en partie de Bertrand Badie [1995 : 11-12], est retravaillée dans la suite de cette section à partir de travaux de géographes.

⁴⁰ Définie comme un processus d'interdépendance croissante des lieux entre eux à l'échelle mondiale. Jacques Lévy souligne que ce processus (qu'il nomme mondialisation) oblige à « *renégocier des compromis sociaux établis dans le cadre national* » [Lévy ; Lussault, 2003 : 639]. Il en va de même des compromis scientifiques.

modernes trouvent leur origine effective dans une forte conscience ethnique » [ibid. : 86].⁴¹ Dans le même esprit, Benedict Anderson insiste sur le rôle des élites et des techniques et qualifie la nation de « *communauté imaginée* » formée grâce au « *capitalisme de l'imprimé* » et, plus largement, au progrès technique permettant « *l'interchangeabilité* » de fonctionnaires de plus en plus mobiles [Anderson, 2002]. Le nationalisme ainsi défini, résultat d'un long processus historique, n'est donc pas la simple traduction, dans la sphère politique, d'une ethnicité pré-existante. Si le nationalisme constitue bien l'un des socles idéologiques de l'Etat-moderne et des concepts modernes de nation et de nationalité, l'autre socle est le libéralisme philosophique et politique du 19^{ème} siècle. Ce dernier point est développé par Christophe Bertossi, pour qui « *l'élément déterminant qui distingue nationalité et ethnicité tient au fait que la nationalité participe directement du processus de modernisation des appartenances politiques, à mettre à l'actif du nationalisme libéral dans le siècle qui suit les révolutions américaine et française* » [Bertossi, 2001 : 49].

Quelles places tiennent alors la nationalité et l'ethnicité dans les reformulations identitaires à l'œuvre au sein des associations de migrants marocains en France et, plus précisément, dans le sentiment d'appartenance marocaine de ces migrants ? Dans une synthèse récente des différentes théories du nationalisme, Christophe Jaffrelot souligne que Gellner et Anderson semblent confondre sentiment national et nationalisme [Dieckhoff ; Jaffrelot, 2006 : 41]. Il reprend en cela les critiques de Pierre Birnbaum reprochant aux mêmes auteurs de trop s'attacher à déconstruire le mythe national sans expliquer la force du sentiment d'appartenance à la nation [Birnbaum, 1997 : 27-28]. Selon Christophe Jaffrelot, les théories du nationalisme gagneraient aujourd'hui à emprunter aux théories de l'ethnicité, non pas pour qualifier certaines formes de nationalisme d'« *ethniques* » ou pour dire que l'ethnie précède la nation – comme le laissait penser par exemple Max Weber [1971] – mais pour insister sur le rôle des conflits d'intérêts entre différents groupes dans leur rapport à l'Etat et dans la définition de leurs frontières réciproques, que ces groupes soient qualifiés de nationaux ou d'ethniques [ibid. : 102-103]. Cette suggestion, appuyée sur la définition barthienne de l'ethnicité, me semble pleinement justifiée pour ma recherche. Ainsi, les migrants qui s'associent dans l'espace d'installation en fonction de leur origine nationale (re)formulent des identités pouvant être qualifiées d'ethniques, de nationales, ou tout autrement selon les cas.

Dès lors, plutôt que d'abandonner l'idée d'ethnicité associative, il convient de la refonder sur ce qui est au fondement de ces associations, à savoir l'attachement des migrants à leur origine nationale, autrement dit leur sentiment d'appartenance nationale. C'est ce sentiment que Benedict Anderson nomme la nationité (*nationness*), en l'opposant à la nationalité (*nationality*) : la seconde ouvre l'accès aux droits politiques, tandis que la première désigne le sentiment d'appartenir à une « *communauté nationale* » définie par une histoire, une culture, une religion et une langue [Anderson, 2002]. Cette distinction permet de comprendre que la possession de la nationalité d'un Etat ne s'accompagne pas toujours d'un sentiment

⁴¹ Eric Hobsbawm distingue le nationalisme moderne du « *proto-nationalisme populaire* », fondé sur la langue, l'ethnie, la religion, la tradition dynastique et la conscience d'appartenir ou d'avoir appartenu à une entité politique. Mais il distingue également ce nationalisme moderne, dont l'apogée se situe de 1918 à 1945, des mouvements en faveur de l'indépendance des pays colonisés et du « *réveil ethnique* » de la fin du 20^{ème} siècle.

d'appartenance à la nation représentée par cet Etat. Et même lorsque c'est le cas, la nationalité à elle seule ne garantit pas la reconnaissance d'une telle identification [Neveu, 1993 : 287]. Ce n'est donc pas l'ethnicité associative mais la « *nationité associative* » qui est au cœur de nos interrogations. L'ethnicité associative et le « *nationalisme associatif* » sont seulement deux formes que peut prendre la nationité associative. Mais en affirmant cela, avons-nous avancé ? Qu'apporte l'idée de nationité associative à l'étude des reformulations identitaires à l'œuvre au sein des associations de migrants ? Pour y répondre, il faut intégrer à la réflexion un dernier élément, crucial : la distance qui sépare ces migrants de leur espace d'origine.

Etudier et conceptualiser la nationité associative des migrants (ici, marocains) nécessite non seulement de croiser les théories de la nationalité et de l'ethnicité, mais aussi de tenir compte du fait que cette nationité s'exprime à distance, à partir d'un autre Etat-nation que celui auquel cette nationité est liée. Cela nécessite de reprendre des notions récemment proposées par les chercheurs, telles celles de « *nationalisme de longue distance* » [Anderson, 1998 ; Glick Schiller ; Fournon, 2002] et de « *nationalisme transnational* » [Kastoryano, 2006]. Selon Nina Glick Schiller, la première désigne un ensemble de pratiques et de revendications identitaires reliant des personnes qui affirment descendre d'un pays ancestral [Glick Schiller, 2004 : 459]. Cette notion, très peu appliquée aux mouvements sociaux [*ibid.* : 465], est utile à ma recherche si je la redéfinis et l'adapte à la population marocaine immigrée, en tenant compte du fait que le « *pays ancestral* » existe bel et bien, sous la forme de l'Etat-nation marocain, et que les personnes étudiées en sont originaires. La seconde notion, celle de nationalisme transnational, désigne un « *nationalisme sans territoire* » formulé par des dirigeants d'association, des intellectuels, des commerçants et des industriels. Son auteur, Riva Kastoryano, la construit en l'opposant en partie au « *nationalisme diasporique* », décrit entre autres par Gellner [1989], pour désigner la revendication d'un territoire, au début du 20^{ème} siècle, par des groupes « *parias* » (Juifs, Arméniens, Grecs), dont l'impuissance politique aurait été révélée par l'industrialisation. Le nationalisme transnational diffère de celui des diasporas⁴² dans son historicité, ses objectifs et sa conception de l'autonomie : en effet, il apparaît parmi des migrants économiques post-coloniaux plutôt que parmi des exilés ou des expulsés d'un territoire d'origine ; il vise à l'assimilation institutionnelle dans l'Etat d'installation plutôt que la construction d'un nouvel Etat-nation ; enfin, il promeut l'idée d'une autonomie personnelle et culturelle non-territoriale, plutôt qu'une auto-détermination politique et une reconnaissance dans le système international [Kastoryano, 2006 : 537-541].

Cette nouvelle notion est utile à ma propre recherche, car elle postule que le nationalisme est non seulement une idéologie fortement territorialisée, mais aussi un sentiment d'appartenance à une collectivité qui peut s'exprimer à distance. L'expression « *nationalisme transnational* » peut sembler contradictoire, mais elle traduit bien le fait que les réseaux transnationaux peuvent renforcer le nationalisme [Dorais, 2004 : 52]. Dans certains cas, celui des migrants vietnamiens au Canada par exemple, ce sont les familles, plutôt que les associations, qui sont les actrices principales de ce processus [*ibid.* : 68]. A contrario, Riva Kastoryano construit la notion à partir de son observation d'associations de migrants turcs et soutient l'idée que « *les*

⁴² Je définis le concept de diaspora un peu plus loin, dans l'état des recherches sur l'identité marocaine migrante.

identités régionales, ethniques, linguistiques et religieuses occultées dans le pays d'origine [...] ressurgissent dans l'immigration », grâce aux politiques multiculturelles des Etats d'installation et aux militants associatifs. Enfin, ceux-ci participeraient à « transférer » ces identités réappropriées dans le sens inverse, vers le pays d'origine, ce qui transformerait le nationalisme même de ce pays [*ibid.* : 544-545]. Comme celle d'ethnicité post-coloniale, cette hypothèse récente reste à explorer sur le terrain.

B - La déconnection entre le nationalisme et le territoire : l'espace transnational

La déconnection entre nationalisme et territoire, d'où découle la notion de nationalisme transnational, est la conséquence de la crise de l'Etat-nation dans un contexte de globalisation des flux (migratoires, idéologiques, économiques, etc.). Cette crise est diversement interprétée selon les auteurs : certains y voient l'annonce de la « *fin des territoires* » au sens restreint (stato-national) qu'ils donnent à ce mot [Badie, 1995] ; d'autres, tenants du « *post-nationalisme* », y lisent les progrès de l'universalisation des droits, qui dissocie la citoyenneté de la nationalité en favorisant l'émergence d'ensembles supra-nationaux [Soysal, 1994] ; d'autres enfin, promoteurs du « *transnationalisme* », l'interprètent comme le signe d'une « *déterritorialisation* » des Etats-nations et de la construction d'espaces sociaux par-delà leurs frontières, ces espaces étant qualifiés de transnationaux [Basch *et alii*, 1994].

Par-delà leurs divergences d'interprétation, tous ces auteurs admettent que la communauté nationale n'est plus – et de moins en moins – la seule communauté politique signifiante sur la scène internationale : les sentiments d'allégeance des individus à l'égard d'Etats-nations en recomposition perdent de leur force et, partant, de leur potentiel de mobilisation, tandis que le territoire national devient un territoire parmi d'autres, qu'ils soient supra ou infranationaux. La nation n'est plus le seul cadre d'affirmation de la citoyenneté, qui s'exerce désormais sur différents espaces et à diverses échelles. Si je partage ces constats, aucune des trois interprétations globales dans lesquels ils s'inscrivent ne me semble être à même d'expliquer l'intégralité des reformulations associatives de la nationité des migrants marocains.

Ainsi, la thèse de Bertrand Badie, qui affirme que « *le territoire est de moins en moins admis comme le support d'une identité politique citoyenne et de plus en plus toléré ou réclamé comme l'instrument d'une identité religieuse ou ethnique* » [Badie, 1995 : 254], est discutable en fonction de la définition que l'on donne du territoire. Des travaux de géographes, qui s'appuient sur une définition complexe du territoire, montrent au contraire son « *étonnant dynamisme* » et concluent que « *la mondialisation se prête particulièrement à un fort développement territorial* » [Di Méo ; Buléon, 2005 : 96, 78]. Une telle approche, que je développe dans la section suivante, permet elle aussi de desserrer l'emprise du cadre national sur la réflexion scientifique.

La thèse « *post-nationaliste* », selon laquelle l'existence d'un cadre juridique supra-national permet aux migrants de se mobiliser en tant qu'être humains – et non plus en tant que nationaux, ressortissants de tel ou tel Etat – pour obtenir la satisfaction de leurs revendications

[Soysal, 1994], est-elle plus utile à notre réflexion ? Outre qu'elle semble pêcher par excès d'optimisme, cette thèse n'est pas – ou très peu – confirmée par des enquêtes de terrain. Des sociologues français lui reprochent également de sous-estimer l'acculturation des migrants dans les sociétés d'installation et de ne pas contextualiser les revendications qu'ils portent [Bordes-Benayoun ; Schnapper, 2006]. L'existence de droits à l'échelle internationale ne signifie pas que leur application par les Etats et leur appropriation par les migrants est identique, ni même homogène, au sein de chacune des sociétés nationales. Les structures des opportunités politiques et les modèles de citoyenneté exercent toujours une forte influence sur les modes de mobilisation des migrants et les identités collectives qu'ils valorisent.

La thèse « *transnationaliste* » souligne au contraire l'hétérogénéité de la globalisation et, dans une approche interactionniste, accorde aux migrants le statut d'acteurs à part entière [Basch *et alii*, 1994 ; Hannerz, 1996]. L'attention qu'elle porte aux reformulations identitaires, entre autres par les associations de migrants, se traduit par la formation de nouvelles notions, telle celle d'« *ethnoscape* », ou de « *paysage d'identité de groupe* », sur lesquelles je reviendrai et qui prennent acte de la dissociation croissante entre les territoires stato-nationaux, les subjectivités et les mouvements sociaux [Appadurai, 2001 : 89, 260].

Cependant, par-delà la diversité des travaux qui s'en inspirent [Faist, 2000, 2004 ; Levitt, 2001 : Smith ; Guarnizo, 1998 ; Smith, 2001], la thèse transnationale me semble souffrir de trois lacunes lorsqu'on tente de l'appliquer à l'objet étudié. Des auteurs majeurs de ce courant, bien conscients de ces lacunes et soucieux de délimiter ce nouveau champ, qui couvre un ensemble très hétéroclite d'objets, se sont attachés à en préciser les contours [Glick-Schiller, 1997 ; Portes *et alii*, 1999 ; Vertovec, 1999]. Mon propos n'est pas de résumer ces autocritiques, mais de dégager les points qui posent encore problème, s'agissant du renouvellement, indispensable à ma recherche, des concepts d'Etat et de territoire.

La première lacune réside dans la notion d'« *Etat-nation déterritorialisé* », qui cherche à qualifier le maintien des liens d'allégeance des migrants à leur Etat d'origine ; autrement dit, qui traduit l'idée selon laquelle là où des migrants se trouvent, on trouve l'Etat d'origine [Basch *et alii*, 1994 : 269]. Selon moi, l'expression est contradictoire : d'une part, tout Etat *par définition* exerce son autorité sur un territoire et on voit mal ce que serait la légitimité d'un Etat sans territoire ; d'autre part, qu'il s'agisse d'une organisation politique (ici, l'Etat) ou d'autre chose (une religion, un groupe social, etc.), toute déterritorialisation s'accompagne *par définition* d'une reterritorialisation. Ces deux postulats, qui s'appuient sur les définitions classiques de l'Etat en science politique et de la territorialisation en géographie, m'interdisent l'usage de la notion d'« *Etat déterritorialisé* ». Je lui préfère des notions moins controversées, telles que celles de « *citoyenneté flexible* » et de « *zones de souveraineté graduelles* » des Etats d'origine sur « *leurs* » migrants [Ong, 1999].

La seconde lacune concerne le manque d'historicisation du « *transnationalisme* ». En effet, comparées aux thèses de la « *fin des territoires* » et du « *post-nationalisme* », les *transnational studies* semblent victimes d'un « *présentisme* », pour reprendre les mots de Roger Waldinger [2006], qui se traduit par une relative absence de réflexion sur la « *présence*

du passé » au sein des réseaux transnationaux étudiés. Roger Waldinger souligne ainsi quatre modalités de l'articulation entre passé et présent qui sont négligées par les tenants du transnationalisme et cite des travaux d'historiens établissant l'existence, dès le début du siècle, d'associations de migrants promouvant un nationalisme de longue distance [*ibid.* : 26]. Cette lacune peut être comblée en écrivant l'histoire du « *mouvement associatif marocain* » en France, selon l'hypothèse et la méthode qui seront exposées au chapitre suivant. Il faut également considérer la configuration historique spécifique des relations entre Etat d'origine et Etat d'installation qui, dans le cas du Maroc et de la France, pose la question déjà présentée de l'ethnicité post-coloniale.

La troisième lacune touche à la dimension spatiale des phénomènes étudiés. Celle-ci est certes prise en compte dans les *transnational studies*, à propos des articulations entre l'échelle locale et l'échelle mondiale, mais l'espace y est le plus souvent défini comme support des réseaux sociaux. L'investissement de ce champ de recherches par les géographes se fonde au contraire sur une définition de l'espace comme élément constitutif de la transnationalisation⁴³ elle-même : celle-ci engage des localisations et des configurations spatiales spécifiques et se distingue surtout par des spatialités et des territorialités qui entremêlent les échelles locales, nationales et mondiales [Jackson *et alii*, 2003 : 1-2]. Tenter de combler cette lacune nécessite davantage d'effort que pour les deux précédentes, car cela implique, dans le cas de migrants internationaux, d'intégrer à la réflexion les apports des travaux sur les champs et les circulations migratoires. Ce faisant, nous pourrions définir plus finement les identités des groupes migrants telles qu'elles sont reformulées dans cet espace transnational, puis dans le champ associatif des espaces d'installation.

3. LES RECHERCHES SUR L'IDENTITÉ MAROCAINE MIGRANTE

Plusieurs travaux sociologiques ont été effectués sur l'identité marocaine – définie comme un ensemble de pratiques, de valeurs et de normes – qui ont privilégié l'échelle familiale et celle du quartier. Sans en dresser un inventaire exhaustif, il faut insister sur les changements identitaires à l'œuvre en situation migratoire et distinguer ainsi les migrants marocains des Marocains du Maroc. Les recherches sur la circulation migratoire marocaine permettent d'approfondir cette première approche de l'identité, toujours à l'échelle familiale ou communautaire, mais en tenant compte de la diversité des situations vécues, des lieux fréquentés et de la mobilité spatiale des migrants marocains. Cela permettra d'introduire des notions nécessaires à l'analyse de la dimension spatiale des reformulations associatives de l'identité marocaine, parmi lesquels figurent en premier lieu les notions de champ migratoire, d'extra-territorialité et de reterritorialisation identitaire.

⁴³ En géographie, ce terme est parfois remplacé par celui de « *transnationalité* ».

A - L'identité marocaine en situation migratoire

Dans ce paragraphe, ce qui serait « *l'identité marocaine* » est abordé sous l'angle du logement, des pratiques religieuses et linguistiques et du sentiment d'appartenance marocaine.

Une enquête comparative sur les logements des migrants kabyles et marocains réalisée à Grenoble [Bekkar *et alii*, 1999] démontre que les seconds perçoivent leur installation comme moins durable que les premiers et conservent des marqueurs temporels (prières) et spatiaux de la société d'origine. Ainsi, leur espace domestique est coupé en deux, entre celui pratiqué « *à la française* » (cuisine, salle de bains, etc.) et celui qui concentre la « *culture marocaine* », à savoir le salon, qui affiche l'origine et est le lieu où le sens de l'hospitalité s'exprime. À l'inverse, chez les Kabyles, aucun élément culturel n'est mis en valeur, sauf de petits objets décoratifs. D'autres travaux soulignent la charge identitaire attachée à la construction d'une maison au Maroc [Berriane, 1992 ; Ma Mung, 1996] : matérialisation de l'attachement au pays d'origine, symbole de réussite dans les relations entre familles immigrées, la maison est aussi le signe d'une réussite du projet migratoire aux yeux de la famille, des amis et des connaissances restés au Maroc [El Moubaraki, 1989 : 113]. Pour ces raisons, auxquelles s'ajoute l'image de sécurité financière qui lui est attachée, le secteur de l'immobilier représente 72 % des investissements effectués par les migrants marocains au Maroc en 2005.

La situation migratoire entraîne de nombreux changements au sein des familles : la scolarisation des enfants, par exemple, révèle certaines « *discontinuités* » entre la culture marocaine et la culture scolaire de l'espace d'installation, que l'objectif de réussite des enfants incite à combler [Hermans, 1994 : 218]. Des changements affectent les rapports de genre et de génération des migrants marocains : par exemple, les unions mixtes, en constante augmentation, sont le « *lieu d'acculturation intense* » même si elles restent le « *privilège des catégories sociales aisées* » [Tribalat, 1995 : 87-89]. L'émancipation de la femme, la baisse de la fécondité, l'augmentation de l'âge moyen à la maternité, la disparition de la polygamie et l'augmentation des unions libres sont des phénomènes avérés par les études démographiques [Lamchichi, 1999 : 160]. Au-delà de ces travaux spécifiques sur le logement, l'école et le mariage, il existe d'autres indicateurs des changements affectant les pratiques des migrants marocains. Je m'en tiens ici aux pratiques religieuses et linguistiques, telles qu'elles ont été mesurées par l'enquête *Mobilité géographique et insertion sociale* menée par l'INED et l'INSEE en 1992 [Tribalat, 1994, 1995].

Selon cette enquête, qui a donné lieu à controverse du fait qu'elle utilisait des catégories ethniques contestables [Blum, 1998 ; Le Bras, 1998], les migrants marocains auraient une pratique plus régulière de l'islam (40 %) que les migrants algériens (29%) et plus équilibrée entre les hommes et les femmes. Contrairement aux Kabyles algériens, « *les Berbères [marocains] sont les plus pratiquants et tout particulièrement les femmes* » [Tribalat, 1995 : 94-95], ce qui irait à l'encontre de l'idée d'un clivage ethnique à base religieuse entre Arabes et Berbères au Maroc. Par ailleurs, les migrants marocains seraient ceux qui respectent le plus les interdits alimentaires (porc, alcool) et le jeûne du ramadan avec, là encore, une certaine

homogénéité interne, puisque les taux de respect vont de 64 % (l'interdiction de l'alcool pour les hommes) à 84 % (la pratique du jeûne pour les femmes) [*ibid.* : 100-101]. Sur ce point, cette enquête en confirme d'autres, plus restreintes : ainsi, lors d'une enquête menée dans le cadre d'une thèse de géographie en 1980, les migrants marocains interrogés répondaient célébrer les fêtes religieuses à 88 %, tandis que les fêtes nationales marocaines n'étaient célébrées qu'à 23 %, un taux toutefois supérieur à celui des fêtes nationales françaises (10 %) [Lazrak, 1983 : 239]. Les politistes soulignent le rôle de l'islam dans l'identification nationale marocaine, que ce soit au Maroc [Tozy, 1999 ; Zeghal, 2005] ou en migration : dans ce dernier cas, il s'agit d'enquêtes localisées, par exemple sur les boucheries *halal* d'Ile-de-France, dont la moitié appartiendrait à des originaires du Maroc [Khellil, 2004 : 61] ; mais il peut aussi s'agir de statistiques officielles, telles ceux du Ministère de l'intérieur français, qui estimait en 2000 que 40 % des imams des mosquées françaises étaient de nationalité marocaine. Cette forte religiosité marocaine, reconnue par les autres migrants maghrébins [*ibid.* : 87], et mesurée aussi en Belgique [Bastienier, 1998], n'est pas nouvelle : dans sa thèse publiée en 1938, Joanny Ray soulignait que l'encadrement maraboutique mis en place en France durant la première guerre mondiale avait eu une emprise plus forte et plus longue sur les migrants marocains que sur leurs homologues algériens. Cette variable religieuse est parfois sollicitée pour expliquer la faible participation des migrants marocains au « mouvement ouvrier maghrébin » en France [Sraïeb *et alii*, 1985 : 58]. J'aurai l'occasion de revenir sur cette hypothèse dans les chapitres 5 à 7.

Les pratiques linguistiques sont complexes au Maroc.⁴⁴ En situation migratoire, le poids des berbérophones est plus faible qu'au Maroc, où il est évalué entre 30 % [Sellier, 2003 : 86] et 40 % [Tribalat, 1995 : 20 et 219]. Selon l'enquête MGIS, les Berbères⁴⁵ ne représenteraient que 22 % des migrants marocains en France. En outre, au berbère et à l'arabe tendrait à succéder le français, y compris au domicile familial. Selon la même enquête, la moitié des migrants marocains arrivés en France à l'âge adulte parlent bien le français, avec une forte inégalité entre hommes (59 %) et femmes (39 %) ; parmi eux, 41 % le lisent et l'écrivent, une proportion égale (40 %) à ceux qui lisent et écrivent leur langue maternelle [*ibid.*: 39, 43], dont la faible maîtrise s'explique par l'analphabétisme d'une large partie de la population marocaine.

L'enquête constate aussi une « *déperdition des langues d'origine au fil des générations* ». Ceux ayant migré avant l'âge de 15 ans ne sont pas tous arabophones ou berbérophones, loin de là : 98 % lisent et écrivent le français, tandis que seuls 8 % lisent et écrivent l'arabe ou le berbère [*ibid.* : 48-49]. Quant aux enfants nés en France de parents marocains, ils ignorent presque totalement ces deux langues. Reste que la transmission culturelle intergénérationnelle

⁴⁴ L'arabe littéraire n'est employé que par l'élite politico-religieuse. L'arabe dialectal (dit « *marocain* ») domine lors des interactions quotidiennes. L'arabisation a abouti à un troisième type d'arabe, employé notamment par la presse, dit « *médian* » ou « *pandialectal* », avec des bases dialectales et des emprunts à l'arabe littéraire. Le français conserve un rôle central au sein de l'administration et constitue une sorte de seconde langue officielle. Issus du même groupe linguistique que l'arabe, trois dialectes berbères se distinguent : le *chleuh* ou *tachel'ih* du Sud (plaine du Souss), le *tamazight* du Maroc central (Moyen et Haut-Atlas) et le rifain du Rif. Le dialecte des Sahraouis est la *hassaniya*, un arabe mâtiné de mots berbère. Enfin, l'Espagnol est couramment parlé dans le Rif.

⁴⁵ Berbère et berbérophone sont deux termes synonymes dans l'enquête MGIS.

se fait encore largement par l'apprentissage, oral et / ou écrit, de la langue d'origine. Par exemple, les migrants marocains demeurent attachés aux patronymes arabes ou berbères, perçus comme des marqueurs identitaires [Belbah ; Chattou, 2002 : 150-153].

Très peu de recherches se sont focalisées sur le sentiment d'appartenance marocaine des migrants. Celles qui existent sont basées sur une méthode par sondage, dont on peut toujours contester le bien fondé.⁴⁶ Mais de telles recherches indiquent toutefois de nouveaux sentiers à explorer, avec d'autres méthodes. Ainsi, les jeunes interrogés par le sociologue Abdel-ilah Hassanain affirment que leur sentiment d'appartenance marocaine repose en premier lieu sur les voyages au Maroc (à 67 %), puis sur la langue (à 62 %). Ensuite viennent la nourriture (à 49 %) et la « *mentalité* » (à 22 %), dont la définition, nécessairement subjective, n'est pas explicitée. Le logement et les pratiques vestimentaires sont très peu cités (de 4 à 5 %). Enfin, une majorité déclare « *se sentir Français et Marocain* » (à 51 %), les autres se déclarant davantage « *Marocains* » (à 31 %) que « *Français* » (à 9 %). Mais une proportion non négligeable ne se reconnaît dans aucune des trois affirmations (« *autres* » à 9 %). Le point commun de ces jeunes est sans conteste leur rejet des termes de « *deuxième génération* » (80 %) et de « *Beurs* » (69 %) [Hassanain, 1995]. Ces données confirment la prégnance du sentiment de « *double appartenance* », déjà mesurée au début des années 1980 parmi les jeunes d'origine portugaise [Oriol *et alii*, 1984].

Abdel-ilah Hassanain désigne le sentiment d'appartenance marocaine par le terme de « *marocanité* » : celles des jeunes serait construite en référence « *au passé de ses parents, à l'histoire de sa communauté, même s'il n'est jamais allé au Maroc* » [*ibid.* : 56]. D'autres sociologues, en employant le même terme de marocanité, la distingue de l'identité nationale marocaine, en rappelant que la marocanité « *n'est pas et ne pourrait pas être un article d'importation. Elle ne sort pas de leurs valises [...]. Elle est un produit local et syncrétique* » [Gaudier ; Hermans, 1991 : XVII]. Ces précisions semblent brouiller la compréhension du sentiment d'appartenance : qu'est-ce que cette « *marocanité* » des migrants ? Comment la définir, si ce n'est en rapport avec l'identité « *d'origine* » ? Sur ce point, les recherches de Mustapha Belbah et Zoubir Chattou sur la naturalisation française des migrants marocains sont éclairantes.

D'après la quarantaine d'entretiens réalisés, les migrants marocains naturalisés français interprètent leur double nationalité selon différentes logiques de continuité, de rupture et de compromis avec leur trajectoire personnelle. Classiquement, les raisons invoquées pour justifier la naturalisation sont d'ordre pratique, liées au droit au séjour, à l'accès à l'emploi public et à la liberté de circuler [Belbah ; Chattou, 2002 : 175-176]. La naturalisation est ainsi souvent justifiée dans le cadre d'une stratégie de la mobilité [*ibid.* : 43], mais elle a aussi des effets sur le sentiment d'appartenance du migrant et révèle son positionnement paradoxal entre la société d'origine et celle d'installation.

⁴⁶ Les chiffres tirés d'Abdel-ilah Hassanain résultent d'un sondage effectué auprès de 135 jeunes nés de parents marocains (54 hommes, 81 femmes) âgés de 15 à 25 ans.

Un interviewé l'exprime à merveille en expliquant, d'une part que plus il devient français, plus il se sent marocain, d'autre part que son sentiment d'appartenance franco-marocaine varie en fonction de l'espace national dans lequel il se trouve.⁴⁷ Attaché à l'islam, à la langue et la culture du Maroc, où résident ses parents, il valorise aussi sa double nationalité, qui facilite sa circulation et sa promotion sociale. Les auteurs concluent sur ces paradoxes en les posant comme « *constitutifs d'une même identité à l'épreuve de l'immigration* » [ibid. : 148]. Cette identité « *paradoxe* » ne concernerait donc pas les seuls naturalisés.

Ces observations rejoignent mes interrogations initiales sur l'absence de contradiction, pour l'individu, entre sa sédentarisation dans un pays, son attachement à celui d'origine et sa mobilité spatiale entre ces deux pays. D'autre part, le fait que l'interviewé se sente Marocain en France et Français au Maroc rejoint certaines conclusions des études transnationales citées : pour le dire simplement, le sentiment d'appartenance de l'individu dépend en partie du lieu où il se trouve. Dans le cas d'individus mobiles, circulant entre deux espaces nationaux, le sentiment d'appartenance se trouve en prise avec l'injonction des Etats-nations, qui ne reconnaissent que deux catégories d'individus : les nationaux et les étrangers, voire les nationaux et les « *ethniques* ». Quelles que soient l'intensité et la régularité de leur circulation dans l'espace transnational, les migrants se trouvent confrontés aux deux conceptions dominantes : la nationalité et l'ethnicité (voire la race) [Basch *et alii*, 1994 : 34]. L'individu doit s'adapter à cette conception exclusive de l'appartenance en jouant le jeu de l'identité / altérité, c'est-à-dire en se conformant, en se singularisant ou, la plupart du temps, en adoptant alternativement l'une et l'autre stratégie en fonction des situations.

Le mot stratégie est justifié, car la double appartenance, si elle peut être douloureusement vécue, n'en participe pas moins aux enjeux et aux luttes de distinction [Bourdieu, 1979] au sein de la population migrante marocaine. Selon des diplomates marocains cités par Mustapha Belbah et Zoubir Chattou, les jeunes Français issus des migrations marocaines seraient de plus en plus nombreux à demander un passeport marocain, alors même que son utilité est faible, comparée à celle du passeport français. Pour les deux auteurs, qui rapprochent cette attitude de celle de Marocains devenus Français par acquisition et « *exhibant* » leurs deux passeports aux yeux de ceux qui n'en ont qu'un seul, « *les enjeux sociaux de distinction opéreraient ainsi dans les deux sens* » [ibid. : 46].

Le sentiment d'appartenance national dépend donc à la fois des injonctions des Etats-nations, des stratégies de distinction des acteurs (individuels) et de leurs pratiques des lieux et des territoires. Ainsi, « *l'identité résulte d'un travail permanent et renouvelé de construction sociale et politique, mais aussi géographique du fait de l'extrême mobilité des agents sociaux* » [Di Méo ; Buléon, 2005 : 47]. Ce brouillage identitaire, autre conséquence de la dissociation croissante entre identité, territoire et citoyenneté, n'est pas synonyme de fluidité

⁴⁷ « Avoir la nationalité, c'est plus qu'une facilité, c'est un choix pour une qualité de vie... mais, pour l'essentiel, je reste marocain. [...] J'ai d'ailleurs l'impression que plus je deviens français, plus je me sens marocain et plus je le revendique. C'est drôle, cet attachement à la marocanité, au pays d'origine et puis... c'est difficile à expliquer. [...] Quand je suis ici, je me sens marocain et quand je suis là-bas je me sens français. C'est bizarre... » [Belbah ; Chattou, 2002 : 29, 31].

parfaite des appartenances : parmi le désordre apparent, un « *ordre des identités* » est décelable, à l'échelle de l'histoire du siècle et de celle des « *destins personnels* » [Oriol, 1985]. Cette hypothèse – formulée autrement – a été explorée dans le cadre d'une thèse sur la structuration du champ migratoire marocain. Elle a abouti à l'élaboration de la notion d'identité de la mobilité ou d'« *identité migrante marocaine* » [Schaeffer, 2004].

B - L'identité marocaine et le champ migratoire

Avant de présenter cette notion d'identité migrante marocaine et d'examiner ses rapports avec l'unité d'étude de ma recherche (les associations), il faut retracer le cheminement des recherches analysant l'identité des migrants marocains en rapport avec le champ migratoire lui-même, car cela permettra de mieux mesurer l'intérêt de cette notion pour l'élaboration des hypothèses dans le prochain chapitre.

L'identité collective des migrants d'une même origine a d'abord été étudiée par des sociologues qui, d'une part, font l'hypothèse de la formation de communautés issues des migrations et, d'autre part, lient celle-ci à une configuration socio-spatiale spécifique des migrants dans l'espace d'installation. En résumé, leur thèse est que l'identité d'origine (ethnique, nationale, religieuse) se perpétue dans les lieux de forte concentration de migrants se réclamant de cette identité (ethnique, etc.).

Concernant les migrants marocains, quelques études monographiques mettent en évidence que dans les lieux de forte concentration immigrée marocaine, la proximité socio-spatiale permet le développement de relations de voisinage quasiment semblables à celles existantes au Maroc. Un sociologue ayant travaillé dans un quartier « *marocain* » du Nord de la France y constate même que « *le sentiment de la qaraba [proximité, voisinage] est plus fort que celui de la cohésion communautaire* » [El Moubaraki, 1989 : 120] avec des Marocains résidant ailleurs en France. Dans son étude sur l'hypothétique « *communauté maghrébine en France* », Mohand Khellil reprend cette idée d'un lien logique entre le sentiment communautaire et la concentration socio-spatiale, qui permet la formation d'une collectivité locale (*asabiyya*), la seule exception étant selon lui le sentiment d'appartenance à la communauté des croyants (*umma*) [Khellil, 2004 : 45-48]. Bertrand Badie souligne lui aussi l'originalité de l'*Umma*, qui est « *à l'origine d'une représentation complexe de l'espace, dans laquelle se combinent, de façon instable, l'identification à une terre sacrée, à un domaine de rayonnement de l'Islam, à un territoire stato-national et à un terroir particulier* » [Badie, 1995 : 99]. Le fait qu'elle soit la seule exception est toutefois contestable, à la lumière des travaux précédemment présentés sur l'espace transnational et ceux se basant sur une définition plus complexe du territoire. Cette question reste donc ouverte.

Les géographes insistaient au départ, eux aussi, sur le caractère localisé de la communauté (rurale, régionale, etc.). A compter des années 1980, d'autres géographes prennent en compte les différentes échelles et lieux de l'identité des migrants. Ils peuvent s'appuyer pour cela sur les acquis de la sociologie de l'identité des groupes minoritaires, qui décrit les différentes

stratégies identitaires mises en œuvre par leurs membres [Camilleri *et alii*, 1990]. Mais c'est la prise en compte du champ migratoire dans son ensemble qui a permis de dépasser le lien, apparemment logique, entre concentration socio-spatiale et identification communautaire.

Forgée bien avant la vogue « *transnationaliste* » des années 1990, la notion de champ migratoire [Béteille, 1974 ; Simon, 1979] désigne l'espace social et relationnel des migrants et les différents flux qui relient les lieux d'origine et d'installation. Ces flux sont fortement structurés par des réseaux⁴⁸, à tel point que l'on peut parler de système migratoire. Le champ migratoire désigne alors une « *mise en relation structurée des lieux que les flux entre les différents points du système migratoire produisent* » [Faret, 2003 : 283]. Le système migratoire est donc composé de structures – les réseaux – et de dynamiques – les flux [*ibid.* : 224]. Dans un contexte de globalisation des flux et de complexification des champs migratoires, une troisième notion a été créée, celle de circulation migratoire, pour désigner l'ensemble des flux provoqués par la migration internationale [De Tapia *et alii*, 1997, 1999 ; Hily ; Ma Mung, 2003 ; Ma Mung, 1998]. Ces trois notions (champ, système et circulation migratoire) contribuent à une meilleure compréhension des liens entre les migrants et leur espace d'origine, y compris des liens identitaires. Ceux-ci étaient auparavant étudiés pour les seules diasporas, définies comme des groupes ethniques dispersés dans le Monde suite à un exil forcé (Juifs, Grecs et Arméniens étant alors les diasporas archétypales).

Devant la croissance du phénomène diasporique, des définitions et des typologies ont été proposées [Medam, 1993 ; Sheffer, 1986, 1993 ; Cohen, 1997]. Leur limite principale réside dans l'extension du champ des études diasporiques, à tel point qu'il devient difficile désormais de distinguer les diasporas des autres communautés transnationales, malgré une tentative récente de clarification [Bruneau, 2004]. Les recherches d'Emmanuel Ma Mung [1994, 1999a, 1999b, 2000] sur la diaspora chinoise permettent de répondre à cette limite, en définissant le concept de diaspora par trois critères. Le premier est la multipolarité de la migration, qui précise l'idée de dispersion en admettant l'existence de plusieurs centralités ; le second est l'interpolarité de la migration, qui induit l'idée de réseaux migratoires complexes, reliant les différents espaces de transit et d'installation ; le troisième est le développement d'une identité collective de type ethnique, au sens weberien, c'est-à-dire fondée sur la croyance en une origine commune, que les migrants vont chercher à maintenir par un travail de mémoire. La discontinuité territoriale qui s'ensuit s'accompagne d'une spatialité spécifique, « *l'extra-territorialité* », qui émerge par la prise de conscience par le groupe de sa configuration spatiale – interpolarité et multipolarité – et une positivation de cette configuration, par la création d'une « *culture de diaspora* ». Ces recherches montrent qu'un sentiment d'appartenance commune peut exister malgré la dispersion, lorsque la continuité généalogique peut se substituer à l'absence de continuité spatiale ; autrement dit, lorsque « *la construction d'une mémoire / histoire collective permet de réunir les lieux de la diaspora en un territoire virtuel, de regrouper par la pensée les lieux en un ensemble, en un espace métaphorique* » [Ma Mung, 2000 : 159]. L'extra-territorialité est donc un sentiment.

⁴⁸ Du latin *retis* (filet), le réseau est « *un ensemble de lignes interconnectées qui permettent la circulation des flux, et donc le fonctionnement de l'interaction spatiale* » [Brunet ; Dollfus, 1990 : 400].

Ce sentiment d'extra-territorialité, qui caractérise la diaspora, est observé chez des migrants marocains à Marseille et Perpignan [Sala ; Tarrus, 2000 : 126]. Pour ces auteurs, ces migrants ne relèvent pourtant pas d'une configuration diasporique mais d'un nouveau type de nomadisme ; c'est que leur définition de la diaspora inclut d'autres critères que ceux d'Emmanuel Ma Mung, notamment une fusion du lieu d'origine et des lieux de transit, une « *posture d'intégration* » dans la société d'accueil et « *un savoir-faire professionnel acquis et transmis durant les générations précédentes* » [ibid. : 110, 135].⁴⁹ A l'inverse, les auteurs qui définissent la diaspora d'une manière plus large considèrent que les migrants marocains en forment bien une [Charef, 1999 : 102].

Mais à quoi sert de se demander si les migrants marocains forment une diaspora ? Si tant est qu'elle puisse être justifiée, cette qualification n'éclairerait pas, à elle seule et d'une manière nouvelle, les reformulations identitaires à l'œuvre au sein des associations étudiées. Sans doute le concept est-il plus utile pour comprendre la place particulière occupée par la migration des juifs marocains. L'essentiel de cette migration s'est effectué entre 1949 et 1961, soit avant l'essor de la migration des musulmans marocains [Bensimon, 1991]. Ces migrants marocains juifs sont attachés aux traditions judéo-marocaines, voire au Maroc en tant que lieu d'origine, mais ils s'identifient d'abord à la diaspora juive mondiale [Mello, 2002 : 62], à la migration sépharade, voire à la France: ainsi, ceux qui ont migré en Israël, et qui constituent la majorité des migrants juifs marocains, préfèrent se présenter comme « *Français* » ou « *sépharades* » plutôt que comme « *judéo-marocains* », un terme utilisé au sein de la diaspora mais péjoratif en Israël [Bordes-Benayoun, 2002 : 100-101].⁵⁰ D'après Alain Tarrus, sur le littoral méditerranéen, les migrants juifs marocains sont les seuls, avec quelques Algériens de Marseille, à correspondre à un profil diasporique [Sala ; Tarrus, 2000 : 134].

Toutefois, en dehors du cas des juifs marocains, il ne suffit pas de définir la diaspora pour que ce concept retrouve de sa pertinence dans l'analyse des reformulations identitaires par les associations de migrants. En effet, l'autre limite du concept est l'engouement qu'il suscite depuis une vingtaine d'années. La raison de ce succès réside en partie dans l'imprécision de sa définition : il s'explique surtout par un nouveau contexte scientifique et idéologique. Comme l'expliquent Chantal Bordes-Benayoun et Dominique Schnapper [2006], le terme de diaspora a connu un véritable « *retournement du sens* » au cours du 20^{ème} siècle. Contraire au principe d'allégeance nationale à un seul Etat, donc soupçonnée de tous les maux, la diaspora s'est vue parée, dans les années 1970, de vertus nouvelles : celles de fluidité, de créativité, d'hybridité culturelle face aux rigidités (supposées ?) des Etats-nations, ces vertus reposant sur la thèse « *post-moderne* » de déterritorialisation des identités. Autrement dit, « *là où l'ethnique durcissait les traits de l'Autre, le diasporique éclaircirait les contours d'une*

⁴⁹ « *Un nouveau modèle migratoire se présente à nous, différent du modèle diasporique [...] : il s'agit d'un modèle « nomade », où la fidélité au lieu d'origine est entière et les installations le long des espaces migratoires relatives au maintien de ce lien, aux complémentarités économiques qu'il institue* » [Sala ; Tarrus, 2000 : 110].

⁵⁰ Cette identification à la France s'explique par l'enseignement dans les écoles juives au Maroc, homologuées par l'Education nationale française et qui accueillaient 1 200 élèves en 1999-2000 (pour 5 000 juifs marocains). Les cours de langue, d'histoire et de géographie sont quasi-exclusivement centrés sur la France [Mello, 2002].

altérité conçue comme changeante et diffuse » [Bordes-Benayoun ; Schnapper, 2006 : 13]. Le terme de diaspora est donc réapproprié par toute sorte de groupes sociaux, migrants ou non, et devient, à l'image de la double nationalité, un enjeu de luttes symboliques, voire politiques.

C'est ce que constate Laurent Faret à propos des migrants mexicains aux Etats-Unis. Après avoir contesté l'expression de « *diaspora mexicaine* » en raison du caractère bipolaire de cette migration (même si sa dispersion est croissante), du faible degré d'organisation communautaire et des stratégies de circulation impliquée par la contiguïté terrestre, l'auteur conclut que « *l'idée d'une collectivité globale issue du fait migratoire mexicain, quel que soit le nom qu'on lui donne, [est] une construction théorique – un outil (?) – dont les visées effectives existent (et tendront à être de plus en plus sensibles) mais relèvent surtout aujourd'hui des logiques d'organisation sociale militante* » [Faret, 2003 : 272]. Je souscris à cette idée qu'il n'y aurait de diaspora que *volontairement* organisée, conscientisée. La qualification d'un groupe en ce terme procède donc à la fois du travail du chercheur, sur la base de la définition proposée par Emmanuel Ma Mung, et du travail de mobilisation des migrants.⁵¹ Cette deuxième limite du concept (un jugement appréciatif doublé d'une auto-attribution) incite certains chercheurs à l'abandonner, pour le remplacer par d'autres notions.

Parmi elles, les notions d'« *exopolitie* » et de « *structuration de l'expérience collective à l'étranger* » proposées par Stéphane Dufoix permettent une prise en compte de la dimension spatiale des associations.⁵² La première désigne un « *espace d'opposition et de lutte contre le régime en place au pays d'origine* » [Dufoix, 2002 : 28-29], constitué notamment par des associations de réfugiés et de migrants. L'auteur remet en cause la distinction entre ces deux catégories et démontre que la politique d'exil excède les limites de l'émigration politique. Ces associations mènent des activités politiques ou, plus fréquemment, des activités qui ont des significations politiques [*ibid.* : 59], et regroupent des individus pour lesquels « *la « vraie » patrie est en soi irréductible à l'espace* » [*ibid.* : 136]. A cette notion forgée pour l'étude des migrations polonaise, hongroise et tchécoslovaque en France après 1945, l'auteur en ajoute une seconde, plus générale, celle de « *structuration de l'expérience collective à l'étranger* ».

Stéphane Dufoix dégage trois éléments de cette structuration : le rapport (hostile ou bienveillant) à l'Etat d'origine (A), le rapport à un référent-origine séparé de l'Etat (B) et l'interpolarité des individus et associations (C). La combinaison de ces éléments aboutit à quatre modes idéaux-typiques de structuration de cette expérience collective : centro-périphérique (A+, B-, C-), enclavé (A-, B+, C-), antagonique (A+, B+, C+) et atopique (A-, B+, C+) [Dufoix, 2003 : 68-80].⁵³ Cette typologie peut être appliquée à l'objet de ma

⁵¹ Lors d'un colloque consacré aux « *2 000 ans d'histoire* » des diasporas et organisé en février 2002 par Migrinter à Poitiers [Antéby-Yémini *et alii*, 2005], Gabriel Sheffer souligne le besoin urgent d'une meilleure connaissance scientifique de l'aspect politique des diasporas, tout en rappelant l'un des critères nécessaires au maintien d'une diaspora sur le long terme : l'existence d'une ou de plusieurs organisation(s) de masse utilisant des réseaux transnationaux, qui fonctionnent selon un modèle communautariste et dont les objectifs sont le maintien de la diaspora, la défense de ses droits et la promotion de ses intérêts.

⁵² Leur auteur critique par ailleurs les définitions existantes des diasporas, caractérisées selon lui par un substantialisme, une illusion communautaire et une illusion fixiste [Dufoix, 2003].

⁵³ Les signes + et - renvoient à la présence ou l'absence du critère A, B ou C dans chaque mode.

recherche au prix d'adaptations explicitées au chapitre suivant. Le mode atopique est celui qui correspond à une configuration diasporique, mais le mot diaspora n'est pas employé. Dans ma recherche, je laisse son usage (toujours appréciatif) aux acteurs interviewés et observés, tout en conservant l'adjectif « *diasporique* » pour qualifier les configurations spatiales qui sont multipolarisées et interpolarisées.

C - Reterritorialisation identitaire et associations de migrants marocains

L'approche en terme de diaspora semble donc peu adaptée à la compréhension de l'identité marocaine dans le champ migratoire et, surtout, à mon objet de recherche. Il convient alors de revenir aux études empiriques menées sur les migrants marocains et en particulier sur leurs pratiques et leurs représentations spatiales. Dans son enquête sur ceux vivant à Strasbourg, Fanny Schaeffer explicite leurs dynamiques identitaires en fonction de l'espace sur lequel elles sont observables : la France, le Maroc ou l'espace de la circulation. Dans les deux premiers espaces, trois types de lieux sont distingués : ceux qui mettent en scène la relation minoritaires / majoritaires, qui sont la plupart du temps des lieux publics ; ceux qui permettent une expression plus personnelle de l'identité (le foyer, le lieu de travail, etc.) ; et ceux de « *l'intimité collective* », qui sont créés par et pour les seuls migrants et où s'exprime leur identité transnationale (des cafés « *arabes* » en France aux plages privées au Maroc) [Schaeffer, 2004 : 292-294]. L'espace de la circulation est, lui, uniquement constitué de lieux de l'intimité collective, c'est-à-dire de « *seuils de transition* » entre les deux espace nationaux (ville de transit, station-service, etc.) qui sont mis en réseau par l'acte de circulation. Selon cette approche, basée sur l'observation de circulations et d'interactions localisées, l'identité des migrants marocains est définie comme multiforme et situationnelle, car construite dans la mobilité [*ibid.* : 244]. Une telle définition rejoint celle – non spécifique aux Marocains – de « *l'identité de l'entre-deux* », ou de « *l'identité de va-et-vient* » [Charbit et alii, 1997].

A propos des trois types de lieux décrits, Fanny Schaeffer mentionne le rôle que les associations de migrants marocains à Strasbourg seraient susceptibles d'y tenir, sous réserve d'une enquête spécifique. Ainsi, quand les associations possèdent des locaux, ceux-ci deviendraient des lieux de mise en scène de la relation minoritaires / majoritaires [Schaeffer, 2004 : 273, 288] ; quand elles sont « *axées sur une activité bien précise (couture, peinture, musique...)* », ces associations deviendraient des lieux d'expression de la dimension personnelle de l'identité [*ibid.* : 293] ; par contre, ces associations ne sont pas envisagées comme des « *lieux de l'intimité collective* ». Elles ne contribueraient donc pas à l'émergence d'une identité migrante ou nomade.

Il est possible d'aller au-delà de ces remarques, en observant les « *stratégies identitaires* » des associations à une plus large échelle, en incluant les activités qu'elles ont en direction de l'espace d'origine et les usages qu'elles font du champ migratoire. Ainsi, les identités collectives formulées par les associations de migrants marocains peuvent ne pas être limitées à celles forgées dans la relation minoritaires / majoritaires : les associations qui mènent des activités valorisant la dimension personnelle de l'identité mènent également d'autres activités

se déroulant dans d'autres lieux que ceux de « *l'intimité personnelle* » et comportant des enjeux identitaires plus collectifs.

Les géographes reconnaissent d'ailleurs que des associations peuvent être de « *véritables acteurs de l'espace* », agissant sur les lieux de manière délibérée, indirecte ou implicite [Brunet, 2001 : 39], voire produisant des territoires, au sens d'« *espace politique* », au même titre que l'Etat, les partis ou les groupes religieux [Rosière, 2003 : 20]. D'autres auteurs soulignent ainsi le rôle joué par les « *identités associatives* » et la « *fibre associative* » dans la qualification sociale de l'espace et dans la formation d'idéologies territoriales [Di Méo ; Buléon, 2005 : 47, 91-92]. Le terrain reste donc ouvert à une exploration de ces identités marocaines associatives, qui peuvent procéder – mais pas exclusivement – des identités migrantes décrites par Fanny Schaeffer. Le travail de Thomas Lacroix, déjà cité, sur les associations de développement créées par les migrants marocains, conclut à l'existence d'un espace transnational marocain, soit « *une entité sociale dotée de ses propres règles [qui] assure sa propre reproduction [et] étend dans le temps et l'espace ses domaines d'activité* » [Lacroix, 2005 : 244]. En approfondissant cette idée – mais à partir de l'ensemble des associations existantes en France – il s'agit finalement d'explorer l'hypothèse de Gildas Simon, cité en ouverture de cette thèse, selon laquelle « *la migration marocaine a engendré une construction identitaire stable dans la double dimension de la durée et de l'espace, un véritable système relationnel et circulatoire [...] qui fonctionne de plus en plus en système autonome* » [Simon, 2005 : 10].

Dans une telle perspective, le territoire constitué par la mise en réseaux des lieux d'origine, de transit et d'installation est qualifié de « *territoire des passe-frontières* » [Schaeffer, 2004], une notion proche de celle de « *territoire circulatoire* » proposée par Alain Tarrus. Cette notion définit le territoire, non seulement comme un espace support de réseaux et de mobilités, mais comme un espace *produit* par la circulation migratoire et *producteur* de mémoires, de hiérarchies et de reconnaissances sociales spécifiques [Tarrus, 2001]. Une telle définition du territoire s'accorde avec celle qui domine en géographie sociale, pour laquelle « *le territoire regroupe et associe les lieux [et] leur confère un sens collectif plus clair et plus affirmé que celui qui découle de leur stricte pratique* » [Di Méo ; Buléon, 2005 : 87]. Territoire et identité sont donc intimement liés ; on parle même de « *territoires de l'identité* » [Bonnemaison ; Cambrézy ; Bourgeois-Quinty, 1999]. Selon Joël Bonnemaison, « *le territoire est d'abord un espace d'identité ou, si l'on préfère, d'identification. Il repose sur un sentiment et sur une vision. La forme spatiale importe peu : elle peut être très variable. Le territoire peut même être imaginaire ou rêvé pour les diasporas* » [Bonnemaison, 2000 : 131].

La dissociation, analysée dans la seconde section, entre l'Etat, la nation et le territoire est à entendre de cette manière. La déterritorialisation de l'Etat et de la nation – donc de l'identité nationale – s'accompagne d'une reterritorialisation. Concernant les migrations internationales, la reterritorialisation de l'Etat s'accomplit par des formes nouvelles de régulation de ses frontières (technologies de contrôle et de surveillance à distance, instances supra-nationales de régulation, etc.). Quant à la reterritorialisation des identités nationales, ethniques et religieuses, elle s'accomplit au travers des mobilités spatiales, ce que traduit la notion de

territoire circulatoire, et au travers de la création de nouveaux lieux et / ou de l'attribution par les groupes migrants de nouvelles significations aux lieux déjà existants.

Cette idée de reterritorialisation identitaire, relativement complexe, est fortement présente dans certains travaux déjà cités des *transnational studies*. Ainsi, Arjun Appadurai retravaille la notion de localité (*locality*)⁵⁴ en la définissant comme une « *qualité phénoménologique complexe, formée d'une série de liens entre le sentiment de l'immédiateté sociale, les technologies de l'interactivité et la relativité des contextes* ». Distincte du voisinage (qui induit la proximité spatiale), la localité ainsi comprise est co-produite par les Etats-nations, les flux diasporiques et les communautés électroniques et virtuelles. Elle est donc à la fois « *structure de sentiment, propriété de la vie sociale et idéologie d'une communauté identifiée* » [Appadurai, 2001 : 247, 260]. La mobilité spatiale et la circulation migratoire jouent un rôle dans cette reterritorialisation, puisque la notion de localité s'appuie sur celle déjà citée d'« *ethnoscapes* ». Ces « *paysages d'identité de groupe* » participent, avec d'autres flux idéologiques, médiatiques, technologiques et financiers (*ideoscapes, mediascapes*, etc.) aux reformulations identitaires des groupes, de sorte que l'« *on trouve moins de cultures dans le monde et davantage de débats culturels internes* » [*ibid.* : 89]. La mobilité spatiale, la circulation migratoire et la localité sont donc trois des principaux facteurs de recomposition / reterritorialisation des sentiments d'appartenance nationale.

La science politique française qui analyse cette dissociation entre l'Etat, le territoire et la nation, prête peu attention à cette reterritorialisation identitaire et la dimension spatiale est exclue des théories et des typologies proposées. Par exemple, l'analyse par Danièle Hervieu-Léger de la « *dérégulation* » de l'identité nationale, qui « *ouvre la voie à la prolifération de recompositions identitaires diverses* » [Birnbaum, 1997 : 184], pose bien la globalisation comme facteur central de cette dérégulation, mais dresse une typologie des quatre dimensions (ou pôles) de l'identité nationale dont la dimension spatiale (ici, territoriale) est absente.⁵⁵ Dès lors, les mobilités, configurations et autres circulations ne semblent jouer aucun rôle dans la dérégulation, ni dans l'autonomisation de chacun de ces pôles que cette dérégulation entraîne.

Achevant ce vaste état des recherches sur les associations de migrants et les migrations marocaines, j'en rappellerai les principales tendances et les lacunes persistantes par rapport aux questions initiales de ma recherche.

En France, les études effectuées sur les associations de migrants se sont longtemps situées dans le paradigme⁵⁶ de l'intégration, conçu en opposition à celui de l'ethnicité. Elles ont

⁵⁴ *Locality* n'est pas synonyme de lieu, qui se traduit par *place* en anglais.

⁵⁵ Selon l'auteur, à l'image de l'identité religieuse structurée par quatre pôles (communautaire et éthique, culturel et émotionnel), l'identité nationale est structurée par quatre pôles : l'affirmation de la singularité, l'universalisme de la citoyenneté, les données objectives (les conditions historiques) et le sentiment national [*ibid.* : 175-177].

⁵⁶ Paradigme est employé au sens faible du mot. Au sens d'Edgar Morin [1986 : 212], l'intégration, l'ethnicité et le transnationalisme ne sont pas des paradigmes différents puisqu'ils partagent certains concepts (l'assimilation, etc.) et catégories (national / étranger, etc.) et certaines relations logiques (identité / altérité, etc.).

notamment contribué à mettre à jour les fondements du modèle de « *citoyenneté à la française* » [Duchesne, 1997], la fonction de médiation des associations entre les migrants et l'Etat-nation et le rôle de leurs soutiens « *français* » à l'intérieur du champ associatif et politique. Ce faisant, elles ont négligé deux éléments centraux : la dimension nationale⁵⁷ de ces associations et tout un pan de leurs activités, celles orientées vers l'espace d'origine ou vers d'autres espaces d'installation. Cela explique l'absence quasi-totale de recherche doctorale sur les seules associations de migrants marocains en France.

En outre, ces travaux français (et européens) ont mis à jour les raisons pour lesquelles les migrants s'associent dans l'espace d'installation et le rôle de leurs associations dans leur adaptation aux sociétés d'accueil. Par contre, les effets des évolutions du champ migratoire sur ces associations ont été peu étudiés, sinon à propos du regroupement familial et de l'émergence d'associations de jeunes issus des migrations maghrébines. Par exemple, le rôle des associations dans la circulation migratoire et son apparente contradiction avec le processus d'intégration est resté inexploré.

Les activités des migrants orientées vers l'espace d'origine ont été mieux analysées dans les recherches situées dans le paradigme transnational mais les associations y sont alors souvent étudiées incidemment, non en tant qu'objets ou terrains d'étude. Les travaux faisant exception ont pourtant révélé de nouveaux éléments, par exemple sur l'utilisation de la distance spatiale comme ressource associative ou sur les conflits de légitimité entre les associations de migrants et les Etats-nations d'origine et d'installation. Ce sont ces éléments qu'il s'agit d'approfondir. A cette fin, il convient de recourir à la géographie des circulations migratoires et des communautés transnationales : centrées sur les réseaux familiaux, ethniques, commerciaux et religieux, ces recherches évoquent fréquemment le rôle des associations dans la mémoire collective du groupe migrant. Son étude reste à approfondir, car ce rôle est directement lié aux identités collectives revendiquées. Celles-ci doivent également être comparées aux « *identités de la mobilité* » décrites par ces recherches géographiques.

Ailleurs en Europe, des recherches spécifiques aux associations de migrants marocains ont été menées à l'échelle locale. Elles ont privilégié la notion d'intégration politique, c'est-à-dire la participation et la mobilisation dans le champ politique du pays d'installation, fournissant des éléments de comparaison internationale, des indicateurs nouveaux et un renouvellement des notions de la science politique. Cependant, les rapports des associations à l'espace d'origine, leur position dans le champ migratoire et, plus largement, leur dimension spatiale apparaissent en filigrane sans constituer le cœur des problématiques. En outre, ces recherches sont le plus souvent quantitatives et n'interrogent pas les significations de l'origine nationale et de l'engagement associatif pour les acteurs. Le sentiment d'appartenance n'est pas interrogé dans ses fondements et, notamment, dans sa relation équivoque avec la distance spatiale, tandis que les identités collectives décrites sont celles inscrites dans les territoires des Etats européens.

⁵⁷ La dimension « *géographique* » a primé sur la dimension nationale : les associations de migrants maghrébins ont été beaucoup plus étudiées que celles des migrants originaires d'un seul des pays du Maghreb.

L'état des recherches sur les reformulations identitaires à l'œuvre au sein des associations de migrants se caractérise donc par la déconstruction, bien avancée, de concepts-clés issus de différentes disciplines : la communauté, l'Etat, l'ethnicité, l'identité, l'intégration, la nation, le nationalisme et le territoire. Cette déconstruction me permet de mieux prendre la mesure de la complexité des logiques d'identification collective, ce qui m'incite, dans le cas des migrants marocains de France, à formuler l'hypothèse d'une dimension post-coloniale de la domination sociale, à abandonner l'idée d'ethnicité associative et à explorer celle de nationité associative. Enfin, à cette déconstruction succèdent des reconstructions partielles, appliquées à certains objets (les circulations commerciales, par exemple) et / ou selon des cadres d'interprétation très larges (le « *transnationalisme* », par exemple). Toutes ces recherches récentes sont encore trop segmentées pour parvenir à répondre à mes questions initiales sur les modalités et les effets de l'expression associative d'un sentiment d'appartenance à distance. Ces constats m'amènent donc à formuler une nouvelle hypothèse et une méthode adaptée à l'objet étudié.

L'hypothèse de la marocanité associative et son exploration sur le terrain français

Parmi l'ensemble des reformulations identitaires à l'œuvre au sein des associations des migrants, mon intérêt se porte donc sur celles qui concernent le rapport des migrants à leur origine nationale. Ces reformulations restent en effet difficiles à appréhender en adoptant les grilles de lecture habituelles, polarisées par les oppositions entre nation et ethnie, intégration et communautarisme, sédentarité et mobilité. S'intéresser aux transformations du rapport des migrants à leur origine nationale nécessite donc d'adopter une problématique nouvelle, tout en ayant l'ambition de contribuer au renouvellement des concepts d'appartenance, de distance, de territoire ou d'espace transnational, qui figurent parmi ceux au cœur de ma recherche. Ce renouvellement théorique est déjà entamé de manière segmentée selon les disciplines, les courants théoriques et les traditions nationales. Mais un décalage persiste entre les notions et problématiques centrées sur le champ migratoire et celles centrées sur le champ politique. Ce décalage explique que les interactions de ces deux champs soient peu étudiées.

Il s'agit ici de considérer simultanément la dimension politique du champ migratoire et la dimension migratoire – et plus largement spatiale – du champ politique, en étudiant les modalités d'expression par les associations de migrants d'un sentiment d'appartenance nationale (une nationité) à distance. Comme précisé au chapitre précédent, ces modalités dépendent à la fois des injonctions des Etats-nations, des stratégies de distinction des migrants et des associations et de leurs pratiques des lieux et des territoires. Ces trois facteurs combinés expliquent la diversité des significations que les migrants associés accordent à leur nationité : certaines peuvent être de type ethnique, d'autres de type national, d'autres encore étrangères à l'une ou l'autre catégorie. Afin de saisir cette diversité, il est donc nécessaire de raisonner en terme de nationité au niveau individuel et de nationité associative au niveau collectif. La nationité associative regrouperait donc l'ensemble des significations que les migrants associés accordent à leur origine nationale commune.

L'hypothèse de mon travail est que cet ensemble est assez cohérent pour qu'on puisse parler, à son sujet, de structure de significations collectives. Cette structure posséderait deux dimensions, l'une spatiale, l'autre politique, qui seraient produites par l'Histoire. L'exploration de cette hypothèse recourt aux travaux les plus récents, évoqués précédemment, sans pour autant s'inscrire dans l'une des trois interprétations globales dominantes (la « *fin des territoires* », le postnationalisme, le transnationalisme) des mutations engendrées et / ou révélées par le nationalisme à distance de certains groupes migrants. Il s'agit plutôt de compléter ces interprétations en articulant des fragments de théories et des outils issus de différentes disciplines, afin d'élaborer l'hypothèse de la marocanité associative, puis de chercher à la valider sur le terrain choisi. Celui-ci se situe en France, auprès d'une trentaine

d'associations localisées dans une dizaine de villes des régions nantaise et parisienne. Son exploration repose sur trois outils principaux : l'entretien avec des migrants associés, l'observation des activités des associations et la consultation de leurs archives et d'autres sources écrites.

I - L'HYPOTHÈSE DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE

La marocanité associative serait donc la structure de significations collectives que les migrants associés accordent à leur origine nationale commune. Cette hypothèse est construite en quatre temps. Dans un premier temps, il s'agit de mieux établir la distinction, à l'échelle individuelle, entre le sentiment d'appartenance marocaine, c'est-à-dire la « *marocanité* », et les sentiments d'identification ethnique et nationale. Dans un second temps, l'hypothèse de la marocanité associative est présentée sous la forme provisoire d'une agrégation, à l'échelle d'une association, de ces « *marocanités individuelles* ». A travers les activités de chaque association et les relations tissées entre associations, étudiées sur le long terme, ces agrégations de sentiments individuels s'organiseraient en une structure de significations collectives de l'appartenance marocaine.

Cette structure serait parcourue de dynamiques spatiales et politiques. C'est la seconde partie de l'hypothèse, présentée elle aussi en deux temps. Les espaces de vie, les espaces relationnels et les espaces de référence des associations dessineraient la dimension spatiale de cette structure, c'est-à-dire une « *territorialité associative* » de la marocanité. Les rapports des associations avec les champs politiques français et marocain et leur rôle politique dans le champ migratoire dessineraient, de leur côté, la dimension politique de cette structure, qui se traduirait par un militantisme « *post-colonial* ».

Au-delà de l'exploration de ces deux parties de l'hypothèse, puis d'une définition plus complète de la marocanité associative, l'objectif de mon travail est de parvenir à proposer des compléments utiles à l'approche transnationale telle qu'elle a été développée jusqu'ici. En effet, explorer les deux dynamiques qui viennent d'être envisagées comme structurant la marocanité associative revient à étudier, d'une part la territorialité associative dans l'espace transnational, d'autre part la dimension post-coloniale des relations entre les associations de migrants, les sociétés et les Etats d'origine et d'installation. Ces deux pistes renvoient directement aux trois lacunes du « *transnationalisme* » mises en évidence précédemment.⁵⁸

L'ambition secondaire de ce travail est que cette hypothèse, si elle est validée, soit ensuite explorée sur d'autres terrains. Auparavant, il est nécessaire de revenir sur la dizaine de raisons personnelles et scientifiques au choix du Maroc et des migrants marocains en France. J'exposerai ensuite pourquoi l'examen de mon hypothèse nécessite une définition particulière des associations de migrants marocains, qui exclut certains cas-limites et en inclut d'autres.

⁵⁸ Se reporter à la section II, paragraphe 2.

1. LE CHEMINEMENT D'UNE RECHERCHE

A - Le choix du Maroc et des migrants marocains en France

Toute recherche s'inscrit dans un parcours personnel. Celle-ci ne fait pas exception, dont l'idée a germé au cours de mes premiers voyages au Maroc, à la fin des années 1990, et lors de mon mémoire de maîtrise, en 1999, qui portait sur l'émigration contemporaine des jeunes Marocains vers l'Europe.⁵⁹ La brièveté de la seconde année de Master « *Migrations : espaces et sociétés* » (1999-2000) m'interdit ensuite de réaliser l'enquête envisagée ; je choisissais alors de limiter le terrain (l'agglomération nantaise), l'objet (les associations) et la population (les habitants d'origine maghrébine) de mon mémoire pour répondre à une problématique plus restrictive, centrée sur la conflictualité et l'émergence de nouvelles identités collectives dans le champ associatif. Ce choix avait l'avantage de ne pas grever les possibilités d'extension future de mes recherches à d'autres terrains. Entre-temps, trois thèses étaient entamées au sein du laboratoire Migrinter sur la circulation migratoire marocaine [El Hariri, 2003 ; Schaeffer, 2004] et les réseaux marocains du développement [Lacroix, 2003]. Leurs résultats influèrent directement sur l'orientation de mes propres recherches doctorales, en mettant à jour des données et des notions nouvelles, pour partie mentionnées au chapitre précédent.

Pourquoi avoir choisi le terrain français ? Essentiellement car il était susceptible d'être le lieu d'interactions particulièrement denses entre le champ migratoire franco-marocain et les champs politiques nationaux : la France est en effet le principal et le plus ancien pôle d'arrivée des flux migratoires marocains. Les caractéristiques de ces flux migratoires (volume, origine, composition) sont décrites, à des dates différentes, en introduction de chacun des chapitres retraçant l'histoire des associations de migrants marocains en France. Outre les trois thèses déjà mentionnées, de nombreux travaux de l'équipe Migrinter, auxquels je renvoie, ont contribué à la géographie de cette migration. En particulier, M'hamed Lazaar, Mohamed Charef et Saâdia El Hariri ont démontré et illustré sa multipolarisation et sa densification, au travers des circulations d'argent, d'hommes et de marchandises [Ma Mung, 1996 : 10-21, 66-82], et le rôle des transferts et des investissements des migrants marocains dans l'urbanisation du Maroc [*ibid.* : 183-199]. D'autres travaux soulignent la diversification des profils socio-économiques des migrants [Belbah, 1990], la complexification de leurs trajectoires migratoires [Chattou, 1998] et la féminisation de l'émigration [Charef, 1999].

Je rappellerai ici quelques chiffres tirés des recensements français⁶⁰ concernant la période étudiée dans cette recherche (1956-2006). Mise à part la présence, en 1909, de travailleurs originaires du Souss dans une usine métallurgique à Nantes, l'émigration marocaine vers la France métropolitaine (Algérie exceptée) ne débute qu'avec la mise en place du Protectorat

⁵⁹ L'hypothèse de ce mémoire était que le mythe collectif du départ vers l'Europe avait remplacé les mythes de l'après-indépendance du Maroc dans les esprits de la majorité des jeunes Marocains. Cela s'était réalisé à la faveur d'une transnationalisation des cadres de pensée et d'action et d'une individualisation des intérêts et des stratégies. Le rôle des migrants marocains dans ce changement de perspective sociétale était aussi interrogé, la fin du mythe de leur retour pouvant expliquer en partie l'essor des projets migratoires au sein de la jeunesse.

⁶⁰ Seuls les migrants de nationalité marocaine sont donc comptabilisés.

(1912) et, surtout, lors de la première guerre mondiale [Ray, 1938]. Jusqu'à l'indépendance du Maroc (1956), les migrations marocaines sont dominées en volume par les migrations internes, celles de voisinage vers l'Algérie et, surtout, par le recrutement temporaire par la France de soldats et de travailleurs coloniaux durant les deux guerres mondiales, qui concerna respectivement 85 000 (1914-1918) et de 70 000 à 90 000 Marocains (1939-1945) [Atouf, 2005 : 63].

L'essor de cette émigration date des années 1960, puisque la population marocaine en France passe de 33 320 personnes en 1962 à 260 025 en 1975, soit une croissance annuelle moyenne d'environ 15 %. Ce taux de croissance ralentit à 7,6 % (1975-1982), puis à 3,8 % (1982-1990) et devient même négatif (- 1,6%) lors de la période intercensitaire 1990-1999, en raison des acquisitions de la nationalité française, des décès et des retours. Ainsi, en 1999, la France compte 504 096 Marocains, soit 15,5 % de la population étrangère totale. Du fait de la diminution des flux migratoires, la localisation des migrants en France évolue peu : environ 30 % des Marocains (145 903) réside en Ile-de-France, suivie de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,7 %) et du Languedoc-Roussillon (8,6 %). La part des ouvriers reste importante (76,6 % des actifs marocains) et le taux de chômage très élevé (34 %). La diversification socio-économique est donc toute relative. Par contre, la féminisation de cette population se confirme : les femmes représentent désormais 45 % des Marocains de France. Enfin, les ménages marocains⁶¹ ont une taille moyenne de quatre personnes et environ 40 % d'entre eux comptent au moins six personnes, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale.

Au cours de ce siècle, aucun autre pays dans le Monde n'a accueilli autant de migrants marocains que la France. Cependant, depuis les années 1980, la répartition tend à s'équilibrer à l'échelle européenne, entre les deux autres anciens pôles d'installation des migrants marocains : en 2000, les Pays-Bas comptent environ 262 000 Marocains ; puis vient la Belgique, avec plus de 200 000 Marocains, dont 122 000 devenus Belges (la proportion de « *naturalisés* » est semblable aux Pays-Bas). Aujourd'hui, l'Union européenne accueille 82 % du total des émigrés marocains dans le Monde. Outre l'Allemagne, qui ne compte que 82 000 Marocains en 2001, deux nouveaux pays d'installation émergent : l'Italie, avec plus de 200 000 Marocains en 2001⁶², et l'Espagne, qui en compte 247 000 en 2002 [Lazaar, 2003 : 83]. Le choix de la population marocaine se justifie donc aussi par les possibilités qu'il réserve en matière de comparaisons intra-européennes.

Une troisième série de raisons se rattache aux mutations politiques contemporaines au Maroc. Celles-ci sont d'abord liées au champ politique au sens strict. Il s'agit des élections législatives de 1997, qui conduisent à la première alternance gouvernementale depuis l'indépendance. Au-delà des déceptions et atermoiements d'une opposition socialiste confrontée à l'exercice du pouvoir politique, cette alternance marque une nouvelle étape, décisive, dans la démocratisation du pays, en favorisant la prise de parole au sein de la société

⁶¹ Ici, un ménage est dit marocain si la personne de référence ou son conjoint est de nationalité marocaine.

⁶² Ces chiffres concernent les seuls immigrés en situation régulière, comptabilisés différemment selon les pays. Ils sont extraits de l'ouvrage *Marocains de l'étranger* [OIM ; Fondation Hassan II, 2003].

civile, y compris sur la question migratoire. Mais c'est surtout le décès d'Hassan II en 1999 qui ouvre de nouvelles perspectives aux partis politiques et aux associations du Maroc. Les années 1990 sont ainsi celles d'une croissance vertigineuse du nombre d'associations au Maroc [Ghazali, 1991, 1996 ; Smaoun, 1994 ; Denoeux, 2002] tant dans l'espace rural [Charfi, 1998, 2005] que dans l'espace urbain [Hauw, 1997 ; Pampani, 1998]. Enfin, l'alternance et la succession royale laissent envisager une redéfinition de la politique du Maroc à l'égard des nationaux résidant à l'étranger, notamment en matière de droits civils et politiques [Belguendouz, 1999, 2003].

Les raisons démographiques évoquées précédemment augmentent la probabilité de trouver, sur le terrain français, un grand nombre d'associations de migrants marocains, qui seraient diverses dans leur composition, du fait de la féminisation et du vieillissement de cette population par exemple, et dans leur localisation, du fait de la répartition plus égale qu'auparavant de cette population dans l'espace français. Les reformulations identitaires observées au sein de ces associations en sortiraient plus riches.

A l'inverse, les raisons politiques qui viennent d'être exposées n'augmentent ni le nombre attendu, ni la diversité potentielle d'associations de migrants marocains en France : cela impliquerait en effet de postuler un lien de causalité entre la démocratisation au Maroc et ces associations, voire d'identifier association et démocratie, une idée réfutée au début de cette thèse. Par contre, ces raisons politiques ont trait à l'histoire des associations de migrants étudiées. Sachant que les premières furent formées d'opposants à Hassan II, la disparition de celui-ci a-t-elle entraîné le déclin de celles-là et l'émergence de nouvelles associations ?

Il convient de remarquer que ces raisons démographiques et politiques sont liées au double constat posé en introduction de cette première partie : la multiplication d'associations de migrants marocains en France et la persistance des deux plus anciennes d'entre elles. Mais elles sont surtout justifiées par les lacunes constatées dans les recherches existantes, car elles suggèrent de saisir les reformulations identitaires au sein de ces associations comme résultant de l'articulation entre le champ migratoire franco-marocain et les deux champs politiques nationaux concernés.

Enfin, le choix du Maroc et des migrants marocains se justifie par une raison historique, liée elle aussi à la problématique, qui intéresse les relations entre les deux Etats, français et marocain, et le jeu des représentations entre les deux peuples. Hormis son rôle de principal et plus ancien pôle migratoire marocain, la France est en effet l'ancienne puissance colonisatrice du Maroc, qui fût placé sous son protectorat durant 44 ans (1912-1956). La double concordance entre, d'une part l'instauration du Protectorat et le début de l'émigration, d'autre part la fin du Protectorat et l'essor de l'émigration vers la France fait encore débat parmi les historiens [Belbah ; Veglia, 2005]. Par contre, il me semble significatif que la première association de migrants marocains en France ait été créée au lendemain de l'indépendance du Maroc, en 1961, dans le cadre de la « *lutte contre l'impérialisme* ». L'étude de cette phase historique permettra de savoir s'il s'agit d'une coïncidence ou non.

Au-delà de cette concordance temporelle, la prise en compte de l'histoire coloniale se justifie par le fait qu'aujourd'hui encore, les migrants marocains et leurs associations sont perçus comme maghrébins, ce qui conduit parfois à nier certaines de leurs spécificités liées à leur origine nationale. Il ne s'agit pas ici d'expliquer la domination numérique, dans les recherches existantes, de définitions des associations fondées sur l'origine étrangère, maghrébine, voire « *musulmane* » des migrants, mais de postuler que, du fait de l'histoire coloniale, il existerait de fortes injonctions identitaires, de la part des deux Etats et des deux sociétés, vis-à-vis des migrants marocains. Dans cette hypothèse « *post-coloniale* », le fait que le nationalisme marocain se soit en partie construit contre l'Etat français rendrait plus difficile encore l'expression d'un sentiment d'appartenance marocaine à partir de l'espace français.⁶³ Les identités (ethniques, mais pas seulement) attribuées aux migrants marocains dans les deux pays pourraient alors être en partie expliquées par la prégnance de représentations coloniales au sein des deux sociétés. L'exemple qui vient à l'esprit est celui de l'identité berbère, dont l'instrumentalisation par le Protectorat fût, paradoxalement, à l'origine de la naissance du nationalisme marocain. En 2007, les militants berbères sont encore parfois accusés, tant au Maroc qu'en France et par divers acteurs, de renouer avec les divisions ethniques « *artificiellement créées* » par le colonisateur.⁶⁴ Un autre exemple, plus fréquemment étudié [Hajjat, 2005 ; Vidal ; Bourtel, 2005], est celui des représentations post-coloniales à l'égard des enfants de migrants maghrébins en France. Je reviendrai sur cette hypothèse dans le second paragraphe de cette section, en expliquant qu'elle découle de celle, centrale, de la marocanité associative.

Le choix de l'objet de recherche (les associations de migrants marocains) ne procède donc pas – ou pas seulement – de la quasi-absence d'étude qui lui soit consacrée en France, mais de considérations théoriques et empiriques, liées à l'hypothèse proposée et à la faisabilité de son exploration sur le terrain français. De la même manière, ma définition de l'association de migrants marocains est une conséquence directe de la problématique choisie.

B - Qu'est-ce qu'une association de migrants marocains ?

Je définis l'association de migrants marocains par un critère démographique, qui concerne ses membres, et un critère fonctionnel, qui concerne ses activités.

Selon le premier critère, la majorité des fondateurs et des adhérents de l'association au moment de l'enquête sont des migrants marocains, au sens de l'INSEE, c'est-à-dire de personnes nées marocaines au Maroc, qu'elles aient ou non acquis la nationalité française par la suite. En théorie, ce critère exclut donc trois catégories de personnes : celles nées françaises⁶⁵ au Maroc, notamment les enfants de Français résidant au Maroc, celles nées marocaines en France et celles nées françaises en France. Ces deux dernières catégories posent davantage de questions car le passage de la seconde à la troisième est fréquent.

⁶³ Plus difficile, car déjà entravée par l'hostilité française à toute forme de « *communautarisme ethnique* ».

⁶⁴ Cet exemple est développé dans le chapitre 3 (section II, paragraphe 2B).

⁶⁵ Ou espagnoles, sénégalaises, mauritaniennes, bref, toutes les personnes nées étrangères au Maroc.

En effet, en vertu du droit du sol (*jus soli*) inscrit dans le Code de la nationalité depuis la loi du 26 juin 1889, tout enfant qui naît en France de parents étrangers nés à l'étranger peut acquérir la nationalité française à ses 18 ans (voire dès ses 16 ans, par anticipation et sous certaines conditions). Ainsi, un enfant né en France de migrants marocains a le droit de devenir français à sa majorité ; il en a même la vocation, puisque l'acquisition de la nationalité est automatique, même si il peut la décliner entre 17 ans ½ et 19 ans.⁶⁶ Autrement dit, lorsque naissent en France des enfants de migrants marocains, ils sont Marocains, mais ils deviennent presque tous Français par la suite.

Ce premier critère de définition inclut donc les enfants nés au Maroc, ayant migré en bas âge et ayant grandi en France, dont la plupart peuvent ensuite devenir français, soit par acquisition volontaire (la naturalisation au sens strict), soit parce qu'ils sont nés d'au moins un parent français (dans le cas d'un mariage mixte). Par contre, ce critère exclut les enfants nés en France de deux parents marocains ou d'un couple mixte. Appliqué aux enfants de migrants, ce premier critère de définition des associations les distingue donc en fonction de leur lieu de naissance, et non de leur nationalité, qui est ou sera française dans la plupart des cas. Mais comment justifier cette exclusion, dans la définition de mon objet de recherche, d'une partie des jeunes d'origine marocaine, du seul fait qu'ils ne soient pas nés au Maroc ?

Il semble absurde de supposer que, parmi les jeunes d'origine marocaine, ceux qui sont nés au Maroc sont plus susceptibles d'exprimer une marocanité, du fait qu'ils y aient vécu un certain nombre d'années avant d'émigrer en France, seuls (mineurs isolés, étudiants) ou par la procédure du regroupement familial. En effet, imaginons deux cas de figure : le premier, celui d'un enfant né en France qui se rend chaque été au Maroc avec ses parents marocains (ou franco-marocains) ; le second, celui d'un enfant né au Maroc, ayant migré en France et qui n'y est plus retourné depuis ; le premier n'est-il pas plus susceptible que le second d'exprimer un sentiment d'appartenance vis-à-vis du Maroc ? Plutôt que par le lieu de naissance, la distinction s'opèrerait-elle alors en termes de circulation migratoire entre les deux pays ? Cette option, qui sous-tend un lien de causalité entre la pratique du territoire marocain et l'émergence d'un sentiment d'appartenance marocaine, est aussi hasardeuse que la précédente, car il semble très difficile, sur le terrain, de distinguer les associations selon le lieu de naissance ou la mobilité spatiale de leurs adhérents, avant même de les avoir étudiées.

⁶⁶ De 1994 à 1998, de 13 000 à 23 000 enfants nés en France de migrants marocains durent passer par la procédure nouvelle de « *manifestation de volonté* » instaurée par la loi dite Méhaignerie du 22 juillet 1993, qui remettait en cause l'automatisme du droit du sol [Belbah ; Chattou, 2002 : 113]. Celle-ci fût restaurée par la loi dite Guigou du 16 mars 1998. Le droit du sol est une vieille tradition française : il existait déjà sous l'Ancien Régime aux côtés du droit du sang (*jus sanguinis*) et du droit découlant des liens du mariage. Il ne doit pas être confondu avec le « *double droit du sol* ». Instauré dès 1851, ce droit accorde la nationalité française à l'enfant né en France d'un parent étranger également né en France. Ce double droit du sol concerne notamment les enfants de parents algériens nés en Algérie avant l'indépendance de 1962, donc de parents nés étrangers en France (très peu d'« *indigènes* » ont obtenu la nationalité française). Ce double droit du sol, qui était au cœur des débats sur la réforme du Code de la nationalité de 1986 à 1993, n'a pas été supprimé (même temporairement) par la loi Méhaignerie [Weil, 1991]. Mais « *certainement ces débats ont-ils contribué à interrompre un processus d'identification qui était en cours et même à provoquer une « désidentification* » » [Weil, 2005 : 62].

Dans ces conditions, pourquoi maintenir un tel critère ? Ce choix se fondait initialement sur mes premières observations du terrain, elles-mêmes confirmées par une première lecture de la littérature existante. Sur le terrain nantais par exemple, je remarquais l'absence d'associations « marocaines » regroupant les parents et les enfants. La volonté d'attirer les jeunes existait souvent chez les adultes, mais n'était pas suivie de faits. Le premier « jeune » rencontré – il avait une trentaine d'années – dans le cadre d'une activité associative « marocaine » à Nantes me déclara être venu « donner un coup de main », sans être adhérent de l'association en question. Il me fallu plusieurs mois avant de trouver, sur le terrain parisien, des associations de jeunes d'origine marocaine, et plus de temps encore pour enregistrer une présence significative de jeunes dans des associations de migrants marocains recensées comme telles. Cet a priori initial sur l'absence d'association inter-générationnelle et d'association « marocaine » de jeunes semblait confirmé par les travaux sur les associations « issues de l'immigration », qui différencient celles fondées par les parents de celles créées par leurs enfants. Parmi les critères d'adhésion à ces dernières, les auteurs insistent sur le partage de conditions de vie semblables, l'expérience du racisme et des discriminations, voire sur le sentiment d'appartenance à un quartier, à une génération, etc. Mais il n'est presque jamais fait mention de sentiment d'appartenance de ces enfants de migrants à la nation de leurs parents. Par exemple, Riva Kastoryano souligne que les enfants de migrants maghrébins et turcs en France et en Allemagne se mobilisent dans un cadre franco-français, ou germano-allemand [Kastoryano, 1996]. Pour autant, d'autres auteurs, moins nombreux, adoptent une approche inter-générationnelle des associations de migrants, notamment portugais [Oriol ; Hily, 1985], en s'appuyant sur d'autres critères de distinction des associations, celui des activités par exemple. Une telle approche est donc possible, voire indispensable si je veux explorer la dimension historique, donc en partie généalogique, de la marocanité associative.

J'ai donc choisi d'appliquer ce premier critère avec souplesse et de lui en adjoindre un second, interprété plus strictement et qui concerne non plus les trajectoires individuelles mais les activités des associations, plus faciles à distinguer.

Ce second critère stipule qu'une partie significative des activités de l'association est orientée vers le Maroc. Cette orientation est définie de manière extensive. Quatre types d'orientation vers le Maroc sont ainsi envisagées : les activités peuvent être orientées vers l'Etat marocain, à l'exemple de revendications concernant la circulation migratoire (formalités douanières, taux de change, etc.) ; les activités peuvent se dérouler sur le territoire marocain, à l'exemple des actions d'aide humanitaire ; elles peuvent aussi se dérouler en France tout en se référant à l'entité « Maroc » (c'est le cas des activités culturelles, mais pas uniquement) ; enfin, les activités peuvent être orientées – comme les précédentes – vers les migrants marocains, par exemple pour résoudre leurs problèmes particuliers (administratifs, sanitaires, etc.), sans avoir de lien, direct ou non, avec le Maroc en tant qu'Etat ou territoire. Le fait qu'une part significative, sinon majoritaire, des activités d'une association témoigne d'une de ces quatre orientations suffit à satisfaire ce second critère.

Ce second critère implique donc un postulat, selon lequel les significations collectives qu'accordent les migrants associés à leur marocanité sont plus susceptibles d'être mises à jour

par l'observation des activités orientées vers les migrants marocains et, indirectement ou non, vers le Maroc, plutôt que celles orientées vers les migrants en général ou vers toute la population, sans considération d'origine ou de nationalité. Ce postulat, plus solidement établi que le premier (à propos du premier critère), n'implique pas que la marocanité soit la seule identification associative possible pour les migrants marocains en France. Autrement dit, le fait qu'ils soient d'origine marocaine et qu'ils se sentent marocains n'implique pas que ces migrants, lorsqu'ils s'engagent dans le champ associatif français, adhèrent à des associations composées majoritairement de migrants marocains, s'adressant à eux et ayant des activités orientées directement ou non vers le Maroc. Trois cas particuliers peuvent être distingués.

D'une part, de nombreux migrants marocains adhèrent à des associations n'ayant aucun lien avec le Maroc (associations de parents d'élèves, associations sportives, etc.). Il est possible que leurs sentiments individuels d'appartenance marocaine s'y expriment, dans les rapports entre adhérents par exemple, mais ils ne revêtent alors aucune signification collective. Ces associations ne participent donc pas d'une hypothétique marocanité associative.

D'autre part, plus rarement, la situation inverse peut se produire : des associations mènent des activités orientées vers le Maroc mais aucun de leurs adhérents n'est un migrant marocain. C'est le cas, par exemple, de l'Association des anciens Bretons du Maroc (*Dal'ch sonj Breizh Marok*) de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). De telles associations sont clairement situées en dehors de l'objet de recherche.

Enfin, un troisième cas de figure existe, dans lequel les migrants marocains rejoignent des associations dont ils forment, au moment de l'enquête, la majorité des adhérents, sans pour autant que les activités de ces associations aient un quelconque lien avec leur espace d'origine. Des associations dites « *interculturelles* » aux associations « *berbères* » en passant par les associations de défense des droits des étrangers, les exemples sont relativement nombreux. Celles-ci ne satisfont qu'au premier des deux critères⁶⁷ et sont donc exclues de l'objet de recherche proprement dit. Elles sont cependant prises en compte dans l'enquête lorsque les migrants marocains qui y adhèrent ont eu dans le passé un engagement au sein d'une association satisfaisant aux deux critères. L'exemple le plus fréquent sur le terrain est celui des anciens militants de l'Union nationale des étudiants marocains en France (aujourd'hui disparue) qui se sont reconvertis, à partir des années 1980, dans le travail social et l'action culturelle auprès de la jeunesse et des étrangers et, surtout, sont devenus des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics locaux [Geisser, 1997 : 102-104].

2. DE LA MAROCANITÉ À LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE

Ce paragraphe présente la première partie de l'hypothèse de ce travail, qui expliquerait le passage d'une marocanité individuelle à une marocanité collective (associative). Il convient donc, dans un premier temps, de mieux singulariser la marocanité individuelle vis-à-vis d'autres sentiments d'appartenance marocaine, ceux liés à l'ethnicité et à la nationalité, pour

⁶⁷ Encore que, dans la plupart des cas, leurs fondateurs ne soient pas des migrants marocains.

ensuite comprendre comment les associations, telles que définies précédemment, peuvent agréger ces marocanités individuelles.

A - La marocanité, entre ethnicité et identité nationale

Le terme de « *marocanité* » commence à apparaître dans le discours des chercheurs, des journalistes et des responsables politiques français et, surtout, marocains. Paradoxalement, les militants associatifs emploient peu ce terme. Chez quelques sociologues, la marocanité est synonyme d'identité culturelle marocaine, voire d'ethnicité marocaine [Gaudier ; Hermans, 1991 ; Hassanain, 1995]. Chez d'autres, elle désigne simplement l'attachement des migrants de la « *diaspora marocaine* » à leur pays d'origine [Bekouchi, 2003] ou le rapport décomplexé que les élites migrantes entretiennent désormais avec le Maroc [Geisser, 2006]. Enfin, des sociologues soulignent que la marocanité est « *une dimension parmi tant d'autres qui participent de l'identité du Marocain d'aujourd'hui. [...] Il est marocain au même titre que musulman ou israélite, arabe ou berbère, originaire de telle région, ville ou encore descendant de telle famille* » [Belbah ; Chattou, 2002 : 142]. Cette dernière remarque revient à rejeter une définition ethnique de la marocanité comme identité exclusive de tout autre. Les Marocains, migrants ou non, disposent en effet d'autres identités collectives (familiale, politique, religieuse, etc.) que celle fondée sur leur origine supposée commune ou sur leur nationalité marocaine. Cette acceptation de la marocanité est proche de celle utilisée dans cette recherche. Mais, dans mon travail, la marocanité désigne moins une « *dimension de l'identité marocaine* », terme trop vague, que le sentiment d'appartenance marocaine. A cet égard, les apports arabes, berbères, juifs et musulmans peuvent contribuer à l'identité nationale marocaine ou à l'inverse, à la formation d'identités ethniques. Leur étude est donc nécessaire, mais ils ne sont pas indissolublement liés à la marocanité.

De leur côté, les responsables politiques marocains, dans leurs discours aux Marocains résidant à l'étranger, utilisent le terme de marocanité dans le sens de nationalité marocaine. Implicitement, leurs discours supposent la confusion entre le sentiment d'appartenance nationale et le sentiment d'allégeance nationale. Ils s'appuient pour cela sur la conception de la nationalité marocaine comme attribut inaliénable, dérivée elle-même d'une conception monarchiste de l'allégeance nationale. Ainsi, les migrants marocains ayant acquis la nationalité française par décret (naturalisation), par déclaration (mariage mixte), voire même par « *effet collectif* » (droit du sol) lorsque leur naissance est enregistrée au consulat le plus proche, sont toujours comptabilisés comme Marocains par l'Etat d'origine.⁶⁸ L'entretien de cette confusion entre nationité et nationalité est motivée par la nécessité, vitale pour l'économie marocaine, d'inciter les migrants à augmenter le volume de leurs transferts financiers et de leurs investissements au Maroc. Mais cette confusion est aussi perceptible chez des journalistes et des juristes marocains, cette fois pour des motifs politiques, dans le cadre de l'argumentation en faveur du droit de vote et d'éligibilité des migrants marocains au parlement marocain [Belguendouz, 2003].⁶⁹

⁶⁸ On aboutit pour cette raison aux écarts statistiques (déjà cités) considérables et croissants entre les deux pays.

⁶⁹ La seconde édition (2004) de l'ouvrage d'Abdelkrim Belguendouz a pour sous-titre : « *Quelle marocanité ?* ».

Pour dissiper cette confusion, j'ai eu recours au chapitre précédent (section II, paragraphe 2) aux travaux d'historiens sur la formation de l'identité nationale et la distinction entre la nationalité documentaire (*nationality*) et la nationité (*nationness*) [Anderson, 2002]. Cette distinction permet de comprendre la situation paradoxale des migrants (ici, marocains), qu'ils aient acquis ou non la nationalité française : ainsi, un Marocain ayant migré en France ne se sent pas nécessairement appartenir au peuple marocain ; et, lorsqu'il acquiert la nationalité française, il n'est reconnu comme Français par les autres Français qu'à condition de tendre vers la nationité française, la « *francité* ». Ainsi, « *la « nationité » reste encore largement, et ce tant en France qu'en Grande-Bretagne, l'aune à laquelle est mesurée la légitimité des demandes ou des actions des individus ou des groupes en présence* » [Neveu, 1993 : 326].

Ma définition de la marocanité s'oppose donc aux usages en vigueur, qui mêlent ethnicité, nationalité, sentiments d'appartenance et d'allégeance, de sorte que la marocanité finit par désigner, tantôt un vague attachement au pays d'origine, tantôt une appartenance exclusive à la communauté nationale. La marocanité telle que je la définis désigne un sentiment d'appartenance qui se rapporte à une entité objective, le Maroc, qui est à la fois un Etat, un territoire et une nation, autrement dit une entité politique, géographique, humaine, culturelle et historique. Toutes ces dimensions sont incluses dans ma définition de cette notion.

B - La marocanité associative, une agrégation de marocanités individuelles ?

La marocanité des migrants peut s'exprimer sous différentes formes, familiales et artistiques notamment, qui s'inscrivent dans des lieux « *de l'intimité personnelle* » et « *de l'intimité collective* » décrits par Fanny Schaeffer [2004 : 292-294]. Ces formes peuvent même être investies plus durablement et par davantage de migrants que la forme associative. J'aurai l'occasion d'y revenir au cours de cette thèse. A ce stade, je souhaiterais rappeler les trois principales spécificités, posées dès l'introduction générale, qui caractérisent selon moi la forme associative : il s'agit d'une expression collective, volontaire et publique⁷⁰ de la marocanité. Ce triple caractère est lisible dans une série d'indicateurs, qu'il s'agisse des activités, des objectifs, des symboles, des noms et des discours des associations. En ce sens, la marocanité associative n'est pas une simple agrégation de marocanités individuelles. Ce paragraphe a pour but d'appuyer et d'illustrer ce postulat par quelques exemples.

Tout d'abord, concernant les activités, il convient de préciser le second critère de définition des associations étudiées, selon lequel une part significative de leurs activités doit être orientée vers le Maroc. Le terme d'« *orientation* » est défini de manière extensive et correspond à ma conception – elle aussi extensive – du Maroc comme entité à la fois politique, géographique, culturelle, humaine et historique. Les activités orientées vers le Maroc sont donc très diverses.

⁷⁰ J'ai privilégié les associations déclarées pour des raisons pratiques, exposées dans la section II, paragraphe 2.

Cette orientation peut être indirecte : c'est le cas des activités linguistiques, qui englobent l'usage, l'apprentissage, la promotion, voire la sauvegarde de la langue arabe, de sa forme dialectale (« *l'arabe marocain* ») et, dans certains cas, des trois dialectes berbères existant au Maroc. Plus largement, toutes les activités culturelles, des cours de cuisine marocaine aux expositions de photographies du *bled*, sont orientées vers le Maroc en tant qu'entité culturelle, historique et humaine, mais à différentes échelles. Cette orientation peut traduire un type ethnique d'appartenance, mais peut aussi bien renvoyer à un type national, voire à des appartenances plus localisées, régionales par exemple.

Pour mener à bien ces activités, il ne suffit pas aux membres de l'association de partager un sentiment d'appartenance marocaine. Par exemple, dans le cas de cours d'arabe, cela implique le choix d'une méthode d'apprentissage de l'arabe qui soit distincte de celle mise en œuvre par les enseignants marocains dans le cadre de l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO), dont l'efficacité contestée est souvent à l'origine de la proposition de tels cours par les associations de migrants.⁷¹ Dans le cas de la langue berbère, il s'agit pour les migrants associés d'opter pour l'alphabet berbère unifié, dont la plupart des migrants berbérophones ignorent jusqu'à l'existence et qui est autant un support d'apprentissage qu'une construction idéologique. Les dimensions collective et organisée semblent donc ici prépondérantes. Mais ces activités culturelles impliquent aussi une publicité de la marocanité, dans le cas où l'association demande des subventions.

L'orientation indirecte vers le Maroc peut concerner des activités destinées aux seuls migrants marocains, par exemple pour résoudre des problèmes particuliers (administratifs, sanitaires, etc.). Ce type d'orientation semble plus rare que la précédente, du moins « à l'état pur », car un bon nombre d'associations de migrants marocains mènent des activités qui s'adressent à un public plus large. En fait, ce type d'orientation recoupe très souvent le précédent type (et les deux suivants). Ainsi, la plupart des activités culturelles des associations de migrants marocains s'adressent en priorité aux migrants marocains : non pas tant les activités linguistiques et culturelles qui, au contraire, peuvent être ouvertes à tous dans une stratégie de promotion du pays d'origine, mais plutôt les moments de convivialité, fréquents dans la vie associative et, en particulier, les célébrations des fêtes musulmanes et nationales marocaines.

Un troisième type d'activités est orienté directement vers le Maroc en tant qu'Etat. Il s'agit des revendications, déjà évoquées, liées à la circulation migratoire (formalités douanières, etc.), mais aussi au fonctionnement des consulats en France, au respect des droits de l'Homme au Maroc et à ceux du citoyen marocain, tant au Maroc qu'en France. Ces revendications

⁷¹ Cet enseignement LCO est introduit en 1975 dans le système éducatif français, à raison de quelques heures par semaine, au premier degré essentiellement et avec le soutien des Etats d'origine qui fournissent les enseignants. Dans le cas du Maroc, cet enseignement est régi par la convention franco-marocaine du 14 novembre 1983 et organisé depuis 1992 par la Fondation Hassan II. Cet enseignement n'est pas centré sur la religion musulmane (même si celle-ci est présente) mais sur l'apprentissage oral et écrit de l'arabe classique et sur des éléments de la vie quotidienne au Maroc, les traditions culturelles et l'éducation civique (hymne, drapeau, dynastie alaouite, territoire, etc.). Son efficacité et sa pertinence sont régulièrement remises en cause. Sur ce sujet, lire la contribution de Françoise Lorcerie dans l'*Annuaire de l'émigration marocaine* [Basfao ; Taarji, 1994 : 318-322].

peuvent prendre la forme de manifestations, de pétitions, de lettres de protestation, etc. C'est là que les dimensions collective, volontaire et publique de la marocanité associative semblent les plus aisées à observer.

Enfin, des activités peuvent se dérouler sur le territoire marocain, qu'il s'agisse de l'envoi de matériel humanitaire, de projet de développement local ou de festivités organisées dans les villages d'origine. Là encore, le volontarisme, la publicité et le caractère collectif de ces expressions d'une marocanité apparaissent clairement. Mais comment ces caractères se traduisent-ils dans les objectifs statutaires ?

Ceux-ci posent en général clairement la marocanité comme raison d'être de l'association, qu'il s'agisse de « *rassembler les Marocains* » de telle ville, de « *promouvoir la culture marocaine* » ou de « *défendre les intérêts des travailleurs marocains* ». L'orientation vis-à-vis du Maroc est, là aussi, très diverse. Pour chaque association étudiée, il conviendra cependant d'aller au-delà de ces objectifs statutaires et de chercher à comprendre comment ils sont interprétés, mis en œuvre, voire contredits dans la pratique. Les noms des associations sont aussi des éléments centraux de l'expression d'une marocanité, qui soulignent le type d'orientation privilégié : ainsi, ce n'est pas la même chose que d'être une association d'« *immigrés marocains* », de « *Marocains de France* », de « *Franco-marocains* » ou de « *Marocains de tel quartier* ». Quant aux symboles utilisés (dans le logo, les locaux, le matériel de communication, etc.), ils peuvent exprimer une marocanité par l'usage de certaines couleurs (celles du drapeau national, par exemple) ou formes (calligraphie arabe, par exemple) et, évidemment, par leur contenu (celui d'un tract, par exemple).⁷²

L'orientation des discours des associations vis-à-vis du Maroc est plus complexe à définir. En effet, si ces discours sont porteurs des significations que leurs auteurs accordent à leur marocanité, leur orientation « *marocaine* » dépend étroitement de la nature de la source consultée (externe ou interne à l'association) et / ou de la personne interviewée (adhérente, membre du bureau, salariée, etc.), qui peut s'ériger en « *porte-parole* » de l'association. Il est donc difficile, à ce stade, de définir les orientations de ces discours avant d'avoir établi la méthodologie de l'enquête, dans la section suivante.

Tous ces éléments indiquent que la marocanité associative est plus qu'une agrégation de marocanités individuelles, car ils impliquent des négociations et des arrangements entre les individus associés. Ceux-ci les jugent selon différents critères de goût personnel, de faisabilité, d'efficacité, de légitimité, etc. Quel que soit le degré de démocratie interne de l'association, certains de ces jugements et des décisions collectives qui s'ensuivent ont des conséquences sur l'orientation de l'association vis-à-vis du Maroc, donc sur les significations collectives des marocanités individuelles.

Dès lors, la marocanité associative n'est-elle pas comparable à une communauté ? Les présupposés théoriques et idéologiques de la notion de communauté appliquée aux

⁷² Sur la marocanité dans les logos associatifs, se reporter au chapitre 3 (section I, paragraphe 1).

associations ont été exposés au chapitre précédent.⁷³ Je rappelle simplement ici que la communauté est un groupe non choisi auquel l'individu délègue automatiquement sa compétence et sa capacité d'action [Lévy ; Lussault, 2003 : 177]. A l'inverse, l'association est une mise en commun volontaire, partielle et conditionnée (au respect des statuts notamment). Cette mise en commun de marocanités individuelles peut s'accompagner chez les associations de l'usage fréquent du terme de « *communauté marocaine* » ; elles englobent ainsi en un seul groupe – qu'elles disent représenter – tous les migrants marocains, même ceux qui ne sont pas membres des associations en question. Cette manipulation n'est pas innocente : en invoquant sans cesse la « *communauté marocaine* », les associations contribuent à l'homogénéiser. Or, selon Martine Barthélémy, « *l'appartenance consciente et valorisée à une communauté homogène, quelle qu'elle soit (ethnique, religieuse, idéologique), favorise l'engagement et peut neutraliser les effets d'une position sociale dominée* » [Barthélémy, 2000 : 201]. Parler de communauté serait donc, pour les associations, une manière de gagner de nouveaux adhérents et de renverser une situation de domination. Dans ce cas, on peut émettre l'hypothèse, liée à celle d'ethnicité post-coloniale, d'une certaine autonomie de ces associations de migrants, qui valoriseraient leur « *marocanité* » en termes communautaires pour se distinguer des attributions catégorielles de type ethnique en vigueur en France (« *Maghrébins* », « *musulmans* », « *arabe* », etc.). La « *communauté marocaine* » est donc une catégorie manipulée par les acteurs et non une catégorie d'analyse scientifique. Pour ces raisons, quand ils emploient le mot de « *communauté* » à propos d'associations de migrants, les chercheurs en précisent le sens par un adjectif. Les exemples qui suivent sont destinés à distinguer plus finement encore l'agrégation de marocanités individuelles de l'hypothèse de la marocanité associative.

Ainsi, à propos des migrants arméniens à Valence, Roger Bastide parle de « *communauté de souvenirs* » pour les associations d'originaires, tournées vers le passé, et de « *communauté de rêves* » pour des associations politiques tournées vers le futur. L'auteur précise que la force des premières n'est pas sentimentale mais bien matérielle, car basée sur des pratiques de solidarité, des objectifs communs, tandis que la force des secondes, celle de l'idéal politique, contribuerait à « *détruire le sentiment de la solidarité arménienne [...] au détriment de l'unité nationale [arménienne]* » [Bastide, 1998 : 18-20]. De son côté, Mohand Khellil constate l'absence de « *communauté maghrébine* » en France et évoque l'existence d'une « *communauté d'émotion et de réaction* » parmi les migrants maghrébins [Khellil, 2004 : 48]. Enfin, Paul Claval voit dans la forme associative l'archétype d'une « *communauté de projet* » qui, contrairement au modèle de communauté (religieuse, idéologique), « *ne s'impose pas [...] aux individus, mais résulte d'une adhésion consciente de ses membres* » [Claval, 2003 : 68].

Ainsi définie, la notion de communauté se rapproche de l'idée d'agrégation de sentiments individuels d'appartenance, en l'occurrence d'agrégation de marocanités individuelles. Mais la marocanité associative telle que je la définis se rapproche davantage de la « *communauté de problèmes* » décrite par Catherine Neveu à propos des migrants bangladeshis de Londres, pour désigner les mobilisations visant à résoudre les problèmes perçus comme ne pouvant être

⁷³ Se reporter à la section I, paragraphe 2A.

réglés que collectivement par les migrants bangladais, par-delà les significations que chaque migrant accorde à l'idée de « *communauté bangladaise* » [Neveu, 1993 : 309]. La notion de communauté ainsi utilisée n'est plus une structure homogène mais une structure de significations, un « *modèle de formulation politique* » [ibid. : 336].

En conséquence, la marocanité associative procéderait au départ de l'agrégation de sentiments individuels d'appartenance marocaine, puis deviendrait, avec le temps, une structure de significations – parfois communautaires, parfois non – que les migrants associés accordent à leur sentiment d'appartenance marocaine. Une telle formulation de l'hypothèse, justifiée dès l'introduction générale, est en adéquation avec des notions exposées au chapitre précédent, notamment celles de « *circulation de sens* » et de « *décentrement des appartenances* » au sein des groupes de migrants associés [Oriol ; Hily, 1985 : 9]. Elle correspond aussi à l'idée centrale, déjà soulignée à deux reprises, selon laquelle l'expression des sentiments d'appartenance s'inscrit dans un jeu complexe entre les injonctions des Etats-nations, les stratégies de distinction des individus et leurs pratiques des lieux et des territoires. Cette idée est développée dans le paragraphe suivant, qui définit les termes de la seconde partie de l'hypothèse de la marocanité associative.

3. UNE STRUCTURATION DE L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE A L'ÉTRANGER

En s'inspirant de la notion de « *structuration de l'expérience collective à l'étranger* » proposée par Stéphane Dufoix et présentée au chapitre précédent⁷⁴, je peux envisager trois variables permettant de cerner les contours de la marocanité associative : tout d'abord, les relations des associations de migrants marocains entre elles à l'échelle locale, nationale (française), européenne et avec les associations au Maroc ; ensuite, les rapports des associations avec les Etats français et marocain ; enfin, la relation au Maroc en tant qu'entité géographique, culturelle, humaine et historique.⁷⁵ Ces trois variables éclairent la seconde partie de mon hypothèse selon laquelle les multiples rapports, considérés dans une perspective historique, entre associations de migrants, Etats et sociétés d'origine et d'installation participeraient à des dynamiques spatiales et politiques spécifiques, contribuant à structurer les significations accordées (et non agrégées) par chacune des associations à la marocanité de leurs membres. Alors que la première partie de l'hypothèse considère les associations de manière séparée, pour comprendre leur structuration interne, cette seconde partie vise à analyser leur structuration externe, soit le passage de marocanités plurielles à une marocanité associative singulière. Elle constitue donc le cœur de mon travail.

A - Les dynamiques spatiales : l'hypothèse de la territorialité associative

L'étude des dynamiques spatiales de la marocanité associative procède d'une hypothèse, celle de la territorialité associative, dont ce paragraphe a pour but de préciser les termes. Cette

⁷⁴ Se reporter à la section II, paragraphe 3B.

⁷⁵ L'entité politique « *Maroc* » renvoyant ici à l'Etat marocain.

hypothèse découle de mes questions initiales, mentionnées dans l'introduction de cette partie, et de résultats des recherches précédentes, mentionnés au premier chapitre.

Parmi les questions initiales intéressant ces dynamiques spatiales figurent, en premier lieu, celles qui ont trait à la place et au rôle des associations étudiées dans le champ migratoire marocain. Je cherche à comprendre comment les associations se sont adaptées – ou non – aux dynamiques affectant ce champ migratoire, tant en termes démographiques (la féminisation des flux, par exemple) que socio-économiques ou socio-spatiaux (l'intensification des circulations, par exemple). Ces adaptations sont lisibles dans les activités et leur localisation, les objectifs et aussi, quand ils existent, les discours des associations sur l'immigration. Mais je cherche aussi à comprendre le rôle – s'il existe – de ces associations dans ces changements, notamment dans la sédentarisation et la circulation migratoire (qui, on l'a dit, ne sont pas deux phénomènes contradictoires). Enfin, il faut envisager simultanément l'espace comme une ressource, un produit et une contrainte pour ces associations ; c'est le cas, par exemple, lorsqu'on s'interroge sur les effets de la ségrégation socio-spatiale sur ces associations.

Si les recherches existantes ne permettent pas de répondre à ces questions, elles balisent tout de même quelques pistes, concernant le transfert de ressources d'un espace à l'autre, la superposition des espaces politiques investis par les associations ou la réappropriation de la frontière par les migrants associés qui oeuvrent pour le développement de leurs lieux d'origine. Sur un plan plus théorique, exposé également au chapitre précédent⁷⁶, le fait que la géographie sociale reconnaisse le rôle des associations dans la production de l'espace, voire d'une idéologie territoriale, la définition anthropologique du territoire comme « *marquage spatial de la conscience historique d'être ensemble* » [Tarrus, 2001 : 44] et les travaux sur le processus de territorialisation des identités me permettent d'affiner ma définition de la dimension spatiale de la marocanité associative. Celle-ci procéderait ainsi de dynamiques spatiales qui seraient initiées par de multiples acteurs (associations comprises) et porteuses de significations de la marocanité qui seraient elles-mêmes territorialisées. C'est l'hypothèse de la territorialité associative.

Tout comme la marocanité dépendrait des pratiques spatiales individuelles, la marocanité associative dépendrait des pratiques spatiales collectives. Celles-ci se rapporteraient soit à l'espace de vie, soit à l'espace relationnel, tels que je les définis ci-dessous. En outre, la marocanité associative dépendrait des représentations spatiales collectives des migrants associés, notamment des représentations de la distance qui les sépare du Maroc et de la configuration spatiale du champ migratoire marocain. Ces représentations sont désignées, dans les lignes qui suivent, par l'expression d'espace de référence.

Quelle que soit la distance ou la proximité spatiale de leurs membres, de leur public-cible et de leurs actions, les associations de migrants marocains possèdent toutes un espace de vie, constitué de leur localisation, de leur aire de « *recrutement* » et des lieux de leurs actions. Ces lieux peuvent être ceux de « *l'intimité collective* », de « *l'intimité personnelle* » ou de « *la*

⁷⁶ Se reporter à la section II, paragraphe 3.

relation majoritaires / minoritaires » [Schaeffer, 2004], mais ils peuvent aussi être produits par les associations, largement et *volontairement* ouverts à d'autres personnes, d'autres groupes que les seuls migrants marocains et poser alors la question politique du dépassement des rapports de domination entre des groupes définis par leur identité nationale ou ethnique. La définition des lieux investis par les associations doit donc rester la plus ouverte possible.

Les associations se meuvent également dans un espace relationnel, celui constitué par les relations entre associations (de migrants marocains ou non) dans l'espace français, européen et marocain. Le terme de configuration associative locale est réservé dans cette recherche aux relations tissées à l'échelle locale. Celui de « *mouvement associatif* » est réservé à l'échelle nationale et internationale. La compréhension de l'articulation, par les associations, de ces différentes échelles de leur espace relationnel nécessite de considérer un troisième type d'espace, celui de référence.

En effet, toutes les associations s'inscrivent dans un espace principal de référence. Cet espace peut correspondre à un découpage exogène à une échelle donnée (quartier, ville, région, pays, continent, Monde) mais il peut aussi être plus complexe, irréductible à un découpage politique ou administratif et articuler différentes échelles : dans ce cas, et à l'image des migrants circulants qui les composent, les associations participeraient à la création de nouveaux territoires qu'il s'agit de mieux définir. Selon ma définition, le Maroc fait partie de l'espace de référence de toutes les associations étudiées. La question reste néanmoins ouverte des échelles auxquelles s'exerce cette référence au Maroc (village, ville, région, Etat-nation, etc.). Il faut rappeler que seule une petite part des associations étudiées mènent directement des activités sur le territoire marocain et que certains adhérents ne se rendent que de manière occasionnelle dans leur région d'origine. Cette absence de relations concrètes avec le village, la région ou le pays d'origine peut toutefois être compatible avec le maintien d'un fort sentiment d'appartenance nationale, comme cela est observé sur d'autres terrains [Neveu, 1993 : 266] et comme le soulignent les études des pratiques politiques transnationales des migrants [Østergaard-Nielsen, 2001]. En outre, la sociologie associative française montre que le surinvestissement de l'espace local par les associations (ici, leur espace de vie) peut s'accompagner d'un élargissement de leurs espaces relationnel et de référence à l'échelle internationale [Barthélémy, 2000 : 159].

Finalement, les représentations spatiales collectives, se rapportant à cet espace de référence, dépendraient étroitement des lieux d'activités des associations (leur espace de vie) et des relations qu'elles tissent avec d'autres associations en France et dans le Monde (l'espace relationnel). Ces trois types d'espaces seraient donc intimement liés entre eux et pourraient être regroupés sous le terme de territorialité associative, qui engloberait toutes les dynamiques spatiales de la marocanité associative.

Cette hypothèse pourrait être risquée. Observant la valorisation de l'espace local chez les populations « *whites* » de Tower Hamlets (Londres), Catherine Neveu démontre ainsi que, pour les migrants bangladais, « *le local n'est qu'un lieu aléatoire d'échanges, créé par les hasards de leur histoire migratoire et les contraintes sociales et structurelles à Tower*

Hamlets ». Malgré la présence de marqueurs territoriaux (mosquées, associations, etc.), « l'identification signifiante semble plus se situer du côté d'une collectivité sans base territoriale strictement définie, la « communauté bangladeshie » » [Neveu, 1993 : 140-141]. Dans ce contexte, les associations bangladeshies procèdent d'une volonté de se constituer un espace non nécessairement territorialisé, dont la légitimité serait globale, reconnue dans et par les institutions locales [*ibid.* : 332]. En fait, la territorialité associative tel que je la conçois, comme exprimant la multidimensionnalité du vécu territorial, n'implique pas nécessairement de territorialisation associative achevée de l'espace d'installation. En outre, je la pose comme hypothèse dans cette recherche car elle est liée à l'hypothèse plus centrale de la marocanité associative : il s'agit effectivement de deux sentiments d'appartenance, soit, pour la marocanité, à un groupe de même origine nationale, soit, pour la territorialité, « à un espace auquel on s'identifie symboliquement » selon les mots de Paul Claval [Bailly, 2004 : 100].

A cet égard, l'expression de « territorialité associative » est utilisée dans la perspective d'une généralisation de cette hypothèse ; je pourrais tout aussi bien parler de « territorialité de la marocanité associative ». Enfin, les travaux réalisés sur les migrations marocaines au sein du laboratoire Migrinter mettent en évidence l'existence de nouvelles configurations territoriales qualifiées de « nomades » ou de « circulatoires », selon le terrain à partir duquel elles sont observées. Ces mêmes travaux s'appuient sur le concept d'extra-territorialité, issu de l'observation des territoires virtuels des diasporas. Il me semble donc pertinent de chercher à savoir si les associations étudiées renforcent ce sentiment d'extra-territorialité et participent ou non à ces nouvelles formes territoriales expérimentés par certains migrants marocains.

B – Les dynamiques politiques : l'hypothèse du militantisme post-colonial

Les dynamiques politiques résultent des positions, des stratégies et des enjeux observés à la fois dans les relations des associations entre elles et dans les rapports de pouvoir et de légitimation qu'elles entretiennent avec les deux sociétés et les deux Etats français et marocains.

Au sein des associations, ces dynamiques sont d'abord fonction de la politisation des adhérents. Celle-ci dépend de leur connaissance des champs politiques français et marocain ; de leur conscience des rapports de pouvoir à l'œuvre dans ces sociétés ; de leurs opinions et idées personnelles ; de leur éventuelle appartenance politique ou syndicale ; de la signification éventuellement politique qu'ils donnent de leur engagement associatif. Mais la politisation ne se résume pas à ces capacités et dispositions individuelles : elle naît de l'interaction entre adhérents et se signale, dans les discours, par une montée en généralité, l'invocation de principes supérieurs, la reconnaissance des clivages et des conflits [Leca, 1971], autrement dit par l'élaboration d'un « cadre d'injustice » [Gamson, 1992]. Dans cette perspective, parler de politisation, c'est interroger les « frontières du politique », tant le champ politique n'est pas autonome des autres champs sociaux, mais relié à eux par de multiples passerelles et parcouru lui-même par des passerelles entre ses différentes dimensions [Arnaud ; Guionnet, 2005].

Au-delà de la politisation des adhérents, c'est donc à la politisation des associations que je m'intéresserais, donc à leur fonctionnement, à la répartition du pouvoir entre leurs membres et à leur degré de démocratie interne. Les conflits à l'intérieur d'une association sont aussi fréquents, sur le terrain, que les conflits entre associations de migrants marocains. Dans les deux cas, mon intérêt se portera sur ceux qui touchent aux significations collectives de la marocanité, car ils participent par définition à structurer la marocanité associative. Mais, d'enjeux de conflits, les signes d'appartenance nationale ou ethnique peuvent aussi devenir les éléments de stratégies de pouvoir : les significations a priori collectives valorisées dans les discours des dirigeants ou dans les symboles qu'ils choisissent peuvent participer de stratégies individuelles, liées à l'ambition, au désir de promotion sociale, etc. Si des divergences de fond peuvent exister entre adhérents et entre associations, il existe aussi des divergences factices, s'expliquant par une inégale répartition des ressources individuelles. Dans ce cas, les attributs de type national ou ethnique peuvent être utilisés comme ressources compensatoires dans le cadre de stratégies individuelles. Je reviendrai sur cette difficulté dans la section suivante, à propos de la méthodologie de l'enquête. Une telle approche des dynamiques politiques des associations étudiées invalide les explications courantes de la faible politisation des migrants (par leur manque de culture politique, par exemple). Dans le même temps, elle doit se confronter au résultat d'une récente recherche sur les associations « *issues de l'immigration* », qui explique leur faible politisation par trois facteurs propres au champ associatif français : la recherche d'utilité et d'efficacité, la « *socialisation légère* » (l'association est perçue comme un « *havre de paix* ») et la socialisation de type communautaire [Hamidi, 2002, 2006].

Outre les relations qu'elles tissent entre elles et dont l'étude est essentiel à l'examen de mon hypothèse, les associations de migrants ont aussi des relations avec les autres acteurs des champs associatifs et politiques français et marocain (associations, partis, syndicats, institutions). Celles-ci se déroulent dans le cadre de mobilisations ponctuelles ou de mouvements sociaux, de participation à des consultations ou à des élections organisées par les autorités (locales, nationales, internationales). Ces relations, justifiées par les associations par des objectifs précis (obtenir la satisfaction de revendications, par exemple), leur sont aussi nécessaires pour acquérir des ressources et être reconnues comme des actrices légitimes dans l'espace public. Vue la conception individualiste et universaliste de la citoyenneté en France, cette question de la légitimité des associations fait l'objet d'une attention particulière ici, par exemple en ayant recours à l'idée de structure des opportunités politiques, déjà présentée.⁷⁷

Cette structure est différente selon le groupe étudié. Le présupposé est ici qu'elle est la même pour tous les migrants marocains à l'échelle nationale et internationale, mais qu'elle varie à l'échelle locale, selon les villes notamment. A l'échelle nationale et internationale, trois éléments sont centraux : il s'agit de l'existence (ou non) d'un cadre légal et souple, d'une politique de soutien financier à ces associations (ou son absence) et du degré d'ouverture des associations « *autochtones* » aux migrants. Dans la troisième partie de cette thèse, cette hypothèse sera appliquée à l'échelle nationale pour évaluer les effets de la loi de 1981 accordant la liberté d'associations aux étrangers, puis à l'échelle internationale pour expliquer

⁷⁷ Se reporter au chapitre 1 (section I, paragraphe 2B).

l'émergence d'associations de développement local. Quant à la structure des opportunités politiques à l'échelle locale, elle est abordée à propos des seules associations ayant fait l'objet d'une enquête approfondie. Mais on peut déjà supposer que les éléments centraux seront alors le degré d'intégration des associations aux procédures de consultation publique, leur accès à des locaux municipaux et à des subventions des collectivités locales.

Troisièmement, les dynamiques politiques sont dépendantes des rapports (antagoniques, de confiance, utilitaires ou indifférents) qu'entretiennent les associations avec les représentants des autorités politiques : ceux des deux Etats-nations, mais aussi ceux des collectivités locales de ces deux Etats. A ce sujet, les rapports entretenus avec l'Etat marocain en particulier ont sans nul doute un effet direct sur les significations associatives de la marocanité. Il convient toutefois de remarquer que le militantisme au sein d'une association de migrants marocains n'implique pas d'identification à l'Etat-nation marocain, tout comme la territorialité de la marocanité associative n'implique pas, je l'ai dit, de pratique régulière de l'espace d'origine.

Enfin, les rapports des associations de migrants marocains aux Etats français et marocain sont dépendants des rapports qu'établissent ces deux Etats entre eux. A ce titre, la contemporanéité entre l'indépendance marocaine (1956), l'essor de l'émigration vers la France et la naissance de la première association de migrants à Paris (1960) suscite une interrogation quant au lien entre le nationalisme marocain, l'émigration post-coloniale et la marocanité associative. L'un des deux constats initiaux de cette thèse est la persistance d'associations créées par cette génération née avant l'indépendance, en opposition au régime né de la Constitution de 1962. Mais bien avant cette date, dès la mise en place du Protectorat, les premiers Marocains à s'être regroupés en France sont des militants nationalistes en exil [Merizak, 2006]. S'il n'est alors pas question d'associations, ces regroupements ont directement influencé la première association, l'AMF, créée en 1960, et sont les lointains ancêtres des associations actuelles. En ce sens, le militantisme associatif des années 2000, parce qu' précédé d'un militantisme nationaliste contre l'Etat colonial français, pourrait être qualifié de « *post-colonial* ». Je n'utilise pas ce terme dans le sens que lui donnent les *postcolonial studies* d'inspiration anglo-saxonne, où il désigne un « *au-delà* » plutôt qu'un « *après* » le colonialisme et qui renvoie à un projet autant scientifique que politique [Collignon, 2007], qui demeure étranger à mon travail. Parler ici de « *militantisme post-colonial* », ce n'est pas préjuger du contenu des revendications qu'il suscite, mais postuler que les identifications qu'il valorise s'expliquent en partie par l'histoire coloniale entre la France et le Maroc. Certaines questions liées à la colonisation et à l'accession à l'indépendance ne sont d'ailleurs toujours pas réglées par les deux Etats. Cela se traduit par exemple par l'émergence récente d'une nouvelle catégorie de migrants, celle des anciens combattants [Zeneidi-Henry, 2001], par la non résolution de l'assassinat de Mehdi Ben Barka en 1965 sur le territoire français et l'étrécissement des relations diplomatiques franco-marocaines, parfois qualifiées « *d'affaire de famille* ». ⁷⁸

⁷⁸ Sous-titre d'un livre de Jean-Pierre Tuquoi, du journal *Le Monde*, qui écrit : « *Dans le cœur des Français, le Maroc occupe une place à part. C'est une sorte de seconde patrie, et pas seulement pour les élites* » [Tuquoi, 2006 : 21].

L'idée de militantisme post-colonial est utile pour écrire l'histoire du « *mouvement associatif marocain* » en France, car elle permet de mieux comprendre quelles ont été les différentes « *causes marocaines* » défendues par les associations étudiées depuis l'indépendance. En ce sens, les fonctions des associations de migrants dans l'espace d'installation dépendraient non seulement de la phase du processus migratoire [Wihtol de Wenden ; Leveau, 2001 : 15] mais aussi de la phase de décolonisation politique, économique et culturelle dans laquelle les deux Etats se trouvent. Enfin, cette dimension post-coloniale interviendrait aussi, inévitablement, dans les rapports des migrants associés à leur origine marocaine, qu'il s'agisse pour eux, par exemple, de se réappropriier des pans d'une histoire coloniale refoulée dans les deux pays, de revaloriser certaines composantes de leur identité nationale ou de rejeter les identités attribuées – notamment de type ethnique – pendant le Protectorat.

II - LE TERRAIN ET LA MÉTHODE

La précédente section a pour objet de présenter le terrain et la méthode de l'enquête réalisée de 2003 et 2005, en insistant sur la cohérence entre ma problématique, définie précédemment, et le choix des unités d'étude (les associations), des lieux et des échelles d'observation.

L'hypothèse de la marocanité associative est donc explorée dans l'espace français. J'ai déjà exposé les raisons théoriques et empiriques de ce choix : les premières découlent de l'hypothèse elle-même, les secondes découlent de la faisabilité de son exploration dans cet espace.⁷⁹ Mais seules *certaines* associations dans *certaines* villes ont été incluses dans l'enquête. Cela peut paraître contradictoire avec l'ambition de ma recherche et la généralisation éventuelle de ses résultats. Les raisons de cette délimitation du terrain sont donc précisées dans le second paragraphe. La méthode de l'enquête est décrite dans le troisième paragraphe, qui insiste sur les originalités mais aussi sur les limites des trois outils utilisés : l'entretien, l'observation et l'archive.

Auparavant, il est nécessaire de défricher le terrain. Si les associations de migrants marocains en France restent une sorte de *terra incognita*, mon enquête exploratoire me permet d'en dresser un portrait statistique, historique et typologique qui valorise leur diversité.

1. DÉFRICHER LE TERRAIN

La rareté et, parfois, le caractère biaisé des données sur les associations de migrants marocains et, plus largement, sur la participation associative de ces migrants dans les sociétés d'installation ont rendu nécessaire, dès l'enquête exploratoire, la recherche d'autres sources d'informations. Il s'agit la plupart du temps de sources écrites, notamment d'articles de presse, de registres publics et de sites internet associatifs, mais j'ai également consulté des sources orales (réunions associatives, rencontres informelles, etc.) et audiovisuelles (émissions radio et reportages télévisuels). Cela me permet de présenter ici, non des résultats de l'enquête, mais des données générales qui permettront à tout lecteur de comprendre les grandes phases de l'histoire – déjà longue – des associations de migrants marocains et de saisir leur diversité, à travers une typologie provisoire fondée sur la nature de leurs activités.

A - Les statistiques sur la participation associative des migrants marocains en France

Quelques indicateurs peuvent être relevés dans la littérature scientifique sur les migrations marocaines : à partir d'échantillons plus ou moins représentatifs, ils donnent la proportion de migrants marocains qui adhère à une association en France. Outre celui de la représentativité, deux limites importantes apparaissent dans l'utilisation de ces chiffres. A une exception près, les auteurs ne précisent presque jamais dans leur question la nature de l'association : celle-ci peut donc être « *marocaine* » ou non, selon les critères définis précédemment. D'autre part,

⁷⁹ Se reporter à la section I, paragraphe 1.

l'adhésion est différente de l'engagement : certaines adhésions sont motivées par l'existence de services aux adhérents, sans que cela n'implique d'engagement personnel ou d'assentiment de l'individu aux objectifs de l'association, tels qu'ils sont définis dans les statuts.⁸⁰

En 1992, les auteurs de l'enquête statistique déjà citée, *Mobilité géographique et insertion sociale*, proposaient aux migrants interrogés de choisir parmi une liste de quatre types d'associations – « *de loisirs* », « *communautaires* », « *religieuses* » et centrées sur la « *vie sociale* » en France – celles auxquelles ils adhéraient, avec un maximum de trois réponses possibles. Les associations de loisirs arrivaient en tête des réponses, avec 28 % des hommes et 17 % des femmes, tandis que les trois autres types recueillaient rarement plus de 10 % de réponses, quelle que soit l'origine nationale des migrants. De manière générale, les migrants d'origine africaine sub-saharienne étaient plus souvent membres d'associations que les migrants algériens et marocains. Ces résultats conduisaient les auteurs à conclure à la « *faible structuration associative des Maghrébins* », comparée à celle des « *Français de souche* »⁸¹ ou à celle des Africains subsahariens. Ces derniers se distinguaient par le poids de leurs associations « *communautaires* », alors que « *pour les autres immigrés, toujours moins d'un sur dix appartient à une association communautaire* ». Reconnaisant que « *l'appartenance à une association n'est pas un phénomène facile à saisir* », les auteurs se refusaient à affiner leur propos et ces proportions [Tribalat, 1995 : 129-132].

Un autre sondage par échantillon représentatif a été réalisé en 1998 par l'INSEA [Hamdouch, 2000], équivalent marocain de l'INSEE (cf. tableau 1). L'intitulé de la question était : « *Etes-vous membre d'un club ou d'une association du pays d'immigration ?* » Il ne précisait donc pas la nature de l'association. Cependant, la question était posée aux seuls migrants marocains (de différents pays), contrairement à l'enquête MGIS.

Tableau 1 : Proportion de migrants marocains adhérant à une association en Europe selon la profession exercée et la durée de séjour en 1998

Profession	OUI	NON	Durée de séjour	OUI	NON
Sans qualification	6,6	93,4	< à 5 ans	6,5	93,5
Ouvrier spécialisé	7,6	92,4	5 à 9 ans	17,6	82,4
Ouvrier qualifié	20,7	79,3	10 à 14 ans	12,5	87,5
Technicien	24,5	75,5	15 à 19 ans	12,6	87,4
Agent de maîtrise	16,3	83,7	20 à 24 ans	18,2	81,8
Employé	42,3	57,7	> à 25 ans	9,8	90,2
Cadre	33,9	66,1	Moyenne	13	87
Autres	10,8	89,2			
Moyenne	13	87			

Source : INSEA [Hamdouch, 2000 : 112-113].

Le résultat principal de ce sondage est que seuls 13 % des interrogés, homme et femmes confondus, déclarent adhérer à une association. Cette proportion est trois fois inférieure aux estimations concernant la participation associative en France, qui vont de 39,6 % à 43 %

⁸⁰ Sur la distinction entre adhérents et militants, se reporter au chapitre 4 (section I, paragraphe 1).

⁸¹ Catégorie très contestée au sein de la communauté scientifique, le « *Français de souche* » est, dans l'acception de l'INED, « *une personne née en France de deux parents nés en France* » [Tribalat, 1995 : 66].

[Barthélémy, 2000 ; Belorgey, 2000]. Peut-on en conclure que les migrants marocains participent moins à la vie associative que les autres habitants de la France ? Sans doute. Mais les variations intra-européennes, donc les spécificités françaises, sont invisibles dans le sondage de l'INSEA, puisqu'il a été effectué aux frontières terrestres et maritimes auprès de migrants rentrant sur le territoire marocain.

Le croisement de ces réponses avec la profession exercée tendrait à montrer que la participation associative serait plus faible chez les ouvriers et les techniciens que parmi les cadres et employés. Mais établir une relation entre la qualification professionnelle et la participation associative⁸² s'avère impossible, du fait des taux d'adhésion observés parmi les agents de maîtrise. Quant au croisement de la participation avec la durée de séjour, il doit, pour être lisible, être traduit en terme de date / période de la migration. Ainsi, ceux qui prendraient le moins part à la vie associative dans les pays d'installation seraient les migrants récents, arrivés après 1993 (6,5 %) et ceux plus anciens, arrivés avant 1973 (9,8 %). Les migrants de la décennie 1980 auraient un taux d'adhésion proche du taux moyen de l'échantillon (12,5 % et 12,6 %). Enfin, les Marocains ayant migré de 1974 à 1978 et de 1989 à 1993 seraient ceux qui adhèreraient le plus aux associations dans l'espace d'arrivée (respectivement 17,6 % et 18,2 %). Pour cette seconde partie du tableau, les écarts observés ne sont pas assez significatifs pour être interprétés et aucun élément d'explication n'est d'ailleurs avancé par les auteurs. Cela souligne à nouveau la nécessité d'écrire l'histoire des associations de migrants en la reliant aux évolutions du champ migratoire marocain.

Un troisième sondage a été réalisé en 2003 en ligne, sur le site internet Yabiladi.com, qui est l'un des premiers portails, en termes de fréquentation, des migrants marocains en France. A la question « *faites-vous partie d'une association de compatriotes ?* », c'est-à-dire d'une association de migrants marocains, 10 % répondaient par l'affirmative (sur environ 1 000 internautes). Ce pourcentage, proche du précédent (13 %), semble donc le corroborer. Dans le même temps, on peut supposer qu'il est surestimé, car Yabiladi.com est un site très connu des associations de migrants marocains : beaucoup de ses visiteurs sont donc des militants associatifs, ce qui biaise les résultats de ce sondage. Ce pourcentage doit donc être précisé grâce à l'étude plus précise du nombre d'associations de migrants marocains en France.

B - Le nombre d'associations de migrants marocains en France

J'ai recensé les associations de migrants marocains à partir de sources associatives, institutionnelles et journalistiques, notamment : la presse locale et nationale française ; les dépêches de l'Agence France presse (AFP) et de Maroc arabe press (MAP) ; les magazines municipaux ; les journaux de quartiers ; les bulletins d'information et les sites internet des associations, des consulats marocains en France et des institutions françaises et marocaines. Les informations fournies ont ensuite été recoupées et actualisées lors des entretiens individuels avec des militants associatifs et par la consultation régulière des sites internet Yabiladi.com et Bladi.net, qui comportent chacun un forum sur les associations. Au total, une

⁸² Par exemple, une corrélation du type : plus la qualification s'élève, plus la participation est probable.

centaine d'associations a été recensée avec, pour chacune, leur nom, leur date de création, leur adresse, un contact téléphonique et, dans la plupart des cas, le nom d'au moins un membre du bureau (cette liste figure en annexe). Les associations de migrants marocains sont cependant trois fois plus nombreuses, si on se base sur les deux recensements existants, l'un officiel et l'autre officieux.

Le premier est celui de la Fondation Hassan II, l'agence gouvernementale marocaine destinée aux Marocains résidant à l'étranger (MRE), selon laquelle il y aurait environ 600 associations en France et 1 500 dans le monde.⁸³ 40 % des associations de « MRE » seraient donc créées en France, ce qui correspond à la proportion donnée par la Fondation Hassan II entre le nombre de MRE vivant en France (1,2 million) et le total des MRE dans le monde (trois millions). Des écarts importants sont constatés sur le court terme. Une liste publiée en février 1994 par le Ministère des affaires de la communauté marocaine à l'étranger donne ainsi le chiffre de 313 associations de migrants marocains en France. Leur répartition spatiale par circonscription consulaire est alors très inégale : la circonscription de Lyon arrive en tête avec 52 associations, suivie de celles de Villemomble (45), Nanterre (35), Dijon (34), Pontoise (27), Lille (26), Rennes (24), Marseille (21), Strasbourg (19), Paris (15), Bordeaux (sept), Montpellier (cinq) et Bastia (trois) [Basfao ; Taarji, 1994 : 324]. Quatre ans plus tard, en 1998, le registre de la Fondation Hassan II donne le chiffre de 553 associations [Lacroix, 2003 : 199]. Une explication possible de cet écart est l'intégration, dans ce second chiffre, des 132 associations culturelles musulmanes comptabilisées en 1998.

Les chiffres officiels marocains oscillent donc dans une large fourchette comprise entre 300 et 600 associations. Le second chiffre, officieux, est de 300 à 350 associations pour la France en 2004 : il résulte d'un recensement des membres fondateurs du Conseil national des Marocains de France (CNMF), dont l'un est administrateur du Fonds d'action sociale et de lutte contre les discriminations (FASILD), ce qui tend à le crédibiliser. Lors de leur prise de contact écrite avec ces associations, et devant l'absence de réponse de certaines, la fourchette basse (300) leur a semblé la plus réaliste.

Si on prend en compte ce chiffre de 300 associations de migrants marocains et qu'on le compare aux plus de 504 096 migrants marocains recensés par l'INSEE en 1999, le rapport entre le nombre de ces associations et celui des migrants marocains en France est très inférieur à 0,1 %. Pourtant, selon mes estimations tirées du terrain, chacune de ces associations regroupe en moyenne une quarantaine d'adhérents : cela signifierait qu'au total, les associations de migrants marocains regrouperaient au mieux 12 000 migrants marocains, soit environ 2,4 % de la population marocaine totale en France. Il faudrait cependant atténuer l'effet sur cette proportion du nombre moyen – assez élevé – d'adhérents de chaque association, en raison des multi-appartenances associatives observées parmi les interviewés. Au total, on peut affirmer qu'il n'y a pas d'adhésion massive, ni même fréquente, des migrants marocains à ces associations. Le chiffre de 300 peut être comparé au million

⁸³ Ces chiffres figurent sur le site internet de la Fondation et m'ont été cités par deux de ses représentants.

d'associations qui existent en France, aux 600 000 associations qui y ont été créées en une décennie (1993-2003) ou aux 70 000 associations créées en une année (2002-2003).⁸⁴

Les 300 associations de migrants marocains recensées représentent donc une part infime du total des associations existantes en France. Quant aux migrants marocains qui y adhèrent, ils représentent une proportion extrêmement faible de la population marocaine résidante en France. Parmi ces 300 associations, j'en ai choisi une trentaine (soit 10 %) comme objets de l'enquête directe (entretiens, observations, archives) et une soixantaine (20 %) comme objets d'une enquête indirecte (littérature associative, site internet et autres sources primaires). La carte 1 précise leur localisation. Avant de les présenter, un rappel historique est nécessaire, afin d'en avoir une vue globale et de mieux saisir la diversification de ce paysage associatif.

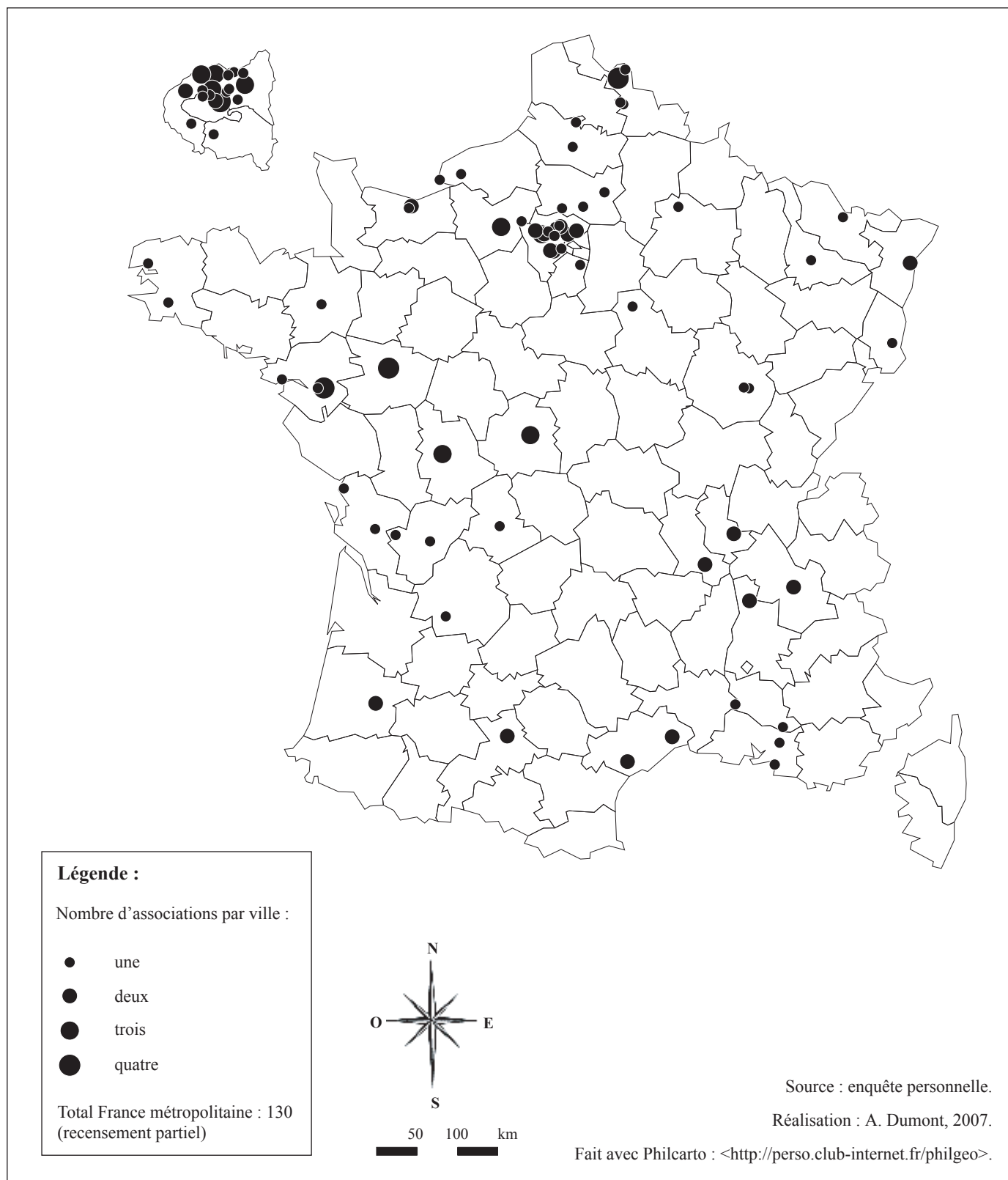
C - Données historiques et types d'activités des associations

La troisième partie de ma thèse étant consacrée à l'histoire du mouvement associatif marocain en France, il s'agit simplement ici de souligner la richesse de cette histoire, en retraçant les grandes lignes. Ce survol historique illustre le fait qu'à la diversité des trajectoires migratoires et des motivations individuelles correspond une égale diversité des dates de création et des localisations de ces associations, ainsi que des activités, des objectifs et des identités collectives dont elles semblent être porteuses. Cela permet aussi de proposer une périodisation différente – et provisoire – de celle admise par les travaux sur les associations de migrants, focalisés sur l'espace d'installation et laissant de côté l'espace d'origine. Ainsi, dans l'histoire des associations de migrants marocains en France, la Marche verte lancée par l'Etat marocain en 1975, l'amnistie politique de 1994 et la succession royale de 1999 sont des ruptures aussi importantes que, par exemple, la loi du 9 octobre 1981 réintégrant les étrangers dans le droit commun de la loi de 1901, dont les effets sont parfois surestimés.

La seule association des années 1960 est donc l'Association des Marocains en France (AMF). Composée de militants de l'Union nationale des forces populaires (UNFP) et du Parti communiste marocain (interdit le 9 février 1960 au Maroc), qui sont de passage ou en exil en France, l'AMF est surtout influente auprès des étudiants marocains de la capitale. Comme l'UNFP, elle conteste le régime autoritaire mis en place au Maroc depuis l'accession au pouvoir d'Hassan II, le 3 mars 1961. Suite aux premières « *grèves marocaines* » (1971-1972) et la syndicalisation croissante des migrants marocains en France, l'Etat marocain décide de créer, en 1973, les Amicales de travailleurs et de commerçants marocains en France, réunies dans une fédération (FATCM). L'évolution de la situation politique au Maroc, avec le ralliement des opposants au régime au moment de la Marche verte de 1975, provoque une scission dans l'AMF, qui se formalise en 1981 avec la création de l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF), dont les militants sont davantage engagés dans les syndicats français que dans les partis politiques marocains.

⁸⁴ Sans compter l'Alsace et la Moselle. Source : Jacques Malet et Sylvie Malsan cités par *Le Monde* du 18 décembre 2003. Le rythme de croissance annuelle a fortement augmenté durant la décennie 1993-2003, car un auteur la fixait aux environs de 40 000 créations annuelles en début de période [Belorgey, 2000].

Carte 1 : Répartition des associations de migrants marocains en France



Rapidement, le réseau militant de l'ATMF s'étend aux communes de la boucle de Seine, à l'Ouest de Paris et à quelques villes minières et industrielles, tandis que l'AMF conserve une géographie parisienne et universitaire.

Avec la loi de 1981, c'est une seconde phase qui commence : après avoir culminé dans de nouvelles « *grèves marocaines* » (1981-1984), l'opposition entre l'AMF et l'ATMF d'une part, les « *amicalistes* » de l'autre, diminue d'intensité au profit d'un mouvement social plus général initié par les « *marches des Beurs* ». Bien que celui-ci domine le champ associatif des années 1980, la diversification des associations de migrants marocains se poursuit à l'échelle locale, avec l'émergence d'associations culturelles et culturelles, parfois difficiles à distinguer des amicales, et à l'échelle nationale, avec la création d'associations de défense des droits de l'Homme au Maroc, en réponse à la grande vague de répression contre les milieux étudiants gauchistes au Maroc (1983-1984). Une association pionnière apparaît en 1986, Migrations & Développement (M&D), créée par des ouvriers marocains licenciés des usines Pechiney des Hautes-Alpes. M&D annonce la multiplication d'associations orientées vers le développement des lieux d'origine des migrants dans la phase suivante. L'AMF et l'ATMF continuent d'exister durant toutes ces années.⁸⁵ Le dynamisme de la seconde est même renforcé par le mouvement des sans-papiers dits « *de Saint Bernard* » (1996-1998).

La troisième phase débute avec l'amnistie royale des prisonniers politiques (1994), la première alternance gouvernementale (1998) et surtout la succession royale (1999), qui semblent susciter un nouveau dynamisme au sein des associations d'expression culturelle, d'entraide sociale et de développement des lieux d'origine. Cette troisième phase est aussi caractérisée par l'apparition d'associations d'élites marocaines (anciens élèves des grandes écoles françaises, professions libérales, etc.) qui formalisent les intérêts économiques qui les lient au Maroc. Dans le même temps, les associations de développement des lieux d'origine des migrants marocains se coordonnent à l'échelle nationale et internationale de manière autonome, à l'inverse des associations musulmanes à majorité marocaine qui se coordonnent sous la double impulsion des Etats marocain et français. Enfin, quelques associations politiques se créent à Paris, luttant non plus pour un changement du régime marocain mais pour sa démocratisation, autour de questions de politique interne (réconciliation nationale, retour des exilés, recomposition de la gauche, unification du Maghreb, etc.).

Dans les années 2000, plusieurs associations prétendent représenter les migrants marocains en France. Prenant acte de l'abandon de cet objectif par les associations historiques (AMF et ATMF), elles se forment à partir d'anciens réseaux amicalistes ou des relations personnelles d'un leader charismatique. De 2002 à 2005 se constitue ainsi un nouveau regroupement, entre coordination, fédération et lobbysme : il s'agit du Conseil national des Marocains de France (CNMF), qui regroupe au départ une centaine d'associations. Le double enjeu de la création annoncée d'un Conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger (présidé par le roi) et de la participation des migrants marocains aux élections législatives marocaines de septembre

⁸⁵ De 1985 à 1995, l'ATMF compte une vingtaine de sections, dont plus de moitié hors de l'Ile-de-France.

2007 semblent aviver les stratégies des acteurs et annoncer l'ouverture d'une quatrième phase de l'histoire de leurs associations.

Une quarantaine d'années a donc été suffisante pour que les migrants marocains s'associent autour de dix types d'activités bien différentes. Le premier et le second type sont celui des associations et des amicales relayant les luttes politiques menées au Maroc. Le troisième type est axé sur la défense des droits des migrants marocains. Le quatrième type regroupe les associations locales d'expression culturelle et d'entraide sociale. Le cinquième type, plus restreint en nombre d'associations, est celui de la défense des droits de l'Homme au Maroc. Le sixième type, très structuré aujourd'hui, est axé sur le développement des espaces d'origine. Le septième type est l'héritier du mouvement « *beur* » et valorise l'interculturalité à l'échelle locale. Les associations professionnelles voire corporatistes (association de médecins marocains, par exemple) forment un huitième groupe et les associations culturelles d'influence marocaine un neuvième. Enfin, les tentatives de représentation nationale et européenne des migrants marocains forment un dixième groupe. Cette typologie est utilisée de manière provisoire, pour distinguer les associations étudiées en fonction du second critère de leur définition. Ces types d'activités, apparus successivement dans l'histoire des associations, concernent les activités fondatrices : les associations concernées ont pu évoluer d'un type à l'autre ou regrouper deux types (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Les dix principaux types d'activités des associations de migrants marocains

Types d'activités		Types d'activités	
1	Relais des luttes politiques menées au Maroc	6	Développement des lieux et espaces d'origine
2	Relais de l'Etat marocain (amicales)	7	Promotion de l'interculturalité
3	Défense des droits des immigrants marocains	8	Professionnelle
4	Expression culturelle et d'entraide sociale	9	Exercice du culte
5	Défense des droits de l'Homme au Maroc	10	Coordinations diverses

2. DÉLIMITER LE TERRAIN

Après avoir recensé une centaine d'associations, soit un tiers de celles existantes en France, j'ai choisi celles qui feraient l'objet d'une étude approfondie. Ce choix de 35 associations s'est d'abord effectué en fonction de leur localisation, de leur ancienneté pour 18 d'entre elles (celles créées entre 1960 et 1987) et de leurs principales activités, afin que les dix types repérés lors de l'enquête exploratoire soient représentés dans le panel. Mais d'autres facteurs sont entrés en jeu, qui relevaient de contraintes matérielles, de mes présupposés, plus ou moins conscients, de mon positionnement vis-à-vis du terrain et d'une problématisation inachevée de mon objet de recherche. Ces différents facteurs, que le premier paragraphe a pour but d'objectiver, ont entraîné une surreprésentation de certaines associations au détriment d'autres, qui ont ensuite été étudiées de manière indirecte, dans la dernière phase de l'enquête de terrain.⁸⁶

⁸⁶ Il s'agit de la soixantaine d'associations déjà évoquées, qui ont été étudiées à partir de sources primaires.

Après cette présentation réflexive des associations étudiées, je reviens dans le second paragraphe sur l'un des trois critères de leur choix, leur localisation. Parmi la centaine d'associations recensées, j'ai décidé de retenir celles qui étaient localisées dans l'une des deux zones géographiques préalablement choisies : la première zone comprend les villes d'Angers, Nantes et Saint-Nazaire ; la seconde comprend les villes d'Argenteuil, Carrières-sous-Poissy, Gennevilliers, Paris, Pontoise, Pré-Saint-Gervais, Saint-Denis, Vauréal et Versailles. Ces deux zones discontinues aux caractéristiques urbaines et migratoires (entre autres) très différentes, ne forment pas à elles seules le terrain de mon enquête. En effet, sur les 35 associations étudiées, sept sont situées dans la première zone (nantaïse) et 17 dans la seconde (parisienne), dont 12 sont situées dans quatre départements franciliens (Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise). Les neuf autres associations étudiées, qui regroupent en fait des associations locales, existent à l'échelle de la France et / ou de l'Europe.

Le terrain de mon enquête n'est donc pas limité aux villes où sont localisées les associations étudiées : il comprend également des associations multi-localisées. En outre, presque toutes les associations étudiées agissent à différentes échelles, au-delà de l'espace local. Cette discontinuité et cette fragmentation du terrain sont, en réalité, des nécessités liées à ma problématique qui m'incitent, sur le plan méthodologique, à m'inspirer de l'argumentation de Georges Marcus en faveur d'une ethnographie multi-sites et d'une « *cartographie réflexive* » [Marcus, 2002].

A - Les associations étudiées

La présentation synthétique des 35 associations étudiées (cf. tableau 3) met en évidence un certain déséquilibre, qui concerne non pas leur ancienneté, puisque les associations récentes, créées dans les années 1990 et 2000, sont à peine plus nombreuses (18) que les associations plus anciennes, créées avant 1988 (17), mais leurs activités principales. En effet, trois types d'associations sont sous-représentés : celles qui relayent en France la politique de l'Etat marocain, celles qui promeuvent l'interculturalité et celles formées de migrants exerçant la même profession.

Ainsi, seule une association étudiée entre dans la catégorie des relais de l'Etat marocain en France : il s'agit de la Fédération des amicales des travailleurs et des commerçants marocains en France (FATCM), qui regroupait, selon Abdelkader Belbahri, jusqu'à 128 amicales locales au début des années 1990 [Basfao ; Taarji, 1994 : 303]. Mais ce grand nombre d'amicales ne rééquilibre pas la situation : la plupart d'entre elles ayant disparu au moment de l'enquête, de 2003 à 2005, j'ai dû étudier la FATCM à l'aide d'archives et de sources primaires. Pour les amicales qui existaient encore, il me fût très difficile de les repérer. Mes courriers revenaient avec la mention « *n'habite plus à l'adresse indiquée* » et leurs numéros de téléphone n'étaient « *plus attribués* » ou périmés. Enfin, après la crise traversée par la FATCM en 1992-1993, sur laquelle je reviendrai, ces amicales avaient adopté de nouveaux noms, parfois sans référence « *marocaine* », renforçant leur invisibilité pour l'observateur extérieur.

Tableau 3 : Liste des associations de migrants marocains étudiées lors de l'enquête de terrain

	Nom de l'association	Sigle	Création	Type	Localisation
1	Association des Marocains en France	AMF	1960	1	France
2	Union nationale des étudiants marocains*	UNEM	1973	1	France
3	Jeunes démocrates marocains à l'étranger	JDME	2001	1	Pré St Gervais (93)
4	Convergence des démocrates marocains à l'étranger	CDME	2001	1	Paris
5	Fédération des amicales de travailleurs et de commerçants marocains de France**	FATCM	1973	2	France
6	Association des travailleurs marocains (puis maghrébins) de France	ATM(m)F	1981	3	France
7	ATMF Gennevilliers	ATMF	1981	3	Gennevilliers (92)
8	ATMF Argenteuil	ATMF	1985	3	Argenteuil (95)
9	ATMF Vauréal	ATMF	1990	3	Vauréal (95)
10	AMF 49	AMF 49	1978	3	Angers (49)
11	AMF 93	AMF 93	1979	3	Saint-Denis (93)
12	Association culturelle marocaine du Sillon de Bretagne	ACMSB	1983	4	Saint-Herblain (44)
13	Groupement de solidarité des travailleurs migrants	GSTM	1985	4	Versailles (78)
14	Association de la communauté marocaine de Bellevue	ACMB	1997	4	Nantes (44)
15	Association Français immigrés 44	AFI 44	2000	4	Nantes
16	Les Amis du Maroc	Ø	2002	4	Versailles
17	Washma	Ø	2001	4	Nantes
18	Comités de lutte contre la répression au Maroc**	CLCRM	1972	5	France
19	Association de défense des droits de l'Homme au Maroc	ASDHOM	1984	5	Paris
20	Association de parents et amis des disparus au Maroc	APADM	1987	5	Paris
21	Attacharouk	Ø	1995	6	Gennevilliers
22	Immigration développement démocratie	IDD	1999	6	France
23	Association des Amis de Taourirt	AAT	2001	6	Paris
24	Association Rechida pour l'environnement et le développement France	AREDF	2003	6	France
25	Palmier et savoir	Ø	2003	6	Argenteuil
26	Centre interculturel de documentation	CID	1984	7	Nantes
27	Crépuscule	Ø	1994	7	Angers
28	Maroc entrepreneurs	Ø	1999	8	Paris
29	Fédération nationale des musulmans de France	FNMF	1985	9	France
30	Avicenne	Ø	1992	9	Pontoise (95)
31	Entente et solidarité	Ø	1998	9	Carrières/Poissy (78)
32	Coordination des associations démocratiques des immigrés marocains en Europe**	CADIME	1981	10	Europe
33	Coordination européenne des associations marocaines**	CEDAM	1982	10	Europe
34	Collectif SOS Al Hoceima	Ø	2004	10	Région parisienne
35	Conseil national des Marocains de France	CNMF	2004	10	France

Légende : association disparue (*) ou inactive (**) lors de l'enquête. La colonne « Type » renvoie au tableau 1.

J'ai essayé de contourner ces obstacles en repérant des « *néo-amicales* » de manière indirecte, avec l'aide de migrants marocains, associés ou non, et de responsables d'institutions tels que le FASILD ou les services municipaux en charge de la vie associative. Mais ces tentatives étaient partiellement fructueuses : ainsi, à Nantes, j'ai contacté la présidente de l'association Nanagad (pour Nantes Agadir), supposée être une néo-amicale, et obtenu un rendez-vous ; mais elle n'était pas à l'heure dite au lieu indiqué, un immeuble du centre-ville ne comportant d'ailleurs aucun signe extérieur de la présence d'une quelconque association.

Toutes ces raisons ne sauraient cependant suffire. Certes, elles s'expliquent par les contraintes que comporte toute enquête sur un terrain peu familier à l'enquêteur, très rarement exploré par ses prédécesseurs et dont la délimitation, incertaine, procède en partie de son exploration. Mais si ces contraintes n'ont pas été surmontées, c'est que j'explorais ce terrain en adoptant, de manière inconsciente, la grille de lecture implicitement contenue dans une première formulation de ma problématique. En effet, avant de forger l'hypothèse de la marocanité associative, je supposais l'existence, à des degrés divers, d'un « *mouvement associatif marocain* » en France, dont les acteurs seraient aisément identifiables, car je supposais – et c'était mon second préjugé – que ces associations affichaient clairement l'origine nationale de leurs membres, par exemple en utilisant les couleurs nationales marocaines ou en mentionnant le Maroc dans leurs noms.

Cette grille de lecture, aussi biaisée et inopérante soit-elle, sortait confirmée de mes premiers échanges avec des migrants marocains associés que j'avais choisis, pour la région parisienne, parmi les militants de l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATmF). Dans ce choix de l'ATmF entraient mon goût personnel, ma sympathie pour certains de ses militants, mais aussi l'accessibilité de cette association, qui dispose de locaux et de permanents tant à Paris qu'à Argenteuil, Gennevilliers et Vauréal. Dans ces entretiens exploratoires, les militants de l'ATmF insistaient sur la distinction nette entre les « *vraies* » associations « *démocratiques* » et les « *fausses* » associations « *amicalistes* ». Ils sous-entendaient aussi que les secondes, qui avaient été de véritables adversaires de l'ATmF et influentes auprès des migrants marocains, étaient désormais des « *coquilles vides* » au service des intérêts personnels de leurs présidents respectifs ou pire – de leur point de vue – au service de l'Etat marocain. En l'absence de la distance critique nécessaire, j'ai donc commencé à appliquer cette grille d'observation aux personnes et aux associations rencontrées ou contactées en 2003, en privilégiant celles que je percevais comme « *démocratiques* ». Je l'ai ensuite abandonné en 2004, au fur et à mesure des entretiens et du travail sur les archives, qui me dévoilaient la vacuité d'une distinction nette, au moment de l'enquête, entre « *progressistes* » et « *amicalistes* » ou entre les associations démocratiques et les autres.

Ces deux biais méthodologiques, liés à une formulation provisoire de ma problématique et à cette grille de lecture qu'on pourrait qualifier d'idéologique, expliquent également la faible place réservée dans mon panel aux associations « *interculturelles* ». Leur dimension marocaine n'est pas évidente à établir, car elles ne satisfont pas aux deux critères de ma définition d'une association de migrants marocains : ceux-ci y sont minoritaires et les activités

sont orientées, non vers le Maroc, mais vers le dialogue entre les cultures et les échanges entre les Français, les migrants et leurs enfants.

Toutefois, comme expliqué précédemment, il me fallait interpréter avec souplesse ces deux critères : d'une part, en prenant en compte les associations « *interculturelles* » ne respectant pas le critère des activités, mais comptant d'anciens membres (d'origine marocaine) d'associations de migrants marocains, ce qui pouvait permettre de mieux comprendre les logiques de l'engagement associatif, notamment le passage d'un engagement fondé en partie sur l'origine marocaine à un autre, qui semble s'en détacher ; d'autre part, en intégrant dans le panel des associations ne satisfaisant pas au critère des adhérents, car composées en majorité d'enfants de migrants marocains nés en France, mais dont l'étude permettait d'adopter une approche inter-générationnelle de l'hypothèse de la marocanité associative. C'est pourquoi j'ai étudié, dans le premier cas, le Centre interculturel de documentation et dans le second l'association Crépuscule. L'ATmF d'Argenteuil peut aussi, à certains égards, être décrite comme une association « *interculturelle* ».

Quant au fait qu'une seule association professionnelle soit incluse dans le panel, cela s'explique simplement par la faible présence en France de ce type d'associations, puisque je n'en ai recensé qu'une dizaine. Parmi elles, j'ai choisi Maroc entrepreneurs pour de multiples raisons : la disponibilité de ses responsables, le nombre de ses adhérents, la publicité faite à ses actions, mais aussi les liens entretenus avec d'autres associations étudiées et avec l'Ambassade marocaine, ce dernier point me permettant de combler en partie la faible attention accordée, au début de l'enquête, aux nouvelles formes d'« *amicalisme* ».

Sur un terrain éclaté, dont la pratique nécessitait de nombreux allers-retours entre les deux zones nantaise et parisienne et à l'intérieur de ces zones, j'ai privilégié au départ les contacts fondés sur la sympathie, facilités par la disponibilité des militants, l'accessibilité et la notoriété des associations. J'ai montré dans ce paragraphe que ce mode d'accès au terrain reflétait les trois principaux biais caractérisant les débuts de mon enquête. Je crois en avoir ensuite désamorcé les effets, en élargissant le panel d'associations étudiés et celui des interviewés (voir plus loin) et, surtout, en problématisant ma recherche de manière plus élaborée, autour des dynamiques politiques et spatiales qui caractériseraient, selon mon hypothèse, la marocanité de ces associations. Cela m'a conduit à abandonner mes trois présupposés concernant l'existence d'un « *mouvement associatif marocain* » structuré autour de causes communes, d'associations « *marocaines* » repérables par les seuls attributs de type ethnique ou national et d'une nette distinction entre associations et militants « *progressistes* » et amicaliste. Au-delà de leur ancienneté, de leur localisation et de la nature de leurs activités, j'ai donc porté, dans la seconde phase de l'enquête (de juin 2004 à décembre 2005), une attention plus soutenue à la diversité des associations rencontrées, en les distinguant en fonction de l'orientation de leurs activités, de leurs objectifs et de leurs discours vis-à-vis du Maroc, ainsi qu'à leur usage de symboles « *marocains* » ou non ; autrement dit, en fonction des indicateurs définis et illustrés précédemment.

Une fois les 35 associations choisies, j'ai collecté les données me permettant de valider ou non les deux hypothèses de ma recherche, celles de territorialité associative et de militantisme post-colonial. En d'autres termes, j'ai porté mon attention, d'une part sur les pratiques et les représentations spatiales de ces associations, en insistant sur celles concernant l'espace migratoire marocain et pouvant contribuer à réduire la distance qui sépare les migrants du Maroc ; d'autre part sur leurs pratiques et leurs représentations politiques, en mettant l'accent sur celles qui contribuent – ou qui font obstacle – à une identification des migrants à l'Etat-nation marocain, cette identification pouvant être porteuse de différentes significations.

Cette collecte de données s'est donc réalisée sur deux zones aux caractéristiques urbaines et migratoires très différentes. Ce choix est justifié par ma volonté de tenter de comprendre les effets, sur la marocanité des associations étudiées, de la répartition spatiale de la population marocaine en France et des structures locales des opportunités politiques. Ces deux points sont abordés dans le paragraphe suivant.

B - Les villes du terrain

Justifier mon choix des villes du terrain nécessite tout d'abord de mieux localiser les 35 associations étudiées. Parmi elles, une dizaine est « hébergée » par des structures publiques, souvent ouvertes par les mairies (maisons des associations, espaces associatifs, etc.). Ce type de locaux se compose d'une seule pièce, d'un téléphone, d'une boîte aux lettres et de services mutualisés (photocopieur, etc.). Les associations concernées sont de taille réduite ou de création récente, tels les Amis du Maroc, hébergés à la maison des associations de Versailles, ou l'association Français immigrés 44, située dans une maison des associations de Nantes.

Seule une quinzaine d'associations dispose de locaux, le plus souvent loués à un bailleur grâce à des subventions publiques. La moitié des associations « politiques » (types 1, 3, 5, voire 10) entre dans ce cadre. Les exceptions sont celles des deux associations culturelles locales (Avicenne et Entente et solidarité) qui sont propriétaires de leur lieu de culte et de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), dont les bureaux parisiens sont loués à l'aide de subventions de l'Etat marocain.

Les relations des associations « politiques » avec les pouvoirs publics n'en sont pas moins conflictuelles et les menaces de fermeture ou d'expulsion des locaux régulières. L'histoire de l'AMF et de l'ATMF fournit des exemples de ce jeu d'équilibre, entre clamer son indépendance et réclamer locaux et subventions. Certaines de leurs sections (ATMF de Clichy, AMF de Puteaux, etc.) ont d'ailleurs disparu suite à la perte de leurs locaux. Toutefois, ces deux associations historiques ont toujours disposé de locaux pour leur siège national, respectivement dans le centre-ville de Saint-Denis pour l'AMF et dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18^{ème}) pour l'ATmF. Ce dernier local porte encore le nom du Centre de documentation culturelle, aujourd'hui disparu, que l'ATmF avait créé dans les années 1980 (cf. photo 1).

Les locaux les plus vastes sont ceux des ATmF d'Argenteuil et de Gennevilliers. La première était hébergée, jusqu'en 1981, dans les locaux de l'Union locale de la CGT. Aujourd'hui, elle est située dans le vaste quartier du Val d'Argent, au rez-de-chaussée d'un HLM aux côtés d'autres associations, dans un local d'une centaine de m². En empruntant un long couloir affichant l'arabité de l'association (calligraphie, tapis) (cf. photo 2), on accède à quatre pièces qui ont chacune une fonction : l'administration, l'accompagnement scolaire, la bibliothèque et l'accès à l'informatique (cf. photo 3). Selon son président, interviewé, ce local est préservé des dégradations commises par des jeunes (« *c'est le respect de l'association dans le quartier qui a fait qu'on a été épargné* »).

Après avoir occupé une salle de 300 m² rue Paul Vaillant-Couturier, l'ATMF de Gennevilliers emménage au début des années 1990 au rez-de-chaussée d'un bâtiment de la cité dite des 3F, dans le même quartier des Grésillons (cf. photo 4). Ce local, un appartement F5 requalifié par le bailleur social, est d'un accès aisé à pied, en voiture et en transports publics. Il permet aussi à l'association de s'ouvrir aux locataires de cette cité, ce qui en fait, parmi les associations étudiées, la plus fortement inscrite dans un quartier d'habitat social, en terme de fréquentation, mais aussi de situation (le quartier des Grésillons) et de site (cf. carte 2). Selon un rapport commandé par la Ville au cabinet d'architectes Pattou [2004], la cité des 3F est en effet un « *parc de relégation* » pour ménages modestes d'origine étrangère. Son architecture, celle d'un « *monolithe urbain [...] qui semble faire « barrière » entre le quartier des Grésillons et le pôle Gabriel Péri en restructuration* », est caractérisée par des bâtiments en linéaire continu, des entrées tournées vers l'intérieur et une addition de locaux de collecte d'ordure ménagères qui complique la traversée de la cité. Si le même rapport recommande de « *conforter l'image des locaux associatifs en pied d'immeuble* », il préconise aussi de démolir certains bâtiments. Cela provoque l'hostilité des associations, dont l'ATMF, et de certains habitants, qui l'expriment sur les murs et balcons en septembre 2004, en appelant à « *vote[r] non à la démolition de la cité rouge* » lors du référendum municipal sur le sujet (cf. photo 5).

Mis à part trois collectifs (CEDAM, CADIME et SOS Al Hoceima) qui sont hébergés chez une des associations membres, neuf des 35 associations enquêtées sont dépourvues de locaux. Leur adresse est donc celle d'un membre de leur bureau. Parmi elles se trouvent, d'une part, des associations d'opposants politiques ou de défense des droits de l'Homme sur le déclin (ASDHOM, CDME, Washma), voire disparues (UNEM), d'autre part des associations de développement des lieux d'origine (AREDF, ATT, Attacharouk, Palmier et savoir). Ces dernières, très dynamiques en terme de mobilisation, envisagent d'acquérir des locaux en France, mais surtout au Maroc, à l'image de Migrations & développement (cf. photo 6), là où se déroule l'essentiel de leurs activités, à travers un partenariat avec des associations locales. Enfin, le Conseil national des Marocains de France (CNMF) projetait, au moment de l'enquête, d'ouvrir des bureaux dans les capitales française et marocaine.

Photo 1 : Siège national de l'ATmF dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18^{ème})



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 2 : Couloir d'accès aux locaux de l'ATmF d'Argenteuil



Réalisation : A. Dumont, 2004.

Photo 3 : Bibliothèque de l'ATmF d'Argenteuil



Réalisation : A. Dumont, 2004.

Photo 4 : La cité des 3F à Gennevilliers



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 5 : Affiches contre la réhabilitation de la cité des 3F à Gennevilliers



Réalisation : A. Dumont, 2004.

Photo 6 : Locaux de l'antenne de Migrations & développement à Taroudannt (Souss, Maroc)









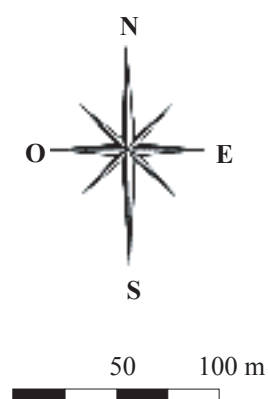
Réalisation : A. Dumont, 2003.

Carte 2 : Localisation de l'ATmF de Gennevilliers dans la cité des 3F



Légende :

-  Local de l'association (cinq pièces en rez-de-chaussée)
-  Local de "l'espace femmes" (une pièce en rez-de-chaussée)
-  Bâtiments de la cité des 3F
-  Pôle d'échange Gabriel Péri (bus, métro, taxi)
-  Limites des rues et voies routières
-  Limites de l'espace vert de la cité des 3F



Source fond de carte : Pattou, 2004.

Réalisation : A. Dumont, 2007.

Les associations ne disposant pas de locaux ont été plus difficiles à étudier, qu'il s'agisse de les contacter, de convenir d'un lieu de rencontre, puis d'identifier leur espace de vie, les lieux où elles agissent. Ces difficultés étaient en outre renforcées par la discontinuité du terrain choisi. Toutefois, le fait qu'elles disposent de locaux ne suffit pas toujours, paradoxalement, à localiser les associations : la plupart d'entre elles, je l'ai déjà souligné, sont multi-localisées, au sens où leurs lieux d'implantation et de recrutement ne correspondent pas aux lieux de leurs actions (qu'il me fallait observer), à ceux où leur efficacité peut être mesurée ou à ceux où leur influence s'exerce.

Ainsi, les noms d'une majorité des associations étudiées (25 sur 35) se réfèrent à un espace, qu'il soit local (quartier, ville, département), national ou international. La moitié d'entre elles (12 sur 25) fait référence à l'espace local, si on regroupe sous cette expression les quartiers français (deux), les villages marocains (deux)⁸⁷, les villes françaises (cinq)⁸⁸ ou marocaines (une) et les départements français (un). Les autres associations font référence à la France (cinq), au Maroc (cinq), à l'étranger (deux) et à l'Europe (deux). La référence à l'espace local semble donc aussi forte, voire davantage, que la référence à l'espace national, d'autant que ces données, tirées d'un échantillon non représentatif, sont confirmées par mon recensement d'environ un tiers des associations de migrants marocains en France.

De nombreux travaux cités dans le premier chapitre insistent sur la pertinence de l'échelle urbaine dans l'étude des mobilisations des migrants. Mais comment choisir telle ville plutôt que telle autre ? Dans la première phase de l'enquête, il s'agissait d'inclure dans le terrain deux types de villes, celles situées dans un espace de forte concentration marocaine, telle Gennevilliers (Hauts-de-Seine), et celles situées dans un espace de faible concentration marocaine, telle Nantes (Loire-Atlantique).

Le choix de Nantes s'explique aussi par ma connaissance personnelle de cette ville et des associations de migrants qui y existent, mais aussi par l'existence de travaux portant sur la répartition spatiale des migrants dans cette agglomération [Lebreton, 1993 ; Vanie, 1995], les associations qu'ils y créent [CID, 1985 ; Tefahi, 1997] et sur le « *cas nantais* » comme illustration des nouvelles tendances sociologiques à l'œuvre au sein de cette population [Belbah, 1990]. Enfin, la polarisation exercée par cette ville sur l'émigration marocaine dans l'Ouest, illustrée plus loin par les statistiques, a également joué un rôle dans ce choix.

Le choix de Gennevilliers procède quant à lui du rôle que joue cette ville dans le champ migratoire marocain considéré dans son intégralité. En effet, plusieurs travaux [Belkhodja, 1963 ; Gokalp ; Lamy, 1976 ; El Hariri, 2003 ; Atouf, 2004, 2005] ont montré que cette commune est le plus ancien pôle d'installation de l'émigration marocaine en France. Ainsi, dans les années 1970, « *c'est la forte présence marocaine qui fait l'originalité de Gennevilliers. La commune compte le plus fort effectif marocain de toute la région*

⁸⁷ Trois associations de développement ne font pas référence dans leur nom à l'espace où elles mènent leurs actions : il s'agit d'Attacharouk, de Crépuscule et de Palmier et savoir. Les deux premières agissent pourtant sur un espace délimité ; respectivement le village de Kasbat Aït Herbil et la commune rurale de Beni Ayatt.

⁸⁸ Il s'agit de trois sections de l'ATmF et de deux de l'AMF.

[parisienne], *et la part des Marocains dans l'ensemble des étrangers y est aussi plus élevée* » [Gokalp ; Lamy, 1976 : 3]. Cette implantation, qui date de la première guerre mondiale, s'explique par la création de filières migratoires au départ du Souss pendant l'entre-deux-guerres [Atouf, 2004] et par les recrutements massifs de Marocains dans les usines automobiles de la boucle de Seine. Ainsi, en 1975, les Marocains représentaient près de 40 % des étrangers de Gennevilliers et deux-tiers des actifs étrangers de l'industrie automobile locale [Gokalp ; Lamy, 1976 : 23]. Cette présence marocaine était, au départ, concentrée sur le quartier des Grésillons, là où justement l'AMF et l'ATMF seront les plus actives (et visibles, puisqu'elles y possèdent des locaux) et où l'on parle, dès 1930, d'un « *village arabe des Grésillons* » [Ray, 1938 : 169]. En 1936, Joanny Ray comptabilise par exemple 22 commerces tenus par des Marocains dans la commune, contre six tenus par des Algériens [*ibid.* : 254].

Si aujourd'hui la ville a un peu perdu son caractère de banlieue industrielle [El Hariri, 2003 : 55], Gennevilliers constitue encore un « *fief par excellence de l'immigration marocaine* » en France [Atouf, 2005 : 64], avec 4 628 Marocains selon l'INSEE, soit 10,9 % de la population communale et près de la moitié des effectifs étrangers (cf. tableau 4). L'une des particularités de cette population, qui souligne l'ancienneté de son installation, est la surreprésentation marocaine masculine (24,3 %) parmi les Gennevillois âgés de 40 à 59 ans (22 %) et ceux âgés de 60 ans et plus (24,3 %). A l'inverse, dans les mêmes tranches d'âges, la part des femmes marocaines parmi les Gennevilloises est respectivement de 10,9 % et de 3 %. Il s'agit donc d'une population masculine et vieillissante.

Enfin, le choix de Nantes et de Gennevilliers comme points de départ de mon itinéraire de recherche se justifie par une différence majeure entre les deux villes : à Nantes, l'AMF et l'ATMF ont tenté de s'implanter sans jamais y parvenir durablement ; à l'inverse, les deux associations ont d'abord prospéré à Gennevilliers. Ces villes sont donc susceptibles de produire deux configurations locales différentes du militantisme associatif marocain.

Au fur et à mesure des rencontres et des contacts avec d'autres associations que l'ATmF, et à partir du pôle gennevillois, la zone parisienne de mon terrain s'est étendue aux villes d'Argenteuil, de Carrières sous Poissy, de Paris, de Pontoise, de Pré-Saint-Gervais, de Saint-Denis, de Vauréal et de Versailles. Afin de synthétiser ma présentation des statistiques de la présence marocaine dans ces villes (cf. tableaux 4 et 5), je m'en tiendrai au découpage départemental et aux seuls migrants de nationalité marocaine, sur la base des recensements généraux de la population réalisés par l'INSEE.

En 1999, les Hauts-de-Seine, Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise et les Yvelines appartiennent à la dizaine de départements français qui accueillent le plus grand nombre de Marocains.⁸⁹ Au total, 23,61 % des Marocains vivant en France résident dans ces cinq départements, qui concentrent plus de 80 % des Marocains de l'Ile-de-France. Toutefois, le

⁸⁹ Ces départements comptent respectivement 28 301, 23 195, 31 154, 14 718 et 21 654 Marocains. Les autres départements français de forte concentration marocaine (effectifs supérieurs à 15 000 Marocains) sont le Nord (28 307), l'Hérault (20 370), le Vaucluse (18 739), les Bouches-du-Rhône (15 627) et le Gard (15 233).

taux de croissance de cette population entre 1990 et 1999 varie sensiblement selon les départements : devenu négatif à Paris *intra-muros*, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines (respectivement - 1,11 %, - 1,50 % et - 2,22 %), ce taux est resté positif – tout en diminuant fortement – dans le Val d’Oise (+ 0,43 %) et en Seine-Saint-Denis (+ 0,62 %). Ces deux départements sont d’ailleurs les seuls d’Ile-de-France, avec la Seine-et-Marne (+ 0,27 %), à enregistrer durant cette période une augmentation des effectifs marocains, qui diminuent à l’échelle régionale (- 0,72 %) et nationale (- 1,42 %) et dans 19 des 22 régions françaises.⁹⁰

Les villes d’Argenteuil (Val d’Oise) et de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) comptent chacune près de 3 000 Marocains, mais ils sont nettement surreprésentés à Argenteuil, qui est située dans la boucle de Seine au Nord-Ouest de Paris, une zone d’implantation historique des migrants marocains [Ray, 1938 : 100-101].

Tableau 4 : La présence des Marocains dans les villes de la zone « parisienne » du terrain

	Argenteuil	Carrières sous Poissy	Gennevilliers	Paris
Nombre de Marocains	2 897	786	4 628	23 195
Rang parmi les étrangers	3 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}	3 ^{ème}
% des Marocains parmi les étrangers	18,9 %	32,7 %	44,6 %	7,5 %
% des étrangers dans la population	16,3 %	17,8 %	24,5 %	14,5 %

Pontoise	Pré-Saint-Gervais	Saint-Denis	Versailles	Vauréal
294	261	2 739	289	183
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
11,3 %	10,1 %	12 %	6,1 %	13,2 %
9,5 %	15,8 %	26,2 %	5,5 %	8,5 %

Source : RGP 1999, INSEE.

Tableau 5 : La présence des Marocains dans les villes de la zone « nantaise » du terrain

	Angers	Nantes	Saint-Nazaire
Nombre de Marocains	1 216	1 458	140
Rang parmi les étrangers	1 ^{er}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
% parmi les étrangers	26,5 %	13,7 %	10,8 %
% étrangers dans la pop.	3 %	4 %	2 %

Source : RGP 1999, INSEE.

La proportion des Marocains parmi les étrangers est particulièrement faible à Paris (7,5 %) et à Versailles (6,1 %). Pour Paris, cela s’explique par la taille de la capitale, qui compte 4,6 % de l’ensemble des Marocains de France, ce qui la place au troisième rang des départements français, derrière les Hauts-de-Seine (5,61 %) et la Seine-Saint-Denis (6,18 %). Pour Paris et Versailles, cela s’explique aussi par la diversité des provenances, notamment européennes, des étrangers dans ces deux villes. Ainsi, à Versailles, les Portugais sont six fois plus

⁹⁰ Les trois exceptions sont la Corse (+ 0,65 %), le Languedoc-Roussillon (+ 0,77 %) et la Provence-Alpes-Côtes-d’Azur (+ 0,94 %). Le fait que ces régions soient absentes du terrain de l’enquête est une lacune que j’ai tenté de combler en les mentionnant dans les entretiens, en recensant les associations de migrants marocains pouvant s’y trouver et en recourant aux travaux existants, par exemple sur Marseille [Ballan ; Leborgne, 2001].

nombreux que les Marocains. Dans les autres villes du panel, ce sont d'abord les Algériens, puis les Portugais, qui devancent les Marocains, lorsque ceux-ci n'occupent pas le premier rang des effectifs d'étrangers. La seule exception est celle du Pré-Saint-Gervais, où les Tunisiens sont aussi nombreux que les Marocains (à quatre personnes près !). Enfin, la commune de Carrières-sous-Poissy se distingue par une forte surreprésentation marocaine parmi les étrangers (32,7 %), qui se retrouve – certes amoindrie – à l'échelle du département des Yvelines (18 %), le premier département francilien en terme de proportion des Marocains au sein de la population étrangère, le second étant les Hauts-de-Seine (17,2 %).

Les trois villes de l'Ouest comprises dans le terrain de l'enquête sont situées dans des espaces de faible immigration, le Maine-et-Loire (Angers) et la Loire-Atlantique (Nantes, Saint-Nazaire), deux départements comptant respectivement 2 441 et 2 154 Marocains, c'est-à-dire moins de 1 % de la population marocaine totale de la France. Si « *la dispersion de ce groupe [les Marocains] dans la moitié Ouest est l'un des faits marquants de l'évolution intercensitaire 1975-1982, en ce qui concerne les étrangers* » [Simon, 1990a : 100], son évolution démographique rejoint celle constatée à l'échelle nationale entre 1990 et 1999, avec un taux de croissance négatif (- 4,32 %), ce qui représente près de 3 300 individus de moins en neuf ans. Dans ces deux départements, la part des Marocains dans la population étrangère totale n'est pas la même. Ainsi, dans le Maine-et-Loire, ce qui frappe, c'est la domination numérique des Marocains sur l'ensemble des étrangers maghrébins (environ 500 Algériens et 500 Tunisiens), mais aussi sur l'ensemble des étrangers, dont les Marocains représentent 20,65 %. Cela s'explique en partie par l'ancienneté de l'implantation et la mise en place d'une filière migratoire propre aux originaires d'Aït Ayatt (Moyen Atlas), qui regrouperait, à elle seule, plus de 400 personnes à Angers [Arab, 2002]. À l'inverse, en Loire-Atlantique, les Algériens et les Portugais devancent les Marocains à l'échelle départementale. Mais ce n'est plus le cas à l'échelle communale : Nantes polarise aussi fortement qu'Angers la population marocaine du département, avec 1 458 individus recensés (même si les 1 582 Algériens restent la première communauté étrangère de la ville), tandis qu'Angers accueille la moitié des Marocains du département (1216) et Cholet plus d'un quart (656). Dans ces deux villes, aucune nationalité n'a d'effectif comparable à celui des Marocains, mis à part les Portugais à Cholet. Il y a donc dans ces deux départements une polarisation des flux migratoires par les grandes villes. À cet égard, la situation à Saint-Nazaire, où résident seulement 140 Marocains (contre 380 Algériens), ressemble davantage à la situation à Vauréal (Val d'Oise) ou au Pré-Saint-Gervais (Saint-Denis).

3. LES OUTILS : ENTRETIENS, OBSERVATIONS ET CONSULTATION D'ARCHIVES

La méthodologie de l'enquête de terrain combine trois outils : l'entretien, l'observation et la consultation d'archives associatives. Les entretiens avec les militants associatifs permettent, d'une part de comprendre le rapport de ces militants avec le Maroc, les motifs de leur engagement et les significations (individuelles et collectives) qu'ils lui accordent, d'autre part de collecter des informations sur les associations dont ils sont membres, ces informations étant ensuite recoupées, complétées et corrigées par d'autres entretiens au sein de la même

association (lorsque cela est possible) ; par l'observation directe des interactions entre les militants, les adhérents et le public en général, lors de fêtes, de réunions, d'événements que ces associations organisent ; enfin, par la consultation des archives existantes, enrichies de documents écrits collectés sur le terrain (tracts, statuts, affiches, etc.), qui permettent de cerner les significations collectives qu'accordent les associations à la marocanité de leurs membres. Ces trois outils sont présentés successivement.

A - Les entretiens

J'ai d'emblée opté pour l'entretien semi-directif au détriment du questionnaire. Ce dernier est un outil adapté à une vaste population. Or, la population de mon enquête, celle des migrants marocains associés, est relativement restreinte, a fortiori sur le terrain que je viens de délimiter. De plus, le recours au questionnaire est pertinent lorsque la problématique permet d'établir a priori un ordre des causalités, une hiérarchie dans les logiques de l'action des individus, alors que ma problématique ne permet pas de postuler une telle hiérarchie : elle vise au contraire à l'explorer. Enfin, le panel d'associations que j'ai constitué n'est pas un échantillon représentatif de l'ensemble des associations de migrants marocains en France, mais un panel adapté à l'exploration de mon hypothèse. L'usage du questionnaire me semblait donc moins justifié.

A l'inverse du questionnaire, l'entretien semi-directif dévoile les logiques de l'action individuelle : l'enquêteur et l'enquêté co-produisent un discours (celui tenu par l'enquêté et sollicité par l'enquêteur) qui traduit la psychologie de l'enquêté (discours modal) et décrit des situations, des faits, des actions (discours référentiel). L'entretien est donc particulièrement adapté à l'étude des pratiques et des représentations [Blanchet ; Gotman, 1992 : 33]. C'est précisément ce que je souhaitais faire, en sollicitant de l'interviewé un discours sur sa marocanité et sur ses activités au sein de l'association, mais aussi, plus spécifiquement, *un discours sur le discours* de l'association vis-à-vis du Maroc et de la marocanité. Autrement dit, je cherchais à obtenir de l'interviewé à la fois des informations concernant ses pratiques et ses représentations spatiales et politiques (dans et hors de l'association) et des informations concernant les significations qu'il accordait aux pratiques et aux représentations spatiales et politiques de l'association elle-même.

Ainsi, concernant les pratiques et les représentations spatiales, il s'agissait d'évaluer autant que possible le capital spatial⁹¹ de l'individu, de connaître sa trajectoire migratoire et résidentielle, pour comprendre comment ils pouvaient être réinvestis ou non dans l'association. De même, pour les pratiques et les représentations politiques, il s'agissait d'évaluer la politisation de l'individu et sa position vis-à-vis d'un hypothétique « *mouvement associatif marocain* », pour comprendre comment les positions individuelles étaient prises en compte dans – voir encouragées par – le fonctionnement interne de l'association.

⁹¹ Ce concept est défini au chapitre 4 (section I, paragraphe 2E).

Dans la pratique, un tel objectif était difficile à atteindre, pour au moins cinq raisons. La première est que j'avais affaire, dans un quart des cas, à des discours linéaires et très structurés. Ces interlocuteurs se posaient moins en tant qu'individus que comme représentants d'une association, qui se présentait elle-même, parfois, comme la représentante d'un groupe social, celui des migrants marocains. Ce rôle de « *porte-parole* » était endossé par des militants par ailleurs très différents, puisque le spectre allait des associations « *politiques* » aux associations professionnelles, en passant par les « *néo-amicales* ». J'avais alors affaire, non plus à l'expression de sentiments d'appartenance, de révolte ou de nostalgie, mais à des significations de la marocanité très organisées, structurées, voire à des « *marocanités associatives* ». Pour autant, celles-ci ne recoupaient pas mon hypothèse, puisqu'elles se posaient comme uniques et en opposition à d'autres « *marocanités associatives* » : à cet égard, elles devraient plutôt être désignées comme des idéologies associatives souvent construites en opposition les une aux autres. Le contenu de ces entretiens a été plus difficile à analyser : j'ai dû non seulement prendre en compte le contexte d'énonciation de ces discours, tenter de recouper les informations obtenues et, lorsque ces portes-paroles employaient les termes de « *communauté* » et de « *diaspora* », chercher à comprendre les significations qu'ils leur accordaient, par-delà leur définition en sciences sociales.

La seconde difficulté provenait de la méfiance des personnes rencontrées à l'égard des enquêteurs, assimilés tantôt aux journalistes, tantôt à la police ce qui, au niveau des effets produits, est souvent identique. Cette méfiance, largement partagée, était plus développée au sein des associations « *politiques* », notamment de l'AMF et de la Convergence des démocrates marocains à l'étranger (CDME), et parmi les associations culturelles musulmanes. J'essayai ainsi deux refus consécutifs de la part de membres du bureau de l'Association islamique de l'Ouest de la France (AIOF, Nantes), qui dirent ne pas comprendre les motifs de ma demande (au téléphone puis en face-à-face) et déclarèrent n'avoir « *rien à voir avec l'immigration* »⁹², mais aussi de la part d'une association de type socio-culturel, l'Association de la communauté marocaine de Bellevue (ACMB, Nantes), dont le responsable contacté n'avait pas le temps de me recevoir.

Une troisième difficulté est née de la dissymétrie, qui existe dans tout entretien, entre l'enquêteur qui en fixe les règles et l'enquêté. Cette dissymétrie était aussi, la plupart du temps, sociale, puisque j'étais perçu par certains de mes interlocuteurs comme appartenant à une catégorie socialement dominante, du fait de ma maîtrise de la langue française et de mes diplômes universitaires, face à des personnes généralement moins dotées en ces deux domaines. Inversement, mon absence de maîtrise de l'arabe et du berbère a pu paraître à mes interlocuteurs comme une marque d'étrangeté, voire d'infériorité, au sens où j'étais dans l'incapacité de comprendre tout ce que j'entendais hors entretien. Cette dissymétrie, qui a été analysée en termes de « *violence symbolique* » par Pierre Bourdieu, ne peut être réduite ou, du moins, cernée dans ses effets pratiques (telle l'auto-censure), qu'à condition « *de mesurer*

⁹² Si cette association ne correspond pas à mes critères de définition d'une association de migrants marocains, un entretien avec ses responsables m'aurait tout de même permis de mieux comprendre l'implantation locale de l'islam associatif de type transnational, tel que souhaite l'incarner l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), à laquelle l'AIOF appartient.

l'ampleur et la nature du décalage entre l'objet de l'enquête tel qu'il est perçu et interprété par l'enquêté, et l'objet que l'enquêteur lui assigne » [Bourdieu, 1993 : 1392]. Cette mesure dépend donc de la capacité à se mettre à la place des interviewés, de les écouter sans les contredire ni exprimer sa propre opinion. Cette capacité dépend, en retour, de la manière dont on les a contacté en vue de l'entretien.

Le recours à des informateurs-relais, par exemple, peut accroître cette capacité d'écoute réciproque. J'ai donc sollicité un intermédiaire dans chacune des deux zones : Ali El Baz à Paris et Abdellatif Lagnaoui à Nantes. Le premier est membre de l'ATMF de Gennevilliers depuis 30 ans, c'est-à-dire depuis son arrivée en France, à l'âge de 24 ans. En tant qu'ancien président et salarié de l'ATMF, à qui il « *doit tout* »⁹³, il m'a mis en contact avec trois membres des autres ATMF étudiées (Argenteuil, Vauréal et nationale). Quant au second, c'est un ancien membre de l'UNEM et, depuis 1984, du CID. Il m'a présenté deux autres Marocains engagés dans des associations locales. Hormis ces deux personnes, auxquelles je dois cinq entretiens, je n'ai pas eu recours à d'autres intermédiaires, qu'ils soient associatifs ou institutionnels. Cela s'explique, pour la zone parisienne, par la nécessité déjà explicitée de me détacher du réseau des militants de l'ATMF et de leur grille de lecture idéologique et, pour la zone nantaise, par ma volonté de contacter des personnes n'entretenant aucune affinité particulière – voire parfois une certaine hostilité – avec mon informateur-relais. Les rivalités entre associations et entre militants sont ainsi une des limites importantes de l'effet dit « *boule de neige* ». Dans cette seconde phase de l'enquête, la prise de contact s'effectuait donc par téléphone, par courrier postal et électronique et par la rencontre physique, lors d'observations participantes (voir plus loin).

La cinquième et dernière difficulté dans la réalisation de ces entretiens réside dans la problématisation « *en temps réel* » induite par mes présupposés initiaux, déjà décrits. Si l'entretien est toujours une exploration, dans mon cas, les entretiens exploratoires ont modifié si profondément mon hypothèse initiale – celle d'un mouvement associatif marocain unifié et aisément identifiable – que j'ai dû les prolonger plus longtemps que prévu, tout en essayant de contrôler leur cadre de réalisation. Cette maîtrise était d'autant plus importante que les informations issues d'entretiens ne sont validées que par le contexte d'énonciation, et non par leur seule occurrence, comme pour des informations tirées de réponses à un questionnaire. J'ai donc dû poser et, parfois, imposer un certain nombre de règles à mes interlocuteurs : l'entretien devait se dérouler en face-à-face, en position assise, avec une seule personne à la fois, les questions étant posées par moi seul, plus souvent sous forme de relances que de consignes, dès que l'entretien proprement dit avait commencé.

La majorité des entretiens (25 sur 35) ont fait l'objet d'un enregistrement audio, ce qui a bien sûr facilité leur analyse, après retranscription, mais ce qui permettait aussi de souligner leur caractère exceptionnel, par rapport à d'autres entretiens, ceux de tous les jours, avec d'autres militants, avec des bailleurs de fonds, etc. Cette formalisation du contexte d'énonciation a eu

⁹³ Ali El Baz a aussi été interviewé par la journaliste Zakya Daoud : « *Je dois tout à l'ATMF, j'y suis né, elle m'a formé, m'a tout appris, grâce à elle j'ai ouvert les yeux sur le monde. J'avais une conception étriquée de la vie. J'ai appris à réfléchir* » [Daoud, 2002 : 54].

pour effet, parfois, de transformer l'entretien en outil à disposition des interviewés, soit pour replonger dans le passé avec nostalgie (ce dont ils me remerciaient après), soit pour s'expliquer sur la logique de leur parcours et de leur engagement, dont ils semblaient prendre conscience en même temps qu'ils les énonçaient.

Une seule interviewée a refusé l'enregistrement, sans doute en raison de sa situation de salarié en fin de contrat au sein de l'association. Je précisais pourtant toujours que l'entretien était anonyme (les noms des interviewés ont donc tous été modifiés) et que l'enquête portait sur les associations de migrants marocains en France. Lorsque mon interlocuteur me demandait de préciser ce thème, j'ajoutais que l'objectif était de savoir si ces associations formaient un mouvement homogène, ce qui provoquait immédiatement une réponse, très rarement positive, de mon interlocuteur, qui argumentait alors sur les spécificités de son association ou sur la distinction entre associations « *démocratiques* » et « *amicalistes* ». La confiance était souvent raffermie par la présentation de mon guide d'entretien, comme si l'interviewé, en sachant les questions qui allaient lui être posées, était plus disposé à y répondre. Ce guide, dont je m'écartais fréquemment, comportait six thèmes :

- le profil (âge, sexe, profession, nationalité, etc.), le parcours personnel et migratoire
- la présentation de l'association : historique, objectifs, fonctionnement et financement
- ses relations avec les autres associations (à différentes échelles) et leurs motivations
- ses relations avec les autres associations de migrants marocains
- son accès au champ politique français (discours sur l'immigration, le mouvement social, etc.)
- ses relations avec le Maroc et les migrants marocains (discours, activités, symboles)

En échange du respect de ces quelques règles, je laissais aux interviewés le choix de la date et du lieu. Ces deux éléments ne sont pas futiles : le choix d'une tranche horaire influe sur la capacité d'écoute et la disponibilité d'esprit des deux protagonistes ; de plus, les informations récoltées peuvent différer de beaucoup, selon que l'entretien se déroule au domicile, sur le lieu de travail, dans un lieu public ou dans un local associatif. Comme le montre le tableau 6, environ 40 % des entretiens (13 sur 35) ont été réalisés dans les locaux des associations ; viennent ensuite les cafés et hôtels-restaurants (huit) ; puis les lieux associatifs, du type centre socio-culturel (sept) ; enfin, les lieux privés, que ce soit le domicile des interviewés (quatre) ou leur lieu de travail (deux). Exceptionnellement, l'entretien avec Farida, membre des Amis du Maroc (Versailles) et du CNMF, a été réalisé au téléphone, à défaut de pouvoir convenir d'un rendez-vous, ce qui me priva évidemment d'informations nécessaires à la maîtrise du contexte d'énonciation (gestuelle, attitude, expression du visage, etc.).

La qualité des entretiens a dépendu en grande partie du choix de ces lieux : elle m'a semblé maximale dans le cas d'entretiens réalisés dans des locaux associatifs et minimale dans le cas d'entretiens réalisés dans un autre lieu « *public* ». Les entretiens à domicile, parce qu'ils impliquaient une relation moins distanciée avec l'interviewé, ont permis de saisir plus facilement les significations de son engagement associatif et de son sentiment d'appartenance

marocaine. Mais cela a été aussi facilité dans d'autres lieux par la personnalité de l'interviewé et la confiance instaurée entre lui et moi.

Les 17 associations localisées dans la zone parisienne du terrain, ajoutées aux neuf associations nationales et aux deux coordinations européennes, ont fait l'objet de la grande majorité des entretiens (26 sur 35).⁹⁴ Les sept associations localisées dans la zone nantaise ont, quant à elles, chacune fait l'objet d'au moins un entretien, à l'exception déjà mentionnée de l'ACMB. En outre, par une interprétation souple de mes deux critères de définition d'une association de migrants marocains, j'ai ajouté à la liste deux entretiens : l'un avec le président d'origine marocaine des Jeunes musulmans de France (JMF, Nantes) ; l'autre avec un conseiller municipal franco-marocain de Saint-Nazaire.

Au total, j'ai donc interviewé 35 personnes, dont cinq femmes, membres de 32 associations de migrants marocains (cf. tableau 6). Environ un tiers des interviewés (11) étaient membres de deux des associations enquêtées. La sous-représentation féminine, par rapport à leur rôle dans les associations, n'a pas pu être corrigée par la suite. Cela s'explique par le choix d'interviewer les membres les plus engagés dans l'association donc, de mon point de vue – qui évolua ensuite – ceux qui étaient membres du bureau ou du conseil d'administration de l'association. Or, les femmes migrantes sont rarement membres des bureaux : leur rôle, moins public que celui des hommes, se situe davantage à l'interface entre l'association et le reste de la population migrante, par exemple dans les rapports qu'entretiennent ces associations avec les familles. Ce phénomène n'est pas spécifique aux migrants marocains ; il est aussi constaté chez les migrants turcs [Vermeulen, 2006 : 27].⁹⁵

Les générations sont mieux représentées que les sexes dans le panel d'interviewés, puisque 12 d'entre eux (le tiers, dont deux femmes) étaient âgés d'environ 30 ans. Aucun migrant plus jeune n'a été interviewé, ni rencontré sur le terrain (mis à part les enfants accompagnés). Les 23 autres interviewés étaient âgés de 30 à 60 ans (deux d'entre eux atteignaient cet âge). Enfin, les profils migratoires sont dominés par trois figures (cf. tableau 7) : celle du travailleur arrivé au milieu des années 1970 (en 1973 pour le plus ancien de ces neuf personnes) ; celle des personnes ayant migré par regroupement familial (neuf personnes) ; celle de l'étudiant arrivé entre la fin de la décennie 1970 et le milieu de la suivante (sept personnes). Complètent ce panel cinq étudiants plus récemment arrivés, trois enfants de migrants nés en France et deux exilés politiques.

⁹⁴ J'inclus dans ce nombre les trois entretiens avec des militants d'associations exclues du terrain mais participant au CNMF : l'Association multiculturelle stéphanoise (AMS, Saint-Etienne-du-Rouvray, près de Rouen), Immigration santé mémoire (ISM, Lille) et l'Union de la jeunesse maghrébine (UJM, France-Maghreb).

⁹⁵ Selon l'enquête quantitative de cet auteur, les femmes représentaient 14 % des membres des bureaux des associations de migrants turcs à Berlin entre 1960 et 2000 [Vermeulen, 2006 : 27].

Tableau 6 : Liste des entretiens individuels réalisés

	Prénom fictif	Association(s) dont il/elle est membre	Lieu, ville et date de l'entretien
1	Hicham	<i>Jeunes musulmans de France</i>	Local, Saint Herblain, le 09/06/2000
2	Mohamed	<i>ACMSB</i>	Local, Saint Herblain, le 25/04/2001
3	Hassan	<i>Attacharouk et IDD</i>	Café, Paris 18 ^{ème} , le 07/04/2003
4	Farid	<i>Français-immigrés 44</i>	Local, Nantes, le 17/04/2003
5	Driss	<i>ATmF Vauréal et JDME</i>	Café, Paris 18 ^{ème} , le 19/05/2003
6	Omar	<i>ATmF Gennevilliers et nationale</i>	Local, Paris 18 ^{ème} le 14/06/2003
7	Lahoussain	<i>AMF Saint-Denis et nationale</i>	Local, Saint-Denis, le 01/10/2003
8	Abdellatif	<i>AtmF Argenteuil</i>	Local, Argenteuil, le 03/10/2003
9	Aziz	<i>CID et ex-UNEM</i>	Domicile, Nantes, le 10/01/2004
10	Abdel	<i>AREDF</i>	Domicile, Paris 17 ^{ème} , le 12/01/2004
11	Nasser	<i>ATmF nationale</i>	Local, Paris 18 ^{ème} , le 15/01/2004
12	Abdallah	<i>GSTM et CNMF</i>	Centre socio-culturel, Evreux, le 31/01/2004
13	Mimoun	<i>Parents-jeunes et CNMF</i>	Centre socio-culturel, Cholet, le 15/02/2004
14	Mohamed	<i>ATmF Gennevilliers</i>	Local, Gennevilliers, le 23/02/2004
15	Malik	<i>ATmF Gennevilliers</i>	Local, Gennevilliers, le 24/02/2004
16	Saïd	<i>ASDHOM</i>	Local, Paris 11 ^{ème} , le 26/02/2004
17	Jamel	<i>JDME, UJM et ex-UNEM</i>	Travail, Neuilly, le 27/02/2004
18	Leïla	<i>ATmF nationale</i>	Café, Paris 5 ^{ème} , le 15/03/2004
19	Mehdi	<i>AtmF Gennevilliers</i>	Local, Gennevilliers, le 29/03/2004
20	Aïcha	<i>AtmF Gennevilliers</i>	Local, Gennevilliers, le 30/03/2004
21	Nadia	<i>Les amis du Maroc et CNMF</i>	Café, Paris 5 ^{ème} , le 31/03/2004
22	Ahmed	<i>AMF 49</i>	Domicile, Angers, le 05/04/2004
23	Farida	<i>Les amis du Maroc et CNMF</i>	Téléphone, Versailles, le 13/04/2004
24	Taoufik	<i>Conseiller municipal</i>	Travail, Saint Nazaire, le 03/05/2004
25	Hocine	<i>Averroes, CID, ex-UNEM</i>	Local, Nantes, le 01/06/2004
26	Youssef	<i>CDME</i>	Lieu public, Paris 14 ^{ème} , le 19/11/2004
27	Mohamed	<i>Association des Amis de Taourirt</i>	Lieu public, Paris, le 19/11/2004
28	Ouarda	<i>Crépuscule et Tifaouine France</i>	Lieu public, Paris, le 20/11/2004
29	Yassine	<i>Ex-UNEM, ATmF, Washma</i>	Café, Nantes, le 30/11/2004
30	Nawal	<i>Fce-Maroc dialyse, CNMF</i>	Hotel, Paris, le 18/12/2004
31	Abdelhakim	<i>ISM et CNMF</i>	Hotel, Paris, le 18/12/2004
32	Karim	<i>AMS, CNMF</i>	Hotel, Paris, le 18/12/2004
33	Samir	<i>CNMF, Yabiladi.com</i>	Domicile, Paris 13 ^{ème} , le 19/12/2004
34	Abdelghani	<i>Palmier et savoir</i>	Lieu public, Bobigny, le 20/11/2005
35	Driss	<i>ATmF Vauréal</i>	Lieu public, Bobigny, le 20/11/2005

Tableau 7 : Les profils migratoires des interviewés

Type de migration	Période d'arrivée	Interviewés
Economique	années 1970	2, 3, 4, 6, 11, 13, 14, 26, 35
Familiale	années 1970 et 1980	8, 19, 20, 21, 23, 24, 27, 32, 33
Politique	1981 et 1985	16, 29
Etudiante	années 1970 et 1980	7, 9, 12, 15, 22, 25, 30
Etudiante	années 1990 et 2000	5, 10, 17, 18, 31
Aucune (naissance en France)	aucune	1, 28, 34

B - Les observations

Les observations ont permis de recouper, de compléter et de corriger les informations tirées des entretiens quant aux activités réelles des associations, à leur composition et à leurs relations avec d'autres associations. Ces observations ont surtout porté sur les interactions entre les militants, les adhérents et le public en général, les discours et les symboles utilisés, notamment pour signifier les sentiments d'appartenance marocaine. J'ai donc assisté à une trentaine de manifestations festives ou politiques, de réunions internes ou publiques et d'événements divers, que ces associations organisaient autour d'un thème particulier (situation humanitaire au Maroc, par exemple). Je ne cite ici qu'une quinzaine d'entre elles à titre d'exemple. Auparavant, le recours à l'observation directe, dite « *active* » ou « *participante* », appelle quelques commentaires.

Cet outil a au moins quatre avantages. En permettant une rencontre directe et informelle, il peut faciliter le contact avec de nouvelles associations et de futurs interviewés, qui fera peut-être davantage confiance à quelqu'un ayant fait une démarche perçue comme participative en préalable. L'observation permet aussi de relativiser les propos tenus par lors des entretiens, par exemple sur la démocratie interne (si on participe à une réunion interne) ou sur le public concerné (si on observe une activité publique). Troisièmement, l'observation directe permet de prendre conscience de l'ambiance au sein de l'association, de la répartition des tâches, des relations avec les partenaires, bref, de tout ce qui fait la richesse associative, l'« *être ensemble* » et le « *faire ensemble* ». Enfin, l'observation, quand elle est participative, peut donner l'occasion au chercheur de se fondre dans la masse des membres ou du public de l'association et, de ce fait, lui ôter le sentiment d'être « *de trop* », voire de modifier la situation et les interactions observées.

Certes, l'observation perturbe toujours la situation mais, en participant, le chercheur justifie « *sa présence dans le groupe [...] par une autre activité que l'observation* » [Arborio ; Fournier, 1999 : 86]. Reste pour le chercheur à savoir ne pas trop s'engager, autant dans les discours que dans les actes, pour conserver la distance nécessaire à l'analyse qui succèdera au

terrain. Lors de la réalisation d'un projet humanitaire pour le Maroc de l'Association culturelle marocaine du Sillon de Bretagne (Nantes), j'ai ainsi aidé à une collecte de vêtements et de matériel, mais lors des réunions, je ne prenais pas la parole. Ce statut ambigu d'observateur participant a été à l'origine de quelques malentendus : par exemple, lors de l'élection d'un nouveau bureau du CNMF, j'ai été compté comme votant (sans, bien entendu, avoir voté), ce qui a entraîné un second, puis un troisième décompte des bulletins, jusqu'à ce que je m'aperçoive de l'erreur faite par les organisateurs. L'un d'eux m'avait d'ailleurs délivré, en début de réunion, un badge « *adhérent* » (de couleur rouge) et j'ai dû réclamer un badge « *observateur* » (de couleur verte) pour clarifier ma situation. Ces deux anecdotes sont significatives : elles témoignent notamment de la fébrilité, voire de l'inexpérience des animateurs de la réunion mentionnée.

Plusieurs exemples d'observations peuvent être cités. Dans le registre festif et culturel, j'ai participé à la « *fête de la ville* » de Saint-Denis du 11 octobre 2003, où deux associations (politiques) enquêtées tenaient un stand, l'AMF et la CDME. Dans le registre humanitaire, j'ai assisté à des chargements de matériel dans des camions en partance pour le Maroc, soit de manière ponctuelle, soit dans le contexte particulier du séisme d'Al Hoceima. Un collectif parisien s'était constitué pour rationaliser les chargements et j'ai assisté à une soirée de ce collectif à Paris (18^{ème}) le 30 mars 2003. Parallèlement, dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale, j'ai participé aux forums marocains du développement organisés par plusieurs associations étudiées (et d'autres) à Paris, dans les 18^{ème} et 14^{ème} arrondissements, les troisièmes week-end de novembre 2003, 2004 et 2005.

Dans le registre politique (au sens large), j'ai participé à des réunions publiques et ai été accepté, non sans mal, à des réunions internes, telle que la réunion de la CDME du 18 octobre 2003, à la Bourse du travail de Saint-Denis. La dernière demi-heure de cette réunion s'est déroulée dans un climat tendu et l'animateur, puis la dizaine de participants, ont commencé à s'exprimer en arabe, ce qui traduisait en partie la gêne provoquée par ma présence.

Parmi les nombreuses réunions de l'ATmF, j'ai notamment participé à la réunion sur « *les femmes maghrébines d'Europe* » le 13 mars 2004 à Gennevilliers en présence de militantes associatives du Maroc. Les trois réunions les plus massives, en terme de participation (une centaine de présents), ont été celle organisée par la JDME sur la « *liberté de la presse au Maroc* » le 29 janvier 2004 à Paris (5^{ème}), celle de Maroc entrepreneurs dans le même arrondissement, le 18 novembre 2004, en présence du ministre marocain des transports, et celle regroupant les exilés politiques et leurs associations, c'est-à-dire le collectif *Al Haqiqa*, le 26 juin 2004 au théâtre de la Villette, toujours à Paris.

Enfin, mon enquête de terrain s'est conclue par l'observation attentive de la préparation du Conseil national des Marocains de France : à l'échelle locale, à Evreux le 31 janvier 2004 et à Cholet le 15 février 2004 ; à l'échelle nationale, à Paris (12^{ème}) le 18 décembre 2004, lors de sa première assemblée générale. Ces trois observations de réunions internes étaient le résultat de relations de confiance établies avec les acteurs tout au long de l'enquête de terrain.

L'année 2005, il me fût difficile de décider que cette enquête était achevée, car de nombreux événements associatifs se tenaient alors dans les villes choisies. L'arbitrage fût délicat entre le temps nécessaire à la rédaction et les distances à parcourir pour assister à de nouvelles réunions et actions associatives. Je refusais de participer à certains événements d'importance, comme le « *moussem de Belleville* » organisé par l'AMF le 22 mai 2005, ou l'autre *moussem*, à connotation nettement plus musulmane, organisé par la mosquée d'Evry, via l'association NéoMaroc dirigée par son recteur, les 11-12 juin suivants à Bondoufle (Essonne). Mon grand regret fût mon impossibilité de me rendre dans le village de Rechida, dans le Maroc oriental, à la mi-août 2005, pour le « *festival des émigrés* » organisé par l'AREDF, qui m'y avait personnellement invité. Je décidais tout de même de me rendre, le 28 mai 2005, à la réunion de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) à Bagnolet, sur le thème « *migration et démocratie* », en présence de la ministre marocaine chargée des Marocains résidant à l'étranger et de très nombreux responsables associatifs, déjà interviewés pour la plupart.

C - Les archives et les autres sources primaires

Le recours à des sources primaires associatives était nécessaire pour compléter les entretiens et les observations et pour se substituer totalement à eux, dans le cas d'associations dont aucun membre n'avait pu être interviewé. Surtout, ces sources écrites contenaient le plus souvent un discours très construit sur les significations collectives de la marocanité (tracts, revues, communiqués de presse, etc.). Contrairement aux archives associatives (voir plus loin), ces sources m'informaient d'abord du présent des associations, c'est-à-dire de leurs discours et de leurs activités pendant les années 2000. Quant aux sources non-associatives, elles me procuraient des informations sur le Maroc et les migrations marocaines.

Ces sources primaires sont de quatre types. Il y a tout d'abord la presse locale et nationale, sur support papier ou numérique. J'ai surtout eu recours aux titres suivants : *Ouest France*, *Le Parisien*, *Le Monde*, *L'Humanité* et *Libération*, pour la France, *L'Economiste*, *Maroc hebdo international*, *Le Journal hebdomadaire* et *Tel quel* pour le Maroc. Le contenu des articles n'a pas été recensé ni analysé de manière systématique, à l'exception de *Maroc hebdo international*, pour les articles parus en 2001 et 2002 et traitant de l'émigration vers la France et des associations au Maroc.⁹⁶ La seconde source est institutionnelle, qu'il s'agisse du Haut conseil à l'intégration (HCI), de la Haute autorité de lutttes contre les discriminations et l'égalité (HALDE) ou des mairies des villes du terrain. Je classe dans cette catégorie les rapports d'associations réalisés en partenariat avec les municipalités.⁹⁷ Une troisième source, moins riche, est constituée par la littérature para-scientifique sur le Maroc, les migrants marocains et leurs associations (mémoires de maîtrise, ouvrages journalistiques, etc.). Je ne citerai que quelques exemples : les ouvrages sur l'assassinat de Mehdi Ben Barka à Paris en 1965 ; le livre, censuré au Maroc, *Notre ami le roi* [Perrault, 1990], auquel l'Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM) a contribué ; enfin, le recueil de

⁹⁶ Se reporter au chapitre 8 (section I, paragraphe 3A).

⁹⁷ Par exemple, *Regards sur l'intégration des immigrés à Saint-Nazaire*, publié par la Maison des citoyens du Monde de Saint-Nazaire en juin-juillet 2003.

témoignages et de récits de vie de militants de l'ATmF [Daoud, 2002]. L'exploration de l'hypothèse du militantisme post-colonial nécessitait d'effectuer un bref retour sur l'histoire de la (dé)colonisation et du nationalisme marocain.⁹⁸ Celui-ci se base sur les travaux d'historiens français et marocains, mais davantage sur les premiers que sur les seconds, du fait de « *l'aphasie des Marocains sur l'histoire de leur temps présent* » [Rivet, 1997 : 141].

Enfin, la quatrième source primaire est la plus importante, puisqu'il s'agit des associations elles-mêmes : cela inclut les statuts, les tracts, les affiches, mais aussi quelques journaux de quartier et autres magazines associatifs, ainsi que des émissions de radio et de télévision et des sites internet des associations. Je me suis aussi procuré les comptes-rendus de réunions et d'événements que je n'avais pas pu observer directement. Leur contenu doit être utilisé avec précautions car ils ont été rédigés par des militants. Parmi les plus significatifs, en volume et en qualité, je citerais les comptes-rendus de nombreuses réunions du CNMF de 2004 à 2006 ; d'une assemblée générale de l'AREDF le 20 avril 2003 à Pantin ; d'une réunion de la commission des Marocains résidant à l'étranger du parti de l'Istiqlal, à Rabat, le 27 octobre 2003 ; de l'assemblée générale de la CDME à Doorn (Pays-Bas) le 28 octobre 2001. En outre, j'ai eu accès à de nombreux autres rapports internes, comme celui de Médecins du Monde sur la situation des anciens combattants marocains à Nantes le 6 mai 2002 ou comme ceux de l'ATmF sur les deux missions au Maroc d'un de ses militants, du 1^{er} au 26 décembre 2003 et du 25 février au 8 mars 2004. Enfin, une vingtaine de rapports d'activités et de rapports moraux m'ont été disponibles.

Toutes ces sources m'ont informé sur les activités et les discours actuels des associations. Pour étudier leur histoire, j'ai dû ensuite consulter des archives associatives et privées. Cela était indispensable à ma recherche, pour comprendre les significations collectives de la marocanité au sein d'associations disparues, mais aussi parce que ces significations ne pouvaient être identifiées à partir des seules 35 associations sélectionnées. En outre, l'exploration de l'hypothèse de la marocanité associative impliquait celle de sa structuration historique. Le recours aux archives permettait d'envisager le dépassement du « *présentisme* » qui caractérise bien des travaux sur l'espace transnational [Waldinger, 2006].

Les principales sources des chapitres historiques de la troisième partie sont donc les archives associatives et militantes (privées). Les premières sont propres à une association et classées de manière logique : c'est le cas des archives de l'ATMF (1980-2000) et de l'AMF (1951-2004), qui ont été classées par l'association Génériques, respectivement en 2002 et en 2005. Les secondes consistent en des fonds privés de militants rencontrés. Dans ces archives, j'ai sélectionné toutes les informations sur le Maroc et les migrants marocains, mais aussi d'autres données, susceptibles de les expliquer.

La première source est donc celle des archives nationales de l'AMF, telles qu'elles sont conservées à son local de Saint-Denis. La principale difficulté a été que les plus anciennes de

⁹⁸ Se reporter au chapitre 5 (section I).

ces archives sont en arabe, langue que je ne maîtrise pas.⁹⁹ Concernant les années 1960-1970, j'ai donc pu consulter une vingtaine de documents, c'est-à-dire tous ceux rédigés en français. Le fait même que ces documents soient en français est déjà significatif : l'AMF souhaite alors s'adresser à l'ensemble de la population et aux autorités de l'espace d'installation. La prépondérance, jusqu'au milieu des années 1980, de la langue arabe peut signifier, à l'inverse, l'absence de maîtrise (écrite) du français de la part des militants ou du public visé. Outre les tracts et les notes manuscrites (datés), ces documents en français sont une « *déclaration sur la convention franco-marocaine de la main d'œuvre* » datée 14 juin 1964, les « *compte-rendus des assemblées générales* » du 29 décembre 1968 et du 28 février 1971 et les 44 pages de « *résolutions du 10^{ème} congrès national* » des 2 et 3 février 1980. La seconde source complète directement la première, puisqu'il s'agit de la partie des archives de l'AMF conservée au siège parisien de l'ATmF.¹⁰⁰ Elle est pour l'essentiel constituée des numéros de la revue *Al Jalya* (la communauté), « *l'organe de l'AMF* ». La plupart de ces numéros sont intégralement en arabe, sauf le n°11 de mai 1977 et le n°14, de mai-juin 1979 intégralement en français. Des tracts et des correspondances ont aussi été déposés dans ce carton, tandis que des informations sur l'activité des amicales de 1973 à 1981 sont regroupées dans un second carton.¹⁰¹

Quant aux archives nationales de l'ATMF, j'y ai eu accès par l'intermédiaire de Génériques, puis d'Ali El Baz, qui a accepté que je passe de longues journées de septembre 2003 à les consulter, au sous-sol du siège national de l'association, dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18^{ème}). Ces archives sont plus volumineuses que celles de l'AMF, puisqu'elles représentent 27 mètres linéaires (contre 18). Elles regroupent plus de vingt années d'activités, de réunions et de correspondance, classées par ordre chronologique et par thème dans une centaine de cartons. Au moment de l'enquête, les archives de l'AMF et de l'ASDHOM étaient conservées de manière plus aléatoire, non classées et dans un moins bon état général. Celles de l'ASDHOM sont même en grande partie inaccessibles, en raison de la mise sous scellé de son ancien local, mais j'ai pu consulter celles, partielles, d'un de ses militants. Enfin, pour la décennie 1980-1990, je me suis procuré les ouvrages publiés à l'époque par l'AMF et l'ATMF, qui figurent en bonne place dans ma bibliographie.

Ces archives de l'AMF et de l'ATMF contiennent de volumineux cartons consacrés à leurs finances, dont je n'ai pas dépouillé leur contenu, car il était peu susceptible de contribuer à l'exploration de mon hypothèse. Par exemple, les faits mentionnés dans cette thèse se rapportant au financement et aux problèmes de comptabilité (dépôt de bilan, détournement de fonds, etc.) sont tirés des autres sources primaires et des entretiens, lors desquels j'ai systématiquement posé la question du financement.

La troisième source est constituée du fonds d'archives « *Bouziri* »¹⁰² (1969-1976), conservées à la Bibliothèque internationale de documentation contemporaine (BDIC) de Nanterre : il

⁹⁹ C'est le cas des comptes-rendus des 8^{ème} congrès (1973) et 9^{ème} congrès (1978) de l'AMF.

¹⁰⁰ Carton B1 « *AMF (73-86)* ».

¹⁰¹ Carton G2 « *Amicales – immigration marocaine* ».

¹⁰² Du nom de Saïd Bouziri, fondateur du MTA. Se reporter à la section II du chapitre 5.

s'agit pour l'essentiel de tracts des Comités Palestine, des revues *Al Assifa* (Marseille) et *Fedai* (Paris) du Mouvement des travailleurs arabes (MTA), deux organisations qui ne sont pas des associations de migrants marocains mais font partie du même champ idéologique que l'AMF, l'UNEM et les CLCRM étudiés dans cette thèse.

Une quatrième source a été sollicitée pour écrire l'histoire de l'UNEM en France et des CLCRM. Elle a été déposée par un militant de l'ASDHOM au Centre de documentation internationale sur le développement et les luttes des peuples (CEDIDELP), localisé à Paris. Outre des tracts divers et des dépêches d'agence de presse concernant le Maroc, ces archives contiennent de nombreux numéros de revues, parmi lesquelles :

- une dizaine de revues de sections locales de l'UNEM en France, parfois très volumineuses, à l'exemple de celle de l'Association des élèves marocains architectes à Paris (AEMAP) de mai 1977, qui compte 42 pages.
- tous les numéros de *Maroc répression* édités par les Comités de lutte contre la répression au Maroc (CLRCM) de 1972 et jusqu'au n°138 de décembre 2000.
- Tous les numéros de *Sahara infos*, édité par l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (du n°1 de février 1976 au n°105 de mars 1999).
- Tous les numéros du journal du mouvement du 23 mars (du n°1 de février 1975 au n°61 d'avril 1979), rédigés intégralement en arabe, à l'exception des suppléments n°1 (au n°10 de juin 1975) et n°3 (au n°23 d'avril 1976).
- Quelques numéros d'*Al Jalya*, l'organe de l'AMF, de 1973 à 1979.

Enfin, ces archives contiennent des documents épars, tels que, par exemple, un *Bulletin des travailleurs immigrés marocains* daté d'octobre 1975, des tracts contre les amicales signés par l'AMF, mais aussi par la CGT de Sochaux (en août 1973) et le CLCRM (le 10 avril 1974) ; une brochure de 28 pages intitulée « *Le cas de Chausson-Gennevilliers. La liaison sociale marocain et l'Amicale* », dont la date d'édition peut être située vers 1975 ; enfin, quelques documents internes aux amicales de travailleurs et de commerçants marocains en France.

Seconde partie :

**TRANSPOSITION ET AUTONOMISATION
IDENTITAIRES DES MIGRANTS MAROCAINS
DANS LE CHAMP ASSOCIATIF FRANCAIS**

Introduction à la seconde partie

Cette partie de ma thèse est consacrée à mieux définir ce qu'est la marocanité qu'expriment les migrants au sein des associations étudiées. Comme précisé au chapitre précédent, il faut en effet la distinguer de l'« *identité nationale marocaine* » et d'une ethnicité. Pour cela, le chapitre 3 décrit la transposition partielle et inégale des composantes religieuse, patriotique et monarchiste de cette identité nationale marocaine. Toutefois, définir celle-ci par la devise officielle du Royaume (*Allah, el Watan, el Malik*) peut sembler peu pertinent du point de vue scientifique. C'est pourquoi j'étudie également les composantes « *ethniques* » (arabe, berbère, juive, maghrébine et sahraouie) de cette identité, telle qu'elle est vécue par nombre de Marocains au Maroc. En l'absence d'enquête effectuée sur place, je m'appuie sur des travaux existants, sur nombre de sources primaires et sur quelques-uns de mes entretiens.

Le chapitre 4 se penche ensuite sur le champ associatif français, dont les caractéristiques « *filtrent* » les expressions collectives de l'appartenance marocaine. Ainsi, l'autonomisation des migrants associés vis-à-vis des appartenances vécues au pays d'origine s'explique par les structures d'opportunité politique en France et la composition des flux migratoires marocains, mais aussi, au niveau des individus, par les logiques de l'engagement associatif et les manières dont elles s'articulent avec un projet migratoire, une trajectoire individuelle. Cette partie saisit donc les personnes rencontrées sur le terrain en tant que migrants marocains et en tant qu'acteurs associés. Ce n'est qu'à l'issue de cette étape que l'étude des dynamiques historiques, politiques et spatiales de la marocanité associative en France pourra être entamée.

La transposition en France des identités nationale, ethniques et religieuses vécues au Maroc

A rebours d'une tendance de la recherche française à qualifier de « *communautaristes* » les associations de migrants orientées vers le(s) pays d'origine, l'objectif de ce chapitre est de démontrer que les associations étudiées ne sont pas de simples transpositions des différentes composantes de l'identité nationale marocaine en France, ni des identités ethniques vécues au Maroc. Partant de la devise marocaine officielle (« *Allah, al Watan, al Malik* »), la première section s'attache tout d'abord à montrer que la composante monarchiste (« *al Malik* »), au sens ici de forme étatique, est quasiment absente des associations actives dans les années 2000. De plus, si la composante patriotique (« *al Watan* ») est transposée, c'est selon des significations nouvelles, en partie détachées d'un nationalisme marocain à distance. Ainsi, les appartenances locales et régionales subsistent au sein d'associations d'originaires d'un même village ou d'une même commune rurale, bien après la migration des « *pionniers* » et ce, même si ces associations sont minoritaires sur le terrain et dans le panel étudié. Enfin, la transposition associative de la composante religieuse (« *Allah* ») est plus complexe à explorer : elle fait donc l'objet d'une section à part (la troisième).

Les appartenances ethniques vécues au pays d'origine (arabe, berbère, maghrébine et sahraouie) sont également transposées de manière limitée dans le champ associatif français. Du fait de représentations post-coloniales persistantes et de la méconnaissance des différents pays d'origine, les migrants marocains sont souvent désignés par l'opinion publique française comme arabes, maghrébins ou musulmans et presque jamais comme marocains, sahraouis ou berbères (ou soussis, rifains, etc.). Certes, le terrain de cette thèse illustre l'absence – ou la rareté – des références à la berbéricité ou à la sahraouité au sein des associations de migrants marocains en France. Encore faut-il en comprendre les raisons, car ces appartenances ethniques régionales et transnationales sont vivaces au Maroc [Benjelloun, 1986]. C'est notamment la rareté des associations berbères marocaines en France qui pose question, car les foyers traditionnels d'émigration sont justement des espaces berbérophones (Rif, Moyen et Haut Atlas, Souss). La berbéricité associative, organisée sous une forme diasporique, semble être l'apanage quasi-exclusif, en France, des migrants algériens originaires de Kabylie.

En outre, l'arabité et surtout la maghrébinité des associations étudiées revêtent des significations différentes, parfois idéologiques, que celles sous-tendues par les représentations post-coloniales évoquées. Les associations valorisant l'arabité et la maghrébinité sont d'ailleurs presque toujours dirigées par des étudiants, migrants a priori temporaires, et par des migrants très politisés (mais pas toujours exilés).

Le dernier cas, celui de la transposition de la dimension musulmane de l'identité nationale marocaine, est plus complexe. En effet, au sein des associations musulmanes « *marocaines* »,

les migrants marocains expriment autant leur attachement à leur nation d'origine que leur appartenance à la communauté transnationale des croyants (*Umma*). Les efforts de l'Etat marocain pour maintenir un islam consulaire ne freinent pas la transnationalisation des pratiques religieuses (et associative) des migrants. Dans un souci de clarté de présentation, ce chapitre aborde ces appartenances vécues dans l'espace d'origine en les classant en trois groupes, selon qu'elles participent à l'identité nationale (section I), aux identités ethniques (section II) ou à l'identité religieuse (section III).¹⁰³

¹⁰³ Bien entendu, l'islam est l'un des trois fondements de l'identité nationale marocaine, mais il peut aussi contribuer à l'émergence d'autres identités collectives. La même remarque peut être faite sur l'arabité et la maghrébinité. Par contre, la berbérité et la sahraouité entretiennent aujourd'hui des rapports plus conflictuels avec l'identité nationale marocaine.

I - LA TRANSPOSITION DE L'IDENTITE NATIONALE MAROCAINE

Cette section porte sur les composantes monarchiste et patriotique de cette identité nationale. La première est transposée par les amicales des années 1970 et 1980, remplacées dans les années 1990 par des « *néo-amicales* », aux activités plus diversifiées et moins ouvertement idéologiques. La composante patriotique, ou l'attachement à la nation (*al Watan*), se retrouve chez toutes les associations, puisqu'elle est, d'une certaine manière, incluse dans les critères que j'ai choisis pour les sélectionner. Mais le sens accordé à la nation ou à la patrie varie sensiblement selon les objectifs et les activités des associations.

1. LE DÉCLIN DES ASSOCIATIONS « MONARCHISTES »

Historiquement, les premières transpositions associatives de la dimension monarchiste de l'identité nationale marocaine sont les dizaines d'amicales, créées par l'Etat marocain à partir de 1973. A compter de cette date, elles organisent chaque année la fête du Trône du 20 août. Equivalent marocain du 14 juillet français, cette fête célèbre « *la révolution du Roi et du peuple* » et symbolise le double rôle du roi en faveur de l'indépendance marocaine et de la sauvegarde de l'unité nationale. La date du 20 août correspond, non pas à la fin du Protectorat français et à la proclamation de l'indépendance (2 mars 1956), mais à la destitution du sultan Mohammed Ben Youssef (futur Mohammed V) par les autorités françaises, qui l'exilent en Corse, puis à Madagascar en 1953. A compter de cette date, qui correspond aussi à l'appel du Caire lancé par Allal al Fassi, leader de l'*Istiqlal* (l'Indépendance), le sultan devient le symbole de la résistance marocaine à l'occupant français, et celle-ci entame alors une phase d'actions plus violentes. A ces fêtes organisées par les amicales marocaines s'opposent, dans les années 1970, les célébrations organisées par les militants de gauche, dont ceux de l'Association des Marocains en France (AMF), comme celle du 23 mars, jour de l'insurrection populaire de 1965 à Casablanca sévèrement réprimée par l'armée marocaine. Notons toutefois que ces deux fêtes, opposées idéologiquement, participent d'une même définition de l'émigration marocaine comme composante du peuple marocain et, partant, d'une forme nationalitaire de la marocanité associative.

Depuis la disparition des amicales, la célébration patriotique et monarchique n'a jamais réellement déserté le terrain associatif. Les anciens amicalistes se sont reconvertis dans le domaine culturel, socio-culturel ou d'assistance juridique, et leur attachement à la figure royale de la nation marocaine apparaît en filigrane dans plusieurs de leurs activités, par exemple celles menées dans le cadre – très diplomatique – de l'« *Année du Maroc en France* » en 1999. Certains anciens amicalistes utiliseraient – abusivement – le sigle de la Sûreté nationale marocaine dans d'autres pays d'installation [Bekouchi, 2003 : 164]. Néanmoins, aucune célébration associative du 20 août n'a été constatée en France de 2000 à 2005. De même, aucune association enquêtée n'accroche aux murs de ses locaux le portrait du roi Hassan II ou de Mohammed VI, contrairement à ce que font certains commerçants marocains (restaurateurs, épiciers, transporteurs, etc.) en France et surtout au Maroc.

Figure 1 : Logos de quelques associations de migrants marocains en France

CNMF (France)



Azekka (Paris)



Association des Marocains des grandes écoles (AMGE, Paris)



ADAM (Paris)



Maroc entrepreneurs (Paris)



AREDF (France)



ATmF (France)



Le drapeau marocain (une étoile verte à cinq branches sur un fond rouge) et ses couleurs restent d'usage relativement courant dans le champ associatif : mais ils n'ont plus la portée nationaliste qu'ils revêtaient lors des fêtes amicalistes. Ces motifs et couleurs se retrouvent dans les logos associatifs, qui sont la traduction graphique de l'identité collective valorisée par les associations (cf. figure 1). C'est par exemple le cas des logos du Conseil national des Marocains de France (CNMF) et de l'association de développement local Azekka, qui valorisent une identité franco-marocaine, symbolisée par la fusion des deux drapeaux (français et marocain) en un seul. Dans le cas d'Azekka, cette valorisation se traduit par une volonté d'élargir le cercle des adhérents, sans considération d'origine géographique ou nationale (« *Marocains de cœur, Marocains tout court, unissons nos volontés !* »). Le logo du CNMF ajoute à cela une dimension spatiale remarquable : celle de l'inscription du nouveau drapeau à l'intérieur de l'Hexagone (et de la Corse), ce qui est une manière d'affirmer l'installation durable des migrants marocains sur le territoire français. Le drapeau marocain peut également être modifié, comme dans le cas de l'Association des Marocains des grandes écoles (AMGE, Paris) : sur un fond rouge, l'étoile verte « *enjambe* » une lettre « A » dont la forme évoque la tour Eiffel, comme pour signifier que la réussite des Marocains en France est possible. Cette iconographie est donc porteuse des significations de la marocanité que les associations souhaitent valoriser.

Le logo de l'Association pour le développement et l'aide au Maroc (ADAM, Paris), qui représente une carte du Maroc (Sahara inclus) de couleur rouge et ornée d'une étoile verte, participe d'une logique plus classique, tout comme le logo des Amis du Maroc (Versailles), qui juxtapose les drapeaux français et marocain. D'autres logos ne reprennent que les couleurs rouge et verte, tel que celui de Maroc entrepreneurs (Paris), ou uniquement l'étoile à cinq branches, tel que celui de l'association de développement local Lyon-Tizy Amitié. Quelques associations inventent des logos totalement nouveaux. C'est le cas de l'Association Rechida pour l'environnement et le développement (AREDF), dont le logo représente un arbre et deux oiseaux dans un triangle. L'arbre symbolise ici l'environnement et, sans doute, l'appartenance familiale, l'arbre généalogique.¹⁰⁴

Enfin, la moitié des associations étudiées ne reprennent aucun élément du drapeau marocain dans leur logo : soit elles n'en ont pas, soit ce logo est limité à la traduction calligraphiée de leur nom en arabe. Ce dernier cas est celui des associations de gauche (AMF, ATmF, ASDHOM). En fait, le drapeau marocain apparaît désormais plus fréquemment dans le champ commercial ou culturel que dans le champ associatif. L'exemple le plus frappant est celui des publicités pour des festivals culturels « *marocains* », les *moussems*. Celui de Bondoufle, les 11 et 12 juin 2005, est organisé par l'association Néo Maroc, dirigée par Khalil Meroun, le « *recteur* » de la mosquée marocaine d'Evry.¹⁰⁵ Lors de ce moussem, c'est la dimension culturelle qui prime, au travers d'expositions et de démonstrations : artisanat, vêtements de mariage, restauration, fantasia, médecine douce, etc. (cf. figure 2). Mais des stands associatifs

¹⁰⁴ Ernest Gellner signale que « *les Berbères se servent du mot arabe « arbre » pour décrire les généalogies* » [Gellner, 2003 : 55]. Par ailleurs, l'image a été utilisée par Hassan II dans un discours où il comparait les Marocains de l'étranger aux branches d'un arbre dont les racines plongeraient dans le sol marocain.

¹⁰⁵ Sur la « *marocanité* » de cette mosquée, se reporter au paragraphe de la section III.

sont aussi présents et, le dimanche 12 juin, deux heures sont consacrées à un débat sur l'application du Code de la famille en France, sur les travaux de l'Instance équité et réconciliation au Maroc et les retraites accordées par l'armée française aux anciens combattants marocains.

L'utilisation du drapeau national et de ses couleurs s'est donc banalisée et déborde les limites strictes du champ associatif. Par exemple, dans les villes de forte concentration immigrée marocaine, il n'est pas rare de voir ce drapeau aux fenêtres de voitures conduites par les convives d'un mariage marocain. Ce sont en fait toute une série d'activités culturelles, d'ordre privé ou public, commerciales ou associatives, qui sont les nouveaux lieux de valorisation de cette identité marocaine. Déjà, dans les années 1980, selon un acteur associatif de l'époque, « *au sein des cités, la « spécificité marocaine » se faisait sentir par l'animation de soirées musicales, l'organisation de manifestations festives durant le mois de Ramadan ou encore la formation de petits groupes de musique locaux* » [Ghayet, 1997 : 23].

L'accession au trône de Mohammed VI n'a pas réellement entraîné l'apparition de nouvelles associations monarchistes. Toutefois, la dimension monarchiste de l'identité nationale marocaine est partiellement transposée dans quelques associations. Certaines font référence aux discours royaux ou en appellent à l'intervention royale pour régler des problèmes touchant les migrants marocains. C'est notamment le cas des nombreuses associations (et individus) qui se mobilisent entre 2002 et 2005 en faveur du droit de vote et d'éligibilité des migrants marocains au Parlement du Maroc. Les lettres ouvertes et pétitions qui sont signées dans ce but en France, en Belgique et aux Pays-Bas sont destinées au roi Mohammed VI et non au gouvernement. Certains de leurs auteurs mentionnent le rôle constitutionnel du roi dans la « *protection des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités* ». ¹⁰⁶ Les réceptions, les discours et, parfois, les relations personnelles avec le Palais ne se substituent pas à de réelles associations dans l'organisation collective de sentiments individuels d'appartenance. Passées les quelques semaines de l'« *état de grâce* » de Mohammed VI, la composante monarchiste a donc disparu du champ associatif français. La mobilisation en faveur du droit de vote et d'éligibilité au Parlement marocain relève d'autres logiques d'organisation. ¹⁰⁷

La Fédération des amicales des travailleurs et commerçants marocains en France (FATCM) signe de temps en temps des communiqués, tel celui d'août 2002 appelant les migrants à envoyer davantage d'argent sous forme de transferts et à opérer « *des investissements générateurs d'emplois au Maroc.* » Mais cette fédération n'existe plus dans la réalité : la dernière trace de son activité remonte au 19 juin 1999, lors d'une assemblée générale qui entérine la scission entre sa direction, accusée d'incompétence et d'opportunisme, et le reste du conseil d'administration, qui crée – provisoirement – la « *FATCM renouvelée* ». ¹⁰⁸

¹⁰⁶ Extrait du communiqué de presse du 3 septembre 2004 de la Plateforme intercontinentale des Marocains résidant à l'étranger (association des Pays-Bas).

¹⁰⁷ Sur cette mobilisation spécifique, se reporter au chapitre 8 (section I, paragraphe 1).

¹⁰⁸ « Plus jamais ça ! », *Maroc hebdo international*, n°380, juillet 1999. Ce texte est signé par cinq associations, dont deux du Nord-Pas-de-Calais et une de Haute-Normandie.

Carte 3 : Le Maroc : relief, hydrographie et principales villes



Figure 2. Deux publicités pour un mussem qui comportent le drapeau marocain

a. Moussem de l'association NéoMaroc à Bondoufle (Essonne)

b. Moussem de la société Mégaprod à Rouen (Seine-maritime)



D'anciens amicalistes participeront plus tard à la création du Conseil national des Marocains de France.¹⁰⁹ En réalité, depuis 2000, les amicales n'existent qu'à travers des individualités, non à travers des associations réelles.¹¹⁰ Les responsables gouvernementaux marocains, dans leurs discours retransmis par des communiqués de l'agence para-gouvernementale Maroc Arabe Presse (MAP), citent parfois les noms d'associations (dont la FATCM) pour illustrer l'adhésion des migrants marocains à leurs projets politiques. Par exemple, en 2003, suite à la réforme du Code de la femme (*mudawana*) en 2003, l'agence MAP se fait l'écho de :

« *L'enthousiasme des Associations et des Fédérations représentant la communauté marocaine en France [qui] a, de son côté, atteint son paroxysme. [...] Plusieurs rencontres et conférences ont été organisées à l'initiative de l'Association des femmes marocaines à l'étranger (AFME), de la Fédération des amicales des travailleurs et commerçants marocains en France (FATCMF), du Conseil mondial des Marocains à l'étranger (CMME), et de plusieurs consulats du Maroc en France, en vue d'expliquer la dimension sociale de l'initiative royale et les mutations positives qu'elle engendre au sein de la famille. »*

Les organisations citées ici sont en fait des clubs d'investisseurs ou des cercles de réflexion, autrement dit des groupes de pression intégrés aux institutions marocaines, ici et là-bas, voire de simples prête-noms. Par contre, leur existence et leurs discours peuvent aider à restructurer les associations de migrants existantes.

L'absence de transposition associative de l'élément monarchiste, au travers de symboles, de fêtes, de manifestations d'allégeance et de soutien au roi, signifie t-elle que l'élément « *patriotique* » de l'identité nationale marocaine est, lui aussi, absent des associations étudiées ? En réalité, et malgré leur confusion fréquente, qui a des bases constitutionnelles¹¹¹, les deux composantes doivent être distinguées.

2. LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES ET SIGNIFICATIONS DU « PATRIOTISME A DISTANCE »

La question de la transposition associative de l'élément patriotique (« *al Watan* ») est délicate. En effet, l'hypothèse de la marocanité associative est liée à cette transposition du patriotisme, puisque celui-ci peut se définir comme un sentiment d'appartenance marocaine. Toutefois, si les associations étudiées réalisent toutes, à divers degrés, une « *transposition patriotique* » dans l'espace d'installation des migrants, c'est selon des formes politiques et spatiales très diverses, différentes de celles vécues au Maroc et qui sont porteuses de significations tout aussi diverses de la marocanité de leurs membres.

¹⁰⁹ Se reporter au chapitre 8 (section II).

¹¹⁰ Sur la création des amicales dans les années 1970, se reporter au chapitre 5 (section III, paragraphe 1). Sur les « *néo-amicales* » des années 1990, se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 2).

¹¹¹ Selon l'article 19 de la constitution, le roi est « *Commandeur des croyants, représentant suprême de la nation [mention ajoutée en 1970], symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat.* »

Partons de l'étymologie. Dans la langue arabe, le terme *watan* désigne le lieu d'origine, de naissance, plutôt que la nation ou le peuple. Son inclusion dans le triptyque illustre la substitution, dans le nationalisme marocain, du concept de *wataniyya* (patrie), dérivé de *watan*, à celui de *qawmiyya*, dérivé de *qawm* (le peuple), qui est un élément central des autres nationalismes arabes et du panarabisme [Rollinde, 2002 : 88]. Dans le discours nationaliste marocain, le terme prend une majuscule et le lieu désigné est étendu au territoire national tout entier.¹¹² Mais le terme *watan* peut désigner, selon le contexte d'énonciation, le foyer, le village, le quartier, la région ou le pays de naissance, c'est-à-dire le lieu de naissance à plus ou moins grande échelle.

Une distinction doit donc être faite entre le nationalisme et le patriotisme. L'élément dit patriotique du triptyque chérifien (« *al Watan* ») est considéré ici comme nationaliste, car il se rattache au seul espace national et est porteur d'une véritable idéologie territoriale. Le patriotisme, défini au sens géographique comme attachement à un territoire (celui de naissance et / ou d'origine, par exemple), est porteur de significations plus diffuses, car il existe à différentes échelles (locale, régionale, nationale et internationale). Ainsi, parmi les associations étudiées, plusieurs cas de figure sont constatés.

Tout d'abord, les associations relayant les luttes politiques marocaines transposent en France un patriotisme très idéologique. Monarchiste, nationaliste ou, à l'inverse, teinté de marxisme-léninisme, d'avant-gardisme dans les années 1970 et 1980, ce « *patriotisme à distance* » semble évoluer, dans les années 1990 et 2000, vers ce que Jean-Marc Ferry nomme un « *patriotisme juridique* », au sens d'un « *attachement aux règles formelles de l'Etat de droit* » [Birnbaum, 1997 : 431]. Ainsi, le patriotisme de l'AMF est initialement conçu comme un attachement aux idéaux de la lutte pour l'indépendance ; l'association ne cesse de déclarer que les migrants marocains font partie intégrante du peuple marocain et renvoie dos-à-dos la politique française « *d'assimilation* » et la politique marocaine « *réactionnaire* ». Certains textes de l'époque qualifient même la « *bourgeoisie* » marocaine de « *compradore* »¹¹³, la plaçant ainsi en dehors de la communauté nationale marocaine, alors que les exilés et certains migrants constitueraient « *l'avant-garde* » des luttes du peuple marocain. Dans les années 1980, le patriotisme des trois associations d'exilés est, lui, tourné vers la défense des droits de l'Homme au Maroc. Dans les années 1990 et 2000, ce type de patriotisme perd son contenu idéologique et désigne le seul attachement au processus d'ouverture politique engagé au Maroc. C'est le cas, par exemple, au sein de la Convergence des démocrates marocains à l'étranger (CDME, Paris), qui oppose en 2003 un « *Maroc médiéval et autocratique* » au « *Maroc démocratique de demain* ».¹¹⁴ Le moment le plus symbolique de la confrontation entre ces deux types de patriotisme – l'un monarchiste et nationaliste, l'autre « *gauchiste* » – est l'année 1991, lorsqu'à la célébration officielle de l'Année du Maroc en France s'oppose la

¹¹² Cela explique que le nationalisme marocain mette davantage l'accent sur la souveraineté territoriale, par rapport à une souveraineté populaire fluctuante, vue la place centrale occupée par le roi. La revendication de l'intégrité territoriale du Maroc est d'ailleurs une constante dans les discours royaux dès l'indépendance.

¹¹³ Selon le dictionnaire Larousse 2004, l'adjectif *comprador(e)* désigne « *dans les pays en développement, [un] membre de la bourgeoisie autochtone enrichi dans le commerce avec les étrangers.* »

¹¹⁴ Extrait du communiqué de la CDME du 22 mai 2003, suite aux attentats du 16 mai au Maroc.

célébration de « *l'Autre Maroc* », celui des luttes politiques sur fond d'inégalités sociales et de débats culturels internes.¹¹⁵

Une seconde catégorie d'associations valorise un patriotisme que je qualifie, provisoirement, d'utilitaire, car il vise à défendre les intérêts (dont le contenu varie selon les associations) de la « *communauté* » des migrants marocains. C'est le cas d'associations professionnelles, voire corporatistes, comme Maroc entrepreneurs, dont les adhérents souhaitent investir au pays d'origine ou y retourner pour travailler (pour les étudiants). C'est aussi le cas de certaines associations de défense des droits des migrants marocains, tel que le Groupement de solidarité des travailleurs marocains (GSTM, Versailles). Mais la principale d'entre elles, l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF), adopte une position très différente dans les années 1980 et 1990 : d'une part, elle distingue la défense des droits des migrants en France du soutien aux luttes politiques au Maroc, d'autre part, elle refuse une vision homogène de la communauté marocaine immigrée.¹¹⁶ Enfin, ce patriotisme utilitaire se retrouve chez la plupart des dizaines d'associations participant au Conseil national des Marocains de France (CNMF) de 2002 à 2005.

Chez une troisième et dernière catégorie d'associations de migrants, le patriotisme marocain se détache de toute référence au territoire national d'origine : la patrie prend alors le sens d'un ensemble d'individus partageant un sentiment d'appartenance basé sur une origine commune plus géographique que nationale. La patrie désigne alors le village (le *bled*), le pays (au sens ancien du mot, celui de terroir) voire la région, non pas au sens politico-administratif (la *wilaya* au Maroc) mais au sens d'espace vécu avant la migration [Frémont, 1999]. De nombreuses associations d'expression culturelle, d'entraide sociale, de développement des espaces d'origine transposent en France ces appartenances locales vécues dans l'espace d'origine. Pour ces associations, la patrie, c'est d'abord la localité, qui est mentionnée dans leurs noms. Dans la zone parisienne du terrain, c'est par exemple le cas de l'Association des amis de Taourirt (AAT), de la Fédération des associations de Figuig ou de l'Association Rechida pour l'environnement et le développement France (AREDF). La localité peut aussi être une région : c'est le cas de nombreuses associations de développement de la région parisienne, telles que la Coordination des associations de développement du Souss (CAD Souss). Cette signification nouvelle de la patrie permet de s'associer sur des bases familiales. Ainsi, l'AREDF regroupe une soixantaine de famille de migrants originaires de Rechida en France, qui résident en région parisienne et dans de grandes villes de régions (Caen, Laval, Lyon). Un comité dit « *relationnel* », constitué de retraités qui circulent entre les deux pays, s'occupe d'entretenir les relations entre migrants et habitants de Rechida. L'objectif est de soutenir financièrement, matériellement et humainement, l'association villageoise (ARED). Le partage d'une origine villageoise permet une certaine interconnaissance qui, à son tour,

¹¹⁵ Sur ces événements, se reporter au chapitre 6 (section III, paragraphe 1).

¹¹⁶ L'association a organisé des rencontres nationales pour exposer sa propre vision de la communauté marocaine, dont un compte-rendu bilingue (français / arabe) a été publié, intitulé « *La communauté marocaine en France. Quelles évolutions ? Quelles perspectives ?* » [ATMF, 1989]. Sur l'invention par l'ATMF de l'idée de « *communauté syndicale* », se reporter au chapitre 6 (section I, paragraphe 2).

facilite l'adhésion des migrants à l'association et l'élargissement du cercle initial des adhérents, constitué souvent autour de quelques familles :

« En fait, on se connaît. Dans notre campagne, on se connaît tous. Et si il arrive que, des fois, je n'ai pas les coordonnées de quelqu'un pour le contacter, je demande à quelqu'un là-bas et je les trouve facilement, il contacte sa famille à Rechida. Sinon, on se connaît pratiquement tous. »

[Abdel, AREDF]

Enfin, d'autres associations de « *compatriotes* » sont ouvertes à tous les migrants marocains. Leurs noms mentionnent les lieux de résidence en France, comme l'Association de la communauté marocaine de Bellevue, un quartier périphérique de Nantes. La valorisation de l'identité nationale est uniquement culturelle et la défense des droits ou des intérêts de la « *communauté* » laisse place à des pratiques d'entraide sociale et financière. L'exemple le plus fréquent est celui du paiement par l'association des frais de rapatriement au Maroc du corps du migrant décédé en France. L'association des Amis du Maroc (Versailles) illustre cette transposition partielle de la composante patriotique de l'identité nationale marocaine. Cette association compte une cinquantaine d'adhérents qui se retrouvent régulièrement autour de pratiques éducatives, culturelles et festives. L'objectif principal des Amis du Maroc est de « *constituer un lieu de rencontre pour les Marocains de Versailles et sa région* ». ¹¹⁷ L'attachement au pays d'origine s'y manifeste par la promotion du « *Maroc sous différents aspects* », essentiellement la cuisine marocaine (trois cours mensuels) et l'enseignement de la langue arabe (trois heures hebdomadaires). L'identité valorisée, dite « *franco-marocaine* », est symbolisée par un logo juxtaposant drapeaux français et marocain. Il est à noter que l'objectif statutaire de défendre les « *intérêts de la communauté marocaine en France* », notamment lors de l'opération dit de « *transit estival* », se traduit par la volonté du président de créer un conseil représentatif des migrants marocains résidant en France (le CNMF). Ce troisième type de patriotisme, plutôt culturel, peut donc être lié au précédent, plus utilitaire.

Les associations de migrants marocains participent donc d'une réinvention du patriotisme marocain. L'identification du roi et de la nation qui prévaut dans le Maroc contemporain n'est plus transposée dans le champ associatif français depuis la disparition des amicales. Sont alors mises en œuvre par les migrants marocains des formes diversifiées de patriotisme à distance (idéologique, juridique, utilitaire, affectif). Elles peuvent s'accompagner de sentiments individuels d'allégeance au roi mais ceux-ci ne les fondent pas. ¹¹⁸ Les différentes transpositions de la composante patriotique de l'identité nationale marocaine, qui viennent d'être exposées, contribuent à l'explication des différentes significations associatives de la marocanité. Mais celles-ci ne se réduisent pas à ces transpositions pour deux raisons. D'une part, d'autres dynamiques, non plus liées au rapport des migrants avec le Maroc, mais à leur situation en France et à la migration elle-même entrent également en jeu. J'y reviendrai. D'autre part, la transposition identitaire du Maroc vers la France peut aussi porter sur des éléments de type ethnique et religieux, qui sont l'objet des deux prochaines sections.

¹¹⁷ Les passages en italique sont extraits des statuts de l'association, modifiés le 30 novembre 2003.

¹¹⁸ L'idée selon laquelle « *les Marocains, dans leur ensemble, sont mieux reliés à leur pays d'origine, notamment à travers la personne du roi* » [Khellil, 2004 : 77], n'est pas confirmée par les entretiens réalisés.

II - LA TRANSPOSITION DES APPARTENANCES ETHNIQUES MAROCAINES

Cette section qualifie d'ethniques tous les sentiments d'appartenance qui se fondent sur la croyance en une origine commune, caractérisée par le partage d'une même langue et / ou d'un même territoire. Ici, il s'agit des sentiments d'appartenance arabe, maghrébine, sahraouie et berbère. Toutes n'entretiennent pas le même rapport avec l'identité nationale marocaine. Si l'arabité et la maghrébinité en sont des composantes reconnues (régionales, transnationales), la berbérinité est en voie de l'être et la sahraouité ne le sera sans doute jamais. Leurs transpositions associatives en France n'ont donc pas a priori les mêmes significations ni les mêmes probabilités de se réaliser pleinement. Le premier paragraphe montre que ce sont surtout l'arabité et la maghrébinité qui sont transposées en France au sein d'associations de migrants marocains engagées sur le terrain politique. A l'inverse, la sahraouité est totalement absente en France et la berbérinité associative y demeure monopolisée par les migrants algériens, malgré la transnationalisation partielle de ce mouvement culturel.

1. LA TRANSPOSITION LIMITÉE DE L'ARABITÉ ET DE LA MAGHRÉBINITÉ

Les appartenances ethniques ne s'opposent pas toujours à l'identité nationale décrite précédemment. Ainsi en est-il de l'appartenance du Maroc (et des Marocains) au Maghreb et au monde arabe. La maghrébinité se fonde sur un sentiment d'unité culturelle liant les cinq pays qui composent aujourd'hui l'ex-Afrique du Nord (Maroc, Mauritanie, Algérie, Tunisie, Libye), tandis que l'arabité se fonde sur le partage d'une langue, mais toutes deux plongent leurs racines dans l'Histoire. Par sa politique d'arabisation et sa participation au projet d'Union du Maghreb arabe, l'Etat marocain manifeste cette absence de contradiction entre l'identité nationale et ces deux identités ethniques (ou culturelles) transnationales.

A - L'arabité : une transposition essentiellement linguistique

Au Maroc, l'arabité n'est pas non plus mobilisée dans le champ associatif ou politique. Le panarabisme notamment y a fait très peu d'émules. En fait, l'arabité du Maroc et des migrants marocains se signale surtout par l'utilisation de la langue arabe. Les Arabes ont conquis l'actuel Maroc à partir VII^{ème} siècle, mais l'arabisation ne débute que cinq siècles plus tard. Aujourd'hui, l'arabe est la langue officielle du royaume et sa maîtrise est une des conditions de la naturalisation (*dahir* du 6 septembre 1958). Mais l'arabisation, prévue dès l'indépendance¹¹⁹ et amorcée dans l'administration par la loi du 25 janvier 1965, reste inachevée en raison du trilinguisme de nombreux Marocains (arabe, berbère, français) et de la diglossie des locuteurs arabophones (arabe classique et dialectal). La forme monarchique et l'islam, religion d'Etat, ont une valeur constitutionnelle supérieure à l'arabe – langue

¹¹⁹ La langue arabe est perçue par les nationalistes marocains comme un instrument d'émancipation, d'égalité et de progrès social face aux parlers locaux. L'arabisation fait l'objet d'un consensus politique jusqu'aux années 1990.

officielle – puisqu'ils ne peuvent faire l'objet d'aucune révision (art. 106). Les rédacteurs ont-ils voulu ménager la possibilité d'une ouverture aux langues régionales ou minoritaires ? Toujours est-il que l'arabité du Maroc apparaît aujourd'hui comme un négatif de la berbéricité du Maroc, qui est beaucoup plus mobilisée dans les actions collectives.

En France, la grande majorité des associations de migrants marocains propose ou a proposé un enseignement de la langue arabe, le plus souvent aux enfants, sous forme de cours dirigés par des bénévoles. L'AMF et l'ATMF furent les pionnières de cet enseignement, symbole d'un attachement au pays d'origine et de la volonté des parents de transmettre la langue d'origine à leurs enfants, qui sont nés en France ou – du fait de leur jeune âge lors de la migration – n'ont pas été scolarisés au Maroc. Mais le processus de déperdition de la langue d'origine se poursuivant et les moyens matériels des sections de l'AMF et de l'ATMF s'amenuisant, plus aucune n'enseigne l'arabe.

« Non, il n'y en a plus [de cours d'arabe]. Maintenant, depuis un certain temps, ce sont les mosquées et les écoles coraniques qui ont pris la relève. C'est-à-dire que les parents, avec l'islam qui s'installe – nous, on est une association laïque – la plupart des parents envoient leurs enfants à l'école coranique : ils y apprennent l'arabe et, en même temps, un peu des bases de l'islam. Mais ça, c'est une autre discussion. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Depuis les années 1990, les associations qui proposent des cours d'arabe sont en grande majorité des associations musulmanes, dont beaucoup comptent une majorité de migrants marocains. Du point de vue de ces associations, l'arabe est enseigné non plus comme la langue du pays d'origine, mais comme la langue du Coran. Les cours de langue sont, la plupart du temps, des cours de religion et l'arabe est enseigné à travers la lecture du Coran. Islam et langue arabe sont donc intimement liés car, selon la belle formule d'un anthropologue marocain, *« la parole coranique étant le relais de la durée, la langue arabe [est] celui de la spatialité. Elles prétendent être l'une la parole de toujours, l'autre la langue de partout »* [Benjelloun, 2002 : 101]. Toutefois, il faut rappeler que les associations musulmanes n'ont pas le monopole de l'enseignement de l'arabe : celui-ci est pris en charge par l'Education nationale, à travers l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) mis en œuvre à partir de 1975 pour les enfants de migrants du Maghreb ; quelques associations dites *« interculturelles »* (telle que le CID à Nantes) proposent aussi cet enseignement.

Reste que, parmi les associations de migrants marocains recensées, aucune ne revendique d'identité ethnique arabe, que ce soit dans son nom ou dans ses objectifs. En France, les rares associations *« arabes »* sont des associations politiques, qui regroupent des migrants maghrébins. C'est le cas du Mouvement des travailleurs arabes (MTA), qui est créé en 1973 à partir des Comités Palestine. Les rares Marocains faisant partie des dirigeants du MTA sont des migrants profondément marqués par la défaite arabe de 1967 face à Israël. Ce mouvement proche de l'extrême gauche française, notamment de l'organisation maoïste de la Gauche prolétarienne (GP), soutient dans les années 1970 les grèves de la faim de *« sans-papiers »*,

un terme qu'il contribue à imposer dans le lexique militant français [Siméant, 1998]. L'arabité du MTA est moins affirmée que son « *ouvriérisme* » : si c'est bien la question palestinienne qui provoque sa création, son action est avant tout orientée vers la question des travailleurs immigrés en France et de leur régularisation.¹²⁰

Dans la décennie suivante, en 1985, une association de jeunes d'origine maghrébine, dont de nombreuses jeunes filles, prend pour nom Jeunes Arabes de Lyon et sa banlieue (JALB). Selon Foued Nasri, « *le choix de la dénomination du groupe est [pour les JALB] un véritable programme politique, qui tend à dépasser le problème de la visibilité de la différence. Elle est affirmée dans le cadre d'une stratégie de réfutation d'une dénomination au sein de laquelle les acteurs associatifs ne se reconnaissent pas* » [Nasri, 2003 : 116]. En effet, issue de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, cette association locale très revendicative rejette le terme de « *Beur* » pour son côté « *branché* », son origine parisienne et son apolitisme. Cette association, « *hégémonique [...] sur la scène associative lyonnaise* » [*ibid.* : 117], s'intègre progressivement au champ politique : par exemple, une militante des JALB est élue députée européenne sous l'étiquette écologiste en juin 1989 et l'association participe à des campagnes d'inscription sur les listes électorales. L'arabité des JALB est donc déconnectée de la question palestinienne et se justifie plutôt par une volonté d'afficher une identité collective différente, inverse de celle des « *Beurs* », plus autonome vis-à-vis des partis politiques et des associations de soutien comme SOS racisme.¹²¹

Enfin, dans les années 1990, des militants de partis politiques français d'origine arabe se sont regroupés dans différents clubs de réflexion. Par exemple, le Cercle des socialistes de culture musulmane (CSCM), créé en 1989 avec le soutien des chevènementistes du Parti socialiste, souhaite constituer un pôle arabo-musulman au sein de la gauche française [Geisser, 1997 : 182-187]. Autre exemple, l'association Arabisme et francité, créée en 1992, vise à regrouper les « *citoyens français d'origine arabe [...] héritiers d'une grande civilisation arabo-musulmane* » pour les « *affranchir des tutelles et des parrainages* », selon sa charte constitutive [*ibid.* : 249-253]. Par-delà leurs divergences, le MTA, les JALB, le CSCM et Arabisme et francité partagent un même refus de l'assimilation culturelle des migrants. Mais l'arabité qu'ils tentent de valoriser se résume soit à une défense politique de la cause palestinienne, soit à une réhabilitation de l'image des musulmans en France. En réalité, puisque tous ces militants sont originaires du Maghreb, leur utilisation du terme d'« *arabe* » est, sans doute, une manière d'encourager l'adhésion de migrants originaires du Machrek (Égypte, Proche et Moyen-Orient, péninsule arabique) et de retourner le stigmate attaché aux « *Arabes* » ou supposés tels dans l'espace public français.

Au total, l'arabité n'est pas transposée dans les associations de migrants marocains étudiées, sinon à travers la langue. Des associations « *arabes* » ont été créées dans le champ politique français mais, selon Vincent Geisser, aucune d'entre elles n'a réussi à constituer une identité

¹²⁰ L'histoire du MTA, qui reste à écrire, est esquissée au chapitre 5 (section II, paragraphe 2Ac).

¹²¹ Sur les « *marches des Beurs* » de 1983 et 1984 et sur les JALB, se reporter à la section II du chapitre 6.

ethnique arabe (l'arabité) alternative aux identités nationales.¹²² Au-delà de la question palestinienne et de quelques autres (irakienne, par exemple), l'arabité associative semble introuvable. Mobilisée par des migrants maghrébins, elle est bien plus marginale dans le champ associatif français que ne l'est la maghrébinité.

B - La maghrébinité : une alternative à la marocanité ?

Au Maroc, la maghrébinité supplante l'arabité, autant dans les textes officiels que dans les discours royaux. La référence à l'arabité dans la constitution du royaume n'apparaît qu'en 1992, lorsqu'une énième révision ajoute l'adjectif « *arabe* » à l'expression « *Grand Maghreb* » dans le préambule de 1962. En matière diplomatique, l'Union du Maghreb arabe (UMA), lancée en 1989 à Marrakech, symbolise cette maghrébinité du Maroc. Sa mise en sommeil, trois ans après, s'explique par la crise algérienne et le conflit au Sahara.

La maghrébinité, fondée sur une histoire commune et sur l'expérience récente de la colonisation française, est présente au Maroc jusque dans le nom arabe du pays, *El Maghreb*, dérivé de *gharb*, que le Maroc tient de sa position géographique à l'extrême couchant (*Maghreb al-Aqça*) de l'empire musulman originel. Aujourd'hui, le Maghreb désigne les pays situés à l'Ouest¹²³ de la vallée du Nil : Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie, qui sont tous membres de l'UMA. La maghrébinité est donc une identité historique, culturelle, politique et territoriale.¹²⁴ Dans l'espace d'immigration, la maghrébinité des migrants est d'abord celle du regard « *autochtone* », qui désigne comme « *maghrébin* » tous les migrants provenant des pays du Maghreb ainsi que leurs enfants, voire leurs petits-enfants. Face à ces représentations négatives et cette dépréciation du mot lui-même, comment la maghrébinité peut-elle être transposée au sein des associations étudiées ?

Deux cas de transposition associative « *marocaine* » de la maghrébinité sont observés sur le terrain.¹²⁵ Le premier – et le plus significatif en nombre – est celui d'associations situées à la frontière des champs associatif et politique, à l'image des associations « *arabes* » présentées au paragraphe précédent. Le second cas, celui des associations musulmanes, est plus marginal. Il se limite à des associations locales gérant un lieu de culte et composées de nombreux migrants marocains. L'inscription du qualificatif de « *maghrébin(e)* » dans leur nom symbolise leur caractère plurinationnel, à l'inverse des associations nationalitaires, qui regroupent les croyants selon leur origine nationale. Ainsi, à Nantes, dans le quartier du Sillon de Bretagne, l'Association maghrébine (AMSB) s'occupe d'un modeste lieu de culte

¹²² La conclusion de l'auteur est que « *l'ethnicisation du politique en France participe au déclin des formes de mobilisation fondées sur la solidarité de classe, mais reste impuissante à engendrer un modèle alternatif, crédible pour les acteurs minoritaires et les pouvoirs publics* » [ibid. : 229].

¹²³ La signification arabe du mot Maghreb est donc Occident, ce qui ne manque pas de surprendre face aux significations actuelles du terme Occident et occidentalisation, y compris au Maghreb !

¹²⁴ « *Pour les géographes d'antan [...], cette image poétique désignait l'ensemble de hautes terres plus ou moins montagneuses et bien peuplées qui se trouve entre les vastes étendues plates et vides du Sahara et les immensités de la Méditerranée et de l'Atlantique* » [Lacoste ; Lacoste, 2004 : 46-48].

¹²⁵ Je laisse de côté ici les associations de jeunes d'origine maghrébine, étudiés par ailleurs, qui ont parfois utilisé la maghrébinité comme identité collective [Jazouli, 1986].

(quelques dizaines de m²). Son principal partenaire est l'Association culturelle marocaine du même quartier (ACMSB). Il convient de rappeler que les pays maghrébins appartiennent à la même école juridique de l'islam, l'école malékite, et partagent donc un ensemble de rituels, ce qui peut faciliter, dans l'espace d'immigration, les regroupements associatifs autour d'un islam maghrébin. Mais la maghrébinité ne se résume pas au malékisme : la culture maghrébine, notamment dans sa version marocaine, est en effet imprégnée de croyances populaires, du culte des saints et de maraboutisme, de confréries (*zaouïas*), etc. En outre, les rivalités nationales intra-maghrébines sont souvent plus fortes que le partage d'un même rituel, comme nous le verrons plus loin (section III). La transposition de la maghrébinité au sein d'associations musulmanes est donc limitée.

Le second cas, celui des associations politiques, témoigne d'une transposition plus aboutie de la maghrébinité. Parmi celles qui regroupent en majorité des migrants marocains, deux ont fait l'objet d'une étude de terrain approfondie : il s'agit de l'Union de la jeunesse maghrébine (UJM, Paris) et, surtout, de l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATmF, ex-Association des travailleurs marocains de France). La signification que ces deux associations (ou plutôt associations d'associations) accorde à la maghrébinité est très différente, selon l'espace – d'origine ou d'installation – vers lequel elle s'oriente.

Dans le cas de l'UJM, la maghrébinité signifie – entre autre – un processus d'unification politique des pays du Maghreb. L'UJM est initiée en 2003 par les Jeunes démocrates marocains à l'étranger (JDME) du Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis), une petite association de militants proches de la gauche marocaine. L'UJM formalise les liens que tissent les JDME avec une dizaine d'associations de jeunes démocrates en Algérie, en Tunisie, en Mauritanie et en Libye. Le projet politique de l'UJM est en fait celui d'une l'Union du Maghreb arabe (UMA) qui aurait réussi :

« L'objectif est l'édification d'un Maghreb uni, démocratique, avec une constitution, une monnaie et un drapeau. Et un parlement. Avec, bien sûr, les principes progressistes, les droits de l'Homme, l'égalité homme-femme, la séparation du religieux et du politique. C'est vrai qu'on démarre, on a une année d'existence, mais les choses évoluent bien. On a créé une section à Oujda, on va en avoir une en Tunisie, à Alger. Cela part de l'idée de jeunes qui croient à un destin commun de ces peuples. Il faut donc créer un cadre, un outil pour concrétiser ce rêve. Un rêve qui existe depuis toujours dans l'Histoire. »

[Jamel, JDME]

Les propos de Jamel semblent démesurément ambitieux, quand on sait que l'UJM ne regroupe qu'une poignée d'adhérents et que son activité se résume à celle d'un club de réflexion. Mais, outre sa bonne visibilité médiatique au Maroc, son originalité est de parier sur l'aspiration des peuples (notamment marocain et algérien) à se rapprocher, par-delà les rivalités de leurs dirigeants. Elle organise des rencontres estivales (à Saïda en 2004) entre jeunes des différents pays maghrébins afin de promouvoir cette idée d'unification. Par contre, l'association n'a aucun écho auprès des jeunes d'origine marocaine et maghrébine en France. Chez eux, la maghrébinité a cessé d'être une identité valorisée dans l'action associative et politique depuis

les échecs du mouvement des « *Beurs* ». A quelques exceptions près, la JDME et l'UJM regroupent des jeunes migrants, des étudiants marocains qui projettent de rentrer au Maroc à la fin de leurs études en France. La signification qu'ils accordent à la maghrébinité est indépendante de la situation minoritaire vécue en France, donc très différente de celle qui prévalait dans le mouvement « *beur* ».

A l'inverse, la maghrébinité de l'ATmF s'inscrit pleinement dans l'espace d'installation. Cette association, qui regroupe en 2007 quelques centaines de migrants, a pourtant traversé une grave crise dans les années 1990, sur laquelle je reviendrai longuement. En 1996, le mouvement des sans-papiers et ses occupations d'églises relance au sein de l'ATMF une dynamique de mobilisation sur des bases autres que l'origine marocaine et le rapport au Maroc. Cette dynamique aboutit en 2000 au changement de nom de l'ATMF, qui devient l'Association des travailleurs *maghrébins* de France.¹²⁶ Elle est alors symboliquement présidée, jusqu'en 2002, par un migrant algérien, ex-animateur du collectif des sans-papiers des Hauts-de-Seine et militant actif de la coordination nationale. Celui-ci m'explique la signification de la maghrébinité de l'ATmF par rapport aux représentations négatives qui y sont attachées en France et aux discriminations communes aux migrants maghrébins :

« Nous, on le situe [ce changement de nom] beaucoup plus par rapport au quotidien des Maghrébins de France. On disait que c'est le même combat pour cette communauté-là. Parce qu'on est malheureusement vus par la société en tant que Maghrébins, des Maghrébins du quartier, de la cité. Lorsque l'on voit aussi les conventions bilatérales, elles sont presque les mêmes, malgré un petit iota, une virgule ou autre. [...] On se bat contre le communautarisme mais on veut quand même dire que l'on doit exister en tant que tels, on a nos spécificités en tant que Maghrébins. »

[Malek, AtmF Gennevilliers]

A l'inverse de ce discours militant, plusieurs recherches démontrent la faiblesse du sentiment d'appartenance communautaire parmi la population d'origine maghrébine en France, du fait de son hétérogénéité [Khellil, 2004]. Ce sentiment d'appartenance maghrébine est surtout partagé par les « *militants de la maghrébinité* », ceux qui participent à sa structuration associative dans l'espace public français.¹²⁷

Cette présentation rapide des associations de migrants qui sont à la fois « *marocaines* » et « *arabes* » ou « *maghrébines* » illustre le caractère politique, voire idéologique, de ces associations et leur relative rareté. Cela s'explique par le fait que ces mobilisations sont coûteuses en terme matériel et symbolique.¹²⁸ Plus généralement, cela témoigne de la faible légitimité accordée à l'ethnicité dans les champs associatif et politique français. Mais ces constats se vérifient-ils pour d'autres identifications ethniques des migrants marocains ?

¹²⁶ Ce changement de nom est expliqué et analysé en détails au chapitre 7 (section I, paragraphe 3).

¹²⁷ Ainsi, pour Mohand Khellil, « *ce sentiment ne se manifeste qu'à l'occasion de situations particulières (événements touchant le Maghreb ou le monde arabe, crime raciste, etc.) ; au demeurant, s'ils participent à des manifestations de rue, c'est en tant que citoyens ou comme membres d'une association... ou quelquefois en tant qu'Algériens, Marocains ou Tunisiens* » (souligné par moi) [*ibid.* : 45].

¹²⁸ Dans le sens où une association « *ethnique* » a plus de difficultés à obtenir des subventions publiques, à mobiliser des soutiens français, à s'affirmer dans l'espace public, etc.

2. L'ABSENCE DE TRANSPOSITION DE LA SAHRAOUITÉ ET DE LA BERBÉRITÉ

A partir des années 1970, l'identité nationale devient un objet de débat dans le champ culturel et politique marocain. Sa définition homogène et uniforme, figée dans le triptyque étudié au paragraphe précédent, est remise en cause par la naissance d'un mouvement culturel berbère au Maroc et la guerre engagée par le Front Polisario contre l'Etat chérifien dans l'ex-Sahara occidental. Sans revenir davantage sur ces deux événements contemporains l'un de l'autre, il convient de souligner qu'ils participent à l'émergence des ethnicités berbère et sahraouie dans le champ politique marocain. La berbérité et la sahraouité se définissent par le partage d'une langue (berbère pour la première, *hassaniya* pour la seconde), d'une histoire, de coutumes particulières et de la croyance en une origine commune. Leur émergence s'accompagne de vives tensions politiques, puisque berbérité et sahraouité ont en commun de s'exprimer territorialement, dans le Souss et les marges rifaines et sahariennes du territoire national.

Ce paragraphe vise d'abord à constater l'absence quasi-totale de transposition de ces deux identités ethniques parmi les associations de migrants marocains en France. Cette absence ne peut être expliquée par les seuls conflits entre ces ethnicités et l'identité nationale marocaine. Une comparaison, à partir des rares travaux existants, entre la situation française et celle d'autres pays d'installation de migrants marocains démontre au contraire l'extraordinaire vivacité des associations « *sahraouies* » (en Espagne) et des associations « *marocaines berbères* » (aux Pays-Bas). L'explication doit être recherchée ailleurs, dans les différences intra-européennes (structuration du champ associatif, composition des flux migratoires, etc.).

A - L'absence de référence à la sahraouité

Si on excepte les quelques associations créées par les réseaux consulaires marocains pour promouvoir la marocanité du Sahara, les rares migrants sahraouis¹²⁹ en France n'y ont pas créé d'associations, en dehors des antennes françaises du Front Polisario. Ainsi, il existe l'Association des Sahraouis en France et celle des jeunes Sahraouis de France (Mantes-la-jolie), qui réunissent des représentants et des militants du Front Polisario.¹³⁰ Ce parti dispose d'autres soutiens associatifs, tels que les Amis de la RASD¹³¹ (Paris), qui regroupe des intellectuels et des militants sympathisants du Front Polisario, sans considération d'origine nationale. Cette association, créée dès 1975, a publié plus d'une centaine de numéros de la revue *Sahara Infos* dans laquelle sont relatés les développements de la question sahraouie et les activités de l'association. Une plate-forme de « *solidarité avec le peuple sahraoui* », créée en 1993, rassemble une vingtaine de municipalités, dont quatre font partie du terrain de l'enquête : Argenteuil, Bouguenais et Rezé (communes de l'agglomération nantaise) et Saint-

¹²⁹ Au sens de migrants marocains originaires du Sahara, pour lesquels aucune statistique n'existe en France, puisqu'ils sont comptés comme Marocains dans les différentes sources (INSEE, Ministère de l'intérieur, etc.).

¹³⁰ Le président de l'Association des jeunes Sahraouis de France est également porte-parole du Polisario en France. Source : *Sahara Infos*, n°103, août-octobre 1998, p. 18.

¹³¹ République arabe sahraouie démocratique, proclamée le 27 février 1976 par le Front Polisario.

Nazaire. La plate-forme compte aussi quelques organisations de jeunesse (Guides de France, Francas, etc.) et ONG (France-Libertés, Secours populaire, etc.). Sa principale activité est d'organiser des séjours estivaux en France pour les enfants sahraouis. Par exemple, en août 2002, la ville de Rezé accueille dix enfants originaires du camp de réfugiés de Tindouf (Algérie), pour un séjour de trois semaines organisé par l'Office municipal de jumelage. Des habitants de Rezé leur font « *découvrir la vie de famille à la française* » ; la FCPE locale leur offre des cartables ; le maire de Rezé rappelle son soutien au « *droit des peuples à s'autodéterminer* », tout en regrettant que de tels échanges soient beaucoup moins fréquents en France qu'en Espagne.¹³² Autre exemple, celui des jumelages : Argenteuil est jumelée avec la commune d'Hagunia depuis 1987 et organise périodiquement des événements dans ce cadre, telle que la « *semaine de la solidarité avec le peuple sahraoui* » en septembre 1998.

Les migrants marocains sont absents de ces associations de soutien et ne semblent jouer aucun rôle dans les jumelages entre villes françaises et sahraouies. Comment expliquer cette absence de participation et surtout celle d'associations sahraouies en France ? Tout d'abord par la composition des flux migratoires : les migrants sahraouis en Europe résident majoritairement en Espagne, pour des raisons liées à la géographie (proximité spatiale) et à l'histoire (colonisation espagnole du Sahara occidental). En outre, il convient de souligner le rôle de la diplomatie française. Malgré sa neutralité affichée et son soutien au plan Baker de 1991 et aux accords d'Houston de 1997, la diplomatie française est plutôt favorable à la position marocaine. En effet, elle n'a entamé aucune action pour contraindre le Maroc à respecter ses engagements de 1997, notamment la tenue du référendum d'auto-détermination en 1999. Cette position s'explique par l'étroitesse des liens que la France entretient avec les deux États en présence, le Maroc et l'Algérie, qui soutient le Front Polisario. Celui-ci a une mission diplomatique à Paris et peut, à l'occasion, tenir un stand dans des fêtes, telle que la fête de l'Humanité en 2004. Mais son exposition dans l'espace politique s'arrête là, car les structures des opportunités politiques françaises lui sont très défavorables.

En Espagne, où la position diplomatique est plus équilibrée et les migrants sahraouis plus nombreux, leurs associations sont plus visibles. Outre la délégation espagnole du Front Polisario (*Frente Polisario*), il existe par exemple une *Asociación de familiares de presos y desaparecidos saharauis*, une *Avanzar en la solidaridad para/con el pueblo saharauí* et des associations des amis du peuple sahraoui (*Associació d'amics dels Poble Saharauí*) dans les Asturies, aux Canaries et en Catalogne et dans les villes d'Alicante, Alcala, Cordoue, Gérone, Murcie et Tarragone.¹³³

Parmi elles, l'Association le Sahara marocain (ASM, Madrid) adopte une position unique : elle milite pour la marocanité du Sahara tout en critiquant le gouvernement marocain sur sa gestion du dossier. L'ASM lui reproche en particulier un manque de transparence et de professionnalisme ; elle insiste sur l'absence de lobbying international de la part du royaume en faveur de cette cause, qui contrasterait avec l'activisme du Front Polisario auprès de

¹³² Extraits de l'article « Les enfants du désert ont vu la mer », *Ouest-France*, édition Nantes, 24-25 août 2002.

¹³³ Je remercie Daniel Senovilla, du laboratoire Migrinter, pour m'avoir fourni ces exemples d'associations.

l'opinion publique internationale, des Etats africains et des organisations non-gouvernementales. Rappelant le mot d'Hassan II en 1989 (« *j'ai acquis le territoire, mais je n'ai pas encore acquis les cœurs* ») l'ASM insiste sur la nécessité de faire des migrants marocains des ambassadeurs de la marocanité du Sahara : « *Notre pays a été incapable de faire entendre la voix de ses enfants sahraouis unionistes ou de créer à l'étranger un seul vrai lobby actif, structuré et convaincu par notre cause ni créer un seul site web valable.* »¹³⁴ Cette critique confirme et explique en partie mon constat précédent concernant l'absence de sahraouité associative parmi les migrants marocains en France.

Enfin, la majorité des migrants marocains en France sont soit indifférents, soit favorables à la marocanité du Sahara.¹³⁵ Le consensus est moins fort parmi les migrants en France qu'il ne l'est au Maroc, où « *le consensus règne dans tout le pays, à de très rares exceptions près* » [Rollinde, 2002 : 311], mais il n'est pas structuré dans le champ associatif. Dans les années 1970, l'AMF, tout comme les sections françaises de l'UNEM, se sont profondément divisées sur cette question nationale. Aujourd'hui encore, la question revient périodiquement dans les réunions associatives et, singulièrement, dans celles qui préparent la création du Conseil national des Marocains de France (CNMF).¹³⁶

B - La prépondérance des Kabyles dans la transposition de la berbéricité

L'objectif de ce paragraphe n'est pas de répondre à la question complexe de la berbéricité au Maroc, mais de présenter la place occupée par les migrants marocains dans la transposition associative de la berbéricité en France. Auparavant, quelques éléments historiques et linguistiques sont nécessaires.

La présence des Berbères au Maghreb est attestée avant la conquête romaine (42 ap. J.-C.) puis arabe (VII^{ème} siècle). Les Berbères ont donné naissance à trois dynasties marocaines : celle des Almoravides (1056-1147), Berbères du Sahara qui fondent Marrakech en 1062 ; celle des Almohades (1147-1230), Berbères du Haut-Atlas, dont l'empire s'étend sur tout le Maghreb septentrional ; celle des Mérinides (1269-1465), Berbères de la Haute-Moulouya, qui déplacent la capitale à Fès. Cette histoire est aujourd'hui une ressource inépuisable pour l'affirmation associative de l'identité berbère. Une seconde ressource est la langue berbère.

Subdivisée en dialectes régionaux (rifain, *tamazight* et *tachelhit* au Maroc), sa pratique s'étend sur une vaste étendue constituée d'îlots, de la frontière égypto-libyenne à l'Atlantique et jusqu'au Niger (Touaregs). Du fait de l'arabisation, la pratique des dialectes berbères est en diminution et restreinte à la communication interne au groupe local [Lacoste ; Lacoste, 2004 : 160], d'autant que son alphabet n'est pas codifié. Son écriture survit dans les caractères

¹³⁴ Lettre de l'ASM aux ministres des affaires étrangères, de la coopération et de l'intérieur, 21 septembre 2004.

¹³⁵ Je me base ici sur mes entretiens de terrain et mes conversations privées avec des migrants marocains.

¹³⁶ Cette singularité est expliquée au chapitre 8 (section II).

touaregs (*tifinagh*) et dans les publications des militants de la berbérite¹³⁷, qui le transcrivent en alphabet arabe au Maroc et en alphabet latin en Algérie. Certaines associations utilisent directement le *tifinagh* dans leurs cours de langue berbère. Histoire et langue sont donc les deux éléments centraux de l'identité de ce groupe, qui peut être qualifié d'ethnique.

Bien avant l'apparition des premières associations culturelles à partir de 1967, la question berbère au Maroc fût rouverte, de manière brutale, par le Protectorat français et le *dahir* berbère du 16 mai 1930, qui instaure un statut juridique distinct pour les Berbères.¹³⁸ Ce décret (modifié en 1934) cristallisa l'opposition au Protectorat, car « *Arabes et Berbères s'éprouvent également marocains* » [Perrault, 1990 : 19-20], et signa l'acte de naissance du nationalisme marocain. Selon Faouzi M. Houroro, le *dahir* berbère est l'aboutissement d'une politique tribale entamée sous la Régence de Lyautey [Houroro, 1988 : 132-134], à partir du *dahir* du 11 septembre 1914 qui proclame, dans son article premier, que « *les tribus dites de coutume berbère, sont et demeureront régies et administrées selon leurs lois et coutumes propres sous le contrôle des autorités* ». Cette politique se fonde sur l'interprétation selon laquelle les Berbères, qui constitueraient une nation, seraient davantage portés à la révolte et à la dissidence (*siba*) contre le pouvoir central du sultan, qualifié d'« *arabe* » [*ibid.* : 85]. Une telle interprétation, fautive historiquement et essentialiste dans ses présupposés, conduit ces auteurs à participer au « *mythe du bon Berbère* », moins musulman, donc plus réceptif à la christianisation, que l'« *Arabe* ». Cette représentation coloniale des Berbères, étudiée par les historiens [Lafuente, 1999 : 84-117], s'explique par le « *principe de régénération* », dont Jean-Loup Amselle a montré la prégnance dans l'historiographie française, coloniale ou non, et qui consiste en « *la promotion du peuple sur la base de l'élimination de la couche supérieure despotique* » [Amselle, 2001 : 2]. Au Maroc, la couche supérieure despotique serait, selon cette vue, le « *Makhzen arabe* ».¹³⁹ Cette dichotomie entretenue par le Protectorat entre Arabes et Berbères a donc fondé le sentiment marocain d'unité nationale et délégitimé pour longtemps les revendications berbéristes. L'accusation de colonialisme et d'outrage envers l'unité nationale est encore parfois proférée, tant au Maroc qu'en France, envers les militants de la berbérite du 21^{ème} siècle qui, de leur côté, inversent l'accusation en désignant les Arabes comme les premiers colonisateurs du Maghreb [Hoogeboom, 2004]. Aujourd'hui, les géographes s'accordent pour affirmer que le fond culturel du Maghreb est berbère et que « *sa population est constituée pour l'essentiel de Berbères arabisés* » [Lacoste ; Lacoste, 2004 : 36]. Dans les faits, le seul critère qui permet de définir scientifiquement les Berbères marocains est la pratique de la langue berbère.

Les zones berbérophones du Maroc, montagnardes, rurales et marginalisées, sont des foyers historiques de départ vers la France. Selon l'enquête MGIS, déjà citée, les Berbères du Maroc

¹³⁷ Les termes de berbère et de berbérite sont remplacés, dans le discours militant, par ceux d'*amazigh* (qui signifie « *les hommes libres* » en Berbère) et d'*amazighité*.

¹³⁸ Ce décret entérine la légitimité des tribunaux coutumiers de 1^{ère} instance et d'appel pour les tribus berbères et accorde aux tribunaux français les pouvoirs en matière de justice pénale, qui était auparavant dévolue aux *caïds*. Les Berbères sont donc soustraits à l'autorité du sultan en matière judiciaire.

¹³⁹ Selon l'auteur, l'opposition entre Arabes et Berbères n'est pas la seule mise en œuvre en Afrique du Nord et la berbérophilie s'accompagne de son opposé, l'arabophilie, parmi les responsables coloniaux [*ibid.* : 105-107].

seraient toutefois moins représentés en France (22 %) qu'au Maroc (40 %), alors que les Berbères d'Algérie – majoritairement originaires de Kabylie – le sont à peu près autant (28 %) [Tribalat, 1995 : 20]. Cette surreprésentation des Kabyles explique t-elle qu'ils soient les principaux acteurs de la berbérité associative ?

A l'échelle locale, des associations berbères (*amazigh*) existent dans presque toutes les villes étudiées, mais d'après les entretiens réalisés, elles sont très majoritairement composées de migrants algériens originaires de Kabylie. C'est par exemple le cas des associations qui enseignent la langue berbère, telle qu'Amazigh à Nantes. Il est donc logique que quand ces associations berbères font référence aux pays d'origine, l'Algérie arrive en tête. Par exemple, dans le n°15 de la revue de l'Association culturelle berbère (ACB), *Tiddukla magazine*, le Maroc n'est cité qu'une seule fois, alors que la référence à l'Algérie et à la Kabylie est présente dans les quarante pages.¹⁴⁰ Dans la quarantaine de numéros parus de 1984 à 2004, les termes de « *Maroc* » et « *Marocain(s)* » sont absents de tous les sommaires.¹⁴¹

La « *berbérité transposée* » dans ces associations consiste essentiellement en des activités culturelles, telle que la célébration du nouvel an berbère (*yennayer*). Un interviewé membre de l'ATmF et d'origine berbère m'explique d'ailleurs son départ de l'association berbère de Gennevilliers par cette phrase : « *si c'est pour écouter de la musique, faire du culturel, c'est pas la peine.* » Quant aux associations de migrants marocains originaires d'un lieu situé dans une zone berbérophone, elles ne mettent pas en avant une quelconque identité berbère, telle que définie ci-dessus. Cette origine berbère subsiste dans la langue, parfois employée lors de réunions internes, et dans le nom – berbère – de l'association. Attacharouk, à Gennevilliers, en est un exemple, qui regroupe une cinquantaine d'originaires du village de Kasbah Aït Herbil, dans le Souss (province de Tata). Succédant à des pratiques de solidarité des migrants, cette association de développement, déclarée en 1998, finance par exemple l'électrification du village ou le creusement d'un puit. Son étude détaillée ne fait ressortir aucune spécificité culturelle berbère, encore moins de revendication de berbérité [Lacroix, 2003 : 208-212].

La berbérité associative se manifeste surtout par un attachement à l'histoire, à la langue et à la culture, mais aussi par des revendications de type ethniques.¹⁴² A l'échelle locale, des alliances se nouent entre les associations berbères et des forces politiques qui contestent le modèle assimilationniste français. Ainsi, à Nantes, l'association Amazighe est présidée par une conseillère régionale élue en 2004 sous l'étiquette de l'Union démocratique bretonne

¹⁴⁰ *Tiddukla magazine*, n°15, septembre 1993. Le terme kabyle « *tiddukla* », qui désigne l'action d' « *aller ensemble* », est devenu synonyme d' « *association* » pour les Kabyles. La revue change de nom en 1997 à partir du n°22 pour s'appeler *Actualités et cultures berbères*. Entièrement francophone, elle existe toujours en 2007.

¹⁴¹ Source : recensement personnel, 2005.

¹⁴² Par exemple, l'inscription de la langue berbère dans les constitutions (algérienne, marocaine) et les programmes éducatifs nationaux (algérien, français, marocain), notamment ceux destinés aux enfants de migrants (l'ELCO en France). Certaines associations réclament aussi que le nouvel an berbère soit chômé, que le Berbère soit enseigné dans les écoles publiques (il est déjà une option au baccalauréat) et que les Berbères soient considérés comme membres d'un groupe ethnique discriminé au Maghreb et, partant, comme des candidats légitimes au statut de réfugié en France.

(UDB), un parti prônant l'autonomie et la réunification administrative de la Bretagne.¹⁴³ De manière générale, ces associations cherchent des relais politiques : en octobre 2003, la Coordination des Berbères de France organise à Saint-Denis une réunion préparatoire à des assises nationales, en présence de personnalités issues de partis dits de gouvernement (UMP, PS, PCF). Selon cette coordination associative, « *les valeurs fondatrices de l'organisation sociale des Berbères sont la solidarité, l'égalité et la laïcité.* »¹⁴⁴ Les thèmes du multiculturalisme, de la citoyenneté et de la transmission culturelle intergénérationnelle sont omniprésents dans les débats mais, là encore, le Maroc n'est pas mentionné.

La surreprésentation algérienne (i.e. kabyle) au sein des associations berbères en France ne s'expliquerait donc pas seulement par leur surreprésentation dans les flux migratoires, mais aussi par leur insertion plus ancienne dans le champ politique français, qui résulte de l'histoire de la colonisation. La situation politique dans les espaces d'origine contribue aussi à expliquer la transposition de l'identité berbère – et son absence – dans les espaces d'installation des migrants. En Algérie, les Kabyles sont organisés politiquement¹⁴⁵, alors qu'aucun parti berbère n'existe au Maroc.¹⁴⁶ De plus, les partis kabyles réclament une autonomie régionale inconcevable au Maroc, où les berbérophones sont dispersés dans tout le pays. Cette situation peut provoquer des tensions avec les associations de migrants marocains. L'entretien réalisé avec Malik est éclairant : migrant algérien originaire de Kabylie, Malik milite depuis 1999 au sein de l'ATMF. Il explique le conflit entre l'ATMF, première association « *marocaine* », et l'Association culturelle berbère (ACB), première association « *berbère* » de France :

« Je me rappelle, on a eu des clashes avec les gens de l'ACB : ce sont des Berbères algériens et on n'a jamais pu travailler ensemble : à chaque fois qu'on leur distribuait le tract, c'était « nous, on n'est pas des Maghrébins, on est des Berbères. » Vraiment, c'est très sectaire. [...] Ils veulent garder cette spécificité-là. Mais ça nuit, honnêtement, ça nuit. Bon, c'est leur droit de défendre leur culture, de se regrouper... Mais ils sont sur une autre dynamique. Alors qu'on a pas mal de copains qui sont kabyles, qui sont au FFS et avec qui on travaille bien. »

[Malik, ATmF Gennevilliers]

Cette opposition entre référence à la marocanité et à la maghrébinité d'une part, référence à la berbérité d'autre part, recouvre ici une autre opposition, plus idéologique, car l'ACB est proche du RCD, opposé au FFS en Algérie [Lacoste-Dujardin, 1999 : 43]. Les rares travaux sur le mouvement berbère en Europe montrent d'ailleurs que les associations berbères francophones sont les plus politisées et très impliquées dans le soutien à la Kabylie [Van Heelsum, 2003 : 10]. Le caractère « *intellectuel* » des associations « *berbérisantes* » de la région parisienne est un phénomène déjà ancien, qui va jusqu'à les priver chez certains auteurs du qualificatif d'« *associations d'immigrés* » [Catani ; Palidda, 1987 : 48]. Ces

¹⁴³ C'est-à-dire une Bretagne à cinq départements (« B5 »), incluant la Loire-Atlantique.

¹⁴⁴ Extrait du programme de la 10^{ème} rencontre préparatoire aux assises nationales des Berbères de France, Bourse du travail de Saint-Denis, 19 octobre 2003. Ces assises nationales se sont tenues les 16 et 17 décembre 2006 à Vincennes.

¹⁴⁵ Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et Front des forces socialistes (FFS).

¹⁴⁶ Les partis dits du Mouvement populaire (MP, MNP, etc.) sont davantage ruraux que berbères et ne constituent pas un relais, dans le champ politique, du mouvement culturel berbère qui existe dans le champ associatif.

différences intra-européennes peuvent freiner la transnationalisation de ce mouvement associatif, entamée depuis 1995 par la création du Congrès mondial amazigh par des associations marocaines – et non de migrants marocains – signatrices de la charte d'Agadir de 1991 et leurs homologues algériennes, mauritaniennes et lybiennes [Pouessel, 2006].

Au Pays-Bas, la situation est différente : la berbérisme associative y est devenue une réalité incontournable parmi les jeunes générations, qui y trouvent les ressources identitaires leur permettant de se distinguer des images négatives véhiculées par les médias sur l'immigration marocaine (délinquance, islamisme, etc.) tout en revalorisant leur origine et celle de leurs parents [Van Heelsum, 2003]. Cette différence avec la France peut s'expliquer par le fait que 85 % des migrants marocains aux Pays-Bas sont originaires du Rif [*ibid.* : 5] et que le modèle d'intégration, basé sur un « *pluralisme civique* », facilite l'expression des cultures d'origine par un soutien étatique à l'ethnicité (« *state sponsorship of ethnicity* ») [Koopmans ; Statham, 2001 : 94]. La faible transposition associative de la berbérisme par les migrants marocains en France s'explique donc par des facteurs migratoires et politiques.

De cette analyse des appartenances ethniques vécues au Maroc et de leur transposition par les migrants dans le champ associatif français, deux conclusions peuvent être tirées. La première est que cette transposition est plus faible que dans d'autres pays d'installation mais aussi plus politique, au sens où affirmer en France une identité ethnique arabe, maghrébine ou berbère implique un travail militant de déconstruction / reconstruction afin de légitimer cette identité dans l'espace public. La seconde est que la transposition de ces appartenances ethniques n'a pas de rapport avec celle des deux premières composantes de l'identité nationale marocaine. Autrement dit, le déclin des associations monarchistes et nationalistes et la création de formes nouvelles de patriotisme à distance (juridique, utilitaire, culturel) ne s'expliquent pas par la réactivation d'appartenances ethniques, par ailleurs peu transposées en France. Les rares associations de migrants marocains défendant l'« *arabité* », la « *maghrébinité* » ou la « *berbérisme* » empruntent un chemin différent de celui de la marocanité associative, dont il reste à savoir, dans la suite de cette thèse, si il en constitue une voie de sortie ou de renouvellement. Auparavant, il convient d'analyser la transposition associative de l'islam.

III - LA TRANSPOSITION DE L'APPARTENANCE MUSULMANE MAROCAINE

L'islam est la troisième composante de l'identité nationale marocaine.¹⁴⁷ Selon le préambule de sa constitution, le Maroc est un « *Etat musulman* » et, si la liberté des cultes est garantie, « *l'islam est la religion d'Etat* » (art. 6). Il s'agit d'un islam sunnite de rite malékite – comme dans le reste du Maghreb – qui est partagé par la quasi-totalité des Marocains. En outre, la légitimité royale est héréditaire (art. 20) et d'origine divine, puisque le roi est un descendant du prophète (*sharîf*). Depuis son rôle dans la lutte pour l'indépendance, la monarchie alaouite incarne aussi l'unité nationale. Comme le roi tire une grande part de sa légitimité de la religion, l'islam constitue de fait le premier pilier du régime marocain. Ceci est aussi le résultat de l'histoire récente du Maroc : en effet, de 1912 à 1956, « *la colonisation française enlève au sultan alaouite son pouvoir politique, et c'est autour de l'islam qu'il peut construire ce qui lui reste de pouvoir* » [Zeghal, 2005 : 10]. Enfin, la légitimité religieuse du roi du Maroc s'exerce au-delà des frontières nationales car, selon l'article 19 de la constitution, le roi est « *Commandeur des croyants* » (*amîr al mu'minîn*). Cette sacralité politique et religieuse de la monarchie joue un rôle, plus ou moins central, au sein des associations qui s'orientent vers la pratique du culte musulman dans l'espace d'installation.

La composante religieuse de l'identité nationale marocaine semble a priori la mieux transposée dans le champ associatif français : les associations musulmanes se comptent par centaines et les migrants marocains sont parmi les plus pratiquants des musulmans de France. En réalité, le paysage associatif est plus nuancé : il convient de distinguer, parmi les associations musulmanes, celles composées d'une majorité de migrants marocains ; il s'agit ensuite de savoir quel rapport elles entretiennent avec le Maroc, à travers leurs discours et leurs activités. Autrement dit, ces associations musulmanes correspondent-elles à ma définition des associations de migrants marocains ? La seconde nuance à apporter à l'impression d'une bonne transposition associative de « *l'islamité marocaine* » est liée à l'espace : l'analyse de ce paysage associatif est très différente selon l'échelle considérée (locale, nationale, internationale). En effet, l'organisation de l'islam de France, sous l'impulsion de l'Etat français, en un Conseil français du culte musulman (CFCM), créé en 2003, a eu pour conséquence la constitution d'une fédération « *marocaine* » d'associations locales, sous l'impulsion de l'Etat d'origine, la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF). Mais l'influence de l'Etat marocain est plus forte à l'échelle nationale de la France qu'à l'échelle locale, celle des innombrables lieux de culte.

Les associations locales, dont l'activité essentielle est la gestion d'un lieu de culte, sont présentées à partir des données disponibles et d'exemples précis tirés du terrain, afin de comprendre ce qui les caractérise et, surtout, selon quels critères leur marocanité peut être

¹⁴⁷ Le nombre de Marocains juifs, qui atteignait 300 000 individus à la veille de l'indépendance marocaine, est estimé aujourd'hui à 5 000 personnes au Maroc, essentiellement à Casablanca. En migration, et selon des recherches déjà citées [Bordes-Benayoun, 2002 ; Mello, 2002], les juifs marocains s'identifient d'abord à la diaspora juive mondiale, aux Juifs sépharades et à la France, avant de s'identifier au Maroc ou de se définir en tant que judéo-marocains, même si Annick Mello relève l'existence d'associations juives marocaines en France.

établie. Le second paragraphe, centré sur les liens entre associations locales, présente succinctement la FNMF et répond à deux questions : pourquoi la FNMF est-elle marocaine ? Quel rapport y a-t-il entre sa marocanité et celle de ses associations adhérentes ? Les réponses permettent de mieux comprendre la (re)nationalisation de la question musulmane en France et l'intervention de l'Etat d'origine dans le champ associatif.

Les associations musulmanes à dominante marocaine oscillent en réalité entre une organisation nationale basée sur la FNMF et le réseau consulaire marocain, et une organisation transnationale, voire diasporique, basée sur l'appartenance à la communauté des croyants (*Umma*). La composante musulmane de l'identité nationale marocaine est donc transposée sous deux formes d'organisation rivales dans le champ associatif français : l'une participe à raffermir cette identité nationale marocaine, l'autre contribue à la diluer. Les associations culturelles ne correspondant à aucune de ces deux formes voient leur action limitée à l'échelle locale.

1. LES ASSOCIATIONS MUSULMANES MAROCAINES A L'ÉCHELLE LOCALE

La France permet aux cultes de s'organiser en associations « *culturelles* », sous le régime de la loi de 1905 dite de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cependant, comparés aux catholiques, aux juifs ou aux protestants, les musulmans utilisent très peu cette loi de 1905 : ainsi, parmi les quelque 1 100 associations culturelles¹⁴⁸ (gestionnaires d'un lieu de culte), seule une cinquantaine est déclarée sous le régime de 1905. Pourquoi ?

Selon un rapport du Haut conseil à l'intégration [2000], la raison principale est que les migrants sont peu informés des avantages fiscaux et financiers accordés par la loi de 1905.¹⁴⁹ De ce fait, les migrants de confession musulmane s'associent sous le régime de la loi sur les associations de 1901 : cette possibilité a été rouverte aux étrangers par la loi du 9 octobre 1981, après une période (1939-1980) durant laquelle les associations d'étrangers étaient quasiment interdites, car soumises à l'autorisation préalable du Ministère de l'intérieur. La portée symbolique de la loi du 9 octobre 1981 explique en partie pourquoi les associations musulmanes se sont constituées sous son régime et non celui de 1905, plus complexe et moins connu. Enfin, une troisième explication de ce surinvestissement de la loi de 1901 peut être avancée : celles-ci sont rarement uniquement culturelles : outre la gestion d'un lieu de culte, dont la taille est extrêmement variée¹⁵⁰, leurs activités sont culturelles, éducatives et récréatives. Les cours d'arabe, on l'a vu, mais aussi le soutien scolaire, l'aide aux démarches administratives, les sorties et voyages de jeunes, l'organisation de fêtes

¹⁴⁸ Ministère français de l'intérieur (2000). Sur les 1500 lieux de culte, 400 sont gérés en dehors de tout cadre associatif.

¹⁴⁹ Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour les dons et legs consentis ; participation possible des collectivités territoriales à la réparation des lieux de culte, y compris lorsqu'ils appartiennent à l'association concernée (art. 19 de la loi de 1905) ; exonération de la taxe foncière pour les propriétés où sont bâtis des édifices dédiés à l'exercice du culte (art. 1382 du Code général des impôts).

¹⁵⁰ Selon le ministère de l'intérieur, les surfaces réservées à la prière sont très inégales : environ 1 000 lieux de culte accueillent moins de 150 fidèles ; environ 300 en accueillent de 150 à 500 ; 34 de 500 à 1 000 fidèles et seulement 13 plus d'un millier. Parmi ces grandes mosquées, nous pouvons citer celles de Paris, Lille ou Evry.

religieuses sont des activités courantes des associations musulmanes locales. A Nantes par exemple, l'Association culturelle musulmane de Nantes Nord (ACMNN), qui gère le second lieu de culte de la ville en surface de prière, mène de nombreuses activités culturelles : débats sur les sujets de société, cours d'informatique et d'arabe, sport, théâtre, calligraphie, actions de prévention de la délinquance, médiation familiale, soutien aux « *nécessiteux* », etc. La déclaration d'une telle association sous le régime de 1901 permet de solliciter des subventions publiques pour ces activités culturelles et sociales non liées au culte proprement dit.

Quelle est la part prise par les migrants marocains dans ces associations ? Des indicateurs, dont certains déjà cités, montrent que les migrants marocains sont non seulement plus nombreux mais surtout plus pratiquants que les autres migrants maghrébins [Tribalat, 1995]. Les migrants marocains dirigent souvent les prières : selon le Ministère de l'intérieur, 40 % des imams exerçant en France en 2000 sont de nationalité marocaine. L'hégémonie marocaine dans l'exercice du culte aurait même progressé depuis 2000 : un journal marocain, citant un expert – anonyme – du Ministère de l'intérieur français, affirme qu'en 2004 50 à 60 % des lieux de culte en France sont contrôlés par des Marocains.¹⁵¹ Toutefois, le contrôle de l'imamat par les Marocains dépend des configurations migratoires locales : si à Strasbourg, on compte huit imams marocains pour 17 lieux de culte, ils ne sont que sept à Marseille, qui abrite 47 lieux de culte et 25 imams algériens [Frégosi, 2006 : 89].

Une autre source, inédite, fournit un état des lieux concernant certaines des villes incluses dans l'enquête terrain, celles d'Argenteuil (Val d'Oise), de Versailles (Yvelines) et d'Evreux (Eure). Le consulat du Maroc de Pontoise a dressé, en mars 2004, la liste des 110 associations gérant un lieu de culte musulman dans un espace comprenant cinq départements à l'Ouest de Paris : Yvelines, Val d'Oise, Eure, Seine-Maritime, Oise. Pour chaque association, figurent le nom, l'adresse, la surface des locaux et celle de la salle de prière. En outre, pour 59 associations figure la nationalité du président. Parmi ces 59 présidents, 42 sont de nationalité marocaine. Enfin, la liste mentionne la nationalité de l'imam pour 32 associations. Parmi eux, 24 sont marocains, ce qui représente 75 % du total des imams dont la nationalité est mentionnée.¹⁵² Au-delà de la nationalité des présidents et des imams, cette liste fournit quantité d'autres informations pour certains lieux de culte, dont la plus étonnante est le pourcentage de Marocains parmi les fidèles fréquentant certains lieux de culte (appelés ici « *adhérents* »).

Parmi les 42 associations présidées par un Marocain, aucune n'affiche un pourcentage inférieur à 80 % d'adhérents marocains et plusieurs associations dirigées par des migrants d'autres nationalités ont une proportion d'adhérents marocains située entre 10 % et 30 %. Selon cette source consulaire, les migrants marocains fréquentent donc majoritairement des

¹⁵¹ Article « Au cœur de l'islam de France », *Le journal hebdo*, n°185, 4-10 décembre 2004.

¹⁵² Ce pourcentage de 75 % de Marocains parmi ces imams, supérieur à celui fourni en 2000 par le Ministère de l'Intérieur, doit être pondéré par la nature de la source : d'une part, l'identification est faite par le consulat marocain, qui connaît a priori mieux les imams marocains que les imams algériens ou sénégalais ; d'autre part, les cinq départements concernés regroupent 10,61 % de la population marocaine totale résidant en France (RGP, 1999). La même remarque s'applique aux pourcentages de Marocains parmi les croyants de chaque mosquée.

mosquées dirigées par des Marocains (président, imam) et, quand ils fréquentent des mosquées dirigées par des migrants d'autres nationalités, ils n'y constituent qu'une minorité des croyants. Une mosquée figurant dans cette liste s'écarte de ce schéma : la mosquée Essalam des Mureaux (Yvelines), pourvue d'une surface de prière de 150 m², est dirigée par un Algérien et compte jusqu'à 60 % de Marocains. Cette spécificité s'explique par l'histoire de cette mosquée, étudiée par Mohamed Chaabaoui [Basfao ; Taarji, 1994 : 367-375].

La mosquée Essalam est gérée depuis 1979 par l'Association de la communauté islamique des Mureaux, créée sous le régime 1905. Les conflits entre migrants algériens et marocains pour le contrôle de l'imamat et la répartition des tâches conduisent, en 1982, à la création par les seconds de l'Association culturelle islamique Tariq Ibn Ziyad, créée sous le régime de la loi de 1901. Cette nouvelle association musulmane « *marocaine* » concurrence la première et dispose bientôt d'une surface de prière dix fois plus importante (1500 m²) que celle gérée par les Algériens (150 m²), grâce à l'aide financière de l'Arabie saoudite. Mais l'association Tariq Ibn Ziyad « *n'existe que par le monolithisme de sa base sociale constituée quasi-exclusivement de Marocains issus d'une même région* », le Haut-Atlas, et d'une même entreprise, Renault-Flins. Ainsi, à l'échelle locale d'une commune à forte concentration immigrée marocaine, « *les solidarités nationales, voire tribales au sein d'une même nationalité, ont vite eu raison de l'unité de la umma transplantée dans une société non musulmane* [ibid. : 374]. Certains migrants marocains sont restés fidèles à la mosquée Essalam, d'autres ont rejoint la mosquée de Tariq Ibn Ziyad, plus indépendante à l'égard du pouvoir marocain et rayonnant aujourd'hui au-delà des Mureaux pour devenir, selon les Renseignements généraux, un pôle de diffusion du « *salafisme* » en région parisienne.¹⁵³

La rivalité entre migrants algériens et marocains se retrouve à Montpellier (Hérault). Les migrants marocains sont majoritaires parmi les pratiquants / adhérents d'une mosquée contrôlée par la grande Mosquée de Paris (GMP), proche d'Alger. L'imam, harki, donc d'origine algérienne, est alors contesté par cette majorité marocaine. Pour Mohand Khellil, à qui j'emprunte cet exemple, cela montre combien « *le nationalisme intra-maghrébin, et particulièrement dans le cas du conflit algéro-marocain, est néfaste à une visibilité harmonieuse de l'islam* » [Khellil, 2004 : 70-71]. Franck Frégosi souligne plutôt l'entretien artificiel de cette rivalité algéro-marocaine, qui n'est pas le fait des migrants eux-mêmes mais celui des « *grandes mosquées et fédérations qui ont pignon sur rue [et irritées] par les nouveaux projets défendus par des responsables indépendants* » [Frégosi, 2006 : 78].

Parmi les villes comprises dans l'enquête de terrain, celle d'Argenteuil (Val d'Oise) est la plus représentative des configurations associatives locales dans l'exercice du culte musulman. Celui-ci se partage à Argenteuil en cinq lieux d'inégale importance. La mosquée Al Ihsan, rue de la République, est la plus vaste, puisqu'elle dispose des 4 500 m² (dont 2 000 m² consacrés

¹⁵³ Dérivé du mot *salaf* (pieux ancêtres), le salafisme désigne d'abord le mouvement de réforme et de retour aux racines de l'islam. Dans son sens actuel, le terme désigne une doctrine fondamentaliste inspirée des discours des cheikhs saoudiens et du wahhabisme, l'un des courants les plus rigoristes de l'islam sunnite. Selon des sources policières, une trentaine de lieux de culte étaient sous influence salafiste en 2003. Source : Xavier Ternisien, « Enquête sur le salafisme, principale cible du ministère de l'intérieur », *Le Monde*, 4 mai 2004.

à la prière) des anciennes usines Renault. Ses fidèles, majoritairement algériens, se comptent par centaines. Au second rang, la mosquée As-salam, avenue du Parc, face aux anciennes usines Dassault, dispose de 500 m² de surface de prière, avec des fidèles majoritairement marocains (à 80 %), tout comme le président et l'imam. De taille plus réduite, cette mosquée « *marocaine* » attire cependant davantage de fidèles que la précédente¹⁵⁴, y compris d'origine algérienne. Quatre modestes lieux de culte achèvent de composer le paysage musulman d'Argenteuil, avec des surfaces de prière de 25 m² à 100 m².

Le fait d'être un musulman marocain signifie généralement pratiquer le même rite malékite, mais non pas partager une même conception de l'islam et des rapports entre religion, société et pouvoir politique. Ainsi, dans certaines villes, il existe une concurrence entre Marocains pour le contrôle de l'imamat : par exemple à Mantes-la-Jolie (Yvelines), l'Union islamique des Yvelines créé en 1980 est l'objet de luttes intestines entre deux migrants marocains jusqu'à la « *prise de pouvoir* » par un troisième, proche des Frères musulmans, en 1993, qui est expulsé peu après par la préfecture.

L'expression « *association musulmane marocaine* » est donc porteuse d'ambiguïtés, car la marocanité de ce type d'association se limite au partage par ses pratiquants / adhérents d'un rituel et d'une nationalité, tandis que des désaccords persistent sur l'orientation des activités, qui peuvent être plus ou moins « *marocaines* », plus ou moins politiques. Parmi les associations étudiées, et si l'on excepte la FNMF, seules deux sont à la fois musulmanes et « *marocaines* », Entente et solidarité (Carrières-sous-Poissy) et Avicenne (Pontoise). L'étude plus détaillée de la première illustre les tensions qui peuvent surgir en leur sein.

L'association / mosquée Entente et solidarité est située dans le département des Yvelines, que Gilles Kepel désignait dès les années 1980 comme celui où les associations musulmanes marocaines étaient les plus nombreuses et les plus étroitement surveillées par les amicales marocaines [Kepel, 1987 : 283]. Mais Entente et solidarité est créée plus récemment, en 1998, à partir d'une autre association, Horizons 21, dans une ville, Carrières-sous-Poissy, où un tiers des étrangers est de nationalité marocaine. Abdallah, fondateur d'Horizons 21, possède une longue expérience associative : ayant migré Paris pour les études au début des années 1980, il milite au sein du Groupement de solidarité des travailleurs migrants (GSTM) créé en 1985 et, plus récemment, dans le comité d'organisation du CNMF (2002-2005). Militant syndical à Force ouvrière (FO), juriste de profession, il est aussi administrateur au FASILD. Son association actuelle, Horizons 21, créée en 1997, est « à 80 % *marocaine* » selon lui ; elle mène des activités variées, qui vont de l'expression culturelle au soutien juridique.

Très vite, des ouvriers marocains retraités et pré-retraités des usines Renault et Citroën de la région demandent une salle à l'association pour s'y réunir ; une fois cette salle obtenue, leurs réunions se transforment en prière collective et la salle en véritable lieu de culte. Selon Abdallah, c'est à partir de ce moment que ces Marocains pratiquants « *commencent à poser problème* », notamment en critiquant les réunions de l'association Horizons 21, qui seraient

¹⁵⁴ D'après la liste du consulat marocain de Pontoise déjà évoquée.

« interdites par la religion ». L'interviewé décide alors de séparer Horizons 21 de ce groupe religieux, en créant pour celui-ci une nouvelle association, Entente et solidarité, pour gérer ce lieu de culte de 126 m² et sa cinquantaine de pratiquants marocains. Toutefois, pour le consulat marocain de Pontoise, l'interviewé demeure le président des deux associations.¹⁵⁵

Ce dernier exemple illustre le problème que pose la substitution de la loi de 1901 à celle de 1905 en matière de gestion du culte musulman : elle rend difficile la distinction entre l'exercice du culte et le reste de la vie associative, que ce soit pour les bailleurs de fonds publics ou pour les chercheurs. Certes, les migrants marocains sont très présents dans la pratique du culte, la direction des prières (l'imamat) et les bureaux des associations musulmanes à l'échelle locale. Mais cela ne signifie pas pour autant que ces associations aient des activités autres que le culte, ni que ces activités soient orientées, directement ou non, vers le Maroc. Sur le terrain, il est difficile de le savoir. Les associations Entente et solidarité à Carrières-sous-Poissy et Avicenne à Pontoise développent de telles activités « marocaines » et peuvent même être qualifiées d'« associations musulmanes marocaines », puisqu'elles sont adhérentes à la Fédération nationale des musulmans de France à l'échelle nationale.¹⁵⁶

2. LES ASSOCIATIONS MUSULMANES MAROCAINES A L'ÉCHELLE NATIONALE

Le paragraphe précédent a montré qu'à l'échelle locale, la marocanité d'une association cultuelle musulmane se limite à l'origine marocaine de ses adhérents et de ses dirigeants (y compris l'imam). En effet, rien dans l'exercice du culte ne distingue les migrants marocains des autres migrants maghrébins, si ce n'est sans doute l'intensité et la régularité des pratiques. Les mosquées qui regroupent une majorité de migrants marocains peuvent se limiter au seul exercice du culte : or, le rituel marocain – malékite – est commun aux populations maghrébines et à une grande part des autres populations africaines. D'ailleurs, au sein d'une mosquée, les conflits entre migrants marocains et algériens (par exemple) ne portent pas sur la religion elle-même mais sur la politisation de la religion. Ces conflits entre nationalités surviennent quand l'association concernée n'est plus seulement cultuelle et locale mais culturelle et politique, insérée dans un réseau associatif national, voire transnational. C'est ce passage d'une échelle à l'autre que se propose de décrire ce paragraphe, afin de mieux comprendre la marocanité de certaines associations musulmanes en France.

L'implication des Etats d'origine des migrants dans l'organisation du culte musulman en France est un fait avéré par de nombreux travaux scientifiques et enquêtes journalistiques. Selon le Haut conseil à l'intégration, cette implication est l'un des trois facteurs d'émiettement associatif des musulmans de France, avec les clivages générationnels et les configurations locales : « *les rivalités personnelles et les luttes d'influence, notamment entre l'Algérie et le Maroc, jouent un rôle prédominant dans l'absence d'une fédération représentant l'Islam de France d'une manière consensuelle* » [HCI, 2000]. Paradoxalement,

¹⁵⁵ L'interviewé est indiqué comme président d'Entente et solidarité sur la liste du consulat de Pontoise citée.

¹⁵⁶ Ces deux associations adhèrent également au Conseil national des Marocains de France.

c'est la politique française d'organisation du culte musulman, qui a aboutit en 2003 à la création du Conseil français du culte musulman (CFCM), qui relance ces luttes d'influence.¹⁵⁷

Le Maroc participe activement à la transposition, à l'échelle nationale du pays d'installation, de l'appartenance musulmane de ces ressortissants, à travers la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), qu'il contrôle depuis 1995. Afin de comprendre la marocanité de cette fédération, il convient de rappeler ce qu'elle fût avant 1995, de chercher quel intérêt le Maroc a eu à la contrôler et, enfin, de décrire comment ce contrôle à distance se manifeste. Ces trois points résolus, il s'agira de comprendre les tensions entre la (re)nationalisation et la transnationalisation des appartenances musulmanes des migrants marocains en France.

A - La marocanité de la Fédération nationale des musulmans de France

A la différence de l'Algérie, qui contrôle la Grande mosquée de Paris (GMP) (cf. photos 7 et 8), le Maroc est resté dépourvu jusque dans les années 1990 d'un lieu symbolique et d'une organisation nationale de l'islam en France. Après avoir tenté, de 1977 à 1980, dans un contexte de « *vaudeville juridique* », de récupérer le contrôle de la GMP que le roi Moulay Youssef avait d'ailleurs financé et inauguré en 1926 [Kepel, 1987 : 74, 90], l'Etat marocain se résoud à bâtir sa propre structure, à partir des mosquées « *amies* » et de ses amicales.

Le congrès fondateur de la FNMF de 1985 rassemble différents acteurs, et pas seulement des migrants marocains. Il y a certes des amicales marocaines, du Nord de la France notamment. A leur côté se trouvent des Marocains issus de la jeune mosquée d'Evry et gravitant autour de Khalil Merroun et de l'Association des musulmans d'Ile-de-France. Ouverte officiellement en 1986, la mosquée d'Evry a été co-financée par le Royaume du Maroc et la Ligue islamique mondiale (LIM) à hauteur de 915 000 Euros. Elle possède la plus grande surface de prière de France et, surtout, est la seule – avec la Grande mosquée de Paris – à être construite dans un style arabo-musulman (minaret, faïences marocaines, etc.). Ces caractéristiques en font un lieu de rassemblement alternatif à la Mosquée de Paris (cf. photos 9 et 10).

Mais le congrès de 1985 compte également des membres du mouvement du Tabligh, de l'Union islamique turque de France (UITF), de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) créée en 1983 et de l'Association des étudiants islamiques de France (AEIF) créée en 1963. Enfin, l'une des spécificités de la FNMF est la place qu'y jouent plusieurs Français convertis à l'islam, dont Daniel Youssef Leclerc, issu du Tabligh et membre de la LIM, et Jacques Yacob Roty, de la *Tariqua nakchabandiya*, une confrérie soufiste. Ces deux Français sont deux des trois premiers présidents de la fédération. L'initiative de créer la FNMF revient à Daniel Youssef Leclerc, qui souhaite que cette fédération rassemble tous les contestataires de la légitimité de la Mosquée de Paris. De 1985 à 1995, la FNMF est donc une organisation construite par de nouveaux acteurs associatifs pour briser le monopole de la Mosquée de Paris, contrôlée par l'Algérie. Ses débuts sont difficiles : elle perd la moitié de ses associations adhérentes durant sa première année d'existence [Kepel, 1987 : 364-366].

¹⁵⁷ Sur le rôle de la FNMF dans le CFCM, se reporter au chapitre 8 (section II).

Photo 7 : La Grande mosquée de Paris, vue du square Robert Montagne (5^{ème})



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 8 : La Grande mosquée de Paris, vue de la rue Geoffroy Saint-Hilaire (5^{ème})



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 9 : La mosquée d'Evry, vue de la rue Georges Brassens



Source : <<http://www.mosquee-evry.fr>>.

Photo 10 : La mosquée d'Evry, vue du square des Champs Elysées



Source : <<http://www.mosquee-evry.fr>>.

A partir de 1995, la transposition associative de l'appartenance musulmane des migrants marocains est entamée avec la « *marocanisation* » de la FNMF et sa prise de contrôle par l'Etat marocain, qui vise à contrôler l'exercice du culte de ses ressortissants et, plus largement, à raffermir sa place sur la scène islamique mondiale. La marocanité de la FNMF s'intègre en effet dans la continuité de la politique étrangère du royaume en matière religieuse. Le roi, Commandeur des croyants, est l'un des représentants les plus respectés du monde musulman. Il préside par exemple le Comité *Al Qods* depuis sa création (1979), pour y défendre les positions de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) à propos du statut de Jérusalem (*Al Qods*). Organisation non-gouvernementale accréditée par l'ONU, l'OCI est elle-même créée en partie par le Maroc, en 1969, après l'incendie d'Al Aqsa. Enfin, sur le même registre, il convient de rappeler que c'est le chef nationaliste marocain Allal Al Fassi, fondateur de l'*Istiqlal*, qui crée – avec d'autres – la LIM en 1962 à la Mecque. Financée par l'Arabie saoudite à 90 %, la LIM ouvre un bureau à Paris dès 1977. La FNMF est donc une pièce supplémentaire dans le jeu diplomatique du Maroc sur la scène internationale. Mais elle est aussi orientée vers les migrants marocains en France.

Comment se manifeste, en France, la marocanité de la FNMF ? Tout d'abord en 1993 par l'accession à sa présidence de Mohamed Bechari. Ancien fonctionnaire au Maroc et réputé proche du Parti socialiste français, cet homme accède à ce poste grâce au soutien des Marocains de la LIM et de Khalil Merroun, recteur de la mosquée « *marocaine* » d'Evry. Dès 1994, l'Etat marocain signifie son soutien au nouveau président. L'éviction des responsables marocains du bureau parisien de la LIM et les dissensions au sujet de la gestion de la mosquée d'Evry empêche la FNMF de se structurer pleinement dans la seconde moitié de la décennie. Malgré ces difficultés, l'Etat marocain maintient son objectif de contrôle des pratiques religieuses de « *ses* » migrants en France. A cette époque, selon le sociologue Mohand Khellil, l'ambassadeur marocain à Paris transmet un rapport au premier ministre marocain intitulé « *Sauver l'islam marocain en France* », dans lequel il suggère la construction et le financement de cinq centres islamiques [Khellil, 2004 : 77]. Selon d'autres auteurs, c'est en 2000 que le président de la FNMF et l'Ambassade du Maroc discutent de cette stratégie et de la nécessité d'une organisation marocaine de l'islam de France.¹⁵⁸ A l'échelle locale, la marocanisation de l'islam associatif est également perceptible au travers de la reconversion d'amicalistes dans la gestion des mosquées. C'est le cas à Saint-Etienne, où l'Association islamique de Saint-Etienne, qui gère depuis 1984 la mosquée dite « *du Marais* », devient le 16 juillet 1995 le Centre socio-culturel marocain : ses dirigeants sont d'anciens amicalistes ; la possession de la nationalité marocaine est une condition de l'adhésion ; un article de ses statuts autorise même l'association « *à céder ou à transmettre à titre gratuit ou onéreux la propriété des biens à la fondation Hassan II ou à toute émanation de l'Etat marocain* » [Bencharif, 2002 : 114-115].

¹⁵⁸ Lors d'une entrevue entre le président de la FNMF et l'ambassadeur marocain à Paris en 2000, il aurait été question de créer parmi les migrants des « *centres d'impulsion en faveur du pays d'origine* » ainsi qu'un conseil représentatif de ces migrants marocains. Ceci aurait fait l'objet d'une note des Renseignements généraux, intitulée « *Mohamed Bechari* » et datée du 3 janvier 2001, note qui fournit sa matière à un court chapitre de l'ouvrage polémique de deux journalistes français [Deloire ; Dubois, 2004 : 212-214].

C'est lors de la relance, à partir de 1999, du processus d'organisation et de représentation de l'islam de France par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur et des cultes, que la FNMF désormais « marocaine » devient aussi une organisation à l'échelle nationale de contrôle des associations musulmanes « marocaines » locales. A cette échelle, la FNMF doit compter avec l'influence croissante de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), notamment en région parisienne, une fédération proche des Frères musulmans égyptiens et partisane d'un islam transnational réputé plus fondamentaliste. En 2003, l'activisme des consulats marocains en faveur des listes de la FNMF permet à celle-ci de remporter 16 sièges du Conseil d'administration, contre 13 remportés par l'UOIF, six par la Grande mosquée de Paris (GMP), les six derniers sièges revenant à des coordinations indépendantes. Le choix des candidats de la FNMF a été négocié avec l'Ambassade du Maroc et les consulats en ont fait la promotion auprès des migrants. La même tactique s'est répétée en 2005 et la victoire de la FNMF confirmée (19 sièges et dix régions remportés).

Par la voix de son président, la FNMF reconnaît l'aide directe de l'Etat marocain, qui se traduit par des dons, des subventions et l'envoi d'imams formés au Maroc. Selon ses propres chiffres, en 2005, la FNMF rassemble 500 associations musulmanes locales.¹⁵⁹ Dépourvue de locaux, de site internet ou de bulletins de liaison, la FNMF est basée à Saint-Etienne, là où se situe son siège social et où la principale mosquée de la ville est dirigée par son numéro 2 [Khellil, 2004 : 70]. Cette localisation peut s'expliquer par l'ancienneté, dans cette ville, de la présence marocaine et des réseaux politiques (nationalistes, puis amicalistes) [Bencharif, 2002]. Plus nombreuses dans l'Est, les associations membres de la FNMF sont réparties à travers le territoire français y compris, depuis 2005, dans les Pays-de-la-Loire, le Limousin et l'Aquitaine. Les seules exceptions sont des régions d'immigration marocaine diffuse : Basse Normandie, Poitou-Charentes et les départements et territoires d'outremer.

Cependant, la FNMF ne résume pas à elle seule les transpositions associatives de l'appartenance musulmane des migrants marocains en France. D'une part, la fédération est traversée de conflits internes qui empêche son influence de s'accroître et de s'étendre au-delà des périodes électorales du CFCM.¹⁶⁰ D'autre part, les migrants marocains sont nombreux dans des associations qui défendent une vision de l'islam détachée de toute appartenance nationale, c'est-à-dire un islam transnational.

B - La transnationalisation des associations musulmanes

En contrepoint du précédent, ce paragraphe développe deux indices de transnationalisation de l'appartenance musulmane et de ses transpositions associatives en France, notamment parmi les migrants marocains. Le premier concerne l'une des organisations rivales – avec la GMP – de la FNMF, l'UOIF. Le second concerne la double appartenance associative, voire doctrinale, de certains des adhérents marocains de la FNMF.

¹⁵⁹ Hakim El Ghissassi, « La FNMF, un parcours chaotique dès les origines », *L'économiste*, 8 février 2005.

¹⁶⁰ Sur le rôle de la FNMF dans le CFCM, se reporter au chapitre 9 (section I, paragraphe 2B).

Les migrants marocains sont très présents, à l'échelle locale, au sein des associations membres de l'UOIF. A Sarcelles (Val d'Oise) par exemple, l'association Foi et unicité est présidée par un Marocain, elle possède un imam marocain et tous ses adhérents sont également marocains¹⁶¹, alors que ce lieu de culte est rattaché à l'UOIF.¹⁶² Le cas n'est pas isolé : il se retrouve à l'identique à Taverny (Val d'Oise), avec l'association socio-culturelle de la communauté musulmane qui gère un modeste lieu de culte (65 m²). Cette situation est d'ailleurs reconnue par le président de la FNMF, Mohamed Bechari, qui constate en 2002, à propos de l'UOIF, que « *presque tous ses militants sont marocains* ». ¹⁶³ En outre, la direction même de l'UOIF se marocanise dès 1993, avec l'accession à la présidence de Lhaj Thami Breze et au secrétariat général de Fouad Alaoui. Tous les deux sont d'anciens étudiants marocains de Bordeaux, où ils se sont rencontrés.

Dans ce contexte, ce qui différencie la FNMF de l'UOIF est d'abord une vision de l'islam. L'UOIF, fondée en 1983, prône un islam politique à la manière des Frères musulmans, basé sur l'action sociale et sur une interprétation rigoriste – voire fondamentaliste – des textes. De plus, l'univers de l'UOIF est constitué d'organisations satellites, telles que les Jeunes musulmans de France, dont l'ancien président – marocain – a été interviewé dans le cadre de cette thèse. En outre, l'UOIF ne prône pas particulièrement le rite malékite, mais plutôt un rite renouvelé, pour un « *islam transplanté* », à partir des différentes écoles juridiques : malékisme, chaféisme, hanéfisme et hanbalisme pour l'essentiel.¹⁶⁴ L'UOIF entretient d'ailleurs des relations avec le régime d'Arabie saoudite, dont le rite officiel est le hanbalisme. Soucieuse de son indépendance vis-à-vis des Etats d'origine des migrants, sur un plan financier comme sur un plan théologique, l'UOIF se présente comme une organisation musulmane transnationale. Elle sait toutefois faire preuve d'un certain pragmatisme au moment des élections au CFCM en opérant des compromis locaux avec les consulats marocains et algériens. Ces observations récentes amène Vincent Geisser à penser que les dirigeants de l'UOIF semblent s'être réconciliés avec le régime marocain ces dernières années, ce qui leur permettrait à l'avenir de jouer la carte de leur « *marocanité* », au sens ici de nationalité marocaine [Geisser, 2004b].

Le second point est la double appartenance de certains adhérents marocains de la FNMF. La fédération reconnaît publiquement le fait que certains de ses membres sont aussi des militants du Parti – marocain – de la justice et du développement (PJD, islamiste)¹⁶⁵, tandis que d'autres, plus nombreux, sont membres du Tabligh. Selon un responsable du ministère français de l'intérieur, la FNMF se confondrait même avec le Tabligh : d'une part, les trois-quarts des

¹⁶¹ Source : liste du consulat du Maroc de Pontoise déjà citée.

¹⁶² Source : site web de l'UOIF, consultation du 16 février 2004.

¹⁶³ Xavier Ternisien, « Les musulmans élisent leurs premières instances représentatives », *Le Monde*, 5 avril 2003.

¹⁶⁴ C'est ce qu'illustre cet extrait d'une interview de Fouad Alaoui, secrétaire général de l'UOIF, publiée dans la presse marocaine : « *Je ne suis pas d'accord avec ceux qui, sous prétexte que la majorité des musulmans de France est d'origine maghrébine, estiment que nous devons suivre exclusivement les avis de l'école malékite. A mon avis, l'imam ne doit pas rester limité à une école juridique particulière [...] et se référer éventuellement au Conseil européen de la fatwa.* » Source : *L'économiste*, 15 février 2005.

¹⁶⁵ A l'issue des élections législatives du 27 septembre 2002, le nombre de députés du PJD est passé de 14 à 42, pour atteindre 46 sièges suite aux élections du 7 septembre 2007.

Tablighis en France seraient d'origine marocaine ; d'autre part, « *pour les élections du CFCM, le Tabligh a investi la FNMF et adopté son étiquette.* »¹⁶⁶ Enfin, il convient de mentionner un autre concurrent, en France, de la FNMF et de l'Etat marocain : il s'agit du mouvement du cheikh Yassine, Justice et bienfaisance (*Al adl wal ihsân*). Selon la politologue Malika Zeghal, la France est le premier lieu d'implantation étrangère de Justice et bienfaisance : cette transposition se réalise via une association créée à Stains (Seine-Saint-Denis) par des étudiants marocains dans les années 1990, Participation et spiritualité musulmanes (PSM) [Zeghal, 2005 : 185]. Représentante discrète du mouvement, PSM est présente au Bourget en 2003 lors du rassemblement annuel des associations musulmanes organisé par l'UOIF. Selon la presse marocaine, le mouvement du cheikh Yassine serait également influent au sein du collectif parisien « *une école pour tous* », qui milite contre la loi sur l'interdiction du voile à l'école.¹⁶⁷

Ces éléments, récemment révélés par les chercheurs et les journalistes, invalident l'hypothèse d'un contrôle exclusif de la FNMF par le Royaume. Si celle-ci continue d'entretenir des relations étroites avec l'Ambassade et les consulats marocains en France, les imams des mosquées qu'elle « *contrôle* » ne sont pas tous des fonctionnaires du Ministère des habous « *exportés* » en France par le gouvernement marocain (depuis 1989). Il peut aussi s'agir de migrants devenus imams en raison de leur connaissance de l'islam ou de la reconversion dans l'espace d'installation d'un capital religieux acquis au Maroc (par exemple par l'enseignement dans une école coranique). Les prêches de ce second type d'imams sont moins contrôlables et peuvent être teintés de fondamentalisme, voire de salafisme. Cela entâche l'image d'un « *islam tranquille* » que la FNMF est censée incarner. Mais cette image est aussi périodiquement mise à mal par la direction de la FNMF elle-même.¹⁶⁸ Cette situation alambiquée, où coexistent stratégies politiques, contrôle à distance de l'Etat et opportunités individuelles, évoluera sans doute avec la prise en charge par la FNMF de la formation des imams dans le cadre du CFCM. Ce qu'il est essentiel de retenir ici est l'autonomisation des migrants marocains et, plus largement, musulmans vis-à-vis de l'islam consulaire, dont la persistance s'explique en grande partie par la lutte de pouvoir interne au CFCM.

La transposition associative de l'appartenance musulmane des migrants marocains est donc aussi complexe à saisir que les transpositions des appartenances nationale et ethnique marocaines étudiées précédemment. Cette complexité n'est pas une singularité marocaine car elle s'explique par l'ambivalence du sentiment d'appartenance à la communauté des croyants, à l'*Umma*. Celui-ci, on l'a vu, peut contribuer soit à raffermir, soit à diluer le sentiment national. En effet, d'après Eric Hobsbawm, la religion, souvent associée au nationalisme dans sa première phase, en est un « *ciment paradoxal* » [Hobsbawm, 1992 : 90] car elle suscite une

¹⁶⁶ Article « Au cœur de l'islam de France », *Le journal hebdo*, n°185, 4-10 décembre 2004.

¹⁶⁷ *L'économiste*, 3 mai 2005. Cette hypothèse est à prendre avec précaution pour deux raisons : d'une part ce collectif met en avant sa dimension laïque, d'autre part l'ATMF, association hostile à *Al adl wal ihsane*, en est aussi membre.

¹⁶⁸ En marge de la délégation du CFCM au Moyen Orient, Mohamed Bechari a rendu en septembre 2004 une visite cordiale au leader historique du FIS, Abassi Madani, en grève de la faim au Qatar pour soutenir les otages français. La Mosquée de Paris a logiquement exprimé sa « *consternation* » devant cet « *acte politique* » qualifié de « *provocation* ».

loyauté concurrente à celle souhaitée par les nationalistes. L'historien britannique avance un argument géographique : les religions ont une aire d'influence, soit trop réduite quand elles sont tribales, soit trop vaste quand elles sont universalistes, ce qui est le cas de l'islam. Ainsi, le sentiment d'appartenance musulmane peut devenir un support à la mobilisation des croyants mais leur territorialité, complexe car articulant différentes échelles spatiales, est alors différente de celle des nationalistes, plus élémentaire, bâtie sur l'idée d'un territoire continu et borné. Cela explique qu'un tel sentiment ne puisse produire à lui seul de sentiment national. Pour Eric Hobsbawm, il n'existe pas de nationalisme musulman mais des nations islamiques [*ibid.* : 92-94], tel que le Maroc, où la profonde piété religieuse des habitants a dû, pour constituer un ciment – même paradoxal – de la nation, reposer sur des pratiques, des rites, des symboles pré-existants, mais surtout s'incarner dans la personne d'un roi de droit divin, descendant direct du prophète. Dans l'espace d'installation, ce sentiment d'appartenance musulmane ne peut contribuer au nationalisme des migrants que dans les lieux et les moments traversés de luttes pour le pouvoir politique (au sein du CFCM).

A l'issue de ce chapitre, il apparaît que les composantes nationale, ethniques et religieuse de l'identité marocaine sont inégalement et partiellement transposées dans le champ associatif français. Inégalement d'abord : concernant l'identité nationale, sa composante patriotique est bien transposée mais sa composante monarchiste l'est de moins en moins ; parmi les appartenances ethniques et religieuses, l'arabité, la maghrébinité et l'islamité sont bien transposées, contrairement à la berbérité, à la sahraouité et à la judéité. Ces dernières entretiennent des rapports plus ou moins conflictuels avec l'identité nationale marocaine. Mais le fait qu'elles ne soient pas ou peu mobilisées par les associations de migrants marocains s'explique surtout par l'histoire coloniale et post-coloniale¹⁶⁹, la composition des flux migratoires, « l'algerianisation » de la question berbère en France et l'incompatibilité supposée de l'ethnicité avec le modèle républicain d'intégration.

Partiellement ensuite : l'arabité est transposée de manière essentiellement linguistique et plus rarement que ne l'est la maghrébinité. Cela s'explique par la composition des flux migratoires vers la France, la présence de nombreux migrants algériens et par le fait que les Marocains (au Maroc) se définissent d'abord en tant que Maghrébins et ensuite, éventuellement, comme Arabes ou Berbères. Pour autant, la transposition de la maghrébinité est partielle elle aussi, et acquiert une forte signification politique. Là encore, la faiblesse de la transposition des ethnicités vécues par les migrants au pays d'origine, comparée à celle constatée ailleurs (Espagne, Pays-Bas) s'explique en grande partie par le modèle républicain d'intégration, avec lequel l'affirmation de ces identités ethniques entre inévitablement en conflit.

Enfin, la transposition est aussi partielle pour le sentiment d'appartenance musulmane : cette islamité existe dans de nombreuses associations culturelles locales, mais leur marocanité se limite souvent au partage d'un rituel et d'une nationalité. Seules certaines des associations

¹⁶⁹ *Coloniale* concernant la berbérité (la politique berbère du Protectorat) et la judéité (l'identification des juifs marocains à la France, avant 1956) et *post-coloniale* concernant la sahraouité (la position diplomatique française favorable à la marocanité du Sahara occidental).

affiliées à la FNMF développent des activités clairement tournées vers le pays d'origine. En ce sens, et en dehors du processus électoral du CFCM, on constate une réelle autonomisation des migrants marocains vis-à-vis de l'islam consulaire – incarné par la FNMF – et une transnationalisation de l'islam associatif.

Quant à la composante patriotique de l'identité nationale, par définition, toutes les associations étudiées se signalent par un attachement à la nation marocaine. Celui-ci ne renvoie pas – ou peu – à la figure royale, au territoire de l'Etat ou aux « *intérêts nationaux* », mais plutôt aux pratiques culturelles, linguistiques et religieuses, ainsi qu'au souvenir nostalgique des lieux d'origine, auxquels les migrants restent liés par de multiples liens transnationaux. Ce « *patriotisme à distance* » peut prendre une tournure idéologique – c'est-à-dire nationalitaire, voire nationaliste – dans le cas d'associations axées vers la lutte politique. Il peut aussi devenir utilitaire, dans le cas d'associations professionnelles et de défense des droits. Toutefois, dans la majorité des cas, les associations de migrants marocains s'en tiennent à un patriotisme affectif ou culturel, qui prend des formes sociales et spatiales très variées. Je reviendrai au chapitre 8 sur ce point essentiel à la validation de mon hypothèse.

Cette transposition partielle et inégale témoigne de l'autonomisation des associations de migrants marocains en France vis-à-vis des fondements de l'identité nationale marocaine et des identités ethniques existantes au Maroc. Or, si « *il n'y a pas d'identité collective qui ne soit produite et activée au sein des identités individuelles* » [Camilleri et alii, 1990 : 50], l'autonomisation des associations étudiées vis-à-vis des référents identitaires d'origine doit être, d'abord, celle des migrants vis-à-vis de leur pays d'origine. Il faut donc, dans la section suivante, se pencher sur les logiques de l'engagement individuel au sein de ces associations et sur les manières dont elles s'articulent avec les logiques migratoires. Cela permettra de compléter ce chapitre, qui a analysé les identités collectives formulées par les associations en laissant de côté les modalités du choix des individus entre ces différentes associations.

Ressources et motifs de l'engagement associatif des migrants marocains

Les migrants marocains s'associent en France selon d'autres logiques d'identification (nationale, ethnique ou religieuse) que celles qui prévalent au Maroc, faisant preuve d'une véritable autonomisation identitaire. Le chapitre précédent l'a montré, en l'expliquant notamment par la composition des flux migratoires marocains et la structure des opportunités politiques françaises. Une troisième explication est ici sollicitée, au niveau des migrants marocains en tant qu'individus, et non plus seulement en tant que Marocains. Cette explication permet de répondre à l'une des questions initiales de ce travail : pourquoi certains migrants marocains s'associent entre eux ? Considérant la faible proportion d'individus associés au sein de la population concernée, cette question en appelle une autre : pourquoi si peu de migrants marocains s'associent entre eux ? Qu'est-ce qui, dans le fonctionnement du champ associatif français et dans leurs parcours détermine l'engagement de ces migrants ?

Les différentes théories de l'action collective développées par la sociologie politique [Fillieule, 1993 ; Neveu, 1996] sont rarement appliquées aux mobilisations des migrants, dont l'analyse reste entravée par la prégnance de l'alternative entre l'intégration et le communautarisme. Comme dit dans le premier chapitre, la plupart des chercheurs oscille entre deux positions : soit ils considèrent que les associations de migrants permettent une intégration, plus ou moins « *conflictuelle* » [Jazouli, 1986] à la société d'accueil, soit ils distinguent ces associations selon leur degré de communautarisme, compris ici comme une absence d'intégration [Baillet, 1998]. Les raisons de s'associer selon l'origine nationale sont donc soit ignorées, soit données comme évidentes. Afin de sortir de ce schéma, il faut partir de l'idée que la mobilisation d'un groupe social (ici, les migrants marocains) n'est jamais automatique : elle dépend non pas de l'existence d'intérêts communs déjà constitués avant la mobilisation mais de la structure interne de ce groupe, plus ou moins favorable à la défense d'éventuels intérêts communs et, surtout, des incitations et contraintes qui s'exercent sur l'engagement des membres de ce groupe. Si la structure interne du groupe des migrants marocains est traitée de manière transversale dans cette thèse, les incitations et les contraintes de l'engagement associatif sont traitées dans ce seul chapitre.

En théorie, il existe plusieurs raisons pour les migrants marocains de s'associer entre eux : la volonté de conserver certaines pratiques culturelles, l'expérience partagée du déracinement, de la discrimination, la nécessité de l'entraide sociale, etc. La tendance à s'associer est extrêmement répandue parmi les migrants de et dans tous les pays du Monde [Moya, 2005]. Mais, en pratique, en France, très peu de migrants marocains s'associent : ce qu'il faut expliquer est donc d'abord l'absence d'engagement. L'approche adoptée est celle de la mobilisation des ressources, matérielles ou immatérielles et consommées, converties ou

transférées par les acteurs individuels (les migrants). Pour ces raisons, ces ressources des individus sont qualifiées ici de capitaux, qui peuvent être de type économique, culturel, social ou spatial. Par homologie, j'aurai recours au terme de capital temporel – certes contestable, car le temps est difficilement cumulable et transférable – et à l'idée d'« *emploi associatif du temps* », pour rappeler les contraintes temporelles qui s'exercent sur l'engagement. La première section est centrée sur l'inégale répartition de ces différents capitaux.

Ceux-ci sont accumulés par les individus au cours de leur parcours migratoire, c'est-à-dire à travers l'ensemble de leurs relations passées et présentes avec la société de d'origine et d'installation. Instrumental, ce parcours est aussi chargé d'affectivité : il est donc lié au sentiment d'appartenance et son étude fait l'objet de la seconde section. Les motifs (et les significations) de l'engagement sont très différents selon les associations et selon que cet engagement précède, accompagne, succède à la migration ou prépare le retour au pays. L'engagement peut s'inscrire dans la continuité du parcours individuel, témoigner d'une volonté d'adaptation du migrant à la société française, s'inscrire dans une perspective de retour ou être provoqué, parfois des années après, par une rupture dans le parcours de l'individu au sein de la société d'installation. Enfin, l'engagement peut venir modifier le projet migratoire initial. Il s'agit donc ici de ne pas limiter l'explication des différents degrés d'engagement ou de son absence parmi les migrants marocains à la description de leur inégale dotation en capital ou, selon la terminologie de Pierre Bourdieu, des positions et des luttes de classement à l'intérieur du champ¹⁷⁰ associatif français, mais de l'étendre à la prise en compte du processus migratoire dans son ensemble.

¹⁷⁰ Au sens de sphère relativement autonome de la vie sociale se signalant par une capitalisation spécifique. Les positions des acteurs (ou agents) dans le champ s'interdéfinissent par l'inégale dotation de ce capital spécifique.

I - UN ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ ET SOUS CONTRAINTES

L'engagement associatif ne va pas de soi. La question de l'intérêt de l'individu à s'engager est l'une des premières questions posées par la recherche sur l'action collective et à laquelle a su répondre le courant de l'action rationnelle [Olson, 1978]. Le principal apport de la théorie économiste de Mancur Olson et de ses successeurs est d'avoir distingué entre les intérêts des membres d'un groupe à se mobiliser et la mobilisation du groupe elle-même, l'existence des premiers ne garantissant pas la seconde. Outre les comportements de passager clandestin (*free rider*), c'est-à-dire de personnes non engagées mais tirant aussi bénéfice de l'action collective, ce courant théorique propose pour l'expliquer les notions de « *rétributions militantes* » [Gaxie, 1977] et d'« *incitations sélectives* » à l'engagement. Cette vision économiste de l'engagement, compris comme le résultat d'un calcul coûts / avantages, s'expose bien entendu à de nombreuses critiques dans les années 1970.

Une césure s'opère alors dans le champ des recherches sur l'action collective entre une approche anglo-saxonne centrée sur la rationalité instrumentale, stratégique des acteurs et une approche européenne centrée sur les identités et les valeurs portées par les « *nouveaux mouvements sociaux* ». Cette césure est aujourd'hui caduque [Siméant, 1998 : 49]. En effet, l'approche olsonienne a été « *socialisée* » par de nombreux travaux ultérieurs, qui ont pris en compte les groupes d'appartenance [Oberschall, 1973, 1997], le temps long et les « *répertoires d'action* » de ces groupes [Tilly, 1986]. Grâce à ces progrès, les chercheurs conçoivent désormais la capacité du groupe à mobiliser une identité collective valorisante comme une ressource en elle-même, « *pour que ses membres intériorisent une vision de leur potentiel d'action, que le collectif s'affirme dans l'espace public* » [Neveu, 1996 : 82]. En ce sens, opposer stratégie et identité a peu de sens dans l'étude des actions collectives. La sociologie a d'ailleurs démontré l'existence de multiples stratégies identitaires [Camilleri *et alii*, 1990]. Ces nouveaux résultats de la recherche sont pleinement intégrés à mon approche des ressources – ou capitaux – mobilisées par les individus dans leur engagement associatif.

Ce dernier n'a pas la même portée selon les individus, y compris au sein d'une même association : certains s'engagent plus que d'autres, plus régulièrement et dans de plus nombreuses activités. Aussi faut-il distinguer, d'une part les militants – qui sont au cœur de cette thèse – des simples adhérents, d'autre part les bénévoles des salariés associatifs. Ce n'est qu'ensuite que mon propos pourra s'orienter vers l'analyse des différents capitaux mobilisés dans le militantisme associatif.

1. ADHÉRENTS, BÉNÉVOLES, MILITANTS, SALARIÉS : UNE DÉFINITION DE L'ENGAGEMENT

Comment définir l'engagement ? La définition proposée par Sophie Duchesne convient à mon objet, qui perçoit dans l'engagement une prise d'initiatives et de responsabilités, une capacité

d'action, de proposition et, surtout, une recherche d'efficacité pratique.¹⁷¹ Mais il existe différents degrés dans l'engagement associatif. La double distinction proposée ici entre adhérent et militant, puis entre bénévole et salarié est présente dans les discours des migrants interviewés (dont la plupart sont des militants). La première est fonction du degré d'engagement de l'individu dans l'activité de l'association, tandis que la seconde est fonction de son statut légal. Mais cette double distinction, utilisée ici pour introduire à l'inégale répartition des capitaux, est avant tout une commodité de présentation. Il existe en effet de nombreux « *militants salariés* » et « *militants bénévoles* » au sein des associations issues de l'immigration [Bertho, 1996]. Aussi faut-il la manier avec précaution.

Le degré d'engagement correspond aux obligations que l'individu s'impose par son adhésion à l'association. Le militant est celui qui s'en impose le plus : il s'efforce de se conformer aux objectifs de l'association, de les atteindre dans le temps qu'il consacre à l'association, mais aussi dans sa vie quotidienne. Les individus désignés ou qui s'auto-désignent comme « *militants* » sont ceux dont l'engagement est plus régulier et plus profond, un engagement qui provient de leurs convictions personnelles et qui, de ce fait, leur accorde une légitimité maximale aux yeux des autres adhérents. Les mutations du militantisme, le déclin des « *organisations totales* » et l'émergence d'un « *militantisme distancié* » [Ion, 1997] n'ont pas fondamentalement modifié, d'après mes observations du terrain, ces caractéristiques générales du militant et les représentations collectives qui lui sont attachées.

A contrario, le salarié est censé se conformer aux objectifs partiels de son contrat de travail : il n'est nullement obligé de se conformer à l'ensemble des objectifs – la « *philosophie* » – de l'association. Toutefois, je l'ai dit, il arrive de plus en plus souvent que ce soient des militants de l'association qui en deviennent des salariés, après le suivi d'une formation *ad hoc*, financée par exemple par le Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA).¹⁷² Sur mon terrain, seules les grandes associations comptent de tels « *militants salariés* ». C'est le cas de l'ATmF, qui compte des dizaines de « *permanents* » dans ses sections locales et au poste stratégique de « *coordinateur national des sections* » à l'échelle nationale, occupé par le passé par deux interviewés, Omar et Malek. Cependant, même lorsque les salariés ne sont pas d'anciens militants, leur position est délicate au sein de l'association et les conflits avec les membres élus du bureau et du conseil d'administration sont fréquents. Je l'ai constaté, par exemple, à plusieurs reprises au Centre interculturel de documentation à Nantes.

La plupart du temps, les postes de salariés au sein des associations de migrants marocains sont ceux d'animateurs auprès des jeunes (exemple d'Abdellatif à l'ATmF d'Argenteuil), financés par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).¹⁷³ J'ai

¹⁷¹ « *S'engager, cela peut vouloir dire prendre des initiatives, s'occuper des autres, faire de « l'action sociale », se proposer pour participer à des actions collectives. [...] S'engager signifie par-dessus tout s'efforcer de faire bien ce qu'on a conscience de faire. Il faut être efficace, quitte à se contenter de petites actions.* » Sophie Duchesne, 1997, citée par Pierre Mazet [Neveu, 1999 : 104].

¹⁷² Créé en 1985, ce fonds contribue au financement des formations de bénévoles associatifs, qui se trouvent en « *situation de responsabilité* », que ce soit en tant qu'élu du bureau ou responsable d'un projet, d'une activité.

¹⁷³ Créé en 1964, le FONJEP est un organisme mandataire. Il permet la cogestion et la coopération entre ministères, organismes publics, privés et collectivités territoriales, afin de rétribuer des personnels permanents au

également repéré, parmi les interviewés, le cas d'un salarié recruté sur un poste de porteur de projet de développement de son espace d'origine : il s'agit d'Hassan, de l'association Attacharouk de Gennevilliers, dont le poste fût financé par l'Institut Panos de Paris. Enfin, une autre possibilité existe, celle des postes d'adulte-relais, réservés à des chômeurs de longue durée. C'est le cas d'Aïcha, employée au sein de l'ATmF Gennevilliers de 2001 à 2004, au terme d'un parcours personnel et professionnel un peu chaotique (cf. encadré 1). Elle y anime « *l'espace femmes* », soit un local où se réunit un groupe de femmes migrantes du quartier, d'origine marocaine pour la majorité.

Encadré 1 : Le parcours d'Aïcha, salariée de l'ATmF de Gennevilliers

Agée d'une quarantaine d'années, Aïcha est originaire de la région du Souss. Elle est arrivée en France en 1976, dans le cadre d'un regroupement familial suite à un « *mariage forcé* » avec un Marocain dont elle divorce en 1987, après avoir eu deux enfants avec lui à Strasbourg. Elle doit « *fuir* » l'Alsace en raison de graves conflits personnels consécutifs au divorce, et s'installe à Gennevilliers chez sa sœur, mariée à un Algérien qui lui trouve un emploi dans une usine de filasse. Licenciée économique, elle entame une formation de gestion à l'AFPA, réalise un stage puis crée sa propre entreprise de gestion de quatre salariés de 1990 à 1994, date à laquelle elle doit déposer le bilan. Employée ensuite comme secrétaire dans une agence de voyage, puis au consulat marocain et, finalement, enseignante de civilisation arabo-musulmane à la Fédération des amicales laïques (FAL), elle se porte candidate au poste d'animatrice de « *l'espace femmes* » proposé par la section locale de l'ATmF en 2001 pour une durée de trois ans. Elle ne connaissait pas du tout l'association avant et, surtout, n'avait jamais eu d'engagement associatif. Si son adhésion – elle le souligne – est motivée par le salaire, cette expérience la marque et elle compte poursuivre cet engagement dans d'autres associations à l'avenir. Elle s'inquiète de la poursuite du projet de « *l'espace femmes* » après son départ, car « *le travail n'est jamais fini* », mais ne compte pas assurer le relais : « *la personne qui reprendra ma place se débrouillera* ». Dans l'immédiat, elle souhaite s'établir « *à son compte* » en créant une nouvelle entreprise à son domicile de Courbevoie. Se définissant comme « *Française d'origine marocaine* », elle rentre chaque année à Casablanca, où ses parents résident désormais.

Source : entretien personnel, 30 mars 2004, Gennevilliers.

sein d'associations d'action sociale, d'éducation populaire et de mouvements de jeunesse. Depuis 1996, le FASILD contribue à hauteur de 3 millions d'Euros annuels au financement de 500 postes FONJEP d'animateurs dans les associations des quartiers en contrat de ville agissant pour l'intégration des populations d'origine étrangère. Parmi ses priorités figurent la médiation, l'expression, les actions culturelles, scolaires et sportives [ADRI, 2002].

Le troisième cas de figure, celui du bénévole, se rencontre dans les activités de l'association qui nécessitent la participation active de certains adhérents : fêtes culturelles, cours de langue arabe, de soutien scolaire et d'alphabétisation, tenue de conférence, etc. A l'inverse des militants et des salariés, les bénévoles agissent de manière ponctuelle, pour « *donner un coup de main* » ; par conviction certes, mais surtout parce qu'ils ont du temps disponible. Selon Martine Barthélémy, ce qui démarque le bénévole du militant est son appréhension à se définir et à définir son action dans le champ idéologico-politique [Barthélémy, 2000 : 192]. Les enquêtes auprès des bénévoles humanitaires précisent que cette appréhension peut s'accompagner de la reconversion par le bénévolat de traditions militantes, syndicalistes par exemple, et entrer dans une stratégie de légitimation de la mobilisation en question, autour du mot d'ordre de « *faire de la politique autrement* » [Dauvin ; Siméant, 2004 ; Arnaud ; Guionnet, 2005]. La question de la disponibilité, sur laquelle je reviendrais, joue aussi un rôle dans cette distinction très sommaire entre bénévoles et militants. Le passage du bénévolat au militantisme demeure possible, par la prise de responsabilités au sein du bureau, du conseil d'administration ou de toute autre instance décisionnelle de l'association, sauf de l'assemblée générale, qui reste en principe ouverte à tous les adhérents, y compris aux moins actifs.

Enfin, ceux des adhérents qui ne sont ni militants, ni salariés, ni bénévoles, ne s'engagent pas réellement : ils bénéficient seulement des activités et services de l'association en échange, le plus souvent, d'une cotisation annuelle. Leur présence à l'assemblée générale est rare et ne constitue nullement une obligation, même dans les cas où les statuts de l'association spécifient que les décisions de l'assemblée générale requièrent la présence d'une certaine proportion d'adhérents (quorum). Cette passivité des adhérents est un thème récurrent des entretiens réalisés avec les militants associatifs. Il faut cependant souligner que chaque association ne requiert pas le même degré de participation de ses adhérents. Pour le comprendre, je rappellerai la typologie proposée par Hanspeter Kriesi [Neveu, 1996 : 26-28]¹⁷⁴, qui distingue les associations selon deux critères : l'orientation vers les autorités et la participation de leurs adhérents. Le croisement de ces critères aboutit à quatre types d'associations. Deux types ne requièrent aucune participation directe des adhérents. Le premier est celui d'associations qui visent à représenter leurs adhérents auprès des pouvoirs publics et qui n'ont aucun besoin de les mobiliser pour avoir accès aux lieux de décision. C'est le cas des groupes d'intérêts tels que le CNMF et Maroc entrepreneurs, qui sont d'ailleurs, avec l'ATmF, les deux plus grandes associations en nombre d'adhérents. Le second type, celui d'associations prestataires de services, quasi-commerciales, n'est pas représenté dans le panel d'associations étudiées ici, même si toutes proposent des services à leurs membres. Pour ces deux types d'associations, l'absence d'engagement des adhérents ne pose pas de véritable problème.

Par contre, la majorité des associations de migrants marocains étudiées dans cette recherche fonctionnent soit comme des cercles de sociabilité, de mutualisation des compétences et des besoins, soit comme des organisations du mouvement social : ces deux derniers types d'associations nécessitent, pour atteindre leurs objectifs, que leurs adhérents s'engagent. C'est

¹⁷⁴ L'article concerné d'Hanspeter Kriesi publié en italien en 1993 n'a pas été traduit en français.

notamment le cas de l'ATmF. L'entretien avec Mohamed, militant de la section de Gennevilliers depuis 1974 et aujourd'hui responsable des équipes de football de l'ATmF, est traversé par cette thématique du déclin de l'engagement militant des adhérents. A la question portant sur l'abandon par l'association de l'objectif de rassembler le maximum de travailleurs marocains, Mohamed me répond par l'affirmative, tout en le regrettant (« *la relève n'est pas là* »). Je lui demande ensuite à combien il estime le nombre d'adhérents de la section :

« 200-250. je ne sais pas combien on est là. Nous, on pousse pas trop les Marocains à... Si on regarde combien de personnes passent à la permanence sociale, à la fête, on arrive à 3 000, 3 500 [par an]. Ca peut être la même personne qui passe plusieurs fois. Entre 3 500 et 4 000, de passage ! Donc 250, c'est rien ! L'adhésion est de 10 Euros par an. On ne cherche pas à gonfler. Le FAS, le Conseil général ont vu... Au foot, une quarantaine de licenciés, avec 20-30 personnes qui attendent derrière. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Sur cette question, sa gêne est perceptible. En fait, l'association a renoncé à comptabiliser précisément les adhérents autrement que par le nombre de passages à la permanence sociale. L'adhésion à l'ATmF n'est plus nécessairement synonyme de militantisme et, pour la section de Gennevilliers, elle est davantage motivée par le désir de bénéficier de services mutuels que par celui de participer à un mouvement social. Ce glissement du militantisme politique à l'adhésion pour des activités et des services précis est confirmé au sein de l'ATmF par un entretien réalisé à la section d'Argenteuil, dans lequel apparaît la catégorie nouvelle d'utilisateur qui se substitue à celle d'adhérent :

« Il y a une personne qui va venir, qui va adhérer à l'association parce qu'elle trouve que l'aider dans ses démarches administratives c'est quelque chose de très important : il a une carte d'adhésion également, malgré qu'il est uniquement usager. Chaque personne qui bénéficie des activités de l'association, pour nous il est considéré comme adhérent et il a une carte d'adhésion. Souvent, quand même, les personnes, c'est elles qui font la démarche de demander l'adhésion. »

[Abdellatif, ATmF Argenteuil]

Les adhérents usagers – des séances de soutien scolaire par exemple – sont nettement plus nombreux au sein de l'ATmF d'Argenteuil que les adhérents militants. C'est loin d'être le cas de la plupart des associations étudiées, qui proposent moins de services que ces sections ATmF d'Argenteuil et de Gennevilliers et ont donc moins d'utilisateurs. De manière générale, les associations fonctionnent à partir d'un groupe de militants, rarement plus d'une dizaine, auxquels s'adjoignent ponctuellement des bénévoles et, de manière permanente, les éventuels salariés (l'ATmF de Gennevilliers et ses six salariés en 2004 faisant exception). Ce déséquilibre entre le nombre de militants et celui des adhérents usagers, qui peut entraîner une remise en cause des fondement et du fonctionnement de l'association, s'explique par les contraintes qui pèsent sur l'engagement militant et, plus largement, sur l'adhésion des migrants marocains aux associations étudiées. Ces contraintes sont l'objet du paragraphe suivant.

2. LES CONTRAINTES LIÉES À L'INÉGALE DOTATION EN CAPITAL

Comme je l'ai précisé précédemment, l'engagement associatif ne va pas de soi : étudier l'inégale dotation individuelle en capital (économique, culturel, social, temporel et spatial) doit permettre de comprendre l'absence d'engagement associatif constatée sur le terrain chez la majorité des migrants marocains, y compris lorsqu'ils sont adhérents d'une association. Mais attention : il ne s'agit pas ici d'expliquer l'inégalité des engagements seulement par une inégale répartition de ces capitaux ; d'autres facteurs interviennent, liés à l'histoire de vie des migrants et à la réalisation ou non de leur projet migratoire, qui seront traités dans la seconde section de ce chapitre.

La métaphore économiste, courante en sciences humaines depuis les travaux de Pierre Bourdieu [1980], permet à l'analyse d'insister sur le caractère cumulatif et convertible des ressources, même si cette convertibilité est limitée. Elle permet aussi de distinguer entre les échelles individuelle et collective, le parti-pris étant ici de qualifier de capitaux les ressources individuelles et de ne parler de ressources qu'au niveau des associations. Ces ressources associatives sont davantage que la simple somme des ressources individuelles – des capitaux étudiés ici – et englobent les caractéristiques du groupe associé (nombre, liens objectifs inter-individuels, etc.), la force de son sentiment identitaire, sa capacité d'action stratégique et son accès aux lieux de décision et de pouvoir [Neveu, 1996 : 59-60].

La sociologie politique ne permet pas d'établir une liste des ressources collectives (ici, associatives) susceptibles d'être mobilisées par les acteurs. Même dans les travaux inscrits dans les théories de la mobilisation des ressources, « *il n'existe pas de définition conceptuelle commune des ressources* » [Lapeyronnie, 1988 : 604].¹⁷⁵ Toute configuration, toute capacité, tout bien matériel (entre autres choses) est susceptible de devenir une ressource : il est donc difficile de les qualifier ainsi avant qu'elles n'aient été mobilisées. Les ressources existent relationnellement, dans des contextes précis d'interdépendance, ceux qui sont observés sur le terrain [Neveu, 1996 : 60]. C'est pourquoi la définition des ressources intervient « *ex-post* » et doit être, au départ, la plus ouverte possible [Siméant, 1998 : 59-60]. L'étude des capitaux individuels disponibles permet une telle ouverture, à partir d'une revue d'ensemble des matériaux recueillis sur le terrain, notamment dans les entretiens, plutôt qu'à partir de la littérature existante. Ce choix se justifie par la méthodologie de cette thèse : il s'agit de partir de l'individu, de son sentiment d'appartenance marocaine (sa marocanité individuelle), pour comprendre ensuite l'agrégation, puis l'organisation collective de ces marocanités par les associations. Je me propose donc de passer en revue, à partir des données collectées, les trois types de capital définis par Pierre Bourdieu (économique, culturel, social), le capital que je qualifierai de « *temporel* » et, enfin, le capital spatial, un concept plus récent.

¹⁷⁵ Selon Anthony Oberschall, traduit par Didier Lapeyronnie, « *ce peut être n'importe quelle ressource matérielle – travail, salaires, économies et le droit à des biens matériels ou des services – ou ressources non matérielles – autorité, morale, engagement, confiance, amitié, qualification, zèle, etc.* » [Oberschall, 1973 : 28].

A - Le capital économique

Le capital économique, au sens des revenus de l'individu et des biens qu'il possède, ne joue pas de rôle dans l'adhésion elle-même. En effet, la cotisation annuelle aux associations étudiées est modique (de 10 à 60 Euros) et l'adhésion est souvent familiale, ce qui diminue d'autant cette cotisation. Par contre, le passage de l'adhésion au militantisme, ou à un engagement plus régulier, implique des dépenses spécifiques, notamment pour se déplacer, d'autant que les lieux de résidence et les lieux d'activité de l'association peuvent différer. A cet égard, l'exemple de l'AREDF est édifiant.

Déclarée à la préfecture de Bobigny, cette association de développement négocie avec le consulat de Pontoise, cherche à obtenir un local à Saint-Denis, organise sa première exposition à Mantes-la-Jolie et agit principalement à Rechida, dans l'Est du Maroc, d'où sont originaires ses quelque soixante adhérents, qui résident par ailleurs en Ile-de-France, à Caen, à Laval et à Lyon. Il est donc très difficile, selon l'un de ses responsables (Abdel), de réunir tous les membres de l'association dans une de ces villes, en raison des coûts de transport.

Au-delà des mobilités spatiales induites par l'engagement associatif, le capital économique joue un rôle dans toute une série d'actions : passer un coup de téléphone, imprimer des tracts, envoyer des courriers, accéder à internet, dresser un stand, meubler un local, etc. Ces dépenses sont loin d'être couvertes par l'association : d'une part, seule une association de migrants marocains sur deux (dans le panel étudié) est subventionnée (ce n'est pas le cas de l'AREDF par exemple) ; d'autre part, ces subventions sont généralement accordées sur un projet précis, non pour financer le fonctionnement quotidien de l'association (les déplacements, par exemple). Les subventions accordées par le FASILD (ex-FAS), premier bailleur de fonds des associations de migrants, dépassaient le milliard de Francs à la fin des années 1980 ; elles sont désormais réduites et plus conditionnées [Wihtol de Wenden ; Leveau, 2001 : 109-111]. Dans ce contexte, les militants y sont souvent « *de leur poche* ». Autrement dit, le capital économique des migrants associés doit souvent pallier l'absence ou l'insuffisance des subventions.

Les travaux sur les associations de migrants maghrébins montrent que dans un contexte de chômage de masse, de discriminations à l'embauche et de professionnalisation associative, l'engagement associatif peut devenir un substitut à l'insertion économique. La faible dotation en capital économique n'entraîne donc pas nécessairement un faible engagement associatif, car c'est l'engagement lui-même qui peut devenir une source de revenus. L'enquête de terrain infirme l'idée selon laquelle l'engagement associatif des migrants est proportionnel à leur dotation en capital économique. Au contraire, j'ai rencontré de nombreux ouvriers, employés, chômeurs et étudiants, disposant d'un faible capital économique et pourtant fortement engagés dans leurs associations respectives.

La professionnalisation, une caractéristique récente du champ associatif français et particulièrement prononcée au sein de certaines associations « *issues de l'immigration* »,

participe donc à combler la faiblesse du capital économique de nombreux migrants associés. Il s'agit alors de convertir l'expérience du terrain et les compétences acquises en qualification reconnue par les bailleurs de fonds. Encore faut-il pouvoir se « payer » une formation professionnelle. Parmi les associations étudiées, seules les sections de l'ATmF semblent assez solides financièrement pour pouvoir aider leurs militants à se professionnaliser.

Ainsi, la section d'Argenteuil compte deux permanents ; Abdellatif, qui a obtenu un Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA), et un militant des premières heures de la section, dont l'embauche était conditionnée à son obtention d'un diplôme relatif aux procédures de Développement social urbain (DSU).¹⁷⁶ L'association encourage également la formation professionnelle des jeunes adhérents, en priorité ceux qui sont bénévoles pour faire du soutien scolaire. En 2002, ce sont ainsi cinq jeunes qui ont été aidés financièrement pour obtenir le Brevet d'animation (BAFA) :

« Ils peuvent faire leur pratique après ici, et puis il y en a qui pendant les vacances, pendant la fermeture de l'association, travaillent avec les communes, les centres aérés, etc. C'est l'association qui les aide à trouver un financement, mais la participation des jeunes est toujours demandée. »

[Abdellatif, ATmF Argenteuil]

Cette professionnalisation des militants est une sorte de rétribution de leur militantisme. En ce sens, elle brouille la distinction établie en introduction de ce paragraphe, car elle ne touche plus le seul capital économique. En effet, la professionnalisation signale, en quelque sorte, une conversion du capital social accumulé par le militantisme en capital culturel. Cette conversion, légitimée par les institutions et sanctionnée par un diplôme, pourrait même être décrite comme un « *capital symbolique* », au sens d'un capital fondé sur la connaissance et la reconnaissance du capital économique et culturel dans un champ particulier [Bourdieu, 1987 : 33], ici le champ associatif. Mais la professionnalisation n'est pas la seule forme de capital culturel ou social.

B - Le capital culturel

J'emploie le terme de « *capital culturel* » pour désigner, d'une part, l'ensemble des qualifications intellectuelles produites par le système scolaire et la famille, c'est-à-dire les dispositions du corps (par exemple, l'expression publique), les biens culturels et les diplômes, d'autre part ce que Gaia Danese appelle « *la socialisation traditionnelle* » des migrants, qui leur sert de « *boîte à outils* » pour effectuer le choix ou non de s'associer entre eux [Danese, 2000 : 518-533].¹⁷⁷ Autrement dit, comme tout capital, le capital culturel des migrants tel que je le définis comprend un patrimoine et des compétences à la fois intellectuelles et associatives acquises dans les espaces d'origine et d'installation et dans les pratiques de circulation entre ces deux espaces.

¹⁷⁶ Des vacataires sont également employés, par exemple un écrivain public et un fonctionnaire territorial, qui intervient dans les ateliers d'informatique.

¹⁷⁷ L'auteur parle plus précisément de choix entre l'organisationnel (ici, l'associatif) et l'informel.

La maîtrise de la langue française est sans doute la compétence la plus importante du capital culturel des migrants marocains, considéré du point de vue du champ associatif français. Si la plupart des interviewés s'expriment très bien en français, font souvent exception les migrants engagés dans des associations de petite taille, de faible notoriété et qui mènent des activités modestes. C'est le cas de l'Association culturelle marocaine du Sillon de Bretagne (ACMSB).

L'acquisition du français et, plus largement, de connaissances sur la culture (au sens de biens culturels) et le mode de vie français est souvent entamée, dans le cas des Marocains, avant la migration proprement dite. C'est ce que révèle, par exemple, le parcours de Yassine qui, dès le début de l'entretien, et alors que je le questionne sur sa date d'arrivée en France, me parle de ses liens avec la France avant la migration. Il emploie alors un présent de narration visant à faire revivre et à me faire comprendre l'enchaînement de ses actions passées :

« J'ai une relation très étroite avec la France. J'ai fréquenté beaucoup le centre culturel français de Casablanca, depuis ma jeunesse. C'est un triangle de trois centres socioculturels : Centre culturel français, l'Institut Goethe et le Centre culturel espagnol. J'étais un cinéphile, je fais le voyage tout le temps. Des fois, par semaine, je passe trois soirées, une à chaque centre, pour voir des films. Des films classiques. [...] J'étais un grand cinéphile. A tel point que j'ai commencé à animer des films [un cinéclub] à la FOL.¹⁷⁸ C'est l'équivalent de la FAL à Casa. [...] J'étais le plus jeune adhérent du cinéclub. Je parle des années 75-76. J'ai commencé dès que j'étais au collège. C'était mon prof d'histoire géo, mon voisin... Quand il va au cinéclub, il m'amène. Tous les dimanches matins. Mais j'étais très jeune ! Et c'est là où j'ai commencé à voir des films et à assister au débat [qui était en français, un petit peu en arabe ! »

[Yassine, Washma]

L'influence culturelle française est certes très présente au Maroc, mais ce à quoi renvoie la pratique de Yassine, c'est plus largement ce que Mounia Bennani-Chraïbi [1994] désigne, à propos des jeunes Marocains, par l'idée d'« *ailleurs chez soi* », voire ce que Arjun Appadurai [2001] nomme « *mediascape* ». Le voyage – mot employé par Yassine – est immobile et virtuel, mais peut provoquer une mobilité réelle, quand l'opportunité se présente et que l'individu possède les ressources nécessaires. C'est le cas de Yassine, qui peut émigrer officiellement pour des raisons d'études (cinématographiques), en fait aussi pour des raisons politiques. Avant ce départ, l'accumulation d'un capital culturel par la fréquentation des cinéclubs casaouis lui permet en effet de s'engager pour la première fois dans une association, au départ artistique (un autre cinéclub), puis politique, dans lequel « *le film, c'est un support, c'est un tremplin. Le film, il est derrière. On remet en cause le régime, il y avait tout un mouvement social.* »

Linguistiques, le patrimoine et les compétences qui constituent le capital culturel sont surtout scolaires, voire universitaires. Il est significatif que, parmi les 35 interviewés, plus de la moitié ait suivi des études supérieures : il s'agit des 12 personnes ayant migré pour étudier en France et d'une quinzaine d'autres, dont les trois interviewés nés en France. Ne disposant pas

¹⁷⁸ Fédération des oeuvres laïques.

de tous les cursus scolaires et universitaires des interviewés, je me base aussi sur les métiers qu'ils ont exercés ou exercent au moment de l'enquête. Le panel compte ainsi plusieurs employés, dans les secteurs du conseil juridique, de la gestion comptable, de l'informatique (quatre cas), et autant dans la fonction publique : un enseignant, un chercheur, un conseiller principal d'éducation et un agent municipal. Enfin, quelques interviewés diplômés de l'enseignement supérieur (jusqu'au doctorat) sont à la recherche d'un emploi stable. Toutes professions qui impliquent un certain niveau scolaire et des compétences (de rédaction, par exemple) directement mobilisables dans le cadre d'une association.

Les interviewés les moins pourvus en capital scolaire sont surtout des ouvriers, soit retraités (deux cas), soit en activité (trois cas), soit qui sont devenus salariés de leurs associations (trois cas, dont deux à l'ATmF). Ces derniers ont obtenu des diplômes spécialisés, ce qui augmente d'autant leur capital culturel. Ce parcours, du type scolarité classique courte, puis formation dans le cadre associatif, est relativement fréquent : il se retrouve chez presque tous les militants salariés, parmi lesquels on compte aussi quatre personnes arrivées en bas âge en France, dans le cadre du regroupement familial. Mais il semble difficile de dresser une typologie des parcours scolaires et professionnels, tant les ruptures de trajectoire sont fréquentes. Ainsi, Hicham, président des Jeunes musulmans de France (JMF, Nantes) et né en France de parents marocains, s'est « réorienté » plusieurs fois, tant sur le plan professionnel que scolaire. Il gère une société « *musulmane* » de production au moment de l'enquête.

« J'ai effectivement un parcours scolaire assez particulier puisque j'ai fait un BEP mécanique générale, puis j'ai fait une mention complémentaire en dessin industriel et en construction mécanique, à la suite de quoi j'ai fait un bac professionnel en productique, pour ensuite aller faire de la sociologie. Donc je suis allé jusqu'en DEA de sociologie, et puis en DEA... Disons qu'un certain nombre d'activités, et le fait d'être marié et d'avoir un enfant, m'ont contraint d'arrêter malheureusement. »

[Hicham, JMF]

D'autres cas pourraient être cités, qui illustrent la fréquence de ce type de parcours « *particulier* » : celui de Aïcha, déjà cité (cf. encadré 1), ex-gérante de société devenue salariée associative et, peu de temps après l'entretien, en recherche d'emploi ; celui de Samir, employé dans l'informatique qui rêve de devenir journaliste ; ou celui de Malik, qui poursuit et obtient son doctorat d'ingénieur à Chatenay-Malabry (1988-1995), devient ensuite irrégulier en France, s'engage au sein de la Coordination nationale des sans-papiers (1996-1998), avant d'être embauché comme coordinateur national par l'ATMF en 1999 :

« C'était du boulot, en plus des réunions du quotidien... C'était sept jours sur sept avec 15 à 18 heures de travail par jour ! [...] Les sans-papiers, j'étais bénévole ! J'ai quand même une famille à nourrir ! D'autant plus qu'après j'ai pu avoir un appartement à Gennevilliers. Donc il faut assurer à un moment donné, il faut avoir un salaire... Voilà. Même quand j'étais délégué des sans-papiers, je faisais des petits boulots ! Dans les hôtels et je ne sais pas quoi, j'ai fait un peu de tout : de la vente chez Carrefour, dans l'informatique, etc. Donc j'ai fait quand même des petits boulots pour survivre, d'autant que je n'ai pas trouvé une place, un poste dans mon domaine, qui est différent du social : la métallurgie, la mécanique de rupture. C'est bien pointu, c'est beaucoup sur l'armement. Bon. Je n'espérais pas avoir un poste là-dedans, ce qui fait que j'ai fait une croix et, pour assurer bien

sûr, j'ai fait des petits boulots. Après, l'opportunité s'est présentée, les copains de l'ATMF m'ont proposé ce poste-là. »

[Malik, ATmF Gennevilliers]

L'accumulation d'un fort capital culturel peut aussi pallier la faiblesse d'un faible capital économique. C'est notamment le cas de Marocains ayant migré en France pour y faire des études. Ils sont particulièrement nombreux dans les associations de développement des espaces d'origine (telle que l'AREDF) et dans les associations professionnelles (telle que Maroc entrepreneurs). A nouveau, le cas de l'AREDF est intéressant, car le rôle central des étudiants dans son fonctionnement en France se retrouve au Maroc : l'ARED, l'association du village de Rechida (Oriental), est en effet créée par un jeune villageois ayant fait ses études à Fès, qui conduit d'ailleurs son DEA et son doctorat d'économie sur les associations de développement local au Maroc [Charfi, 1998, 2005].

Dès 1958, dans la Charte des libertés publiques, le Maroc a adopté une législation libérale des associations, inspirée de la loi française de 1901. Mais, jusque dans les années 1990 et 2000, le champ associatif y est peu développé car seuls deux types d'associations dominant : les associations régionales dirigées par des proches du Palais et les associations de défense des droits de l'Homme proches des partis d'opposition.¹⁷⁹ Peu nombreux sont donc les migrants arrivés dans les années 1970 et 1980 qui ont une expérience associative qui ne soit ni ancrée à gauche, ni légitimiste. Durant cette période, la peur de la répression connue au Maroc joue un rôle dans le faible engagement associatif des migrants en France. Ce point est développé dans le prochain paragraphe sur le capital social.

Dans les années 1990 et 2000, avec l'explosion du nombre d'associations au Maroc [Denoeux ; Gateau, 1995 ; Denoeux, 2002], le nombre de migrants marocains arrivant en France avec une expérience associative a, sans nul doute, augmenté lui aussi. Cela est visible au sein des associations de développement des lieux d'origine, telle que l'AREDF. Dans l'entretien suivant, Abdel répond à ma question sur les autres appartenances associatives des membres de l'AREDF en mêlant ceux qui étaient déjà engagés au Maroc et ceux qui sont engagés ailleurs en France :

« Il y a le trésorier qui est membre de l'association de son quartier, Maisons-Alfort. Le secrétaire était membre d'une association d'architectes, puisqu'il est architecte. Il y a Mohamed, qui est très actif dans sa ville, il habite Caen. Il était même, je pense, président d'une association. Sinon, Karim Lakbakdi, qui est conseiller, était très actif dans les associations au Maroc. Ils ont tous l'expérience, presque. C'est ça notre point fort. »

[Abdel, AREDF]

L'attitude vis-à-vis du fait associatif dépend également du rapport à l'administration, acquis dans l'espace d'origine et souvent conservé dans l'espace d'installation [Wihtol de Wenden, 1978]. Pour les Marocains, l'administration est perçue à travers le prisme des pratiques clientélistes ce qui explique, selon Gaia Danese, l'existence, dans les espaces d'installation,

¹⁷⁹ Je reviendrai sur les associations de défense des droits de l'Homme au Maroc dans les chapitres 6 et 7. Sur la législation marocaine, se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 1Ab).

d'un « *associationnisme de clientèle* ». Plusieurs entretiens individuels, corroborés par de nombreux propos recueillis lors de réunions internes, font état de cette tendance des migrants marocains à percevoir l'association comme une administration de substitution, détentrice d'un savoir particulier, pourvoyeuse de services, et à adapter leur comportement en conséquence. Cette tendance est repérée chez les associations de migrants marocains en Espagne et en Italie [Danese, 2000 : 543] mais aussi à Rennes [Peiffert, 1999 : 87-88].¹⁸⁰ Sur mon terrain, lors d'une réunion préparatoire à la création du CNMF, une personne met en garde le comité d'organisation du danger de proposer des aides personnalisées, du fait de la « *mentalité* » de ses compatriotes :

« Il y a des attentes mais il ne faut pas tomber dans l'assistanat. Parce que le Marocain, quand il va voir que vous avez réglé son problème, il va revenir dès le lendemain avec tout son dossier, la CAF, etc. »

On touche là à une vision essentialiste du capital culturel, qui en ferait une propriété quasi-naturelle des acteurs, liée à leur origine nationale, alors même que ce paragraphe tend à montrer que le capital culturel est accumulé le long d'un parcours fait d'interactions sociales et de rupture de trajectoires.

C - Le capital social : le rôle des réseaux

Le concept de capital social permet de comprendre le passage de l'individu au collectif et, en particulier, l'engagement associatif, car il concentre l'attention sur le niveau intermédiaire, celui des relations inter-individuelles. Ce concept est donc particulièrement adapté à l'étude des groupes intermédiaires telles que les associations. On l'a vu, des chercheurs néerlandais l'utilisent pour étudier le rôle des associations de migrants dans la participation civique au sein de la société d'installation [Fennema ; Tillie, 1999, 2001, 2004]. Dans son étude sur les espaces sociaux transnationaux et les migrations internationales, Thomas Faist définit le capital social – qu'il place au centre de son analyse – par trois dimensions : l'obligation, la réciprocité et la solidarité ; et par sa fonction de facilitation des échanges coopératifs entre les individus [Faist, 2000 : 104-123]. Il s'inspire en cela de la définition de Robert Putnam [1993], que cet auteur utilise pour expliquer la professionnalisation et la commercialisation de la participation associative, selon une interprétation parfois tautologique du déclin du capital social aux Etats-Unis [Putnam, 2000].

Reste que, selon Thomas Faist, le capital social est constitué d'un ensemble de ressources (informations, savoirs, contacts, contrôle sur les actions d'autres individus, etc.) qui sont créées à travers les sociabilités entre individus et peuvent être utilisées soit de manière

¹⁸⁰ Questionné par Corinne Peiffert sur l'absence de relève militante, le président franco-marocain de l'association ArtMaure Bretagne Maroc répond : « *En même temps, les gens sont demandeurs. C'est ça qui est énervant, c'est ça qui est fatiguant. C'est que les gens sont devenus de parfaits petits consommateurs. De parfaits usagers des lieux, de l'association même. Mais de là à ce qu'il y en ait qui émergent de là-dedans pour venir animer et se donner, donner de leur temps... Il n'y a personne. [...] Il y en a qui se présentent [au conseil d'administration] mais ce n'est pas la majorité. Mais pour user et abuser de l'association, ils sont là ! Ce sont de parfaits consommateurs, c'est le reflet de la société* » [Peiffert, 1999 : 87-88].

individuelle (pour trouver un travail, un logement, etc.), soit dans le cadre d'une mobilisation, associative par exemple.¹⁸¹ Ce concept, qui renvoie enfin aux mémoires, aux significations, aux perspectives et aux symboles collectifs – ici, des migrants marocains – semble donc utile pour étudier l'hypothèse de la marocanité associative.

Pour susciter la création d'un capital social ainsi défini, les relations entre individus doivent être basées sur la confiance, garante d'une réciprocité dans les échanges. Parmi les migrants marocains de France, c'est la confiance qui semble faire le plus souvent défaut : confiance envers les pouvoirs publics français et marocains, mais aussi envers les autres migrants et envers les associations existantes. Cette méfiance s'explique en grande partie par l'histoire associative au Maroc et par celle des migrants marocains en France, marquées par la violente opposition entre amicales et associations de gauche durant les années 1970 et 1980. Mon observation des réunions du futur CNMF en 2004 confirme la persistance de cette méfiance généralisée envers les associations. Conscients de ce problème, les initiateurs du CNMF posent dès 2003 deux principes à toute candidature au conseil d'administration : l'intégrité et la transparence. Abdallah, président du comité d'organisation, résume cet obstacle auquel le CNMF doit constamment faire face et qui provoquera en grande partie son échec¹⁸² :

« La communauté marocaine a été maintes fois abusée, la confiance a toujours été l'élément absent. Dès qu'il y a des gens qui veulent faire quelque chose pour défendre les Marocains et la communauté, il y a tout de suite des diviseurs, des casseurs. »

[Abdallah, CNMF]

Cette défiance généralisée à l'égard du fait associatif est l'une des raisons du faible engagement associatif des migrants marocains ; mais l'une des raisons seulement, car elle est inapte à expliquer le cas des migrants récents, arrivés lorsque les amicales étaient devenues inactives et à une époque marquée, au Maroc, par une démocratisation des relations entre les associations et l'Etat. Le rapport entre la confiance, définie de manière floue, et le capital social est d'ailleurs l'un des maillons faibles de la théorie de Robert Putnam, qui ne permet pas de savoir si cette confiance est une composante, une condition ou un produit du capital social. D'autres explications existent, indépendantes de la date de migration, et qui peuvent se combiner : les migrants ont une connaissance limitée des associations « marocaines » existantes ; leurs préoccupations sont d'abord liées à la réalisation de leur projet migratoire, à la sécurisation de leur situation administrative, professionnelle ; pour cela, ils utilisent prioritairement des réseaux d'entraide informels regroupant des originaires d'un même village, d'une même région, d'une même famille. Ces réseaux informels ne se substituent jamais intégralement aux associations existantes. Mais, dans le cas des migrants marocains d'Espagne et d'Italie, il a été démontré leur tendance à privilégier les réseaux personnels et les contacts directs avec le personnel consulaire ou religieux [Danese, 2000 : 544]. L'Association

¹⁸¹ « Social capital are those resources that help people or groups to achieve their goals in ties and the assets inherent in patterned social and symbolic ties that allow actors to cooperate in networks and organizations, serving as a mechanism to integrate groups and symbolic communities. [...] Social capital is a collective good, although the benefits can be consumed individually » [Faist, 2000 : 102-103].

¹⁸² Sur le manque de confiance comme explication de l'échec du CNMF, se reporter au chapitre 8 (section II).

des travailleurs immigrés marocains en Espagne (ATIME), équivalente espagnole de l'ATMF, tente d'utiliser ces réseaux familiaux et religieux pour élargir son cercle d'adhérents. En France, des tactiques de ce type sont également relevées.

Les concepts de capital social et de réseau social sont donc intimement liés. C'est ce sur quoi insiste Pierre Bourdieu, lorsqu'il définit le capital social comme « *la somme des ressources, actuelles ou virtuelles, qui reviennent à un individu ou à un groupe du fait qu'il possède un réseau durable de relations, de connaissances et de reconnaissances mutuelles* [c'est-à-dire d'interconnaissances] *plus ou moins institutionnalisées, c'est-à-dire la somme des capitaux et des pouvoirs qu'un tel réseau permet de mobiliser* » [Bourdieu ; Wacquant, 1992 : 95]. Je me concentre ici sur le capital social de l'individu, et non celui du groupe des migrants marocains pour éviter le risque de tautologie évoqué plus haut. Deux dimensions sont alors à considérer : la durabilité du réseau, donc l'entretien de ses relations par l'individu, et l'institutionnalisation du réseau, à travers les associations, les syndicats et les partis. Sur le premier point, l'idée centrale est celle d'une participation associative cumulative [Belorgey, 2000 : 31] : l'engagement initial d'un individu dans une association tend à favoriser ses autres engagements dans d'autres associations, pas nécessairement « *marocaines* ». Quant à l'institutionnalisation du réseau, elle rend nécessaire le dépôt en préfecture et le respect au quotidien de statuts élaborés le plus collectivement possible. J'aurai l'occasion de revenir sur ces deux dimensions, dont l'articulation est présentée, dans les lignes qui suivent, à partir de trois exemples.

Le premier est celui d'Abdallah, juriste fondateur d'Horizons 21, proche du Groupement de solidarité des travailleurs migrants (GSTM) et délégué de la CFDT. Ces trois engagements, cumulatifs, participent à l'accumulation par Abdallah d'un capital social élevé. Sa formation de juriste (capital culturel) lui permet de contacter des confrères pour rédiger des statuts très détaillés du futur CNMF. Enfin, Abdallah est aussi, et surtout, administrateur au FASILD : cela lui permet de déposer très une demande de subvention, hors délais et hors de la procédure normale, grâce à ses bonnes relations avec le président régional (« *c'est un passe-droit, je le reconnais* ») et alors que les élections au CNMF n'ont pas encore eu lieu. Il obtient ainsi 70 000 Euros sur les 75 000 demandés (et dont 40 000 ne seront pas dépensés) dans le but de « *structurer et animer le réseau associatif marocain* » en France.

L'itinéraire de Malik, dont on a déjà vu les effets sur son accumulation d'un capital culturel original, révèle aussi un capital social important, accumulé dans les sociétés d'installation et d'origine (l'Algérie dans son cas). Né à Constantine en 1954, Malik milite au sein des structures de jeunesse du FLN, puis au Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS, ex-parti communiste) au tournant de la décennie 1970 et, enfin, au sein de l'Union nationale de la jeunesse algérienne (UNJA), une association opposée à son homologue du Front de libération nationale (FLN). Après une longue période d'études à Paris (1988-1995) dans le cadre de son métier d'ingénieur en métallurgie en Algérie, le renouvellement de sa carte de séjour lui est refusé. « *Expulsé de l'université* », selon ses propres termes, il devient sans-papier et réside dans un hôtel meublé à Montrouge. Il tente alors de contacter des associations de solidarité française, dont il ne connaît aucun militant, afin de régulariser sa situation :

« Donc en 1995 j'ai toqué à toutes les portes : le MRAP, SOS racisme... Je n'étais pas protégé même si j'avais des enfants français. Ils sont français parce que je suis né avant 1962. Bon, j'étais un peu sidéré par les réponses des associations, leur prise en charge de ces personnes-là. Donc j'avais cette rage-là de remonter toutes ces difficultés. Et avec le mouvement des sans-papiers, j'ai retrouvé un peu toute ma place, pour essayer éventuellement avec des copains d'aller plus loin. »

[Malik, ATmF Gennevilliers]

Le mouvement des sans-papiers démarre en effet durant l'été 1995, avec l'occupation de l'église Saint-Ambroise. Malik participe à la création de la Coordination nationale des sans-papiers (CNSP) et devient le porte-parole du collectif des Hauts-de-Seine. En août 1996, la CNSP acquiert une forte visibilité médiatique avec l'occupation de l'église Saint-Bernard. C'est là que Malik rencontre des militants de l'ATMF nationale, dont le siège est situé à deux pas de l'église.¹⁸³ Au cours de ce mouvement (1995-1998), Malik accumule les rencontres, les contacts et les soutiens (lors des grèves de la faim notamment), donc un capital social, qui lui sera utile ensuite, lors de son premier retour en Algérie, où il est arrêté et questionné par la police et les Renseignements généraux algériens :

« Deux jours après, donc tout de suite, j'ai contacté les copains ici [en France], j'ai essayé de voir les associations de droits de l'Homme... C'était pas évident. J'ai trouvé quand même un avocat, qui a été contacté ici par les copains, qui faisait partie de la LDH, mais sans plus. Moi, j'ai essayé de négocier avec la police, ça n'a pas marché. Pour vous dire... Après, c'est les copains de la Kabylie qui ont fait un travail médiatique et puis, au bout de 22 jours, il y avait la pression auprès des ambassades, Hubert Védrine, qui me connaissait aussi. »

[Malik, ATmF Gennevilliers]

On voit bien là les possibilités offertes par un capital social élevé et entretenu durant plusieurs années : il permet de lever des obstacles qui sont liés à une situation personnelle (être sans-papiers et chômeur), au franchissement des frontières entre pays d'installation et d'origine, voire à l'engagement militant lui-même. En effet, Malik sous-entend que sa transformation en sans-papier en France en 1995 et son arrestation en Algérie en 2000 sont liées à ses activités militantes (en Algérie, puis en France). La lecture des pages que lui consacre Zakya Daoud nous apprend que Malik fût arrêté dès 1993, par la police française, pour avoir prêté son appartement à un ami proche du Front islamique du salut (FIS) [Daoud, 2002 : 120]. Le parcours de Malik est toutefois atypique parmi le panel des interviewés.

Enfin, plusieurs interviewés présentent leur engagement comme relevant d'une logique purement individuelle, en réponse à une difficulté rencontrée. Certes, cette explication est valable et la seconde section montrera que l'engagement s'explique en partie par le projet migratoire. Mais se présenter en tant qu'individu mobilisant des réseaux à la fois informels et associatifs, plutôt qu'un migrant mobilisé par ces réseaux témoigne autant, dans le contexte d'entretien, d'un souci de valorisation de soi que d'une réelle autonomisation du migrant vis-à-vis des groupes d'appartenance (ethniques, familiaux, professionnels, etc.). Le cas de Yassine, engagé dans de multiples associations (de l'ATMF au MRAP) et créateur de

¹⁸³ Sur le rôle de l'ATMF dans cette mobilisation, se reporter au chapitre 7 (section I, paragraphe 3Aa).

nouvelles associations (ATMF Saint-Nazaire, Washma à Nantes) est l'un de ceux qui illustrent le mieux cette tension entre l'individuel et le collectif :

« Moi, j'étais la dynamo. Mais toujours dans le cadre d'un collectif, je ne travaille jamais tout seul. C'est une spécificité, je travaille toujours avec les associations françaises. Je connais l'affaire, je connais les réseaux, je connais les personnes. Je sais comment avoir vite fait les personnes, donc j'anime mais toujours dans le cadre d'un travail collectif. Je ne me mets pas en avant. C'est rare que je parle comme porte-parole du collectif. »

[Yassine, Washma]

L'image de la « dynamo » utilisée par Yassine lui semble particulièrement adaptée : il génère en effet une sorte de courant continu entre militants français et marocains, membres de groupes informels, d'associations localisées dans différentes villes qui, dans le même temps, produisent l'énergie qui alimente la « dynamo » qu'est Yassine. Cette métaphore renvoie indirectement à la notion d'« effet surrégénérateur » du militantisme [Gaxie, 1977 : 140], qui signifie dans ma perspective que les bénéfices de l'engagement ne sont pas égaux à la différence entre les capitaux dépensés et les résultats concrets, mais la somme de ces capitaux et résultats. Sur le terrain, cet effet est constaté chez les associations les plus militantes, celles dont l'engagement, plutôt que la prestation de services, constitue le moteur.

Pour toutes les autres, l'engagement de leurs membres est bien cumulatif et leur capital social en constante évolution. Enfin, ce paragraphe démontre que les deux types de réseaux, associatifs et informels, peuvent cohabiter. Concernant la capacité du groupe à se mobiliser, elles peuvent même être complémentaires. Cette idée est défendue Charles Tilly [1978], qui place le capital social au cœur de la mobilisation des ressources. L'organisation d'un groupe pour défendre ses intérêts ne dépend pas seulement de stratégies et de calculs individuels coûts / avantages, mais de la combinaison entre son réseau de sociabilités volontaires (*netness*) et son identité catégorielle (*catness*), combinaison que l'auteur désigne par le mot de *catnet* (*netness* + *catness*). Cette définition donne un rôle central aux associations dans la mobilisation des groupes sociaux : Charles Tilly les considère comme des coopérations volontaires représentant la forme la plus élevée de *netness*. Quant à l'identité catégorielle, elle est assignée à l'individu par des propriétés objectives (être un migrant de nationalité marocaine, par exemple). La meilleure illustration d'une forte *catnet* parmi les migrants marocains est celle de l'ATMF du début des années 1980, lorsque la convergence de l'identité catégorielle de travailleur marocain en France avec le réseau para-syndical créé par l'ATMF assure le succès des mobilisations dans les usines automobiles de la région parisienne.¹⁸⁴ Toutefois, ce modèle ne permet pas de comprendre pourquoi certains migrants restent passifs dans un groupe pourtant doté d'une forte *catnet*. Encore une fois, outre les capitaux économique, culturel et social, d'autres facteurs doivent être pris en compte, qui ressortent de la sphère intime de l'individu, qu'il s'agisse de l'affectivité, des opinions, mais aussi de la disponibilité (capital temporel) et de la maîtrise des lieux concernés (capital spatial).

¹⁸⁴ Sur cette période, se reporter au chapitre 6 (section I, paragraphe 2).

D - Le capital temporel : l'emploi associatif du temps

Les militants associatifs enquêtés se caractérisent donc par des adhésions multiples. L'engagement appelle l'engagement. A la limite, au cours d'une même semaine, un migrant peut participer le lundi à une réunion autour d'un projet de développement local, puis faire du soutien scolaire le mercredi soir au sein d'une association d'aide sociale, être présent au bureau d'une association politique le samedi et aider, le lendemain, au montage d'un stand associatif. Ce phénomène d'engagement multiple doit pourtant faire face à une contrainte forte, celle de la disponibilité personnelle.

La majorité des militants étant bénévoles, le temps qu'ils consacrent aux associations est souvent pris sur celui de leurs loisirs, y compris familiaux. C'est là un critère distinctif entre les « *adhérents* », qui participent peu, et les « *militants* », chez qui la participation active s'assimile à une « *drogue* », selon l'expression d'un interviewé. Comme toute drogue, l'engagement entraîne des arbitrages difficiles dans l'emploi du temps et une fatigue supplémentaire. Par exemple, pour Mohamed, travailler à l'usine Citroën d'Aulnay en 3/8 et assurer les permanences à Gennevilliers devient de plus en plus difficile à concilier :

« Bon, disons, le problème essentiel c'est, après huit heures de travail à l'usine, faire de 15 heures à 18 heures à la permanence sociale, c'est dur. On essaie d'avoir des permanents. Ali est payé, Nourredine aussi. Mais comme il y a 40 personnes qui passent... [...] J'étais plus investi entre 1982 et 1988 : on était célibataire, on voulait voir la France, se promener un peu. Aujourd'hui, avec les enfants déjà, le dimanche, c'est foot. [rires] »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Cet exemple renvoie autant à la crainte des militants de ne pouvoir satisfaire les besoins des populations qu'à leur crainte d'un déclin de l'activité de l'association et, avec elle, de son « *effet surrégénérateur* ». Il renvoie également à leurs difficultés à s'adapter aux multiples changements historiques, présentés dans la troisième partie de cette thèse. Hors du réseau de l'ATmF, ce sont toutes les associations de défense des droits des migrants, d'aide sociale, de soutien juridique et d'expression culturelle étudiés qui voient le nombre de demandes dépasser les capacités de leurs militants. D'autant qu'on l'a vu, les usagers (adhérents ou non) semblent consommer davantage qu'ils ne s'engagent, ce qui accroît la charge de travail des militants. Du fait d'engagements multiples, de l'ampleur des sollicitations des adhérents et des contraintes professionnelles et familiales, le capital de temps disponible des militants tend donc à s'amenuiser. Le comble est atteint quand ces militants n'ont même plus le temps de... militer, c'est-à-dire de participer aux réunions internes, aux manifestations publiques de l'association. C'est le cas à l'ATmF de Gennevilliers et à l'AMF d'Angers :

« Dans chaque manifestation malheureusement, c'est vraiment rare que toute l'association se retrouve, sauf si vraiment c'est un truc qui se passe un dimanche et puis là où on a un truc où vraiment on s'est défoncés pour qu'on soit tous là. Souvent, c'est difficile, même pour une réunion. Ce qui est bien, quand même, c'est que le message passe, on se contacte rapidement. »

[Mehdi, ATmF Gennevilliers]

« Toutes les permanences qui ont eu lieu étaient assurées par des bénévoles, des militants de l'association, sur leur temps de travail. Ca se fait un peu moins, parce que la plupart des membres travaillent. Tant mieux pour eux. Les contacts téléphoniques et les courriers internet facilitent aussi les choses : il n'y a pas forcément besoin d'être physiquement dans le local de l'association pour pouvoir faire des choses. La radio ça continue toujours : on a une émission sur radio G, la seule radio associative sur Angers. »

[Ahmed, AMF Angers]

Les télécommunications peuvent se substituer en partie aux difficultés de déplacements dues à un faible capital temporel. Le téléphone portable et internet permettent la transmission de messages « *en temps réel* » entre individus séparés par la distance spatiale ; ils contribuent à réduire temporairement celle-ci, en permettant une continuité communicationnelle comblant partiellement l'absence de continuité spatiale. Les relations entre les militants relèvent alors d'une proximité non plus topographique, mais topologique, ce que Jacques Lévy appelle la « *connexité* ». Mais cet accès aux réseaux de télécommunication dépend toutefois de la dotation des migrants en capital économique (pour payer un fournisseur d'accès à internet, par exemple) et en capital culturel (pour savoir utiliser ces technologies, par exemple). En outre, il ne faudrait pas conclure à la fin de la contrainte de la distance spatiale dans l'engagement associatif, car certaines activités et la convivialité associative elle-même nécessitent toujours des situations de coprésence. Un faible capital temporel, qui freine la mobilité spatiale, peut toutefois être comblé par un fort « *capital spatial* ».

E - Le capital spatial : du « *savoir migrer* » au « *savoir circuler* »

Le capital spatial est un concept récent en géographie, qui n'a donné lieu qu'à quelques travaux, par exemple sur les stratégies résidentielles [Cailly, 2007]. Prolongeant l'idée de ressource spatiale¹⁸⁵, il désigne l'ensemble des ressources accumulées, utilisées et converties par l'acteur afin de tirer avantage de la dimension spatiale de la société : il se compose donc des lieux fréquentés par l'individu, des territoires qu'il s'est appropriés, des réseaux auxquels il a accès. Le capital spatial est donc étroitement lié au capital social. Un fort capital spatial en termes d'expérience de la ville (connaissance de son plan général, réseaux de transport urbain, etc.) permet au migrant d'économiser du temps (ou du capital temporel) dans ses déplacements et peut favoriser, par exemple, son assiduité aux réunions associatives. Cela est vital pour de nombreuses associations qui, on l'a vu, mènent des activités dans des lieux distincts des lieux de résidence des adhérents : c'est le cas de l'AREDF et de toute association à vocation nationale, telle que Maroc entrepreneurs. L'expérience des espaces concernés, la capacité à les pratiquer, via la mobilité, sont donc une donnée essentielle de l'engagement associatif des migrants. Cet usage croissant de la mobilité spatiale est une caractéristique du militantisme moderne, mais il prend une tournure particulière dans le cas d'individus ayant acquis un « *savoir circuler* » par leur traversée répétée des frontières internationales. Ce

¹⁸⁵ « Lorsqu'une certaine disposition dans l'espace permet des réalisations difficiles à exécuter dans une autre situation, cette disposition spatiale devient une ressource [...]. Une ressource spatiale est alors une disposition dans l'espace susceptible d'être utilisée par les sujets à leur profit » [Ma Mung, 2000 : 161].

« *savoir circuler* » enrichit le capital spatial des migrants circulants¹⁸⁶ quant à leur compétence à articuler différentes échelles d'action. Selon Jacques Lévy, « *ce n'est plus tant l'échelon maximal d'accessibilité que l'articulation des différentes métriques, la faculté à les utiliser de manière complémentaire au mieux de leur efficacité qui sert désormais de référence au capital spatial* » [Lévy ; Lussault, 2003 : 126]. Ce point est essentiel pour comprendre ce qui favorise l'engagement associatif.

Prenons l'exemple de l'engagement de Mehdi, de l'ATmF de Gennevilliers, en 2004 lors du séisme d'Al Hoceima, sa région d'origine. La mobilisation des migrants en faveur des sinistrés démarre hors du réseau militant de l'ATmF : à Gennevilliers, l'information parvient grâce aux téléphones portables qu'utilisent les victimes pour contacter les migrants âgés du foyer Sonacotra « *Chandon* », avec lesquels Mehdi entretient de bonnes relations en tant qu'ex-résident (cf. encadré 2). Après avoir informé et sensibilisé d'autres militants locaux de l'ATmF, Mehdi tire avantage de l'association, en terme de capital social, car elle lui fournit des contacts avec des personnes d'autres villes françaises souhaitant envoyer du matériel (tentes, vêtements, etc.). Mehdi s'emploie à superviser des départs isolés de marchandises : il se déplace sur les lieux de ces départs, en Belgique et en Champagne-Ardenne, coordonne avec d'autres les départs de la région parisienne, où sont installés cinq lieux de collecte (Saint-Ouen, Vigneux/Seine, Gennevilliers, Nanterre, Colombes). Enfin, si son travail ne l'en avait empêché, Mehdi serait parti dans le Rif avec deux autres militants de l'ATmF pour contrôler la bonne distribution de la centaine de tonnes de matériel en provenance de villes françaises (Nancy, Strasbourg, Gennevilliers, etc.). Dans son cas, un fort capital social et un fort capital spatial semblent avoir fonctionné de pair. En outre, Mehdi est responsable, dans son entreprise, des horaires et des itinéraires des chauffeurs poids lourds. Son capital spatial est donc renforcé par sa fonction professionnelle. Lors de l'entretien, il explique pourquoi il est allé à la rencontre de migrants marocains, associés ou non, hors de Gennevilliers :

« Ils n'étaient pas originaires d'Al Hoceima, donc c'était pour leur dire comment ça se passait dans les frontières, dans les douanes. Et surtout, j'ai essayé de les diriger vers les campagnes où les gens n'y allaient pas. [...] Il y a beaucoup de gens qui sont là et qui veulent envoyer, qui veulent faire des trucs, qui veulent partir ! Mais le problème, c'est qu'il y a des rumeurs sur les gendarmes, sur les frontières... Enfin il y a beaucoup de problèmes au Maroc et ils ne savent pas exactement par où ils doivent passer, comment ça va se passer, pour éviter les pièges, etc. Donc ils ne partent pas. Alors, si ils ont la chance de connaître quelqu'un qui peut faire quelque chose, c'est bon. Si ils ne connaissent pas... Je ne sais pas où vont les marchandises quoi. »

[Mehdi, ATmF Gennevilliers]

¹⁸⁶ La grande majorité des migrants marocains sont des « *circulants* » du fait des allers-retours annuels massifs au Maroc dans le cadre des vacances d'été ou d'une retraite entre deux rives [Schaeffer, 2001].

Encadré 2 : Le parcours de Mehdi, militant de l'ATmF de Gennevilliers

Agé de 29 ans, Mehdi est originaire d'un village près d'Al Hoceima (Rif). Il est arrivé en France, à Epinay sur Seine, en 1979, dans le cadre du regroupement familial. Ayant quitté le lycée, il fait des stages dans divers secteurs (automobile, BTP, commerce, etc.) mais ne trouve pas de travail. Très vite, la rupture est totale avec ses parents. « *Chez les gens du Rif, c'est très strict : t'es né, t'es arrivé au monde, t'as un parcours à faire. Ton parcours, c'est les études, tu travailles, tu te maries, t'as des enfants, t'as la maison, etc. J'avais pas ce truc-là moi ! Parce que j'ai grandi ici !* » Il quitte le foyer familial à 18 ans, erre en région parisienne et rencontre à Gennevilliers un oncle sur le point de rentrer au Maroc. Celui-ci lui propose sa chambre au foyer Sonacotra, ce qu'il accepte faute de mieux. Mais les contraintes de la vie au foyer lui pèsent. Un jour, il assiste à un dialogue entre un résident âgé et le directeur, qui reproche au premier sa mauvaise maîtrise du français et le rabroue. C'est le déclic. Mehdi se dispute avec le directeur et obtient gain de cause pour le résident. Après ce jour, les résidents le sollicitent pour rédiger leurs dossiers administratifs, lire leur courrier, etc. Un jour, Mehdi croise un militant de l'ATMF dans le hall du foyer, qui lui propose de créer un comité de résidents, déclaré sous le régime de 1901. Mehdi en est élu président par les résidents et obtient plusieurs avancées (prix des loyers, rénovation, etc.). Au bout de quatre ans, il quitte ce foyer, s'installe à Villeneuve-la-Garenne et se marie. Entre-temps, il est devenu militant de l'ATMF. Syndiqué à la CGT puis à FO, il travaille actuellement dans une entreprise de transport et est très mobilisé, au moment de l'entretien, en faveur des sinistrés du séisme d'Al Hoceima.

Source : entretien personnel, 29 mars 2004, Gennevilliers.

De manière générale, dans le cas des migrants, la question posée par le capital spatial est la conversion du « *savoir migrer* » en « *savoir circuler* » et, plus largement, le transfert du capital social acquis au pays d'origine dans l'espace d'installation. En effet, le capital social est plus difficilement transférable d'un espace à un autre que les autres types de capitaux car il est plus spécifique aux configurations locales [Faist, 2000 : 120]. Lorsqu'il quitte son pays, le migrant perd le contact direct avec sa famille, ses amis et ses connaissances restés sur place ; le capital social reconstitué dans l'espace d'arrivée n'a pas nécessairement le même degré de solidarité et de réciprocité que celui d'avant la migration. Pour que ce soit le cas, il faut que sur le temps long se soient créés des réseaux sociaux transnationaux, notamment associatifs.

A l'image des rapports entre individus et société [Elias, 1991], le capital spatial des migrants et l'usage des ressources spatiales par les associations sont deux éléments interdépendants. Le capital spatial, individuel, entre en effet dans le répertoire d'action collective du groupe, tel que Charles Tilly le définit : c'est-à-dire reposant, entre autres, sur la routine et l'expérience

accumulée du groupe, par exemple en matière de mobilité spatiale et de circulation transnationale. Appliquée à notre objet d'étude, cela signifie qu'un groupe (l'association de migrants marocains) a d'autant plus tendance à utiliser la mobilité et la circulation dans ses actions que ses membres ont acquis un savoir-faire dans ce domaine. Bien sûr, cette proposition nécessite, pour être appliquée, la prise en compte de l'ensemble des capitaux spatiaux présents dans chaque association, ce qui est très difficile. La section suivante vise simplement à établir une typologie du rapport entre la migration et l'engagement associatif, du point de vue des trajectoires individuelles de quelques migrants interviewés.

II - ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET MIGRATION EN FRANCE

Il s'agit ici de prolonger et d'élargir la réflexion entamée avec l'examen du capital spatial des migrants, en considérant leur engagement selon qu'il intervient avant, immédiatement ou bien après la migration. Après avoir été focalisée sur les ressources nécessaires à l'engagement telles qu'elles ont été observées au moment de l'enquête, l'attention se porte donc sur les logiques temporelles et spatiales de cet engagement. Pour cela, les matériaux utilisés ici sont les extraits des entretiens portant sur la biographie des migrants.

A observer la diversité des trajectoires des interviewés, il semble impossible de dresser une typologie générale, basée par exemple sur l'âge, le sexe, la profession ou le motif de la migration. L'objectif de ce paragraphe est, plus simplement, de dégager quatre figures de l'articulation entre migration et engagement. Ces quatre figures sont différenciées, selon que l'engagement se place en continuité du parcours avant la migration, en accompagnement de la migration elle-même, en prévision du retour au pays ou en rupture avec le parcours de l'interviewé. Ces quatre figures, qui peuvent se retrouver au sein d'une même association, sont chacune illustrées par plusieurs exemples.

Saïd, Yasser et Driss sont, chacun à leur manière, des exilés qui poursuivent un engagement politique entamé au Maroc ou au sein de la famille. A l'inverse, Abdellatif et Mohamed (et d'autres) se sont engagés pour répondre à des besoins nés de la migration elle-même. L'engagement d'Abdel, voire de Jamel, s'inscrit lui dans la perspective du retour. Enfin, Nadia, Hocine et Mehdi ont connu une rupture plus ou moins brutale dans leur parcours, qui les a incité à s'engager au sein d'une association de migrants marocains.

1. L'ENGAGEMENT QUI PRÉCÈDE LA MIGRATION : ITINÉRAIRES D'EXILÉS

En 1979, Saïd est étudiant à Rabat. Il milite à l'UNEM, à la toute nouvelle Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), puis devient membre de la branche rabati d'*Ilal Amam*, une organisation marxiste-léniniste clandestine. Il quitte aussitôt l'université et enchaîne petits boulots. A partir de 1981, l'AMDH est interdite et les arrestations de militants clandestins se multiplient. Pour échapper à la prison, Saïd émigre en France en décembre 1985, où il refuse d'y demander le statut de réfugié :

« Quand je suis arrivé ici, tout le monde me poussait à prendre le statut de réfugié, je refusais parce que pour moi c'était synonyme de ne pas retourner au Maroc...jusqu'au jour de la révolution, si tu veux. C'était plus dur mais je ne l'ai pas pris. Donc j'étais exilé sans avoir le statut de réfugié. [...] Pendant presque une année je suis resté un petit peu à l'écart, parce que j'étais dans le retour, je pensais que la vague de répression allait passer, que je n'allais pas être nécessairement donné, donc je ne voulais pas me griller. J'étais à l'écart, j'avais des relations avec les camarades mais je n'apparaissais pas dans les trucs publics. Et une année après je pense, je me suis engagé dans l'ASDHOM. »

[Saïd, ASDHOM]

Lors d'une rencontre publique, Saïd revient à la tribune sur son expérience de l'exil : « *c'est un quasi-dédoublé de la personnalité : nos corps sont ici et la quasi-totalité de nos idées là-bas.* » Aussitôt, il précise les avantages de l'exil au niveau collectif : celui-ci est bénéfique à « *la sécurité de l'organisation* » et aurait constitué, à l'époque, « *le poumon par lequel respiraient les luttes au pays* ». Saïd accorde donc à son exil une signification collective, clairement politique. Au départ, il perçoit son engagement associatif en France comme provisoire, car son projet est de retourner au Maroc. Vingt ans après, il continue à militer en France au sein de l'ASDHOM, tout en faisant des allers-retours entre la France et le Maroc pour des raisons familiales et militantes. Pour l'expliquer, il faut prendre en compte son capital culturel qu'il a acquis au sein de sa famille, puisque ses deux parents ont été des prisonniers politiques, et le capital social qu'il a accumulé, par la fréquentation des militants des droits de l'Homme de toutes nationalités, notamment au sein de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et d'Amnesty international.

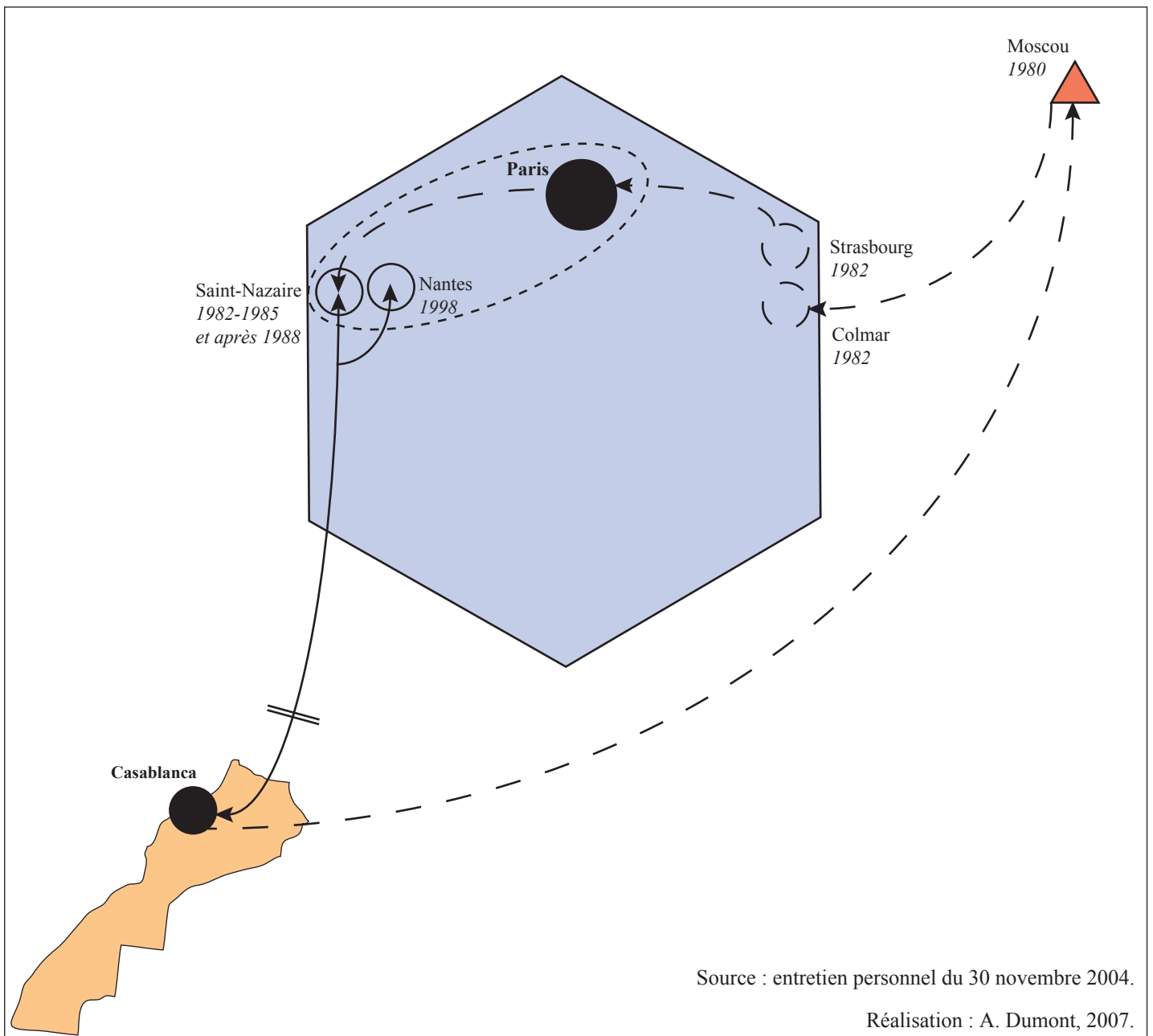
Lycéen à Casablanca, Yassine est très actif au sein du Syndicat national lycéen (SNL) de 1973 à 1979, puis à l'UNEM, dont il devient l'un des cadres locaux. La raison de son exil est la même que celle de Saïd : fuir les arrestations. Par contre, Yassine n'a pas vécu son exil comme une souffrance mais comme une « *opportunité* », car il a alors le choix entre trois destinations : le Canada, la France – deux pays où il s'est inscrit en tant qu'étudiant – ou l'URSS. C'est cette dernière qu'il choisit, pour y faire des études cinématographiques. Au bout d'un an de séjour, la déception face aux réalités du régime soviétique est trop forte : Yassine quitte Moscou à la fin de l'été 1981 pour rejoindre la France et Colmar (Haut-Rhin). Dans cette ville, il passe volontairement du statut d'étudiant à celui d'ouvrier tout en étant, à l'occasion, imam dans un foyer de travailleurs migrants où il réside. Ces changements brutaux sont justifiés, pour lui, par la nécessité de s'adapter à tous les lieux qu'il fréquente :

« Ah, j'ai fait des choses pas possible ! J'étais marxiste-léniniste, donc je fais pas de prière, je crois pas mais j'ai fait comme celui qui croit... J'ai fait l'imam mais sans croire. [...] J'avais cette conviction de les encadrer progressivement. J'étais un peu, je dis pas dogmatique, mais... quelqu'un qui s'adapte. Parce que j'étais maoïste. Et, comme un poisson, il faut se fondre. C'est pour cela, un peu, la rupture avec le milieu étudiant, dans la mesure où, pour moi, il faut s'adapter, au Maroc ou là où on est, comme une graine, là où on va. C'était un peu théorisé. »

[Yassine, Washma]

Yassine accumule donc les expériences dans différents milieux, acquérant un savoir-circuler entre les frontières spatiales et sociales (cf. figure 3). Il rentre même à Casablanca, au départ pour quelques mois, où il reste pendant trois ans (1985-1988) pour aider à la gestion d'une société de haute couture avec sa sœur. Pour autant, il s'est déjà rapproché en France des associations de solidarité (MRAP), d'opposants politiques (AMF), de défense des droits de l'Homme (ASDHOM) et de défense des droits des travailleurs marocains (ATMF). Il circule d'un bout à l'autre de la France et participe, avec un cousin, à la création de l'ATMF de Saint-Nazaire dès 1982. L'échec de cette section en 1985 ne l'empêche pas de continuer son engagement associatif, à l'échelle nationale (Paris, Casablanca) et à l'échelle locale, à Saint-Nazaire et à Nantes, où il créera notamment l'association Washma en 2001.

Figure 3 : Engagement et migration : le "savoir-circuler" de Yassine entre les frontières spatiales et sociales



Légende :



Pôle principal d'engagement en France (après 1981) : AMF, ASDHOM, ATMF, Mrap



Pôle principal d'engagement au Maroc (1973-1980) : centres culturels espagnol et français, ciné-clubs, Syndicat national lycéen, UNEM



Lieu d'installation durable, de création d'associations : ATMF (Saint-Nazaire, 1982), Washma (Nantes, 2001) Candidature aux élections législatives (2002, 2007)



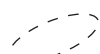
Lieu de transit dans la migration. Changements fréquents de statut : imam à Colmar, étudiant et ouvrier non qualifié à Strasbourg



Lieu d'échec du projet migratoire et de rupture idéologique (éloignement du marxisme-léninisme)



Trajectoire migratoire



Zone durable d'engagement associatif et mobilité intense entre les pôles principal et secondaires



Circulation migratoire : retour triannuel puis annuel (après 1999). De 1985 à 1988, retour pour motif familial



Obstacles sécuritaires à la circulation : convocation et interpellation policières (1985, 1991, 1997)



France



Maroc

Le point commun entre Saïd et Yassine est que leur engagement a précédé leur migration. Leur différence essentielle est la signification qu'ils accordent à l'exil et, partant, à l'engagement associatif en France. Il faut dire que leur capital culturel – ou politique, dans leur cas – est différent : Saïd a été formé au sein d'une organisation clandestine marocaine et conserve des contacts étroits avec les partis marocains, tandis que Yassine est diplômé de l'enseignement supérieur français (DUT obtenu en France en 1985) et beaucoup plus détaché du champ politique marocain. Si Saïd est encore, en 2004, dans la perspective du retour et d'une réintégration à la fonction publique marocaine, Yassine ne l'est plus depuis 1988, date de son mariage avec « *une Marocaine née en France* » et de son acquisition de la nationalité française. Il s'est même présenté aux élections législatives en 2001. Leur dotation en capital et leurs représentations différentes de la migration se traduisent dans leurs engagements associatifs respectifs. Tandis que Saïd milite pour la défense des droits de l'Homme au Maroc et le « *droit au retour* » des exilés, Yassine milite contre les discriminations à l'embauche et multiplie les contacts avec les associations en France (il est membre du MRAP).

Chez Driss, l'engagement est familial. Né en 1978 au Maroc, Driss arrive en France en 1995, juste après le baccalauréat, pour poursuivre ses études en informatique. Il adhère à l'ATMF de Vauréal à la fin de ses études et y devient « *chargé de mission jeunesse* » en 2002, puis coordinateur de cette section. Son adhésion est d'abord motivée par les questions de jeunesse, de droits de l'Homme au Maroc, de développement et de la Palestine. Mais, lors de l'entretien, il insiste beaucoup sur le fait que son oncle fût réfugié politique en France et l'un des responsables de l'ATMF. Driss me le précise avec fierté, en ajoutant que son éducation a baigné dans une « *ambiance militante* ». Ce capital culturel et les motifs de son engagement pourraient alors le désigner comme un « *exilé de l'intérieur* ».

Son discours sur les jeunes d'origine marocaine nés en France révèle sa position d'extériorité vis-à-vis d'eux : pour lui, ces jeunes sont « *un problème au niveau de l'ATmF, [car] eux, ils créent leurs associations, ils travaillent à leur façon* ». Selon lui, les rares jeunes adhérents à l'ATmF sont en effet des Marocains venus étudier en France ou des enfants de militants.¹⁸⁷ Il se plaint également de leur désintérêt pour la situation des droits de l'Homme au Maroc et reconnaît leur préférence pour des actions de soutien à la Palestine, à laquelle, selon lui, ils s'identifieraient davantage. Au moment de l'entretien, Driss cherche d'ailleurs à créer, avec d'autres, une association de la jeunesse maghrébine en France, qui deviendra l'Union de la jeunesse maghrébine (UJM), totalement orientée vers les pays d'origine, même si elle dispose de soutiens parmi les députés français (Verts, PS).

2. L'ENGAGEMENT QUI ACCOMPAGNE LA MIGRATION : L'ADAPTATION A LA SOCIÉTÉ D'INSTALLATION

L'exemple de l'AMF (future ATMF) de Gennevilliers des années 1975-1980 illustre l'articulation (puis le glissement) entre deux motifs de l'engagement : exprimer, à l'image des

¹⁸⁷ Il faut nuancer ce tableau, puisque Mehdi à Gennevilliers et Abdellatif à Argenteuil, par exemple, sont très engagés dans l'ATMF depuis une dizaine d'années.

exilés cités précédemment, une opposition au régime marocain et s'adapter au nouvel espace de vie. A cette époque, l'engagement au sein de l'ATMF est donc clairement politique mais aussi motivé par des besoins nés de la migration. L'une des activités principales de l'AMF est alors l'alphabétisation des travailleurs migrants. La convivialité joue un rôle central dans l'engagement de certains militants, qui souhaitent retrouver l'ambiance connue au Maroc.

« Je suis arrivé en France à l'âge de 18 ans, j'ai raté mon bac et je suis arrivé ici après. J'avais mon père, déjà ici, arrivé en 1958. J'avais déjà l'esprit associatif, le groupe... Jouer au foot avec des copains, faire des soirées et tout ça. Alors habiter dans un foyer c'est toujours difficile. Moi, il faut que j'aille voir les copains, il faut... J'ai regardé ce qu'il y avait et il y avait l'ATMF. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Plus contemporain, l'exemple d'Abdellatif, militant de l'ATmF d'Argenteuil, démontre que les mécanismes d'adaptation par l'engagement sont toujours à l'œuvre pour les nouveaux arrivants. Né au Maroc en 1973, Abdellatif arrive à Argenteuil en 1989 dans le cadre d'un regroupement familial. L'envie de se faire des amis, mais surtout ses difficultés scolaires au collège sont à l'origine de son engagement associatif actuel :

« L'année de mon arrivée, j'étais dans une association argenteuillaise qui faisait de l'accompagnement à la scolarité, le CADIS.¹⁸⁸ Ensuite j'ai fréquenté la MJC pour des raisons ludiques : billard, ping pong, etc. Et puis l'AFAIF¹⁸⁹ pour des cours de soutien scolaire aussi. Donc c'est vrai qu'à partir de là que j'ai été sensibilisé au mouvement associatif. Et puis c'est après, dans le cadre de l'ATMF dont j'ai participé à développer un certain d'actions, que j'ai évolué jusqu'à maintenant. Ca m'a aidé à passer un bac scientifique. Parce que, c'est vrai, quelqu'un qui vient d'arriver, qui ne maîtrise pas la langue... Ah oui, c'est un travail très laborieux, mais en tout cas qui a été accompli à l'aide notamment d'associations. Donc, c'est vrai que ma reconnaissance va au tissu associatif ! D'où mon engagement et ma participation maintenant, entre autres à l'ATmF. Et je suis toujours membre du CA de la MJC d'Argenteuil et du CADIS. »

[Abdellatif, ATmF Argenteuil]

Les perturbations dans la vie quotidienne causées par la migration peuvent donc susciter un engagement au sein d'associations de compatriotes. Les activités et les services procurés par ces associations permettent de surmonter les difficultés nées de l'installation dans un nouvel espace, dans lequel le migrant dispose de peu de repères spatiaux, a fortiori de marqueurs territoriaux, dont il ne comprend pas toujours la langue, dont il ne connaît pas les règles, etc. Cette fonction d'adaptation, d'amortissement (*cushioning*) des perturbations nées de la migration est identifiée par Floris Vermeulen – et d'autres – comme la principale raison d'être des associations de migrants [Vermeulen, 2006 : 33]. Selon cet auteur, dans la première phase de la migration, les associations jouent un rôle stabilisateur pour l'environnement des migrants ; ensuite, la persistance d'associations spécifiques à un groupe migrant dépend, outre du maintien des flux migratoires, de la capacité de ces associations à proposer de nouvelles activités, tournées vers un « *faire ensemble* » et plus seulement un « *être ensemble* ».

¹⁸⁸ Centre d'animation et de développement interculturel et social.

¹⁸⁹ Association des femmes arabes immigrées en France (1983-1999), fondée par la femme d'un militant de l'ATMF.

Mais l'orientation de ces activités dépend à son tour, dans cette seconde phase, de l'évolution des projets migratoires des membres fondateurs de l'association en question. Ainsi, dans les années 1980, l'ATMF et le GSTM, entre autres, continuent les activités qui amortissent les perturbations nées de la migration (soutien juridique, alphabétisation, etc.) tout en menant des activités favorisant clairement l'installation durable, voire la sédentarisation, en France. Leurs fondateurs et nouveaux membres ont alors abandonné leur projet de retour au Maroc et se syndiquent peu à peu dans les structures françaises, encouragés par leurs associations. La fonction d'accompagnement de la migration par l'engagement évolue donc avec le projet migratoire lui-même. Pour beaucoup, le retour au Maroc n'est plus envisagé. Mais pour d'autres, qui sont souvent étudiants ou retraités, ce retour demeure un mythe très puissant qui continue à guider leur engagement.

3. L'ENGAGEMENT ET LA MIGRATION TEMPORAIRE : LES ÉTUDIANTS ET LE RETOUR AU PAYS

L'engagement associatif en France peut être motivé par la volonté du migrant de préparer son retour au Maroc. C'est souvent le cas des migrants récemment arrivés dans le cadre de leurs études, mais aussi de membres plus âgés, proches de la retraite, d'associations orientées vers le développement des lieux d'origine. Je ne m'intéresse ici qu'à la première catégorie, ceux des jeunes qui, à l'image des exilés, sont souvent engagés au sein d'associations au Maroc avant d'émigrer. J'ai déjà précisé que, au sein de l'AREDF, plusieurs se trouvent dans ce cas.

Ainsi, Abdel est arrivé à Paris en 2001 comme étudiant en doctorat. Il a créé l'association des originaires de Rechida (Oriental) en 2002, après une discussion avec son cousin qui, au village, avait créé une association de développement. L'association en France est conçue comme un soutien humain et financier à l'association créée à Rechida. Les deux structures portent d'ailleurs le même nom. L'AREDF souhaite regrouper la soixantaine de familles de migrants originaires du village, qui vivent en Ile-de-France, dans la région lyonnaise, à Caen et à Laval. Ce type d'associations de migrants marocains a déjà fait l'objet de recherches approfondies [Lacroix, 2003]. Ce que je souhaite souligner ici est que cet engagement est aussi motivé par la perspective – réaliste ou non – du retour. En effet, Abdel conçoit sa migration comme temporaire et n'envisage pas d'installation durable en France :

« Non, moi ça ne m'intéresse pas parce que déjà moi je suis ici étudiant, je suis venu ici pour faire mes études et parce que je suis conscient de ce qui se passe au Maroc, donc j'aimerais bien avoir ma vie au Maroc, faire participer aux changements, travailler et avoir une famille là-bas. »

[Abdel, AREDF]

Dans le cas d'Abdel, l'engagement n'est donc pas motivé par la nécessité de s'adapter à son nouvel espace de vie. A contrario, la plupart des migrants marocains qui s'engagent dans les associations de développement des lieux d'origine ne le font pas pour préparer leur retour ; certains ne songent même plus à rentrer un jour au Maroc. En réalité, selon Thomas Lacroix,

« le développement affirme l'intention de retour en même temps qu'il justifie l'absence du passage à l'acte » [Lacroix, 2003 : 230]. Les membres de ce type d'associations tendent davantage à s'identifier au collectif des migrants qu'aux villageois.¹⁹⁰

Abdel semble donc être une exception. Mais sa volonté de retour se réalisera t-elle ? Certes, sa présence en France n'est légitimée, à ses yeux comme au regard de la loi, que par son statut d'étudiant en doctorat. Cependant, ses activités associatives en France, au sein de l'AREDF et d'Immigration développement démocratie (IDD), ne participent-elles pas de l'accumulation d'un capital culturel et social spécifique au champ associatif français, et qu'il ne pourra réinvestir au Maroc ? S'il est difficile d'y répondre, cette question se justifie par certaines hésitations de son discours lors de l'entretien.

Le projet de retour joue un rôle plus évident dans certaines associations professionnelles, telle que Maroc entrepreneurs. Selon l'un de ses responsables, l'objectif principal de cette association est « d'inciter les jeunes diplômés à rentrer au Maroc et y créer des entreprises ». L'engagement dans cette association (qui compterait 1 700 membres à travers le monde) est donc motivé par un attachement au pays d'origine, dans lequel l'individu place ses espoirs d'ascension sociale et économique. Adhérer à Maroc entrepreneurs permet d'obtenir des informations sur les aides publiques marocaines à la création d'entreprise au Maroc et d'enrichir son capital social en nouant des relations avec les « décideurs » économiques.

L'engagement au sein des Jeunes démocrates marocains à l'étranger (JDME), au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis), procède un peu de la même logique, sauf que les « décideurs » dont il s'agit d'être proches sont plutôt des élus politiques (maires et députés français et marocains). Si les JDME comptent beaucoup moins de membres (une quinzaine) que Maroc entrepreneurs, ceux-ci sont, eux aussi, essentiellement des étudiants marocains récemment arrivés en France et envisageant le retour au Maroc pour y travailler. L'interviewé, Jamel, est l'un des rares d'entre eux à travailler. Il faut dire qu'il est le plus âgé : né en 1973 à Oujda, il émigre en France, à Limoges, en 1993, pour y faire ses études. Il y passera plusieurs années, fréquentant des anciens militants de la section locale de l'UNEM. Français par acquisition, Jamel n'a toutefois pas renoncé à rentrer :

« Pourquoi pas ? Tout dépend. On est là, moi je travaille, après, la suite, on verra. [...] Les militants sont originaires du Maroc et ils se mobilisent pour des changements dans leur pays d'origine. C'est l'essence même de la JDME, qui a été créée pour contribuer à l'édification d'un Etat de droit au Maroc. C'est l'objectif principal. Après, bien sûr, on revendique une citoyenneté sur les deux rives. »

[Jamel, JDME]

¹⁹⁰ Je reviendrai sur ce point dans le chapitre 7 (section II, paragraphe 1), qui est bien illustré par cet extrait d'un entretien réalisé par Thomas Lacroix avec un membre d'Attacharouk : « - Eux [les Marocains du Maroc] ils nous considèrent comme des Français et les Français, ils nous considèrent comme des étrangers. - « Chez eux » ils disent ? - « Chez eux », oui. - Alors chez vous, c'est où ? - Ben, c'est l'immigration. » [Lacroix, 2003 : 235].

4. L'ENGAGEMENT COMME RUPTURE DE TRAJECTOIRE : L'EXPÉRIENCE DES DISCRIMINATIONS

La quasi-totalité des migrants interviewés évoquent leur expérience personnelle des discriminations ethniques, ou celles vécues par d'autres personnes d'origine marocaine en France. Les trois ou quatre interviewés cités dans ce paragraphe ne sont donc pas des exemples exhaustifs. Ils sont choisis parmi ceux dont l'expérience des discriminations, mais aussi la dotation en capital, a entraîné une rupture de trajectoire, qui s'est traduite par un engagement associatif.

Nadia est originaire du Nord du Maroc. Elle arrive à l'âge de deux ans en France, en 1976, et n'a donc aucun souvenir de ce pays. L'expérience répétée du racisme et des discriminations va provoquer chez elle un sentiment d'appartenance marocaine. Nadia me parle du jour précis où elle a « *pris conscience de son identité marocaine* ». Pendant un cours de droit à l'Université de Versailles, le professeur fait une méprise en confondant le nom de famille de Nadia avec celui d'une autre étudiante. Celle-ci déclare alors : « *pour rien au monde je ne voudrais porter un nom pareil !* » Quelques mois plus tard, en 2001, Nadia adhère à l'association des Amis du Maroc, composée à 100 % de migrants marocains, et en devient trésorière en 2002. Outre la prise de conscience de son origine, le « *charisme* » du président des Amis du Maroc (décédé en 2004) a joué un rôle dans ce premier engagement associatif. Tout au long de l'entretien, Nadia souligne l'importance pour elle de posséder une identité marocaine, une culture marocaine. Elle parle du Maroc en utilisant les expressions « *chez moi* », « *chez nous* », et emploie souvent le mot « *communauté* », alors qu'elle retourne peu au Maroc et que, désormais, elle est française, comme ses frères et soeurs.

Hocine arrive en France en 1978, un peu avant que l'UNEM ne soit interdite au Maroc. Contrairement à Saïd et Yassine, Hocine n'a pas voulu fuir la répression (dont il n'était pas victime) mais a migré dans le cadre de ses études. A Nantes, où il s'est installé, il décide de laisser de côté le militantisme politique ou syndical pour s'engager dans le domaine culturel. Il participe à la création du Centre interculturel de documentation (CID) en 1984, aux côtés d'autres migrants maghrébins, portugais et de Français. L'objectif du CID est de faire connaître les pays d'origine des migrants à la population française. Hocine est aussi actif, à l'époque, au sein l'association médicale franco-palestinienne. Devenu professeur de mathématiques, il crée l'Association interculturelle des enseignants de France (AIEF) en 1990 « *pour sensibiliser les syndicats français au problème des maîtres auxiliaires étrangers* ». En 1994, l'AIEF est dissoute : pour ses membres, la seule solution au problème de leur précarité professionnelle est l'acquisition de la nationalité française. La même année, Hocine crée une troisième association, Averroes, dédiée à l'organisation de conférences sur la civilisation arabo-musulmane. Depuis 1984, Hocine est resté un des membres les plus actifs du CID.

Le dernier exemple, celui de Mehdi, articule l'engagement associatif, une rupture familiale et l'expérience des discriminations. Né dans un *douar* près d'Al Hoceima, il arrive à Epinay sur

Seine à l'âge de trois ans par regroupement familial en 1979 (cf. encadré 2). A sa majorité, il quitte le domicile familial. A l'époque, il pense d'abord à s'amuser et à circuler :

« J'étais pas à l'aise à la maison parce que je ne travaillais pas. [...] Donc à 18 ans, j'ai craqué, j'ai pris ma valise... Je suis parti dans une autre ville, La Défense, puisque j'y avais une copine [...]. Je me baladais comme ça chez les copains, avec une petite valisette [sic] : un jour chez un copain, un jour chez une copine, un jour ici, un jour là. Et un jour, par hasard, bon, j'avais beaucoup de famille sur Gennevilliers. J'avais mes oncles qui habitaient là, qui étaient des immigrés qui habitaient sur les foyers, dont les enfants étaient au pays. J'avais pas de relation familiale, sauf avec mes parents, où j'allais de temps en temps même si j'étais parti : j'allais voir ma sœur, mes frères [...] J'allais d'un copain à un autre, mais souvent, c'est étonnant, ça tournait toujours autour de Gennevilliers, de Gennevilliers même ou des alentours de Gennevilliers. Le hasard a fait que je suis venu faire un jour mes courses ici aux Grésillons, au marché... »

[Mehdi, ATmF Gennevilliers]

Gennevilliers a longtemps polarisé les flux migratoires marocains dans l'Ouest parisien. Ce qui a conduit Mehdi « *toujours autour de Gennevilliers* » n'est donc pas le seul « *hasard* » mais aussi la structure du champ migratoire marocain. On retrouve ainsi chez Mehdi la superposition entre ce champ et le « *champ de l'errance* », mise à jour à propos d'une autre catégorie de migrants, les anciens combattants marocains [Zeneidi-Henry, 2001 : 185]. C'est au marché, lieu de sociabilité entre migrants, qu'il va rencontrer – à défaut de reconnaître – l'un de ses oncles qui s'appête à rentrer quelques mois au Maroc pour préparer sa retraite. Apprenant la situation de Mehdi, cet oncle lui propose sa chambre dans un foyer Sonacotra de Gennevilliers. Pour l'oncle, l'avantage est de conserver une boîte aux lettres en France et, pour Mehdi, c'est une opportunité à saisir puisque sans travail, il ne trouvera pas de logement. La circulation transnationale d'un migrant retraité a ainsi permis l'installation d'un migrant plus jeune. Mais après le départ de son oncle, Mehdi peine à s'approprier ce nouvel espace de vie, en raison de la promiscuité (16 chambres par étage) et surtout des différences générationnelles et culturelles entre lui et les autres résidents maghrébins :

« C'est des gens qui sont très difficiles ! Il faut être à l'heure à la prière ! La bouffe, tu peux pas faire n'importe quoi ! T'avais honte ! Tu prenais un truc à réchauffer, des steaks, un truc comme ça, c'était la honte ! Eux, c'était couscous, gros tajine... J'étais mal à l'aise ! [...] Je disais salamalekoun, je disais bonjour aux gens, ils ne me répondaient pas. J'allais dans la cuisine, je disais bon appétit, ils ne me répondaient pas. [...] J'avais des vieux qui supportaient pas la musique, qui supportent pas grand chose en fait, à part manger le couscous... Donc la situation devenait vraiment fatale. Pour moi, c'était fatal. »

[Mehdi, ATmF Gennevilliers]

Le sentiment d'enfermement est d'autant plus fort que Mehdi peut voir juste en face de son foyer celui des jeunes travailleurs, qu'il imagine en tout point opposé au sien. Lorsque son oncle revient et déclare partir en retraite définitive au Maroc, il accepte tout de même de reprendre la chambre au foyer Sonacotra. Peu après, un micro-événement va réellement bouleverser la vie de Mehdi et provoquer son engagement associatif : un résident réclame le remplacement de ses draps déchirés au directeur, qui le lui refuse en l'insultant à propos de sa mauvaise maîtrise du français. Mehdi intervient, se dispute avec ce directeur et avertit par

téléphone le responsable régional. Il aura gain de cause : les draps du résident sont changés. Celui-ci répand alors la rumeur des compétences de Mehdi, qui est vite sollicité par tous les autres résidents pour remplir leurs dossiers, s'occuper de leurs courriers (« *dès fois, il fallait juste coller un timbre* »), résoudre les soucis quotidiens, à tel point qu'une file d'attente se forme devant sa porte tous les vendredis après la prière.

L'intégration de Mehdi à la vie du foyer se réalise donc par le militantisme, d'autant que cette permanence informelle se transforme bientôt en comité de résidents, à l'initiative de l'ATMF qui vient tenir une réunion d'information dans le hall du foyer. Ce comité est bientôt déclaré sous la forme associative : c'est le premier engagement associatif de Mehdi, qu'il poursuivra plusieurs années, jusqu'à son départ du foyer, au rythme des grèves des loyers et des soirées culturelles. Malgré son mariage, un nouveau travail et un déménagement à Villeneuve-la-Garenne, Mehdi continue de fréquenter le foyer et les locaux de l'ATmF à Gennevilliers, situés à proximité, notamment pour y tenir des permanences sociales.

Mehdi aurait pu devenir un de ces « *petits migrants* », nouveaux nomades [Tarrus, 2001 : 46], en rupture avec la famille et la société d'accueil. Mais, dans son cas, un espace de vie perçu comme transitoire s'est transformé en un lieu de nouvelles sociabilités, notamment militantes. L'enfermement ressenti bloquait toute perspective de mobilité, que le militantisme a permis de rouvrir. Pour Mehdi, la rupture vécue durant cette courte période est toujours au fondement de son engagement au sein de l'ATmF :

« Si tu rentres dans le monde associatif, c'est vraiment qu'il t'est arrivé quelque chose. La plupart du temps c'est ça. Tu rentres humainement, tu ne rentres pas parce qu'on a parlé de ça ou ça. Il y en a qui sont fans, je sais pas moi ! Moi, je suis fan de ça, quoi. Je veux que telle chose soit faite. Et beaucoup de gens sont associatifs parce que, eux, ils ont connu la merde aussi ! Ils ont connu un problème, ils ont été aidés par une association, ou un truc comme ça, donc ils rentrent dans ce jeu-là et ça devient un jeu, après ça devient quelque chose qui est en toi ! Moi, ça a commencé tout simplement par un drap ! Par un vieux qui avait un drap troué... Ca m'a fait chier ! »

[Mehdi, ATmF Gennevilliers]

Les expériences de la discrimination vécue par Nadia, Hocine ou Mehdi correspondent à ce qu'Erik Neveu appelle un « *moment de conversion identitaire* » [Neveu, 1996 : 82]. Nadia s'est « *convertie* » à l'identité marocaine, ce qui provoque son engagement dans une association d'expression culturelle et d'entraide sociale. Hocine s'est « *converti* » à l'interculturalité, au sein d'une association réunissant étrangers et Français autour de la (re)découverte des pays d'origine des migrants. Enfin, Mehdi s'est « *converti* » au militantisme politique, à travers une réactivation de modes d'action (comité de résident, grève des loyers) issus du répertoire d'action collective des étrangers forgé par les luttes des foyers des années 1970 et 1980.

Lorsqu'elle est provoquée par l'expérience de discriminations ethniques, à laquelle s'ajoute souvent un sentiment de relégation socio-spatiale, cette conversion identitaire peut conduire à une prise de « *conscience ethnique* » [Bastienier, 2004], qui vise à revaloriser l'identité

collective prescrite par la société d'accueil. Selon Carmel Camilleri, cette revalorisation vise à faire correspondre l'identité de fait, « *objective* », avec l'identité de valeur, le « *moi idéal* », tout en tenant compte de l'identité prescrite par autrui, par la société [Camilleri *et alii*, 1990 : 85-110]. Selon cette grille de lecture, l'engagement de Nadia, par exemple, témoigne d'une identité réactionnelle, visant à répondre aux atteintes à la valeur qu'elle accorde à son identité personnelle et au marqueur identitaire par excellence, le nom de famille. Sa stratégie est alors celle d'une défense de certains traits de cette identité personnelle (les traits « *marocains* »), qui est réalisée par son engagement au sein d'une association centrée sur la culture marocaine.

Outre cette auto-attribution de la valeur, l'individu cherche également à préserver l'unité de sens, ce qui est plus difficile, entre ces trois pôles de son identité (de fait, personnelle et prescrite). Selon Carmel Camilleri, les atteintes à l'unité de sens provoquent chez l'individu l'adoption de stratégies identitaires simples (fondamentalisme, pragmatisme) ou plus complexes (réappropriation, dissociation, etc.) ayant pour but de rétablir cette unité de sens, cette cohérence entre les trois pôles identitaires. D'après mes observations, le rôle des associations est plus important dans ce cas que dans le précédent, car la cohérence est plus facilement rétablie à l'échelle collective, alors que la valorisation de soi nécessite sans doute moins l'inscription dans un collectif. Mais ces deux aspects sont évidemment très liés. L'exemple des associations musulmanes culturelles est représentatif des tentatives des migrants d'articuler de manière cohérente les trois pôles de leur identité. Hicham, (ex)président des Jeunes Musulmans de France et d'origine marocaine, évoque cette complexité des stratégies identitaires :

« La difficulté, c'est la suspicion. Elle est trop présente. Moi, aujourd'hui, je suis Français, je parle le français, tu vois depuis tout à l'heure je parle avec toi comme un Français qui se respecte ; je vis dans ce pays, je n'ai pas l'intention d'aller vivre où que ce soit à l'extérieur ; mes enfants sont Français, ils vont à l'école dans ce bled. Bref, je pense, je rêve, je lis, je mange, je dors français. Mais malgré ça, je m'appelle Hicham, j'ai un faciès un peu basané, et en plus je suis musulman, mais c'est pas tout, je suis président d'une association musulmane : alors ça fait trop de choses à la fois, et ça fait que tu es indésirable. Souvent, on te le fait comprendre. »

[Hicham, JMF]

L'identité de fait est exposée au début de cet extrait : Hicham maîtrise parfaitement le français ; il vit et veut rester en France ; il transmet une éducation française à ses enfants. L'identité personnelle, voire intime, est ici celle des pensées, des rêves, des lectures ; mais Hicham la mêle dans son discours à l'identité de fait (la nourriture), comme pour montrer la cohérence de ces deux pôles. Quant à l'identité prescrite, attachée au nom, au phénotype et à la religion, elle est nettement péjorative. L'engagement associatif renforce cela, du point de vue de la société française (le « *on* ») ; du point de vue d'Hicham, cet engagement est au contraire un outil au service d'une stratégie – dans son cas, revendiquée – de réappropriation et de réinterprétation de l'identité musulmane, c'est-à-dire d'une stratégie d'intégration du changement tout en restant fidèle à une identité perçue comme originelle [Camilleri *et alii*, 1990 : 103].

La conversion identitaire, tout en naissant de l'expérience de discriminations ethniques, peut aussi conduire à une prise de conscience politique. C'est le cas de Mehdi, dont l'engagement vise à faire accepter la légitimité de sa présence – et de celle des vieux travailleurs maghrébins – en France, en faisant en l'occurrence davantage appel aux principes d'universalité des droits qu'au sentiment d'appartenance marocaine.

Les consciences ethnique et politique peuvent aussi se combiner, lorsque le migrant qui expérimente la discrimination perçoit un engagement associatif basé sur l'ethnicité comme le seul moyen de combattre ces discriminations. C'est le cas d'Hicham des JMF. C'est aussi le cas d'Hocine, dans les premières années qu'il passe en France, à travers l'AIEF. Comme les chapitres suivants le démontreront, cette « *politisation de l'ethnicité* » semble aujourd'hui plus fréquente chez les associations d'expression culturelle et d'exercice du culte.

Enfin, la prise de conscience, ethnique, politique ou combinée, peut conduire à un autre engagement qu'au sein d'associations de migrants marocains. Pour éclairer ce point, j'ai interviewé deux migrants, Taoufik et Samir, qui n'ont jamais fait partie d'une telle association mais se sont engagés l'un dans le parti communiste, l'autre dans le champ médiatique. Ils m'expliquent ce choix par leur recherche d'efficacité pratique, dont seraient dépourvues les associations. Pourtant, tous les deux témoignent d'un fort sentiment d'appartenance marocaine. En outre, ils sont proches de certaines associations, puisqu'ils ont été des acteurs, plus ou moins centraux, de la création du Conseil national des Marocains de France (CNMF). Les extraits de leurs entretiens touchant aux logiques de leur engagement sont donc exploités dans le passage consacré au CNMF (chapitre 8, section II).

A l'issue de cette section, il apparaît que l'engagement associatif des interviewés est indirectement lié à leur sentiment d'appartenance marocaine et qu'on ne saurait expliquer l'un par l'autre. En ce sens, les rapports entre le migrant marocain et le groupe des migrants marocains, auquel le premier s'identifie plus ou moins fortement, obéissent à la même dialectique que ceux entre les individus et la société, tels que Norbert Elias les théorise. Chacun des interviewés cités ici témoigne d'une individualité « *typique de [son] groupe, et elle est en même temps, du fait qu'il a grandi en occupant une position relationnelle typique dans le réseau de sa société, absolument individuelle, c'est une version unique de ce caractère « typique »* » [Elias, 1991 : 102].

Cette seconde partie a démontré que les associations de migrants marocains en France procèdent d'un « *patriotisme à distance* » plus affectif et culturel qu'idéologique ou utilitaire. Les différentes composantes de l'identité nationale marocaine (arabe, maghrébine, monarchique, musulmane) et des identités ethniques au Maroc (berbère, juive, régionales, sahraouie) sont inégalement et partiellement transposées au sein de ces associations. L'engagement des individus interviewés, fortement contraint par l'inégale répartition des capitaux, s'explique par leur parcours et leur projet migratoire, davantage que par leur seule marocanité individuelle. Celle-ci s'agrège à celles des autres membres de l'association à travers des pratiques, des activités, des objectifs, des discours et des symboles communs.

Cette agrégation, à l'échelle d'une association, devient une structuration, à l'échelle du champ associatif, de la marocanité. Ce processus historique est étudié dans la troisième partie.

Troisième partie :

**UNE HISTOIRE DES ASSOCIATIONS
DE MIGRANTS MAROCAINS EN FRANCE**

Introduction à la troisième partie

Ecrire l'histoire des associations de migrants marocains en France est indispensable à la validation de mon hypothèse. Il s'agit dans ces pages de décrire les relations entretenues au fil des années entre les associations étudiées et, ainsi, de comprendre comment se sont structurées sur le temps long les significations associatives de la marocanité des migrants. C'est pourquoi il s'agit ici d'une histoire de ce paysage associatif. D'autres sont possibles. Certaines ont déjà été proposées [Daoud, 2002 ; Merizak, 2006], qui se sont centrées sur l'Association des travailleurs marocains de France, du fait de sa singularité passée et présente.

L'originalité de cette histoire, outre le fait qu'elle s'ancre dans une problématique inédite, réside dans le travail effectué sur les archives intégrales de cette association et les archives partielles d'autres organisations (AMF, ASDHOM, UNEM). Elle réside également dans une attention constante accordée aux évolutions du champ migratoire franco-marocain et des structures d'opportunité politique en France et au Maroc. Enfin, aucun type d'association n'a été négligé. Le lecteur jugera peut-être que certains passages auraient pu être raccourcis, comme celui sur les Marches pour l'égalité, dite « *marches des Beurs* », des années 1983 à 1985, ou ceux sur la situation politique au Maroc. Mais ces passages m'étaient nécessaires pour comprendre les relations que les associations étudiées ont tissées avec d'autres associations, ne regroupant pas des migrants marocains, et les institutions des deux pays d'origine et d'installation, ce point étant là encore essentiel à la validation de mon hypothèse.

Chacun de ces trois chapitres est consacré à une phase de cette histoire : la naissance et la bipolarisation de « *l'exopolitie marocaine* » (chapitre 5) ; la diversification et la fragmentation de ce paysage associatif bipolaire (chapitre 6) ; la multipolarisation et les recompositions, dont certaines toujours à l'oeuvre en 2007 (chapitre 7). Plutôt que de résumer ces trois phases, je renvoie le lecteur aux introductions de ces chapitres, qui synthétisent leurs principales caractéristiques, justifient les dates les délimitant (1912-1981, 1981-1995, 1995-2005) et précisent les dates intermédiaires ayant marqué un tournant (1956, 1973, 1983).

La date de 2005 ne marque pas une rupture dans cette histoire. Elle correspond simplement à la fin de mon enquête de terrain (entretiens et observations). Ce qui s'est passé depuis a fait l'objet d'une collecte d'informations, dont certaines exploitées dans la quatrième partie de cette thèse.

Naissance et bipolarisation d'une exopolitie marocaine en France (1912-1981)

La première phase de l'histoire des associations de migrants marocains débute avec la signature du traité de Fès, le 30 mars 1912, qui instaure le Protectorat français sur le Maroc. Elle s'achève avec la loi du 9 octobre 1981, qui accorde la liberté d'associations aux étrangers vivant en France. La première association de migrants marocains, l'Association des Marocains en France (AMF), naît au milieu de cette période, le 9 novembre 1960, lorsque le Ministère de l'intérieur l'autorise à fonctionner. Ces trois dates possèdent un point commun : elles marquent trois décisions de l'Etat français affectant directement les Marocains, qu'il s'agisse de leur indépendance en tant que nation ou de leur liberté de s'associer en tant qu'individus. Ces décisions sont juridiques, car elles portent sur l'exercice de droits : celui, collectif, des peuples à disposer d'eux-mêmes et celui des migrants à mettre en commun des intérêts, des objectifs. Elles n'en ont pas moins des impacts politiques réels, en termes d'identification nationale des « *protégés* » marocains et de capacité de mobilisation pour ceux d'entre eux qui émigrent vers l'ancien espace métropolitain, pendant et après le Protectorat. Si aucune chronologie n'est satisfaisante, celle-ci a le mérite de mettre en exergue le rôle de l'Etat français dans l'histoire des associations de migrants marocains en France.

Cette histoire ne débute à proprement parler qu'avec la création de l'AMF, quatre ans après l'indépendance du Maroc (1956). A cette date et durant toutes les années 1960, ce sont surtout les opposants exilés qui s'associent entre eux en France pour continuer à distance les luttes politiques menées au Maroc. Soutenus par l'Union nationale des forces populaires (UNFP), dont l'AMF constitue la « *courroie de transmission* » en France, ces militants le sont aussi par certains acteurs du champ politique français. Après Mai 1968, la progression des idéologies anti-impérialistes, tiers-mondistes et des nombreuses variantes de l'extrême-gauche en France bénéficient en effet à l'AMF et, globalement, aux mobilisations de migrants.

Suite à une première vague de « *grèves marocaines* » (1971-1975), dans laquelle l'AMF s'engage, contre les restructurations industrielles en France (mines, sidérurgie, mécanique, etc.), l'AMF s'autonomise des partis politiques marocains, tout en conservant pour axe central l'opposition au régime d'Hassan II. Pour contrebalancer l'influence grandissante de l'AMF, celui-ci crée la Fédération des amicales de travailleurs et de commerçants marocains en France (FATCM) en 1973. Ce réseau proche des consulats contribue à freiner la politisation déjà faible des migrants marocains, comparée à celle des migrants algériens et tunisiens.

De 1973 à 1981 (et après), ces deux types d'associations (AMF et amicales) vont s'affronter violemment. Leur opposition est d'abord idéologique, puisqu'elles n'ont pas la même conception de la nation marocaine et de sa forme de gouvernement. Mais elle est aussi basée sur des pratiques associatives différentes, plus démocratiques dans l'AMF que parmi les amicales. Ces deux associations constituent les deux pôles autour duquel se structure l'engagement associatif des migrants marocains de cette période. Cette bipolarisation s'accroît avec l'arrivée d'étudiants politisés, qui reconstituent en France l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM), interdite au Maroc de 1973 à 1982, et renforcent le pôle « *progressiste* » constitué par l'AMF. De nouvelles villes, souvent universitaires, rejoignent le réseau de l'AMF, mais le réseau des amicales s'étend lui aussi et se renforce, grâce notamment aux ressources procurées par les consulats.

L'année 1975 est un moment critique pour toute la gauche marocaine : au Maroc, elle semble se rallier au régime, au moment de la Marche verte et de la création de l'Union socialiste des forces populaires, (USFP, ex-UNFP) ; en France, les militants de l'AMF et de l'UNEM se divisent sur la question de la Marche verte, de la marocanité du Sahara puis, progressivement, sur la question de l'espace à investir en priorité. Une partie croissante de l'AMF souhaite en effet ancrer l'association dans les usines et accorder la priorité aux luttes para-syndicales dans l'espace d'installation, tandis que l'autre partie souhaite maintenir le lien organique avec l'UNFP, devenu USFP. Cette division recoupe partiellement un clivage idéologique, entre deux tendances marxiste-léninistes devenues clandestines au Maroc et en France. Elle aboutit, entre 1977 et 1979, à la scission de l'AMF, entre un bureau national pro-USFP et pro-marocanité du Sahara et une « *coordination des sections* » dissidentes qui se focalise sur la défense des droits des travailleurs marocains en France. La loi de 1981 permettra à cette coordination de devenir l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF).

Les luttes politiques marocaines des années 1960 et 1970, que ce soit au Maroc ou en France, portent pour l'essentiel sur la définition de la nation marocaine et sur la légitimité de la forme monarchique de gouvernement. L'AMF et l'UNEM considèrent que la libération nationale du peuple marocain reste inachevée, du fait de la confiscation de la souveraineté populaire par une sorte de « *coup d'Etat légal* » d'Hassan II (constitution de 1962, état d'exception de 1965, etc.), soutenu par les « *impérialistes* », Français y compris. A l'inverse, les amicales considèrent la monarchie marocaine comme la seule représentante légitime des intérêts nationaux, face aux idéologies matérialistes inspirées d'exemples étrangers, par exemple de l'expérience algérienne de « *démocratie populaire* ».

Les données historiques utilisées ici sont tirées des archives associatives consultées lors de l'enquête et des rares sources bibliographiques sur la politisation des migrants marocains en France à cette époque. L'objectif de ce chapitre est de montrer l'extension spatiale du champ politique marocain en France dans les années 1960 et 1970, extension que manifestent, d'une part l'augmentation du nombre de migrants marocains engagés politiquement en France, d'autre part la diversification de leurs caractéristiques socio-économiques, de leurs origines spatiales au Maroc et de leurs lieux de résidence dans l'espace d'installation. A l'issue de ce chapitre, on comprendra comment cette extension spatiale a pu donner naissance à une

exopolitie marocaine, au sens d'« *espace d'opposition et de lutte contre le régime en place au pays d'origine* » [Dufoix, 2002 : 28-29] constitué à partir de l'espace français. La compréhension de cette exopolitie nécessite, dans une première section, d'opérer un bref retour sur l'histoire de la (dé)colonisation du Maroc et du nationalisme marocain.

I - LES SOUTIENS FRANÇAIS AU NATIONALISME ET AU SYNDICALISME MAROCAINS (1912-1956)

Dans cette première section, il ne s'agit pas de retracer l'ensemble de cette histoire, ni même d'analyser la formation de l'identité nationale marocaine sous le Protectorat. L'objectif est simplement de comprendre les attitudes et les prises de positions des partis, des syndicats et des intellectuels français lors du Protectorat vis-à-vis du nationalisme et du syndicalisme marocains. A cette époque, ces soutiens français – plus ou moins réguliers – sont notamment la Ligue des droits de l'Homme, la Confédération générale du travail, les partis socialiste et communiste et les catholiques français. Leur étude peut être comprise comme une sorte d'archéologie de la structure des opportunités politiques qui s'imposeront après l'indépendance aux associations de migrants marocains en France. La question qui sous-tend cette section est donc la suivante : les premières associations de migrants marocains, dans leur version monarchiste (amicales) ou marxiste-léniniste (AMF, UNEM), ont-elles bénéficié des mêmes soutiens français que le mouvement national marocain ? Si non, les migrants associés en ont-ils sollicité d'autres ?

1. ASSOCIATIONS ET PARTIS POLITIQUES FRANÇAIS FACE AU MOUVEMENT NATIONAL MAROCAIN (1912-1958)

L'instauration du Protectorat au Maroc n'est contestée par aucun parti ni aucune association en France, y compris par la Ligue des droits de l'Homme, à vocation pourtant universaliste et a priori indifférente aux intérêts nationaux. Par contre, celle-ci conteste les violations des traités d'Algésiras et de Fès (paragraphe A). Le soutien des socialistes français aux Marocains est aussi tardif : dans les années 1930, eux non plus ne réclament pas l'indépendance du Maroc, mais le respect des principes républicains et de la laïcité (paragraphe B). A l'inverse, après la seconde guerre mondiale, la critique des catholiques français porte sur les violations des droits de l'Homme que constitue la colonisation française du Maroc (paragraphe C).

A - Les ambiguïtés de la Ligue des droits de l'Homme

Créée en 1898 pendant l'affaire Dreyfus, la LDH regroupe des « *intellectuels engagés* » dans la défense des droits individuels des citoyens. Sa position initiale vis-à-vis de la colonisation du Maroc procède d'une volonté de sauvegarder la paix entre les grandes puissances, au moment du traité d'Algésiras (1905), puis d'un soutien à la politique de « *pénétration pacifique* » de la France [Rollinde, 2002 : 33-34]. Bien que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes figure dans sa charte, la Ligue ne défend pas les droits des Marocains en tant que peuple. Lors de son congrès de 1913, elle prend acte de l'instauration du Protectorat et se borne, dans les années suivantes, à condamner les violations les plus flagrantes de l'esprit du traité de Fès. Selon Marguerite Rollinde, « *ses actions restent très limitées, surtout quand il s'agit de défendre des Marocains. Deux ans après les débuts du Protectorat, elle n'est intervenue que dans treize cas et ses efforts n'ont abouti que dans deux* » [ibid. : 35].

La guerre contre la République du Rif d'Abdelkrim (1921-1926) provoque un vaste mouvement contre la guerre au sein de la gauche française (des socialistes aux anarchistes). Mais, alors que les communistes prônent l'indépendance du Rif, les socialistes – très nombreux dans la LDH – exigent simplement l'arrêt des hostilités. La guerre achevée, la Ligue se rallie à nouveau à la politique française de pénétration pacifique. A l'image de toute la gauche française, elle ne proteste pas lors de la promulgation du dahir berbère en 1930, qui marque pourtant les débuts du nationalisme marocain.

A cette date, la Ligue est l'organisation de la gauche française la mieux implantée dans le Protectorat, puisqu'elle compte près de 2 000 membres répartis dans 17 sections, les plus importantes étant celles de Rabat, Casablanca et Meknès [Oved, 1984 : II, 19-20]. Ces 2 000 membres se soucient encore très peu du sort des Marocains et se focalisent sur l'égalité des droits entre Français du Maroc et Français de métropole [Rollinde, 2002 : 45]. L'époque est à l'accentuation de la répression contre toute activité politique qui s'apparente à une critique de la présence française au Maroc. Ni la Ligue, ni la Fédération socialiste française ne soutiennent alors les nationalistes marocains, de plus en plus actifs depuis la proclamation du dahir berbère. Jusqu'au déclenchement de la seconde guerre mondiale, les contacts entre ces deux ensembles sont uniquement individuels, à une exception près : celle des animateurs de la revue *Maghreb*.

B - Les socialistes français et marocains de la revue *Maghreb* (1932-1936)

La revue *Maghreb* (puis *Atlas*, de 1934 à 1936) est créée par Robert-Jean Longuet, avocat et socialiste français, auquel s'ajoutent d'autres socialistes français et des étudiants marocains à Paris (Ahmed Balafrej notamment). Editée à Paris, cette revue mensuelle a pour but de défendre les droits des Marocains tout en exprimant les revendications du mouvement nationaliste naissant. Au départ, *Maghreb* est une réaction franco-marocaine au dahir berbère, dans lequel ces socialistes voient une tentative de christianisation des Berbères et une violation du principe de la laïcité dont ils imputent la responsabilité aux catholiques du Maroc [Lafuente, 1999 : 247-261]. Les articles sont signés par les socialistes français et les nationalistes marocains. Si les premiers insistent sur le caractère républicain et laïc de leurs positions politiques, les seconds rappellent leur attachement au patriotisme marocain et à la religion musulmane. Les deux positions, qui convergent dans une critique virulente du Protectorat, sont donc différentes. Dans ses articles, Robert-Jean Longuet demande, non pas l'indépendance du Maroc mais le respect du traité de Fès et du droit du peuple marocain à être « protégé ». A l'inverse, les étudiants nationalistes marocains placent leur séjour parisien et leur participation à la revue dans la perspective de lutte pour l'indépendance : à Paris, ils rencontrent les militants algériens de l'Etoile nord-africaine de Messali Hadj et, plus largement, les militants communistes qu'ils tentent de rallier à leur cause, malgré le fait que ces derniers les perçoivent comme des « bourgeois islamisés ». A leur retour au Maroc, cette expérience leur est utile au sein du Comité d'action marocaine, de 1934 à 1937, premier

« *parti* » nationaliste, qui présente un Plan de réformes aux autorités du Protectorat [Rollinde, 2002 : 50-56].

La revue *Maghreb* est donc davantage un lieu de rencontre entre militants socialistes français et militants nationalistes marocains qu'un organe de propagande en faveur de l'indépendance ou de l'autonomie du Maroc. Le contenu des articles, très varié, est parfois proche de positions « *anti-impérialistes* », celles des communistes. Selon Patrick Veglia, la revue est d'ailleurs définie par la police française à la fois comme une « *revue communiste* » et « *l'organe du Comité d'action des Marocains à Paris* » [Veglia, 2005 : 59].¹⁹¹

C - Les catholiques français du Comité France-Maghreb (1953-1954)

Suite aux massacres des Carrières centrales à Casablanca en décembre 1952¹⁹², François Mauriac signe un éditorial dans le *Figaro* du 17 janvier 1953 sur le rôle des chrétiens au Maroc dans le rétablissement de la paix entre les peuples et la lutte contre le racisme. Cet engagement s'inscrit dans la trajectoire de l'auteur, mais aussi dans une nouvelle politique internationale de l'Eglise catholique qui choisit, après 1945, de soutenir certains mouvements nationalistes dans les colonies, afin de permettre le dialogue entre chrétiens et musulmans et de lutter contre l'influence communiste [Rollinde, 2002 : 76]. Quelques jours après la parution de cet éditorial, un Comité catholique se réunit sur les problèmes en Afrique du Nord et dénonce la répression contre le peuple marocain sous couvert de lutte contre le terrorisme.

Créé entre avril et juin 1953, le Comité France-Maghreb est l'aboutissement des prises de position de Mauriac. Son manifeste publié le 8 juin 1953 met en avant la défense des droits de l'Homme et leur application « *sans discrimination en Afrique du Nord* ». Ce Comité regroupe des catholiques des revues *Témoignage chrétien* et *Esprit*, mais aussi des militants politiques de la gauche non communiste. Il compte une centaine de membres, essentiellement à Paris, qui sont universitaires, journalistes, ecclésiastiques, hommes de lettres, officiers en retraite, syndicaliste et hauts fonctionnaires [Rivet, 1997 : 24]. L'adhésion des Marocains et, plus largement, des Maghrébins au Comité pose problème et finit par être refusée au motif qu'elle entamerait la crédibilité du Comité auprès des autorités françaises. Le Comité ne compte donc pas de membres marocains mais une vingtaine de « *compagnons de route marocains* ». Les Français les rencontrent dans les trois lieux centraux du « *microcosme quasi-insulaire* » du militantisme marocain des années 1950 : le foyer des étudiants marocains de la rue Serpente, dans le 5^{ème} arrondissement, le siège de l'Istiqlal (parti nationaliste marocain créé le 11 janvier 1944) de la rue Copernic et la Mosquée de Paris [*ibid.* : 31, 69]. Selon les membres du Comité, « *les Marocains de Paris, dans ces années 1950, distillaient un charme incomparable. C'étaient de vrais aristocrates : d'une finesse, d'une courtoisie, d'une*

¹⁹¹ Fonds russes, Sûreté générale, Centre des archives contemporaines à Fontainebleau.

¹⁹² Se reporter au paragraphe 2A de cette section.

gentillesse hors pair par rapport aux Algériens et aux Tunisiens. » [*ibid.* : 31]. L'histoire du Comité est donc celle d'une séduction réciproque et d'amitiés intellectuelles.¹⁹³

Les objectifs initiaux du Comité (témoigner, dénoncer, informer, proposer) vont voler en éclat face à la diversité des positions individuelles de ses membres vis-à-vis du mot d'ordre d'indépendance du Maroc. Les réactions d'indignation des Marocains lors de la déposition du sultan, le 20 août 1953, ne semblent pas avoir été comprises par les membres du Comité, qui perçoivent dans cette identification de la nation à la personne du sultan un risque de théocratie, voire de xénophobie [*ibid.* : 80]. L'Istiqlal conserve tout de même de nombreux contacts avec les chrétiens libéraux, notamment les aumôniers de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) à Paris et les Franciscains à Rabat [*ibid.* : 74]. Les « *compagnons de route* » marocains du Comité font également l'intermédiaire entre les nationalistes au Maroc, le sultan et le gouvernement français. Mais, au début de l'année 1954, ces mêmes Marocains ne sont pas avares d'accusations d'inaction, d'abdication et de racisme à l'égard des membres du Comité. Selon Daniel Rivet, « *les jeunes Istiqlaliens de Paris savent jouer sur la corde sensible de la mauvaise conscience de leurs interlocuteurs parisiens* » [*ibid.* : 83].

L'Istiqlal n'est pas la seule organisation marocaine prônant l'indépendance. Le Parti communiste marocain, créé le 14 novembre 1943, et la « *CGT marocaine* », créée dès 1930, sont deux organisations de masse avec lesquelles l'Istiqlal doit compter, au Maroc comme en métropole. A cet égard, dans son panorama des archives publiques françaises portant sur les migrations marocaines, Patrick Veglia mentionne une série de notes et de rapports de police qui ont trait à d'autres groupes que l'Istiqlal. C'est notamment le cas d'une note concernant une réunion organisée « *dans les années 30* » par une Association de solidarité et de défense des Marocains en France.¹⁹⁴ Patrick Veglia mentionne à nouveau le nom de cette association à propos d'archives de police¹⁹⁵ couvrant la période 1947-1957 : l'association y figure aux côtés de notes concernant de petits partis nationalistes marocains autres que l'Istiqlal : le Parti d'unité musulmane du Maroc français, le Parti socialiste marocain, le Parti démocratique des hommes libres et le Parti libéral démocratique [Veglia, 2005 : 59]. Cette multiplication de groupes politiques de Marocains à Paris confirme l'idée développée à l'époque par Robert Montagne – lui-même peu favorable à l'indépendance – selon laquelle « *aujourd'hui même, la moitié des étudiants marocains de Paris se détachent de l'Istiqlal et cherchent sur des voies nouvelles des aventures plus audacieuses encore* » [Montagne, 1951 : 329]. Saint-Etienne semble avoir été un autre pôle, plus modeste que Paris, du militantisme marocain. Un rapport des Renseignements généraux y fait état d'intenses activités de l'Istiqlal en 1950-1951. Aucune association correspondante n'est déclarée en préfecture, mais le parti compte plusieurs militants très actifs, membres de la CGT, qui relayent localement les consignes

¹⁹³ « *De plus on pouvait leur faire confiance sur le plan intellectuel et donc travailler en confiance avec eux sans rester sur ses gardes et redouter d'être mystifié par l'emphase spécifiant les « Orientaux ». Leurs chiffres en particulier ne devaient pas être a priori divisés par dix comme ceux fournis par les Algériens. France-Maghreb, ce fût une histoire de séduction réciproque entre quelques jeunes Marocains et des Français d'âge varié. L'itinéraire de Mauriac en témoigne, qui se prit d'affection pour ses interlocuteurs marocains : les seuls susceptibles de lui faire raccrocher les gants dans le ring franco-maghrébin...* » [Rivet, 1997 : 31].

¹⁹⁴ Fonds russes du Centre des archives contemporaines à Fontainebleau.

¹⁹⁵ Fonds rapatriés d'Algérie du Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence.

provenant de l'Association de bienfaisance marocaine de Gennevilliers, « *présentée comme un satellite du parti nationaliste* ». Ainsi, une centaine de Marocains défilent le 1^{er} mai à Saint-Etienne aux côtés des Algériens du MTLD [Bencharif, 2002 : 69-70]. Le 19 novembre, les pouvoirs publics (préfecture, mairie) organisent avec la mosquée locale une fête du Trône officielle, qui réunit environ 600 Marocains, ce qui oblige les militants locaux de l'Istiqlal à annuler celle qu'ils avaient prévue [*ibid.* : 71-72].

En conclusion, les soutiens politiques français au nationalisme marocain sont très rares.¹⁹⁶ Quand ils existent, ils se fondent sur une conception universaliste des droits de l'Homme. La double dimension monarchiste (« *sultaniste* » plus exactement) et surtout musulmane du nationalisme marocain semble avoir effrayé ces soutiens français, majoritairement républicains et catholiques. Cette « *distance culturelle* » a-t-elle marqué aussi les rapports entre les mouvements syndicaux français et marocain d'avant l'indépendance ?

2. LES MAROCAINS, LES MIGRANTS MAROCAINS ET LE MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS (1912-1956)

L'histoire du mouvement syndical au Maroc est inséparable de la colonisation et de la lutte pour l'indépendance. La « *marocanisation* » de ce mouvement, longtemps dominé par les travailleurs européens et la CGT française, débute après la seconde guerre mondiale et s'insère ensuite pleinement, à partir de 1950, dans le mouvement national incarné par l'Istiqlal (paragraphe A).

Ce mouvement ne peut pas s'appuyer sur une syndicalisation des migrants marocains en France. En effet, celle-ci est largement postérieure à l'indépendance du Maroc, pour deux raisons : l'indifférence des syndicats français à l'égard des migrants marocains et les caractéristiques des flux migratoires de cette période (paragraphe B).

A - Histoire du mouvement syndical au Maroc

L'historien Albert Ayache a proposé une périodisation du mouvement syndical marocain en trois phases. La première s'étend de 1919 à 1942, lors de laquelle ce mouvement est un prolongement du mouvement syndical français. La seconde est celle de la « *marocanisation* » des effectifs et des revendications (1943-1948) et la troisième celle de son inscription dans la lutte pour l'indépendance [Ayache, 1982, 1990, 1993].

Les associations professionnelles se développent dès 1920 dans les secteurs public et privé : elles sont une quinzaine en 1924, une centaine en 1930 [ATMF, 1984 : 24] et se regroupent en juin de cette année au sein de l'Union départementale de la Confédération générale du travail

¹⁹⁶ Rares, ces soutiens sont aussi très critiqués, y compris des chercheurs. Joanny Ray déplore « *l'aberration* » que constitueraient les tentatives d'agitation politique parmi les Marocains de la part de Français : « *la France se doit de veiller à la protection morale des communautés marocaines fixées sur son sol pour de longues années. [...] les mots n'ont pas pour des Nord-Africains la valeur relative qu'ils ont pour nous* » [Ray, 1938 : 374].

(UD CGT), mais concernent alors les seuls travailleurs européens. Les adhésions de Marocains débutent en 1935 et la rupture intervient en 1936, avec de grandes grèves fondatrices du mouvement syndical marocain en juin, dans l'élan du Front populaire. Ces grèves débutent le 10 juin à la compagnie sucrière marocaine de Casablanca, dont la majorité des ouvriers sont marocains. Elle s'étend à toute la ville les 18-19 juin, avec plus de 2 000 grévistes, dont les deux tiers sont marocains [Rollinde, 2002 : 59]. Les revendications portent sur l'augmentation des salaires et la reconnaissance du droit de grève et du droit syndical, ce qui est obtenu le 4 juillet 1936. En 1937, sur 20 000 syndiqués, on compterait alors 2 000 Marocains, travaillant dans les usines de phosphates [ATMF, 1984 : 26]. Quant aux nationalistes du Comité d'action marocaine, ils ont inclus la liberté syndicale dans leur Plan de réformes dès 1934 et soutiennent les grèves de 1936. Ils tentent même de créer des syndicats autonomes pour revendiquer l'égalité des droits entre travailleurs français et marocains, mais le Protectorat le refuse. Leurs actions ont finalement une portée très limitée sur le plan syndical [Ayache, 1982].

C'est durant la seconde période (1943-1948) que la syndicalisation des travailleurs marocains connaît un accroissement significatif. Après la création du Parti communiste marocain (PCM) en 1943, puis du Parti de l'Indépendance (Istiqlal) en 1944, l'année 1946 marque le remplacement de l'UD CGT par l'Union générale des syndicats confédérés du Maroc (UGSCM). Ce sont les communistes (français), en position de force en France après la Libération, qui ont pris les commandes du syndicat marocain à la place des socialistes.

A cette date, les communistes (PCM, UGSCM) sont opposés aux nationalistes car, pour eux, l'émancipation des peuples peut se passer de l'indépendance nationale. Les communistes défendent l'égalité des droits entre les travailleurs français et marocains dans le cadre d'une nouvelle union des peuples. A l'inverse, l'Istiqlal est indifférent à la question syndicale, jusqu'à l'été 1948 et ses premières actions de syndicalisation [Ayache, 1993 : 26]. A cette date, l'Istiqlal a compris l'enjeu que constitue l'UGSCM dans les rapports de force avec les autorités du Protectorat. L'UGSCM est en effet la première organisation de masse de l'histoire moderne du Maroc et, depuis 1946, des dizaines de milliers de nouvelles adhésions sont comptabilisées chaque année. L'UGSCM compte ainsi 100 000 Marocains en 1948. Ces vagues d'adhésions sont d'autant plus remarquables que le Maroc demeure un espace à dominante rurale. Pour Albert Ayache, la classe ouvrière marocaine est constituée de ruraux dépossédés de leurs terres et d'artisans ruinés, qui viennent travailler dans les usines modernes de phosphates, de métallurgie et dans les travaux publics.

Le tournant syndical date du 6^{ème} congrès les 11-12 novembre 1950 à Casablanca. La stratégie d'entrisme des militants marxistes-léninistes de l'Istiqlal, dont Mehdi Ben Barka, réussit à rallier la direction de l'UGSCM à la cause de l'indépendance [Rollinde, 2002 : 67-68]. A ses militants syndicaux à la fois communistes et nationalistes s'ajoutent des Istiqlaliens non communistes, dont certains ont fait leurs études en France (Abderrahim Bouabid, par exemple). Cette cohabitation au sein de l'Istiqlal et surtout de l'UGSCM ne va pas sans heurts [Ayache, 1993 : 75]. En outre, les premières activités du PCM, de l'Istiqlal et de l'UGSCM ont été facilitées par l'atmosphère de détente qui caractérise la résidence Labonne (1946-

1947), mais la conjonction de l'action syndicale et du nationalisme incite le Protectorat à durcir la répression ; d'abord sous la résidence du général Juin (1947-1949) puis sous celle du général Guillaume. Dans le même temps, les Istiqlaliens dénoncent « *le manque de conviction mis par les Européens [de l'UGSCM] à défendre l'égalité des droits, et leur tendance à cesser les luttes dès l'aboutissement de leurs revendications, sans tenir compte de leurs collègues marocains* » [Rollinde, 2002 : 69-70].

Après la prise de pouvoir des Istiqlaliens, l'UGSCM s'autonomise vis-à-vis de la CGT française et le mouvement syndical entre dans une troisième phase (1949-1956). Le 7 décembre 1952, l'UGSCM décide seule d'organiser une grève et un meeting pour protester contre l'assassinat du syndicaliste tunisien Ferhat Hached. Ce meeting – interdit par le Protectorat – débouche sur des affrontements très violents à Casablanca, entre des Européens, des Marocains et la police française dans le quartier des Carrières centrales. Ce « *massacre des Carrières centrales* », qui provoque la création du Comité France-Maghreb, cause plusieurs centaines de victimes et l'utilisation de méthodes illégales et de la torture de la part de la police. Les arrestations se multiplient dans les rangs de l'Istiqlal, du PCM et des Français sympathisants du nationalisme marocain. Les tensions politiques s'accroissent encore avec la déposition du sultan Mohamed V, le 20 août 1953, et le passage à l'action armée et terroriste des nationalistes marocains. Dès lors, les nationalistes quittent l'UGSCM et entrent dans la clandestinité. Le 20 mars 1955, l'Union marocaine du travail (UMT) est créée, avec 100 000 (1955) puis 600 000 adhérents (1956) regroupés autour d'un seul mot d'ordre : « *l'indépendance avant toute autre action syndicale* » [ATMF, 1984 : 28].

B - Syndicats français et travailleurs marocains en France

Les sources bibliographiques sont rares concernant la syndicalisation des migrants maghrébins en France entre 1912 et 1956 [Galissot *et alii*, 1994]. Pour les années 1920 et 1930, l'ouvrage de Joanny Ray fournit aussi quelques éléments sur la politisation d'une minorité de migrants marocains [Ray, 1938 : 272-276].

Le travail d'Omar Carlier [Sraïeb *et alii*, 1985] sur le « *mouvement ouvrier maghrébin* » dans la France de l'entre-deux-guerres établit une claire distinction entre les migrants algériens, tunisiens et marocains. Avant d'en présenter certains résultats, dont l'explication peut s'appuyer sur des travaux historiques ultérieurs [Atouf, 2004, 2005], il convient de revenir brièvement sur les rapports entre syndicats français et travailleurs étrangers.

De 1912 à 1956, les syndicats français perçoivent la question de l'immigration au travers du problème de la concurrence salariale. Au sein de la CGT, premier syndicat français, le dogme de l'unité de la classe ouvrière, à laquelle doit s'assimiler l'ouvrier étranger, freine l'émergence de différenciations internes et de revendications propres aux migrants. Héritière de l'internationalisme ouvrier de la fin du 19^{ème} siècle, la Confédération générale du travail unifié (CGTU) développe un discours sur la liberté des travailleurs par-delà les frontières. Un de ses responsables, Racamond, déclare par exemple lors du 3^{ème} Congrès en 1925 : « *Il n'y a*

pas de patrie pour les travailleurs, il n'y a pas d'ouvriers étrangers en France, il y a des ouvriers d'un même pays : le Proletariat ! » [Galissot et alii, 1994]. Suivant cette position, la CGTU dénonce la guerre du Rif (évoquée précédemment), organise un congrès des travailleurs nord-africains (1924) et soutient la création de l'Etoile nord-africaine (ENA), première organisation à réclamer l'indépendance algérienne. Mais cette conjonction de l'internationalisme ouvrier et de l'anti-colonialisme est de courte durée : l'entre-deux-guerres est en effet marqué par un processus de « *nationalisation du mouvement ouvrier* » [Galissot et alii, 1994], qui s'achève avec la réunification de la CGT et de la CGTU en 1935. Jusqu'aux années 1960, les liens entre travailleurs étrangers et syndicats français sont plus lâches, emprunts d'indifférence réciproque.¹⁹⁷

De fait, y compris dans les années 1920-1930, les migrants marocains sont presque totalement absents des mobilisations françaises contre la guerre du Rif ou contre le *dahir* berbère [Sraïeb et alii, 1985 : 61]. Les Marocains sont peu nombreux au sein du Rayon nord-africain de Gennevilliers. Selon Omar Carlier, ils semblent « *repliés sur eux-mêmes [et] davantage réfractaires aux luttes ouvrières et à l'organisation syndicale* » que les migrants algériens et tunisiens, signalant par là un « *apolitisme apparent* » [Sraïeb et alii, 1985 : 57, 62]. A l'échelle locale de Gennevilliers, par exemple, Omar Carlier souligne le « *très faible degré de politisation des travailleurs marocains* », ce que confirment les observations de Joanny Ray sur le Congrès de Nord-Africains (proche du PCF), qui soutient la guerre du Rif [Ray, 1938 : 273]. Pourtant, Gennevilliers exerce déjà une fonction de polarisation dans le champ migratoire marocain : un millier de migrants marocains y résident en moyenne durant l'entre-deux guerres et 1 500 en 1936, auxquels il faut ajouter environ 400 individus à Asnières et une centaine à Colombes [*ibid.* : 101]. Gennevilliers est aussi un bastion communiste et syndical. Dans le quart Nord-Ouest parisien, les Marocains sont absents des sections locales de la CGT, mais aussi des deux plus fortes sections de l'ENA, à proximité de Gennevilliers (Clichy, Levallois). Les seules exceptions sont un meeting organisé par le PCF des travailleurs marocains à Asnières le 14 novembre 1924 et la présence de quelques étudiants marocains dans les sections de Nanterre et Gennevilliers à la fin de l'année 1936, qu'Omar Carlier attribue au « *maëlström émigré du Front populaire* ». D'ailleurs, les grèves de 1936 sont les seules où l'ENA semble active au sein des travailleurs maghrébins [Sraïeb et alii, 1985: 61-64], à un moment où les adhésions de Marocains à la CGT sont « *massives* » [Ray, 1938 : 275]. A Asnières, se réunit une Association de solidarité et de défense des Marocains en France, d'inspiration socialiste mais dont l'activité « *semble liée à la personnalité de leaders en mal d'argent* » [Ray, 1938 : 275].

Toujours selon Omar Carlier, trois causes peuvent expliquer cette faible syndicalisation des migrants marocains durant l'entre-deux-guerres. D'une part, ils sont majoritairement originaires du Souss et berbérophones, donc peu familiers avec la langue et l'administration françaises (le Souss n'est totalement « *pacifié* » qu'en 1936). Contrairement aux Algériens, les Soussis ne maîtrisent donc pas les règles de l'action collective dans l'espace d'installation.

¹⁹⁷ Jusqu'à la scission en 1964 de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) qui donne naissance à la Confédération française démocratique du travail (CFDT), plus ouverte aux travailleurs étrangers et aux difficultés des migrants.

D'autre part, la religion et notamment l'encadrement maraboutique mis en place par l'Etat durant la première guerre mondiale semble avoir conservé une forte influence parmi eux. Joanny Ray note ainsi la création en 1936, dans Paris et le Nord-Ouest de la première couronne, d'un Cercle de l'éducation par des Oulémas provenant du Maroc [Ray, 1938 : 275]. Enfin, le rapport des Marocains à l'Etat français est différent des Algériens, qui sont des « *sujets* », alors qu'eux sont des « *protégés* », des étrangers en droit. Les migrants algériens auraient, selon Carlier, eu une plus profonde « *aspiration à l'autonomie dans la citoyenneté* » que les Marocains qui vivraient, selon Joanny Ray, « *avec calme, la grande majorité suivant distraitement les réunions « obligatoires » et s'abstenant d'aller aux autres où ils rencontrent trop d'Algériens, avides de promesses, et fanatiques de discours* » [Ray, 1938 : 276].

Contrairement aux deux autres, la première cause – celle se rapportant aux flux migratoires – peut être étayée de données statistiques. En effet, de 1912 à 1939, 90 % des migrants marocains proviennent effectivement du Sud (Souss et Anti-Atlas). Cette proportion ne diminue qu'après la seconde guerre mondiale pour atteindre 70 % vers 1960 [Baroudi, 1978 : 118-119]. Déjà, en 1915, les « *travailleurs coloniaux* » marocains débarqués à Bordeaux sont des Soussis et en mars 1918, le résident Lyautey décide que les futurs Marocains émigrant vers la France seront recrutés exclusivement dans le Sud marocain. Jusque dans les années 1930, l'accroissement des effectifs des Marocains en France est régulier : de 3 000 (1919), 9 000 (1921), puis 15 000 (1925) et 21 000 (1929), ils chutent à 10 000 (1936) pour revenir à 40 000, dont 28 000 travailleurs (1940) [Baroudi, 1978 : 18-19]. Mais cet accroissement ne modifie pas la répartition des migrants par origine régionale : le Souss demeure la première région de départ jusqu'au milieu des années 1960, lorsque les départs du Rif – entre autres – se multiplient.¹⁹⁸

Le caractère clandestin des départs vers la France a aussi pu jouer contre la syndicalisation des Marocains en France. Ainsi, du dahir du 24 septembre 1924, qui prohibe l'exportation de main d'œuvre en pleine guerre du Rif, au dahir du 27 octobre 1931, qui restreint l'émigration des Soussis, le Protectorat tente d'avoir une politique migratoire. En réalité, jusqu'à la seconde guerre mondiale, 95 % des migrations marocaines vers la France se réalisent clandestinement. Le contrat de travail permet ensuite une régularisation du séjour en France. Le caractère temporaire de la migration (la durée moyenne de séjour est de quelques mois) joue un rôle évident dans l'absence de syndicalisation de ces migrants marocains, sans doute beaucoup plus important que ceux joués par l'indifférence des syndicats et par la surveillance policière de la Brigade nord-africaine (1925-1945).

Au total, les travailleurs marocains de la période sont en situation de précarité dans un espace d'installation qui leur est totalement étranger. Les solidarités tribales et familiales, très vivaces parmi les Soussis, se substituent à une solidarité de classe qui semble introuvable auprès des syndicats français. Ces solidarités de type communautaire sont plus fortes dans les

¹⁹⁸ Les soldats marocains de 1940-1944 – dont certains ne rentrent pas au pays en 1945 – contribuent toutefois à diversifier cette répartition des migrants par région d'origine.

villes qui polarisent les flux migratoires de cette période, c'est-à-dire Colombes, Argenteuil, Clichy et Gennevilliers [Atouf, 2004 : 57-58].¹⁹⁹

En conclusion de cette étude des rapports entre les Marocains – migrants ou non – et le mouvement ouvrier français, trois éléments sont à retenir pour la suite de cette recherche.

Le premier élément est le rôle joué par la migration dans la formation militante des Marocains. Ainsi, de futurs responsables nationalistes marocains ont été formés à Paris lors de leurs études [Atouf, 2005 : 67-68], à travers leurs relations avec les soutiens politiques français évoqués ici. Pourtant, comparé au nationalisme algérien [Carlier, 1994 ; Stora, 2005], le nationalisme marocain semble s'être peu construit à partir de l'espace métropolitain. On note bien l'organisation en France et en Belgique d'actions clandestines nationalistes (collecte d'argent, trafic d'armes), mais de manière plus épisodique que chez les Algériens [Bencharif, 2002 : 66]. Le parti de l'indépendance (Istiqlal) compte ainsi une petite trentaine de membres en région parisienne en 1948, et guère plus de 200 en 1950 [Merizak, 2006 : 215]. Seules les villes de Gennevilliers, Montreuil et Saint-Etienne comptent alors une cellule du parti. Pourquoi ? La principale raison en est que la population marocaine en France est composée de deux groupes, « *deux blocs sociaux hermétiques* » selon Omar Carlier : d'une part, les « *aristocrates fassis* » arabophones et urbains, essentiellement des étudiants ; de l'autre les « *mineurs et manœuvres soussis* » berbérophones et ruraux [Sraïeb *et alii*, 1985 : 53-54]. Cette distinction recoupe en grande partie celle qui structure, depuis le 17^{ème} siècle, les représentations collectives françaises du Marocain, entre l'image de « *l'ambassadeur* » et celle du « *galérien* » [Belbah ; Veglia, 2005 : 40].²⁰⁰

Le second élément (que le premier contribue à éclaircir) est la situation de domination vécue par les Marocains, tant au Maroc qu'en France, dans leurs rapports avec les syndicats français : ceux-ci ne reprennent pas leurs revendications (sur l'égalité des salaires, par exemple) et les Marocains y adhèrent tardivement (à partir de 1944 au Maroc, sous l'impulsion des communistes, et bien plus tard en France). Les militants nationalistes du Comité d'action marocaine échouent, au Maroc, à créer des syndicats autonomes, tandis que les travailleurs marocains n'adhèrent presque pas à l'ENA (proche de la CGT) en France.

Le troisième élément a justement trait à cette autonomisation syndicale, qui intervient au Maroc en 1950, sous l'impulsion de l'Istiqlal. La défense des intérêts des travailleurs marocains implique alors la conquête de l'indépendance nationale : non seulement au Maroc mais aussi en France. En effet, leur statut ambigu de travailleurs coloniaux « *importés* » en France entrave leur syndicalisation et teinte de paternalisme l'attitude des syndicats à leur égard. Les Marocains sont censés être des « *protégés français* » en vertu du traité de Fès instaurant le Protectorat ; mais ils sont des étrangers au regard des lois en France. Ce statut de protégé est donc un « *statut étrange qui fait du Marocain un soldat français, lorsqu'il est sur*

¹⁹⁹ Dans cette dernière ville, un « *foyer* » de Marocains est créé dès 1925 [Belkhodja, 1963].

²⁰⁰ Selon ces auteurs, cette dualité se serait construite à la fin du 17^{ème} siècle, à travers les échanges entre ambassadeurs de Louis XIV et du sultan Moulay Ismaël, au sujet des prisonniers marocains mis aux galères royales. Sur ce sujet, voir également Joanny Ray, 1938 : 39-40.

le front et qu'il donne sa vie pour défendre la France, et qui le transforme en un étranger lorsqu'il est travailleur » [Belbah ; Veglia, 2005 : 44]. Durant cette période, autonomisation syndicale et nationalisme sont donc inséparables. La prochaine section démontrera si l'autonomisation associative est elle aussi inséparable de ce nationalisme.

II - S'ASSOCIER DANS L'ÉMIGRATION POUR POURSUIVRE LES LUTTES POLITIQUES AU MAROC (1956-1973)

L'Association des Marocains en France (AMF) est créée à Paris en 1960 par des exilés socialistes et communistes, dont le plus célèbre est Mehdi Ben Barka. Son principal objectif est de poursuivre les luttes politiques qui ont lieu dans le Maroc, indépendant depuis 1956. C'est aussi dans ces années que les migrations marocaines vers la France deviennent massives. Si elles touchent avant tout des travailleurs, elles concernent désormais quelques familles, avec 4 296 bénéficiaires du regroupement familial en 1969 et 13 798 en 1974 [Mazouz, 1988 : 33], mais aussi les étudiants, dont l'effectif passe de 835 en 1961 à près de 4 000 en 1973 [Baroudi, 1978 : 38]. Il convient de résumer les principales évolutions spatiales de ces flux migratoires, avant d'introduire au sujet de cette section.²⁰¹

Globalement, les 16 années étudiées dans cette section sont celles de la plus forte croissance des flux migratoires marocains vers la France (cf. cartes 4 à 9) : les effectifs totaux passent de 10 734 en 1954 à 33 320 en 1962, 84 236 en 1968 puis à 260 025 en 1975.²⁰² L'essor de l'émigration marocaine date du milieu des années 1960. Le nombre de Marocains en France est multiplié par sept en 13 ans (1962-1975). Leur proportion dans la population totale de la France, négligeable en début de période, atteint environ 0,49 % en 1975. Autrement dit, à cette date, un habitant de la France sur 200 est de nationalité marocaine.

Cette augmentation rapide des flux s'accompagne d'une diversification des espaces d'origine et d'arrivée. Si les premiers se limitaient, avant les années 1960, au Sud marocain, toutes les autres régions du Maroc sont désormais touchées par l'émigration, mais à des degrés divers. Le Rif central et oriental devient une zone de départs massifs après l'indépendance, pour des raisons à la fois politiques et économiques [Baroudi, 1978 : 122-127]. Mais les Rifains préfèrent largement la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne à la France. L'autre grande zone de départ est le littoral atlantique de Casablanca à Kenitra, qui supplante le Souss au cours de la période, puisque les originaires de ce littoral urbain représentent près de 30 % des Marocains de France en 1974, contre 27 % pour le Souss. Les autres migrants proviennent du Rif et surtout des provinces orientales d'Oujda et de Taza, qui ont une tradition de migration vers l'Oranais algérien (français jusqu'en 1962). Leurs originaires représentent 21,6 % du total des Marocains de France en 1974 [Baroudi, 1978 : 131].

L'immigration marocaine se diffuse également dans l'espace français (cf. cartes 4 à 9). Ainsi, l'Ile-de-France, qui regroupait la moitié des migrants marocains en 1962, en regroupe moins d'un tiers en 1975. La croissance la plus faible des effectifs marocains d'Ile-de-France est enregistrée dans les Hauts-de-Seine et dans la ville de Paris, qui demeurent toutefois – et dans l'ordre – les deux premiers départements d'arrivée des migrants marocains. La Seine-Saint-Denis et les Yvelines occupent les troisième et quatrième places, avec respectivement 12 025

²⁰¹ Tous les chiffres présentés dans cette introduction sont tirés des recensements généraux de la population.

²⁰² Les chiffres du Ministère de l'intérieur français, basés sur les titres de séjour délivrés (les flux), sont nettement supérieurs avec, par exemple, 49 653 entrées en 1962, 119 521 en 1968 et 322 067 en 1975.

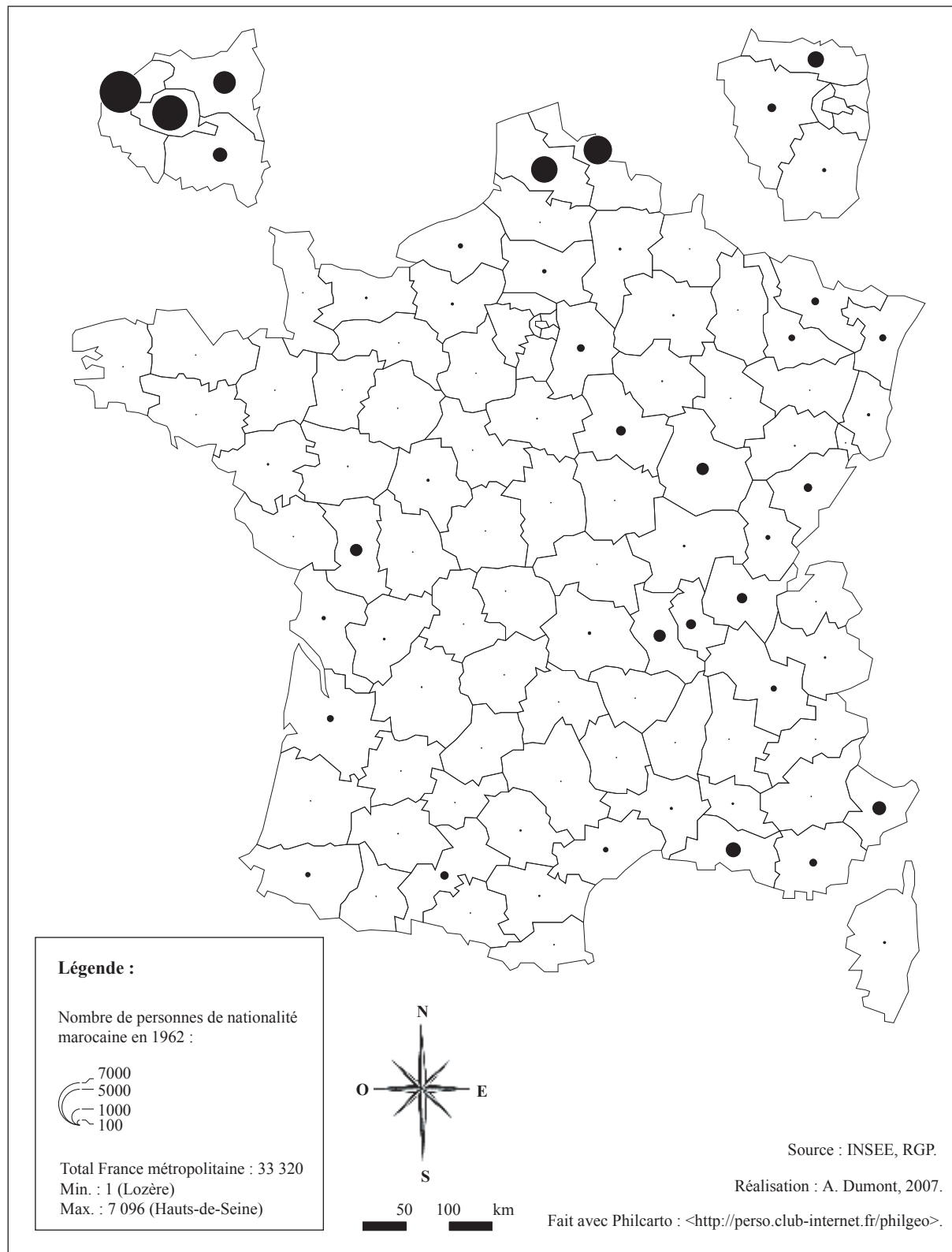
et 10 745 migrants marocains en 1975. La croissance est particulièrement forte dans les Yvelines, qui ne comptaient que 357 Marocains en 1962. Conséquence de cette diminution de la part prise par l'Ile-de-France dans la répartition des Marocains (et de l'ensemble de la population française), la part des autres régions françaises augmente durant cette même période. Seules exceptions : la Bourgogne, dont la part est stable (3,56 % en 1962, 3,48 % en 1975), le Poitou-Charentes, dont la part devient infime (2,56 % et 0,69 %) et surtout le Nord-Pas-de-Calais, dont la part diminue de plus de 10 % (de 18,86 % à 8,16 %). Toutes les régions françaises connaissent toutefois un accroissement des effectifs marocains de 1962 à 1975.

Comment s'effectuent ces migrations ? Le texte franco-marocain proclamant l'indépendance, le 2 mars 1956, garantit les « *droits et libertés* » des Marocains résidant en France. L'année suivante, un accord bilatéral rend possible le rapatriement des Marocains ne justifiant pas de « *ressources suffisantes* », mais sous diverses conditions (séjour de moins de deux ans, absence d'attaches familiales en France, bon état de santé). Le Maroc devient alors officiellement un pays exportateur de main d'œuvre, tandis que la France fixe le nombre de travailleurs étrangers dont elle a besoin dans le cadre de la planification économique : 330 000 de 1960 à 1970 (5^{ème} plan) et 75 000 pour la période 1971-1975 (6^{ème} plan). La convention de main d'œuvre signée le 1^{er} juin 1963 entre les deux Etats fixe le cadre juridique, qui sera complété par la suite, auquel ces migrations de travail sont soumises.

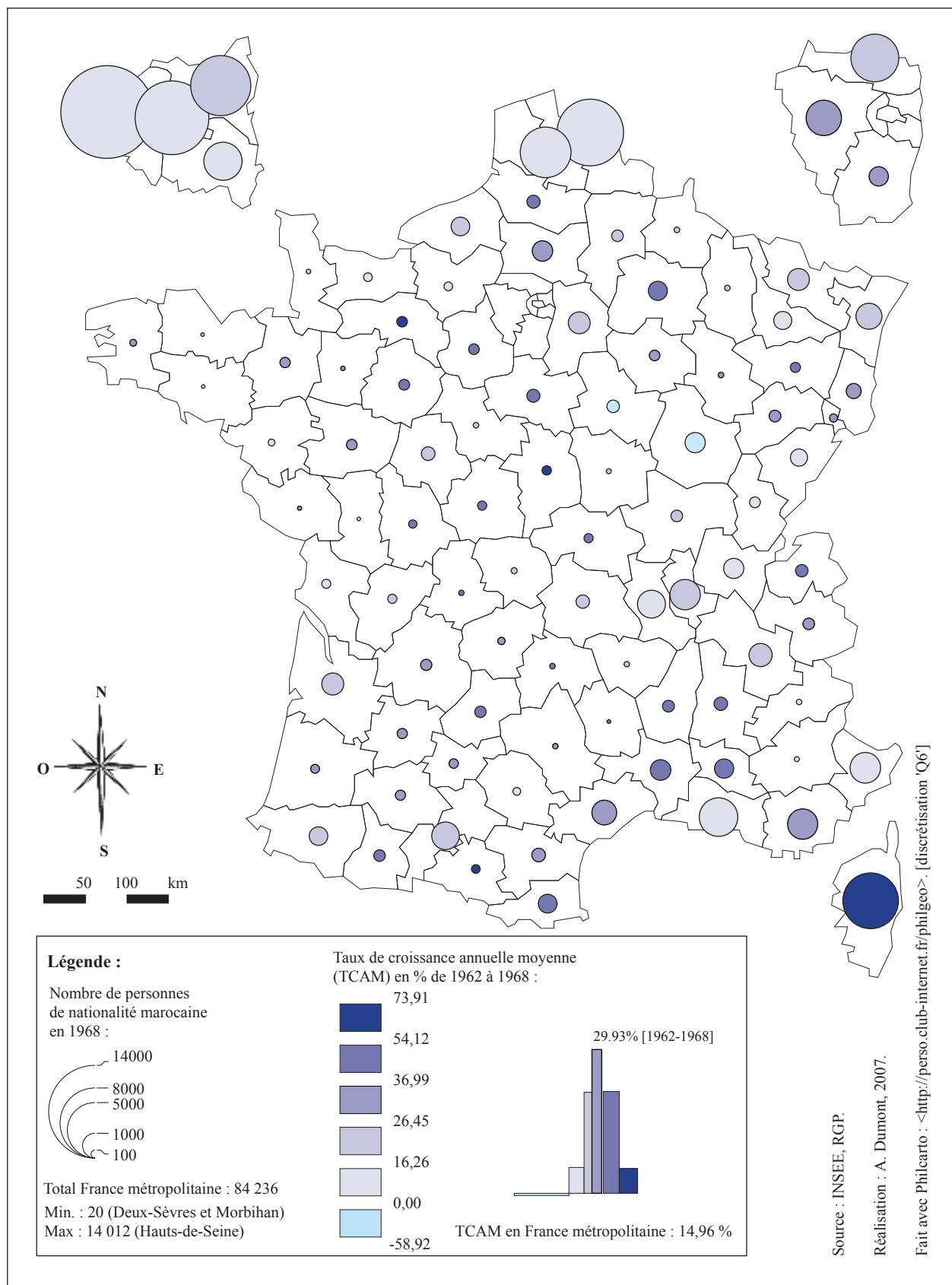
Ces évolutions spatiales et juridiques des migrations marocaines vers la France exercent une influence sur l'extension spatiale de l'Association des Marocains en France, sur le contenu de son discours, de son action. Mais, comme le montre le premier paragraphe, celui-ci est avant tout déterminé par les évolutions politiques au Maroc. Là-bas, le régime mis en place au lendemain de l'indépendance se révèle être une monarchie constitutionnelle (et non parlementaire), à la fois centralisée et disposant de relais d'influence puissants sur le territoire. Dès 1959, l'Union nationale des forces populaires (UNFP), créée elle aussi par Mehdi Ben Barka et par d'autres nationalistes de l'Istiqlal, s'oppose à ces évolutions politiques. L'AMF de cette époque est le relais de cette opposition et participe de l'extension spatiale du champ politique marocain.

Les événements de mai 1968 sont un moment fondateur pour certains migrants marocains (étudiants, travailleurs, réfugiés), mais ce sont dans les années 1970-1972 qu'apparaissent les premières grèves de travailleurs marocains dans des usines de la région parisienne. Les soutiens à ces grèves sont relativement nombreux, du moins à la gauche de l'échiquier politique français, et de la part des sections de l'AMF. Le spectre des adhérents de l'AMF s'élargit donc des exilés et des étudiants aux ouvriers immigrés, de même que ces soutiens s'élargissent de la gauche marocaine à l'extrême-gauche française, même si ces deux phénomènes sont encore de simples prémisses des bouleversements idéologiques de la période suivante.

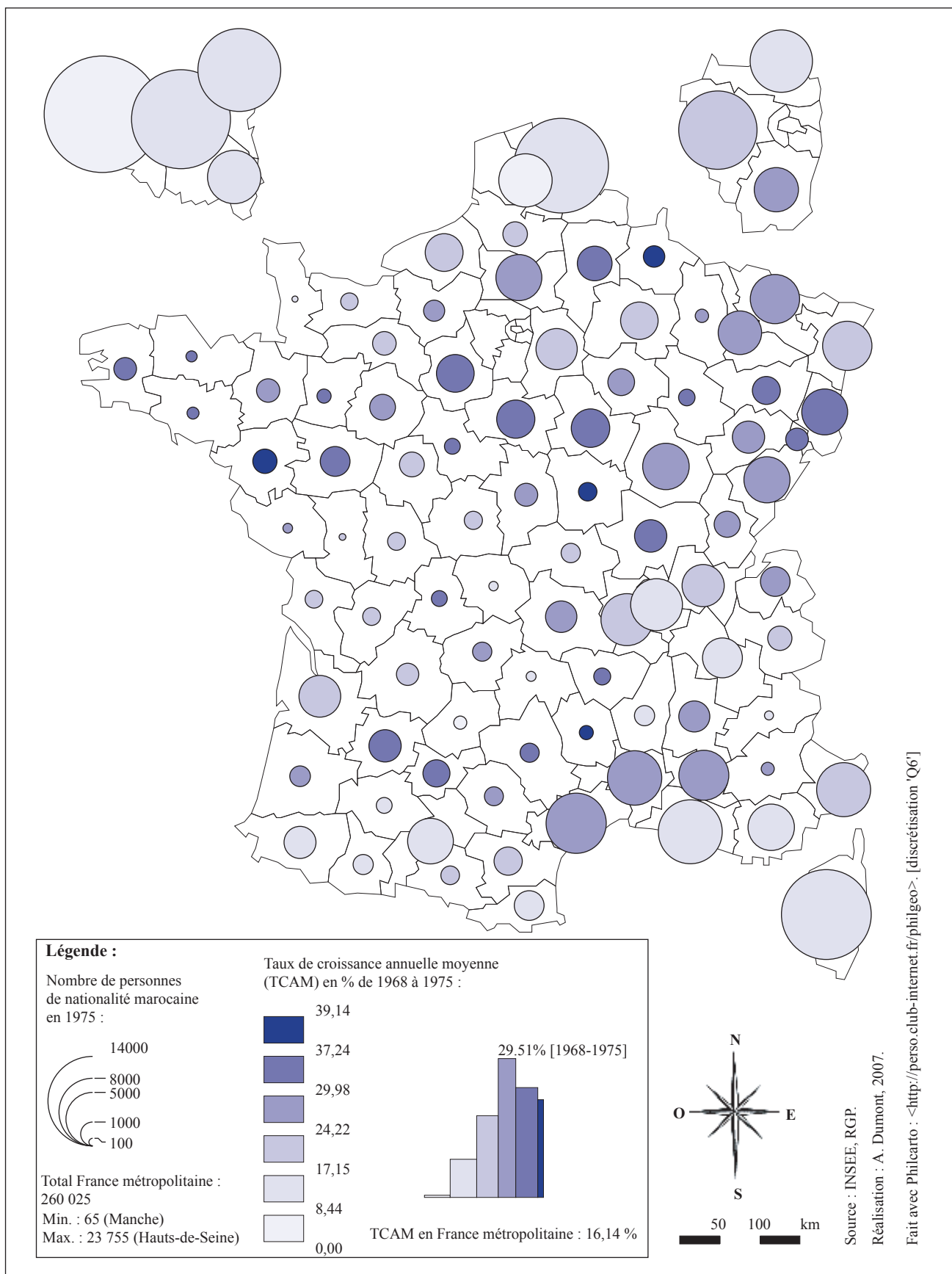
Carte 4 : Répartition par département de la population de nationalité marocaine en France en 1962



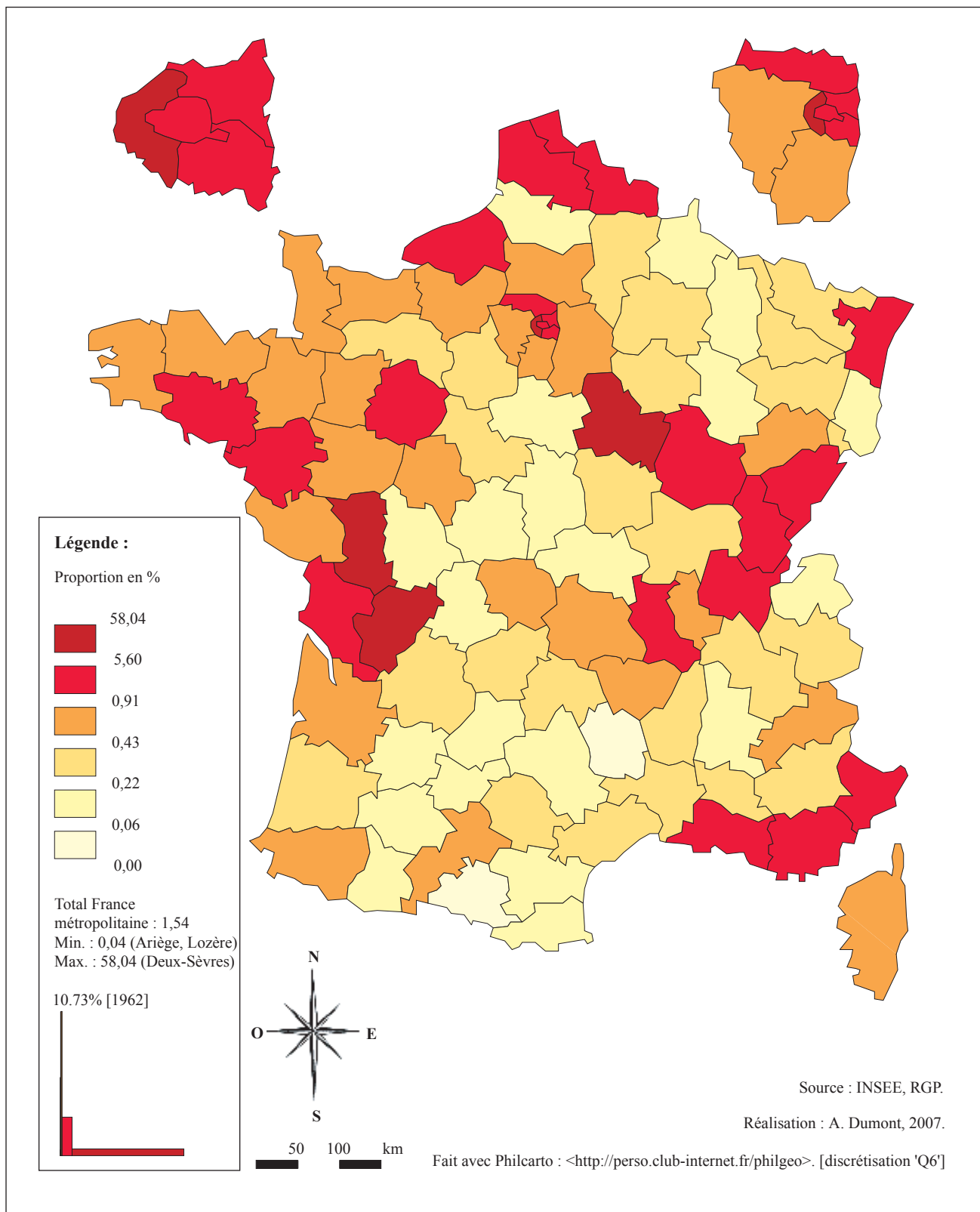
Carte 5 : Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1962 à 1968



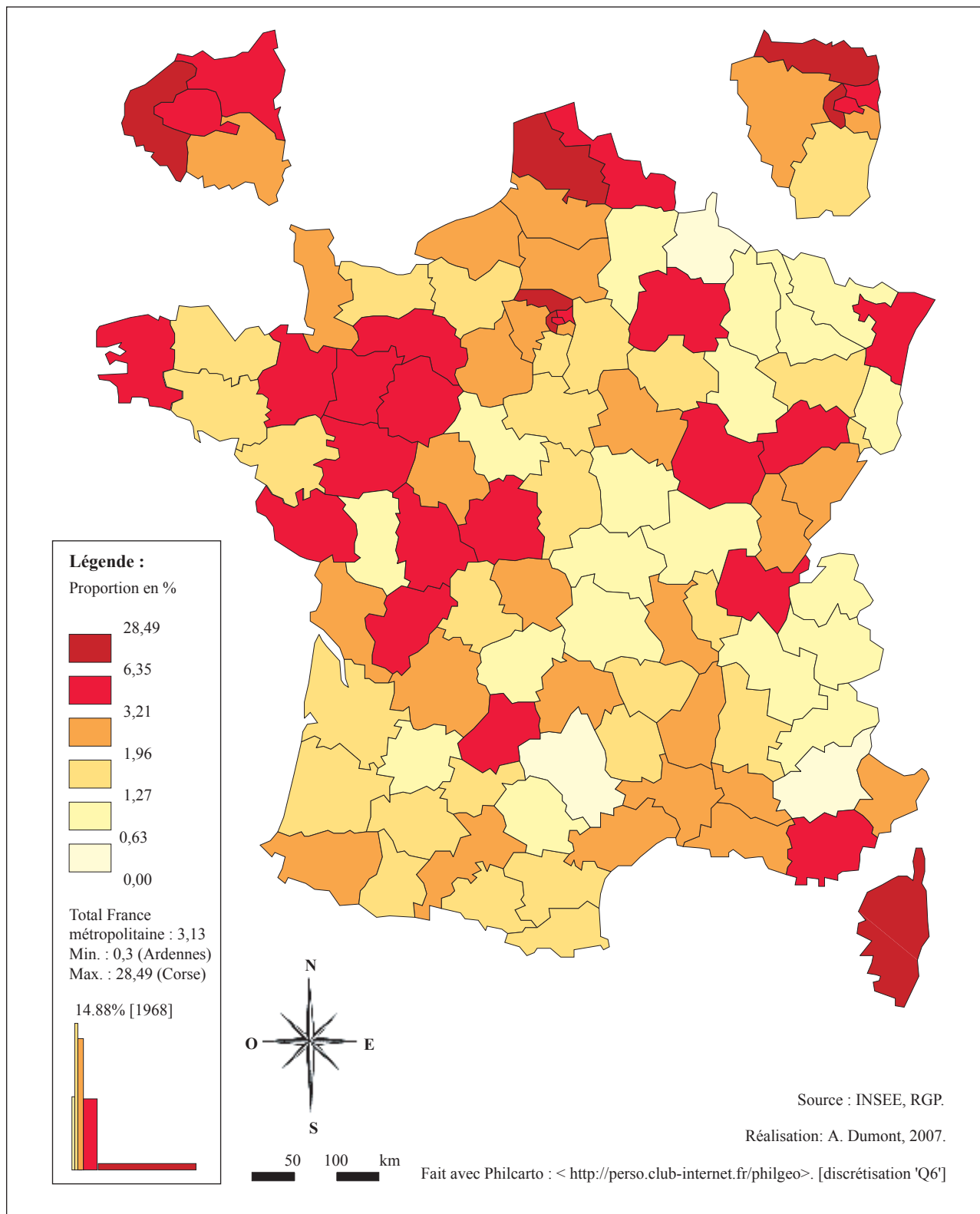
Carte 6 : Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1968 à 1975



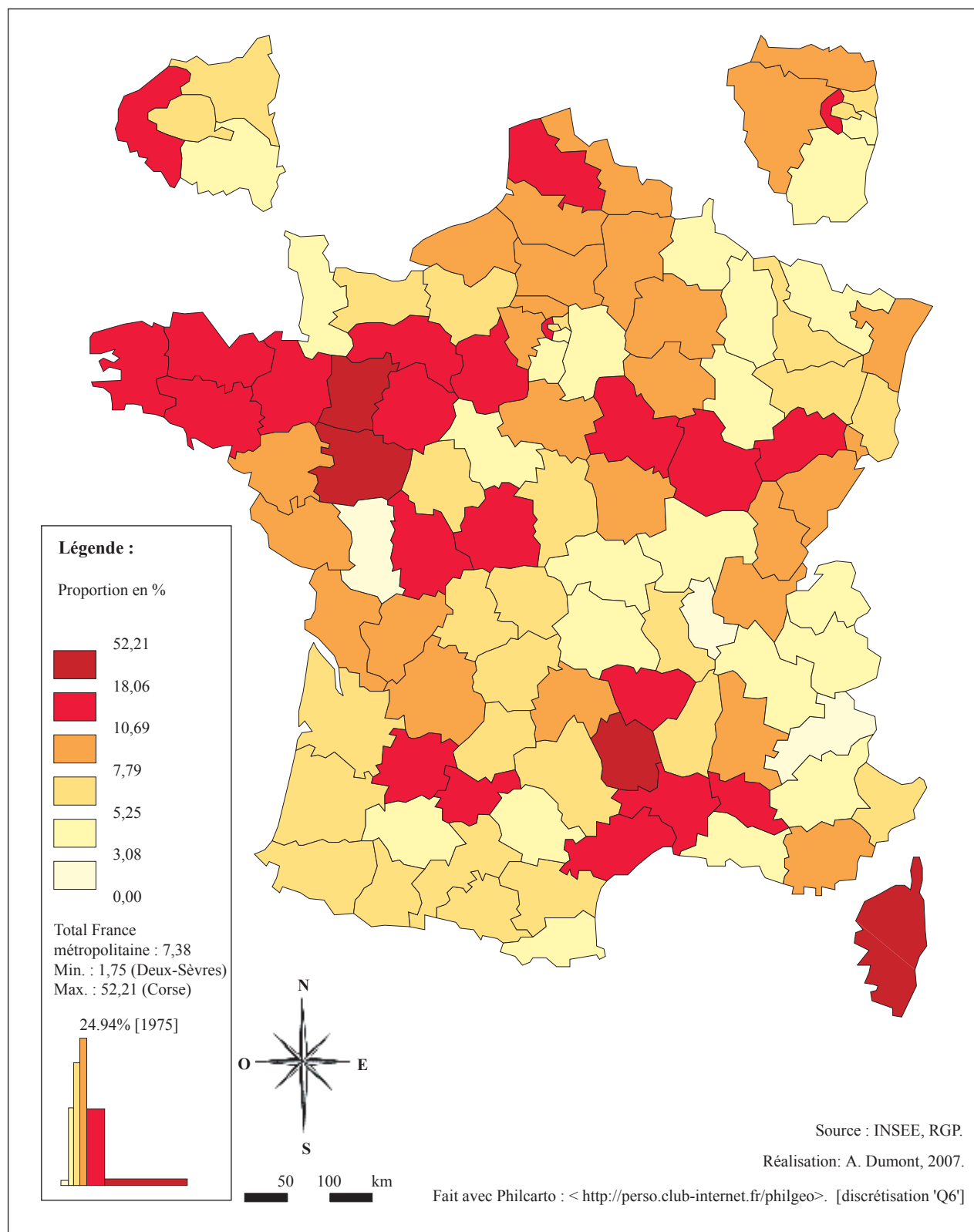
Carte 7. Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1962



Carte 8 : Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1968



Carte 9 : Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1975



1. L'EXTENSION SPATIALE DU CHAMP POLITIQUE MAROCAIN EN FRANCE (1956-1973)

De 1956 à 1973, la situation politique au Maroc est extrêmement confuse. Le régime mis en place, qui accorde tous les pouvoirs au Palais, déçoit de nombreux militants de l'Istiqlal, dont la frange socialiste constitue en 1959 un nouveau parti d'opposition (en plus du Parti communiste). Le projet de monarchie parlementaire s'effondre avec la constitution de 1962, puis l'insurrection et l'état d'exception de 1965, ce qui contribue à l'émergence d'une nouvelle génération de militants, marquée par le marxisme-léninisme (paragraphe A).

En France, l'AMF est créée à Paris autour de Mehdi Ben Barka lors de son premier exil en Europe, du 21 janvier 1960 au 15 mai 1962, date à laquelle il rejoint le Maroc pour assister au 2^{ème} congrès de son parti, l'UNFP. Pour comprendre l'origine de l'AMF, il est nécessaire de retracer la trajectoire de ce leader historique de la gauche marocaine, en s'attachant à deux aspects particuliers de la fin de sa vie. D'une part, Mehdi Ben Barka est extrêmement mobile : il passe d'une ville, d'un pays et d'un continent à l'autre et change souvent de résidence. De 1960 à 1965, il n'est présent qu'une seule année au Maroc (de mi-1962 à mi-1963). D'autre part, Ben Barka prend peu à peu ses distances vis-à-vis de son propre parti, qu'il sacrifie parfois pour l'internationalisme et la lutte contre l'impérialisme (paragraphe B).

Sur ces deux points, l'AMF ressemble à Ben Barka. Les rares documents disponibles permettent d'affirmer que le premier aspect se retrouve dans les années 1960-1973, puisque ses premiers adhérents sont eux aussi exilés, certes plus jeunes que Ben Barka, plus souvent étudiants qu'ouvriers. Quant au second aspect – le desserrement de l'emprise de l'UNFP – il n'intervient qu'après 1973, à travers l'implication croissante de l'AMF dans les grèves menées par les travailleurs marocains dans l'espace d'installation (paragraphe C).

A - Le champ politique marocain après l'indépendance (1956-1973)

a) La centralité politique du Palais

Réduit au rang d'exécutif des décisions françaises sous le Protectorat, le Palais royal retrouve avec l'indépendance toute sa centralité politique, c'est-à-dire sa légitimité et son efficacité. La légitimité du roi se manifeste dès les débuts du nationalisme marocain : c'est au nom du sultan que les Marocains protestent contre le dahir berbère en mai 1930 ; c'est encore le sultan qu'ils réclament lorsque celui-ci est déposé et déporté à Madagascar en août 1953 par les autorités françaises ; à l'indépendance, même le Parti communiste reconnaît la légitimité de Mohamed V.²⁰³ Celle-ci est dynastique et religieuse : les Alaouites règnent depuis 1666 sur le Maroc et sont réputés descendre directement du prophète. Les discours de Mohamed V et Hassan II (à partir de 1961) vont mettre l'accent sur ces deux éléments, afin de minorer la légitimité récente de l'Istiqlal, dont ils redoutent l'influence auprès des Marocains.

²⁰³ Communiqué du 15 juin 1957, cité par Marguerite Rollinde, 2002, p. 88.

L'efficacité politique du Palais ressort d'une stratégie complexe, mise en évidence par Rémy Leveau [1976]. Son constat de départ est qu'au lendemain de l'indépendance, le Palais poursuit des objectifs apparemment contradictoires, en cherchant des appuis dans divers secteurs de la société. Face au risque d'opposition des élites locales, Mohamed V et Hassan II renouent avec les réseaux d'influence et les intérêts sur lesquels s'est appuyé le Protectorat (et qui ont ensuite causé sa perte). Dans le même temps, ces rois doivent manœuvrer habilement face au puissant mouvement national (Istiqlal et Armée de libération pour l'essentiel) et à l'influence croissante du socialisme. Rémy Leveau démontre que le Palais refuse de transférer le pouvoir au parti dominant (l'Istiqlal), car cela réduirait son rôle à une fonction symbolique, du type de celle exercée par le roi dans une monarchie parlementaire. Pour cela, le Palais restaure le pouvoir des élites traditionnelle locales qui lui assurent, en retour, le soutien de la population rurale, largement dominante en nombre. Autrement dit, le Palais sacrifie la modernisation politique et économique du Maroc sur l'autel de sa propre légitimité.

La démonstration de Rémy Leveau repose sur des arguments historiques, géographiques et politiques (géographie électorale). L'auteur démontre notamment que les élections législatives de 1963, les premières de l'histoire du pays, ne donnent lieu qu'à des conflits politiques de dimension locale, voire régionaliste. En outre, et malgré les discours royaux sur la modernité, le découpage communal est calqué sur le découpage tribal, avec plus de 600 tribus regroupant chacune 10 000 à 15 000 individus [Leveau, 1976 : 36]. La « *solidarité ethnique* » fonctionne d'ailleurs lors des élections, mais un peu moins chez l'UNFP [*ibid.* : 99]. Enfin, de 1956 à 1959, les institutions, dont l'armée et la police, sont placées sous le contrôle royal et le système judiciaire est dans la continuité du Protectorat [Rollinde, 2002 : 92-99].

La centralité royale qui caractérise le système politique marocain a été admirablement décrite par John Waterbury, qui explique comment le roi doit à la fois combattre les partis et les groupes trop puissants et leur laisser assez de force pour se combattre entre eux [Waterbury, 1975].²⁰⁴ Un terme désigne d'ailleurs ce système et, plus largement, l'administration des hommes par la monarchie marocaine : c'est le « *Makhzen* ».

Ce mot, qui signifie trésor, coffre, dérivé du substantif de *khazana* (cacher, préserver), est couramment employé pour désigner tantôt l'appareil d'Etat, sa permanence et son omnipotence, tantôt les réseaux d'intérêts clientélistes activés par l'Etat, tantôt le « *néo-patrimonialisme* », dans lequel le roi incarne la figure du père de la nation, à l'autorité naturelle sur des sujets loyaux. Jacques Berque fait remonter l'origine de ce système au 17^{ème} siècle, à l'époque où les Alaouites accèdent au trône. Pour lui, « *le Makhzen, c'est une*

²⁰⁴ « *Le Roi ne peut se permettre de laisser une faction devenir trop puissante mais, d'un autre côté, il ne souhaite la disparition d'aucune d'entre elles ; ce serait perdre quelques pions à manipuler et se priver d'éléments bien commodes pour donner du relief à ses propres actions. De leur côté, les factions en sont venues à accepter le jeu, selon les règles du Roi. Elles se bornent à des « revendications positives » qui leur procurent les avantages marginaux d'un régime qu'aucune d'entre elles ne rejette complètement. [...] La stagnation est le prix de ce jeu de bascule ; aucune faction isolée ne peut prendre à elle seule le risque d'une initiative hardie et elles sont incapables, ensemble, d'action concertée. Le rôle que le roi s'est choisi n'est pas de diriger mais d'orchestrer les évolutions du « Ballet national des thuriféraires ».* » [Waterbury, 1975 : 305].

capacité d'intervention militaire, détachée du peuple, et d'autant plus détachée qu'elle ne repose même plus sur une force ethnique, mais sur une armée largement coupée du pays. C'est, en second lieu, une accumulation économique de type ancien, et à laquelle la fiscalité légale n'offre qu'un prétexte sans cesse débordé. [...] La Cour, disait-on en France, est le tombeau de la nation. Le Makhzen n'en est que le silo insatiable » [Berque, 1998 : 267-268].

Le Mahkzen est donc ressuscité après l'indépendance par la nouvelle centralité du Palais. Dans ce contexte, comment a pu émerger un parti d'opposition tel que l'UNFP de Mehdi Ben Barka ?

b) L'Union nationale des forces populaires : du nationalisme au socialisme d'opposition

Depuis 1956, l'Istiqlal exerce une hégémonie de fait sur la vie partisane marocaine, mais la politique royale avive les tensions internes entre conservateurs et progressistes, qui aboutissent à la scission du 6 septembre 1959, d'où est issue l'UNFP. Ce parti veut défendre l'idée d'une réelle démocratie, basée sur la souveraineté populaire contre l'arbitraire royal. Certaines critiques vont trop loin aux yeux de Mohammed V qui condamne, lors de son discours du Trône du 15 novembre 1959, les « *doctrines matérialistes incompatibles avec notre foi, nos valeurs morales et notre structure sociale.* » Dans la lignée de ce discours, la Justice prononce la dissolution du Parti communiste marocain (PCM) le 9 février 1960, tandis que deux responsables de l'UNFP, Mohamed Basri et Abderrahman Youssoufi, sont arrêtés, accusés de complot contre le prince héritier, puis relâchés. Mais l'UNFP est exclue du second gouvernement, formé le 27 mai 1960 autour du roi et de son fils Hassan. Le lendemain, Abderrahim Bouabid (UNFP) dénonce « *un régime fasciste* ». Après l'accession au trône d'Hassan II, l'UNFP réclame en vain l'élection d'une assemblée constituante. Au lieu de cela, Hassan II, aidé par des constitutionnalistes français, prépare un projet de constitution qu'il soumet au référendum le 14 décembre 1962. Dans ce projet, le Palais est au cœur des institutions : le gouvernement n'est en effet pas responsable devant le Parlement mais devant le roi, qui appose son sceau à toutes les lois. La reconnaissance du multipartisme (art. 3) est donc de pure forme.

L'UNFP appelle donc au boycott du référendum sur la constitution, alors que l'Istiqlal soutient le « *oui* », qui l'emporte avec 85 %. Selon cette constitution, le Maroc est un « *Etat musulman souverain* » (préambule) et le régime est une « *monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale* » (art. 1^{er}). La légitimité royale est héréditaire (art. 20) et d'origine divine, puisque le roi est un descendant du prophète (*sharîf*) : son pouvoir s'exerce même par-delà les frontières nationales puisque le roi est « *Commandeur des croyants, représentant suprême de la nation* [mention ajoutée en 1970], *symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat* » (art. 19). La confusion des trois éléments du triptyque « *Dieu, la patrie, le roi* », décrit au chapitre 3, est parachevée par le fait que « *l'Islam est la religion d'Etat* » (art. 6).

Si le premier scrutin législatif du 17 mai 1963 est un échec relatif pour le Palais, un succès pour l'Istiqlal (41 sièges, environ un tiers du total) et, dans une moindre mesure, pour l'UNFP (29 sièges), ces deux partis sont exclus du gouvernement. En outre, un vaste procès pour complot est organisé le 23 novembre 1963 contre 102 militants politiques, principalement de l'UNFP. Ce complot aurait débuté par un attentat contre la base états-unienne de Kenitra, sur le littoral atlantique, et des Etats étrangers seraient intervenus. Le procès, qui se déroule dans des conditions inéquitables, est celui de la frange jugée radicale de l'UNFP et les peines prononcées sont très lourdes, avec 11 condamnations à mort, commuées en peine de prison à perpétuité.

L'année 1963 marque ainsi la rupture entre l'UNFP et le pouvoir royal. Mais le parti continue de siéger au Parlement. En 1965, l'UNFP n'accuse pas directement le Palais d'être co-responsable de la disparition de Ben Barka (voir plus loin). De même, il ne soutient pas les insurgés du 23 mars 1965. Cela confirme les observations de John Waterbury, entre autres, sur le fonctionnement du champ politique marocain. L'UNFP est pourtant la première victime de la répression, renforcée durant l'état d'exception (1965-1970), avec un nouveau procès de 180 de ses militants pour « *complot contre la sûreté de l'Etat* » en juin 1971. De son côté, le Parti communiste tente de renaître sous un nouveau nom, le Parti de la libération et du socialisme (PLS), puisque le communisme a été jugé en 1960 incompatible avec la foi musulmane. Mais ce PLS est aussitôt interdit en 1969. Face à la privation de pouvoir des partis politiques, seules l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM) et la jeunesse lycéenne expriment leur opposition au régime.

c) La naissance du marxisme-léninisme au Maroc : la « génération 1965 »

A Casablanca, une insurrection sans précédent depuis l'indépendance se déroule les 22 et 23 mars : des milliers de lycéens défilent dans les rues en réaction à une circulaire du Ministère de l'éducation nationale qui interdit aux élèves de plus de 17 ans d'entrer au lycée. Cette mesure est censée limiter le nombre croissant de lycéens, dont seule une minorité obtiendra le baccalauréat, mais elle va à l'encontre de l'idée de généralisation de l'enseignement développée par le mouvement national depuis son origine.²⁰⁵ D'autres catégories se joignent aux lycéens dans les grandes villes, notamment à Casablanca, et les manifestations tournent à l'insurrection. La répression militaire est démesurée (le bilan est de l'ordre du millier de morts) et les arrestations systématiques ; environ 3 000 personnes, dont 2 000 seront jugées. Après des annonces de réformes de l'éducation, Hassan II utilise l'article 35, équivalent marocain de l'article 16 français²⁰⁶, qui instaure l'état d'exception à compter du 8 juin. Celui-ci durera cinq ans, jusqu'au discours du 7 juillet 1970.

²⁰⁵ Généralisation, marocanisation, arabisation et unification sont les quatre grands principes définis en 1959 par le Ministre de l'éducation nationale et défendus depuis par l'UNEM. La distance est abyssale entre ces principes et la déclaration restée fameuse d'Hassan II, le 30 mars 1965 : « *il n'y a pas de danger aussi grave pour l'Etat que celui d'un prétendu intellectuel. Il aurait mieux valu que vous soyez des illettrés !* »

²⁰⁶ L'article 16 de la constitution de 1958 accorde des « *pouvoirs exceptionnels* » au président de la République dans certaines circonstances, par exemple lorsque les institutions sont menacées « *d'une manière grave et immédiate* ».

Avec d'autres, Marguerite Rollinde considère le 23 mars 1965 comme un « *tournant dans le rapport entre le makhzen et la société et comme une rupture entre deux générations, celle de l'époque coloniale et celle de l'indépendance* » [Rollinde, 2002 : 125]. A partir de ces événements, l'UNEM et les universités deviennent des lieux de débats politiques, où se ressentent les influences anti-impérialistes, marxistes-léninistes et maoïstes importées de l'étranger. On y exprime son soutien aux luttes nationales, au premier rang desquelles celle des Palestiniens. Les partis issus du mouvement national sont très critiqués pour leur réformisme, y compris l'ex-PCM, accusé de « *révisionnisme* » [ibid. : 138]. L'aile radicale de l'UNEM gagne des positions au 13^{ème} congrès de l'UNEM (1969) qui constitue, pour Marguerite Rollinde, l'acte de naissance du marxisme-léninisme marocain en mettant à l'ordre du jour la « *révolution totale* » [ibid. : 146]. S'ensuivent en 1970 de nombreuses grèves lycéennes et universitaires, puis l'émergence de la question de la violence et de la clandestinité dans les discussions entre les divers groupes composant l'UNEM. Ces derniers critiquent les dirigeants élus – et proches de l'UNFP – au 14^{ème} congrès (1971) et le fonctionnement non démocratique de l'UNEM. Le 15^{ème} congrès (1972) consacre la victoire de ces groupes radicaux, les « *progressistes* », et Aziz Menebhi accède à la présidence, pour être aussitôt enlevé (il est libéré durant l'été 1973). Les grèves qui suivent cet enlèvement provoquent une répression accrue et l'interdiction de l'UNEM – qui va durer six ans – le 24 janvier 1973, puis de son antenne lycéenne, le Syndicat national des Lycéens (SNL) en mars. Nous verrons plus loin comment l'UNEM s'est alors véritablement transposée en France.

B - L'exil européen de Mehdi Ben Barka (1960-1965)

Né en 1920, signataire, à l'âge de 24 ans, du Manifeste de janvier 1944 annonçant la création du parti de l'Indépendance (*hizb al Istiqlal*), Ben Barka est un marxiste qui a pris ses distances très tôt avec le Parti communiste marocain.²⁰⁷ Fondateur de l'UNFP le 6 septembre 1959, Ben Barka est au cœur de la lutte pour l'indépendance puis du socialisme marocain, dont il est resté la figure internationale la plus célèbre. Après la création de l'UNFP, il effectue un périple de plusieurs semaines en Europe (Paris, Madrid, Moscou, Stockholm), au Moyen-Orient (Le Caire, Beyrouth, Damas) et en Asie (Pékin, New Delhi), deux régions dans lesquelles il s'entretient avec plusieurs dirigeants (Nehru, Nasser, etc.). En Europe, il participe à des réunions publiques telles que celle organisée par l'UNEM à Madrid ou la célébration officielle de la fête du Trône à Paris. Mais, dès le mois de janvier 1960, Ben Barka choisit de s'exiler plus longuement en France, sous prétexte de visiter son frère en Allemagne. Sa résidence, un petit meublé, est située dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, rue Lauriston et son séjour, entrecoupé de voyages internationaux, lui permet de fréquenter les intellectuels français et surtout les étudiants. Il s'est d'ailleurs réinscrit à la faculté de droit.

Ben Barka devient « *l'ambassadeur mondial de l'UNFP* » alors que le parti est déjà en proie aux querelles internes [Daoud ; Monjib, 2000 : 250]. Il participe aux différentes réunions

²⁰⁷ Ce paragraphe s'appuie sur deux des nombreux ouvrages parus sur Mehdi Ben Barka, l'un français [Galissot ; Kergoat, 1997], l'autre marocain [Daoud ; Monjib, 2000].

internationales du mouvement des non-alignés et il prend des responsabilités au sein de l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique et d'Asie (OSPAA) née en 1957. Plus tard, il est chargé d'organiser la participation des mouvements indépendantistes de ces deux continents à la conférence tricontinentale qui doit se réunir à La Havane en 1966. Privilégie-t-il alors l'engagement internationaliste à la vie politique marocaine ? Dans son esprit, les deux échelles d'action sont indissociables. Au Maroc même, les positions politiques et les mobilisations de rue ont partie liée avec les événements internationaux : c'est par exemple le cas de la manifestation annuelle de soutien au peuple algérien, organisée par la gauche marocaine, qui se transforme en émeute le 1^{er} novembre 1961 à Rabat. L'Ambassade de France est alors pillée et le drapeau tricolore brûlé.

Au moment de la mort de Mohamed V, le 26 février 1961, Ben Barka se trouve à Paris, ville qu'il quitte en juin pour des raisons de sécurité, car il est surveillé par les polices française et marocaine. Sa seconde résidence d'exil est Chambésy, près de Genève, qu'il quitte en mai 1962 pour rentrer au Maroc et participer au premier congrès de l'UNFP depuis sa création. Si l'accueil de la population est triomphal, les tensions internes à la gauche (UNEM, UNFP et Istiqlal pour l'essentiel) se renforcent. Au moment du référendum sur la constitution, fin 1962, Ben Barka est retourné en Europe, à Cologne, pour se remettre d'un accident de voiture causé au Maroc par des policiers, une mésaventure qu'il assimile à une première tentative d'assassinat. Ce court exil forcé ne l'empêche pas d'être triomphalement élu, avec 90 % des voix, comme député de la circonscription du quartier populaire de Yacoub el Mansour à Rabat, lors du premier scrutin législatif du Royaume le 17 mai 1963. Ben Barka poursuit de l'étranger (Tunis, Le Caire, etc.) ses critiques de l'évolution du régime : ainsi, le 19 juillet, au lendemain d'une vague d'arrestations au sein de l'UNFP, il décrit ce régime comme un « *pouvoir féodal et personnel qui n'est qu'une dictature policière cherchant à asseoir sa domination sous le paravent d'élections truquées* » [Rollinde, 2002 : 117].

Quelques mois plus tard, en octobre 1963, c'est sur un contentieux territorial que va de nouveau se distinguer Mehdi Ben Barka. L'épisode de la « *guerre des sables* », qui s'étend du 8 octobre au 2 novembre, est un conflit frontalier entre le Maroc et l'Algérie dans la région de Tindouf : ces deux Etats nouvellement indépendants contestent les frontières héritées de la période coloniale. Le Maroc va rapidement obtenir gain de cause au niveau diplomatique, mais le leader de l'UNFP, en déplacement au Caire, dénonce une « *agression traîtresse contre la révolution algérienne* » commise par l'Etat marocain, qui se rallierait ainsi aux impérialistes. Hassan II, qui a succédé le 3 mars 1961 à son père, va saisir l'occasion pour tenter de décrédibiliser Ben Barka et l'UNFP dans son discours du 19 octobre, dans lequel il dénonce « *l'attitude vile et abjecte adoptée par des égarés qui se réclament de la communauté marocaine alors qu'ils en sont indignes et que la communauté les rejette. En s'excluant ainsi de la communauté, ces égarés ont dévoilé leur trahison en frappant la nation dans le dos.* »²⁰⁸

²⁰⁸ Hassan II, *Le Maroc en marche. Discours de sa Majesté Hassan II depuis son intronisation*, ministère de l'Information, Rabat, 1965. Cité par Marguerite Rollinde, 2002, p. 115.

La question des frontières du Maroc indépendant est donc employée par le Palais pour exclure les opposants politiques de la « *communauté* » nationale, comme elle le sera plus tard en France par les amicales vis-à-vis de l'AMF. Au cours des années suivantes, le nationalisme est habilement utilisé par le pouvoir royal pour asseoir sa légitimité et désamorcer la contestation interne. A l'issue du procès du « *complot* » imputé à l'UNFP, Ben Barka est condamné à mort par contumace le 14 mars 1964 pour « *atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, atteinte à la vie de Sa Majesté le roi, non-dénonciation de ces crimes, tentative de meurtre avec préméditation et association de malfaiteurs.* » En fuite comme 15 autres prévenus, il est accusé d'avoir versé de l'argent en vue « *d'attenter à la vie de certaines personnalités marquantes.* ». Ben Barka, parti du Maroc le 15 juin, ne rentrera plus jamais au pays. Même en Suisse, il craint pour sa sécurité et déménage de Chambésy au centre-ville de Genève, dans un appartement où il séjourne peu. Pistolet, alarmes, déguisements et garde rapprochée, assurée par des Algériens, lui sont devenus nécessaires.

Les villes qu'il visite le plus à l'époque sont Le Caire, où il installe sa famille venue du Maroc pendant l'été 1964, et Alger, où de nombreux mouvements indépendantistes, mais aussi les exilés marocains, sont accueillis. Outre ses entretiens fréquents avec Nasser, Ben Bella et sa participation aux activités de l'OSPAA, Ben Barka s'occupe de la formation politique des étudiants maghrébins, sur lesquels il a toujours eu une grande influence. Ces derniers avaient d'ailleurs manifesté leur mécontentement en mars 1963 à l'annonce des condamnations à mort par contumace et l'Ambassade du Maroc à Paris avait été occupée. « *Selon certains témoins, il aurait sérieusement envisagé, à l'époque, de prendre en main l'organisation d'une filiale de l'UNFP à l'étranger, fondée notamment sur l'adhésion des étudiants* » [Daoud ; Monjib, 2000 : 309]. Dans cette hypothèse, l'AMF naissante serait cette « *filiale* » parisienne du parti marocain.

L'année 1965 est marquée par deux événements, l'un marocain, l'autre algérien, qui vont bouleverser la vie du leader marocain. Après l'insurrection et la répression de mars 1965, la vie politique marocaine est suspendue. Paradoxalement, Hassan II souhaite reprendre contact avec Mehdi Ben Barka. Le 13 avril, trois condamnés à mort, membres de l'UNFP, sont graciés. Ben Barka le sera-t-il à son tour ? Pour cela, son retour au Maroc semble nécessaire. Plusieurs prises de contact et tractations officieuses sont entreprises, via les services marocains, français ou l'entourage de Ben Barka.

La chute de Ben Bella, dont il fût très proche et qui garantissait sa sécurité, est le second événement qui, le 20 juin, va marquer la dernière année de sa vie. Boumédiène remet en cause l'accueil des mouvements indépendantistes étrangers à Alger et, à partir de septembre, Ben Barka y devient indésirable. Pourtant, il fût le premier responsable de l'UNFP à reconnaître le nouveau pouvoir algérien, ce qui lui avait valu de nombreuses critiques au sein du parti. Géopolitiquement, la période est aussi à une redistribution des cartes entre la Chine, l'URSS, leurs alliés et les Etats non-alignés. Cela entraîne l'échec du sommet afro-asiatique prévu à Alger le 29 juin et fait peser des menaces sur la tenue de la conférence tricontinentale prévue en 1966, dans la préparation de laquelle Ben Barka s'est longuement investi au sein du secrétariat exécutif.

Malgré cela, l'opposant marocain continue de parcourir les capitales, d'Accra à La Havane en passant par Pékin, effectuant toujours de courts séjours dans son triangle préféré Paris, Genève, Le Caire, ville où il dispose d'une maison. Le drame se noue durant l'été 1965, lorsqu'un ami journaliste, français, lui propose de faire un film, intitulé *Basta !*, avec d'autres personnes. C'est pour discuter de ce projet qu'il décollera de Genève le 29 octobre au matin pour se rendre à Paris dans le 5^{ème} arrondissement. Interpellé par deux policiers français sur le boulevard Saint-Germain, en présence d'un ami marocain, il monte avec eux dans une voiture pour une destination inconnue. Sa mort est annoncée le lendemain dans *Le Monde* sans que son corps ait été retrouvé.²⁰⁹ Au Maroc, l'UNFP accuse le Ministère de l'Intérieur d'en être le responsable mais épargne le Palais, qui vient de promettre une réforme constitutionnelle. Quant à l'Union marocaine du travail (UMT), le principal syndicat, elle ne réagit pas à l'évènement. Les critiques sont plus fortes en France (de Charles De Gaulle au Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka) qu'au Maroc, il est vrai soumis à l'état d'exception.

C - Les débuts de l'AMF (1960-1972)

a) Localisation, composition et premières revendications

En France, l'AMF va fédérer l'ensemble des courants de la gauche exilée : socialistes de l'UNFP, communistes du PCM interdit au Maroc depuis le 9 février 1960, étudiants de l'UNEM créée en 1957. Les plus nombreux de ces militants sont ceux de l'UNFP, qui compterait 300 membres sur le sol français dans ces années 1960-1962 [Merizak, 2006 : 180].

L'arrêté ministériel d'autorisation de l'AMF est délivré le 9 novembre 1960. Son siège se situe alors au 20 de la rue Serpente, adjacente aux boulevards Saint-Germain et Saint-Michel (cf. photo 11), à quelques centaines de mètres du lieu d'enlèvement de Mehdi Ben Barka, cinq ans plus tard. Ce jour-là, le 29 octobre, il avait d'ailleurs rendez-vous en fin d'après-midi avec deux amis au siège de l'association. Cet appartement de la rue Serpente a déjà une longue histoire, mentionné précédemment.²¹⁰ Dans les années 1930, il constitue en effet un lieu de réunion des étudiants marocains qui seront ensuite des responsables du mouvement national.²¹¹ Ce lieu sert aussi, jusqu'en 1952, de « bureau d'information » à l'égard des acteurs politique français et des Nations Unies, en diffusant les communiqués du mouvement national.

²⁰⁹ En 2007, les circonstances exactes de la disparition de Mehdi Ben Barka demeurent mystérieuses. A l'époque, à l'issue d'un procès en cour d'assises entre 1966 et 1967, le colonel Dlimi est acquitté et le général Oufkir condamné par contumace à la perpétuité, mais jamais arrêté lors de ses nombreux séjours en France. En mai 2006, pour la première fois, le Ministre de l'Intérieur Driss Basri a été entendu par la Justice française.

²¹⁰ Section I, paragraphe 1C. Les informations complémentaires données ici proviennent d'un article d'un journal marocain, *L'Economiste*, du 11 janvier 2005. L'auteur précise qu'il tire ces informations des archives de ce bureau, auparavant dispersées parmi les adhérents de l'AMF et réunies dans les années 1980 par Mustapha Bouaziz, historien de la Faculté des lettres de Casablanca.

²¹¹ Comme Abderrahim Bouabid, Mehdi Ben Barka, Abdellah Ibrahim, Mohamed Douiri et Mohamed Boucetta.

Photo 11 : Le 20 de la rue Serpente (Paris 5^{ème}), siège de l'AMF de 1960 à 1975



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Il existe très peu d'informations concernant les caractéristiques socio-économiques des premiers adhérents de l'association, mis à part le fait que, dans ces années 1960, ils sont tous des hommes. La consultation du compte-rendu de l'assemblée générale du 28 février 1971 me permet de dresser un portrait succinct des sept membres du bureau à cette date. Leur moyenne d'âge est de 25 ans et demi, si l'on fait exception d'une personne âgée de 38 ans. Ces militants sont donc jeunes. Tous sont arrivés en France entre 1964 et 1969. Trois sont originaires de Figuig, les quatre autres ayant quitté les villes d'Ifrane, d'Idaougnidif, de Ben Bilal et de Casablanca. Ils représentent donc bien les nouvelles zones d'émigration marocaine.

Outre les statuts de 1961, qui mentionnent que l'association est fondée afin de « *grouper les Marocains établis en France en vue de renforcer leurs relations mutuelles, de maintenir et sauvegarder l'amitié traditionnelle entre le peuple français et le peuple marocain* », le plus ancien document en français qui a pu être consulté est la « *déclaration sur la convention franco-marocaine de la main-d'œuvre* », rédigée lors du 3^{ème} congrès de l'organisation, le 14 juin 1964. Cette longue déclaration démontre que la convention franco-marocaine a été lue dans les détails afin d'en informer les intéressés et d'en souligner les manques du point de vue de l'AMF. Sa présentation thématique (transports, sécurité sociale, licenciement, etc.) s'accompagne d'un solide argumentaire juridique. Cette déclaration témoigne de l'attention qu'accorde l'association aux conditions matérielles de vie des migrants marocains en France et au cadre juridique auquel ils sont désormais soumis. Elle démontre finalement que l'AMF est déjà, dans ces années-là, en partie orientée vers l'espace français et la vie quotidienne des

migrants. Ses rédacteurs reviennent longuement sur l'article 5 alinéa 2 de la convention, qui irait à l'encontre d'une émigration de travail et d'un engagement politique des migrants marocains en France et au Maroc. On retrouve dans le passage cité ci-dessous le souci de l'AMF de rassembler le maximum de Marocains et de les organiser politiquement :

« En laissant au Ministère du travail marocain le soin de faire les démarches nécessaires pour l'obtention des passeports, on laisse à ce Ministère toute liberté pour éliminer les travailleurs aptes et candidats au voyage, mais dont les opinions politiques ne correspondraient pas à la doctrine officielle. C'est un moyen de pression qui, d'ailleurs, peut facilement se doubler de tentatives de corruption (l'expérience est là pour nous en convaincre). »

Sur le plan migratoire, le mot de « voyage » et non celui d' « émigration » montre le caractère temporaire de la migration telle que la conçoit l'AMF à l'époque et, avec elle, l'ensemble de la population marocaine émigrée. Sur le plan politique, l'AMF dénie toute légitimité à l'Etat marocain de contrôler les flux de départ des Marocains vers la France. Deux raisons sont invoquées, qui portent sur les pratiques clientélistes et les pressions politiques auxquels ce contrôle donnerait lieu. Enfin, il est intéressant de remarquer, dans cet extrait, que la critique de l'AMF semble adressée autant à l'Etat marocain qu'à l'Etat français (désigné par le pronom indéfini « on »).

b) Répartition spatiale des sections de l'AMF en région parisienne

C'est en janvier 1965 que l'AMF crée sa première section de banlieue, à Chevilly-Larue, une commune du Val-de-Marne, au Sud de Paris. Cette localisation, toujours d'actualité, est une exception dans la géographie des sections de l'AMF qui se concentrent plutôt dans le quart Nord-Ouest de l'agglomération parisienne. En 1968, l'AMF compte désormais six sections : Argenteuil, Bondy, Chevilly-Larue, Gennevilliers, Saint-Denis et Paris. La section de Bondy a une très courte existence, puisqu'elle n'est pas mentionnée dans les documents ultérieurs, notamment le compte-rendu du congrès de 1971. Par contre, les cinq autres sections perdurent à travers les années, jusqu'au moment de l'enquête. Des sections à Nanterre, Sartrouville et Flins s'ajouteront à cette liste dans les trois années suivantes. Aux environs de 1975, de nouvelles sections sont créées à l'usine Renault Billancourt, à Mantes la Jolie et aux Mureaux (Yvelines), ainsi qu'à Dijon. Celles-ci rejoindront la coordination de sections de l'AMF (future ATMF). L'expansion se réalise donc en fonction de la répartition spatiale de la population marocaine, concentrée dans le Nord (Saint-Denis) et le Nord-Ouest (Argenteuil, etc.) de Paris, puis le long de la Seine, vers l'Ouest (Nanterre, Sartrouville, Flins), à proximité des industries métallurgiques et mécaniques (cf. carte 10).

Ce n'est qu'en 1976-1977 que l'AMF obtient un local à Gennevilliers, dans la rue Paul Vaillant-Couturier, auprès de la municipalité de gauche. A Argenteuil, l'AMF devenue coordination des sections est hébergée à l'Union locale de la CGT jusqu'à sa déclaration – tardive – à la préfecture en 1985. A cette époque, les activités de l'AMF se déroulent davantage dans les rues, les cafés, les usines et les foyers de travailleurs que dans les locaux associatifs. La Maison du Maroc du boulevard Jourdan est également le lieu de meetings

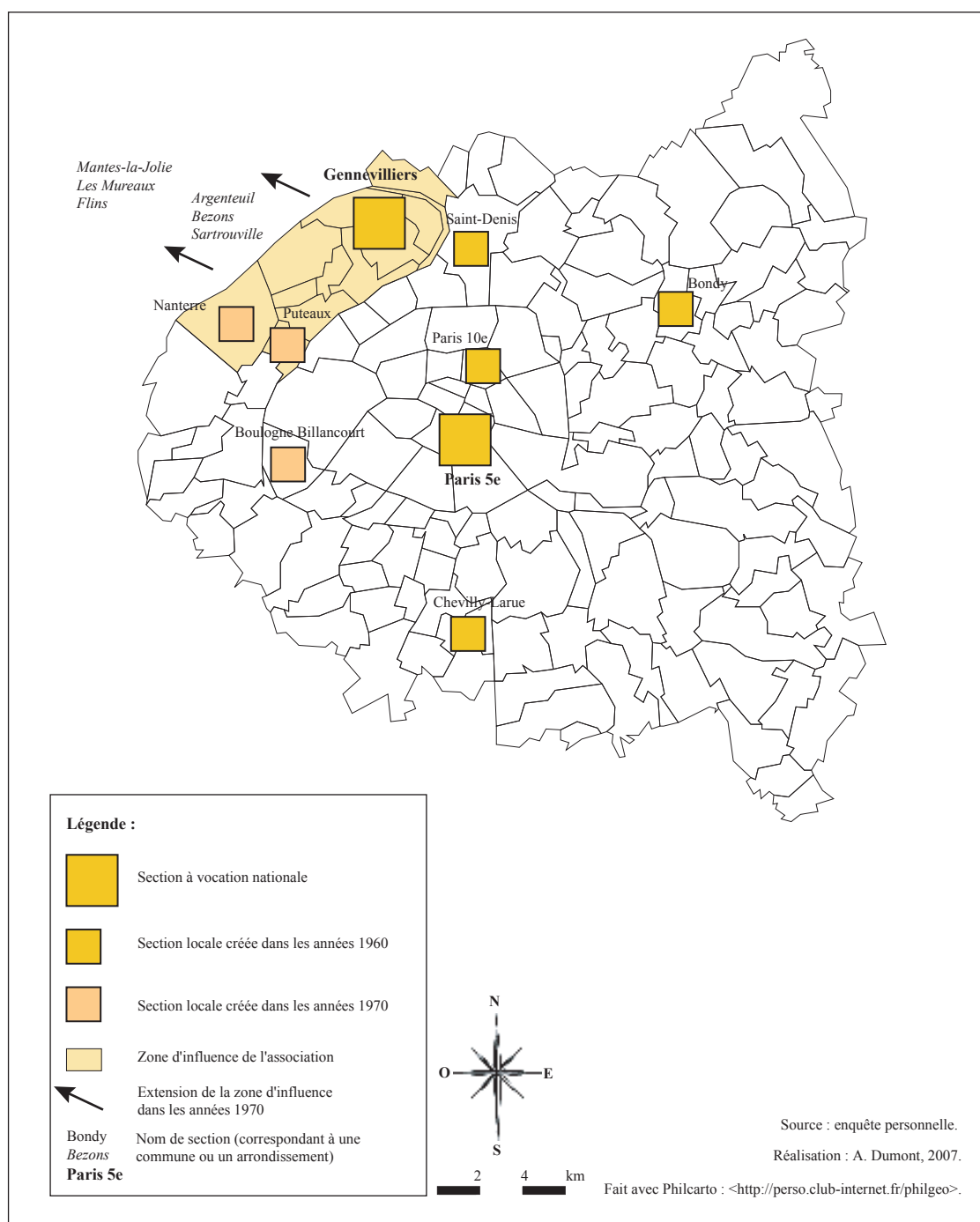
politiques. A Argenteuil, la section couvre également la commune limitrophe de Bezons où sont situés les foyers de travailleurs et l'usine du Joint industriel français, qui emploie de nombreux Marocains. Depuis sa création, la section de Gennevilliers exerce ainsi son influence sur une vaste zone, celle de la boucle de Seine, qui s'étend d'Epinay au Nord à Nanterre au Sud et comprend les communes de l'Île Saint-Denis, Villeneuve-la-Garenne, Bezons, Colombes, Bois Colombes et La Garenne, Asnières, Courbevoie et Puteaux.²¹² La localisation des sections à l'intérieur et aux marges de cette zone évolue rapidement. Par exemple, les militants de la section de l'usine Renault de Boulogne Billancourt sont en grande partie issus de la section d'Argenteuil ; celle-ci est devenue quasiment inactive de 1972 et 1977, à la suite de l'échec de la grève des Câbles de Lyon en 1971. Dans toute cette zone, les sections se décomposent et se recomposent autour de groupes de militants, qui se déplacent au gré des licenciements et des réembauches.

c) De Saint-Germain-des-Prés à Gennevilliers : deux espaces différenciés du militantisme marocain

Selon l'enquête de Zakya Daoud, la fin des années 1960 est déjà une période de desserrement de l'emprise de l'UNFP sur l'AMF, les activités de cette dernière se déroulant de plus en plus à la Bourse du travail de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et moins au 20 rue Serpente du 5^{ème} arrondissement [Daoud, 2002 : 38]. En réalité, il faut attendre la première grève de l'usine Chausson (1971) pour que l'AMF s'autonomise de l'UNFP. Par contre, il semble bien que les deux lieux de rencontre, le 20 rue Serpente et la Bourse du travail, soient fortement différenciés dans l'usage qu'en font les militants : le premier n'ayant pas de caractère public, le débat y est interne, entre militants avertis, tandis que le second, fréquenté par des syndicats français, est un lieu plus ouvert aux travailleurs migrants. En schématisant, le local de la rue Serpente renvoie au militantisme intellectuel étudiant de Saint-Germain-des-Prés, tandis que celui de la Bourse du travail inaugure l'ère des mobilisations ouvrières marocaines dans les usines de la première couronne. Plusieurs militants instruits de l'AMF fréquentent la Bourse du travail pour y donner des cours d'arabe et de français aux ouvriers à partir de 1969. Ces actions d'alphabétisation sont menées en dehors de toute décision de l'état-major marocain de l'UNFP [Daoud, 2002 : 17] et sont provoquées par le choc de la découverte des conditions de vie des travailleurs marocains. L'alphabétisation, qui est aussi perçue à l'époque par les mouvements gauchistes comme un acte militant (voir plus loin), devient l'activité centrale de l'AMF avec l'arrivée, à partir de 1972, des premiers exilés marxistes-léninistes de la « *génération 65* », qui souhaite que l'AMF s'autonomise de l'UNFP et contribue à la « *conscientisation des masses* » [ibid. : 37]. Cette évolution est tout sauf anecdotique, si on considère, avec Stéphane Dufoix [2002 : 138], que les changements de localisation des sièges d'organisations et des lieux centraux de militantisme dans l'exopolitie correspondent également à des changements dans la définition de l'identité de ces organisations et de leur place dans cette exopolitie.

²¹² Source : *Trait d'union*, n°7, Avril 1990, 8 p., p. 8.

Carte 10 : Répartition des sections de l'AMF en région parisienne dans les années 1960 et 1970



La Bourse du travail devient alors un lieu de convergence ou de superposition entre deux univers sociaux, celui des usines et celui des facultés. Sa fréquentation a pu favoriser l'intégration de militants de l'AMF dans les syndicats français, notamment après la loi de 1975 accordant aux étrangers le droit d'être délégué syndical. Mais, en ce début des années 1970, l'heure est encore au regroupement des travailleurs par nationalité. Ainsi, quelques Marocains issus du Parti de la libération et du socialisme (ex-PCM) de Gennevilliers et d'Asnières tentent de lancer des Comités de défense des travailleurs marocains en France avec l'appui éphémère de la CGT. Un tel comité se présente à un congrès de l'AMF (peut-être celui du 2 février 1971) où les membres de l'UNFP l'accueillent fraîchement [Daoud, 2002 : 16-17, 26]. Le parti marocain a encore la mainmise sur l'association, considérée à l'époque comme son antenne parisienne. Une revue de l'ATMF situe la naissance de ce comité Asnières-Gennevilliers en 1970 et souligne sa contemporanéité avec les Comités Palestine.²¹³

Aussi la question de l'intégration de l'AMF aux champs associatif et syndical français n'est-elle posée qu'au début de la décennie suivante, à la faveur des premières luttes sociales déclenchées par les migrants à propos de revendications partagées avec les Français (conditions de travail) ou qui leur sont propres (renouvellement des titres de séjour, égalité de salaire avec les Français, exercice du culte sur le lieu de travail, etc.). Comme le note Catherine Wihtol de Wenden, « *en 1972, l'AMF peut enfin s'affirmer en tant qu'organisation autonome (premières luttes d'ouvriers marocains chez Renault et Penarroya)* », même si elle précise aussitôt que « *l'association entend organiser les travailleurs dans une perspective de changement de régime au Maroc* » [Wihtol de Wenden, 1988 : 179]. A cette date, la stratégie de l'AMF change : il s'agit d'implanter l'association au sein de l'immigration ouvrière, y compris dans les usines. Pour se faire connaître, l'AMF crée une revue *Al Jalya* (la communauté), rédigée en arabe, qui sera publiée jusqu'en 1984. Les passages en français de cette revue sont une bonne source d'informations concernant les positions idéologiques de l'AMF et son rôle dans les grèves ouvrières des années 1970. Ce rôle est par exemple visible à Gennevilliers, lors de la grève de l'usine Chausson en 1971, lors de laquelle les militants de l'AMF vont se heurter de front aux futurs amicalistes. Afin de mieux comprendre le rôle de l'AMF dans ces grèves des travailleurs marocains, il convient de le replacer dans le cadre général des mobilisations d'étrangers et de leurs soutiens politiques.

2. LES MOBILISATIONS SYNDICALES ET POLITIQUES DES MIGRANTS MAROCAINS EN FRANCE (1960-1973)

La très faible syndicalisation des migrants marocains, constatée pour la période antérieure à l'indépendance, demeure une réalité dans la France des années 1960-1973. L'attitude des syndicats à l'égard des étrangers évolue ensuite, avec la création de la CFDT en 1964, vers une plus grande ouverture aux thématiques liées à l'immigration. Mais le dogme de l'unité de la classe ouvrière, tant chez la CGT que chez la CFDT, freine toujours la syndicalisation des migrants et la prise en compte de leurs revendications spécifiques.

²¹³ Source : *Trait d'union*, n°3, décembre 1989, 8 p., p. 8. Les Comités Palestine sont présentés au paragraphe 2Ac.

Les mobilisations des migrants marocains sont donc davantage politiques, au sens large, que strictement syndicales. Les années 1972-1973 voient les difficultés que connaissent les migrants (chômage, racisme, bidonvilles, etc.) devenir des questions politiques et traitées comme telles par les partis, les syndicats et la multitude de groupuscules d'extrême-gauche nés dans le sillage de Mai 1968. Une « *cause immigrée* » émerge aux marges du champ politique français, signant la fin de l'exclusion des immigrés de ce champ [Wihtol de Wenden, 1988] (paragraphe A).

Le rôle de l'AMF dans ces mobilisations est difficile à cerner. L'association demeure orientée vers les luttes politiques se déroulant au Maroc, tout en développant des relations – souvent conflictuelles – avec les mouvements d'extrême-gauche « *autochtones* ». Les grèves menées par des Marocains dans les entreprises sont les premières mobilisations dans lesquelles elle s'engage pleinement (paragraphe B).

A - L'émergence d'une « *cause immigrée* » aux marges du champ politique français

L'étude des mobilisations de migrants permet de distinguer cinq domaines de revendications : les conditions de travail (salaires, droit syndical), de logement (bidonvilles, hôtels meublés, foyers Sonacotra), de régularité du séjour (les « *papiers* »), de soutien à la cause palestinienne (de manière transitoire) et de lutte contre le racisme croissant. Cet ensemble constitue, après 1968, une « *cause immigrée* » que soutiennent les secteurs les plus marginaux de la gauche du champ politique, au premier rang desquels les marxistes-léninistes et les maoïstes. Ce paragraphe s'attache à évaluer la participation des Marocains à ces mobilisations et, par-delà, à décrire la configuration militante dans laquelle l'AMF va se mouvoir.

a) L'exercice du droit syndical par les étrangers dans les entreprises

Les étrangers restent largement exclus du champ syndical. D'une part, ils peuvent voter aux élections du personnel, à condition d'avoir travaillé six mois dans l'entreprise, mais ils ne sont éligibles qu'à partir de 1972. D'autre part, ils ont le droit d'adhérer à un syndicat, mais ne peuvent pas participer à sa direction, donc être délégué syndical dans leur entreprise. Cette interdiction, levée en 1975, est un motif fréquent de grève.

Dans la pratique, les pressions patronales sont fortes pour que les travailleurs étrangers adhèrent aux « *syndicats maison* », notamment dans l'industrie automobile où les travailleurs marocains sont nombreux. Par exemple, l'usine Talbot de Poissy compte environ 7 000 ouvriers marocains en 1975. L'un d'eux, devenu militant de l'Association des travailleurs marocains de France (issue de l'AMF), évoque en 1984 son expérience des années 1975-1977 dans cette usine. Il raconte en particulier comment les migrants sont forcés d'adhérer au « *syndicat maison* », la Confédération des syndicats libres (sic) : « *Avant même leur départ du village natal, les agents de Talbot leur proposent la carte d'adhésion dans le syndicat patronal C.S.L. ; les agents des amicales marocaines facilitent cette pression et se chargent*

d'assurer le contrôle policier à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine. » Ceux qui adhèrent quand même à un autre syndicat (CGT, CFDT) sont arrêtés lors de leur retour estival au Maroc [ATMF, 1984 : 88].

Mais d'autres facteurs que la répression freinent la syndicalisation des migrants : leur origine rurale, leur analphabétisation, le caractère souvent clandestin de leur migration, leur ségrégation socio-spatiale, la perspective du retour et la xénophobie de certains ouvriers français, voire de certains militants syndicaux. Un dernier facteur concernent de près les Marocains : il s'agit de leur faible qualification professionnelle et de leur surreprésentation dans les catégories d'ouvriers spécialisés et de manœuvres. En effet, de 1968 à 1974, près de 90 % des migrants marocains n'ont aucune qualification professionnelle, que les entreprises sont pourtant censées leur proposer, en vertu de la convention franco-marocaine de 1963 [Baroudi, 1978 : 103-104]. Les Marocains occupent donc prioritairement les postes les moins qualifiés. Selon le recensement de 1968, 53,7 % des actifs marocains en France sont ouvriers spécialisés et manœuvres (surtout dans les usines de la région parisienne), 12 % sont mineurs (dans le Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine) et 10,8 % salariés agricoles (surtout dans le Sud de la France). La part des ouvriers qualifiés (10 %) est donc très faible. Hors, la syndicalisation est traditionnellement plus forte chez cette dernière catégorie que parmi les OS, les manœuvres et les saisonniers [Wihtol de Wenden, 1988 : 129].

La situation des mineurs des Houillères n'est guère plus enviable. Leur recrutement, qui date de la première guerre mondiale, prend de l'ampleur à partir de 1950, puis de la convention de 1963. Ces migrants sont alors recrutés directement dans l'espace d'origine, notamment par Félix Mora, dans le cadre de contrats de travail de courte durée et dans une période de diminution de la production minière [Cegarra, 1999]. Ils sont donc considérés comme une main d'œuvre flexible et temporaire, ce qui ne favorise pas leur syndicalisation.²¹⁴

L'exercice du droit syndical par les Marocains est donc limité juridiquement, combattu par le patronat et peu probable au vu des postes occupés dans les entreprises. Dans ce contexte, les mobilisations des migrants vont se développer, après Mai 1968, hors des entreprises, avec des soutiens politiques et non plus syndicaux.

b) Le soutien de l'extrême-gauche française dans les mobilisations hors travail

Le degré de participation des migrants marocains aux événements de mai 1968 semble faible. La principale action « *marocaine* » mentionnée par l'historiographie est l'occupation du pavillon marocain (la Maison du Maroc) de la Cité universitaire internationale. Ce lieu, on l'a vu, était déjà dans les années 1960 un lieu de débats politiques pour l'AMF. Chaque soir de la semaine du 17 au 25 mai 1968, les étudiants y tiennent une assemblée générale, qui nomme des militants et interprètes pour aller le lendemain dans les usines et inciter les travailleurs à entrer dans la grève générale [Gastaut, 2000 : 43].

²¹⁴ La reconversion des industries minières au tournant des années 1980 provoquera de longues grèves de ces mineurs marocains, animées en partie par l'ATMF. Se reporter au chapitre 6 (section I, paragraphe 2B).

C'est en mai 1968 que des revendications nouvelles apparaissent en faveur des travailleurs étrangers, comme le droit d'association, de manifestation et d'adhésion à un syndicat. Elles sont portées par des Français, dont beaucoup découvrent alors les conditions de vie concrètes de ces travailleurs [Zancarini-Fournel, 2002]. La proximité spatiale de l'Université de Nanterre, foyer de contestation, avec les bidonvilles peuplés de travailleurs migrants a pu jouer un rôle dans cette prise de conscience. Ces bidonvilles deviennent les terrains d'enquête des militants de l'Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes (UJCML).²¹⁵

Après 1968, les revendications se multiplient, et les groupuscules d'extrême-gauche aussi. Ceux qui soutiennent les luttes des migrants se divisent en deux groupes, rivaux idéologiquement et plus ou moins proches des positions de l'AMF.

Le premier est le Comité unitaire Français-immigrés (CUFI), créé fin 1972 dans le 13^{ème} arrondissement de Paris et actif jusqu'en 1976, à travers une centaine de comités locaux [Gastaut, 2000 : 169]. Ses fondateurs sont des militants dissidents de la Gauche prolétarienne (ex-UJCML), qui ont pris le nom de Gauche ouvrière prolétarienne (GOP), mais aussi par des militants d'un autre groupuscule, Révolution !. Ces derniers estiment que les luttes politiques dans les pays d'origine des migrants sont primordiales dans la perspective d'une révolution mondiale : c'est pourquoi ils veulent contribuer à la formation politique des migrants, avant que ceux-ci ne rentrent au pays [Gastaut, 2000 : 162]. Le CUFI axe donc son discours sur la lutte contre le (néo)colonialisme et les luttes dans les pays d'origine. Logiquement, il développe des relations avec les associations de migrants orientées vers ces luttes, dont l'AMF et, plus largement, toutes les associations regroupées au sein de la Maison des travailleurs immigrés (MTI) à Puteaux, qui est leur siège commun.²¹⁶

Le second groupe de soutien aux luttes des migrants est le Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés (CDVDTI). Mieux réparti dans l'espace français que le CUFI, il regroupe 60 groupes en région parisienne et plus de 200 en province, au plus fort de sa mobilisation. A la différence du CUFI, le CDVDTI semble avoir regroupé plus de Français que d'étrangers, mais son existence est tout aussi éphémère (1972-1974). Il est fondé par les maoïstes de la Gauche prolétarienne, par les militants du Mouvement des travailleurs arabes, mais aussi par des chrétiens et des membres du PSU ou de la CFDT. Ce ne sont plus les luttes dans les pays d'origine qui sont centrales, mais la question de la dignité des travailleurs migrants, notamment des sans-papiers, décrits comme les plus marginalisés d'une population déjà dominée [Siméant, 1998 : 182]. Les militants du CDVDTI sont conscients du fait que « *le discours de défense des sans-papiers est celui qui permet la contestation la plus radicale*

²¹⁵ Dissoute en juin 1968, elle devient la Gauche prolétarienne (GP), de tendance « *maoïste spontanéiste* », autour de laquelle gravitent d'autres groupes (Secours rouge, La cause du peuple). Leur action est focalisée sur la propagande par le fait auprès des travailleurs, pour les gagner à leur cause. Entre 1969 et 1972, GP soutient par exemple des familles étrangères menacées d'expulsion, aide à la construction de baraquements, offre des vacances à la plage aux enfants, etc.

²¹⁶ Outre l'AMF, le MTI regroupe, entre autres, l'Union générale des travailleurs sénégalais (UGTS), l'Union des travailleurs immigrés tunisiens (UTIT), le Comité des travailleurs algériens (CTA) et le Mouvement des travailleurs ivoiriens de France (MOTIF), etc. Seule l'AMF semble avoir survécu au-delà des années 1970.

de l'ordre étatique » [ibid. : 190]. Leur création est directement liée à la grève de la faim de Saïd Bouziri, en octobre 1972. L'appel alors rédigé par le comité de soutien pose cette grève comme « le point de départ d'une lutte contre les pratiques racistes ». La déclaration de Saïd Bouziri, migrant tunisien, est davantage orientée vers les seuls travailleurs arabes :

« Aujourd'hui, je commence une grève de la faim illimitée, pour protester contre les mesures arbitraires prises à l'égard de tous les travailleurs arabes et immigrés telles que les attaques des cafés à Aubervilliers, les assassinats de mes frères arabes tels que Djillali Ben Ali²¹⁷, Arezki, et les expulsions de mes frères arabes ; je sais que je ne suis pas le seul dans mon cas, pour cela j'appelle tous les frères qui affrontent la même situation que moi à me rejoindre au 20 rue de Chartrre Paris 18^{ème}. »²¹⁸

Le prochain paragraphe développe cette conjonction de l'arabisme et de l'extrême-gauche, à travers l'étude du Mouvement des travailleurs arabes, fondé en partie par Bouziri. Ici, il s'agit de souligner le fait que, dans les deux cas, la défense des migrants apparaît comme une critique de « l'Etat capitaliste », même si l'accent est mis tantôt sur la dimension « impérialiste » de cet Etat (CUFI), tantôt sur sa dimension « raciste » (CDVDTI). Mais ces prises de position répondent aussi à des enjeux internes au champ politique français.

En effet, comme le souligne Johanna Siméant, pour ces militants maoïstes, défendre les immigrés, c'est contester le monopole de la représentation du prolétariat auquel prétendent le PCF et la CGT [Siméant, 1998 : 189]. Ces partis et syndicats institutionnels prônent toujours une vision unitaire de la classe ouvrière, qui les empêche de saisir les revendications et les formes de lutte perçues comme spécifiques aux migrants (la grève de la faim, la « grève sauvage », etc.) ; tandis que le spontanéisme des militants maoïstes les porte à encenser ces revendications et ces luttes dans une vision puriste du prolétariat, dont les migrants constitueraient « l'avant-garde ». Enfin, cette concurrence entre la gauche communiste et l'extrême-gauche s'appuie, à l'avantage de la seconde, sur la politique suivie par les municipalités communistes de la « banlieue rouge », parfois teintée, sinon de xénophobie, du moins d'incompréhension face aux réalités sociologiques nouvelles de l'immigration [Masclat, 2003].

Ce panorama serait incomplet sans mentionner la Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (FASTI). Regroupant des militants d'extrême-gauche, des chrétiens et des militants immigrés orientés vers les luttes aux pays d'origine, la FASTI est créée dès 1966 à partir d'associations locales pré-existantes, dont la première apparaît en 1962 à Chatenay-Malabry, après l'incendie d'un bidonville. L'arrivée massive de migrants et les difficultés de logement et de « papiers » motivent la création de nombreuses « ASTI » : on en compte 169 en 1977. Outre leur précocité et la diversité de leur recrutement, leur originalité est la parité entre Français et immigrés au sein de leur bureau national (celui de la FASTI). Si elles se

²¹⁷ Algérien âgé de 15 ans, Djillali Ben Ali est assassiné par son concierge dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18^{ème}) en octobre 1971. L'enquête policière n'aboutissant pas, un Comité Djillali se forme, soutenu par le Secours rouge et plusieurs intellectuels (Jean-Paul Sartre, Michel Foucault, etc.). Mais cette mobilisation s'essouffle vite.

²¹⁸ Déclaration du 5 novembre 1972. Source : fond « Bouziri » de la BDIC de l'Université de Nanterre.

situent dans le champ associatif (et non politique) de l'anti-racisme, elles y occupent, selon Johanna Siméant, « *la position la plus marginale et « hérétique » qui soit* » [Siméant, 1998 : 357], en raison de leur soutien inconditionnel aux grèves de la faim des sans-papiers. Enfin, le Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), créé en 1972 autour des questions juridiques, est complémentaire de la FASTI. Quant aux organisations anti-racistes plus anciennes²¹⁹, elles sont en retrait durant cette période.

c) La cause palestinienne : des Comités Palestine au Mouvement des travailleurs arabes

Suite au « *Septembre noir* » de 1973 (massacres de Palestiniens en Jordanie), quelques étudiants d'extrême-gauche, originaires du Maghreb et de pays du Moyen-Orient (Syrie, Liban, Egypte), se réunissent à la Maison du Maroc – encore une fois – et décident de créer des Comités de soutien à la révolution palestinienne. Ils sont soutenus par d'autres militants d'extrême-gauche (GP, Vive la révolution, etc.). Ces comités vont à la rencontre des travailleurs maghrébins dans les usines, les cafés, les quartiers parisiens tels que la Goutte d'Or et Belleville. Très vite, dès avril 1971, ces migrants plutôt instruits prennent conscience des difficultés vécues par les étrangers en France et décident de transformer les Comités de soutien à la révolution palestinienne en Comités Palestine, avec des objectifs plus larges, axés sur l'amélioration des conditions de travail, de logement et la lutte contre le racisme. Deux ans plus tard, ces Comités donnent naissance au Mouvement des travailleurs arabes (MTA), localisé à Paris et à Marseille, dont l'une des premières actions est de manifester contre l'assassinat de Mohamed Diab dans un commissariat de Versailles, le 29 novembre 1972.

L'originalité de l'identité portée par le MTA a déjà été mentionnée²²⁰ : il s'agit de la référence à l'arabité et, plus précisément, à l'arabisme, avec une vision critique du nationalisme arabe symbolisée par Nasser. La période est située entre deux guerres israëlo-arabes et la cause palestinienne mobilise plus facilement les migrants que la lutte syndicale. En outre, les sentiments d'identification panarabe sont encore puissants chez les ressortissants des pays nouvellement indépendants. Mais la plupart des militants du MTA refusent d'être un simple « *détachement pour les Palestiniens en France* » et mettent en avant l'appartenance des Arabes de France à la classe ouvrière. C'est pourquoi le MTA est accusé, tantôt de diviser la classe ouvrière, par la CGT et le PCF, tantôt d'être trop « *classiste* » et pas assez « *arabe* », par les associations politiques de migrants, dont l'AMF [Bouamama, 1994 : 29].

Son local est situé rue Louis Blanc (Paris 10^{ème}), à proximité du quartier de la Goutte d'Or. Le MTA n'a pas le statut d'association et le Ministère de l'intérieur expulse certains de ses responsables [Bouziri ; Belbah, 2005 : 46]. Les soutiens d'intellectuels sont sensiblement les mêmes que ceux du CDVDTI, auquel le MTA participe. Le rapport des militants du MTA aux syndicats français est teinté de méfiance : s'ils ne sont pas hostiles à la syndicalisation des travailleurs arabes, ils craignent que les revendications spécifiques des migrants (notamment

²¹⁹ La Ligue des droits de l'Homme (1898), la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (1927), proche de la droite, et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (1949), proche du PCF.

²²⁰ Au chapitre 3 (section II, paragraphe 1A), à propos de la transposition associative de l'arabité.

la lutte contre le racisme) ne soient oubliées par les dirigeants syndicaux. En outre, la condition de l'ouvrier arabe leur paraît plus précaire que celle de l'ouvrier français, du fait de la menace de l'expulsion. Le MTA vise à faire reconnaître la légitimité de la présence des travailleurs arabes et prône l'autonomie, sinon dans l'organisation (le MTA n'en a pas les moyens), du moins dans les revendications.

L'action la plus réussie du MTA est la double grève générale des travailleurs arabes qu'il organise le 3 septembre à Marseille et le 14 septembre à Paris. L'été précédent (1973) a en effet été marqué par de très nombreux crimes racistes, notamment à Marseille, où une campagne de presse anti-algérienne bat son plein, légitimant divers groupuscules d'extrême-droite (Club Charles Martel, la France libre, etc.) [Gastaut, 2000]. A la fin de l'année, le 18 décembre, 15 000 personnes manifestent derrière les banderoles du MTA pour honorer les quatre victimes de l'attentat contre le consulat d'Algérie, quatre jours plus tôt.

Si aucun responsable du MTA n'est marocain, le MTA soutient, début 1974, 40 ouvriers marocains d'une entreprise de culture florale près de Marseille. Ceux-ci sont en grève contre leurs conditions de logement (ils logent dans une serre) et contre l'application de la circulaire Fontanet, qui conditionne le titre de séjour à la possession d'un contrat de travail et rend donc l'expulsion possible en cas de licenciement. L'année suivante, il soutiendra également la grève de l'usine Chausson de Gennevilliers.

Saïd Bouziri, co-fondateur du MTA, souligne l'absence d'organisation de cette nébuleuse de militants d'extrême-gauche, qui procède d'une faiblesse des ressources mais aussi d'un choix idéologique de lutte contre une version autoritariste du nationalisme arabe. Le paradoxe de l'époque, relevé par Saïd, est que si l'identification arabe fonctionne chez les travailleurs maghrébins, les seuls d'entre eux à être réellement organisés le sont sur des bases nationales [Bouziri ; Belbah, 2005 : 46]. Pour les Marocains, il s'agit de l'AMF et, en son sein, d'organisations marxistes-léninistes clandestines : *Ilal Amam* et 23 Mars.²²¹ Finalement, le MTA s'avère être une parenthèse dans l'histoire des mobilisations politiques des migrants et surtout dans l'histoire de leurs identifications collectives. Saïd Bouziri le reconnaît : « *d'une certaine manière, on a capté la volonté des gens de se construire en tant qu'Arabes, de se considérer en tant que tels, mais on a voulu aider à un autre type de positionnement. Je ne suis pas sûr qu'on ait réussi !* » [ibid. : 47] En 1979, Saïd fonde le journal *Sans Frontière*, qui jouera un rôle central dans le mouvement « *beur* ».

d) Le logement : la grève des foyers de la Sonacotra (1975-1978)

Après l'investissement par les militants maoïstes dans les bidonvilles de la banlieue parisienne, ce sont les foyers gérés par la Sonacotra qui sont le théâtre, de 1975 à 1978, du premier mouvement social autonome des travailleurs étrangers à l'échelle nationale. En effet, cette mobilisation est menée par des Comités de résidents de chaque foyer et du Comité de coordination à l'échelle nationale, composé des élus mandatés par chaque Comité de

²²¹ Sur l'histoire de ces organisations et leur influence sur l'AMF, se reporter à la section III, paragraphe 3.

résidents. Outre la question de l'autonomie, c'est donc aussi celle de la représentativité qui est posée – et résolue – par cette mobilisation. Ces deux caractéristiques en font « *l'un des exemples les plus parfaits, quasi idéaux-typiques, de politisation du non-politique* » [Wihtol de Wenden, 1988 : 218].

Après des grèves sporadiques durant l'année 1973 dans plusieurs foyers de la région parisienne, la mobilisation s'étend en 1975, à partir de Saint-Denis, à 27 foyers dès novembre 1975, puis à 120 foyers au printemps 1978, sur les 275 foyers (73 000 lits) que gèrent la Sonacotra. Les revendications portent sur la diminution et le blocage des loyers, la réforme des règlements intérieurs²²², la démocratisation de la gestion et le renvoi des gérants soupçonnés de racisme. Cette mobilisation touche, à son apogée, près de 20 000 résidents qui suspendent le paiement de leurs loyers. Elle est soutenue par le GISTI, la FASTI, le MTA, puis par la gauche sensible à l'autogestion (CFDT, PSU, PS). Elle s'oppose aux gérants, mais aussi aux amicales des Algériens (qui ont tenté une médiation), à celles des Marocains et à la CGT et au PCF, qui fustigent le « *gauchisme* » du Comité de coordination (quelques unions locales de la CGT le soutiennent).

Selon l'INSEE, les Marocains représentent alors 9,7 % des locataires de la Sonacotra, contre 68,3 % pour les Algériens [Kepel, 1987 : 127]. Il n'est donc pas étonnant que, parmi les figures nationales du mouvement, un seul soit marocain (Omar). Il n'a aucun lien avec l'AMF. L'association est pourtant engagée localement dans le soutien aux foyers en grève. Elle participe par exemple, avec de futurs membres (non-marocains) du Comité de coordination qui viennent la solliciter, à la mobilisation des migrants marocains du foyer des Grésillons à Gennevilliers dès 1973 [Hmed, 2006]. Mais l'AMF n'est pas une alliée naturelle du mouvement, qui se méfie des organisations extérieures. Ainsi, en 1976, lorsque le Comité de coordination propose aux soutiens de créer localement des comités, il précise aussitôt que ces « *comités de soutien ne doivent pas être un cartel d'organisations poursuivant chacune leur politique [...], la lutte [étant] conduite par le seul Comité de coordination* ». ²²³ Reste que les militants de l'AMF s'engagent dans ces comités de soutien, à l'exemple de Mohamed, militant de l'AMF de Gennevilliers interviewé durant l'enquête. Enfin, la grève des loyers est un mode d'action totalement inédit à l'époque, qui enrichit le répertoire d'action collective des migrants et sera repris ultérieurement, y compris par des migrants n'ayant pas connu cette grève, tel que Mehdi, militant de la section de l'AtmF de Gennevilliers de l'ATmF.

e) Les papiers : les circulaires Marcellin-Fontanet (1972) et les grèves de la faim

Le dernier domaine de luttes est le plus spécifique aux migrants, puisqu'il s'agit des conditions d'entrée et de séjour en France. La période est en effet marquée par l'adoption de deux circulaires restreignant la migration de travail, deux ans avant son arrêt officiel en juillet 1974. La première circulaire est signée le 24 janvier 1972 par le Ministre de l'intérieur,

²²² Les résidents demandent les droits de visite 24 heures sur 24, de réunion, d'affichage, de mener des activités culturelles, l'interdiction des expulsions du foyer et l'assimilation du statut de résident à celui de locataire.

²²³ Plate-forme de soutien au Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève, mars 1976.

Marcellin, et rend quasiment impossible toute nouvelle régularisation. La seconde est signée le 23 juin 1972 par le Ministre du travail, Fontanet, et conditionne le séjour à la possession d'un contrat de travail. Ces deux circulaires, confondues en une seule dans les représentations, provoquent de nombreuses grèves de la faim des sans-papiers, soutenues par divers acteurs.

Selon Johanna Siméant, les migrants marocains ont très rarement recours à la grève de la faim dans ces années 1972-1974, à l'exception des saisonniers agricoles du Sud de la France. Selon un responsable du MTA qu'elle a interviewé, ce fait s'explique par plusieurs facteurs qui différencient alors les migrants marocains des migrants tunisiens et algériens : leur absence d'instruction ; leur mauvaise maîtrise du français, voire de l'arabe ; leur moyenne d'âge plus élevée (40 ans) ; leur « *trouille [...] de faire de la politique* » [Siméant, 1998 : 119-120]. Cette « *trouille* » s'explique par l'attitude hostile de l'Etat marocain – contrairement à l'Etat algérien – envers les mobilisations de sans-papiers marocains en France.²²⁴ Johanna Siméant mentionne rapidement l'opposition interne au groupe des Marocains, entre les grévistes de la faim et quelques militants marocains des sections locales du PCF, en situation régulière, plus âgés « *et dont les revendications gardent l'usine pour cadre et l'augmentation des salaires pour thème* » [Siméant, 1998 : 86]. L'hypothèse que l'AMF n'ait pas non plus soutenu ces mobilisations marginales n'est pas à exclure, bien qu'aucune donnée ne permette de la valider. Reste que l'AMF s'est engagée pleinement dans la contestation, sous des formes plus classiques, des circulaires Marcellin-Fontanet, comme en témoignent les numéros de sa revue *Al Jalya* que j'ai pu consulter.

B - Les « grèves marocaines » dans les années 1970 : des mobilisations autonomes ?

Dans les années 1970-1975, plusieurs grèves peuvent être qualifiées de « *marocaines* » en raison de l'importance numérique et du rôle qu'y prennent les migrants marocains. Les quatre grèves évoquées se déroulent à Bruay (Pas-de-Calais) et à Saint-Denis en 1971, à Nanterre en 1973, à Gennevilliers en 1975. Seule cette dernière est menée en partie par des militants de l'AMF. Les trois autres sont soutenues par d'autres acteurs. Outre la satisfaction de revendications locales, ces grèves aboutissent, avec d'autres, à deux changements majeurs de législation en matière de syndicalisation des migrants.

Le premier est le droit pour un étranger d'être élu délégué du personnel (et non plus de seulement voter pour un délégué français), qui est obtenu le 27 juin 1972. Le second est son droit d'être responsable et délégué syndical, obtenu le 11 juillet 1975 et dont seuls bénéficiaient, depuis le 27 décembre 1968, les migrants dits « *privilegiés* », originaires d'Algérie et de pays d'Afrique francophone. La loi du 11 juillet vise à lutter contre les délégations de fait des années 1970-1975, apparues dans les grèves décrites ci-dessous.

²²⁴ Au sujet des grèves de la faim de 1980 dans le quartier parisien du Sentier, une militante de la CFDT explique à Johanna Siméant : « *On a régularisé tout le monde et on a vu les Marocains arriver, et les Marocains étaient traités par leur consulat d'une manière... Comme des chiens. Ils fallaient qu'ils donnent des bakchichs pour avoir le moindre petit papier, ils arrivaient c'était fermé alors que ça aurait dû être ouvert, on les foutait dehors, on leur refusait des papiers, c'était l'horreur* » [ibid. : 121].

Fin septembre 1971, une soixantaine de mineurs marocains du puits de Bruay se met en grève pour obtenir une autorisation de travailler ailleurs qu'aux Houillères, en cas de licenciement. Jusque là, l'entreprise renouvelle – ou non – les contrats sans accorder la fameuse carte de travail, qui permet aux migrants de garantir leur séjour. Les grévistes sollicitent le consulat du Maroc, le bureau de la main d'œuvre d'Arras. Ils sont soutenus par d'autres travailleurs du bassin minier, ainsi que par les lycéens de la région. Le journal de la GP se fait l'écho de cette mobilisation²²⁵, axée sur la revendication d'égalité des droits entre travailleurs français et étrangers, en matière de statuts, mais aussi de salaires et de conditions de travail (hygiène et sécurité [Abdallah, 2000 : 17-18].

En 1971 et en 1972, deux grèves successives ont lieu dans les usines d'affinerie de plomb de l'entreprise Pennaroya. Le 20 janvier 1971, les 150 ouvriers de l'usine de Saint-Denis, dont 130 sont Marocains, débutent une grève qui va durer 17 jours, pour obtenir de meilleures conditions de travail, une meilleure hygiène (du fait des dangers du saturnisme) et une augmentation d'un Franc du salaire horaire. Insatisfaits, ils rééditent du 9 février au 13 mars 1972, pendant 32 jours. A la différence de la première grève, celle-ci se déroule simultanément à Saint-Denis et à Lyon et obtient le soutien d'intellectuels et d'artistes tel que Léo Ferré ou Georges Moustaki. Dans ces grèves, les migrants marocains jouent un rôle central du fait de leur supériorité numérique. Surtout, certains sont élus représentants du personnel, malgré l'opposition de la direction. Par exemple, à Lyon, un Tunisien et un Marocain sont élus par l'assemblée générale des grévistes. A Lyon toujours, les soutiens s'élargissent au Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) de Rhône-Alpes. Les modes d'action sont également novateurs : les ouvriers écrivent des lettres ouvertes, réalisent des cassettes audio pour communiquer avec les autres sites du groupe Pennaroya, organisent des collectes de solidarité et un film est même tourné pour montrer comment se déroule la grève de l'intérieur [*ibid.* : 27]. Pour toutes ces raisons, cette grève est « *exemplaire de la solidarité interethnique* » [Gastaut, 2000 : 385].

A Nanterre, au mois de mai 1973, 52 ouvriers marocains sur les 70 de l'usine de recyclage de papier Margoline déclenchent une grève, là encore pour de meilleurs salaires et contre les conditions de travail. Ils occupent leur lieu de travail jusqu'à ce que leurs salaires soient augmentés et que tous les sans-papiers de l'usine soient régularisés. Le patron de cette entreprise a l'habitude de confisquer les passeports des ouvriers étrangers et de ne déclarer qu'une partie de leurs heures de travail. Cette grève de sept mois, soutenue à la fois par le CDVDTI (cf. figure 4), la CGT et le PCF, contribue à modifier l'image publique des travailleurs immigrés, de leurs conditions de travail, et à populariser la revendication pour les « *papiers* » autour du mot d'ordre : « *pour tout immigré ayant du travail, carte d'identité permanente dès l'entrée en France* » [Abdallah, 2000 : 37]. Elle est bien relayée par la presse écrite et télévisuelle et offre une « *image d'intégration ouvrière* » [Gastaut, 2000 : 388].

La quatrième grève « *marocaine* » de cette période est celle de l'usine Chausson de Gennevilliers. C'est aussi la plus emblématique, car aux revendications classiques (meilleurs

²²⁵ *La cause du peuple*, n°11, 1^{er} novembre 1971.

salaires, respect du code du travail) s'ajoutent celles des libertés syndicales, de la réintégration des militants licenciés et, plus largement, de la reconnaissance de la dignité des travailleurs étrangers. En fait, cette grève se déroule en deux temps, en 1971 et en 1975. A l'issue de la première, toutes les revendications sont satisfaites, y compris le paiement intégral des jours de grève. A ce moment-là, une usine voisine est également en grève, celle des Câbles de Lyon à Clichy. La section Asnières-Gennevilliers de l'AMF s'investit dans ces deux mobilisations aux côtés des syndicats (CGT, CFDT) et du MTA (cf. figure 4). La seconde grève de l'usine Chausson, la « *grande grève* » selon l'AMF, donne lieu à de nombreuses arrestations (105) d'ouvriers marocains rentrés au pays pour congé.²²⁶ Les amicales, créées quelques mois auparavant, sont en effet partie prenante de la grève – du côté du patronat – et leurs agissements donnent lieu à un dossier très renseigné, élaboré par les militants de l'AMF.²²⁷ Cette première mise au jour du rôle d'encadrement des amicales dans l'usine entame leur crédibilité auprès des autres migrants marocains. Mais la rupture intervient aussi avec la mairie communiste et la CGT :

« Bon, Chausson aussi c'était quelque chose... C'était en 1975, la première grève, avec l'AMF coordination des sections [...] Quand il y a eu la grève de Chausson et avec la grande majorité de Marocains, la Mairie avec la CGT et le PC derrière voyaient d'un mauvais œil l'arrivée des... Ils appelaient les gars les « gauchistes marocains ». C'était, bon... Comment dire ? Les revendications légitimes des travailleurs marocains et de tous les travailleurs... [Moi : ça passait pour du gauchisme ?] Oui. Moi, je travaillais à Saint Ouen, on a fait une grève là-bas aussi, on a fait une occupation pendant 5-6 jours. La CGT nous poussait à lâcher ! Ah oui, moi j'étais le représentant syndical, au CE j'étais le délégué syndical, alors je comprenais pas ! Qu'est-ce que ça veut dire ça ? D'un côté, les travailleurs veulent la grève, obtenir des choses, de l'autre la municipalité de Saint Ouen, communiste, qui freinait un peu le mouvement. »

[Mohamed, ATMF Gennevilliers]

La grève de l'usine Chausson de 1975 marque profondément les militants qui y participent. Ils y éprouvent les difficultés – vécues ailleurs par d'autres Marocains – à affirmer la légitimité de leurs revendications et de leurs modes d'action de manière autonome vis-à-vis du patronat et des amicales. De plus, ils doivent passer outre les conseils teintés de paternalisme des partis et syndicats français. Ces « *grèves marocaines* » répétées, qui s'appuient sur l'existence d'une « *cause immigrée* » dans le champ politique français, jouent en faveur de la syndicalisation des travailleurs marocains en France et, sinon de leur autonomisation, du moins de celle de l'AMF vis-à-vis du champ politique marocain. Celui-ci continue toutefois de s'étendre en région parisienne et en régions dans les années qui suivent (1973-1981), comme le montre la prochaine section.

²²⁶ Source : *Trait d'union*, n°7, Avril 1990, 8 p.

²²⁷ Anonyme, *Le cas de Chausson-Gennevilliers. La liaison sociale marocaine et l'Amicale*, 1975, 28 p. Son contenu est analysé plus loin (section III, paragraphe 1Ba) à propos du rôle des amicales dans les entreprises.

Figure 4 : Deux affiches de soutien aux grèves des travailleurs marocains dans les années 1970

Affiche des CDVDTI soutenant la grève à Margoline (1973)



Affiche du MTA soutenant la grève à Chausson (1975)



Source : Coll. Génériques © DR.

III - VERS LA BIPOLARISATION ASSOCIATIVE : ENTRE RÉPRESSION ET DÉCHIREMENTS INTERNES (1973-1981)

En 1973, l'Etat marocain décide de réagir à l'influence grandissante de l'AMF au sein de la population marocaine en France et, plus largement, aux progrès de la syndicalisation de cette population, dont les grèves étudiées dans la section précédente sont à la fois le moteur et le résultat. Pour cela, il crée la Fédération des amicales de travailleurs et commerçants marocains en France, qui s'appuie sur le réseau consulaire et sur la bienveillance des entreprises. Ces amicales sont notamment chargées de surveiller les activités syndicales des migrants marocains. L'Etat français ne proteste pas, puisqu'il mène à l'époque la même politique de répression à l'égard de l'AMF, comme le montre le premier paragraphe.

L'année 1973 est aussi marquée par l'accentuation de la répression au Maroc, suite aux coups d'Etat manqués de 1971 et 1972. Cette répression pousse des centaines de militants à l'exil : parmi eux, des membres de mouvements clandestins d'extrême-gauche et, surtout, des étudiants politisés qui créent en France plusieurs sections locales de l'UNEM, interdite par Rabat. Ces sections, présentées au second paragraphe, et celles plus organisées de l'AMF constituent un pôle progressiste, face au pôle des amicales. Cette bipolarisation associative des migrants marocains est le phénomène marquant de la période.

De 1975 à 1980, le pôle progressiste connaît des déchirements idéologiques internes causés par la situation politique chaotique du Maroc des « *années de plomb* ». A partir de la Marche verte de 1975, c'est la question de la marocanité de l'ex-Sahara espagnol, habilement exploitée par les amicales en France, qui va catalyser ces tensions et affaiblir, au Maroc, l'opposition au régime d'Hassan II. L'unanimité recherchée par le roi sera pourtant plus grande au pays d'origine qu'au sein de l'UNEM et de l'AMF. Dans ces dernières, deux tendances apparaissent, l'une favorable et l'autre opposée à la Marche verte. La fin de la période est donc très agitée au sein de l'AMF, qui se scinde progressivement en deux organisations distinctes, le « *bureau national* », dont le siège est à Puteaux, et la « *coordination des sections* », dont le centre est à Gennevilliers.

Ces deux organisations conservent l'ambition de rassembler et de représenter tous les Marocains de France, dont le nombre passe de 260 025 en 1975 à 441 308 en 1982.²²⁸ Le public potentiel des deux AMF est large et surtout diversifié, du fait de l'arrêt des migrations de travail en 1975 et de l'explosion consécutive de la migration de peuplement (femmes, enfants). Quant au potentiel militant de l'UNEM en France, il augmente également car le nombre d'étudiants marocains²²⁹ est en croissance continue et atteint 18 437 individus durant l'année universitaire 1981-1982 [Laffort, 2005].

²²⁸ Le Ministère de l'intérieur donne les chiffres suivants : 322 067 en 1975, 444 472 en 1981, avec une croissance annuelle stable, aux alentours de 20 000 individus par an.

²²⁹ Y compris ceux nés ou ayant grandi en France sans acquérir la nationalité française.

1. LA FÉDÉRATION DES AMICALES (FATCM), UNE STRUCTURE D'ENCADREMENT DES MIGRANTS MAROCAINS (1973-1981)

L'apparition d'amicales de travailleurs et de commerçants marocains en France est contemporaine d'une aggravation de la situation politique au Maroc, des débuts de la syndicalisation des migrants en France et d'un renforcement de la surveillance par l'Etat français des associations d'étrangers, dont l'AMF (paragraphe A).

Le rôle de surveillance du réseau des amicales, qui s'exerce surtout dans les entreprises, s'appuie sur un large éventail d'avantages offerts à leurs adhérents (les « *amicalistes* »), notamment en matière de circulation migratoire. Ce rôle est rapidement démontré et dénoncé par l'AMF et les syndicats français, si bien qu'en 1981, les amicales ont déjà perdu l'essentiel de leur crédibilité en France (paragraphe B).

A - La double répression étatique à l'encontre de l'AMF (1973-1977)

La création de la Fédération des amicales de travailleurs et commerçants marocains en France, en 1973, intervient dans un contexte très tendu au Maroc. Le roi vient d'échapper à deux tentatives de coups d'Etat militaires, l'un au sein même de son Palais de Skhirat (10 juillet 1971), l'autre lors d'un voyage aérien au-dessus du territoire marocain (16 août 1972). La répression s'accroît. Dans ce contexte, l'Etat marocain prend conscience de la nécessité de contrôler plus étroitement les Marocains vivant à l'étranger. Jusqu'ici, ce contrôle s'exerçait sur les individus les plus militants, ceux qui avaient fui le pays pour des raisons politiques tout en continuant leur activité sur le territoire français au travers quelques revues arabophones, dont *Al Jalya*. La surveillance de leurs activités ressortait du domaine de la coopération policière franco-marocaine. A partir de 1973, ce sont les consulats et leurs associations satellites qui vont être mis à contribution. Les militants de l'AMF sont les premiers visés par ce contrôle renforcé à titre individuel mais aussi collectif, puisque le Ministère de l'Intérieur français exerce des menaces d'interdiction de l'AMF.

a) La répartition spatiale et sectorielle des amicales en région parisienne (1973)

En 1974, les représentants consulaires marocains en France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne sont priés par le Ministère du travail marocain de supporter la création de structures associatives, les amicales (*widadyat*) [Bousetta, 2001 : 276].²³⁰ L'année précédente, lors d'un congrès tenu à Rabat (Maroc) en août, le Ministère des Affaires Etrangères a annoncé la création de la Fédération des amicales des travailleurs et des commerçants marocains en Europe, dont l'objectif est « *d'encadrer la communauté marocaine de l'étranger* » et de « *l'empêcher d'être contaminée* », selon les termes attribués à l'Ambassadeur du Maroc en France [Mathieu, 1980].

²³⁰ Deux auteurs évoquent l'existence, dès 1963, d'une « *Amicale des Marocains du Sud-Est* » à Nice, déclarée comme association étrangère en 1965, puis intégrée à la FATCM [Jardel, 1990 : Rigoni, 1995].

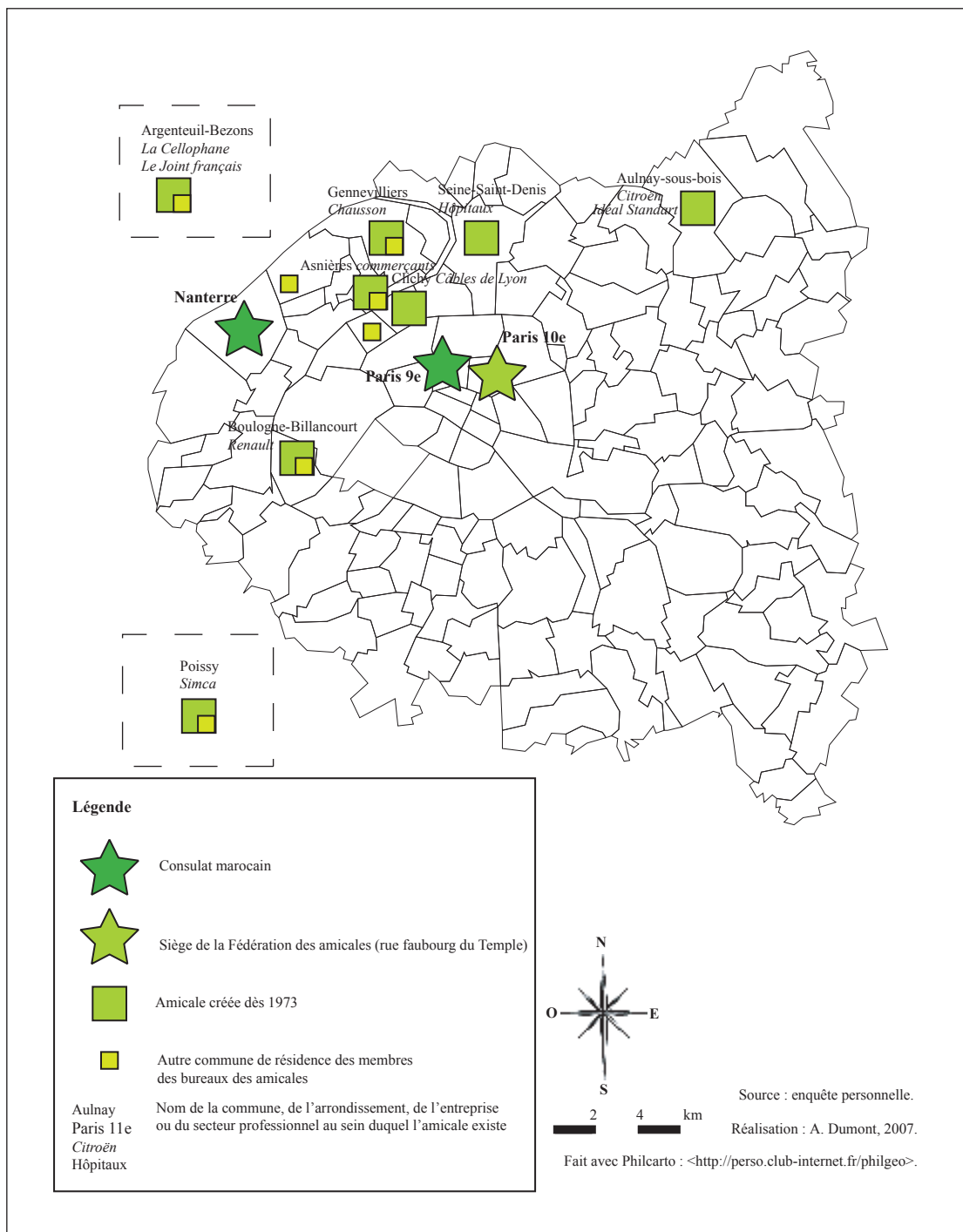
Dans le cas français, cette « *contamination* » est celle de l'AMF et des syndicats français (CGT, CFDT) qui viennent de participer aux grèves des usines Chausson, Billancourt ou Pennaroya. Le clivage existe déjà dans des entreprises, entre les Marocains proches des autorités consulaires et les autres ; à partir de 1973, ce clivage est institutionnalisé et généralisé à l'ensemble du territoire français. Prenant modèle sur les amicales des Algériens en Europe créées par le gouvernement algérien, les amicales marocaines adoptent souvent la forme associative, avec l'autorisation préalable du Ministère de l'intérieur, puisqu'il s'agit d'associations d'étrangers. Elles obtiennent des locaux au sein des entreprises et des consulats (Allemagne, Belgique et Pays Bas). Signe évident de leur dépendance à l'égard du gouvernement marocain, leur siège fédéral est hébergé par le Consulat général du Maroc, au sein du « *service social* » (Paris 9^{ème}). Mais l'élément le plus significatif est la répartition spatiale et sectorielle des douze premières amicales (cf. carte 11), dont un document rend compte avec précision.²³¹

Selon ce document, en 1973, onze amicales existent en Ile-de-France, outre « *le siège de la circonscription de Paris* » de la rue du faubourg du Temple (Paris 10^{ème}). Neuf amicales sont implantées au sein même des entreprises, pour la plupart liées à l'industrie automobile. Les deux amicales restantes sont celles des commerçants (Paris, Asnières) et du personnel des hôpitaux de Seine-Saint-Denis (93). Les neuf usines où se créent des amicales sont presque toutes localisées au Nord-Ouest de Paris, les trois exceptions étant les usines Citroën et Idéal Standart à Aulnay (Seine-Saint-Denis) et SIMCA à Poissy (Yvelines). Les départements des Hauts-de-Seine (92) et du Val d'Oise (95) sont bien représentés, avec les usines Renault de Boulogne-Billancourt, Câbles de Lyon à Clichy, Chausson de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et, pour les usines non-automobiles, avec le Joint français et La Cellophane à Bezons et Argenteuil (Val d'Oise). En outre, les membres des bureaux (président, secrétaire, trésorier) résident tous dans ces départements (78, 92, 95) et, à une échelle plus fine, seulement dans une dizaine de communes : Asnières, Boulogne, Colombes, Gennevilliers, Levallois pour les Hauts-de-Seine, Maisons-Laffitte, Poissy pour l'Est des Yvelines, Argenteuil, Bezons pour le Sud du Val d'Oise (ces deux communes ayant des territoires contigus). Les seules exceptions à cette règle sont deux personnes résidant à Aulnay, pour une raison de proximité avec les usines Citroën et Idéal Standart.

La géographie des amicales en région parisienne est donc très proche de celle de l'AMF et de ses militants, puisque les entreprises où elles sont présentes sont les mêmes (Citroën Aulnay, Renault Billancourt, le Joint français à Bezons, etc.). Amicalistes et militants de l'AMF se rencontrent d'abord sur leur lieu de travail.

²³¹ Ce document, comme beaucoup d'autres qui suivent, est extrait d'archives privées déposées au Centre de documentation internationale pour le développement, les libertés et la paix (CEDIDELP).

Carte 11 : Répartition des amicales dans Paris et sa proche banlieue en 1973



Hors de l'Ile-de-France, la création des amicales est plus tardive. Malgré leur localisation dans une région d'immigration marocaine diffuse, toutes les villes de l'Ouest dans lesquelles j'ai mené mon enquête (Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet) ont abrité une amicale, selon les militants de l'époque interviewés. Elles y ont été créées de la fin des années 1970 (Angers) au début des années 1980 (Nantes), en réponse à la création d'une association d'opposants au régime (AMF à Angers en 1978, ATMF à Saint-Nazaire en 1982). Parfois, les réseaux consulaires les ont fait précéder d'associations sportives marocaines dès les années 1970. C'est le cas à Nantes. Cette extension spatiale du réseau amicaliste hors de l'Ile-de-France permet d'expliquer la remarque d'Hassan Bousetta à propos de la plus forte emprise des amicales en France, comparée à la Belgique et les Pays-Bas [Bousetta, 2001 : 278].

b) L'application stricte du décret-loi de 1939 en France (1974-1977)

Tandis que ses militants continuent de subir des tracasseries aux frontières marocaines, l'AMF est menacée d'interdiction à plusieurs reprises par l'Etat français. Cette menace prend la forme d'avertissements et de convocations du président de l'AMF à la préfecture, laquelle reproche à l'association son irrespect du « *devoir de neutralité* » qu'imposerait le décret-loi de 1939 sur les associations d'étrangers. Le 24 avril 1974, la mobilisation de l'AMF et des Comités de lutte contre la répression au Maroc (CLCRM) empêchent l'application d'une mesure d'expulsion (administrative) de ce président, en dénonçant une manœuvre conjointe des autorités françaises et marocaines à l'occasion de la visite à Paris de Dlimi, chef de la sûreté nationale du royaume. Quelques semaines plus tard, dans une lettre en date du 25 juillet 1974, le sous-préfet des Hauts-de-Seine indique au président de l'AMF que « *le Ministre de l'Intérieur a décidé de [lui] dresser un sévère avertissement pour avoir attiré l'attention sur [lui] en [se] départissant de la neutralité politique demandée aux étrangers.* » Cette lettre s'achève sur des menaces d'expulsion. Quelques années après, un militant de l'AMF de Gennevilliers, responsable de la « *coordination de sections* » naissante, est d'ailleurs expulsé (et revient en France six mois après).

Le Ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski a donc décidé de réactiver le décret-loi de 1939 et de l'appliquer fermement à partir de 1976. Est ainsi menacée d'interdiction une série d'associations qui se voient dresser des procès-verbaux : l'Union nationale des étudiants du Cameroun (UNEC, 21 décembre 1976), l'Organisation des communistes africains (OCA, interdite le 23 décembre 1976), la Ligue d'union antillaise (LUA, 12 mars 1977), le Mouvement des travailleurs ivoiriens de France (MOTIF, 13 mars 1977). A nouveau, le 6 avril 1977, le président de l'AMF est convoqué par la préfecture de police de Paris afin de se voir notifier que « *l'AMF doit observer une neutralité politique complète et ne se livrer à aucune activité ne correspondant pas aux buts précisés par ses statuts sous peine du retrait de l'autorisation de fonctionner* », ceci constituant « *le dernier avertissement.* »²³² Cette note fait sans doute allusion au rassemblement organisé par l'AMF le 26 mars précédent, sur le boulevard Belleville, pour commémorer « *l'insurrection populaire* » du 23 mars 1965, suivi d'une projection de diapositives et d'un débat. Mais cette note symbolise surtout le

²³² Procès-verbal du 6 avril 1977, Direction de la police judiciaire, Préfecture de police de Paris.

changement de modes de répression : d'individuelle (l'expulsion), la menace devient collective (l'interdiction).

Pourtant, selon certains juristes, notamment ceux militant au GISTI, la « *neutralité politique* » ne figure pas en tant que telle dans le décret de 1939. Ce sont des circulaires postérieures qui ont introduit cette notion. Cette application stricte du décret-loi entraîne donc la création, en juin 1977, du Comité pour l'abrogation du décret-loi de 1939 sur les associations étrangères [1979], qui regroupe des collectifs aussi divers que le GISTI, le CUFI, la FASTI et la LDH.

Le débat déborde rapidement le champ associatif pour atteindre le champ médiatique. Dès le 5 février 1977, soit avant le procès-verbal concernant l'AMF, *Le Monde* publie une tribune de l'écologiste René Dumont intitulé « *Liberté d'association pour les étrangers* » où l'on peut lire : « *en remettant cette loi en vigueur, Michel Poniatowski a-t-il l'intention d'interdire les associations, mouvements, organisations, etc. par lesquels l'immigration et les étrangers se sont exprimés surtout depuis 1970 ?* » Il faut toutefois souligner l'importance de l'AMF dans cette polémique qui devient parlementaire avec – au minimum – deux questions écrites posées par deux députés de l'opposition, l'un socialiste, le 22 avril, l'autre communiste, le 25 avril. Tous les deux citent nommément l'AMF. Voici un extrait de la première question écrite :

« Après avoir tenté de faire pression sur les travailleurs marocains en portant atteinte à leur droit légitime à se syndiquer, c'est aujourd'hui leur droit non moins fondamental d'association qu'ils voient contesté par ses services. L'AMF est menacée. Le droit d'association, droit démocratique essentiel, est indivisible. C'est pourquoi il attire son attention sur le caractère discriminatoire et choquant d'une telle mesure. Il lui demande en conséquence si l'AMF bénéficie comme toute association des droits et des devoirs attachés à la loi de 1901. Il lui demande également de lui préciser si les arguments ayant motivé la menace du retrait d'autorisation de fonctionnement sont conformes à la loi de 1901 ou répondent à la pression exercée par un Etat étranger en ce sens. »

Cette revendication s'adresse au Ministère de l'intérieur, que le Conseil d'Etat a déclaré seul compétent en la matière, dans sa décision du 22 avril 1955, à propos d'une association franco-russe dite « *Rousky-dom* » [Dufoix, 2002 : 88].

B - Comment devient-on « amicaliste » ?

Les amicales ont été créées pour encadrer les migrants marocains et les éloigner à la fois des syndicats français et de l'AMF. Celle-ci est la principale cible de l'Etat marocain, ce qui confirme, dans l'exopolitie marocaine, ce que Stéphane Dufoix observe chez les associations de migrants hongrois, polonais et tchécoslovaques dans la France d'après 1945, à savoir « *que les principales cibles [des Etats d'origine] sont rarement des partis ou des membres de gouvernement-en-exil, mais des responsables d'associations dont l'activité principale n'est politique que par la position prééminente qu'elles occupent alors dans l'exopolitie, cette prééminence se mesurant ici plus en termes de nombre d'adhérents que de reconnaissance politique* » [Dufoix, 2002 : 56-57]. Mais, ce paragraphe va le montrer, les amicales procurent également des avantages à leurs adhérents, que l'AMF ne peut leur fournir.

a) *Les amicales dans les entreprises*

La création des amicales est la traduction organisationnelle de la volonté de l'Etat marocain d'étendre son contrôle sur la vie associative, syndicale et politique des immigrés marocains en France. Concrètement, elle s'appuie sur la bonne volonté des directions de ces entreprises d'Ile-de-France où travaillent de nombreux Marocains, celles-ci voyant dans l'amicale un outil supplémentaire d'encadrement des travailleurs et de leurs éventuelles revendications. Ainsi, dans l'usine Citroën d'Aulnay, l'adhésion des immigrés à la Confédération française du travail (CFT) puis à la Confédération des Syndicats Libres (CSL) est automatique [Gastaut, 2000 : 394] et ceux qui adhèrent à la Confédération Générale du Travail (CGT) s'exposent à des brimades, des insultes, voire des violences physiques, de la part des « *vigiles* » de la CSL. La Direction peut toujours licencier les « *fortes têtes* », ce qui déclenche parfois des grèves. Quant aux membres de l'amicale, ils usent à l'encontre des Marocains adhérant à la CGT de toute une gamme des menaces quant à leur situation administrative, au renouvellement de leurs passeports ou à la sécurité physique de leur famille restée au Maroc. Parmi les rumeurs répandues à ce sujet, l'une dit que la carte d'adhésion à l'amicale est exigée aux frontières marocaines. Dans les faits, plusieurs délégués du personnel ou simples candidats aux élections du personnel, cégétistes ou non-syndiqués, sont arrêtés au Maroc lors de leur retour estival. La complicité des entreprises avec les amicales et la proximité de celles-ci avec les consulats sont démontrées très tôt par les militants de l'AMF. Des affiches anonymes dénoncent leur complicité avec « *l'appareil répressif du régime d'Hassan II* » (cf. figure 5). Parmi de nombreuses preuves, l'AMF produit des extraits de carnet d'adresses, des notes de services.

Lors de la grève à l'usine Chausson de Gennevilliers, en juin 1975, l'AMF parvient à se procurer une note de la direction datée du 13 mars 1973, qui désigne le secrétaire général de l'Amicale des travailleurs et commerçants marocains de Gennevilliers comme « *pouvant être un interlocuteur dans les ateliers* ». Dans la même publication figure une liste du « *personnel marocain sûr et s'exprimant correctement en français* », une liste qui « *recoupe largement la liste des membres de la section locale de l'amicale.* »²³³ Cette coopération étroite entre patronat et amicalistes n'est propre ni à Gennevilliers, ni à la région parisienne, et existe dans d'autres lieux d'installation et de travail des migrants marocains, à l'exemple des usines automobiles de Sochaux et Montbéliard. La différence est qu'en l'absence de toute association de Marocains, ce sont les syndicats français, via leurs (rares) adhérents marocains, qui dénoncent cette coopération. Un tract de la CGT de Peugeot Sochaux daté du 10 juillet 1973 évoque ainsi nommément un membre de l'amicale qui est aussi un adhérent actif de la CFT, le « *syndicat maison* » local. La CGT l'accuse d'être responsable de l'arrestation d'un délégué CGT marocain, emprisonné pendant 74 jours lors de son retour estival au pays d'origine, en raison de son appartenance syndicale. Libéré, celui-ci rentre chez lui, à Sochaux, mais la direction de Peugeot refuse de le rembaucher.

²³³ Anonyme, *Le cas de Chausson-Gennevilliers : la « liaison sociale marocaine » et l'Amicale*, 1975, 28 p.

Figure 5 : Affiche anonyme dénonçant les amicales (non datée)



Source : Coll. Génériques © DR.

L'année 1973 voit donc le contrôle de l'Etat s'étendre doublement : en termes de personnes (des réfugiés aux travailleurs, voire à leurs familles) et en termes de lieux (des consulats aux entreprises et aux foyers). Les activités associatives des amicales sont axées sur la défense de l'identité nationale marocaine, avec l'organisation de rassemblements les jours de fêtes nationales, notamment de la Fête du Trône. Pour les opposants au régime marocain, dont les militants de l'AMF, l'objectif est clair : « *tenter de dévier et détourner les ouvriers de leurs luttes en organisant des festivités très coûteuses* ». ²³⁴

b) Les avantages accordés par les consulats

Pour le migrant marocain, adhérer à une amicale n'est pas seulement une garantie de protection contre l'arbitraire policier, c'est aussi une voie d'accès à toute une gamme de services et d'avantages offerts par les services consulaires, des sortes de récompenses à sa fidélité au roi et au régime. L'obtention de documents officiels, le renouvellement accéléré des passeports et, plus globalement, la simplification des démarches administratives sont sans doute les avantages les plus appréciés. Le fait d'être amicaliste permet aussi de bénéficier d'un rapatriement gratuit du corps en cas de décès. On peut aujourd'hui retrouver ce type de solidarité financière dans le deuil au sein de plusieurs associations culturelles. Enfin, l'achat de terres au Maroc est grandement facilité (cf. encadré 3).

Mais la stratégie de l'Etat marocain ne concerne pas seulement les personnes ou les lieux : avec la création en octobre 1972 – donc antérieure à celle des amicales – de la banque Chaâbi (Banque populaire), la surveillance s'exerce aussi sur les transferts financiers, flux immatériels devenus vitaux pour la croissance économique du Maroc. La banque Chaâbi est l'héritière du Crédit Populaire que l'AMF accuse d'avoir, dès 1968, démarché les migrants et ouvert des comptes illégalement dans le cadre de l'opération « *TME* » (pour travailleurs marocains à l'étranger). Les premières agences *Chaâbi* sont situées à Paris (dans le 1^{er} arrondissement et au Consulat du 11^{ème}), Asnières, Boulogne-Billancourt, Nanterre, Poissy, Suresnes et Lille, seule ville de province mentionnée. C'est donc dans l'Ouest parisien que s'est d'abord implantée cette banque, au plus près des zones de résidence de ses clients potentiels. Ses employés effectuent des tournées dans les foyers de travailleurs et aux portes des usines, par exemple aux usines Renault de Flins et de Billancourt, où ils sont réputés pour leur « *agressivité commerciale* » [Simon, 1986 : 149]. De nombreux migrants marocains déposent plainte auprès des tribunaux français pour échapper à l'emprise de cette banque [Iskander, 2005 : 81], qui organise par ailleurs des fêtes culturelles, dont la fête du Trône. La banque Chaâbi est également accusée de recruter « *parmi le personnel consulaire, sans jamais passer par l'ANPE* », tout en pratiquant des commissions abusives. ²³⁵

²³⁴ Anonyme, *Le rôle des amicales en Europe*, non daté (1976 ?), 7 p.

²³⁵ *Al Jalya*, n°11, mai 1977, 20 p. Fait plutôt rare, ce numéro est intégralement rédigé en français.

Encadré 3 : Annonce de la FATCM à ses adhérents

« La FATCMF a le plaisir d'annoncer à ses adhérents que le gouvernement marocain de SM le Roi a décidé de réserver des lots de terrain de 100 m² chacun dans toutes les Provinces du Royaume, pour la construction de logements au Maroc. Les conditions de l'octroi de ces lots sont les suivantes :

- - ne pas être propriétaire d'un terrain ou d'un logement au Maroc
- - être chef d'une famille nombreuse
- - être membre d'une Amicale
- - priorité sera donnée aux anciens résidents en France

Les demandes doivent être adressées au siège de votre Amicale, qui les transmettra au Bureau fédéral de Paris. »

Cette annonce est suivie d'un coupon réponse où le demandeur doit indiquer ses nom et prénom, le nombre de ses enfants, la possession éventuelle d'une maison ou d'un terrain au Maroc, sa date d'entrée en France, la province où le lot est sollicité et le numéro de sa carte d'adhésion à l'amicale.

Source : enquête personnelle.

Thomas Lacroix mentionne une autre accusation, celle de « servir de base de données de la population émigrée, notamment en raison du fait qu'une photo était requise pour ouvrir un dossier » [Lacroix, 2003 : 147]. La banque connaît néanmoins un succès croissant, car elle propose des services personnalisés, tant aux migrants qu'à leurs familles restées au Maroc. Elle contribue de manière décisive à la bancarisation marocaine [Iskander, 2005]. Face à cette réussite, l'AMF avance des arguments idéologiques contre la canalisation des flux financiers par la Banque populaire : les montants déposés profiteraient d'abord à la bourgeoisie du Maroc qualifiée de « bourgeoisie compradore ». Selon l'AMF, l'argent des migrants, attiré par des taux de change avantageux, profite certes aux familles, en augmentant leur pouvoir d'achat, mais attise l'inflation dans les lieux d'origine, renforce leur urbanisation et celle des pôles urbains et entretient le processus migratoire. Les recherches ultérieures sur les effets des transferts dans l'espace d'origine nuancent ce sombre tableau [Ma Mung et alii, 1996].

Ces arguments n'en sont pas moins très présents au sein de l'AMF, dont les militants refusent d'être des pourvoyeurs de devises.²³⁶ Ce refus est justifié dans ces années 1970 par le travail d'Abdallah Baroudi, universitaire exilé marocain et proche de l'association. Dans son ouvrage *Impérialisme et émigration*, résultat d'une enquête approfondie, cet auteur avance d'autres accusations à l'égard de l'administration et des douanes marocaines. La première est accusée

²³⁶ Refus qui s'étendra dans les années 1980 et 1990 à de nombreuses associations.

de corruption dans la délivrance des passeports et des autres pièces nécessaires à l'obtention d'un contrat de travail auprès de l'Office national d'immigration de Casablanca. Les secondes sont accusées de « *rançonnement systématique des immigrants retournant au Maroc revoir leurs familles. Entre 10 et 100 Francs, selon les cas, sont versés par chaque ouvrier pour passer les contrôles sans encombre* » [Baroudi, 1978 : 84]. Quant aux transferts des migrants, certaines familles sont obligées, pour les recevoir, de payer le cheikh²³⁷ ou le moqaddem²³⁸ du village [*ibid.* : 85]. Selon Abdallah Baroudi, le fonctionnement en filière migratoire, qui permet le maintien des liens communautaires (familiaux, villageois, tribaux), « *fonctionne au grand profit (sur tous les plans) des entreprises capitalistes* » : le renouvellement de main d'œuvre est facilité, les représentants communautaires devenant recruteurs et médiateurs, en échange de conditions de travail moins difficiles ; les ouvriers marocains sont « *encadrés par des hiérarchies encore fortement marquées par des rapports féodaux* », ce qui freine leur syndicalisation. L'auteur fait ensuite le lien avec les amicales, qui « *visent justement, avec la collaboration des entreprises, à cantonner les migrants dans un univers clos* » [Baroudi, 1978 : 134-136].

La double répression à l'encontre de l'AMF procède finalement de deux logiques différentes. Celle de l'Etat français répond aux impératifs d'« *ordre public* » et de « *neutralité politique* » des étrangers. Celle de l'Etat marocain répond aussi à un impératif de « *paix sociale* », interne aux entreprises, où il s'agit d'éviter la syndicalisation des migrants. Mais les structures mises en place dans ce but – les amicales – sont proches d'une « *police communautaire* ». D'une certaine manière, alors que l'AMF participe d'une extension spatiale du champ politique marocain, les amicales procèdent d'une extension spatiale des hiérarchies traditionnelles. De forme associative, elles fonctionnent de manière opaque et non démocratique car leur bureau n'est pas élu en assemblée générale. C'est aussi sur ce point, autant que sur l'idéologie, qu'elles s'opposent à l'AMF, de plus en plus démocratique, à mesure que l'emprise de l'UNFP sur sa direction décline.

2. L'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS MAROCAINS (UNEM), UNE TRANSPOSITION TEMPORAIRE (1973-1981)

Fondée en 1957, l'UNEM rompt avec le Palais dès son 6^{ème} congrès (1961). Son 13^{ème} congrès (1969), on l'a vu, constitue l'acte de naissance du marxisme-léninisme marocain, avec la progression de radicaux s'opposant au réformisme des partis politiques légaux. Deux ans après, à l'issue du 14^{ème} congrès (1971), la scission s'opère entre radicaux et réformistes, à la fois au sein de l'UNFP (création du groupe « *23 mars* », en 1970, en référence aux émeutes du 23 mars 1965) et au sein du PLS (création de « *Alif* », le 30 août 1970). Ces deux groupes évoluent désormais dans la clandestinité. Enfin, le 15^{ème} congrès (1973) voit sa direction de l'UNEM passer de la gauche à l'extrême-gauche, ce qui provoque son interdiction et l'exil de son président Abdelaziz Menehbi en France (à Paris, puis à Nantes).

²³⁷ Chef de tribu.

²³⁸ Personne en charge de la surveillance d'un quartier. C'est le plus bas échelon de la hiérarchie du Makhzen.

En France, les étudiants marocains de l'UNEM se sont signalés par des mobilisations avant 1973. Le 21 février 1967, un Comité de soutien à l'UNEM occupe l'Ambassade du Maroc à Paris. En mai 1968, des étudiants marocains occupent la Maison du Maroc. Toutefois, c'est à partir de l'interdiction de l'UNEM au Maroc que celle-ci gagne en visibilité en France, à tel point qu'on peut parler de transposition de l'UNEM dans l'espace français. L'UNEM devient alors le second acteur, aux côtés de l'AMF, du pôle progressiste des associations de migrants marocains dans plusieurs villes françaises (paragraphe A).

Elle peut s'appuyer pour cela sur ses dirigeants exilés, mais aussi sur le nombre d'étudiants marocains en France. En effet, ceux-ci sont surreprésentés au sein de la population étudiante étrangère. Au recensement de 1982, alors que les Marocains représentent 11,88 % de la population étrangère totale, les étudiants marocains représentent 16,18 % (1981-1982) de la population étudiante étrangère totale. Autrement dit, à la fin de la période étudiée, un étudiant étranger sur six est marocain alors que, globalement, un étranger sur neuf est marocain. Nonobstant les facteurs politiques, il semble donc logique que cette surreprésentation se traduise dans le champ associatif. L'émigration d'étude sera ensuite ralentie par la diminution du nombre de bourses d'expatriation accordées par le gouvernement marocain. Le pays s'est en effet doté de plusieurs universités et l'encouragement public à l'émigration d'études est devenu moins nécessaire, à l'exception des filières encore inexistantes. Cela entraîne la disparition progressive des sections de l'UNEM en France.

Mais deux autres facteurs, politiques, expliquent le caractère temporaire de la transposition de l'UNEM dans l'espace français. Le premier est la levée de son interdiction au Maroc, avec la tenue du 16^{ème} congrès (1980) et sa reprise en main par l'USFP, qui a négocié directement avec le Palais. Le second est le vif débat interne qui a lieu entre les militants et les sections sur l'attitude à adopter vis-à-vis de la Marche verte de 1975 et au sujet de la marocanité du Sahara (paragraphe B).

A - Quelques sections locales de l'UNEM dans les villes françaises

Entre 1973 et 1979, les activités de l'UNEM se poursuivent donc uniquement en Europe, via la Fédération d'Europe occidentale, structure qui couvre la France, la Belgique, l'Espagne et la Grande Bretagne. Du fait des affinités idéologiques des militants avec le communisme soviétique, il existe aussi une Fédération d'Europe orientale, beaucoup moins active selon les interviewés. A cette époque, l'UNEM compte en France autant d'adhérents et de représentants dans les Centres régionaux des œuvres universitaires et sociales (CROUS) que son homologue française, l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) [Geisser, 1997 : 102]. Les militants de l'UNEM sont donc très nombreux et représentent la majorité des étudiants marocains. Des sections sont créées dans les principales villes universitaires françaises, sous une appellation du type « *association progressiste des étudiants marocains* ». Les regroupements se font souvent selon les filières de formation (architecture, ingénieurs, paramédicaux, etc.), des affiches (cf. figure 6) et des publications fleurissent, dont certaines ont pu être consultées.

Figure 6 : Affiche de l'UNEM en France (années 1970)



Source : Coll. Génériques © DR.

Selon ces publications, la plus active des sections de l'UNEM est celle des élèves marocains architectes à Paris (AEMAP), créée dès 1973 dans le 14^{ème} arrondissement. Quatre ans plus tard, elle compte une soixantaine d'adhérents sur les quelque 600 étudiants marocains en architecture inscrits dans la région parisienne. Elle publie au moins quatre numéros d'un bulletin de médiocre qualité graphique, constitué de feuillets agrafés, parfois écrits à la main et dont le contenu, très théorique, s'inscrit dans le marxisme-léninisme. L'UNEM organise des manifestations publiques pour dénoncer son interdiction au Maroc. Ainsi, un tract intitulé « *légalité pour l'UNEM* » appelle les Marocains à célébrer, le 25 janvier 1974, le premier anniversaire de cette interdiction lors d'un « *meeting commémoratif* » à la Maison du Maroc.

Les membres de l'AEMAP envoient en 1975 des numéros de cette revue et leurs statuts (non déposés en préfecture) aux architectes et élèves architectes en province, en « *les invitant à se regrouper en associations. Les villes contactées sont Bordeaux, Nancy, Rennes, Lyon, Grenoble, Toulouse, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Nantes, Lille, Marseille et Montpellier. A Grenoble et Toulouse, des associations sont en cours de création.* »²³⁹ Il s'agit ici d'évaluer, au regard des publications consultées, la réalité de ces associations.

Mes recherches ont permis de retrouver la trace d'une Association des étudiants marocains architectes de Toulouse (AEMAT). Le bulletin de l'AEMAP évoque, en mai 1977, ses relations avec l'AEMAT, qui a donc été créée dans les deux années précédentes.²⁴⁰ L'AEMAT publie à son tour un bulletin, *Attakadoumi, le progressiste*, sous-titré « *Bulletin des étudiants progressistes marocains de Toulouse* ». Son numéro 6 est daté de mars 1978, ce qui confirme l'hypothèse d'une création de l'AEMAT en 1977, voire en 1976. La plupart des articles est rédigée en arabe : soit ces étudiants ne maîtrisent pas le français (comment peuvent-ils alors suivre des études en France ?), soit ils souhaitent s'adresser aux personnes ne maîtrisant que l'arabe, ce qui semble être l'hypothèse la plus probable, étant donnée l'orientation « *basiste* » de l'UNEM. Ce même numéro contient plus de 40 pages au débat sur « *la crise au sein de l'UNEM* ».

Les archives privées consultées contiennent également le numéro 1 d'*Attakaddoumyoun*, daté d'octobre 1977 et publié à l'Université d'Orsay, avec le même sous-titre que celui de l'AEMAT et la même mauvaise qualité de fabrication. Son originalité est qu'il indique un prix de vente (3 Francs), ce qui présuppose une plus grande publicité. Enfin, comparée aux autres, la part accordée à la langue française est bien plus importante. De quoi est-il question dans ces pages ? Tout d'abord de la création de l'association correspondante, celles des étudiants progressistes d'Orsay, entre 1974 et 1975 à partir d'un « *conseil de militants de l'UNEM* ». Dans ce numéro d'*Attakaddoumyoun*, la critique est féroce à l'égard de l'attitude du « *conseil de section de Paris* » à qui les auteurs reprochent d'être « *trop loin* », spatialement et idéologiquement, des militants des sections et d'être resté « *inactif* » sur la période 1975-1977, c'est-à-dire au moment même où la gauche marocaine se déchire sur la

²³⁹ *Bulletin de l'AEMAP*, n°3, Juin 1975, 42 p., p. 2.

²⁴⁰ *Bulletin de l'AEMAP*, n°4, Mai 1977, 21 p., p. 4 : « *Nous espérons que nos relations [avec l'AEMAT] dépassent la simple correspondance et arrivent à l'organisation d'activités communes.* »

question de la marocanité du Sahara (voir plus loin). Les auteurs du bulletin s'emploient d'ailleurs à démontrer leur activisme : outre des revendications estudiantines auprès du Crous durant l'été 1975, ils ont organisé une exposition sur la répression au Maroc (suivie de débats) et ont formé une équipe de football. Cela montre la variété des activités que des étudiants politisés peuvent mener afin de recruter, voire de financer d'autres activités plus politiques.

Le dernier bulletin trouvé est celui de l'Association des élèves-ingénieurs marocains en France, dont le numéro 7 paraît en octobre 1976. La forme et le contenu de ses 30 pages sont similaires aux autres. Deux éléments nouveaux apparaissent toutefois : cette association a une prétention nationale et elle regroupe uniquement les étudiants ingénieurs. Le numéro 4 du bulletin de l'AEMAP indiquait déjà, en mai 1977, que les seules associations d'étudiants marocains affiliées à l'UNEM étaient celles des ingénieurs et des paramédicaux. La revue des élèves-ingénieurs mentionne l'existence d'autres militants de l'UNEM à Marseille et à Lyon.

Enfin, parmi les huit autres villes citées précédemment par l'AEMAP, quelles sont celles qui ont vu naître une section de l'UNEM ? Difficile de répondre. Concernant Bordeaux, un interviewé m'a affirmé que la section de Bordeaux de l'UNEM fût la plus active de France. A Nantes, deux interviewés, aujourd'hui membres d'associations d'un autre type, sont d'anciens militants locaux de l'UNEM. Restent donc Clermont-Ferrand, Lille, Montpellier, Nancy, Rennes, Strasbourg. Une enquête sociologique a décrit la trajectoire des étudiants marocains ayant émigré vers Lille durant cette période (1975-1980), d'où il ressort qu'une section de l'UNEM existait à Lille dans ces années-là, sur le campus universitaire scientifique, parmi les élèves-ingénieurs et les étudiants en médecine [Laffort, 2005]. Mais, au-delà de la question de la répartition spatiale des sections de l'UNEM, dont l'étude nécessiterait une recherche spécifique, c'est la question de la cohérence idéologique de ces diverses sections qui est posée, à propos du principal problème qu'affronte la gauche marocaine en 1975 : le consensus national autour de la Marche verte.

B - Les déchirements de l'UNEM et de ses soutiens au sujet de la Marche verte

Les militants de l'UNEM en France prennent naturellement part aux débats internes à l'extrême gauche marocaine. J'ai retrouvé le numéro 2 d'un « *bulletin des étudiants partisans du 23 mars* » baptisé *Ansar* et daté de mars 1978. Son contenu est très polémique, bien plus que tous les autres bulletins étudiants réunis. Avant de l'étudier, il convient de rappeler que la « *tendance 23 mars* », organisation clandestine marxiste-léniniste, se déclare pour la marocanité du Sahara, comme l'USFP et contrairement à l'autre principale tendance d'extrême-gauche – elle aussi clandestine – *Ilal Amam*, dont fait partie Abdelaziz Menehbi, le président en exil de l'UNEM.

Dans ce bulletin, Menehbi est décrit comme la « *pièce maîtresse* » d'un « *plan de liquidation de l'UNEM* ». Il est accusé de soutenir les « *nihilistes* » dans la perspective de la prochaine assemblée générale électorale de l'UNEM au Maroc. En France, la section de Toulouse serait ainsi entre les mains de ces « *nihilistes* », c'est-à-dire des opposants à la marocanité du

Sahara. Les insultes personnelles, l'outrance verbale et les discours sur les complots – réels ou supposés tels – sont fréquents chez les organisations clandestines. Ce qui est plus intéressant est le parallèle qui est fait explicitement entre cette situation et ce qui se passe au même moment à l'AMF, expliqué dans la dernière partie de ce chapitre. L'UNEM subit les conséquences du déchirement entre deux tendances politiques rivales du marxisme-léniniste marocain. Cela retentit sur ses soutiens français, au premier rang desquels les Comités de lutte contre la répression au Maroc (CLCRM), qu'il convient de présenter.

Fondé en octobre 1972 par des coopérants français au Maroc, les CLCRM s'étendent rapidement à l'espace français, où il existe, en 1978, une quinzaine de comités locaux, et à l'espace européen (Belgique, Pays-Bas, Suède, Allemagne). L'objectif des CLCRM est de centraliser les initiatives et les gestes de solidarité envers les prisonniers politiques marocains et de faire connaître la situation marocaine, les dérives judiciaires et policières à l'opinion publique. Cette association n'est donc pas une association de migrants marocains, même si certains migrants en sont membres (ils sont aussi membres de l'UNEM et / ou de l'AMF). Par la nature de leur argumentaire, centré sur les droits de l'Homme, les CLCRM s'inscrivent dans la tradition des soutiens français au mouvement national marocain et préparent aussi à la formation d'associations marocaines des droits de l'Homme, à partir de 1979 (avec l'AMDH). La dimension idéologique est toutefois fortement présente, dans leurs premières années, puisque « *les actions des Comités participent de la lutte menée par le peuple marocain sur le front anti-impérialiste mondial* » [CLCRM, 1977].

Les moyens des CLCRM, limités (communiqués, lettres ouvertes, rapports, etc.), sont rendus plus efficaces par l'activation d'un vaste réseau de correspondants. Ils éditent aussi le bulletin *Maroc répression*, de 1972 à 2000, dont les pages « *constituent aujourd'hui une véritable mémoire des souffrances du peuple marocain pendant ces années terribles.* »²⁴¹ Les CLCRM n'ont aucune direction nationale et les comités locaux jouissent d'une grande autonomie : « *liés entre eux par leurs tâches communes, réunis en coordination deux fois par an, ils conservent les uns par rapport aux autres une indépendance très grande quant aux initiatives locales.* »²⁴² Une coordination existe tout de même à l'échelle européenne : par exemple, une réunion de tous les CLCRM a lieu en octobre 1978 à Liège, qui est le second pôle d'arrivée, derrière Bruxelles, des migrants marocains en Belgique.

Quel est le contenu de la polémique engagée en 1978 par « *les étudiants marocains partisans du 23 mars* » à l'encontre des CLCRM ? Elle concerne un communiqué publié la même année par le CLCRM, afin de soutenir une grève de la faim lancée fin 1977 par des prisonniers politiques marocains. Ce communiqué aurait affirmé, selon la revue *Ansar*, que cette grève était menée pour contester la marocanité du Sahara alors qu'il s'agissait pour les grévistes d'obtenir le statut de prisonnier politique, une amélioration des conditions de détention et la fin de l'isolement de ceux incarcérés à la prison civile de Casablanca. Les ex-grévistes rédigent alors – de leur prison – un communiqué, daté du 15 février 1978 et publié dans le

²⁴¹ *Maroc répression*, n°138, décembre 2000, p. 7. Collection archivée au CEDIDELP.

²⁴² *Afrique Asie*, n°174, novembre 1978.

même numéro d'*Ansar* pour clarifier leurs revendications et dénoncer « *les exploitations éhontées faites par des nihilistes [et] des éléments qui agissent sous couvert de cadres de lutte contre la répression au Maroc [sic] qui ont rendu en réalité le plus grand service à la réaction et à l'impérialisme.* » Les ex-grévistes accusent même le CLCRM d'avoir rédigé un faux communiqué en leur nom (« *grévistes de Kenitra* »), de même qu'ils s'en prennent à « *une partie de la presse française* » qui a présenté le procès de Casablanca comme celui des opposants à la marocanité du Sahara.

J'ai cherché et trouvé le communiqué du CLCRM en question. Qu'en est-il exactement ? Le communiqué est daté du 11 décembre 1977, jour de la mort d'une gréviste de la faim, Saïda Menehbi, âgée de 25 ans et sœur d'Abdelaziz, président de l'UNEM. Cette mort eut à l'époque un grand retentissement médiatique. Le communiqué est donc écrit « *à chaud* » pour faire connaître cette grève de la faim à l'opinion publique française. Et, effectivement, ce communiqué affirme que « *la grande majorité des détenus grévistes de la faim ont clairement pris position en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui* » [Rollinde, 2002 : 196].²⁴³ La précision « *la grande majorité* » et le fait que le communiqué ne présente pas l'autodétermination sahraouie comme l'objet central de cette grève de la faim n'ont pas suffi à éviter la polémique.

Mais une confusion a aussi pu naître, au sein des CLCRM, du fait que les prisonniers politiques d'obédience marxiste-léniniste appartenaient aux deux tendances. En outre, le plus connu d'entre eux, Abraham Serfaty, responsable d'*Ilal Amam*, déclare au procès de Casablanca en 1977 : « *Je défends le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ! Vive la République arabe sahraouie !* » Le scandale suscité par cette déclaration au Maroc, ajoutée à la confusion entre les positions des uns et celles des autres prisonniers peuvent expliquer la confusion du CLCRM. Le débat entre prisonniers eux-mêmes est particulièrement vif sur ce sujet [Rollinde, 2002 : 194-195]. Outre l'aiguïsement des conflits internes à l'UNEM, il convient de retenir la position difficile des soutiens français au mouvement marxiste-léniniste marocain, tant dans les prisons marocaines qu'au sein des sections de l'UNEM. Pour ces dernières, ce qui frappe, c'est la passion engagée dans des débats théoriques sans fin, un trait caractéristique des communautés d'exilés [Dufoix, 2002 : 7] et la totale déconnection de ces débats internes par rapport à la situation française.

Pourtant, nombre de leurs militants s'installeront durablement en France, en y conservant un engagement associatif. C'est le cas, parmi les interviewés, de Hocine, Aziz, Yassine et Jamel. Si l'UNEM a joué un rôle central dans leur formation militante, comme dans celle de nombreux autres étudiants marocains, leurs parcours post-UNEM divergent. Ainsi, Hocine et Aziz ont reconverti leur savoir-militer dans des associations interculturelles. Yassine était membre de l'UNEM au Maroc, mais une fois en France, il rejoint l'ATMF (issue de l'AMF) sans passer par les sections de l'UNEM, car il veut rompre avec le milieu étudiant. De fait, aucune section actuelle de l'ATmF n'est directement issue de l'UNEM, alors que, dans les

²⁴³ Marguerite Rollinde, pourtant membre d'Amnesty international à l'époque, ne fait aucune allusion à la polémique née de ce communiqué. Elle mentionne par contre que Saïda Menehbi était membre d'*Ilal Amam*.

années 1970, la double appartenance UNEM-AMF est relativement fréquente. Quant à Jamel, qui arrive en France plus tard que les trois précédents, dans les années 1990, il a fait partie d'une des dernières sections de l'UNEM en France, à Limoges, avant qu'elle ne s'éteigne.

L'une des dernières actions d'envergure de l'UNEM en France se déroule en janvier 1979. La demande de levée de son interdiction se solde par un refus catégorique du Palais, malgré la déclaration royale promettant, le 9 novembre 1978, « *l'octroi aux étudiants l'autorisation d'exercer leurs activités syndicales.* »²⁴⁴ En guise de protestation, les militants de l'UNEM mènent plusieurs actions en France, dont plus de 200 grèves de la faim, symptomatiques d'une impasse stratégique et idéologique. La grève de la faim est en effet un mode d'action typique de groupes « *exclus de l'accès à la participation politique conventionnelle, pour des raisons soit juridiques, soit purement sociales [et pour lesquels] il s'agit de montrer la violence dont on est l'objet, et de la mettre au principe de son action* » [Siméant, 1998 : 283, 316].

Cette violence verbale et physique et ces déchirements idéologiques ne touchent pas les seuls étudiants. Les militants de l'AMF sont également partagés sur la marocanité du Sahara. Chez eux, ce partage se double d'un autre, plus ancien de quelques années, au sujet de l'emprise de l'UNFP sur l'association.

3. LA DOUBLE SCISSION DANS L'AMF, ENTRE OPPOSANTS EXILÉS ET TRAVAILLEURS MIGRANTS (1973-1981)

L'AMF connaît les mêmes déchirements internes que l'UNEM. Seulement, pour l'AMF, ces déchirements vont conduire à une scission plus nette entre deux organisations. Comment expliquer cette différence ? Sans doute par le fonctionnement plus démocratique de l'AMF, qui suppose la tenue d'assemblée générale (les congrès) et la soumission de résolutions aux votes des militants. Le fait que les militants de l'AMF soient davantage engagés dans l'action dans les usines et les foyers que ceux de l'UNEM est également à prendre en compte : l'action collective exige un minimum de cohérence entre les discours et les actes, non la simple cohérence interne des discours. En ce sens, l'AMF semble moins idéologique que l'UNEM. Les deux organisations n'ont pas les mêmes objectifs : si l'UNEM en France vise à obtenir sa réintégration dans le champ politique marocain, l'AMF s'inscrit progressivement dans le champ syndical et politique français.

Peu de données sont disponibles pour l'étude de la scission de l'AMF : les archives consultées sont avares sur le sujet, les militants de l'époque n'en ayant peut-être conservé aucune trace écrite. Il est toutefois possible de repérer des événements et des discours qui annonçaient cette double scission. Les entretiens avec Malik et Mohamed (Gennevilliers), Abdallah (Angers) et Lahoussain (Saint-Denis) m'ont permis de clarifier certains points. Enfin, je me suis servi des courtes explications données par les militants de l'époque à la journaliste Zakya Daoud : elles

²⁴⁴ Communiqué de presse du 11 novembre 1978 émanant du Ministère de l'information.

sont assez confuses, puisque trois versions et trois chronologies différentes apparaissent [Daoud, 2002 : 40-44]. Ce travail de recoupement me permet de parler de « *double scission* ».

La première scission dans l'AMF a lieu au 8^{ème} congrès, en 1973, et délivre l'AMF de l'emprise de l'UNFP (en tout cas dans une majorité de sections). La seconde scission a lieu au 9^{ème} congrès, en 1975, lorsque les partisans de la tendance 23 mars soutiennent la Marche verte, à laquelle s'opposent ceux d'Ilal Amam. Cette double scission est un moment-clé dans la vie de l'association, qui va aussi déterminer en grande partie l'orientation des associations de migrants marocains qui se créeront dans les années 1980 et 1990.

A - La rupture entre l'AMF et l'Union nationale des forces populaires (1973)

En 1973, l'AMF reste fortement liée à l'UNFP. Par exemple, à l'occasion du traditionnel défilé du 1^{er} mai, la section UNFP de Paris distribue un tract bilingue français-arabe à propos des « *luttés glorieuses du peuple marocain* » et dans lequel est fait expressément mention du soutien du parti à l'AMF. Après avoir posé que les ouvriers et étudiants marocains membres de cette section « *réaffirment leur engagement aux principes du parti [l'UNFP] dans la lutte acharnée pour déraciner les structures féodales et édifier une société socialiste* », ce tract appelle « *l'ensemble de l'immigration marocaine en France à se mobiliser autour de son association, l'AMF, afin qu'elle remplisse son rôle dans la défense de ses intérêts, partie intégrante des intérêts du peuple opprimé.* » Toutefois, à quelques exceptions près (1936, 1968), la participation des migrants marocains au défilé de la fête du travail a toujours été insignifiante. C'est davantage dans les usines, les foyers et par le bouche-à-oreille que l'AMF est susceptible de rallier de nouveaux adhérents, ce qui reste l'un de ses objectifs majeurs.

Au tournant des années 1973-1974, la répression politique bat son plein au Maroc, avec le procès à Kenitra des militants de l'UNFP et le procès à Casablanca des militants marxistes-léninistes. A Paris, l'AMF multiplie les réunions publiques et les rassemblements de rue. Certains des tracts consultés sont co-signés avec l'UNFP. Le 5 novembre, un « *meeting de solidarité avec les luttés du peuple marocain* » se tient au 115 boulevard Saint-Michel, pour dénoncer les interdictions de l'UNEM et du PLS (ex-PCM) et empêcher l'exécution des quinze condamnations à morts prononcées à l'encontre de militants de l'UNFP au procès de Kenitra. Le tract annonçant ce meeting évoque la « *fascisation accentuée* » du régime marocain. Le 19 novembre, la mobilisation est plus grande puisqu'il s'agit d'un « *meeting international de solidarité* » pour l'organisation duquel l'AMF obtient la salle de la Mutualité, haut lieu de la gauche française, dans le 5^{ème} arrondissement parisien.

Mais déjà, le 8^{ème} congrès de l'AMF, en janvier 1973, a entamé sa scission en deux tendances. A ce congrès sont exclus les responsables de l'UNFP en exil. Les raisons précises de cette exclusion sont confuses, mais elles renvoient directement aux débats internes à l'UNFP au Maroc. Les membres les plus radicaux y poussent alors le parti à adopter une position

intransigeante vis-à-vis du pouvoir et envisagent le passage à l'action violente et à la clandestinité. Cette radicalisation, on l'a vu, a déjà commencé au sein de l'UNEM.²⁴⁵

De 1973 à 1975, plusieurs événements marocains vont accélérer la dynamique de scission au sein de l'AMF, désormais « tenue » par les membres d'Ilal Amam et du 23 mars. Tout d'abord, l'UNFP est interdite le 2 avril 1973 et la section de Rabat se transforme en un nouveau parti le 15 septembre 1973 : l'Union socialiste des forces populaires (USFP), le mot « socialiste » remplaçant celui de « nationale » dans le sigle UNFP. La tendance 23 mars est proche de ce nouveau parti. Ensuite, un nouveau parti communiste est créé au Maroc, le troisième après le PCM et le PLS (tous deux interdits en 1959 et en 1969) : il s'agit du Parti du progrès et du socialisme (PPS), officialisé le 27 août 1974, qui ambitionne d'être à la gauche de l'USFP. Enfin, l'événement-clé de cette période est la Marche verte, déclenchée le 6 novembre 1975, pour récupérer les « provinces du Sud », celles de l'ex-Sahara espagnol. Sans détailler les enjeux territoriaux de cette conquête [Foucher, 1994 : 203-212], il convient ici de rappeler que la conquête du Sahara est réclamée dès l'indépendance par l'Istiqlal, puis par l'UNFP. La Marche verte prend la forme d'une procession de dizaines de milliers de civils marocains à travers le Sahara, le Coran à la main, du 6 au 15 novembre 1975. Cette conquête pacifique et diplomatique de 250 000 km², sur lesquels la dynastie des Alaouites aurait des « droits historiques », est une manifestation de l'unité et de l'unanimité de la nation marocaine derrière le roi.

B - Les divisions de l'AMF face à la Marche verte (1975)

La scission de l'UNFP, la création de l'USFP et du PPS et la Marche verte sont trois événements intimement liés. En effet, en échange de l'autorisation de ces deux nouveaux partis, Hassan II pose une condition à leurs leaders Ali Yata et Abderrahim Bouabid : celle de le soutenir sur la question du Sahara occidental. Ce compromis est très mal vécu parmi certains militants de la gauche. Au Maroc, seul Ilal Amam s'oppose à la politique royale et prône l'autodétermination du Sahara et soutient le Front Polisario.²⁴⁶ Mais l'organisation est rapidement marginalisée politiquement, tant l'unanimité prévaut. Surtout, lors du procès de 1977, déjà mentionné, la police y évoque des « rapports établis à Paris entre les membres du Polisario et ceux d'Ilal Amam » [Perrault, 1990 : 257]. Rien ne permet de les confirmer, mais leur évocation achève de délégitimer Ilal Amam au Maroc.

²⁴⁵ Rappel des faits, complexes, qui signalent cette radicalisation : en avril 1970, des militants radicaux de l'UNEM et du PLS créent l'organisation clandestine « Alif ». En octobre 1972, d'autres membres radicaux du PLS créent la revue *Ilal Amam* afin de donner une cohérence idéologique à tous les militants marxistes-léninistes de la gauche marocaine, sans considération d'affiliation partisane (UNEM, UNFP, PLS). Mais la logique scissionniste l'emporte à nouveau, au lendemain de l'interdiction de l'UNFP, le 2 avril 1973, avec la création d'une seconde revue, *23 mars*, ce nom faisant référence à la fois à l'insurrection du 23 mars 1965 et à un groupe clandestin existant depuis le 23 mars 1970. Toutes ces précisions sont apportées par Marguerite Rollinde, 2002.

²⁴⁶ Acronyme du Front pour la libération de Saguia et Rio de Oro, c'est-à-dire de l'ex-Sahara espagnol. Créé le 10 mai 1973, il proclame le 27 février 1976 la République arabe sahraouie démocratique dans les limites de ce « territoire ».

Qu'en est-il en France ? Une majorité de travailleurs marocains considère que la Marche verte est « *l'événement marquant de 1977* » au Maroc, qui relègue la faiblesse du pouvoir d'achat ou le trucage des élections à l'arrière-plan, selon une enquête réalisée à l'époque [Boudoudou, 1980 : 310].²⁴⁷ Au sein de l'AMF, de nombreux militants sont membres d'Ilal Amam, mais d'autres, moins nombreux, sont proches des positions du 23 mars, clairement en faveur de la marocanité du Sahara. Cela ne signifie pas que ces militants pro-marocanité soient dupes de la stratégie royale d'unanimité nationale, comme l'illustre un texte en français de la revue *23 mars* d'avril 1976 :

« Nous avons dès le début attiré l'attention du Polisario sur l'impasse historique dans laquelle il s'était engagé. [...] Le sentiment unitaire du peuple marocain est un sentiment juste, dont le Pouvoir a été obligé de tenir compte tout en essayant de l'exploiter à son avantage. La question nationale ne doit en aucun cas éclipser la lutte de classe. »²⁴⁸

Le 9^{ème} congrès de l'AMF, en 1975, va jouer un rôle décisif dans la scission de l'association à venir, car une résolution défendant la marocanité du Sahara est votée. Les documents relatifs à ce congrès étant rédigés en arabe, il faut se reporter à une source ultérieure pour comprendre le sens de cette résolution.²⁴⁹ Celle-ci est présentée comme étant à la fois « *anti-impérialiste* » et « *anti-réactionnaire* » : si, d'un côté, l'AMF défend les « *droits légaux du peuple marocain pour son intégrité territoriale* », elle dénonce de l'autre l'exploitation du sentiment national, en avançant le même argument que le 23 mars, à savoir l'unité de classe. Par contre, les données recueillies ne permettent pas d'identifier les membres de la tendance du 23 mars avec ceux qui approuvent cette résolution et décident de rester dans l'AMF bureau national. Les problèmes de personnes ont pu jouer un rôle dans cette scission. Les accusations de « *bureaucratie* » et de non-respect des statuts sont également fréquentes envers la direction de l'AMF de 1973-1975.

A l'issue de ce congrès, six sections prennent leur distance avec la direction nationale de l'AMF : outre les deux sections d'Argenteuil et de Gennevilliers, il s'agit de quatre sections récentes : Dijon, Boulogne Billancourt, Mantes la Jolie et les Mureaux. Par déduction, les sections qui demeurent « *fidèles* » à la direction de l'AMF sont Paris, Chevilly-Larue, Saint-Denis, Nanterre et Sartrouville.

Selon Zakya Daoud, ces six sections qui se détachent de la direction en 1975 sont dirigées par des membres de la tendance Ilal Amam, que la journaliste a interviewé [Daoud, 2002 : 40]. Cependant, il convient de nuancer le rôle d'Ilal Amam – et du 23 mars – dans cette seconde

²⁴⁷ A la question « *quel est l'événement marquant en 1977 au Maroc ?* », 29 des 84 interviewés répondent la Marche verte ; dix la « *vie plus chère* », six les « *élections truquées* », etc. Un tiers n'a aucun avis (25 sur 84).

²⁴⁸ *23 mars*, n°23, supplément n°3, avril 1976, p. 9. Seul le supplément est rédigé en français, bien que la boîte postale de la revue soit située à Paris. Les suppléments francophones au n°10 (juin 1975) et au n°23 ont pu être utilisés, grâce à un accès aux archives privées de l'ASDHOM qui contiennent toute la collection de la revue *23 mars*, du n°1 (février 1975) au n°61 (avril 1979) rédigés intégralement en arabe. Remarque : une incohérence chronologique apparaît entre ce n°1 de février 1975 et la date de création de la revue, avril 1973, indiquée par Marguerite Rollinde.

²⁴⁹ *Al Jalya*, n°14, mai-juin 1979, p. 9.

scission de l'AMF. Certes, celle-ci est directement causée par la division entre la poignée de militants de l'AMF qui appartient à l'une ou l'autre de ces deux tendances et qui s'opposent sur la question de la marocanité du Sahara. Mais la grande majorité des militants « *de base* » n'appartiennent à aucune de ces deux tendances. Mohamed, militant dès 1974 de l'AMF (puis de l'ATMF) de Gennevilliers, exprime ainsi le contexte de la scission de 1975 :

« Avec tous les camarades de la section de Gennevilliers, on pensait à créer une autre association que l'AMF. Parce qu'il y avait ce problème au Maroc : est-ce que le Sahara il est marocain ou pas ? [...] Il y avait beaucoup d'organisations secrètes qui ont été arrêtées, emprisonnées, tout ça. Bon, les copains, ils militaient dans l'association mais sans pousser les ouvriers ou les gens non politisés à aller vers ces organisations secrètes ou autres. Ils faisaient des cours d'arabe, d'alphabétisation, des soirées : ça restait dans ce domaine-là. [...] Pourquoi on a créé la coordination des sections ? Parce qu'on n'était pas d'accord avec la direction de l'AMF qui était à Puteaux. Eux, ils étaient pour le Sahara marocain, ils étaient pour autre chose : c'était la politique marocaine qui, bon, qui créait l'ambiance ici en région parisienne. »

[Mohamed, ATMF Gennevilliers]

Il convient de rappeler qu'en 1975, Ilal Amam (en avant) se perçoit comme une « *avant-garde* » et est une organisation clandestine, donc très hiérarchisée, compartimentée et composée exclusivement de « *révolutionnaires professionnels* » ayant rompu toutes attaches familiales avec le Maroc. A l'inverse, 23 mars n'est pas une organisation clandestine : c'est une tendance partisane (de l'USFP) qui s'inscrit dans le champ politique marocain, car elle accepte le parlementarisme et se prépare à de futures élections [Rollinde, 2002 : 166-167]. L'hypothèse retenue ici est donc que la scission de l'AMF est voulue par les membres de Ilal Amam pour des raisons idéologiques (construire « *l'avant-garde* » à partir de l'espace d'immigration), mais qu'elle est approuvée par les militants des six sections pour d'autres raisons que l'idéologie ou la seule question sahraouie. Ces militants souhaitent tout simplement s'éloigner des luttes partisans marocaines et orienter les sections de l'AMF vers l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail en France, d'autant que le spectre de leurs soutiens politiques français s'est élargi, comme l'ont montré les pages précédentes.

De 1975 à 1980, il y a donc deux AMF : l'une, « *l'AMF bureau national* » est centrée sur Paris, Puteaux et Saint-Denis, très orientée vers les luttes politiques au Maroc et très proche de d'USFP ; l'autre, « *l'AMF coordination des sections* », est centrée sur Gennevilliers et Argenteuil, très orientée vers les syndicats français et les luttes des travailleurs migrants dans les entreprises. Dans l'ouvrage de Zakia Daoud [2002 : 45], un responsable de la coordination de l'époque, Saïd Smihi, évoque le traumatisme causé par cette scission :

« Entendre les amis, les camarades, vous traiter de traîtres, après des années d'alphabétisation, de travail en commun, est un choc, une blessure. Voir des camarades défilier aux côtés de ceux qui crient « vive le roi ! » et aux côtés des amicales, m'a profondément déstructuré. C'est un de mes pires souvenirs. »

De 1976 à 1980, malgré deux ou trois tentatives de militants de la « *coordination des sections* » pour renouer avec le « *bureau national* » [Daoud, 2002 : 47], les deux AMF

évoluent séparément et gagnent chacune des positions nouvelles. Dans cette progression, la rivalité sur la question sahraouie ne joue plus aucun rôle.

C - L'évolution en parallèle des deux AMF (1976-1981)

En 1973-1974, après le 8^{ème} congrès, l'AMF « *bureau national* » doit quitter le local de la rue Serpente, qui appartient à l'USFP, pour s'installer rue du faubourg Saint-Antoine, dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, puis à Puteaux, vers 1975. Son 10^{ème} Congrès, tenu à Melun (Seine-et-Marne) les 2 et 3 février 1980, est l'occasion de réaffirmer l'antériorité de l'AMF sur la « *coordination de sections* ». La couverture de la brochure qui rend compte de ce congrès proclame solennellement : « *Vive l'Association des Marocains en France, seul représentant légitime de l'immigration marocaine !* »

Au-delà de la rhétorique militante, l'AMF représente-t-elle encore une force de mobilisation à cette date ? En 1979, les sept sections de l'AMF « *bureau national* » sont : Paris, Chevilly-Larue, Lyon, Avignon (section hébergée par la CFDT), Rouen (section hébergée par l'association SOS Refoulement qui lutte contre les expulsions) et Saint-Etienne.²⁵⁰ Les sections de Nanterre, Saint-Denis et Sartrouville semblent avoir disparu dans l'intervalle de 1975 à 1979. Durant cette même année, des sections sont créées à Angers (dans le quartier de Montplaisir), à Nîmes et à l'usine Renault de Flins, où les militants participent aux grèves des presses et lancent une pétition contre le non-renouvellement des passeports en cas de licenciement.²⁵¹ Cette section de Flins est située à équidistance des sections des Mureaux et de Mantes la Jolie, qui ont rallié la « *coordination des sections* » en 1975. Aucun document de l'AMF « *coordination des sections* » ne faisant mention de ces deux sections, on peut émettre l'hypothèse que leurs militants ont rallié l'AMF « *bureau national* » entre temps, ou qu'ils ont simplement quitté les deux AMF. Quant à l'AMF d'Angers, elle est créée en 1978 par des étudiants marocains de l'UNEM de l'Université d'Angers. Selon un militant de l'époque :

« A un moment, on est arrivé à 140 étudiants. Et ces étudiants marocains étaient très très organisés, syndiqués au Maroc. Parmi les activités que l'UNEM développaient, il y avait faire des choses envers la communauté marocaine salariée qui habite Angers. Et c'est de là qu'est née l'idée de création d'une association, pas forcément l'AMF, une association. Les personnes qui étaient là à l'époque ont vu un peu ce qui existait au niveau national, elles ont pris des contacts et l'association qui semblait la plus proche de ce qu'ils pensaient c'était l'AMF. »

[Ahmed, AMF Angers]

Les sections de l'AMF « *bureau national* » peuvent donc se créer à partir des sections de l'UNEM qui, à la fin des années 1970, commencent à disparaître avec le retour au Maroc de nombreux étudiants. Elles sont toujours créées par des migrants qui se sentent proches de la gauche marocaine. En effet, même si l'AMF « *bureau national* » a rompu avec l'UNFP (devenu l'USFP), elle conserve des liens avec l'Union marocaine du travail (UMT), un

²⁵⁰ *Al Jalya*, n°14, Mai-Juin 1979.

²⁵¹ Source : *Al Jalya*, n°14, et une brochure sans titre datée du 2 mars 1980, issue des archives de l'AMF.

syndicat créé dès le 20 mars 1955. En 1978, l'UMT connaît des dissensions internes. Certains de ses membres, proches de l'USFP, contestent l'attitude de sa direction face aux grèves ouvrières contre l'augmentation du prix des produits alimentaires de base (farine, sucre, etc.). Ils décident de créer la Confédération démocratique du travail (CDT), plus radicale.²⁵² Cette scission syndicale incite l'AMF « *bureau national* », en 1979, à maintenir « *sa position concernant les syndicats marocains, en réaffirmant son soutien à l'UMT, seul syndicat émanant véritablement de la lutte des travailleurs marocains.* »²⁵³ Ce souci de l'AMF « *bureau national* » de s'inscrire dans les débats internes au syndicalisme marocain contraste avec le souci de l'AMF « *coordination des sections* » de s'inscrire dans le syndicalisme français. Il est cependant difficile de savoir si les divisions syndicales au sein de l'UMT ont pesé autant que les divisions au sein de la gauche marocaine dans la scission entre les deux AMF. Certains interviewés ne souhaitent pas revenir sur les raisons de cette scission :

« Je pense que tu as eu la version des uns et des autres. Sincèrement, moi, je n'ai pas envie de rouvrir ce... C'est pas trop intéressant. Je remarque des compétences qui se dispersent quoi... C'est plus affaiblir que renforcer quand on divise, quand on crée deux associations. »

[Ahmed, AMF Angers]

D'après les sources disponibles, la dynamique de mobilisation semble, en ces années 1976-1980, supérieure du côté de la « *coordination des sections* ». Celle-ci a en effet « *récupéré* » Gennevilliers qui obtient dès 1977-1978 un vaste local municipal, rue Paul Vaillant-Couturier, dans le quartier des Grésillons. Ce local, situé dans une ville à forte concentration marocaine, lui permet de continuer les activités d'alphabétisation, mais aussi de mener des réunions politiques. Cette double centralité, migratoire et militante, de Gennevilliers s'accompagne de création ou de renforcement des sections en province, notamment en Alsace, en Lorraine et à Marseille.²⁵⁴ Ainsi, la section de Dijon, créée en 1975, propose des cours d'arabe et s'investit dans la lutte des foyers Sonacotra (1973-1980). Selon Zakya Daoud, durant cette période, la coordination des sections compte de 400 à 600 adhérents [Daoud, 2002 : 56]. A l'échelle nationale, sa première action est de lutter contre les lois dites « *Bonnet-Stoléru* », adoptées en juin 1979, qui prévoient le retour volontaire des migrants dans leur pays d'origine (moyennant le versement d'une aide de 10 000 Francs, le « *million Stoléru* », comme l'appellent les migrants) et conditionnent le renouvellement du titre de séjour au fait de travailler. La coordination des sections organise aussi, en 1980, le premier festival des immigrés marocains en Europe, le moussem (*mawsim*, signifiant saison) d'Argenteuil, qui réunit 30 000 personnes autour de la culture marocaine (cf. photo 12). A la fois pèlerinage, foire et fête populaire, le moussem tient au Maroc une place centrale dans les

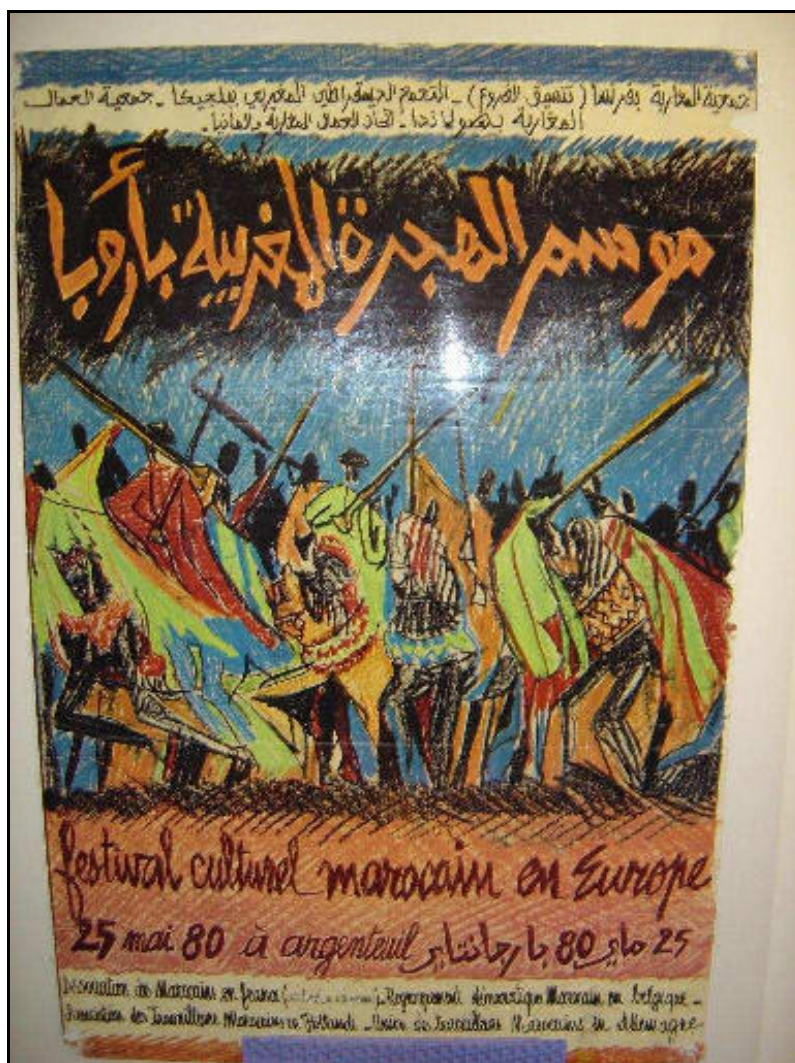
²⁵² Au Maroc, cette concurrence entre l'UMT et la CDT s'éprouve dans la rue en juin 1981, avec le double appel à la grève générale : celui lancé par l'UMT pour le 18 et celui de la CDT pour le 20. La seconde grève est beaucoup plus réprimée que la première, car elle tourne à l'insurrection : on compte des centaines de morts et plus de 1800 personnes sont jugées. Le gouvernement fait alors fermer les locaux de la CDT et arrêter la plupart de ses responsables. Ces événements ont des répercussions en France et plusieurs syndicats et associations soutiennent les inculpés, alors que François Mitterrand vient d'accéder à la présidence de la République.

²⁵³ *Al Jalya*, n°14, mai-juin 1979, p. 11.

²⁵⁴ Aix, Marseille, Sens, Reims, Metz, Strasbourg et Montbéliard figurent en effet parmi les villes représentées lors du congrès constitutif de l'ATMF, les 9 et 10 janvier 1982.

loisirs. Il se déroule le plus souvent sur le lieu de sépulture d'un saint, auquel on prête certains pouvoirs (curatifs, protecteurs, etc.) [El Hariri, 2003 : 254-257]. En organisant des moussem, l'AMF répond à une volonté des migrants de se retrouver et de réduire, symboliquement, de manière temporaire et moins politique, la distance avec le pays d'origine.

Photo 12 : Affiche du moussem d'Argenteuil organisé par l'AMF coordination en 1980



Réalisation : A. Dumont, 2004.

A la diversification des flux migratoires marocains correspond donc un élargissement des compétences mobilisées et du public visé. Ainsi, outre l'alphabétisation des adultes, l'AMF « *coordination des sections* » propose des cours d'arabe pour les enfants à la Bourse du travail de Gennevilliers. Entre 1978 et 1982, malgré l'absence de subventions, ces cours connaissent un bon succès grâce à l'implication d'une quinzaine de militants, ouvriers ou étudiants. Selon Mohamed, le nombre maximum d'élèves fût de 400, âgés de sept à 14 ans et provenant de quatre écoles primaires de Gennevilliers (quartier des Grésillons). Dans le passage suivant, Mohamed évoque avec nostalgie les permanences tenues rue Paul Vaillant-Couturier dans les années 1979-1980 et souligne la complémentarité des intervenants :

« Il y avait beaucoup d'étudiants, d'exilés, d'ouvriers. Chacun apportait un petit peu. L'étudiant, il apportait les lois, il expliquait aux gars. L'exilé, il avait sa

vision politique ; l'ouvrier, il ramène des copains qui ont des problèmes. Et c'est parti comme ça. On était bénévoles. Au début, c'étaient des revendications sur le travail, des problèmes de licenciement, de salaires bas. C'était important. On pouvait même se déplacer, on avait une camionnette, on allait devant l'usine. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

De 1976 à 1980, les deux AMF évoluent donc en parallèle : l'une autorisée comme « *association étrangère* », l'autre, la « *coordination des sections* », existant de manière informelle, grâce aux réseaux de militants. Ce n'est qu'à partir de 1981 que ces deux groupes acquièrent le statut d'association 1901.

A rebours du supposé apolitisme des migrants marocains, ce chapitre a décrit les étapes de l'extension spatiale du champ politique marocain en France et, en particulier, la construction d'une véritable exopolitie par les associations AMF et UNEM. Cette exopolitie se matérialise par un « *ensemble de[s] lieux, connus et reconnus, ou bien discrédités, par les militants [et] de positions localisées et de sens* » [Dufoix, 2002 : 137]. Chacun de ces lieux correspond à une tonalité militante particulière : étudiantin dans les universités ; intellectuel et partisan à Saint-Germain ; ouvrier dans les usines de France et à la Bourse du travail de Gennevilliers ; « *immigré* » dans les bidonvilles et les foyers ; voire même « *arabe* » dans la région de Marseille (via le MTA). Lorsqu'une nouvelle organisation apparaît, de nouveaux lieux sont investis. C'est par exemple le cas de l'UNEM, présente dans les CROUS de France et dans les prisons au Maroc. Mais l'unité de cette exopolitie est illusoire : ni la production de ces lieux, ni la figure emblématique de Ben Barka, ni même l'opposition au régime et aux amicales ne suffisent à l'assurer. Dès le milieu des années 1970, le nationalisme marocain de longue distance provoque la scission de l'AMF, introduisant des ferments de fragmentation qui produiront tous leurs effets dans la décennie suivante.

De la bipolarisation de l'exopolitie marocaine à la fragmentation des associations de migrants (1981-1995)

La seconde phase de l'histoire des associations de migrants marocains débute avec l'adoption, en France, de la loi du 9 octobre 1981 accordant la liberté d'association aux étrangers. Elle s'achève le 8 juillet 1994, avec l'amnistie accordée aux prisonniers et aux exilés politiques par le roi du Maroc. Si la première décision stimule les associations de migrants marocains, en facilitant leur existence et en reconnaissant leur légitimité dans l'espace français, la seconde décision annonce la fin d'une époque, celle de la bipolarisation de l'exopolitie marocaine décrite dans le chapitre précédent. Les années 1994-1995 marquent en effet les débuts de la démocratisation du régime marocain et provoquent le retour progressif de centaines d'exilés. Dans ce contexte, les luttes politiques marocaines perdent leur centralité dans le mouvement associatif des migrants marocains en France. Mais 1994-1995 n'est pas une rupture nette, car cette évolution – et d'autres – est déjà perceptible depuis 1981.

Dans un premier temps, la loi du 9 octobre 1981 officialise les associations existantes : les amicales, dont certaines adoptent de nouveaux noms ; l'AMF « *bureau national* », qui conserve l'usage du sigle AMF ; l'AMF « *coordination des sections* », qui devient en 1982 l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF). La loi de 1981 contribue aussi à l'émergence de nouvelles associations à l'échelle locale, dont la marocanité est de type communautaire, basée sur une identité culturelle, religieuse et / ou géographique, déconnectée de tout positionnement par rapport aux luttes politiques se déroulant au Maroc.

De 1981 à 1991, l'ATMF est sans conteste l'association la plus dynamique. Elle se transforme en syndicat des migrants marocains lors des grèves de l'automobile et des mines, avec un tel succès qu'elle peut être qualifiée de « *communauté syndicale marocaine* ». Comptant plusieurs milliers d'adhérents et une vingtaine de sections à travers la France, l'ATMF souhaite représenter tous les migrants marocains de France. Ses premiers congrès (1982, 1984, 1987) donnent lieu à des débats sur les significations à accorder à l'appartenance marocaine, débats résumés dans trois publications [ATMF, 1984, 1985, 1989]. Toutefois, durant cette décennie, l'ATMF, dynamique, et l'AMF, déclinante, n'ont plus l'exclusivité de la lutte contre le régime marocain. En effet, un regain de tension politique au Maroc entraîne de nouveaux exils en France et la création de deux associations de défense des droits de l'Homme au Maroc, plus ou moins liées aux partis de la gauche marocaine.

La première section vise à présenter ce changement d'orientation générale du mouvement associatif des migrants marocains, dont la bipolarité est toujours structurée par l'attitude

(bienveillante ou hostile) vis-à-vis du régime marocain, mais de moins en moins, à mesure que de nouvelles revendications et de nouvelles associations émergent. La seconde section, qui recouvre la quasi totalité de cette seconde phase historique (1983-1995), prolonge cette présentation en s'intéressant aux associations qui regroupent les migrants indépendamment de leur origine nationale, autour de critères générationnels ou religieux.

En effet, à partir de 1983, l'AMF, l'ATMF et les amicales sont déstabilisées par les Marches pour l'égalité, dites des « *Beurs* », qui mobilisent les enfants de migrants marocains aux côtés de jeunes issus d'autres migrations (algérienne notamment) sur un mode civique, orienté vers l'espace français, la lutte contre le racisme et l'intégration à la société française. Cette nouvelle configuration associative à l'échelle nationale incite l'AMF et l'ATMF à se repositionner vis-à-vis du projet de retour au pays, de la naturalisation et du droit de vote en France. Ces deux associations tentent un rapprochement au sein d'une nouvelle structure, le Conseil des associations immigrées de France (CAIF, 1984-1991). Mais le reflux du mouvement « *beur* », à partir de 1986, entérine l'échec de ce rapprochement ainsi que l'abandon de l'objectif ambitieux de construire un mouvement associatif maghrébin à l'échelle nationale, qui regrouperait les migrants et leurs enfants. La tendance au repli sur l'échelle locale se renforce ensuite. Malgré la création d'associations « *interculturelles* », ce sont les associations de musulmans qui comblent une partie du vide créé par ce reflux dans les quartiers à forte concentration étrangère, pour de multiples raisons et dans un contexte géopolitique favorisant l'expression d'un islam transnational.

Au début des années 1990, le passage de l'ATMF d'une marocanité nationalitaire, basée sur le rapport conflictuel avec l'Etat d'origine, à une marocanité à la fois communautaire et syndicale la conduit à une impasse organisationnelle et militante. Ainsi, la mobilisation conjointe de l'AMF, de l'ATMF et d'autres associations contre la célébration, en 1991, de l'Année du Maroc en France semble être le « *chant du cygne* » de la bipolarisation associative en vigueur depuis 1973. Les amicales elles-mêmes entrent en crise et laissent place à une nouvelle institution chargée des Marocains résidant à l'étranger, la Fondation Hassan II. L'autonomisation des associations étudiées vis-à-vis du champ politique marocain est achevée, mais elle achève en retour le projet initial de l'ATMF et de ses partenaires, celui d'un mouvement associatif des migrants marocains en France, voire en Europe. Cette autonomisation, qui diversifie en les dépolitisant les reformulations associatives de la marocanité, accentue ainsi la fragmentation des réseaux militants polarisés par l'AMF puis par l'ATMF. Cette phase transitoire débouchera sur d'importantes recompositions dans la troisième phase (1995-2005).

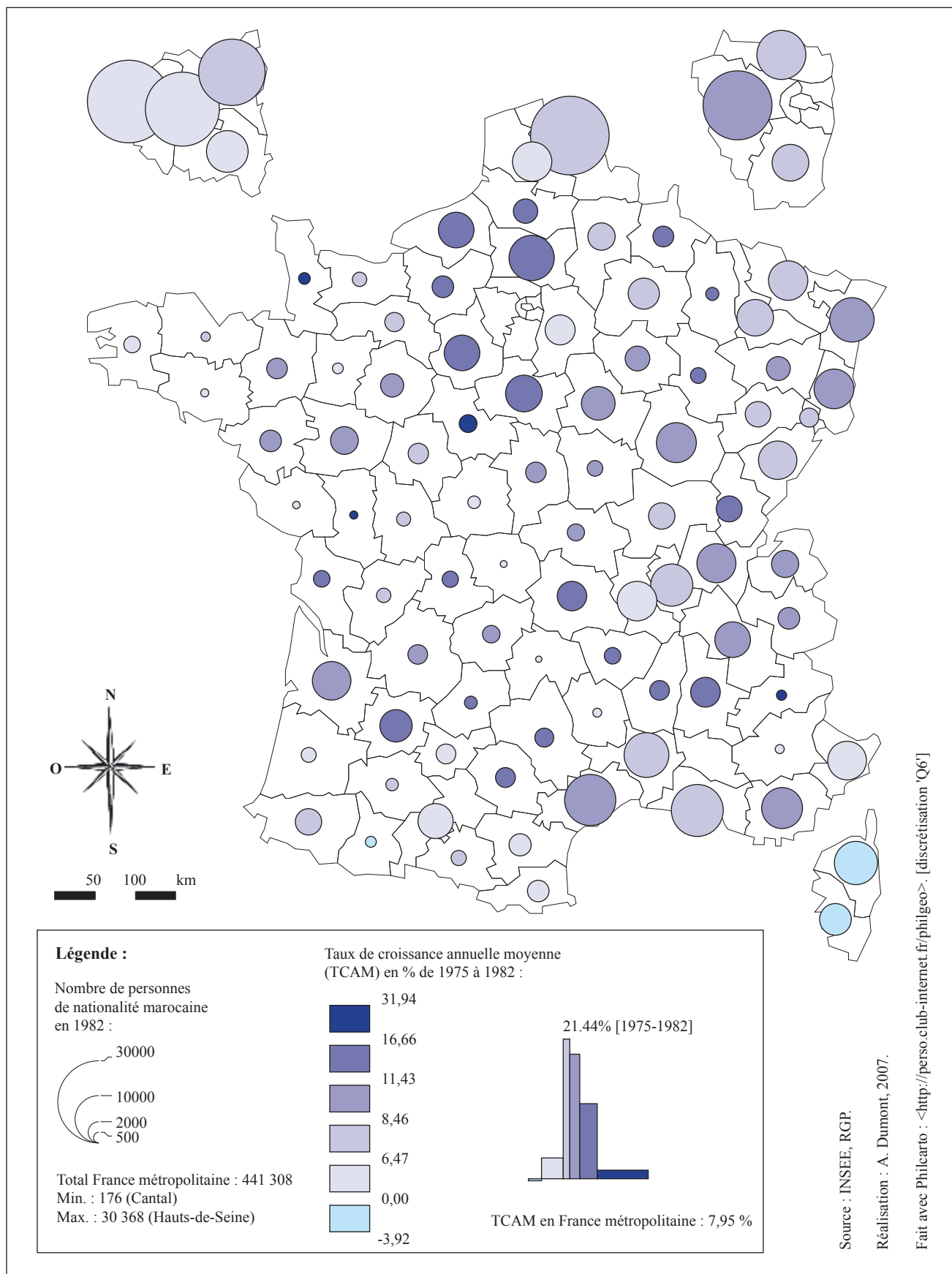
I - S'ASSOCIER POUR AFFIRMER ET LÉGITIMER UNE PRÉSENCE DURABLE EN FRANCE (1981-1985)

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, le 10 mai 1981, permet aux étrangers d'obtenir de nouveaux droits, dont la liberté d'association n'est pas le moindre. Certaines des associations de migrants marocains qui se créent alors viennent renforcer la bipolarisation entre les amicales d'un côté, l'AMF et l'ATMF de l'autre. Ces deux associations étoffent leur réseau de militants, de sections et de partenaires tout au long de la décennie, mais la dynamique de mobilisation se déplace peu à peu vers d'autres cadres que la lutte contre le régime marocain, autour des jeunes générations, de l'islam, de la culture maghrébine, de la défense des droits sociaux en France et des droits de l'Homme au Maroc.

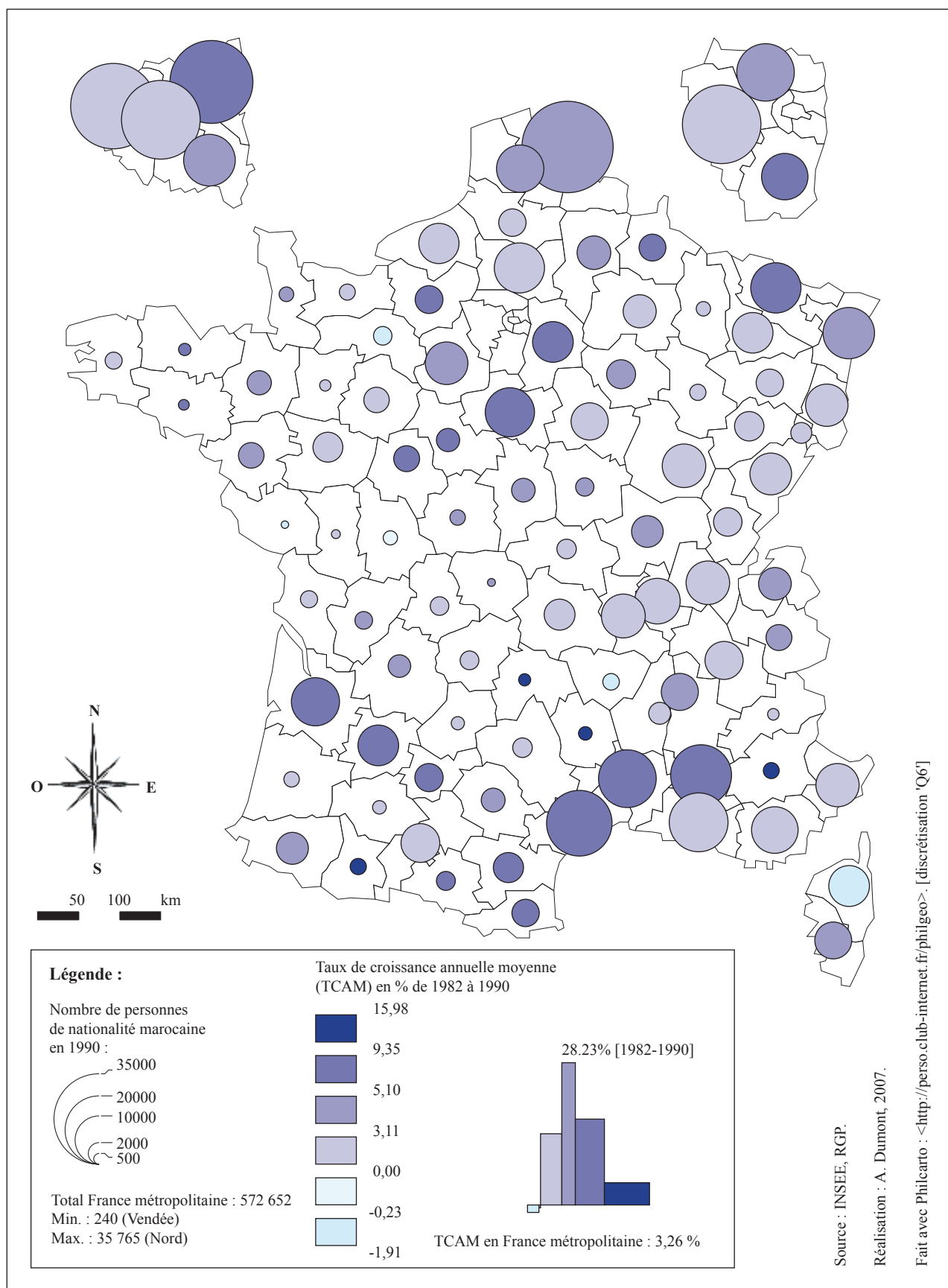
Ces nouveaux cadres de mobilisation entérinent la substitution de la migration familiale à la migration de travail et l'effondrement progressif du mythe du retour au pays. Depuis 1975, le champ migratoire marocain s'est complexifié, avec la sédentarisation de migrants de plus en plus qualifiés et l'extension de leur espace relationnel [Schaeffer, 2004 : 135-145]. L'un des faits marquants de la période intercensitaire 1975-1982 est la dispersion des Marocains dans la moitié Ouest de la France [Simon, 1990a : 100]. La population marocaine de la France, qui comptait 260 025 individus en 1975, en compte 441 308 en 1982 et 572 652 en 1990 : à cette date, les Marocains représentent 1 % de la population totale de la France et près de 16 % de sa population étrangère (cf. cartes 12 à 15). Ils représentent également 16,73 % des travailleurs étrangers régularisés en 1981-1982 (soit 20 677 individus). Le taux de croissance annuel de la population marocaine a diminué, passant de + 7,95 % (1975-1982) à + 3,26 % (1982-1990). Mais les naissances sur le sol français augmentent, comme les acquisitions de la nationalité française. Ainsi, le nombre de Marocains devenus français – et comptabilisés comme tels dans les recensements français – passe d'environ 30 000 en 1982 à 68 200 en 1990, dont la très grande majorité est née au Maroc (76 % en 1982 et 92 % en 1990).

L'évolution de ces flux migratoires, les difficultés économiques (chômage de masse) et la montée de la xénophobie (premiers succès du Front national) expliquent que la décennie des années 1980 soit celle pendant laquelle l'immigration devienne une question politique à l'échelle nationale. Dans ce contexte, au-delà de leur diversité, les associations étudiées partagent le même souci, non plus de poursuivre les luttes politiques marocaines en France, mais d'affirmer et de légitimer la présence des migrants marocains en France. Dès lors, l'année 1981 constitue-t-elle l'année zéro du mouvement associatif marocain ? Si le chapitre précédent incite à répondre par la négative, il convient cependant d'examiner, dans un premier paragraphe, les effets de cette loi sur la mobilisation des étrangers et sur les associations de migrants marocains en particulier. Concernant l'ATMF et les amicales, la véritable rupture intervient dans les années 1982-1984, lors des nombreuses grèves de travailleurs marocains de l'industrie automobile. Le déroulement et l'issue de ces grèves, présentées dans le second paragraphe, décrédibilisent les amicales et marquent l'essor de l'ATMF, qui place la syndicalisation en France au cœur de son projet et reconnaît le caractère mythique du retour.

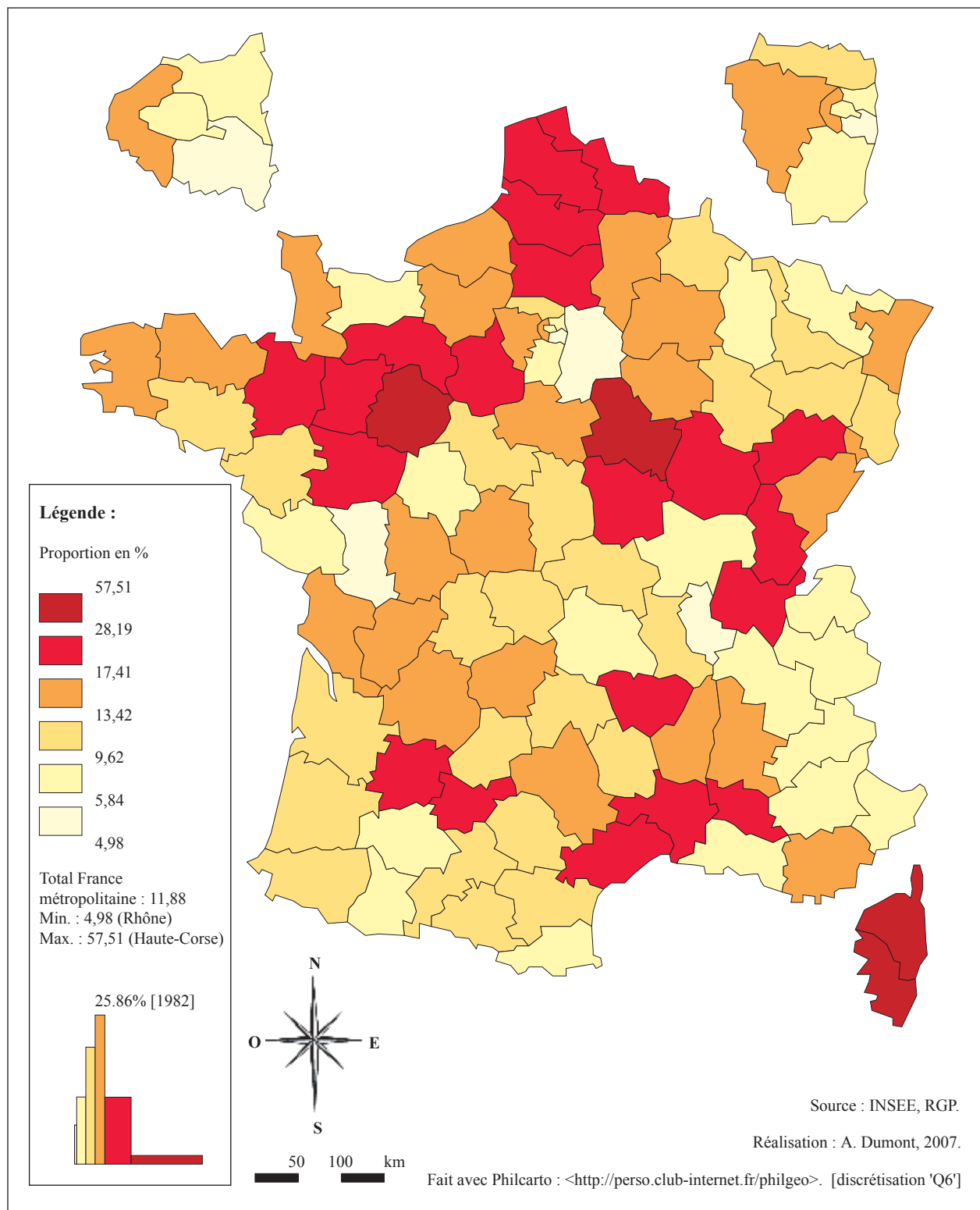
Carte 12 : Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1975 à 1982



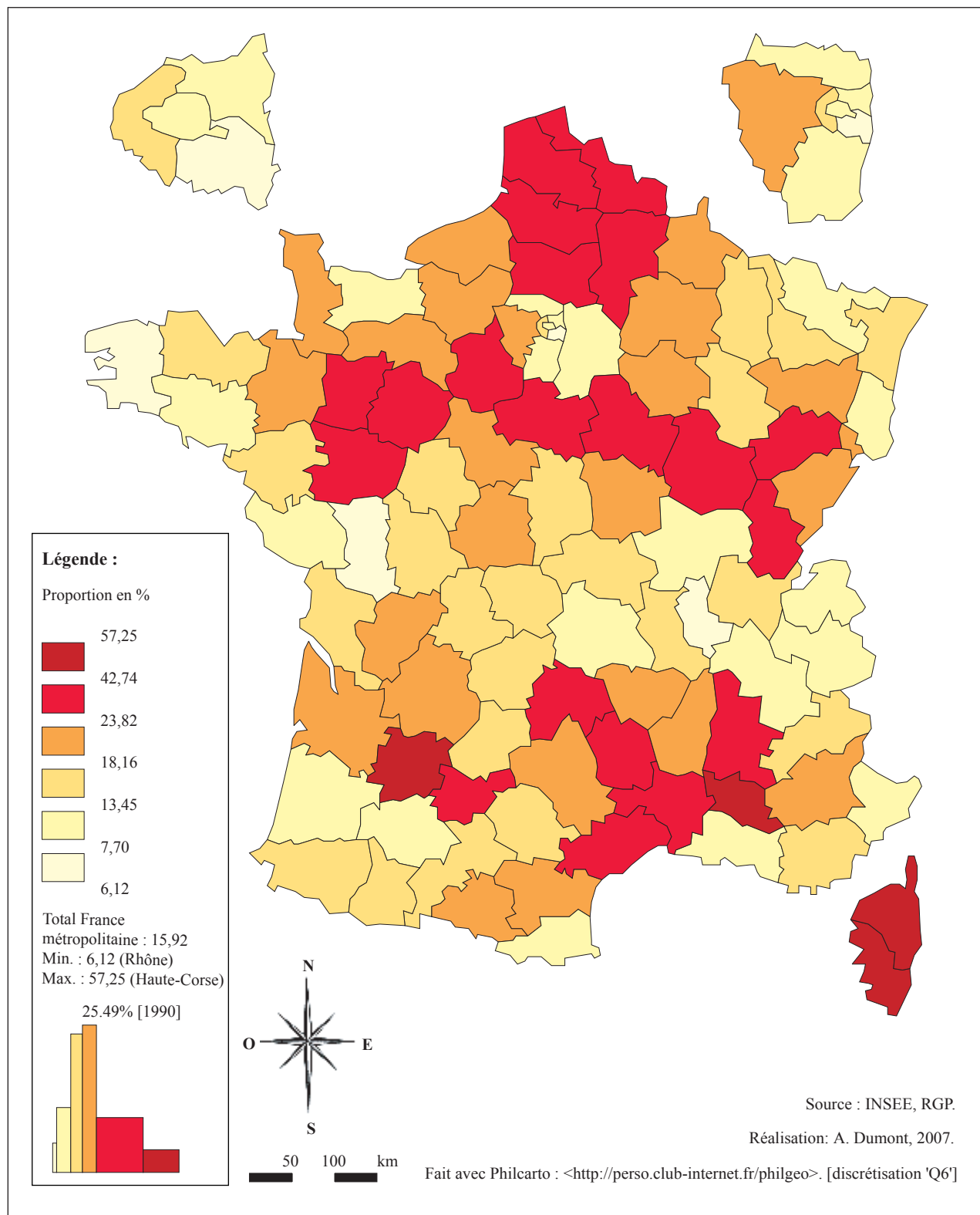
Carte 13 : Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1982 à 1990



Carte 14 : Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1982



Carte 15 : Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1990



1. 1981, ANNÉE ZÉRO DU MOUVEMENT ASSOCIATIF MAROCAIN ?

Ce paragraphe examine les effets immédiats de cette loi, notamment pour le mouvement associatif marocain qui, en 1981, se limite aux deux AMF et aux amicales. Il y a d'abord des comparaisons à établir entre les migrants marocains et les migrants d'autres nationalités (italienne, portugaise, algérienne) en termes d'impact de cette loi. Il convient aussi de distinguer les associations de migrants marocains des associations qui ont des adhérents marocains, sans être fondées sur un critère de nationalité ou d'origine nationale : ce sont les associations de « *jeunes issus de l'immigration* », ayant migré en bas âge ou nés en France, et les associations culturelles musulmanes, qui utilisent la loi de 1901 modifiée en 1981 plutôt que celle de 1905. L'explosion associative des années 1982-1984 bénéficie en grande partie à ces deux types d'associations.

A - Les effets de la loi du 9 octobre 1981

Le droit d'association pour les étrangers est une revendication ancienne, apparue en Mai 1968, puis ressurgie dans la seconde moitié des années 1970, lorsque le Ministère remet en cause l'autorisation délivrée à certaines associations de militants politiques (dont l'AMF). Ce droit figure explicitement dans le programme de François Mitterrand, qui le fait inscrire dans les tables de la loi le 9 octobre 1981. L'objectif est de faciliter à la fois l'expression des cultures d'origine et la participation des étrangers à la société française. A partir de cette date, les étrangers souhaitant s'organiser en association peuvent déclarer celle-ci à la préfecture ou s'en dispenser. En effet, cette loi signifie davantage qu'un passage du régime d'autorisation préalable à celui de déclaration préalable : elle réintègre les associations d'étrangers dans le droit commun de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui reconnaît les associations de fait (non déclarées), celles déclarées en préfecture et celles d'utilité publique (statut accordé par décret ministériel).

Sur un plan politico-juridique, l'avancée est considérable si on considère que « *le droit d'association constitue le premier des droits politiques* » [Wihtol de Wenden, 1988 : 316]. Cependant, il convient de différencier l'immigration marocaine, d'une part des immigrations plus anciennes, d'autre part de l'immigration algérienne, notamment sur la question des amicales. En 1981, les nombreuses associations portugaises, par exemple, sont déjà reconnues officiellement par l'Etat français comme associations étrangères, depuis que la révolution des Œillets de 1974 a normalisé les relations entre l'Etat d'origine et les migrants. L'Etat portugais reconnaît et finance les quelque 500 associations portugaises de France, dont le nombre atteindra 940 en 1984 [*ibid.* : 364]. Le cas des Italiens, dont l'émigration en France date de la fin du 19^{ème} siècle, est encore plus frappant. Leurs premières associations apparaissent avant la loi de 1901 et répondent au régime des sociétés de secours mutuel instauré en 1884. Avec le temps, les associations italiennes tendent à disparaître et la loi de 1981 n'enraye pas ce processus. L'histoire particulière de chaque migration, la situation politique du pays d'origine expliquent donc que l'Etat français reconnaisse, avant la loi de 1981, le droit des étrangers de telle ou telle nationalité à s'associer en France.

Il en va ainsi des associations algériennes, polarisées jusqu'en 1981 par l'Amicale des Algériens en Europe (AAE), créée à partir des « *comités de soutien à l'action du bureau politique* » de la Fédération française du FLN. L'AAE continue d'exister après 1981, mais plusieurs de ses membres créent leurs propres structures dans différents domaines (droits des femmes, culture berbère, éducation, etc.). A Nantes par exemple, cette dissolution provoque la création de quatre associations, orientées vers l'aide sociale et l'expression culturelle [Teffahi, 1997 : 22]. L'immigration algérienne, plus ancienne que l'immigration marocaine, est aussi plus diversifiée. La part des jeunes notamment y est importante, ce qui peut expliquer leur rôle dans les associations de « *Beurs* » qui se créent après 1981. Dans ces associations de « *jeunes issus de l'immigration* », le critère d'adhésion n'est pas le sentiment d'appartenance nationale, mais plutôt l'origine géographique des parents (Maghreb), l'âge, le lieu de résidence, l'espace vécu (les quartiers d'habitat social) et, finalement, l'expérience du racisme, à partir de laquelle est initiée la première « *Marche pour l'égalité et contre le racisme* » de 1983 (voir plus loin). En ce sens, la loi de 1981 a bien eu un effet immédiat sur la mobilisation associative des jeunes migrants ou d'origine étrangère. Mais elle a aussi facilité et organisé l'exercice du culte musulman.

Les effets pratiques de la loi de 1981 ont donc largement dépassé son objet initial en favorisant des mobilisations associatives déjà autorisées par les lois précédentes. En effet, les jeunes de parents étrangers ayant acquis la nationalité française peuvent s'associer, avant 1981, en vertu de la loi de 1901. De même, les musulmans peuvent s'associer en vertu de la loi de 1905. Pourtant, ce sont ces deux catégories d'associations qui semblent avoir le plus progressé en nombre après la loi de 1981. Selon Adil Jazouli, une centaine d'associations de ces jeunes issus des migrations maghrébines est créée entre 1981 et 1984 [Jazouli, 1986]. De son côté, Gille Kepel [1987] évalue à un millier le nombre de lieux de culte musulman et à plus de 600 le nombre d'associations musulmanes en 1985. Une « *demande d'islam* » émerge, qui s'explique par la prise de conscience des migrants de leur sédentarisation [Kepel, 1987]. La loi de 1981 revêt donc une charge symbolique forte, car elle légitime l'expression organisée d'identités collectives issues des migrations et qu'elle est concomitante d'une alternance politique historique.

Cependant, il convient de souligner qu'il n'y a pas eu de génération associative spontanée apparue en 1981. Dans les trois années suivantes, les mutations des activités associatives sont encore timides [Wihtol de Wenden ; Leveau, 2001 : 29]. En outre, sans parler de la Mosquée de Paris ouverte en 1926, la première association musulmane en France est créée dès 1969 et des lieux de culte musulman sont ouverts dans les foyers Sonacotra dans les années 1970. Concernant la jeunesse, des mobilisations ont existé avant 1981. La loi est ainsi perçue par certains jeunes déjà organisés comme une tentative de récupération de leurs initiatives : ainsi, le collectif Rock against police (RAP), proche de l'extrême-gauche et initiateur de concerts contre le racisme avant 1981, tient un discours méfiant envers « *la réforme et le développement du mouvement associatif prévus par l'état de grâce [qui] peuvent devenir très dangereux, en particulier si l'on amalgame gestion locale et contre-pouvoirs. [...] A ce prix, autant s'inscrire d'emblée dans un mouvement de jeunesse du PC ou du PS.* » [Jazouli, 1986].

Certaines « *associations de fait* » craignent – déjà – que leur potentiel contestataire soit en partie désamorcé par le passage à l'association.

En fait, selon Jocelyne Cesari, le mouvement associatif en lui-même constitue une rupture par rapport aux mobilisations de la décennie 1970 [Césari, 1994a : 116], par exemple aux grèves des travailleurs étrangers étudiées dans le chapitre précédent. L'année 1981 n'est donc pas l'année zéro des associations de migrants en général. Qu'en est-il des associations de migrants marocains en particulier ?

B - Les effets de la loi sur les associations de migrants marocains

La loi du 9 octobre 1981 officialise les associations de migrants marocains existantes (les amicales et les deux AMF) et favorise la création progressive de nouvelles associations.

a) L'officialisation de l'existence des amicales

Depuis leur création en 1973, l'AMF demande la dissolution des amicales. La loi de 1981 lui donne-t-elle satisfaction ? Une recherche sur les naturalisations de migrants marocains en France souligne que le déclin des amicales marocaines coïncide avec l'essor du mouvement associatif marocain, impulsé par la loi de 1981 [Belbah ; Chattou, 2002 : 122]. En réalité, d'après mon enquête de terrain, ce déclin n'est pas un effet immédiat de la loi, puisqu'au contraire le nombre d'amicales tend à augmenter dans la première moitié de la décennie. A Nantes par exemple, l'Amicale des Marocains, non déclarée à la Préfecture, a résisté davantage que l'Amicale des Algériens, jusqu'à la fin de la décennie 1980.²⁵⁵ Autre exemple : à Clermont-Ferrand, l'Amicale compte encore 200 adhérents en 1988 [Bozarslan, 1988]. Le nombre total d'amicales en France atteint ainsi 126 au début des années 1990 [Basfao ; Taarji, 1994 : 303], mais toutes les réserves doivent être faites sur la réalité de leurs activités après 1986, date du début de leur crise interne. Enfin, pour Lila Bencharif, « *c'est au cours de la décennie 1980 que l'action et l'influence de l'Amicale des Travailleurs et des Commerçants Marocains se renforcent à Saint-Etienne* », ce qui s'expliquerait par le regroupement des familles en France, qui constitueraient une nouvelle audience pour l'ATCM locale. Ainsi, à Saint-Etienne, c'est au local de l'ATCM que les familles peuvent rencontrer les conseillers des agences bancaires marocaines de Lyon [Bencharif, 2002 : 111-112].

De fait, la loi de 1981 permet aux amicales de se déclarer en préfecture, tout en conservant leur intitulé. A ma connaissance, aucune amicale ne sollicite de subventions ou de locaux de la part des collectivités locales et de l'Etat français, même si cela est juridiquement possible. Selon l'enquête déjà citée, l'Amicale de Clermont-Ferrand, qui reverse un tiers des cotisations individuelles à la Fédération, bénéficie de 2 500 Francs par an de subventions de la part du consulat et d'aucune subvention de la part des pouvoirs publics français [Bozarslan, 1988]. La déclaration d'amicales sous la forme d'associations 1901 peut aussi s'accompagner d'un

²⁵⁵ Source : entretien avec l'adjoint au Maire de Nantes chargé de l'intégration des étrangers, le 17 mai 2000.

changement de nom, ce qui est rare dans les années 1980 mais devient fréquent dans les années 1990, du fait du discrédit attaché au terme « *amicale* » chez les migrants. Dès 1982, l'AMF critique justement cette possibilité offerte aux amicales d'être déclarées légalement et réclame leur exclusion du champ d'application de la loi 1901 :

« La loi sur les associations nous paraît un grand acquis pour l'immigration, quoiqu'il lui faut être renforcée par le droit à l'information et aux subventions ; cependant ce droit, aujourd'hui, permet aux associations les plus opportunistes d'en profiter, autant celles qui renforcent la position du gouvernement que celles qui sont franchement réactionnaires (Amicales). »²⁵⁶

Leur légalisation permet aux amicales d'être plus visibles dans l'espace public et d'augmenter le nombre d'adhésions. Celles-ci sont motivées, on l'a vu, par les services offerts par les amicales à l'intérieur des entreprises et auprès des consulats. Mais les amicales sont également des associations de commerçants. Elles leur fournissent des informations diverses sur l'achat et la vente de fonds de commerce, sur les prix du foncier au Maroc et sur le taux de change entre le Franc et le Dirham. D'après l'enquête d'Abdelkader Belbahri auprès de commerçants marocains réalisée à Lyon en 1991, l'amicale y facilite les prêts d'argent entre adhérents dans la perspective d'achat de fonds de commerce. Dans les années 1980, des ouvriers marocains licenciés peuvent en effet être tentés par une reconversion dans le commerce de proximité (du type épicerie), surtout lorsqu'ils sont originaires de région traditionnellement commerçantes, le Souss en particulier. Pour ces ouvriers, l'amicale est un moyen d'avoir des contacts avec les commerçants déjà établis et de pouvoir, à leur tour, se mettre à leur compte. Elle permet d'échapper au sentiment d'isolement et de précarité et de contourner l'obstacle des banques. Dans ce cas, les amicales composent un « *réseau associatif d'un type particulier, un espace social qui matérialise les relations multidimensionnelles des émigrés avec leur pays d'origine* » [Basfao ; Taarji, 1994 : 303-305].

Considérant ces atouts des amicales, leur développement après la loi de 1981 est moins étonnant. Mais à partir de 1985, le discrédit les frappe fortement, du fait de leurs agissements lors des grèves dans l'industrie automobile, qui sont alors révélés par l'AMF, l'ATMF et la presse française (voir plus loin).

b) La création de l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF)

Que deviennent les deux AMF après le 9 octobre 1981? L'AMF « *bureau national* », déjà autorisée, conserve l'usage du sigle AMF. Pour elle, la loi de 1981 signifie qu'elle peut mener des activités politiques sans craindre de mesures de rétorsion particulière : l'expulsion individuelle ou l'interdiction de l'association reste possible en cas de trouble à l'ordre public, mais il y faut désormais l'intervention du juge, ce qui en réduit la probabilité. En 1981-1982, l'AMF peut ainsi organiser plus librement festivités et manifestations politiques (cf. figure 7).

²⁵⁶ *Al Jalya*, n°23, avril 1982, p. 2.

Figure 7 : Affiches de l'AMF bureau national en 1981 et 1982

جمعية المغاربة بفرنسا - فرانسيزا - فرانسيزا
FETE POPULAIRE · **حفلة شعبية**

ADRESSE
 8 RUE SUGER - ST DENIS
SAMEDI 20 JUIN 1981 A 15^H

PROGRAMME

1. WITNESS: A & F SECTION 4 th 2000	التمهيد
2. THE WITNESS: THE 14th DECEMBER 1955	آنية لبر الشعبية
3. THE WITNESS: THE 14th DECEMBER 1955	مع تسمية جوار: لبر مغرب لبر مغرب
4. THE WITNESS: THE 14th DECEMBER 1955	بوق الحريه
5. THE WITNESS: THE 14th DECEMBER 1955	مغرب: بلويزا: الكين لبر مغرب

ASSOCIATION DES MAROCAINS EN FRANCE
 SECTION DE ST DENIS
 8 RUE SUGER

4th SUR LE MAROC
 MEETING
 A la Mutualité Salle A, 24 Rue St Victor 75005 Paris
 METRO: MAUBERT MUTUALITE
LE 21 MARS 81 14^H

1965 1981

LIBERTE DEMOCRATIQUE POUR LE PEUPLE MAROCAIN
مهرجان المغرب
 من اجل اطلاق جميع المعتقلين السياسيين والنقابيين وعودة المنفيين - الحريات الديمقراطية للشعب المغربي -
 POUR LA LIBERATION DES DETENUS POLITIQUES, SYNDICAUX, ET LE RETOUR DES EXILES.
 جمعية المغاربة بفرنسا

من أجل التضامن مع الشعب المغربي
SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE MAROCAIN

en commémoration des événements de juin 81
 تخليدا لذكرى أحداث يونيو 81

L'ASSOCIATION des MAROCAINS en FRANCE organise
 جمعية المغاربة بفرنسا تنظم

MEETING **مهرجان**
 dimanche 20 Juin 82 الأحد 20 يونيو 82
 à 14^H mutualité salle A. عر الساحة الثانية لآلا بقاعة الميخائلي

Programme
 TROUPE MAROCAINE - فرقة مغربية - الفن الشعبي
 MOHAMED BAHR - محمد بحر - مغربي تونسي
 AKLI DEHLIS - عقلي دليس - مغربي قبلي
 FAWZI AL-AIEDY - فوزي العائدي - مغربي عربي

SOLIDARITE INTERNATIONALE
 14, rue St-Victor - 75005 Paris - Tél. 47 33 44 45

Source : Coll. Génériques © DR.

Déjà, lors de son 10^{ème} congrès à Melun, les 2 et 3 mars 1980, l'AMF réclame la liberté associative pour les étrangers, la dissolution des organisations racistes et des amicales, mais aussi la création de la carte de long séjour (10 ans), l'éligibilité des étrangers aux Prud'hommes et le versement des allocations familiales aux familles restées au Maroc. Toutes ces revendications constituent une motion sur « *l'immigration marocaine* ». Les quatre autres motions votées concernent les relations extérieures (avec les syndicats marocains UMT et UNEM, que l'AMF soutient), la Palestine, les prisonniers politiques au Maroc et les mouvements de libération nationale dans le monde. La volonté de l'AMF est non seulement de poursuivre les luttes politiques marocaines, mais de soutenir les luttes de tous les « *peuples colonisés* » (les Palestiniens, par exemple). La prise en charge des problèmes spécifiques des migrants marocains en France s'inscrit dans un discours politique plus global, qui a en fait peu évolué depuis 1973.

Quant à l'AMF « *coordination des sections* », elle devient en janvier 1982 l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF). Si le mot « *travailleurs* » accentue l'orientation syndicale des sections de l'association, le préfixe « *de* » signifie que l'espace d'action prioritaire de l'ATMF est la France. En cela, elle veut se démarquer de l'AMF, dont le nom conserve le préfixe « *en* » et dont l'orientation vers les luttes politiques marocaines reste prononcée. Cependant, la différence entre les deux préfixes n'apparaît pas dans la traduction arabe du sigle de l'ATMF : pour preuve, ses publications bilingues de 1984 et 1985 indiquent, à côté du mot arabe, le nom d'Association des travailleurs marocains *en* France.

L'ATMF conserve le vaste local municipal de 300 m² rue Paul Vaillant-Couturier à Gennevilliers, dans le quartier des Grésillons, ce qui lui permet d'y poursuivre ses activités et ses rassemblements nationaux. Selon Zakya Daoud, ils sont 180 militants à s'y rassembler les 9 et 10 janvier 1982, pour assister au congrès constitutif de l'ATMF [Daoud, 2002 : 51]. A cette date, l'ATMF regroupe 14 sections : Aix, Argenteuil, Boulogne Billancourt, Clichy, Dijon, Gennevilliers, Marseille, Metz, Montbéliard, Montceaux-les-Mines, Reims, Saint-Denis, Sens et Strasbourg. Certaines de ces sections déposent leur statuts en préfecture dès 1982 : c'est le cas de la section de Marseille (celle d'Aix est déclarée en 1983) ou de celle de Clichy, qui dispose aussitôt d'un local municipal. D'autres attendent jusqu'en 1985, comme la section d'Argenteuil.

Dans sa déclaration constitutive, l'ATMF se définit comme une association généraliste, progressiste, laïque, démocratique et indépendante des partis politiques. La phraséologie de la gauche marocaine demeure, par exemple quand l'ATMF dénonce « *la collaboration du régime réactionnaire marocain avec les intérêts impérialistes* » et « *l'exploitation capitaliste* » des travailleurs marocains en France. En ce début des années 1980, les revendications de l'ATMF sont quasiment identiques à celles de l'AMF : la carte de 10 ans renouvelable automatiquement ; la pénalisation du racisme ; l'égalité des droits sociaux (allocations familiales, formation professionnelle, sécurité sociale pour les familles restées au pays, etc.) et des droits plus spécifiques (congrés pour les fêtes religieuses, paiement d'une partie du voyage annuel au Maroc). Mais l'objectif général va au-delà de la lutte contre le régime marocain, puisqu'il s'agit de regrouper tous les migrants marocains en France. Un

texte de 1985, en préparation du premier congrès de l'association, rappelle cet objectif ambitieux :

« [Il s'agit de] faire de l'ATMF un cadre de rassemblement [sic] de la communauté marocaine en France, dont les travailleurs constituent la force principale, sur la base des questions sociales, culturelles, syndicales et politiques qui se posent à elle, que ce soient celles qui sont liées au travail ou des conditions de notre vie dans l'immigration (logement, racisme, rapports avec l'administration française, consulats, ambassade...) ou celles qui concernent l'identité de nos familles et de nos enfants, de notre culture, nos traditions, notre langue et notre histoire, ou encore celles liées à nos préoccupations vis-à-vis de la situation de notre pays dont nous sommes partie intégrante. »²⁵⁷

Cet objectif était déjà en gestation dans la coordination des sections, qui souhaitait rassembler tous les travailleurs marocains, afin de défendre leurs droits au sein des entreprises. La loi de 1981 permet à la nouvelle ATMF d'élargir cet objectif et d'affirmer sa volonté de rassemblement au-delà des seuls travailleurs. L'ATMF prend ainsi acte, non seulement des nouvelles opportunités juridiques et politiques, mais aussi de la diversification de la population marocaine en France, en incitant les migrants marocains qui créent des associations à l'échelle locale à rejoindre son organisation.

c) La création d'associations culturelles et culturelles à l'échelle locale

La loi de 1981 permet à plusieurs groupes de migrants marocains, à l'échelle locale, de se déclarer en tant qu'associations d'expression culturelle et d'entraide sociale, déconnectées de tout positionnement politique. Quelques-uns de ces groupes de migrants fonctionnaient auparavant sous le couvert des associations françaises de solidarité, telles que les Associations de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) déjà évoquées. D'autres groupes se constituent autour de la pratique sportive dès les années 1970 : c'est le cas, à Nantes, de l'Association sportive des Marocains (ASM) et de l'Union sportive marocaine (USM) [Teffahi, 1997 : 21], créées en partie par de futurs amicalistes. Enfin, avant 1981, d'autres groupes sont basés sur une origine villageoise ou régionale commune, dans les espaces à forte concentration marocaine et les lieux d'arrivée de filières migratoires.

Globalement, les associations de migrants marocains qui se créent dans les années 1981-1985 regroupent les Marocains selon leur quartier de résidence en France, quelle que soit leur origine villageoise ou régionale au Maroc. C'est le cas, dans la banlieue de Nantes, de l'Association culturelle marocaine du Sillon de Bretagne. Elle est créée en 1983 par une dizaine de pères, qui se réunissent depuis quelques années pour discuter de leurs problèmes et de ceux de leurs enfants autour d'un verre de thé ou de café. Originaires des villes de la côte atlantique (Kenitra, Rabat) et de Marrakech, ces Marocains s'associent pour pouvoir bénéficier d'un local au sein du Centre socio-culturel du quartier et, éventuellement, de subventions publiques pour organiser des fêtes culturelles. La même année, à Rennes, est

²⁵⁷ ATMF, 1985 : 9-10.

créée l'Association socioculturelle marocaine²⁵⁸, dont l'objectif est plus clairement d'assurer la transmission de la « *culture marocaine* » aux enfants de migrants : elle leur propose du soutien scolaire, mais aussi des cours d'arabe [Peiffert, 1999]. C'est aussi le cas de toutes les sections de l'ATMF des années 1980. Cette valorisation de la langue arabe favorise les liens entre l'ATMF et ces associations d'expression culturelle, les secondes pouvant devenir des sections de la première si elles souscrivent à son projet politique et à son objectif de représentativité démocratique des migrants marocains. Au-delà de leur rôle de convivialité communautaire, ces associations sont plus ou moins actives selon les besoins locaux et les compétences de leurs membres fondateurs. Le soutien de travailleurs sociaux et de militants français (ceux des ASTI notamment) explique également leurs succès inégaux.

Enfin, la loi de 1981 permet d'officialiser de multiples lieux de culte musulman gérés par des associations culturelles. Des exemples ayant déjà été donnés de celles qui comptent une majorité de migrants marocains²⁵⁹, j'insisterai ici sur le fait que ces associations « *marocaines* » restent jusqu'en 1985-1986 essentiellement locales. En effet, si la Grande mosquée de Paris polarise les lieux de culte musulman « *algériens* » et si l'Union des organisations islamiques de France, créée en 1983, est dominée par les Tunisiens [Kepel, 1987 : 267-277], les Marocains ne disposent d'aucune structure nationale encadrant l'exercice du culte musulman. Selon Gilles Kepel, les Marocains de la région parisienne exercent ce culte dans le cadre d'associations contrôlées souvent indirectement par les amicales, notamment dans le département des Yvelines.²⁶⁰ A Mantes-la-Jolie par exemple, l'amicale marocaine locale crée l'Union des musulmans [*ibid.* : 289]. Cela peut s'expliquer par la forte présence marocaine dans ce département, où les effectifs ont doublé entre 1975 et 1982, passant de 10 000 à 21 000 individus environ. Mais ces observations ne sont pas généralisables à l'ensemble du territoire français. L'exercice du culte musulman échappe encore largement à toute tentative d'organisation nationale et la « *demande d'islam* » s'exprime d'abord au sein des foyers et des entreprises.

D'un certain côté, le droit de s'associer a pu paraître une conquête secondaire pour les travailleurs marocains de l'industrie automobile, confrontés aux restructurations et aux licenciements. De l'automne 1981 au début de 1984, les grèves déclenchées dans ce secteur éprouvent l'efficacité de la nouvelle ATMF face aux directions d'usine, au gouvernement français et aux amicales. Dans ces conflits, ce sont toujours les deux pôles de la gauche laïque et des amicales qui structurent les mobilisations des migrants marocains en France.

²⁵⁸ Qui devient, dans les années 1990, l'association ArMaure Bretagne Maroc.

²⁵⁹ Se reporter au chapitre 3 (section III, paragraphe 1).

²⁶⁰ « *Du côté des Marocains [...] des réseaux sociaux se sont constitués, mais une importante « autocensure » contient la prédication islamiste dans des limites jugées acceptables par Rabat. C'est dans le département des Yvelines que ce dernier phénomène est le mieux observable, au niveau des multiples associations musulmanes et mosquées créées dans les petites villes en bordure de Seine comme Mantes ou Poissy, où sont situées des industries grosses consommatrices de main-d'œuvre qui ont fait largement appel aux travailleurs marocains – surreprésentés par rapport aux autres immigrés* » [*ibid.* : 283].

2. L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS DE FRANCE (ATMF), UNE « COMMUNAUTÉ SYNDICALE »

Au début des années 1980, les ouvriers demeurent la principale catégorie socioprofessionnelle des Marocains en France, puisqu'ils sont 144 084 en 1982, soit 46 % de la population active marocaine en France. Leur nombre évolue peu durant la décennie 1980 : ils sont 148 813 en 1990. Mais cette stabilisation des effectifs est trompeuse, car le nombre d'ouvriers marocains augmente moins (+ 0,4 %) que l'ensemble des actifs marocains sur la période (+ 3,2 %). La part des ouvriers passe donc de 46 % (1982) à 36,7 % (1990) de la population active marocaine. Cela s'explique par le fait que les ouvriers étrangers – marocains en particulier, car ce sont les moins qualifiés – sont les premiers touchés par l'augmentation du taux de chômage en France. Ainsi, de 1982 à 1990, le nombre de chômeurs marocains va doubler, pour atteindre 56 256 individus, dont plus de moitié (55,1 % en 1990) sont ouvriers.²⁶¹

Cette augmentation du chômage des travailleurs marocains est une des conséquences de la crise économique que connaît la France depuis le milieu des années 1970. Les secteurs industriels du textile, des mines, de la métallurgie et de la mécanique, qui emploient de nombreux Marocains, sont les premiers touchés par les restructurations. La condition de travailleur étranger accroît les possibilités de licenciement (faible syndicalisation, contrats de travail à durée déterminée, etc.), tandis que le statut d'ouvrier spécialisé (OS) diminue celles de la reconversion (absence de qualification et de formation continue).

Les restructurations dans l'industrie automobile donnent lieu aux grèves les plus nombreuses et les plus massives. Les migrants marocains y jouent un rôle central, car ils sont très nombreux dans ces usines de la première couronne de la région parisienne : celles de Renault (Flins, Billancourt, Sandouville), de Citroën (Asnières, Aulnay, Levallois, Nanterre, Saint-Ouen), de Talbot (Poissy) et de Chausson (Gennevilliers), une filiale de Renault et de Peugeot déjà affectée par des « *grèves marocaines* » en 1971 et surtout en 1975.

Ces grèves sont donc l'occasion pour l'ATMF de mettre en pratique sa volonté de rassembler les travailleurs marocains et de défendre leurs droits (paragraphe A). Son implication, parfois quotidienne, dans ces grèves lui amène de nouveaux militants, de nouvelles sections et légitime sa fonction de représentant des Marocains de France, tandis que ses efforts pour coordonner les associations de migrants marocains en Europe échouent (paragraphe B).

A - Une organisation de travailleurs syndiqués : de la pratique à la théorie

Lors de son congrès constitutif de 1982, l'ATMF souhaite rassembler la communauté marocaine en France, « *dont les travailleurs constituent la force principale* ». Les grèves dans l'industrie automobile, de 1981 à 1984, lui fournissent une occasion inespérée de mettre en pratique ce nouvel objectif. Ses sections locales de Gennevilliers, d'Argenteuil et de Clichy

²⁶¹ Source : recensements français, exploités par Isabelle Attane [Fondation Hassan II ; OIM, 2003 : 209-267].

sont très actives durant ces grèves : elles incitent les migrants à se syndiquer, servent d'intermédiaires entre eux, les syndicats et l'opinion publique française et dénoncent les manœuvres des amicales et des autorités marocaines, qui brouillent la signification des grèves et souhaitent « *calmer le jeu* » dans les usines.

a) Les « grèves marocaines » de l'industrie automobile (1981-1984)

De l'automne 1981 au début 1984, plusieurs usines automobiles vont donc être affectées par des grèves pour des salaires plus élevés, de meilleures conditions de travail, le respect des droits sociaux, des libertés syndicales, en résumé : pour la « *dignité* ». ²⁶² Dans l'ordre chronologique, ces usines sont celles de :

- Renault Sandouville et Billancourt, Peugeot Sochaux, à l'automne 1981
- Citroën Aulnay, Levallois, Asnières, Saint Ouen, Renault Flins et Talbot Poissy au printemps 1982
- Renault Flins et Billancourt, Citroën Aulnay, Levallois, Nanterre et Chausson Gennevilliers en janvier 1983
- Citroën Aulnay et Talbot Poissy, de décembre 1983 à janvier 1984

Parmi toutes ces grèves, deux sont très suivies par les travailleurs marocains, car ils constituent l'essentiel de la main d'oeuvre des usines concernées : il s'agit de celles de Citroën à Aulnay et de Talbot à Poissy, où plus de 70 % des ouvriers sont marocains [Gastaut, 2005 : 87]. Ce sont ces deux grèves qui sont étudiées ici.

Il serait trop long de revenir ici sur les conditions de travail des OS immigrés dans les usines automobiles, dont d'autres recherches ont montré la dureté [Tripiet, 1990]. Par-delà le bien-fondé des revendications, dans l'usine Citroën d'Aulnay, deux éléments sont décisifs pour comprendre le déclenchement de la grève de 1982. D'une part, le « *syndicat maison* », la Confédération des syndicats libres (CSL) est créée en 1978 pour remplacer la Confédération française du travail (CFT) et exercer un contrôle sur les travailleurs étrangers : leur adhésion à la CFT est automatique et tout acte de militantisme, telle qu'une distribution de tract, est interdit, y compris par la force. Dans le cas des Marocains, le contrôle par la CSL est redoublé par celui, non officiel, des amicales. D'autre part, et malgré ce contrôle, la syndicalisation des ouvriers marocains progresse rapidement en 1981, à la faveur notamment de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. A la rentrée 1981, 38 Marocains se déclarent candidats aux élections des délégués du personnel de l'usine Citroën d'Aulnay. A la même date, un Marocain est élu secrétaire général de la section CGT de l'usine : il s'agit d'Akka Ghazi qui, étonnamment, n'est pas un adhérent de l'ATMF. ²⁶³

Cette première victoire sur la direction incite les travailleurs marocains à formuler les revendications évoquées précédemment et à envisager une grève pour leur obtention. Le 22

²⁶² Le mot revient sans cesse dans les textes de l'ATMF, notamment dans *Ils ont écrit dignité* [ATMF, 1984].

²⁶³ L'association l'accusera, par la suite, d'avoir été trop conciliant avec l'Etat marocain, en discutant des évolutions de la grève chez Citroën avec l'Ambassade et surtout en organisant, en août 1982, la fête du Trône dans le cadre du comité d'entreprise et en présence du consul et d'amicalistes [ATMF, 1984 : 74].

avril 1982, 1 500 travailleurs manifestent dans les ateliers et le 26, la grève est totale dans cette usine. Deux jours plus tard, une grande manifestation de soutien a lieu dans l'usine, organisée par les partis politiques de gauche et les syndicats. Durant le mois de mai 1982, le conflit s'étend aux usines de Levallois (le 4), d'Asnières (le 12) et de Saint Ouen (le 18). Après une manifestation organisée par la CGT métallurgie, le 6 mai, qui a réuni 30 000 personnes à Paris, les syndicats CGT, CFDT et la Fédération de l'Education nationale (FEN) appellent à une nouvelle manifestation, qui réunit 80 000 personnes le 26 mai, entre les places Nation et République. Le lendemain, la direction accepte les propositions du médiateur nommé par l'Etat le 21 mai, qui sont ensuite acceptées par les grévistes. Le travail reprend le 1^{er} juin 1982.

Mais à la rentrée de septembre de la même année, la tension est vive parmi les ouvriers (ex-grévistes ou amicalistes, syndiqués à la CGT, à la CFDT ou à la CFT). Les directions d'Aulnay et de Levallois licencient des migrants marocains, entre autres pour « *faute grave* » et « *coups et blessures contre leurs chefs* », ce qui entraîne de courtes grèves de solidarité. A l'approche des municipales de 1983, qui verront les premiers succès du FN, le climat redevient raciste dans les usines. Le premier ministre Pierre Mauroy, dans *Le Monde* du 11 février, dénonce « *des groupes religieux et politiques qui se déterminent en fonction de critères ayant peu à voir avec les réalités sociales françaises* ». La pression sur les travailleurs marocains de Citroën s'accroît quand ils reçoivent dans leurs casiers à l'usine et à leur domicile des tracts rédigés en arabe, tour-à-tour anti-communistes, nationalistes et islamistes, qui contiennent tous des menaces voilées et des arguments contre la grève et la CGT. Dans un de ces tracts, celle-ci est par exemple accusée de soutenir le Front Polisario. La grève y est interprétée comme une division de la communauté nationale marocaine, entre grévistes et non-grévistes, qui peut nuire à l'image des Marocains auprès de l'opinion publique française. Les noms de trois associations inconnues signent ces tracts : la Ligue des fondements islamiques sunnites en France, l'Association des Marocains indépendants et l'Association de l'étoile verte (emblème du drapeau marocain), dont les envois sont postés du Maroc ! Les auteurs de ces tracts resteront anonymes. Vingt ans après, l'hypothèse d'une manipulation par les membres des amicales marocaines demeure la plus crédible.²⁶⁴ Nous retrouvons ici la capacité de l'Etat d'origine à perturber l'ordre politique de l'exopolitie, en s'alliant avec certaines de ses composantes et en « *brouillant les cartes* » et les significations de l'engagement (ici, syndical) des migrants, ceux-ci étant alors dans l'obligation de connaître le mieux possible les appartenances politiques des uns et des autres [Dufoix, 2002 : 238]. Dans le cas marocain, cette capacité est accrue par l'efficacité des réseaux du Makhzen.

Dans ce contexte, quel est le rôle de l'ATMF dans ces grèves chez Citroën ? Tout d'abord, il s'agit pour les ouvriers membres de l'association, qui sont tous syndiqués, d'inciter les autres ouvriers marocains à se syndiquer à la CGT. Les membres de l'ATMF servent ainsi d'interprètes, de « *médiateurs syndicaux* ». Il ne s'agit pas pour eux de mener une campagne d'adhésion à l'ATMF mais à la CGT. L'adhésion à l'ATMF est en fait, pour beaucoup de

²⁶⁴ Le journal *Sans frontières* traite de cette « *mystérieuse campagne* » et de la complicité éventuelle de la direction de Citroën dans son numéro de l'été 1983, avec des extraits des tracts et bulletins en question. *Le Canard enchaîné* s'en est également fait l'écho, dans l'article « *Diplomatie ouvrière* » du 25 janvier 1984.

militants de l'époque, postérieure à l'adhésion à la CGT. C'est le cas d'un interviewé, Omar. Né en 1952 à Oran (Algérie) d'une famille originaire du Sud marocain, il émigre en France en 1965. Ajusteur à l'usine Thompson de Clichy, il adhère à la CGT en 1975, ce qui facilite sa régularisation. Et c'est par le biais de cégétistes marocains qu'il entre dans l'AMF « *coordination des sections* », quelques mois plus tard. Un autre interviewé, Mohamed, arrivé en 1973, est devenu délégué syndical CGT dès 1980, malgré les pressions, dans l'usine Citroën de Saint Ouen. Il m'explique le rôle de l'ATMF dans les grèves de 1982-1984 :

« On a participé à la grève de 1982 dans l'automobile, à Citroën dans les différentes usines : Asnières, Levallois, Saint Ouen, Poissy [Talbot]. On a participé comme délégués syndicaux CGT et CFDT. On avait une commission de syndicalistes à l'ATMF qui regroupait une centaine de syndicalistes. Et on poussait les syndicats à inscrire dans les cahiers de revendications... On avait des revendications spécifiques aux Maghrébins, aux Marocains, c'était un travail qu'on faisait aussi à l'ATMF. On avait des réunions mensuelles. Donc c'était un travail syndical à l'intérieur de l'ATMF pour pousser les gens à se syndiquer, à être revendicatifs à l'intérieur de l'entreprise. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Le rôle de l'ATMF est donc double : aider les ouvriers marocains à surmonter leur crainte de s'engager dans un syndicat démocratique ; inciter les syndicats à prendre en compte les revendications « *marocaines* ». La CGT demeure l'organisatrice des grèves, mais l'ATMF la soutient : le 3 mai par exemple, ses militants distribuent des tracts aux portes de l'usine de Levallois, pour appeler les ouvriers à la grève le lendemain.

En juin 1983, la CGT et l'ATMF organisent une série de fêtes pour célébrer la victoire, autour de méchouis à Aulnay, Saint-Denis et Gennevilliers [ATMF, 1984 : 70]. Les relations entre la CGT et l'ATMF sont plus complexes dans le second exemple, celui de la grève de Talbot à Poissy, qui démarre en décembre 1983. Le syndicat va accepter un accord que l'association refusera, en continuant et terminant seule la grève.

L'entreprise Talbot (ex-Simca) fait partie du même groupe que Citroën (PSA) et les méthodes de la direction sont les mêmes. L'usine de Poissy emploie, en 1983, 5 600 Marocains, originaires du Souss pour la plupart. La grève commence le 7 décembre 1983, lorsque 200 OS, presque tous marocains et soutenus par la CGT et la CFDT, cessent le travail et occupent l'usine. Ils s'opposent au licenciement de près de 3 000 personnes, dans le cadre d'un plan de restructuration. Après la réduction des licenciés au nombre de 2 000, un accord intervient entre la CGT, la CFDT et la direction (le 17). Celle-ci annonce le blocage des rémunérations des ouvriers qui poursuivront la grève après le 19. La grève continue avec un soutien moindre de la CGT (quatre syndiqués parmi les grévistes). L'ATMF confirme son soutien à cette grève par un communiqué daté du 20 décembre, alors que les 2 000 lettres de licenciement commencent à arriver.

Dans ce communiqué, l'association en appelle au gouvernement pour « *mettre un terme à la logique raciste patronale* », qui consiste à faire peser le coût des restructurations d'abord sur les travailleurs étrangers. L'occupation de l'usine tourne à l'affrontement dans la nuit du 30

au 31, entre grévistes et non-grévistes (dont des syndiqués à la CFT). Les CRS évacuent l'usine pendant la nuit et le travail reprend le 11 janvier 1984. L'attitude de la CGT est vivement critiquée par les grévistes pour son ambiguïté, à mi-chemin entre le soutien au mouvement et le soutien à un gouvernement auquel participe le PCF. Les relations de l'ATMF avec la CGT, à l'échelle nationale, semblent donc plus conflictuelles lors de cette grève. A l'échelle locale, le même type de conflit peut apparaître entre une municipalité acquise au PCF, une A(T)MF acquise à la grève et une CGT « *entre deux chaises* » : ce fût le cas, on l'a vu, lors de la grève de Chausson de Gennevilliers en 1975.

A l'usine Talbot de Poissy, l'ATMF est la seule organisation à supporter le coût de la poursuite de la grève. Pourtant, à l'issue de cette grève, l'association confirme son soutien à la CGT et à la CFDT, dans le cadre d'une unité entre travailleurs français et immigrés, et réserve ses critiques à la direction de l'usine, au gouvernement de gauche et à l'Ambassade.²⁶⁵ Outre qu'elle met en exergue les limites de la coopération entre l'ATMF et la CGT, la grève de Talbot Poissy est en effet révélatrice du rôle joué par l'Ambassade marocaine, qui s'emploie à déstabiliser l'ATMF et les grévistes ; non plus par l'envoi de lettres anonymes ou par l'action d'amicales devenues illégitimes dans ces usines, mais en convoquant directement des travailleurs marocains. Ainsi, le 29 décembre, à la veille de l'assaut donné par la police française, douze d'entre eux sont reçus par l'ambassadeur, qui impute la responsabilité des licenciements au gouvernement socialiste et mentionne le droit au reclassement en cas de licenciement, inclus dans la convention franco-marocaine de main d'œuvre de 1963. A l'issue du conflit, le 18 janvier, c'est une quarantaine d'ouvriers marocains de Talbot Poissy qui est reçue par l'ambassadeur. Celui-ci tente de convaincre les ex-grévistes d'accepter les licenciements et, en cas de chômage, de retourner au pays. Il les incite, sans succès, à inscrire dans les revendications syndicales le droit à une aide au retour. Cette revendication n'a jamais été exprimée par les grévistes, même s'ils y songent : c'est un pis-aller, un ultime recours en cas d'échec d'une nouvelle grève. Une déclaration de l'ATMF réaffirme sa position concernant cette aide au retour, qu'elle accepte s'il se fait « *dans la dignité* » mais que, selon elle, ni l'Etat marocain, ni l'Etat français et encore moins le patronat ne veulent financer. Quant aux syndicats, qui ont accepté le principe des licenciements, ils préfèrent défendre l'idée de reclassement plutôt que celle du retour, qui est avancée par l'Ambassade pour déstabiliser les grévistes, suivant le principe simple du « *diviser pour mieux régner* ».

Au cours de ces grèves, l'image publique de l'ouvrier marocain a changé. La description par Yvan Gastaut des représentations médiatiques des grévistes est éclairante : les articles du *Figaro*, de *Minute*, les unes de *Paris Match* véhiculent, pour la première fois, la figure d'un Marocain syndiqué, combatif, gréviste, en opposition aux figures du blédard, galérien ou de l'ambassadeur déjà évoquées. Chaque organe de presse interprète cette combativité selon sa propre grille de lecture idéologique : là où *Minute* voit dans les cégétistes marocains des islamistes rouges, c'est-à-dire des immigrés manipulés par des communistes usant du registre religieux, et quand *Le Figaro* décrit une guérilla communiste contre l'Etat, *L'Humanité*

²⁶⁵ « *Les divergences avec une organisation syndicale sur une question aussi importante que le refus de tout licenciement, ne doivent en aucun cas nous faire perdre de vue la nécessité de la lutte contre le patronat et la droite* » [ATMF, 1984 : 96].

considère les grévistes marocains comme des « *frères de chez Citroën* », tandis que *Libération* souligne la volonté de ces grévistes de « *rentrer au pays* », en profitant, pourquoi pas, de l'aide au retour proposée par le gouvernement [Gastaut, 2005].

b) La syndicalisation au cœur du projet de l'ATMF

Ces « *grèves marocaines* » constituent un tournant dans l'histoire des associations de migrants marocains et dans l'histoire de l'immigration en France en général. En effet, elles se déroulent en même temps que la première marche des « *Beurs* », dont les revendications témoignent clairement d'une volonté d'affirmer et de légitimer la présence des familles immigrées en France. A contrario, parmi les ouvriers marocains, militants ou non à l'ATMF, la perspective du retour demeure, mais ce sont ses conditions qui sont refusées. On assiste alors à une sorte de passage de témoin entre générations issues de l'immigration marocaine. Au niveau politique, le contexte est marqué par une montée du Front national tandis que l'économie française et, avec elle, le monde ouvrier entrent en crise profonde. « *Autonomie* » et « *dignité* » sont alors les deux mots d'ordre de l'ATMF : autonomie vis-à-vis des autorités marocaines, des syndicats français, et dignité à travers des revendications classiques (refus des licenciements, augmentation des salaires) et d'autres plus spécifiques aux migrants (égalité de salaires avec les Français, versement des allocations familiales aux familles restées au Maroc, refus du racisme patronal, etc.).

Ce ne sont pas les premières grèves dans lesquelles s'implique l'ATMF : en 1980, par exemple, son ancêtre l'AMF « *coordination des sections* » a soutenu, avec la CGT, les mineurs grévistes de Lorraine pour l'obtention du statut de mineur (à la place d'un contrat limité). Son rôle était alors de « *populariser cette lutte au sein de la communauté marocaine, aussi bien en Lorraine, que lors de manifestation organisée à Paris et dans le cadre de la dénonciation des manœuvres des « Amicales »* » [ATMF, 1984 : 46]. Mais dans les grèves de l'industrie automobile, l'engagement de l'ATMF est permanent, car ses membres sont eux-mêmes grévistes. La proximité spatiale entre ses sections « *historiques* » et les usines a aussi joué un rôle.

Son 1^{er} congrès, fin 1984, est l'occasion pour l'ATMF de tirer les enseignements de ces grèves qualifiées d'historiques. L'association rappelle qu'elle souhaite « *contribuer au travail syndical sans pour autant être un syndicat et encore moins le remplacer* » [ATMF, 1984 : 53]. Elle ne se présente donc pas comme un syndicat de travailleurs marocains. Son objectif est plutôt de rapprocher ceux-ci des syndicats français et inversement. Si l'association n'emploie pas le terme d'intégration, c'est bien de cela qu'il s'agit : d'intégration à la classe ouvrière par l'adhésion syndicale et l'unité d'action. Mais cela doit se faire sans renier son appartenance marocaine. Dans le texte « *L'ATMF et l'action syndicale* » [ATMF, 1984 : 6-11], l'association réaffirme ainsi sa volonté de devenir une « *organisation de masse capable de rassembler l'immigration marocaine.* » L'objectif de l'ATMF est donc à la fois de « *compléter la confiance des travailleurs dans la lutte, expliquer la nécessité de se battre en tant que travailleurs et en tant que marocains conscients et organisés* » [ibid. : 11].

En 1985, la CGT est toujours le syndicat le plus légitime et efficace aux yeux de l'ATMF. La CFTC est accusée de « *prêcher les bonnes paroles pour couvrir ses positions presque toujours alliées au patronat* » ; le « réalisme » de Force Ouvrière (FO) est condamné ; la CFDT est jugée trop peu représentative dans la métallurgie, peu combative sur le terrain de l'immigration et manquant de moyens pour mobiliser. Elle est pourtant considérée, avec la CGT, comme « *représentative des intérêts de la classe ouvrière en France dont les travailleurs immigrés font partie intégrante* » [ATMF, 1985 : 38-39]. Le développement des relations avec ces deux syndicats devient une priorité de l'ATMF, déclinée en objectifs et aux différents échelons des syndicats (des unions locales au secrétariat général) [*ibid.* : 40-43].

Ce positionnement original de l'ATMF est souvent justifié par le double caractère de la lutte à mener : contre le patronat et contre l'Etat marocain (via ses amicales). L'association est bien consciente d'être à mi-chemin entre les champs associatif, syndical et politique et des difficultés de « *recrutement* » que cela implique :

*« Nous relevons la confusion qui a pu apparaître par ci par là, entre les tâches et le rôle d'une structure associative et les rôles des structures politiques. Ce comportement a créé au sein de l'immigration marocaine une confusion et une contradiction entre leur sympathie à l'ATMF et leur hésitation à rejoindre ses rangs spontanément. Ainsi, à leurs yeux, ce qui domine c'est l'aspect politique. »*²⁶⁶

Cet aspect politique, qui freine les nouvelles adhésions, y compris parmi les grévistes de l'automobile, s'explique en grande partie, selon l'association, par l'absence de tradition associative et démocratique parmi la population marocaine immigrée. Le patronat, les amicales, les administrations en général seraient perçus par les migrants comme des structures auxquelles ils doivent obéissance. Pour vaincre cette « *peur du politique* », l'association souhaite modifier son discours, en rompant avec les « *mots d'ordre* », les « *défis* », et réorienter ses activités en partant « *des questions concrètes quotidiennes liées à la vie et l'avenir de notre communauté que ce soit en France ou dans le pays* » [ATMF, 1985 : 12-13]. Les nouvelles orientations de l'ATMF ne sont donc pas exclusivement syndicales : il s'agit aussi pour ses militants de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des migrants marocains en France, c'est-à-dire de mener des activités sociales.

La permanence sociale et juridique est emblématique de ce changement, d'ailleurs relatif, car dès sa création, l'AMF « *coordination des sections* » tient une telle permanence chaque semaine. Le changement des années 1981-1985 est en fait quantitatif : toutes les sections, dont le nombre s'accroît (voir le prochain paragraphe), organisent leur permanence et le nombre d'individus et de problèmes traités explose littéralement. Ainsi, en 1983, environ un millier de cas est traité chaque mois à l'échelle nationale. La majeure partie des problèmes motivant le demandeur (logement, travail, papiers, etc.) découle de son statut d'immigré irrégulier. Les problèmes liés à la nationalité marocaine, qui n'apparaissent pas en tant que

²⁶⁶ Extrait d'une résolution du congrès constitutif, 9-10 janvier 1982.

tels dans le décompte effectué par l'association (cf. tableau 8), constituent moins d'un quart de l'ensemble (si on ajoute « *sécurité sociale* » et « *autres problèmes administratifs* »). Ces problèmes ne peuvent, de toute façon, qu'être réglés par les consulats. A cet égard, l'attitude de l'ATMF évolue à partir de 1985 : tout en continuant à dénoncer le comportement clientéliste des agents consulaires, leur manque d'efficacité et leur irrespect des usagers, l'association envisage de manifester devant les consulats, de réclamer des entrevues et d'adresser des courriers aux consuls [ATMF, 1985 : 49-50].

Tableau 8: Les problèmes des migrants marocains dans les permanences sociales de l'ATMF en 1983

Problèmes	Nombre de cas	%
Logement	300	31 %
Chômage	292	30,2 %
Sécurité sociale	192	19,8 %
Régularisation	92	9,5 %
Autres problèmes administratifs	40	4,1 %
Conflits familiaux	36	3,7 %
Racisme, autres sujets	16	1,7 %
Total	968	100 %

Source : ATMF, *Rapport d'activité 1983*, Gennevilliers, 50 p., p. 26.

B - L'extension spatiale du réseau de l'ATMF

Les années 1981-1985 sont celles d'un rapide développement de l'association. Des sections sont créées ou se renforcent dans les villes touchées par des grèves suivies par des travailleurs marocains, en région parisienne, dans le Nord, la Saône-et-Loire et la Franche-Comté. Cette extension spatiale du réseau ATMF (cf. carte 16) s'explique donc par la syndicalisation des migrants mais elle répond aussi à l'objectif « *communautaire* », celui de rassembler tous les migrants marocains au sein de l'association. Cela explique que l'ATMF s'implante aussi dans des métropoles et des villes moyennes peu industrialisées, notamment en Bourgogne. Lors de son 1^{er} congrès (fin 1984), l'association existe dans une vingtaine de villes françaises, la plupart localisées dans le quart Nord-Est du pays. Prenant acte de l'euphorie du champ migratoire marocain, l'ATMF tente de coordonner des actions avec d'autres associations de Marocains en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. Mais elle maintient également son soutien à certaines organisations marocaines.

a) A l'échelle nationale : nouvelles sections et nouveaux adhérents

Il est utile de rappeler qu'à ses débuts en 1975, l'AMF « *coordination des sections* » regroupe six sections. Quatre d'entre elles (Argenteuil, Boulogne Billancourt, Dijon, Gennevilliers) sont toujours présentes lorsque la coordination devient l'ATMF en janvier 1982, avec le renfort de dix autres sections. Parmi ces dernières, deux sont situées dans la première couronne parisienne (Clichy, Ile-Saint-Denis) et une troisième, Sens, est située en bordure méridionale de l'Ile-de-France. Les sept autres, soit la majorité des sections de l'association, ont été créées hors de la région parisienne, dans l'Est (Reims, Metz, Montbéliard, Strasbourg)

et le Sud (Aix, Marseille). La septième section, à Montceaux-les-Mines (Saône-et-Loire), est éphémère (elle disparaît dès 1984), et aucune adresse précise ne figure dans le rapport d'activité de 1983. Son existence est sans doute liée à un mouvement de grève dans l'industrie mécanique en 1981-1982. La section de Boulogne Billancourt disparaît elle aussi en 1984-1985. A l'inverse, la section de Montbéliard, créée aussi à partir d'une grève – soutenue par l'ATMF – des ouvriers de l'usine Peugeot de Sochaux, a une existence plus longue, à l'image de onze autres sections de 1982, qui survivent toutes jusqu'au 3^{ème} congrès (1990).

Entre-temps, d'autres sections sont créées dans des villes à faible concentration marocaine, comme à Saint-Nazaire en 1983. L'association, dont le siège national est toujours à Gennevilliers, développe des contacts un peu partout en France, dans des villes de la région parisienne, telle que Poissy (suite à la grève de l'usine Talbot), et dans d'autres villes plus distantes, telles que Clermont-Ferrand, Nevers, Chalon-sur-Saône, Brest et Bordeaux.²⁶⁷ Dans ces trois dernières villes, les « *groupes de contact* » mentionnés dans les archives sont, d'après les entretiens et mon recoupement des sources, constitués d'anciens militants de l'UNEM. Aucune de ces six villes ne voit de création de section proprement dite, à l'exception de Chalon-sur-Saône en 1985. L'espace couvert par le réseau de l'ATMF est donc très vaste en termes de sections.

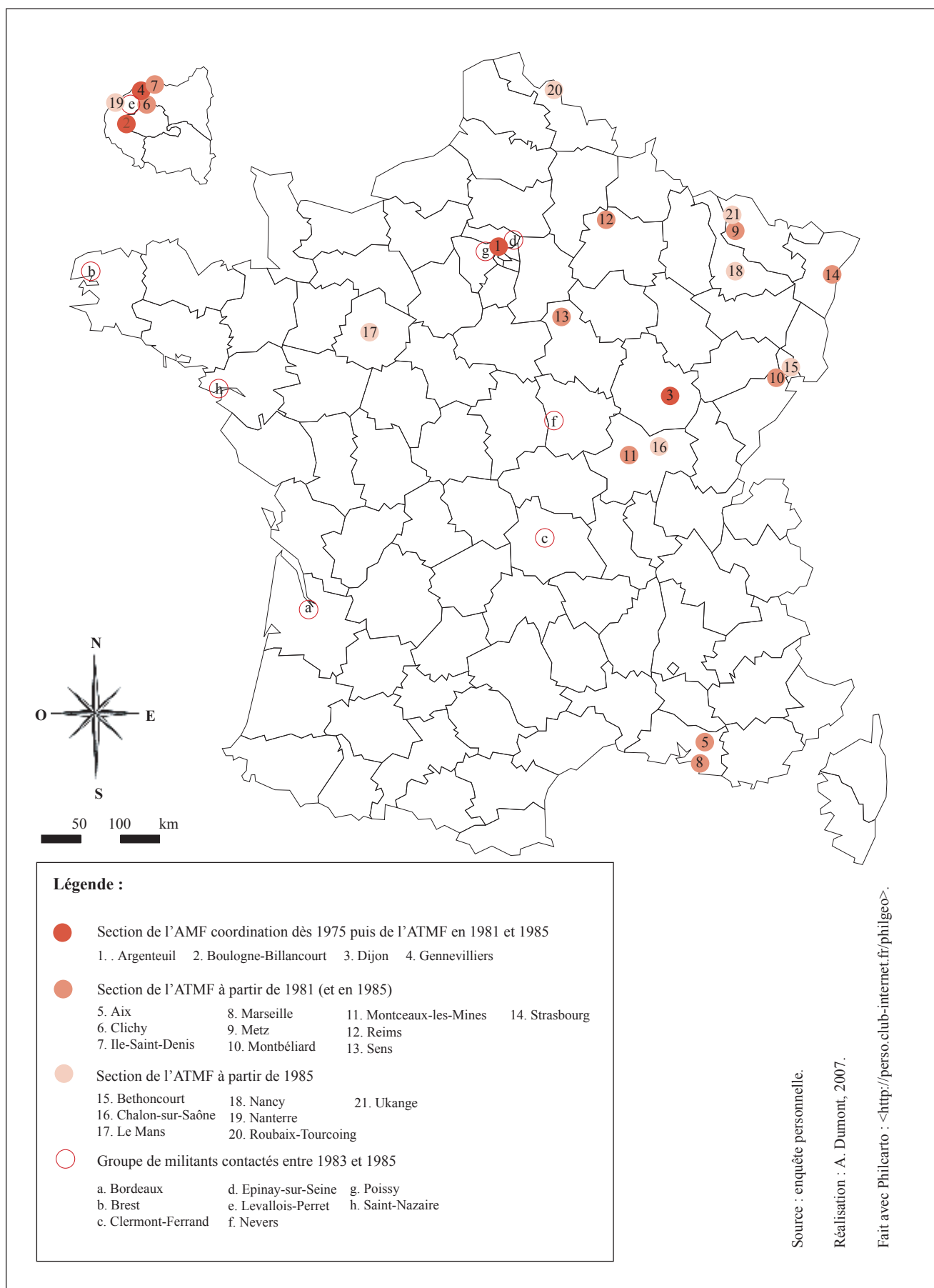
Dans un dossier consacré, en 1983, au projet de création d'un centre de documentation, des sections sont également citées à Levallois et à Epinay sur Seine. Toutefois, à l'image de Poissy, ces sections ne sont pas des associations, plutôt des groupes de militants qui participent aux grèves de l'industrie automobile.²⁶⁸ En région parisienne, les quatre associations ATMF de la période 1983-1985 sont donc Gennevilliers, Argenteuil, Clichy et l'Ile-Saint-Denis. Par contre, durant la même période, sept nouvelles associations sont créées, dont six en province. Il s'agit de Béthoncourt (Doubs), de Chalon-sur-Saône, du Mans, de Nancy, de Nanterre, de Roubaix-Tourcoing (près de Lille) et d'Ukange, près de Thionville (Moselle). Ajoutées aux 14 sections existantes, le nombre de sections est désormais de 21, un nombre record. Trois d'entre elles sont éphémères (Béthoncourt, Nanterre, Roubaix-Tourcoing), à l'inverse de celles de Nancy et du Mans, qui deviennent des sections « *qui comptent* » dans le réseau. L'extension spatiale de l'ATMF est donc réelle ; une source donne même le chiffre de 23 sections dans 23 villes pour l'année 1985.²⁶⁹ Hormis ces nouvelles associations locales, des contacts sont noués en 1985 à Dunkerque, Epinal, Lille, Montpellier et Mulhouse, c'est-à-dire dans des villes de plus en plus éloignées de Paris. Mais, à l'image des précédents contacts (Bordeaux, Brest, etc.), ceux-ci ne se formaliseront pas en sections.

²⁶⁷ Source : ATMF, *Rapport d'activité 1983*, Gennevilliers, 50 p.

²⁶⁸ Le fait qu'elles figurent en tant que sections dans ce dossier peut être interprété comme un gage de crédibilité face aux financeurs sollicités, comme le Fonds d'action sociale.

²⁶⁹ D'après l'article du journal de quartier *Les Sablons*, 23 novembre 1985.

Carte 16 : Répartition des sections de l'ATMF en France de 1981 à 1985



La faible durée de vie de certaines sections s'explique, d'une part, par le fait qu'elles sont parfois liées à une mobilisation spécifique de migrants marocains : les grèves des industries automobile et mécanique en sont l'exemple le plus fréquent. Mais cela s'explique aussi par la volonté des militants de l'ATMF d'inciter tous ses sympathisants isolés à créer leur propre association, dans leur ville. Le nombre de militants dans telle ou telle ville est alors souvent insuffisant pour maintenir des activités au-delà de la première année d'existence, y compris lorsque la ville en question est caractérisée par une forte concentration marocaine, telle que Roubaix-Tourcoing par exemple. Certaines sections ne se déclarent comme associations à la préfecture que lorsque la pérennité des activités est acquise : c'est le cas, par exemple, des sections de Strasbourg et du Mans, qui existent depuis plusieurs années lorsqu'elles se déclarent en préfecture en 1985. Enfin, la proximité spatiale d'une section déjà ancienne (exemple de Montbéliard) peut entraver le développement de sections dans les villes voisines (Mulhouse et Béthoncourt). La densification du réseau de l'ATMF ne passe donc pas nécessairement par la création de sections proches de celles existantes, mais par l'extension de l'aire d'influence de ces dernières, en termes de localisation des activités et de répartition spatiale des adhérents.

Pour maintenir un lien entre toutes ces sections, un poste de « *coordinateur national* » est créé en 1982, financé par des subventions publiques. En 1985, l'ATMF de Gennevilliers (c'est-à-dire son siège national) compte déjà trois postes à plein temps : un coordinateur, un animateur et un secrétaire. L'apparition de « *permanents* » témoigne de la crédibilité de l'association aux yeux des pouvoirs publics, elle-même confortée par le nombre croissant d'adhésions. L'ATMF compte en effet environ 5 000 membres en 1985, dont 15 % de jeunes (18-25 ans), 60 % d'adultes de 26 à 40 ans et 25 % d'adultes âgés de plus de 40 ans. La présence des femmes est marginale (à peine 10 %), malgré la création par une militante de la section d'Argenteuil de l'Association des femmes africaines immigrées de France (AFAIF) en 1983. Au-delà des adhérents-militants, le public de l'association est évalué à 6 000 personnes à la même date, en fonction des passages enregistrés dans les permanences sociales et juridiques.²⁷⁰ En attendant l'édition de bulletins et de journaux spécifiques, le lien entre l'association et ce large public est maintenu par la participation active des militants dans les radios libres, légalisées en 1981. Ils y diffusent des émissions consacrées à l'immigration marocaine – puis maghrébine en général – et aux mouvements sociaux en France. Radio G, à Gennevilliers, joue ainsi un rôle d'information crucial lors des grèves de 1981-1985. Le 1^{er} congrès souligne ce rôle dans la prise de conscience des travailleurs marocains et dans la liaison avec « *la communauté* » [ATMF, 1985 : 31]. A une échelle plus réduite, Radio Gribouille à Angers ou Turbulences FM à Saint-Nazaire ont tenu le même rôle, en ouvrant leurs ondes aux militants associatifs marocains.

b) A l'échelle internationale : une coordination européenne des opposants au régime

L'influence de l'ATMF se mesure au succès des manifestations qu'elle organise. A la fin juin 1981, 6 000 personnes manifestent à Paris en solidarité aux manifestants du 20 juin 1981 au

²⁷⁰ Rapport d'activité 1985.

Maroc et en soutien à la Confédération démocratique du travail (CDT) [ATMF, 1984 : 32-33]. La même année, 3 000 personnes marchent en silence à Gennevilliers en hommage aux victimes d'assassinats racistes, qui se multiplient.²⁷¹ En 1984, l'association parvient à occuper quelques heures le consulat marocain de Nanterre pour protester contre la répression politique au Maroc. Ainsi, l'opposition au régime marocain et le souci de soutenir « *les luttes du peuple marocain* » demeure un axe important de l'ATMF, mais il est désormais articulé aux deux autres axes (syndical et « *communautaire* ») :

« *Le soutien de notre peuple doit commencer par la réalisation de nos tâches quotidiennes, liées aux problèmes quotidiens dont souffre notre peuple aussi bien au pays qu'à l'étranger [...]. Ce soutien commence par notre organisation ici pour la défense de nos droits [qui] servira d'exemple et aura des échos à l'intérieur de notre pays.* »²⁷²

Mais les mobilisations les plus massives de la période ont lieu en coordination avec d'autres associations de migrants marocains en Europe. En effet, ceux d'entre eux qui sont militants de la gauche laïque ont créé des associations identiques à l'AMF et à l'ATMF dans plusieurs pays européens. En Belgique, il s'agit du Regroupement démocratique des Marocains de Belgique (RDMB, Bruxelles), créé en 1974 par des sympathisants de l'UNFP mais aussi d'Ilal Amam. Traversé de forts clivages internes, à l'image de ceux de l'AMF des années 1970, le RDMB disparaît en 1986. Aux Pays-Bas, l'Association des travailleurs marocains en Hollande (*Komitee Marokkaanse Arbeiders Nederland*, KMAN) est créée en 1976. Elle aussi victime de la division entre modérés et radicaux, elle éclate en deux en 1982, lorsqu'est créée l'Association des migrants marocains d'Utrecht (AMMU), qui réunit les proches de l'USFP [Bousetta, 2001 : 285-286].

C'est le KMAN qui prend l'initiative, dès le mois de mai 1976, d'organiser une série de réunions avec le RDMB, l'Union des travailleurs marocains d'Allemagne (MAB, Düsseldorf) et l'AMF « *coordination des sections* » à Amsterdam entre mai 1976 et janvier 1980. Ces réunions aboutissent au lancement de la Coordination des associations démocratiques des immigrés marocains en Europe (CADIME), le 1^{er} mars 1981 à Gennevilliers. Une charte est signée par ces quatre associations, qui s'inscrit dans la ligne politique de l'ATMF naissante : elle dénonce les « *amicales policières* » et la guerre « *réactionnaire* » au Sahara, trop coûteuse et « *chauvine* ». Au niveau culturel, la CADIME n'accepte ni l'assimilation, ni la marginalisation au sein des pays d'accueil. L'immigration est décrite comme une « *partie intégrante du peuple marocain* » et les droits au séjour et au retour sont défendus ensemble, mais le retour doit se faire sous des conditions favorables et les expulsions sont fermement condamnées. Pour ces quatre associations, la CADIME est « *une nécessité vitale pour la défense des intérêts des communautés marocaines en Europe* » et des réunions annuelles sont prévues dans le cadre d'une « *coordination élargie* » (on ne désespère pas des divisions alors à l'œuvre au sein de chaque association).

²⁷¹ *Trait d'union*, n°7, avril 1990, 8 p., p. 8.

²⁷² Extrait d'une résolution du 1^{er} congrès [ATMF, 1985 : 30].

La dimension culturelle ou « *communautaire* » n'est pas négligée : elle est même, en réalité, l'essentiel de l'activité de la CADIME de 1981 à 1985, comme le reconnaît l'ATMF a posteriori [ATMF, 1985 : 24], à travers l'organisation de festivals des travailleurs marocains. Ces *moussems*, décrits brièvement dans le chapitre précédent, sont de grandes fêtes populaires, généralement tenues l'été en plein air, autour de chants, de danses, de musiques, de stands d'artisanat, de défilés en costumes, de repas et de démonstrations de cuisine. Des groupes musicaux viennent même spécialement du Maroc pour l'occasion. La dimension politique est présente au travers de débats sur la situation politique au Maroc [Bellaoui, 1990]. Les moussems de la CADIME sont aussi, en quelque sorte, des doubles opposés des fêtes du Trône organisées par les amicales chaque année. Le premier mousssem se tient en 1980 à Argenteuil, le second à Bruxelles (1981), le troisième à Amsterdam (1982) et le quatrième à Düsseldorf (1983), qui semble avoir attiré moins de personnes. Celui d'Amsterdam nécessite pour l'ATMF d'organiser plusieurs départs en cars pour les centaines de familles marocaines qui s'y rendent. Le cinquième mousssem, à Gennevilliers, les 22-23 juin 1985, est l'avant-dernier de la CADIME et le plus réussi, puisque 30 000 personnes s'y rendent (cf. figure 8). L'année suivante, l'ATMF organise seule des moussems régionaux à Dijon, Metz, Roubaix, Strasbourg et en région parisienne.

Après le mousssem d'Amsterdam (1987), la CADIME devient une coquille vide et son activité est très irrégulière. « *Malgré les obstacles et difficultés dues aux attaques de ses pires ennemis* » [ATMF, 1985 : 23], la CADIME de cette époque a le mérite de poser la question de l'opposition au régime marocain à l'échelle européenne, qui devient récurrente dans les années 1985-1995 au sein de l'ATMF et de l'AMF, à laquelle la première s'allie parfois pour manifester (cf. figure 8).

Les années 1981-1985 sont donc marquées par un renforcement de l'ATMF et des amicales. Ces deux organisations, dont l'extension spatiale en France est incontestable, se confrontent désormais davantage lors de grèves et à propos des droits des travailleurs marocains immigrés qu'à propos de questions politiques marocaines. Elles proposent quelques nouvelles activités (éducatives, sociales, festives, etc.) pour attirer les jeunes, dont la proportion augmente parmi les migrants marocains, mais cela ne suffit pas à freiner la croissance du nombre d'associations rassemblant les jeunes d'origine maghrébine autour d'objectifs communs.

Figure 8 : Affiches de l'AMF et de l'ATMF en 1984 et 1985



Source : Coll. Génériques © DR.

II - LA DIVERSIFICATION DES ASSOCIATIONS ISSUES DES MIGRATIONS MAGHRÉBINES (1983-1995)

Après 1981, une nouvelle catégorie d'associations issues des migrations apparaît : celles des jeunes d'origine maghrébine, nés en France ou arrivés en bas âge, par regroupement familial. Ces associations bousculent les associations de migrants existantes et, concernant les migrants marocains, remettent en question le bien-fondé d'une bipolarisation associative construite sur le rapport au pays d'origine. Pour ces « *enfants illégitimes* » [Sayad, 1979], la question du retour ne se pose pas, elle ne s'est même jamais posée. Leur avenir est en France et c'est exclusivement à l'égard des pouvoirs publics français, de la population française et avec des soutiens politiques français qu'ils expriment leurs revendications. Les luttes politiques marocaines, algériennes ou tunisiennes leur sont indifférentes, tout comme les références historiques de la gauche arabe laïque.²⁷³

Dès lors, pourquoi sont-elles étudiées ici ? Tout d'abord, parce qu'une minorité de ces jeunes est constituée d'enfants de migrants marocains. Certains d'entre eux sont même des migrants marocains au sens strict, bien qu'ils ne conservent du Maroc que des bribes de souvenirs. Ensuite, parce que des relations s'établissent entre ces associations de jeunes des années 1980 et celles étudiées jusqu'ici, qui ont des effets directs sur les revendications des secondes. Enfin, ces associations de jeunes Maghrébins participent d'un mouvement social, celui des « *Beurs* », qui influencent fortement les associations de migrants – marocains ou non – qui se créent jusqu'à aujourd'hui en France. L'objet de cette section n'est donc pas d'écrire, à nouveau, l'histoire du mouvement « *beur* », mais de comprendre le passage de la bipolarisation à la diversification des associations étudiées. Il s'agit d'abord de décrire l'émergence de ce mouvement à travers son événement fondateur, la Marche pour l'égalité et contre le racisme de décembre 1983, et de savoir si l'AMF, l'ATMF et les amicales marocaines y ont participé. Cette description est utile ensuite pour comprendre les effets du reflux de ce mouvement, à partir de 1985, sur ces associations de migrants marocains.

1. L'ÉMERGENCE DE LA GÉNÉRATION DES « BEURS » A L'ÉCHELLE NATIONALE

Le mouvement « *beur* » débute avec l'adoption de la loi sur la liberté associative. En effet, beaucoup des jeunes de ce mouvement sont étrangers ou Français sans le savoir, ce qui revient un peu au même : ils vont donc utiliser cette loi pour exprimer leur colère face aux crimes racistes, qui se multiplient à l'approche des élections municipales de 1983. D'autres motivations existent (logement, travail, etc.) mais cette colère-là est au cœur du mouvement qui naît et conduit, en décembre 1983, à la Marche pour l'égalité et contre le racisme (paragraphe A). Les années suivantes, les associations de migrants maghrébins et de leurs enfants vont se diversifier considérablement et élargir leurs revendications (paragraphe B).

²⁷³ Pour les références marocaines, on peut citer l'indépendance de 1956, l'insurrection du 23 mars 1965, l'assassinat de Ben Barka la même année, la Marche verte de 1975, voire l'insurrection du 20 juin 1981.

A - Les marches pour l'égalité des droits (1983-1985)

Au début des années 1980, les jeunes issus des migrations maghrébines surgissent dans l'espace public ; d'abord réduit aux concerts anti-racistes auto-organisés (Rock against police), aux émeutes urbaines et aux grèves de la faim, leur répertoire d'action va s'élargir et l'adoption de la forme associative se généraliser. Des quartiers des banlieues parisiennes ou lyonnaises vont devenir en quelques mois les lieux d'impulsion d'un mouvement associatif national inédit dans l'histoire de l'immigration maghrébine. Les liens entre ce mouvement et celui des Marocains plus âgés (AMF, ATMF) se développent à la marge de la première marche pour l'égalité et contre le racisme. Ils sont toutefois amoindris par l'absence de fédération nationale des « *Beurs* », par les récupérations politiques (création de SOS racisme et de France Plus) et, surtout, par des divergences d'objectifs sur la question du retour, de la nationalité et du droit de vote.

a) Des mobilisations anti-racistes inédites (1982-1984)

Les années 1982-1983 sont ponctuées de crimes racistes, dans un contexte de surenchères électorales à propos de l'immigration, à l'approche des élections municipales de mars 1983 [Wihtol de Wenden, 1988 : 322-337]. Parmi les dizaines de cas, certains suscitent une mobilisation, en fonction de la gravité des crimes commis et des configurations associatives locales. Il en va ainsi, à la fin de 1982, des meurtres d'Ahmed Boutelja à Bron (le 28 septembre), d'Abdendi Guemiah dans la cité de transit Gutenberg de Nanterre (le 23 octobre) ou encore, le même jour, de Wahid Hachichi à Vaulx-en-Velin. Suite à la remise en liberté du policier accusé du meurtre d'Ahmed Boutelja à Bron, une coordination de jeunes des quartiers entame une grève de la faim et exige « *une police et une justice égales pour tous* ». A Nanterre, Abdendi Guemiah était le trésorier de l'association Gutenberg : cela favorise la cristallisation de la violence des jeunes, puis leur mobilisation autour de l'association. Quant à la famille de Wahid Hachichi, elle crée sa propre association en vue de préparer le procès et mène un travail judiciaire. Créée à Vaulx-en-Velin, dans la banlieue lyonnaise, elle développe des liens avec l'association Gutenberg de Nanterre, à travers l'Association des mères des victimes de crimes racistes et sécuritaires. Celles-ci manifestent périodiquement place Vendôme à Paris à partir du 25 mars 1984, ce qui leur vaut le nom de « *folles de la place Vendôme* ».²⁷⁴

Dans le sillon de ces diverses manifestations réactives, Toumi Djaidja, déjà militant associatif, crée SOS Avenir Minguettes à Vénissieux, autre commune périurbaine de Lyon, en avril 1983. Deux mois plus tard, il est blessé par balle par un policier. Encore convalescent, lui et d'autres décident d'organiser une marche pacifique, avec l'appui du « *prêtre rouge* » du quartier, Christian Delorme. Cette marche s'inspire du mouvement des droits civiques des Noirs américains et, plus largement, de la non-violence théorisée notamment par Gandhi et

²⁷⁴ En référence aux « *folles de la place de Mai* », mères de disparus politiques en Argentine.

Martin Luther King. Pour réussir, cette marche doit trouver des relais dans les villes traversées. La Cimade, une association protestante de solidarité, et le MAN, Mouvement de l'action non-violente, activent leurs réseaux à travers la France. Mais sur la région parisienne, l'association Gutenberg est critique envers la démarche. C'est donc le nouveau Collectif des jeunes de Paris qui s'occupe de l'arrivée des marcheurs, un collectif disparate, composé à la fois d'associations de jeunes, telle que l'Association nouvelles générations immigrées (ANGI), et de médias de l'immigration, comme les radios Beur et Gazelle ou le journal *Sans Frontières*. Auparavant, les 22 marcheurs partis le 15 octobre 1983 de Marseille voient leur nombre s'accroître le long du parcours et sont accueillis triomphalement le 3 décembre à l'Élysée, après avoir attiré 100 000 manifestants dans les rues de Paris. Le slogan « *même sol, même droit, même voix* » apparaît déjà, qui rappelle à la gauche au pouvoir ses engagements préélectorales, dont celui du droit de vote local pour les étrangers. Un autre slogan, « *j'y suis, j'y reste* », qui sera en 1986 le thème d'une campagne contre les lois Pasqua, résume bien le passage de l'immigration de travail à l'immigration de résidence. Il faut rappeler qu'avant 1981, les mineurs étrangers pouvaient être expulsés.

Le principal gain de cette mobilisation inédite est la carte de résidence de dix ans, une revendication déjà exprimée par l'AMF et l'ATMF à partir de 1980. Votée à l'unanimité le 17 juillet 1984 par les députés, cette carte n'est pas « *unique* » puisque des cartes de séjour d'un et trois ans continuent d'être attribuées. Mais ce sont les gains symboliques qui dépassent les espérances des marcheurs : la jeunesse issue de l'immigration maghrébine accède à une visibilité publique connotée positivement et elle est reconnue comme interlocutrice légitime des pouvoirs publics, y compris par la plus haute autorité de l'État, le président de la République. Celui-ci avait rendu visite, lors de sa campagne électorale, aux grévistes de la faim de Lyon qui protestaient contre les expulsions de jeunes étrangers. Celles-ci sont désormais du ressort de la justice et une vaste campagne de régularisation est lancée par le nouveau gouvernement. Dans les années qui suivent, la culture « *beur* » est également promue dans le champ médiatique (groupes de musique, des écrivains, etc.), ce qui contribue à nuancer l'étrangeté ou l'altérité des jeunes d'origine maghrébine.

b) Le soutien critique de l'AMF et de l'ATMF

En 1983, les sections de l'ATMF de Gennevilliers, d'Argenteuil et de Clichy, qui sont les trois piliers de l'implantation parisienne de l'association, signent plusieurs tracts de soutien à la marche pour l'égalité et contre le racisme. Les sections de province de l'ATMF et de l'AMF participent aussi à l'accueil des marcheurs aux côtés d'associations de solidarité et d'autres associations de migrants. Outre ces soutiens locaux, le contact entre le mouvement associatif marocain et celui des « *Beurs* » va être établi lors d'une manifestation parisienne en faveur de la grève des travailleurs majoritairement marocains de l'usine Talbot de Poissy, déjà mentionnée. Les deux mobilisations, la marche des jeunes et la grève de leurs aînés, sont en effet quasi-simultanées. La marche arrive à Paris exactement quatre jours avant le début de l'occupation de l'usine de Poissy. Le contact entre grévistes et marcheurs est établi par l'intermédiaire du journal *Sans Frontières* (créé par d'anciens membres du MTA) à la

demande de grévistes qui n'ont plus de soutien syndical aussi fort qu'auparavant. Les jeunes contactés sont ceux du Collectif de Paris, dont des représentants se déplacent à Poissy, puis organisent une conférence de presse. En janvier 1984, une manifestation est organisée à Paris, qui rassemble 2 500 personnes, ce demi-échec pouvant s'expliquer par l'absence des soutiens traditionnels de gauche mais aussi, plus prosaïquement, par les fêtes du nouvel an.

L'AMF et l'ATMF participent aux seconde (1984) et troisième (1985) marches pour l'égalité des droits par l'intermédiaire du Conseil des associations immigrée de France (CAIF), étudié plus loin. La seconde marche baptisée Convergence 84, a lieu malgré les tensions internes au mouvement « *beur* » et avec les comités locaux (associations antiracistes, catholiques, etc.). Cette marche, plus méfiante à l'égard des partis politiques, adopte le slogan, « *vivre ensemble, égaux, avec nos ressemblances, quelles que soient nos différences* » ; plus complexe que celui de la lutte contre le racisme, il prend en compte la dimension culturelle, ou « *interculturelle* », de la vie en société. Convergence 84 prend la forme de voyages collectifs en mobylettes, d'où le slogan : « *les mobylettes, c'est comme la France, pour avancer, il faut du mélange* ». Le départ est organisé le 1^{er} novembre 1984 de cinq villes (Brest, Dunkerque, Marseille, Strasbourg, Toulouse), pour marquer la dimension hexagonale de l'initiative, et la marche s'achève à Paris, avec un rassemblement de 30 000 personnes. Cette seconde marche introduit l'idée d'une « *nouvelle citoyenneté* », basée sur la résidence et non plus la nationalité. La troisième marche, en novembre 1985, recentre le discours sur les droits civiques existants. La jeune association France Plus, qui milite pour l'inscription sur les listes électorales, se joint à l'appel lancé, ce qui suscite d'après discussions autour d'une énième récupération par le Parti socialiste. D'autres associations de jeunes sont présentes, lilloises notamment, telles que Texture et SOS ça bouge. Cette hétérogénéité des participants explique que France Plus ait été expulsée de l'organisation au bout de trois semaines de marche. Parmi les organisateurs figurent en bonne place le CAIF et le Collectif pour les droits civiques, qui réunit plutôt des individus que des associations, avec le soutien du journal *Sans frontières*, ANGI et Radio Beur. Cette troisième marche sera surnommée plus tard « *Divergences 85* », en raison des dissensions internes et de son très faible écho, puisque seules 4 000 personnes participent au rassemblement final à Paris.

Le succès des marches de 1983-1984 incite l'ATMF à réfléchir aux moyens de favoriser l'adhésion des jeunes Marocains ou d'origine marocaine à ses sections locales [ATMF, 1985 : 70-77]. Les moyens évoqués relèvent de l'organisation interne de l'association (créer des « *commissions de jeunes* », les employer comme « *TUC* » au sein des sections, etc.), de ses revendications et de ses activités culturelles. Les revendications de l'ATMF doivent inclure désormais « *le droit aux jeunes de se prononcer pour l'adoption de leur nationalité à l'âge adulte et non le contraire.* » L'ATMF est donc opposée à l'acquisition automatique de la nationalité française par les enfants de Marocains nés en France dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans. Bien entendu, elle reste opposée à la naturalisation, comme la majeure partie des migrants marocains de l'époque. Les autres revendications ont trait au racisme et surtout au travail et à l'école. Mais ce sont les activités culturelles proposées, censées attirer les jeunes, qui sont les plus révélatrices du décalage de l'ATMF face au mouvement « *beur* ».

En effet, après avoir déploré que « *les jeunes vivent dans deux cultures* », l'association propose d'« *organiser des voyages dans les pays arabes* », de « *faire des séances d'apprentissage de la langue et de la culture arabe* » et de réaliser « *un manuel de langue arabe* » à destination des jeunes. La langue arabe semble être le vecteur par excellence de la culture marocaine telle que souhaite la transmettre l'ATMF. Ainsi, il est prévu d'inclure dans le (futur) journal de l'association une nouvelle rubrique « *en arabe et en français, pour refléter les activités des jeunes et leurs problèmes à travers la France* ». Ces jeunes sont tour-à-tour désignés par les expressions « *jeunes immigrés arabes* », « *jeunes Marocains* » ou simplement « *les jeunes* », mais jamais comme « *Beurs* », alors que ce vocable est déjà très courant en 1984. Enfin, dans le domaine des loisirs, l'ATMF veut « *laisser la liberté de création aux jeunes* », ce qui est une manière d'avouer que ses militants ne comprennent pas cette culture « *beur* » célébrée par les médias et / ou vécue par leurs enfants. L'association reconnaît ses carences présentes et passées à l'égard de la jeunesse marocaine immigrée, qu'elle explique par sa composition :

« Elle [l'ATMF] a été en effet une association ouvrière, qui axe son travail et ses activités en direction des « *travailleurs* », ceux qui sont arrivés en France à un âge adulte, qui vivent selon la culture d'origine, qui restent attachés aux traditions et à la langue d'origine. »²⁷⁵

Qu'en est-il de l'AMF ? En 1983-1985, les objectifs de l'AMF sont étrangers à ceux du mouvement « *beur* ». Lors de son 12^{ème} congrès, à Ferrassières, du 29 au 31 mars 1986, l'AMF réaffirme son soutien aux « *événements populaires* » de 1981 et de 1984 (des manifestations qui tournent à l'insurrection contre le régime), dont les jeunes marcheurs n'ont sans doute jamais entendu parler. L'AMF rappelle aussi son refus de la « *politique de compromission pratiquée par la réaction* » dans le dossier saharien.²⁷⁶ Dix ans après la scission, l'association a donc conservé une position pro-marocanité du Sahara, jusqu'à se présenter comme plus royaliste que le roi en critiquant la recherche d'une solution négociée entre le Palais et le Front Polisario et le projet naissant d'un référendum d'auto-détermination. Plus loin, l'AMF confirme son orientation nationaliste en réclamant de manière voilée le retour de Ceuta (Sebta) et Melilla dans le territoire marocain, deux territoires « *colonisés par l'Espagne* ». Elle répercute en cela les positions prises par l'USFP au Maroc. L'AMF réclame aussi le départ des soldats américains installés dans des camps au Maroc et va jusqu'à considérer « *la cause palestinienne comme une cause nationale* », c'est-à-dire marocaine. De manière plus générale, le compte-rendu de ce congrès étale les contradictions idéologiques d'une association qui conserve certaines caractéristiques de la période précédente, tels qu'un fort sentiment d'appartenance nationale et l'usage d'une rhétorique tiers-mondiste, tout en adoptant de nouveaux points de vue.

A cet égard, deux sujets sont exemplaires : la situation des jeunes nés en France de parents marocains et la participation électorale des Marocains en France. Sur le premier point, d'un

²⁷⁵ ATMF, 1985 : 71.

²⁷⁶ Les citations de ce paragraphe concernant l'AMF sont tirées de la brochure : *12^{ème} congrès de l'AMF. Plateforme, programme revendicatif, motions*, 1986, 14 p.

côté le soutien aux trois marches de 1983, 1984 et 1985 est total et, de l'autre côté, l'AMF affirme que « *si les jeunes voient leur avenir en France, c'est parce qu'ils connaissent peu ou pas du tout leur pays d'origine.* » Il s'agirait donc de leur faire connaître le Maroc, ce qui n'est pas vraiment une revendication des marches de 1983-1984. Sur le second point, celui du droit de vote, l'AMF demande pour la première fois – et avant l'ATMF – le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers à l'échelle locale (mais seulement aux élections municipales) tout en précisant qu'à l'image de la naturalisation, elle aussi mieux acceptée désormais, cela ne règle pas tout. De fait, l'AMF est autant sinon plus préoccupée par la participation des migrants marocains à la vie politique du Maroc : quand elle dénonce la « *participation à de fallacieuses élections législatives boycottées par la majorité de l'immigration marocaine* », il s'agit de celles de 1984 au Maroc. Les deux associations sont donc dépassées et désemparées par le mouvement « *beur* », dont elles n'intégreront les résultats que plusieurs années après.

c) La fin prématurée du mouvement « beur » (1984-1986)

En 1984, les différents groupes de marcheurs vont se répartir en trois, puis deux pôles : les marcheurs originaires des Minguettes, le collectif parisien et un nouveau collectif régional Rhône-Alpes, animé par Zaâma d'banlieue, qui appelle à des assises nationales les 9 et 11 juin à Bron (Lyon). Environ 200 délégués provenant de 30 villes de France y assistent et leurs débats font ressortir trois tendances : l'intégration, l'autonomie (et l'auto-organisation) et le repli communautaire. Selon un observateur privilégié, Christian Delorme, un découpage plus fin des interventions fait ressortir des thèmes inconciliables, voire des identités collectives exclusives (algérienne, ouvrière, berbère, trotskyste, harkis, islamique, etc.) [Wihtol de Wenden et Leveau, 2001 : 37-38]. Lors de ces assises, le mouvement se scinde en deux avec, d'un côté, le collectif parisien qui défend l'intégration sociale, voire l'encartement politique, de l'autre le collectif lyonnais qui prône l'autonomie et veut affirmer une nouvelle identité collective. Une partie des premiers lancent une nouvelle marche, baptisée Convergences 84, tandis que les seconds créent l'association Jeunes Arabes de Lyon et sa banlieue (JALB) en 1985, à partir de l'association Zaâma d'banlieue. Les JALB vont d'emblée être très actifs à l'échelle de la ville, de l'automne 1985 à l'été 1986 (manifestations, radios libres, préparation des procès, grèves de la faim, etc.). Entre temps, la seconde marche, Convergences 84 pour l'égalité, mobilise moins massivement que la première (voir paragraphe précédent). Les écarts entre les membres du Collectif des jeunes de Paris, en termes de politisation ou de connaissance des institutions expliquent les difficultés rencontrées par la mobilisation, mais des rivalités de pouvoir apparaissent aussi au sein du Collectif, parfois surnommé le « *parlement beur* », d'autant qu'il existe des opportunités favorables aux stratégies individuelles d'intégration au champ politique, notamment via le PS.

A ce sujet, il est important de noter que la création de l'association SOS racisme intervient lors de cette seconde marche, le 22 novembre 1984. D'où vient cette association, devenue emblématique du mouvement ? Vingt ans après, l'idée d'une association téléguidée par le PS n'est plus une hypothèse. La thèse de Philippe Juhem [1998] sur les itinéraires politiques des responsables de SOS racisme explique le succès de cette association par la transformation des

représentations politiques après 1981. De Julien Dray à Jacques Séguéla (créateur de la main jaune « *touche pas à mon pote* »), de Jean-Louis Bianco au journal *Libération* et de Bernard Henry-Levy au journal *Le Matin*, les premiers promoteurs de SOS racisme font partie de la mouvance socialiste, quand ils ne sont pas membres du parti lui-même. Selon un acteur des marches, devenu sociologue, l'idée de SOS émerge juste avant l'arrivée de la marche sur Paris, au cours d'un dîner à l'Élysée entre Dray, Bianco et Mitterrand, le 15 novembre 1984 [Boubeker, 1993 : 12]. Le président fondateur de SOS, Harlem Désir, intègre dix ans plus tard le conseil national du PS et est élu député européen en 1999, réélu en 2004.

Pour le PS des années 1980, l'intérêt de soutenir et d'intégrer certains leaders du mouvement des « *Beurs* » est évident. Il montre à l'opinion publique que le parti s'inscrit pleinement dans la lutte contre le racisme, au moment où la droite s'interroge sur d'éventuelles alliances avec un Front national en pleine ascension. En outre, les échéances législatives de 1986 s'annoncent difficiles pour le gouvernement, suite au tournant de la rigueur de 1983. Proposer sur ses listes des candidats d'origine maghrébine est alors considéré comme un atout. Le PS lance ainsi, en juin 1985 l'association France Plus, chargée de recruter des candidats d'origine étrangère aux législatives de 1986. Des structures associatives comme Radio Beur ou l'Amicale des Algériens participent à cette opération, qui est un échec. Un troisième intérêt du PS de soutenir SOS racisme, difficile à démontrer ici, est mis en évidence à l'époque par des militants et marcheurs dans les journaux « *beurs* » *Sans frontière*, *Im'media* puis *Quo Vadis* : pour eux, SOS racisme a été créée pour empêcher l'émergence d'un mouvement social des jeunes issus de l'immigration : autonome dans son organisation, ferme sur ses revendications et porteur d'une identité collective nouvelle. Le PS aurait ainsi voulu éviter la radicalisation d'une partie des associations de jeunes à l'origine de la marche de 1983.

Quoi qu'il en soit, l'épisode SOS racisme marque profondément les associations de migrants et de leurs enfants. Depuis, les tentatives de fédération nationale sont extrêmement prudentes, par exemple quant à la présence de partis dans les assemblées générales et les bureaux élus. La peur de la récupération se généralise jusqu'à bloquer les initiatives de regroupement au tournant des années 1980-1990. Cela n'empêche pas des structures à vocation généraliste d'émerger : par exemple, les Etats généraux de l'immigration tenus à la Bourse du travail de Saint-Denis en 1987 donnent naissance à l'association Mémoire fertile, qui centre son activité sur le travail de mémoire des luttes de l'immigration, de façon à ne pas répéter les mêmes erreurs. Chez les jeunes d'origine maghrébine, d'autres regroupements se font sur des objectifs limités, comme le Comité national contre la double peine (CNDP) créé le 13 juin 1990 à Ménilmontant (Paris 20^{ème}) par des jeunes étrangers victimes de la double peine, avec d'anciens membres du Collectif Jeunes de Paris.

Le reflux du mouvement « *beur* », réapproprié par SOS racisme, commence fin 1985. A l'échelle nationale, il est devenu une mode véhiculée par des produits marketing (disques, badges, etc.) et des artistes (Smaïn, Rachid Taha, etc.). Les associations de jeunes « *Beurs* » déclinent, à l'image des JALB, étudiés par Foued Nasri [2003 : 115-118] et dont la centralité dans l'espace militant lyonnais se trouve contestée par de nouveaux acteurs (dont le CNDP).

Développons cet exemple. Le 3 octobre 1990, suite au meurtre d'un jeune par un policier, les cités de Vaulx-en-Velin entament trois jours d'émeutes, à l'issue desquelles se crée le Comité des amis de Thomas Claudio (la victime) dans le quartier du Mas du Taureau. Déclarés en association, Agora, ils obtiennent un local dans ce quartier et nouent des contacts avec le CNDP, plutôt qu'avec des JALB, dont l'une des responsables vient d'être élue, en juin 1989, députée européenne sous l'étiquette des Verts. Ces deux associations mènent quelques actions coup-de-poing, par exemple contre le colloque gouvernemental « *Banlieues 89* » de décembre 1990 à Bron, mais Agora échoue dans sa tentative d'ancrage dans son quartier : le centre social du Mas du Taureau est fermé en 1992 et rasé par le préfet en 1995. Pourtant, depuis 1991, la fête annuelle du quartier est organisée par Agora. Plus que les habitants, ce sont les institutions qui sont hostiles à l'association, en raison de son positionnement politique assumé à l'extrême-gauche. A l'échelle du pays, les assises nationales des banlieues, tenues en janvier 1992 à Lyon, échouent face aux rivalités personnelles et collectives, surtout entre les JALB, organisateurs, et Agora, davantage tolérée qu'invitée. En juin 1995, avec d'autres associations, Agora présente une liste aux municipales, baptisée « *Le Choix Vaudais* », qui atteint 7,23 % des suffrages à l'échelle communale et 18 % au bureau de vote du Mas du Taureau. D'autres expériences avaient déjà été menées, telle que la liste JOB, pour Jeunes objectif Bron, aux élections municipales de mars 1989.²⁷⁷

Cet exemple montre que les associations de jeunes manquent de relais national légitime, du fait d'un CNDP marginalisé politiquement – la double peine n'est alors combattue par aucune organisation politiques de gauche – les seules alternatives étant le repli sur des activités sociales à l'échelle locale ou l'intégration, individuelle ou collective, au champ électoral. Mais, au-delà de la jeunesse, le mouvement « *beur* » a eu des effets sur les associations de migrants marocains, qu'elles soient anciennes ou nouvelles.

B - L'héritage des Marches au sein des associations de migrants marocains

a) A l'échelle nationale : le Conseil des associations immigrées de France

L'un des résultats des marches de 1983-1984 est la création du Conseil des associations immigrées de France (CAIF), au sein duquel l'AMF semble avoir plus d'influence que l'ATMF. Le premier numéro de *La lettre du CAIF* donne ainsi une large place à l'AMF, qui fête alors son 26^{ème} anniversaire.²⁷⁸

Lancé en février 1984, le CAIF compte une petite vingtaine d'associations, qui représentent huit nationalités. A l'exception des Mauritaniens et des Maliens, chaque nationalité est représentée par au moins deux associations (algérienne, marocaine, tunisienne, espagnole, portugaise, sénégalaise). Pour les Maghrébins, il s'agit de l'Association des travailleurs algériens de France (ATAF), du Comité des travailleurs algériens (CTA), de l'Association des

²⁷⁷ Je tire ces éléments de documents édités par le MIB.

²⁷⁸ « Connaître les associations : l'Association des Marocains de France », *La lettre du CAIF*, n°1, octobre 1987, p. 7.

Tunisiens de France (ATF), de l'Union des travailleurs immigrés tunisiens (UTIT) et, bien entendu, de l'AMF et de l'ATMF. Ces organisations appartiennent toutes à la gauche laïque et sont orientées principalement vers les luttes dans les pays d'origine. Beaucoup ont fait partie de la MTI. Pour elles, le CAIF est une occasion de résoudre ensemble les difficultés qu'elles ont à intégrer les revendications des « *Beurs* ». Dans le même temps, le terme d'« *associations immigrées* » signe une volonté de maintenir une continuité politique entre l'engagement associatif dans l'espace français et les luttes politiques dans les pays d'origine.

Ainsi, l'objectif initial est la défense des droits des travailleurs étrangers et de leurs identités culturelles, mais très vite, l'accent est mis sur la défense du droit de vivre en famille et du droit à la formation, deux droits qui concernent d'abord les jeunes. Le CAIF s'engage dans les mobilisations contre les lois Pasqua-Pandraud de 1986-1987, y compris en province. L'influence de l'AMF semble importante au sein du Conseil. Son bulletin se fait l'écho, par exemple, du lancement par l'AMF d'Angers d'un Collectif pour le droit au séjour (l'UNEM est même mentionnée comme membre de ce collectif).²⁷⁹ Le CAIF approuve le vote de la carte de 10 ans et des débats sont engagés sur le droit de vote des étrangers, notamment par les militants qui adhèrent aussi au Collectif pour les droits civiques. Cela témoigne là aussi de l'influence plus forte de l'AMF, qui revendique depuis peu ce droit, alors que l'ATMF ne le fait qu'à partir des années 1989-1990. En 1986, les quatre associations portugaises et espagnoles se retirent du CAIF après l'adhésion de leur pays d'origine à la Communauté économique européenne. Les associations maghrébines sont alors majoritaires.

Au niveau organisationnel, le CAIF a pour ambition de coordonner et de représenter les associations membres, tout en préservant leur autonomie. Sa tâche s'annonce difficile, tant les deux principes semblent inconciliables. En 1989, l'ATMF gèle sa participation au CAIF pendant un an car ce conseil ne lui apparaît « *pas viable financièrement [et] pas investi par les associations qui le constituent* » [ATMF, 1991 : 121]. Elle privilégie alors la dimension culturelle de son action, via la préparation d'Etats généraux de l'immigration marocaine (1989) et de son 3^{ème} congrès (juin 1990). En 1991 et 1992, le conflit s'aggrave et conduit au départ de l'ATMF et de l'AMF, pour des raisons différentes.

En avril 1991, l'ATMF critique le fonctionnement du bureau élu. Elle remet en cause la légitimité du CAIF, devenu une « *structure parisienne animée par quelques-uns* », mais aussi la gestion financière, « *incohérente et déstructurée* ». D'après l'ATMF, sans l'appui financier de l'Etat, le CAIF aurait déjà disparu en raison de son déficit financier et l'association juge que ce Conseil est dans un « *état comateux profond* ». Enfin, le mécanisme de prise de décision est jugé trop « *procédurier* », au détriment du débat collectif.²⁸⁰

Il semble que l'AMF ait alors tenté de renouveler le bureau en présentant un de ses membres à l'assemblée générale annuelle du CAIF. En effet, alors qu'en février 1991, le bureau de l'AMF décide de ne soutenir aucun candidat, en juillet 1991, l'un de ses membres se porte

²⁷⁹ CAIF Infos, septembre 1987, p. 2.

²⁸⁰ Rapport moral du CAIF, assemblée générale du 6-7 avril 1991.

volontaire pour devenir président du CAIF.²⁸¹ Cette tentative échoue. Quelques mois plus tard, l'AMF considère que le CAIF, « *bien qu'ayant une équipe de salariés et des moyens financiers conséquents, n'arrive pas à se tracer une ligne de conduite stable et influente sur la scène politique.* »²⁸² Pour l'ATMF, à la même date, « *l'image de marque s'est dégradée* » et le CAIF est devenu « *un bouffeur d'énergie des militants. Au lieu d'être fédérateur ou confédérateur, le CAIF est devenu un élément de division. Il faut que les membres du comité permanent représentent leurs personnes et non leurs associations.* »²⁸³ Les deux critiques sont donc différentes : l'AMF souhaite que le bureau du CAIF s'engage dans le champ politique et qu'il y représente ses associations membres, tandis que l'ATMF refuse que le CAIF représente ses membres, en vertu du respect du principe d'autonomie. Enfin, l'attitude du bureau lors d'un licenciement fait débat. Après une réunion de la dernière chance entre le bureau du CAIF et trois membres de l'ATMF, le divorce est consommé et l'ATMF refuse que son président national participe à un nouveau bureau, en raison de la surcharge de travail.

En 1995, le CAIF perd son local, repris par le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), héritier lointain du mouvement « *Beur* » qui lutte contre la double peine. La même année, le 5^{ème} congrès de l'ATMF prend acte de l'échec du CAIF. Celui-ci aura finalement eu trois mérites : poser la question du regroupement des associations de migrants au sein d'une même structure (d'autres tentatives seront faites plus tard) ; renouer les liens entre l'AMF et l'ATMF, dans un contexte politique nouveau (retour de la droite au gouvernement) ; constituer les bases de l'expérience du Conseil des associations immigrées d'Europe, anti-chambre française du Forum des migrants, qui est étudié dans la troisième section.

b) A l'échelle locale : les associations de quartiers et les associations « interculturelles »

Selon un acteur marocain du mouvement « *beur* », Ahmed Ghayet, les jeunes d'origine marocaine étaient peu nombreux parmi les marcheurs, les soutiens locaux et les manifestants parisiens. L'auteur l'explique par le caractère récent du regroupement familial marocain, comparé à celui des Algériens. Dans le « *boum associatif de l'après Marche* », qui donne naissance aux associations locales déjà évoquées (ANGI, Zaâma de Banlieue, SOS ça bouge, etc.), Ahmed Ghayet évoque toutefois « *quelques associations de la région parisienne [qui] voyaient le jour grâce à l'initiative de jeunes Marocains* » : Expressions Maghrébines Au Féminin (EMAF) à Argenteuil, Hors la Zone à la Goutte d'or (Paris 18^{ème}) et Radio Soleil à Paris. Ce n'est qu'au début des années 1990 que le nombre d'associations de jeunes d'origine marocaine augmentera, avec Al Rasm (Strasbourg), Bol d'air (Drancy), Sport Insertion jeunesse (Meaux), Avenir Saint-Jean (Beauvais), Issue de secours (Trappes), Femmes 2000 (Mantes-la-Jolie) [Ghayet, 1997 : 19].

En fait, parmi les villes incluses dans l'enquête de terrain, seules celles de la région parisienne ont été des lieux de forte mobilisation lors du mouvement « *beur* ». A Nantes par exemple,

²⁸¹ Comptes-rendus du Bureau exécutif de l'AMF du 18 février et du 15 juillet 1991.

²⁸² Communication de l'AMF au comité permanent du CAIF, 7 janvier 1992.

²⁸³ Compte-rendu de la réunion entre le bureau du CAIF et trois membres de l'ATMF, 20 février 1992, 3 p.

« *les associations de jeunes sont inexistantes [en 1984]. Les mouvements civiques et revendicatifs des jeunes « beurs » et « potes », relayés à Nantes par des associations de solidarité, n'ont provoqué aucun effet durable chez les jeunes » [Teffahi, 1997 : 22]. A Angers, Nantes et Saint-Nazaire, les militants associatifs marocains interviewés ne sont pas issus du mouvement « *beur* ». Ceux qui ont un passé associatif ou politique sont plutôt issus de l'UNEM et de l'AMF. L'immense majorité s'est formée à la vie associative « *sur le tas* », dans des associations d'expression culturelle et d'entraide sociale, de gestion du culte musulman ou dans des associations proches des consulats (amicales et néo-amicales).*

Pourtant, des associations se sont créées dans ces villes de province, lors du reflux de mouvement « *beur* » : elles regroupent non pas des jeunes de tel ou tel quartier, mais des jeunes et des adultes autour de projets dits « *interculturels* ». C'est le cas à Nantes, avec la création en 1983 du Centre interculturel de documentation, dont les fondateurs sont issus de différentes migrations (algérienne, marocaine, portugaise, etc.). L'objectif est de favoriser les échanges culturels entre les migrants et le reste de la population, notamment en faisant connaître les pays d'origine au travers d'activités éducatives. L'interculturalité, ou l'interculturalisme, sont alors des expressions en plein essor dans les débats sur l'immigration.

Pour ces militants, l'interculturalité désigne un projet de transformation sociale basé sur l'enrichissement mutuel entre groupes issus de cultures différentes. Sans débattre de la validité scientifique de cette notion, il convient de souligner le fait que l'interculturalité apparaît d'abord dans le milieu enseignant, qui constate l'échec de l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) mis en place par l'Etat français et les Etats d'origine (dont le Maroc). La notion gagne en visibilité avec la Marche de 1983 qui défend, entre autres, l'idée d'une « *France pluriculturelle* », puis celle de 1984, qui promeut l'idée du droit à la différence. En 1989, un militant de l'AMF, sociologue, définit ainsi l'interculturalité [El Moubaraki, 1989 : 233-234] :

« L'interculturel ne concerne pas l'éducation uniquement. C'est une prise de conscience collective des mutations que connaît la France [...]. Dans ces mutations entre en jeu l'apport socioculturel des minorités récentes pour l'avenir de la France. Cet apport se manifeste au niveau des manifestations culturelles des jeunes issus de l'immigration et du mouvement associatif immigré. [...] L'interculturalisme, c'est l'abolition de la hiérarchie entre les cultures qui nécessitera la participation active des forces politiques, des mouvements sociaux et de toute la population. »

Malgré le flou de la notion (ou grâce à lui ?), l'appel à l'interculturel permet aux associations de se démarquer du « *communautarisme* » d'autres associations issues du mouvement « *beur* », qui se réfèrent à une identité nationale (marocaine, par exemple), ethnique (berbère, par exemple) ou religieuse (musulmane, par exemple), et de reprendre à leur compte le slogan des marches, « *vivre ensemble, égaux, avec nos différences* ».

Les marches ont donc permis l'émergence de nouvelles associations issues des migrations maghrébines et une diversification des identités collectives qu'elles formulent. La plupart de ces associations sont ensuite appelées à résoudre les situations qu'elles dénoncent, en échange

des financements prévus par la politique de la ville. Le passage d'un discours public fondé sur l'interculturel, l'égalité des droits et l'anti-racisme à une prise en charge des questions sociales (chômage, délinquance, ségrégation, etc.) est difficilement vécu par les acteurs « *beurs* ». A la fin des années 1980, ils semblent « *coincés* » entre une légitimité fondée sur leur condition sociale et une incapacité à traiter ces questions sociales. Déstabilisés, ils voient se refermer sur eux « *le ghetto du socioculturel* » [Battegay ; Boubeker, 2001].

L'héritage des marches de 1983-1985 ne se lit pas seulement dans le nombre d'associations et leur pérennité. Elles ont également eu des conséquences importantes sur les revendications des associations membres de l'ATMF.

2. LES CONSÉQUENCES DU REFLUX DU MOUVEMENT « BEUR »

A - Les conséquences des Marches au sein de l'ATMF (1987-1991)

a) La question du retour au Maroc

Selon l'ATMF, ses divergences avec les associations de jeunes issues du mouvement « *beur* » proviennent du manque d'intérêt de ces jeunes pour le pays de leurs parents et les luttes politiques qui s'y déroulent. En fait, c'est plutôt la persistance chez ces parents - et chez les militants de l'ATMF - de l'idée de retour au pays qui explique ces divergences. La lutte contre le régime marocain est en effet en partie motivée par la possibilité de rentrer, un jour, dans un pays qui serait devenu une réelle démocratie. Les textes de l'ATMF et l'entretien avec Mohamed relient explicitement les deux questions.

L'une des premières actions de l'AMF « *coordination des sections* » fût de lutter, en 1977, contre l'aide financière (10 000 Francs) au retour volontaire, le « *million Stoléru* ». Plus tard, lors des licenciements dans l'industrie automobile, le retour des OS immigrés licenciés au Maroc est apparu comme la principale solution proposée par la direction et le gouvernement. Les grévistes de Talbot et l'ATMF ont explicitement refusé que ces retours se fassent dans les conditions proposées, c'est-à-dire sans réelles garanties de succès.

Quelles sont ces garanties réclamées par l'ATMF ? Outre une formation professionnelle solide et financée par le patronat, l'association souhaite que l'Etat marocain apporte des garanties d'un « *retour digne* » en matière de scolarisation de leurs enfants, de pouvoir d'achat (alors en diminution) et de logement : « [Au Maroc] *les spéculations immobilières battent tous les records, dans certaines villes les loyers dépassent largement les prix pratiqués ici en France* » [ATMF, 1985 : 61]. En 1985, la question du retour est toujours l'occasion pour l'association de dénoncer l'incurie de la monarchie. Le retour reste un choix individuel, que l'association se refuse à juger, mais elle indique qu'elle a pour « *devoir d'encourager toute les initiatives allant dans le sens de la création et de la réalisation des projets dans le pays* » [ATMF, 1985 : 64]. A l'image de tous les migrants marocains, l'association n'arrive plus à se positionner sur cette question.

Quand est-ce que le projet de retour s'est révélé être un mythe pour ces militants ? La question est complexe. La naissance des enfants sur le sol français a joué un rôle à l'échelle familiale. D'après les entretiens biographiques de Zakya Daoud avec des militants de l'ATMF, ceux-ci ont fait venir leurs familles en France dans les années 1986-1987 [Daoud, 2002 : 83]. L'échelle collective – au sens de collectivité migrante – a également joué un rôle dans l'affirmation d'une volonté d'installation dans l'espace français, exprimée au sein du mouvement « *beur* ». A l'échelle nationale et européenne, c'est aussi la mise en place de la politique de visas, en 1986, qui a modifié la perception des migrants marocains quant à leur capacité à rentrer au pays, tout en laissant ces enfants vivre en France. Avec la fermeture des frontières de l'espace Schengen, il devient en effet impossible pour eux de pratiquer les deux espaces alternativement. Or, comment retourner vivre au Maroc sans pouvoir « *rentrer* » régulièrement en France pour voir ses enfants qui y sont restés ? En 2004, Mohamed l'affirme : « *le retour, tout le monde l'a laissé tomber* ». Son explication, fondée sur l'exemple de son père, est utile pour comprendre le dilemme qu'ont dû affronter les migrants marocains au milieu des années 1980 :

« Le gars, il vient tout seul ici [en France], il a travaillé chez Renault 30-35 ans, il a laissé sa famille là-bas [au Maroc], composée de 7-8 personnes. Les enfants sont grands. Lui, il a 60-65 ans, il arrive là-bas, les enfants sont grands, ils ont 20 ans. Il n'y a plus le regroupement familial parce qu'ils sont majeurs. Qu'est ce qu'il fait ? Il vient ici et s'achète un F2. Il ramène la vieille, il reste avec sa vieille, les enfants ils sont loin. [...] Je crois que, je suis pas loin de la retraite, je crois pas que je vais retourner là-bas, vus les enfants qui sont ici, tu es obligé de rester avec eux jusqu'à ce qu'ils aient une situation. Sinon, je vais faire comme les autres, c'est-à-dire l'aller-retour. Voilà. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

L'utilisation alternée, dans cet extrait, des adverbes ici / là-bas traduit bien ce dilemme. Être là où sont ses enfants est la principale motivation pour oublier le projet de retour. S'y ajoutent les habitudes prises dans l'espace d'installation et l'accès à la médecine, deux éléments qui comptent beaucoup à l'heure de la retraite. Mais que devient le sentiment d'appartenance ? L'extrait précédent révèle que la dualité ici / là-bas ne peut se résoudre, pour la majorité des migrants marocains âgés, par le choix d'une sédentarisation définitive. En fait, le migrant se sent à la fois d'ici et de là-bas, où il se rend régulièrement. Son projet de retour définitif se transforme en éternel retour, en va-et-vient.

b) L'acceptation des naturalisations et de la double nationalité (1987)

La question de la naturalisation des migrants marocains, aussi complexe que celle de leur retour au Maroc, est au cœur d'une recherche déjà citée, qui montre notamment que le choix de devenir français est individuel, même s'il met en jeu le sentiment d'appartenance national [Belbah ; Chattou, 2002]. Pendant longtemps, la naturalisation fût perçue négativement, comme un reniement, par les migrants marocains. Né en 1973, arrivé en France en 1981 par regroupement familial, Taoufik m'explique cette perception dans les années 1980 :

« Mon père, au fond, il aurait pu avoir la nationalité française depuis qu'il est arrivé. Il nous expliquait qu'à son époque, en deux mois, t'étais français. Il n'a jamais voulu, car c'était très mal vu. Pas par les Français mais par la communauté d'origine. Une sorte de reniement, on se renie. Les choses ont évolué maintenant. Des gens de l'âge de mon père demandent la nationalité française, puisqu'ils savent que leur avenir est en France, leurs enfants sont en France, leurs petits-enfants sont en France. Nous, on a eu moins de scrupules. [...] Mais, à l'époque, ça ne se faisait pas, de demander la nationalité française. Pour les parents, tu n'es plus musulman. Et la communauté, qu'est-ce qu'elle va dire ? Tu perds tes origines, tu craches sur tes origines... Aujourd'hui, ça a évolué. Alors, bon, pour les Marocains, ça pose des difficultés peut-être... »

[Taoufik, PCF]

La naturalisation est donc une conséquence de la naissance ou de l'arrivée des enfants et des femmes sur le sol français. Mais, à la différence du retour, sa signification est interprétée, dans les années 1980, de manière collective par les migrants marocains. C'est justement parce que la naturalisation affecte les significations accordées à la marocanité que l'ATMF se sent obligée d'établir une position publique et commune à son sujet. Jusqu'aux débats sur la réforme du Code de la nationalité (1986-1987), l'association est hostile à la naturalisation (et à la double nationalité). D'autre part, la situation des jeunes la préoccupe particulièrement, qui deviennent automatiquement Français à l'âge de 16 ans (à moins de le refuser explicitement). Les débats au sein du mouvement « *beur* », notamment du Collectif des droits civiques et du CAIF, modifient la position de l'association : à partir du 2^{ème} congrès, tenu les 18-19 avril 1987, elle se déclare favorable à la double nationalité, conséquence de la naturalisation, cette dernière demeurant un choix individuel. Par contre, le congrès critique toujours le « *pseudo libre choix du jeune né en France* » que le projet de loi Chalendon souhaite instaurer.

Parmi les huit membres de l'ATMF interviewés, seuls trois ont la double nationalité : deux ont migré en bas âge dans le cadre du regroupement familial et le troisième est marié à une française. Pour les autres, le fait de n'être pas naturalisé est présenté comme un choix, parfois justifié par la lourdeur de la procédure. L'essentiel est que la position – favorable – prise par l'ATMF sur cette question semble avoir été dictée davantage par l'évolution de l'attitude des migrants marocains en général, traduite notamment par une augmentation constante du taux de naturalisés, que par l'évolution de ses militants eux-mêmes.

c) Le combat pour le droit de vote des étrangers en France (1990-1991)

A partir de 1990, l'ATMF rejoint la lutte engagée en faveur du droit de vote des étrangers aux élections locales. Ce droit est inscrit depuis 1977 dans le programme d'union de la gauche ; il est repris sous forme revendicative par les associations de soutien et de solidarité aux migrants (FASTI, MRAP, etc.) à l'approche des élections municipales de 1983 [Wihtol de Wenden, 1988 : 338-349]. A partir de 1984, le CAIF débat également du sujet, sans pouvoir adopter une position publique, pour les raisons évoquées plus haut. L'AMF, très influente au sein du CAIF, est la première association de migrants marocains à réclamer ce droit de vote. Son 12^{ème} congrès, tenu du 29 au 31 mars 1986, réclame pour la première fois « *le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections municipales* ». Quatre ans auparavant, l'AMF

et l'ATMF ont participé à une réunion politique sur ce sujet, le 18 décembre 1982, aux côtés du Parti socialiste unifié (PSU) et du Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP). Mais l'ATMF reste, sinon opposée, du moins indifférente à cette revendication. En effet, et contrairement à ce que déclarent aujourd'hui les militants de l'époque [Daoud, 2002 : 87], les textes de l'association n'en font presque jamais mention dans les années 1980. Sans doute que, comme pour l'extrême-gauche française, le droit de vote des étrangers est alors perçu par les militants comme un élément secondaire dans la défense des droits existants.

Le 3^{ème} congrès, tenu les 2 et 3 juin 1990, marque une rupture nette en réclamant ce droit de vote pour les étrangers aux élections locales. Cette rupture est symbolisée dans le nom du congrès, « *Du sujet au citoyen* », qui marque aussi une rupture dans l'orientation générale de l'association. Les années 1990 verront éclore le thème de la « *citoyenneté de résidence* » et le nom du 5^{ème} congrès (1995) proclamera la volonté, nouvelle, d'être des « *citoyens ici et ailleurs* ». L'ATMF se rallie donc, plusieurs années après, à l'une des principales revendications nées dans le reflux du mouvement « *beur* ». Cette revendication, symbolique de l'affirmation et de la légitimation de la présence étrangère en France (« *j'y suis, j'y reste* »), est celle qui peut le mieux faire converger les trajectoires parallèles des militants « *beurs* » et des militants marocains. Cette convergence est plus facile dans les lieux de forte concentration immigrée, tels que ceux de la région parisienne, et autour de collectifs associatifs, dont l'ancêtre est le Collectif pour les droits civiques de 1984.

Le mouvement « *beur* » et ses héritages directs poussent donc l'ATMF, mais aussi l'AMF, à transformer leurs activités, en les orientant davantage vers les préoccupations sociales et familiales des migrants marocains. Les revendications politiques se sont aussi réorientées vers l'intégration des migrants au champ politique français. Tous ces changements se déroulent assez rapidement – cinq à six années – pour des associations vieilles d'une dizaine, voire d'une vingtaine d'années. La « *culture associative* » et la façon d'aborder la « *culture marocaine* » sont l'objet de débats internes intenses, qui abordent, entre autres, à la question religieuse, à la faveur d'un nouveau contexte politique.

B - Lorsqu'aux « *Beurs* » ont succédé les « *barbus* » (1988-1991)

L'histoire des associations culturelles marocaines est abordée en début de ce chapitre et ailleurs dans cette thèse.²⁸⁴ Celle des associations de jeunes musulmans en France a déjà été écrite par la recherche [Cesari, 1998]. Il s'agit ici d'évoquer le tournant des années 1988-1991 et les relations alors établies entre l'AMF, l'ATMF et les associations musulmanes.

Le tournant des années 1988-1991 est celui de l'émergence de l'islam dans les médias et dans le champ politique français. L'échec des associations issues du mouvement « *beur* » à résoudre les problèmes sociaux, y compris par l'intégration dans le champ politique, favorise l'émergence des associations de jeunes musulmans à l'échelle locale. Jusque là, l'islam ressortait de la sphère privée des migrants et apparaissait peu dans l'espace public. Des

²⁸⁴ Se reporter au chapitre 3 (section III).

revendications isolées d'ouverture de lieux de prière sont toutefois enregistrées dans les foyers Sonacotra lors de la grève des loyers (1975-1978). Selon Gilles Kepel, « *à l'intérieur du système relativement contraint qui caractérise ce type d'habitat, elles [les salles de prière] constituent l'espace autonome par excellence, entretenu par les pratiquants eux-mêmes* » [Kepel, 1987 : 136]. La politique d'ouverture de Paul Dijoud envers l'islam, sous le premier secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés (1974-1977), n'est pas poursuivi par le gouvernement socialiste en 1981. Il faut attendre les grèves de l'industrie automobile pour que réapparaissent les mêmes revendications, cette fois au sein des usines.

Avant le déclenchement des grèves étudiées, toujours selon Gilles Kepel, des salles de prière sont ouvertes à Talbot-Poissy et à Citroën-Aulnay en 1978 par la direction, qui y voit un moyen de « *garantir la paix sociale* » (avec le succès que l'on sait). L'Etat marocain envoie des imams à l'usine de Poissy, qui servent de courroie de transmission entre la CSL et les OS marocains. De son côté, la CGT de Talbot aurait diffusé un tract en avril 1982 pour dénoncer « *les propriétaires de l'organisation CSL [qui] veulent exterminer tout musulman pur et notamment celui qui revendique les droits et les intérêts des musulmans* ». Le droit d'exercer le culte musulman apparaît au congrès de la CGT de 1982 mais disparaît au suivant (1985) ce qui, selon Gilles Kepel, accrédite l'hypothèse d'une instrumentalisation du registre religieux par ce syndicat [*ibid.* : 154-156].

Lors des grèves de 1983-1984, l'ATMF n'a pas utilisé ce registre religieux. L'association reconnaît son absence de réflexion sur le sujet, qu'elle impute à l'héritage de la gauche arabe laïque [ATMF, 1989 : 38]. A cette date, l'islam est devenu un sujet de polémiques politiques, suite à « *l'affaire du foulard* », lorsque deux jeunes filles de Creil (Oise) refusent d'enlever leur voile à l'école. Le roi du Maroc lui-même intervient à la télévision française pour exposer sa vision d'un islam tranquille, respectueux des lois républicaines et de la laïcité. Il conseille explicitement aux Marocains de France de décourager leurs filles de porter un voile à l'école.

La guerre contre l'Irak en janvier et février 1991 va accélérer le processus de stigmatisation des musulmans dans la société française, tout en faisant naître la crainte des pouvoirs publics de voir émerger, en France, une contestation islamiste de l'engagement français aux côtés des forces américaines. Au Maroc, les manifestations massives d'opposition à la guerre sont aussi des démonstrations de soutien explicite à Saddam Hussein, devenu la figure emblématique d'un monde arabe humilié par l'Occident. De ce fait, la mobilisation contre la guerre en Irak place l'AMF et l'ATMF dans une curieuse position : opposées au régime de Saddam Hussein, elles sont, pour la première fois, en porte-à-faux vis-à-vis des luttes du peuple marocain et de la réalité socio-politique du Maroc.

C'est dans ce contexte que des rencontres sont organisées entre l'AMF, l'ATMF (chacune séparément) et des associations musulmanes, parfois à la demande des premières. Elles ont du mal à déboucher sur des positions communes, comme le reconnaissent les militants : « *notre appréhension devant la question de l'Islam fait qu'on n'a pas beaucoup avancé sur cette*

question. »²⁸⁵ L'AMF semble plus attachée que l'ATMF à établir des relations avec ces associations musulmanes, du fait de son intérêt plus grand pour le champ politique marocain, où les islamistes gagnent du terrain et sont les opposants les plus déterminés à l'intervention armée. L'AMF rencontre des associations « *islamistes* » (selon ses propres termes) le 1^{er} mai 1991, mais elle reste prudente : « *il faut continuer à les rencontrer [...], sans trop s'avancer, en attendant de mieux définir notre politique* [sur l'Irak]. » Cette politique se traduit par la participation de l'AMF aux manifestations contre la guerre et à une quête d'argent pour ses victimes.²⁸⁶ En outre, consciente des dangers de radicalisation de ces manifestations, l'AMF lance un « *appel au calme* » et interpelle directement le président de la République dès le 12 janvier 1991 (avant que la guerre n'éclate).²⁸⁷

²⁸⁵ ATMF, *Travaux du 4^{ème} congrès*, 26-28 décembre 1992, p. 30.

²⁸⁶ Compte-rendu du Bureau exécutif de l'AMF du 26 février 1991.

²⁸⁷ AMF, *Présentation des travaux du 13^{ème} congrès*, 25-27 janvier 1991, Melun, 3 p.

III - LA FIN DE LA BIPOLARISATION ASSOCIATIVE (1991-1995)

La diversification des associations de migrants maghrébins (et marocains en particulier) et les effets du mouvement « *beur* » sur les revendications et les activités de l'AMF et de l'ATMF vont conduire, au début des années 1990, à la dilution du pôle progressiste que ces deux associations incarnent seules depuis 1973.

Les causes de cette dilution sont aussi à chercher du côté du Maroc : la récupération par le régime, en 1990, du discours sur les droits de l'Homme et l'amnistie quasi-générale, en 1994, des prisonniers et des exilés politiques sont deux moments-clés pour comprendre comment se repositionnent l'AMF et l'ATMF dans leur rapport à l'Etat marocain et aux luttes politiques qui s'y déroulent. De fait, les abus du pouvoir marocain à l'encontre des syndicalistes et des militants politiques se font plus rares. En France, ils sont combattus par deux nouvelles associations spécifiques, l'Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), créée en 1984, et l'Association des parents et amis des disparus au Maroc (APADM), créée en 1987. Ainsi, en quelques années, à la lutte contre le régime marocain se substitue la défense des droits de l'Homme.

A l'image du pôle progressiste, le pôle amicaliste se dissout, mais de manière plus opaque. De nouvelles institutions sont mises en place par l'Etat marocain pour mettre en œuvre sa politique à l'égard des migrants marocains de France et d'Europe. Cette politique a une dimension associative moins affirmée qu'auparavant, du temps des amicales. Il devient alors plus difficile pour le pôle progressiste de se définir en opposition à un pôle amicaliste qui n'existe plus réellement.

A la fin de cette période, la bipolarisation associative disparaît. L'AMF et l'ATMF tentent sans succès de transposer le pôle progressiste à l'échelle européenne, à travers leurs coordinations respectives et au sein du Forum des migrants. A l'échelle nationale, ces deux associations renouvellent leur organisation interne, en passant d'une certaine forme de centralisme à un fédéralisme assumé, qui dissimule mal le déclin du militantisme à l'échelle locale, au sein de leurs sections.

1. DE LA LUTTE CONTRE LE RÉGIME A LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

A - Les associations de défense des droits de l'Homme en France

Les manifestations de 1984 au Maroc contribuent indirectement à la formation de l'ASDHOM, créée à Paris le 8 juin de cette année-là par des exilés politiques. Parmi eux figurent des exilés déjà membres de l'AMF et le fondateur du Parti pour l'action démocratique et sociale (PADS, extrême-gauche) au Maroc. D'après Ignace Dalle, qui fût correspondant de l'AFP au Maroc, l'ASDHOM est créée « *pour tenter de combler le vide créé par l'absence d'activités de l'AMDH* » [Dalle, 2001 : 252]. En effet, l'Association marocaine des droits humains (AMDH), fondée en juin 1979, va rester inactive pendant une

dizaine d'années du fait de la répression. Les arrestations et les procès de ses adhérents débutent dès 1981 et 1983. En outre, son fonctionnement est bloqué par des querelles partisans entre des fondateurs issus de toute la gauche (de l'USFP à Ilal Amam). Le combat pour les droits de l'Homme est à cette époque mené dans une perspective plus globale de changement de régime : l'AMDH et l'ASDHOM des premières années sont créées par les organisations de la gauche marxiste-léniniste marocaine pour devenir une arme supplémentaire dans le combat contre la monarchie. Bien sûr, l'expérience personnelle de l'enfermement, de la privation des droits voire de la torture a joué un rôle dans l'émergence de cette thématique dans le discours et l'action des militants au Maroc, tout comme les contacts répétés avec les militants d'Amnesty International et de la FIDH, qui se font l'écho en Europe de la situation des prisonniers politiques et du phénomène de la disparition [Rollinde, 2002 : 247-252]. Reste que les tabous sur les questions sahraouie ou islamiste vont longtemps en limiter la portée. L'ASDHOM saura lever ces deux types d'obstacles plus tôt que ses homologues marocaines.²⁸⁸ Un membre de l'association, Saïd, dont l'itinéraire a déjà été évoqué²⁸⁹, m'explique l'originalité de l'ASDHOM vis-à-vis de l'AMDH :

« Même quand ces organisations [telles que l'AMDH] ont commencé à avoir leurs activités, elles avaient des lignes rouges à ne pas dépasser, des choses dont elles ne pouvaient pas parler. Par exemple, sur les disparus de Tazmamart, les militaires, ou les disparus sahraouis, on ne pouvait pas parler de ces thèmes-là ! Donc, ici, il y avait une plus grande liberté de discuter de ça. [...] On était la seule source crédible d'informations. L'information qu'on tenait au Maroc, elle ne pouvait pas sortir du Maroc. [...] Ça sortait et nous, on faisait l'amplificateur, celui qui savait envoyer le message à telle organisation, à telle agence de presse. »

[Saïd, ASDHOM, Paris]

Le positionnement de l'ASDHOM dans le mouvement associatif marocain est original, comme le relève un de ses rapports récents : « à la différence des autres associations marocaines de l'immigration ayant un caractère social ou sectoriel, le champ d'intervention de l'ASDHOM est celui des droits humains tels que reconnus universellement. »²⁹⁰ Ainsi, cette association composée exclusivement de migrants résidant en France mène des activités orientées vers le Maroc, tout en se réclamant de normes et de valeurs universelles. Elle souhaite promouvoir une « culture ASDHOM » faite de fraternité, de tolérance et d'autonomie vis-à-vis des partis, y compris au niveau individuel (« c'est un devoir de chaque membre »). La recherche du consensus est systématique dans la prise de décision des instances (CA, bureau). Toutefois, les moyens de la jeune association sont restreints puisque, pour garantir son indépendance, elle refuse de demander des subventions et sollicite des dons individuels et le bénévolat de ses membres. L'équilibre financier est donc précaire et, à la moindre baisse des dons, l'existence de l'association est remise en cause, d'autant que durant ses six premières années, elle ne possède pas de local propre.

²⁸⁸ Outre l'AMDH, il existe déjà une la Ligue marocaine des droits de l'Homme, créée par l'Istiqlal en 1972. Une troisième organisation, l'OMDH, apparaît en 1988 (et adhère à la FIDH).

²⁸⁹ Au chapitre 4 (section II, paragraphe 1).

²⁹⁰ Programme d'action voté le 24 janvier 2004 en assemblée générale.

« Au début, les gens se rencontraient dans une maison, dans un café, pour faire des réunions, louaient des salles ou demandaient des salles aux associations pour faire des assemblées publiques, des activités, jusqu'à 1990-1991 où on a eu un local ici au CICP. Local que d'ailleurs on n'a pas pu tenir, faute de problèmes, faute d'argent, mais aussi conséquence d'une crise : parce que tant que l'ASDHOM était très active, les gens faisaient des dons spontanément. »

[Saïd, ASDHOM]

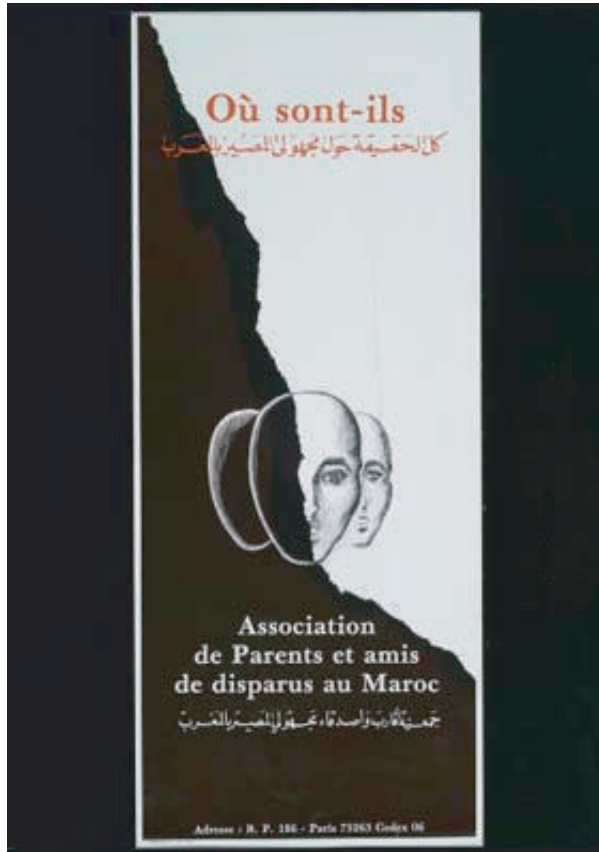
En 1991, la guerre du Golfe permet à l'ASDHOM de se positionner de manière originale par rapport au mouvement marocain des droits de l'Homme, en adoptant une ligne du type « *ni Bush, ni Saddam* » alors que la grande partie de la société marocaine, y compris la gauche politique et associative, soutient à mots plus ou moins couverts le régime irakien. L'ASDHOM réussit à bousculer le consensus au Maroc en obtenant la publication dans le journal du PPS d'un communiqué exposant sa position. L'association, en défendant les droits de l'Homme de tout prisonnier, exilé ou disparu, que celui-ci soit marxiste-léniniste, sahraoui ou islamiste, contribue à distance à l'ouverture de l'espace public et à la démocratisation du pays. La crise de l'ASDHOM intervient en 1994. Elle n'est pas causée par des rivalités pour la direction, puisque la rotation des tâches s'effectue régulièrement, y compris pour la présidence. La cause en est un événement qui, paradoxalement, est l'objectif principal de l'ASDHOM depuis 1989 : l'amnistie quasi générale du 8 juillet 1994.

Entre temps, une seconde association de migrants marocains et de défense des droits de l'Homme est née en France, quoique plus modeste : c'est l'Association des parents et amis des disparus au Maroc (APADM) constituée pour l'essentiel des membres de la famille d'Houcine El Manouzi, disparu le 29 octobre 1972. Créée à la fin des années 1980, cette association ne tient aucune assemblée générale et n'accueille aucun nouveau adhérent depuis sa création : c'est donc davantage un « *club fermé* »²⁹¹ qu'une organisation, ce qui ne l'empêche pas d'être présente dans les séminaires et les manifestations (cf. figure 9), de participer à la rédaction de livres [APADM ; AS-CLCRM, 1986] ou de signer des tracts et des communiqués, jusqu'à aujourd'hui, notamment à travers la présence du frère d'Houcine, Rachid El Manouzi, à des réunions publiques. Les CLCRM existent toujours, depuis 1972, et constitue le troisième acteur de cette mouvance de défense des droits de l'Homme au Maroc. Dans les années 2000, une section française du Forum vérité justice (FVJ) marocain, dirigé par Driss Benzekri, est créée à Paris et s'ajoute à cette courte liste. Enfin, l'Institut Mehdi Ben Barka participe aux actions communes organisées par ces quatre associations. Il est d'ailleurs remarquable que le fils de l'opposant disparu, Bachir Ben Barka, soit encore présent, en France et au Maroc, aux côtés de ces associations, pour réclamer la vérité sur ces « *années de plomb* ». Ainsi se poursuit le cycle ouvert par son père, en 1960, avec la création de l'AMF.

²⁹¹ Expression d'un interviewé.

Figure 9 : Affiches d'associations créées en France pour défendre les droits de l'Homme au Maroc

Affiche de l'APADM (non datée)



Affiche commune à diverses associations (1985)



Source : Coll. Génériques © DR.

B - Le Temps du Maroc (1991) et de l'amnistie (1994)

Les ouvertures politiques du régime marocain débutent en 1989, avec la grâce royale de 50 détenus marxistes-léninistes condamnés lors du procès de 1977. Mais le régime reste sous la pression européenne : le 12 octobre 1989, le Parlement de l'UE, alerté par l'ASDHOM et les CLCRM, vote une résolution sur les prisonniers politiques restants, dont certains mènent une grève de la faim. L'ouverture du régime se confirme en 1990, avec la création par le Palais du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), qui intègre les associations de droits de l'Homme, mais dans un cadre restreint, puisqu'il est interdit au CCDH de discuter de la religion, de la question sahraouie et de la forme monarchique de gouvernement [Rollinde, 2002 : 263-264]. En décembre 1990, le Palais laisse les associations proclamer une Charte nationale des droits de l'Homme. En France, la CADIME, dont l'ATMF, soutient cette charte tout en souhaitant qu'y soit inclus un paragraphe sur « *les droits des citoyens marocains immigrés en Europe.* »²⁹² Enfin, en 1992, la référence aux droits de l'Homme est inscrite dans le préambule de la constitution marocaine.

Le fonctionnement du CCDH n'est pas optimal, mais c'est une première réponse du Palais aux demandes des associations qui deviennent des interlocutrices légitimes. En retour, ces conseils renforcent la centralité politique du roi, en tant que « *représentant suprême de la nation* » selon l'article 19 de la Constitution, tandis que le champ politique est « *désamorcé* » [Tozy, 1991] de toute charge subversive. Sur la question des prisonniers politiques, des concessions sont faites dès 1991, avec la libération de tous les soldats détenus dans la prison de Tazmamart, dont l'existence a été révélée par plusieurs ouvrages et campagnes de presse, ainsi que celle de détenus sahraouis. Au même moment, Abraham Serfaty, le plus ancien prisonnier politique au monde, est libéré de la prison centrale de Kenitra après 17 ans d'enfermement, puis expulsé du Maroc vers la France.

L'Etat marocain poursuit ainsi une stratégie de revalorisation de son image publique à l'étranger, qui se traduit notamment, en France, par l'organisation de l'Année du Maroc, ou « *le Temps du Maroc* », en 1991. Des manifestations culturelles et commerciales ont lieu un peu partout en France. Mais l'événement est vite terni par le succès en librairie du livre de Gilles Perrault, *Notre ami le roi*, interdit au Maroc, qui révèle les aspects les plus sombres du règne d'Hassan II. Gilles Perrault a d'ailleurs puisé une part de ses informations auprès de membres de l'AMF, de l'ATMF et de l'ASDHOM. Ces trois associations organisent une véritable contre-campagne au Temps du Maroc, intitulée « *l'Autre Maroc* », afin de faire connaître les violations des droits de l'Homme commises par le régime.

L'ASDHOM vient donc renforcer le pôle progressiste. Un document préparatoire au 3^{ème} congrès (2-4 juin 1990) de l'ATMF indique le type de relations que l'association entretient alors avec ces associations de droits de l'Homme : « *concernant l'ASDHOM et les CLCRM, nous devons encourager une meilleure organisation de ces associations dans le but de les sortir de leur isolement et de leur parisianisme.* » L'ATMF fait figure d'héritière des luttes

²⁹² *Trait d'union*, avril 1990, 8 p.

des migrants marocains en France et bénéficie d'une implantation inégalée dans les entreprises et les quartiers. Elle peut donc faire connaître plus largement la situation des droits de l'Homme au Maroc et relayer les actions menées par l'ASDHOM et les CLCRM. Au début de l'année 1990, lorsque les CLCRM connaissent des difficultés financières, avec un déficit budgétaire de 10 000 Francs, l'ATMF lance un appel à ses adhérents pour les soutenir financièrement et pour la survie de leur bulletin *Maroc répression*.²⁹³

Cependant, il semble que l'ASDHOM ait acquis une certaine expertise du dossier des droits de l'Homme supérieure à celle de l'ATMF, en partie parce que les membres de l'ASDHOM sont des exilés plus récents. Cette observation rejoint celles de Stéphane Dufoix [2002] sur la contestation, dans les exopolities polonaises, hongroises et tchécoslovaques en France, de la légitimité et de l'efficacité des organisations déjà installées par de nouvelles vagues d'exilés provenant des pays d'origine. A Saint-Nazaire, par exemple, lorsque Yassine mobilise des associations locales dans le cadre du collectif « *Agir pour le Maroc* », il le fait au nom de l'ASDHOM. Il faut dire que la section de l'ATMF qu'il a tenté d'organiser dans les années 1980 n'a jamais réellement fonctionné. En 1991, dans le cadre de la campagne l'Autre Maroc, Yassine invite à Saint-Nazaire deux opposants du régime interdits de séjour au Maroc, Abraham Serfaty et Mohamed Diouri²⁹⁴, pour débattre des droits de l'Homme au Maroc. Cette initiative lui vaudra d'être arrêté par la police marocaine lors de son retour au pays durant l'été suivant, puis en 1997 :

« Saint-Nazaire a été la première ville à avoir reçu Abraham Serfaty, après Paris. J'étais derrière la préparation. Quand il est venu à Paris, je l'ai chopé et on a mis en place son accueil à Saint-Nazaire. Il était réfugié en France à partir d'août 1990, ils l'ont expulsé. [...] On a fait une conférence de presse, à la télé, un film, Envoyé Spécial, les journaux, une cassette vidéo de la Ville de Nantes. La Ville de Saint-Nazaire lui a donné le titre de « citoyen d'honneur ». Pourtant, le mouvement chevènementiste n'a pas cette notion, c'était la première personne. Ils l'ont reçu comme Mandela, hein ! La plus grande salle de la ville, René Cadou, était comble ! C'était un moment où les gens étaient émus, je me souviens. Du monde est venu de toute la région, de Nantes... »

[Yassine, ASDHOM]

En juillet 1994, l'amnistie royale conduit à la libération de 352 des 400 prisonniers politiques alors recensés par les organisations non-gouvernementales et tous les exilés sont autorisés à rentrer au Maroc. Dans leur immense majorité, les exilés membres de l'ASDHOM décident de rentrer ou de séjourner alternativement dans les deux pays, comme Saïd. Cela contribue à réduire le nombre de militants de l'association en France. Pour autant, l'association n'est pas dissoute et, après une période de léthargie, elle revivra à la fin de l'année 1997.

²⁹³ *Trait d'union*, n°5, février 1990.

²⁹⁴ Ecrivain expulsé du Maroc pour y avoir publié un livre sur les trafics illégaux auxquels se livrerait le Palais au sein de l'Omnium nord-africain. Selon un communiqué de l'ASDHOM du 19 juin 1991, « *le roi Hassan II aurait menacé de rompre ses relations diplomatiques avec la France si le livre de Moumem Diouri était édité en France. La DST a signifié à plusieurs reprises à l'auteur que la France n'était pas prête à supporter une « nouvelle bombe contre Hassan II* » après l'explosif livre de Gilles Perrault « *Notre ami le roi* » ».

2. LE DÉCLIN DU PÔLE AMICALISTE

Les raisons profondes du déclin des amicales en France sont éclairées ici par l'exemple de leur déclin aux Pays-Bas, à propos duquel j'ai pu collecter des documents internes, datés des années 1979-1982, documents qui m'ont fait défaut sur le terrain français. Toutes les amicales fonctionnant peu ou prou sur le même modèle, défini par Rabat, les conclusions tirées de cet exemple sont généralisables aux amicales existantes en France, même si la crise interne de ces dernières est plus tardive, puisqu'elle intervient en 1985-1986.

A - L'exemple précurseur des amicales des Pays-Bas

La lecture de ces documents internes permet de comprendre les raisons de la crise interne qui secoue les amicales au Pays-Bas. Trois nouveaux aspects se dégagent, dont deux d'entre eux remettent en question l'image d'homogénéité des amicales donnée par les militants interviewés. Ces trois aspects sont : la répression individualisée des militants associatifs ; les tensions entre le personnel consulaire et les amicalistes ; la crise organisationnelle et idéologique des années 1982-1984.

Le premier aspect est commun aux Pays-Bas et à la France. La correspondance (lettres, procès-verbaux), rédigée tantôt en néerlandais, tantôt en arabe, entre le consulat général d'Amsterdam, les amicales locales et le Ministère des affaires étrangères du Maroc témoigne d'un ciblage précis des individus, une sorte de délation organisée. Un cas emblématique est celui du président de l'association KMAN qui, en avril 1979, se voit refuser la prorogation de son passeport marocain. A la fin de la même année, une nouvelle demande donne lieu à un courrier portant en-tête du Consulat général avec la mention « *confidentiel très urgent* » et adressé au Ministère des affaires étrangères du Maroc, dans lequel sont dénoncés les « *positions hostiles au régime marocain* » et les « *agissements de Monsieur [...] visant à contrecarrer l'action des amicales* ». Pourtant, la lettre recommande la prudence en raison du « *rebondissement de ses activités subversives* » que pourrait susciter un nouveau refus de prorogation. Le signataire conseille donc de jouer sur les délais (en acceptant la demande sans rien donner en retour) pour se donner le temps de juger de la situation.

Le second aspect est plus nouveau, puisque sont révélées les tensions existantes entre les amicales et un agent consulaire. Le 17 août 1979, la Fédération des amicales de Hollande écrit à l'Ambassade marocaine pour se plaindre du comportement de l'assistant du consul d'Amsterdam : celui-ci serait « *corrompu* », il traînerait à recevoir et à aider deux immigrés marocains malades ; surtout, il aurait qualifié les amicales d'« *ordure* » et aurait menacé des amicalistes de refoulement aux postes frontières du Maroc. L'auteur de la lettre demande donc à l'ambassadeur « *dans l'intérêt de nos travailleurs marocains, d'éliminer un tel élément de notre communauté* ». Il existe donc des rivalités entre amicalistes et agents consulaires pouvant aller jusqu'à l'usage du même type de menaces que celles brandies d'habitude à l'encontre des militants associatifs. En l'absence de données concernant la réalisation concrète de ces menaces-ci, il est difficile de conclure à un équilibre entre les deux types de

répression. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'un tel équilibre n'existe pas, mais l'essentiel est ailleurs : cet exemple montre que la surveillance exercée par les amicales n'est pas unilatérale et que les agents consulaires eux-mêmes font l'objet d'une surveillance de la part des amicales... et inversement parfois, comme l'illustre le dernier exemple.

Le 7 février 1982 se déroule l'assemblée générale de la Fédération des amicales des Pays-Bas, qui semble présenter une armature territoriale solide. Elle est en effet présente dans les villes de d'Amsterdam, Arnhem, Breda, Eindhoven, Gouda, Haag, Leiden, Limburg, Rotterdam et Utrecht. Cependant, peu après, c'est un constat d'échec que dresse le Consulat général :

« Depuis 1982, les amicales comme le bureau fédéral, par leur désorganisation totale et leur esprit de clans, ont sombré dans une stagnation totale. [...] Certains membres se sont avérés de purs escrocs, d'autres usent du trafic d'influence, et le comble, d'autres appartiennent à divers milieux de trafic de drogue. Certains membres sont également affiliés au KMAN. [...] Heureusement que certaines associations sont restées fidèles au Service Social grâce auxquelles un lieu – hors administration – est maintenu. »²⁹⁵

D'autres accusations figurent dans ce rapport d'activité : le pouvoir abusif que s'arrogerait le président et l'absence totale d'activités sportives, culturelles ou religieuses, ce qui a nécessité une « épuration » menée par les attachés sociaux (personnel consulaire) en 1983. Est même mentionnée la participation d'amicalistes à deux manifestations jugées hostiles au régime marocain ! Au-delà du ton employé, plusieurs éléments doivent être distingués dans cette crise des amicales. Tout d'abord, le déséquilibre de pouvoir entre le président et le bureau n'est pas propre aux amicales et existe chez beaucoup d'associations. L'originalité est ici qu'un président élu par des amicalistes de différentes villes se trouve délégitimé par son autorité de tutelle qu'est le consulat général. Rappelons que chaque consulat possède un service social (le « guichet » des migrants) dirigé par un fonctionnaire de l'Ambassade (l'attaché social) qui fait le lien entre le consulat et l'amicale ou les amicales locale(s). Le conflit rapporté ici est donc un conflit de légitimité entre un responsable associatif, même pro-gouvernemental, et des fonctionnaires marocains. A l'inverse du conflit entre amicalistes et militants du KMAN, celui-ci ne repose pas sur des bases politiques et l'auteur du rapport prend soin d'aborder les deux dimensions séparément. Le plus intéressant, enfin, est le second conflit qui se noue à partir des « prises de position hostiles [d'amicalistes] à l'administration et au régime. » Comment expliquer ce passage de l'amicalisme à l'opposition politique ? Par l'efficacité de la propagande du KMAN ? Cette association, proche de l'ATMF, publie à l'époque une revue luxueuse et joue un grand rôle dans la révélation des liens entretenus par les amicales avec le pouvoir marocain. Des tracts à ce sujet sont distribués, parfois signés par les organisations de la gauche hollandaise. Enfin, cette propagande a pu avoir un écho très large dès 1982, à l'occasion du moussem organisé à Amsterdam par la CADIME.

²⁹⁵ Lettre du Consulat général d'Amsterdam au Ministère des affaires étrangères du Maroc, datée du 20 janvier 1984 et sous-titrée « rapport d'activité 1983 ».

B - La crise de la Fédération des amicales de travailleurs et de commerçants marocains en France

Selon Mohamed Charef, les causes du déclin des amicales en France sont leur incapacité à s'adapter aux nouvelles réalités sociologiques, leurs luttes intestines, leurs privilèges acquis indûment et leur « *embourgeoisement* » face aux nouvelles associations de migrants marocains. Enfin, « *depuis 1986, leurs bureaux n'ont pas été renouvelés et le président de leur fédération a été destitué et remplacé par une personne qui assure l'intérim depuis 1993* » [Charef, 1999 : 294]. Le 21 décembre 1985, lors d'un passage à Paris, le roi Hassan II lui-même reconnaît le caractère non-démocratique des amicales :

« Nous avons décidé d'asseoir ces amicales sur une base véritablement démocratique. Nous envisageons pour cela la convocation en juillet prochain d'un congrès qui définira cette base, conformément à la volonté librement exprimée des travailleurs marocains, en France, ne prenant en considération que l'intérêt général et l'intérêt propre à chaque travailleur marocain. »

Selon Abdelkrim Belguendouz, qui cite ce discours royal, le congrès s'est tenu à Rabat en juillet 1986, mais n'a conduit à aucune démocratisation des amicales [Belguendouz, 1999 : 260]. Le discours royal prend plus de consistance en 1990, avec la création du Ministère de la Communauté Marocaine à l'Étranger et la nomination de Rafiq Haddaoui, qui se déclare ouvert au dialogue avec toutes les associations de migrants :

« La communauté dans son écrasante majorité estime qu'il faut rénover le système associatif et le rendre plus crédible : les « Amicales » et leurs méthodes d'action, de l'aveu même de leurs responsables, ne sont plus adaptées à la situation, les autorités des pays d'accueil elles-mêmes souhaitent voir les Marocains disposer d'associations plus ouvertes pour leur permettre de dialoguer avec elles. [...] Les meilleures volontés et il en existe, ont été découragées ; elles se sont réfugiées soit dans d'autres associations, soit dans la réserve, ne se considérant appartenir ni à la catégorie de « travailleurs », ni à celle de « commerçants ». »²⁹⁶

De cette époque date la première rencontre de l'ATMF avec l'ambassadeur du Maroc à Paris.²⁹⁷ En 1992, un nouveau pas est franchi, avec la création de la Fondation Hassan II. Institution à but non lucratif, présidée par le roi, la fondation est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Tous les ministères et un groupement de banques sont membres du comité directeur. La Fondation remplit peu à peu le vide laissé par l'inaction croissante du Ministère. Sa fonction est de décloisonner les structures ministérielles pour régler les problèmes des migrants (investissements, état civil, etc.) qui sont transversaux. « *De ce fait, la Fondation se trouve aujourd'hui à remplir des missions à la fois multiples et en même temps contradictoires, comme l'assistance aux plus démunis ou la valorisation des réussites marocaines à l'étranger* » [Belbah ; Chattou, 2002 : 127].

²⁹⁶ Rafik Haddaoui, Ministre chargé des affaires des Marocains à l'étranger, *Le Matin du Sahara*, 22 mars 1991.

²⁹⁷ Les dates de ce premier rendez-vous divergent : est-ce en février 1990, en janvier 1991 ou en novembre 1991 ? Les sources de ces dates sont, dans l'ordre : ATMF, *Travaux du 4^{ème} congrès*, 26-28 décembre 1992 ; *Trait d'union*, n°15, mars 1991 ; Zakia Daoud, 2002 : 114-115.

Le principal objectif de la Fondation est de consolider les liens socioculturels entre les migrants marocains et le Maroc, par l'envoi d'imams dans les mosquées, d'enseignants dans le cadre des cours de langue et de culture d'origine, mais aussi par l'organisation de colonies de vacances au Maroc, l'assistance financière, juridique et technique aux migrants souhaitant investir au Maroc et le financement d'activités associatives, festives, sportives. L'ATMF refuse d'établir des relations avec la Fondation, qu'elle assimile aux amicales :

« Les relations aux autorités marocaines doivent rester de nature revendicative. [...] Le seul interlocuteur pour notre association doit être une structure officielle de l'Etat marocain : Ministère de l'immigration, Ambassade et Consulat. Aucune relation ne doit être établie avec des structures parallèles à l'image de la Fondation Hassan II ou des néo-amicales. »²⁹⁸

De fait, de 1992 à 1995, des liens s'établissent entre d'anciens amicalistes, des membres de la Fondation et de nouveaux responsables associatifs, notamment autour de l'association Carrefour. Plusieurs associations de migrants marocains orientées vers la jeunesse se créent dans les villes françaises, autour de leaders proches des consulats, telle que l'Association Culturelle des Marocains d'Etampes (ACME) qui tient des réunions pour informer les jeunes sur la drogue et le sida, le sport [Ghayet, 1997]. Les anciens amicalistes se reconvertissent dans des associations d'expression culturelle, d'exercice du culte musulman et même de défense des droits des étrangers. Dès 1989, l'ATMF d'Aix-en-Provence s'alarme de « l'apparition [à Aix et Marseille] de certaines associations se réclamant des immigrés, n'ayant jamais existé jusqu'à aujourd'hui et aidées par la Municipalité, cela ne peut pas nous inspirer confiance ».²⁹⁹ En dehors de l'investissement du champ religieux, qui n'intervient réellement qu'à compter de 1995 à travers la FNMF³⁰⁰, l'une des formes privilégiées de cette reconversion des amicales est la création d'associations de parents d'élèves d'origine marocaine : c'est le cas à Saint-Etienne, où l'APEM, créée en 1992, partage ses locaux avec l'amicale et regrouperait environ 750 adhérents, tout en n'entretenant aucune relation avec l'institution scolaire [Bencharif, 2002 : 114] ; c'est aussi le cas à Poitiers avec l'Association des parents et de la famille marocaine pour le dialogue et l'intégration (APFMDI).

La crise des amicales provoque donc des reconversions très diverses de leurs responsables au sein de nouvelles associations reprenant certaines des thématiques du mouvement « *beur* » ou issues indirectement de celui-ci (associations de jeunes), qui sont non plus téléguidées mais soutenues par l'Etat marocain. Nous verrons, dans le prochain chapitre, que ces reconversions sont structurées par de nouveaux mots d'ordre en partie impulsés par Rabat. Cette « *nouvelle donne* » associative joue un rôle dans la crise du pôle progressiste.

²⁹⁸ Travaux du 5^{ème} congrès, 15-17 avril 1995, p. 26.

²⁹⁹ Trait d'union, n°2, octobre 1989.

³⁰⁰ Se reporter au chapitre 3 (section III, paragraphe 2A).

3. LA CRISE DU PÔLE PROGRESSISTE

Les amicales étaient structurées à l'échelle européenne, à travers la Fédération des amicales des travailleurs et des commerçants marocains d'Europe : c'est l'une des raisons qui ont motivé les associations d'opposants, dont l'AMF et l'ATMF, à se coordonner entre elles à l'échelle européenne dès le début de la décennie 1980. En 1991, alors que ces coordinations sont devenues inactives, la perspective d'une européanisation du pôle progressiste renaît, avec la création du Forum des migrants par la Commission européenne. De 1991 à 1998, cette structure consultative est – entre autres difficultés – la proie de rivalités entre l'AMF et l'ATMF.

Ces rivalités interviennent dans un contexte marqué par le déclin du militantisme traditionnel, visible dans la diminution des sections des deux associations à l'échelle nationale. Le passage des deux associations, entre 1991 et 1995, à un mode de fonctionnement plus souple, de type fédéral, est insuffisant à juguler cette crise du pôle progressiste.

A - Les échecs d'une bipolarisation à l'échelle européenne : le Forum européen des migrants

La Coordination des associations démocratiques d'immigrés marocains en Europe (CADIME), créée en 1981, regroupe l'ATMF, le KMAN (Pays-Bas) et le RDM (Belgique). L'Union des travailleurs marocains d'Allemagne (MAB) semble avoir disparu – ou quitté la coordination – au cours des années 1980. De son côté, l'AMF a initié dès 1982 la création de la Coordination européenne et démocratique des associations marocaines (CEDAM), qui regroupe l'AMMU (Pays-Bas), issue d'une scission du KMAN, et Dar El Maghrib (Belgique). Autrement dit, la CADIME regroupe les associations d'opposants radicaux au régime marocain et le CEDAM les associations d'opposants plus modérés. Dans les années 1980, l'activité de ces coordinations est très faible et se limite à des échanges d'informations sur la situation politique au Maroc. Les seules exceptions sont les mousses organisés par la CADIME jusqu'en 1987.

Au tournant de la décennie, les deux coordinations s'enrichissent d'un nouveau membre espagnol : il s'agit, pour la CADIME, de l'Association des travailleurs immigrés marocains d'Espagne (ATIME) et, pour le CEDAM, de l'Association des exilés marocains d'Espagne (AEME), toutes deux issues de la même association, l'ATIME initiale, créée par la dernière vague d'exilés marxistes-léninistes entre 1981 et 1984. Là encore, il s'agit d'une scission entre radicaux (ATIME) et modérés (AEME). Leur ralliement à l'une ou l'autre des deux coordinations n'est pas automatique : ainsi, les associations déjà membres de la CADIME se réunissent à Paris, le 4 novembre 1989, pour débattre de cette distinction entre l'ATIME et l'AEME et de leur éventuelle adhésion à la CADIME.³⁰¹

³⁰¹ *Trait d'union*, n°2, novembre 1989.

A compter de 1991, la création du Forum européen des migrants permet aux associations membres de ces deux coordinations de poursuivre leurs échanges dans un cadre plus institutionnel. Le Forum a des conséquences différentes sur les deux coordinations. En effet, dans un premier temps, le 4^{ème} congrès de l'ATMF (1992) précise que la « *CADIME est délaissée au profit du Forum* ». Mais le 6^{ème} congrès (1998) entérine la fin de la CADIME en raison des conflits entre l'ATMF, le KMAN et l'ATIME. L'ATMF accuse par exemple l'ATIME de « *manquer de sérieux* » et le KMAN d'être « *trop lié à ses financeurs* ». La participation de l'ATMF au Forum prend donc une forme individuelle et non celle de la coordination. A l'inverse, la participation au Forum permet au CEDAM et à l'AMF de devenir plus actifs, notamment sur la question du racisme en Europe [CEDAM, 1997].

Le Forum européen des migrants est, au départ, conçu comme un organisme de représentation des associations de migrants au niveau européen. Il doit aussi jouer un rôle de consultation auprès de la Commission européenne et de facilitation des échanges entre institutions de l'UE, à propos de divers sujets touchant à l'immigration : le racisme, l'égalité des droits, la justice sociale, la libre circulation, le droit au travail, le droit de vote, l'égalité des chances. L'idée de sa création apparaît lors de la conférence de Stockholm de 1985 et dans le rapport Evrengis de 1986 sur le racisme et l'exclusion. Précédé, pour la France, d'un Conseil des associations immigrées en Europe (CAIE, sur le modèle du CAIF), puis du groupe Migreurope (1988), le Forum est lancé en 1991 par la Commission à l'initiative du Parlement, qui a prévu dès 1988 de le financer dans le cadre de la ligne budgétaire consacrée aux droits de l'Homme.

Rapidement, le Forum entre dans une « *grave crise* », provoquée par des irrégularités financières, une perte de crédibilité et des conflits de pouvoir au sein de sa direction. Catherine Wihtol de Wenden explique également cette crise par les « *dissensions entre Turcs et Maghrébins, les deux groupes les plus nombreux* » ; selon la politologue, le Forum « *apparaît aussi, à certains égards, comme une entreprise marocaine* », car il est dirigé par un enseignant marocain de l'université de Cologne, proche du CEDAM et de l'AMF [Wihtol de Wenden ; Leveau, 2001 : 151-153].³⁰² Ma consultation des archives de l'AMF et de l'ATMF me permet de compléter cette analyse sur deux points. Le premier est que l'échec du Forum s'explique aussi par les dissensions entre les associations de migrants marocains (CEDAM et CADIME). Le second point est que l'AMF tire elle aussi un bilan négatif du Forum, malgré sa proximité avec son président.

Pour l'AMF, deux problèmes se posent vis-à-vis du Forum en 1990-1991. Le premier est que le Parlement a une conception large du Forum, alors que la Commission veut le restreindre aux organisations d'étrangers extra-communautaires et le limiter à un rôle de concertation et d'échange. Le second problème est que les associations locales, régionales (de type AMF 93) et supranationales (de type CEDAM) sont dans un premier temps exclues du Forum, au profit

³⁰² Catherine Wihtol de Wenden poursuit : « *Ses leaders [ceux du Forum], parfois anciens réfugiés, sensibles à l'offre d'ouverture démocratique faite par le gouvernement marocain depuis 1998, sont acquis au dialogue euro-méditerranéen, aux projets associatifs de coopération décentralisée et cherchent, pour certains, une double insertion positive, à Bruxelles et là-bas* » [ibid. : 153].

des seules associations nationales, fédérées ou non (de type AMF). L'AMF est favorable à l'adhésion de tous ces types d'associations et à l'éligibilité à la direction du Forum des associations supranationales (CEDAM) et nationales (AMF). En effet, cela lui permet d'augmenter ses chances de voir l'un de ses candidats élu à la direction. A cet égard, les débuts du Forum la déçoivent :

*« Il est possible que nous soyons lésés dans la représentation durant le premier mandat de la direction du Forum [...]. L'essentiel est dans la présence de toutes nos associations du CEDAM dans l'AG. »*³⁰³

L'objectif initial de l'AMF au sein de ce Forum est clairement celui de la reconnaissance de sa légitimité par les institutions européennes, qui peut ensuite lui « ouvrir des portes » pour défendre les droits de l'Homme au Maroc.³⁰⁴ C'est pourquoi l'AMF craint la possible adhésion d'associations d'étrangers communautaires, italiens par exemple, ce qui serait « suicidaire » car leurs associations sont plus structurées. Elle est donc rassurée lorsque la Commission décide de les exclure.

A l'inverse, dès 1990, l'ATMF critique cette exclusion des associations de migrants communautaires du Forum, tout comme l'absence d'associations de femmes et de jeunes. L'ATMF participe toutefois à la réunion préparatoire des 29 et 30 novembre 1990 et à l'élection d'un bureau provisoire, présidé par un « Hindou » et vice-présidé par un Egyptien.³⁰⁵ Mais l'intérêt de l'ATMF pour le Forum semble plus faible que celui de l'AMF. Ainsi, entre 1995 et 1998, aucune réunion de l'ATMF nationale n'y est consacrée. Seuls deux de ses militants, membres des sections de Saint-Avold et de Nancy, suivent les réunions du Forum. Ils participent par exemple à l'assemblée générale d'octobre 1996, où ils représentent à la fois la CADIME et l'ATMF. Cette dernière constate, en 1998, que « ce dossier [du Forum] ne passionne pas les militants de l'ATMF ». La raison donnée est que « la guerre des sièges a fait beaucoup de dégâts et celle des intérêts personnels laissent des plaies ouvertes ».³⁰⁶ L'ATMF dénonce en particulier le « mauvais climat » du CA du Forum et le mauvais fonctionnement des groupes d'appui, qui regroupent les associations par nationalité, notamment celui de l'Afrique du Nord (GAAN). L'AG de ce GAAN des 11 et 12 décembre 1998, qui doit élire le CA, consomme la rupture de l'ATMF avec le Forum et avec l'AMF. En effet, selon l'ATMF :

*« Comme d'habitude, l'enjeu du CEDAM (AMF) est d'éliminer le candidat de l'ATMF par la création d'associations multiples et diverses (le père de [...] a une association, l'amie du fils a une association, etc.). Ces élections tronquées sous l'autorité du président de l'AMF [...] repose la question du travail en commun avec l'AMF. »*³⁰⁷

³⁰³ Bureau exécutif de l'AMF, 23 avril 1991.

³⁰⁴ Circulaire du Bureau exécutif de l'AMF, *La question du Forum et la position de nos associations au sein du CEDAM*, non daté (1991 ?).

³⁰⁵ *Trait d'union*, n°11-12, novembre-décembre 1990.

³⁰⁶ 6^{ème} congrès, 1^{er}-3 mai 1998.

³⁰⁷ Conseil d'Administration de l'ATMF, 6-7 février 1999.

Une lettre de l'ATMF à l'AMF pour « *suspendre le partenariat* » est rédigée lors du CA du 22-23 mai 1999. En 2000, l'ATMF rappelle les pratiques du représentant de l'AMF lors de cette AG de 1998 et conclut : « *on ne peut pas être ami à Paris et ennemi à Bruxelles* ». ³⁰⁸ L'investissement de ces associations à l'échelle européenne au sein d'une structure consultative du type *lobbying*, est donc venu perturber les relations que ces associations ont (r)établi entre elles à l'échelle nationale, à travers des mobilisations spécifiques (en faveur des droits de l'Homme au Maroc et de la régularisation des sans-papiers notamment).

Le rapport à l'Etat marocain est aussi intervenu dans les « *dérives* » du Forum dénoncées par l'ATMF. Catherine Neveu [1994] a montré l'ambiguïté du Forum des migrants concernant l'orientation politique des associations admises à y participer, qui devaient entretenir de « *bons rapports* » avec les Etats d'origine, afin que le Forum ne soit pas une tribune politique pour opposants en exil. Ainsi, l'événement qui a servi de « *déclat* » à l'ATMF pour prendre ses distances avec le Forum est son organisation, en 1998, d'une conférence sur les migrations et le codéveloppement à Casablanca. Or, une telle action n'est pas prévue par les statuts du Forum et l'ATMF y voit une tentative du président du Forum de se rapprocher du Palais et du gouvernement d'alternance qui vient d'être mis en place. Avec le recul, les membres de l'AMF d'aujourd'hui critiquent également cette initiative du président du Forum. Lors de l'entretien, Lahoussain parle des « *tensions communautaires* » qu'a provoquées l'organisation de ce colloque, financé par le Forum mais où n'étaient présentes que des associations de Marocains, migrants ou non. Pour lui, l'AMF a alors pris aussi ses distances vis-à-vis du Forum. En outre, à la même époque, le président aurait été poursuivi pour mauvaise gestion financière. Enfin, la troisième critique tient au rapport du président vis-à-vis du Maroc :

« Ce qui était inquiétant, c'était les relations du président du Forum avec le pouvoir marocain. Au dépend des choses par rapport au Maroc, par rapport aux Marocains. Bon, bien sûr, on sait bien ce que le gouvernement marocain fait par rapport à l'immigration, c'est les devises, ça s'arrête là, c'est une source de devises. Ici il n'a jamais fait quelque chose, à part arnaquer les immigrés [...] Il n'y a pas eu d'action concrète. A part le symposium [de Casablanca en 1998], avec des dépenses énormes, énormes, dans un hôtel de grande classe, alors qu'ils peuvent faire ça autrement, penser à des actions concrètes. Les concernés, ils n'étaient pas là : il n'y avait que des intellos, des hommes de pouvoir, des ministres français, des ministres marocains, il y avait des associations, mais il n'y avait pas les concernés : les immigrés eux-mêmes. Ce n'était qu'une discussion comme ça : on se débat, on se défoule et puis après il n'y a aucun suite. »

[Lahoussain, AMF Saint-Denis]

L'échec du Forum est donc celui d'une structure davantage tournée vers les institutions européennes et marocaines que vers les populations qu'elle était censée représenter à l'échelle européenne. A partir de 1996, la direction du Forum redéploie progressivement son action vers le codéveloppement et le financement des associations dans les pays d'origine, dans le cadre du programme européen MED [Lacroix, 2003 : 309].

³⁰⁸ 7^{ème} congrès, 29-30 avril 2000.

B - La fragmentation de l'ATMF et de l'AMF

La cartographie de l'ATMF et de l'AMF évolue rapidement dans les années 1990, dans un contexte de reflux militant et de crise plus globale du militantisme traditionnel. Les deux associations tentent de redéfinir leur projet associatif, en l'accordant aux nouvelles données socio-démographiques provoquées par le regroupement familial, à la nouvelle donne politique au Maroc (amnistie royale de 1994) et aux nouvelles configurations associatives locales, marquées par le succès des associations musulmanes et, plus largement, des associations de proximité et d'aide sociale, et par la multiplication des associations de migrants marocains dans toute la France, que l'AMF et l'ATMF tentent de rallier à leur réseau respectif.

Dans cette perspective, la culture se substitue au syndicalisme dans les réflexions internes de l'ATMF : présente dès les premières années (cours d'arabe, moussem, etc.), la dimension culturelle marocaine est accentuée avec, par exemple, la création du Centre de documentation culturelle en juin 1989, localisé au siège national de l'association, dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18^{ème}).³⁰⁹ Les questions de laïcité et de mixité de l'espace public, celle du rôle des femmes, de l'éducation des enfants ou de l'exercice du culte dans l'espace privé supplantent peu à peu, y compris au sein de l'AMF, les questions liées aux conditions de travail et aux luttes menées au pays d'origine. Les enjeux politiques liés à ces questions n'en sont pas moins importants, qui nécessitent d'être inscrits dans un nouveau « *cadre d'injustice* », tel que l'inégalité des droits entre Français et étrangers, et qui nécessitent aussi l'adoption d'une organisation interne plus souple. C'est ce dernier point qui est exposé ici (paragraphe b). Il s'agit de comprendre comment l'AMF et l'ATMF négocient le passage d'un activisme syndical, avec des sections localisées à proximité des usines à forte main d'œuvre marocaine, à des activités socio-culturelles plus diverses et des sections localisées dans les quartiers d'habitat (social ou non). Auparavant, il est utile d'exposer la cartographie de ces deux associations sur la période (cf. cartes 17 et 18).

a) Répartition spatiale des sections de l'AMF et de l'ATMF

Mises à part quelques exceptions (Aix-Marseille, Montceau-les-Mines, Saint-Nazaire), toutes les sections de l'ATMF du milieu des années 1980 sont localisées dans l'aire d'influence de Paris, au-delà des couronnes périurbaines, et la progression se fait en tâche d'huile à partir de ce centre, vers les régions proches (Nord-Pas-de-Calais, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine, voire Alsace et Franche-Comté). A partir de 1987 et de son 2^{ème} congrès, l'ATMF souhaite étendre son réseau de manière volontariste, et non plus seulement à l'occasion de « *grèves marocaines* » de plus en plus rares :

« Notre association se doit aussi de tout faire pour tisser des relations étroites avec les petites associations marocaines existantes dans les différentes villes, de faire participer leurs membres dans les activités et les cycles de formation qu'elle organise. »

³⁰⁹ Ce centre, qui ne figure pas sur la carte des sections, disparaît en 1999 en raison du « *manque de militants* ». Source : CA de l'ATMF, 6-7 février 1999.

Dans les années suivantes, l'ATMF multiplie les contacts avec d'autres associations de migrants marocains, jusqu'à s'immiscer parfois dans des conflits entre jeunes et vieilles associations. Par exemple, trois étudiants caennais de l'UNEM se déplacent à Paris pour rencontrer des membres du bureau national car ils veulent créer une section ATMF à Caen. Il existe déjà une association de migrants marocains, Maroc Plus, avec laquelle l'ATMF entretient des relations, mais ces étudiants en contestent le fonctionnement, accusant cette structure d'être un « *club privé* ». La réponse de l'ATMF nationale est négative, considérant que seule Maroc Plus est légitime pour adhérer, en tant que section, à l'ATMF. Cette anecdote démontre l'importance prise par l'ATMF dans la structuration du mouvement associatif des migrants marocains, y compris dans une ville comme Caen, où ces migrants sont peu nombreux. Peu de temps après, lors du 4^{ème} congrès (1992), la non-adhésion de Maroc Plus à l'ATMF est expliquée par les « *antécédents* » de cette association.

Dans les années 1980 et 1990, l'ATMF est touchée par des problèmes financiers, qui cause la dissolution de plusieurs de ses sections (voir plus loin). Ainsi, à Saint-Nazaire, la section créée en 1982 par Yassine devient une source de profits faciles pour ses nouveaux dirigeants, à partir de 1985, date du départ de Yassine au Maroc. A son retour en France en 1988, Yassine constate – entre autres – les dérives comptables :

« A vrai dire, l'association, elle est tombée entre les mains des... des mafieux hein ! C'est ça le mot. Quand je suis parti, mon cousin est resté un peu. Après, il y avait des élections et d'autres ont pris l'association : ils ont commencé à travailler avec l'amicale, le consulat. [Moi : Et après ?] Ce n'est plus l'ATMF. Moi, je leur ai dit à un moment donné : arrêtez de parler au nom de l'ATMF ou bien je vais porter plainte, du Maroc. [Moi : Et quand vous êtes rentré ?] Il y avait l'ATMF des mafieux. Des voleurs ! Des gens qui font des activités et qui se battent pour partager les recettes. On les voit quand il y a la fête de la mer, quand il y a des stands pour vendre des merguez, du couscous... »

[Yassine, Washma]

L'existence de telles « *associations lucratives sans but* »³¹⁰ détériore l'image des associations dans leur ensemble aux yeux des migrants marocains non adhérents, ce qui freine d'autant leur engagement et contribue à la crise du militantisme. Cependant, en 1992, l'ATMF compte de nombreuses associations de migrants marocains « *amies* » : par exemple, l'Association des Marocains en Flandre maritime (Dunkerque), l'Association des taxis marocains (Paris), l'Association sportive et culturelle des Marocains (Dreux), l'association Repère de la communauté marocaine (Montpellier), l'Association des Marocains de Basse-Normandie ou encore l'Association des travailleurs marocains en Corse.³¹¹ Cette dernière devient une section à part entière – mais pour peu de temps – de l'ATMF, le 17 octobre 1990. Enfin, deux sections existantes sont officialisées en 1990 : l'ATMF Ile-Saint-Denis (le 4 avril) et l'ATMF bassin houiller lorrain (le 24 mai).³¹²

³¹⁰ J'emprunte cette expression à Jean-Pierre Kaltenbach, ancien président du FASILD [Kaltenbach, 1995].

³¹¹ ATMF, 4^{ème} congrès, 26-28 décembre 1992.

³¹² Source : *Trait d'union* n°10 (octobre 1990) n°11-12 (novembre-décembre 1990) et n°17 (juillet 1991).

Ainsi, en 1990, l'ATMF compte 19 sections, outre le siège parisien (cf. carte 17) : Aix, Argenteuil, Clichy, Corse, Dijon, Gennevilliers, Ile Saint-Denis, Le Mans, Metz, Montbéliard, Montpellier, Nancy, Reims, Saint-Avold, Sens, Strasbourg, Thionville, Vauréal, Villeneuve-sur-Yonne. En 1995, deux nouvelles sections sont apparues (Bert et Elancourt). Mais, parmi les 19 sections de 1990, seules 13 fonctionnent réellement. Les six autres sont devenues inactives (Corse et Dijon, par exemple) et sont amenées à disparaître dans les années suivantes, si ce n'est déjà fait en 1995 (Montpellier). L'ATMF de Clichy, qui dispose depuis 1981 d'un local « *offert* » par la mairie de gauche³¹³, en est expulsée en 1992 « *sans doute pour la punir de son implication contre le racisme et pour la Palestine* » [Daoud, 2002 : 190]. Pourtant, en 1993, l'ATMF a créé deux regroupements régionaux des sections : la Coordination régionale des associations de Marocains dans l'Est (CRAME) regroupe les sections de Nancy, Reims, Saint-Avold, Strasbourg ; l'Association des travailleurs marocains d'Ile-de-France (ATMIF) regroupe celles d'Argenteuil, Clichy, Gennevilliers, Ile Saint Denis, Paris et Vauréal. D'autres regroupements régionaux sont envisagés, qui visent à favoriser les échanges entre sections et leur intégration au réseau national et, finalement, à assurer la survie de l'ATMF en tant qu'organisation nationale. D'après le travail d'enquête effectué, ces deux structures n'ont joué aucun rôle concret. Leur création annonce le passage de l'ATMF à une organisation plus souple, de type fédéral, afin d'« *ancrer* » les sections « *dans la communauté* » par des actions de proximité. Ce passage est l'objet du prochain paragraphe.

Parallèlement, l'AMF connaît les mêmes difficultés, avec un nombre de sections nettement inférieur (cf. carte 18). En 1987, elle en compte une dizaine : AMF national (rue du faubourg Saint Antoine, puis à Puteaux), deux AMF en Ile-de-France (Chevilly-Larue, Montreuil), et huit en province (Angers, Avignon, Château-Renard, Grenoble, le Mans, Lyon, Nîmes et Orléans).³¹⁴ Les sections du Mans et de Grenoble disparaissent avant le 13^{ème} congrès (1991).³¹⁵ Celles de Château-Renard et de Nîmes sont peu mentionnées dans les archives de la période 1991-1995. Faisant exception, deux nouvelles sections sont créées en 1992 à Amiens et à Poitiers. La première compte même 20 membres dans son bureau qualifié de « *très dynamique* »³¹⁶, tandis que la seconde connaît un fonctionnement plus laborieux et participe moins aux réunions nationales.³¹⁷ A l'image de l'ATMF, l'AMF tente également de nouer des contacts avec les nouvelles associations de migrants marocains à l'échelle locale, si possible en participant directement à leur création. Par exemple, lorsqu'une réunion de migrants marocains de la région d'Orléans a lieu en 1991 pour la création d'une association, la section d'Orléans prévient le bureau exécutif afin qu'il y envoie une délégation.³¹⁸

³¹³ *Trait d'union*, n°4, janvier 1990.

³¹⁴ D'après la liste des participants à un forum des associations, publiée dans *CAIF Infos*, Avril 1987, p. 6.

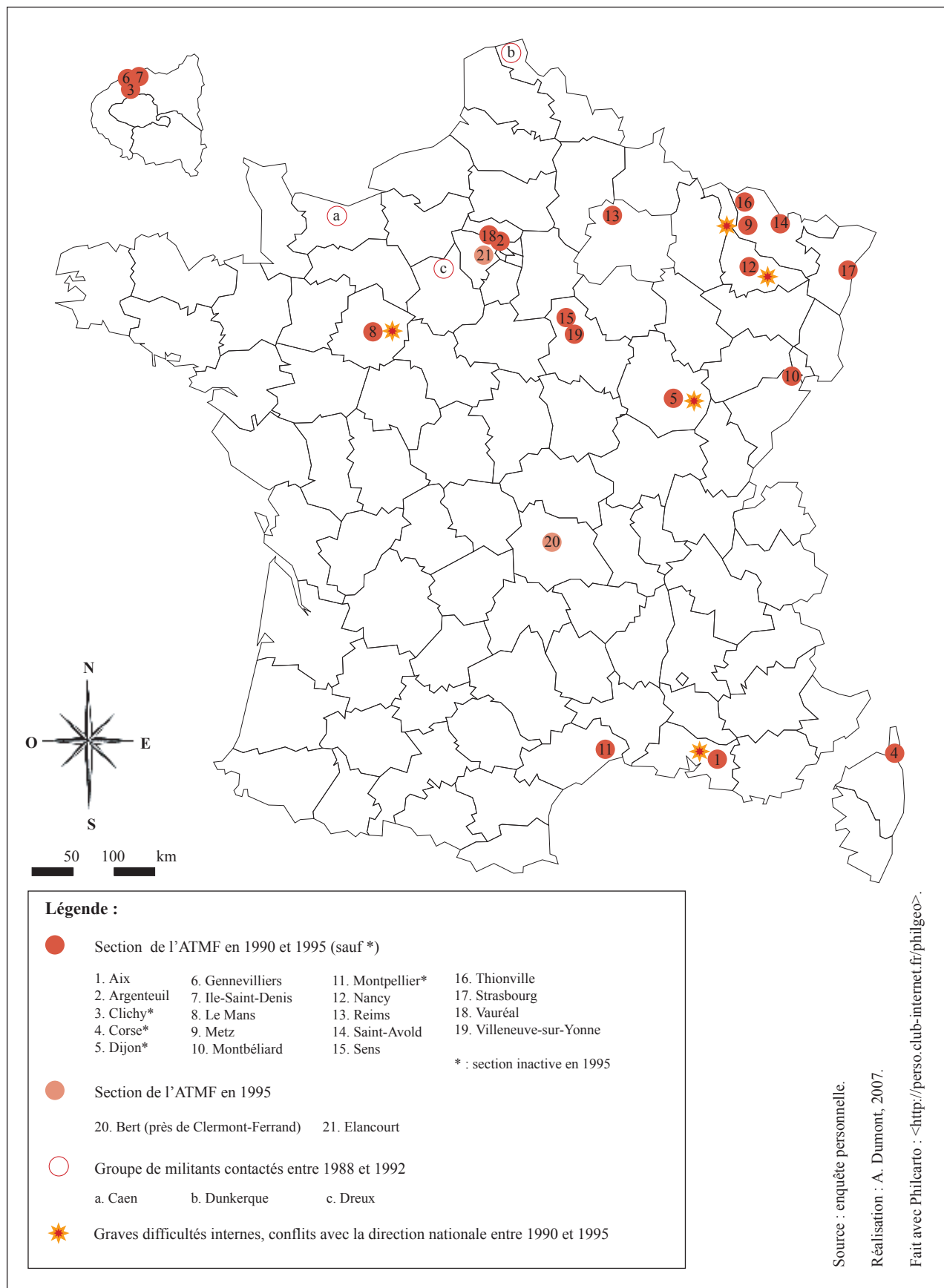
³¹⁵ D'après la liste du dossier de demande de subvention pour le 30^{ème} anniversaire de l'AMF.

³¹⁶ Bureau exécutif du 3 mars 1993.

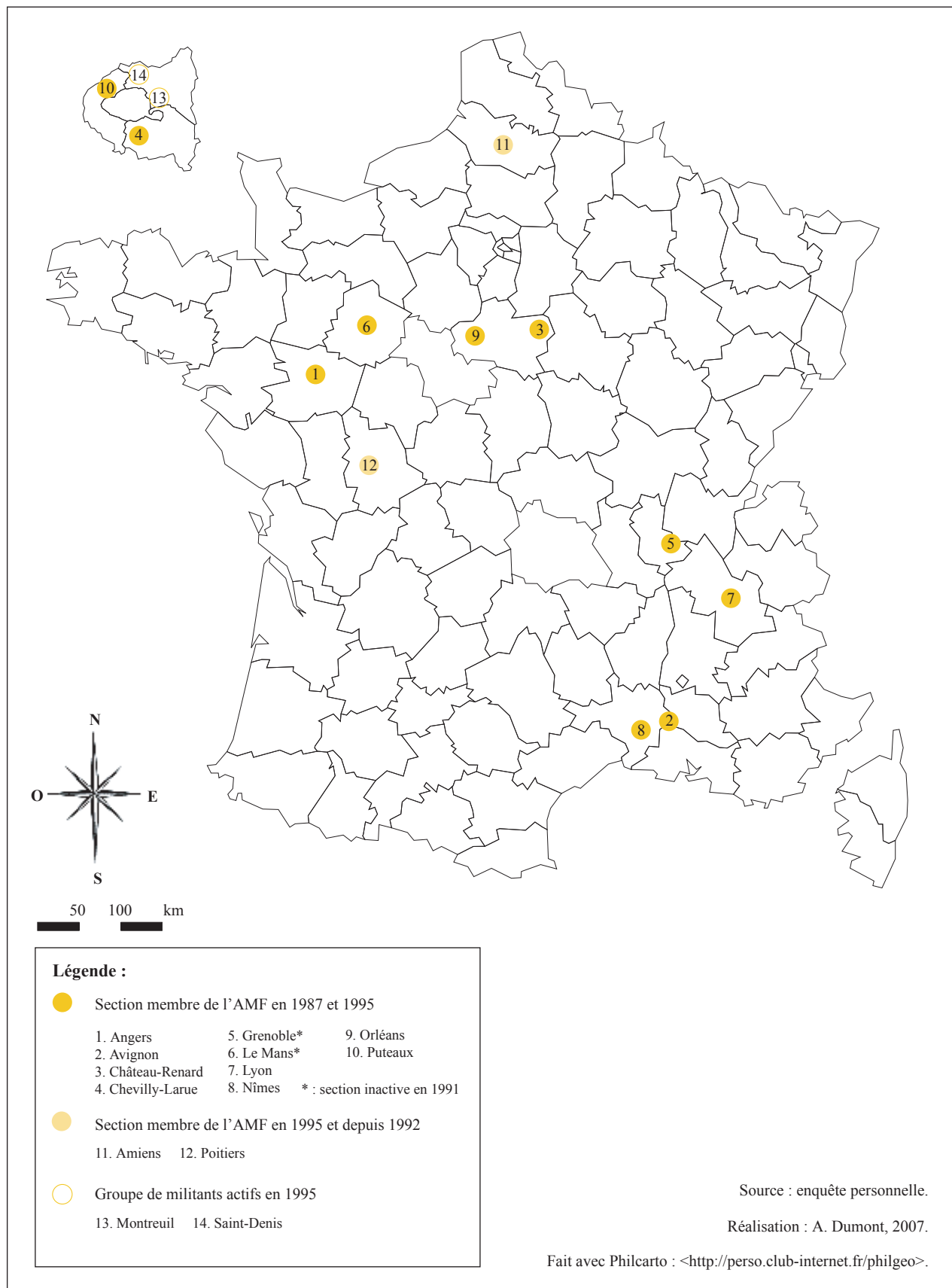
³¹⁷ Bureau exécutif du 10 mars 1992, bureau fédéral du 2 novembre 1996.

³¹⁸ Bureau exécutif du 14 mai 1991.

Carte 17 : Répartition des sections de l'ATMF en France de 1990 à 1995



Carte 18 : Répartition des sections de l'AMF en France de 1987 à 1995



Un document non daté de l'AMF, antérieur au 14^{ème} congrès (1995), reconnaît la diminution du nombre de sections et leur fragilité :

« L'AMF possède une organisation régionale sur Paris et l'Ile-de-France très fragile, et en phase de transformation (exception faite de Montreuil, les autres sections sont en véritable déliquescence. Elle possède des associations locales à Angers, en Avignon et à Montpellier [celle-ci sera dissoute en 1998]. Dans les autres régions (Lyon, Orléans, Strasbourg...), nous remarquons la présence de quelques membres travaillant à la création de leur association locale. »

L'année 1991 voit ainsi l'élection d'un nouveau bureau à l'AMF de Paris (Montreuil) et à celle de la Seine-Saint-Denis (AMF 93). Celle-ci participe par ailleurs à la fête du PCF et entretient de très bonnes relations avec la municipalité, tout comme l'AMF 94 avec le maire de Chevilly-Larue, même si, dans cette ville, aucune AG ne s'est tenue.³¹⁹ Un projet de création d'une section à Pantin est évoqué en 1996 et 1997, là encore avec l'appui de la municipalité communiste d'Aubervilliers, qui promet un local. Ainsi, pour l'AMF :

« Ce qui fait obstacle au déroulement des activités des AMF en Ile-de-France, ce n'est pas le manque d'effectifs militants mais plutôt leur désorganisation et leur désengagement associatif. [...] Chaque militant doit s'engager dans une association. »³²⁰

Reste que la période 1991-1995 est globalement marquée par la division par deux du nombre de sections réellement actives de l'AMF et de l'ATMF, qui passent respectivement de huit à quatre et de 19 à 13. C'est au cours de cette période que les deux associations décident d'une nouvelle organisation, de type fédéral, afin de faciliter la création de nouvelles sections et, sans doute, de gonfler un peu artificiellement leur nombre.

b) Le fédéralisme, fausse solution organisationnelle à une crise du militantisme

La crise du militantisme est reconnue par les deux associations. Dès 1989, alors que l'ATMF multiplie les contacts avec les associations de migrants marocains qui se créent un peu partout en France, un de ses militants, ouvrier à l'usine Peugeot de Sochaux, met en garde contre l'optimisme qui prévaut et souligne la faible politisation des migrants marocains :

« Notre association se demande pourquoi tous les Marocains ne la rejoignent pas. Je crois qu'il y a des Marocains qui ne veulent aller nulle part. Il y a des Marocains qui veulent jouer au foot et ne jouent qu'au foot. Il y a des Marocains qui veulent se retrouver uniquement pour jouer aux cartes et boire du thé. Il y a des Marocains qui veulent rester loin des luttes partisans et politiques. Peu de Marocains sont arrivés en France avec un passé de luttes syndicales et politiques. Cela pèse. Et pour découvrir certaines choses, il faut être avec d'autres personnes sinon tout seul on ne peut pas. »³²¹

³¹⁹ Compte-rendu de la réunion du comité de coordination des sections d'Ile-de-France, 13 juin 1991.

³²⁰ Compte-rendu de la rencontre des militants d'Ile-de-France du 31 octobre 1997.

³²¹ ATMF, 1989 : 68.

Cette faible politisation peut expliquer qu'en dix ans, l'ATMF perd plus de la moitié de ses adhérents : alors qu'elle comptait 5 000 adhérents en 1985, elle n'en rassemble plus que 2 000 en 1995.³²²

Au 3^{ème} congrès, en juin 1990, l'ATMF opte pour une structure fédérale, avec une relative autonomie des sections, sous la direction d'une « *ATMF nationale* », localisée à Paris. Le rôle du « *coordinateur national* » est renforcé. L'AMF suit cet exemple en 1995, en adoptant la résolution « *pour une structure fédérative opérationnelle* » présentée au 14^{ème} congrès, en mars. Les deux cas sont abordés successivement.

Depuis 1990, les rapports de l'ATMF nationale avec les différentes sections locales sont l'objet de débats vifs et fréquents au sein de ces instances nationales (bureau, conseil d'administration, congrès). Les participants au 3^{ème} congrès de l'association dénoncent notamment le fait que les sections vivent d'abord pour elles-mêmes et que les instances nationales ne fixent pas d'orientation assez claire et pérenne. En 1995, un CA national dénonce même le « *repli sectionniste* » et le « *désintérêt face au National* ». Le précédent CA s'est achevé de manière agitée, puisque deux élus de la section de Nancy en ont contesté l'ordre du jour et ont bruyamment quitté la réunion.³²³ Outre Nancy, plusieurs sections sont alors très fragiles (cf. carte 17).

Entre 1992 et 1999, l'ATMF de Dijon n'a pas tenu une seule assemblée générale et connaît des difficultés financières ; entre 1993 et 1995, la section de Metz ne tient aucun conseil d'administration, embauche un permanent controversé et est en litige avec son assureur suite à l'inondation de son local en décembre 1993. Un militant de l'ATMF nationale se rend donc à Metz pour discuter de ces problèmes avec 18 militants de cette section, qui lui parle de leur « *démotivation* ». ³²⁴ La section du Mans connaît des querelles personnelles, qui la conduiront à sa dissolution en 1997, tandis que celle de Nancy est accusée de recel. Mais l'épisode le plus rocambolesque est celui qui se tient à Aix-en-Provence durant toute l'année 1995. Certains membres de cette section, des étudiants ex-militants de l'UNEM et ayant fraîchement adhéré à la section d'Aix, en contestent aussitôt la direction, arguant du non-respect des statuts (absence de convocations aux réunions, bureau non-enregistré à la préfecture). En mars, ils tiennent une assemblée générale, sans en avertir les membres plus anciens, et élisent un nouveau bureau, un mois avant la date prévue pour le renouvellement. En outre, le nom de l'association est changé et devient l'ATMF Etang-de-Berre. Celle-ci n'est pas reconnue par la fédération nationale qui qualifie cet épisode de « *tentative de putsch* » lors de la réunion du CA des 27-28 mai 1995. Un putsch raté qui se finit au Tribunal de grande instance d'Aix, le 26 décembre 1995, par la victoire de l'ATMF d'Aix et, par conséquent, de la fédération nationale. C'est la première fois, depuis la scission dans l'AMF de 1975, que des tendances antagonistes apparaissent et doivent solliciter la justice pour conserver la direction de l'association. Si l'échelle est ici réduite à celle d'une ville moyenne, l'épisode n'en révèle pas

³²² Sources : rapports d'activité de 1985 et 1995.

³²³ CA 18 mars et du 21-22 janvier 1995.

³²⁴ Compte-rendu de la réunion de la section de Metz du 22 octobre 1995.

moins la crise que traverse l'ATMF. L'association reconnaît en 1995 que le fédéralisme n'a pas suffi à combler l'absence de renouvellement militant :

« Même si cela fait plaisir de voir le sigle de son association partout où la question de l'immigration et de la solidarité est posée, la dynamique interne reste très faible, en général, à cause du peu d'implication personnelle et de la faiblesse de nos capacités de mobilisation collective au sein même des militants et des proches. Entre l'image et la réalité, l'ATMF a un effort particulier à fournir. »³²⁵

Parallèlement, l'AMF adopte un nouveau règlement intérieur, voté à l'issue du 13^{ème} congrès (1991), qui prévoit dans son article 5 qu' « une section ou association locale se constitue à partir de cinq membres, sous la direction d'un membre du CA ou du BE ». A l'époque, le CA est composé de 25 membres, un nombre suffisant pour maximiser les chances de créer de nouvelles sections. A compter de ce 13^{ème} congrès, les sept membres du BE (bureau exécutif) doivent résider en Ile-de-France, cette disposition visant à s'assurer de l'assiduité aux réunions. Plus souple, la suite de ce règlement de 1991 précise que « si dans une localité le nombre de trois adhérents est atteint, ces derniers peuvent constituer un comité en vue de la création d'une section ou association locale et peuvent prendre des initiatives sous l'égide du bureau national. » L'objectif, là encore, est clairement d'avoir le maximum d'associations rattachées à la fédération AMF. L'expansion territoriale de l'association dépend étroitement des individus et de leur lieu de résidence : cet état de fait est désormais reconnu et légitimé par une règle écrite. En 1995, la fédération AMF ne joue plus qu'un « rôle de prestataire de services, de coordination des actions des associations départementales ». ³²⁶ En d'autres termes, l'échelon national doit être uniquement sollicité pour des actions de formation, pour connaître les positions idéologiques de l'AMF et transmettre ou recevoir des informations, notamment dans le cadre des « relations extérieures » (c'est-à-dire avec d'autres organisations). Le 14^{ème} congrès prévoit que la fédération conserve seule l'usage du logo de l'AMF et la gestion des cartes d'adhésion. En outre, aucune solidarité financière entre la fédération et les associations locales n'est prévue. Le principe, auparavant en vigueur, de reversement d'une partie des cotisations locales à l'échelon national a vécu. A compter de 1994, chaque association du réseau AMF est indépendante financièrement et sollicite des bailleurs de fonds en fonction de ses projets. Au sein de l'ATMF, la solidarité financière est également minime, puisque seul 1 % des cotisations locales est reversé à l'ATMF nationale.

Ce fédéralisme de l'ATMF et de l'AMF est-il alors le signe d'un développement de ces associations, en termes de militants et de lieux ? Au contraire, il est d'abord une réponse à la crise de l'engagement que traversent, plus que d'autres, les associations de migrants dits de la première génération. Le principe fédéral s'accompagne d'une plus grande ouverture idéologique, d'un pragmatisme dans les activités et les objectifs et d'une simplification de l'adhésion des individus et des associations à la fédération. Les campagnes nationales sont menées sur un mode plus consensuel que celui de la lutte des classes ou de la lutte contre le régime marocain, par exemple contre le racisme ou la double peine (cf. figure 10).

³²⁵ ATMF, 5^{ème} congrès, 15-17 avril 1995, p. 22.

³²⁶ 14^{ème} congrès, 17-19 mars 1995.

Figure 10. Affiches de campagnes nationales de l'AMF et de l'ATMF en 1992 et 1996

Affiche de l'ATMF nationale en 1996



Affiche de l'AMF nationale en 1992



Cette réponse organisationnelle n'est pas efficace. Dans le rapport d'activité de l'AMF présenté au 14^{ème} congrès (1995), son dernier véritable congrès, les militants déplorent :

« La tendance associative des migrants à suivre la courbe descendante de l'effondrement des mouvements sociaux, à tel point que ni les traditions de lutte (manifestations, grèves, mouvements de contestation de masse), ni les types d'action fédérative ou de rassemblement des forces vives, ni les prises de position stratégiques, ne font mobiliser les couches défavorisées. »

La plus grande autonomie accordée aux sections, désormais « *associations locales* », entérine en réalité une dispersion des « *forces vives* », du fait de nombreux facteurs. Le premier est d'ordre économique : la moindre proportion d'ouvriers dans la population marocaine, du fait d'un chômage de masse persistant, explique en partie la diminution du nombre de militants au sein des deux associations, qui se sont bâties sur l'identité de classe ; les préoccupations sont aussi plus urgentes, liées à la condition sociale, à la situation administrative et, sous l'effet des besoins de la population, l'association se transforme en centre de ressources et la dimension politique est en retrait. Le second facteur est la concurrence des associations musulmanes, qui prennent peu à peu en charge l'enseignement de la langue arabe. Selon un sondage effectué pour le 5^{ème} congrès (1995), les trois-quarts des sections de l'ATMF ne proposent plus de cours d'arabe.

Le troisième facteur, plus décisif, est le vieillissement et la lassitude des militants de la génération migratoire de 1962-1974. Cela n'enlève rien au potentiel revendicatif des deux associations ou à l'efficacité pratique de leurs actions. Mais celles-ci sont moins nombreuses, moins visibles qu'auparavant. Le rôle des soutiens, des partenaires associatifs s'accroît pour combler ce manque de ressources humaines. Dans ce contexte, l'objectif de représenter tous les migrants marocains demeure, mais celui de les organiser est totalement abandonné. Ce changement est même l'une des raisons de l'adoption du fédéralisme par l'ATMF, comme l'affirme un texte de 1992 : « *le regroupement de la communauté doit se faire autour d'un projet commun et non autour de celui de l'association.* »³²⁷

Que reste-t-il de ce pôle progressiste ? En 1986, le contact entre l'AMF et l'ATMF n'est encore pas totalement rompu, comme l'atteste un échange de correspondances le 2 juin et le 25 août 1986 : le président de l'ATMF est invité et se rend à une réunion de l'AMF lors de laquelle est présenté le bureau élu par le 12^{ème} congrès (29-31 mars 1986) et les nouvelles orientations de l'association. L'AMF termine sa lettre par la formule : « *espérant que notre collaboration dure, nous vous prions de croire à nos salutations solidaires.* » Les deux associations se croisent à plusieurs reprises dans les luttes contre le racisme, contre les lois Pasqua-Pandraud en 1987-1988 et au sein du CAIF (1984-1992). A son 4^{ème} congrès (26-28 décembre 1992), l'ATMF peut même évoquer les « *relations renforcées* » avec l'AMF, mais aussi avec l'ASDHOM et l'APADM. Cependant, l'expérience du Forum (1991-1998)

³²⁷ *Trait d'union*, spécial 10^{ème} anniversaire, 1992, p. 7. Ce numéro fût le dernier, en raison de difficultés financières. Il sera remplacé par des bulletins moins luxueux et à usage interne à compter de 1993 (*Brièvement vôtre, Infos national, Tardivement vôtre*).

refroidit ces relations. Les deux associations évoluent désormais différemment. La crise du militantisme traditionnel de l'AMF est tangible dans les textes de l'époque, qui conserve souvent le vocabulaire des années 1970-1980. La commission de préparation du 14^{ème} congrès (1995), qui ne réunit que six militants, souhaite ainsi « *approfondir la critique dialectique entre l'idéologie et la réalité ; le mouvement marxiste-léniniste, l'islam...* » L'ATMF a su mieux s'adapter que l'AMF à la crise du pôle progressiste, comme je le montre à la première section du chapitre suivant.

Au-delà de la bipolarisation de l'exopolitie entre amicalistes et progressistes, la période ouverte en 1981 est donc celle d'une multiplication des lieux, des réseaux et des organisations du militantisme associatif marocain en France. Plusieurs facteurs politiques et migratoires y concourent, parmi lesquels le droit de s'associer, qui formalise les scissions antérieures et en facilite d'autres, et le regroupement familial, qui fait naître de nouvelles revendications, notamment chez les jeunes. L'extension spatiale du champ politique marocain est stoppée, les associations de migrants en devenant plus autonomes et les amicales entrant en crise. Dans ce mouvement, la convergence entre la marocanité et l'identité ouvrière lors des grèves joue un rôle central : elle permet au réseau de l'ATMF de s'étendre à des villes plus distantes de Paris et de rassembler plusieurs milliers de personnes en une « *communauté marocaine syndicale* ». Cette réussite s'accompagne d'une remise en cause des fondements idéologiques de ce militantisme et, de manière générale, d'un nouveau rapport à l'espace d'origine. Affirmer la légitimité de sa présence dans l'espace d'installation, en acquérir la nationalité et y exercer ses droits civiques et sociaux deviennent, à la fin de la décennie 1980, des objectifs communs à toutes les associations, pourtant diverses, de migrants marocains, la seule exception notable étant celle d'associations créées par de nouveaux exilés. Pour autant, le lien avec le Maroc se maintient, dans les pratiques culturelles et une convivialité entre migrants associés. Ce lien, fragmenté politiquement et spatialement, est le support des recompositions après 1995.

Multipolarisation des associations et recompositions autour de nouveaux mots d'ordre (1995-2005)

La troisième phase de l'histoire des associations de migrants marocains débute avec l'amnistie royale, le 8 juillet 1994, de la plupart des prisonniers politiques au Maroc et elle s'achève en 2005. Le 6 novembre de cette année-là, le roi du Maroc annonce la création prochaine d'un Conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger (CSMRE), à vocation consultative, et leur droit de voter et d'être candidats aux élections législatives de 2007. Entre ces deux dates, de nombreux changements affectent le système politique marocain, dont les deux plus importants sont l'alternance gouvernementale (1998), la mort d'Hassan II et l'accession au trône de son fils Mohammed VI (1999). Ces changements ont des conséquences directes sur les associations de migrants marocains en France et sur leur orientation vis-à-vis du Maroc.

Toutefois, comme la dernière section du chapitre précédent l'a montré, l'ouverture du régime débute dès 1989, avec les premières libérations de prisonniers politiques. De même, l'attitude de l'Etat marocain à l'égard des associations de migrants en France change bien avant l'amnistie de 1994 : les amicales, entrées en crise dès 1985, sont progressivement remplacées par une nouvelle structure, la Fondation Hassan II, créée en 1992. L'amnistie n'est donc une césure nette que pour le seul pôle progressiste, dont elle accélère la dissolution, entamée en 1991. Les amicales et les associations progressistes sont alors placées devant une alternative : celle du déclin ou de la recomposition autour de nouveaux mots d'ordre. Sans doute la césure de l'amnistie est-elle plus nette encore concernant l'ASDHOM, dont les membres, exilés politiques, peuvent alors envisager le retour au pays. Pour l'AMF et l'ATMF, des facteurs démographiques jouent également.

La décennie 1990 est en effet marquée par une dispersion spatiale et une diversification sociale de la population marocaine en France. De nouveaux pôles d'installation se renforcent, au détriment des pôles plus anciens, tels que les Hauts-de-Seine, où l'AMF et l'ATMF ont été historiquement les plus actives. La féminisation, le rajeunissement, mais aussi la montée du chômage parmi les travailleurs marocains et l'aggravation des problèmes sociaux jouent un rôle au moins égal à la démocratisation du régime marocain dans la disparition et les recompositions du pôle progressiste. Tandis que l'AMF décline et se réduit à une poignée de sections et de militants, l'ATMF organise sa « *sortie* » de la marocanité en s'intégrant au mouvement social français. Son étude mérite plus d'attention en raison du nombre d'associations (sections) et de migrants (militants) concernés.

Le mouvement des sans papiers dit de « *Saint-Bernard* » (1995-1998) est le détonateur qui conduit l'ATMF à privilégier l'égalité des droits entre Français et immigrés à la défense des intérêts des seuls travailleurs marocains. En devenant, en 2000, l'Association des travailleurs maghrébins de France, l'ATmF abandonne son objectif de rassembler et de représenter les migrants marocains, pour s'ouvrir aux autres migrants maghrébins et à toute personne se reconnaissant dans ses objectifs. Certes, après 2000, la majorité de ses adhérents demeure des Marocains, mais ce n'est plus le cas de ses activités. Celles qui sont orientées, directement ou non, vers le Maroc deviennent minoritaires et sont désormais toujours menées en coordination avec d'autres associations de migrants marocains, de création plus récente. En 2005, après avoir incarné pendant plus de vingt ans un mouvement associatif marocain autonome en France, l'ATMF quitte la sphère de la marocanité associative telle que je l'ai définie. Dans le même temps, de nouveaux mots d'ordre associatifs sont apparus, dans un contexte de regain d'intérêt des migrants pour le Maroc, lié à l'accession au trône de Mohammed VI en 1999.

La démocratisation du Maroc semble conduire à la multiplication d'associations de migrants oeuvrant pour le développement local au Maroc, puis à leur coordination au sein de structures nationales. La plupart de ces associations sont fondées sur le lieu d'origine des migrants (village, région), d'autres ont une dimension politique, telle qu'Immigration développement démocratie (IDD) créée en 1998 à partir de sections de l'ATMF. Ces initiatives transétatiques structurent les liens entre lieux d'origine et d'installation, transforment le rapport des migrants à l'Etat marocain et désenclavent les associations locales en les coordonnant. Ainsi, au niveau des mots d'ordre, la volonté de suppléer concrètement aux carences de l'Etat marocain supplante la volonté de changer le régime, ce qui semble mobiliser davantage les migrants.

Parallèlement, de multiples associations sont créées par les « *élites* » migrantes marocaines (entrepreneurs, juristes, etc.), dont les membres souhaitent investir et s'investir dans l'espace d'origine. Ces associations, plutôt proches des consulats, reprennent à leur compte le nouveau discours officiel sur le rôle de la « *diaspora des Marocains résidant à l'étranger* ». D'autres associations essaient à l'échelle locale autour d'activités culturelles, de pratiques d'entraide sociale et juridique. L'apolitisme qu'elles affichent dissimule parfois un « *néo-amicalisme* », soit la reconversion d'anciens amicalistes discrédités et, plus généralement, la réorientation de la politique de l'Etat marocain à l'égard de « *ses* » migrants. Il ne s'agit plus de surveiller les activités politiques et syndicales des Marocains en France mais de garantir le volume des transferts et de susciter les investissements, en misant sur leur marocanité.

Enfin, le processus de « *réconciliation nationale* » intéresse les anciens exilés et opposants : ceux de l'ASDHOM mais aussi de l'AMF, de l'ATMF et de quelques autres structures associatives (APADAM, Institut Ben Barka, etc.). Le droit au retour des exilés est défendu ardemment par ces associations, qui se constituent en un collectif (Al Haqiqa), de même que le jugement des responsables de la répression des « *années de plomb* » et la recherche de la vérité sur les épisodes sombres de l'histoire récente (la disparition de Ben Barka à Paris par exemple). L'Instance équité et réconciliation (IER), créée au Maroc en 2003, est la principale destinataire de ces revendications.

I - LA MULTIPOLARISATION DES ASSOCIATIONS ISSUES DU PÔLE PROGRESSISTE

1. LES FACTEURS DE LA MULTIPOLARISATION

A - Les facteurs politiques : la démocratisation du régime marocain

La démocratisation est définie ici comme le processus par lequel un Etat s'organise selon les principes de souveraineté populaire et de séparation des pouvoirs. C'est donc de la démocratisation de l'Etat qu'il s'agit ici, non de celle de la société. C'est pourquoi les militants interviewés préfèrent parler d'ouverture politique.

Depuis l'indépendance, l'exercice de la souveraineté du peuple marocain est entravé par le trucage électoral systématique, la corruption et le clientélisme [Santucci, 1992]. Dans les années 1970 et 1980, le Palais tente de circonscrire la demande sociale en créant des partis dits « *d'administration* », tels que le Rassemblement national indépendant (RNI) en 1978, dirigé par Ahmed Ossman, figure emblématique de la Marche verte de 1975, puis l'Union Constitutionnelle (UC) en 1984. Jusqu'à aujourd'hui, le Makhzen conserve la maîtrise du processus électoral pour aboutir à des résultats en partie conformes à la volonté du Palais, dans le cadre d'un « *multipartisme contrôlé* », voire « *autoritaire* » [Santucci, 2001, 2006]. Même si la sociologie électorale fait état des progrès de la démocratisation [Bennani-Chraïbi *et alii*, 2004], le Parlement demeure une chambre d'enregistrement de projets de loi et d'initiatives élaborés ailleurs. Dans ce contexte, les partis politiques souffrent d'un déficit de légitimité et d'un faible renouvellement des générations. Les dirigeants des plus anciens partis (Istiqlal, USFP, PPS) tirent encore leur légitimité de leur lutte pour l'indépendance, se posant ainsi en « *leaders historiques* » qui conservent parfois leur poste jusqu'au décès, à l'exemple d'Ali Yata, secrétaire général de l'actuel Parti du progrès et du socialisme, (PPS, ex-PCM) de 1946 à 1997. A ce vieillissement des dirigeants s'ajoute la personnalisation des fonctions et le manque de démocratie interne, qui occasionnent des tensions internes à l'USFP, entre ses dirigeants et son mouvement de jeunesse [Layadi ; Rerhaye, 1998].

La situation a certes changé au milieu des années 1990 : la lutte contre la corruption politique se concrétise par des arrestations et des procès, par exemple en 1996 contre le ministre de la santé publique. Les élections de 1997 sont l'occasion d'appliquer le nouveau code électoral et de créer une commission nationale de suivi des élections législatives, qui se tiennent le 14 novembre 1997. Celles-ci sont considérées comme les premières élections libres depuis 1956. En fait, elles souffrent elles aussi d'achats massifs de voix, mais resteront dans l'Histoire comme les élections ayant conduit à l'alternance gouvernementale. Voulue par un Hassan II en fin de son règne, l'alternance entérine la réintégration au sein du pouvoir politique des deux partis d'opposition issus du mouvement national (Istiqlal et USFP) et coalisés en un bloc démocratique (*Koutlah al democratika*). Cette alternance est d'autant plus un tournant qu'elle est incarnée par Abderrahmane Youssoufi, opposant historique à la monarchie : en 1963, il fût

arrêté et condamné lors du procès pour « *complot* », premier d'une longue série, puis exilé en 1965, avant d'être finalement gracié en 1980. Cette alternance suscite une vague d'espérance au Maroc et parmi les associations progressistes de migrants marocains en France, qui voient « *l'un des leurs* » devenir premier ministre. Toutefois, pour les migrants marocains en général, c'est sans doute l'accession au trône de Mohammed VI, surnommé alors le « *roi des pauvres* », qui symbolise, deux ans plus tard, la démocratisation de l'Etat.

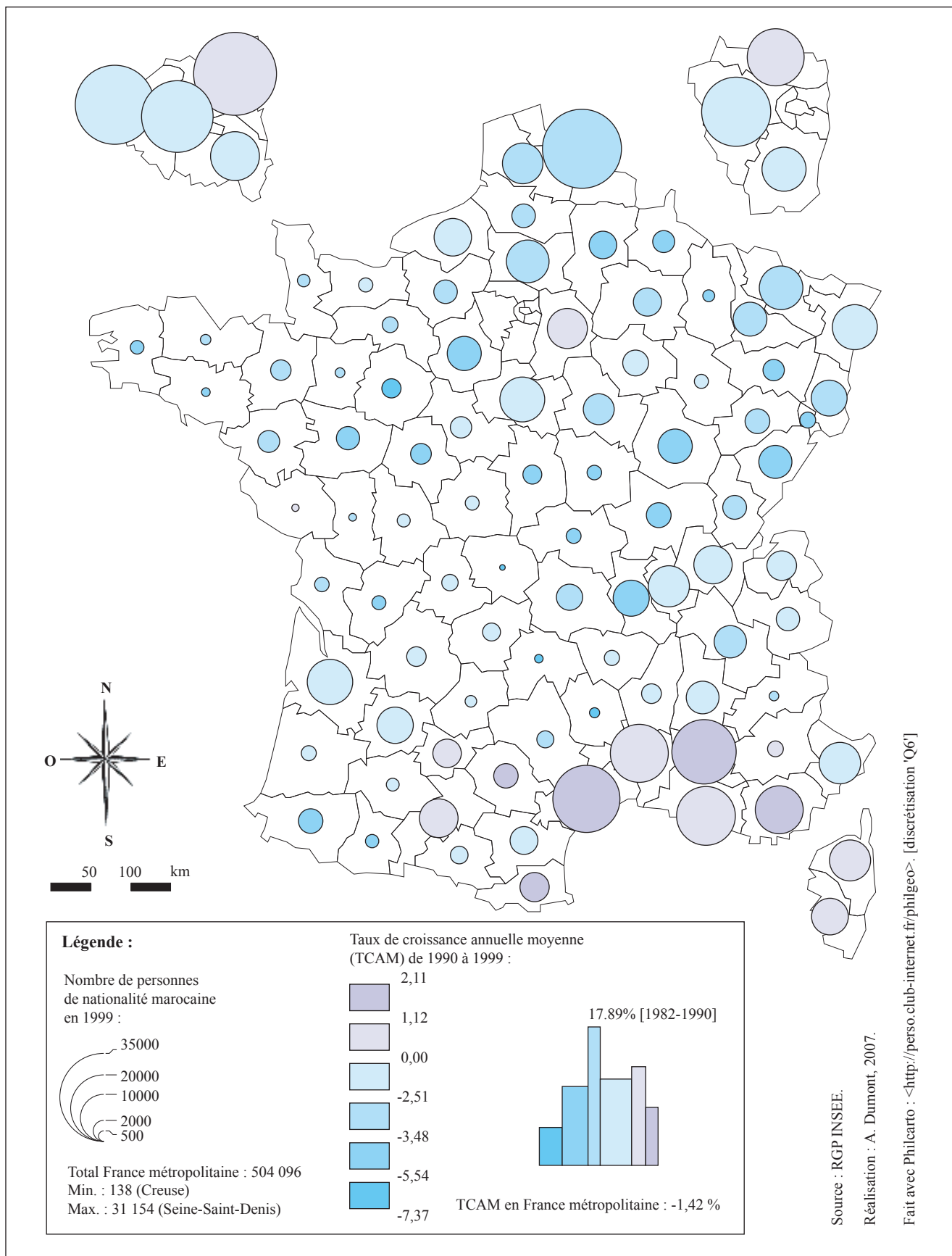
Le premier acte politique du nouveau roi est le limogeage de Driss Basri, Ministre inamovible de l'intérieur et de l'information, le 9 novembre 1999. Symbole des « *années de plomb* », Driss Basri quitte le Maroc pour la France en juillet 2003. Il y demeure depuis. Malgré l'attitude désormais neutre de l'administration, les achats de voix continuent lors des élections indirectes et partielles à la Chambre des conseillers le 15 septembre 2000, à l'issue desquelles 36 candidats sont arrêtés et 118 élus traduits en justice. Ce scandale relance le débat sur l'utilité de cette deuxième chambre créée par et pour le roi. Les élections législatives de 2002 et 2007 et celles communales de 2003 sont plus démocratiques, malgré la forte abstention. La négociation entre le Palais et le Parti de la justice et du développement (PJD, islamiste) du nombre de candidats présentés par ce parti ne l'empêche pas de terminer second, derrière l'USFP en 2002 et l'Istiqlal en 2007, et de devenir ainsi le premier parti d'opposition.

La séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) est également inachevée. Si les procès politiques disparaissent dans les années 1990, le Palais conserve le contrôle sur les quatre ministères dits « *de souveraineté* » : justice, affaires islamiques (*Habous*), intérieur et affaires étrangères. En outre, plusieurs procès des années 2000 sont jugés inéquitables par les observateurs internationaux, tel celui du journaliste Ali Lmrabet pour « *outrage à la personne du roi, atteinte à l'intégrité territoriale et atteinte au régime monarchique* ». Les trois piliers de la nation marocaine (« *Allah, al Watan, al Malik* ») restent des tabous sociaux et politiques : ainsi, il est interdit d'être républicain, sinon en son for intérieur, de critiquer les discours royaux et la personne du roi, qui est juridiquement sacrée.

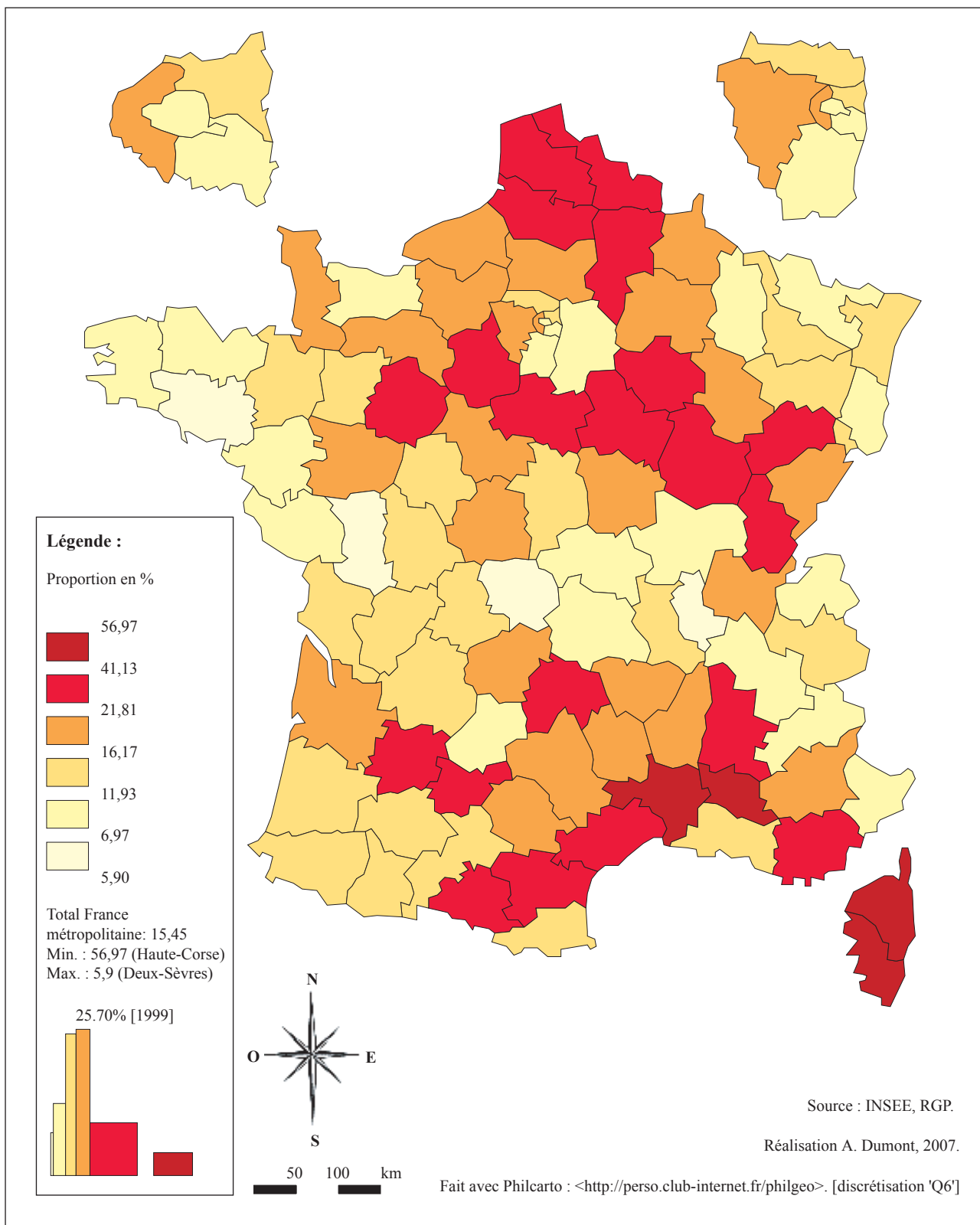
B - Les facteurs démographiques : dispersion spatiale et diversification sociale des migrants marocains

Les cartes de la répartition spatiale de la population de nationalité marocaine en 1999 (cf. cartes 19 et 20) et les statistiques de l'INED et de l'INSEE démontrent sa dispersion spatiale, à laquelle s'ajoute sa diversification sociale.

Carte 19 : Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France entre 1990 et 1999



Carte 20 : Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1999



a) La multipolarisation de la population marocaine en France

En 1999, les Marocains sont en moyenne plus urbains que l'ensemble des étrangers résidant en France (94 % contre 91 %), mais ils se concentrent beaucoup moins dans l'agglomération parisienne (29 % contre 41 %).³²⁸ Cette dernière part a légèrement diminué entre 1990 et 1999, à l'échelle de Paris (- 3 363) et de la région Ile-de-France (- 9 771), qui reste cependant la première région d'implantation marocaine en France. La seconde place est toujours occupée par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, avec environ 54 000 personnes (+ 4 394), une région qui avait rattrapé le Nord-Pas-de-Calais dès le recensement de 1975 et la région Rhône-Alpes à celui de 1990. Phénomène notable, le Languedoc-Roussillon prend en 1999 la troisième place, avec environ 43 000 personnes (+ 2 905), devant Rhône-Alpes (38 000) et le Nord-Pas-de-Calais (36 000). Le Languedoc-Roussillon est d'ailleurs, avec Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Corse (où les effectifs sont trois à quatre fois plus réduits), la seule région de France où les effectifs marocains augmentent entre 1990 et 1999. Parmi les départements du Languedoc-Roussillon, celui des Pyrénées orientales se distingue puisqu'il enregistre la plus forte progression du nombre d'étrangers marocains de tous les départements français (+ 2,11 %). Il devance ainsi le Vaucluse (+ 1,83 %) et le Var (+ 1,26 %).

Ces évolutions démographiques du Languedoc Roussillon et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur attestent d'une littoralisation des flux migratoires et d'une polarisation urbaine, les arrière-pays montagneux étant délaissés, tels la Lozère (- 5,93 %) et les Hautes-Alpes (- 3,43 %). Partout ailleurs, les effectifs marocains se réduisent à l'échelle régionale et départementale, à deux exceptions près. La première est celle des départements du Tarn (+ 1,12 %), du Tarn-et-Garonne (+ 0,81 %) et de la Haute-Garonne (+ 0,65 %), trois départements situés dans la seule région stable en termes d'effectifs (Midi-Pyrénées). La seconde exception est celle des départements d'Ile-de-France, dont trois sur huit connaissent une croissance démographique : la Seine-et-Marne (+ 0,27 %), la Seine-Saint-Denis (+ 0,62 %) et le Val d'Oise (+ 0,43 %). Par contre, les Hauts-de-Seine, espace historique de polarisation des flux migratoires marocains, ont « perdu » environ 3 000 personnes (- 1,11 %) en neuf ans.

Cela étant, les Hauts-de-Seine restent dans le peloton de tête des trois départements les plus massivement peuplés par les Marocains, qui représentent 5,61 % de sa population totale en 1999, à égalité avec le département du Nord (5,62 %) et tout juste dépassé par la Seine-Saint-Denis (6,18 %). A eux trois, ces départements concentrent ainsi plus d'un Marocain sur six (17,41 %). Paris (4,60 %), les Yvelines (4,30 %), le Hérault (4,04 %), le Vaucluse (3,72 %) et les Bouches-du-Rhône (3,10 %) sont les cinq autres départements à accueillir chacun plus de 3 % des Marocains résidant en France, bien que les deux premiers aient vu, comme les Hauts-de-Seine, leurs effectifs diminuer sensiblement entre 1990 et 1999.

Pour résumer les évolutions diachroniques de la distribution spatiale des migrants marocains à l'échelle nationale, il convient d'insister sur la part de plus en plus réduite prise par la région parisienne, au sens de l'Ile-de-France, qui concentrait plus de la moitié de cette population en

³²⁸ Les statistiques citées dans ce paragraphe proviennent des RGP 1990 et 1999.

1962 (51,75 %), puis un petit tiers de 1975 (32,36 %) à 1999 (28,94 %). Le taux de croissance annuel y est désormais négatif, comme dans l'immense majorité des régions et départements français. Si les Marocains suivent ainsi la dynamique générale de desserrement de Paris *intra-muros* et d'étalement urbain sur les départements voisins, ils semblent aussi l'alourdir, du fait de la corrélation entre leur surreprésentation dans les emplois d'ouvriers et la désindustrialisation de la capitale, qui compte désormais moins d'emplois, tous secteurs confondus, que les départements contigus (ceux de la petite couronne). Mais les migrations internationales et les mobilités résidentielles ne se calquent pas totalement sur les disparités spatiales du marché de l'emploi : les Marocains sont encore davantage concentrés dans l'unité urbaine parisienne (29 %) que les Français. L'autre tendance lourde, depuis 40 ans, est l'affaiblissement continu de la polarisation exercée par la région Nord-Pas-de-Calais sur ces flux migratoires. Alors que depuis 1962 toutes les régions françaises ont eu au moins une période intercensitaire caractérisée par un taux de croissance annuel à deux chiffres, celui du Nord-Pas-de-Calais décroît continuellement à partir de 1962, quand la région comptait 9,99 % des Marocains de France, et devient négatif après 1990.

b) Féminisation, rajeunissement et montée du chômage

En 1999, la France compte 504 096 Marocains, contre 572 652 en 1990, soit une diminution annuelle moyenne de - 1,54 % (- 7 372 personnes), contre - 1,23 % par an pour l'ensemble des étrangers durant cette période intercensitaire. Parmi ces 504 096 Marocains, 388 542 sont nés au Maroc, soit 76,7 %. Cette proportion est proche de celle relevée en 1982 (74,5 %) mais nettement supérieure à celle de 1990 (69,2 %), ce qui s'explique moins par une augmentation des flux d'entrée que par les dizaines de milliers de Marocains devenus Français, la plupart nés en France, entre 1990 et 1999 (ils ne sont donc plus comptabilisés comme Marocains en 1999).³²⁹ Les statistiques fournies ici se rapportent à la population de nationalité marocaine résidant en France et non à l'ensemble de la population des migrants marocains résidant en France, qui est légèrement supérieure.³³⁰ Cette remarque est importante car, si les flux de retour au Maroc sont mal connus, les statistiques des flux d'entrée de Marocains sur le territoire français (pour un séjour de plus de trois mois) témoignent, pour la période 1995-2003, de la persistance d'une forte émigration marocaine vers la France. Ainsi, le nombre de Marocains admis au séjour était de 7 453 en 1995, soit 7 % des entrées, plaçant les Marocains à la 5^{ème} place derrière les Algériens, les Allemands, les Portugais et les Britanniques. Il a quadruplé en quelques années, pour atteindre 24 948 en 2003 (11,6 %, 2^{ème} place).³³¹

³²⁹ En 1990, selon Isabelle Attane [Fondations Hassan II ; OIM, 2003], 68 200 Marocains avaient déjà acquis la nationalité française, dont environ 17 000 nés en France. En 1999, le chiffre des Marocains devenus français atteint 222 000, dont environ 88 000 nés en France. La proportion des Marocains nés en France dans la population marocaine devenue française est donc passé de 26 % à près de 40 % en neuf ans.

³³⁰ En 1999, il y a 522 504 migrants marocains résidant en France, c'est-à-dire les 388 542 Marocains nés au Maroc et évoqués dans le texte auxquels s'ajoutent les 133 962 Marocains nés au Maroc et devenus Français.

³³¹ Source : INED. L'évolution est la suivante : 1996 : 7 669 (7,2 %, 4^{ème} place) ; 1997 : 10 957 (8,6 %, 2^{ème} place) ; 1998 : 16 243 (10,4 %, 1^{ère} place) ; 1999 : 16 496 (11,4 %, 1^{ère} place) ; 2000 : 21 507 (13,4 %, 1^{ère} place) ; 2001 : 24 986 (13,7 %, 1^{ère} place) ; 2002 : 26 177 (12,7 %, 2^{ème} place).

Dans les années 1990, la population marocaine en France connaît un double processus de féminisation et de rajeunissement, conséquence du regroupement des familles sur le sol français. La part des femmes dans la population marocaine ne cesse d'augmenter depuis, de 43,8 % en 1990 à 45,5 % en 1999. Le groupe d'âges des 40-59 ans est le plus nombreux, puisqu'il regroupe près de 32 % de la population marocaine en France, contre 22,5 % pour les 25-39 ans et 20,7 % pour les enfants (0-14 ans). Ce dernier taux, inédit, s'explique par le regroupement familial et l'augmentation des naissances d'enfants de Marocains sur le sol français.

De 1990 à 1999, la part des 35-44 dans la population marocaine active, celle à laquelle appartient une large part des militants de l'AMF et de l'ATMF, connaît une nette diminution puisqu'elle passe de 35,1 % à 21,8 %, soit une diminution d'environ 25 000 personnes. Cette part devient même inférieure à celle des 45-54 ans, qui passe de 23 % à 29,2 %, et à celle des 25-34 ans, qui passe de 21,5 % à 25,7 %. Cette population active est donc relativement jeune, mais le vieillissement des travailleurs marocains devient sensible et a des conséquences sur les deux associations, qui peinent à renouveler leurs militants.

En outre, l'augmentation de la population active marocaine en France (+ 10 000 personnes) durant les années 1990 est le seul fait des femmes (+ 20 000 personnes), dont la part augmente à tous les âges, notamment à partir de 40 ans. Certes, le taux d'activité des femmes demeure très nettement inférieur à celui des hommes, mais la progression est sensible à chaque classe d'âge comprise entre 20 et 54 ans, notamment chez les 25-29 ans (dont 60 % sont actives en 1999). Les deux associations du pôle progressiste semblent démunies face à cette féminisation de la population active marocaine : les femmes restent minoritaires dans les sections (environ 20 % des adhérents, selon les interviewés), en partie parce que le secteur tertiaire dans lesquelles elles travaillent prioritairement (à 50,7 % en 1999) n'a pas été touché par les grèves auxquelles l'AMF et l'ATMF ont participé dans les années 1980 ; l'autre partie de l'explication est à chercher du côté des obstacles sociaux et culturels que les femmes marocaines affrontent pour s'engager au sein d'associations dans l'espace d'installation.

Le nombre d'ouvriers parmi les migrants marocains actifs³³² est demeuré stable de 1982 à 1999, avec 144 000 personnes ; leur part dans la population marocaine immigrée âgée de 15 ans et plus a même légèrement augmenté, en passant de 46 % à 49 %, après une chute à 36 % en 1990, qui s'explique en partie par les licenciements liés aux restructurations industrielles et minières des années 1980.³³³ Toutes les autres catégories socio-professionnelles voient leurs effectifs augmenter très fortement durant les années 1990, en particulier les employés, dont la part passe de 9,5 % à 23,4 %. Dans le même temps, les catégories d'employés et d'ouvriers

³³² Contrairement aux statistiques précédentes, qui se rapportent aux étrangers de nationalité marocaine résidant en France, ces statistiques sur les catégories socio-professionnelles et sur le chômage se rapportent à la population marocaine immigrée âgée de 15 ans et plus, soit 294 826 personnes en 1999 [Fondation Hassan II ; OIM, 2003 : 242-253].

³³³ Du fait de la nature de cette statistique, cette chute est surtout liée au regroupement familial : la part « autres » passe ainsi de 39,7 % en 1982 à 43,3 % en 1990, pour chuter à 5 % en 1999 parmi les migrants marocains âgés de 15 ans et plus, du fait de l'entrée massive des femmes et des jeunes dans la vie active [Fondation Hassan II ; OIM, 2003 : 250].

sont surreprésentées parmi les migrants marocains au chômage, dont le nombre croît à un rythme soutenu, passant de 27 000 personnes en 1982 à 56 000 en 1990 puis à 90 000 en 1999. La part des chômeurs dans la population marocaine est donc passée de 13,8 % en 1990 à plus de 30,8 % en 1999. Le chômage est plus fort chez les femmes (37,9 %) et chez les 20-24 ans des deux sexes (44,4 %).

2. LES EFFETS DE LA MULTIPOLARISATION SUR L'EX-PÔLE PROGRESSISTE

Adopté dans un contexte de reflux militant, le fédéralisme de l'AMF et de l'ATMF entérine de fait la fragmentation de ces deux organisations : leurs sections deviennent des associations locales autonomes, dont les relations avec les directions nationales s'amenuisent. Au sein de l'AMF, cela se traduit par une véritable multipolarisation associative et un déclin de l'AMF en tant qu'organisation nationale. Sa critique du gouvernement marocain de gauche n'aboutit à aucune orientation politique nouvelle (paragraphe A). L'ASDHOM entre également en crise au moment de l'amnistie et jusqu'en 1997, date où elle parvient à se reconvertir dans la défense des droits des anciens exilés. La défense des droits de l'Homme au Maroc est désormais une prérogative du ministère marocain créé à cet effet en 1990, mais aussi des associations marocaines de droits de l'Homme plus actives, et avec lesquelles l'ASDHOM entretient d'étroites relations (paragraphe B). Enfin, au sein de l'ATMF, la diversification sociale des adhérents et l'urgence de leurs besoins, entre autres facteurs, entraîne l'abandon de la marocanité et le passage à la maghrébinité. Le mot d'ordre central devient, à partir du 5^{ème} congrès (1995) l'égalité des droits entre Français et immigrés, au détriment des mots d'ordre orientés vers le Maroc et de l'ambition de rassembler et de représenter les migrants marocains (paragraphe C).

A - Le déclin de l'AMF

En 1995, l'AMF semble plus que jamais en déclin. L'association ne réussit pas à s'adapter aux nouvelles réalités socio-démographiques décrites précédemment.

Au niveau matériel, la Mairie de Puteaux menace en 1994 de fermer le local³³⁴ qu'elle a accordé à l'association, pour non-respect des règles de sécurité. Selon l'AMF, il s'agirait de « *prétextes fallacieux* » dissimulant une mesure de rétorsion à l'égard de son soutien à un comité d'immigrés mal-logés, une « *action généreuse qui n'est point appréciée au niveau local* ». ³³⁵ La visite de la commission de sécurité, en septembre 1994, confirme cette menace qui ne sera pas exécutée avant 1999. ³³⁶ L'AMF nationale emménage alors dans des locaux

³³⁴ Ce local « *historique* » est ouvert dès 1973, sous le nom de Maison des travailleurs immigrés (MTI), grâce aux subventions de la Cimade et du CCFD. Il héberge à l'époque, outre l'AMF, des associations de migrants portugais et sénégalais. D'autres associations d'opposants politiques (algériens, ivoiriens, tunisiens et africains) les rejoignent en 1977. A compter de cette date, l'AMF se recentre sur Puteaux car elle perd de son influence à Gennevilliers, où la coordination des sections, future ATMF, obtient un local municipal, rue Vaillant Couturier.

³³⁵ *Jossour*, n°4, janvier 1994. Ce bulletin, dont le nom signifie passerelles en arabe, paraît de manière irrégulière depuis mai 1992. Il succède au journal *Al Jalya* (la communauté), disparu au milieu des années 1980.

³³⁶ Compte-rendu du Bureau fédéral du 26 septembre 1998.

loués à un organisme HLM dans le centre-ville de Saint-Denis, grâce à une subvention du FASILD.

Au niveau financier, le déclin devient déficit chronique. La question des finances donne lieu dès 1991 à un « *grand déballage* » entre militants de l'AMF nationale.³³⁷ En 1993, l'AMF est interdite de chéquier.³³⁸ Jusqu'à la fin des années 1990, la seule subvention provient du Fonds d'action sociale, qui commande un audit sur la gestion de l'AMF en 1995.³³⁹ Au niveau des adhérents, dont le nombre chute, aucune présence féminine, ni même de jeune, n'est relevée par les archives de l'époque rédigées en français.

Au niveau linguistique, l'AMF utilise encore majoritairement la langue arabe dans le compte-rendu de son 14^{ème} congrès des 17-19 mars 1995. A l'échelle nationale, les débats internes lors de ce congrès et ultérieurement restent dominés par des questions organisationnelles (rédaction de règlement intérieur, multiplication des instances et des différents types d'adhésions, etc.).

Au niveau des orientations, ce dernier congrès souligne le déclin du militantisme, la montée du chômage, de l'intégrisme, le durcissement des conditions d'entrée et de séjour, mais aussi les progrès de l'intégration. Le tableau est sombre, mais ce pessimisme n'est pas dû au déclin de l'AMF, il est déjà prégnant dix ans plus tôt. Lors du 12^{ème} congrès en 1986, à l'heure du retour de la droite au pouvoir, l'AMF déclarait en effet : « *ce qui attend l'immigration aujourd'hui, ce sont les larmes et le sang [...] ce sont les assassinats racistes...* » Un indicateur plus fiable du déclin est le nombre d'associations locales (cf. carte 22, plus loin).

En 1997, pour la région Ile-de-France, il n'existe plus que les sections de Chevilly-Larue, de Paris-Montreuil et de Pantin (créée en 1996 et officialisée en 1998), tandis qu'à Angers, l'association Crépuscule rejoint la fédération de l'AMF (certains membres de Crépuscule sont déjà membres de l'AMF d'Angers). En 1998, il y a dix associations, dont huit « *affiliées* » : Amiens, Angers, Avignon, Chevilly-Larue, Compiègne (association de jeunes), Lyon, Montreuil, Nantes (dont les statuts ne seront jamais déposés), Pantin et Paris. Ces deux dernières associations « *ne reconnaissent toujours pas la fédération* » nationale de l'AMF.³⁴⁰

Depuis octobre 1996, aucune assemblée générale des adhérents ne s'est tenue à l'échelle nationale. Celle des 19-20 juin 1999 est donc l'occasion pour l'AMF, à défaut d'un véritable congrès, de se compter et de se redéfinir ses orientations. Sur le premier point, le déclin se confirme : cette AG ne réunit que 28 militants, dont 9 originaires de la région parisienne. Le conseil d'administration élu lors de cette AG comprend 19 membres – contre 25 lors du congrès de 1991 – originaires de huit villes : Avignon (« *AMF 84* »), Angers (« *AMF 49* »), Amiens (« *AMSC* »), Asnières-Gennevilliers (un élu individuel, sans association locale),

³³⁷ Compte-rendu du Bureau exécutif du 8 décembre 1991.

³³⁸ Compte-rendu du Bureau exécutif du 2 avril 1993.

³³⁹ Compte-rendu du Bureau exécutif du 20 mai 1995.

³⁴⁰ Compte-rendu du Bureau fédéral du 21 mars 1998.

Chevilly-Larue (« AMF 94 »), Lyon, Paris, Saint-Denis, Saint-Nazaire (« AMF 44 », qui n'a jamais réellement existé). En 1999, il n'y a donc plus que sept associations actives, au sens de présentes dans le CA élu. Les effectifs de l'AMF se sont donc réduits, de même que la régularité de ces réunions. Enfin, concernant les orientations votées en 1999, l'AMF souhaite « établir un inventaire de l'existence des associations de jeunes ou de quartiers et sélectionner parmi elles celles qui peuvent être de véritables partenaires de l'AMF ». Il est aussi question d'organiser un « séminaire sur la jeunesse » et de « cibler » les thèmes qui préoccupent les jeunes (sont cités la drogue, l'exclusion, le chômage, la justice et la police).

Peu d'activités semblent avoir été réalisées entre 1999 et 2002. En 2001, la signature d'une convention sur trois ans avec le FASILD, qui finance l'AMF depuis 1980, est un facteur de relance de l'association. La subvention permet à l'AMF de continuer à tenir une permanence sociale et juridique et de publier son bulletin *Jossour*. Les 28-29 septembre 2002, l'assemblée générale nationale réunit 60 personnes. Mais, là encore, le déclin se confirme : seules sept personnes sont élues au CA, qui se confond désormais avec le bureau.³⁴¹

Depuis 1999, l'AMF de Saint-Denis (AMF 93) est l'une des rares à tenir encore un local et à fonctionner normalement. Elle devient en fait l'AMF nationale après la perte du local à Puteaux. Les autres AMF mènent des activités spécifiques, différentes les unes des autres : à Lyon, il s'agit d'aider les jeunes à s'insérer dans le monde du travail ; à Paris, les actions sont essentiellement culturelles (ateliers de peinture, etc.) ; à Toulouse, des militants de l'AMF ont créé la Lampe merveilleuse, qui agit dans le domaine de la santé (envoi de médicaments au Maroc, par exemple). La fragmentation de l'AMF correspond donc, en partie, à une multipolarisation de ses associations selon des activités menées à l'échelle locale, sans aucun lien avec l'AMF nationale. Enfin, le répertoire méthodique des archives de l'AMF, réalisé par l'association Génériques en 2005, fait état de documents relatifs à deux associations locales existantes en 2001, dont je n'ai retrouvé aucune trace sur le terrain : l'Association culturelle de Saint-Herblain et l'AMF Nantes (carton B 123).

B - La reconversion de l'ASDHOM

Depuis 1984, les activités de l'ASDHOM sont nombreuses, eu égard à la faiblesse de ses moyens. L'amnistie de 1994, que l'association est la seule à réclamer depuis 1989, entraîne sa mise en sommeil jusqu'en 1997.³⁴² En 1994, l'ASDHOM salue l'amnistie comme un « acte politique majeur » mais conteste son caractère inachevé : 50 des prisonniers politiques recensés par la FIDH et Amnesty International n'ont pas été libérés. Ce nombre oscille entre 60 et 70 en 1997 et 1998, du fait de nouvelles arrestations dans les milieux islamistes ou parmi les militants de gauche qui dénoncent la fraude lors des législatives de novembre 1997.

L'ASDHOM constate aussi la non-application de l'amnistie à l'égard des exilés politiques, qui subissent des « tracasseries diverses de la part des polices des frontières : rétention qui

³⁴¹ *Jossour*, n°32, janvier-février 2003.

³⁴² Sur les activités de l'ASDHOM de 1984 à 1994, se reporter au chapitre 6 (section II, paragraphe 1A).

dure d'une à plusieurs heures, questionnement sur le passé politique, leur engagement actuel, fouille systématique ». Les arrestations sont fréquentes, telle celle d'un membre de l'AMBDH (équivalent belge de l'ASDHOM) en septembre 1997.

Malgré sa mise en sommeil, traduite par la quasi-absence d'assemblée générale et de réunion de son bureau, l'ASDHOM poursuit la publication de son bulletin *La Lettre de l'ASDHOM*, créée au moment de la guerre du Golfe de 1991, qui comptera jusqu'à 100 numéros en 1999. L'assemblée générale du 3 mai 1997, chargée de lancer « *une nouvelle dynamique* »³⁴³, vote un texte sur « *l'orientation générale pour 1997-1998* », dans lequel trois objectifs sont mis en avant : la défense des libertés individuelles et collectives, y compris le règlement de la question des disparus, prisonniers et exilés politiques ; le soutien à la société civile marocaine et à ses initiatives en faveur du développement (objectif nouveau, mais non suivi de faits) ; la défense des droits des migrants marocains et la promotion des droits de l'Homme au sein de cette population.

L'ASDHOM conserve des relations étroites avec l'Association marocaine des droits humains (AMDH), dont elle constituait jusque-là un substitut à l'étranger, lorsque l'AMDH était interdite d'activité au Maroc. Par exemple, l'ASDHOM reprend les conclusions d'un rapport de l'AMDH de décembre 1997, concernant l'achat de voix lors des élections législatives de 1997 et les atteintes aux droits civils, économiques, sociaux et culturels.³⁴⁴ Dans le même numéro de sa *Lettre*, l'ASDHOM condamne la répression des étudiants au Maroc, sous prétexte de lutter contre l'islamisme dans les universités, et le bannissement d'Abraham Serfaty du Maroc, depuis sa libération le 13 septembre 1991. Un comité pour son retour au Maroc s'est même créé en 1997 à Paris et l'ASDHOM publie des communiqués communs avec l'AMBDH (Belgique) et le KMM (Pays-Bas) sur cette question. C'est en compagnie des présidents de ces deux associations que le président de l'ASDHOM se rend à Casablanca, au 5^{ème} congrès de l'AMDH, du 3 au 5 avril 1998.

Se définissant comme le prolongement dans les espaces d'émigration du mouvement marocain des droits de l'Homme, ces associations insistent, dans leur intervention commune à ce congrès, sur « *la situation de nos concitoyens résidant à l'étranger [...] qui ne cesse de se détériorer ces dernières années* » du fait de la crise économique, du racisme et de la xénophobie et des politiques migratoires contraires aux droits de l'Homme : « *nous considérons la question de l'immigration comme question nationale et nous appelons le gouvernement marocain à la traiter comme telle* ». Ces trois associations, constituées en coordination depuis novembre 1997, demande à ce gouvernement d'agir en faveur de l'emploi et d'exiger la révision des conventions bilatérales sur l'immigration, afin de garantir par exemple le droit au regroupement familial.

L'activité de cette coordination des associations des Marocains en Europe pour la défense des droits de l'Homme va pourtant être réduite à la publication de quelques communiqués. Par

³⁴³ *La Lettre de l'ASDHOM*, n° 97, septembre 1997.

³⁴⁴ *La Lettre de l'ASDHOM*, n°98, mars 1998.

exemple, celui du 8 février 2002 énumère les violations commises par l'Etat marocain entre 2000 et 2002 concernant : le droit de manifester (exemple de l'interdiction de la manifestation pro-palestinienne du 20 janvier 2002) ; le droit à un procès équitable (exemple d'un capitaine de l'armée condamné pour avoir dénoncé la corruption) ; les droits de la femme (dont la réforme, saluée par l'association, n'intervient qu'en 2003) ; la liberté de la presse (premier procès d'Ali Lmrabet, directeur de *Demain magazine*), le droit des exilés au retour et celui des prisonniers au jugement des responsables de leur mauvais traitement en prison.

De 2002 à 2005, l'ASDHOM conserve une activité régulière. Un nouveau bureau de cinq membres est élu lors du conseil d'administration du 15 décembre 2000, qui crée cinq commissions (impunité, femmes, enfance, communication et immigration). Cependant, ces commissions fonctionnent mal et sont remplacées en 2004 par des groupes de travail, plus souples. L'ASDHOM juge que le Maroc ne respecte toujours pas l'intégralité des droits de l'Homme. En effet, les attentats islamistes du 16 mai 2003 à Casablanca et, à l'échelle internationale, la « *guerre contre le terrorisme* » consécutive aux attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont provoqué au Maroc de nouvelles atteintes à la liberté de la presse et à celle des syndicats et des associations. La lutte contre l'islamisme « *autorise* » les arrestations arbitraires, les tortures et morts suspectes dans les locaux de la police. Selon l'ASDHOM, « *même si ces atteintes, graves, ne revêtent ni la dimension, ni l'ampleur de ce que le Maroc a connu durant les années de plomb, elles sont néanmoins de la même nature et constituent un recul inquiétant. [...] La partie n'est pas encore gagnée. Le combat continue.* »³⁴⁵ Mais il continue d'une autre manière.

De 1984 à 1994, l'ASDHOM faisait partie à la fois du mouvement international des droits de l'Homme et de la gauche marocaine d'opposition [Rollinde, 2002]. Dans les années 2000, l'ASDHOM s'inscrit dans la seule défense des droits de l'Homme, sans arrière-pensées partisans. Ses revendications reprennent celles des organisations internationales de défense des droits de l'Homme (« *tels que reconnus universellement* »). Elle critique par exemple le régime de résidence surveillée imposé de 1989 à 2000 à Abdessalam Yassine, chef du mouvement islamiste Al Adl Wah Ishane (Justice et bienfaisance). Cependant, à partir de 1994, les associations de droits de l'Homme au Maroc prennent leur véritable essor. Par exemple, l'OMDH, créée en 1988 par quelques centaines de militants, en compte 3 000 en 1996, puis 5 000 en 1998 [*ibid.* : 283]. Le rôle de l'ASDHOM d'interpellation, depuis la France, de l'Etat marocain et des acteurs internationaux est donc moins utile et se réduit. L'association se focalise alors sur deux types de droits de l'Homme : celui des exilés au retour au pays et celui des migrants marocains en Europe.

Sa reconversion est particulièrement réussie dans la défense des droits des anciens exilés, dont elle assure seule la défense en France. A partir de 2004, l'ASDHOM participe également au processus dit de « *réconciliation nationale* », afin d'y faire valoir ses revendications quant au droit au retour.³⁴⁶ Sa reconversion est beaucoup moins effective dans le domaine des droits des

³⁴⁵ Programme d'action voté par l'assemblée générale du 24 janvier 2004 à Paris.

³⁴⁶ L'étude de cette reconversion de l'ASDHOM est approfondie plus loin (section II, paragraphe 3).

migrants marocains, où l'ASDHOM est en concurrence avec de nombreuses autres organisations. Le microcosme des exilés auquel elle appartient malgré tout entretient peu de contacts avec la population marocaine immigrée, souvent méfiante à l'égard de l'activisme politique en direction du Maroc. Certes, l'ASDHOM participe régulièrement à la fête de l'Humanité organisée par le PCF, où elle est la seule association de migrants marocains à tenir un stand spécifique. Mais l'absence de subventions l'empêche de développer ses activités :

« L'ASDHOM n'a jamais été subventionnée. Elle n'a travaillé que par les dons, en argent ou en heures, avec du bénévolat. Malgré ça elle a fait du très bon boulot... Au début, les gens se rencontraient dans une maison, dans un café, pour faire des réunions, louaient des salles ou demandaient des salles aux associations pour faire des assemblées publiques, des activités, jusqu'à 1990-1991 où on a eu un local ici au CICP. Local que d'ailleurs on n'a pas pu tenir, faute de problèmes, faute d'argent, mais aussi conséquence d'une crise [celle de 1994-1996]. »

[Saïd, ASDHOM]

Dans ce contexte, l'ASDHOM ne peut accomplir le « *devoir* » qu'elle s'est fixé lors de l'assemblée générale de mars 1999, c'est-à-dire promouvoir les droits de l'Homme parmi les migrants marocains « *en symbiose avec les autres composantes des sociétés d'accueil* ». L'ASDHOM développe en fait très peu de liens avec les associations et les syndicats français, hormis le MRAP, le PCF et la LDH. Quant à ses relations avec les associations AMF et ATMF, elles se limitent à des actions communes ponctuelles.

C - Les dernières actions communes du pôle progressiste

De 1995 à 1998, les actions communes du pôle progressiste sont toutes des réactions soit à des violations des droits de l'Homme au Maroc, soit à des meurtres racistes en France. Le 12 décembre 1996, l'AMF, l'ATMF et l'ASDHOM forment une délégation reçue à l'Ambassade du Maroc pour protester contre le jugement au Maroc de 40 sans-papiers expulsés de France. Le 23 mai 1997, après le second anniversaire du meurtre d'un jeune Marocain, Brahim Bouarram, en marge du défilé du 1^{er} mai 1995 du Front national à Paris, l'AMF, l'ATMF et l'ASDHOM écrivent une lettre commune à Jacques Chirac pour demander l'interdiction de ce parti, dont la simple existence encouragerait les groupuscules nazis. L'AMF et l'ATMF se partagent d'ailleurs les frais d'avocat lors du procès du meurtre de Brahim Bouarram.³⁴⁷ Dernier exemple, le 19 juin 1997, lorsque les trois associations manifestent devant l'Ambassade du Maroc pour protester contre l'arrestation au Maroc de 80 militants du Parti de l'avant-garde démocratique et sociale (PADS), parce qu'ils avaient appelé au boycott des élections législatives dont ils dénonçaient les irrégularités.

Toutefois, ces actions communes sont entravées par les rivalités entre l'AMF et l'ATMF. Lors de la manifestation parisienne du 1^{er} mai 1996, l'ATMF refuse la proposition de l'AMF de former le « *cortège marocain* » habituel et préfère rejoindre le cortège des « *sans droits* » en tête de manifestation.³⁴⁸ L'alternance gouvernementale est également l'objet de dissensions

³⁴⁷ Compte-rendu du Bureau national de l'ATMF du 2 juillet 1995.

³⁴⁸ Compte-rendu du Conseil d'administration national de l'ATMF des 4-5 mai 1996.

entre les trois associations. Contrairement aux militants de l'ATMF, ceux de l'AMF et de l'ASDHOM conservent des liens avec les partis politiques marocains ; certains envisagent même un retour au pays si l'alternance accouche d'une véritable démocratie. Ainsi, de passage à Paris, le premier ministre Youssoufi accorde une audience à ces trois associations, le 5 octobre 1998 à l'Ambassade du Maroc. A l'issue de cette réunion, lors de laquelle les associations remettent un cahier de revendications, un « *mémoire* » rédigé en commun, l'ATMF déplore « *la politesse excessive des partenaires (AMF, ASDHOM, personnalités) [qui] a choqué les militants de l'ATMF, ce qui pose des questions sur la poursuite du travail* ». ³⁴⁹ C'est encore la question de l'autonomie vis-à-vis du champ politique marocain qui perturbe le déroulement d'une énième action commune, celle du collectif Maroc solidarité (CMS) en 1999. Pour l'ATMF, il y a trop de partis politiques marocains dans le CMS pour qu'elle s'y associe : elle se borne donc à soutenir les actions du CMS sans en faire partie. ³⁵⁰

La dernière action commune d'envergure est l'organisation de l'opération « *l'Autre Maroc* » en 1999. Cette année-là, les Etats marocain et français organisent l'Année du Maroc en France. Cet événement, « *le Temps du Maroc* », se compose d'une série de manifestations culturelles visant à valoriser l'image du Royaume auprès de touristes et d'investisseurs potentiels, mais aussi auprès de la population marocaine immigrée. Les « *néo-amicales* » sont alors particulièrement actives, j'y reviendrai. En réaction, les trois associations issues du pôle progressiste souhaitent rééditer le succès de leur contre-manifestation organisée en 1991, lors du premier Temps du Maroc. En informant sur les réalités socio-politiques du pays à travers plusieurs événements locaux et nationaux, les objectifs sont multiples : revendiquer l'exercice d'une véritable citoyenneté au Maroc ; obtenir la libération des prisonniers politiques, le retour des exilés, la vérité sur les disparus et la poursuite des tortionnaires ; garantir le « *droit de vivre chez soi décemment avant même le droit inaliénable d'aller et venir – notamment vers l'Europe* » ; réclamer la réouverture de la frontière algéro-marocaine. ³⁵¹

L'engagement des sections de l'ATMF dans cette opération est très inégal. La section d'Aix y consacre une seule journée, celles de l'île Saint-Denis, de Strasbourg et de Vauréal y consacrent trois jours, les plus actives étant les ATMF de Gennevilliers et de Nancy (quatre jours) et d'Argenteuil (cinq). A Gennevilliers, l'humoriste marocain Bziz, très caustique à l'égard du pouvoir, est invité à se produire le 9 avril 1999 à l'espace des Grésillons, où se tient également une exposition intitulée « *Maroc, amnésie internationale* » et basée sur l'ouvrage du même nom de Liliane Dayot. Enfin, à l'échelle nationale, l'ATMF participe à quatre conférences-débats. Au total, seule la moitié des sections participent à l'Autre Maroc. L'ATMF nationale constate d'ailleurs les difficultés à « *créer une dynamique d'ensemble* » du fait de la diversité des positions des militants, non seulement des trois associations, mais aussi d'associations plus récentes. ³⁵²

³⁴⁹ Compte-rendu du Conseil d'administration des 10-11 octobre 1998.

³⁵⁰ Compte-rendu du Bureau national de l'ATMF des 3-4 juillet 1999.

³⁵¹ Fermée en 1994 suite au démantèlement d'un réseau islamiste basé à Marrakech et opérant en Algérie.

³⁵² Compte-rendu du Bureau national des 13-14 mars 1999.

En mai 1999, l'ATMF écrit une lettre à l'AMF pour suspendre le partenariat ; mais l'année suivante, elle l'invite à assister à son 7^{ème} congrès. Ces revirements témoignent des difficultés pour les deux associations, vingt ans après, d'oublier totalement l'autre, avec laquelle tant de combats ont été partagés. Lahoussain nie l'existence de réelles divergences entre les deux associations, contrairement à ce qu'indique mon travail d'enquête :

« C'est vrai, il n'y a pas de divergences, mais bon, le problème c'est que ça reste comme ça, c'est un peu une tare de chacun. Il y a eu des initiatives, des tentatives, mais ça n'a jamais abouti. Des problèmes de personnes surtout... Chacun voulait être dans sa boutique... [...] C'est surtout au niveau national. Au niveau local, il n'y a pas de divergences. Même les associations qui sont créées au niveau local, elles n'ont pas vraiment vécu l'expérience de la scission entre l'ATMF et l'AMF. Ça a beaucoup changé, entre les générations. La plupart qui avaient vécu le conflit avec l'ATMF sont partis au Maroc, sont en retraite. En fait, c'est surtout qu'il n'y a pas de volonté. »

[Lahoussain, AMF Saint-Denis]

Depuis, la question des exilés et des disparus et, globalement, celle de la mémoire des luttes politiques semblent les seules à pouvoir réunir les trois associations. Le 6 juin 1998, un dîner de gala est organisé salle Saint-Bruno (Paris 18^{ème}) par les trois associations, soutenues par les militants français des ex-CLCRM, par le MRAP et le Secours populaire. Les bénéfices de ce dîner sont reversés aux anciens prisonniers politiques et aux « *disparus handicapés* » au Maroc.³⁵³ Cette initiative sera suivie de nombreuses autres, dans le même lieu et ailleurs.

3. LA RECOMPOSITION DE L'ATMF

En 1995, l'ATMF compte encore 2 000 membres environ, répartis dans toute la France, mais sa dynamique interne reste très faible, comme elle le constate lors de son 5^{ème} congrès (15-17 avril 1995). L'amnistie ne provoque pas directement la recomposition de l'ATMF, qui est davantage une réponse aux évolutions démographiques et sociales constatées précédemment. Pour l'ATMF, la césure est le mouvement des sans-papiers de Saint-Bernard durant l'été 1995. La recomposition de l'ATMF se réalise alors par son intégration au mouvement social français, autour du mot d'ordre d'égalité des droits.

Mais cette recomposition affecte aussi, à partir de 1998, l'orientation de l'association vis-à-vis du Maroc. Par un vote acquis de justesse en 2000, l'ATMF décide d'abandonner la référence à la marocanité de ses membres et s'ancre désormais dans la maghrébinité, conçue comme une identité socio-politique. Ce changement de nom et d'orientation se traduit toutefois très diversement à l'échelle locale. Parmi les sections, dont le nombre diminue peu, celles de Gennevilliers et Argenteuil sont emblématiques de la multipolarisation qui est au cœur de la période étudiée. Alors que la section de Gennevilliers se focalise sur des activités sociales, celle d'Argenteuil s'oriente vers les jeunes nés en France.

³⁵³ La Lettre de l'ASDHOM, n°99, Juin 1998.

A - L'ATMF et les mouvements sociaux en France

a) *Le mouvement des sans papiers de Saint-Bernard (1995-1998)*

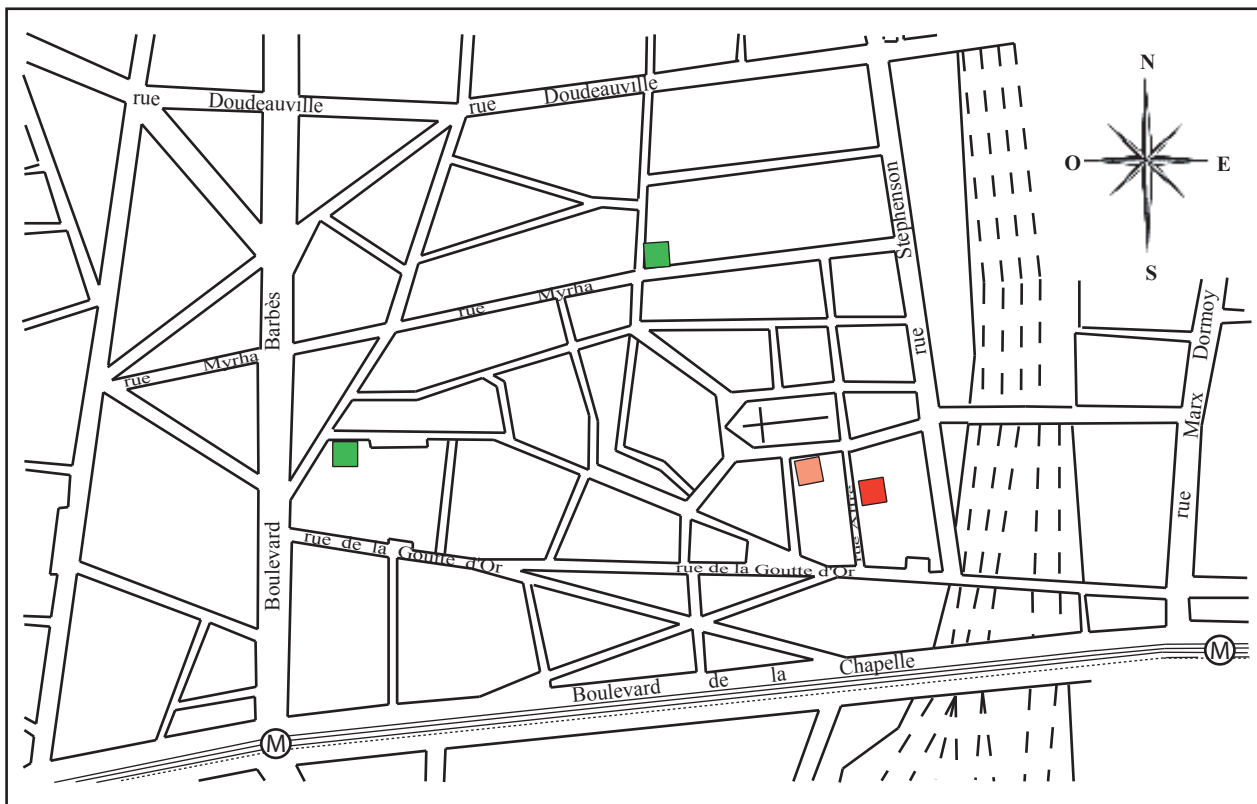
Au début de l'été 1996, une cinquantaine de familles de sans-papiers, délogées de l'église Saint-Ambroise, occupent l'église Saint-Bernard à Paris, située dans le quartier de la Goutte d'Or (18^{ème}), sur une place sur laquelle débouche la rue Affre, où se situe le siège national de l'ATMF (cf. photo 13 et carte 21). L'association est donc tout de suite informée de cette occupation et son local devient un « *centre de ressources* » pour les sans-papiers, un lieu de réunions pour leurs délégués, voire un refuge lors de leur violente expulsion le 23 août 1996.

Photo 13 : L'église Saint-Bernard vue de la rue Saint-Luc, dans le quartier de la Goutte d'Or



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Carte 21 : Localisation de l'ATmF dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18e)



Légende :

	Station de métro		Eglise Saint-Bernard
	Voie ferrée		Local de l'ATmF nationale
	Ligne de métro aérien		Salle Saint Bruno
	Limite d'arrondissement		Mosquée



Source fond de carte : Goldring, 2006 : 6.

Réalisation : A. Dumont, 2007.

Délégué des sans-papiers à l'époque, Malik me décrit le soutien de l'ATMF au mouvement à la Goutte d'Or (été 1996) et à Nanterre (1996-2000):

« Comme on était à Saint-Bernard, donc juste à côté de l'ATMF, eux nous ont ouvert un peu les locaux. Les militants aguerris [de l'ATMF] étaient en plein dedans, pour ne pas dire 24 sur 24. Donc ils nous ont soutenus, certainement ils m'ont repéré à un moment donné [rires]. Dans le 92 aussi, on avait de bonnes relations avec l'ATMF. On a organisé avec eux, sur l'esplanade, un parrainage républicain que la Mairie [de Nanterre] nous a refusé, on les a défié pour le faire. Ca a fait un tollé. »

[Malik, ATmF Gennevilliers]

C'est donc dans les Hauts-de-Seine que le soutien de l'ATMF est le plus fort, du fait de la géographie de son implantation. Elle y soutient le collectif des sans-papiers du 92, dont Malik fait partie, notamment au moment où ce collectif occupe une Maison de quartier pour en faire la « *Maison des sans-papiers* », dans le quartier Fossés-Jean, entre Nanterre et Colombes. Selon Mogniss Abdallah, les relations entre le collectif des sans-papiers du 92 et quelques jeunes du quartier sont tendues, car cette Maison de quartier est un lieu habituel de trafic ; de même avec le Secours populaire, qui l'utilise pour sa braderie annuelle. Selon l'auteur, le collectif est donc obligé de vivre replié sur lui-même, de se barricader. De ce fait, « *malgré le volontarisme du groupe de Nanterre-Colombes, composé de militants [dont ceux de l'ATMF] qui ont été très actifs sur le front de l'immigration depuis longtemps, l'élargissement aux questions d'intérêt général a du mal à passer* » [Abdallah, 1997]. Pourtant, selon Malek, qui fût porte-parole de ce collectif des sans-papiers du 92, et aussi fondateur de la coordination nationale des sans-papiers dès mai 1996, le résultat de cette occupation fût tout de même bénéfique au mouvement :

« C'était à Colombes. C'était notre siège et on y est resté quatre, cinq ans. On a fini ça avec l'occupation de l'église Saint-Paul à Nanterre, en face de la préfecture, pendant un an et demi, avec une occupation permanente, des rassemblements réguliers, tous les mercredis devant la préfecture. [...] A Colombes, on a commencé en mai-juin 1996. C'était une maison de quartier des jeunes, avec des salles, des permanences, des bureaux...Je me rappelle d'un propos du Maire, qui nous soutenait, qui était communiste. Il disait qu'il faut se battre dans la convivialité. C'est quelque chose qui nous a marqué, qui m'a marqué. Et c'était pas mal comme collectif, on était les seuls à tourner à un moment donné. On organisait mensuellement ce qu'on appelait les « repas partage » : chaque fois c'est une nationalité qui prépare une spécialité. On réunissait tous les soutiens, les sans-papiers, avec prises de parole, etc. C'était aussi un moyen de rassembler un peu d'argent pour la survie du collectif, la prise en charge du téléphone, etc. »

[Malek, ATmF Gennevilliers]

Le soutien de l'ATMF aux sans-papiers, quelle que soit leur nationalité, s'explique par l'histoire même de l'association, déjà présente lors des premières luttes de sans-papiers entre 1972 et 1974, à travers l'AMF, et par l'histoire de ses militants, dont plusieurs ont été sans-papiers. Après Saint-Bernard, l'ATMF s'investit également dans le 3^{ème} collectif, dit « *des Chinois* », aux côtés de personnalités (Saïd Bouziri, Emmanuel Terray, etc.) et d'associations issues du CAIF, telles que l'ATF (Tunisiens) et de l'ATT (Turcs). Ce 3^{ème} collectif est

hébergé par le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB) à la Maison de l'immigration (ex-Maison des travailleurs immigrés) à Montreuil. En province, les sections d'Aix, Dijon, Nancy et Strasbourg sont les plus investies dans ce mouvement. Après les législatives de 1997, lors de l'opération de régularisation, qui satisfait environ la moitié des 150 000 demandes, les ATMF d'Aix, de Paris et de Gennevilliers prennent directement en charge des centaines de dossiers de demande de régularisation [Daoud, 2002 : 121-122].

Pourtant, de manière générale, les sans-papiers sont absents des initiatives des associations de migrants et préfèrent investir les manifestations politiques et syndicales françaises [Abdallah, 1997]. L'auteur relève qu'en 1995-1996, aucune rencontre locale ou nationale n'a pu être organisée entre les sans-papiers en lutte et ces associations de migrants. Concernant l'ATMF, il est difficile de confirmer ce point. En effet, les archives sont presque muettes sur le mouvement des sans-papiers. Ce mutisme est leur principale lacune, tant le mouvement de 1996 a compté dans la vie de l'association. On peut toutefois relever, dans les statistiques de l'opération de régularisation de 1997-1998, que les sans-papiers marocains représentent 13 % des 63 287 demandes, derrière les Algériens (13,9 %), 11,1 % des régularisés (2^{ème} place) et 22,4 % des refus de régularisation (1^{ère} place, devant les Algériens, avec 11,8 %) [El Hariri, 2003 : 46]. Les Marocains sans-papiers sont donc sous-représentés parmi les régularisés, ce qui pose la question de l'efficacité pratique de la mobilisation de l'ATMF.

b) L'égalité des droits et la lutte contre les discriminations

Après Saint-Bernard, l'ATMF s'engage dans une série de luttes décrites comme celles des « sans » – sans-papiers, sans-logis, sans-travail – qui sont alors en plein essor [Sommier, 2003 : 84-103]. En 1996 et 1997, l'ATMF participe aux manifestations de chômeurs, au côté d'Agir contre le chômage (AC!), et aux occupations organisées par Droit au logement (DAL). Depuis le 5^{ème} congrès de 1995, intitulé « *citoyens d'ici et d'ailleurs* », l'égalité des droits entre Français et immigrés est devenu son principal mot d'ordre. L'autre volet de son intégration au mouvement social est la lutte contre le racisme et les discriminations.

En 1995, plusieurs crimes racistes vont impliquer, directement ou non, le FN. Le 21 février, à Marseille, un colleur d'affiches du parti tue Brahim Ali, d'origine comorienne, d'une balle dans le dos. Le 1^{er} mai, un skinhead défilant en marge du cortège du parti pousse un jeune d'origine marocaine, Brahim Bouarram, dans la Seine et provoque sa mort par noyade. Suite à un autre meurtre, celui d'un jeune Algérien à Sens, l'ATMF demande l'annulation par la justice d'une réunion publique du FN. Celui-ci va attaquer l'ATMF en diffamation, d'abord au tribunal correctionnel en 1996, puis en cour d'appel en 1997 et de cassation en 1999. Le FN est finalement débouté. Lors de ces procès, l'ATMF a mobilisé de nombreux soutiens associatifs et syndicaux en France et au Maroc : FEN, FSU, UNEF, FASTI, GISTI, Les Verts et de nombreux élus et personnalités ; côté marocain, la CDT, l'OMDH, l'AMDH et l'AMF se joignent à ces soutiens politiques et financiers. Abdellatif, de la section d'Argenteuil, souligne le rôle de ces soutiens pour gagner le procès contre le FN, qui « *pensait s'attaquer à une petite association fragile* ». Les militants de l'ATMF sont fiers de cette victoire judiciaire

et une affiche la célébrant est éditée pour l'occasion. Mais l'ATMF paie également le prix de son engagement, puisque les locaux de sa section de Strasbourg, entre autres, sont plusieurs fois tagués d'injures racistes dans les années 2000.

L'obtention de l'égalité des droits entre Français et immigrés nécessite de lutter contre les discriminations. A la fin des années 1990, celles-ci deviennent un objet de politiques publiques avec, par exemple, la mise en place des Commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC) au sein des préfectures. Ces lieux de délibération entre représentants de l'Etat, associations et « *jeunes issus de l'immigration* » sont destinées à régler, à l'amiable le plus souvent, les cas de discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement et aux loisirs. Le faible impact des CODAC déçoit vite les associations de migrants, à Nantes par exemple [Dumont, 2000 : 39-43]. Reste que la lutte contre les discriminations est désormais susceptible d'être soutenue financièrement par l'Etat et l'Union européenne (programme Egal). Symbole de ce changement : le FAS devient le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). Comme précisé précédemment, ce changement profite à l'AMF, qui signe avec le FASILD une convention triennale (2001-2004). L'ATMF bénéficie également de cette nouvelle opportunité, en termes de financement et de visibilité publique de ses revendications. Cependant, son positionnement est particulier.

En effet, la conception que se fait l'ATMF des discriminations est plus large que celle des pouvoirs publics. Ces derniers se limitent, dans le cas des migrants, aux discriminations ethniques, tandis que l'ATMF combat aussi les discriminations juridiques, fondées sur la nationalité. Cela lui permet d'aborder à la fois le contenu des accords bilatéraux franco-marocains, le maintien d'emplois réservés aux Français, l'extension du droit de vote aux étrangers ou la situation des anciens combattants marocains. Enfin, l'ATMF dénonce certaines lois comme discriminatoires : non plus seulement celles qui réglementent l'entrée et le séjour des étrangers en France, mais aussi celles qui ont trait à l'histoire coloniale et à la laïcité. En 2004, l'ATMF fait partie du collectif « *Une école pour tous* », qui regroupe des associations féministes, laïques et musulmanes³⁵⁴ opposées au projet de loi interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école. Ce collectif hétéroclite est mal perçu au sein de la gauche, divisée sur cette question, et dans les médias. Il prend donc soin de s'inscrire, dans son appel « *contre les lois d'exclusion* », dans la lutte pour l'égalité des droits : « *on ne s'émancipe pas par la répression mais par la conquête de droits ; et les grands combats féministes n'ont jamais pris la forme d'une demande de répression contre des femmes.* »

Cette mobilisation est cruciale, aux yeux de l'ATMF. En mars-avril 2004, la moitié des pages du n°11 du bulletin *Z'migri news* y est consacrée, avec des textes de soutiens universitaires. Quelque mois auparavant, le 3 juin 2003, le 8^{ème} congrès de l'association a souligné cette ouverture, inédite depuis la guerre du Golfe de 1991, vers les associations musulmanes, dans la perspective de l'égalité des droits à l'exercice du culte.³⁵⁵ Cette mobilisation permet à

³⁵⁴ Notamment le Collectif des musulmans de France, le Mrap, le MIB, etc.

³⁵⁵ On peut lire dans la résolution finale de ce congrès : « *nous ne pouvons pas rester, en tant qu'associations, muets devant la tutelle, hors la loi, de plus en plus affichée des RG sur les mosquées de quartier.* »

l'ATmF de renouer des contacts avec des associations de musulmans en manifestant à leurs côtés, par exemple le 14 février 2004 à Paris. Au même moment, la section de Gennevilliers soutient le projet de construction d'une mosquée au sein du collectif de musulmans, *Ennour* (lumière), créé dans ce but (cf. photos 14 et 15). De la défense des droits des migrants marocains, l'ATMF glisse donc, après 1995, à celle des droits de tous les migrants et de leurs enfants. L'association tente également de prendre en compte la dimension berbère de l'identité maghrébine. A l'échelle nationale, cela reste de l'ordre du symbolique : par exemple, lors du 7^{ème} congrès, en avril 2000, la banderole est traduite pour la première fois dans les trois langues (français, arabe, berbère). A l'échelle locale, la section de Saint-Avold organise un festival de la culture berbère (cf. figure 11).

Si l'association a abandonné l'ambition de représenter tous les migrants marocains, elle reste attaché à l'idée d'un mouvement associatif autonome issu de l'immigration. C'est pourquoi elle propose, en 2001, des Etats généraux des associations issues de l'immigration et des quartiers (EGIQ), sur le modèle de ceux de 1988, qui se déroulent à Strasbourg, du 12 au 14 octobre, en présence de 200 participants et de 68 associations. Parmi celles-ci, rares sont les associations de migrants marocains : outre l'AMF et l'ASDHOM, il s'agit d'Immigration développement démocratie (France) et de Washma (Nantes). Malgré les intentions affichées dans leur appel final, centré lui aussi sur l'égalité des droits, les EGIQ n'ont aucune suite et ne permettent pas d'établir des relations plus étroites entre les associations participantes.

Figure 11 : Affiche du festival de culture berbère organisé par l'ATmF de Saint-Avold en 2006

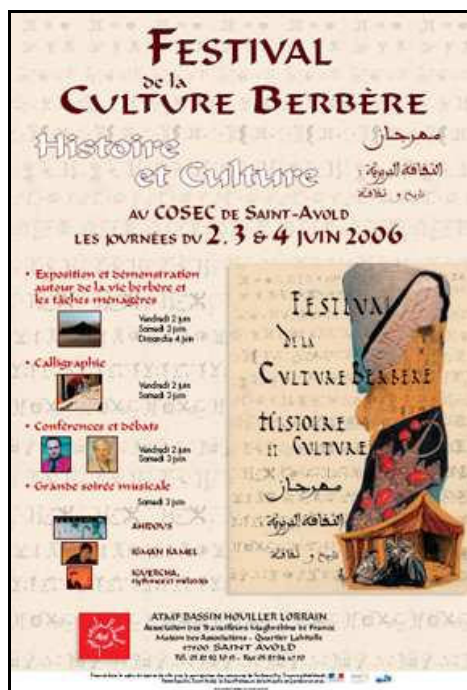


Photo 14 : Chantier de construction de la mosquée de Gennevilliers, quartier des Grésillons



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 15 : Panneau annonçant la construction de la mosquée de Gennevilliers



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Cette idée d'un mouvement autonome, à la frontière du politique et de l'associatif, semble poursuivre les militants. Ainsi, en 2004, l'ATmF participe à l'appel, à la « *marche* » et aux « *assises* » des Indigènes de la République, qui relie explicitement les discriminations actuelles à l'égard des migrants à l'histoire coloniale française. Selon cet appel, qui réunit

plusieurs associations politiques de migrants³⁵⁶, « *un nouvel « indigénat » est en train de naître en France* ». La date de la marche, le 8 mai 2004, est choisie en référence aux massacres de Sétif et Guelma (Algérie) par l'Armée française en 1945, comme « *symbole du joug colonial tel qu'il s'est exercé au nom de la république.* » En novembre 2005, ce sont les émeutes dans les banlieues françaises³⁵⁷ qui suscitent le vote d'une motion lors du 9^{ème} congrès de l'ATmF (début 2006). Cette motion soutient « *la révolte légitime, juste et justifiée* » des jeunes, en l'expliquant par des « *décennies de relégation sociale, économique, culturelle, identitaire* ». Elle critique « *le recours à la répression systématique* » et à la loi du 3 avril 1955 instituant le couvre-feu, dont l'origine coloniale semble accréditer la grille de lecture post-coloniale adoptée par l'association. La motion replace ces émeutes dans l'histoire des mouvements sociaux français et affirme que le modèle associatif de lutte « *n'a pas pu être transmis par la génération des parents, probablement parce qu'il est devenu obsolète* ». Le mutisme des associations et des partis est dénoncé, de même que la proposition « *nulle* » du gouvernement marocain d'aider l'Etat français à rétablir le calme. La motion s'achève par :

« Un appel solennel à tous ces jeunes qui sont nos propres enfants et dont nous sommes fiers, en saluant leur courage, leur colère massive avec respect, de tout faire pour transformer cette rage en force de résistance, de reconstitution du lien qui nous est commun, transgénérationnel et qui nous est confisqué. »

En 2005, l'ATmF nationale est donc clairement insérée dans le mouvement social français et adopte des positions proches de l'extrême-gauche politique et associative. Avant de voir si cette orientation politique correspond aux activités menées à l'échelle locale dans les sections, une autre évolution doit être étudiée. En affirmant, à son 8^{ème} congrès (fin 2003), que « *les citoyens d'origine maghrébine sont les principales victimes des discriminations* », l'ATmF établit un lien entre la lutte contre les discriminations et son passage à la maghrébinité. Reste à comprendre comment ce passage s'est réalisé à l'intérieur de l'association.

B - Le passage de la marocanité à la maghrébinité (1998-2000)

Comme précisé au début de cette thèse, la maghrébinité se fonde sur un sentiment d'unité culturelle liant les cinq pays qui composent aujourd'hui l'ex-Afrique du Nord (Maroc, Mauritanie, Algérie, Tunisie, Libye). Cependant, l'ATMF justifie autrement son passage à la maghrébinité ; par le partage d'une histoire politique commune, l'expérience, de 1830 à 1962, de la colonisation française, et celle des discriminations dans l'espace d'émigration. Ce passage se matérialise par un changement de nom (paragraphe a) et de nouvelles orientations (paragraphe b).

³⁵⁶ Cercle Franz Fanon, Mouvement autonome de l'immigration du Nord, Diversité (Lyon), Collectif des musulmans de France, Fédération des travailleurs africains, 9^{ème} collectif des sans-papiers, Collectif les blédardes, etc.

³⁵⁷ La cause initiale de ces émeutes est la mort de deux enfants, Ziad et Bouna, dans un transformateur EDF à Clichy-sous-Bois, le 27 octobre 2005, qui fuyaient un contrôle de police, dans des circonstances non élucidées.

a) *Du débat interne au vote du 8^{ème} Congrès en 2000*

Changer le nom de l'association est un acte difficile pour les militants les plus anciens. Le sigle ATMF est apparu lors de grèves qui ont contribué à forger l'identité militante de l'association, au croisement de l'ouvriérisme et de la marocanité. Aussi, pour beaucoup, les termes de « *travailleurs* » et de « *marocains* » sont indissociables. La réflexion s'amorce donc lentement, à partir des rencontres de janvier 1989, qui ont pour thème les évolutions et les perspectives de « *la communauté marocaine en France* » [ATMF, 1989]. Dès cette année-là, la section de Montbéliard décide de devenir le Rassemblement de la communauté marocaine (RCM) afin, selon ses responsables, de mieux prendre en compte la diversité de ses adhérents, qui sont de moins en moins des travailleurs au sens d'ouvriers. L'ATMF nationale est en désaccord avec cette initiative et le conseil d'administration des 14 et 15 octobre 1989, réuni à Nancy, rappelle que le changement de sigle relève des prérogatives du 3^{ème} congrès national, qui doit se réunir l'année suivante.³⁵⁸ Ce congrès n'enregistre aucune évolution dans ce domaine, comme les deux suivants (1992 et 1995). Le 6^{ème} congrès, du 1^{er} au 3 mars 1998, marque un changement, avec le vote d'une résolution sur l'évolution future de l'association vers la maghrébinité. Pour préparer cette résolution, le conseil d'administration national de l'ATMF des 18 et 19 octobre 1997 fait le point des débats sur la maghrébinité. Trois tendances se dégagent alors parmi les militants.

La première, favorable à la maghrébinité, se base sur deux arguments : le nombre croissant de migrants algériens et tunisiens parmi le public et les militants des sections de l'ATMF ; le présupposé selon lequel les jeunes seraient plus attirés par la maghrébinité que par la marocanité. La section de Strasbourg, qui a ouvert ce débat, est très représentative de cette tendance et compte des Algériens parmi ses responsables. La seconde tendance est opposée à la maghrébinité pour trois raisons : elle signifierait une « *perte de représentativité vis-à-vis des autorités marocaines* », une substitution aux associations existantes d'Algériens et de Tunisiens et « *une dispersion des énergies et des sections* ». Contre ces arguments, Omar, un interviewé et le président national de l'ATMF de 1995 à 2000, explique son choix :

*« Mon choix d'une ATMF maghrébine n'est pas un choix tactique pour faire adhérer quelques Tunisiens ou Algériens. C'est un choix de fond pour la pérennité du projet de l'ATMF au sein d'une communauté qui se réfère de plus en plus au Maghreb dans un processus d'intégration à la société française qui efface de facto l'appartenance à un pays d'origine. »*³⁵⁹

La troisième tendance juge ce débat sur la maghrébinité trop réducteur ou refuse de s'y engager. Les militants qui oeuvrent en faveur du développement des lieux d'origine – et qui se retrouveront bientôt dans l'association IDD étudiée dans la prochaine section – sont les plus représentatifs de cette troisième tendance. L'un d'eux propose même un changement

³⁵⁸ *Trait d'union*, n°3, décembre 1989, 8 p., p. 4.

³⁵⁹ Compte-rendu du Conseil d'administration national de l'ATMF des 18-19 octobre 1997.

total du nom de l'ATMF, qui deviendrait l'Association du sujet au citoyen. Cette proposition, évoquée quelques semaines avant le 7^{ème} congrès (2000), n'est pas retenue.³⁶⁰

A l'issue du 6^{ème} congrès (1998), une commission « *marocanité et maghrébinité* » est mise en place, qui compte 23 personnes et dont plusieurs proposent leurs contributions écrites à ce débat. J'ai pu consulter trois d'entre elles. L'auteur de « *la Maghrébinité pourquoi ?* », datée du 26 mars 2000, donne quatre arguments en faveur de la maghrébinité. Celle-ci serait un cadre de référence positive et permettrait d'élargir la solidarité internationale au-delà du Maroc. En outre, l'ATMF posséderait un « *capital de sympathie* » auprès des Maghrébins et des non Marocains seraient déjà membres de certaines sections. Enfin, la maghrébinité permettrait de battre en brèche, parmi les partenaires et les institutions, l'idée selon laquelle l'ATMF est une « *association communautaire* », au sens ici de nationalitaire. Toutefois, la même contribution souligne les limites de la maghrébinité, dont l'adoption ne peut à elle seule à la fois régler la crise du militantisme, se substituer à une réflexion sur les orientations de l'association et pallier l'insuffisance des moyens de fonctionnement. Le principal danger de l'adoption de la maghrébinité est surtout, selon l'auteur, d'abandonner la marocanité à d'autres associations peu démocratiques :

« Si l'ATMF cède le terrain celui-ci sera occupé par d'autres qui pourront ainsi jouer à leur guise, voire s'auto-proclamer comme seul porte-parole de l'immigration marocaine et interlocuteurs des autorités. »

La seconde contribution, intitulée « *la Maghrébinité, une communauté politique* », insiste sur l'identité complexe de l'ATMF, qui articule la défense d'une communauté et celle des sans-droits dans la perspective d'une égalité des droits. La maghrébinité est alors conçue comme une inscription davantage « *symbolique* » et « *politique* » que « *communautaire* ». La troisième contribution, « *de la marocanité à la maghrébinité* », souligne que les adhérents non marocains restent minoritaires au sein des sections de l'ATMF, tout en admettant « *l'attachement quelque peu rétrograde d'une appellation en décalage avec notre propre réalité d'individus définitivement exilés* ».

D'après les militants interviewés par Zakya Daoud, les sections de province sont plus favorables au passage à la maghrébinité que les sections d'Ile-de-France, car celles-ci compteraient à l'époque moins de migrants algériens et tunisiens que les premières [Daoud, 2002 : 161]. Selon les archives disponibles, la majorité des membres de la commission sont favorables au changement de nom. Certains proposent de supprimer également le terme de « *travailleurs* ». Les nouveaux noms évoqués sont l'Association des migrants maghrébins de France (AMMF) et l'Association des démocrates maghrébins de France (ADMF).

Le 7^{ème} congrès, intitulé « *tous ensemble* », se déroule à Chatenay Malabry les 29 et 30 avril 2000. Le rapport moral contient une plaidoirie en faveur de la maghrébinité : « *la principale [lacune] réside dans le non-renouvellement de nos cadres. Les étudiants et cadres marocains qui se sont installés définitivement en France ne rejoignent plus l'ATMF d'une façon*

³⁶⁰ Compte-rendu du Conseil d'administration national de l'ATMF des 18-19 mars 2000.

naturelle. » La maghrébinité est donc présentée comme pouvant attirer ces « *milliers de cadres maghrébins* » installés en France. Le samedi, en fin de journée, le vote sur la maghrébinité est serré : 33 personnes votent pour et 23 contre, tandis que trois s'abstiennent. La maghrébinité est donc adoptée à 56 % seulement des voix. Le lendemain, dimanche, trois participants ont quitté le congrès. Deux noms sont alors proposés au vote des 53 participants restants : soit l'Association des travailleurs maghrébins de France, soit celle des démocrates marocains de France. C'est le premier nom qui l'emporte avec 27 voix, contre 18 pour l'ADMF et 8 abstentions.³⁶¹ Cette volonté de conserver le terme de « *travailleurs* » s'explique par l'attachement affectif des militants au sigle de l'association et par la signification socio-politique de ce terme, qui renvoie aux notions de classe ouvrière et de lutte de classes.

Lors du même congrès, la maghrébinité fait l'objet d'une résolution, qui établit trois objectifs immédiats : soutenir les sociétés civiles maghrébines, développer les liens avec les organisations démocratiques en France (du type de l'Association des Tunisiens de France) et exprimer une solidarité avec « *les luttes d'émancipation des peuples* », palestinien et irakien entre autres. Le vote de la maghrébinité a un impact direct sur l'élection des membres du conseil d'administration, qui compte 6 migrants algériens parmi ses 28 membres, dont Malik, ancien leader du mouvement des sans-papiers et qui devient le coordinateur national de l'ATmF à laquelle il vient d'adhérer.

Lors du 8^{ème} congrès (2002), les trois axes de travail concernant la maghrébinité sont : défendre les intérêts des migrants maghrébins, en demandant la révision des conventions bilatérales ; agir pour le développement des lieux d'origine, en soutenant IDD ; mener des « *campagnes d'information dans les pays d'origine sur la réalité de l'immigration, afin de modérer les fausses images données, soit par les immigrés eux-mêmes pendant leurs vacances au bled, ou les émissions de propagande télévisée (émission Biladi,...)*. » Ces axes démontrent la dimension transnationale de la référence à la maghrébinité. La perspective de construire un pôle associatif maghrébin laïc démocratique est évoquée, mais ne sera pas réalisée. Dans les faits, les activités et la composition de l'ATmF, le passage à la maghrébinité est progressif.

b) La marocanité persistante de l'ATmF

Il convient de distinguer les trois dimensions de la marocanité au sein de l'ATmF, selon qu'elle se rapporte à l'Etat, au territoire et aux migrants marocains eux-mêmes. Si l'orientation de l'ATmF vis-à-vis de l'Etat marocain passe, à partir de 2000, à l'arrière-plan, l'association continue de mener des actions sur le territoire marocain ou en rapport avec la circulation migratoire marocaine. Concernant la part de migrants marocains dans le public et les adhérents, les situations varient selon les sections. Ces trois points sont abordés successivement ici.

De 1994 à 2000, l'ATMF continue de s'opposer au régime marocain, notamment sur la situation des droits de l'Homme au Maroc et sur les limites de la démocratisation. Durant

³⁶¹ Ces informations sont tirées du compte-rendu du 7^{ème} congrès.

l'année 1994, des militants se rendent au Maroc pour assister aux congrès de l'OMDH (en mai) et de l'AMDH (en décembre). En septembre 1997, un membre du conseil d'administration national rend visite aux diplômés chômeurs de Rabat, qui occupent les locaux de l'Union marocaine du travail (UMT). Ces circulations donnant lieu à certaines « *tracasseries* » aux frontières marocaines, le conseil d'administration national des 19 et 20 octobre 1996 prévoit de « *doter les militants en partance vers le Maroc des contacts avec nos partenaires sur place (AMDH, OMDH, CDT, UGTM) en cas de provocation des autorités sur place* ». A l'occasion, les militants de l'ATMF se confrontent directement aux autorités locales (caïds, wali, ministres, etc.). C'est le cas lors d'un colloque sur les droits de l'Homme tenu à Tanger en novembre 1998 : le ministre présent exige que le militant de l'ATMF change le titre de son intervention, « *Du sujet au citoyen* », car il s'apparenterait à une remise en cause la monarchie. Le militant refuse et poursuit son intervention, conformément à la décision prise en CA les 10-11 octobre 1998 sur une participation au colloque conditionnée à « *une prise de parole en séance plénière sans aucune négociation sur notre texte* ».

On a vu l'attitude critique de l'ATMF vis-à-vis de l'alternance gouvernementale de 1998. La mort d'Hassan II, le 23 juillet 1999, et l'enthousiasme suscité par l'accession au trône de son fils provoquent quelques remous au sein de l'association. Suite à des interviews dans la presse locale de militants de Reims et de Sens sur le sujet, l'ATMF nationale se fend d'une lettre à ces deux sections pour leur rappeler les « *orientations statutaires* ». ³⁶² Pour l'ATMF, la mort d'Hassan II n'est pas synonyme d'une accélération de la démocratisation marocaine.

Après 2000, les revendications politiques de l'ATmF à l'égard de l'Etat marocain se raréfient. Ainsi, lorsqu'en 2003 le journaliste Ali Lmrabet est condamné à quatre puis trois ans de prison ferme pour délit d'opinion, la mobilisation est conduite en France par les Jeunes démocrates marocains à l'étranger (JDME). L'ATmF la soutient, en participant par exemple à l'occupation des locaux parisiens de l'agence Maroc arabe presse (MAP) le 20 juin 2003, mais elle est en retrait. De même, sur la question de la « *réconciliation nationale* », l'ATmF cède sa place à d'autres organisations.

Concernant le territoire marocain, l'ATmF continue d'y mener des actions, lors du séisme d'Al Hoceima en 2004 par exemple, ou pour régler la situation des anciens combattants marocains restés au pays. Elle formule des revendications en matière de circulation migratoire, face à l'augmentation des prix de la traversée en ferry ou face aux limites de l'opération « *transit* » mise en place par la Fondation Hassan II. Ainsi, parmi les pays du Maghreb, le Maroc est celui vers lequel converge la majorité des activités de l'ATmF orientées vers les espaces d'origine de ses membres. Toutefois, les activités, nettement plus nombreuses, orientées vers le développement de ces espaces donnent lieu, à partir de sections de l'ATmF, à la création de nouvelles associations et à celle du réseau IDD.

Dans les années 2000, l'origine nationale du public et des adhérents de l'ATmF varie selon les sections. Certaines choisissent de conserver l'adjectif « *marocain* » dans leur nom – c'est

³⁶² Conseil d'administration des 16-17 octobre 1999.

autorisé par les statuts nationaux – telle que l'Association des mineurs marocains du Nord (AMMN) ; d'autres accentuent la dimension maghrébine : c'est le cas de l'association Trait d'union à Hérouville Saint-Clair, près de Caen, créée en 1992 et ayant rejoint l'ATmF en 2000. Celle-ci organise chaque année le Festival des cultures maghrébines. Parmi ces 180 adhérents, les Marocains seraient désormais minoritaires [Daoud, 2002 : 181]. De même, l'ATmF de Strasbourg, la première à réclamer le passage à la maghrébinité, est autant « algérienne » que « marocaine ». Pour ces sections, le passage à la maghrébinité est effectif et devient une « voie de sortie » de la marocanité associative. Dans d'autres sections, notamment les plus anciennes et les plus ouvrières, le passage à la maghrébinité est moins évident. Abdellatif, président de la section d'Argenteuil, m'explique cette difficulté :

« A vrai dire le Maghreb on le connaît un peu moins dans la mesure où l'association n'est maghrébine que depuis trois ans. Donc, il nous faut du temps avant de commencer des actions qui... Mais là on commence, avec la célébration de l'année de l'Autre l'Algérie, « Algérie d'une rive à l'autre ». On commence à s'intéresser, en tout cas à connaître un peu plus les deux autres pays, l'Algérie et la Tunisie. »

[Abdellatif, ATmF Argenteuil]

L'événement « l'Autre Algérie » était au départ prévu sur le modèle de l'Autre Maroc en 1999, pour s'opposer à la célébration officielle de l'Année de l'Algérie en France en 2003. Ce projet ayant partiellement échoué, la section d'Argenteuil participe à « l'Algérie d'une rive à l'autre », d'octobre à décembre 2003, une série de manifestations culturelles organisée par la Mairie d'Argenteuil et le réseau des Maisons de quartier et des MJC. Dans ce cadre institutionnel, l'ATmF est l'une des deux seules associations argenteuillaises à proposer des activités et des rencontres autour de la calligraphie et de la littérature. Le public de la section d'Argenteuil se diversifie également, grâce aux activités de soutien scolaire et aux animations diverses proposées aux jeunes du quartier du Val d'Argent (voir paragraphe suivant) :

« Depuis 1990, il y a avec moi quelques jeunes qui sont rentrés à l'association mais qui ne sont pas forcément marocains. Au fur et à mesure, ça s'élargit : maintenant, on voit qu'il y a vraiment tout, à l'association : on peut trouver des Tunisiens, des Marocains, des Algériens, des Français, des Turcs, des Sénégalais, on peut trouver quelques familles portugaises. Mais, c'est vrai que, pour une question d'historique, les Marocains continuent... D'ailleurs, il y en a qui ne se rappellent encore que du M Marocain et donc qui disent : ça, c'est une association marocaine ou quelque chose comme ça. Alors que l'on est passé à la maghrébinité depuis plus de trois ans maintenant. »

[Abdellatif, ATmF Argenteuil]

A l'inverse, à Gennevilliers, le public reste en majorité d'origine marocaine : cela s'explique par le nombre de migrants marocains dans cette commune et le type d'activités proposées.

C - Deux exemples d'évolution des sections de l'ATmF : Argenteuil et Gennevilliers (2000-2005)

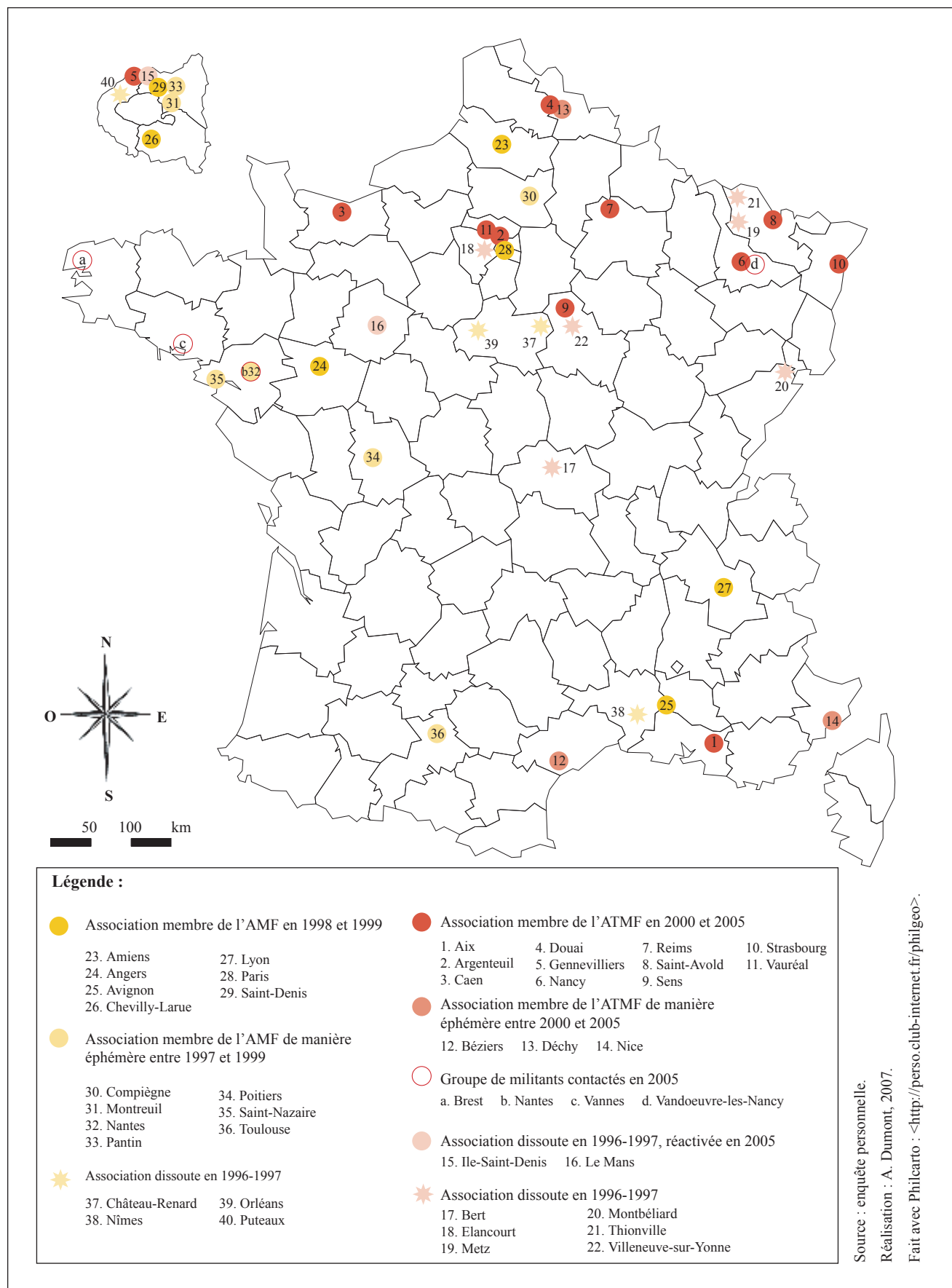
Combien reste-t-il de sections de l'ATmF ? Celles de Metz et du Mans ont été dissoutes en 1997. En 1999, le CA national des 6-7 février enregistre l'existence de 14 sections. Mais celle de Reims participe de moins en moins aux réunions nationales. Lors du 7^{ème} congrès, en 2000, l'ATMF ne comporte plus que 13 sections, dont celles qui étaient les plus actives durant les années 1990 : Argenteuil, Gennevilliers, Nancy, Strasbourg, Saint-Avold et Vauréal. En 2003, les 13 sections de l'ATmF sont : Aix, Argenteuil, Béziers, Caen (Trait d'Union), Déchy, Douai (AMMN), Gennevilliers, Khamsa (à Nancy), Reims, Saint-Avold, Sens, Strasbourg et Vauréal. Le nombre évolue peu jusqu'au 9^{ème} congrès (2005) tenu à Gennevilliers, où sont présentes les sections Aix, Argenteuil, Caen, Douai, Gennevilliers, Ile-Saint-Denis, Le Mans, Nancy, Nice (ex-Béziers), Reims, Saint-Avold, Sens, Strasbourg, Vauréal. Les villes de Brest, Nantes, Vannes et Vandoeuvre (près de Nancy) sont mentionnées, mais elles correspondent moins à de nouvelles sections qu'au lieu de résidence de quelques militants (cf. carte 22).

a) Argenteuil : l'animation socio-culturelle auprès de la jeunesse du quartier

Héritière d'une histoire ouvrière, celle des travailleurs marocains des usines du Joint français de Bezons, la section d'Argenteuil évolue, à partir de 1990, vers l'animation socio-culturelle auprès de la jeunesse du quartier du Val d'Argent, où se situe son vaste local. Cette section a résolu le problème lancinant, chez toutes les associations étudiées, du « *recrutement* » de jeunes. A l'échelle nationale, l'ATMF se pose la question de « *la structuration pour la jeunesse marocaine* » (titre d'un séminaire interne du 23 juin 1996). Son 6^{ème} congrès, en 1998, souhaite voir émerger un « *mouvement autonome des jeunes Maghrébins de France* ».

A Argenteuil, cette adhésion des jeunes à l'ATmF se réalise essentiellement à travers deux projets subventionnés par les pouvoirs publics : l'opération ville-vie-vacances (ex-opération « *anti-été chaud* ») destinée à occuper les jeunes âgés de 13 à 18 ans au sein des structures socio-culturelles ; et surtout le programme « *culture jeunes, facteur de citoyenneté* », que l'ATMF met en place en 1998 pour les jeunes de 16 à 25 ans. Dans ce cadre, des formations au BAFa sont financées (cinq en 2002, par exemple). C'est grâce à ce programme qu'Abdellatif obtient son diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA). Des voyages de jeunes à l'étranger sont également financés : à Strasbourg, Florence et Douai. Dans cette dernière ville, le voyage s'inscrit dans un échange entre 40 jeunes d'Argenteuil avec les mineurs marocains de l'AMMN. Les seconds commentent la visite de la mine – devenue musée – où ils ont travaillé. Les jeunes d'Argenteuil rencontrent les enfants de ces mineurs et le président de l'AMMN raconte aux uns et aux autres l'histoire de cette migration qui, de temporaire, est devenue définitive. Un tel travail de transmission de la mémoire migratoire est assez rare pour être souligné.

Carte 22. Répartition des associations AMF et ATMF en France de 1995 à 2005



Enfin, l'accompagnement scolaire, plus centrale que l'alphabétisation, concerne en 2003 une trentaine d'enfants des écoles primaires du quartier et 45 collégiens, pris en charge par 21 intervenants, tous jeunes, bénévoles et d'origines nationales très diverses. Cette activité est aussi un moyen pour l'association de se faire connaître auprès des parents qui, ensuite, peuvent devenir adhérents. Abdellatif regrette la perception que beaucoup de partenaires institutionnels conservent de la section comme une association de travailleurs maghrébins célibataires, alors que son bureau compte aujourd'hui trois jeunes de 25 ans, dont deux d'origine maghrébine (algérienne et marocaine). Cette évolution, inédite parmi les sections, s'accompagne tout de même d'actions ponctuelles auprès du consulat marocain de Nanterre :

« On a eu affaire au consulat à plusieurs reprises, mais c'était surtout pas pour demander de l'argent ni présenter les activités. C'était pour accompagner des personnes qui avaient droit à un passeport, qui avaient droit à une carte nationale, et là on a des anecdotes là-dessus. Sans l'intervention de l'association, les personnes seraient restées très longtemps sans passeport pour des... pour vraiment... pour rien. [...] Il y a un jeune du quartier qui est resté 11 ans sans passeport : quand il était jeune, il a fait une petite connerie, son père a averti le consulat pour qu'il ne lui donne pas le passeport. Dix ans plus tard, ce jeune homme là n'arrêtait pas d'aller voir le consulat pour avoir un passeport : rien à faire ! Donc il a fallu l'intervention de l'association. »

[Abdellatif, ATmF Argenteuil]

b) Gennevilliers : l'urgence sociale

L'évolution de l'ATmF de Gennevilliers est bien différente. La plus vieille section de l'association continue de tenir une permanence plusieurs jours par semaine dans ses locaux de la cité des 3F. En 2003, elle y accueille 3 260 personnes, dont seuls 55 % résident à Gennevilliers. Au-delà de ce public de proximité, les personnes viennent de Poissy (Hauts-de-Seine), de Mantes-la-Jolie (Yvelines), voire de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Elles ont connu l'association par le bouche-à-oreille. Beaucoup sont aussi orientées vers l'association par les services para-administratifs, « *qui avouent leur impuissance d'action devant les pratiques administratives pour le moins contestées qui visent ces catégories de population* ». ³⁶³ En outre, selon Leïla, même les consulats, qui « *n'ont pas envie de s'encombrer* », orientent des personnes vers l'ATmF. Selon Mohamed, les migrants, et en particulier les femmes, viennent à l'association en raison de leur mauvaise maîtrise du français, des pratiques administratives et dans une recherche de « *réconfort* ». Cela confirme les résultats de l'enquête de Saâdia El Hariri : Sur les 100 migrantes marocaines de Gennevilliers qu'elle a interviewées, 35 disent fréquenter les locaux de l'ATmF. Parmi leurs motivations figurent l'envie d'apprendre à lire, écrire, compter et s'exprimer en français, suivre des activités de loisirs (couture, cuisine, etc.) et partager des moments de convivialité avec d'autres femmes du quartier. Sur ces 35 femmes, 18 avouent se rendre à l'ATmF à l'insu de leur mari, toute d'origine rurale et âgée de 44 à 54 ans [El Hariri, 2003 : 200]. Leur présence s'effectue en grande partie dans le cadre de « *l'espace femmes* », décrit plus loin.

³⁶³ ATmF Gennevilliers, *Rapport d'activité 2003*, 21 p.

Une comparaison des chiffres de 2003 avec ceux de 1983 pour la même permanence sociale³⁶⁴ permet de mesurer l'aggravation et la diversification des problèmes motivant la venue des migrants à cette permanence (cf. tableau 9). En 1983, 968 visites ont été recensées, ce qui signifie que leur nombre a plus que triplé en 20 ans. A l'époque, les problèmes de logement, de chômage et de sécurité sociale représentaient plus de 80 % de l'ensemble. En 2003, ils n'en représentent plus qu'un tiers (si on y ajoute les litiges avec les employeurs). La sécurité sociale représente tout de même 14,5 % des demandes, notamment du fait de la création de la Couverture maladie universelle (CMU), dont environ 250 dossiers sont remplis par les bénévoles de l'ATmF en 2003. La régularisation est également un motif de visite plus fréquent (de 9,5 % à 11,4 %). Mais ce qui frappe, c'est l'accroissement des difficultés liées au vieillissement de la population migrante : ainsi, les retraites, qui n'apparaissent pas dans le décompte de 1983, sont le premier souci du public de la permanence.

Tableau 9 : Les problèmes des migrants dans les permanences de l'ATmF Gennevilliers en 2003

Problèmes	Nombre de cas	%
Retraites	520	16 %
Sécurité sociale	470	14,5 %
Régularisation, séjour	380	11,5 %
Impôts	370	11,4 %
Chômage	320	9,8 %
Logement	190	5,8 %
Pays d'origine	170	5,2 %
Allocations familiales, handicapés (COTOREP)	150	4,6 %
Aide juridictionnelle	130	4 %
Litiges employeurs / employés	110	3,4 %
Racisme, autres sujets	450	13,8 %
Total	3 260	100 %

Source : ATmF Gennevilliers, *Rapport d'activité 2003*, 21 p.

Cela est également dû aux liens établis, depuis les grèves des loyers de 1997-1998, avec les quatre foyers Sonacotra de Gennevilliers, qui compte plus de 1 500 hommes, dont la moitié son handicapés ou invalides.³⁶⁵ Omar, militant de l'ATmF, effectue régulièrement la « tournée des foyers » et leurs résidents, aujourd'hui à la retraite, se rendent plus facilement qu'avant au local de l'association : rien qu'en 2003, 1 003 résidents de ces foyers – soit la quasi totalité – sont accueillis à la permanence. En outre, leurs problèmes sont directement liés à l'absence de regroupement familial et à la circulation migratoire. En effet, leurs principaux problèmes (en 2003) sont la réduction voire la suppression du Fonds spécial invalidité, du fait que l'Assurance maladie les considère comme des célibataires, alors qu'ils ont des femmes et des enfants au Maroc, et le refus des Impôts de leur délivrer un avis de

³⁶⁴ Chiffres présentés au chapitre 6 (section I, paragraphe 2Ab).

³⁶⁵ Source : Valérie Mauger, « Prévention dans les foyers », *Gennevilliers magazine*, n°170, mai 2007, p. 20-21.

non-imposition – nécessaire à toute démarche de demande d'allocation – au motif qu'ils ont résidé plus de six mois au Maroc en 2002.

Outre ces problèmes liés au vieillissement, ceux liés au rajeunissement et à la féminisation de la population marocaine – mais pas seulement elle – apparaissent clairement dans les activités sociales de la section. Ainsi, en 2003, environ 250 jeunes sont venus se renseigner au local à propos de discriminations subies et de demandes d'allocation, du type revenu minimum d'insertion (RMI). Il s'agit souvent de jeunes sortis du système scolaire ou souhaitant se réorienter. En outre, cinq jeunes primo-arrivants figurent parmi les 38 « stagiaires » des ateliers d'alphabétisation. L'association est également sollicitée pour faire de la médiation familiale et scolaire. Hormis cette activité liée à l'urgence sociale, les relations entre les jeunes et l'association s'effectuent dans le cadre du football.

Deux équipes sont en place, dont l'une joue en 3^{ème} division de district. Le besoin est né de la demande des jeunes âgés de plus de 16 ans, qui ne trouvaient pas leur place dans le club de football du quartier, vu le nombre de demandes. Quant à l'offre, elle s'incarne en la personne de Mohamed, militant depuis 1974. En 2004, ces deux équipes comprennent chacune une vingtaine de joueurs de 16 à 25 ans et fonctionnent avec un budget d'environ 4 000 Euros annuels. Pour de nombreuses populations immigrées – et pour tout groupe social sans doute – le football est une activité conviviale qui permet le maintien de liens inter-générationnels et réunit au-delà des divergences d'opinion politique ou de catégorie sociale. J'ai déjà cité des exemples d'associations sportives marocaines, créées dès les années 1970. Pour l'ATmF, le football est aussi un moyen de conserver les jeunes et les enfants des militants dans le giron de l'association :

« Ce qui est bien, c'est que le gamin, tu l'as connu à sept ans, quand il apprenait l'arabe ; après, à 12-13-14 ans, c'est le soutien scolaire ; à 16-17 ans, il est au foot. Et maintenant, ils ont leurs enfants et leurs enfants ils viennent aussi ! Et le père, il travaille avec moi ! Alors vous voyez les liens qui se sont créés. Et en plus on est tous de la même région, du bled. La plupart des jeunes dans l'équipe, ils sont du Sud du Maroc, d'Agadir. Donc je connais leur village, je connais tout ça, leur père, j'ai travaillé avec lui, donc ça a créé un lien et ça continue toujours. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

La féminisation de la population maghrébine se traduit, depuis 2001, par l'ouverture d'un « espace femmes » avec son propre local, à deux pas du local de l'ATmF, dans un ancien appartement appartenant au même bailleur social. Cet espace femmes, dirigé par une salariée, Aïcha, regroupe 18 femmes en 2001-2002, puis dix entre 2002 et 2004, toutes originaires du Sud du Maroc. Aucune n'a de liens avec les personnes déjà adhérentes de l'ATmF : elles se sont inscrites grâce à Aïcha, qui fait du porte-à-porte, et grâce au bouche-à-oreille.³⁶⁶

L'objectif premier de l'espace femmes est de rompre l'isolement de ces femmes (« leurs loisirs, c'est la cité, les courses et le bled »). Il s'agit ensuite de leur faire partager des activités de couture et de broderie, puis de les informer sur la santé dans un but préventif. Un

³⁶⁶ Au moment de l'enquête, l'avenir de l'espace femmes n'était pas assuré en termes humains et financiers.

médecin, membre de l'association Migrations Santé (Paris), leur rend visite chaque trimestre et aborde avec elles des sujets aussi divers que la grossesse, la santé mentale, les maladies sexuellement transmissibles ou l'alimentation. Selon Aïcha, ce travail est indispensable car « *la plupart de ces femmes ne connaissent pas leurs corps ni les maladies* ». Une avocate est également sollicitée pour tenir des réunions sur le droit (cinq en 2003-2004) : les sujets vont du regroupement familial au divorce et de l'héritage au compte-joint, en passant par la violence scolaire et conjugale. Ces femmes, dont sept n'ont jamais été scolarisées au Maroc, suivent les stages d'alphabétisation (six heures par semaine) avec d'autres personnes, cette fois dans le local de l'ATmF. Elles mettent en pratique leur apprentissage lors de sorties, par exemple dans une usine textile à Pantin (afin de tissus), ce qui est lié à l'activité couture, à l'Institut du monde arabe à Paris ou à la bibliothèque municipale de Gennevilliers.

Cet espace reste une exception au sein des sections de l'ATmF, qui n'a intégré que tardivement les femmes dans ses activités et ses instances. Au niveau symbolique, cela s'est traduit par l'élection d'une étudiante marocaine, Leïla, au poste de vice-présidente au 8^{ème} congrès (fin 2002). Dans les années 1980 et 1990, l'ATMF revendique peu en faveur des femmes marocaines. Elle demande simplement une révision de la convention bilatérale de 1983 qui encadre, entre autres, l'application de la *mudawana* (le code de la famille) en France. Une femme d'un militant de l'ATMF d'Argenteuil a créé en 1983 l'Association des femmes arabes immigrés de France (AFAIF), mais elle s'est dissoute en 1999. Les problèmes constatés dans les permanences au sujet de l'application de la *mudawana* sur le territoire français contribuent à la prise de conscience par l'ATmF de cette situation d'urgence :

« L'autre jour, il y a une femme qui arrive en pleurant : « mon mari a eu sa retraite, il est parti au bled, là-bas il m'a fait signer un papier en me disant : je te donne la moitié de la maison. J'ai signé le papier, dedans il y avait : laisse moi me marier avec une fille de 18 ans. Moi, j'ai fais confiance, j'ai signé. C'était mon divorce, je savais même pas. » »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Le mouvement associatif né au Maroc en faveur de la réforme de la *mudawana* a pu jouer un rôle dans cette prise de conscience de l'ATmF, qui noue en 2003-2004 des relations avec, entre autres, l'Association démocratique des femmes marocaines (ADFM), qui réclame une « *mudawana laïque* ». Le 13 mars 2004, une réunion est organisée par l'ATmF à Gennevilliers, soutenue par Migrations santé et en présence de membres de l'ADFM, d'Al Andalousa (Espagne) et du Cercle de solidarité féminine (Bruxelles), qui regroupent des migrantes marocaines. Les difficultés qu'elles décrivent sont souvent liées à l'existence de la *mudawana*. Il s'agit notamment de la répudiation, que Mohamed évoque dans l'entretien, et de la non-transmission de la nationalité marocaine de la femme à l'enfant : lorsque le père refuse de reconnaître l'enfant en l'inscrivant au consulat, celui-ci devient apatride. La réforme de la *mudawana* est finalement votée en 2004, grâce à la détermination du roi, exprimée dans son discours du 10 octobre 2003. A ma connaissance, ni l'ATmF, ni l'AMF, ni l'ASDHOM n'ont joué de rôle dans l'adoption de cette réforme. Cela confirme le constat précédent, selon lequel, après 2000, les revendications de l'ATmF à l'égard de l'Etat marocain se raréfient.

Contrairement à l'AMF, l'ATmF a su s'adapter aux nouveaux facteurs démographiques, en prenant en charge les problèmes et les besoins des jeunes, des personnes âgées et, parfois, des femmes. Seulement, à partir de 2000, la marocanité devient une sorte de base sociale, favorisant la convivialité et la fidélisation des adhérents, mais sans contenu politique, désormais dévolu à la maghrébinité, à la fois dans les discours, dans les prises de position et dans les représentations. Certaines sections (Caen, Strasbourg) se sont même totalement orientées vers l'expression culturelle maghrébine, au point de prôner « l'*interculturalité* ». De fait, comme pour l'AMF, on peut parler de multipolarisation de l'ATmF. Certaines sections de l'AMF et de l'ATmF s'orientent vers les activités de loisirs, l'animation envers la jeunesse ; d'autres vers l'expression culturelle maghrébine ou l'entraide sociale. S'autonomisant du pôle progressiste, la défense des droits de l'Homme au Maroc, incarnée par l'ASDHOM, se transforme à la faveur du processus de « *réconciliation nationale* ». Deux autres pôles émergent autour du rôle des migrants dans le développement et le rayonnement culturel du Maroc. Ce sont ces trois pôles qui sont l'objet de la seconde section.

II - LES RECOMPOSITIONS DES ASSOCIATIONS AUTOUR DE NOUVEAUX MOTS D'ORDRE

1. LE « DÉVELOPPEMENT LOCAL » : LES ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT DES LIEUX D'ORIGINE

A - Les facteurs d'émergence des projets associatifs de développement

Comparées aux associations de migrants sénégalais et maliens [Gonin, 1997 ; Daum, 1998], les associations de migrants marocains en France investissent tardivement le champ du développement des lieux d'origine, puisque leurs projets ne prennent de l'ampleur qu'au cours des années 1990. Comment expliquer ce retard ? Il convient tout d'abord de le relativiser, au regard des transferts financiers et des pratiques communautaires apparues dans les années 1970, même si elles diffèrent de la définition classique du développement. Il s'agit ensuite de comprendre les changements intervenus, dans les années 1990, dans la structure des opportunités politiques, en s'attachant à distinguer les échelles : outre le collectif des migrants marocains, déjà étudié, il s'agit du champ migratoire franco-marocain, des deux espaces nationaux, du contexte international et du champ associatif français. Les trois premières échelles font l'objet du second paragraphe, à travers la présentation succincte de la politique française de codéveloppement, de l'essor des associations au Maroc et de la promotion de la « *société civile* » par les institutions internationales. Enfin, leurs modalités d'insertion dans le champ associatif français et, plus précisément, leurs relations avec les organisations de solidarité internationale sont sans doute le facteur le plus décisif de l'émergence – et de la réussite ou de l'échec – de projets de développement au sein des associations étudiées.

a) La formalisation de pratiques individuelles et communautaires des migrants

De nombreux travaux ont étudié les transferts financiers des migrants marocains et maghrébins sur les espaces d'origine, qui montrent que ceux-ci ont peu d'impact sur leur développement local [Lazaar, 1989 ; Simon, 1990b ; Ma Mung, 1996]. Celui-ci suppose autre chose que des transferts financiers d'un espace à l'autre : il procède d'une démarche concertée des acteurs (migrants, population locale, pouvoirs publics locaux et nationaux), basée sur une volonté de long terme, contrairement à des transferts effectués selon les aléas conjoncturels. Enfin, le développement diffère de la transmission, souvent inconsciente, réalisée par les migrants de valeurs et de normes de la société d'accueil dans la société d'origine.

Prenons l'exemple des retours estivaux, qui touchent une majorité de migrants marocains de France. Ces retours sont l'occasion pour eux d'accomplir une multitude d'actions : participer aux fêtes familiales, religieuses, offrir des cadeaux aux proches, revendre des produits étrangers à des prix inférieurs à ceux pratiqués au Maroc [El Hariri, 2003], contrôler l'état d'avancement du chantier de construction de leur maison, régler des problèmes liés à leur

situation administrative (nationalité d'un enfant, droit à la retraite, etc.). Lors de ces retours, les émigrés expriment leur marocanité, leur attachement au pays et au village d'origine. Mais ils « *important* » aussi de nouveaux comportements, de nouvelles valeurs : non seulement des manières de s'habiller, de se nourrir, de se loger ou de se déplacer (la voiture est l'un des symboles de la réussite de l'émigré), mais aussi des valeurs liées à la qualité de vie, à la préservation de l'environnement. Par exemple, Mohamed Charef [1999] cite le cas d'émigrés de retour qui portent plainte contre des potiers qui brûlent des pneus, ce qui cause une pollution de l'air. Des travaux portant sur les taux de scolarisation montrent que les familles d'émigrés attachent plus d'importance que les autres à l'éducation comme instrument de promotion sociale de l'individu. Un troisième exemple, d'ordre démographique, est celui de la baisse du taux de fécondité des femmes au Maroc qui, selon Youssef Courbage, est en grande partie imputable à l'émigration. En effet, la baisse de ce taux (3,28 en 1994) ne peut s'expliquer par les variables classiques (niveaux de vie, d'instruction, statut de la femme), quasiment inchangées sur la période étudiée. L'émigration est donc un vecteur de diffusion, des villes aux villages, de la norme occidentale de la famille restreinte, y compris au sein de familles ne comptant aucun émigré et même si la différence entre les taux de fécondité urbains et ruraux demeure élevée (1,69) [Courbage, 1996 : 82].

Ces trois exemples illustrent le rôle que les migrants peuvent avoir, individuellement, sur les facteurs du développement. Mais il y a une grande différence entre l'échelle individuelle ou familiale de ces transferts et l'échelle collective des projets associatifs de développement qui supposent, on l'a dit, une concertation, un volontarisme et une inscription dans le long terme. En outre, certains transferts ne peuvent être réalisés que dans un cadre collectif ou associatif (compétences, savoir-faire, techniques).

Ce passage de l'individuel au collectif s'est effectué dès les années 1970 au sein de groupes de migrants marocains en France, comme l'illustre l'entretien avec Mohamed. Arrivé en 1973 pour rejoindre son père, Mohamed, de l'ATmF Gennevilliers, a connu les premières actions collectives des migrants en faveur de leurs villages, qui concernaient la rénovation du matériel hydraulique, vitale en cas de sécheresse, et la construction et la rénovation de mosquées :

« Quand je suis arrivé en France, il y avait aux Grésillons 500, 600 personnes de la même région qui se réunissaient au mois de mai et qui ramassaient beaucoup d'argent. Je parle de 1975-1976, avant le développement comme on le connaît. Moi, j'étais là-bas, j'étais un peu leur trésorier, je marquais les noms, mon père il m'emmenait toujours. On passait deux jours avec le couscous, les boissons, les merguez, les brochettes. En même temps c'était une fête et on ramassait beaucoup d'argent pour les écoles coraniques, pour les routes, c'était ça ! Et là, dans mon village, j'ai un frère qui est resté au bled : il est comptable et lui il est président de l'association là-bas. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Plusieurs facteurs spécifiques au groupe migrant expliquent ce passage de l'individuel au collectif. L'existence de fortes traditions de gestion collective (des terres, des infrastructures, de l'énergie) dans les régions de départ a joué un rôle dans cette émergence, comme le montrent les études réalisées dans le Souss [Lacroix, 2003, 2005]. En outre, deux facteurs

démographiques, déjà évoqués en début de chapitre, ont pu jouer. Le vieillissement de la population immigrée a augmenté le nombre de retraités qui font l'aller-retour entre la France et le Maroc [Schaeffer, 2001] et peuvent ainsi assurer le suivi, dans le village, des projets initiés par les migrants. Le second facteur est le rajeunissement, qui a augmenté le niveau d'études au sein des collectifs migrants et permis à de nouvelles compétences (comptabilité, informatique, etc.) d'être exploitées par les associations. Ces deux phénomènes non contradictoires sont observés sur le terrain au sein de l'Association Rechida pour l'environnement et le développement, qui a créé une commission « *relationnelle* », où les retraités sont très actifs, chargée de maintenir les liens entre l'associations du village (ARED) et celle des migrants (AREDF), dont les instances sont massivement investies par les jeunes.

b) La structure favorable des opportunités politiques

Le second type de facteurs est lié aux opportunités politiques aux échelles nationales et internationales, qu'il s'agisse de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers, de leurs droits sociaux et politiques, de leur accès à la citoyenneté et à la nationalité française, des politiques publiques d'intégration et de leur mise en œuvre. Les limites du concept de structure des opportunités politiques ont trait à la variété des définitions existantes, au caractère parfois téléologique de son utilisation et, lorsqu'il est appliqué aux migrants, à sa non prise en compte de la dimension identitaire de leurs mobilisations [Bousetta, 2001 : 13-20]. Ici, je m'en tiendrais à une utilisation souple du concept, qui vise à souligner le fait que l'émergence des projets de développement au sein des associations étudiées s'explique aussi par une offre institutionnelle nouvelle, à partir des années 1990. Cette offre émane des Etats français, marocain, des collectivités locales des deux pays et des organisations internationales.

En France, le rôle des migrants dans le développement de leur pays d'origine est apparu dans l'agenda politique dans les années 1980 : le développement est alors conçu comme un moyen pour renverser les flux migratoires, c'est-à-dire inciter les migrants au retour. Les ministères de l'intérieur, des affaires sociales et des affaires étrangères se partagent le dossier de l'« *aide au retour* », créée en 1978 avec le « *million Stoléru* ». Ce lien entre migrations et développement s'institutionnalise en 1998, avec la création d'une délégation interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales (circulaire du 24 avril 1998). Son premier titulaire, Sami Nair, fût surtout chargé de rédiger un rapport de mission [Nair, 1997, 1998], dans lequel le codéveloppement apparaît comme un des volets de la nouvelle politique migratoire de la France, avec la loi Guigou sur la nationalité et la loi Chevènement sur l'entrée et le séjour des étrangers. En vertu du principe de « *solidarité contraignante* » entre Etats, le soutien à des projets de développement portés par les migrants est envisagé, non plus dans la perspective du retour, mais dans la perspective d'une maîtrise des flux et du contingentement des migrations potentielles. Le rapport affiche aussi la volonté, nouvelle, de « *soutenir et renforcer l'action du mouvement associatif* », c'est-à-dire, d'une part, de sensibiliser les organisations de solidarité internationale à ce thème et, d'autre part, de structurer les associations de migrants.

Malgré sa simplification du lien entre migrations et développement [Tapinos *et alii*, 1994 ; Tapinos, 1996], ce rapport améliore donc la structure des opportunités politiques pour les projets de développement des associations de migrants. 750 organisations de solidarité issues de l'immigration (OSIM) sont identifiées pour 32 pays et selon deux critères : leur inscription dans un espace circonscrit (village, région, etc.) et leur composition (présence de jeunes et de femmes). Mais Sami Nair a quitté son poste en juin 1999 après son élection au parlement européen et il n'a jamais été remplacé depuis. Le résultat essentiel de cette courte expérience pour les associations de migrants est leur reconnaissance comme acteurs légitimes de la coopération au développement. Cette reconnaissance est illustrée par la création, en 2000, du FORIM, une plate-forme nationale composée d'une quarantaine d'OSIM qui a pour but de faciliter le dialogue avec les administrations françaises concernées et les organisations de solidarité internationale (dont le CCFD, qui est le soutien le plus important des OSIM).

Au Maroc, l'augmentation rapide du nombre d'associations permet aux associations de migrants d'avoir plus facilement des partenaires sur place. Dans les années 2000, le Maroc compte en effet environ 30 000 associations, contre 20 000 une décennie plus tôt. Il y a certes des disparités socio-spatiales dans cet essor, avec une surreprésentation des villes, notamment de l'axe Casablanca-Rabat. De même, les traditions régionales jouent un rôle : le Sud (à l'exception du Sahara) compte proportionnellement plus d'associations que le Nord, où les associations sont créées « *d'en haut* », dans le cadre de programmes internationaux. Ainsi, à l'échelle nationale, une vingtaine d'associations régionales a été créée dans le cadre du Plan d'ajustement structurel du Fonds monétaire internationale (FMI). Ces « *associations des montagnes et des fleuves* », selon le mot d'un interviewé, ont permis au Palais d'intégrer les nouvelles élites urbaines aux cercles du pouvoir, face à des partis politiques discrédités.

Malgré tout, l'essor associatif au Maroc est réel. Les domaines d'intervention des associations se sont étendus aux droits, à la santé, à l'environnement, à la scolarisation, à l'aide sociale, voire à des sujets jusque-là tabous dans la société marocaine (la sexualité, l'esclavage moderne, le statut de la femme, les disparus politiques, etc.) [Denoeux ; Gateau, 1995]. Cet essor est inséparable de l'ouverture politique de l'Etat marocain, qui se manifeste par la création d'organes de consultation, comme le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH, 1990) ou le Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA, 1992-2000), qui font appel aux associations. Celles-ci sont appelées à se substituer aux partis dans leur rôle d'animation de l'espace public et de résolution des problèmes sociaux. Cette opportunité politique offerte aux associations est confirmée dans les discours royaux, notamment ceux, traditionnels, du 30 juillet (fête de la jeunesse) et du 20 août (anniversaire du Roi). Les associations sont ainsi légitimées en haut lieu.

Chacun des projets de développement des associations de migrants mentionne le rôle de ces associations marocaines, de la mise en œuvre à l'évaluation. Ce sont parfois les associations de migrants qui incitent la population locale à créer une association villageoise avec laquelle conduire le projet. Inversement, la création de l'association villageoise de développement peut précéder celle de l'association des originaires du village en France. C'est le cas de l'ARED, créée avant l'AREDF. Les deux associations ont d'ailleurs succédé à des associations sans

véritable activité : au Maroc, il s'agit d'une association régionale créée en 1983 par un professeur de l'université de Fès originaire de Rechida ; en France, il s'agit des Enfants de Rechida, créée autour d'une seule famille (le père était président, la fille secrétaire, etc.). Enfin, les associations villageoises peuvent être à l'origine du projet. Dans l'exemple de l'ACMSB (Nantes), c'est un voyage de la présidente de l'association marocaine Famille et environnement d'Oujda en France, en 1999, et sa rencontre avec les migrants de l'ACMSB qui a incité ces derniers à monter un projet de développement à Sidi Yahia, une commune rurale des alentours d'Oujda (voir plus loin).

Mais ces nouvelles opportunités politiques ont leur contrepoids, notamment dans l'application du droit associatif. Calqué sur la loi française du 1^{er} juillet 1901³⁶⁷, ce droit marocain laisse à l'Etat deux armes légales pour contrôler les associations. La première est le régime de la déclaration préalable, qui n'impose aucun délai à la remise du récépissé et permet à l'autorité administrative de retarder le lancement d'une association ; elle est surtout utilisée à l'encontre des associations politiques.³⁶⁸ La deuxième arme est l'octroi du label d'utilité publique, qui a plus d'importance au Maroc qu'en France : sans lui, impossible de siéger dans les conseils consultatifs et de recevoir des dons, des legs et des subventions publiques. Cette arme concerne au premier chef les associations villageoises de développement, auxquelles elle pose de sérieux problèmes. Par exemple, lorsque l'ACMSB obtient un car gratuitement de la part d'une société de transport destiné, dans le projet, à une utilisation entre villages au Maroc (ramassage scolaire et bibliothèque mobile), elle ne peut pas le donner à l'association Famille et Environnement, qui n'a pas le label d'utilité publique. La donation doit passer par le Croissant rouge marocain. Au fil du temps, cette partie du projet a donc été abandonnée. Enfin, il convient de mentionner, tant elles sont chroniques, les difficultés de financement des associations au Maroc et les conflits des associations villageoises avec les autorités locales. Sur ces deux points, je renvoie aux thèses réalisées dans le Sud marocain [Lacroix, 2003] et sur l'ensemble du territoire marocain, selon une approche quantitative [Charfi, 2005].

Ce déséquilibre dans les relations des associations des deux pays m'amène à formuler l'hypothèse suivante : l'essor des associations au Maroc s'inscrit non seulement dans la démocratisation de la société, mais dans un nouveau contexte international favorable, depuis les années 1980, au désengagement de l'Etat de certains domaines et à son remplacement par l'initiative privée, commerciale ou coopérative (associations). Selon Jean-François Bayart, « *il n'est plus une politique en matière de développement qui n'associe d'une manière ou d'une*

³⁶⁷ Selon le dahir du 15 novembre 1958, l'association est « *la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que celui de partager des bénéfices* » (article 1^{er} du titre I). Les objectifs ne doivent pas être « *contraires aux bonnes mœurs* » ni porter « *atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme monarchique de l'Etat* » (art. 3). La déclaration est adressée à l'autorité administrative locale (gouverneur, pacha, caïd) et au procureur du roi. Elle doit comporter le nom, l'objet, les membres fondateurs, l'adresse du siège et la liste des dirigeants de l'association. Celle-ci peut ester en justice et acquérir des biens et de l'argent nécessaires à son fonctionnement. Celles qui reçoivent des subventions, même privées, doivent tenir une comptabilité. Elle peut être dissoute volontairement, par décret et par décision de justice [Adyel, 1994 ; Ghazali, 1996].

³⁶⁸ Le label d'utilité publique est accordé (et retiré) par décret (*dahir*), à l'issue d'une enquête administrative sur les buts et les moyens de l'association. Sont susceptibles de devenir d'utilité publique les associations culturelles, sociales, sportives et de bienfaisance [Adyel, 1994].

autre cette fameuse société civile » [Bayart, 2001]. Les institutions internationales (Banque mondiale, FMI, etc.) accordent une large place au partenariat avec les associations dans leurs discours et leurs programmes. Elles semblent prôner la complémentarité du marché, de l'Etat et des associations, c'est-à-dire une économie plurielle basée à la fois sur l'échange marchand, la redistribution par l'Etat et la solidarité non lucrative. Dans la réalité, la tendance est à l'écrasement de ces deux dernières logiques par la première, celle du marché, auquel revient l'essentiel de la production et de la distribution des biens et services, tandis que l'Etat conserve le reste des activités, dites régaliennes, ou peu lucratives. Les associations n'ont plus qu'à s'occuper des victimes du marché et des carences de l'Etat, ce qu'on appelle le « *tiers secteur* ». La question se pose de savoir si les associations peuvent effectivement suppléer l'Etat – et avec quelles conséquences socio-politiques – et si elles peuvent articuler une activité gestionnaire de « *pompiers sociaux* » tout en ayant des revendications politiques. Le débat agite aussi certaines associations étudiées en France, notamment celles issues du pôle progressiste. Et la réponse est plutôt négative, au regard des tendances du champ associatif français, telle que la professionnalisation des militants et le recours croissant à l'expertise. La manière dont les associations de migrants marocains sont insérées dans le champ associatif français est donc un élément important à prendre en compte, y compris en matière de développement local au pays d'origine.

c) L'insertion des associations dans le secteur du développement local

Les partenaires sont indispensables aux associations de migrants marocains pour obtenir des financements pour leur projet de développement. Les associations déjà installées dans le secteur du développement local, les organisations de solidarité internationale (OSI), sont des partenaires « *naturels* » : elles connaissent les circuits de financement, les manières de calculer un budget, les arguments à avancer face aux bailleurs de fonds, etc. Les relations entre OSI et associations de migrants ne sont sorties que récemment d'une relation très inégalitaire, où les premières « *patronnaient* » les secondes en vertu de la domination qu'elles exerçaient sur le « *marché* » du développement et au devoir d'invisibilité des migrants sur ce marché [Institut Panos, 2000, 2001]. Ainsi, dans les années 1990, les associations de migrants étrangers qui voulaient obtenir un financement du Ministère de la Coopération devaient obligatoirement passer par une association composée de Français, c'est-à-dire de type OSI [Libercier ; Schneider, 1996 : 59]. Depuis, la situation a bien changé et de nombreuses associations de migrants marocains sont intégrées à la politique de codéveloppement, à travers le programme concerté Maroc (PCM) et les jumelages entre villes dans le cadre de la coopération décentralisée [Lacroix, 2003 : 316-339]. Cependant, d'autres associations, plus modestes en taille et moins bien insérées dans ce secteur, connaissent toujours des difficultés. Je prendrais l'exemple de l'ACMSB (Nantes).

Cette association, créé en 1983, n'a pas au départ vocation à agir dans l'espace d'origine : c'est avant tout un lieu de convivialité, où la trentaine d'adhérents s'entretient des enfants et des nouvelles du pays. L'idée d'un projet de développement émerge lors de la rencontre avec la présidente de l'association Famille et environnement d'Oujda en 1999. L'année suivante,

deux membres de l'ACMSB se rendent à Oujda, où ils ont de la famille, accompagnés d'un médecin fondateur de l'Association santé migrant de Loire-Atlantique (ASAMLA), pour cerner les besoins sanitaires et scolaires locaux. Une fois rentrés, ils informent les habitants du quartier du Sillon de Bretagne du projet en cours, par des tracts, des réunions, un stand pendant la « *semaine interculturelle* » du quartier en novembre. Ils contactent aussi les associations locales agissant dans le secteur du développement, telle que Orthopédie sans frontières (OSF), et le Club action prévention (CAP) qui agit sur le quartier, pour rallier des jeunes à ce projet (sans succès). La participation des habitants est l'un des objectifs majeurs du projet de l'ACMSB, qui « *ne doit pas être une affaire maroco-marocaine [mais] concerner les habitants de toute origine du quartier.* »³⁶⁹

Le projet comporte en effet deux volets : un envoi de matériel médical et scolaire et un voyage de membres de l'ACMSB et d'habitants du quartier du Sillon de Bretagne à Sidi Yahia. Les difficultés de financement feront que seul le premier volet sera réalisé : le 12 juin 2002, un semi-remorque de 66 m³ rempli aux trois-quarts (fauteuils roulants, couveuse, échographe, cartables, ordinateurs, etc.) quitte le quartier pour le port de Donges, où il prend ensuite la direction de Casablanca. Mais l'ACMSB doit payer elle-même la location du container, les frais de transbordement et le trajet Nantes-Donges, sans aucune subvention, grâce aux dons des particuliers, des associations et aux recettes tirées de fêtes et de ventes diverses (thé, gâteaux, etc.).

L'exemple de ce projet l'ACMSB, que j'ai suivi de 2000 à 2002, est édifiant, puisqu'il essuie des refus à toutes ses demandes de subvention. Pour la Région Pays-de-la-Loire, le Maroc n'est pas éligible au titre du Fonds régional de développement humanitaire. Le Conseil général de Loire-atlantique refuse une subvention, car il aide déjà la ville d'Agadir, dans le cadre de la coopération décentralisée, tandis que le Conseil général de Vendée aide Rabat, deux villes très distantes d'Oujda (Oriental). Pour la Préfecture, les financements d'échange et de voyage sont hors du champ des subventions. De même, le FASILD refuse de « *payer de voyages aux travailleurs sociaux* ». Quant aux sponsors privés, beaucoup répondent négativement. Le Club des partenaires (groupe de chefs d'entreprises) préfère financer la formation professionnelle plutôt que la vie associative. Les agences bancaires locales apportent la même réponse. Les autres donnent du matériel scolaire, voire médical, mais pas d'argent. Ce projet, sans doute mal ficelé, a surtout souffert du manque de connaissance des migrants du « *marché* » du développement. Des délais de candidature ne sont pas respectés et des projets « *concurrents* » sont apparus, axés sur Haïti et la Roumanie notamment. Certains organismes exigent aussi un auto-financement à hauteur de 50 %, un montant impossible à atteindre pour une association comme l'ACMSB, inexpérimentée en la matière.

Pour l'ACMSB, le partenariat avec Orthopédie sans frontières (OSF) est indispensable. Ainsi, c'est OSF qui lui donne l'essentiel du matériel médical. De même, c'est à OSF que devait revenir le car offert par une société de transport. En contrepartie, OSF souhaite que l'ACMSB organise un « *battage médiatique* » autour du projet en mentionnant OSF, dont l'image a été

³⁶⁹ Cité dans l'article « Un échange avec Sidi Yahia (Maroc) », *Ouest-France*, 7 juillet 2000.

salie récemment.³⁷⁰ Mais malgré ce soutien et les heures passées par les militants à organiser des collectes et obtenir du consulat marocain la gratuité des droits de douane et de la Compagnie générale maritime la gratuité de la traversée Donges-Casablanca, seul le volet « matériel » a pu être réalisé. Finalement, quelques membres de l'ACMSB partent « *de leur poche* » à Oujda s'assurer de la bonne réception du container. L'engagement d'OSF, de l'ASAMLA et des donateurs n'a pu pallier la médiocre insertion de l'ACMSB dans le champ associatif français, qui reste le facteur principal de ce demi-échec. Selon les expressions d'Eva Østergaard-Nielsen, les OSI du type d'OSF jouent un double rôle : celui de gardiennes (*gatekeepers*) du marché du développement, en filtrant les projets selon certains critères, et celui d'accoucheuses (*midwives*) de ces projets, en aidant les migrants à les bâtir et en servant d'intermédiaires avec les financeurs. Dans le cas étudié ici, ce double rôle n'a pas suffi.

B - La structuration transnationale des « réseaux marocains du développement »

Dans les années 2000, les associations de migrants marocains axées sur le développement des lieux d'origine commencent à se structurer à l'échelle nationale (France) et transnationale (entre la France et le Maroc). Cette structuration est réalisée à travers ce que la littérature désigne sous le terme d'organisations de solidarité internationales issues de l'immigration (OSIM) [Daum, 2000]. Thomas Lacroix, qui leur a consacré sa thèse, à laquelle je renverrai à plusieurs reprises dans ce paragraphe, les définit comme des « *associations de migrants qui coordonnent les projets soutenues par les communautés de migrants issus d'un même village et qui opèrent l'interface avec des bailleurs de fonds institutionnels* » [Lacroix, 2003 : 247].

La première OSIM est Migrations & développement (M&D), créée en 1986 sous le nom Retour & développement par des ouvriers marocains licenciés de l'usine Pechiney de l'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes). Sa première action est l'électrification d'Imgoun (Anti-Atlas), le village d'origine de son président, en 1989. Depuis, M&D a constitué un réseau de 250 associations villageoises qui travaillent en partenariat avec elle et son antenne locale à Taroudant [M&D, 1995]. Le territoire d'intervention de M&D est délimité par les provinces d'El Haouz, Ouarzazate, Taroudannt, Tata et Tiznit (Haut-Atlas, plaine du Souss, Anti-Atlas). Les domaines d'intervention se sont élargis des infrastructures à la formation, l'économie et le tourisme solidaire. Selon les chiffres de l'association, plus d'un millier de migrants ont participé, directement ou non, aux actions de développement, qui ont touché 50 000 personnes au Maroc. L'histoire de M&D est l'objet de deux ouvrages journalistiques [Daoud, 1997, 2005] et d'un long passage de la thèse de Thomas Lacroix, dans lequel il insiste sur son caractère centralisé et sa proximité avec les pouvoirs publics [*ibid.* : 248-265].

Si M&D est l'association pionnière, et la première OSIM, dans ce domaine, d'autres suivent dans les années 1990. Ainsi, un ancien membre de M&D, ayant migré en France pour études, crée en 1999 la Coordination des associations de développement du Souss (CAD Souss), qui a une structure plus horizontale que M&D mais possède le même territoire d'intervention (les

³⁷⁰ Destiné à devenir une bibliothèque mobile, le car ne peut, pour des raisons déjà évoquées, être livré à Famille et environnement. Garé dans un parking du quartier pendant près de deux ans, il finit par être incendié...

cing provinces marocaines citées). En 2001, une troisième OSIM, la Fédération des associations de Figuig en France, sous l'impulsion du Conseil général de Saint-Denis : en effet, celui-ci est jumelé avec la ville de Figuig (Oriental) depuis janvier 2000 et souhaite fédérer les sept associations de migrants originaires de Figuig qui existent sur le département et correspondent chacune à un quartier de Figuig. Cette fédération et CAD Souss rejoignent en 2002 une nouvelle structure, Immigration développement et démocratie (IDD).

IDD est issue de l'ATMF, dont les militants commencent à évoquer des projets de développement au Maroc au début des années 1990, par exemple lors des 4^{ème} et 5^{ème} congrès de 1992 et 1995. Cette réflexion est menée avec les associations progressistes d'Europe, au sein de la CADIME, qui se réunit sur le sujet à Saint-Ouen en avril 1993, avec des syndicats marocains (CDT, UGTM) et des organisations de défenses des droits de l'Homme (AMDH, OMDH). La décision de créer une nouvelle structure, indépendante de l'ATMF, est effective le 12 décembre 1998. A cette date, IDD réunit des militants de six sections de l'ATMF (AMMN, Caen, Nancy, Saint-Avold, Strasbourg, Vauréal) et trois associations de migrants marocains axées sur le développement local.³⁷¹ La première, Attacharouk, est créée en 1998 par Ahmed, un membre de l'ATMF de Gennevilliers pour réunir les 47 originaires du village Kasbat Aït Herbil et soutenir l'association villageoise du même nom, créé en 1994. Jusque-là, seule une caisse commune des migrants fonctionnait pour la rénovation de la mosquée du village. Au moment de l'entretien avec Ahmed, 26 des 47 originaires sont à jour de leurs cotisations et peuvent être considérés comme des membres actifs. Mais d'autres migrants de Kasbat Aït Herbil résident en Europe, dont 15 au Pays-Bas, où une autre association fonctionne [Lacroix, 2003 : 208-212]. La seconde association fondatrice d'IDD est AST, qui regroupe des originaires de Tizi Ousli et la troisième est Tandaft, qui rassemble ceux de Maâdou (elles n'ont donné lieu à aucun entretien).

IDD est donc issue du réseau de l'ATMF, avec laquelle elle partage ses locaux jusqu'en 2005, dans le quartier de la Goutte d'or (Paris 18^{ème}), et son président est un ancien exilé politique. Mais IDD s'autonomise rapidement de l'ATMF, par la rédaction de statuts spécifiques, d'un règlement intérieur et par l'adhésion de nouvelles associations créées spécialement en faveur du développement des lieux d'origine. Ainsi, en 2000, c'est Wartas solidarité et développement, du nom d'un village du Rif oriental, qui rejoint IDD. Ce village aurait été particulièrement touché par la répression politique dès 1964 avec l'arrestation de villageois membres de l'UNFP.³⁷² De même, à Nancy, la section de l'ATMF donne naissance à l'association, Khamsa (Cinq en arabe), qui mobilise plus largement les migrants marocains de la région autour du développement du Maroc, sans être attachée à un village marocain. L'antenne mulhousienne de M&D, Migrations & codéveloppement Alsace (MCDA), rejoint le réseau IDD, de même qu'en 2002 les deux OSIM déjà évoquées, CAD Souss et la Fédération des associations de Figuig.

³⁷¹ Bureau national de l'ATMF, 3-4 avril 1999.

³⁷² *IDD Infos*, n°5, février 2003.

Ces adhésions nuancent quelque peu la distinction proposée par Thomas Lacroix entre un « *pôle contestataire* » (IDD) et un « *pôle accommodateur* » (CAD Souss, Fédération de Figuig, M&D) [Charef ; Gonin, 2005 : 197-199]. Certes, ces différentes OSIM ont des relations plus ou moins apaisées avec les pouvoirs publics marocains : M&D s'est rapprochée, depuis 1999-2000, des autorités (Fondation Mohamed V) et des collectivités territoriales (communes, provinces) marocaines, tandis qu'IDD est plus autonome dans ses actions et plus critique dans son discours. Le caractère apaisé des relations avec les autorités marocaines a même été un frein à l'engagement de l'ATMF dans ce type de projets : ainsi, en février 1999, l'ATMF met un terme à sa courte participation à Delta, créée à l'échelle européenne, parce que des membres de cette OSIM ont rencontré la famille royale du Maroc pour « *se mettre à sa disposition* ». ³⁷³ Mais, en 2005, et du point de vue du seul terrain français, il est difficile de confirmer l'idée d'existence d'un pôle accommodateur, en dehors de M&D. Pour CAD-Souss et la Fédération de Figuig, l'adhésion à IDD implique en effet des devoirs, dont celui de « *défendre des positions conformes à celles de l'association* » (article 5 du règlement intérieur). Des sanctions sont prévues en cas de non respect des principes d'IDD, des décisions de l'AG, d'« *agissements pouvant nuire à la crédibilité de l'association* » et d'absences répétées aux réunions (art. 10). Concernant M&D, elle ne semble pas non plus concurrente à IDD. Les deux grandes OSIM se retrouvent d'ailleurs dans de nombreuses structures et programmes de développement français et européens et possèdent des partenaires communs (CCFD, Institut Panos, Enda Maghreb, etc.). L'espace des actions des deux OSIM se recoupent peu au Maroc. Enfin, IDD a une originalité : celle de privilégier l'éducation, par la création de bibliothèques rurales, financées à 50 % par les associations et les bénéficiaires. Si des actions en faveur de la santé, des infrastructures (électrification, etc.) et de l'économie sociale (artisanat) sont prévues, la première action d'envergure d'IDD est le programme « *dix villages, dix bibliothèques* ». La première bibliothèque rurale est inaugurée en février 2004 à Kasbat Aït Herbil (province de Tata), la seconde en avril à Tiddas (province de Khemisset) et les deux suivantes à Khmis Dadès (région de Ouarzazate) et Timoulay (région de Guelmim) durant l'été 2004. ³⁷⁴

Enfin, IDD et M&D commencent à mener des actions communes en France. Elles organisent conjointement le second Forum du développement solidaire, le 20 novembre 2004 à la Cité internationale universitaire de Paris. ³⁷⁵ Dans ce lieu symbole des luttes de la gauche marocaine exilée, un débat avec les présidents d'IDD et de M&D aborde les questions des transferts des migrants marocains, de leur éventuelle diminution dans l'avenir, de leur droit de vote au Maroc et de la visibilité de leurs actions en France. Le lien entre l'associatif et le politique est au centre des questions posées par la salle, qui compte une soixantaine de migrants marocains. Le président de M&D reconnaît que les migrants sont marginalisés par les partis marocains, mais reste optimiste :

³⁷³ Conseil d'administration de l'ATMF, 6-7 février 1999.

³⁷⁴ *IDD Infos*, n°9, mai 2004.

³⁷⁵ Les forums du développement solidaire permettent à IDD d'étendre son réseau. Le premier fût organisé le 16 novembre 2003 à la salle Saint-Bruno, face à l'église Saint-Bernard, à deux pas du local national de l'ATMF et d'IDD. Il permit à quatre associations de rejoindre IDD, après un entretien et un vote en AG. Parmi elles, figure l'AREDF.

« On ne sort pas le drapeau de l'immigration quand on est aux affaires au Maroc [...] D'après mon expérience³⁷⁶, les immigrés peuvent jouer un rôle politique au Maroc, pas vis-à-vis de l'Etat mais vers la population, pour la mobiliser, qu'elle s'approprie la politique ».

Lors de ce forum, plusieurs anciens exilés – ou opposants au régime – prennent la parole pour critiquer la pertinence du passage de la défense des droits de l'Homme au développement local. L'un d'eux va jusqu'à affirmer que ce forum est un moyen de contrôle de l'Etat marocain sur les associations de migrants... Un intervenant souligne que « *chacun a sa vision du développement* », donc que celui-ci n'est pas séparé de l'engagement politique. Les questions de la sahraouité et de la berbèrité surgissent dans les débats : la première à propos du faible nombre d'associations au Sahara marocain, imputable à la répression politique et / ou à la faible densité démographique ; la seconde à propos du pourcentage – contesté – d'arabophones dans un village, Skoura, où agit une association de migrants. La dimension berbère est en effet présente dans plusieurs associations de développement, à travers leurs noms et leurs activités (cuisine, artisanat, etc.). Ainsi, CAD Souss organise chaque année le festival des arts populaires à Taliouine (province de Taroudannt) et des « *journées culturelles berbères* » à Levallois en 2000 et à Paris (20^{ème}) en 2003.³⁷⁷

Le développement n'est donc pas un mot d'ordre aussi consensuel qu'il n'y paraît. Parmi les associations étudiées, il n'y a pas (pour l'instant ?) de bipolarisation aussi marquée que dans les années 1970-1980, mais plusieurs débats traversent les associations, dont le rapport au champ politique et à l'Etat marocain. Parmi les migrants, la volonté de suppléer concrètement aux carences de cet Etat (et des partis) supplante clairement la volonté de changer le régime. Cette volonté se traduit par un regain de leur mobilisation, orientée vers leurs lieux d'origine (villages, villes, régions) ou vers d'autres lieux. Selon Thomas Lacroix [2003, 2005], la structuration transnationale de ces réseaux au travers d'associations villageoises au Maroc, d'associations d'originaires en France et d'associations « *de second niveau* », les OSIM (IDD, M&D, etc.), alimente au Maroc un conflit entre l'échelle locale / tribale et l'échelle nationale / territoriale. Du point de vue de l'hypothèse de la marocanité associative, l'essor de ces associations et de ces projets alimente un autre conflit, en France, entre une marocanité exprimée dans un cadre national (ou nationalitaire, voire nationaliste) et une marocanité exprimé à l'échelle locale (au Maroc) à travers des réseaux translocaux (entre villages marocains et quartiers des villes françaises).

Parmi les associations enquêtées, cinq associations regroupent des originaires d'un village marocain et agissent pour son développement. Outre l'AREDF et Attacharouk, déjà mentionnées, il s'agit tout d'abord de l'Association des amis de Taourirt (AAT), créée en 1994 et déclarée en 2003 par des migrants originaires de cette commune du Rif oriental et résidant en région parisienne et à Bordeaux. Son objectif est de venir en aide aux élèves les plus démunis, en les parrainant et en leur fournissant des cartables et du matériel scolaire,

³⁷⁶ Il s'est porté candidat aux élections municipales au Maroc.

³⁷⁷ IDD Infos, n°7, octobre 2003.

informatique ou spécifique aux handicapés. L'AAT n'étant pas subventionnée, elle fait appel aux dons de particuliers. Elle travaille avec le lycée de Taourirt, l'association Azzaytouna et les militants locaux de l'AMDH. Ces derniers participent, par exemple, à l'excursion d'une vingtaine d'enfants à la ville balnéaire de Saidia le 20 juillet 2004. Les trois jours suivants, des compétitions sportives et culturelles ont lieu et un film sur « *le problème d'immigration* » est diffusé. Ces actions sont soutenues par la Mairie de Taourirt.

La quatrième association, Palmier et savoir, basée à Argenteuil, est de création plus récente (juillet 2003). Elle aussi accorde la priorité à l'action éducative (envoi de livres, de matériel scolaire, etc.) et à la lutte contre l'analphabétisme dans la région de Tinghir (Sud). Comme l'AAT, Palmier et savoir organise des événements culturels et sportifs. Ainsi, un tournée de football a lieu durant l'été 2004 à Tinghir pour renforcer les liens entre les associations locales. Le soutien humain et financier à la rénovation des locaux de deux associations locales a permis d'y installer des bibliothèques rurales. Si Abdelghani, le militant interviewé, réside à Argenteuil, la moitié des 48 autres membres (dont 25 sont « *actifs* ») de l'association habite à Montpellier (où l'association possède un « *bureau annexe* ») et quelques-uns à Toulouse et à Lille. Palmier et savoir connaît donc les mêmes difficultés que l'AREDF ou l'AAT à réunir tous ses membres en un même lieu, lors des assemblées générales par exemple qui, en 2003, sont tenues simultanément à Montpellier et à Argenteuil. Ses partenaires français sont d'ailleurs essentiellement parisiens : il s'agit d'IDD, d'Act Agir³⁷⁸ et de la bibliothèque municipale d'Argenteuil.

Enfin, la cinquième association est Crépuscule, à Angers. Créée en 1998, cette association regroupe une dizaine de jeunes du quartier de la Roseraie, dont une majorité ont des parents originaires de la commune de Beni Ayatt. Angers compte en effet plus de 400 originaires de cette commune du Moyen-Atlas [Arab, 2002]. Crépuscule participe à l'ouverture, en septembre 2000, d'une bibliothèque à Beni Ayatt avec le soutien sur place de l'association de jeunes Tifaouine (Aube en berbère). Ce projet traduit la volonté de jeunes nés en France de renouer avec le lieu d'origine de leurs parents. Comme l'exprime un membre de Crépuscule, « *le quartier, c'est aussi important que le bled. On m'enlève un des deux, je passe ma vie à chercher l'autre. C'est mourir un petit peu* ». ³⁷⁹ Avec le succès de ce projet, la mobilisation progresse : Crépuscule adhère à IDD en 2005 et une seconde association est créée, Tifaouine France, pour rassembler ces quelque 400 migrants originaires de Beni Ayatt. Outre l'engagement des jeunes, l'autre originalité de Crépuscule est qu'elle permet une reconversion des militants de l'AMF d'Angers. Un interviewé, Ahmed, fait même partie des trois associations (AMF 49, Crépuscule et Tifaouine France) et m'explique que les six membres restants dans l'AMF d'Angers préfèrent s'investir dans d'autres associations. Trois d'entre eux font partie, en 2004, du bureau fédéral de l'AMF à l'échelle nationale et continue d'animer, au nom de l'AMF, une émission hebdomadaire sur le Maroc et l'immigration sur une radio locale (Gribouille). Mais la dynamique de mobilisation est plus forte au sein de

³⁷⁸ Association de jeunes d'origine marocaine pour le développement du Maroc créée à Clamart en 1998.

³⁷⁹ *Entre ici et là-bas : d'Angers à Beni Ayatt*, 2001, Plan large production, France 3 Ouest, TV10, Angers.

Tifaouine France et de Crépuscule. Dans leurs activités à Angers, auxquelles participent des membres de l'AMF, celle-ci n'apparaît pas en tant que telle :

« On ne veut pas mélanger les choses parce que l'AMF, c'est vrai, il fût un temps où elle avait une étiquette très politisée. On a mis de l'eau dans notre vin ou du vin dans notre eau... On n'a pas envie que des gens soient réticents à venir parce qu'il y a l'AMF. Il y a des activités qu'on peut très bien faire au nom de l'AMF et qu'on ne fait pas forcément en son nom parce que ce n'est qu'un sigle. Si on peut les faire dans d'autres structures, on les fait. Le sigle, ça reste un sigle. L'essentiel c'est ce que tu fais au quotidien. »

[Ahmed, AMF Angers]

Selon l'analyse de Thomas Lacroix, à laquelle je souscris, les projets de développement permettent aux migrants marocains de perpétuer le mythe du retour (qui ne se réalise pas) en démontrant, aux yeux des villageois, leur maîtrise de l'ailleurs par la mobilité [Lacroix, 2005 : 82-85]. Les réalisations (réseau électrique, dispensaire, bibliothèque, etc.) marquent la continuité matérielle et symbolique entre l'espace d'origine et celui d'installation et, ce faisant, contribuent à réduire la distance qui les sépare du Maroc. Je reviendrai sur ce point dans le dernier chapitre, pour explorer l'hypothèse de la territorialité associative.

Le développement est donc un mot d'ordre très suivi, au sein d'une multitude d'associations d'originaires des mêmes villages et au sein d'associations constituées sur d'autres bases (de l'ATMF à l'ACMSB). Celles qui adhèrent à IDD ou qui bénéficient de bonnes relations avec M&D s'engagent dans un processus de mise en réseau des compétences, des connaissances et des financements. Ce processus n'en est qu'à ses débuts mais déjà, les associations qui y participent sont moins dépendantes des OSI françaises et internationales. A l'inverse, les associations qui ne participent d'aucun réseau de développement demeurent enclavées, repliées sur l'échelle locale et très dépendantes des OSI françaises. Dans les deux cas, ces actions de développement sont translocales, au sens où elles entretiennent les liens entre lieux d'origine et lieux d'installation. Elles relèvent d'une marocanité à la fois communautaire et transnationale, mais non diasporique : les migrants engagés dans ces actions sont dispersés dans différents lieux d'installation (multipolarité) et entretiennent des relations étroites entre eux (interpolarité), mais leurs projets n'organisent pas la marocanité sur un mode atopique (i.e. diasporique) puisqu'ils se concentrent dans des lieux, leurs lieux d'origine. En cela, les associations de développement semblent différer des associations, étudiées dans les lignes qui suivent, se réclamant d'une « *diaspora marocaine* ».

2. LA « DIASPORA MAROCAINE » : LES ASSOCIATIONS D'ÉLITES MIGRANTES

J'ai précisé, dans le premier chapitre, que le concept de diaspora me semblait peu approprié aux migrants marocains. Cela n'empêche que le discours sur la « *diaspora marocaine* » est de plus en plus présent parmi cette population en France. Il est porté par d'autres associations, moins nombreuses que les précédentes, créées par des élites socio-économiques, qui s'emparent de la rhétorique développementaliste pour valoriser le rôle des migrants dans l'économie du Maroc. Le développement ainsi conçu est en symbiose avec le discours de

l'Etat marocain sur l'attachement des « *Marocains résidant à l'étranger* » à leur « *mère patrie* ». Il s'agit en fait pour ces associations et cet Etat de garantir le volume des transferts financiers des migrants marocains et d'inciter les membres de « *l'élite migrante* », sinon à rentrer au pays, du moins à y investir. Sans préjuger de leur caractère diasporique, on peut définir ces associations comme professionnelles. Maroc entrepreneurs en est un bon exemple, comme l'explique le premier paragraphe.

A l'échelle locale, plusieurs activités sont réalisées, avec l'aide des consulats, pour valoriser le Maroc aux yeux des migrants : ce sont des activités censées participer au « *rayonnement* » de la culture marocaine en France et illustrant l'intérêt que porte l'Etat marocain à ses ressortissants. La proximité des associations concernées avec les consulats, leur caractère peu démocratique – pour celles qui ont été enquêtées – et l'absence quasi totale de revendications permettent de soutenir l'idée d'une recomposition associative autour d'un « *néo-amicalisme* ».

A - Les associations professionnelles : l'exemple du réseau de Maroc entrepreneurs

Cette association créée à Paris en 1999 a déjà été brièvement présentée.³⁸⁰ Elle est composée d'étudiants et de jeunes diplômés marocains résidant en France, qui ont l'intention de rentrer au pays pour y créer une entreprise ou pour y chercher un emploi. L'engagement dans cette association est donc motivé à la fois par un intérêt économique individuel et par un attachement affectif au lieu d'origine, comme dans les associations de développement étudiées précédemment. Adhérer à Maroc entrepreneurs permet d'obtenir des informations sur les aides publiques marocaines à la création d'entreprise au Maroc, mais aussi d'enrichir son capital social en nouant des relations avec les décideurs économiques et politiques. Ainsi, Maroc entrepreneurs se définit comme « *un réseau pour favoriser l'émergence de projets* » ce qui, pour le Maroc, « *est tributaire du regroupement de ses forces vives et en particulier de sa diaspora* ». ³⁸¹ Les actions de l'association consistent en des rencontres entre les adhérents porteurs de projets, des suggestions, des évaluations et des possibilités de financement de ces projets, via un « *jeu concours* » que l'association organise annuellement. Lors de l'adhésion, les étudiants ou les jeunes diplômés transmettent leur curriculum vitae au bureau de l'association, qui se charge de les mettre en relation avec des recruteurs potentiels, lors de « *dîners-entrepreneurs* » ou des conférences qui sont régulièrement organisées à l'Ecole supérieure de commerce de Paris avec des dirigeants de grandes entreprises marocaines et des responsables gouvernementaux.

Ainsi, le 18 novembre 2004, le ministre marocain des transports et des télécommunications tient une conférence de deux heures dans un amphithéâtre comptant près de 200 personnes d'origine marocaine, étudiants pour la plupart, dont 40 % environ de femmes. L'organisation est très professionnelle (inscription obligatoire, contrôle d'identité à l'entrée, etc.), mais l'ambiance est détendue. Des membres de l'ambassade marocaine sont présents aux côtés du

³⁸⁰ Au chapitre 4 (section II, paragraphe 3).

³⁸¹ Source : <<http://www.maroc-entrepreneurs.com>>.

ministre et le sigle rouge et vert de Maroc entrepreneurs est projeté sur l'écran géant. Après une présentation de l'association, puis du parcours du jeune ministre, cité en exemple (il a fait ses études à Nancy), le thème du débat est présenté sous forme de question : « *les entreprises marocaines peuvent-elles devenir multinationales grâce à la mondialisation ?* » L'animateur souligne alors que « *les personnes elles-mêmes dans cette salle sont multinationales* ».

Le ministre poursuit dans cette veine en citant les secteurs compétitifs du Maroc³⁸², puis en déclarant aux étudiants : « *les vrais avantages compétitifs, c'est vous* ». Il évoque les grands chantiers d'un Maroc devenu « *un formidable gisement d'opportunités* », comparé à une France « *normalisée* ». Selon lui, au Maroc, l'autonomie du créateur d'entreprise compte davantage que le cadre réglementaire. Toutefois, il regrette le soutien financier insuffisant offert aux porteurs de projets par les ambassades – qui ne relèvent pas de son ministère – en matière de prospection et de couverture des risques.

Interrogé sur le retour au pays, le ministre parle de son expérience, expliquant qu'un projet économique ne peut être monté à distance, que le Maroc manque de jeunes cadres et que « *l'implantation à l'étranger n'est pas un objectif en soi, malgré le côté sexy* ». Il insiste au contraire sur le danger de la délocalisation des entreprises marocaines, qu'il ne faudrait pas renforcer en créant des entreprises « *marocaines* » en France. Plus d'une heure est ensuite consacrée aux questions orales et écrites. La première, très applaudie, est une interpellation sur le manque d'ambition des partis politiques et l'absence de projet de société. Les questions suivantes abordent des sujets aussi différents que le prix des billets d'avion, l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, la marocanité du Sahara, l'Arlésienne du tunnel de Gibraltar ou les objectifs en matière de fréquentation touristique. La conférence s'achève par un diaporama auquel le ministre réagit « *à chaud* », qui contient des photographies incongrues du Maroc (un palmier au milieu d'une ruelle) et se clôt sur un portrait d'Hicham El Guerrouz, champion d'athlétisme et symbole national d'une réussite internationale.

Les relations de l'association avec les responsables gouvernementaux et les chefs d'entreprise marocains sont sans conteste la clé du succès de ces conférences et du « *Forum étudiants-entreprises* ». Sa 9^{ème} édition, qui se tient le 12 mars 2005 à l'ESCP, réunit une vingtaine de grandes entreprises marocaines, parmi lesquelles l'Omnium nord-africain (ONA) et la Royal Air Maroc (RAM), ainsi que des banques d'affaires. Ce forum est clôturé par un discours de l'ambassadeur du Maroc. Créée par une « *bande de copains* », Maroc entrepreneurs compte plus de 1 700 adhérents en 2005, en majorité des étudiants et des diplômés des secteurs du conseil, de l'audit et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'association a même développé des partenariats avec les universités d'Honolulu et de Hawaï. Un nouveau projet est en chantier : celui d'un « *espace reprise entreprises* », qui consiste à faciliter le rachat de PME au Maroc, dont la liste serait fournie par « *nos amis de l'ambassade* ». Ce type d'activité était auparavant mené au sein des amicales.

³⁸² Textile, pêche, sous-traitance automobile et électronique, etc.

Consulats et ambassades développent donc des relations avec ces associations élitistes à l'échelle nationale (dans le cas de Maroc entrepreneurs) ou à l'échelle locale. Par exemple, l'Ambassade du Maroc soutient l'association Aide transfert, créé par des jeunes Marocains dans les années 2000 qui travaillent eux aussi dans les métiers de l'audit et du conseil. Comptant une trentaine d'adhérents, Aide transfert souhaite créer un centre informatique et pédagogique dans la médina de Rabat, avec une association partenaire sur place, Awassir, composée d'enseignants et d'entrepreneurs. Il s'agit de transférer du matériel (ordinateurs, logiciels) et de former une soixantaine de personnes sur place. Aide transfert bénéficie pour cela de partenaires puissants, puisque Microsoft, HP Compacq et Vivendi lui fournissent gratuitement des logiciels. L'Ambassade du Maroc et la Royal Air Maroc soutiennent financièrement l'initiative et co-organisent un gala en mai 2002, qui rapporte plusieurs milliers d'Euros à l'association. Celle-ci veut promouvoir un transfert non pas financier mais de compétences et de matériel, pour éviter les malversations.³⁸³ Cependant, contrairement aux projets de développement, ce projet conserve le mot symbolique de « *transfert* ».

B - Les « *néo-amicales* » des années 1990 et 2000

En 2006, il y a 15 consulats marocains en France : Bastia, Bordeaux, Dijon, Lille, Marseille, Montpellier, Nanterre, Orléans, Pontoise, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Villemomble, Lyon, Paris. Le découpage consulaire de la France respecte son découpage départemental, mais non celui des régions. Le consulat de Pontoise, qui a en charge les départements du Val d'Oise, des Yvelines, de Seine maritime, de l'Oise et de l'Eure, a produit une liste des associations « *relevant de sa mission* » : elle en contient une soixantaine, dont au moins un quart d'associations musulmanes.³⁸⁴ Parmi elles, figurent la Fédération des amicales des travailleurs et des commerçants marocains (FATCM), mais aussi trois associations rencontrées lors de l'enquête de terrain. Il s'agit d'Horizons 21 (Carrières sous Poissy), dont j'ai interviewé le président, Abdallah, juriste et administrateur au FASILD, de l'Association de solidarité euro-marocaine (Evreux), proche de la Mairie tenue par Jean-Louis Debré, et des Amis du Maroc (Versailles), dont deux membres, Nadia et Farida, ont été interviewés. Outre ces trois associations, qui mènent des activités culturelles, sociales et juridiques (paragraphe b), d'autres associations *ad hoc* sont créés ou réactivés – dans le cas d'anciennes amicales – pour supporter telle ou telle initiative de l'Etat marocain (paragraphe a).

a) Des opportunités politiques : le Temps du Maroc (1999) et la candidature au Mondial de football (2004)

Le « *néo-amicalisme* » est illustrée ici par trois exemples. Le premier est lié au mot d'ordre de la marocanité du Sahara : il ne s'agit pas d'associations menant des activités régulières mais d'associations « *de papier* ». Les deux autres exemples concernent des journées culturelles marocaines organisées par des associations créées ou réactivées dans un cadre diplomatique.

³⁸³ Source : <<http://www.yabiladi.com>>.

³⁸⁴ Est comptée ici comme musulmane une association dont le nom comporte les mots « *musulman* » ou « *islamique* ».

Le 5 octobre 1998, le jour même où il reçoit à l'ambassade parisienne les trois associations issues du pôle progressiste³⁸⁵, le premier ministre de l'alternance s'entretient avec des associations de Marocains originaires des provinces du Sud (du Sahara). Au sujet de l'identification du corps électoral sahraoui en vue du référendum, ces associations demandent au premier ministre de les aider à « *faire valoir leurs droits à s'exprimer et à faire entendre le choix qui est le leur, à savoir la proclamation de leur identité marocaine* ». ³⁸⁶ Youssoufi les félicite « *pour la profondeur et l'enracinement de leur patriotisme* » et appelle « *le mouvement associatif marocain en France à mener une action spécifique au sein de la société française pour faire valoir le droit légitime du Maroc sur ses provinces du Sud et pour préserver son intégrité territoriale.* » Cependant, je n'ai trouvé aucune trace de l'existence de ces associations de « *Marocains du Sud* », sinon dans les dépêches de la MAP.

Pour relayer à Nantes l'événement du « *Temps du Maroc* » en 1999, l'Ambassade encourage la création de l'association Nantes-Agadir (Nanagad), qui « *visé à renforcer les liens entre Français et Marocains* ». Elle se propose aussi de favoriser les échanges entre les deux villes, qui sont déjà jumelées, ce qui lui vaut le soutien des élus municipaux. Sa seule véritable action est l'exposition « *Regards croisés des Nantais sur le Maroc* » à la Maison des habitants et du citoyen de Bellevue : durant une semaine, cette Maison des associations « *a pris les couleurs et le mobilier d'un salon marocain* ». ³⁸⁷ Fait rare, l'exposition est inaugurée à la fois par les consuls marocain, algérien et tunisien. Durant ces quelques jours, la Maison des habitants accueillent un stand de tatouage au henné, un autre où le visiteur peut être pris en photographie en « *habit marocain* » et un troisième de vente de produits de « *l'artisanat local* » [sic]. Cette exposition donne donc une image « *de carte postale* » du Maroc. Le projet évoqué par Nanagad d'un échange scolaire entre les collèves de Bellevue et d'Agadir n'a eu aucune suite et cette association a disparu du paysage associatif nantais aussi vite qu'elle y était apparue. En 2003 et 2004, aucun interviewé à Nantes ne se souvient de son existence.

En mai 2004, l'amicale de Bondy, soutenue par la municipalité, le consulat de Villemomble et le Conseil général de Seine-Saint-Denis, propose une journée de soutien à la candidature du Maroc à l'organisation de la Coupe du monde de football de 2010. ³⁸⁸ Musique, artisanat et gastronomie marocaines sont au programme, ainsi qu'un tournoi de football comptant une douzaine d'équipes de différentes nationalités (marocaine, algérienne, tunisienne, palestinienne, etc.). La présence de diplomates marocains et d'élus locaux est massive.

Il faut enfin mentionner l'existence de quelques amicales ayant survécu en tant que telles, jusqu'aux années 2000. C'est le cas, selon Lila Bencharif, de celle de Saint-Etienne, qui propose les mêmes services qu'auparavant, à travers l'APEM (parents d'élèves) et l'exercice du culte musulman, au sein du Centre socio-culturel marocain, déjà mentionnés. Selon son

³⁸⁵ Se reporter à la section I, paragraphe 2C.

³⁸⁶ Source : dépêche MAP, 3 octobre 1998.

³⁸⁷ Article « Pendant quatre jours, Nanagad a partagé sa passion pour le Maroc », *Ouest-France*, 23 mai 2000.

³⁸⁸ La candidature qui l'emporte au final est celle de l'Afrique du Sud.

président, cette amicale regrouperait 2 000 adhérents, soit le nombre de chefs de ménage marocains présents dans la ville, « *ce qui pose la question des contraintes formelles et informelles du système d'adhésion* » et la question de l'effectivité de l'engagement associatif [Bencharif, 2002 : 113]. Dans mon enquête, j'ai recensé une dizaine d'autres amicales ayant survécu à la crise des années 1980.

b) Des associations culturelles, d'entraide sociale et juridique

Le « *néo-amicalisme* » ne signifie pas l'absence totale de revendications concernant les migrants marocains en France. Seulement, ces revendications sont formulées dans un cadre d'injustice compatible avec les politiques menées par l'Etat marocain à l'égard de « *ses* » migrants. Ces associations en appellent d'ailleurs davantage au roi qu'au gouvernement marocain. Le premier exemple est un texte intitulé « *Mon pays quand je veux où je veux !* » est diffusé à partir du 10 janvier 2001 sur internet³⁸⁹, suite à l'interdiction faite aux compagnies *low cost* de faire atterrir leurs avions sur les aéroports de Casablanca et de Rabat à compter du 27 octobre 2000. Le nom du collectif associatif créé autour de cet appel, Un avion pour tous, reprend mot pour mot le slogan de la compagnie Safartour, ce qui indique une certaine convergence d'intérêts économiques entre celle-ci et celui-là. Les auteurs du texte exigent que la Direction de l'aéronautique civile revienne sur cette décision. Deux arguments sont développés : celui d'atteindre l'objectif gouvernemental de dix millions de touristes en 2010 et celui de tenir compte de la diversification des migrants marocains :

« Il faut remettre les pendules à l'heure. Le Marocain résidant à l'étranger n'est plus l'archétype de l'ouvrier qui a un mois de vacances l'été. Nous sommes ouvriers, mères et pères de familles, retraités, étudiantes et étudiants, hommes et femmes d'affaires, chercheurs, universitaires, investisseurs, jeunes hommes et jeunes filles en quête de la découverte de notre pays à vouloir y aller quand on veut, et où on veut. »

Les premières associations signataires, qui en appellent à l'arbitrage du roi, sont issues de la mouvance amicaliste. En effet, la FATCM et l'amicale de Mantes-la-Jolie figurent dans cette liste, aux côtés d'associations jusque-là inconnues pour moi, telles que l'Association des médecins marocains en France et l'Association des femmes marocaines à l'étranger. Se trouve également parmi les signataires les Amis du Maroc (Versailles), dont le profil illustre la recomposition en cours autour du mot d'ordre de « *rayonnement de la culture marocaine* ».

Créée au début des années 2000, l'association les Amis du Maroc est hébergée à la Maison des associations à Versailles. C'est un « *lieu de rencontre pour les Marocains de Versailles et sa région* », visant à « *favoriser l'amitié franco-marocaine* ». L'association a pour but de valoriser le Maroc et la culture marocaine, en organisant des expositions, des conférences-débats, des projections et des cours de cuisine marocaine. Initialement, l'association souhaitait aussi participer aux réunions préparatoires de l'opération transit organisées par la Fondation

³⁸⁹ Source : <<http://www.avionpourtous.com>>.

Hassan II. Autrement dit, elle souhaitait jouer le rôle des amicales, qui siègent au sein de la Fondation.

L'association semble fonctionner démocratiquement, avec un bureau de six membres élus pour trois ans. Sa trésorière, depuis 2002, est Nadia : âgée de 30 ans et arrivée à l'âge de deux ans en France, elle est originaire du Nord du Maroc. Pendant l'entretien, elle insiste sur la valeur de « *la communauté marocaine* », en employant le pronom « *nous* » pour parler des Marocains, de France ou du Maroc. Le président et fondateur des Amis du Maroc est décédé en août 2003, dans son village natal. Décrit par les interviewés comme un personnage charismatique, il était employé à la mairie de Versailles et connu localement. Un petit article paraît lors de son décès dans un journal associatif local, *L'Echo du quartier* : « *c'était un homme chaleureux, ouvert aux autres, généreux, qui travaillait à la rencontre des cultures* ».

L'association mène quatre à cinq actions ponctuelles par an. Par exemple, elle participe au Téléthon 2003, avec un stand de vente de gâteaux et de thé, et assure la traduction de poèmes arabes, pendant le « *mois Molière* ». Deux actions sont menées plus régulièrement : les cours d'arabe (3 heures hebdomadaires) et de cuisine marocaine (trois fois par mois). L'association compte une cinquantaine d'adhérents, plutôt des hommes que des femmes, qui habitent Versailles et Paris. Si son président s'est investi dans la gestion du lieu de culte musulman local, par ailleurs « *plutôt algérien* », les Amis du Maroc ne mettent pas en avant leur confession religieuse. C'est avant tout un lieu de convivialité et de solidarité, qui souffre cependant d'une faible notoriété. Celle-ci est renforcée par l'absence de multi-appartenance associative, d'ancrage dans les quartiers d'habitat social – peu nombreux à Versailles – et d'expérience associative de ses adhérents. Selon Nadia, se pose aussi le problème du « *manque d'unité et de réel esprit solidaire [...]. Il y a deux catégories de militants associatifs : désintéressés, qui sont minoritaires, et intéressés* ». Enfin, ses financements sont faibles, la première subvention, municipale, n'étant obtenue qu'en mai 2004.

Le troisième exemple a trait à la situation des anciens combattants marocains en France. Complexe, et touchant à divers points de la problématique de cette thèse³⁹⁰, elle est traitée ici à l'échelle locale, sous l'angle des conflits entre « *néo-amicales* » et associations issues du pôle progressiste. A Nantes, parmi les associations aidant ces anciens combattants, figure l'association Français-immigrés 44, présidée par un migrant marocain ayant, selon d'autres interviewés, un passé amicaliste. Il m'explique comment il a sollicité le consul du Maroc :

« Il y a des associations qui sont venues, il y a les droits de l'Homme [la LDH]. Mais c'est pas la question. Nous, on apporte beaucoup de choses, on parle la même langue. Alors je suis intervenu devant le Consul du Maroc. Je l'ai ramené de Rennes jusqu'ici. [Moi : C'est vous qui l'avez fait venir ?] Oui, oui, c'est moi. Il a fait quand même beaucoup de choses, notre consul. Il a donné tous les papiers à ces gens-là. Ils ont changé leur passeport, ça ne leur coûte rien du tout. Ça coûte quand même 500 balles, 500 Francs. Il a tout donné. J'avais demandé : c'est pas

³⁹⁰ Elle est aussi abordée au chapitre 9, pour illustrer la question de la prise en charge de la mémoire dans le militantisme post-colonial, et au chapitre 10, à propos du lien entre filières migratoires et réseaux associatifs.

possible, ces gens là ne peuvent pas payer ! On a fait des assurances aussi pour le rapatriement des corps. Bah oui ! Tout ça on a fait ! »

[Farid, AFI 44]

Lors d'une réunion rassemblant la petite trentaine d'anciens combattants présents à Nantes, le consul déclare à la presse qu'ils « *ne sont pas venus en France pour demander la charité, mais pour faire valoir leurs droits* ». ³⁹¹ Le consulat reprend donc, en paroles du moins, la lutte pour l'égalité des droits initiée par l'ATMF en direction de l'Etat français. La réunion se tient en présence de Jacques Floch, maire de Rezé (banlieue Sud de Nantes) et secrétaire d'Etat aux anciens combattants sous le gouvernement Jospin (1997-2002), à la veille des élections législatives de juin 2002. Elle n'aura aucune suite législative dans l'immédiat.

En conclusion, le mot d'ordre de la « *diaspora marocaine* » permet à l'Etat marocain de mobiliser les migrants en faveur de ses objectifs économiques et diplomatiques. On retrouve ici une « *vision activiste de la diaspora* », qui s'incarne aussi chez d'autres populations émigrés, notamment sud-américaines [Fibbi ; Meyer, 2002 : 12-14], et selon laquelle c'est dans la projection vers l'avenir, sur la base de projets concrets et suivant l'appel de l'Etat d'origine que les migrants se mobilisent et manifestent leur sentiment d'appartenance commune. Cette mobilisation se déroule, le plus souvent, le long de réseaux informels, latents, qui peuvent prendre des formes associatives toutes provisoires. Dans le cas marocain, elle conduit également à réactiver les réseaux amicalistes. La loi de 1901 permet ces dérives : en effet, les actions des néo-amicales mentionnées auraient pu être menées dans un cadre commercial, consulaire ou privé. Le fait qu'elles se déroulent dans un cadre associatif s'explique par une volonté des acteurs (Etat marocain, consulats, Ambassade, entreprises, migrants) de les faire apparaître comme plus légitimes au sein de l'espace d'installation.

3. « LA RÉCONCILIATION NATIONALE » : LES ASSOCIATIONS D'EXILÉS ET D'ANCIENS OPPOSANTS

A - Une offre institutionnelle : l'Instance équité et réconciliation

L'Instance équité et réconciliation (IER) est mise en place le 7 janvier 2004, avec des membres désignés par le Palais, très souvent issus du mouvement des droits de l'Homme. Son objectif est de régler toutes les questions relatives aux « *années de plomb* ». Cette expérience, inédite dans le monde arabe, donne lieu à de nombreux débats à travers le pays. Au total, 20 000 dossiers de demande d'indemnisation sont déposés en 2004 et 2005. L'Etat autorise une diffusion télévisée des témoignages de prisonniers politiques devant l'IER, concernant les causes et les conditions de leur incarcération et les tortures qu'ils ont subies.

Dans son rapport final de novembre 2005, l'IER fait cinq recommandations concernant l'immigration marocaine. Tout d'abord, elle se félicite de l'initiative royale du 8 novembre 2005 pour le droit de vote des MRE et la création d'un Conseil supérieur des MRE. Elle

³⁹¹ « Aider les anciens combattants en exil », *Ouest-France*, 29 mai 2002.

propose une conférence nationale « *sur les réalités de l'émigration marocaine* », avec les associations de migrants, dont certaines la demandent depuis 1996. Ensuite, elle demande « *le gel de la participation des amicales qui ont un rôle ou un autre dans les atteintes aux droits des migrants marocains dans toute institution publique ou para-publique* ». Elle propose aussi la création d'un « *musée national de l'émigration, retraçant la contribution de la diaspora marocaine à l'histoire nationale* ». Enfin, elle encourage l'Etat marocain à régler les « *problèmes administratifs* » des anciens exilés, ce qui est la principale revendication du collectif Al Haqiqa créé en Europe.

B - Le collectif Al Haqiqa

Ce collectif rassemble l'AMBDH (Bruxelles), l'APADM (Amiens), l'ASDHOM (Paris), le Forum vérité justice France (FVJ-F, Paris), l'Institut Ben Barka (IBB, Belfort) et le KMM (Amsterdam). Il est l'héritier de la coordination créée fin 1997, avec un élargissement à de nouveaux acteurs apparus dans les années 2000 (FVJ-F, IBB).

Ce collectif est créé en 2004 « *pour un règlement juste et équitable des dossiers des atteintes aux droits de l'Homme au Maroc* ». Son objectif principal est de suivre et de contrôler les activités de l'IER. Dans la pratique, il demande la destruction des fichiers policiers qui causent tant de problèmes aux anciens exilés de retour. Les moyens employés sont des débats, des communiqués et des rencontres avec les membres de l'IER, des ministres. Des soirées de témoignage d'anciens exilés sont également organisées à Paris par ce collectif, mais aussi par l'AMDH (Maroc), par exemple les 26 et 27 mars 2005 à la Mairie de Saint-Denis. Au Maroc, l'AMDH essaie elle aussi de contrôler les travaux de l'IER, au sein d'un Comité de suivi créé avec l'OMDH et le FVJ, créé en 2001. Ce Comité souhaite élargir le mandat de l'IER et propose quatre pistes de réflexion : la réforme constitutionnelle³⁹², celle du Code des libertés publiques et du Code de la presse, la réforme judiciaire, et l'éducation à la citoyenneté.

L'IER et le collectif Al Haqiqa redynamisent l'ASDHOM. Son AG du 24 janvier 2004 un CA de 11 personnes et un bureau de cinq personnes. L'association informe aussi les exilés de la date-limite du 13 février 2004, pour la réception par l'IER des dossiers d'anciens exilés demandant des réparations matérielles et morales. L'ASDHOM leur communique la liste des pièces à fournir, les éléments à préciser dans la demande³⁹³ et des adresses auxquelles envoyer ce dossier (dont la sienne). Mais les difficultés de circulation militante demeure. Le 21 avril 2004, le président de l'ASDHOM est ainsi retenu par des agents en civil à l'aéroport de Rabat lors de son départ pour la France après avoir participé à des réunions de travail avec l'IER. Une délégation du collectif Al Haqiqa est reçue le 28 décembre 2004 à Rabat aux ministères de l'intérieur et de la justice. Ceux-ci promettent de délivrer des attestations individuelles d'amnistie et de droit à la réhabilitation (notamment à réintégrer la fonction publique), ainsi que la suppression du fichier des recherchés. Enfin, un énième mémorandum est remis, dont est tiré cet extrait :

³⁹² Un texte du collectif ose même l'hypothèse d'une évolution vers un régime de monarchie parlementaire.

³⁹³ La date, la durée, les raisons de l'exil, les préjudices moraux et matériels (perte d'emploi, par exemple), etc.

« Les noms des réfugiés et exilés politiques anciennement poursuivis figuraient toujours sur les ordinateurs des organes de sûreté et ce, en totale contradiction avec la teneur du discours royal. En effet, la police des frontières persiste et signe dans le recours aux vieilles méthodes et continue de les harceler à chaque entrée et sortie. [...] Il convient de rappeler que ces intimidations prennent diverses formes qui vont de l'interpellation à l'aéroport, sous prétexte de vérification de l'identité, aux arrestations, en passant par les interrogatoires... Nombreux sont ceux qui ne rentrent plus au pays quand ils le souhaitent. Ils se trouvent acculés à rester en situation d'exilés plutôt que de subir les effets psychologiques graves qui leur font revivre les persécutions des années de plomb. Ils sont également sujets à des intimidations au cours de leur séjour au Maroc. Ils sont filés, convoqués aux commissariats. Parfois, même leurs proches subissent ces mêmes tracasseries. »

Devant l'absence totale d'information concernant la prolongation de fait de la mission de l'IER, qui devait s'achever en janvier 2005, l'ASDHOM publie le 6 juin un communiqué où elle *« demande à l'IER d'associer davantage les victimes, les familles de disparus et les organisations des droits humains »*. En 2006, le problème n'est toujours pas réglé, malgré toutes les démarches entreprises et les promesses officielles. Une manifestation est organisée le 4 mai devant l'ambassade du Maroc, à l'initiative des associations du collectif Al Haqiqa, qui bénéficient cette fois d'un très large soutien d'associations (LDH, MRAP) et de syndicats français (CGT, FSU, SNES), de partis politiques de gauche des deux pays (PCF, LCR en France, PADS et PSU au Maroc) et de plusieurs associations issues du pôle progressiste : les ATmF d'Argenteuil et de Gennevilliers et les AMF d'Ile-de-France.

Afin de faire le point sur les travaux de l'IER et, plus largement, sur la *« recherche de la vérité »* sur la répression politique, le collectif organise, avec l'appui de la FIDH, un colloque au théâtre de la Villette (Paris 19^{ème}) le 26 juin 2004. Une soixantaine de Marocains sont présents pour écouter des spécialistes des processus de réconciliation nationale, un ancien président de la section française d'Amnesty international et des anciens exilés, membres des associations du collectif. Après le témoignage d'un ancien prisonnier politique sur les tortures, Saïd, de l'ASDHOM, raconte son expérience d'exilé, l'emprisonnement de douze ans de ses parents à Derb Moulay Cherif et le décès de sa mère pendant cette incarcération. Il souligne les difficultés de l'après amnistie pour des exilés qui perdent leur *« statut »* sans pouvoir rentrer au pays dans des conditions dignes, alors qu'ils n'ont *« plus de haine envers personne et un amour débordant et parfois étouffant pour le Maroc. »* Enfin, Saïd critique ceux qui *« n'assument pas »* cette perte de statut et deviennent ministres, mais aussi ceux, non exilés, qui voient les exilés comme des migrants devant participer au développement du Maroc. Pour lui, l'IER manque de crédibilité, alors même que son président est interpellé par la police marocaine. S'engage alors un débat très animé avec les membres présents de l'IER, à propos de l'exclusion des responsabilités individuelles, de la faible prise en compte du dossier des exilés et du regain des tortures dans les prisons marocaines après les attentats de 2003.

Lors de ce colloque, conclu par Bachir Ben Barka, les parents Hocine Manzouni, fondateurs de l'APADM, témoignent de leur *« long combat pour le droit à la vie »* et dressent un *« bilan mitigé »* des travaux de l'IER. A l'inverse, les juristes apportent des éléments de comparaison

internationale et soulignent qu'il est parfois nécessaire de se focaliser sur « *les mécanismes de la machine de la répression* » sans établir les responsabilités individuelles, afin de favoriser la « *réconciliation nationale* », même si celle-ci a différentes significations selon les régions (ils citent le Rif). Ce colloque résume finalement les significations qu'accordent les anciens exilés de l'ASDHOM et d'autres associations à leur marocanité : une fidélité au passé militant, un besoin de voir ses souffrances reconnues, une volonté de rentrer au Maroc pour participer à sa démocratisation ; trois significations qui s'expriment par une certaine institutionnalisation de leurs associations.

Ce chapitre démontre que la fragmentation associative est désormais, depuis 1995, vécue positivement par les acteurs. Cela me permet de parler de multipolarisation au sens spatial, puisque les échelles et les lieux des actions se diversifie, et au sens politique, puisque la bipolarité idéologique disparaît et laisse place à une certaine segmentation des domaines d'intervention et des référents. Les reconversions militantes et les recompositions organisationnelles sont facilitées par des opportunités politiques nouvelles et la diversification socio-économique des migrants marocains. Elle recouvrent de nouvelles significations de la marocanité.

Tout d'abord, l'abandon de la marocanité par l'AtmF est très relatif : à l'échelle nationale, ses militants et son public demeurent à majorité marocaine, tandis qu'aux échelles locale et internationale, des sections s'engagent dans des actions de développement des lieux d'origine. La maghrébinité est donc d'abord, elle aussi, un mot d'ordre politique, en partie déconnectée de l'expérience quotidienne des associations membres de l'AtmF (ce qui pose la question de son devenir). Ensuite, le mot d'ordre du développement correspond à une signification translocale ou transnationale de la marocanité, relativement autonome vis-à-vis des champs politiques français et marocain et, surtout, prenant acte de l'impossibilité du retour. A l'inverse, les mots d'ordre de « *diaspora* » et de « *réconciliation nationale* » conservent une telle possibilité, mais sous des modalités différentes. Les associations d'élites et, de manière secondaire, les néo-amicales répondent à l'appel à la mobilisation des compétences provenant de l'Etat marocain en envisageant un retour permettant la réussite économique, tandis que les associations d'exilés souhaitent que ce retour se combine avec la reconnaissance, par l'Etat marocain, du rôle de l'exopolitie dans son actuelle démocratisation. Ainsi, ces quatre mots d'ordre permettent aux associations de maintenir le lien avec le Maroc malgré la distance au travers d'actions ancrées dans le présent (développement), le futur (« *diaspora* ») ou le passé (« *réconciliation nationale* »). En ce sens, l'originalité des recompositions en cours est réelle.

L'explication a sollicité ici des facteurs politiques et démographiques. De manière générale, c'est l'ensemble des dynamiques historiques de la structuration des associations de migrants marocains (bipolarisation, fragmentation, multipolarisation et recompositions) qui ont été, dans cette troisième partie, expliquées par les changements affectant le champ migratoire franco-marocain et les champs politiques des deux pays. Ainsi, au-delà d'une transposition en France d'appartenances nationale et ethniques vécues au Maroc (chapitre 3) et d'une agrégation de marocanités individuelles (chapitre 4), les associations de migrants marocains

contribuent, par leurs activités et les relations qu'elles ont tissé entre elles, à travers le temps et l'espace, à la formation de significations collectives de la marocanité relativement stables dans la longue durée. Ce travail d'analyse des significations associatives de la marocanité en France est poursuivi dans la quatrième partie, d'abord à travers l'exploration des différentes formes de « *patriotisme à distance* » (chapitre 8), qui permettront ensuite de valider les deux hypothèses incluses dans celle de la marocanité associative : l'existence d'un militantisme post-colonial (chapitre 9) et d'une territorialité spécifique (chapitre 10) parmi les associations de migrants marocains en France.

Quatrième partie :

**LES DYNAMIQUES POLITIQUES
ET SPATIALES DE LA MAROCANITÉ
ASSOCIATIVE EN FRANCE**

Introduction à la quatrième partie

Dans cette dernière partie, je poursuis l'exploration des significations associatives de la marocanité, en montrant que la structure qu'elles forment, et dont la construction a été mise en évidence dans la partie précédente, est parcourue de dynamiques politiques et spatiales spécifiques. Celles-ci sont évidemment aussi des dynamiques historiques, car elles agissent sur le temps long, mais elles sont définies ici de manière plus étroite. Plutôt que de les expliquer par l'ensemble des changements affectant les champs politiques et migratoire, je les expliquerai par les injonctions identitaires des Etats-nations, les stratégies de distinction des migrants et de leurs associations et leurs pratiques des lieux et des territoires. Cette approche théorique introduit la notion d'autonomisation et la place au centre de mes deux hypothèses concernant l'existence d'un militantisme post-colonial et d'une territorialité associative parmi les associations de migrants marocains en France. Elles sont explorées ici de manière séparée. Leur validation, qui permettra de valider l'hypothèse de la marocanité associative, s'appuie ici sur des données historiques exploitées précédemment de manière plutôt descriptive et sur des données plus récentes (2002-2007).

Cette quatrième partie est divisée en trois chapitres. Chaque chapitre reprend un des trois types de questions initiales que l'introduction de la première partie distinguait en fonction de l'espace dans lequel elles s'inscrivent (le Maroc, la France et le champ migratoire), en les replaçant plus clairement dans la perspective d'une validation de mes hypothèses.

Le chapitre 8 revient sur le lien entre la démocratisation du Maroc, la promotion d'un nationalisme de longue distance par l'Etat marocain et l'existence, parmi les associations étudiées, de formes diverses de patriotisme à distance, une notion déjà présentée au chapitre 3. Ce chapitre étudie les modalités d'expression – électorales, partisans et médiatiques – d'un patriotisme marocain par les associations de migrants marocains en France et, dans une seconde section, présente une tentative récente (2003-2006) de structuration associative de ce patriotisme. En ce sens, ce chapitre analyse ensemble les dynamiques politiques et spatiales étudiées ensuite séparément dans les deux derniers chapitres. Il met cependant plus l'accent sur les dynamiques politiques, en se penchant sur les relations entre les associations de migrants d'une part, l'Etat et les partis marocains d'autre part.

Le chapitre 9 explore ces dynamiques politiques à l'aide de la notion de militantisme post-colonial, qui désigne un type non exclusif de militantisme qui repose, dans les pratiques et les représentations, sur des identifications produites par l'histoire coloniale et post-coloniale franco-marocaine, en particulier par les injonctions identitaires des deux Etats à l'égard des migrants associés et par les stratégies de distinction de ceux-ci. Cette notion permet de dépasser celle de patriotisme à distance, de mieux expliquer la reconversion des militants issus des deux pôles amicaliste et progressiste et, finalement, de répondre à la question initiale sur la place de l'ethnicité dans ce mouvement associatif.

Le chapitre 10 explore les dynamiques spatiales, qui se traduisent par une territorialité associative spécifique, construite dans l'espace transnational à partir de lieux d'action mis en relation par des circulations associatives. La notion de territorialité associative permet de répondre aux questions initiales sur le rôle des associations dans le champ migratoire franco-marocain et les circulations qui l'animent, tout en prolongeant la réflexion, ouverte dans le chapitre 8, sur la distance qui sépare les migrants marocains (et leurs associations en France) du Maroc. Elle focalise l'attention sur les pratiques et les représentations associatives des lieux et des territoires qui matérialisent ou non, dans l'espace, la marocanité associative.

Les modalités d'expression et la structuration associative du patriotisme marocain à distance

Les significations associatives de la marocanité en France ont donc été diverses et changeantes à travers l'histoire. Elles ont contribué, après l'indépendance et jusqu'à la fin des années 1970, à la persistance d'un nationalisme marocain de longue distance, lorsque les militants de l'AMF, de l'UNEM et des amicales, engagés dans des luttes politiques intenses, s'éprouvaient tous également marocains au même titre que les Marocains du Maroc, où ils avaient pour projet de retourner. Au-delà des conflits structurés par les pôles progressiste et amicaliste au sujet de la légitimité du régime marocain, ces associations s'accordaient sur certaines revendications nationalistes, notamment territoriales, visant à faire correspondre les frontières politiques et nationales. Cette prégnance du nationalisme de longue distance au sein de l'expolite fut illustrée par leurs déchirements au moment de la Marche verte (1975).

La crise de ces trois organisations (AMF, UNEM, FATCM) et l'émergence d'associations de migrants basées, non plus sur l'appartenance nationale et idéologique, mais sur l'appartenance de classe (associations para-syndicales), générationnelle (associations « *beurs* ») ou religieuse (associations musulmanes) davantage orientées vers l'espace français, ont ensuite affaibli l'expression bipolarisée de ce nationalisme de longue distance (1981-1995). Pour autant, celui-ci a-t-il disparu après 1995 ? Des données présentées jusqu'ici indiquent le contraire.

Dans la seconde partie de cette thèse³⁹⁴, j'ai certes souligné le déclin des associations (des amicales pour l'essentiel) qui transposent la composante « *monarchiste* », au sens d'étatiste, de l'identité nationale marocaine, que ce soit en célébrant les fêtes nationales, en utilisant le drapeau marocain³⁹⁵ ou en soutenant le gouvernement marocain et le Palais. Mais j'ai aussi constaté la reconversion d'amicalistes au sein d'associations culturelles, culturelles ou d'entraide sociale, qui s'accompagne du maintien de leur attachement, voire de leur allégeance, à la figure royale de la nation. Ce constat est confirmé par l'étude des « *néo-amicales* » apparues dans la troisième phase historique, par exemple lors de la célébration de l'Année du Maroc en France en 1999. Ces néo-amicales sont soit des associations réellement actives (adhérents, locaux, statuts, activités durables, etc.), dont les dirigeants ont de bonnes relations avec les consulats et / ou le gouvernement marocains, soit des associations fantoches, éphémères, créées directement par le consulat pour soutenir telle ou telle action du gouvernement marocain (une réforme par exemple) ou promouvoir tel ou tel intérêt de l'Etat marocain (l'« *intégrité territoriale* » par exemple). L'existence, dans les années 2000, de ces

³⁹⁴ Se reporter au chapitre 3 (section I, paragraphe 1).

³⁹⁵ Parallèlement à ce déclin, on assiste à la construction par les migrants de nouveaux lieux de transposition de l'identité nationale marocaine (Salon des Marocains à Paris, événements sportifs, moussemes commerciaux, etc.).

néo-amicales a alors été comprise comme un élément de la recomposition du paysage associatif autour du mot d'ordre de la « *diaspora marocaine* ».

Dans la seconde partie³⁹⁶, j'ai aussi mentionné la participation de ces néo-amicales à la récente mobilisation pour le droit de vote et d'éligibilité des migrants marocains au parlement marocain, en faisant appel au roi comme garant suprême de leurs droits et de leurs libertés. Mais, comme ce chapitre va le montrer, cette mobilisation a aussi touché, d'une part de nombreuses associations professionnelles ou culturelles, d'autre part des associations issues du pôle progressiste et redynamisées autour du mot d'ordre de « *réconciliation nationale* ». ³⁹⁷ Cette diversité explique en partie le succès de cette mobilisation, symbolisé par l'annonce du roi du Maroc, le 6 novembre 2006, de l'octroi prochain aux migrants marocains de ce droit civique, comme indiqué au début du chapitre 7.

Compte tenu de cette diversité, cette mobilisation « *électorale* » peut-elle être interprétée en termes de nationalisme marocain à distance ? Elle témoigne en tout cas de la force du sentiment de certains migrants associés de toujours appartenir au peuple marocain et de leur volonté d'être considérés comme des citoyens marocains de plein droit, au même titre que les Marocains du Maroc, autrement dit d'exercer une citoyenneté « *extra-territoriale* ». Cette revendication, dont je n'ai relevé aucune trace durant la seconde phase historique (1981-1995) constitue une nouvelle « *cause marocaine* » en migration, dont l'émergence peut s'expliquer par les mutations politiques au Maroc et l'évolution des relations entre les associations de migrants et les champs associatif et politique marocains. L'étude de cette mobilisation peut permettre de répondre aux questions initiales sur les liens entre la démocratisation du Maroc et la diversification des associations de migrants marocains en France.

Dans cette perspective, l'engagement de néo-amicales dans cette mobilisation « *électorale* » m'amène à remettre en cause l'application de la notion de nationalisme à distance à ces associations et à toutes celles créées dans les années 1990 et 2000 : il semble plus fécond de n'appliquer cette notion qu'aux associations des années 1960 et 1970 et, pour la période récente, de raisonner en termes de « *patriotisme à distance* ». Cette notion définie précédemment met l'accent sur le sentiment d'attachement à un territoire (celui de naissance ou d'origine) à différentes échelles (locale, régionale, nationale) : ce peut donc être soit le territoire marocain dans son ensemble, soit une portion de celui-ci. J'ai distingué cinq formes de patriotisme à distance : idéologique, juridique³⁹⁸, utilitaire, affectif et culturel, ce dernier étant dominant parmi les associations étudiées. A la lumière de ce qui précède, le nationalisme de longue distance équivaut à un patriotisme à distance de type idéologique.

La question qui se pose alors est celle des interactions entre ce patriotisme idéologique à distance et les autres formes de patriotisme à distance. Comprendre ces interactions nécessite d'observer les relations entre associations de migrants marocains en France et avec l'Etat, le

³⁹⁶ Se reporter au chapitre 3 (section I, paragraphe 1).

³⁹⁷ C'est surtout le cas de l'AtmF et de l'ASDHOM. Dans les années 2000, l'activité de l'AMF est en effet trop faible pour qu'elle participe réellement à cette mobilisation.

³⁹⁸ Au sens de la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie.

gouvernement et les partis marocains. Cela oblige à analyser les canaux de transmission entre les associations de migrants d'une part, le champ politique et institutionnel marocain de l'autre. Dans cet objectif, ce chapitre sollicite des données récentes (2002-2007) qui informent sur les trois principales modalités d'expression de ce patriotisme marocain à distance : électorale, partisane et médiatique. J'insiste surtout sur la première, car elle concerne un plus large spectre d'associations que les deux suivantes. Leur étude dans la première section touche à l'une des visées théoriques de ma recherche, exposée en introduction, qui est de savoir quels sont les échelles et les espaces légitimes d'exercice de la citoyenneté des migrants marocains en France et au Maroc. Mais ces modalités d'expression n'épuisent ni l'éventail des patriotismes à distance formulés par les associations, ni a fortiori celui des significations que les migrants associés accordent à leur marocanité.

La seconde section opère donc un recentrage de l'analyse des interactions entre ces différents patriotismes marocain à distance, en s'intéressant à une tentative récente de structuration associative de ces interactions, celle du Conseil national des Marocains de France (CNMF). L'étude du CNMF est ici ramenée à l'essentiel³⁹⁹, c'est-à-dire à une description des enjeux, de ses acteurs et de leurs ressources, puis à une analyse des difficultés nées de la cohabitation, en son sein, des différentes formes de patriotisme à distance et des diverses orientations des activités vis-à-vis du Maroc. L'absence de représentativité du CNMF est ensuite argumentée à partir de mon observation des élections et de leur préparation (2003-2004) et un bilan de son expérience est dressé (2005-2006). Dans la continuité de la première section, cette étude du CNMF permettra de comprendre la confrontation entre les divers patriotismes à distance exprimés par les associations et le nationalisme de longue distance promu par l'Etat marocain et les associations qu'il téléguide. Ce faisant, cette étude contribuera ou non à valider la notion de « *nationalisme transnational* » ou de « *nationalisme sans territoire* », qui se caractériserait par une volonté d'assimilation institutionnelle des migrants dans l'Etat d'installation, via des pratiques de lobbying [Kastoryano, 2006 : 537-541].⁴⁰⁰

³⁹⁹ Quelques données sur le CNMF sont également exploitées dans les chapitres 9 et 10.

⁴⁰⁰ Pour rappel, selon cet auteur, le nationalisme transnational se caractérise par cette volonté d'assimilation (plutôt que celle de créer un nouvel Etat-nation), par l'absence de revendication territoriale, le fait qu'il soit porté par des migrants économiques post-coloniaux (plutôt que des exilés ou des expulsés d'un territoire d'origine), l'autonomie personnelle et culturelle non-territoriale et une reconnaissance dans le système international (chapitre 1, section II, paragraphe 2A).

I - LES MODALITÉS D'EXPRESSION DU PATRIOTISME A DISTANCE

Le patriotisme marocain à distance, tel que l'expriment les associations de migrants marocains en France, peut donc revêtir cinq formes : idéologique, juridique, utilitaire, affective et culturelle. Comment s'articulent-elles ? Pour y répondre, cette section se focalise sur trois modalités d'expression de ce patriotisme à distance que j'ai retenus, parmi d'autres, parce qu'elles pouvaient être observées, sur mon terrain, au travers des relations que les associations étudiées entretiennent avec l'Etat, le gouvernement et les partis marocains.

La politique de l'Etat marocain à l'égard des migrants marocains et de leurs enfants, qu'ils y aient ou non acquis la nationalité française, se signale par une contradiction fondamentale entre une conception extra-territoriale et inaliénable de la nationalité marocaine et l'exclusion, en pratique, des « *Marocains résidant à l'étranger* » de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité au Maroc. Ainsi, un Marocain qui acquiert la nationalité française reste marocain pour l'Etat marocain. En outre, les enfants nés en France d'un parent marocain, y compris d'une femme depuis 2007⁴⁰¹, peuvent être déclarés au consulat et être alors comptabilisés par l'Etat d'origine comme Marocain résidant à l'étranger, ce qui explique la plupart des distorsions statistiques constatées dans l'introduction générale, concernant le nombre de Marocains en France. Mais cela témoigne surtout d'une forte injonction identitaire de la part de l'Etat marocain à l'égard de « *ses* » migrants, afin que ceux-ci conservent et transmettent leur nationalité marocaine.

Cette contradiction est l'un des principaux ressorts, dans les années 2000, de la mobilisation des associations de migrants marocains, en France notamment, pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité lors des élections législatives de septembre 2002. Cette revendication n'avait jamais été formulée auparavant par l'AMF, l'ATMF et la multitude d'associations de défense des droits, d'expression culturelle ou d'exercice du culte. La démocratisation du régime et la diversification de la population marocaine en France peuvent expliquer cette évolution. Plus précisément, ce sont les orientations des associations vis-à-vis du Maroc et, partant, les significations associatives de la marocanité qui sont en jeu ici. Quels sont les arguments des associations et ceux du gouvernement marocain ? Et quelle est la politique de ce dernier à l'égard des Marocains résidant à l'étranger ? L'étude de cette mobilisation ouvre à d'autres questions : celle de la légitimité des migrants à être représentés au sein d'un parlement dont la législation ne s'appliquerait pas à eux, car ils sont absents du territoire ; et celle de l'inclusion des expatriés dans le débat électoral national. Dans un second temps, je pose la question du soutien domestique (au Maroc) à cette mobilisation et, plus largement, celle de l'extension spatiale du champ politique marocain. Je souligne en particulier le fait que des partis marocains s'immiscent dans cette campagne et que quelques associations partisanes réapparaissent en France. Enfin, je présente les médias créés par et / ou pour les migrants marocains et qui sont susceptibles de faciliter l'expression de leur patriotisme à distance.

⁴⁰¹ Auparavant, la nationalité marocaine se transmettait uniquement par le père. Depuis 2007, le nouveau Code de la nationalité dispose que « *tout enfant né de père marocain ou de mère marocaine est de nationalité marocaine* » (art. 6). Ce droit reste cependant conditionné au caractère musulman du mariage et, en cas de naissance hors mariage, à la religion musulmane du père [Ambassade de France au Maroc, 2007 : 1-2].

1. L'EXPRESSION ÉLECTORALE DU PATRIOTISME A DISTANCE

Hormis durant la période 1984-1992 et lors du référendum constitutionnel de 1996, les Marocains résidant à l'étranger ne disposent pas du droit de vote et d'éligibilité au Maroc. Cela est contradictoire avec le caractère inaliénable de la nationalité marocaine⁴⁰² et les discours royaux sur l'allégeance des « *sujets* » marocains par-delà les frontières. A la veille des élections législatives de 2002, plusieurs associations de migrants en France dénoncent cette contradiction, tandis que les prises de position individuelles se multiplient dans la presse marocaine et sur internet. La revendication de droits politiques n'est pas qu'une question de principe : elle est aussi motivée par des préoccupations (juridiques, économiques, etc.) des migrants marocains, par exemple concernant l'application en France du Code de la famille ou la réalisation d'investissements au Maroc.

De fait, les politiques publiques marocaines à l'égard des « *MRE* » se sont longtemps limitées à faciliter les retours annuels et les transferts financiers. La situation évolue en 2003, avec la nomination d'une ministre déléguée à la communauté marocaine résidant à l'étranger. Ses actions et discours laissent transparaître la stratégie d'évitement du gouvernement marocain face à la revendication décrite précédemment.

A - Marocains résidant à l'étranger : des nationaux privés de citoyenneté

a) L'expérience des députés de l'immigration (1984-1992)

Les migrants marocains n'ont disposé qu'à une seule reprise du droit de vote et d'éligibilité au Parlement : c'était en 1984, pour les élections à la Chambre des conseillers. A l'époque, tout Marocain enregistré au consulat a pu être électeur et candidat. A l'issue d'une campagne dans laquelle s'engagèrent les amicales, cinq députés furent élus selon un découpage du Monde en vastes circonscriptions : le Nord de la France et la région parisienne (Paris), le Sud de la France (Lyon), l'Europe centrale et septentrionale (Bruxelles), les pays arabes (Tunis) et le reste du monde (Madrid), regroupant Grande-Bretagne, Italie et Espagne, c'est-à-dire les autres pays d'installation des migrants. En France, Akka Ghazi, ancien syndicaliste CGT de Citroën d'Aulnay⁴⁰³, fût élu à Paris sous l'étiquette USFP, et Brahim Berbache, du Parti du centre social, fût élu à Lyon. Cette courte expérience, stoppée lors des élections suivantes (1993), fût alors sévèrement critiquée par les partis politiques, car trois des cinq députés, dont Akka Ghazi, quittèrent leur parti après leur élection pour rejoindre le Mouvement national populaire (droite). En outre, la nomination en 1990 d'un Ministre délégué chargé des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger – qui existera jusqu'en 1997 – apparaît comme un substitut à cette représentation parlementaire. Enfin, les migrants participeront

⁴⁰² A l'exception de certaines condamnations et, surtout, des Marocains ayant acquis la nationalité d'un Etat n'autorisant pas la double nationalité. Le nouveau Code de la nationalité (2007) maintient ces deux exceptions.

⁴⁰³ Il fût très actif durant les grèves de 1982-1983. L'ATMF l'accusa d'être trop conciliant avec l'Ambassade du Maroc. Se reporter au chapitre 6 (section I, paragraphe 2Aa).

aussi au référendum sur la Constitution de 1996. Le *Livret du Marocain à l'étranger*, précise que toute personne inscrite sur les listes consulaires peut voter « *dans les ambassades et les consulats de leur pays ou dans les espaces publics aménagés spécialement* » [MACME, 1993 : 27].

A la veille des législatives de 2002, le gouvernement dominé par l'USFP refuse de rééditer l'expérience pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les députés de 1984-1992 ont eu peu de contacts avec les migrants, car ils étaient le plus souvent au Maroc. Le gouvernement marocain craint également que de nouveaux députés des émigrés contribuent à briser la « *communauté* » des Marocains de l'étranger. Des arguments techniques sont avancés, par exemple la difficulté pour les consulats à établir des listes électorales. Tous ces arguments sont habilement démontés par Abdelkrim Belguendouz, qui souligne les contradictions de l'immobilisme de l'Etat marocain vis-à-vis de ses engagements internationaux, notamment de la Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants (entrée en vigueur en 2002), qui stipule dans son article 41 : « *les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont le droit de prendre part aux affaires publiques de leur Etat d'origine, de voter et d'être élus au cours d'élections organisées par cet Etat* ». D'autres arguments juridiques sont présentés dans les publications de ce juriste [Belguendouz, 1999, 2003].

En réalité, la situation marocaine n'est pas exceptionnelle. Si les Etats européens permettent à leurs nationaux établis à l'étranger de voter et d'être éligibles dans les instances politiques nationales (au Sénat, pour la France), ce n'est pas le cas de la plupart de la plupart des Etats qui comptent une forte émigration, à l'exception notable de l'Algérie et de la Tunisie (et aussi de la Colombie, de l'Erythrée, etc.). Le droit de vote et d'éligibilité implique généralement la domiciliation du national sur le territoire de l'Etat en question. La citoyenneté extra-territoriale se limite souvent, comme dans le cas du Maroc, à la protection diplomatique, au droit au retour et à d'autres droits civils et sociaux (droit à la propriété foncière, à la retraite, etc.). Si très peu d'études comparatives ont été réalisées à ce sujet [Bauböck, 2005], il faut souligner que, lorsqu'il existe, ce droit n'est pas toujours exercé par les intéressés. Les migrants portugais, par exemple, disposent de ce droit depuis 1976 pour les législatives et comptent quatre députés au parlement portugais : mais seule une minorité s'est inscrite sur les listes consulaires et, lors des élections de 2002, l'abstention s'est élevée à 75 % de ces 162 612 inscrits [Cordeiro, 2004 : 59-60].

Si le Maroc accepte la double nationalité, comme une quinzaine d'autres Etats africains et la plupart des Etats d'Amérique du Nord, du Sud et d'Europe, il ne permet donc pas aux Marocains vivant en France d'exercer une double citoyenneté. Celle-ci est pourtant tolérée par la France, mais aussi par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas. D'après Thomas Faist, c'est l'attitude de l'Etat d'installation à l'égard de la double nationalité et / ou la double citoyenneté qui détermine celle de l'Etat d'origine. Environ la moitié des pays du Monde reconnaissent la double citoyenneté ou la double nationalité [Faist, 2000 : 278]. La position de l'Etat marocain est donc susceptible d'évoluer dans un avenir proche.

b) La revendication associative du droit de vote et d'éligibilité au Parlement

Cette revendication, inexistante dans les années 1990, émerge parmi les migrants marocains à la veille des législatives de 2002. Plusieurs associations et personnalités émigrées expriment cette revendication, qui est aussi présente sur de nombreux forums internet consacrés aux Marocains de l'étranger, notamment ceux de Yabiladi.com (Paris) et de Bladi.net (Bruxelles). Les auteurs légitiment souvent cette revendication par le montant des transferts financiers effectués par les migrants, comme dans cette lettre ouverte au gouvernement marocain, reprise par la presse du Royaume :

« Imaginons un seul instant que cette communauté se ressaisisse, qu'elle crée son propre parti politique, ne sera-t-il pas le plus puissant du Maroc, avec sa propre banque ? On a des élites et on a de l'argent. [...] Tous les cas de vaches folles ont été détectés sur des vaches laitières. Nous priver du droit de voter c'est nous signifier que les citoyens vivant au pays sont plus marocains que nous, je n'ose dire à mes enfants qu'on veut bien de leurs devises, mais pas de leurs voix, ni de leur citoyenneté ! »⁴⁰⁴

Cette menace d'une structuration politique des migrants marocains est peu crédible, vues les difficultés rencontrées par l'ex-pôle progressiste et les nouvelles associations partisans dans leurs essais en ce domaine (voir plus loin). Par contre, la menace plus fréquente de ne pas transmettre aux enfants l'attachement au Maroc porte davantage. Dans un contexte de restriction des flux migratoires vers l'Europe et de vieillissement des migrants marocains qui y résident, le gouvernement marocain doit s'assurer que les enfants nés en Europe transféreront autant d'argent que leurs parents ; il doit pour cela valoriser à leurs yeux l'image du Maroc et la dimension marocaine de leur identité.

Pour autant, tous les migrants marocains ne souhaitent pas voter, ni encore moins se présenter aux élections législatives marocaines. En l'absence de sondages ou d'études sur le sujet, je m'en tiendrais aux propos de quelques interviewés qui, comme Ahmed, sont indifférents à cette revendication et davantage sensibles à l'exercice de la citoyenneté française :

« Les Marocains qui sont là, où les gens d'origine marocaine conservent leur culture mais ce sont des Français et c'est la citoyenneté française que, moi, j'ai envie de mettre en avant. [...] En tant que Marocains, on n'a pas le droit de vote aux élections marocaines ! Marocains pourquoi alors ? Ca ne m'intéresse pas. [...] Et, à la rigueur, j'ai pas envie d'avoir le droit de vote [au Maroc]. J'ai plus envie que mon père, qui vit en France depuis 40 ans, puisse avoir le droit de vote ici que là-bas. Je veux dire, j'ai envie de voter là où je vis, là où mes parents vivent, là où mes enfants vivent ! J'ai envie de participer aux changements dans le pays dans lequel je vis ! Le Maroc, à la rigueur, j'y vais en vacances, en touriste. J'y vais pas en vacances comme un Marocain du bled. »

[Ahmed, AMF Angers]

⁴⁰⁴ Lettre ouverte au Premier ministre de Aichfakir Radouane, 23 juin 2002. Disponible sur internet : <<http://www.yabiladi.com>>.

Plutôt qu'une citoyenneté extra-territoriale, Ahmed préfère revendiquer une citoyenneté française et, pour les Marocains qui n'ont pas acquis la nationalité française, une citoyenneté de résidence. Au-delà de la question des droits qui y sont attachés (ici, les droits politiques), c'est le sentiment d'appartenance à une collectivité politique qui est en jeu ici. Ainsi, Ahmed m'affirme, dans un autre passage déjà cité, qu'il est prêt à ce que l'AMF change de nom et abandonne la marocanité. Son engagement au sein de Crépuscule, une association de développement local, est motivé par son désir de ne pas se couper des origines villageoises de ses parents. Ce positionnement dépend du parcours individuel, du projet migratoire et, plus largement, des pratiques et des représentations vis-à-vis du Maroc et de la France (en tant qu'entités politiques et spatiales). Ce qu'il faut retenir ici est que ce positionnement est celui d'individus et non d'associations : parmi les militants des associations issues du pôle progressiste, certains revendiquent le droit de vote et d'éligibilité au nom de leur marocanité, tandis que d'autres s'en détournent.

De fait, l'AMF et l'ATmF mobilisent très peu et tardivement autour de cette question. L'ATmF souhaite plutôt qu'un débat national ait lieu au Maroc sur la situation des migrants marocains (voir plus loin), avant que ceux-ci élisent leurs représentants à Rabat. Pour Omar, l'un de ses responsables nationaux, « *le gouvernement marocain contribue volontairement à l'éloignement [du migrant vis-à-vis du Maroc] par la négation du droit à la citoyenneté et par l'absence de défense des intérêts des Marocains de l'étranger* » [Belguendouz, 2003 : 99].

Cette mobilisation se déroule ailleurs qu'en France. En Espagne, l'ATIME, équivalente de l'ATMF, dénonce en juin 2002 « *l'atteinte à la constitution* » que représenterait « *l'exclusion de trois millions de Marocains immigrés aux élections de septembre* ». Elle affirme que plusieurs milliers d'entre eux se sont vus refuser leur inscription sur les listes électorales, tant au Maroc que dans les consulats, et annonce qu'elle organisera des réunions sur ce sujet dans toute l'Espagne. En Italie, des associations de migrants marocains rencontrent le président de la Chambre des conseillers (marocaine) à ce sujet.

Au sein des associations (professionnelles, culturelles, néo-amicales) recomposées autour du mot d'ordre de « *diaspora marocaine* », le consensus en faveur de cette revendication semble plus fort ; du moins, les communiqués de presse sont plus nombreux. Ainsi, en mars 2002, la Fédération des associations des Marocains d'Europe (FAME), nouveau pseudonyme de la Fédération des amicales (FATCM), interprète cette revendication « *dans le sens de la construction d'une nation marocaine plus forte et plus présente sur la scène internationale* ». L'argument de l'efficacité de la politique étrangère marocaine se substitue à celui de l'effectivité d'une citoyenneté marocaine extra-territoriale.

En France, les deux associations qui se mobilisent le plus sont la Coordination nationale des associations des Marocains de France, dirigée par un ancien amicaliste, et le Conseil de l'Union des associations de professions libérales des Marocains en France (CUAPLMF). Inconnue jusque-là, cette structure regrouperait 22 associations (les plus grandes réserves étant ici de rigueur). Son président, un Franco-marocain d'une soixantaine d'années, qui est professeur d'économie et directeur d'une école de commerce à Paris qu'il a créé dès 1969,

rédige avec d'autres un « *manifeste* », daté du 27 juin 2002, à l'adresse du roi du Maroc, qui a un large écho dans la presse marocaine.⁴⁰⁵

C'est dans ce contexte que, le 30 juillet 2002, le roi évoque dans son traditionnel discours du Trône « *la joie et la fierté que [lui] inspire l'attachement à leur patrie de [ses] fidèles sujets résidant à l'étranger* » ; il insiste sur leurs attaches familiales au Maroc et sur leur rôle dans le développement et le rayonnement international du pays, tout en s'engageant à « *veiller à ce qu'ils tiennent une place de choix [...] et jouent un rôle actif et efficace dans tous les domaines de la vie nationale* ». ⁴⁰⁶ Quelques jours plus tard, le décret sur les circonscriptions électorales et le corps électoral entérine le status quo. Le CUAPLMF décide donc d'assigner le Premier ministre devant la Cour suprême, afin d'obtenir l'ouverture de listes électorales et de bureaux de vote à l'étranger. L'arrêt de la Cour, reporté d'une année, déclare la demande irrecevable, car en dehors de ses attributions (arrêt du 31 juillet 2003). Lors de la séance du 24 juillet, le procureur général déclare également que les associations plaignantes n'ont pas d'« *intérêts communs* » pour ester en justice. Il s'agit en fait d'un arrêt très politique, au sens où il n'est pas motivé juridiquement [Belguendouz, 2003 : 85-127].

Cette mobilisation est peu soutenue à l'intérieur du Maroc. Aucun parti politique (sauf l'Istiqlal) ne dépose de projet de loi sur le sujet et, même si la plupart s'y déclarent favorables, ils se contentent de promesses. Demander un élargissement du corps électoral leur semble risqué, vue leur faible influence dans les pays d'installation (voir plus loin). Cette posture attentiste des partis sur cette question est constatée dans de nombreux pays d'émigration [Østergaard-Nielsen, 2003a : 214]. A l'inverse, les associations de défense des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption défendent cette revendication et l'intègrent dans leur rapport commun sur les législatives de 2002, en la reliant à la démocratisation du pays.

En France et en Europe, les gouvernements et les partis n'ont aucun intérêt non plus à défendre cette revendication : la crainte d'un « *vote ethnique* » s'ajoute à celle de la double allégeance des migrants. Une explication de l'immobilisme de l'Etat marocain est d'ailleurs qu'il doit prendre en compte cette réticence des Etat européens vis-à-vis de la double citoyenneté : le Maroc est en effet sous leur dépendance économique et engagé avec eux (avec la France en particulier) dans des relations diplomatiques étroites. Finalement, comme pour la réforme du droit de la famille en 2003, c'est le roi du Maroc qui intervient pour débloquer politiquement la situation, en annonçant le 6 novembre 2005, d'une part que les migrants recouvreront le droit de vote et d'éligibilité au parlement marocain dans un avenir proche, d'autre part qu'un Conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger (CSMRE) sera créé. Cette annonce a un écho considérable au Maroc et en France, qui n'est pas lié à sa nouveauté, car des ministres et des partis ont fait la même annonce tout au long des années 1990⁴⁰⁷, mais

⁴⁰⁵ *Maroc hedbo international*, n°520, 19-25 juillet 2002.

⁴⁰⁶ *Le Matin du Maghreb et du Sahara*, 31 juillet 2002.

⁴⁰⁷ Par exemple, le 14 septembre 1996, le Ministre de l'intérieur Driss Basri évoque la représentation des migrants marocains au Parlement ou, à défaut, au sein de futurs conseils consultatifs, tel le Conseil économique et social [Belguendouz, 2003 : 78]. De même, le premier projet de conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger date de 1990 et émane du parti de l'Istiqlal, qui réédite en 2004 par un projet de loi.

au fait qu'elle a toutes les chances d'aboutir car émanant de la plus haute instance politique. Malgré tout, le 16 juin 2006, le Ministre de l'intérieur marocain annonce que, pour des « *raisons techniques* », le droit de vote et d'éligibilité des migrants ne pourra pas être mis en application lors des élections législatives de septembre 2007. Ceux souhaitant voter devront rentrer au pays.

c) Vers la création d'un conseil consultatif des émigrés marocains

Par contre, le projet royal du CSMRE est maintenu. Il correspond à une revendication de certaines associations de migrants marocains, notamment du Congrès mondial des citoyens d'origine marocaine, ou Congress, et des réseaux en perpétuelle recomposition, à l'échelle européenne, des associations issues du pôle progressiste (dont l'ATmF). Mais les arguments et les stratégies diffèrent dans l'un et l'autre cas.

Le Congress, une association créée à Bruxelles en 2001, milite depuis 2004 pour la création d'un Conseil supérieur de l'émigration. Ses responsables, dont l'ancien président du Forum des migrants⁴⁰⁸, rencontrent le 10 août 2004 la Ministre déléguée chargé des Marocains résidant à l'étranger, afin de promouvoir cette idée. En février 2005, le Congress organise des réunions à Rabat avec des responsables de partis et de syndicats, puis, durant l'été 2005, il mène une campagne de presse sur ce sujet au Maroc. Des réunions sont également organisées en Europe, notamment à Paris : par exemple, le 26 juin 2004, à la Maison des associations dans le 13^{ème} arrondissement, et plusieurs samedis matins en octobre et novembre 2005, dans le 11^{ème} arrondissement. Ce lobbying intense s'accompagne de l'exposé des principes sur lesquels doit reposer ce Conseil supérieur de l'émigration, qui sont résumés dans un document de mars 2005⁴⁰⁹, dans lequel le Congress insiste sur les liens qui unissent les migrants à la « *mère patrie* », par-delà la diversité de leurs opinions et de leurs conditions. L'extrait suivant exprime un puissant patriotisme à distance, de type plus affectif qu'idéologique et dans lequel la marocanité est synonyme d'appartenance à la société marocaine et le Maroc comparé à une famille :

« Les Marocains de l'étranger sont d'abord et avant tout, des enfants du Maroc. [...] Les Marocains d'ailleurs n'ont jamais coupé le cordon ombilical qui les attachent à leur chère patrie et notamment les premières générations qui n'ont pas fait l'économie de l'obligation morale d'inoculer à leur descendance l'amour de leur pays et de leur origine. Être Français, Allemand, Belge etc. et se battre pour rester d'abord Marocain, n'est chose ni aisée ni évidente. Le combat quotidien tant à la maison qu'en dehors du foyer conjugal pour marquer son appartenance à la société marocaine est loin d'être compris par les responsables marocains. »

Le Congress déplore la double absence de politique cohérente de l'Etat marocain à l'égard des migrants et d'instances consultatives qui leur soient consacrées, ce qu'il explique par la méfiance, les calculs politiques, les malentendus, voire « *l'incompréhension* » entre les

⁴⁰⁸ Se reporter au chapitre 6 (section III, paragraphe 3A).

⁴⁰⁹ Congress, *De l'opportunité et de la nécessité de la mise en place de la représentation institutionnelle et politique des Marocains de l'étranger*, Bruxelles, mars 2005. 14 p. Source : <<http://www.world-congress.org>>.

migrants, leurs associations et le gouvernement marocain. Pour le Congress, la mise d'un conseil consultatif prime sur le droit de vote et d'éligibilité au Parlement. Selon lui, dans un premier temps, le mode de sélection de la centaine de membres de ce conseil ne devrait pas être l'élection au suffrage universel, en raison des risques de manipulation et des problèmes logistiques⁴¹⁰, mais la désignation par les associations pour les deux-tiers et par les syndicats, partis et gouvernement marocains pour le tiers restant.

Toute autre est la perspective des associations issues du pôle progressiste qui, dans le sillage de l'alternance gouvernementale de 1998, se rencontrent régulièrement pour se coordonner puis, à partir de 2005, pour répondre à la suggestion de l'IER qui, dans son rapport final de novembre 2005 évoqué précédemment⁴¹¹, propose une conférence nationale « *sur les réalités de l'émigration marocaine* ». Les associations issues du pôle progressiste réclament depuis plusieurs années la tenue d'un tel débat avec le gouvernement marocain, qui prime, pour elles, sur la création d'un conseil consultatif des émigrés. Les associations de migrants seraient les actrices principales de ce débat avec les composantes du champ politique marocain (partis, syndicats, gouvernement, institutions diverses). Mais l'association de développement EMCEMO, basée à Amsterdam, échoue à structurer ce réseau associatif progressiste, lors de la réunion des 17-18 décembre 2005 à Amsterdam.

L'ATmF prend alors le relais, avec IDD et Migration santé (une association de type professionnel basée à Paris), et organise une nouvelle réunion, le 15 janvier 2006 à Paris, qui aboutit à la création du collectif Al Monadara. Celui-ci réunit des personnalités (chercheurs, députés, journalistes, etc.) et surtout des associations. Outre les trois françaises, il s'agit de 17 associations d'Espagne, de 12 des Pays-Bas, de deux de Belgique et d'une d'Italie. Quatre associations du Maroc en sont membres, dont le réseau Al Amal, créé lors du séisme dans la région d'Al Hoceima.⁴¹² Selon un responsable d'EMCEMO, le collectif Al Monadara fonctionne mal, en raison d'une mauvaise coordination entre les associations, de leur faible nombre, de leur faible représentativité et, surtout, de l'attention trop grande accordée sur les élections et le futur CSMRE, aux dépens du débat national sur l'immigration en lui-même.⁴¹³

⁴¹⁰ « Toutefois, dans l'état actuel des choses il existe des risques réels et évidents pour la mise en œuvre d'opérations électorales à travers toute l'Europe et même au-delà pour la formation du Conseil. D'une part, à cause de faiblesses liées à notre culture politique et sociale (clientélisme, favoritisme, manipulation etc.) et d'autre part, à cause des difficultés logistiques dues essentiellement à un tissu associatif fragile et désorganisé, des administrations consulaires démunies, sans moyens réels, aux risques de manipulation, de corruption et à la question des moyens d'information et de communication quasi inexistantes. » Source : *ibid.*

⁴¹¹ Se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 3A).

⁴¹² Sur ce réseau, se reporter au chapitre 10 (section II, paragraphe 1A).

⁴¹³ Abdellatif Maroufi, *Au delà du débat. La formation d'un pôle démocratique de l'immigration*, Amsterdam, 21 juin 2006. Source : <<http://www.initiativemarocaine.com/rme1.php>>. L'auteur y critique les « initiatives sans aucune concertation [...], les amis qui prennent des initiatives de contacter des représentants du palais, ou d'autres interlocuteurs ne représentent qu'eux mêmes, et n'ont aucun mandat pour se prévaloir des associations membres du réseau ou du secrétariat. [...] Certaines de ces associations qui taxaient autrefois, toute personne ou association ayant un contact direct ou indirect avec les autorités marocaines de réactionnaires, voire d'espions et les combattaient, rencontrent aujourd'hui les conseillers du roi et les fonctionnaires du ministre de l'intérieur. Le régime Makhzen au Maroc a-t-il changé et il est devenu un régime démocratique et un Etat de droit ou ces associations démocratiques ont changées et elles sont devenues de plus en plus pragmatiques ou de mois en mois démocratiques ? »

Sur ce point, l'ATMF rappelle que :

« Ce conseil n'a pour objet que la défense des intérêts de l'immigration, il n'a pas à être le représentant des affaires étrangères (défense de l'intégrité territoriale ou autre intérêt supérieur de la nation). Sa composition doit être le reflet de son indépendance et du pluralisme, ainsi nous souhaitons qu'il soit composé de : 51 % des associations nationales de l'immigration ; 25 % des membres du gouvernement ; 20 % des syndicats et associations des droits de l'homme au Maroc ; 4 % d'experts. »⁴¹⁴

Le 10 décembre 2006, la rencontre « *Al Monadara* » a finalement lieu à Rabat. Elle se conclut par un appel au gouvernement marocain à respecter ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme et de droits des travailleurs migrants, non seulement à l'égard des Marocains résidant à l'étranger, mais envers les migrants subsahariens transitant par le Maroc. L'appel insiste sur la nécessité d'intégrer la « *diaspora* » à l'élaboration des politiques publiques la concernant et sur la revalorisation de son image dans les médias marocains.

A l'issue de ce premier paragraphe, il apparaît que, parmi les trois mots d'ordre autour desquels se recomposent les associations depuis 1995, ce sont ceux de la « *diaspora marocaine* » et de la « *réconciliation nationale* » qui intègrent les revendications civiles étudiées ici (droit de vote et d'éligibilité, conseil consultatif, débat national) ; autrement dit qui expriment leur patriotisme à distance dans les champs électoral et institutionnel marocains. En effet, le mot d'ordre du « *développement local* » semble maintenir les migrants dans un rapport d'allégeance à la société locale et, à quelques exceptions près⁴¹⁵, leurs associations de développement ne revendiquent pas un renouvellement de la citoyenneté marocaine, mais plutôt une reconnaissance du rôle des migrants marocains dans l'espace social transnational. Cependant, dans cette mobilisation pour une citoyenneté extra-territoriale, le mot d'ordre de « *la réconciliation nationale* » est secondaire par rapport à celui de la « *diaspora* », non pas tant parce qu'il concernerait moins d'associations et de migrants (anciens exilés, militants progressistes) mais plutôt parce qu'il se focalise sur d'autres revendications, tel que le droit au retour, à la réintégration dans la fonction publique ou à la réparation matérielle et morale des préjudices subis. Ces résultats sont approfondis dans la seconde section, sous l'angle cette fois de la structuration associative du patriotisme à distance. Auparavant, il convient de présenter la politique de l'Etat marocain à l'égard des Marocains résidant à l'étranger, dont les lacunes sont l'une des raisons du succès de cette mobilisation associative.

B - La nouvelle politique de l'Etat marocain à l'égard de « ses » migrants

Deux ans après la création du ministère délégué, en 1990, l'Etat marocain lance une nouvelle institution, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, déjà présentée.⁴¹⁶

⁴¹⁴ Communiqué de l'AtmF, *Haut conseil des marocains à l'étranger ou pas, ce que nous exigeons des autorités marocaines*, 8 décembre 2006.

⁴¹⁵ Par exemple, le président de Migrations et développement est devenu élu municipal au Maroc.

⁴¹⁶ Se reporter au chapitre 6 (section III, paragraphe 2B).

Elle a pour objectifs principaux de faciliter les retours annuels d'été, les transferts et les investissements des migrants au Maroc, d'organiser la pratique du culte (par l'envoi d'imams) et l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine dans les pays d'installation.⁴¹⁷ Selon les statistiques officielles, en 1997-1998, 53 685 élèves suivaient les cours de 433 enseignants dans le Monde, dont 37 984 élèves pour 278 enseignants en France [Belguendouz, 1999 : 149]. Par ailleurs, la Fondation s'efforce de soutenir les associations de migrants marocains qui en font la demande : ainsi, en 2006, elle a subventionné 58 projets associatifs (sur 109 déposés), dont 22 en France (sur 43 déposés), 11 au Maroc et dix au Pays-Bas. Mais la Fondation est critiquée pour son manque de transparence financière et de démocratie interne : les migrants y sont en effet toujours représentés à travers des membres d'amicales aujourd'hui peu actives [*ibid.* : 255-272]. Elle n'apparaît donc pas comme une instance de représentation des migrants, mais comme un instrument politique de l'Etat marocain.

Sur ce point, l'alternance gouvernementale de 1998 n'a marqué aucun changement notable. Il faut attendre 2003 pour que le nouveau gouvernement – celui de Driss Jettou – crée une délégation ministérielle aux Marocains résidant à l'étranger, rattachée au ministère des affaires étrangères. Dirigée par Nouzha Chekrouni (USFP), elle dispose de peu de moyens humains et financiers. Ses objectifs sont pourtant ambitieux : rééquilibrer la répartition spatiale des consulats⁴¹⁸, simplifier les procédures administratives, améliorer la qualité des services rendus.⁴¹⁹ La délégation souhaite aussi, en partenariat avec la Fondation Hassan II, moderniser l'enseignement de la langue arabe dans les espaces d'installation et faciliter les retours annuels et les investissements au Maroc. Concernant les associations de migrants, la délégation veut élaborer « *une vision cohérente de l'action associative* » et même voir émerger un « *lobby influent* », « *force de proposition* » dans les sociétés d'installation. A peine nommée, Nouzha Chekrouni écrit une lettre aux associations de migrants marocains recensées par les consulats, les invitant à « *valoriser l'image de marque de notre communauté [...], sauvegarder sa dignité, stimuler sa participation, encourager ses initiatives, défendre ses droits, clarifier ses devoirs et faciliter son intégration [...], magnifier l'identité marocaine et promouvoir le rayonnement des valeurs de l'authenticité marocaine, d'ouverture et de tolérance* ». ⁴²⁰ Afin de communiquer auprès des migrants, la délégation se dote d'un site internet distinct de celui de la Fondation Hassan II.⁴²¹

⁴¹⁷ Les cours de langue et de culture d'origine (ELCO), introduits en France par une circulaire de 1975 puis, pour le Maroc, par un accord bilatéral de 1983 appliqué à compter de 1990, consistent en quelques heures hebdomadaires d'arabe, d'histoire et de géographie du Maroc, de religion musulmane et d'éducation civique (drapeau, hymne, etc.).

⁴¹⁸ Pour rappel, en 2007, il y a 15 consulats marocains en France : Bastia, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nanterre, Orléans, Paris, Pontoise, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Villemomble.

⁴¹⁹ *La politique du gouvernement en direction des MRE. Document de stratégie*, Rabat, 13 mars 2003.

⁴²⁰ Lettre reçue par l'association des Amis du Maroc (Versailles) et rendue publique par le CNMF.

⁴²¹ Respectivement <<http://www.marocainsdumonde.gov.ma>>. et <<http://www.alwatan.ma>>. Ce dernier site présente un recensement très incomplet des associations de migrants existantes en France, où l'on trouve seulement l'Association des étudiants marocains en grandes écoles françaises, l'Association marocaine des étudiants du Nord, l'Association des étudiants marocains de Caen, l'Association franco-marocaine de Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Act-agir, Aide fédération, ADAM, l'Association des étudiants marocains à Toulouse, l'Amicale des travailleurs marocains du Bassin de la Sambre, l'AMF et Savoirs et développement.

Au-delà de ces formules vagues, son programme ne mentionne pas le droit de vote et d'éligibilité au parlement marocain : seule la citoyenneté dans les pays d'accueil est encouragée⁴²² et le rôle des MRE vis-à-vis du Maroc est avant tout conçu comme économique, « *touristique* » [sic] et diplomatique (défendre l'intégrité territoriale du royaume sur le dossier sahraoui). Les actions de la délégation sont symboliques, à l'image d'une « *journée du migrant* », fixée le 10 août. Elle s'inspire des journées célébrées dans les villages à fort taux d'émigration par les associations villageoises de développement travaillant avec les migrants. Nouzha Chekrouni noue le dialogue avec quelques associations et parfois directement avec les migrants : ainsi, le 10 juin 2003, elle participe au premier tchat (dialogue en ligne) jamais réalisé par un ministre marocain sur le site Yabiladi.com. 124 messages sont envoyés par les internautes en une heure sur les problèmes de douanes et de corruption, sur le dilemme identitaire des enfants nés en France, les consulats (heures d'ouverture, etc.) et les transports publics marocains (prix, qualité, etc.). Des questions portent sur les possibilités d'investissement au Maroc, le code de la nationalité et la situation des femmes. Enfin, des internautes demandent une intervention du ministre pour résoudre un problème personnel.

A propos de la représentation des migrants, Nouzha Chekrouni reconnaît ce jour-là – et à de nombreuses reprises depuis – la légitimité de cette revendication et invite les internautes à contribuer à l'organisation interne de la « *communauté* » afin que son ministère et l'Etat marocain ait un interlocuteur institutionnel.⁴²³ Cette invitation faite aux migrants marocains à s'organiser en structures représentatives est une constante dans le discours de la ministre déléguée, qui pose parfois l'existence de telles structures comme préalable à l'obtention du droit de vote et d'éligibilité au Maroc. Ces structures ne peuvent être qu'associatives, puisque les partis politiques marocains sont largement absents de l'espace français.

2. L'EXTENSION SPATIALE DU CHAMP POLITIQUE MAROCAIN

Dans les années 2000, l'extension spatiale du champ politique marocain en France est plus restreinte que celle des années 1960 et 1970. Il est cependant possible de trouver des traces d'activité de partis politiques marocains et d'un certain renouveau des associations partisans.

A - La faible présence des partis politiques marocains en France

Peu de partis politiques marocains incluent les problèmes des migrants dans leur programme ou essaient de gagner leur soutien lors des campagnes, sans doute parce qu'ils n'ont rien à tirer électoralement de ce soutien. Parmi l'ensemble des partis, seule l'USFP permet à ses membres d'adhérer à un parti politique étranger, à l'échelle européenne (pour les députés européens). L'USFP n'a pas de réel bureau en France, mais certains de ses dirigeants s'y

⁴²² Selon une formule alambiquée, il s'agit d'« *encourager l'intégration et la cohabitation dans les sociétés d'accueil tout en préservant l'identité nationale marocaine dans ses dimensions musulmane, arabe et amazighe.* »

⁴²³ Source : <<http://www.yabiladi.com>>.

rendent régulièrement, par exemple en 2005 à Paris et à Nantes, pour rencontrer des migrants marocains. Le 8 mai 2005, l'USFP tient une réunion à Bagnolet intitulée « *migration et démocratie* », qui réunit une cinquantaine de personnes, la plupart militants de l'USFP et / ou d'associations de migrants. Parmi eux figurent le président de Migrations & développement (élu local USFP au Maroc) et celui du CNMF, étudié dans la prochaine section. Nouzha Chekrouni reconnaît dans son discours l'absence de politique de l'Etat marocain à l'égard des migrants et demande à ces derniers de contribuer au développement de leur pays. Elle exprime surtout le souhait gouvernemental « *d'encadrer* » les migrants en France, afin de combattre l'islamisme et le terrorisme.

Un autre parti de gauche, le Parti du progrès et du socialisme (PPS), est plus actif en France ces dernières années, depuis son 6^{ème} congrès en juillet 2001, qui a inclus les problèmes des migrants dans son programme. Au Maroc, ce parti a tenu le 17 août 2002 sa première conférence sur « *les Marocains résidant à l'étranger et la transition démocratique* ». Le 19 juin 2004, ses représentants tiennent une conférence à Paris sur le contenu du nouveau Code de la famille. A une plus large échelle, les dirigeants de PPS voyagent à travers la France, du 26 janvier au 2 février 2006, pour rencontrer des associations de migrants marocains à Nancy (Khamsa, membre d'IDD), Lille, Paris, Argenteuil, Laval et au Mans. Enfin, il convient de mentionner l'Istiqlal, le plus ancien parti marocain qui, en 2004, fait une proposition de loi au parlement marocain (qui n'aboutit pas) pour créer un « *Conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger* », dont certains membres seraient élus par les migrants et d'autres nommés par le Premier ministre. L'article 2 détaille les objectifs de ce conseil, parmi lesquels « *l'examen des moyens à même de faciliter les dispositions relatives au retour à la mère patrie des Marocains résidant à l'étranger et d'encourager leur réintégration, la préservation de leurs droits, de leurs biens et leurs investissements* ». Cette proposition est le fruit du travail d'une commission interne au parti, « *dans l'esprit de préserver l'identité nationale des millions de Marocains soucieux de toujours le demeurer sans discontinuité dans l'espace et dans le temps.* »⁴²⁴ L'expression de « *mère patrie* » pour désigner le Maroc souligne la puissance du patriotisme à distance que souhaite promouvoir l'Istiqlal parmi les migrants. Cette expression, parfois reprise par les associations de migrants, comme le Congress (voir plus haut), sous-tend un patriotisme à la fois affectif et idéologique : au-delà de l'amour qu'elle inspire, la figure maternelle réclame également une protection, un soin particulier.

Pour autant, ce patriotisme idéologique à distance, dont on ne sait s'il est partagé par une majorité de migrants, ne suscite pas – ou très peu – d'affiliations partisans. En effet, selon un sondage en ligne effectué en 2006 sur Yabiladi.com auprès de 3 851 personnes⁴²⁵, la majorité (45 %) ne se sent proche d'aucun parti marocain. Les raisons invoquées par les sondés sont la méconnaissance du champ politique marocain, le faible rôle du Parlement et la corruption des élus. L'USFP n'attire que 12 % des sondés et l'Istiqlal 5 %. Le PPS n'est même pas cité, tandis que le MP recueille 2 % et le RNI 1 %. Mais c'est le score du parti islamiste, celui de la justice et du développement (PJD), qui impressionne, avec 30 % de soutien des sondés. Le

⁴²⁴ Extrait d'un compte-rendu de la réunion de cette commission de l'Istiqlal du 27 octobre 2004.

⁴²⁵ Disponible sur internet : <<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=analyse&id=130>>.

PJD n'a jamais été présent au gouvernement mais dirige quelques municipalités depuis 2002. D'après d'autres sondages, il serait le premier parti au Maroc et s'annonce, en 2006, comme le grand gagnant des législatives de septembre 2007. Cette influence politique islamiste au sein des migrants, qui reste à confirmer avec d'autres méthodes d'enquête, pourrait expliquer la réticence du gouvernement à leur octroyer une citoyenneté marocaine extra-territoriale.

La relative indifférence des migrants à l'égard des partis marocains ne signifie pas pour autant l'absence, sur mon terrain, d'associations pouvant être qualifiées de « *partisanes* ».

B - Le renouveau des associations partisans de migrants

Dans les années 2000, quelques associations reliées à des partis marocains sont créées en France. Sans attirer, loin de là, autant de migrants que l'AMF des années 1970, ces associations s'insèrent dans les deux champs politiques nationaux et peuvent, à l'occasion, mener des campagnes efficaces, à partir de la France, sur des sujets concernant le Maroc. Ainsi, le 23 mars 2004, quatre partis de la gauche marocaine⁴²⁶ et sept associations de migrants marocains appellent les Marocains de France à manifester leur solidarité avec les Espagnols, face à l'attentat du 11 mars 2004 à Madrid, devant l'Ambassade espagnole à Paris. Cette manifestation entre dans le cadre transnational du « *train pour la vie* », qui part de Casablanca pour arriver à Madrid. Parmi les sept associations, deux sont proches de l'USFP : les Jeunes démocrates marocains à l'étranger (JDME) et la Convergence des démocrates marocains à l'étranger (CDME). Les autres sont issues du pôle progressiste (AMF, ASDHOM, APADM) et du développement local, dont les Amis de Taourirt, déjà mentionnés.

Les CDME et JDME plaident pour un rôle actif des migrants dans la démocratisation du Maroc, sans pour autant vouloir créer un parti des immigrés (« *Personne le veut, c'est débile et dépassé* »⁴²⁷). Les JDME, composés d'étudiants qui souhaitent rentrer un jour au pays, visent plutôt à investir directement le champ politique marocain, via des candidatures individuelles aux élections municipales, selon Jamel. Elles comptent chacune une quinzaine de membres, mais cette faiblesse est compensée, pour les JDME, par la capacité des militants à mobiliser les médias et les élus en France et au Maroc. Les JDME entretiennent d'excellentes relations avec le maire socialiste du Pré-Saint-Gervais, Claude Bartolone. L'une de leurs actions phares est la campagne internationale pour libérer le journaliste Ali Lmrabet, condamné pour « *outrage au roi* » en 2004, campagne qui regroupe des dizaines d'organisations françaises et marocaines. Les membres des JDME connaissaient Ali Lmrabet avant cette affaire et l'invitent après sa libération à s'exprimer à l'Université de la Sorbonne, le 29 janvier 2004, devant plus de 150 jeunes d'origine marocaine, étudiants pour la plupart.

« On le connaissait depuis toujours. Ali Lmrabet, c'est un peu notre porte-voix au Maroc, c'est lui qui publie toutes les actions, les activités, donc on avait tissé des liens forts avec lui. Donc quand il a eu ce problème, on s'est mobilisé avec lui. »

[Jamel, JDME]

⁴²⁶ USFP, PPS, Gauche socialiste unifiée (GSU) et *Annahj Addimocratti* (extrême-gauche).

⁴²⁷ Réunion de la CDME à Saint-Denis le 18 octobre 2003, à laquelle une douzaine de membres participe.

A l'inverse, la CDME, créée en 2001, a une activité plus faible. Ayant pour objectif de regrouper les sympathisants des partis de la gauche marocaine, parallèlement au processus d'unification lancé au pays (au sein de la Gauche socialiste unifiée, GSU), la CDME, comme la JDME, développe des contacts avec les autres sympathisants de la gauche marocaine dans différents pays européens, notamment en Belgique. Mais, en France, l'affluence à son stand lors de la fête de Saint-Denis, le 11 octobre 2003, et l'argent récolté grâce à la vente de brochettes (près de 900 Euros) ne sont pas suivis du tout par un regain militant. Comme elle l'admet en 2003, la CDME ne pèse d'aucun poids dans le champ politique ; elle a peu de contact avec la « *communauté marocaine* » et est en concurrence avec d'autres associations (l'ASDHOM notamment). La CDME pose même, en interne, la question de sa dissolution : « *on ne va pas rester les mêmes, à quatre, à tenir la boutique pendant dix ans, comme ça se fait ailleurs ! Il faut remplir la boutique maintenant* ».

L'extension spatiale du champ politique marocain a été explorée à partir de deux associations localisées dans les villes du Pré-Saint-Gervais et de Saint-Denis, où de nouvelles associations partisanes apparaissent et bénéficient du support des municipalités de gauche. D'autres éléments pourraient être relevés, telle l'influence, déjà mentionnée⁴²⁸, du PJD (islamiste) sur une association de jeunes de Stains, Participation et spiritualité musulmanes (PSM). Au-delà, la fréquence croissante des visites de responsables de partis marocains en France illustre leur volonté de gagner en influence au sein des migrants, dans la perspective de futures élections législatives auxquelles ces derniers pourraient participer. Ces associations et ces visites ne se substituent pas, pour autant, à une présence permanente. Celle-ci peut aussi être assurée par les médias, associatifs ou non, existants entre les migrants marocains et le Maroc.

3. LES MÉDIAS, ASSOCIATIFS OU NON, DES MIGRANTS MAROCAINS EN FRANCE

A - La presse écrite

L'enquête de terrain permet d'affirmer qu'il n'existe en France aucun journal ni magazine, aucune radio ni encore moins de télévision créés par et pour les seuls migrants marocains. Cependant, quelques magazines qui leur sont consacrés ont existé quelque temps, qui se distinguent selon leurs auteurs. Certains sont créés par les consulats (*Rivages, Le temps du Maroc, La quinzaine de l'émigration*, etc.), d'autres par des entrepreneurs au Maroc (*Le Magazine*), mais ils ne disposent d'aucune rédaction locale (en France) et sont imprimés au Maroc. Un seul exemple existe de titre publié par et pour les migrants marocains et, plus largement, ceux de confession musulmane : il s'agit de *La Medina*, qui a connu un succès, de 1998 à 2003, en terme de ventes. Son contenu était moins « *marocain* » qu'axé sur l'islam et « *le monde arabo-musulman* ». Son audience a toutefois été jugée assez élevée parmi les migrants marocains pour que le roi Mohamed VI lui accorde l'une de ses rares interviews, en

⁴²⁸ Se reporter au chapitre 3 (section III, paragraphe 2B) et à l'ouvrage de Malika Zeghal [2005 : 185].

juillet 2002. Il y souligne, à propos des migrants, que « *leur réussite dans leurs pays d'accueil ne les a pas éloignés de leur pays d'origine. Bien plus, on ressent chez la plupart, un attachement profond à leurs racines [...] Mon message pour eux [...] est de se considérer comme des ambassadeurs de leur pays* ».

En 2005, deux nouveaux titres sont apparus. Le premier est un mensuel, *Les Marocains de l'étranger*. Tiré à 10 000 exemplaires et distribué à travers le réseau des consulats et des néo-amicales en France⁴²⁹, il est publié par Oméga, une agence de communication basée à Rabat. Son premier numéro, daté de décembre, reprend des articles de la presse marocaine qui mettent en avant les initiatives royales et gouvernementales, les opérations immobilières au Maroc (sous forme d'article et de publicité) et les réussites individuelles (un article a pour sujet « *Des jeunes Marocains à Wall Street* »). Il n'accorde aucune place aux associations de migrants et les seules actions de la « *société civile* » relatées sont celle réalisées par l'agence Oméga. Il s'agit de la Semaine du Maroc dans les Bouches-du-Rhône (avril 2005) et du « *Village Typique du Maroc* », monté lors de la foire internationale de Marseille en octobre 2005 et 2006. Ces trois manifestations culturelles (salon de thé, artisanat, etc.) et économiques (stands d'entreprises) se placent sous l'égide du Ministère délégué chargé de la communauté marocaine à l'étranger et bénéficient du partenariat des consulats marocains et des élus locaux (Mairie de Marseille, Conseil général des Bouches-du-Rhône). La dimension patriotique marocaine est très présente dans le choix des symboles (l'affiche comprend toujours le drapeau marocain) et surtout dans « *le moment fort* » que constitue, en octobre 2005, « *le salut des couleurs nationales au son de l'hymne marocain devant les regards émerveillés des visiteurs étrangers* ».⁴³⁰

Le second titre est aussi mensuel : *Sézame*, fondé par un ex-collaborateur marocain de *La Médina*, s'adresse à un public plus large que les seuls migrants marocains. Son contenu, à la fois journalistique et universitaire, est axé sur l'immigration maghrébine, la religion musulmane, le thème de « *l'intégration* » et l'actualité marocaine. Ses deux premiers numéros, datés de décembre 2005 et janvier 2006, reviennent longuement sur l'islam au Maroc et sur les causes socio-politiques des émeutes de novembre 2005 en France. Cinq pages du n°2 traitent des travaux de l'IER au Maroc, salués comme une « *mise en commun des mémoires* ». *Sézame* aborde le débat français sur le « *rôle positif* » de la colonisation⁴³¹ et le thème de la mémoire coloniale est repris dans une chronique littéraire. *Sézame* est donc une revue intellectuelle, franco-marocaine et musulmane. Mais là encore, aucune association de

⁴²⁹ J'ai trouvé ce journal dans les locaux d'une coopérative lilloise (CREAFI) qui a noué un partenariat avec la Fondation Hassan II. Ce partenariat s'est concrétisé dans un projet auprès de femmes marocaines vivant dans le Nord-Pas-de-Calais, d'une durée de trois ans (2005-2007) et visant à renforcer leurs qualifications professionnelles. Un séjour au Maroc a été effectué en mars 2005. L'objectif global est d'amener ces femmes « *à rompre avec leur situation d'assistées et à devenir des actrices de développement* ».

⁴³⁰ Oméga a également organisé un Festival national des MRE à Al Hoceïma autour du 10 août 2004, date de la Journée du migrant décrétée par l'Etat marocain en 2003.

⁴³¹ Débat ouvert par la loi française du 23 février 2005, dont l'article 4 (abrogé ensuite) stipule que « *les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord* ».

migrants marocains ou maghrébins n'est citée dans les 60 pages de cette revue, qui semble privilégier les universitaires et les artistes issus de l'immigration.

Les associations étudiées sont donc réduites à créer leurs propres bulletins et, dans les faits, seules quelques-unes le peuvent (AAT, AMF, ATmF, ASDHOM, IDD, Palmier et savoir, pour l'essentiel). Leur accès à la presse quotidienne et magazine française est extrêmement réduit, sauf à l'échelle locale. L'AMF d'Angers et des sections de l'ATmF participent, en tant qu'associations, à des radios locales où elles animent des émissions sur l'actualité au Maghreb et / ou sur l'immigration en France. A l'inverse, leur présence à la télévision française est extrêmement rare. Mise à part l'ATmF, parfois mentionnée dans les journaux télévisés nationaux lors de manifestations politiques, les associations de migrants marocains n'apparaissent sur les écrans qu'à propos de solidarité internationale ou pour des projets humanitaires. C'est le cas de l'ACMSB, dont les adhérents sont filmés et interviewés par des chaînes de télévision locales (France 3 Estuaire, M6 Nantes) lors du chargement du container de matériel médical et scolaire destiné à Oujda (cf. photo 16). C'est aussi le cas lors du séisme dans le Rif, avec un reportage de France 3 Ouest, le 3 avril 2004, sur la collecte de dons du collectif d'associations des Marocains de Rennes.

Du côté des médias marocains, leur présence en France se résume à quelques titres, la plupart francophones, de la presse quotidienne dans les kiosques des grandes villes françaises.⁴³²

Certains titres accordent une large place au thème de l'émigration et aux associations de migrants, à l'exemple de *Maroc hebdo international*. Le recensement intégral des articles parus en 2001-2002 (cf. tableau 10) montre que le thème des migrations marocaines et / ou des conditions de vie des Marocains en France (et à l'étranger) est traité dans chaque numéro de cette revue, plus fréquemment que celui de la vie associative marocaine. Ce recensement montre la priorité accordée aux « *personnalités* » issus de l'émigration et la concentration des articles traitant de ces questions lors des retours d'été des migrants au Maroc.

B - Radio, télévision et internet

La télévision marocaine, qui se résume à la Radio télévision marocaine (RTM) et à la chaîne privée 2M, accorde une très faible place aux migrants, bien qu'ils en soient un public potentiel, via la réception satellitaire. Les migrants marocains semblent les « *oubliés de la télévision* » aussi bien française que marocaine ; si la RTM reste la plus regardée des chaînes parmi les foyers marocains en France, ceux-ci se reportent sur les télévisions européennes et arabophones, notamment égyptiennes [Charef, 2000 : 297]. En 1993, la RTM diffuse une émission consacrée aux « *MRE* » intitulée Atlas, qui comptera seulement 12 séances jusqu'en 1995. Depuis 1997, elle propose l'émission Biladi (mon pays), dont l'animateur rend visite aux familles de migrants marocains.

⁴³² *Le Matin du Maghreb et du Sahara, Maroc hebdo international, La vie économique, L'Opinion, etc.*

Tableau 10 : La répartition thématique des articles de *Maroc Hebdo International* en 2001-2002

Année, mois de parution et numéros	Migrations marocaines et politiques migratoires	Démocratisation et vie associative au Maroc	Marocains en France, racisme, personnalités
Année 2001			
Janvier, n°446 à 448	1	2	0
Février, n°449 à 453	2	1	0
Mars, n°454 à 457	1	1	0
Avril, n°458 à 462	0	6	0
Mai, n°463 à 466	2	1	0
Juin, n°467 à 470	3	0	0
Juillet, n°471 à 474	0	0	0
Août, n°475	1	0	0
Septembre, n°476 à 478	2	0	0
Octobre, n°479 à 483	1	2	2
Novembre, n°484 à 487	0	2	2
Décembre, n°488 à 491	1	0	0
Total des articles	14	15	4
Pourcentage	42,4%	45,5%	12,1%
Année 2002			
Janvier, n°492 à 495	2	1	1
Février, n°496 à 499	0	0	4
Mars, n°500 à 503	1	1	1
Avril, n°504 à 508	2	0	0
Mai, n°509 à 512	1	0	2
Juin, n°513 à 516	2	0	0
Juillet, n°517 à 521	7	5	5
Août, n°522	1	0	0
Septembre, n°523 à 526	1	0	3
Octobre, n°527 à 530	0	0	2
Novembre, n°531 à 534	1	1	0
Décembre, n°535 à 538	2	4	1
Total des articles	20	12	19
Pourcentage	39,2%	23,5%	37,3%
Année 2001 - 2002	Thème 1	Thème 2	Thème 3
Total des articles	34	27	23
Pourcentage	40%	32%	27%

Source : enquête personnelle à partir du site internet : <<http://www.maroc-hebdo.press.ma.>>.

Selon Samir, de Yabiladi.com, cette émission est pourtant très peu regardée par ces migrants :

« C'est vrai qu'au départ c'est intéressant parce que nos parents voyaient un petit peu comment vivait la communauté marocaine à Nancy, en Bretagne, à Lyon, à Marseille, en Belgique. C'était aussi la première fois qu'on donnait la parole aux Marocains à l'étranger. Mais avec la répétition, c'est devenu très fastidieux, très

soûlant, surtout pour les jeunes. Ils l'ont vu une fois, deux fois, après ils en ont eu marre ! Même les parents... Ca manque de rythme, d'innovation, c'est vraiment nul. »

[Samir, Yabiladi.com]

Les deux arguments de Samir en faveur de cette émission sont donc la mise en relation des migrants marocains vivant dans différentes villes françaises et la prise de parole de ces mêmes migrants : non pas tant pour exprimer un patriotisme à distance, mais pour partager des problèmes perçus comme communs et participer à l'émergence d'une conscience communautaire. Mais, chez Samir, c'est la critique qui l'emporte, en partie en raison de son appartenance générationnelle (il est arrivé en France en bas âge et a une trentaine d'années) et de son savoir-faire journalistique. Samir n'est pas le seul à critiquer le caractère suranné des émissions de la RTM. Dans le secteur privé, un projet de télévision consacrée uniquement aux migrants marocains a bien été esquissé ; celui d'Atlas TV, dirigé par un champion franco-marocain de kick-boxing et bénéficiant de l'accord du CSA, de soutiens politiques et du *sponsoring* de la Royal air Maroc. Mais, comme pour *La Medina* et *Sézame*, des problèmes financiers sont intervenus.

Photo 16 : Membres de l'ACMSB interviewés par des journalistes à Nantes le 12 juin 2002



Réalisation : A. Dumont, 2002.

Il n'y a aucune radio marocaine en France, sinon celles émises depuis l'espace marocain (Medi 1, RTM). Aucune des radios locales recensées en région parisienne n'a été créée par un migrant marocain : Beur FM a été fondée par un Algérien et Radio Méditerranée par un Tunisien. Selon des interviewés, Radio Orient, diffusée à Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris et sur le littoral méditerranéen (mais aussi à Londres, Genève, etc.), est celle qui a la plus forte audience parmi les migrants marocains de France. D'après une enquête BVA citée par Mohamed Charef [2000 : 267], 64,9 % des auditeurs marocains (83,8 % à Paris) l'écoutent régulièrement. Elle est aussi, selon Médiamétrie, la première radio « *communautaire* » en Ile-

de-France (2 % d'audience cumulée en 2006), devançant même Radio Alfa, la station des migrants portugais. Fondée en 1982 par des Libanais, Radio Orient a acquis, ces dernières années, une tonalité marocaine à travers son personnel, ses programmes et ses publicités :

« Radio Orient a recruté deux journalistes marocaines, du Maroc. Ce qui était bien c'est qu'elles avaient un accent marocain, donc les Marocains se reconnaissent en elles. Et ils ont commencé à passer de la musique marocaine. Un peu de tous les genres. En plus de la musique orientale qui plaît à tous les Maghrébins de manière générale, mais plus particulièrement de la musique marocaine. Et, grâce à ça, avec leur qualité de commerciaux, ils ont réussi à récupérer un gros marché publicitaire, qui est le marché lié à la communauté marocaine à l'étranger et notamment en France. »

[Samir, Yabiladi.com]

Cela se traduit par la diffusion d'un « spécial Maroc » en été 2003, en partenariat avec la RTM, et par la participation de la radio à la création du Salon du Marocain à Paris (SMAP), devenu SMAP Immo en 2004. Cette foire immobilière connaît un succès croissant auprès des migrants marocains, avec 20 000 visiteurs en 2005, 35 000 en 2006 et 48 000 en 2007. L'édition 2007 s'est tenue au Parc floral à Paris, sur 14 000 m² et avec plus de 130 exposants, agences et promoteurs immobiliers, notamment des régions d'Agadir, Casablanca, Marrakech et Tanger, une dizaine de banques marocaines, dont le service Wafacash, créé par Wafa Bank et Western Union, leader mondial des transferts d'argent instantanés (cf. photo 17). Les organisateurs ont changé : 2M et Beur FM ont remplacé la RTM et Radio Orient. Les autorités marocaines sont présentes et leur stand affiche les couleurs nationales (cf. photo 18).

Photo 17 : Stand de la société Western Union au SMAP Immo à Paris le 27 mai 2007



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 18 : Stand de l'Ambassade du Maroc au SMAP Immo à Paris le 27 mai 2007



Réalisation : A. Dumont, 2007.

La programmation de Radio Orient, dont un tiers est diffusé en français, est centrée sur la musique et les actualités : elle accorde donc très peu de place aux associations étudiées, à l'image des autres médias mentionnés. Seul internet, très utilisé parmi les migrants marocains [Revel, 2000] procure à ces associations de réelles possibilités de communication. Ainsi, la moitié des associations étudiées possèdent son propre site. D'autres sites, du type « *portail* », sont créés par ou pour les migrants marocains. Parmi les plus importants en termes de fréquentation, il faut citer Bladi.net, créé sous la forme associative par un Marocain de Lille, Wafin.be, créé en Belgique par un Marocain sous l'égide de Wafin.com (site hébergé aux Etats-Unis) et, surtout, Yabiladi.com, qui est l'un des dix premiers portails « *marocains* » dans le monde, en termes de fréquentation. Fondé en mars 2002 par Samir, jeune informaticien originaire de Fès, Yabiladi.com connaît un succès immédiat avec 300 visiteurs par jour en juin 2002. « *Mixte entre site d'informations et portail multiservices* », il s'adresse à « *tous les Marocains du Monde* » qui lisent le français, unique langue du site (Samir ne maîtrise pas l'arabe). 45 % des connections proviennent de France et 15 % du Maroc, le reste se partageant entre les différents pays d'installation, notamment la Belgique et le Québec.

Contrairement aux autres médias mentionnés ici, Yabiladi.com sollicite souvent les associations, qui lui fournissent des informations sur leurs actions et en échangeant également

entre elles, via le forum en ligne. La question de déclarer Yabiladi.com en tant qu'association est tranchée négativement dès 2002, car Samir souhaite conserver l'indépendance du site :

« Si tu veux être indépendant, travailler pour toi et prendre des positions pourquoi pas, et bien il faut être indépendant. Il ne faut pas aller demander des subventions à l'Ambassade ou à l'Etat français. [...] Je me suis dit : nous, notre modèle, c'est un modèle d'entreprise. C'est un média qu'on veut faire, pas une association. »

[Samir, Yabiladi.com]

Le site est donc auto-financé grâce aux recettes de la régie publicitaire Google et de quelques annonceurs marocains, à l'exemple de Richbond, qui vend du mobilier marocain. Le contenu est entièrement orienté vers la marocanité, avec une gamme très large de services : « *e-souk* », recettes de cuisine, listes des consulats et des prénoms marocains, lecture en ligne du Coran en anglais, arabe et français, photographies du pays, etc. Outre les informations sur l'actualité marocaine et celle des Marocains du Monde, des biographies de migrants sont régulièrement publiées sous forme d'entretiens et de récits de vie. La dimension interactive est très présente et un tchat a été organisé avec la ministre des MRE, Nouzha Chekrouni (voir précédemment).

Yabiladi.com entretient la mémoire du pays et de la migration à travers les services proposés ; il contribue à la meilleure visibilité des associations et permet d'établir une continuité communicationnelle entre les différents lieux d'installation des migrants marocains dans le Monde. Rare exemple de média spécifique aux migrants marocains, il joue un rôle central dans plusieurs des mobilisations étudiées, dont celles du CNMF et de SOS Al Hoceima. Son succès démontre qu'il répond à un besoin des migrants de pouvoir exprimer leur marocanité en tant que sentiment d'extra-territorialité, fondé sur le partage d'une identité transnationale et d'une mémoire collective. Ce succès, dû à une initiative individuelle (même si Samir est aidé par trois amis), contraste avec la faible visibilité des associations dans les médias, due en partie à la quasi absence de médias créés par et pour les migrants marocains en France.

Au total, le patriotisme marocain à distance qui existe, dans ses différentes formes, au sein des associations de migrants emprunte très rarement les voies médiatiques et artisanes. La faible extension du champ politique marocain en France contraste avec la vitalité de la revendication d'une citoyenneté extra-territoriale. Cette revendication est portée d'abord par les associations suivant le mot d'ordre de la « *diaspora* », mais aussi par d'autres, issues du pôle progressiste et / ou réclamant la « *réconciliation nationale* ». Dans ce contexte, l'appel de l'Etat marocain à « *structurer le mouvement associatif* » en préalable à l'octroi des droits civiques prend toute sa signification. Il est entendu par les initiateurs du Conseil national des Marocains de France.

II - UNE STRUCTURATION ASSOCIATIVE DU PATRIOTISME A DISTANCE : L'EXPÉRIENCE DU CONSEIL NATIONAL DES MAROCAINS DE FRANCE

Plusieurs raisons m'ont conduit à privilégier le CNMF dans l'enquête de terrain. Initié en 2002 par l'association Les amis du Maroc (Versailles), le CNMF vise au départ à représenter tous les migrants marocains de France et s'inspire pour cela de la procédure de désignation des membres du Conseil français du culte musulman, en combinant la représentativité basée sur l'élection et la légitimité des associations. Dans un premier temps, jusqu'en avril 2003, cette initiative rallie des dizaines d'associations aux orientations diverses, y compris l'AMF et l'ATmF. Les Etats semblent soutenir l'initiative et un accord est trouvé sur des revendications précises, qui vont au-delà du droit de vote et d'éligibilité au Maroc et sont liées aux difficultés de la circulation migratoire marocaine. En 2004, le CNMF devient une association déclarée en préfecture, dont le bureau (ou comité d'organisation) est chargé d'organiser des élections à l'échelle nationale, pour désigner un nouveau bureau et un conseil d'administration. Les dissensions, les défections, le manque de ressources et, surtout, les contradictions du projet expliquent le demi-échec de ces élections à la fin 2004. Le 18 décembre, le CNMF parvient à désigner un bureau et un CA, qui fonctionnent difficilement les deux années suivantes. C'est ce cheminement que je souhaite décrire ici, car il synthétise plusieurs difficultés des associations de migrants marocains, en particulier dans leur rapport à l'Etat d'origine, à l'ensemble des migrants marocains et, finalement, à leur origine nationale commune.

A priori, le CNMF peut être interprété comme une tentative de réunir, dans une même structure associative, les différentes formes de patriotisme à distance exprimées par les associations. Cette structure aurait deux objectifs : diffuser une culture démocratique parmi les migrants marocains et être jugée assez représentative de ces migrants par les Etats français et marocain pour pouvoir négocier en leur nom, afin de résoudre les problèmes perçus comme communs. Ce projet entre en résonance avec le discours gouvernemental marocain sur la nécessité de structurer démocratiquement la « *communauté marocaine* » de France.

Pour atteindre ce double objectif, le CNMF prend appui sur les associations existantes, quel que soit leur degré de démocratie interne et l'orientation de leurs activités vis-à-vis du Maroc. Cette diversité associative incite le CNMF à valoriser une identité collective non strictement marocaine mais « *franco-marocaine* »⁴³³, ce qui brouille certaines de ses revendications initiales, notamment celles axées sur le patriotisme à distance. Finalement, l'expérience du CNMF échoue en raison des contradictions entre cette franco-marocanité, l'exigence d'un fonctionnement démocratique affichée par ses initiateurs – et réclamé par toutes les associations – et des revendications et des actions qui oscillent entre le néo-amicalisme et le lobbying ethnique. Ces contradictions sont analysées dans le troisième paragraphe, à la lumière du bilan provisoire du CNMF, tandis que les deux premiers paragraphes précisent les conditions d'élaboration et de réalisation du projet, à partir des données issues des entretiens, des observations de terrain et des textes produits par le CNMF.

⁴³³ Le CNMF a d'ailleurs failli s'appeler Conseil national des Franco-marocains.

1. LA VOLONTÉ DE STRUCTURER UN MOUVEMENT ASSOCIATIF MULTIPOLARISÉ

A - Enjeux, acteurs (individus, associations) et ressources du projet de CNMF

a) Les enjeux

Entre 2001 et 2002, deux nouvelles associations s'auto-proclament représentantes de tous les migrants marocains. La première est le Congress, déjà évoqué dans la section précédente et dont les objectifs sont de « *servir de plate-forme pour les Marocains établis à l'étranger, où qu'ils se trouvent, et [de] défendre leur identité, leurs traditions et leurs références culturelles ancestrales* ». ⁴³⁴ La seconde association regroupe des dizaines d'anciens amicalistes qui ont été exclus de la réunion de lancement du Congress et fondent à Bruxelles, le 17 mars 2002, le Congrès mondial des MRE ou Al Majliss. Son objectif est identique, mais il est moins actif.

C'est précisément contre ce type d'associations que s'élève le président des Amis du Maroc, Abdelkader Tamsamani. Agé de 53 ans (2002), c'est une figure connue localement et interlocuteur de la municipalité de Versailles, notamment sur les questions liées au culte musulman. Il a d'ailleurs participé à la construction et à la direction de la principale mosquée de la ville, au sein de l'Association des musulmans de Versailles, qu'il a quitté ensuite. Un membre des Amis du Maroc le décrit comme « *charismatique* » et « *fédérateur* ». ⁴³⁵ En 2002, il décide en 2002 d'impulser la création d'une structure fédérative, le futur CNMF, basée sur les associations existantes et des élections. L'originalité du CNMF serait d'être composé de « *représentants officiels de la communauté* » ⁴³⁶ auprès des deux Etats, alors que prévalent jusqu'ici des représentants non représentatifs qui privilégient les contacts avec le seul Etat marocain. Plusieurs associations se joignent à ce projet, dont Avicenne à Pontoise (Val d'Oise), Horizons 21 à Carrières-sur-Poissy et le GSTM à Versailles (Yvelines). Dans un texte de 2002, ces quatre associations fondatrices évoquent leurs premières revendications :

« Problème de transit pendant les grandes vacances, vols de véhicules des MRE et accidents de circulation en Espagne et au Maroc, problème de mariage mixte, de divorce en France, de nationalité des enfants issus des couples mixtes, de retraite, de successions, transport aérien et maritime (prix de billets d'avion, de bateaux), investissements, enseignement de la langue arabe pour nos enfants, rapatriement de corps, etc. » ⁴³⁷

Ces revendications se rapportent donc à l'acte de circuler entre deux espaces nationaux et renvoient soit à des problèmes juridiques (français, marocains ou franco-marocains), soit à des compétences des fondations Hassan II et Mohamed V, soit à des prestations du secteur

⁴³⁴ Communiqué de presse du 4 août 2002.

⁴³⁵ Je n'ai pas pu rencontrer Abdelkader Tamsamani, qui est décédé au Maroc durant l'été 2004.

⁴³⁶ Expression utilisée par le président des Amis du Maroc aux premières assises de préparation du CNMF.

⁴³⁷ *Projet de création d'un Conseil national des Marocains de France, 2002.*

privé (tel que le rapatriement des corps). Les réunions nationales et locales en 2003 allongent cette liste de revendications et les réorientent vers l'Etat français (emploi, formation, discrimination, scolarité, droits civiques en France). Lors de ces réunions, les questions d'aide humanitaire et d'aide au développement du Maroc sont introduites et les revendications initiales sont illustrées de situations vécues par les personnes présentes, telle que la vaste escroquerie immobilière dont ont été victimes des migrants marocains de France au début des années 2000. Mais le thème central de ces réunions est l'organisation des élections. Du fait de la méfiance généralisée envers les projets fédératifs, les principaux soucis des intervenants sont l'intégrité des élus, la définition de « *l'électeur marocain* » et l'autonomie des associations vis-à-vis du CNMF. Celles-ci sont en effet très diverses.

b) Les acteurs

Les associations fondatrices décident de contacter les associations existantes, en partie via les consulats, qui leur fournissent les adresses d'environ 400 associations de migrants marocains, dont environ 300 se révèlent exactes. Chacune de ces associations reçoit une invitation aux premières assises, qui se tiennent le 21 décembre 2002 à Versailles. Près d'une centaine d'associations y est présente, mais seule une cinquantaine suivra le projet jusqu'à son terme, fin 2004. S'il est impossible d'en établir une liste complète, les comptes-rendus « *officiels* » et mes observations des trois assises nationales et de la dizaine de réunions locales me permettent d'affirmer que cette centaine d'associations réunit toute la gamme d'activités recensées sur le terrain (de la défense des droits au développement local, en passant par le sport et l'exercice du culte). Invitées elles aussi, les associations issues du pôle progressiste (AMF, ATmF) sont présentes aux deux premières assises nationales, même si elles sont méfiantes à l'égard du projet (voir plus loin) :

« Nous, on a participé parce qu'on pensait aussi que c'est important, tout de même, sur la diversité de la communauté marocaine et qu'on n'est pas obligé d'être toujours avec des gens qui partagent toutes les valeurs... Là c'est un effort qu'on fait aussi sur nous-mêmes. Le problème, c'est que ça n'a pas abouti quoi. »

[Nasser, ATmF nationale]

La présence des femmes est élevée (environ 30 %), y compris au sein du comité d'organisation, où elles sont trois ou quatre (sur sept ou huit membres, selon les réunions). Deux d'entre elles, Farida et Nadia, sont membres des Amis du Maroc. En outre, dès les 2^{èmes} assises (avril 2003), c'est une femme qui devient porte-parole du futur CNMF. L'âge moyen des personnes aux réunions est d'environ 40 ans, mais il y a aussi des jeunes : certains représentent leur association, tels ceux d'Act Agir (Clamart), qui agit en faveur du développement au Maroc ; d'autres viennent en tant qu'individus. Aux côtés des quatre associations fondatrices figurent l'équipe de quatre jeunes de Yabiladi.com et de jeunes élus locaux d'origine marocaine, dont Taoufik (Saint-Nazaire). Les origines géographiques en France sont diverses, surtout aux premières assises, auxquelles assistent des personnes d'Auxerre, Avignon, Bordeaux, Compiègne, Dreux, Evreux, Marseille, Mont de Marsan, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Tourcoing et des villes de la région parisienne. Cette dispersion spatiale des associations peut être, selon certains, un frein au fonctionnement du bureau. Pour

d'autres, c'est le déséquilibre Paris-province qui pose problème. Le comité d'organisation envisage donc de rembourser les frais de transport des membres et de délocaliser les réunions en régions.⁴³⁸

Après les 2^{èmes} assises, qui marquent l'apogée de la participation (300 présents), de nombreuses associations quittent le projet et, lors des 3^{èmes} assises nationales, seule une poignée d'associations se propose pour organiser des réunions locales. Il s'agit de l'Association des Marocains de l'Isère (Grenoble), de celle des Marocains de la Haute-Lande (Labouheyre), de l'Association euro-marocaine de solidarité (Evreux) et des Deux rives franco-marocaines (Tourcoing). Des réunions locales se tiendront dans ces quatre villes, ainsi qu'à Cholet, Dijon et Marseille. Par contre, les associations s'étant proposées pour organiser des réunions à Montpellier et Strasbourg se désistent. En janvier et février 2004 se tient donc dans chacune des sept villes une réunion entre le comité d'organisation national, l'association « *relais* » et quelques migrants, en général membres d'associations ou élus locaux.

c) Les ressources

Ces associations « *relais* » sont chargées d'inviter les associations de leur région à la réunion, d'en informer les migrants marocains par voie de presse et d'affichage et d'en assurer le bon déroulement (locaux, matériel audio, etc.). La convivialité n'est pas oubliée, puisque le comité d'organisation les enjoint à prévoir une collation (thé à la menthe et gâteaux marocains) « *ainsi que nos traditions l'exigent* ». ⁴³⁹ Mais ces réunions n'attirent au maximum qu'une cinquantaine de personnes. A Cholet par exemple, sur les dix associations contactées, seules six sont présentes et, au total, la salle du Centre socio-culturel ne compte qu'une trentaine de personnes. L'organisateur le déplore : « *on dit il faut les défendre, mais à côté, il y en a quarante qui jouent aux cartes ! Je ne sais pas, ils se sont perdus en route, dans la nature ou quoi ?* » D'autres migrants, présents au début de la réunion, sont partis « *faire la prière* ». Le comité d'organisation, lui, préfère valoriser « *les compétences et la qualité des individus et non pas le nombre de personnes* ».

La question de la priorité à accorder aux associations sur les individus est posée lors de la réunion d'Evreux. Des intervenants évoquent le rôle que pourraient jouer des animateurs socio-culturels et des sportifs de haut niveau au sein du CNMF, mais les membres du comité d'organisation répondent privilégier les associations « *parce qu'il y a présence sur le terrain, compétences et solidarité* ». Pour eux, la représentativité et la légitimité du CNMF auprès des pouvoirs publics français et marocains passe d'abord par la présence des associations en son sein. Mais la présence de personnes qualifiées au CA est prévue dans les statuts et le comité d'organisation lui-même réunit une gamme assez complète de compétences utiles au CNMF.

⁴³⁸ Interventions lors de la réunion locale sur le CNMF, salle Jules Janin, Evreux, 31 janvier 2004.

⁴³⁹ Relevé de décisions des 3^{èmes} assises du futur CNMF.

Le comité compte ainsi des informaticiens, dont Samir, qui transforme le site Yabiladi.com en site quasi-officiel du CNMF, jusqu'à ce que celui-ci crée le sien.⁴⁴⁰ La présence de deux juristes permet la rédaction de statuts très détaillés et l'accomplissement des démarches légales. Les situations professionnelles de quelques-uns assurent aussi un accès plus facile du CNMF aux « *décideurs* » politiques et administratifs. Ainsi, la porte-parole du comité est cadre et déléguée du personnel à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Il y a également de nombreux syndicalistes, dont le président du comité, Abdallah, qui est par ailleurs administrateur au FASILD, ce qui permet au CNMF de bénéficier d'une subvention de 70 000 Euros dans le but de « *structurer et animer le réseau associatif marocain* ». ⁴⁴¹ Outre ces compétences individuelles, les ressources du CNMF proviennent pour l'essentiel du capital social élevé de ses initiateurs. La proximité avec les « *décideurs* » est recherchée et la participation des élus locaux d'origine marocaine encouragée. Par contre, le comité d'organisation refuse le sponsoring d'entreprises (« *on ne va pas commencer comme ça* »), dont les cadres sont présents et s'expriment à titre individuel dans les réunions. C'est le cas à Cholet, avec une intervention en arabe d'un cadre de la Banque populaire (marocaine), à la manière de ce qui se passait dans les amicales des années 1980. Enfin, les ressources matérielles, financières et humaines du CNMF sont aussi celles des associations qui le composent à l'échelle nationale et des associations relais à l'échelle locale. Par exemple, c'est l'association GSTM qui avance les frais de bouche et de location (salle, matériel) lors de l'élection du 18 décembre 2004.

B - Le débat interne entre les différentes formes de patriotisme à distance

Du fait de la diversité des associations présentes aux réunions locales et nationales, les débats sur la nature et les fonctions du futur CNMF sont très animés. Ils révèlent les différentes formes de patriotisme à distance qui coexistent et la diversité des significations associatives de la marocanité. Ces débats se focalisent sur trois points : le caractère démocratique et représentatif du futur Conseil ; les relations entretenues avec les consulats et l'Ambassade du Maroc ; la dérive vers le « *communautarisme* ». Bien qu'ils se recoupent largement, ils sont abordés ici successivement.

Le débat porte d'abord sur l'objectif du CNMF, qui est d'être composé de représentants des migrants marocains élus par ces derniers et soutenus par des associations. Le problème réside dans cette double légitimation, électorale et associative : en effet, comment garantir que les candidats proposés par les associations respecteront les statuts et se comporteront démocratiquement ? Au départ, les initiateurs ont pensé fédérer les associations, avant de remplacer dans les statuts le mot « *fédérer* » par celui de « *rassembler* » en 2003. Ils avaient sous-estimé l'hostilité des associations à toute idée de fédération, ce qui s'explique par l'héritage des amicales et du mouvement « *beur* », c'est-à-dire par une histoire parcourue de récupérations et d'instrumentalisations politiques des associations. En outre, la grande diversité des activités, des localisations et de la composition des associations est un obstacle à

⁴⁴⁰ Ce sera <<http://www.franco-marocains.org>> puis, en 2006, <<http://www.cnmf.fr>>.

⁴⁴¹ Se reporter au chapitre 4 (section I, paragraphe 2C).

toute fédération. Pour calmer l'inquiétude qui s'exprime lors des 2^{èmes} assises, le principe d'autonomie des personnes et des associations vis-à-vis du CNMF est confirmé dans une charte rédigée avant les 3^{èmes} assises. Il s'agit désormais, pour le CNMF, de représenter, en les rassemblant, les individus et non de représenter, en les fédérant, les associations.

Mais l'inquiétude demeure à propos des candidats, qui devront satisfaire à cinq critères : « *démocratie, intégrité, transparence, compétence et investissement personnel* ». De plus, les statuts, déposés en mars 2004, stipulent que « *toute personne membre du CNMF qui se prévaudra de son mandat ou de ses fonctions au sein de celui-ci à des fins personnelles ou au profit de tiers sans l'accord motivé et explicite du conseil et / ou divulguera des informations non destinées au public sera radiée* » (art. 5). Et on souligne l'indépendance du CNMF vis-à-vis de « *toute personne physique ou morale, privée ou publique, qu'elle soit un gouvernement, un parti politique, un syndicat, un groupe religieux ou autre* » (art. 2). Il ne suffit donc pas d'être Marocain pour être éligible. Le CNMF veut structurer l'expression d'une marocanité, mais de manière démocratique. Selon Abdallah, « *le seul dénominateur commun des Marocains, c'est d'être marocains ; mais à une condition, c'est le respect des statuts et des valeurs [du CNMF].* »

A cette défiance vis-à-vis des candidats s'ajoute une crainte, dont nous verrons qu'elle est justifiée, de voir ces « *élites* » (les futurs élus) s'écarter de la « *base* » (les migrants). Cette critique est fréquente dans les réunions locales, où une question revient sous différentes formes dans l'assistance : « *qu'allez vous faire pour le petit Marocain moyen ?* » Beaucoup évoquent leur expérience personnelle. Un tel a construit une maison sans permis au Maroc et la municipalité menace aujourd'hui de la détruire. Un autre déplore qu'on lui ait volé sa voiture au Maroc et qu'il ait dû payer pour la « *dédouaner* » à sa sortie du territoire. Un membre du comité, sociologue, prévient d'ailleurs du risque que le CNMF devienne un guichet de plaintes, voire un prestataire de services, et évoque les dangers de l'assistantat : « *parce que le Marocain, quand il va voir que vous avez réglé son problème, il va revenir dès le lendemain avec tout son dossier, la CAF...* »⁴⁴² Entre le traitement individualisé des demandes, donc un risque de clientélisme, et les stratégies de promotion individuelle des élus, le caractère démocratique du CNMF n'est pas assuré. Selon Nadia, c'est toute la démarche qui est à revoir :

« *L'idée de partir d'une liste de problèmes n'était pas la bonne. On est parti du haut pour descendre vers le bas. Quand je dis bas c'est le terrain. On aurait dû faire l'inverse. Commencer par regrouper des associations, par exemple une dizaine, autour d'un projet commun, comme un hôpital en zone rurale.* »

[Nadia, Amis du Maroc]

Les relations entretenues avec les consulats et l'Ambassade du Maroc sont un second motif de débat lors des réunions. Les initiateurs du CNMF veulent le démarquer à la fois des associations d'opposants et des amicales, que les initiateurs décrivent souvent comme ayant fait « *beaucoup de tort à la communauté* », sans qu'on puisse dire s'il s'agit des unes, des

⁴⁴² Interventions à la réunion d'Evreux.

autres ou des deux. Il ne s'agit donc pas pour le CNMF de ressusciter une bipolarité associative fondée sur la relation à l'Etat d'origine. Pour autant, l'autonomie du projet n'est pas totale. Au niveau matériel, la ministre déléguée et la Fondation Hassan II sont sollicitées pour contacter les associations ou obtenir des statistiques sur la répartition de la population marocaine en France. Au niveau symbolique, et outre l'usage des drapeaux marocain et français dans les textes produits, on relève une concomitance entre ce projet et le discours gouvernemental marocain sur la nécessité de « *structurer la communauté* ». Enfin, les initiateurs ne dissimulent par leur bonne disposition à l'égard des consulats, malgré les critiques fréquentes qui leur sont faites par les migrants : selon Abdallah, « *cela ne veut pas dire que l'on perd notre indépendance. Mais si on ne discute pas avec eux, avec qui voulez-vous discuter ?* ».

L'existence de ces relations est dénoncée par les militants de l'AMF et de l'ATmF présents lors des deux premières assises. Ceux de l'ATmF insistent sur l'autonomie du CNMF vis-à-vis des Etats et proposent la rédaction d'une charte, de statuts et la création de commissions. Ces propositions seront toutes appliquées, mais la question de l'autonomie ne sera pas résolue pour autant. C'est ce qui explique le départ de l'ATmF du processus, suite aux 2^{èmes} assises :

« On n'a pas voulu être des menteurs, comme les autres... Nous, ce qu'on a posé dans ce conseil, c'était : on se rassemble pas seulement parce qu'on est marocain, mais parce qu'on a des intérêts, des revendications à avoir en commun, à propos du pays d'origine. [...] Le problème entre ce qui est dit et ce que ça devient après, c'est ça le problème ! Ca veut dire que, dès qu'il y a conseil ou je ne sais pas quoi, il y a une relation de pouvoir, pour devenir représentatif vis-à-vis des autorités marocaines, pour avoir sa carte, tu vois ? On n'est pas là-dessus. [...] Ce sont de bonnes intentions mais on sait bien que ça ne pourrait pas se faire si il n'y avait pas une relation poussée avec le Consulat du Maroc et des trucs comme ça. Bon, nous, on était partant mais le problème c'est que ça n'a pas abouti. C'est une action dans laquelle on était, mais c'est pas notre priorité. »

[Nasser, ATmF nationale]

Ce départ de l'ATmF doit être interprété avec précaution : l'association est certes déçue de l'absence totale de réponses aux revendications exprimées dans un mémorandum qu'elle a remis au Premier ministre marocain de l'alternance en 1998. Il n'est pas question pour elle de rééditer, en participant à un structure créée avec l'appui supposé de l'Ambassade. Par contre, selon Omar, qui y milite depuis plus de 20 ans, l'ATmF pourrait aider à l'organisation d'élections démocratiques de représentants des migrants marocains, en mettant par exemple à contribution ses sections locales. Elle n'est donc pas hostile à cette idée de double représentativité électorale et associative.

La critique de l'AMF est sensiblement la même que celle de l'ATmF. Dans l'entretien, Lahoussain insiste sur les « *infiltrations* » qui ont lieu lors des 2^{èmes} assises, en soulignant que les organisateurs du CNMF « *ne sont pas très vigilants par rapport à ce qui se passe autour de nous, associations marocaines* ». Cette idée est confirmée par Nadia, des Amis du Maroc, qui participe à toutes les réunions (nationales et locales) jusqu'en février 2004, lorsqu'elle quitte le comité d'organisation avec fracas. Dans un premier entretien, elle dénonce les

associations, telle l'AMF, venues aux assises pour en critiquer la démarche et ne plus revenir. Deux mois plus tard, elle se déclare très déçue du fonctionnement du comité. Elle reproche aux comptes-rendus de réunion de citer les individus, non les associations dont ils font partie, ce qui peut faciliter « *les infiltrations* » dénoncées par Lahoussain :

« Le projet s'est vidé de son sens. Je ne sais pas d'où ça vient, c'est politique [...]. Il y a eu des pressions. Beaucoup de personnes sont arrivées tout à coup à l'AG [du 7 mars 2004]. Il y a aussi l'appât de la renommée, des ambitions personnelles... J'ai été cantonnée à l'administratif jusqu'à la fin. [...] Je ne peux pas être toute seule contre la majorité, contre, disons, une quinzaine qui ne sont pas intéressants, voire dangereux. »

[Nadia, Amis du Maroc]

Le « *communautarisme* » dont ferait preuve le projet de CNMF, en représentant des individus selon leur origine nationale, est une troisième source de débat. Ces critiques proviennent surtout des plus jeunes participants, la plupart nés en France, de sorte que la critique du communautarisme est renforcée par un véritable clivage générationnel. Les uns, âgés d'une cinquantaine d'années, et les autres, âgés de moins de 30 ans, semblent ne pas se comprendre. Pour une membre de l'association Crépuscule (Angers), née en France, le CNMF s'annonce comme communautariste car il privilégie les migrants marocains sur tous les autres ; elle souligne que les discriminations que le CNMF prétend combattre concernent d'autres migrants que les seuls migrants marocains. Pour un élu local de Blois d'origine marocaine, le CNMF est un « *projet [qui] revient à être communautaire ici pour être des vaches à lait là-bas.* » Pour montrer le danger du communautarisme, il cite l'exemple d'un club de football de Blois qui refuse les jeunes d'origine marocaine : « *donc on a créé notre propre club de foot et on oublie de lutter pour entrer dans le premier club, qui est mieux classé.* » Tous ces arguments portent. Ainsi, Nadia, âgée de 30 ans, change d'avis sur le communautarisme (« *il vaut mieux ne pas se fermer* ») après avoir pourtant défendu, lors d'une réunion, l'idée d'un « *communautarisme positif* ». A ces critiques, le comité d'organisation répond souvent par des arguments d'efficacité et de pragmatisme :

« Les Bretons font appel à des Bretons, les Auvergnats à des Auvergnats, les énarques à des énarques. C'est la réalité du marché du travail. Il ne faut pas rester dans la théorie. [...] Qui peut aider les jeunes doit le faire et ce n'est pas être communautariste que de le faire. [...] Le Conseil peut être un moyen d'information et je n'appelle pas cela du communautarisme. »⁴⁴³

L'exemple souvent cité est celui des difficultés des jeunes d'origine marocaine à trouver des stages en entreprise. Pour le comité, le CNMF pourrait faciliter cette recherche en servant d'intermédiaire entre les jeunes et les chefs d'entreprise (d'origine marocaine ?) et en diffusant l'information sur les aides publiques à l'insertion. Sa familiarité avec l'administration française est d'ailleurs un autre argument du comité à l'encontre de l'accusation du communautarisme. Enfin, il met en avant l'argument affectif, celui de la

⁴⁴³ Intervention de la porte-parole du comité d'organisation du CNMF à la réunion de Cholet, au Centre socio-culturel Convergence, 15 février 2004. Les extraits précédents sont ceux d'interventions lors de cette réunion.

marocanité individuelle : il s'agit alors de se reconnaître ou non comme membre à part entière d'un groupe social défini par l'origine, plutôt que de polémiquer sur la légitimité de celui-ci.

2. TOPOGRAPHIE IDÉALE D'UN ÉCHEC ÉLECTORAL

A - Les élections du 21 novembre 2004

a) Les acteurs : comité d'organisation, candidats et électeurs

Suite aux réunions locales de janvier-février 2004 et afin d'organiser les élections, le comité d'organisation et les relais se réunissent le 7 mars à l'hôtel Campanile de la porte d'Italie à Paris pour créer l'association CNMF, déclarée le 19 mars à la préfecture des Yvelines et présentée la veille à la presse, à l'Institut du monde arabe à Paris. Lors de cette « *assemblée constitutive* », la première réunion à l'échelle nationale depuis juin 2003, plusieurs membres du comité d'organisation (dont Nadia, Mokhtar et Samir) sont présents, aux côtés de dix-sept relais de quatorze régions et cinq départements franciliens : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Paris, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Yvelines. Tous les relais ayant organisé des réunions locales sont donc présents. Par contre, sont absents les relais des régions de Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes et deux relais d'Ile-de-France (Val d'Oise et Essonne). Enfin, deux régions, la Corse et la Lorraine, et un département, le Val de Marne, n'ont pas de relais. Certaines régions comportent deux relais (Seine-Saint-Denis, Essonne, Rhône-Alpes, Centre). A l'inverse, deux personnes relais ont chacune en charge deux régions contiguës (Bourgogne et Franche Comté, Bretagne et Pays-de-la-Loire). La distribution spatiale des personnes et des associations relais est donc déséquilibrée. Quelques régions et départements sont exclus, de fait, de l'organisation des élections.

Cette assemblée constitutive discute du bilan de la « *tournée nationale* » du comité d'organisation ; elle vote les statuts à l'unanimité moins une voix et élit un bureau provisoire, présidé par Abdallah, secondé par une élue municipale d'Auxerre et un homme, plus âgé, traducteur et imam à Marseille. Les sept autres membres du bureau travaillent dans le secteur tertiaire (cadre, chargé de mission, comptable, enseignant, juriste, conducteur). Ce bureau est chargé de coordonner les élections, dont les modalités ont été votées lors des 3^{èmes} assises, et de veiller à ce que les relais, qui auront « *la pleine responsabilité* » des bureaux de vote, respectent ces modalités. Les relais ne peuvent accepter aucune aide financière, en dehors des 500 Euros accordés par le bureau provisoire, grâce à la subvention du FASILD, pour réaliser des affiches au nom du CNMF.

Le découpage électoral est départemental et le nombre de sièges par département est fixé selon le nombre de Marocains y résidant, selon les statistiques de l'INSEE⁴⁴⁴, même si les « *Franco-marocains* » en sont alors exclus. Les élections se déroulent au suffrage universel dans chaque département où un bureau de vote peut être ouvert par les relais. A l'issue de ce scrutin uninominal à un tour, il est prévu que les conseillers départementaux élus à la majorité relative des voix désignent, à l'échelle régionale, ceux d'entre eux qui siègeront au CA national, dans un nombre proportionnel avec le nombre de migrants marocains dans la région (ou le département francilien). Outre ces élus régionaux, le CA national sera composé de « *personnes qualifiées* », non élues et pas nécessairement membres d'associations, dont les compétences peuvent être utiles au CNMF : par cette disposition, il s'agit en fait de ménager aux membres du comité d'organisation une place au sein du CA. Pour la même raison, le bureau national, élu par le CA, sera aussi composé de deux collègues (élus et membres fondateurs).

Peut être électeur toute personne âgée de plus de 18 ans et pouvant prouver sa nationalité marocaine lors du vote en présentant une pièce d'identité officielle : passeport marocain, carte d'identité marocaine, carte consulaire ou livret de famille (accompagné d'une autre pièce d'identité). Les candidats doivent adhérer à une association de migrants marocains existante depuis au moins six mois, puis se déclarer au comité d'organisation (domicilié chez Les amis du Maroc) en précisant leur parcours associatif et professionnel et attester « *sur l'honneur ne jamais avoir été auteur ou complice d'un acte répréhensif et adhère[r] à l'esprit et à la lettre aux statuts et à la charte du CNMF tels qu'ils ont été votés le 7 mars 2004.* » Les statuts du CNMF excluent les candidats « *ayant porté atteinte aux intérêts des Marocains ou Franco-marocains par des actes frauduleux, tromperie ou tout autre acte abusif* », tandis que « *les fonctions gouvernementales marocaines ou françaises sont incompatibles avec les mandats des élus du CNMF* » (art. 14).⁴⁴⁵

A la veille des élections, on compte jusqu'à 112 candidats pour 366 sièges de conseillers départementaux (cf. carte 23). Seuls cinq départements comptent plus de candidats que de sièges : il s'agit de l'Yonne (Bourgogne), de la Marne (Champagne-Ardenne), de l'Eure (Haute-Normandie), de la Seine maritime (Haute-Normandie), où on compte 9 candidats pour 5 sièges et des Alpes maritimes (Provence-Alpes-Côte d'Azur), où il y a 12 candidats pour 5 sièges. Par contre, de nombreux départements n'ont aucun candidat : c'est même le cas des deux tiers des départements français (69 sur 96). Pour des départements qui comptent de nombreux Marocains, l'écart entre le nombre de candidats et celui des sièges est abyssal, le record étant détenu par le Nord, qui ne compte, pour 26 sièges, qu'un seul candidat (un médecin âgé de 47 ans) ! Les régions de Haute Normandie et du Nord-Pas-de-Calais vont fournir, par la suite et pour des raisons opposées, des opposants nombreux au CNMF issu de ces élections. A l'inverse, l'âge et la profession des candidats semblent mieux refléter la

⁴⁴⁴ Bizarrement, les statistiques choisies sont celles se rapportant aux ménages dont la personne de référence est de nationalité marocaine et non celles des personnes de nationalité marocaine.

⁴⁴⁵ La première version des statuts (2003) était plus vague, qui prévoyait que « *toute personne morale ou physique ayant porté atteinte à l'image, à l'honneur ou à l'intégrité des Marocains ou des Franco-marocains ne peut faire partie du CNMF* » (art. 1^{er}).

diversité socio-démographique de la population marocaine en France. La moyenne d'âge est de 45 ans, le plus jeune ayant 22 ans et le plus âgé 78 ans. La palette de professions est large, avec 15 % d'ouvriers, 10 % d'enseignants, suivis des médecins, des juristes, des animateurs, des commerciaux, des ingénieurs, ainsi que quelques retraités. Par contre, seules dix femmes sont candidates (et huit seront élues), c'est-à-dire 9 % du total, une proportion inférieure à celles des femmes présentes dans les réunions.

Reste à faire connaître aux migrants marocains l'objet, la date et les lieux des élections. Le bureau provisoire demande à l'Ambassade du Maroc de publier l'information dans les consulats, les ports et les aéroports, ce que celle-ci refuse. Très peu de médias diffusent l'information ; parmi les exceptions figurent la radio Beur FM, le quotidien *Le Parisien* et quelques titres de la presse quotidienne régionale, tel que *L'Est républicain*. Face à ces difficultés, les organisateurs reportent les élections du 16 mai au 21 novembre 2004, après le ramadan. Entre-temps, un reportage est diffusé sur la chaîne de télévision marocaine 2M le 31 octobre 2004 et des pages de publicité sont achetées dans l'hebdomadaire *Jeune Afrique*.⁴⁴⁶

b) Les lieux et les résultats des élections

Les élections des conseillers se déroulent le dimanche 21 novembre 2004 dans 18 bureaux de vote, la plupart du temps localisés dans les bureaux des associations participantes. Seuls 2 219 Marocains votent ce jour-là, élisant 74 conseillers départementaux. Près de 300 sièges restent donc vacants. La participation électorale est très variable suivant les régions, ce qui s'explique par l'efficacité disparate des relais locaux et du comité d'organisation. Avant d'analyser plus globalement ces résultats, il convient de passer en revue les 22 régions françaises en termes de nombre d'électeurs et d'élus (cf. carte 24).

Tout d'abord, seules neuf régions françaises ont disposé d'au moins un bureau de vote. En Alsace, un bureau de vote s'est tenu dans le Bas Rhin, avec seulement une dizaine d'électeurs et deux élus (un des candidats ne récolte aucune voix). La Bourgogne compte quatre élus à Dijon (Côte d'Or), avec 30 à 40 voix chacun, et trois élus dans l'Yonne, avec 92, 144 et 168 voix (et trois candidats non élus avec une cinquantaine de voix chacun). La Champagne-Ardenne compte cinq élus, deux dans les Ardennes et trois dans la Marne, mais sans aucune légitimité car avec un faible nombre de voix (une dizaine). En Franche-Comté, quatre candidats sont élus dans le Doubs (145 voix pour le premier). La Haute Normandie compte cinq élus (de 70 à 44 voix chacun) et quatre non élus (de dix à 42 voix chacun) en Seine maritime, et deux élus (avec 112 et 148 voix) et un non élu (92 voix) dans l'Eure. C'est dans cette région que les résultats du scrutin sont les plus serrés.

L'Ile-de-France constitue un cas particulier. En effet, les départements des Hauts-de-Seine, du Val de Marne et du Val d'Oise n'ont eu aucun bureau de vote, alors que des relais existaient. L'Essonne compte cinq élus et 264 électeurs, la Seine-et-Marne compte deux élus mais seulement 28 électeurs, la Seine-Saint-Denis compte un élu illégitime (cinq voix), tout comme

⁴⁴⁶ n°s 2267, 2287, 2288.

Paris (un élu avec sept voix). Enfin, quatorze personnes sont élues dans les Yvelines, dont quatre du comité d'organisation, alors que ses membres ne devaient pas se présenter aux élections (ils récoltent 187 voix chacun !).

En Picardie, un seul candidat se présente, dans l'Oise, élu avec 28 voix. Trois des six départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur disposent d'un bureau de vote. Cinq des douze candidats sont élus (par 28 à 172 voix) dans les Alpes maritimes. Après un désistement⁴⁴⁷, les dix candidats des Bouches-du-Rhône sont tous élus (avec 34 à 64 voix), dont le président de l'association Migrations & développement, qui récolte le plus faible score. Même scénario dans le Var, où les sept candidats sont tous élus (leurs scores vont de 77 à 211 voix). Enfin, la région Rhône-Alpes se distingue par sa très faible participation : seul l'Isère compte des élus (trois) et une cinquantaine d'électeurs pour 29 sièges prévus pour la région entière.

Quelques problèmes ont surgi, notamment dans les Hauts-de-Seine et le Nord-Pas-de-Calais, où les bureaux prévus ont été annulés à la dernière minute, malgré (ou à cause de ?) plusieurs candidatures et l'existence de relais. La très faible participation électorale rend la légitimité des élus extrêmement fragile : si, dans le Rhône, le seul candidat déclaré n'a pu être élu, ceux élus dans le Bas Rhin et à Paris ne l'ont été qu'avec huit et sept voix ! Pourtant, leurs élus sont considérés comme aussi légitimes par le comité d'organisation que ceux de l'Essonne, élus avec 264 voix. En réalité, seuls six départements ont des représentants élus par plus d'une centaine d'électeurs : il s'agit de l'Essonne, des Yvelines (Ile-de-France), de l'Yonne (Bourgogne), du Doubs (Franche Comté), des Alpes maritimes et du Var (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le comité d'organisation considère cette très faible participation électorale comme une demi-surprise, eu égard à l'absence de subventions pour mener une campagne de communication. Pour lui, ces élections sont un succès, au sens où elles sont les premières de l'histoire des associations de migrants marocains en France à se dérouler à une telle échelle :

« Nous, ce qu'on veut, c'est faire passer la culture des élections dans la tête des gens. Il faut qu'on passe par des élections. On ne veut pas jouer la division, mais dire aux Marocains : vous existez. Pour cela, il n'y a pas d'autres moyens que des élections. »

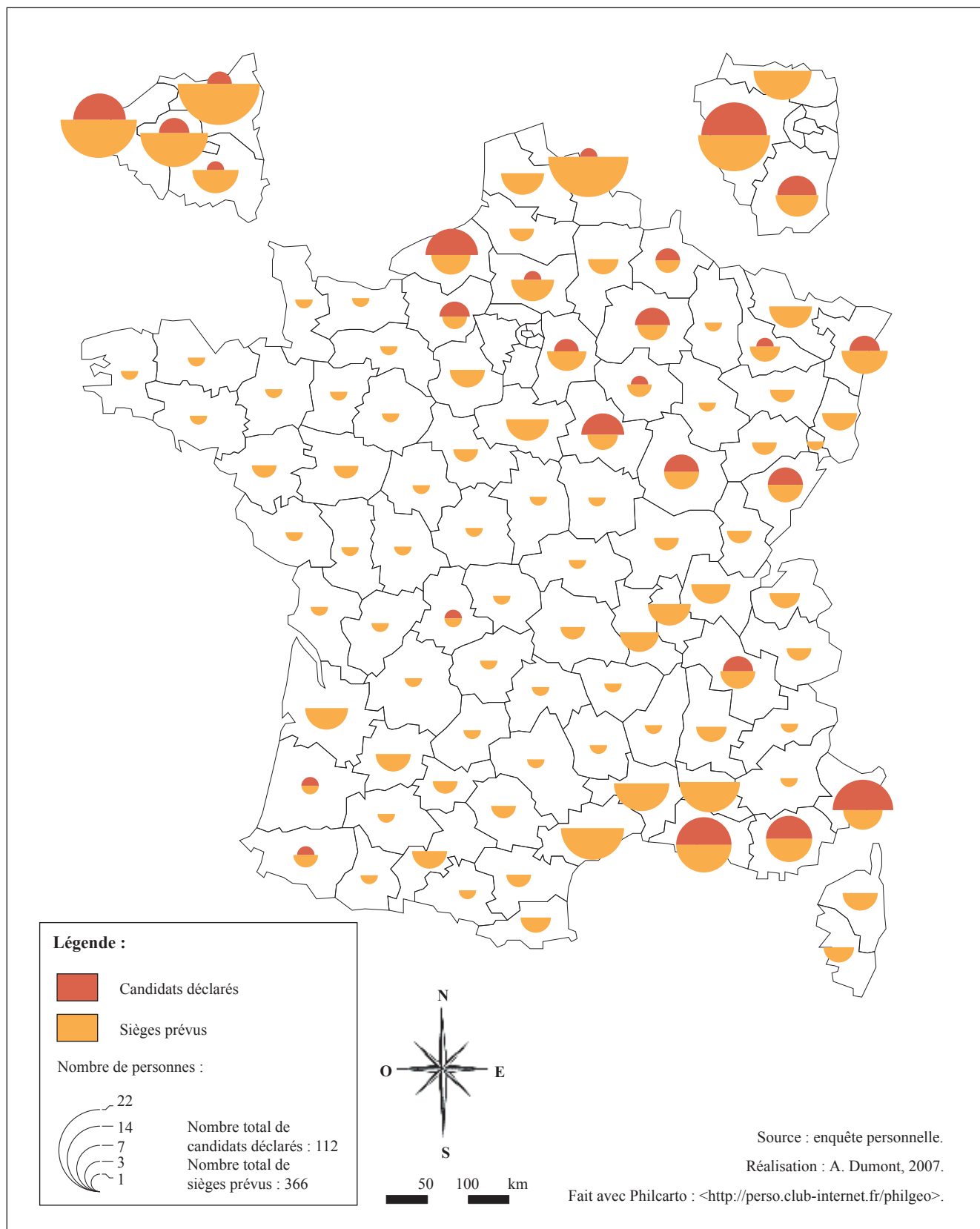
[Abdallah, Horizons 21]

Les statuts du CNMF (art. 15) insistent d'ailleurs autant sur le rôle pédagogique de ces élections que sur leur capacité à légitimer des représentants :

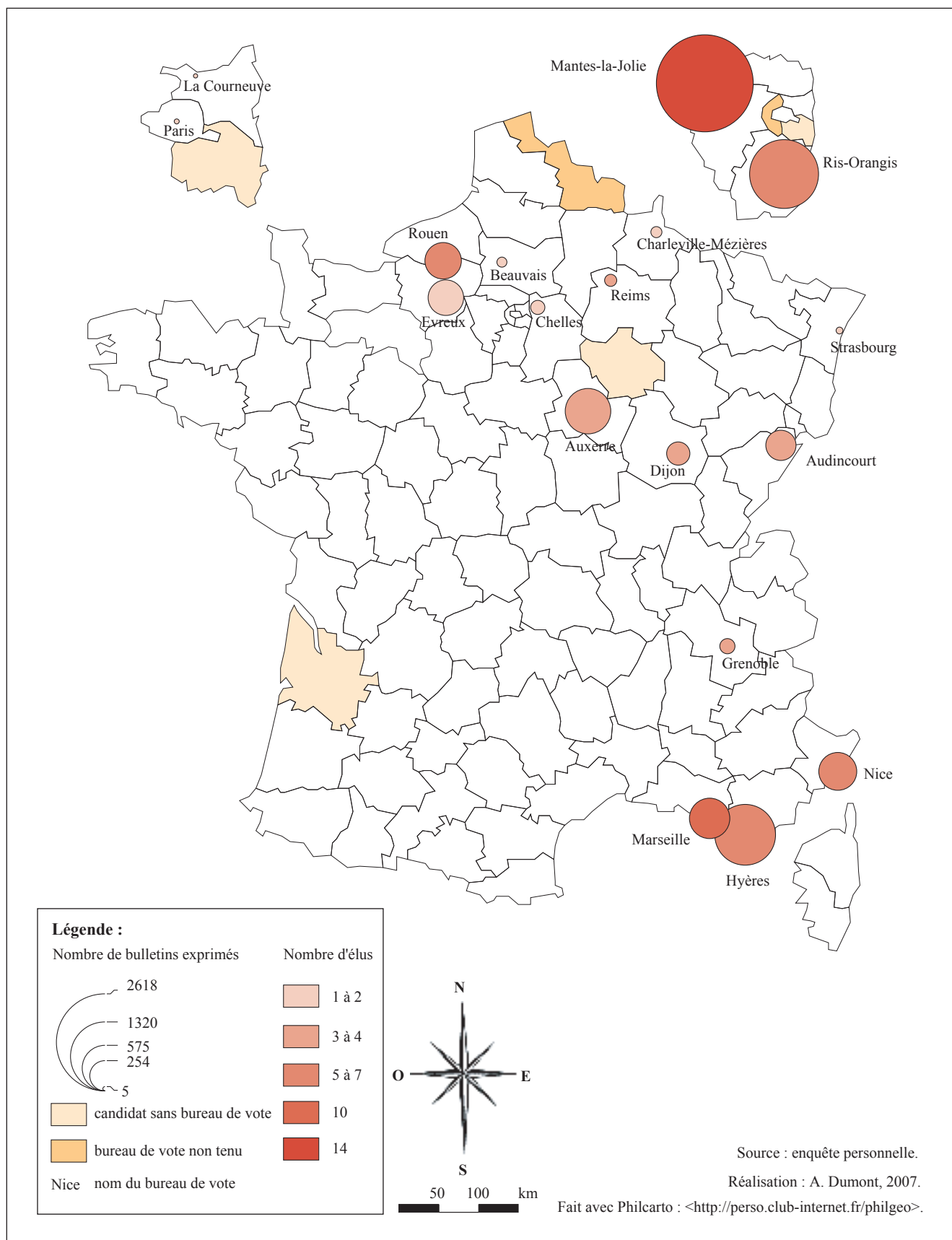
« Outre un temps fort dans la vie démocratique des Marocains résidant en France, les élections au conseil doivent constituer un moment privilégié pour réfléchir, au-delà du cadre strict du conseil, sur le sens de l'engagement civique, du vote et de l'importance de ce droit. »

⁴⁴⁷ Suite à ce désistement, le nombre de candidats correspond exactement au nombre de sièges (dix).

Carte 23 : Nombre de candidats et de sièges par département aux élections du CNMF du 21 novembre 2004



Carte 24 : Nombre de bulletins exprimés et d'élus par département aux élections du CNMF du 21 novembre 2004



B - Les élections du 18 décembre 2004

Malgré leur très faible représentativité, les 74 conseillers départementaux élus désignent des conseillers régionaux, qui se réunissent avec le comité d'organisation, à Paris le 18 décembre 2004, dans le but d'élire un bureau national. Cette réunion, qui se tient dans un hôtel près de la gare de Lyon, se déroule en deux temps. Les deux premières heures sont consacrées à l'établissement d'une liste de 35 administrateurs (membres du CA), composée de neuf conseillers régionaux élus, les « *présidents de régions* », de 15 relais locaux représentant 12 régions et trois départements franciliens dépourvus d'élus et, enfin, de la dizaine de membres du comité d'organisation (dont quatre ont été élus dans les Yvelines). Ce bricolage s'écarte des statuts mais est rendu nécessaire par le demi-échec des élections. Il va donner lieu aux premières critiques dans la deuxième partie de la réunion, ouverte à tous les conseillers départementaux.

Sur les 74 élus, environ la moitié est présente. Il y a également une vingtaine de personnes « *qui n'ont rien à faire ici, qui ne sont pas élus* », selon la porte-parole. Parmi ces non élus, Abdelhakim, président de l'association Immigration santé mémoire (ISM) à Lille, m'annonce d'emblée que cette réunion « *va être une catastrophe ; nous, du Nord-Pas-de-Calais, on n'est pas venu faire de la figuration* ». Cette attitude se fonde en partie sur sa rivalité avec le relais local, président de l'association Les deux rives et vice-président de la Maison des associations de Tourcoing. De nombreux candidats, élus ou non, de Haute-Normandie, où les résultats sont serrés, sont également présents et préviennent le comité : « *on est venu ensemble, on repart ensemble s'il le faut* ».

Après un tour de présentation (nom, prénom, association, ville), parfois cocasse⁴⁴⁸, la discussion s'engage entre la salle et la tribune, où siègent quatre membres du comité d'organisation. Nawal, élu à Reims (avec une dizaine de voix) et président de l'association France-Maroc dialyse, conteste l'intégration du comité d'organisation dans le CA. Le refus de la tribune de débattre de cette décision entraîne un brouhaha et des invectives diverses, chacun évoquant le cas particulier de sa région : le droit associatif local en Alsace, l'absence d'élus en Lorraine, etc. Deux membres du comité d'organisation ne semblent plus tellement d'accord entre eux et saisissent l'occasion pour régler leurs comptes. Afin de calmer l'ambiance, Abdallah reconnaît que le problème principal est de représenter les régions qui n'ont aucun élu. Après l'intervention de la salle sur les principes de collégialité et de rotation des tâches, qui vise à montrer la bonne volonté des présents, la réunion est interrompue pour la pause-déjeuner. L'après-midi, après une prière collective, la réunion se déroule entre 30 représentants de région et membres du comité d'organisation, qui constituent le CA du CNMF et élisent un bureau. Les autres personnes attendent dans le hall de l'hôtel (voir plus loin).

Abdallah présente un rapport moral et financier du bureau provisoire qu'il préside depuis mars 2004. Il rappelle l'origine du projet, ses difficultés, explique qu'il veut rompre avec

⁴⁴⁸ Par exemple, un homme d'une soixantaine d'années se présente comme « *le président des Marocains de Marseille* ».

« *l'esprit politique* » dans lequel a vécu sa « *génération* ». Débute ensuite l'élection du bureau. Abdallah se déclare candidat à sa présidence, sous des applaudissements, interrompus par une personne souhaitant que la démocratie soit respectée. Un débat très court s'engage sur le vote à bulletin secret (« *la démocratie c'est à bulletin secret !* »), puis deux autres candidats se présentent : un élu en Haute-Normandie et le relais des Hauts-de-Seine (où aucun bureau de vote ne s'est tenu). Un carton fait office d'urne, dans laquelle chacun dépose, l'un après l'autre, un papier blanc sur lequel il a inscrit le nom d'un candidat. Le dépouillement des 30 bulletins se déroule dans une ambiance plus détendue (« *ça va être un suffrage à la tunisienne !* ») et révèle la large victoire d'Abdallah, avec 25 voix, qui déclare alors : « *on est tous président* ».

L'élection des deux vice-présidents provoque 11 candidatures aux motivations diverses : l'un, pré-retraité, souhaite « *depuis toujours* » organiser un grand tournoi de football ; un autre, âgé de 33 ans, « *représente la nouvelle génération* » (il est élu secrétaire général) ; un troisième, imam, veut « *structurer la communauté* » et « *parler d'une voix respectable* » (il est élu 2^{ème} vice-président). La 1^{ère} vice-présidente est une élue municipale d'Auxerre, membre du comité d'organisation, qui justifie sa candidature par la parité. Une jeune femme devient secrétaire générale adjointe, de justesse (dix voix), face à six candidats masculins, après avoir déclaré : « *je ne suis pas une Beur. Je suis française, marocaine et rifaine en même temps* ».

Outre l'âge, le sexe et la marocanité, l'argument le plus fréquent est celui d'avoir fait ses preuves dans la « *défense des intérêts de la communauté* ». Les autres arguments ont trait à l'espace (« *je suis de Strasbourg. C'est la capitale européenne, il faut quelqu'un de là-bas* »), à l'expérience associative et à la profession exercée : ainsi, un médecin dit être « *au contact des Marocains tous les jours* » à travers sa patientèle qui, en cas d'élection au bureau, lui « *demandera des comptes* ». Aucun de ces 19 candidats mentionne le nombre de voix qu'il a récolté le 21 novembre, car tous ont conscience de leur faible légitimité électorale.

Après cette élection du bureau, tout le monde rejoint la salle principale. Certains protestent de leur exclusion durant l'élection, d'autres accusent le comité de raviver les pratiques des amicales des années 1980. Les candidats non-élus de Haute-Normandie et du Nord-Pas-de-Calais notamment quittent la salle avec fracas.⁴⁴⁹ Aux journalistes, peu nombreux, convoqués à 18 h, la porte-parole rappelle les quatre principes du CNMF : l'intégrité, pour un travail collectif, la transparence, pour lutter contre la méfiance, la disponibilité et « *le principe démocratique, qui doit passer dans notre culture.* » Le président insiste lui sur l'autonomie du CNMF, tout en reconnaissant un partenariat étroit avec l'Ambassade du Maroc. Il insiste sur les difficultés à l'embauche des jeunes d'origine marocaine, sur celles des migrants âgés face à l'accès aux soins et sur le racisme en Corse, où un Marocain vient d'être assassiné.

A quelqu'un du public qui demande au président ce qu'il pense de la marocanité du Sahara, celui-ci répond : « *personne ne la conteste, mais il ne faut pas que l'on politise le Conseil* ».

⁴⁴⁹ Une analyse détaillée de la dimension spatiale de cette journée est présentée au chapitre 10 (section I, paragraphe 1B).

Un autre enchaîne sur la question des prisonniers marocains à Tindouf (Algérie) : « *qu'allez vous faire pour eux ?* » Abdallah répond : « *On ne fera rien, car c'est le rôle du politique* ». Le CNMF ne veut donc pas apparaître comme favorisant l'expression d'un patriotisme à distance idéologique et devenir une énième structure téléguidée par l'Etat marocain, en défendant son « *intégrité territoriale* ». Enfin, une personne pose la question du dialogue entre Marocains juifs et musulmans. La porte-parole répond que « *le conseil est laïc* » et que « *ce n'est pas la question. Quand on voit un Marocain, on ne se demande pas s'il est juif ou musulman.* » La marocanité prime donc, pour le CNMF, sur la religion, même si certains de ses membres font partie de la FNMF, donc indirectement du CFCM. J'apprendrai par la suite que cette question posée au CNMF renvoie à son refus, quelques jours plus tôt, de participer à une manifestation de l'association Néomaroc, présidée par le recteur de la mosquée d'Evry et co-présidée par un Juif marocain. Ce refus est justifié par le souhait des initiateurs du CNMF de ne pas s'occuper de l'islam, qui relève de la compétence du CFCM. Des membres du CNMF seront toutefois présents lors du moussem d'Evry organisé par Néomaroc.

3. UN BILAN PROVISOIRE DE L'EXPÉRIENCE DU CNMF (2005-2006)

Le bilan du CNMF est négatif. L'objectif de la représentativité n'est pas atteint : en termes électoraux, mais aussi associatifs, puisqu'une majorité d'associations quitte le projet entre 2003 et 2005. L'autre objectif, celui de promouvoir les valeurs démocratiques au sein de la population marocaine, n'est pas non plus atteint, à en juger par le fonctionnement du CNMF en 2005 et 2006, en termes de composition, de participation, d'activités et de discours.

Le 15 janvier 2005, les huit membres du bureau national sont présents pour sa première réunion, à Saint-Ouen. Ils constatent l'échec de la journée du 18 décembre : « *à l'unanimité, les membres du bureau ont trouvé cette journée laborieuse et souhaite à l'avenir que cela ne se reproduise plus.* » La discussion porte ensuite sur la répartition des tâches et la communication externe (logo, courrier à l'ambassade, relations publiques, etc.). Celle-ci a absorbé un tiers des quelque 25 000 Euros dépensés par le CNMF en 2004. Elle est dirigée par la porte-parole, mais « *sous la houlette* » d'un nouveau venu, directeur de marketing à Villejuif : candidat non élu dans le Val-de-Marne, pour cause d'absence de bureau de vote, il est désigné, courant 2005, « *président du Val-de-Marne* », puis élu porte-parole du CNMF lors du CA du 9 avril, suite à la démission de la porte-parole après deux ans d'activité.

La première assemblée générale rassemble peu de personnes le 25 juin 2005.⁴⁵⁰ Mais le quorum est atteint et cette AG modifie les statuts : par exemple, le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par un membre passe de un à deux, ce qui révèle la faible assiduité des membres du CNMF aux réunions (cf. tableau 11). Surtout, le mandat des élus de novembre 2004 passe de deux à trois ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2008. Afin d'améliorer la représentativité du CNMF, la réunion du bureau du 9 avril 2005 décide de lancer des élections

⁴⁵⁰ Selon le compte-rendu du Conseil d'administration du 24 septembre 2005.

dans « *les régions sans présidence* »⁴⁵¹, celles qui n'ont pas participé aux élections de 2004 et où le CNMF dispose de relais et de candidats potentiels (qui sont parfois les mêmes). Mais seule la Picardie voit se tenir, le 28 janvier 2006, de nouvelles élections pour une raison spécifique : l'élu en 2004 (dans l'Oise, avec 28 voix) aurait « *diffamé* » le CNMF auprès du Fasild, avec qui il est lié par convention ; convoqué par le CA, il est radié en 2005. Ces secondes élections en Picardie n'attirent que 214 personnes, qui élisent neuf conseillers, dont le relais local, qui devient « *président régional* ».

Tableau 11 : Chronologie de la participation aux réunions du CNMF de décembre 2002 à février 2006

Date	Lieu	Événement	Participants
21 décembre 2002	Versailles	1 ^{ères} Assises nationales	150 personnes
5 avril 2003	Versailles	2 ^{èmes} Assises nationales	300 personnes
7 juin 2003	Saint-Germain en Laye	3 ^{èmes} Assises nationales	?
26 octobre 2003	Versailles	Comité d'organisation	?
13 décembre 2003	Grenoble	Réunion locale	?
11 janvier 2004	Labouheyre (Landes)	Réunion locale	?
25 janvier 2004	Dijon	Réunion locale	?
31 janvier 2004	Evreux	Réunion locale	40 personnes
15 février 2004	Cholet	Réunion locale	30 personnes
22 février 2004	Marseille	Réunion locale	?
29 février 2004	Tourcoing	Réunion locale	?
7 mars 2004	Paris	Assemblée constitutive	30 personnes
21 novembre 2004	France	Elections des conseillers	2 219 électeurs
18 décembre 2004	Paris	Election du bureau	60 personnes
15 janvier 2005	Saint-Ouen	Bureau	8 personnes
9 avril 2005	Bobigny	Conseil d'administration	17 administrateurs
25 juin 2005	?	Assemblée générale	? (mais faible)
24 septembre 2005	Montreuil	Conseil d'administration	9 administrateurs
17 décembre 2005	Montreuil	Bureau	4 personnes
4 février 2006	Lyon	Journée d'étude	13 administrateurs

Source : enquête personnelle.

Dans ce contexte, plusieurs fondateurs quittent le CNMF en 2005, notamment les jeunes animateurs du site Yabiladi.com (dont Samir) et des élus « *de papier* » (avec très peu de voix), dont celui de Paris. Le nombre d'administrateurs chute alors de 44 à 39. Ces démissions freinent le fonctionnement du CNMF : ainsi, lors du CA du 24 septembre 2005, le quorum d'un tiers des membres est atteint grâce aux pouvoirs détenus par le président, le secrétaire général et le trésorier.

Ces défections et d'autres expliquent qu'en janvier 2006, seules cinq régions et deux départements franciliens disposent de conseillers élus, d'un bureau et d'une association déclarée sous le nom Conseil régional des Marocains de France : il s'agit de la Bourgogne, de la Franche Comté, de la Haute-Normandie, de la Picardie, de la région Provenances-Alpes-Côte d'Azur et des départements de l'Essonne et des Yvelines. Les trois autres régions et les trois

⁴⁵¹ Selon le compte-rendu, il s'agit des régions et départements de l'Aube, des Hauts-de-Seine, des Landes, du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie, des Pyrénées atlantiques, de la Savoie et du Val-de-Marne.

autres départements franciliens⁴⁵² qui ont participé aux élections de 2004 n'ont pu voir se former de tels conseils régionaux, vue la très faible participation électorale de 2004.

Le fonctionnement du CNMF est financé par le FASILD, à hauteur de 70 000 Euros en 2004, puis de 26 000 Euros en 2005.⁴⁵³ Malgré ce financement, l'activité du CNMF est réduite : elle se résume à la tenue de conférences et à la publication de communiqués. Ainsi, le 12 juin 2005, le CNMF organise une conférence sur le nouveau Code de la famille marocain, lors du moussem organisé à Bondoufle par l'association Néomaroc. Ce thème est encore abordé lors de conférences à Aix-en-Provence (24 juin) et aux Mureaux (21 novembre). Le 28 novembre 2005, le CNMF propose sa première conférence d'envergure, intitulée « *Forum Maroc pluriel* », qui réunit environ 200 personnes : les deux intervenants invités sont le Ministre français des PME et l'Ambassadeur du Maroc à Paris, dont le CNMF loue le « *bon état d'esprit* » et « *l'attitude très positive* ». En 2006, des conférences ont lieu sur les droits de la femme à Grenoble (3 mars) et à Aix-en-Provence (8 mars). D'autres sont prévues sur le vieillissement et les discriminations, deux thèmes prioritaires pour le FASILD. Quant aux communiqués, le premier d'entre eux se félicite du discours royal du 8 novembre 2005, sur l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux « *citoyens marocains de la diaspora*. »⁴⁵⁴ C'est en effet l'une des principales raisons d'être du CNMF. Le président du CUAPLMF, déjà cité pour avoir porté cette revendication devant la Cour suprême, est d'ailleurs présent aux 3^{èmes} assises en 2003.

Mais le programme que le CNMF décline dans ce communiqué du 11 novembre est légèrement différent de celui de 2004 : « *la défense de l'intégrité territoriale du pays et celle des institutions* » figure ainsi en tête d'une liste de 17 revendications dont sont exclues, par exemple, celles liées aux « *arnaques* » immobilières, au rapatriement des corps ou au coût des transports marocains, trois domaines ressortant davantage du secteur marchand que de l'intervention étatique. Ce changement d'orientation, non débattu, peut s'expliquer par le partenariat établi entre le CNMF et des entreprises marocaines, lors du Salon du Marocain à Paris (SMAP) et par l'intégration, via leur élection ou non, de représentants de ces entreprises au sein du CNMF. Celui-ci fait preuve de la même collusion d'intérêts, entre « *représentants de la communauté* » et commerçants, qui existait au sein de la Fédération des amicales. Un exemple en est donné dès juillet 2004, lorsque le bureau provisoire est contacté par la compagnie aérienne Safartour pour servir d'intermédiaire entre celle-ci et le gouvernement marocain, afin de permettre l'atterrissage de vols charters à Casablanca et à Rabat. Cet exemple, cité dans les réunions pour illustrer l'efficacité du CNMF, accrédite l'hypothèse que le patriotisme à distance qu'il exprime comporte une dimension utilitaire.

A l'échec de la représentativité tant électorale qu'associative s'ajoute donc l'échec de la participation des migrants aux (rares) structures locales du CNMF. Les réunions et les activités sont concentrées sur la région parisienne et menées par un groupe de militants plus

⁴⁵² Alsace, Champagne-Ardennes, Rhône-Alpes, Paris, Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis.

⁴⁵³ Une 3^{ème} demande de 100 000 Euros est déposée fin 2005, selon le compte-rendu du bureau du 17 décembre.

⁴⁵⁴ Un an plus tard, le CNMF dénonce le recul du Ministre de l'intérieur marocain sur ce sujet, « *pour soi-disantes difficultés logistiques* » (communiqué du 22 juin 2006).

proches des « *décideurs* » français ou marocains que des associations ou des migrants. Le CNMF apparaît comme un « *lobby marocain* », structuré par des associations d'« *élites* » et leurs réseaux, alors que son ambition était de propager une « *culture démocratique* ». Si les deux Etats ne soutiennent pas financièrement le CNMF, les membres de son bureau provisoire sont invités lors de cérémonies officielles en octobre 2004, à la veille des élections, d'abord au Maroc, lors de la journée de la solidarité organisée par la Fondation Mohamed V, puis en France, lors d'une réception chez le Premier ministre pour le début du Ramadan.⁴⁵⁵

Le cheminement du CNMF illustre le néo-amicalisme dont font preuve certaines associations de migrants marocains : le patriotisme à distance idéologique exprimé dans leurs communiqués, et matérialisé par leurs relations de partenariat avec les représentants de l'Etat marocain, est aussi utilitaire, au sens où ces relations permettent de régler des problèmes individuels et, surtout, d'accumuler un capital symbolique au profit de l'association et de ses dirigeants. En ce sens, le CNMF n'est pas une organisation de type ethnique : sa mise en scène de signes culturels socialement différenciateurs (langue, religion, coutumes, drapeau, etc.) et ses emprunts à une rhétorique communautaire dissimulent mal le fait qu'il est d'abord un lieu de rivalités entre des individus fortement dotés en capital économique et / ou culturel et souhaitant acquérir une légitimité aux yeux des migrants et, surtout, auprès des pouvoirs publics français et marocains. L'idée exprimée par quelques interviewés et selon laquelle les élections du 21 novembre 2004 préparent le terrain de futures élections législatives auxquelles les migrants pourraient participer n'est pas totalement absurde ; de même, il se pourrait bien que, parmi les candidats au futur CSMRE, on retrouve des membres du CNMF.

Ce Conseil a donc échoué à structurer l'ensemble des formes de patriotisme à distance, notamment affective et culturelle, qu'expriment les associations de migrants marocains. Mais cet échec n'est pas imputable aux seules stratégies individuelles. Elle a aussi des causes exogènes : d'une part, la structure des opportunités politiques défavorable, en France, à l'émergence d'une structure représentative des « *Franco-marocains* » qui serait contradictoire avec la conception universaliste et individualiste de la citoyenneté ; d'autre part, la multipolarisation associative qui prévaut depuis 1995 parmi les migrants marocains en France. Les initiateurs du CNMF auraient peut-être souhaité que celui-ci soit l'organisation d'une « *communauté ethnique civique* » [Fennema ; Tillie, 1999, 2001, 2004]. Mais les associations qui le composent ont trop peu de relations entre elles : la multi-appartenance est très faible et elles n'ont aucun projet commun, sinon le CNMF ; la « *densité communautaire* » est donc faible, de même que le degré de confiance mutuelle. Les associations participantes contrôleront donc d'autant moins les élus au CNMF. On comprend alors les réticences à déléguer à ces élus une fonction de représentation de la « *communauté franco-marocaine* ».

Pour autant, l'ampleur de cet échec n'était pas prévisible : la plupart des migrants interviewés ne remettent pas en cause l'existence d'« *intérêts communs* » ni la pertinence d'une structure qui les représenterait auprès des Etats français et marocain, y compris ceux qui militent dans

⁴⁵⁵ D'autres « *jeunes Français de confession musulmane* » participent à cette réception, telle que la présidente de l'association une Chorba pour tous, créée en 1992, ou le maire adjoint de Dreux.

des associations issues du pôle progressiste. Beaucoup partagent le sentiment d'un membre du CNMF, selon lequel : « *On est des étrangers là-bas, on des étrangers ici, mais on est toujours des Marocains !* ». ⁴⁵⁶ Ceux qui accusent le CNMF de « *communautarisme* » sont surtout les plus jeunes, migrants ou non, engagés dans les partis politiques français ou dans des associations interculturelles ou de développement des villages marocains.

On retrouve la même reconnaissance d'« *intérêts communs* » par les migrants marocains dans une enquête BVA de 1996 sur leur consommation des médias : ainsi, plus de 65 % des interrogés pensent qu'« *il existe en France une place pour une presse qui traite exclusivement des problèmes de la communauté marocaine à l'étranger* » [Charef, 2000 : 295]. La rareté de tels médias et la faible part accordée aux associations de migrants marocains dans les médias existants s'ajoutent alors au peu d'intérêt des partis politiques et de l'Etat marocains pour ces « *intérêts communs* » que partageraient ces migrants et leurs associations.

L'enquête de terrain auprès de ce Conseil me permet de répondre aux questions initiales sur le lien entre la marocanité associative en France et la démocratisation du Maroc : celle-ci participe bien aux recompositions associatives et au regain d'intérêt des associations étudiées pour la société d'origine, ce qui s'est notamment traduit par la mobilisation en faveur du droit de vote et d'éligibilité au Parlement, mais elle n'entraîne pas à elle seule une démocratisation des pratiques associatives des migrants marocains. L'Etat marocain continue d'intervenir dans le champ associatif français par l'intermédiaire des réseaux néo-amicalistes, qui recouvrent des liens de confiance entre personnes et associations bâties sur des intérêts économiques et politiques. Dans ce contexte, l'expression affective, culturelle ou juridique du patriotisme marocain à distance des migrants semble céder la place, dans le champ associatif français, à ses formes idéologiques et utilitaires, décrites ici à propos du CNMF. Mais ces trois formes resurgissent au sein d'autres associations, qui accordent à la marocanité de leurs membres des significations post-coloniales. C'est ce que le chapitre suivant a pour but de démontrer.

⁴⁵⁶ Réunion d'information sur les élections du CNMF, Cholet (Maine-et-Loire), 15 février 2004.

Marocanité associative et militantisme post-colonial

La notion de patriotisme à distance, étudiée dans le chapitre précédent, reste insuffisante à saisir l'ensemble des dynamiques politiques qui structurent les significations associatives de la marocanité en France. Une part importante des rapports entre ces associations et l'Etat-nation français échappe à une notion construite à partir du seul rapport avec l'Etat-nation marocain. Il convient donc de contextualiser l'expression de ce patriotisme à distance en intégrant à l'analyse les singularités françaises, à la fois historiques et politiques. Les premières ont déjà été évoquées : ce sont l'étroitesse des rapports, par-delà la seule question migratoire, entre les Etats français et marocain ; le jeu des représentations réciproques entre les deux nations ; le fait que le nationalisme marocain se soit en partie construit contre la France et, en particulier, que le militantisme associatif des Marocains en France, né en 1960, soit l'héritier direct du militantisme nationaliste des décennies précédentes.

Les singularités politiques sont moins évidentes à dégager. Pour les explorer, j'ai forgé au début de cette thèse l'hypothèse du militantisme post-colonial. D'emblée, cet adjectif a le mérite de caractériser ce militantisme par l'époque au cours de laquelle il apparaît. Cette hypothèse a d'abord été évoquée sous forme de questions, puis à propos de la rareté des recherches françaises sur l'ethnicité associative et de la nécessité d'historiciser les approches dites transnationales, enfin comme hypothèse découlant de celle, principale, de la marocanité associative.⁴⁵⁷ Ce dernier point se justifie par deux des lacunes dégagées dans l'état des recherches : la première est d'étudier la nationité associative en articulant les notions d'ethnicité et de nationalité ; la seconde est d'expliquer les modalités d'expression de cette nationité associative par les injonctions identitaires des Etats-nations et les stratégies de distinction de ces migrants, qui dépendent elles-mêmes de leurs pratiques et de leurs représentations politiques.

Le militantisme post-colonial serait donc un type, non exclusif, de militantisme qui reposerait sur ces identifications post-coloniales et ces injonctions identitaires des deux Etats-nations, ce que j'appelle la « *dimension post-coloniale de la marocanité associative* », et sur les stratégies de distinction des migrants marocains associés, observables dans leurs pratiques et leurs représentations politiques. Ces deux éléments de l'hypothèse sont explorés dans cet ordre dans les deux sections de ce chapitre.

Ce chapitre s'appuie donc sur des données, dont certaines figurent dans la troisième partie, qui informent sur les dynamiques politiques de la marocanité associative : la politisation des adhérents ; le fonctionnement interne et les relations – ou leur absence – entre associations de

⁴⁵⁷ Se reporter respectivement à l'introduction générale, au chapitre 1 (section II, paragraphe 2B) et au chapitre 2 (section I, paragraphe 3B).

migrants marocains ; leurs relations avec les autres associations, les syndicats et les partis de France et du Maroc ; leurs relations avec les Etats d'origine et d'installation (notamment à travers les mécanismes consultatifs et électoraux).

Une telle hypothèse se justifie, outre par les singularités historiques et politiques mentionnées, parce qu'elle peut contribuer à répondre à plusieurs questions initiales de ce travail. Tout d'abord, elle peut permettre de mieux expliquer la reconversion des militants issus des deux pôles amicaliste et progressiste dans les années 2000. Elle semble ensuite apte à établir une certaine continuité entre les différentes phases historiques et les différentes « *causes marocaines* » défendues par les associations depuis 1960. Enfin, à un niveau plus théorique, cette hypothèse précise la place de l'ethnicité dans le « *mouvement associatif* » étudié. En effet, la dimension post-coloniale interviendrait aussi, inévitablement, dans le rapport des migrants associés à leur origine marocaine. Explorer cette hypothèse du militantisme post-colonial revient donc à chercher à savoir si les identifications de type ethnique, autrement dit les mises en scène de signes culturels socialement différenciateurs, sont minoritaires dans l'échantillon des associations étudiées et, si oui, par quoi elles sont remplacées.

I - LA DIMENSION POST-COLONIALE DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE

Cette section explore la dimension post-coloniale des dynamiques politiques qui structurent les significations associatives de la marocanité en France. Cette dimension post-coloniale est tout d'abord repérée dans la sous-représentation des migrants marocains, associés ou non, dans le champ électoral français ; puis dans la marginalisation des associations étudiées dans l'espace public local, qui pose la question de l'autonomie de ces associations ; enfin, dans la dépendance des associations à l'égard des Etats français et marocain. Une attention particulière est accordée à la gestion de l'islam associatif par ces deux Etats au sein du Conseil français du culte musulman (CFCM). Cette première section est donc consacrée aux injonctions identitaires des deux Etats-nations et des deux sociétés à l'égard des migrants marocains et de leurs associations.

1. DES MIGRANTS SOUS-REPRÉSENTÉS DANS LE CHAMP ÉLECTORAL

La sous-représentation des migrants marocains dans le champ électoral français s'explique pour l'essentiel par le modèle républicain qui assimile nationalité, nationalité et citoyenneté. Plusieurs niveaux d'analyse se distinguent. Tout d'abord, une comparaison européenne permet de singulariser la situation française en matière de droit de vote et d'éligibilité des étrangers, tant à l'échelle locale que nationale. Cette comparaison juridique et statistique permet de mieux comprendre la place des migrants dans le champ électoral français et, dans un second paragraphe, les conditions d'émergence, dans la France des années 1980, d'une revendication associative de droit de vote et d'éligibilité des étrangers à l'échelle locale.

Cette revendication n'est pas isolée : elle s'accompagne d'une politisation par les associations de migrants d'une série de questions qualifiées auparavant de sociales ou culturelles. Pour les seuls migrants marocains, il convient aussi d'invoquer une attitude générale plus favorable à l'acquisition de la nationalité française. Sur le terrain, plusieurs exemples de candidatures de migrants marocains, issues ou non du milieu associatif, ont été relevés, qui questionnent le rapport des associations étudiées aux partis politiques français. L'exemple d'une de ces candidatures ayant abouti à une élection (celle de Taoufik à Saint-Nazaire) est développé dans un troisième paragraphe, afin de cerner les obstacles rencontrés par les élus d'origine marocaine (mais pas seulement) dans l'exercice de leurs fonctions ; obstacles qui relèvent en partie du hiatus existant entre l'accès au statut de citoyen électeur ou élu et la reconnaissance de ce statut par la société, notamment par les autres élus.

A - Un état des lieux de la présence des migrants dans le champ électoral français

Ce paragraphe propose des éléments de comparaison entre la France et d'autres Etats européens en matière de droit de vote et d'éligibilité des étrangers, puis un état des lieux de la présence des migrants marocains dans le champ électoral français.

Sur les quinze Etats membres de l'Union européenne en 1995, neuf accordent le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales à certains ou à tous les résidents extra-communautaires. L'Irlande a été le premier pays européen à le faire, en 1963, sans poser de condition préalable. Six autres Etats conditionnent ce droit à la durée de résidence : deux ans en Finlande (1996), trois ans au Danemark (1981) et en Suède (1976), cinq ans au Luxembourg (2003) et aux Pays-Bas (1986). Dans ce dernier Etat, trois Marocains sont élus conseillers municipaux dès 1986, après des élections auxquelles 35 % des résidents marocains ont participé, malgré l'interdiction adressée par Hassan II [Bertossi, 2001 : 152]. La condition est également de cinq ans en Belgique (2004), mais pour le seul droit de vote (sans éligibilité). En Autriche, les résidents extra-communautaires peuvent voter et être éligibles dans le seul district de Vienne, au bout de cinq ans de résidence. En Grande-Bretagne, ce droit n'est accordé qu'aux ressortissants du Commonwealth et d'Irlande. Enfin, au Portugal, une dizaine de nationalités, notamment sud-américaines, obtiennent ce droit après deux, trois ou quatre années de séjour. Pour les élections nationales, le droit de vote et d'éligibilité n'existe que pour les ressortissants du Commonwealth et d'Irlande en Grande-Bretagne, les Britanniques en Irlande et les Brésiliens au Portugal. Enfin, parmi les dix nouveaux Etats-membres depuis 2004, l'Estonie (1993) accorde le seul droit de vote, tandis que la Lituanie et la Slovaquie (2002) accordent localement le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers extra-communautaires.

La France fait donc partie de la minorité des six pays de l'UE à 15, qui n'accordent la citoyenneté politique à l'échelle locale qu'à leurs seuls nationaux.⁴⁵⁸ Les migrants de nationalité étrangère ne sont donc pas politiquement représentés en France et les migrants marocains, par exemple, doivent être Français pour voter et être élus. Je reviendrais, dans les paragraphes suivants, sur ce lien entre l'acquisition de la nationalité française et l'exercice des droits politiques liés à la citoyenneté. Auparavant, je dresse un état des lieux de la présence des Français d'origine marocaine dans les différentes instances politiques, sur la base des rares travaux et statistiques existants.

Si l'on excepte les Français nés français au Maroc, aucun député d'origine marocaine n'a jamais siégé à l'Assemblée nationale. Le Sénat compte, depuis 1999, un sénateur d'origine marocaine, Roger Karoutchi (UMP), et depuis 2004 une sénatrice, Alima Boumediene-Thiery (Verts). Les élections locales suscitent davantage de candidatures de Français d'origine étrangère et les premiers candidats et élus d'origine marocaine apparaissent aux municipales de 1989, lors desquelles, d'après Vincent Geisser, une centaine de candidats d'origine maghrébine sont élus [Geisser, 1997 : 175]. Cela s'explique par l'existence du scrutin de liste proportionnel, qui augmente les chances de victoire, à condition d'être en position éligible.

Ce n'est pas toujours le cas dans les listes des partis dits de gouvernement, comme l'illustre l'exemple d'Ahmed Ghayet. Militant associatif lors du mouvement « *beur* », expérience dont il a tiré deux ouvrages [1997, 2002], Ahmed Ghayet rejoint le Parti socialiste au début des années 1990 et devient conseiller de Martine Aubry, puis d'Elizabeth Guigou. Il souhaite se

⁴⁵⁸ Les cinq autres sont l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Grèce et l'Italie. Pour l'Espagne, ce droit est accordé sous condition de réciprocité dans le cadre de conventions bilatérales.

présenter aux élections régionales de 1998 (Paris 18^{ème}) mais, rétrogradé de la 15^{ème} à la 19^{ème} place (non éligible) de la liste de la Gauche plurielle, il décide d'abandonner.⁴⁵⁹ Cette réticence des partis politiques explique pour partie la création, dès les municipales de 1989, de listes autonomes, suite au déclin du mouvement « *beur* » (voir le paragraphe suivant).

En 2004, cinq Franco-marocains sont élus conseillers régionaux ; un en Aquitaine (divers gauche), un en Champagne-Ardenne (PS) et trois en Ile-de-France (PS, UMP, Verts). L' élu Verts d'Ile-de-France est le seul d'entre eux à avoir été membre d'une association de migrants marocains, l'UNEM. Arrivé en France en 1981, après l'insurrection du 21 juin au Maroc, il accompagne l'opposant Abraham Serfaty lors de son séjour en France.⁴⁶⁰ Outre ces cinq élus franco-marocains, les conseils régionaux élus en 2004 compteraient au total une trentaine d'élus originaires du Maghreb, cinq des Antilles et deux d'Afrique sub-saharienne.⁴⁶¹

En 1999 et pour la première fois, la France a disposé d'une élue d'origine marocaine au Parlement européen : il s'agit d'Alima Boumediene-Thiery (Verts). Ancienne militante de l'association Expression maghrébine au féminin (EMAF) de 1987 à 1992, elle est devenue conseillère municipale d'Argenteuil en 1995, sa ville natale, puis sénatrice en 2004. Elle a conservé des liens avec plusieurs associations issues des migrations maghrébines. Je l'ai rencontrée sur mon terrain comme intervenante lors d'une réunion publique des JDME au Pré-Saint-Gervais. Si Alima Boumediene-Thiery n'est pas migrante, car elle est née ici, elle est bien franco-marocaine puisqu'elle possède la double nationalité.

Selon cette sénatrice, sur les 3 804 députés (nationaux, européens), sénateurs et conseillers généraux et régionaux de France en 2004, seuls 52 sont originaires d'Etats non-membres de l'UE ou de la France d'Outre-mer, soit environ 1,36 % du total. La sous-représentation des Français d'origine marocaine est donc à rapprocher de celle de tous les Français d'origine étrangère, voire des Français « *non-blancs* », qu'ils soient ou non issus du Maghreb ou des anciennes colonies françaises.

En comparaison, la Belgique, où le droit de vote, je le rappelle, n'est ouvert aux étrangers non communautaires qu'aux élections municipales (et sans éligibilité), compte beaucoup plus d'élus d'origine marocaine, notamment dans la région bruxelloise. Ainsi, suite aux élections d'octobre 2000, les communes de cette région comptent environ 75 élus locaux d'origine marocaine sur un total de 90 élus locaux d'origine étrangère. Au sein du parlement bruxellois, ce nombre est même passé de quatre à neuf de 1995 à 1999 [Jacobs ; Swyngedouw, 2005 : 120, 125]. Une comparaison entre les villes d'Anvers, Liège et Lille permet d'affirmer la

⁴⁵⁹ Depuis, Ahmed Ghayet a fondé en France le réseau associatif Maillages nouvelles générations (2000), avec une quinzaine d'autres militants issus du mouvement « *beur* ». Cible de critiques internes l'accusant de carriérisme, réputé proche de la Fondation Hassan II, il décide de partir au Maroc où il crée, sous le même nom, un réseau d'une cinquantaine d'associations urbaines de jeunes très soutenu par l'Etat marocain.

⁴⁶⁰ Source : <<http://www.yabiladi.com/rubrik/article-3863.html>>.

⁴⁶¹ Source : <<http://www.suffrage-universel.be>>. Ces chiffres sont à manier avec précaution car leur auteur, Pierre-Yves Lambert, comptabilise comme d'origine maghrébine ceux qui sont nés au Maghreb et ceux ayant un nom à consonance arabe ou berbère : cela inclut, par exemple, une partie des rapatriés nord-africains (pieds-noirs, harkis, etc.). Il s'agit donc de l'ensemble de l'immigration maghrébine post-coloniale.

spécificité française : de 1988 à 1999, dans une période où la Belgique n'accordait pas aux étrangers de droit de vote et d'éligibilité, les candidats d'origine marocaine sont 45 à Anvers (quatre élus), 22 à Liège (un élu) et 15 à Lille (un élu)⁴⁶² [Bousetta, 2001 : 326].

Au total, les candidats et les élus d'origine marocaine sont peu nombreux en France, ce qui contraste avec la situation en Belgique et aux Pays-Bas, deux autres anciens pôles d'arrivée des migrants marocains en Europe. Mais la spécificité française n'est pas seulement quantitative, elle touche aussi aux discours tenus par les élus et à leur légitimité. Selon Hassan Bousetta, à Liège, Anvers et surtout Utrecht, les élus d'origine marocaine se définissent comme les représentants de la « *communauté marocaine* », à l'inverse de ceux élus à Lille, qui se définissent comme les représentants de tous les citoyens, tout en axant leurs discours sur les populations d'origine étrangère et en se focalisant sur les problèmes vécus dans les quartiers où elles sont concentrées [*ibid.* : 331-332]. Les travaux de Vincent Geisser nuancent cette singularité française, qui montrent que des candidats et des états-majors de partis utilisent l'origine étrangère comme ressource symbolique dans le cadre de stratégies électorales. La diversité des origines nationales, culturelles, voire religieuses des candidats est présentée comme la preuve que le parti ou la liste en question reflètent la « *diversité* » de la société qu'elle souhaite représenter, mais aussi comme un moyen pour un candidat d'attirer les voix d'électeurs partageant – ou supposés partager – son origine. Cette stratégie relève de ce que l'auteur nomme l'« *ethnicité républicaine* », c'est-à-dire une « *ethnicité à la française [qui] participe au déclin des formes de mobilisation fondées sur la solidarité de classe, mais reste impuissante à engendrer un modèle alternatif, crédible pour les acteurs minoritaires et les pouvoirs publics* » [Geisser, 1997 : 229]. Je reviendrai sur cette notion à propos de l'itinéraire de Taoukif, conseiller municipal, afin de montrer l'ambiguïté des positionnements à laquelle peuvent être confrontés les élus d'origine étrangère. Auparavant, je m'attache à expliquer les réactions des associations de migrants marocains et de celle issues des migrations maghrébines face à cette marginalisation du champ électoral.

B - La revendication associative du droit de vote et d'éligibilité à l'échelle locale

Puisqu'en France seuls les nationaux sont des citoyens et qu'en conséquence les étrangers ne jouissent pas du droit de vote et d'éligibilité aux différentes instances de la représentation politique, la seule manière pour les étrangers d'être représentés politiquement est donc de devenir des Français. Cette exclusion des étrangers de la « *communauté des citoyens* » et, partant, du champ politique institutionnel demeure, en dépit des promesses électorales. En effet, le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales est inscrit depuis 1977 dans tous les programmes électoraux d'union de la gauche. De plus, il est entré en vigueur pour les nationaux des Etats-membres de l'Union européenne, par la loi du 25 mai 1998.

⁴⁶² Sous réserve d'exclure du nombre de candidats ceux de la liste Générations 2001, aux municipales de 2001, qui sont tous d'origine maghrébine, mais dont la répartition par nationalités n'est pas donnée par l'auteur.

L'extension des droits civils et sociaux des étrangers non communautaires, lancée en 1972⁴⁶³, a donc été stoppée aux frontières du champ politique.

Mais ces frontières sont évolutives, car constamment modifiées par des mobilisations qui visent à influencer les pouvoirs publics, à s'autonomiser des partis politiques ou à participer, directement ou non, au jeu politique institutionnel. Ces formes diverses de « *politisation de l'apolitique ou de l'infra-politique* » [Arnaud ; Guionnet, 2005 : 11-26] ont été constatées parmi les migrants à la fin des années 1970 et, concernant le droit de vote et d'éligibilité des étrangers, au début des années 1980. Catherine Wihtol de Wenden [1988 : 213-219] utilise l'expression de « *politisation du non politique* » pour caractériser, à la fin des années 1970 et les luttes dans les foyers Sonacotra et les grèves pour « *la dignité* ». Les migrants se sentent alors toujours soumis à l'obligation de neutralité politique - qui n'a d'ailleurs pas de réel fondement juridique – et à la crainte, corollaire, d'être accusés de « *trouble à l'ordre public* » en cas d'engagement. Les pages du chapitre 5 sur la double répression contre l'AMF ont bien illustré cette période, concernant les migrants marocains. Pour l'auteur, c'est à partir de 1981 que l'on assiste à un véritable « *passage au politique* », notamment à l'échelle locale, c'est-à-dire une prise de parole et un accès « *par le bas* » au champ politique d'acteurs (associations, collectifs, etc.) auparavant marginalisés et devenus intermédiaires, à la faveur desquels « *des formes d'expression considérées comme culturelles sont devenues politiques* » [ibid. : 353]. Dans ce passage au politique, les discours sur l'interculturalité et la revendication des droits civiques, nés au sein du mouvement « *Beur* », jouent un rôle moteur.

Je ne retracerai pas l'historique de cette revendication, ni les arguments en sa faveur [ibid. : 305-349], sinon pour rappeler qu'elle émerge lors des élections municipales de 1983 et qu'elle fût longtemps occultée par les militants politiques – ceux de l'AMF par exemple – tournés vers les pays d'origine et par les militants de la gauche extra-parlementaire. Mon propos se focalise ici sur sa signification pour les associations étudiées, notamment celles issues du pôle progressiste, ainsi que sur les rapports de ces associations avec les partis politiques français et avec la nationalité française, déterminés en partie par la non satisfaction d'une revendication devenue centrale dans leur discours.

Cette revendication, d'abord discutée au sein du CAIF dès 1984, puis reprise par les associations de solidarité (MRAP, FASTI) en 1985, est au cœur de la seconde marche (Convergence 84 pour l'égalité) et de la troisième marche « *pour les droits civiques* ». Elle est sans doute l'un des principaux héritages du mouvement « *beur* » chez les associations de migrants marocains, dont l'AMF et l'ATMF, qui la reprennent respectivement à partir de 1986 et de 1990.⁴⁶⁴ Toutes deux seront membres des divers collectifs ultérieurs, dont les intitulés valorisent le lien entre la citoyenneté et la résidence (« *J'y suis, j'y vote* », « *Même sol, même droits, même voix* ») ou les droits de l'Homme (« *Un homme, une voix* »). Ces idées

⁴⁶³ Pour rappel, la loi du 27 juin 1972 accorde aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité aux comités d'entreprise et aux délégations du personnel.

⁴⁶⁴ Se reporter au chapitre 6 (section II, paragraphe 2Ac).

de « *citoyenneté de résidence* » et de « *nouvelle citoyenneté* »⁴⁶⁵ interrogent en des termes très politiques le modèle républicain et la sacralisation d'une nationalité indissolublement liée à la citoyenneté.

Cette revendication émerge donc au sein de l'AMF et de l'ATMF après que celles-ci aient « *accepté* » les acquisitions de la nationalité française (pour l'ATMF, en 1987). Comment l'expliquer ? Sans doute le débat sur la réforme du Code de la nationalité (1986-1988) a-t-il radicalisé les positions, entre les tenants d'un modèle assimilationniste de citoyenneté et ceux favorables à sa réforme profonde. Mais les deux associations ont surtout perçu le danger de récupération de ces nouveaux Français d'origine marocaine par les structures satellites du PS, notamment SOS racisme et France plus. J'ai déjà mentionné le rôle de SOS racisme dans la fin prématurée du mouvement « *beur* »⁴⁶⁶, ainsi que les éphémères regroupements d'élus d'origine arabe ou maghrébine au sein du PS.⁴⁶⁷ France plus, créée en 1985 par des proches du courant jospinien, est la plus durable de ces structures satellites.

Très critiquée par les autres associations⁴⁶⁸, France plus vise à promouvoir des candidatures de Français d'origine maghrébine ; en outre, elle prétend parler au nom de la « *communauté maghrébine* » sans disposer de base sociale. Sa démarche élitiste et son caractère d'association « *attrape-tout* » la conduisent du PS au RPR, tout en revendiquant son apolitisme. Ses seuls succès électoraux datent des municipales de 1989, où une trentaine de candidats d'origine maghrébine qu'elle parraine sont élus (sur une centaine d'élus au total). C'est donc l'échec de sa « *mixité idéologique* » entre un modèle assimilationniste et une « *ethnicité déguisée, édulcorée* » échoue [Geisser, 1997 : 170-178]. Aux mêmes élections, plusieurs listes autonomes de jeunes issus des migrations maghrébines obtiennent quelques résultats, dans le sillage du mouvement « *beur* » (Texture à Lille, les JALB à Lyon, etc.).

Finalement, l'AMF et surtout l'ATmF ne revendiquent pas tant le droit à la naturalisation mais plutôt celui à la représentation politique. Cette position s'explique par la forte dimension identitaire de ces deux thèmes : acquérir la nationalité française a longtemps été perçu, par les associations, les amicales et une majorité de migrants marocains, comme un reniement de son origine, donc un affaiblissement de sa marocanité, tant le modèle de citoyenneté républicaine implique à la fois la possession de la nationalité et l'expression de la nationité françaises (voir paragraphe suivant). Le fait que cette revendication civique devienne prioritaire pour les deux associations dans les années 1990 s'explique également par le fait qu'elles aient toutes deux abandonné l'idée de représenter et d'organiser elles-mêmes les migrants marocains.⁴⁶⁹ C'est

⁴⁶⁵ Cette nouvelle citoyenneté serait déconnectée de la nationalité et de la nationité, car elle vise à combattre à la fois l'assimilation et le communautarisme. Cette refondation ambitieuse de la citoyenneté passe, pour ses auteurs, par une valorisation de l'échelle locale et des associations existantes, dans le cadre d'une stratégie « *par le bas* ». Se reporter aux travaux de Saïd Bouamama et à ceux de l'association Mémoire fertile (1987).

⁴⁶⁶ Se reporter au chapitre 6 (section II, paragraphe 1Ac).

⁴⁶⁷ Se reporter au chapitre 3 (section II, paragraphe 1A).

⁴⁶⁸ Sur le conflit entre l'ATmF et Maroc plus, une association de Caen affiliée à France plus, se reporter au chapitre 6 (section III, paragraphe 3Ba). Sur le rôle de France plus lors de la 3^{ème} marche (1985), se reporter au chapitre 6 (section II, paragraphe 1Ab).

⁴⁶⁹ A cet égard, le choix de substituer la maghrébinité à la marocanité en 2000 peut être interprété comme celui de valoriser une identité collective ne se rattachant à aucun Etat-nation existant, donc à aucun régime de

Ahmed, de l'AMF d'Angers, qui l'exprime le plus clairement, à propos de ses parents, dans un passage de l'entretien déjà cité⁴⁷⁰, et à propos des enfants de migrants marocains, qui ont vocation à devenir Français :

« Il y a maintenant les jeunes qui sont nés ici... Sont-ils marocains ? Sont-ils français ? Sont-ils les deux ? Sont-ils ni l'un ni l'autre ? La plupart sont français de nationalité. Voilà ! Il faut voir l'intérêt des gens qu'on peut représenter. Est-ce que c'est des Marocains marocains ? Est-ce que c'est des gens qui ont des origines marocaines mais qui ont des aspirations autres, des problèmes autres ? [...] Je suis arrivé à un stade où, qu'on s'appelle Association des Marocains en France ou association des Français d'origine marocaine ou association de personnes ayant un certain nombre de choses en commun, moi, ça ne me dérange absolument pas. J'en fais pas tout un plat. »

[Ahmed, AMF Angers]

Face à l'absence d'avancée du gouvernement Jospin sur cette question du droit de vote et d'éligibilité, des militants de l'AMF d'Angers décident de se présenter aux élections municipales et législatives. Si les candidats de cette future liste s'associent en 2001 à des partis de la Gauche plurielle (PCF, Verts) et aux trotskystes (LCR), rassemblant ainsi 4,7 % des votes et obtenant un élu municipal, à Saint-Barthélémy d'Anjou, aux législatives de 2002 par contre, une véritable liste « *Citoyenneté pour tous* » est lancée et trois candidats d'origine marocaine (dont deux de l'AMF) se présentent. Leur score atteint 10 % dans certains quartiers, un succès en partie dû au soutien financier de la Fédération nationale citoyenne et motivée (ou les Motivé-e-s) qui revendique le droit de vote et d'éligibilité pour tous les étrangers. Selon Christine Guionnet, l'histoire de ce mouvement « *citoyen et motivé* » illustre les difficultés identitaires et organisationnelles liées à l'institutionnalisation d'acteurs qui vivent une situation de marginalité politique [Arnaud ; Guionnet, 2005 : 263-292]. La description convient particulièrement à ces militants de l'AMF.

Cet engagement électoral, qui entérine la disparition prochaine d'une association dont seul le sigle subsistera, reste cependant minoritaire au sein de l'ensemble des associations locales de l'AMF. De même, parmi les sections locales (passées et actuelles) de l'ATmF, je n'ai relevé aucune candidature aux élections en France, sinon celle de Nasser, en 2004. Militant de l'association depuis plus de vingt ans, il rejoint la liste « *Europalestine* » d'Ile-de-France aux élections européennes. Le programme d'Europalestine emprunte aux registres de la maghrébinité tout en étant focalisé sur la question d'éventuelles sanctions de l'UE à l'encontre d'Israël, mais il n'inclut pas la question du droit de vote des étrangers.⁴⁷¹

citoyenneté en vigueur, afin de pouvoir ouvrir de nouveaux espaces à la contestation politique, déplaçant par là les frontières du politique. Cette idée est développée dans la seconde section de ce chapitre.

⁴⁷⁰ Se reporter au chapitre 8 (section I, paragraphe 1Ab).

⁴⁷¹ Cette liste obtient plus de 50 000 voix et des scores supérieurs à 5 % dans douze des 40 communes de Seine-Saint-Denis (dont Saint-Denis, La Courneuve et Bobigny) ; ailleurs, les scores les plus élevés sont relevés à Garges-lès-Gonesse (Val d'Oise), avec 10,75 % , et à Trappes (Yvelines), avec 8,62 %. Les scores des villes où existe une section de l'ATmF sont loin d'être négligeables, avec 4,11 % à Argenteuil (Val d'Oise) et 7,75 % à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), où elle se place en 4^{ème} position derrière le PCF, le PS et le FN.

Au sein de l'ATmF, les militants les plus anciens sont peu nombreux à avoir acquis la nationalité française [Daoud, 2002 : 85], à l'exemple de Mohamed, arrivé en France en 1973, qui envisage de demander sa naturalisation à sa retraite, « *juste pour rentrer et sortir [en / de France], pour aller à droite, à gauche, en Italie, en Belgique, en Hollande* ». Selon lui, sur la dizaine des militants les plus actifs de la section de Gennevilliers, seuls deux sont naturalisés. Mais, quelle que soit leur nationalité, les candidats des partis de gauche les considèrent comme des relais d'opinion parmi la population des Français d'origine marocaine :

« De temps en temps, quand il y a des élections ils [les candidats et militants des partis] viennent nous voir, pour savoir si on peut les soutenir. Nous, notre réponse c'est qu'on est une association, on n'est pas un parti politique. Les personnes, les gars, ils sont assez grands pour décider. Il n'y a pas de consigne de vote. La plupart, ils ne votent pas, même ceux qui ont la nationalité. [...] Il y a aussi les copains de la LCR qui nous demandent de trouver quelqu'un pour le mettre sur la liste, mais non. On fait toujours des campagnes pour inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

La revendication d'une citoyenneté découplée de la nationalité, au moins à l'échelle locale, est donc prioritaire pour l'AMF et l'AtmF, car elle participe à leur combat pour l'égalité des droits entre Français et étrangers. Même si elle engage tout un ensemble de représentations et donc de significations collectives de l'appartenance, l'acquisition de la nationalité française reste un choix individuel qui, selon Mustapha Belbah et Zoubir Chattou, a peu de rapport avec le droit de vote et d'éligibilité : celui-ci « *n'apparaît pratiquement pas dans les motivations des [40] interviewés concernant leur naturalisation* », sinon chez un militant associatif et un (futur) candidat aux municipales [Belbah ; Chattou, 2002 : 50-51, 175-177].

Cette relative indifférence associative à l'égard de l'exercice effectif des droits civiques, comparée à la revendication associative de leur extension aux étrangers à l'échelle locale, peut s'expliquer selon ces auteurs par la « *culture politique* » des migrants marocains, faite de méfiance à l'égard du politique. Si j'ai déjà évoqué le risque culturaliste d'une telle explication présente dans d'autres travaux [Basfao ; Taarji, 1994 : 328-332], elle s'appuie chez Mustapha Belbah et Zoubir Chattou sur un important travail statistique et qualitatif. Sur mon terrain, j'ai également pu constater cette méfiance des migrants associés à l'égard du politique, notamment au sein du CNMF et de l'ACMSB. Mais, y compris dans ces deux cas, des interviewés n'ont pas hésité à me parler de leurs représentations politiques et de leurs préférences partisans. Sans doute les migrants associés sont-ils plus politisés que la majorité des migrants, quoique cette hypothèse mériterait une enquête spécifique. Tout au plus puis-je citer les exemples de Nadia (Amis du Maroc, CNMF), qui me confie vouloir voter UDF aux élections régionales de 2004, « *pour que ça change* », et ceux de membres âgés de l'ACMSB qui, autour d'un thé et suite au chargement d'un container à destination d'Oujda, abordent le sujet des prochaines législatives (2002). L'un déclare qu'« *on ne dit jamais pour qui on vote ou alors on ment* » et déclenche des rires ; un autre le contredit et déclare voter « *100% à gauche* » (pour la LCR ?) ; un troisième critique la Gauche plurielle sur l'insécurité (« *elle n'a rien fait* »), un autre affirme que « *les pauvres votent à gauche et les riches à droite* », tandis

que plusieurs évoquent les dangers des aides sociales (« *celui qui est au RMI, il trouvera pas de travail* »). La politisation alors observée dans les interactions est bien supérieure à ce que l'hypothèse culturaliste pourrait laisser supposer, parmi les membres d'une association locale peu connue, enclavée et présentée comme « *communautaire* » par d'autres acteurs.

L'indifférence et la méfiance actuelle des associations étudiées vis-à-vis des partis politiques, outre qu'elles confirment l'hypothèse d'une autonomie relative de « *l'espace des mouvements sociaux* » [Mathieu, 2002 : 97], s'expliquent aussi par l'histoire de leurs relations. Par exemple, l'enquête d'Olivier Masclet [2003] dans le quartier du Luth à Gennevilliers montre combien le parti et la municipalité PCF ont tenu à l'écart du champ électoral local les « *militants des cités* » issus des migrations maghrébines, alors que ceux-ci auraient pu contribuer au renouvellement du parti et disposaient d'une réelle légitimité auprès des habitants, du fait de leur engagement associatif. Les élus rencontrés par l'auteur utilisent d'ailleurs les arguments culturalistes évoqués plus haut : si ces jeunes et leurs parents sont marginalisés électoralement, c'est qu'ils n'ont pas fait la preuve de leur intégration et sont soupçonnés de communautarisme, voire d'intégrisme religieux [*ibid.* : 260-261]. Les situations gennevilloise et nazairienne sont semblables sur ce point, comme le prochain paragraphe le montre, à travers l'itinéraire de Taoufik, un élu municipal franco-marocain.

C - Acquisition de la nationalité et reconnaissance de la qualité de citoyen

Plusieurs militants interviewés sont conscients du fait que devenir des nationaux ne signifie pas être reconnus comme citoyens par la société française. En effet, ce n'est pas seulement la nationalité mais la nationité française qui est perçue comme la condition d'un accès légitime des « *Français de papier* » aux droits découlant de leur nouveau statut de citoyen, en premier lieu du droit de vote et d'éligibilité [Neveu, 2004 : 94]. C'est ce qui explique, à la fin des années 1990, le passage de nombreuses associations étudiées (dont l'AMF et l'ATMF) de la revendication étudiée précédemment à la lutte contre les discriminations.⁴⁷² Déçues par la lutte pour les droits civiques et les tentatives avortées de réformer la citoyenneté, elles développent une conception de la citoyenneté des migrants (étrangers ou non) comme capacité effective à exercer leurs droits. Ce faisant, elles prolongent une orientation déjà présentes dans leurs activités de permanences sociales et juridiques, tout en s'appuyant sur de nouvelles opportunités politiques : des Commissions d'accès à la citoyenneté de la fin des années 1990 à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité en 2005, la lutte contre les discriminations est progressivement instituée en objet de politiques publiques. La double singularité de l'ATmF, à partir de 2000, est de combattre les discriminations fondées sur la nationalité et d'affirmer que les plus discriminées sont les personnes d'origine maghrébine. J'y reviendrai dans la seconde section.

C'est justement la lutte contre les discriminations qui incite Yassine à se présenter aux élections législatives à Nantes, en juin 2002. Arrivé en 1982 et naturalisé en 1991, Yassine a appartenu successivement à l'AMF, l'ASDHOM et l'ATMF. Il a ensuite créé l'association

⁴⁷² Se reporter au chapitre 7 (section I, paragraphe 3Ab).

Washma à Nantes. Il présente sa candidature, indépendante de tout parti, comme une réaction à la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle le 21 avril 2002 et une réponse aux limites de l'engagement associatif face aux « *blocages politiques* ». Son échec relatif (695 voix) peut s'expliquer par un manque de ressources financières, une campagne écourtée et le choix de la circonscription de Nantes 2, où la sortante socialiste, Marie-Françoise Clergeau, est assurée d'être réélue ; il la soutient d'ailleurs au second tour. Au moment de l'entretien, sa détermination à lutter contre les discriminations est intacte.⁴⁷³ Il me décrit le ressentiment des jeunes discriminés à l'embauche qui sont des « *Français autres, autrement, pas des Français blancs, gaulois, mais des Français qui sont de beaucoup de cultures* ». Il insiste sur le caractère abstrait d'une citoyenneté non reconnue par la société et ses conséquences « *catastrophiques* » sur le sentiment d'appartenance de ces jeunes :

« [Le jeune] *il va se demander : je suis qui moi ? C'est quoi le ciment avec cette société ? Donc je ne suis pas français. Même s'il a la nationalité française, il est né en France, il va dire : je ne suis pas français, je ne peux pas accéder à un emploi. Donc il va s'auto-censurer. [...] Moi, je suis pessimiste, les conséquences vont être catastrophiques ! Parce que quand les gens ne se reconnaissent ni dans une culture, ni dans une identité, ni dans un pays, ils vont chercher d'autres signes. Peut-être ils vont chercher dans l'islam, mais peut-être dans l'islamisme. Le soi-disant universalisme pervers, l'égalité des chances, tu peux toujours attendre combien de siècles pour qu'il y ait l'égalité des chances ?* »

[Yassine, Washma]

Pour les élus d'origine maghrébine, ces discriminations peuvent se transformer en une injonction identitaire très prononcée à leur égard, par les autres acteurs du champ électoral (élus, partis, voire électeurs) qui définissent ces candidats par une de leur appartenance ethnique ou religieuse supposée, alors que ces candidats se définiraient eux-mêmes autrement. Cette assignation communautaire est en quelque sorte une prophétie auto-réalisatrice [Austin, 1991], puisqu'elle renvoie les candidats à une de leur appartenance supposée et les incite à y puiser des ressources sociales et symboliques spécifiques : par exemple, être perçu comme représentatif des musulmans, être responsable de la politique de lutte contre les discriminations, etc. L'étude de l'itinéraire d'un interviewé, élu municipal PCF de Saint-Nazaire, reflète bien cette assignation communautaire, mais aussi les différentes réactions possibles des élus ainsi assignés.

Arrivé en France en 1973, à l'âge de huit ans, Taoufik n'a aucune expérience associative. Il considère même que les associations de migrants et, plus largement, de « *jeunes des cités* » sont un « *alibi* » pour les partis politiques et n'ont qu'un impact limité sur les pouvoirs publics. Contrairement à ses sœurs engagées dans des associations de quartiers et qu'il compare à des « *beurettes de service* », il ne veut pas devenir un « *médiateur ethnique chargé de garantir la paix sociale à bon compte* ». Pour lui, les « *soirées couscous et thé à la menthe sur le multiculturalisme* » ne mènent à rien et sont l'objet de « *récupération* » de la part des partis. Très intéressé par la vie politique, il décide en 1999 de s'engager au comité de section puis à la fédération départementale du PCF. « *Rapidement, au bout d'un an et demi deux ans,*

⁴⁷³ En juin 2007, Yassine s'est présenté aux législatives dans la même circonscription, soutenu par une partie des collectifs nantais anti-libéraux. Il a obtenu 601 voix (1,22 %). Mme Clergeau (PS) a été largement réélue.

on m'a proposé d'être élu » à Saint-Nazaire, bastion historique de la gauche. Après son élection aux municipales de 2001, il prend en charge la vie étudiante (il aurait préféré la prévention de la délinquance). Mais il s'intéresse aussi à d'autres questions :

« Je me suis toujours intéressé à la politique de la ville, à travailler sur ces publics issus de l'immigration, qui sont davantage localisés dans les quartiers d'habitat social. Donc, là-dessus, il y a des choix à faire. Moi, sur un certain nombre de sujets, j'ai une sorte de, comment dire, facilité à m'exprimer : l'intégration, la possibilité d'avoir un carré musulman, mais ça ne va pas sans heurts. Et il y a aussi le paradoxe de ne pas passer pour quelqu'un qui défend des revendications ethniques, parce qu'on est vite catalogué. Ce qui fait que j'ai eu un certain nombre de heurts avec la majorité actuelle. »

[Taoufik, PCF]

D'un côté il insiste sur les difficultés à ne pas être perçu comme un représentant des immigrés ou des musulmans, de l'autre ces sujets sont ceux qu'il se juge le plus apte à traiter. Ainsi, il ne développe aucun lien avec les associations culturelles musulmanes (*« je ne veux pas servir de relais, je ne veux pas prêter le flan aux critiques »*), à l'image de la plupart des élus locaux d'origine maghrébine [Geisser, 1997 : 156-159]. Pour autant, son plus dur conflit avec le maire de tendance chevènementiste éclate lorsque la majorité municipale (sauf le PCF) vote contre la création de carrés musulmans dans les cimetières, une demande émanant de l'Association culturelle musulmane de Saint-Nazaire :

« Dans le raisonnement du maire, l'islam est incompatible avec la république. Et le second argument, je m'en souviendrais toujours, c'est qu'on ne peut pas admettre qu'il y ait une discrimination entre les morts. Je lui ai rétorqué gentiment qu'on avait d'abord davantage à se soucier des vivants que des morts et puis que, si pour assurer l'égalité des morts, on pratique la discrimination entre les vivants, il y avait un petit paradoxe. Puisque, de fait, on pratique une discrimination. [...] En termes d'intégration, c'est un mauvais signal : nous ne voulons pas de vos morts. Et le débat en est resté là. »

L'autre conflit que Taoufik mentionne a lieu au sujet de la ségrégation résidentielle des migrants d'origine sub-saharienne, qui se concentrent dans le quartier de Prézégat. Il pose le problème en conseil d'administration de la CILEN, l'office public d'HLM, et le président, élu de la majorité municipale, lui répond *« les Noirs préfèrent vivre entre eux. »* Contrairement à Taoufik, la majorité refuse de reconnaître cette ségrégation et de mener des politiques *« dérogatoires ou spécifiques »*. Le positionnement de Taoufik est donc original, puisqu'il emprunte à la fois au registre partisan (ses conflits avec le maire s'explique par son appartenance au PCF) et au registre ethnique (ses conflits se déroulent sur des questions liées à l'immigration, alors qu'il est chargé de la vie étudiante). Reste que Taoufik parvient à éviter, selon lui, l'assignation communautaire. Il est conscient des dangers qu'elle recèle, ne serait-ce que par l'expérience associative de ses sœurs : *« quand j'en discute avec elles, c'est un constat d'échec à la fin parce qu'elles n'ont pas pu évoluer »*.

L'assignation communautaire des élus d'origine étrangère n'est donc pas une fatalité. Il convient cependant de souligner que Taoufik n'a pas été coopté par un état-major ou choisi parmi les leaders d'associations *« issue de l'immigration »* : cela réduit d'autant le risque

d'être assigné à représenter une « *communauté* », car il ne possède pas – et le fait savoir – de relais auprès des membres supposés de cette communauté. La faible présence d'étrangers à Saint-Nazaire est également à prendre en compte, qui ne représentent que 2 % de la population totale. Parmi eux, 10,8 % sont des Marocains, soit 140 personnes.⁴⁷⁴ La situation est bien différente dans d'autres villes, à Gennevilliers notamment, où la promotion de candidats d'origine maghrébine par la municipalité PCF, au milieu des années 1990, procède d'une volonté de récupérer un supposé « *vote beur* » [Masclat, 2003 : 256-261].

Le second enseignement de l'itinéraire de Taoufik a trait au lien entre nationalité, citoyenneté et nationité. Taoufik se définit comme un représentant de tous les citoyens, tout en conservant un fort sentiment d'appartenance marocaine. Il ne vit pas sa marocanité comme contradictoire avec son sentiment d'appartenance française (sa « *francité* »), sinon dans le regard de certains élus et électeurs. Ainsi, contrairement à une interprétation assimilationniste, l'acquisition de la nationalité française ne signifie pas que la francité se substitue totalement à la marocanité, y compris chez les élus. Le passage suivant illustre la complexité de l'articulation entre ses deux sentiments d'appartenance nationale :

« J'ai mis du temps avant de m'accepter français, mais je me sens français. Ce que je dis, c'est que je me sens français de culture arabo-musulmane. Et c'est, voilà, je veux dire... Je ne suis pas un chauviniste marocain, je me sens plutôt de culture, c'est vraiment de culture arabo-musulmane. C'est une culture qui fait partie de mon Moi. J'ai la double nationalité parce que tu sais peut-être qu'on ne perd jamais la nationalité marocaine. On a beau avoir 36 000 nationalités, on est toujours marocain. Quand on arrive au Maroc, on range ses papiers français parce que ce n'est pas la peine de montrer son passeport. Au Maroc, on est marocain, malgré la nationalité française. »

L'attachement au pays d'origine, où réside l'essentiel de sa famille, se double d'une bonne connaissance du champ politique marocain. A ma grande surprise, Taoufik se déclare admiratif du bilan d'Hassan II concernant la lutte contre l'islamisme, alors que la répression s'est aussi exercée (et, chronologiquement, en premier lieu) à l'encontre des communistes locaux : « *C'est vrai qu'avec Hassan II c'était autre chose. Il avait un contrôle, notamment un contrôle policier qui au moins de ce côté-là avait un avantage.* » La marocanité de Taoufik est donc d'ordre personnel, privé, qui s'appuie d'abord sur son attachement à son lieu de naissance et les attaches familiales qu'il y conserve, puis sur sa maîtrise de la langue arabe et sa connaissance de la civilisation arabo-musulmane et, enfin, sur ses pratiques religieuses, même minimales (« *je suis musulman non pratiquant* »).

Le seul exemple de Taoufik ne doit pas conduire à sous-estimer la force de l'assignation communautaire à l'égard de l'ensemble des migrants marocains et de leurs associations. Celle-ci est également prégnante, en dehors du champ électoral proprement dit, dans le champ institutionnel. En effet, les migrants marocains et leurs associations sont marginalisés dans les

⁴⁷⁴ Source : RGP 1999. Au 31 décembre 2002, les statistiques du Ministère de l'intérieur indiquent la présence de 1 862 étrangers à Saint-Nazaire (+ 43,3 % par rapport aux chiffres de l'INSEE en 1999), dont 189 Marocains (+ 35 %) , auxquels il faut ajouter 107 sans-papiers marocains, soit 7,8 % du nombre total estimé de sans-papiers.

espaces publics locaux constitués autour des différentes instances consultatives regroupant des habitants et / ou des étrangers. Et lorsqu'ils sont représentés, voire directement présents, au sein d'instances à l'échelle nationale, c'est souvent selon des modalités qui suggèrent leur dépendance à l'égard des Etats français et marocain. L'examen, dans le paragraphe suivant, de cette marginalisation et de cette dépendance me permettra de conclure sur la dimension post-coloniale de la marocanité associative en France.

2. DES ASSOCIATIONS MARGINALISÉES LOCALEMENT ET DÉPENDANTES DES ÉTATS

L'absence de droit de vote et d'éligibilité des étrangers en France a conduit certaines municipalités à créer des conseils consultatifs et des commissions extra-municipales qui leur sont réservés. En outre, dans un contexte de montée en puissance du thème de la « *démocratie participative* », de plus nombreuses municipalités ont créé des conseils consultatifs de quartier. Mais la place des associations de migrants, marocains en particulier, est marginale dans ce type d'instance.

Parmi les manifestations de dépendance des associations de migrants marocains à l'égard des Etats français et marocain, je pourrais citer le problème lancinant des subventions ou la délégation des missions de service public. Mais j'ai décidé de développer ici la gestion quasi-coloniale de l'islam à l'échelle nationale, au sein du Conseil français du culte musulman (CFCM), pour trois raisons : d'une part, elle est plus spécifique aux associations de migrants maghrébins, et notamment marocains, du fait de l'intervention directe de l'Etat marocain dans le CFCM ; d'autre part, elle illustre les contradictions entre la marocanité exprimée par les associations (la nationité associative) et l'injonction identitaire de l'Etat marocain, qui place l'islam et le monarchie au centre de sa conception de l'identité marocaine ; enfin, elle est une nouvelle forme de promotion de l'« *ethnicité républicaine* », non plus par les partis politiques, mais par l'Etat français.

A - Des associations absentes des conseils consultatifs des étrangers et de quartiers

Le contexte d'apparition (1977-1987) des premiers conseils consultatifs des étrangers a été précisé dans l'état des recherches sur les mobilisations de migrants en France. Les expériences de conseillers municipaux associés à Mons-en-Baroeul, puis à Cerisay (1989) ou Amiens (1987) ont fait l'objet de travaux auxquels je renvoie [Perotti, 1988 ; Delemotte ; Chevalier, 1996]. Juridiquement, ces conseillers étrangers ne peuvent participer à la prise de décision mais seulement à la consultation et à la délibération, lors de suspension de séance. L'expérience s'étend à d'autres villes dans les années 1990 : la municipalité de Strasbourg crée en 1993 un Conseil consultatif des étrangers, sous l'impulsion d'une coordination d'associations de migrants, dont six membres sont élus par les habitants et huit sont nommés par les associations.⁴⁷⁵ A partir de 2000, le Conseil consultatif des résidents étrangers

⁴⁷⁵ Ce Conseil perd l'essentiel de ses moyens après le changement de majorité municipale en 2001.

grenoblois fonctionne de manière semblable, avec une vingtaine de membres issus d'une vingtaine d'associations de migrants, dont une marocaine (Amal). Dans ces deux cas, des élus sont présents aux séances et les conseillers étrangers sont incités à assister également aux conseils consultatifs de quartier.

Parmi les villes du terrain, seules Paris et Nantes possèdent un conseil consultatif des étrangers. Le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires (CCPNC) est créé en novembre 2001 et compte 90 membres étrangers, dont dix Marocains (dont deux membres de l'AMF). Les mairies des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements créent également des conseils de la citoyenneté des résidents étrangers. A Nantes, si Catherine Wihtol de Wenden [1988 : 262-263] y signale la création, dès 1977, d'une commission extra-municipale⁴⁷⁶, c'est l'élection de Jean-Marc Ayrault (PS) comme Maire, en 1989, qui relance la structure. Une Commission extra-municipale pour l'intégration (CEMPI) est mise en place, composée d'associations de solidarité avec les migrants. A partir de 1995, et afin d'y inclure les étrangers, la CEMPI est composée des seuls membres d'associations de migrants, désignés par la municipalité. Mais le bilan dressé en 2000 par l'adjoint à l'intégration est en demi-teinte. Selon lui, le principal problème est que ses membres aient presque tous acquis la nationalité française :

« Ca ne veut pas dire que les personnes ne sont pas complètement marocaines ou algériennes. Mais en réalité elles ont la nationalité française. Leur rapport à la chose publique n'est pas le même. Leur problématique est plus celle d'une solidarité avec les exclus de cette citoyenneté et non celle prise en compte d'un point de vue de personnes exclues des droits politiques. Donc très vite, il y avait un discours par substitution de gens qui voulaient le bien des autres mais qui n'étaient pas directement concernés. »

[François Préneau, Les alternatifs]

Réélue en 2001, la majorité municipale remplace la CEMPI par un Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers (CNCE) en 2003-2004. Le slogan du CNCE « *Français, étrangers : tous Nantais !* » est calqué sur le « *Tous Parisiens, tous citoyens* » du CCPNC à Paris. Les étrangers y sont donc représentés en tant qu'« *habitants* », une catégorie centrale dans la mise en œuvre de la participation politique locale [Neveu, 2003]. L'objectif du CNCE est de combler l'absence de droit de vote et la quasi-absence des étrangers des conseils consultatifs de quartier. Selon le Conseil municipal des 3-4 juillet 2003, le CNCE est une « *instance représentative des étrangers hors Union européenne* ». Parmi ses 70 membres figurent dix élus de la majorité, une vingtaine d'« *experts* », membres d'associations de soutien aux migrants et d'organismes publics, et 40 étrangers désignés par la mairie parmi une liste de candidats (plus de 80, dont 30 femmes, se portent candidats). Les membres d'associations de migrants doivent se présenter à titre individuel et aucune préférence ne leur est accordée. Enfin, comme à Paris, leur désignation tient compte des principes de parité, d'équilibre géographique (entre quartiers et origines nationales) et de la diversité socio-professionnelle.

Ainsi, et malgré l'échec de la CEMPI première version, les associations de solidarité sont réintégrées dans le Conseil (le CID par exemple). Le Maire a dû « *plier* » face à leur

⁴⁷⁶ Mais aussi dans une autre ville du terrain, Carrières-sous-Poissy.

prétention à l'expertise sur le sujet de l'intégration et de l'immigration et afin de préserver son modèle de « *démocratie participative à la nantaise* » [Le Galic, 2004]. Par contre, les quelque 80 associations de migrants de la ville ont été délibérément écartées, afin de ne pas favoriser le « *communautarisme* » [*ibid.* : 90]. Les associations de migrants algériens et sénégalais ont protesté, arguant du fait que, pour être légitimes aux yeux des résidents, les membres étrangers du CNCE devaient faire partie des bureaux des associations de migrants. Aucune des quatre associations de migrants marocains de Nantes n'a entamé de démarche en ce sens.

Qu'en est-il de la présence des associations de migrants au sein des conseils consultatifs de quartier ? Dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, Loïc Blondiaux et Sandrine Lévêque notent l'absence, durant la période d'observation (1995-1997), des étrangers – et des jeunes – au sein des sept conseils consultatifs de quartier [Neveu, 1999 : 65]. Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer confirment et étendent ce constat aux conseils mis en place dans certains quartiers de Saint-Denis (centre-ville et Allende) [*ibid.* : 120]. La présence des associations de migrants dans ces conseils est donc marginale. A Nantes, selon Mathias Le Galic, les conseils de quartier nantais sont caractérisés par la faible présence des associations en général, et a fortiori d'associations de migrants ; certaines contestent le bien-fondé d'instances perçues comme concurrentes à leur propre légitimité, qu'elles tirent du travail de terrain et de l'expertise. En particulier, les associations se posant en représentantes des « *habitants* » ou des « *usagers* » jugent inutile, voire nuisible, l'ouverture d'espaces de consultation directe entre ces derniers et les élus locaux [Le Galic, 2004 : 144-158].

Parmi les cinq associations enquêtées à Nantes, seul le CID est à l'occasion représenté dans ces instances. Cela s'explique par le fait qu'il est ancré dans les quartiers, davantage composé de Français par acquisition que d'étrangers et, enfin, qu'il entretient des relations étroites avec la municipalité (c'est une association qu'on peut qualifier de « *para-municipale* »). L'absence de l'ACMSB s'explique simplement par sa localisation à Saint-Herblain, qui ne possède pas de conseil consultatif. Mais l'ACMSB participe aux réunions avec les institutions sur la prévention de la délinquance juvénile. A l'inverse, dans le quartier de Bellevue (Nantes), l'ACMB est trop peu active pour participer au conseil consultatif du quartier. Enfin, les associations AFI 44 et Washma utilisent d'autres canaux pour faire valoir leurs revendications auprès de la municipalité. Pour elles, c'est moins la légitimité que l'efficacité de ces conseils consultatifs qui est en cause. Un membre de l'AMF de Saint-Denis utilise le même argument d'absence d'efficacité à propos du CCPNC à Paris :

« C'est toujours ça le problème, comme c'est consultatif, il n'y a pas vraiment de... les décisions ne sont en général jamais prises en compte. Prenez par exemple ce qu'il y a actuellement, au départ, pour nous, ce conseil n'était pas créé dans le but de remplacer la revendication essentielle, qui est le droit de vote. C'est vrai que Paris, il nous ont dit : on est pour le droit de vote. Nous on ne voulaient pas que ce conseil soit à la place. On voulait que le conseil soit consulté, si il avait quelque chose à faire.... On voulait que la Mairie fasse son travail. »

[Lahoussain, AMF Saint-Denis]

Le caractère marginal de la participation, à Nantes, Paris et Saint-Denis, des associations de migrants marocains aux structures consultatives municipales, qu'elles soient spécifiques ou

non aux étrangers, s'explique donc par de multiples raisons. Des associations contestent la légitimité et l'efficacité de telles structures ; celles qui revendiquent le droit de vote et d'éligibilité des étrangers à l'échelle locale y voient un énième substitut à une réelle représentation politique ; d'autres, dont les dirigeants possèdent un fort capital social, privilégient un accès plus direct aux élus locaux et aux responsables d'institutions (consulats, DDASS, FASILD, etc.). A l'inverse, certaines associations sont privées d'accès et de prise de parole au sein de ces instances consultatives, soit que leurs membres ne possèdent pas le capital culturel (familial, scolaire et associatif, pour l'essentiel) suffisant au regard du « *cens caché* » [Gaxie, 1978] nécessaire à leur participation, à leur maîtrise des registres de parole légitimes, soit que ces associations voient leur légitimité contestée, en étant soupçonnées de « *communautarisme* », donc de fonctionner de manière contraire à ce qui est attendu d'elles (défendre l'intérêt général, promouvoir le sentiment d'appartenance à la cité, etc.).

L'injonction municipale à participer s'accompagne d'un soupçon à l'égard d'associations auxquelles les élus et d'autres acteurs reprochent de s'identifier à des espaces plus vastes que la seule commune ou le seul quartier de résidence de leurs membres. Pour autant, rien ne dit que les individus résidant dans un quartier vont tous s'y identifier et, de ce fait, s'investir dans le conseil consultatif de ce quartier, d'autant que l'espace du quartier « *consulté* » est délimité de l'extérieur par la municipalité et ne saurait correspondre à la multiplicité des quartiers, en tant qu'espaces vécus par les individus. Les créations de conseils consultatifs procèdent de ce postulat, insuffisamment interrogé par la science politique [Neveu, 2007], selon lequel les individus s'identifieraient au quartier où ils vivent. Le soupçon d'illégitimité à l'encontre des associations de migrants prend d'autant plus de force que celles-ci s'identifient manifestement à d'autres espaces que le quartier ou la commune et à d'autres groupes sociaux que ceux des « *habitants-citoyens* ». Dans le cas des conseils consultatifs d'étrangers, les municipalités privilégient des associations perçues comme « *non-communautaires* », davantage orientées vers l'espace d'installation (et l'échelle locale) que vers d'autres espaces, notamment celui d'origine. La marginalisation peut également être volontaire, comme dans le cas des JDME au Pré-Saint-Gervais, qui entretiennent de bonnes relations avec le Maire, mais ne souhaitent pas s'investir dans un conseil de quartier, alors que leurs objectifs et leurs activités sont tournés vers le Maroc. Dans ce contexte, les municipalités sollicitent des associations de solidarité avec les étrangers, composées pour partie de Français issus de l'immigration, ce qui démontre que les associations de migrants ne se sont pas totalement autonomisées de ces dernières.

Avant de décrire cette autonomisation, dans la section suivante, comme un processus historique favorisant l'émergence d'un militantisme post-colonial, il me faut revenir sur certains effets conjugués des injonctions identitaires des Etats français et marocain ; ceux à l'égard de la transposition de la composante musulmane de l'identité nationale marocaine. Les deux Etats semblent en effet s'accorder pour freiner l'autonomisation d'un islam associatif porté par des individus de toutes origines, et parmi lesquels les migrants marocains tiennent une large part. A leur sujet, on peut parler d'une gestion post-coloniale de l'islam.

B - Une gestion post-coloniale de l'islam

L'analyse précédente⁴⁷⁷ des formes de transposition associative en France de la composante musulmane de l'identité nationale marocaine m'a permis d'aboutir à trois conclusions. La première est que les associations culturelles locales à forte composante « marocaine » et les mosquées dont les fidèles sont majoritairement d'origine marocaine ne correspondent pas, sauf exceptions, à ma définition de l'association de migrants marocains, du point de vue des activités qu'elles mènent. La seconde est le caractère transnational de l'islam, en tant que religion universaliste, et de l'islam associatif en particulier, du point de vue de sa composition démographique et des registres qu'il emploie : des lieux de culte et des organisations nationales (l'UOIF, pour l'essentiel) regroupent différentes origines nationales, selon des rituels et des ressources puisés à l'étranger et investis de nouvelles significations en France.

Mais c'est la troisième conclusion de cette analyse que je souhaite développer ici : celle concernant le contrôle à distance exercé par l'Etat marocain, via la FNMF, sur des dizaines de lieux de culte. Ce contrôle n'est rendu effectif que par l'accord dont il bénéficie de la part de l'Etat français, depuis la création en 2003 du Conseil français du culte musulman (CFCM). J'ai déjà indiqué que la FNMF avait remporté 16 sièges sur 41 lors des premières élections au Conseil d'administration du CFCM en 2003. En 2005, le succès est réédité, avec 19 sièges remportés sur 43, contre dix pour l'UOIF (qui perd trois sièges) et dix pour la GMP (qui en gagne quatre). Entre 2003 et 2005, le soutien des consulats marocains aux candidats présentés par la FNMF à l'échelle locale s'est même renforcé.⁴⁷⁸ A l'échelle régionale, l'influence croissante de la FNMF se traduit par sa victoire dans une petite dizaine de régions sur 25⁴⁷⁹, dont l'Auvergne (50 %), la Bourgogne (41 %), le Centre (66 %), la Corse (la FNMF est la seule candidate), la Haute-Normandie (43 %), l'Est de l'Ile-de-France (82 %), le Languedoc-Roussillon (51 %), Midi-Pyrénées (72 %) et l'Ouest (33 %). Le « territoire » de la FNMF couvre la partie centrale de l'espace français, du Sud au Nord, à l'exclusion de trois régions où son score diminue (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et du Grand Ouest (cf. carte 25).

Ces statistiques auraient ici peu de valeur, si elles ne s'accompagnaient d'un changement du statut du CFCM dans le champ politique français. Fondé au départ pour organiser le culte (abattage rituel, aumônerie carcérale, financement des mosquées, pèlerinage, etc.) le CFCM apparaît en effet, selon une lecture proposée, entre autres, par Gilles Kepel, comme un substitut à la représentation politique des étrangers de confession musulmane. Pour cet auteur, le CFCM « est destiné à jouer le rôle de substitut à une représentation politique défectueuse [...] d'une population qui, pourtant, en majorité, n'est pas pratiquante et qui ne fait pas de l'identité religieuse son mode d'expression sur la scène politique. »⁴⁸⁰

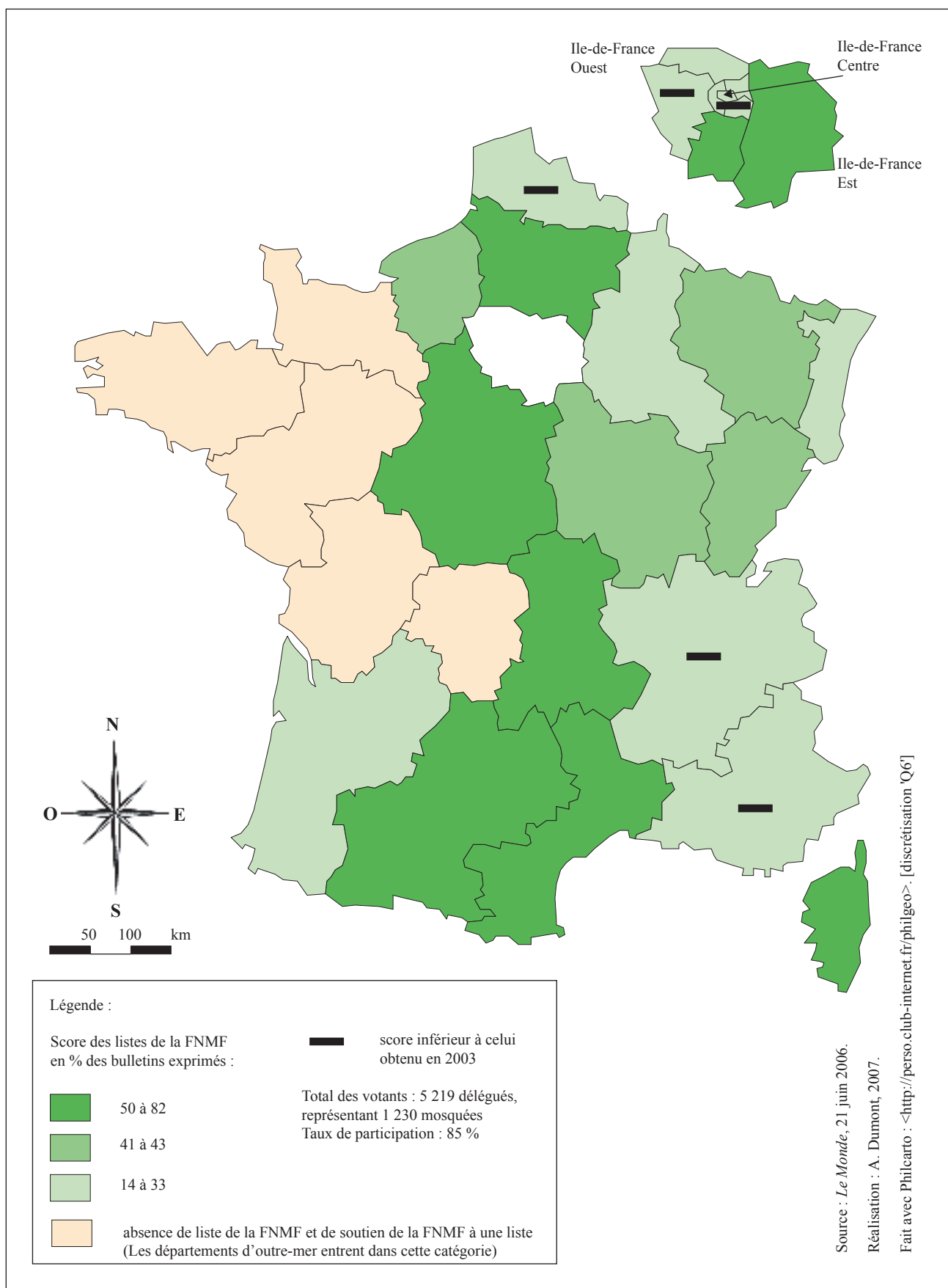
⁴⁷⁷ Se reporter au chapitre 3 (section III).

⁴⁷⁸ Xavier Ternisien, « Le renouvellement du CFCM mobilise plus de mosquées », *Le Monde*, 6 juin 2005.

⁴⁷⁹ La région d'Ile-de-France est divisée en trois et les DOM comptent pour une seule région.

⁴⁸⁰ Interview de Gilles Kepel par Laurent Mouloud, « Le CFCM repose aussi sur un non-dit politique », *L'Humanité*, 11 novembre 2004.

Carte 25 : Score de la FNMF aux élections du CFCM du 18 juin 2005 selon les régions



De fait, depuis 2003, le CFCM a été sollicité par l'Etat, les médias et les partis politiques sur des questions s'écartant de la gestion du culte, telle que la libération des otages français en Irak en 2005, lorsque ses dirigeants prolongent l'action de l'Etat français en activant leurs réseaux transnationaux [Leveau, 2005 : 56]. En outre, le mode de désignation de ses membres relève de la logique de la représentation politique et les étrangers peuvent voter et être élus, ce qui contraste fortement avec leur exclusion du champ électoral.⁴⁸¹ En effet, les membres du CA national sont élus par des conseillers régionaux (CRCM), eux-mêmes élus par des adhérents d'associations culturelles locales, des « *délégués* » au nombre de 5 200 aux élections de 2005, dont 15 % d'abstentionnistes.⁴⁸² Enfin, si les membres du CA national sont élus, ceux du bureau national sont directement nommés par le Ministère français de l'intérieur, parmi des personnalités musulmanes et les responsables des trois principales fédérations. Autrement dit, les migrants marocains qui n'ont pas la nationalité française, et sont donc privés de représentation politique, sont représentés en tant que musulmans par le CFCM et ses responsables cooptés par les Etats français et marocain. La sous-représentation des personnes d'origine marocaine (entre autres) dans le champ politique français se conjugue alors au fait qu'ils se voient attribués par la société française une identité musulmane. Dès lors, c'est l'ensemble des migrants marocains, indépendamment de leur nationalité, que le CFCM se trouve, en certaines occasions, en charge de représenter.

Dans ce contexte, nombreux sont les opposants à un CFCM perçu comme « *néo-colonial* »⁴⁸³ : ce sont notamment des élus des CRCM contestant l'absence de légitimité du bureau national et des grandes fédérations, des militants de l'ATmF et ceux de nombreuses associations et médias musulmans. Pour ma part, si je qualifie cette gestion de l'islam de post-coloniale, c'est pour signifier que des associations, des mosquées locales et des responsables du CFCM sont contrôlés par l'Etat marocain avec l'accord de l'Etat français, et inversement. Les intérêts des deux Etats, qui peuvent diverger à l'avenir, sont communs tant que ce contrôle s'exerce au nom de la lutte contre l'islamisme. D'une part, le CFCM, en institutionnalisant le culte musulman, permettrait de diminuer (selon ses promoteurs) les risques de pratiques et de représentations hétérodoxes de l'islam parmi les migrants marocains. D'autre part, la monarchie marocaine a conscience de ne plus disposer du monopole de la légitimité religieuse, à l'intérieur de ses frontières comme à l'étranger [Zeghal, 2005]. Cela explique que le regroupement de lieux de culte autour des candidats et responsables de la FNMF ne s'opère pas selon des logiques strictement religieuses, liées au rituel par exemple, mais selon les logiques là encore d'un nationalisme de longue distance.⁴⁸⁴

⁴⁸¹ Ainsi, alors qu'ils facilitent la tenue des élections au CFCM, les préfets interdisent des référendums locaux de la campagne « *votation citoyenne* », organisés par des municipalités de gauche au sujet du droit de vote et d'éligibilité des étrangers. L'exemple le plus récent est celui de Saint-Denis en 2006.

⁴⁸² La répartition des sièges aux CA régional et national est fonction de la surface de prière des mosquées.

⁴⁸³ Plusieurs contributions usant de ce registre sont publiées par le site <<http://www.oumma.com>>.

⁴⁸⁴ D'après un expert anonyme du ministère de l'intérieur français, ce qui fédère les Marocains pratiquants autour de la FNMF, c'est « *un sentiment national très fort* » et non une allégeance religieuse. Il cite l'exemple de la mosquée de Mantes-la-Jolie, dont l'imam est « *très rétif aux ordres de Rabat* » en matière de prêche, mais où les Marocains se sont regroupés sur une liste FNMF aux élections de 2003. Source : « Au cœur de l'islam de France », *Le journal hebdo*, n°185, 4-10 décembre 2004.

J'ai déjà noté que la marocanisation de la FNMF date de 1995, à un moment où le terrorisme islamiste se développe de façon endémique en Algérie, entraînant la fermeture des frontières algéro-marocaines dès 1994. En France, débute alors une série d'attentats du GIA algérien, qui incite le gouvernement Balladur à solliciter l'appui des Etats d'origine dans la lutte contre l'islamisme. Cette convergence d'intérêts est renforcée, suite aux résultats des enquêtes sur les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et du 16 mai 2004 à Madrid, qui mettent en cause plusieurs migrants marocains⁴⁸⁵ et bousculent l'image d'un islam marocain « *modéré* » dans les pays d'accueil européens.⁴⁸⁶

Une telle lecture post-coloniale rejoint plusieurs observations empiriques et théoriques récentes en science politique. En conclusion de son enquête au Luth à Gennevilliers, Olivier Masclet insiste sur les effets de la fermeture du champ politique : retrait des militants associatifs, volatilité électorale, forte abstention et émergence de l'islam comme identification politique. L'auteur s'interroge alors sur « *les conséquences de cette légitimation par la religion des populations issues de l'immigration algérienne et marocaine [qui intervient] très tardivement en lieu et place d'une réelle reconnaissance politique des militants de cité* » [Masclet, 2003 : 307]. L'idée d'un communautarisme religieux produit par l'Etat français parcourt les travaux de Vincent Geisser [1997, 2003, 2004a, 2004b, 2005] sur les mécanismes de production institutionnelle de l'ethnicité en France. L'auteur souligne notamment que « *les relations entre l'Etat français et les cultes minoritaires sont traversées en permanence par cette tension entre l'idéal d'universalité, que sous-tend la citoyenneté, et la tentation de leur octroyer des statuts particuliers, voire protecteurs* » [Neveu, 1999 : 211]. D'un côté les revendications d'égalité formulées par les associations de migrants sont interprétées comme une marque de « *communautarisme* » par l'Etat français, dès lors que ces associations effectuent leur passage au politique [Belorgey ; Guénif ; Simon, 2005 : 71] ; de l'autre côté, ce même Etat s'appuie sur ceux d'origine et sur les associations qu'ils téléguident pour produire, en somme, un nouveau type de communautarisme.

En 2006, le bilan du CFCM quant à l'organisation du culte est faible. Les rivalités internes entre fédérations le décrédibilisent dans l'espace public national tandis qu'à l'échelle locale, on observe la constitution de « *pôles musulmans autonomes* » dans certaines villes et régions, en marge des représentations locales des fédérations nationales et des réseaux consulaires [Frégosi, 2006 : 79]. Sur le terrain, cette autonomisation est perceptible dans des projets de construction de mosquées : à Gennevilliers, avec le projet Ennour auquel participe l'ATmF pour éviter, selon Mohamed, « *la catastrophe, comme à Asnières* », c'est-à-dire en assurer l'autonomie vis-à-vis des Etats d'installation et d'origine ; et à Nantes, avec le projet Arrahma de l'Association culturelle musulmane de Nantes Nord (ACMNN), qui apparaît comme

⁴⁸⁵ Début 2007, 15 des 29 inculpés sont marocains au procès des attentats de Madrid.

⁴⁸⁶ Aux Pays-Bas par exemple, l'origine marocaine des meurtriers présumés du cinéaste Théo Van Gogh, tué le 2 novembre 2004, donne lieu à des tensions diplomatiques. Frits Bolkestein, commissaire européen, accuse le Maroc d'être « *un exportateur d'assassins* ». Le Ministre marocain de la justice lui réplique que les personnes arrêtées ont « *non seulement la double nationalité marocaine et hollandaise, mais certains d'entre sont carrément nés aux Pays-Bas [...] ce qui me pousse à prendre avec beaucoup de précautions la marocanité des actes terroristes commis aux Pays-Bas*. Source : dépêche AFP du 16 décembre 2004.

autonome vis-à-vis des fédérations et des consulats, comparé à celui, concurrent, de l'Association islamique de l'Ouest de la France, affiliée à l'UOIF.⁴⁸⁷

Il ne s'agit donc pas de surestimer l'influence du CFCM et de la FNMF sur l'exercice du culte musulman par les migrants marocains. Mais la confusion du statut du CFCM et la conjonction de l'action des Etats français et marocain participent à renforcer la dimension post-coloniale du contexte dans lequel s'expriment ces sentiments religieux. A l'échelle nationale, les Marocains et l'ensemble des étrangers sont l'objet d'une représentation institutionnelle sur la seule base de leur confession musulmane. En outre, selon une étude comparative de Marco Martiniello [Conseil de l'Europe, 1999 : 82-95], les instances de consultation des étrangers non-communautaires ne permettent pas la satisfaction de leurs besoins et de leurs intérêts, ni la réduction de leur impuissance politique. La portée symbolique du CFCM dans le champ politique est donc bien supérieure à son efficacité pratique dans l'organisation du culte.

La sous-représentation électorale, la marginalisation dans l'espace public local et la gestion étatique franco-marocaine de l'islam forment donc les trois piliers du contexte politique dans lequel évoluent les associations étudiées. Ce contexte tend à marquer d'une empreinte post-coloniale les significations que ces migrants associés accordent à la marocanité. Aux injonctions identitaires post-coloniales mises en évidence dans cette section font ainsi écho, du côté des militants, des stratégies post-coloniales de distinction observables dans les pratiques et les représentations politiques de certaines associations.

⁴⁸⁷ Créée en 1992 à partir d'un réseau d'entraide d'une cinquantaine de père maghrébins, dont quelques migrants marocains, l'ACMNN a d'innombrables activités, notamment culturelles, et est fortement soutenue depuis sa création par la municipalité. L'AIOF, implantée dans un autre quartier, Malakoff, est plus ancienne (1983). Toutes deux gèrent un lieu de culte.

II - PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS DU MILITANTISME POST-COLONIAL

L'une des conclusions du chapitre 3 était que la transposition associative en France des appartenances ethniques vécues au Maroc est plus faible, mais aussi plus politique, ou politisée, que dans d'autres pays d'installation (Pays-Bas et Espagne notamment). Affirmer en France une ethnicité arabe, maghrébine ou berbère implique un travail militant de déconstruction et de reconstruction afin de légitimer cette identité dans l'espace public. A la lumière des développements précédents, la nécessité de ce travail militant apparaît plus clairement. L'espace public français, tant national que local, est en effet caractérisé par une « *tension constitutive de la citoyenneté entre individuation et inscription dans un/des collectif(s)* » [Neveu, 1999 : 227] et « *l'absence d'espace(s) public(s) partiel(s) qui serai(en)t relativement autonome(s) par rapport aux injonctions de l'Etat* » [ibid. : 253].

Je me demandai alors, à l'issue du chapitre 3, si les associations défendant l'« *arabité* », la « *maghrébinité* » ou la « *berbérété* » des migrants marocains renouvelaient ou non les significations associatives existantes de la marocanité. Cette piste de réflexion peut désormais être empruntée en s'appuyant sur l'histoire de ces associations et en considérant leur autonomisation identitaire non plus sous l'angle, trop déterministe, d'« *appartenances ethniques* » transposées ou non, mais sous celui d'une ethnicité définie, au sens de Barth, de manière dynamique et interactionniste.

Dans cette perspective, je définis l'autonomisation des associations de migrants marocains en France comme le processus par lequel ces associations s'affirment et affirment leur identité en se différenciant des autres groupes (associations, partis, syndicats, pour l'essentiel) par des initiatives, c'est-à-dire des actions délibérées et en particulier des mobilisations dont les migrants marocains sont les acteurs et les bénéficiaires. Cette affirmation et cette différenciation ne sont pas deux aspects séparés de l'autonomie, mais bien la double forme qu'elle prend simultanément. Celle-ci s'exprime par un « *savoir-faire* », une capacité du groupe à se constituer et maintenir un monde, et par un « *pouvoir-faire* », une capacité de ce groupe à agir sur et transformer ce monde [Ma Mung, 1999a : 40-47].

L'autonomisation est donc une notion qui permet de comprendre les stratégies de distinction des acteurs [Mathieu, 2002 : 81] et qui, appliquée à l'hypothèse de la marocanité associative, insiste sur trois des idées qu'elle sous-tend : la prise en compte du temps long ; le fait que la distinction (ou la différenciation) s'accompagne d'une affirmation identitaire des associations étudiées ; enfin, le fait que ce sont les migrants associés qui « *accordent* » des significations à leur marocanité, cet accord impliquant une certaine autonomie des associations elles-mêmes. La notion revêt donc un sens différent de celui employé dans le chapitre 3, où elle s'exerçait, d'une part, à l'égard de groupes et d'identité (arabe, berbère, juive, maghrébine, sahraouie) existants au Maroc, d'autre part à l'égard de l'identité nationale telle qu'elle transparaît de la devise officielle du Royaume (Dieu, la patrie, le roi). L'autonomisation dont il est question ici s'exerce surtout, dans l'espace d'installation, à l'égard des groupes (de migrants d'autres

origines, de Français de naissance ou regroupant les deux), de leurs identités. Résultat des stratégies associatives de distinction des migrants marocains, face aux injonctions identitaires post-coloniales étudiées précédemment, cette autonomisation est observable dans les pratiques et les représentations politiques de certaines associations de migrants marocains, sur lesquelles portera l'essentiel de cette section. Elle provoque notamment des reconversions de militants issus du pôle progressiste, qui adoptent des grilles de lecture post-coloniales pour traiter de thèmes communs à d'autres militants, migrants ou non. Ces thèmes sont la défense des droits de l'Homme, le développement des lieux d'origine et la lutte contre les discriminations.

Mais cette autonomisation passe aussi par une réappropriation de l'histoire et la construction, par les associations, d'une mémoire collective de la migration marocaine. Il s'avère que cette mémoire est avant tout militante, car il s'agit d'une mémoire des luttes des migrants dans l'espace d'installation. Cette mémoire militante est aussi, de plus en plus, post-coloniale, au sens où elle vise à réhabiliter, en France et au Maroc, les « *oubliés de l'Histoire* ». L'exemple choisi ici, et qui conclut ce chapitre, est celui des anciens combattants marocains de l'armée française. Leur situation provoque une mobilisation d'anciens amicalistes et de militants issus du pôle progressiste, aux échelles locales, nationale et transnationale. Cette mobilisation est emblématique du militantisme post-colonial dont j'essaie de démontrer l'existence, et plus largement, des dynamiques politiques qui structurent les significations associatives de la marocanité en France depuis les années 1960.

1. DE L'AUTONOMISATION ASSOCIATIVE A LA RECONVERSION MILITANTE POST-COLONIALE

A - L'autonomisation inachevée des associations de migrants marocains

Les relations entre les associations étudiées et les associations, partis et syndicats français et marocains ont été étudiées de manière transversale dans les chapitre 5 à 7. Pour la période récente, le chapitre précédent a proposé une relecture, à travers la notion de patriotisme à distance, des injonctions identitaires de l'Etat marocain à l'égard des migrants marocains, qui a permis de dépasser l'idée de transposition associative de l'identité nationale. Quant aux injonctions identitaires de l'Etat français, elles ont été intégrées au début de ce chapitre dans l'explication de la sous-représentation des migrants marocains – et de leurs associations – dans le champ électoral français.

Il s'agit ici de poursuivre cette réflexion en démontrant, à partir d'éléments déjà exposés, le caractère inachevé de l'autonomisation des associations de migrants marocains vis-à-vis des associations « *françaises* », celles composées majoritairement de Français de naissance. Cet inachèvement signale, en même temps qu'il renforce, la dimension post-coloniale des significations que les migrants associés accordent à leur marocanité.

Cette autonomisation ne débute qu'avec la loi du 9 octobre 1981 : auparavant, les petits groupes de nationalistes des années 1930 et 1950, puis les associations AMF et UNEM des années 1960 et 1970 ne rassemblent que quelques dizaines, puis centaines d'exilés politiques. Du fait de cette composition et de la répression à laquelle les exposent des activités toujours à la limite de la légalité et entièrement tournées vers la lutte politique au Maroc, les groupes nationalistes n'ont aucune influence sur les milliers de travailleurs marocains émigrés. Les associations françaises n'améliorent pas leur visibilité. En effet, dans ces années 1930 et 1950 et comme décrit au chapitre 5, les soutiens politiques français au nationalisme marocain sont rares en France. Quand ils existent, ils sont surtout socialistes (revue *Maghreb* 1932-1936) ou catholiques (Comité France-Maghreb 1953-1954) et, de ce fait, adoptent une attitude méfiante, sinon hostile, à la double dimension monarchiste et musulmane de ce nationalisme. Du côté des syndicats, il faut attendre la fin des années 1960 pour assister à un début de prise en compte des revendications des travailleurs marocains et la fin des années 1970 pour mesurer les progrès de leur syndicalisation. A cet égard, la situation en France diffère de celle au Maroc où, à compter de 1950, la question de l'autonomisation syndicale et celle de l'indépendance nationale sont indissolublement liées.

A ses débuts, l'AMF ne tisse pas de liens avec les associations françaises et est totalement dépendante de l'UNFP. La situation change dans les années 1968-1972 : les exilés politiques se rapprochent des travailleurs immigrés, qu'ils alphabétisent à la Bourse du travail de Gennevilliers ; des sections de l'AMF s'implantent en banlieue parisienne ; enfin, des contacts sont noués avec la CGT et la CFDT, lors de la première vague de « *grèves marocaines* » (1971-1975). L'attitude des syndicats français est teintée de paternalisme à l'égard des travailleurs marocains et de l'AMF, lors de la grève à Chausson de 1975 notamment, tandis que des formes autonomes de lutte apparaissent lors d'autres grèves, aux usines Pennaroya par exemple, dont l'AMF est absente. Il faut rappeler que les étrangers ne disposeront qu'en 1975 du droit d'être délégué syndical : en attendant, ce sont des délégués français qui parlent en leur nom.

Le milieu des années 1970 marque un tournant, puisque l'AMF s'autonomise vis-à-vis de l'UNFP et se rapproche de l'extrême-gauche française, au point d'en devenir dépendante en termes d'efficacité (réussite d'une grève, par exemple), de légitimité politique et de visibilité publique. L'émergence d'une « *cause immigrée* » aux marges du champ politique français (1960-1973) ne s'accompagne pas d'une autonomisation de l'AMF, puisque les prises de position en faveur des migrants répondent à des enjeux internes à la gauche française : il s'agit de combattre « *l'Etat capitaliste* », dénoncé comme étant impérialiste (par les CUFI) ou raciste (par les CDVDTI), et de contester le monopole de la représentation du prolétariat auquel prétendent le PCF et la CGT. L'AMF affirme sa singularité à la fin de la décennie, en se scindant à propos d'enjeux politiques strictement marocains, au moment de la Marche verte. Elle se différencie ainsi des associations et des partis français, mais ne peut activer cette différence, donc gagner en autonomie, en raison de la double répression étatique qu'elle subit.

Cette situation change en 1981, avec l'accès à la liberté d'association. L'ATMF adopte des positions singulières en tentant de faire naître une « *communauté syndicale* » des travailleurs

marocains et de leurs familles. Des tensions persistent avec les associations et les syndicats français, par exemple avec la CGT lors de la grève de Talbot Poissy (1983-1984). Celle-ci est menée par l'ATMF au nom de l'« *autonomie* » des luttes des ouvriers marocains, à la fois organisationnelle et identitaire.⁴⁸⁸ Les relations entre l'ATMF et les syndicats semblent s'équilibrer : les militants de l'ATMF incitent les migrants marocains à se syndiquer en tant qu'ouvriers et, secondairement, à adhérer à l'association en tant que Marocains. Alors que l'AMF était une courroie de transmission entre l'UNFP et les migrants marocains en France, l'ATMF se veut médiatrice entre ceux-ci et les syndicats français. Sa position correspond à la notion d'« *intégration par l'autonomie* » développée par Gilles Verbunt [1980] pour désigner, dans les années 1977-1980, l'émergence d'associations, de collectifs et de formes de luttes autonomes de migrants aux côtés d'organisations françaises de solidarité et non plus de « *soutien* ». Ces mobilisations, qui se déroulent dans le cadre communautaire, ont pour but « *la satisfaction de besoins spécifiques reconnus par eux [les migrants], dans une relation à la fois conflictuelle et solidaire avec les organisations françaises et indépendamment de volontés politiques extérieures au milieu immigré* » [Verbunt, 1980 : 168-169].

Cette notion est particulièrement adaptée à la FASTI, créée en 1966, qui adopte la « position la plus marginale et « hérétique » qui soit dans le champ des associations de défense des droits de l'homme et des associations antiracistes » [Siméant, 1998 : 357]. Cette position consiste à se spécialiser dans la défense des droits des migrants et le soutien à leurs luttes, à respecter l'autonomie de ses associations locales (ASTI) et à instaurer la parité entre Français et étrangers au sein de ses instances nationales. Des membres de l'ATMF y militent dans les années 1970. Cependant, selon Johanna Siméant, dans les années 1990, seuls 5 % des membres des ASTI sont de nationalité étrangère.

Le même processus d'« *intégration par l'autonomie* » est observable, un peu plus tard, dans la défense des droits de l'Homme, puisqu'aux CLCRM créés par des Français en 1972, se substitue l'ASDHOM en 1984. Au départ, celle-ci joue un rôle de médiation entre la LDH française et l'AMDH marocaine, dont elle est la transposition en exil, jusqu'à ce qu'elle s'en autonomise à la fin des années 1980.

Le mouvement « *beur* » pose en des termes nouveaux cette question de l'autonomie organisationnelle, comme conséquence de ce qui est perçu par certains de ses acteurs comme une autonomie identitaire des jeunes issus de l'immigration maghrébine. Des associations nées alors se définissent comme « *interculturelles* » (le CID, par exemple) et revendiquent plutôt une autonomie, non pas vis-à-vis des organisations françaises existantes, mais des injonctions identitaires nationales, ethniques et religieuses. Les rapprochements esquissés, dans le reflux de ce mouvement, entre certaines associations de jeunes et celles de migrants

⁴⁸⁸ Ma définition de l'autonomie exclut les relations entretenues, d'une part au sein de l'AMF et de l'ATMF entre les sections locales et les directions nationales, d'autre part au sein des fédérations, collectifs et autres coordinations, auxquelles ces deux associations ont participé. Cette « *autonomie* » d'abord organisationnelle a peu à voir avec la dimension post-coloniale de mon hypothèse et s'explique par une sorte de reproduction en série de la scission originelle entre les deux associations. Les chapitres 5 à 7 fournissent plusieurs exemples de ces conflits entre les deux associations, notamment par coordinations européennes interposées, au sein du CAIF (1984-1991) et du collectif Maroc solidarité (1997).

maghrébins sont fondés sur l'idée que ces deux types d'associations puissent constituer un mouvement social autonome. Cette idée parcourt la période qui s'étend des Etats généraux de l'immigration (1988), organisés par Mémoire fertile, aux Etats généraux des associations issues de l'immigration et des quartiers (2001), organisés par l'ATmF. Des associations comme le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB) la font vivre encore en 2007.

Dans les années 1990, c'est autour du développement que ressurgit cette question de l'autonomie. Les associations de migrants marocains investissent en effet un secteur d'activités déjà institutionnalisé, voire un véritable marché, dans lequel les associations les plus expérimentées et les mieux dotées en ressources jouent le double rôle de « *gardiennes* » et d'« *accoucheuses* » des projets présentés par les migrants : elles ne financent ou ne font accéder à leurs bailleurs que ceux qu'elles jugent conformes aux critères qu'elles ont déjà établis. Cela freine la reconnaissance du rôle spécifique des migrants marocains dans le développement et, avec lui, l'autonomisation de leurs associations. Certaines structures françaises, notamment le CCFD et l'Institut Panos [Lacroix, 2003 : 319-322], sont cependant plus promptes à reconnaître l'existence de ce qu'elles nomment des organisations de solidarité internationale « *issues de l'immigration* » (OSIM). Mais l'autonomisation des associations de migrants marocains oeuvrant pour le développement au Maroc n'est tangible que dans les années 2000, avec leur participation (via IDD et M&D) au FORIM, qui leur facilite l'accès aux bailleurs et aux administrations.⁴⁸⁹

Un second domaine d'activités encore largement dominé par les associations françaises, au détriment des associations de migrants, est celui de l'anti-racisme. Déjà, dans les années 1980, les associations de jeunes issus de l'immigration critiquent le monopole exercé par SOS racisme sur l'anti-racisme. Outre les motifs déjà cités de cette critique⁴⁹⁰, le slogan à succès « *touche pas à mon pote* » est symptomatique de la marginalisation des migrants et de leurs enfants, puisqu'il s'agit – semble-t-il – d'une phrase qu'adresse un Français blanc à un autre Français blanc. Cette marginalisation est perceptible aujourd'hui dans la lutte contre les discriminations, où les associations de solidarité (MRAP, GISTI, LDH, etc.) apparaissent comme dominantes, tant dans les médias que devant les tribunaux (en tant que parties civiles) ou dans les négociations avec les pouvoirs publics.

« Il y a toujours des petites frustrations. Par exemple, le cas du Marocain qui a été jeté à la Seine en 1995. C'était l'ATMF qui a été à l'origine pour demander chaque année un rassemblement à la mémoire de Brahim Bouarram. Et on a vu, chaque année, que c'est un peu le MRAP qui apparaît comme organisateur. Il a fallu qu'on le rappelle en 2001, quand j'étais coordinateur, pour une fois on a fait un balayage, pour que l'ATMF pour une fois soit reconnue en tant que telle. C'est vrai que pour les sans-papiers aussi, il y a eu des tiraillements. »

[Malik, ATmF Gennevilliers]

L'autonomisation des associations de migrants marocains vis-à-vis des associations françaises est donc inachevée. L'expression autonome d'un nationalisme de longue distance s'est

⁴⁸⁹ Se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 1Ac) et à la bibliographie.

⁴⁹⁰ Se reporter au chapitre 6 (section II, paragraphe 1Ac).

révélee difficile, tandis que l'autonomie para-syndicale des migrants marocains n'a existé qu'une dizaine d'années (1972-1984). Enfin, l'idée d'un mouvement associatif autonome des migrants, qu'ils soient marocains, maghrébins ou originaires d'autres espaces, a fait long feu. L'autonomisation s'est ensuite réalisée dans des secteurs d'activités particuliers, notamment ceux des droits de l'Homme, du développement local et de la lutte contre les discriminations. Le premier signe le passage à une contestation de l'Etat marocain au nom de valeurs universelles, ce qui semble valider la thèse post-nationaliste ; le second procède d'une volonté de suppléer à cet Etat pour réaliser localement les idéaux de l'indépendance ; enfin, la lutte contre les discriminations se réfère à l'histoire de la colonisation et vise à battre en brèche des représentations post-coloniales des migrants maghrébins et de leurs enfants.

B - La reconversion post-coloniale des militants du pôle progressiste

Les reconversions présentées ici sont les seules relevées sur le terrain, qui témoignent de l'émergence d'un militantisme de type post-colonial, mais d'autres reconversions auraient pu être repérées dans d'autres villes, auprès d'autres associations et interviewés. Le fait que celles étudiées ici ne concernent que les militants issus du pôle progressiste ne limite pas la validation de l'hypothèse elle-même. Ces militants sont en effet les plus anciennement engagés dans la vie associative en France et les associations qu'ils ont créées sont, encore aujourd'hui, très dynamiques en termes de mobilisation. Leur capacité d'influer sur le militantisme des autres migrants marocains associés semble intacte, d'après mes observations, dont certaines hors du terrain au sens strict, et d'après les propos d'interviewés plus jeunes, cités ici et qui n'ont pas connu, par définition, le pôle progressiste des années 1960-1995.

a) La promotion des droits de l'Homme : un militantisme post-national ?

J'ai déjà souligné que le registre des droits de l'Homme a d'abord été employé au Maroc par l'AMDH, en 1979, pour défendre les droits des prisonniers politiques et susciter un mouvement de masse en leur faveur. La situation change à la fin des années 1980, tant au Maroc qu'en France, lorsque le mouvement marocain des droits de l'Homme, notamment l'OMDH créée en 1988, s'élargit à d'autres partis que ceux de gauche et se réfère aux droits de l'Homme en tant que principes universels. L'amnistie de 1994 marque l'essor de ce mouvement et de ces reconversions militantes décrites par Marguerite Rollinde [2002].

J'ai aussi observé ces reconversions en France pour la même période au sein de l'ASDHOM, qui s'autonomise de l'AMDH à la fin des années 1980 pour défendre les droits de l'Homme « *tels que reconnus universellement* », en dépassant les clivages partisans et les tabous liés au nationalisme marocain, qu'il s'agisse du droit des Sahraouis à l'auto-détermination, de la condition des femmes ou de la place de l'islam dans la société.⁴⁹¹ La cohésion des membres de l'ASDHOM se fonde autant sur leur marocanité que sur le partage d'un passé militant, de la recherche du consensus dans les décisions et d'un esprit fraternel et tolérant presque

⁴⁹¹ L'histoire de l'ASDHOM de 1984 à 1995 a été présentée au chapitre 6 (section III, paragraphe 1).

palpable, par exemple, dans le stand qu'elle tient chaque année à la fête de l'Humanité de la Courneuve. Peut-on alors parler de militantisme post-colonial à son sujet ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un militantisme « *post-national* » ?

La promotion des droits de l'Homme est en effet une cause post-nationale, au sens où ces droits revendiqués auprès d'un Etat ne sont plus attachés à la possession de la nationalité de cet Etat. Ces revendications se fondent sur le droit international (la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 par exemple) et sollicitent l'appui des instances supra-nationales, telle que l'ONU. Cet ensemble de droits et d'acteurs forme ce que Yasemin Nuhoglu Soysal [1994] appelle une sphère post-nationale, qui se superposerait aux sphères nationales. Contrairement à des identités territorialisées dans leur conception et leur expression, ces droits supra-nationaux seraient universels, uniformes et abstraits [Soysal, 1994: 159]. Dans cette perspective, ce n'est plus le sentiment d'appartenance national mais celui d'appartenir à l'humanité qui susciterait un militantisme des droits de l'Homme.

L'ASDHOM et, de manière générale, les associations d'anciens exilés marocains participent-elles de cette sphère post-nationale ? Leurs revendications s'adressent en fait uniquement à l'Etat marocain et, qu'il s'agisse du droit au retour, de la réparation des préjudices subis ou du droit à la réintégration dans la fonction publique, ce militantisme s'exerce dans un cadre national ou transnational. Le processus dans lequel s'engage l'ASDHOM des années 2000 est d'ailleurs celui de la « *réconciliation nationale* » marocaine. Comme ceux de la CDME ou des JDME, ses militants font preuve à distance d'un « *patriotisme juridique* », c'est-à-dire un attachement aux principes de démocratie et d'Etat de droit. Mais ce patriotisme s'exerce en direction du seul Maroc. Il n'est qu'à écouter ses militants, tel Saïd, déjà cité, pour comprendre la force de leur attachement à ce pays qu'ils ont dû quitter dans la douleur.

S'il ne s'agit pas d'un militantisme post-national, l'attachement aux principes démocratiques a pu sortir renforcée de l'expérience de l'exil et du contact répété des militants de l'ASDHOM avec ceux d'organisations telles qu'Amnesty international ou la FIDH, auxquelles certains anciens exilés ont même adhéré. Cependant, les significations qu'accordent les associations d'anciens exilés à la marocanité sont mieux décrites par la notion de patriotisme juridique, exprimé à distance et qui permet de relier le sentiment d'appartenance nationale au registre des droits universels. Les singularités historiques et politiques de ces mobilisations m'incitent à insister sur la dimension post-coloniale de cette articulation entre appartenance particulière (nationale) et universalité des droits.

Je rappellerai en effet que le mouvement marocain des droits de l'Homme, dont l'ASDHOM est directement issue, plonge ses racines dans la période coloniale [Rollinde, 2002 : 19-82]. Des tensions existent encore au Maroc, où l'Etat peine à respecter les traités qu'il a signé et ratifié (ceux de 1966 notamment) lorsqu'il s'agit de revendications culturelles, linguistiques, voire territoriales portées par les minorités berbère et sahraouie. Ces revendications, occultées par le mouvement de libération nationale, émergent à la fin des années 1970 et se confrontent, jusqu'à aujourd'hui, aux composantes arabe et territoriale de l'identité nationale marocaine. Les violations des droits de l'Homme dans l'ex-Sahara occidental décolonisé pour être, en

quelque sorte, recolonisé, sont encore rarement dénoncées par les militants marocains des droits de l'Homme. A l'inverse, en France, la question de la libération des prisonniers marocains du Front Polisario est très souvent posée par les représentants des consulats, lors de rencontres associatives (de l'ASDHOM au CNMF), comme pour éprouver le patriotisme de ceux qui y participent. Pour la « *cause berbère* », je rappellerai que les militants utilisent le registre des droits de l'Homme au Maroc et en émigration ; par exemple, le Congrès mondial amazigh (CMA) exerce une influence auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) de l'ONU. Dans le même temps, ces militants s'appuient sur les particularismes locaux (droits coutumiers, dialectes, etc.) pour légitimer leurs revendications. Ces deux registres s'inscrivent chez certains militants dans une dénonciation de la domination coloniale des « *Arabes* » sur les « *Berbères* » au Maghreb.⁴⁹²

En ce sens, ces revendications berbère et sahraouie peuvent être qualifiées de post-coloniales ; leurs promoteurs puisent leurs ressources à la fois dans le registre post-national des droits de l'Homme et dans celui post-colonial des identifications.⁴⁹³ Il me semble que l'ASDHOM s'inscrit en grande partie dans ce schéma et qu'elle ne se détache pas de cette configuration historico-politique que je qualifie de post-coloniale. Ces tensions entre le particulier et l'universel persistent dans l'espace d'installation. A Nantes par exemple, la prise en charge des anciens combattants marocains oppose ainsi les associations de défense des droits de l'Homme (LDH, Washma) et la néo-amicale AFI 44, dont le président me déclare : « *il y a des associations qui sont venues, il y a les droits de l'Homme. Mais c'est pas la question. Nous, on apporte beaucoup de choses, on parle la même langue.* »

Finalement, ce qui semble être un militantisme post-national des migrants marocains associés correspond en fait à ce que j'appelle le militantisme post-colonial. Mon terrain ne me fournit qu'un seul exemple de militantisme post-national sans dimension post-coloniale : celui de Maroc entrepreneurs, pour laquelle il s'agit de conquérir non pas de nouveaux droits humains, mais de nouveaux marchés. Le Maroc est alors présenté, sur un registre libéral, comme un « *gisement d'opportunités* » et les migrants comme des « *avantages compétitifs* ». L'appropriation du discours libéral dominant n'est pas rare chez les associations de migrants. On le constate, par exemple, chez les migrants et enfants de migrants coréens de Los Angeles [Chung, 2001]. Tout cela illustre les contours flous d'une sphère post-nationale conçue en termes juridiques, alors que la notion d'espace transnational permet d'intégrer une pluralité de significations et de références, dont celles qui relèvent de la globalisation économique et financière et de l'idéologie « *néo-libérale* ».

⁴⁹² Se reporter au chapitre 3 (section II, paragraphe 2B).

⁴⁹³ L'autre source importante de tensions autour des droits de l'Homme au Maroc est liée à la place de l'islam comme religion d'Etat et dans la société. Cette tension s'exprime de 1993 à 2003, lors des débats sur la réforme du statut de la femme (*mudawwana*), lorsque Palais, associations, partis et gouvernement cherchent un équilibre entre les droits de l'Homme et la *charî'a*, défendue par les élites religieuses et les associations et partis islamistes. Qualifier cette tension de post-coloniale me semble moins pertinent que dans les deux autres cas.

b) Le développement des lieux d'origine : suppléer à l'Etat marocain, plutôt que le combattre

Je ne reprends pas ici tout ce qui a été dit sur les conditions d'émergence des projets de développement des lieux d'origine au sein des associations de migrants marocains.⁴⁹⁴ Parmi celles-ci figurent les reconversions d'une large part des militants du pôle progressiste : au sein du Forum des migrants tout d'abord, dont le président, issu de l'AMF, réoriente l'action vers le développement du Maroc ; mais surtout au sein de l'ATMF, puisque six sections participent à la création d'IDD en 1998-1999. L'exemple du village de Wartas, près de Berkane (Oriental), est emblématique de ces reconversions, tant au Maroc qu'en France. Selon des militants qui en sont originaires, « *dès le début de la résistance anticoloniale, des leaders du village ont été emprisonnés pour leurs engagements* » ; c'est ensuite la répression de 1964 contre les membres de l'UNFP qui provoque de nombreux exils ; dans les années 1970 et 1980, l'émigration interne et internationale (France, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne) est massive ; en 2000, les Wartassis vivant en France décident de créer l'association Wartas solidarité et développement au sein du réseau IDD, afin notamment de soutenir l'agriculture du village.⁴⁹⁵

On assiste donc à une recomposition post-coloniale des réseaux transnationaux de la gauche marocaine, qui se transforment en réseaux translocaux reliant des villages marocains à des quartiers français où résident des originaires de ces villages. Ainsi, au Maroc, le conflit idéologique entre le Makhzen et la gauche sur la légitimité du régime s'efface, au profit d'un conflit entre l'échelle locale et l'échelle nationale à propos du développement [Lacroix, 2003]. En France, ces reconversions provoquent discussions et débats. Le projet IDD, évoqué dès 1992 au sein de l'ATMF, a mis ainsi plusieurs années à se concrétiser. J'ai déjà cité les vifs échanges, lors du second Forum du développement solidaire (2004), entre des militants reconvertis au développement et d'autres, moins nombreux, qui militent au sein de nouvelles associations politiques (CDME, par exemple). Ce débat, qui porte sur les implications politiques d'une substitution des associations à l'Etat dans les domaines social, économique et environnemental, existe dans l'ensemble du champ associatif français. Il n'est donc pas spécifique aux migrants marocains.

Là où ceux-ci se singularisent, c'est que ce sont les mêmes militants qui, il y a quelques années, s'opposaient à tout dialogue avec l'Etat marocain, qui aujourd'hui établissent des partenariats avec ses institutions ; par exemple avec l'Office national de l'électricité, pour partager avec lui les frais d'une extension de son réseau de distribution aux villages les plus isolés. Au niveau individuel, les interviewés interprètent leur propre reconversion – et celles d'autres militants – en termes de continuité, à l'image de Yassine (Washma, Nantes), qui explique ces reconversions par de nouvelles opportunités aux échelles internationale (soutiens financiers) et locale au Maroc (associations villageoises) : « *le développement, c'est lutter*

⁴⁹⁴ Se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 1A).

⁴⁹⁵ *IDD Infos*, n°5, février 2003.

contre la misère. Nous, on voulait pas lutter contre, on voulait l'éradiquer. Mais le développement, il a toujours été là... »

Le second élément singulier dans ces projets de développement est la place prise par les jeunes, nés en France ou ayant migré en bas âge. Plusieurs exemples ont été cités d'associations majoritairement constituées de jeunes (Act Agir, Crépuscule, Palmier et savoir, etc.), qui font exception dans un paysage associatif marqué par une séparation entre les associations de parents et celles des jeunes. Cela confirme le résultat de nombreux travaux, selon lesquels les associations d'originaires d'un même lieu, ou *hometown associations*, sont les associations de migrants les plus « *inclusives* » en termes d'âge, de genre et de classe, du fait des liens qui unissent leurs membres et la diversité des activités qu'elles leur proposent [Moya, 2005 : 854]. Concernant les enfants de migrants marocains, une explication possible est que leur engagement dans le développement s'inscrit à la fois dans un souci de renouer avec les origines de leurs parents et dans des stratégies de distinction vis-à-vis d'injonctions identitaires contradictoires. Renvoyés aux origines de leurs parents en France, où ils sont perçus comme immigrés de la seconde ou de la troisième génération, ils sont montrés du doigt au Maroc, où la presse critique régulièrement leurs comportements durant les vacances d'été.

Ces jeunes, qui sont selon mon enquête d'abord des diplômés, expriment par leur engagement leur volonté de se distinguer des stéréotypes enfermant les « *jeunes issus de l'immigration* » dans l'exclusion, la marginalité ou la délinquance. Ils le font en exprimant leur franco-marocanité, en retournant le stigmate de « *l'immigré* », dont certains Marocains, à peine arrivés en France, tendent de se distinguer, tandis qu'eux, qui n'ont jamais migré, y sont assignés depuis leur naissance (voir la citation de Samir au paragraphe suivant). Ces jeunes répondent, à leur manière, à la question posée par des sociologues sur la mémoire de la migration : « *Que faire d'une origine nationale qui visiblement embarrasse tout le monde ?* » [Belbah ; Laacher, 2005].

c) La lutte contre les discriminations : une lutte post-coloniale ?

La grille de lecture post-coloniale des discriminations à l'égard des migrants et de leurs enfants est de plus en plus répandue aujourd'hui parmi les associations de migrants engagées politiquement, bien au-delà des signataires de « *l'Appel des indigènes de la République* ». Cette grille est progressivement adoptée par l'ATMF, surtout lorsqu'elle devient AtmF en 2000.⁴⁹⁶ J'ai déjà précisé alors que la conception de l'ATmF des discriminations est plus large que celle des pouvoirs publics, puisqu'aux discriminations ethniques s'ajoutent les discriminations juridiques, fondées ou non sur la nationalité. Ces deux types de discriminations sont synthétisées dans une grille de lecture post-coloniale, dont témoignent plusieurs mobilisations récentes de l'ATmF : qu'ils s'agisse de critiquer la loi interdisant le port du voile à l'école (2004) ou de légitimer les émeutes dans les banlieues (2005).

⁴⁹⁶ Se reporter au chapitre 7 (section I, paragraphe 3Ab).

Mais cette grille de lecture est aussi empruntée par de plus jeunes : Samir, par exemple, me rapporte les discussions houleuses qui ont lieu sur le forum de Yabiladi.com entre des « *Marocains du Maroc* », récemment arrivés en France, et des « *Marocains de France* », migrants ou enfants de migrants. Dans le jeu des représentations réciproques jouent des différences de classe sociale, entre de nouveaux arrivants qui sont étudiants issus des classes moyennes et des enfants de migrants plus anciens, souvent enfants d'ouvriers :

« Donc il y a eu une confrontation virtuelle : « ouais, vous, vous êtes comme ci... » On se balançait des noms d'oiseaux : « vous, vous savez pas parler... » Il y avait même, des fois, des propos racistes de la part de Marocains qui venaient d'arriver ! Par exemple : « moi, je parle avec mes copains français au travail et sérieusement, je leur dis tout de suite, moi, je ne suis pas comme eux... » Tu vois, c'est du racisme ! Mais ils ne s'en rendent pas compte. Surtout, les bourgeois venus étudier ici et qui ont déjà une haine pour les Marocains... du peuple, ils viennent ici et voient les Marocains à l'étranger... Et puis, il y a des gens, vu qu'ils sont victimes du racisme, ils veulent tout de suite s'en débarrasser, et dire : si il y a du racisme, c'est de la faute des Marocains ou des Maghrébins qui sont nés ici. C'est de leur faute ! Tout de suite, ils essaient de s'éloigner. Dès qu'ils vont rencontrer un Français, ils vont lui dire : attention, hein ! Nous, on n'est pas nés ici, on n'est pas des banlieusards ! Nous, on vient du Maroc, on vient de là-bas. Surtout les bourgeois, qui veulent tout de suite faire une distinction. Pour le Français, t'es un bougnoule. Le colon français, quand il était en Algérie ou au Maroc, il s'en foutait qu'on soit riche ou pauvre : pour lui, t'es un colonisé ! »

[Samir, Yabiladi.com]

Dans cet extrait, le conflit entre établis et marginaux [Elias ; Scotson, 1997] est d'abord interprété par Samir comme un conflit de classe (bourgeois / peuple, riche / pauvre), qui se déroule « *ici* » (utilisé à quatre reprises), dans la France des banlieues, et « *là-bas* », au Maroc. Mais, à bien y regarder, Samir dénonce surtout la prégnance du colonialisme dans les représentations françaises des migrants marocains / maghrébins. Le Français, incarné tour-à-tour par le collègue de travail, l'anonyme ou le colonisateur, est une tierce personne vis-à-vis des Marocains, mais la manière dont il se les représente – et le racisme dont il peut faire preuve à leur égard – viendrait accentuer les divisions internes au groupe des « *Marocains* ». Cette situation est d'autant plus absurde selon Samir que les Marocains / Maghrébins, quelle que soit leur classe sociale, auraient été et seraient encore perçus par les Français comme des « *bougnoules colonisés* ». Ainsi compris, le racisme serait un héritage post-colonial.

Mais l'exemple typique d'une stratégie post-coloniale est le passage de l'ATMF (marocaine) à l'AtmF (maghrébine). En se réappropriant une identité coloniale « *maghrébine* », qui leur est toujours attribuée dans la société française, ces militants contribuent moins à ethniciser qu'à politiser les significations qu'ils accordent à leur marocanité. Plutôt qu'à une identité française, marocaine ou franco-marocaine, qui renverrait aux injonctions identitaires, souvent contradictoires, des Etats d'origine et d'installation, l'AtmF a choisi (de justesse, à 56 % des voix du CA) de s'identifier à une entité politique qui n'est incarnée par aucun Etat-nation, ce qui lui permet de déplacer les frontières du politique et d'élargir ses revendications et leurs significations.

Dans cet exemple, comme dans ceux des associations de défense des droits de l'Homme et de développement des lieux d'origine, les reconversions militantes post-coloniales accompagnent et facilitent l'autonomisation des associations vis-à-vis des autres groupes et des injonctions identitaires stato-nationales. Elles permettent également aux migrants marocains et à leurs enfants de nouer des relations de partenariat et de solidarité avec les autres militants associatifs en France et au Maroc. Surtout, ces initiatives rendent possible l'engagement des migrants et de leurs enfants au sein des mêmes associations ou de projets associatifs communs. Les stratégies post-coloniales étudiées ici sont donc différentes des stratégies ethniques qui mettent en scène des signes culturels socialement différenciateurs et des stratégies nationalistes (y compris « *de longue distance* ») mettant en scène des signes d'allégeance à l'Etat marocain. Pour autant, témoignent-elles d'une ethnicité post-coloniale ?

Selon un sociologue franco-marocain, directeur de l'association et de la revue *Migrations santé* et proche d'associations étudiées ici, ni les parents marocains immigrés ni leurs enfants ne voudraient rompre avec leur passé, ce qui signifierait pour eux « *accepter d'être une deuxième fois colonisé[s]* » [El Moubaraki, 1989 : 216]. Mais comment se traduit cette volonté – supposée – commune de se réapproprier ce passé ? Autrement dit, l'autonomisation et les reconversions post-coloniales décrites s'accompagnent-elles et facilitent-elles la réappropriation de ce passé migratoire et marocain ? Assiste-t-on à la construction, par les associations, d'une mémoire autonome de la migration marocaine ou, à défaut, à celle d'une mémoire du militantisme marocain en France ?

2. DE LA MÉMOIRE DE LA MIGRATION AU MILITANTISME POST-COLONIAL

Depuis une quinzaine d'années, les associations de migrants marocains prêtent une attention plus soutenue à la redécouverte, la préservation et la transmission du passé migratoire de leurs adhérents et des migrants marocains en général. Cependant, la rareté des supports matériels (lieux de mémoire) et immatériels (médiatiques) constitue un frein au passage de mémoires individuelles et familiales à une véritable mémoire collective (ici, associative). Dans ce contexte, ce sont encore les associations les plus anciennes, celles issues du pôle progressiste, qui sont les plus actives dans ce travail de mémoire. Celle-ci devient alors militante et regroupe, voire confond, les luttes des travailleurs et celles des opposants au régime marocain dans un même récit, destiné à affirmer une présence collective en France et à nourrir les luttes actuelles des migrants marocains, notamment à l'encontre des identités que les autres groupes et les institutions leur attribuent.

La question qui sous-tend ce dernier paragraphe est celle de l'efficacité du militantisme post-colonial des migrants marocains associés dans le champ politique, c'est-à-dire sa capacité à influencer sur la conscience collective des autres migrants marocains et sur les politiques des deux Etats. C'est cette capacité que Vincent Geisser nomme « *puissance organisationnelle* », et qui repose « *moins sur son homogénéité socio-économique (unité de classe), sa religion (croyances et pratiques communes), sa culture, son adhésion à un système idéologique, que*

sur sa capacité à construire une « mémoire de minorité » puisant dans le passé (le culte des morts) et se projetant dans l'avenir (la défense de la terre originelle) » [Geisser, 1997 : 231].

A - La mémoire de la migration : entre oubli et institutionnalisation

L'intérêt récent des associations de migrants marocains pour les questions de mémoire s'explique par l'évolution des flux migratoires et les difficultés vécues en France. D'une part, le regroupement familial, les naissances sur le sol français et la fin du mythe du retour confortent les associations dans leur volonté de briser le « *silence des pères* », afin d'assurer une continuité généalogique. D'autre part, le racisme et les discriminations incitent ces associations à légitimer la présence marocaine en France en rappelant les causes historiques de cette émigration et ses apports à la société française, qui ne se résument pas à la force de travail. Mais cet intérêt s'inscrit également dans un mouvement global, quel que soit le groupe social, qui fait entrer la France des années 1990 dans l'« *ère de la commémoration* » [Nora, 1992] ou le « *temps de la mémoire* » [Rouso, 1998]. Au-delà des facteurs propres aux migrants marocains, il existe donc un contexte favorable au travail de mémoire, effectué par une catégorie très large d'acteurs (des institutions aux familles) et à des échelles variables (de la nation au quartier).

La mémoire dont il est question est d'abord individuelle. Plusieurs interviewés évoquent d'eux-mêmes les souvenirs qu'ils conservent de leur migration (les raisons du départ, les difficultés à l'arrivée, etc.). Leur description du Maroc actuel s'accompagne souvent d'une comparaison, pas toujours nostalgique, avec le Maroc qu'ils ont quitté. Chaque famille concernée peut entretenir sa propre mémoire de la migration et du pays d'origine, que les parents transmettent – ou non – à leurs enfants. Cette mémoire est construite au travers de pratiques culturelles, de discussions, de séjours au bled, etc. Ces mémoires individuelles et familiales sont migratoires car elle se rapportent à l'expérience de la migration, et marocaines, car elles se nourrissent du souvenir du pays et de la marocanité, mais elles ne sont pas collectives et encore moins associatives.

En effet, la mémoire collective n'est pas la somme de mémoires individuelles, composées de souvenirs tous différents. Pour qu'émerge une mémoire collective, un travail de sélection doit s'opérer entre ces souvenirs, conservant les plus significatifs, écartant les autres et modifiant l'ensemble dans un souci d'homogénéisation et de cohérence. Qui peut réaliser ce travail de sélection ? Des institutions, des professionnels, des artistes, mais aussi des porte-parole du groupe social concerné, des « *entrepreneurs de mémoire* » [Noiriel, 2004] qui prennent souvent la forme associative, car elle leur permet d'être visibles dans l'espace public.

Moins d'une dizaine d'associations sur la centaine recensées participe à ce travail de mémoire. Deux raisons peuvent l'expliquer. L'émigration marocaine est somme toute récente ; le besoin d'une mémoire collective commence à peine à s'exprimer, avec les premiers décès de ses « *pionniers* ». Ensuite, s'« *il n'est point de mémoire collective qui ne se déroule dans un cadre spatial* » [Halbwachs, 1997 : 209], les lieux potentiels de mémoire de

la migration sont rares en France, du fait de la disparition progressive des logements et des lieux de travail des premiers arrivants. Les bidonvilles, les cités de transit et les hôtels meublés détruits, ne restent comme lieux d'habitation de l'époque que les foyers de travailleurs, gérés ou non par la Sonacotra, promis à la destruction ou à la réhabilitation. Et c'est même jusqu'au nom emblématique de « *Sonacotra* » qui disparaît en 2007, remplacé par celui d'Adoma.

Les migrants marocains n'échappent pas à ce schéma général. A Gennevilliers, l'ATMF tente bien de s'opposer, dans les années 1990, à la destruction de la cité de transit et à celle du foyer Sonacotra situés sur le port. L'association parvient à obtenir le relogement des résidents à Gennevilliers, Clichy et Levallois (selon Mohamed, « *ils sont là depuis 30-40 ans, et maintenant la ville veut les éloigner à perpète* »). Dans la même commune, l'usine automobile Chausson, lieu des « *grèves marocaines* » en 1971 et 1975, est fermée depuis longtemps et ses 1800 m² de surface disponible sont destinés, au moment de l'enquête, à la future mosquée de la ville. Ce marquage religieux de lieux considérés il y a peu comme ceux du militantisme ouvrier revêt une forte portée symbolique, qui se retrouve à Argenteuil, on l'a vu, avec deux mosquées implantées dans les anciennes usines Renault et Dassault. A Gennevilliers, la Bourse du travail, lieu de convergence des travailleurs, des étudiants et des exilés marocains dans les années 1970, a été détruite et une nouvelle construite dans le quartier des Alouettes. Les tentatives des associations de matérialiser une mémoire migratoire, en fixant des repères chronologiques et en sauvegardant certains lieux sont donc, jusqu'à aujourd'hui, largement vaines.

Parmi tous ces lieux de vie et de travail des migrants marocains, seules quelques mines et corons demeurent. Dans les bassins houillers de Lorraine et du Pas-de-Calais, comme dans des zones industrialo-portuaires (celle de Saint-Nazaire, par exemple) la toponymie de certains lieux (« *petit Maroc* ») témoigne de ce passé. Pour que celui-ci devienne mémoire collective, l'Association des mineurs marocains du Nord, qui est la seule section de l'AtmF à avoir conservé le terme marocain dans son nom, travaille à regrouper les souvenirs individuels des mineurs et à les transmettre à travers des écrits, des productions (expositions de photographies, par exemple) et des discussions collectives. L'ATmF d'Argenteuil se joint à ce travail, en organisant le voyage de 40 jeunes d'Argenteuil âgés de 16 à 25 ans à Douai, siège de l'AMNN. Ces jeunes y rencontrent des enfants de mineurs et des mineurs à la retraite, qui leur racontent leurs souvenirs du travail à la mine et leur font visiter celle-ci, devenue centre minier (musée). Ce type de projet associatif restent rares, qui permet une transmission inter-générationnelle d'une mémoire migratoire et marocaine. Les exemples relevés sur le terrain s'inscrivent toujours dans un projet associatif plus large, autour de la mémoire locale, ou dont l'initiative provient des institutions.

Ainsi, à Nantes, des enfants nés en France filment et enregistrent les souvenirs de leurs parents et de migrants dans le cadre de l'histoire du quartier de Bellevue.⁴⁹⁷ A Angers, les souvenirs d'habitants du quartier de Montplaisir, dont plusieurs migrants marocains, sont

⁴⁹⁷ Association Les quais de la mémoire ; projet Bribes de mémoire du Centre interculturel de documentation.

récoltés par une association socio-culturelle et mis en récit dans un ouvrage d'histoire locale. Les extraits d'entretiens avec les migrants enseignent sur leur appropriation de l'espace du quartier, mais presque rien n'est dit sur leur espace d'origine et leur itinéraire migratoire. Comme au sein des conseils consultatifs, la catégorie des « *habitants* » est la seule signifiante dans ce type de projet. L'exemple de l'AMNN, qui fait exception, s'inscrit lui-même dans la double perspective d'une mémoire ouvrière et militante, qui irait au-delà du seul aspect migratoire et marocain. L'AMNN et l'ATMF ont d'ailleurs eu du mal à être reconnues par les bailleurs de fonds comme des « *entrepreneuses* » légitimes et compétentes de la mémoire de la mine, que d'autres acteurs souhaitaient prendre à leur compte.

Ce sont donc des associations interculturelles, socio-culturelles, voire professionnelles de l'archivage qui mènent l'essentiel du travail associatif de mémoire migratoire. Je citerai seulement la plus importante d'entre elle, l'association Génériques. Présidée par un ancien exilé marocain, Driss El Yazami, elle a entrepris le recensement et la publication des archives publiques et privées – y compris associatives – de l'immigration en France. Souhaitant « *montrer l'apport des étrangers à l'histoire culturelle, politique, économique et sociale du pays* »⁴⁹⁸, Génériques a classé les archives de l'ATMF et, en 2005, de l'AMF et développe des contacts avec les chercheurs pour qu'ils exploitent ces sources. Il faut d'ailleurs souligner que la présence en France d'étudiants et de chercheurs marocains, migrants ou enfants de migrants, favorise la poursuite de ce travail de mémoire. Certains créent leurs propres associations, à l'exemple d'Immigration santé mémoire (ISM) : créée en 2004 dans le Nord, elle est présidée par Elkbir Atouf, jeune docteur marocain en histoire, dont la thèse porte sur les migrations marocaines de 1912 à 1965. ISM recense les actions réalisées à l'échelle régionale et en envisage d'autres, notamment auprès des résidents âgés des foyers.

Depuis 2003, Génériques et d'autres associations participent, aux côtés de l'Etat français, à la Cité nationale de l'immigration (CNHI), futur « *musée des migrations* », qui doit ouvrir fin 2007 au Palais de la Porte dorée à Paris. La CNHI s'annonce t-elle comme un lieu de mémoire des migrations tel que défini ici ? Autrement dit, sa conception institutionnelle d'une mémoire des migrations ancrée dans l'histoire nationale, et que résume son slogan « *leur histoire est notre histoire* », est-elle l'objet d'une réappropriation par les associations étudiées ? Il semble que non : d'après un recensement national effectué pour la CNHI, sur 410 projets associatifs portant sur l'histoire de l'immigration, seuls 10 % sont portés par des associations de migrants, qualifiées de « *communautaires* », et 19 % concernent l'immigration maghrébine (dont 10 % l'immigration algérienne). Une lecture attentive des comptes-rendus de la dizaine de forums associatifs régionaux souligne la très faible présence de migrants maghrébins, marocains en particulier, parmi le millier de participants [Andrieu, 2006 : 9].⁴⁹⁹ Alors que la CNHI s'annonce comme un futur bailleur de fonds pour des associations de migrants souhaitant travailler le thème de la mémoire, celles-ci participent peu à ce processus institutionnel. Il est significatif, par exemple, que des associations aussi actives que l'AMNN et l'ATmF ne s'y soient pas inscrites. La CNHI pose finalement la question de la

⁴⁹⁸ Source : <http://www.generiques.org/archives_privées/index.html>. Lire aussi El Yazami, 2004.

⁴⁹⁹ L'auteur souligne que ce recensement est partiel.

professionnalisation et de l'institutionnalisation du travail de mémoire des migrations, face aux faibles ressources des associations et, plus globalement, la question des rapports entre la mémoire nationale et celle des groupes minoritaires.

B - La mémoire militante : se souvenir des luttes des migrants marocains

L'essentiel du travail associatif de mémoire de la migration marocaine est réalisé par les associations issues du pôle progressiste. La mémoire qu'elles construisent est militante, en ce qu'elle vise à sauver de l'oubli et à réhabiliter des individus, des groupes et des événements marginalisés par les mémoires nationales que les Etats véhiculent. Cette dimension militante, présente dans toute action associative mémorielle, est accentuée chez les migrants, tant l'immigration est longtemps restée marginale dans l'historiographie française et, notamment, dans les manuels scolaires. Ainsi, pour paraphraser Pierre Nora, la mémoire tend à devenir l'histoire de ceux qui n'ont pas eu droit à l'Histoire. Selon Maurice Halbwachs, la mémoire collective se distingue de l'histoire en ce qu'elle est un « *courant de pensée continu, d'une continuité qui n'a rien d'artificiel, puisqu'elle ne retient du passé que ce qui est encore vivant ou capable de vivre dans la conscience du groupe qui l'entretient* » [Halbwachs, 1997 : 131]. D'autre part, si l'histoire – celle écrite par l'historien – est unique, les mémoires collectives sont plurielles, car il existe plusieurs groupes sociaux [*ibid.* : 135].

La mémoire militante se traduit donc dans une sélection d'événements « *mémorables* » qui ne sont pas les produits d'actions individuelles – sinon celles de figures historiques, tel Mehdi Ben Barka – mais ceux d'actions collectives ; d'un groupe de grévistes, d'originaires d'un même village, d'habitants d'un même quartier, etc.. En ce sens, cette mémoire est d'abord une mémoire des luttes collectives et, dans le cas marocain, des luttes des exilés, des travailleurs, de leurs familles et des étudiants. Certaines associations ont conscience, comme le montre le premier paragraphe, que la poursuite des luttes présentes nécessite l'entretien du souvenir des luttes passées. Dès lors, la mémoire collective qu'elles construisent « *ne retient que les événements qui sont aussi des enseignements* » [Halbwachs, 1941 : 190], afin d'éviter que les luttes des migrants soient condamnées à un éternel recommencement. Les rares commémorations associatives sont militantes en ce qu'elles renvoient dos-à-dos les Etats marocain et français, l'un pour avoir étroitement contrôlé « *ses* » migrants par le passé, l'autre pour avoir toléré ce contrôle et l'existence d'actes racistes sur son sol. Ce faisant, cette mémoire collective se trouve confrontée aux mémoires nationales (française et marocaine), car elle remet en cause les significations accordées par les Etats à certains événements.

a) Les luttes des migrants : un éternel recommencement

Depuis la conquête de la liberté associative, en 1981, le mouvement associatif des migrants maghrébins ressemble au mythe de Sisyphe. La récupération médiatique et politique de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de décembre 1983 semble avoir condamné deux générations militantes, par répétition des mêmes erreurs, à l'échec dans leurs tentatives de regroupement à l'échelle nationale. A l'occasion du dixième anniversaire de la marche, un

acteur de l'époque pointe « *l'absence de mémoire collective susceptible d'instruire les nouvelles générations de militants afin qu'elles dépassent les obstacles sur lesquels nous avons nous-mêmes buté* » [Bouamama, 1994 : 230]. Cette absence rend l'accumulation des expériences difficile, alors qu'elle est nécessaire à la formation par un groupe social de son propre répertoire d'action collective [Tilly, 1986]. Pourtant, des radios locales (radio Beur, radio Gazelle, etc.) et plusieurs journaux (*Sans frontières*) ont fait partie de l'organisation des marches et en ont retracé l'histoire en temps réel. Le problème est qu'aucune archive n'a été conservée (pour les radios) et que l'audience de ces médias a été faible, si bien qu'aujourd'hui, pour beaucoup de migrants associés, ne reste de cette marche que le symbole, pourtant postérieur, de la main jaune barrée du slogan « *touche pas à mon pote* ».

Ainsi, par une curieuse compression du temps, le mouvement « *beur* » né durant l'été 1983 est confondu avec l'association SOS racisme créée fin 1984. De même, les deux marches suivantes (1984, 1985) sont soit oubliées soit confondues en une seule (celle de 1983) alors que les objectifs, les protagonistes et les itinéraires différaient.⁵⁰⁰ Ces confusions sont renforcées par la rupture qu'a constituée l'arrivée de la marche de 1983 à Paris, avec 100 000 personnes rassemblées et par la médiatisation de l'événement qui a fait primer la chronologie quotidienne sur la mise en perspective historique. En 1988, les Etats généraux de l'immigration sont justement organisés pour construire une mémoire collective des trois marches et essayer, à nouveau, de regrouper les associations locales de jeunes issus de l'immigration. L'association Mémoire fertile, créée en 1987, veut promouvoir « *une histoire collective conscientisée et débattue* » [Bouamama, 1994 : 212]. L'enjeu de ce travail est donc politique, l'étude du passé devant servir à surmonter les obstacles du présent. Le même souci est présent, dans les années 2000, au sein du MIB, qui essaie d'entretenir chez les « *jeunes des quartiers* » la mémoire des luttes passées, en les articulant avec celles d'aujourd'hui.⁵⁰¹

L'ATmF essaie de transmettre un autre pan de la mémoire des luttes des migrants, celle des grèves dans l'industrie automobile. Dès 1984, l'ATMF publie un livre bilingue (français-arabe), *Ils ont écrit dignité*, autofinancé et illustré de photographies prises lors des manifestations et des occupations d'usines [ATMF, 1984]. A ce livre dense et sans équivalent pour la période succèdent, dans les années 1990 et 2000, des expositions, des débats et des articles dans les numéros de ses bulletins (aujourd'hui, *Z'migri news*). La problématique est toutefois différente de celle du MIB puisqu'il s'agit de témoigner, sans autre perspective que de faire revivre le passé par le souvenir, là où les anciens marcheurs des années 1980 et leurs héritiers s'inscrivent dans une dynamique de mobilisation. En un sens, pour l'ATMF, la mémoire des « *grèves marocaines* » est autant constitutive de la mémoire ouvrière de l'industrie automobile que de la mémoire des luttes des migrants. Un ouvrage récent, *Chausson, une dignité ouvrière* [Grason ; Massera, 2004], accorde d'ailleurs une grande place aux travailleurs marocains et inscrit leurs luttes, parfois spécifiques, dans celle agitant l'usine dans son ensemble. On peut également signaler la présence de nombreux migrants marocains dans l'Amicale des anciens ouvriers de Renault Billancourt.

⁵⁰⁰ Plusieurs confusions de ce genre sont citées par Mogniss H. Abdallah, 2004.

⁵⁰¹ Pour des exemples, consulter : <http://mib.ouvaton.org/rubrique.php3?id_rubrique=32>.

b) Quelques commémorations militantes

L'engouement récent pour les commémorations se retrouve-t-il chez les associations de migrants marocains ? La réponse est équivoque. Seules deux commémorations associatives existent, celles de l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, le 29 octobre 1965, et de l'assassinat de Brahim Bouarram, le 1^{er} mai 1995. Ces deux événements s'étant déroulés à Paris, leur commémoration revêt une envergure nationale. Mais il existe aussi des commémorations associatives plus festives, à l'échelle locale.

Dans son étude sur la mémoire collective héritée des Evangiles, Maurice Halbwachs remarque « *qu'une vérité, pour se fixer dans la mémoire d'un groupe, doit se présenter sous la forme concrète d'un événement, d'une figure personnelle, ou d'un lieu* » [Halbwachs, 1941 : 158]. Pour les migrants marocains associés, la vérité de la répression menée par Hassan II s'incarne dans l'enlèvement de la figure la plus internationale de la gauche, Mehdi Ben Barka, devant la brasserie Lipp du boulevard Saint-Germain (cf. photo 19). Son corps n'ayant jamais été retrouvé, ce bout de trottoir fait figure chaque année de sépulture, d'où les fils Ben Barka interpellent les autorités marocaines et françaises. Quarante ans après, une plaque commémorative est apposée sur les grilles d'un escalier, face à la brasserie (cf. photos 20 et 21). Mehdi Ben Barka, dont la disparition resta longtemps un tabou au Maroc, est peu connu des jeunes générations et son souvenir s'estompe jusque chez les militants : en 2003, les organisateurs constatent qu'« *au fil des années le rassemblement est de plus en plus dilué, l'amnésie s'installe. Cette année même les caméras de télévision ont oublié cette journée du 29 octobre* ». Pourtant, en 2002, le rassemblement est rejoint par une « *caravane* » partie du Maroc, composée d'une centaine d'anciens prisonniers politiques et de leurs familles, ce qui en élargit la portée symbolique et médiatique.

L'autre commémoration d'importance se déroule chaque 1^{er} mai depuis dix ans sur le pont du Carrousel, où une plaque est posée en 2003 par la Ville de Paris, en mémoire d'un jeune Marocain jeté à la Seine lors du défilé annuel du FN (cf. photos 22 et 23). Organisé par l'AMF, l'ATmF, l'ASDHOM et le MRAP, ce rassemblement antiraciste prend une dimension inédite en 2002, suite aux résultats du premier tour de l'élection présidentielle. Cette année-là, des milliers de personnes se rassemblent et, fait rare, l'ATmF apparaît au journal télévisé de France 2, avec la diffusion du jet dans la Seine d'une couronne de fleurs portant son sigle. Avant cette date, cette commémoration donnait lieu à une certaine concurrence entre l'ATMF et le MRAP, dont il a déjà été question.

Ces deux commémorations sont transnationales, au sens où elles investissent l'espace d'origine : une manifestation se déroule chaque 29 octobre devant le Parlement à Rabat pour réclamer la vérité sur l'affaire Ben Barka, tandis qu'un monument a été érigé à la mémoire de Brahim Bouarram dans sa région natale du Souss, près d'Agadir. On retrouve ainsi l'une des

lois d'organisation spatiale de la mémoire collective établies par Maurice Halbwachs, celle de sa dispersion en deux lieux distants.⁵⁰²

Photo 19 : La brasserie Lipp à Paris (5ème), devant laquelle fût enlevé Mehdi Ben Barka



Réalisation : A. Dumont, 2007.

D'autres commémorations, plus orientées vers le Maroc, sont célébrées par les anciens prisonniers et exilés qui organisent des « *pèlerinages* » – c'est le terme utilisé par leurs associations – aux bagnes de Tazmamart et Derb Moulay Cherif. Dépourvues de leur principal motif – la lutte contre la répression politique au Maroc – l'ASDHOM et l'APADM œuvrent, avec d'autres, pour une reconnaissance des souffrances des victimes de la répression. Des conférences-débats aux soirées de témoignages, de la fête de l'Humanité aux rencontres avec des ministres marocains, ces associations multiplient, en France, les initiatives sur le thème de la mémoire de l'exil, en profitant, rappelons-le, de l'opportunité politique que constitue la création de l'IER en 2004.

⁵⁰² L'auteur parle en fait de « *dualité en deux lieux opposés* ». Les deux autres lois sont la concentration de la mémoire en un lieu et le morcellement en deux lieux d'un même événement, décomposé, puis enrichi [Halbwachs, 1941 : 190].

Photo 20 : Au milieu du boulevard Saint-Germain, une plaque commémorative



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 21 : La plaque commémorative de l'enlèvement de Mehdi Ben Barka



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 22 : L'angle du pont du Carroussel d'où Brahim Bouarram fût jeté à la Seine



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 23 : La plaque commémorative de l'assassinat de Brahim Bouarram



Réalisation : A. Dumont, 2007.

La mémoire de ces centaines d'exilés est en fait intégrée à celle des luttes des migrants marocains, car nombre d'exilés ont fait partie de l'AMF et de l'ATMF. Un des lieux symboles de cette mémoire commune est la salle Saint-Bruno, face à l'église Saint-Bernard, donc à proximité du local de l'ATMF nationale, qui accueille chaque année des soirées de témoignages et de souvenirs des exilés. Reste que ces derniers ne se considèrent pas « *immigrés* » et ont toujours projeté leur retour au pays, qu'ils ont presque tous réalisé après 1994. En fait, leur prise de parole touche moins à la mémoire des migrations qu'à l'histoire politique du Maroc.

Cette mémoire militante pose deux questions. La première a trait aux rapports entre les usages militant et professionnel de la mémoire des migrants et de leurs luttes. Face à l'immense travail à accomplir en matière d'archivage, le bénévolat ne suffit plus. La dispersion des fonds, le manque chronique de place et la dégradation des locaux incitent les associations à faire appel à des professionnels de la mémoire : on l'a vu avec Génériques, qui a classé les archives de l'AMF et de l'ATMF ; a contrario, l'ASDHOM reste privée d'archives, malgré sa vingtaine d'années d'activités. Enfin, on a vu la difficulté des associations étudiées à intégrer la future CNHI en France qui doit, entre autres missions, sauvegarder les archives privées de l'immigration (dont celles des associations). Cela pose une seconde question, qui concerne les rapports entre la mémoire militante décrite ici et les mémoires nationales construites par les Etats d'installation et d'origine.

c) Mémoire militante et mémoire nationale

Le choix du lieu accueillant la future CNHI, le palais de la Porte dorée, illustre le rapport qu'entretient, en France, la mémoire des migrations avec la mémoire nationale : ce palais, construit pour accueillir l'Exposition coloniale de 1931, fit ensuite office de Musée des colonies jusqu'en 1960.⁵⁰³ Ce choix, critiqué par des associations de migrants et quelques historiens⁵⁰⁴, est paradoxalement justifié par la direction de la CNHI par le « *retournement des symboles* » qu'il permet, en reliant l'histoire des migrations à celle des colonies et en montrant que les premières ne (se) résument pas (à) l'héritage des secondes. Quoi qu'il en soit, ce choix est une reconnaissance du fait que les représentations françaises des immigrés sont en partie héritées de la colonisation [Blanchard *et alii*, 2005]. Le premier colloque de la CNHI porte d'ailleurs sur le lien entre immigration et colonisation.⁵⁰⁵

En l'absence d'un travail de mémoire émanant d'une majorité d'associations de migrants marocains, ce sont les Etats qui prennent l'initiative d'élaborer cette mémoire, de choisir ses lieux, sa chronologie et, surtout, les catégories (« *immigré* », « *maghrébin* », « *diaspora* », etc.), par lesquelles elle est ensuite intégrée aux mémoires nationales. Du côté marocain, on a vu les tentatives récentes de l'Etat pour intégrer les émigrés à la mémoire nationale : d'une

⁵⁰³ Son nom exact est le Musée des colonies et de la France extérieure puis, à partir de 1935, le Musée de la France d'outre-mer. La décolonisation le transforme en 1960 en Musée des arts africains et océaniens, jusqu'en 2003 et la délocalisation de sa collection au Musée des arts premiers, ouvert en 2006 sur le quai Branly.

⁵⁰⁴ Pascal Blanchard, « Musée des immigrations ou musée des colonies ? », *L'Humanité*, 3 décembre 2003.

⁵⁰⁵ Colloque *Immigration et histoire, la question coloniale*, 28-30 septembre 2006, CNHI, BNF, Paris.

part en instaurant, le 10 août 2003, une Journée nationale du migrant, qui rencontre très peu de succès auprès des associations de migrants⁵⁰⁶ et des « MRE » eux-mêmes⁵⁰⁷; d'autre part en proposant, en novembre 2005, la création d'un « *musée national de l'émigration, retraçant la contribution de la diaspora marocaine à l'histoire nationale* ». ⁵⁰⁸

Du côté français, on vient de voir que l'intégration des migrants marocains à la mémoire nationale se réalise, consciemment ou non, sous le prisme de la (dé)colonisation. Certaines associations l'ont bien compris, pour lesquelles la mémoire de la migration est aussi une mémoire post-coloniale. Elles inscrivent leur travail de mémoire dans un cadre d'injustice plus large, englobant le racisme, l'islamophobie et les discriminations s'exerçant à l'égard de ces « *oubliés de l'Histoire* » que seraient les migrants marocains en France. Ce travail de mémoire a donc une dimension réactive, puisqu'il s'agit d'aller à l'encontre des idées répandues, de demander reconnaissance et réparation pour des actes passés. Les mobilisations antiracistes actuelles l'illustrent bien.

Il faut se rappeler que les marches des années 1980 ont été provoquées par la multiplication de crimes à caractère raciste. Plus récemment, ce sont les profanations de cimetières juifs et musulmans et d'agressions contre des étrangers qui suscitent la réaction d'associations de migrants, par-delà leur caractère laïque ou religieux. Pour les migrants marocains, cela s'est par exemple traduit par un texte intitulé « *Une mémoire commune contre l'intolérance* », signé le 6 juin 2004 par l'ATmF (victime de dizaines d'actes racistes depuis sa création) et une dizaine d'associations musulmanes de l'agglomération de Strasbourg (Neuhof, Elsau, HautePierre, Cronenbourg, Meinau, etc.), dont la Grande mosquée et le Conseil régional du culte musulman. Ces associations y appellent à manifester localement le 18 juin et le 22 novembre, deux dates qui renvoient à deux événements français de 1944, l'appel de Londres et la libération de Strasbourg. Elles estiment que la meilleure réponse à l'intolérance est « *la revendication de nos apports et l'appartenance définitive à la mémoire nationale de ce pays* » et que « *la mémoire de la Libération est également la nôtre sans avoir à justifier de nos origines* ». Ainsi, les actes racistes peuvent contribuer, paradoxalement, à renforcer la solidarité des associations entre elles, qu'elles soient laïques ou religieuses. Bien sûr, ces actions n'ont pas toutes un large écho et butent sur des conflits internes. On peut citer l'exemple de la manifestation nationale antiraciste du 7 novembre 2004, « *Vivre ensemble libres, égaux et solidaires* », à laquelle les organisations juives et SOS racisme refusent de se joindre, pour protester contre la présence de l'UOIF, soupçonnée d'intégrisme, dans le défilé.

Malgré ces difficultés, ces exemples montrent que la mémoire militante portée par les associations de migrants peut s'inscrire dans la mémoire nationale, sans remettre en cause les

⁵⁰⁶ En août 2003, une cinquantaine d'associations de migrants marocains de plusieurs pays européens publie une lettre ouverte intitulée « *Pourquoi nous ne participerons pas à la journée nationale du migrant* ».

⁵⁰⁷ *L'Economiste* note « *l'absence* » des MRE lors des festivités commémorant cette Journée nationale du migrant à Casablanca le 10 août 2006.

⁵⁰⁸ C'est l'une des cinq propositions du rapport final de l'IER concernant les migrants. Cette idée est suggérée dès 2003 par Gildas Simon, en ouverture du colloque international organisé par l'association Génériques, *Dynamiques migratoires marocaines. Entre protection des droits et mondialisation*, 13-14 Juin 2003, Casablanca.

fondements historiques de l'Etat-nation français et ses principes républicains, contrairement aux craintes régulièrement exprimées par d'autres acteurs politiques (associations, partis, élus) à l'égard de mémoires perçues comme partielles, fragmentées et minoritaires. Pour des raisons historiques, ces craintes sont cependant moins prononcées dans le cas marocain que dans le cas algérien, marqué par une concurrence des mémoires collectives des différents groupes émigrés (pieds-noirs, harkis, etc.) [Stora, 2002].

Cette possibilité de concilier la mémoire de la migratoire marocaine et maghrébine aux mémoires nationales a été récemment mise à l'épreuve, lors de la mobilisation associative en faveur des anciens combattants, dont la situation est, par définition, post-coloniale.

C - Un exemple de mobilisation post-coloniale : la revalorisation des pensions militaires des anciens combattants marocains de l'armée française

La mémoire militante décrite précédemment est de plus en plus post-coloniale, au sens où elle vise à réhabiliter, en France et au Maroc, les « *oubliés de l'Histoire* » des relations entre les deux pays, c'est-à-dire les migrants marocains en général et certaines catégories de migrants en particulier, au premier rang desquels les exilés politiques et les anciens combattants marocains de l'armée française. Dans les années 2000, la migration de centaines d'entre eux vers la France suscite la mobilisation à différentes échelles (locale, nationale, internationale) de militants de l'ex-pôle progressiste et d'anciens amicalistes. Cette mobilisation illustre et synthétise les dynamiques politiques post-coloniales de la marocanité associative.⁵⁰⁹

Ces anciens soldats issus des ex-colonies françaises perçoivent des pensions infiniment plus faibles que leurs homologues français, depuis la loi dite de cristallisation votée après les indépendances (1960). Dans les années 2000, la pension d'un ancien combattant marocain est ainsi égale à 14,3 % de celle d'un ancien combattant français. Le contexte d'émigration d'un millier d'entre eux vers la France, depuis 1998, est précisé plus loin.⁵¹⁰ Il convient d'insister ici sur le caractère inédit de leur situation par rapport aux autres migrants marocains. Leur première migration était militaire et ils ont payé le prix du sang pour une nation à laquelle ils n'appartenaient pas. Leur seconde migration est sanitaire, car motivée par des problèmes de santé liés à leur passé, à leur âge et à leur statut socio-économique dévalorisé. Ces anciens combattants sont aujourd'hui à la fois invisibles dans les espaces d'origine et d'installation et « *oubliés* » des mémoires nationales. Leur errance urbaine à Bordeaux et leurs conditions de vie dans des foyers Sonacotra ont déjà été décrites [Zeneidi-Henry, 2001]. Les éléments récoltés à Nantes permettent d'affirmer que leur situation n'y est guère enviable.

⁵⁰⁹ Je signale un très beau livre sur une autre catégorie de migrants marocains, beaucoup plus réduite en nombre, mais elle aussi directement produite par la colonisation : celle de la centaine de soldats marocains du Corps expéditionnaire français engagés en Indochine et ayant déserté pour rejoindre le Viêt-minh [Delanoë, 2002].

⁵¹⁰ Se reporter au chapitre 10 (section II, paragraphe 1B).

a) La mobilisation à l'échelle locale (Nantes)

En juin 2000, trente anciens combattants marocains en provenance de Bordeaux arrivent à Nantes. Ils sont logés par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) dans le foyer Sonacotra du quartier de la Bottière. L'un d'eux décède dès le lendemain de son arrivée, « *créant un véritable traumatisme pour chacun* », selon Médecins du Monde (MDM).⁵¹¹ Le soutien de MDM leur permet de bénéficier dès le mois d'août de la CMU et du RMI. L'association les met en contact avec les médecins du quartier et continue seule son action au foyer, jusqu'en janvier 2001 et le recrutement par la Sonacotra d'une conseillère spécialisée (jusqu'en janvier 2002). Le bilan 2000-2001 de MDM est de 180 accompagnements au CHU, dont sept interventions chirurgicales lourdes. Deux autres décès sont intervenus et un cas de tuberculose est même détecté. A cet état de santé précaire s'ajoutent des difficultés linguistiques, malgré le recours fréquent à des interprètes de l'Association santé migrants Loire Atlantique (ASAMLA), et des troubles psychologiques, dus à l'adaptation dans un nouvel espace de vie. Le lien avec l'espace d'origine est maintenu : à l'été 2001, la majorité rentre au pays pour quelques semaines et, durant l'hiver 2001-2002, MDM organise des discussions autour d'un thé ou d'un couscous pour entretenir leurs souvenirs du Maroc. Depuis, leur situation à Nantes a peu évolué : une dizaine dispose d'un logement HLM et 16 sont restés au foyer Sonacotra. Leur présence a pourtant provoqué une forte mobilisation associative.

Deux associations étudiées sont intervenues, Washma et AFI 44, à travers leurs présidents respectifs, Yassine et Farid. Le premier inscrit son intervention dans le cadre des droits de l'Homme et agit seul ou avec d'autres militants : ceux de MDM, de l'ASAMLA mais aussi de la LDH et de Bien jouer, l'association des jeunes du quartier.⁵¹² Ces militants se rendent à la mairie pour obtenir des subventions et assurer l'alimentation et le relogement des anciens combattants. Yassine sert d'interprète au CHU et suit les dossiers administratifs, ce qui lui fait prendre conscience de la gravité de leur situation :

« Ils savent bien qu'ils vont mourir. Il y en a un qui me prend pour sa femme, pour ses enfants, pour son père ! Il ne voit que moi, il ne parle qu'à moi, donc comme c'était la phase finale, il avait le cancer du sang [sic], il n'avait pas d'assurance. Au consulat, il lui ont fait un coup : on a fait venir le Crédit populaire pour faire une assurance. Ils nous ont dit : « OK, c'est bon », et ils n'ont rien fait, les salauds ! Ca a été un refus. On a vu qu'il n'y avait rien donc on s'est arrangé avec les médecins, pour qu'ils fassent des patches, pour qu'ils le maintiennent, pour qu'il ne soit pas mort ici. Parce que s'il meurt entre nos mains ici, il n'a rien ! Donc ils l'ont conservé vivant pendant trois semaines. Ils lui ont fait des patches pendant une dizaine de jours. Il y avait une ambulance jusqu'à l'aéroport, une prise en charge, après à Fès, une ambulance l'attend avec ses enfants pour aller jusqu'à la ville où il est né. Une semaine après, il est décédé. Mais c'est bien, il est décédé entouré par ses enfants. C'était l'objectif. Mais toute cette paperasse, tout ce suivi... Oh mon Dieu ! C'était au mois d'août. Et après, j'ai été malade pendant six mois. »

[Yassine, Washma]

⁵¹¹ Source des informations de ce paragraphe : rapport de Médecins du Monde, Nantes, mai 2002.

⁵¹² Cette association, qui compte de nombreux jeunes d'origine maghrébine, a été étudiée lors de mon DEA.

Suite à ces événements, Yassine intervient fin 2001 à une réunion du CA de l'ATmF nationale afin que l'association prenne en charge ce problème à l'échelle nationale et revendique une revalorisation des pensions des anciens combattants (voir plus loin).

Le président d'AFI 44, Farid, a une approche différente du problème. Il intervient seul, sans établir de contact avec les associations citées. Conscient de la gravité de la situation (« *les gens, ils souffrent, je vous dit. Ils ne font que la navette !* »), qu'il compare à celle des harkis « *qui ont fait confiance à la France et qui sont dans des bidonvilles* », Farid ne revendique ni revalorisation des pensions, ni changement législatif : « *ce qui m'intéresse, c'est au niveau social dans une ville, d'abord. Après, bon, il faut quand même suivre les lois, attendre ce que ça va donner.* » Son principal souci est le regroupement conjugal : les femmes des anciens combattants doivent les rejoindre pour atténuer leur solitude et « *faire la cuisine* ». Pour cela, il oriente son action davantage vers les autorités publiques (mairie, préfecture, DDASS, ancien ministre des anciens combattants, consulat marocain) que vers les anciens combattants eux-mêmes.⁵¹³ Alors qu'il complimente l'action de la consule⁵¹⁴, il critique les institutions françaises : celles qui refusent le visa aux femmes des anciens combattants (consulats français au Maroc) ; celles qui organisent le déplacement de ces anciens combattants de Bordeaux à Nantes, tout en étant incapables, selon lui, d'en assurer l'accueil :

« Nous, on a des antennes dans des quartiers. On n'a pas demandé notre point de vue, au début, on n'était pas d'accord, on n'a jamais accepté que ces gens là logent là-dedans. C'est la DDASS qui a mis ces gens-là là. [Les employés de la DDASS] ils ne vous tuent pas, ils vous laissent juste en vie ! [...] Moi, j'ai écrit à 21 sénateurs maires. 21 ! Alors, du blah blah, il y en a ! J'ai écrit au préfet, au maire, le maire m'a dit qu'on va faire quelque chose. J'attends toujours. »

[Farid, AFI 44]

La mairie agit tout de même, puisqu'elle accorde la subvention réclamée par les associations pour financer le retour temporaire des anciens combattants au Maroc. Cette subvention leur est versée par l'intermédiaire de Farid, qui en aurait reversé un quart au consulat marocain, pour couvrir les frais de renouvellement de leurs passeports⁵¹⁵ et souscrire à des assurances de rapatriement.

Cette mobilisation à l'échelle locale se déroule donc sous les registres concurrents de l'aide humanitaire et du néo-amicalisme. Malgré la présence de deux associations militantes (LDH, Bien jouer) et l'interpellation des élus locaux, la question peine à trouver un écho politique. Les deux associations étudiées agissent séparément, du fait d'une bipolarité héritée des années 1980, qui subsiste dans les relations inter-individuelles et dans l'orientation des actions. AFI

⁵¹³ Lors de l'entretien, Yassine accuse Farid de tous les maux : « *il met la main sur les anciens combattants parce qu'ils sont faibles, ils n'ont pas les moyens de parler et il se comporte avec eux comme un patriarche ! Un comportement moyen-âgeux. [...] Il a dit une fois à quelqu'un : toi, tu es comme une voiture qui n'a pas de pneus et dont il ne reste que la carcasse ! Pour te dire, le respect de l'homme, déjà, il y a un problème.* »

⁵¹⁴ Se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 2Bb), qui décrit AFI 44 comme une néo-amicale.

⁵¹⁵ La subvention est de 2 000 Francs par ancien combattant et le renouvellement de passeport coûte 500 Francs.

44 agit en partenariat avec le consulat marocain, tandis que Washma agit avec les associations de quartier et de solidarité et fait « remonter » les informations à l'échelle nationale.

b) La mobilisation à l'échelle nationale (ATmF)

En 2002, l'ATmF décide d'entamer une campagne d'information auprès et à propos des anciens combattants marocains. Cette campagne vise à obtenir la revalorisation des pensions, dont la cristallisation a été reconnue comme discriminatoire par le Conseil d'Etat, dans son arrêt Diop du 30 novembre 2001. Les partenaires sont le GISTI et le Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (CATRED), dont le travail juridique est indispensable. Une première publication commune est réalisée, qui fournit les règles en vigueur selon les situations (invalidité totale, partielle, etc.) et des lettres types de demande de revalorisation des pensions.

Le premier résultat de cette mobilisation, en 2002, est une loi qui accorde des pensions égales à celles des Français aux anciens combattants étrangers qui résidaient sur le territoire français en 1960, à la date de la cristallisation. Pour les autres, c'est-à-dire la grande majorité, le principe de parité de pouvoir d'achat est appliqué, dont le décret du 3 novembre 2003 fournit des règles d'application très restrictives. Selon les associations, les pensions des anciens combattants rentrés au pays avant 1960 augmentent alors d'environ quatre Euros au lieu de 20 Euros, ce qui les place en dernière position dans le classement – par valeur du point – de l'ensemble des anciens combattants africains, alors que le coût de la vie place le Maroc à la 3^{ème} position en Afrique. Autrement dit, la discrimination demeure.

En outre, les associations demandent davantage que cet alignement et souhaitent une véritable égalité des pensions. Ainsi, pour l'ATmF, « aligner les pensions sur le niveau de vie des pays d'origine des anciens combattants ne fait qu'institutionnaliser les discriminations de la part du gouvernement français avec la complicité des Etats d'origine ». ⁵¹⁶ La revendication est donc aussi adressée à l'Etat marocain. Fin 2003, l'association envoie Nasser en « mission » au Maroc afin de rencontrer des anciens combattants et des associations. Lors d'une réunion à Taza, les anciens combattants expriment leur « sentiment d'abandon » et une « absence de suivi médical ». Mais pour les associations locales, il s'agit d'une « question très secondaire », même si « elles peuvent apporter un soutien moral à la campagne de l'ATmF ». ⁵¹⁷ Quant aux associations d'anciens combattants, contrôlées par Etat marocain via l'Etat-major des Forces armées royales, leur rôle se limite à participer aux cérémonies officielles marocaines et françaises. Du fait de leur nombre et de leur contact direct avec les anciens combattants, Nasser prévoit malgré tout d'informer leur président national des suites de la campagne de l'ATmF. Enfin, il contacte les médias marocains et interpelle la ministre Nouzha Chekrouni sur le sujet.

⁵¹⁶ Selon la publication déjà citée, disponible en ligne : <http://www.atmf.ras.eu.org/IMG/pdf/livret_AC.pdf>.

⁵¹⁷ ATmF, *Compte rendu de mission [de Nasser] au Maroc*, 1^{er}-26 décembre 2003, 10 p.

Au-delà de ces revendications matérielles, la campagne de l'ATmF se veut le symbole de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits entre Français et étrangers. Comme le proclame l'affiche de campagne : « *Pour les devoirs, ils étaient citoyens. Pour les droits, ils sont étrangers* » (cf. photo 24). Un travail de mémoire est entamé, à partir de la littérature militaire et de témoignages d'anciens combattants. Plutôt que leur participation – pour certains – à la politique coloniale de la France, qu'elle ne fait que mentionner, l'ATmF valorise leur rôle dans la lutte contre le nazisme et dans la libération du Sud de la France, à partir du débarquement de Provence et de Corse, puis dans la campagne d'Italie, où 49 000 des 91 000 soldats auraient été maghrébins. Les gestes symboliques du gouvernement français (discours-hommages, présence lors des défilés, plaques, monuments, etc.) ne suffisent pas à l'association, qui critique l'écart entre les discours et la réalité. Cet écart est particulièrement sensible en 2006, entre le discours du 14 juillet du président de la République, qui annonce la poursuite de la décrystallisation, et la décision quatre jours plus tard du Conseil d'Etat, qui rejette la plainte de l'ATmF, du CATRED et du GISTI, considérant comme légitime, dans certains cas, une discrimination fondée sur la nationalité.

Photo 24 : Affiche de la campagne de l'ATmF en faveur des anciens combattants marocains



Réalisation : A. Dumont, 2003.

A la veille de la sortie très médiatisée, le 18 septembre 2006, du film *Indigènes*⁵¹⁸, le premier sur l'histoire des anciens combattants maghrébins de l'armée française, l'ATmF déplore qu'« *il est plus facile de verser des larmes que de verser aux anciens combattants l'argent que l'Etat leur doit. [...] Les discours ronflants sur la mémoire partagée ne peuvent cacher la douloureuse discrimination* ». ⁵¹⁹ Les créations artistiques tendent ainsi à devenir des vecteurs d'une mémoire migratoire qui, quand elle est associative, est privée d'accès aux médias. L'impact d'une campagne associative engageant quelques centaines de personnes (les anciens combattants et les militants en France et au Maroc) est bien plus faible que celui d'un film visionné par plus de trois millions de personnes. Pour autant, au-delà des informations historiques qu'il contient, des sentiments qu'il suscite dans le public, des représentations qu'il peut contribuer à modifier, ce film reste extérieur aux significations associatives que les migrants marocains accordent à leur origine commune.

Finalement, cette mobilisation de l'ATmF, de soutiens français et des anciens combattants eux-mêmes synthétise une grande part des observations de ce chapitre. L'exclusion des migrants de nationalité étrangère du champ électoral explique que la revendication d'une revalorisation des pensions militaires n'ait jamais trouvé d'écho auprès des élus nationaux. La marginalisation des associations de migrants dans l'espace public explique quant à elle que les médias, le public et le gouvernement français lui-même aient semblé découvrir la situation des anciens combattants en 2006, grâce au film *Indigènes*. L'autonomisation des associations étudiées apparaît bien inachevée, puisque l'action de l'ATmF aurait été impossible sans les soutiens mentionnés en France et au Maroc. Cela explique que Nasser puisse discuter avec des représentants des Forces armées royales, piliers d'un Makhzen qu'il combat depuis une vingtaine d'années.

En outre, par la nature de ses revendications, cette mobilisation se situe au carrefour des trois domaines où j'ai observé des reconversions militantes de type post-colonial : les droits de l'Homme, puisque la mobilisation est précédée d'une aide humanitaire et motivée par le respect de ces droits (à la santé, notamment) ; le développement du Maroc, puisque le niveau de celui-ci est intégré au calcul des pensions ; et, surtout, la lutte contre les discriminations fondées, ici, sur la nationalité et le lieu de résidence. Cette lutte est menée par l'ATmF sur le registre de la maghrébinité, bien que l'essentiel des dossiers constitués concernent des Marocains. Le CATRED et le GISTI parlent plutôt des « *anciens combattants étrangers* ». Nasser justifie ce choix par une recherche d'efficacité : « *vis-à-vis des pouvoirs publics, sincèrement, pour être plus forts, on a intérêt à présenter ça en tant que Maghrébins* ». Ce choix stratégique permet de souligner la continuité d'un rapport de type colonial de l'Etat français aux Maghrébins, qu'ils soient migrants ou non, « *anciens* » ou plus jeunes.

⁵¹⁸ De Rachid Bouchareb. Il a reçu le Prix d'interprétation masculine au festival de Cannes 2006, prix décerné collectivement aux acteurs, dont Jamel Debbouze, d'origine marocaine.

⁵¹⁹ Communiqué de l'ATmF, *Anciens combattants, une mémoire glorifiée, un présent négligé*, 12 septembre 2006.

Au terme de cette section, il semble pertinent d'employer, dans les recherches futures, ce terme de militantisme post-colonial pour explorer les significations de l'engagement associatif et politique de migrants installés dans un Etat ayant colonisé leur pays d'origine, notamment quand il apparaît que leur objectif principal consiste à revaloriser des éléments historiques et politiques de leur pays d'origine pour revaloriser plus efficacement leur situation actuelle dans le pays d'installation. Ce terme de militantisme post-colonial est plus précis que celui de militantisme post-national car il intègre des éléments du contexte historique et politique des mobilisations des migrants (ce que j'ai qualifié de dimension post-coloniale de la marocanité associative). Enfin, s'il n'est pas contradictoire avec le patriotisme à distance (affectif, culturel, utilitaire ou idéologique), qui peut s'exprimer dans des actions de développement des villages d'origine par exemple, il fonctionne selon d'autres logiques d'identification. Plutôt que des signes culturels, nationaux, voire nationalistes, ce sont des signes historico-politiques qui sont mis en scène par les militants « *post-coloniaux* », afin d'affirmer et de différencier le groupe social des migrants marocains (ou maghrébins, pour l'AtmF) dans la société d'installation.

Ce chapitre et le précédent ont donc exploré les significations politiques que les migrants marocains associés accordent à leur marocanité, en s'appuyant sur l'histoire des associations. Ces significations ont une dimension spatiale, puisqu'elles se manifestent dans certains lieux, en produisent d'autres (les lieux de mémoire évoqués, par exemple) et sont produites par des configurations spatiales particulières. Valider l'hypothèse de la marocanité associative nécessite, en dernière instance, d'explorer ces significations et ces dynamiques spatiales en cherchant à montrer qu'elles relèvent d'une territorialité nouvelle, associative, dans l'espace transnational.

Marocanité et territorialité associatives dans l'espace transnational

Les deux chapitres précédents ont montré que des dynamiques post-coloniales et celles relevant d'un patriotisme marocain à distance participent à structurer politiquement les significations que les migrants associés accordent à leur marocanité en France. Dans ce dernier chapitre, il s'agit d'explorer la seconde partie de mon hypothèse, selon laquelle ces significations seraient également spatiales, c'est-à-dire structurées par des dynamiques spécifiques qui pourraient être résumées par l'idée de territorialité associative dans l'espace transnational. Avant de préciser cette hypothèse et le plan suivi pour l'explorer, il me faut revenir sur le cheminement théorique qui m'a conduit à elle.

Dans l'introduction générale, j'ai d'abord souligné, au niveau de l'individu, l'absence de contradiction entre sa sédentarisation en France, son acquisition de la nationalité française et sa circulation entre la France et le Maroc. Ensuite, au niveau collectif (associatif), j'ai postulé que les reformulations identitaires à l'œuvre au sein des associations de migrants marocains en France résultent de multiples facteurs, liés au pays d'installation, au pays d'origine et au champ migratoire. Le premier chapitre a prolongé cette réflexion par une revue de la littérature, en insistant d'une part sur l'inscription spatiale du sentiment d'appartenance, dont l'expression varie en fonction du lieu où l'individu se trouve, et d'autre part sur la nécessité de retravailler les notions issues des *transnational studies* et de la science politique, dont seules quelques-unes intègrent la dimension spatiale des associations de migrants.⁵²⁰

La problématique a ensuite intégré les résultats de travaux de géographes portant sur les diasporas, le sentiment d'extra-territorialité et la possibilité que s'exprime un sentiment d'appartenance au groupe (ici, fondée sur l'origine nationale) malgré la dispersion spatiale de ses membres. J'ai présenté des notions susceptibles d'éclairer les questions initiales, dont celles d'identité de la mobilité, d'identité migrante et de territoire circulatoire, ainsi qu'une typologie des lieux structurant le champ migratoire franco-marocain. À l'issue de ce premier chapitre, la reconnaissance par la géographie du rôle des associations dans la production de l'espace, la définition anthropologique du territoire et les travaux sur les processus de territorialisation des identités m'ont permis d'affiner ma définition de la dimension spatiale des associations et, partant, de formuler mon hypothèse concernant les dynamiques spatiales de la marocanité associative.

⁵²⁰ Parmi ces notions, je peux citer celles d'« *espaces politiques superposés* » [Danese, 2000], de « *structuration de l'expérience collective à l'étranger* » [Dufoix, 2003], d'« *exopolitie* » [Dufoix, 2002] et de « *nationalisme transnational* » [Kastoryano, 2006].

Celles-ci seraient initiées par les acteurs spatiaux que sont les associations de migrants marocains et leurs différents partenaires (associatifs, publics et privés), qui accorderaient à la marocanité des migrants associés des « *significations spatiales* ». Cette expression, utilisée provisoirement, est à manier avec précaution. Dérivée du postulat selon lequel « *tout élément matériel est porteur de signification, toute signification est « matérialisable* » » [Raffestin, 1980 : 182], cette expression désigne à la fois la matérialisation, dans l'espace physique, des significations politiques déjà décrites et les significations accordées par les associations à la marocanité de leurs membres selon les lieux et les espaces qu'elles investissent ou qu'elles produisent. Cette expression ne conduit pas à distinguer les significations spatiales des significations politiques de la marocanité, tant les deux s'entremêlent au sein des associations.

Ces significations spatiales de la marocanité dépendraient des pratiques spatiales associatives, autrement dit de l'inscription des associations dans des espaces de vie et relationnels spécifiques. Elles dépendraient aussi des représentations spatiales associatives, c'est-à-dire des espaces de référence des associations, qui sont plus difficiles à saisir, car liés aux espaces de vie et relationnel. Plutôt que d'opérer une telle typologie de l'espace, dont l'objectif était jusqu'ici didactique, je raisonnerai désormais en termes de configurations associatives et migratoires spécifiques, à partir desquelles se manifesteraient, matériellement ou non, les significations spatiales étudiées. Dans cette perspective, chaque association s'inscrit dans une configuration associative locale, constituée de ses lieux d'activité, de ses réseaux de partenaires et de son territoire d'intervention ; mais elle s'inscrit aussi dans des configurations associatives plus vastes, relevant des échelles nationale et internationale et de métriques réticulaires et territoriales. Enfin, du fait de sa composition, chaque association étudiée s'inscrit dans des configurations migratoires locales, nationales et internationales, relevant elles aussi de métriques réticulaires et territoriales.

A ce stade, un problème surgit : dans ce vaste ensemble de pratiques et de représentations spatiales associatives, comment repérer les significations dites spatiales de la marocanité des associations ? Parmi les manifestations diverses de la spatialité des associations, quelles sont celles qui sont porteuses de significations quant à la marocanité des migrants associés ?

La réponse nécessite de resserrer l'analyse en substituant au concept de spatialité la notion de territorialité, dont les définitions, diverses, insistent toutes sur les implications identitaires du rapport des individus et des groupes à l'espace. J'ai choisi de m'appuyer sur la définition de Claude Raffestin [1980], car elle relie la notion de territorialité à celle d'autonomisation, que j'ai utilisée pour étudier les dynamiques politiques post-coloniales. Selon Claude Raffestin, la territorialité traduit la « *multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité* » et désigne l'« *ensemble de relations prenant naissance dans un système tri-dimensionnel société-espace-temps en vue d'atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec les ressources du système* » [Raffestin, 1980 : 143, 145]. La territorialité associative est donc constituée des pratiques et des représentations spatiales des associations qui, à l'image de leurs pratiques et représentations politiques, possèdent, ou visent à acquérir, une certaine autonomie. Mais la territorialité associative est aussi en partie déterminée par les pratiques et les représentations spatiales des autres acteurs (Etats, entreprises, autres

associations, collectivités locales, etc.) qui contribuent à façonner l'espace partagé avec les associations. En ce sens, la territorialité n'est pas « *un simple lien avec l'espace. C'est toujours un rapport, même s'il est différé, avec les autres acteurs* » [ibid. : 146]. C'est aussi l'idée exprimée par Guy Di Méo et Pascal Buléon, selon lesquels la territorialité associe la géographicit , ou « *relation primaire et existentielle   la terre* », au « *r seau r el des lieux pratiqu s et v cus [et] enfin des r f rentiels repr sent s d' chelles multiples* » [Di M o, Bul on, 2005 : 83]. Ainsi d finie, la territorialit  n'implique pas le territoire ; ou plut t, un groupe peut disposer d'une territorialit , voire  tre territorialis , sans pour autant produire et disposer d'un territoire sp cifique [Poche, 1996 : 123]. La territorialit  associative, qu'elle concerne des migrants marocains ou non, ne conduit donc pas n cessairement   la formation d'un ou de plusieurs territoires ; elle est m me en tension permanente avec ceux qui existent.

Afin de ne pas postuler l'existence de cette territorialit  associative, et pour explorer celle-ci en tant qu'hypoth se   partir de mon terrain, je me propose d'utiliser la notion de circulation associative, d finie comme l'ensemble des d placements (humains, mat riels et immat riels) initi s par des associations en vue d'atteindre la plus grande efficacit  possible, compte tenu des ressources disponibles au sein des configurations associatives existantes. Contrairement   la territorialit , la circulation associative n'implique donc pas directement l'autonomisation des associations, mais vise avant tout   l'efficacit  de leurs discours et de leurs actions qui supposent des d placements. Etudier cette circulation revient donc   saisir les effets spatiaux de ces actions et discours sur les espaces concern s et sur les associations elles-m mes. Cela implique, dans une premi re section, de r fl chir aux liens entre les lieux d'action et aux r seaux que tissent les associations, ce qui permettra de resserrer l'analyse de dynamiques spatiales initialement con ues en terme d'interp n tration entre les champs politiques marocain et fran ais et le champ migratoire franco-marocain.

La seconde section s'attache ensuite   d crire les diff rentes figures de circulation associative observ es sur le terrain, en les articulant explicitement avec le militantisme. Cette section pose donc la question, sous-entendue dans celle de l'efficacit , de la capacit  des associations de migrants marocains   puiser des ressources dans un espace ou   une  chelle pour mener des actions sur un autre espace ou   une autre  chelle, c'est- -dire   tisser des relations entre elles et   relier des lieux distants par des r seaux durables. Mais la circulation associative est contrebalanc e par la n cessit , pour les associations, de s'inscrire dans le territoire,   l' chelle locale, ne serait-ce que pour en tirer des ressources mat rielles (locaux, subventions, etc.) et immat rielles (reconnaissance, accessibilit , etc.).

Cette question des ressources et de l'inscription territoriale des associations repose la question,  tudi e dans la troisi me section, de leur territorialit  en termes d'autonomie vis- -vis des autres acteurs spatiaux. En ce sens, le surinvestissement de l'espace local par les associations et la valorisation, chez certaines, de la proximit  spatiale en France peuvent  tre interpr t s simultan ment comme une source d'autonomie, vis- -vis du cadre national de mobilisation et d'identification, et un effet de leur manque d'autonomie : les associations affirmeraient leur ancrage local afin d'obtenir subventions et soutien de la part des pouvoirs publics et des partenaires. Ce paradoxe est d pass    l'aide de mes observations du terrain,

des résultats de la sociologie associative et de l'idée de « *co-détermination dialectique du sujet et du contexte* », l'une des trois lois de la territorialité [Di Méo ; Buléon, 2005 : 82].

L'autonomisation se manifeste notamment par des stratégies de réduction de la distance spatiale avec le Maroc, qui sont l'objet du second paragraphe de cette section. Celle-ci se conclut sur l'absence d'un territoire associatif, du type diasporique ou circulatoire par exemple, qui soit spécifique aux migrants marocains en France. Les significations associatives de leur marocanité y diffèrent ainsi, non seulement des significations ethniques ou nationales, mais aussi de celles liées au sentiment d'extra-territorialité. Quelles sont alors les principales caractéristiques de la territorialité de la marocanité associative en France ? Et diffère-t-elle des territorialités individuelles et migrantes ?

I - DES LIEUX DE L'ACTION AUX CONFIGURATIONS ASSOCIATIVES

L'exploration de l'hypothèse de la territorialité associative nécessite un inventaire préalable des lieux, des réseaux et des configurations associatifs, dans les limites du terrain exploré. Les lieux entre lesquels circulent des idées, des individus, des informations et des valeurs constituent l'espace de vie des associations, soit les lieux où elles ont leurs locaux, où elles « *recrutent* » et agissent. J'insiste ici sur les « *lieux de l'action* », ceux où les associations apparaissent comme actrices et productrices d'espace. Dans cette perspective, j'ai recours à d'autres outils théoriques qu'une typologie en termes de lieux de l'intimité personnelle, collective ou de mise en scène minoritaires / majoritaires [Schaeffer, 2004]. Ces outils sont, d'une part une approche axiologique des actions spatiales ou spatialisées, qui met l'accent sur les significations qu'elles sous-tendent [Lévy ; Lussault, 2000], d'autre part une typologie des lieux selon leur fonction symbolique [Debarbieux, 1995, 1996]. Ces deux outils permettent de révéler les « *fondements géographiques de l'identité* » [Bonnemaison, 1996, 1997].

Le second paragraphe décrit la mise en relation de ces différents lieux, à travers des exemples d'activités et de projets multilocalisés. Cette présentation, là encore dans les limites du terrain, de l'espace relationnel des associations étudiées réutilise plusieurs des données de la troisième partie et sert de transition à l'analyse des configurations associatives locales, nationales et transnationales et de l'articulation des échelles par une même association. Cette analyse se poursuit dans la seconde section, sous l'angle cette fois de la circulation associative.

1. L'ESPACE DE VIE DES ASSOCIATIONS : LES LIEUX DE L'ACTION

A l'image de tout autre groupe, l'association existe, agit et se perpétue dans un « *espace de vie* », notion qui désigne l'ensemble des lieux fréquentés [Frémont, 1984, 1999], soit une aire délimitée par ses pratiques spatiales, son expérience concrète des lieux. Ainsi, le quotidien d'une association est fait de rencontres entre les personnes qui en sont membres et d'autres, visiteurs, partenaires ou bailleurs de fonds, de discussions improvisées et d'autres planifiées (les réunions statutaires, par exemple), de moments de convivialité et d'autres de tensions entre individus. Tous ces moments de la vie d'une association sont nécessairement localisés. Les lieux occupés en permanence par les associations étudiées, leurs locaux, ont été présentés dans la première partie.⁵²¹ Mais l'espace de vie des associations est aussi constitué des lieux qu'elles occupent de manière temporaire dans un objectif précis, pour y tenir une réunion, un stand, y distribuer des tracts ou y récolter de l'argent par exemple. Ces deux catégories de lieux sont qualifiés ici de « *lieux de l'action* » pour plusieurs raisons.

La première est qu'il convient de distinguer entre les lieux investis de significations, dont celles liées à la marocanité, et les autres, occupés incidemment, notamment lors des déplacements de militants d'un lieu d'action à un autre et de leur traversée de « *non-lieux* » [Augé, 1992]. L'exemple type d'un non-lieu est celui d'un nœud de réseaux de transport.

⁵²¹ Se reporter au chapitre 2 (section II, paragraphe 2B).

Ainsi, lorsqu'un militant de la CDME me donne rendez-vous sur le quai n°15 de la gare Saint-Lazare (Paris 17^{ème}), ce lieu n'est investi d'aucune signification particulière. Il s'agit bien d'un lieu, caractérisé par la coprésence et le fait que la notion de distance n'y soit pas pertinente, mais ce lieu est « *volatil et substituable* », car dépourvu de clôture et caractérisé par de très faibles interactions entre les individus présents [Lévy, 1994 : 80]. A l'inverse, les lieux de l'action sont caractérisés par de fortes interactions, une forte substance sociale. Cela ne signifie pas que, dans ces interactions, des significations collectives liées à l'origine marocaine des acteurs soient formulées et a fortiori spatialisées, mais je postule que cela en augmente la probabilité. En effet, étudier les actions des membres d'un groupe dans un lieu donné permet de comprendre les significations qu'ils attachent à ce lieu [Stock, 2004].

La seconde raison, découlant de la précédente, est l'intérêt de conjuguer le lieu à l'action afin d'explorer l'hypothèse de la territorialité associative, inséparable de la notion d'autonomie en tant que « *savoir-faire* » et « *pouvoir-faire* » donc, finalement, inséparable de la notion d'action. Ainsi, de même que selon une définition « *activiste* » de la diaspora, « *l'action, plus qu'une similitude de traits partagés et/ou une communauté de représentation, serait le creuset et l'expression de l'identité* » [Fibbi ; Meyer, 2002 : 12], les lieux de l'action des associations seraient le creuset de leur territorialité. La double entrée par l'action et le lieu permet d'explorer les significations spatiales de la marocanité sans en fixer le contenu a priori, en gardant à l'esprit que ce contenu – qui a trait, selon ma définition, au rapport des migrants associés au Maroc en tant qu'Etat, peuple et territoire – s'actualise au travers d'actions dans les lieux composant l'espace de vie des associations. Observer des actions associatives, intentionnelles par définition, permet par ailleurs de tenir compte du fait que « *l'espace n'est pas significatif seul : il ne signifie quelque chose que relié à une intention* » [Raffestin, 1980 : 170].

Ce faisant, et c'est la troisième raison de ce choix, la réflexion se porte plus facilement non seulement sur les effets de la coprésence, mais surtout sur ceux des interspatialités [Lévy ; Lussault, 2003 : 523-524]. Celles-ci sont de trois types, qui se traduisent ou favorisent des actions spécifiques (voir plus loin) : le lieu peut être inclus dans un autre, à une autre échelle (emboîtement) ; il peut mettre en contact direct deux espaces (interface) ; enfin, il peut mettre en relation deux espaces occupant la même étendue (cospatialité) [*ibid.*]. L'observation des lieux de l'action et le recueil des discours qui la justifient permet de saisir ce jeu d'échelles et d'espaces plus facilement. Elle permet aussi de ne pas assimiler le lieu au « *local* », voire à la localisation : ici, le premier terme est utilisé pour qualifier une échelle (celle d'une ville, par exemple), le second étant réservé au repérage des phénomènes étudiés (les actions associatives, par exemple) par leurs coordonnées géographiques. Dans cette acception, les lieux de l'action ne sont pas tous réductibles à l'échelle locale : en particulier, certains existent seulement à l'échelle nationale ou internationale. Je développe ce point plus loin.

Fondée sur ces principes, l'étude des lieux de l'action des associations se décompose en deux temps : d'une part, leur recensement et un essai de typologie, entre lieux fonctionnels et lieux symboliques, fondée sur les significations dont ils sont investis ; d'autre part, l'observation de quelques-uns de ceux qui révèlent une véritable « *condensation identitaire* » de la marocanité.

A - Diversité des lieux fonctionnels, rareté des lieux symboliques

Un recensement des lieux de l'action des associations de migrants marocains montre qu'ils sont plus souvent des lieux fonctionnels que des lieux symboliques. Certes, tous les lieux peuvent être qualifiés de symboliques, car ils sont tous « *signifiants* », c'est-à-dire « *porteurs d'autre chose que d'eux-mêmes en tant qu'étendues matérielles* » ; mais certains lieux sont plus symboliques que d'autres, car les significations qu'ils revêtent sont partagées par un plus grand nombre de personnes [Monnet, 1998]. Les autres lieux sont qualifiés ici de fonctionnels pour souligner le fait que les associations les fréquentent davantage pour leurs caractéristiques matérielles (leur situation, leur accessibilité, etc.) que pour leur « *charge symbolique* ».

Tout d'abord, les associations de migrants marocains mènent leurs activités davantage en France qu'au Maroc. Il y a deux raisons à cela. L'une tient au public visé et à l'orientation des actions, l'autre tient aux contraintes financières. La première raison est illustrée par l'exemple typique des permanences (AFI 44, AMF, ATmF, GSTM) tenues par des bénévoles dans les locaux de l'association et ouvertes aux migrants résidant à proximité (AFI44, AMF, GSTM) ou dans la région (ATmF). D'autres exemples existent, de l'enseignement de l'arabe (Avicenne, etc.) et du français (ATmF Gennevilliers, etc.) aux cours de cuisine marocaine (les Amis du Maroc), autant d'actions qui demandent la participation – même passive, sur un mode consumériste – de migrants marocains. La seconde raison, financière, tombe sous le sens : de nombreuses associations souhaiteraient mener des actions au Maroc, et pas seulement en matière de développement, mais y renoncent faute de moyens. L'alternative est l'autofinancement par les militants de leur déplacement au Maroc. L'exemple de l'ACMSB l'illustre, ainsi que celui d'associations régulièrement subventionnées, telle que l'ATmF, qui doivent s'y résoudre dans l'urgence.

La majorité des actions se déroule dans les locaux de l'association. Les autres actions et celles des associations dépourvues de locaux (9 sur les 35 étudiées) se déroulent soit dans des lieux privés, soit dans des lieux publics. Dans le premier cas, il peut s'agir du domicile d'un membre de l'association, à l'image de la réunion du CNMF tenue le 4 février 2006 dans un appartement de Lyon.⁵²² L'association bien dotée financièrement peut louer une salle dans un hôtel, ce qui est fréquent chez les associations d'élites, notamment le CNMF et le Congress. Des actions sont menées dans des lieux commerciaux tels que le Salon du Marocain à Paris (SMAP)⁵²³, où des stands associatifs sont tenus, dans les commerces ethniques et les cybercafés (l'action s'y résume le plus souvent à l'affichage d'informations) et dans les marchés des quartiers d'habitat social (voir plus loin). Enfin, il semble que les lieux de travail, très investis dans les années 1970 et jusqu'en 1985 par l'AMF et l'ATMF, soit désertés aujourd'hui par les associations étudiées. A cette règle collective et générale, il y a des exceptions individuelles, tel ce médecin déjà cité, élu au CNMF et qui affirme que ses patients d'origine marocaine lui demanderont des comptes sur l'action du Conseil. A l'inverse,

⁵²² Le quorum n'étant pas atteint, cette réunion n'est pas un conseil d'administration. Celui-ci se déroule habituellement dans des salles louées à la demi-journée, grâce aux subventions du FASILD.

⁵²³ A compter de 2004, le SMAP devenu SMAP Immo n'accueille aucune association.

l'entretien avec Jamel (JDME) sur son lieu de travail à Neuilly indique une disjonction entre identités professionnelle et associative, constatée également chez Mehdi (ATmF), pourtant militant syndical (CGT, puis FO) dans son entreprise :

« Moi, il y a un truc que je fais : je ne mélange jamais le monde associatif et le monde du travail. Pour moi, c'est très différent. Ils savent dans la société, ceux avec qui je travaille, ils savent que je suis associatif, que je milite dans telle chose, parce que des fois ils me voient avec des documents, des fois je colle des trucs pour que les salariés les voient. Les salariés eux-mêmes, ça ne les intéresse pas, parce qu'ils pensent qu'ils ont leurs propres problèmes, ils pensent qu'il y a plein de problèmes dans le monde et qu'on ne peut pas être partout. C'est beaucoup des personnes de la Kabylie, par exemple, où des Français qui travaillent avec moi. [...] Je ne rentre pas en leur disant : tiens, on a fait telle chose, est-ce que ça vous intéresserait de venir ? Ça les intéresse pas. »

[Mehdi, ATmF Gennevilliers]

Mehdi justifie sa position par l'usage de nombreuses métaphores spatiales : « *dans* » son entreprise, les salariés savent qu'il milite « *dans* » l'ATmF. Et, s'il lui arrive d'afficher des informations sur des actions de l'ATmF, Mehdi n'affiche pas son militantisme auprès des salariés, car ils ne sont pas « *Marocains* » mais « *Kabyles* » et « *Français* » et, surtout, du fait d'une impossible ubiquité (« *on ne peut pas être partout* »). L'espace du travail dans lequel il « *rentre* » est donc exclu de l'espace de vie de l'ATmF et il n'incite pas ses collègues de travail à « *venir* » dans cet espace. Le cloisonnement de ces deux espaces contraste bien sûr fortement avec la période 1981-1984, où l'ATmF agissait comme une « *communauté syndicale marocaine* ».

A l'inverse, les activités qui se déroulent dans des lieux publics sont ouvertes aux non adhérents, moyennant parfois une participation financière. Le choix de ces lieux publics est souvent imposé par la nature des activités : c'est le cas des associations de développement des lieux d'origine, présentes dans les forums et autres rencontres autour de cette question, mais aussi de celles d'opposants politiques et de défense des droits, qui manifestent à Paris devant l'Ambassade marocaine, le siège de l'agence Maroc arabe press (MAP) et certaines institutions françaises.⁵²⁴ Leurs actions peuvent les mener à ester en justice, qu'il s'agisse des Prud'hommes, dans le cas d'Horizons 21 (Poissy), ou des tribunaux d'instance, dans le cas des crimes racistes. Les réunions publiques de ce type d'associations ont généralement lieu dans des locaux syndicaux, tels que la Maison de la mutualité à Paris (dans les années 1970 et 1980) ou la Bourse du travail à Saint-Denis (jusqu'à aujourd'hui).

Lorsque l'action n'est pas revendicative mais vise à faire connaître l'association, à récolter de l'argent (pour construire une mosquée, par exemple) ou des signatures pour une pétition, elle se déroule dans l'espace public et en priorité sur les marchés de quartiers à forte concentration étrangère. Pour les actions éducatives ou de développement des villages d'origine, les établissements scolaires sont aussi sollicités, à l'exemple de l'ACMSB qui, en 2001-2002, y collecte du matériel scolaire et de l'argent dans le cadre de son projet à Oujda (Oriental). Mais

⁵²⁴ Par exemple, une centaine de résidents âgés des foyers de Gennevilliers manifestent en juin 2007 au Centre local des impôts, à l'appel de l'AtmF, pour contester les contrôles de la continuité de leur résidence en France.

certaines actions et réunions publiques ne s'adressent qu'à une fraction de la population marocaine : celle des exilés politiques, réunis par l'ASDHOM, l'APADM et l'Institut Ben Barka au théâtre de la Villette à Paris en 2004 ; celle des étudiants réunis périodiquement par Maroc entrepreneurs dans de grandes écoles parisiennes ; celle des musulmans pratiquants, réunis chaque année par l'UOIF au Bourget.

Le choix du lieu public peut aussi être indépendant de la nature de l'action : c'est le cas des fêtes associatives qui se tiennent généralement dans des structures de type socioculturel. Par exemple, l'ACMSB organise sa « *journée solidarité Maroc* », le 11 avril 2004, au centre socioculturel du quartier du Sillon de Bretagne. Mais les lieux choisis pour ces fêtes marocaines sont aussi syndicaux : par exemple, l'AMF de Paris tient son 5^{ème} « *moussem de Belleville* » dans la salle dite des métallos, rue Jean-Pierre Timbaud (Paris 11^{ème}), lieu historique du militantisme syndical et associatif.⁵²⁵ L'affiche annonçant ce *moussem* assemble des signes de marocanité (noms arabes, calligraphies, nature des activités et des services proposés) à des éléments historiques et d'autres plus récents, comme pour montrer une continuité historique et spatiale (cf. photo 25).

Photo 25 : Affiche du 5^{ème} *moussem* de Belleville organisé par l'AMF 75 en 2005

AMF 75
Organise
Le 5^e
Moussem De
Belleville
22 mai 2005
14H - 22H

AMF 75
Présente son Nouvel Album **ALTAZAZAZI** au Moussem de Belleville

Moussem pour célébrer la fierté des représentants du Maroc et de leur famille.
Vive le Maroc. Vive la République!

EL FLUS JUMLES CA ?

14h00 Ouverture des portes
16h00 Présentation du programme par **Abdullah Ben Sittane**
16h15 Soirée **Cherifa**
Id. Moussem - invités
16h45 Intervention sur « la situation des droits humains au Maroc » par le **FEDERATION VEGETE ET JUSTICE France**
16h30 **AMF** « Costumes Marocains »
17h30 Danse orientale
17h45 Groupe « **SULTAN** »
18h15 Danse Orientales
Fin de l'après-midi et Dégustation (cuisine marocaine) & Visite des Stands

Musiciens invités : Exposition de peinture, calligraphie arabe & **Abdullah**, pour artistes Orientales, **Amir**, **ambassadeur marocain**, **docteurs choristes & folklor** **général, marocain... etc.**

19h30 **Jeira** / **musique d'une méditerranée inventée**
21h00 **Daqqe Marrakchia**
Groupe Daqqe Labial
21h50 **mus de la Rue AMF 75**

Salle des métallos
94, rue de Jean-Pierre Timbaud, Paris 11^e. Métro: Goncourt ou Parmentier.
PAF: 5 € (billets entrées gratuites)
Association des Marocains de France - Section de Paris
56, rue Fontaine au Roi - 75011 Paris
Info : 06 64 83 36 10

Source : AMF.

⁵²⁵ Siège depuis 1937 de la Fédération CGT des métallurgistes, dont Jean-Pierre Timbaud fût l'un des dirigeants, ces bâtiments sont rachetés par la Ville de Paris en 2001, qui entame des travaux d'aménagement destinés à en faire un équipement culturel et associatif, dont l'ouverture est prévue fin 2007.

A une échelle plus vaste, des associations participent aux fêtes municipales, comme « *Jour de fête* » à Saint-Herblain pour l'ACMSB et la fête de Saint-Denis pour l'AMF et la CDME, voire à des fêtes partisans, comme la fête de l'Humanité du PCF à La Courneuve pour l'ASDHOM. Toutes ces actions sont centrées sur le Maroc : de la vente de thé, de gâteaux marocains et de *harira* (soupe marocaine) aux musiques et danses marocaines, en passant par l'exposition de peintures ou d'objets d'artisanat. Ornés du sigle de l'association, les stands contiennent des photos des actions réalisées et accueillent des interventions programmées sur des thèmes spécifiques à chaque association. Ils sont enfin des lieux de rencontre entre les associations, le public potentiel et les élus locaux (par exemple, le député-maire PCF Patrick Braouzec au stand de l'AMF à la fête de Saint-Denis). Ces lieux fonctionnels n'en sont donc pas moins investis de significations liées à la marocanité, certes temporaires, mais qui réunissent les personnes autour d'un ensemble de pratiques et de représentations communes.

Cette diversité actuelle des lieux d'action des associations contraste avec l'unité des lieux du militantisme politique marocain d'avant 1981. Des années 1950 au milieu des années 1970, les actions des nationalistes marocains, puis des militants de l'AMF et de l'UNEM se déroulent dans un espace circonscrit à Paris *intra-muros*. Le centre de ce microcosme est l'appartement situé au 20 rue Serpente (Paris 5^{ème}), foyer d'étudiants marocains dans les années 1950, puis siège de l'UNFP en France et celui de l'AMF dans les années 1960.⁵²⁶ Un autre lieu symbole de cette période est la Maison du Maroc, située dans la Cité universitaire internationale du boulevard Jourdan (Paris 14^{ème}), où se tiennent de nombreux meetings politiques marocains. Le lieu est occupé en mai 1968, puis devient le local non officiel de l'UNEM : c'est là que l'organisation célèbre le premier anniversaire de son interdiction au Maroc, le 25 janvier 1974. Trente ans plus tard, le même lieu est choisi par IDD pour son 2^{ème} Forum sur le développement solidaire au Maroc, dont la première édition s'est aussi tenue dans un autre lieu symbole des luttes des migrants marocains, la salle Saint-Bruno, face à l'église Saint-Bernard, à la Goutte d'Or (cf. photo 26). Cette salle sert d'ailleurs toujours de lieu de réunions à d'anciens exilés politiques, lors de soirées de témoignages proposées par l'ASDHOM. La continuité historique entre ces différents types de militantisme marocain en France est donc aussi, à l'échelle de Paris, une continuité spatiale.

En conclusion, les lieux d'action des associations de migrants marocains sont d'abord leurs locaux, puis des lieux syndicaux et socioculturels et, enfin, des lieux publics. Les lieux institutionnels, tels que l'Institut du monde arabe⁵²⁷ ou la Grande mosquée de Paris⁵²⁸, sont peu investis. Parfois, ces lieux d'action sont ceux fréquentés par les migrants non associés (cafés, marchés, places, etc.) mais la majorité des actions s'y déroulent alors entre militants. Les associations de développement des lieux d'origine font toutefois exception à ce schéma : rarement pourvues de locaux en France, elles se préoccupent davantage d'en trouver au

⁵²⁶ A noter également l'existence, dans les années 1950, d'un siège de l'Istiqlal, rue Copernic (Paris 16^{ème}).

⁵²⁷ En 2004, c'est à l'IMA que le CNMF décide de tenir sa première conférence de presse.

⁵²⁸ La GMP possède, au départ, une forte dimension marocaine puisqu'elle fût inaugurée par le roi du Maroc, Moulay Youssef, le 15 juillet 1926, lors de son 1^{er} voyage officiel en France. La veille de cette inauguration, l'ENA de Messali Hadj organise sa première manifestation contre la « *mosquée-réclame* » [Kepel, 1987 : 74-76].

Maroc pour y mener leurs activités. C'est d'ailleurs l'une des conditions de leur efficacité. Ainsi, le projet de bibliothèques rurales de l'association Palmier et savoir, qui n'a aucun local à Argenteuil ou à Montpellier, stipule trois conditions géographiques à son action au Maroc :

*« L'association partenaire [au Maroc] doit disposer d'un local où sera tenue la bibliothèque. Elle doit être située à un lieu stratégique de manière à profiter à plusieurs douars et doit être facile d'accès. Elle doit être, dans la mesure du possible, à proximité d'une école ou d'un collège ».*⁵²⁹

L'association de migrants peut aussi acquérir un lieu pour y créer une antenne locale, à l'image de Migrations & développement (M&D) à Taroudant (Souss). Elle peut enfin déclarer ce lieu ouvert à plusieurs associations : c'est ce que souhaite l'AREDF, avec son projet de maison des associations dans le village de Rechida, près de Fès, pour laquelle elle tente d'acquérir en 2003 des bâtiments en ruine, le « *Rha du Jamâa* », relevant du Ministère des affaires islamiques. La production de nouveaux lieux au Maroc (Palmier et savoir, M&D) et l'investissement de lieux existants (AREDF) participent à la construction de réseaux à l'échelle transnationale, sur laquelle je reviendrai.

Photo 26 : La salle Saint-Bruno, vue de la rue Saint-Bruno, à la Goutte d'Or (Paris 18^{ème})



Réalisation : A. Dumont, 2007.

⁵²⁹ APS Infos, n°1, mars 2004.

A ce stade, une distinction fondamentale intervient entre tous les lieux d'action cités précédemment : entre ceux caractérisés par une mise en scène de signes de marocanité et les autres, réduits à leur fonction et choisis pour leur seule efficacité pratique. Par exemple, lorsqu'une association est présente sur un marché « *arabe* » pour y distribuer des tracts, elle ne marque cet espace d'aucun signe de marocanité. A l'inverse, d'autres lieux mettent en scène de tels signes matériels (calligraphie, artisanat, etc.) et immatériels (musique, langue, etc.) de manière temporaire (stand lors d'une fête, manifestation, etc.) ou plus durable (sigles et locaux associatifs, voire syndicaux). Ces lieux peuvent être décrits selon la dimension de l'identité – personnelle, collective ou minoritaire – qu'ils mettent en scène [Schaeffer, 2004], mais il semble plus pertinent ici de considérer ces lieux selon le degré de condensation identitaire du groupe (ici, les migrants marocains associés) qui le constitue.

B - Les lieux de condensation identitaire

La notion de « *condensation sociale et territoriale* » est employée par Bernard Debarbieux [1995] pour qualifier certains lieux, qui expriment le système de valeurs d'un groupe social sur le mode de la métaphore, de l'allégorie ou de la synecdoque. Matériels, ces lieux sont donc aussi signifiants et symboliques. A partir de cette typologie, Bernard Debarbieux [1996] théorise les rapports entre le(s) lieu(x) et le(s) territoire(s), en démontrant la variété des modalités symboliques de territorialisation et le télescopage des échelles qu'elle suscite. Je reviendrai sur ce processus à propos des réseaux associatifs et de leur territorialisation. Dans ce paragraphe, je m'intéresse à l'une des deux catégories de lieux symboliques : non pas ceux qui sont singuliers, « *attributs* » et qualifiés de « *hauts lieux* » par l'auteur, mais ceux qui sont multiples, « *génériques* », soit ces « *petits lieux* » qualifiés jusqu'ici de fonctionnels. Il s'agit de comprendre comment de tels lieux peuvent permettre une condensation identitaire.

Cette expression est utilisée ici pour qualifier le processus par lequel une identité, aussi impalpable qu'une vapeur, se matérialise au travers des interactions sociales et dans l'espace de ces interactions. Un lieu de condensation identitaire s'oppose donc aux lieux « *volatiles* » mentionnés plus haut, car la coprésence des individus y fait sens. Mais la condensation identitaire peut n'y être que temporaire, c'est d'ailleurs le cas le plus fréquent sur mon terrain. Les interactions s'achèvent par la sortie des individus et le lieu, plus ou moins modifié selon le type d'action, est disponible pour d'autres actions.

L'analyse d'un tel lieu, essentielle à l'exploration de l'hypothèse de territorialité associative, est menée ici en s'appuyant sur la grille de lecture proposée par Michel Lussault dans un article justement intitulé « *Action(s) !* » [Lévy ; Lussault, 2000 : 11-36], où l'auteur met en oeuvre une « *approche axiologique [qui] met l'accent sur l'acteur agissant et ses valeurs* » [Lussault, 2004 : 115]. A partir des acquis sociologiques, notamment des concepts d'habitus de Pierre Bourdieu et de configuration sociale dynamique de Norbert Elias, Michel Lussault démontre l'inanité du dualisme entre l'individu et la société, lorsqu'il s'agit d'analyser des situations d'interactions. Celles-ci mettent en scène quatre « *partenaires* » : l'individu

agissant de manière intentionnelle, mais non nécessairement rationnelle⁵³⁰ ; la société, non en tant qu'entité surplombante, mais médiatisée par les deux derniers éléments ; le spatial ; et le « *collectif concret, formé par l'assemblée hic et nunc, l'instance sociale où se déroule et se dénoue l'incident, qui représente la société* » [Lévy ; Lussault, 2000 : 17]. Dans l'exemple tiré du terrain que je sollicite, le collectif concret est celui des membres d'associations de migrants marocains qui participent au projet du CNMF. Ce collectif agit dans et sur un espace, qui se compose du cadre matériel de la situation (surface, mobilier, décor, etc.), de l'agencement éphémère des personnes et des choses et des pratiques et représentations spatiales des individus présents. Cet « *espace de la situation* » [ibid. : 25] participe ainsi des « *ensembles pratiques* » des individus, concept emprunté par Michel Lussault à Michel Foucault et qui désigne le vaste ensemble de ce que font les individus (leurs pratiques) et de la façon dont ils le font (qui révèle leurs représentations). Cet ensemble est si vaste qu'il ne peut être étudié, selon Michel Lussault, qu'au travers de situations d'interactions fortes qui le condensent, organisées autour d'un « *événement initial à valeur collective, finalisée, tendue vers (au moins) un but explicite* ». Ici, l'événement initial est l'élection de « *présidents de région* » du CNMF le 21 novembre 2004 et le but explicite est l'élection parmi ces élus des membres du nouveau bureau du CNMF, censé représenter les « *Marocains de France* » dans leur ensemble. Mais, nous le verrons, les protagonistes accordent à cet événement initial et à cet objectif des significations différentes. Pour les faire prévaloir, ils témoignent dans l'espace de la situation d'une « *capacité d'initiative stratégique* », au sens où ils peuvent changer les règles du jeu socio-spatial du collectif concret, voire remettre en cause celles de la société que ce collectif médiatise [ibid. : 24].

L'élection du nouveau bureau du CNMF se déroule le samedi 18 décembre 2004 dans un hôtel parisien haut-de-gamme, situé à proximité de la gare de Lyon, car plusieurs participants rejoignent Paris par cette gare, en provenance de Dijon, Grenoble ou Marseille par exemple. La grande salle réservée au rez-de-chaussée, qui compte une soixantaine de places, et le salon du hall de l'hôtel, adjacent à la salle, sont les deux lieux qui composent l'espace de la situation et où se manifeste, dans la seconde partie de la réunion (de 14h à 17h), une condensation identitaire particulièrement forte.⁵³¹

La description du cadre matériel de cet espace doit tout d'abord insister sur la rareté des marques de marocanité telle que je la définis, ou de la « *franco-marocanité* » telle que souhaite la promouvoir le CNMF. Son sigle et sa signification figurent sur une banderole tendue au mur derrière la tribune de la grande salle et la tribune est ornée de deux petits drapeaux français et marocain. Chaque personne présente, moi y compris, se voit attribuer un badge de couleur rouge pour les membres du CNMF et verte pour les invités. Ce marquage de la marocanité est donc pour le moins discret, jusque dans les aliments et boissons mis à disposition dans le hall (thés, cafés et croissants le matin, sandwiches et sodas le midi). Le

⁵³⁰ Pour Michel Lussault, l'intentionnalité de l'acteur s'accompagne d'une « *fragmentation* », c'est-à-dire de l'adoption de registres contradictoires au cours d'une même action et de sa vie entière. L'individu se présente tour-à-tour comme acteur, agent et opérateur. Ce « *bricolage efficace* » n'empêche pas l'intentionnalité, y compris sur le mode de l'improvisation [ibid. : 18-21].

⁵³¹ Les première et troisième parties de cette réunion ont été décrites au chapitre 8 (section II, paragraphe 2B).

collectif ne s'en approprie pas moins l'espace, en occupant tout le hall d'entrée au-delà des limites horaires prévues (ce dont se plaint auprès de moi une employée de l'hôtel), puis toutes les chaises de la grande salle. L'appropriation prend un tour religieux, lorsqu'après un rapide repas pris dans ce hall, une vingtaine de personnes déroulent un tapis dans un coin de la grande salle et se mettent à prier avec un imam en direction de la Mecque (cf. cartes 26 et 27).

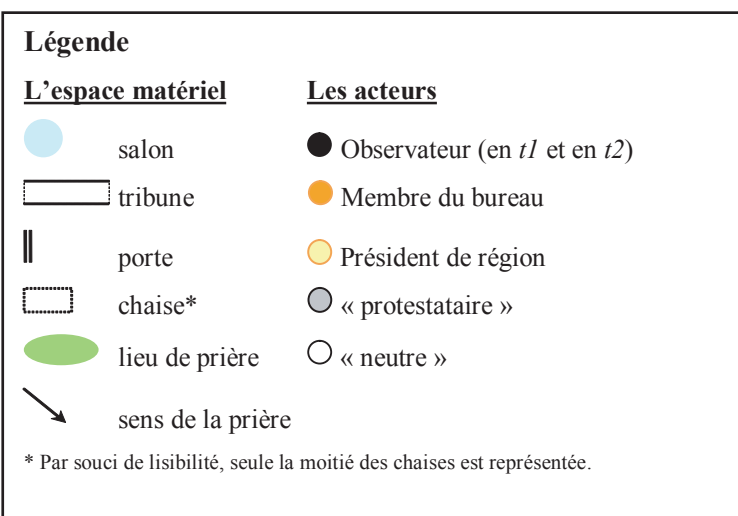
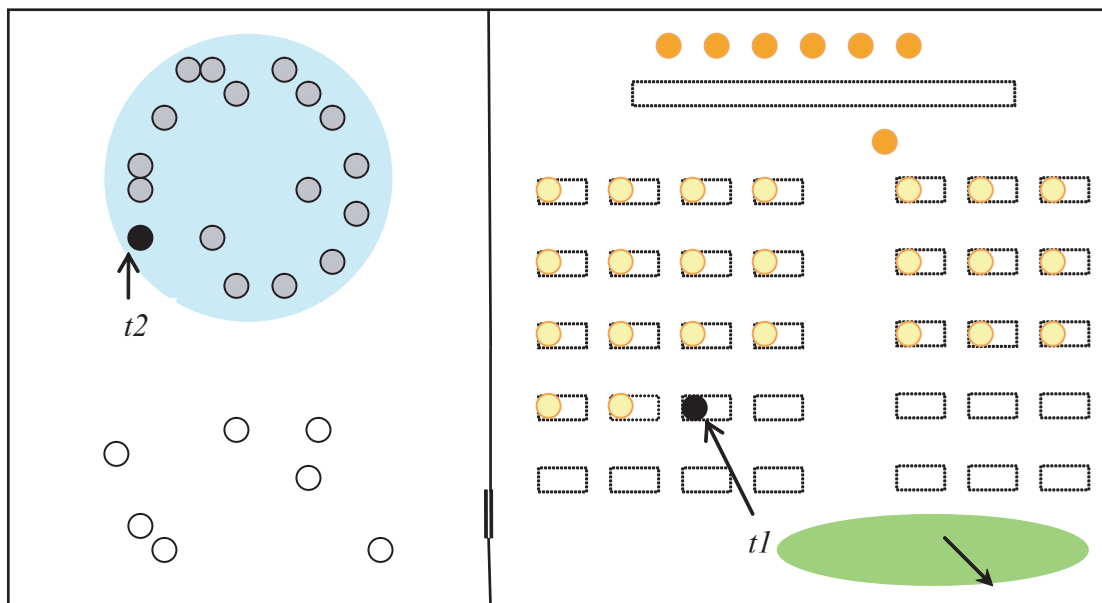
La réunion reprend ensuite entre 30 des 35 personnes désignées, non sans mal, comme membres du CA le matin.⁵³² Sept membres du bureau provisoire sont installés derrière la tribune, les trois autres étant assis dans la salle aux côtés de 20 des 22 « *présidents de région* » auto-désignés. Ce collectif de 30 personnes, qui semble incarner à lui seul le CNMF, élit un nouveau bureau de sept membres, dans des conditions déjà décrites et marquées par une forte compétition (19 des 30 personnes étant candidates à au moins un poste) et une certaine cordialité dans les échanges. Pendant l'heure et demie que dure cette élection, une vingtaine de la trentaine des participants de la matinée qui ne sont ni élus, ni organisateurs, attend les résultats dans le hall. J'ai pu observer alternativement les deux scènes, respectivement pendant une heure et une demi-heure (cf. carte 26, positions en t1 et t2).

Dans le hall, 16 des 23 personnes présentes sont assises en cercle dans les fauteuils du salon. Les autres, qu'on présumera « *neutres* », se tiennent debout et devisent entre eux ou au téléphone. L'agencement spatial contraste donc fortement avec celui de la grande salle, où des rangées de chaises font face à la tribune. De fait, les échanges dans le salon sont plus désordonnés. Ils tournent autour de « *revendications* » et de la rédaction, par l'un des plus jeunes, originaire de Normandie, d'un « *cahier de doléances* » à l'adresse du bureau qui va être élu. Ces doléances ne portent pas sur les actions futures du CNMF mais sur la tournure prise par cette journée et le respect des statuts. Parmi ces « *contestataires* », je retrouve la plupart de ceux s'étant exprimés le matin (les autres ont quitté l'hôtel), dont l'un des plus anciens qui, assis à mes côtés, m'avait dit regretter le temps des amicales (« *c'était mieux* »). Les plus jeunes sont assis autour du rédacteur du cahier et les plus âgés, qui leur font face, semblent leur accorder leur soutien et les conseillent sur la formulation de la contestation.

L'espace de la situation est donc divisé en deux lieux, qui diffèrent par leur cadre matériel, l'agencement des acteurs et les événements qui s'y déroulent. Selon qu'ils se trouvent dans un lieu ou dans l'autre, les acteurs développent des pratiques et des représentations spatiales opposées : si, dans la grande salle, les candidats et électeurs se réfèrent à leur ancrage associatif local, à leurs origines marocaines et tentent de mettre en scène et en pratique leur représentativité et leur attachement à la démocratie, dans le salon, c'est l'exclusion de la grande salle et un registre revendicatif qui fonde l'identité du groupe des « *contestataires* ».

⁵³² Pour rappel, ces 35 administrateurs sont les 10 membres du comité d'organisation, les 15 « *relais* » originaires de 12 régions (celles qui n'ont aucun élu) et 10 autres élus du 21 novembre. Parmi ces 35 personnes, 22 ont été désignés « *présidents de régions* » par le comité d'organisation (dont certains de ses membres).

Carte 26 : La scission du collectif « CNMF » dans l'espace de la situation



Source : enquête personnelle.

Réalisation : A. Dumont, 2007.

Lorsque la porte entre les deux lieux s'entrouvre et que la rumeur parvient qu'« *ils ont reconduit le même bureau* », l'ambiance se tend et la quasi-totalité des contestataires (13 sur 16) et des personnes « *neutres* » (trois sur sept) rejoignent rapidement la grande salle, où ils sont chaleureusement accueillis par le président (« *vous êtes les bienvenus* »), qui n'a pas quitté la tribune. Le second vice-président, qui est aussi l'imam, s'avance à la gauche de la tribune (cf. carte 27) pour réciter la *fatiha* (prière musulmane au défunt) en hommage à Abdelkader Tamsamani, initiateur du CNMF, décédé le 8 août 2003 au Maroc. Suivent quelques phrases du président, précisant que le bureau élu s'appelle « *bureau Tamsamani* ». Ainsi, immédiatement, la légitimation du bureau du CNMF mêle le registre religieux et historique, par l'intermédiaire d'une figure, dont l'esprit semble alors planer sur le lieu. Ce n'est qu'ensuite que le président « *s'excuse pour ceux qui étaient dehors [...], on s'excuse si vous avez été abandonnés à côté* ». Puis le bureau élu se présente et il s'avère vite que seuls deux de ses sept membres ont été renouvelés.⁵³³

Certains des contestataires, concentrés au fond de la salle, restent debout et les bras croisés, non par manque de chaises mais pour signifier leur volonté de s'opposer au nouveau bureau et de quitter la salle en même temps que le projet. L'un d'entre eux insiste, lors de la présentation du bureau, pour que chacun de ses membres précise sa région d'origine (en France), afin de savoir laquelle il représente. Le président, sentant la situation lui échapper, rappelle que les journalistes invités ne vont pas tarder à arriver et qu'il faut donc se dépêcher de fixer des activités précises et de créer des commissions pour les réaliser. C'est alors que le jeune porte-parole des contestataires, originaire de Haute-Normandie comme plusieurs d'entre eux, s'avance à l'endroit où se tenait l'imam et demande pour la seconde fois le micro, qu'il obtient. Il prend alors un ton grave et s'adresse au bureau en lisant les notes qu'il a prises et qui constituent les « *doléances* » de 25 personnes qui ont attendu et dont il a les noms :

« On avait franchement autre chose à faire que de poireauter dans une pièce à côté [...] On nous avait demandé d'inviter des gens. Heureusement on n'a invité personne. [...] A midi, on n'a eu qu'un petit sandwich. [...] C'est ce qu'on craignait tous, c'est que le bureau soit reconduit. [...] Aucun élu des régions n'est représenté dans ce bureau. »

Réactivant la méfiance des associations de migrants marocains à l'égard des projets fédératifs, les contestataires pointent donc leur marginalisation, matérielle et symbolique, des débats et de l'élection du bureau, le faible renouvellement de celui-ci, le fait qu'il recoupe largement le comité d'organisation et, enfin, l'absence de représentativité du bureau vis-à-vis des élus du 21 novembre et régions.

⁵³³ Il s'agit du secrétaire général et de son adjointe. Le premier, âgé de 35 ans, est originaire de Montbéliard (Doubs), où il travaille comme « *coordinateur* » de la politique de la ville et où il a été élu par 145 voix le 21 novembre. La seconde a le même âge ; originaire de Normandie, elle n'a pas été élue le 21 novembre et a rejoint récemment le projet. Elle prévient d'ailleurs qu'elle le quittera si elle constate des dérives.

Singulièrement, la critique porte sur le caractère perçu comme non démocratique du Conseil, non sur les relations entretenues avec les consulats marocains⁵³⁴ ou le « *communautarisme* » dont ferait preuve le CNMF, contrairement à ce qui a été observé lors des réunions préparatoires locales et nationales en 2003 et 2004.

Le discours des contestataires sollicite donc l'espace à double titre et à deux échelles différentes : l'exclusion des futurs contestataires de la salle signifie leur exclusion du CNMF lui-même, via le lieu qui en condense l'identité, tandis que la présence perçue comme faible à la tribune d'élus régionaux signifie la non-représentativité du CNMF à l'échelle nationale. Le président du CNMF a alors beau jeu d'expliquer que cinq régions sont représentées au sein du bureau⁵³⁵ et de me prendre à témoin (en vain), tandis qu'un président de région déclare : « *moi qui représente la Lorraine, je peux dire que ce fût un vote démocratique* » : personne ne conteste que le nouveau bureau est quasiment le même que l'ancien. L'ambiance se détériore, lorsque les uns accusent les autres (et sans qu'il soit possible d'identifier les premiers aux contestataires) de raviver les pratiques des amicales des années 1980. Finalement, certains quittent bruyamment la salle, dont ceux venus de Normandie et du Nord-Pas-de-Calais.

L'espace n'est pas seulement mobilisé par le discours : il est aussi une ressource dans l'action. Aux expressions du visage correspondent des mouvements du corps et des positions de l'espace : faire miner de quitter le lieu, se tenir bras croisés au fond de la salle, se lever brusquement en se dirigeant vers la tribune, tous ces comportements en partie improvisés sont autant de manières de signifier aux autres acteurs des sentiments, des opinions, et des moyens d'obtenir la parole. De fait, à certains moments, tout le monde parle en même temps et les propos tenus au micro ne sont plus audibles : ces mouvements du corps sont alors les seuls moyens de se faire entendre. Il s'agit bien ici d'une véritable « *polyphonie énonciatrice* », décrite par Michel Lussault [*ibid.* :26], qui permet la circulation, dans l'espace de la situation, de significations très différentes, voire contradictoires, de l'événement et du projet qui réunit le collectif. Les individus eux-mêmes adoptent des attitudes contradictoires selon le moment de l'interaction. C'est le cas par exemple d'un responsable associatif de Tourcoing, accepté comme administrateur, qui est candidat aux postes de secrétaire général, de secrétaire général adjoint et de trésorier (sans succès) et se plaint ensuite, lorsque contestataires et « *neutres* » sont à nouveau dans la salle, des personnes qui « *vampirisent les postes* »...

Enfin, l'espace n'est pas seulement une ressource ou un produit des actions, mais bien un enjeu de ces actions, via les valeurs sociales qu'il symbolise. Ainsi, en un sens, être membre du bureau c'est siéger derrière la tribune, et vice versa. Il en va de même de l'attente dans le salon, ressentie comme une exclusion par des acteurs ayant cru – ou feignant de croire – qu'il

⁵³⁴ Ainsi, Nawal, président de France-Maroc dialyse, élu à Reims (avec 11 voix...) et administrateur à ce titre, est applaudi lorsqu'il déclare : « *j'ai été floué. J'ai vraiment l'impression aujourd'hui qu'on pouvait se passer de moi* » ; les réactions seront plus contrastées lorsqu'il affirmera peu après « *ne rien attendre du gouvernement marocain* ». De même, Abdelhakim, jeune président d'Immigration santé mémoire (ISM, Lille) et non-élu, peut être inclu dans le groupe des contestataires, même s'il se sent proche politiquement de l'AMF.

⁵³⁵ Bourgogne, Franche Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France (Yvelines) et Provence-Alpes-Côte d'Azur. A l'exception de la Haute-Normandie, il s'agit des seules régions qui ont compté plus d'une centaine d'électeurs au scrutin du 21 novembre 2004. De ce point de vue, l'argument du président est recevable.

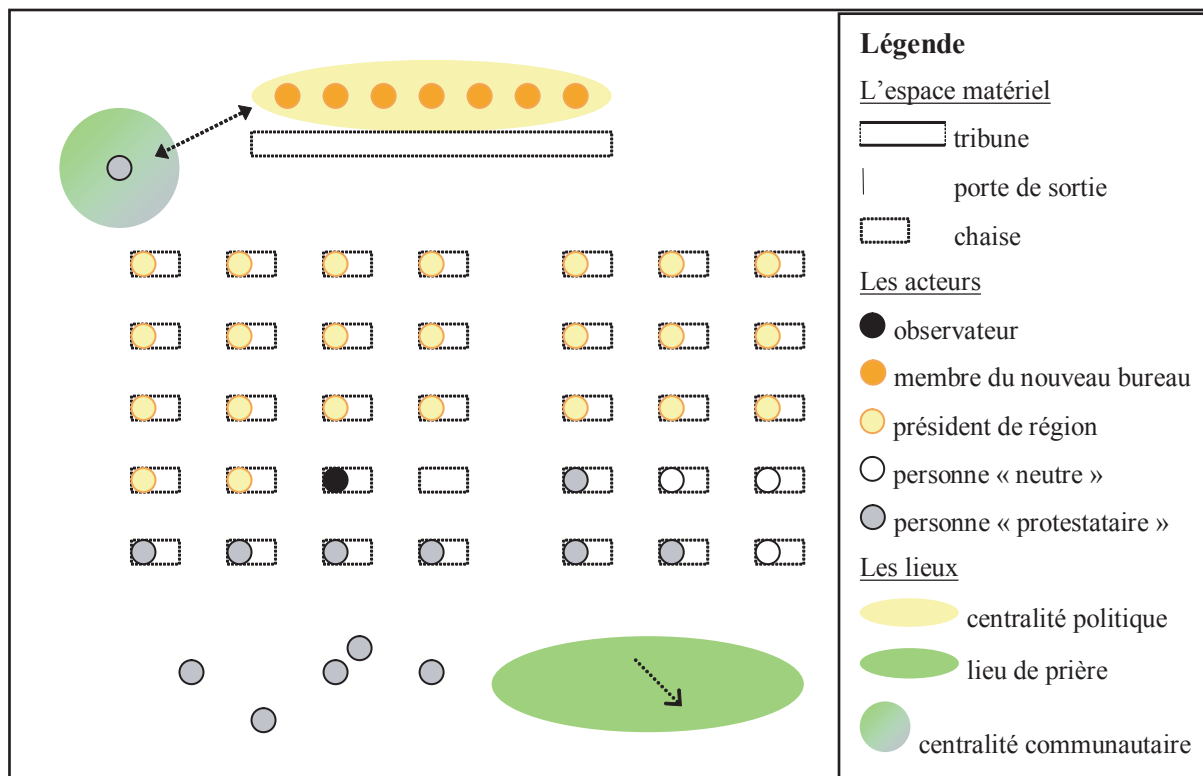
s'agissait d'une assemblée générale ouverte à tous. Le fait que l'espace soit un enjeu de l'action est encore plus lisible dans le comportement du porte-parole des contestataires qui, alors qu'il a le micro pour s'exprimer, se tient le plus près possible de la tribune, à la place d'où justement est venue la légitimation historico-religieuse du bureau, pour contester celui-ci. N'y a-t-il pas alors contradiction ? Non, si on considère la part d'improvisation dans cette action et, ce qui est conciliable, l'assimilation de cette place, dans les représentations des acteurs, à l'idée de « *communauté marocaine* ». Dès lors, elle devient temporairement une « *centralité communautaire* », distincte de la tribune, « *centralité politique* », et qui peut s'y opposer ou la conforter (cf. carte 27).

Ces deux centralités communautaire et politique sont interdépendantes et n'existent que par la présence des individus et des relations qu'ils tissent entre eux. La notion de centralité convient ici, car elle désigne « *l'existence d'une collectivité soudée par des actions, créatrices de relations, qui fondent des différences spécifiques. Le lieu, sans ces relations, n'est rien d'autre qu'un lieu parmi beaucoup d'autres* » [Raffestin, 1980 : 169].

D'autres exemples de lieux de condensation identitaire auraient pu être cités : les amphithéâtres de la Sorbonne ou de l'ESCP, investis respectivement par les JDME et Maroc entrepreneurs, en présence d'une personnalité marocaine (un ministre, un journaliste) et de près de 200 personnes ; les réunions de l'ATmF sur les femmes maghrébines ou sur les droits des migrants ; les stands associatifs, etc. Toutes ces observations confirment l'idée développée par Michel Lussault et selon laquelle « *l'espace est un objet chargé de valeur, une substance sociétale matérielle et immatérielle gorgée de significations individuelles et sociales engagées dans l'agir par tout protagoniste* » [Lévy ; Lussault, 2000 : 31].

Mais les lieux de l'action ne sont pas des isolats. Mêmes lorsqu'ils condensent l'identité d'un groupe et symbolise ses valeurs, ces lieux entretiennent des relations entre eux, via notamment les relations entretenues entre ces acteurs spatiaux que sont les associations. Quelle sont alors les centralités, les hiérarchies et les interspatialités (emboîtement, interface, cospatialité) qui dominent ces relations ? Et que deviennent les symboles et les significations attachés aux lieux de l'action ? Le comprendre nécessite de raisonner non plus en termes de lieux de l'action (l'espace de vie) mais de réseaux et de configurations (l'espace relationnel).

Carte 27 : L'assemblée du 18 décembre, un lieu de condensation identitaire



Source : enquête personnelle.

Réalisation : A. Dumont, 2007.

2. *L'ESPACE RELATIONNEL DES ASSOCIATIONS : RESEAUX ET CONFIGURATIONS*

L'espace relationnel d'une association de migrants marocains est constitué des relations spatialisées que ses membres entretiennent entre eux (soit l'espace de vie) et celles qu'elle entretient avec d'autres groupes (associatifs ou non, marocains ou non) et d'autres individus que ses membres. La notion est quelque peu tautologique, si on considère que l'espace est toujours relationnel et que « *ce sont les rapports entre les objets spatialisés qui produisent l'espace* » [Di Méo ; Buléon, 2005 : 23-25]. Le principal intérêt de cette définition est qu'elle sous-entend que « *les faits géographiques sont par leur nature même des faits relationnels* » [Gottman, 1952 : 15], ce qui permet de saper l'idée d'un déterminisme des lieux de l'action, au sens où les caractéristiques matérielles de ces lieux détermineraient les logiques de l'action qui s'y déroule. Par exemple, s'associer entre habitants d'une cité d'habitat social enclavée ne conduit pas nécessairement à agir uniquement dans les limites de ce lieu.

De manière générale, je pense avoir démontré l'inverse au cours de cette thèse, par exemple en expliquant dans les pages qui précèdent comment un lieu fonctionnel pouvait aussi devenir symbolique. Si je conserve l'expression d'espace relationnel dans le titre de cette section, c'est pour souligner que l'espace associatif étudié, « *en étroite rapport avec l'espace réel* », désigne « *un « espace abstrait » symbolique lié à l'action des organisations. C'est en quelque sorte l'espace relationnel « inventé » par les hommes et dont la permanence s'inscrit dans des échelles de temps différentes de l'espace réel « donné* » » [Raffestin, 1980 : 41-42]. Ainsi comprise, cette notion permet de réfléchir simultanément, d'une part aux réseaux associatifs, qui sont les structures de la circulation étudiée plus loin, d'autre part aux configurations associatives, dans lesquelles s'inscrivent les lieux de l'action et les réseaux associatifs. Enfin, cette notion m'évite d'employer le mot de territorialité associative, dont l'existence reste une hypothèse à ce stade.

A - Les réseaux associatifs

Ainsi défini, l'espace relationnel des associations étudiées est composé des réseaux dans lesquels elles s'inscrivent. Peut-on pour autant parler de « *réseau associatif* » ? Ce terme prête à confusion. Est-ce un réseau spatial, au sens d'« *un ensemble de lignes interconnectées qui permettent la circulation des flux, et donc le fonctionnement de l'interaction spatiale* » [Brunet ; Dollfus, 1990 : 400] ? Et si oui, se confond t-il avec un réseau social ?

Au-delà de l'engouement des sciences sociales pour la notion de réseau [Hily ; Berthomière ; Mihaylova, 2006], il convient de distinguer deux types de réseaux sociaux : ceux, informels, basés sur une origine familiale, religieuse, voire nationale, qui vont de soi pour l'individu ; et ceux, formels, basés sur l'adhésion volontaire de l'individu. Si les associations de migrants relèvent plutôt de ce second type, leur originalité (partagée avec d'autres associations) est qu'elles combinent réseaux sociaux formels et informels [Catani ; Palidda, 1987]. Elles ont des partenaires associatifs et institutionnels dans l'espace d'installation, mais aussi des

contacts avec les réseaux basés sur l'entraide et la solidarité et nés du processus migratoire lui-même. Enfin, elles peuvent être connectées avec des réseaux consulaires et des institutions de l'Etat d'origine. Ces réseaux sociaux informels ne sont pas toujours en concurrence avec les associations de migrants et une complémentarité peut aussi exister [Danese, 2000 : 543-547]. Je pense l'avoir montré dans la troisième partie, s'agissant des amicales, des néo-amicales, des associations professionnelles, d'originaires d'un même village et de celles du pôle progressiste et de la nébuleuse militante qui en est issue.

J'avais précédemment montré que ces réseaux informels alimentaient le capital social des migrants associés et que ceux qui disposaient d'un fort capital social tenaient un rôle central dans l'association, transformant leur capital social en ressource stratégique pour celle-ci.⁵³⁶ Le réseau associatif tel que je l'entends peut donc être fortement hiérarchisé. Il est en cela semblable aux réseaux urbains, de transport ou de télécommunication, plus fréquemment étudiés en géographie et dont Roger Brunet souligne qu'ils « *sont souvent très fortement centrés, et même agis par les centres* » [Brunet, 2001 : 129].⁵³⁷ En paraphrasant une formule du même auteur, citée plus haut, le réseau associatif est alors un ensemble d'individus associés, d'associations et de partenaires associatifs *et institutionnels* (consulats, préfectures, etc.) qui permettent la circulation des flux, donc le fonctionnement associatif. Enfin, comme plusieurs exemples l'ont déjà illustré, les migrants associés articulent, par leur engagement, leur capital social et leur capital spatial. Pour toutes ces raisons, leurs réseaux associatifs ont donc, par nécessité, une dimension spatiale.

Mais une question demeure : celle des significations, pour les migrants associés, de cette circulation des flux permise par les réseaux associatifs. Les acteurs de ces réseaux ne sont pas tous, loin s'en faut, des migrants marocains associés : ils s'inscrivent dans d'autres espaces de vie et de référence. Les relations alors nouées entre les uns et les autres ne viennent-elles pas infléchir les significations spatiales de la marocanité associative, à l'image de ce qui a été observé pour ses significations politiques, à propos du militantisme post-colonial ? En particulier, la hiérarchisation et la centralisation de certains réseaux associatifs, qui ont jusqu'ici été postulées, ne sont-elles pas décelables dans une égale hiérarchie des lieux symboliques de la marocanité associative ? A ces questions, une approche en termes de réseau ne suffit plus. Pour englober cet ensemble d'acteurs et de lieux, il nous faut maintenant réfléchir en termes de configuration associative.

B - Les configurations associatives

Je définis la configuration associative comme un agencement spatial d'associations à une échelle (locale, nationale, transnationale) et selon une métrique (territoriale, réticulaire) données. Jacques Lévy souligne que la notion de configuration spatiale témoigne d' « *une*

⁵³⁶ Se reporter au chapitre 4 (section I, paragraphe 2C).

⁵³⁷ « *N'opposons pas réseau à territoire, même si la mode des réseaux fait croire à des « délocalisations » et autres « déterritorialisations » qui n'en sont pas. On s'aperçoit vite que les réseaux ont des bases territoriales, mettent en liaison des lieux, constituent souvent d'autres territoires, et en tout cas ramènent au territoire. C'est là un thème puissant de la géographie de demain.* » [ibid.].

certaine abstraction car, en raison du principe d'interspatialité, les unités fonctionnelles sont plus complexes » [Lévy, 1994 : 52]. Il en va de même pour la notion de configuration associative, dont l'emploi et les effets sur les significations de la marocanité doivent être spécifiés selon l'échelle.

a) La diversité des configurations associatives locales

La localisation des associations de migrants marocains procède de plusieurs facteurs, dont beaucoup ont déjà été décrits, notamment la présence de migrants marocains et leur degré de concentration dans l'espace du quartier, de la ville ou au sein d'une même entreprise. Je reviendrai sur ces facteurs démographiques dans la troisième section, à propos des relations entre territorialité associative et territorialité migrante. Ici, c'est sur les effets (et non plus les causes) de leur localisation sur les associations que je souhaite insister et plus précisément sur les effets de la diversité des configurations associatives locales sur leurs actions.

Dans cette perspective, la réunion du CNMF du 18 décembre 2004, comme de nombreuses réunions nationales de l'AMF, de l'ATMF ou d'associations « *beurs* » par exemple, peut être comprise comme une tentative (qui a échoué) de transcender à l'échelle nationale les particularités locales. Une part des conflits lors de cette réunion peuvent s'expliquer, outre par des significations différentes du projet du CNMF, par la diversité des configurations associatives locales. D'une part, plusieurs acteurs mentionnent dans et justifient leur discours par des éléments tirés de la configuration locale dans laquelle se situe leur association. Par exemple, lorsque le débat s'envenime, les élus de Strasbourg et le représentant non élu de l'association Maroc Lorraine citent de manière confuse les spécificités du droit associatif en Alsace et en Lorraine en matière de culte musulman. D'autre part, les acteurs transposent dans cette réunion nationale des conflits qui les opposent à l'échelle locale. C'est notamment le cas des militants associatifs originaires de Basse et de Haute-Normandie et de ceux du Nord-Pas-de-Calais. Dans ce dernier cas, l'opposition est forte entre le vice-président de la Maison des associations de Tourcoing et le président d'ISM de Lille, qui s'accusent mutuellement de promotion personnelle et de rétention de l'information. Enfin, les scores obtenus par les élus le 21 novembre précédent connaissent des écarts considérables, jusqu'à plusieurs centaines de voix. Cette inégale mobilisation des migrants à l'échelle locale se retranscrit, en toute logique, dans des conflits de légitimité de leurs « *représentants* » à l'échelle nationale.

Les effets des configurations associatives locales sur les actions des associations étudiées est particulièrement lisible sur le terrain de mon enquête. J'en donnerai quelques exemples. Une distinction fondamentale, qui fût à l'origine de mon choix de Nantes et de Gennevilliers, est celle entre les villes où s'implantent durablement l'AMF et l'ATMF (Angers, Argenteuil, Gennevilliers, Paris, Saint-Denis, Saint-Nazaire, Vauréal) et les autres (Carrières-sous-Poissy, Nantes, Pontoise, Pré-Saint-Gervais, Versailles). Parmi les premières, figurent des villes « *ouvrières* » à forte composante communiste (Gennevilliers, Saint-Denis, Saint-Nazaire) où l'existence d'un vaste tissu associatif permet la multiplication des partenariats. Quant aux villes qui n'ont connu ni l'AMF, ni l'ATMF, trois d'entre elles (Carrières-sous-Poissy,

Pontoise, Versailles) comptent à la fois des associations musulmanes marocaines, parfois soutenues par la Mairie (Versailles)⁵³⁸ et des associations d'élites socio-économiques. Au Pré-Saint-Gervais, la configuration associative locale est marquée par l'activité partisane en France ou orientée vers les pays d'origine, ici, le Maroc (JDME). Enfin, le registre de l'interculturel domine largement la configuration associative nantaise, comme l'illustre la vitalité des associations culturelles (dont l'ACMSB, l'ACMB et Averroès). Cependant, ces activités interculturelles, centrées sur les pays d'origine des migrants, sont exclues du champ « *culturel* » et rattachées à celui du « *social* » dans l'organigramme municipal, ce qui rend « *inclassable* » certaines associations, tel le CID, et en fragilise d'autres en diminuant leur visibilité [Gotman, 2004 : 461-464].

b) La difficile articulation des échelles locale, nationale et européenne

Toute l'histoire de l'AMF et de l'ATMF est parcourue par l'idée de coordonner à l'échelle nationale un maximum d'associations de migrants marocains, puis maghrébins pour l'AtmF, existantes à l'échelle locale. Plusieurs exemples pourraient être relevés de relations conflictuelles entre les instances nationales et les sections locales de ces deux associations, qui témoignent de la difficulté de l'entreprise. Comment expliquer alors que ces deux associations – et surtout l'AtmF pour la période récente – y soient tellement attachées ? Il ne s'agit pas seulement d'une quête de représentativité ou de légitimité, mais aussi, de plus en plus, d'une recherche d'efficacité. En effet, si on considère avec Jacques Lévy que « *même lorsqu'on se limite à une échelle apparemment cohérente, [...] on constate que les relations avec les échelles supérieures ou inférieures influent sur la situation spatiale* » [Lévy, 1994 : 54-55], l'efficacité des associations ne dépend alors plus seulement de leur accès à certaines ressources ou de leur prise en compte des spécificités des configurations associatives locales, mais aussi et surtout de leur capacité à articuler les échelles locale, nationale et européenne.

Pour des associations axées sur la défense et l'égalité des droits des migrants, l'échelle nationale a longtemps semblé dominer l'échelle locale, car ces revendications portaient sur la législation nationale et son exécution par le gouvernement. Les relations entre ces deux échelles étaient alors, pour ces associations, caractérisées par une « *transcendance* », au sens de Jacques Lévy.⁵³⁹ Lorsqu'il est apparu que la décentralisation et la politique de la ville renforçaient les pouvoirs politiques locaux, certaines des sections de l'AMF et de l'ATMF se sont tournées vers l'échelle locale, ce qui a conduit, entre autres facteurs déjà explicités, à la fin de la bipolarisation associative en France. Le désinvestissement des militants vis-à-vis des instances nationales a ainsi été le principal facteur du déclin de l'AMF dans les années 1990 : si les lieux d'implantation et d'action se sont alors diversifiés, la centralité parisienne est

⁵³⁸ André Damien, maire de Versailles, fût conseiller pour le culte musulman des ministres de l'intérieur Charles Pasqua et Jean-Louis Debré. Il a facilité l'ouverture de plusieurs salles de prière à Versailles.

⁵³⁹ L'auteur propose une classification des relations entre échelles, ou « *relations interscalaires* », selon trois types. « *Soit chaque échelle est autonome et possède ses substances [ici, les associations] et ses métriques propres sans emprise extérieure : il y a auto-organisation. Soit, au contraire, on observe un basculement de processus d'une échelle sur une autre : si c'est l'échelle supérieure qui intervient, on parlera de transcendance ; si c'est l'échelle inférieure, d'immanence* » [ibid. : 55]. J'y reviendrai dans la section III.

restée, jusqu'à aujourd'hui, un problème pour l'AMF nationale, dont les responsables déploraient en 1992 déjà que « *chaque fois que des activités dépassent le cadre d'une ville et concernent l'ensemble de l'Ile-de-France, c'est l'AMF [nationale] qui est sollicitée et les associations membres attendent que celle-ci prenne des mesures et des initiatives* ». ⁵⁴⁰

En outre, les associations progressistes se sont engagées dans deux stratégies d'articulation des échelles nationale et européenne. La première est caractérisée par une instrumentalisation de l'échelle européenne selon des logiques toutes nationales. Cette stratégie « *par le bas* » relève de l'immanence, au sens de Jacques Lévy [*ibid.*]. Elle a conduit l'AMF et l'ATMF (pour la France) à la création de deux coordinations européennes d'associations progressistes (CADIME en 1976 et CEDAM en 1982). ⁵⁴¹ La seconde stratégie, dite « *par le haut* » et relevant de la transcendance, s'incarne durant la décennie 1990 dans l'expérience du Forum des migrants. Ces deux stratégies échouent pour des raisons déjà évoquées. ⁵⁴²

A propos du Forum des migrants, un responsable de l'ATmF déclare en 2000 qu'« *on ne peut pas être ami à Paris et ennemi à Bruxelles* », signifiant que l'apaisement des relations entre AMF et ATmF à l'échelle nationale française est contradictoire avec les rivalités entretenues entre les deux associations à l'échelle européenne. Il est possible d'interpréter plus finement ce conflit entre AMF et AtmF à Bruxelles, qui se prolonge depuis plus de vingt ans. Le propos cité du militant de l'AtmF sous-entend que les deux capitales, Paris et Bruxelles, participent d'une même configuration associative, dans laquelle les relations AMF-AtmF se seraient pacifiées. Or, rien n'est moins vrai, si on considère que les enjeux sont très différents dans ces deux villes : Paris est le centre fonctionnel et symbolique d'un territoire national (français), voire, à l'échelle de l'Ile-de-France, un espace local de militantisme historique, tandis que Bruxelles est le centre fonctionnel et symbolique d'un espace transnational (européen), où la métrique qui prévaut est davantage réticulaire et dominé par un militantisme de lobbying mal maîtrisé par ces deux associations. Ces deux configurations associatives divergent donc.

Ce que le militant signale ainsi, c'est la prégnance dans les représentations de ce que Bernard Debarbieux nomme un « *invariant d'échelle* », c'est-à-dire une correspondance formelle et pratique laissant à penser que, d'une échelle à l'autre se retrouve les mêmes configurations. Et l'auteur cite justement la « *valorisation symbolique du centre, centre géométrique ou fonctionnel, [qui] se retrouve à toutes les échelles territoriales au sein de l'espace français* » [Debarbieux, 1996 : 31] et, pourrait-on ajouter, qui se prolonge au sein de l'espace européen, quand il est investi par des Français, quelle que soit leur origine. Pourtant, selon Bernard Debarbieux, cette « *invariance des structures n'entraîne pas l'invariance des significations. Au contraire, la conscience collective que les individus ont de s'inscrire simultanément dans plusieurs territoire emboîtés conduit à une démultiplication des significations des lieux en fonction des territoires de référence* » [*ibid.*]. Comment cette démultiplication influe t-elle sur

⁵⁴⁰ Bureau exécutif de l'AMF du 23 mars 1992.

⁵⁴¹ Se reporter au chapitre 6 (section I, paragraphe 2Bb).

⁵⁴² Se reporter au chapitre 6 (section III, paragraphe 3A).

la territorialité de la marocanité associative ? Je tenterai d'y répondre dans la troisième section. Pour le moment, il me faut poursuivre l'illustration et l'explication de ces difficultés des associations à articuler, dans leurs actions, les échelles locale, nationale et européenne.

La création du Congress en 2001 est encore symptomatique de ces difficultés, car il s'agit d'une structure créée « *par le haut* », sans la participation d'associations locales ou nationales. Cependant, j'ai expliqué comment, en 2006, l'ATmF participe au collectif Al Monadara, visant à regrouper les associations de migrants marocains en Europe dans le but de peser sur la politique migratoire du Maroc. Les liens entre associations progressistes ne sont donc pas rompus à l'échelle européenne ; pour autant, ils semblent peu suivis d'actions communes et efficaces.⁵⁴³ A en juger par la visibilité de leurs activités et leurs résultats, les deux coordinations européennes pour la défense des droits de l'Homme⁵⁴⁴ réussissent mieux, sans doute parce que leurs objectifs participent d'un processus politique entamé au Maroc, celui de la « *réconciliation nationale* ». Logiques ascendante et descendante convergent donc dans ce mouvement transnational en faveur des droits de l'Homme.

Quant à la CDME, elle est confrontée au même problème d'articulation des échelles locale, nationale et européenne, très sensible lors de sa réunion du 18 octobre 2003, à laquelle j'ai assisté. En effet, la CDME a noué, dès sa création en 2001, des liens avec les progressistes marocains en Europe dans le but de faire écho au processus d'unification – inachevé – de la gauche au Maroc (au sein de la GSU). Lors de la réunion citée, chacun s'accorde à constater l'épuisement de cette « *convergence* » en Europe. La réunion européenne précédente est qualifiée d'« *échec* » et la prochaine, prévue à Bruxelles, d'inutile (« *On ne va pas découvrir un truc en allant en Belgique* »). Très critiques envers des partenaires qui se trouveraient à Lyon, en Espagne et aux Pays-Bas, les participants pensent reconstruire une coordination à partir des liens entre Paris et Bruxelles, par exemple en publiant un bulletin qui définirait des axes politiques. Là encore, on retrouve l'« *invariant d'échelle* » concernant la centralité parisienne en France et bruxelloise dans l'Union européenne. La déception semble d'autant plus vive que les actions à l'échelle locale semblent efficaces : ainsi, un débat aurait attiré 400 personnes dans un amphithéâtre avec plusieurs prises de parole ; le stand de la CDME à la fête de Saint-Denis a également été très fréquenté et a permis un bénéfice de 892 Euros.

Cette difficulté des associations de migrants à se mobiliser à l'échelle européenne a déjà fait l'objet de nombreux travaux. Riva Kastoryano en particulier a montré que « *l'intégration de leur action dans le jeu national rend difficile la définition des intérêts communs, l'identification commune de la part des acteurs* », sans compter les « *relations historiques privilégiées entre les anciennes colonies et les pays d'installation* » [Kastoryano, 1994 : 174]. De son côté, Catherine Neveu a insisté sur les distorsions introduites, au sein du Forum des migrants, par la coexistence de catégorisations difficilement compatibles des populations étrangères [Neveu, 1994]. Dans un registre plus géographique, le travail de Gaia Danese sur les associations de migrants marocains et sénégalais en Espagne et en Italie a montré la

⁵⁴³ Sur le Congress et Al Monadara, se reporter au chapitre 8 (section I, paragraphe 1Ac).

⁵⁴⁴ Se reporter au chapitre 7 (section I, paragraphe 2B et section II, paragraphe 3B).

complexité de l'articulation des échelles, en les distinguant selon qu'elles se rapportent à l'action concrète, à l'espace public investi ou au type d'action sociale. L'auteur aboutit ainsi à cinq cas : soit l'échelle locale prime pour ces trois critères ; soit c'est l'échelle nationale (du pays d'installation) ; l'action peut aussi se dérouler au pays d'origine à l'échelle nationale ou locale (ville ou village d'origine) ; enfin, l'action et l'espace public investi peuvent être européens ou supranationaux. Dans ces trois derniers cas, il s'agit d'une « *action sociale de type transnational* » [Danese, 2000 : 129-130].

Les configurations associatives locales, nationales⁵⁴⁵ et européenne ne sont donc pas aisément superposables, ni les logiques d'action aisément transposables d'une échelle à l'autre. Les deux principales explications ont trait à la multiplicité des significations accordées aux lieux et aux espaces par les migrants associés, qui diffèrent selon l'échelle, et à l'inégale efficacité pratique des associations à mobiliser les ressources d'un lieu pour agir dans un autre lieu. C'est à cette seconde question que répond la section suivante, en forgeant la notion de circulation associative et en l'appliquant à l'espace transnational des migrants marocains.

⁵⁴⁵ Française, belge, etc. mais aussi marocaine, comme je l'ai montré dans le cas des actions de développement des lieux d'origine. Se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 1Ab).

II - LA CIRCULATION ASSOCIATIVE

La circulation associative a été définie en introduction comme l'ensemble des déplacements initiés par des associations en vue d'atteindre la plus grande efficacité possible, compte tenu des ressources disponibles au sein des configurations associatives existantes. Ces déplacements sont donc des actions qui permettent d'articuler les échelles locale, nationale et internationale (franco-marocaine ou européenne, par exemple), d'utiliser des ressources tirées d'un espace pour mener une action sur un autre espace. Qu'ils soient humains, matériels ou immatériels, ces déplacements peuvent être considérés comme des ressources du militantisme des migrants marocains associés.

Cette section s'attache à dégager les figures de l'articulation entre la circulation et le militantisme associatifs, pour mieux la distinguer, par exemple, de la circulation migratoire. La circulation peut être considérée par les associations comme un moyen ou comme une fin, c'est-à-dire comme un élément du répertoire d'action collective (figure du « *circuler pour militer* ») ou comme une revendication (figure du « *militer pour circuler* »). Dans le premier cas, les associations participent à la transformation du « *savoir circuler* » de leurs militants en « *savoir militer* ». Ces déplacements sont ceux de militants, mais aussi de biens, d'argent, d'idées, de valeurs et d'informations. Dans le second cas, les associations remettent en cause, plus ou moins radicalement, le fonctionnement du champ migratoire franco-marocain par des revendications classiques (le droit au retour dans la dignité, par exemple) et d'autres plus récentes (la baisse du coût des déplacements entre la France et le Maroc, par exemple).

La fin de cette section interroge les limites de la circulation associative, en évoquant les troisième et quatrième figures de son articulation avec le militantisme (« *militer sans circuler* », « *circuler sans militer* »), qui sont les plus fréquentes, vu le faible nombre de migrants marocains qui s'associent entre eux, incomparable au nombre de ceux qui circulent chaque année entre la France et le Maroc. J'examine alors la manière dont les associations investissent les lieux de la circulation migratoire marocaine et plus généralement ceux que les migrants marocains fréquentent en France (marchés, mosquées, commerces ethniques, etc.).

1. CIRCULER POUR MILITER

De nombreuses associations utilisent la dispersion spatiale de leurs adhérents comme ressource pour leurs actions collectives. Pour elles, la mobilité devient un mode de fonctionnement, un élément de leur répertoire d'action. Si l'on excepte les déplacements démonstratifs, c'est-à-dire les manifestations de rue, telles les « *caravanes* » des droits des femmes ou des anciens exilés, les « *marches* » des jeunes issus de l'immigration et des sans-papiers, on peut distinguer dans le fonctionnement des associations les déplacements réguliers et d'autres plus exceptionnels. Parmi les premiers, plusieurs ont déjà été cités, telles les visites de responsables de l'ATMF nationale aux sections locales ou la « *tournée nationale* » du comité d'organisation du CNMF. Ces déplacements visent essentiellement à maintenir les liens malgré la distance, à faire « *remonter* » les informations de l'échelle locale à l'échelle

nationale et inversement, comme lorsque les responsables de l'ATMF viennent trancher des conflits locaux en s'appuyant sur les orientations statutaires nationale de l'association.

Les déplacements exceptionnels, à l'occasion d'une mobilisation, sont plus chargés de significations quant à la marocanité des migrants associés C'est pourquoi j'insiste, dans le premier paragraphe, sur ce second type de déplacements, en prenant l'exemple de ceux réalisés dans le cadre de deux mobilisations associatives, en faveur des victimes du séisme d'Al Hoceima en 2004 et des anciens combattants marocains depuis 2003. Le second paragraphe revient ensuite sur le premier type de déplacements, plus routiniers, et montre que ceux-ci ne se limitent pas aux hommes : ils s'étendent aux biens, à l'argent, aux informations, aux idées et aux valeurs, de sorte que l'on peut dire que la circulation associative consiste, pour les militants, à *se déplacer* et à *déplacer* des éléments matériels et immatériels qui participent, à des degrés divers, aux significations associatives de la marocanité.

A - Les déplacements de militants. L'exemple du collectif SOS Al Hoceima

Les militants de l'ATMF sont de ceux qui se déplacent régulièrement dans un cadre associatif. Cela s'explique par la diversité des actions et des revendications de l'ATMF, mais aussi par le fort capital spatial de certains de ses militants. L'exemple de Mehdi, déjà présenté, illustre la capacité de ces militants à transformer leur « *savoir circuler* » en « *savoir militer* », c'est-à-dire d'accumuler un capital spatial. Les jours suivant le séisme à Al Hoceima, en 2004, Mehdi se rend dans différentes villes françaises et belges pour rencontrer les migrants marocains souhaitant faire parvenir des biens aux sinistrés : il les conseille sur les itinéraires à emprunter et les lieux d'action à privilégier.⁵⁴⁶

Pour d'autres associations, notamment celles axées sur le développement, la dispersion spatiale des adhérents n'est pas entièrement compensée par les déplacements des militants. L'AREDF, dont les militants habitent les régions lyonnaise, caennaise et parisienne (entre autres), est très concernée par ce problème et il lui est difficile de tenir des réunions régulières, à Paris ou ailleurs. L'AAT, basée à Argenteuil, résout ce problème en créant un bureau annexe à Montpellier, où réside la moitié de sa cinquantaine de membres, et en tenant son AG d'octobre 2004 simultanément dans les deux villes. Les militants de ces associations de développement, qui partagent une identité « *villageoise* », éprouvent sans doute moins le besoin de se déplacer en France et de s'y rencontrer tous physiquement (à l'occasion d'une AG par exemple), car ils savent qu'ils se retrouveront tous au village d'origine, lors d'événements organisés par l'association et / ou lors des vacances d'été. La majeure partie des déplacements militants se déroule, dans leur cas, entre la France et le village d'origine au Maroc, tandis que, pour les autres associations étudiées ici, les déplacements militants qui dominant se déroulent entre les villes françaises où leur association est implantée et où elle mène des actions.

⁵⁴⁶ Se reporter au chapitre 4 (section I, paragraphe 2E).

Cependant, ces deux types de déplacements militants peuvent converger dans le temps et l'espace, dans des situations d'exception, telles que des catastrophes naturelles. Ainsi, lorsque, le 24 février 2004, un séisme dans la province d'Al Hoceima (Rif central) cause la mort de 740 Marocains et détruit une quarantaine de villages, des dizaines d'associations de migrants marocains se mobilisent dans les villes françaises pour faire parvenir une aide financière et matérielle aux sinistrés. Cet exemple illustre l'intensité des déplacements de militants et, plus largement, de la circulation associative à différentes échelles.

Le premier point à souligner est la diversité des associations mobilisées au sein du collectif « *SOS Al Hoceima* », formé à l'échelle nationale sous l'impulsion de l'ATmF et d'une vingtaine d'autres associations. Parmi celles enquêtées figurent l'AMF, l'ASDHOM, IDD, la JDME et les Amis du Maroc. Les autres agissent surtout dans le domaine du développement, comme Act Agir (Clamart) ou Wartas solidarité développement (Nancy). Dès la création de ce collectif, on note la présence d'associations qui participent – depuis peu – au processus de création du CNMF : outre les Amis du Maroc, il s'agit du centre socioculturel Convergence⁵⁴⁷ (Cholet), de l'Association des Marocains de l'Isère (ASMI, Grenoble), de l'Association des Marocains du Bas Rhin (AMBR, Strasbourg) et des Deux rives (Tourcoing).

D'autres associations de migrants agissent hors de ce collectif, soit par méconnaissance, soit par incapacité humaine et matérielle à accéder à ce réseau (via internet, par exemple) et à se déplacer aux réunions nationales. A Nantes, une collecte et une soirée de solidarité est ainsi organisée par l'ACMSB et Orthopédie sans frontières. A Rennes, la mobilisation se traduit par la création d'un collectif de six associations de migrants maghrébins et de musulmans, qui organise le 13 mars 2004, avec l'aide de la municipalité socialiste, une soirée ponctuée de danses berbères et bretonnes, dont les profits sont destinés à la reconstruction d'une école détruite par le séisme.

A l'échelle nationale, le collectif SOS Al Hoceima doit permettre de rationaliser les collectes et les envois d'argent et de matériel. Pour cela, un compte bancaire est ouvert, qui recevra environ 30 000 Euros. Malgré l'émotion de la population marocaine de France, les collectes d'argent sont difficiles : selon Nasser, « *même dans les marchés, on a senti la méfiance vis-à-vis des associations* ». Des dons de couvertures, de vêtements et de tentes sont effectués. En Ile-de-France, le collectif met en place cinq lieux de collecte à Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Saint-Ouen et Vigneux-sur-Seine. Les militants de l'ATmF et de l'ASDHOM tiennent une grande place dans les trois premières villes et dans quelques-unes de province. Par rapport aux autres collectifs locaux en France, les spécificités de SOS Al Hoceima et de l'ATmF sont la prise en compte de la topographie de cette région montagneuse marginalisée [Naciri, 1997 ; Troin, 2002] et l'envoi de militants sur place en mars, avril et août :

« Chaque ATmF a envoyé ses propres camions, je pense à Nancy, à Strasbourg... Il y avait une collecte rassemblée au national [...] On a envoyé deux camions là-bas. Nous, ce qu'on a essayé de viser en fait, c'est des endroits, des environnements d'Al Hoceima. On a essayé de viser des endroits où personne n'a

⁵⁴⁷ A ne pas confondre avec la Convergence des démocrates marocains à l'étranger (CDME).

été. C'est pour ça qu'on a plus travaillé là-dessus : dans les montagnes, où il n'y a pas d'accès, ni par hélicoptère, ni par transport, ni par rien...[...] Il y a des endroits, même à pied, c'était impossible. Là, c'était plus des ânes ou des chevaux qui allaient monter dans les montagnes. »

[Mehdi, ATmF Gennevilliers]

Afin de suivre la distribution des dons, deux membres de l'ATmF, dont Nasser, se rendent dans la région durant quinze jours. Ils y constatent le décalage entre les images de la télévision marocaine et les défaillances, voire les abus de l'Etat. Ainsi, la Fondation Mohamed V tente de monopoliser les dons qui parviennent au port de Nador et à l'aéroport d'Al Hoceima en provenance des pays à forte immigration rifaine (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas). Ainsi, dans un courriel du 8 mars, Nasser apprend aux militants restés en France que les autorités locales (gendarmerie, gouverneur) n'ont autorisé qu'à 3 heures du matin l'ouverture des deux camions de Gennevilliers. Douze heures plus tôt, les douaniers de Nador en ont plombé les portes et confisqué les passeports des trois conducteurs qui ont dû signer, pour sortir du port, un bon de livraison de leur chargement à la Fondation Mohamed V. Les critiques à son égard, non dénuées d'humour noir, sont constantes dans les courriels, le rapport de mission et les réunions publiques de l'ATmF sur le sujet :

« Les voitures 4x4 de la fondation M5 arrivent uniquement pour faire les 100 m de pistes praticables [...]. Souvent la 4x4 a encore la plaque de transport touristique d'une société de location de Marrakech ou de Zagoura, le chauffeur habitué au transport de touristes fait une gueule de dromadaire enragé. C'est cela l'accompagnement des victimes façon makhzeniène d'un Maroc nouveau. [...] Tous les hôtels sont quotidiennement réservés par les autorités afin d'exclure tous les journalistes, internationaux, bref les nuisibles. Voilà l'utilisation concrète de l'argent récolté au niveau international et sur le compte 101 numéro bancaire de solidarité au Maroc.⁵⁴⁸ Nous apprenons aussi que l'Etat marocain ignore complètement les autorités locales du petit bourg jusqu'à la ville d'Elhouceima, tout est canalisé par l'armée et la fondation M5, on se croit dans un régime stalinien avec babouche et cravate Hermès. »⁵⁴⁹

La critique s'exerce aussi à l'encontre d'« une minorité qui n'a de marocaine que son acharnement à voler non seulement les richesses du pays mais aussi l'aide apportée aux sinistrés » et à l'encontre de certaines ONG présentes sur place, pour leur bons rapports avec le Makhzen et la faible implication des habitants dans la distribution.⁵⁵⁰ Dénier la marocanité de cette « minorité » est alors le moyen de souligner les significations de la marocanité des associations de migrants, celles d'une solidarité avec – et d'une égalité entre – les victimes.

Les associations locales, très nombreuses dans le Rif, semblent très sollicitées par le collectif SOS Al Hoceima. Regroupées dans la commission Al Amal aux côtés d'associations marocaines nationales, ces associations villageoises aident les deux militants de l'ATmF à identifier les villages les plus touchés et c'est par leur intermédiaire qu'est distribuée la majorité de l'argent collecté par SOS Al Hoceima, auprès de 153 familles. Pour ces raisons,

⁵⁴⁸ Un bon mot circule dans la région sur ce compte 101 : « ils prennent 100 et ils nous donnent un ! »

⁵⁴⁹ Courriel de Nasser du 15 mars 2004.

⁵⁵⁰ *Z'migri news*, n°12, octobre-décembre 2004.

les deux militants, de retour en France, prônent une présence durable des associations de migrants dans le Rif, comme « *garde fou pour contrôler, témoigner, dénoncer les détournement organisés, [...] préparer et accueillir les acteurs de la solidarité internationale pour qu'ils ne soient pas découragés.* » Pour Nasser, la présence des associations de migrants sur place permet aussi de « *dire les choses que eux [les Rifains] ne peuvent pas dire* » car ils seraient accusés de séparatisme.⁵⁵¹

Cette mobilisation favorise donc la convergence, certes limitée dans le temps et l'espace, de circulations de militants issus de différentes associations. Elle aboutit à un emboîtement des significations qu'ils accordent à leur marocanité : motivée par leur attachement aux lieux d'origine, cette mobilisation permet de relier dans l'espace français des associations dont les pratiques isolées (festives, humanitaires, etc.) ne prennent sens que dans un ensemble de pratiques semblables se déroulant dans d'autres lieux en France, voire en Europe. Au Maroc, cette mobilisation revêt une signification plus large que celle de l'aide humanitaire des autres ONG. A la recherche d'efficacité, les migrants associés se confrontent aux pratiques clientélistes et arbitraires de l'administration marocaine. Les lieux sinistrés deviennent les symboles, à l'échelle régionale (celle du Rif), d'un enclavement et d'une marginalisation au sein du territoire marocain, auxquels les associations de migrants tentent de répondre en recensant les besoins des associations locales et en tissant avec elles des réseaux translocaux.

B - Les associations, vectrices de nouvelles circulations ?

Les exemples cités au paragraphe précédent concernent surtout les militants associatifs. Mais les associations suscitent-elles des déplacements de migrants non militants (et non adhérents), en tant que bénéficiaires de leurs actions ? Quelques associations, qui disposent de locaux identifiés, constituent des pôles d'attraction indéniables. Parmi celles étudiées, c'est le cas de l'ATmF de Gennevilliers, dont la permanence quasi quotidienne accueille des migrants – pas tous marocains – qui viennent de Bobigny, de Poissy, voire de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Lorsqu'on pénètre dans le local de l'association au moment d'une permanence, c'est d'abord le nombre de personnes qui attendent d'être reçues qui impressionne. Certaines discutent en arabe, en berbère ou en français dans la salle adjacente au couloir d'entrée, autour d'une table et d'un thé ; d'autres se tiennent dans le couloir, leurs dossiers administratifs à la main, attendant d'être reçues par un bénévole dans un des deux bureaux du fond. Cette attractivité du pôle gennevillois de l'ATmF est également vivement ressentie par les militants eux-mêmes. Ainsi, Mehdi continue de militer à Gennevilliers, même s'il n'y réside plus :

« Entre temps, j'avais eu des conflits avec la mairie de Gennevilliers, ils se sont opposés à un appartement ici. Il y avait des bricoles comme ça. Je m'en fous, moi, si on m'en donne un à Nantes, ça me dérangera pas ! S'il faut venir à Gennevilliers, je viendrais ! Il n'y a pas de frontières ! Si tu veux militer à Gennevilliers, tu milites à Gennevilliers ! Tu prends ton billet [de train], comme les gens qui viennent ici pour leurs problèmes. »

[Mehdi, ATmF Gennevilliers]

⁵⁵¹ Réunion de soutien aux victimes du séisme d'Al Hoceima, 30 mars 2003, Olympic café, Paris 18^{ème}.

En dehors de ce cas précis, il existe toutefois peu de déplacements de non militants initiés par l'action des associations. Historiquement, de 1980 à 1987, les déplacements les plus massifs ont été ceux des familles marocaines d'Europe, qui participaient aux *moussems* organisés par l'ATMF et ses homologues belge et hollandaise à Argenteuil, Amsterdam ou Bruxelles. L'association louait à l'époque jusqu'à cinq cars au départ de Gennevilliers. Dans les années 1990, je n'ai trouvé aucune trace de déplacements aux effectifs comparables. Par contre, dans les années 2000, la mobilisation de l'ATmF et d'autres associations (Washma à Nantes, par exemple) a suscité des déplacements assez nombreux, quoique difficiles à quantifier, ceux d'anciens combattants marocains vers la France.⁵⁵² Ces personnes, diminuées physiquement et parlant peu français, sont devenues une nouvelle catégorie de migrants, dont le départ vers la France est motivé par une possible revalorisation des pensions militaires, dont la rumeur se diffuse au Maroc, ou, à défaut, par l'obtention du RMI et de la CMU (créée en 1998).

Dans la pratique, environ 3 % des 30 000 anciens combattants marocains émigrent en France et d'abord à Bordeaux, où siège le tribunal des pensions. Devant les difficultés, les pouvoirs publics locaux les répartissent à travers la France et trente d'entre eux arrivent ainsi à Nantes, le 30 juin 2002, où ils sont accueillis dans un foyer Sonacotra, en partie par des associations de migrants marocains. Selon Djemila Zeneidi-Henry, leur émigration vers Bordeaux est accélérée par le travail d'une de leurs associations au Maroc, celle de Kenitra, ce qui provoque « *un effet d'homogénéisation des origines géographiques des migrants [dont la plupart] proviennent de la région de Fez et Khemiset, zone d'implantation de l'association* » [Zeneidi-Henry, 2001 : 179]. Ce sont donc au départ certaines de ces 156 associations contrôlées par l'Etat marocain et non les consulats français qui encouragent les anciens combattants à émigrer. Puis, comme je l'ai expliqué, l'ATmF lance en 2003 une campagne d'information envers ces anciens combattants et les encourage à venir en France faire valoir leurs droits. Nasser effectue pour cela une mission d'un mois au Maroc, en décembre 2003 :

« On n'est pas d'accord avec certaines associations de solidarité française, notamment des associations caritatives, qui nous disent : oui mais les anciens combattants, ils vont toucher le minimum vieillesse ou le RMI. Alors les gens disent : oui, les pauvres, ils viennent du Maroc jusqu'ici pour se retrouver dans un foyer Sonacotra, etc. Mais nous, connaissant la réalité des anciens combattants au Maroc, on préfère qu'ils soient dans un foyer Sonacotra que rester dans des gourbis ou en train de faire la charité dans les fins fonds du bled au Maroc ! A la limite, pour nous, il faut qu'ils viennent, pour se défendre. C'est pas un problème. Au moins ils auront un suivi médical, même dans un foyer Sonacotra... Donc voilà notre approche : au moins passer l'information aux gens. On n'a pas à décider à leur place, quoi. »

[Nasser, ATmF nationale]

La réunion du 23 décembre 2003 à Taza, organisée par la CDT et à laquelle participe Nasser, regroupe une centaine d'anciens combattants, qui expriment leurs difficultés à se déplacer jusqu'à Casablanca au bureau d'aide sociale et à obtenir un visa pour la France auprès du consulat de Fès. Au cours de sa mission, Nasser réunit 164 délégations de pouvoir, qui

⁵⁵² Sur la dimension post-coloniale de cette mobilisation, se reporter au chapitre 9 (section II, paragraphe 2C).

alimentent la plainte déposée par l'ATmF, le CATRED et le GISTI devant la justice française. L'absence de mobilité des anciens combattants vers la France est ainsi compensée en partie par l'action associative en France et au Maroc. Les cas de migrations directement initiées par les associations de migrants marocains sont rares sur mon terrain d'enquête. Certes, des victimes du séisme de 2004 ont souhaité émigrer en Europe où elles ont de la famille et le collectif SOS Al Hoceima a soutenu quelques demandes de visa Schengen.⁵⁵³ Mais cet exemple est exceptionnel, l'action des associations relevant alors de l'urgence humanitaire. Les associations étudiées n'apparaissent donc pas comme des vecteurs de déplacements massifs en France ou de migrations nouvelles du Maroc vers la France. Le cas des Marocains diffère à cet égard d'autres populations pour lesquelles il semblerait que « *le maillage associatif très dense [...] permet d'organiser des filières d'entrée* ». ⁵⁵⁴ Les associations étudiées agissent en France à l'échelle locale pour aider un migrant à régulariser sa situation, à trouver un emploi ou un logement, mais elles ne sont pas à l'origine de son émigration.

L'exemple du collectif SOS Al Hoceima montre que les déplacements de militants s'accompagnent de circulation de biens, d'argent, mais aussi d'idées et de valeurs : celles de l'association (ici, la relation critique de l'ATmF à l'égard de l'Etat marocain, par exemple), celles issues du champ associatif français (l'association comme contre-pouvoir autonome, par exemple) et celles de la société française dans son ensemble. Ainsi, il a été démontré que les migrants marocains sont des vecteurs de la norme occidentale de la famille restreinte.⁵⁵⁵ Cette diffusion de valeurs est observée chez les associations de migrants marocains, notamment celles de développement des lieux d'origine et de défense des droits de l'Homme. L'AREDF, par exemple, remet chaque année un diplôme et un cadeau aux meilleurs élèves du village, lors du « *festival culturel de Rechida* » (cf. photo 27). La diffusion de cette idée de l'éducation comme instrument de promotion sociale est observable aussi en France, lors des « *journées de la réussite* » organisées par l'ATmF d'Argenteuil pour récompenser les jeunes du quartier du Val d'Argent qui ont fait des progrès scolaires.

La circulation associative n'est donc pas limitée aux déplacements des militants ou des bénéficiaires des actions. D'autres exemples pourraient être sollicités : l'envoi d'argent ou de matériel médical par des associations de développement, le rapatriement de corps financé par les associations de migrants illustrent le fait que la circulation associative s'étend sur les deux espaces nationaux à différentes échelles, selon une métrique réticulaire le plus souvent. En outre, certaines associations tendent à renforcer la circulation migratoire préexistante, en la dotant de significations collectives qui dépassent le cadre personnel, familial : il en va ainsi de la circulation des militants retraités de l'AREDF, qui assure le lien entre le village de Rechida et les collectifs d'originaires en France, bien au-delà de la seule période estivale.

⁵⁵³ Il s'agit d'un jeune qui émigre en France et de deux familles qui rejoignent l'Espagne et la Belgique. Source : AtmF. 2004. *Bilan intermédiaire et synthétique de la mission de l'ATMF à El Hoceima*. Paris. 25 p., p. 5-6.

⁵⁵⁴ Extrait du chapitre sur les mobilités humaines du manuel de géographie de classe de Première, aux éditions Nathan (2004). La généralité de cette affirmation illustre les difficultés auxquelles se heurte le passage du savoir savant au savoir scolaire dans l'enseignement des migrations internationales [Dumont, 2004].

⁵⁵⁵ Se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 1Aa).

Photo 27: Attestation de l'AREDF remise aux meilleurs élèves de Rechida (Oriental, Maroc)



Traduction : « Attestation de félicitation. L'AREDF a l'honneur de récompenser l'élève ... pour les efforts qu'il a fait durant toute l'année scolaire 2002-2003, en lui délivrant cette attestation de félicitation. »

Parmi toutes les valeurs que diffusent les associations, via ces déplacements, figure en retour celle de la liberté de circulation ou du droit à la mobilité. La circulation n'est alors plus seulement un élément du répertoire d'action de ces associations, un ensemble de pratiques spatiales visant à une meilleure efficacité, elle modifie en réalité les représentations spatiales associatives elles-mêmes. C'est la figure du « *militer pour circuler* ».

2. MILITER POUR CIRCULER : LE DROIT A LA MOBILITÉ

Dans tous ces déplacements, les associations sont confrontées à des obstacles matériels et légaux. Pour les contourner, elles développent des stratégies diverses, faisant appel aux différents capitaux dont leurs militants disposent. En cas de blocage de matériel humanitaire aux frontières marocaines par exemple, les militants peuvent diffuser l'information auprès des médias, contacter des intermédiaires locaux, informer les autres associations en France afin qu'elles procèdent différemment à l'avenir, etc. Les obstacles aux déplacements suscitent donc des discours nouveaux, qui justifient ces déplacements et disqualifient ces obstacles en dénonçant leurs responsables présumés ; autrement dit des discours de légitimation de l'action associative, témoignant de la transformation, de la connexion ou de l'extension des cadres de perception préexistants, ce travail de mobilisation sollicitant très souvent la catégorie des « *droits à* » [Neveu, 1996 : 89-91]. Concernant la circulation associative, il s'agit du droit au retour au Maroc dans des conditions dignes, une revendication associative déjà ancienne, et du droit à la circulation, aux allers-retours, ce qui est plus nouveau. Ces deux revendications, étudiées ici l'une après l'autre, sont adressées aux Etats français et marocain et aux acteurs privés du champ migratoire franco-marocain. Elles se fondent toutes deux sur un « *droit à la*

mobilité » qui excède la législation existante dans les deux pays mais structure les significations associatives de la marocanité, car participant à une réappropriation par les migrants associés de la signification de la frontière franco-marocaine.

A - Le droit au retour

L'AMF et l'ATMF ont défendu jusqu'en 1986 le droit au retour des migrants au Maroc « *dans la dignité* » : elles s'opposaient, dans un même mouvement, aux expulsions et aux aides au retour forcées proposées par l'Etat français et à la dégradation des conditions de vie au Maroc, qu'elles imputaient au régime marocain. La fin du mythe du retour, entre autres facteurs, explique l'abandon de cette revendication.⁵⁵⁶ Dans les années 1995-2005, ce droit au retour réapparaît au sein des associations d'anciens exilés, pour lesquelles il s'agit désormais de contester l'application partielle de l'amnistie de 1994 qui leur accorde, en théorie, le droit d'aller et venir entre la France et le Maroc. Dans les faits, chaque année est ponctuée d'interpellations et d'interrogatoires illégaux aux frontières marocaines.⁵⁵⁷ C'est contre ces pratiques que le collectif Al Haqiqa, déjà présenté, se constitue dans plusieurs pays européens, à travers des communiqués, des listes de diffusion sur internet, des conférences et des manifestations. Il bénéficie au Maroc du soutien de l'IER et d'associations de défense des droits de l'Homme (AMDH, OMDH, FVJ). En décembre 2004, une délégation du collectif rencontre au Maroc les ministres de l'intérieur et de la justice et leur demande l'arrêt des « *intimidations* » aux frontières, ce qui implique la destruction des fichiers les concernant et l'obtention d'attestations individuelles d'amnistie :

*« Ces intimidations prennent diverses formes qui vont de l'interpellation à l'aéroport, sous prétexte de vérification de l'identité, aux arrestations, en passant par les interrogatoires... Nombreux sont ceux qui ne rentrent plus au pays quand ils le souhaitent. Ils se trouvent acculés à rester en situation d'exilés plutôt que de subir les effets psychologiques graves qui leur font revivre les persécutions des années de plomb. Ils sont également sujets à des intimidations au cours de leur séjour au Maroc. Ils sont filés, convoqués aux commissariats. Parfois, même leurs proches subissent ces mêmes tracasseries. »*⁵⁵⁸

Cette reconnaissance en haut lieu, accompagnée de promesses, n'empêche pas, dix jours plus tard, une nouvelle intimidation de la famille vivant au Maroc du président de l'ASDHOM.⁵⁵⁹ Afin de protester, le collectif organise une « *caravane de l'exil* », en février 2005, qui compte une vingtaine d'anciens exilés dont les frais de transport et de séjour sont pris en charge.

⁵⁵⁶ Se reporter au chapitre 6 (section II, paragraphe 2Aa).

⁵⁵⁷ Par exemple, le communiqué *Stop au fichage policier des militants aux postes frontaliers !*, du 28 avril 2004, cite le cas d'un ancien exilé dont le passeport est confisqué pour quelques minutes par des agents en civil à l'aéroport de Casablanca. Ce militant était venu au Maroc participer à des réunions avec des membres de l'IER.

⁵⁵⁸ Extraits du mémorandum remis par la délégation aux ministres cités.

⁵⁵⁹ « *Le père de notre camarade [...] a vu l'irruption, au domicile familial à Derb Sultan à Casablanca, d'un agent de l'autorité locale qui s'est présenté à deux reprises pour enquêter sur l'activité et la situation de notre camarade.* » Source : communiqué de presse, *Intimidations policières envers la famille du président de l'ASDHOM*, 7 janvier 2005.

B - Les revendications liées à la circulation migratoire

La circulation migratoire est source de revendications associatives depuis la déclaration de l'AMF, en 1964, critiquant la convention franco-marocaine de main d'œuvre de 1963, en matière de transports, de sécurité sociale ou de délivrance des passeports.⁵⁶⁰ Quarante ans plus tard, ces revendications renouvelées constituent le noyau autour duquel se forme le CNMF.

Les obstacles à la circulation migratoire naissent souvent d'un vide, d'un conflit ou d'un flou juridiques. D'autres obstacles naissent d'une mauvaise application des lois : par exemple, les douaniers peuvent adopter des comportements discriminatoires à l'égard des jeunes d'origine marocaine lorsque ceux-ci franchissent la frontière ; ils peuvent également demander un *bakchich* (pot-de-vin) pour un passage de marchandises. C'est pourquoi les revendications liées à la circulation migratoire s'adressent d'abord aux Etats. Mais, comme l'ont montré les travaux de l'équipe Migrinter sur la circulation migratoire marocaine [Charef, 1999, 2000], une multitude d'acteurs privés intervient aux côtés ou à côté des Etats : sociétés de transport par autocar, compagnies maritimes et aériennes, banques (transferts, investissements), assurances (rapatriement des corps), entreprises de télécommunication (site internet, télévision par satellite, etc.). Les revendications associatives se tournent de plus en plus vers ces acteurs. C'est sur celles-ci que l'attention se porte ici, plutôt que sur celles adressées aux Etats, dont de nombreux exemples ont été donnés tout au long de cette thèse.

Depuis sa création, l'ATMF proteste contre des acteurs privés, des « *marchands de sommeil* » aux banques marocaines. Plus récemment, en juin 2005, elle dénonce les prix pratiqués par les compagnies maritimes et la suppression de la remise de 20 % accordée auparavant aux Marocains pour la traversée Almería-Nador.⁵⁶¹ L'association dresse des tableaux comparatifs de prix et impute la cause de cette augmentation à l'Etat marocain :

« La communauté marocaine est en droit de se poser certaines questions : quel est l'objectif réel de cette augmentation vertigineuse ? Quel est le but recherché par les compagnies et les autorités responsables ? Veut-on dissuader l'utilisation de ce port dans une région sinistrée et enclavée, tel que le Rif et l'Oriental ? Que font les autorités marocaines, responsables à garantir les conditions favorables de la traversée ? [...] L'ATmF dénonce avec force cette prise d'otage [et] demande aux autorités marocaines d'intervenir pour ne pas tuer cette poule aux œufs d'or qu'est l'immigration. »⁵⁶²

Certaines associations ont des visées explicitement politiques (défendre les droits, en obtenir de nouveaux, etc.) et remettent en cause les logiques de fonctionnement du champ migratoire. D'autres associations cherchent à regrouper des migrants selon leurs intérêts personnels (circuler à moindre coût, se faire rembourser un vol annulé, etc.), par exemple à propos de la

⁵⁶⁰ Se reporter au chapitre 5 (section II, paragraphe 1Ca).

⁵⁶¹ Selon l'association, une famille de deux adultes et deux enfants de moins de 12 ans avec voiture paie, en 2005, 63,7 % de plus qu'en 2004 pour un aller-retour en cabine, soit 688 Euros au lieu de 420 Euros.

⁵⁶² Communiqué de presse de l'AtmF du 10 juin 2005, *Été 2005 : « bienvenue chez vous » : 60 % d'augmentation pour la traversée Almería / Nador*. « *Bienvenue chez vous* » est le slogan de la campagne d'information sur le transit estival menée par la Fondation Mohamed V.

qualité du service de la compagnie aérienne publique Royal Air Maroc (RAM). Ainsi, le 5 juillet 2004, des passagers d'un vol Bruxelles-Tanger ayant subi un retard de 18 heures se constituent en association 1901 sous le nom de « *Collectif des passagers du 29 juin* ». Son communiqué de presse développe un argumentaire juridique offensif, mobilisant le registre de l'expertise en se référant à la convention de Montréal concernant la responsabilité civile des compagnies aériennes et en menaçant de porter l'affaire devant les tribunaux. Il dénonce « *la gestion irresponsable des conséquences du retard sur les passagers, leur santé, leurs activités professionnelles* » et exige « *des explications, excuses et dédommagements suite [au] manquement de prise en charge des passagers (information, hébergement, appels téléphoniques etc.)*. » Ce collectif des passagers du 29 juin a eu une brève existence, tout comme le collectif Un avion pour tous, constitué par une dizaine de néo-amicales en 2001.⁵⁶³ Cela peut s'expliquer par la nature de ses revendications : une fois celles-ci atteintes, le collectif cesse d'exister, à moins que ce soit développée, à travers la mobilisation, une identité collective, voire militante, qui transcende les intérêts particuliers et les objectifs initiaux.

L'échec du CNMF a justement été expliqué, entre autres facteurs, par son incapacité à mobiliser durablement sur la base d'une identité collective « *franco-marocaine* ». Mais dans son cas, les revendications, presque toutes liées à la circulation migratoire, étaient globales et ne pouvaient être satisfaites par une médiation ou un travail de lobbying, aussi intensif soit-il. Dès lors, son échec ne s'explique-t-il pas aussi par la contradiction de son projet ? Plus largement, est-il possible de militer durablement au sein d'une association fondée pour favoriser la circulation ? Les travaux de Mehdi Alioua [2005] permettent de répondre à cette question. Etudiant les mobilisations de migrants subsahariens irréguliers au Maroc, l'auteur les décrit comme fondées sur des complémentarités individuelles, l'auto-attribution d'une identité « *d'aventurier* » et un bureau élu ou autoproclamé. L'auteur qualifie ces collectifs d'« *associations temporaires* », sans local ni statuts écrits. Cela les oppose aux associations étudiées ici, parmi lesquelles seule l'ATmF⁵⁶⁴ semble pouvoir combiner circulations militantes et revendications liées à la circulation. L'une des raisons de ce succès est sans doute que ses militants peuvent se référer à une identité collective, voire militante, constituée de longue date au cours de mobilisations. Quant aux autres associations, il semble qu'elles aient besoin, pour être efficaces, d'un minimum d'ancrage local. Par exemple, lorsque des démissionnaires du CNMF critiquent son absence de contact avec la « *base* », le mot est à comprendre au sens de base populaire (les migrants marocains) mais aussi de base territoriale (ici, des lieux d'action strictement circonscrits).

Ainsi, les déplacements humains, matériels et immatériels et les discours de légitimation qui peuvent les accompagner ne garantissent pas à eux seuls l'efficacité des actions associatives. Celle-ci peut être atteinte en ayant recours à d'autres ressources, acquises sans déplacement physique et, en particulier, par l'inscription dans un territoire, au sens d'un espace produit et approprié par le groupe, qui lui garantit sa reproduction et accorde aux lieux et à leur agencement des significations collectives. La question qui se pose est de savoir dans quelle

⁵⁶³ Se reporter au chapitre 7 (section II, paragraphe 2Bb).

⁵⁶⁴ Qui a d'ailleurs entamé une campagne de soutien aux migrants subsahariens au Maroc.

mesure la circulation associative peut susciter une territorialisation spécifique, soit une mise en réseaux des lieux d'action des associations [Di Méo, 1998 : 41]. Les travaux d'Alain Tarrus autour de la notion de « *territoire circulatoire* » ont montré que réseaux et circulation n'étaient pas antinomiques du territoire, à condition de définir celui-ci selon un paradigme de la mobilité, c'est-à-dire non pas comme un espace support de réseaux et de mobilités, mais comme un espace *produit* par la circulation migratoire et *producteur* de mémoires, de hiérarchies et de reconnaissances sociales spécifiques [Tarrus, 2001].

Avant de raisonner en ces termes et de chercher les convergences entre circulation associative et circulation migratoire dans leur rapport au(x) territoire(s) et à la territorialité, il convient de conclure cette section en soulignant que la circulation associative est contrebalancée par la nécessité, pour les associations, de s'inscrire dans des territoires, ne serait-ce que pour en tirer des ressources matérielles (locaux, subventions, etc.) et immatériels (reconnaissance, accessibilité, etc.). La circulation associative puise donc des ressources dans les territoires, par exemple marocain, puisqu'elle nécessite d'utiliser certains axes et nœuds de transport et de connaître le maillage territorial de l'espace concerné. L'espace de la circulation associative des migrants marocains, composé de lieux d'action et de lieux de transit, apparaît difficile à appréhender – à partir du terrain choisi – dans sa totalité, car produit par un ensemble d'articulations multiscalaires entre les configurations associatives et migratoires marocaines. Dans ce contexte, peut-on encore parler de territorialité de la marocanité associative ? On retrouve ainsi la seconde partie de l'hypothèse de la territorialité de la marocanité associative, selon laquelle celle-ci ne ressortirait pas uniquement des pratiques et des représentations spatiales des associations, objets de ces deux sections, mais aussi des pratiques et des représentations spatiales des autres acteurs des champs associatif et migratoire, la plupart d'entre eux étant fortement territorialisés.

III - LA TERRITORIALITÉ DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE

Comme toute autre circulation, la circulation associative hiérarchise les lieux et différencie les espaces investis par les associations étudiées. Ce double processus, qui vise à l'efficacité des actions, est porteur de significations spatiales de la marocanité. C'est à ce titre qu'il peut entrer en contradiction avec deux processus observés en France : d'une part, celui de la territorialisation de l'action publique, à travers une politique de la ville qui valorise l'échelle du « quartier » ; d'autre part, celui de logiques résidentielles marquées par la sédentarité et la ségrégation socio-spatiale, voire l'assignation à résidence. Cette contradiction expliquerait que les injonctions politiques à l'égard des associations, décrites dans le chapitre 9 par leur marginalisation dans l'espace public et leur dépendance à l'égard d'autres acteurs pour l'accès aux ressources, s'accompagne d'injonctions géographiques.

L'échelle à laquelle j'observe ces injonctions, dans le premier paragraphe, est celle du quartier et de la ville en France, car c'est là qu'elles se manifestent le plus. L'enquête de terrain révèle deux tendances apparemment contradictoires. D'une part, les associations étudiées tendent à s'inscrire dans l'échelle locale, en fondant leurs actions sur la proximité spatiale qu'elles nourrissent avec ceux, adhérents ou non, qui en bénéficient. D'autre part, et dans la mesure où ces associations étudiées ont été choisies pour leur orientation, directe ou non, vers le Maroc, elles tendent à réduire la distance spatiale qui les sépare du pays d'origine. Comment parviennent-elles à concilier ces deux tendances ?

En appuyant l'interprétation de ces observations du terrain sur les résultats de la sociologie associative, sur celle des migrations et sur les travaux de géographes sur la territorialité, il est possible de penser l'autonomie des associations en termes dialectiques. L'autonomie est en effet à la fois une norme du champ associatif français et un mode de fonctionnement des collectifs migrants, lisible dans les stratégies mises en œuvre par les associations pour réduire la distance avec le Maroc. Explorer ces stratégies est l'objet du second paragraphe.

Celui-ci décrit les rares exemples de marqueurs territoriaux ou de « hauts lieux » implantés par les associations étudiées, afin de territorialiser l'espace d'installation d'une manière autonome, à la manière des diasporas. Ce sont ensuite les stratégies plus fréquentes de réduction de la distance par la mobilité, la co-présence et la communication qui sont exposées : sans revenir sur des données déjà exploitées à propos des médias associatifs (chapitre 8) ou des lieux de mémoire (chapitre 9), il s'agit ici de comprendre les mécanismes du rétablissement d'une continuité spatiale, communicationnelle, voire généalogique avec le Maroc et / ou l'ensemble des migrants marocains.

Cette seconde étape du raisonnement est essentielle à l'exploration de l'hypothèse de la territorialité de la marocanité associative. En effet, cette continuité est rétablie par-delà les limites et frontières vécues par les individus (ici, les migrants associés), si tant est que « *la territorialité constitue la pierre d'achoppement des découpages* », ici ceux effectués par les Etats-nations [Raffestin, 1980 : 153]. Dès lors, comme le précise André Dauphiné, « *parler de*

territorialité, c'est s'ouvrir aux mécanismes d'appropriation pour en préciser les conséquences » [Bailly, 2004 : 62]. Il s'agit donc ici d'une appropriation par les associations des limites administratives tracées par les politiques publiques en France et des limites politiques que sont les frontières des Etats-nations, réappropriation qui les dotent de nouvelles significations.

De même que le territoire ne s'oppose pas au réseau, la territorialité ainsi comprise ne s'opposerait donc pas à la circulation. Le dernier paragraphe revient alors sur l'absence de territoire associatif, du type diasporique ou circulatoire par exemple, qui soit spécifique aux migrants marocains en France et qui garantirait la reproduction du groupe et sa capacité de mobilisation. Dans cette perspective, les significations associatives de la marocanité, dont j'ai montré qu'elles différaient de ses significations ethniques et nationales (qui impliquent l'entretien de frontières), seraient également différentes des significations liées au sentiment d'extra-territorialité, tel qu'il est observé chez d'autres populations migrantes.

1. LA VALORISATION DE LA PROXIMITÉ SPATIALE EN FRANCE

Les associations étudiées semblent se référer d'abord à l'échelle locale. C'est ce que révèle un examen rapide de leurs noms et de leurs actions. Cela peut s'expliquer par un besoin de reconnaissance des associations par les institutions françaises, qui identifient les associations davantage par leur territoire d'intervention que par leurs projets ou leurs objectifs [Barthélémy, 2000 : 129]. Dans le cadre d'une réflexion sur la territorialité associative, cette explication doit être développée moins sous l'angle de l'efficacité fonctionnelle que sous celui de la territorialisation des sentiments d'appartenance.

Au-delà de cette priorité accordée à l'espace local *en France*, qu'en est-il de l'espace local au Maroc et, plus largement, des formes de patriotisme à distance et des circulations associatives transnationales ? Certaines associations qui s'identifient et sont identifiées à l'espace local, telle l'ATmF de Gennevilliers, n'en sont pas moins connectées à des réseaux associatifs translocaux, voire transnationaux. L'inscription prioritaire des associations dans l'espace local français est donc paradoxale. Sa compréhension nécessite de recourir à la notion d'autonomie, retravaillée ici dans sa dimension spatiale, afin de montrer que la valorisation de la proximité spatiale ne signifie pas valorisation de l'espace local français.

A - Un effet de la territorialisation de l'action publique

A l'exception des trois associations de défense des droits de l'Homme, des associations nationales (AMF, ATmF, CNMF, FATCM, FNMF), des deux coordinations européennes aujourd'hui inactives et du réseau international de Maroc entrepreneurs (ce qui fait tout de même beaucoup d'exceptions !) la majorité des 35 associations étudiées agit presque exclusivement à l'échelle d'un quartier ou d'une ville française ou marocaine. C'est le cas des sections de l'AMF et de l'ATmF, des associations d'expression culturelle et d'entraide sociale, de développement local, de promotion de l'interculturalité et de celles gestionnaires

d'un lieu de culte musulman. Même la CDME et les JDME, qui relaient les luttes politiques marocaines en France, inscrivent une large part de leurs actions à l'échelle d'une seule ville, respectivement Saint-Denis et le Pré-Saint-Gervais.

Il s'agit tout d'abord, pour ces associations, d'amortir les effets des changements induits par la migration et, en particulier, de restaurer des liens entre migrants. Décrivant les difficultés d'adaptation des familles maghrébines au mode de voisinage en France, Atmane Aggoun insiste sur ce fait, que « *dans le pays d'origine, la proximité spatiale induit la proximité sociale* » [Aggoun, 2001 : 104]. Cela n'est plus le cas dans le pays d'accueil et singulièrement dans les grands ensembles, où la proximité spatiale n'efface pas la distance sociale [Chamboredon ; Lemaire, 1970]. Il s'agit alors pour les associations de migrants de restaurer ces liens de proximité socio-spatiale, plus faibles en France qu'au Maroc. Mais c'est aussi le résultat d'un processus historique lié, on l'a dit, au regroupement familial. Dans les années 1980, les activités des associations s'orientent peu à peu vers la lutte contre l'échec scolaire, l'accompagnement social des familles en difficulté, les activités de loisirs, au détriment parfois des luttes politiques orientées vers le Maroc :

« *Bon, on milite pas comme dans le temps, par rapport au bled, à là-bas. Mais on a toujours un œil, si il y a des choses, on essaie de faire des manifestations culturelles, un débat... Mais maintenant ça reste local. Moi, je travaille sur le local. Je viens donner des coups de main à la permanence sociale, je m'occupe de deux équipes de foot ATmF.* »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Les évolutions démographiques (féminisation, rajeunissement, etc.) et les difficultés socio-économiques inversent donc l'ordre des priorités des associations et modifient la localisation de leurs actions : il s'agit pour elles de répondre aux besoins locaux des migrants, avant de développer des actions dans d'autres lieux au Maroc, en France ou ailleurs. Cette évolution est d'ailleurs justifiée par les interviewés par la recherche d'efficacité des actions, selon la « *thématique de l'immédiat, du concret et de la solidarité au quotidien* », dominante dans le champ associatif français [Barthélémy, 2000 : 121]. Deux facteurs, migratoire et associatif, expliquent donc cette priorité donnée à l'action de proximité.

Mais cette évolution s'inscrit aussi – et c'est le troisième facteur explicatif, le plus important – dans un processus de territorialisation de l'Etat providence, lui-même concomitant de la décentralisation et de la contractualisation des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Cette territorialisation se manifeste dans la politique de la ville, car celle-ci « *se présente d'abord comme une activité permanente de fabrication de territoires* » [Estèbe, 2004 : 35]. Selon Alain Bertho [1996], la politique de la ville prend place à un moment de « *désarroi militant* » dans les quartiers d'habitat social et, en particulier, dans les anciennes « *banlieues rouges* » (Saint-Denis, par exemple). « *L'espace urbain y devient le cadre de référence et la métaphore de la question sociale* » [*ibid.* : 109] et, avec le taux de chômage, c'est « *l'origine nationale, voire l'origine ethnique, des populations [qui] tend à devenir une des grilles dominantes de lecture du social* » [*ibid.* : 113]. L'appel à la participation des habitants et des associations locales vise à les impliquer sur un mode consensuel dans les politiques publiques.

Ce qu'il faut souligner, c'est que la politique de la ville, sous sa forme originelle, est contemporaine de l'ouverture aux étrangers du droit de s'associer.⁵⁶⁵ Ainsi, le fait que les Grésillons furent l'un des premiers quartiers en France à bénéficier de la politique de la ville [Masclat, 2003] est l'un des facteurs – sans doute moins décisifs que les autres⁵⁶⁶ – qui ont permis à l'ATMF d'obtenir des subventions publiques et des locaux de manière durable :

« Avec le temps et avec l'expérience, tout ce qu'on a fait sur la ville, la mairie a compris que pour passer... Tout ce qui est marocain, tout ça passe par l'ATmF. Et ils étaient obligés de nous reconnaître, de nous donner un local, de nous donner une petite subvention. [Combien ?] Dans les 30 000 Francs. C'est pas énorme. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Le maillage de l'espace français par la politique de la ville exerce des effets sur les associations de migrants, par l'attribution de subventions, de locaux (dans les « *maisons des associations* » par exemple) et la reconnaissance du statut d'interlocutrice aux associations s'inscrivant dans des quartiers identifiés par l'action publique comme prioritaires dans tel ou tel domaine (éducation, prévention de la délinquance, rénovation de l'habitat, etc.). La politique de la ville contribuerait même à créer et entretenir des frontières entre quartiers et à restreindre le rayonnement territorial des associations, quelles qu'elles soient [Moulin, 2001].

A Nantes, selon Philippe Estèbe, la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville recouvre celle des anciens quartiers ouvriers d'où est issue la majorité municipale élue en 1989. Cette superposition permet une gestion sociale « à l'ancienne » et une dilution des spécificités de ces quartiers dans des dispositifs de droit commun [Estèbe, 2004 : 239-245, 251-252].⁵⁶⁷ Situé sur la commune périphérique de Saint-Herblain, le quartier du Sillon de Bretagne a vu la naissance de cette « *gauche non communiste fortement teintée d'idéologie autogestionnaire* » [ibid. : 241]. Et c'est dans ce quartier qu'aujourd'hui les membres du bureau de l'ACMSB participent aux discussions et aux médiations prévues par les autorités dans le cadre du contrat local de sécurité, pour lutter contre la délinquance locale. Cette participation permet une reconnaissance publique de l'association à l'échelle locale et influe aussi sur ses activités : le projet d'échange avec un quartier d'Oujda (Est du Maroc) naît lors d'une réunion de pères marocains de l'ACMSB à propos de la délinquance des jeunes du

⁵⁶⁵ Le découpage de l'espace urbain en quartiers prioritaires naît en 1981 avec le Développement social des quartiers (DSQ) et se poursuit en 1988 avec le Développement social urbain (DSU). Le Pacte de relance pour la ville crée en 1996 les Zones urbaines sensibles (ZUS), les Zones de redynamisation urbaine (ZRU), les Zones franches urbaines (ZFU) et les Grands projets de ville (GPV). Les politiques publiques dans ces quartiers sont l'objet de « *contrats de ville* » pluriannuels signés avec l'Etat. La rupture de la loi d'orientation sur la ville (1991) marque le passage d'une « *géographie sensible* », valorisant les « *quartiers populaires* » et faisant toute sa place à l'expérimental [Donzelot, Estèbe, 1994], à une « *géographie volontaire* », maniant le registre de l'exclusion et qui présente ces quartiers comme des « *symptômes* », puis le registre du volontarisme, qui les présente comme des « *territoires handicapés* ». Sur ces registres, ainsi que sur les effets de « *l'injonction géographique* » énoncée par la politique de ville sur les agents chargés de sa mise en œuvre à l'échelle locale, se reporter à Antoine Anderson et Hervé Vieillard-Baron, 2003.

⁵⁶⁶ Ces autres facteurs sont la fonction de polarisation de Gennevilliers dans le champ migratoire marocain et son rôle historique dans la formation d'une exopolitie marocaine en France.

⁵⁶⁷ Ainsi, l'ensemble du territoire communal est divisée en onze secteurs d'environ 20 000 habitants chacun, avec un comité consultatif de quartier animé par un chargé de quartier.

quartier et l'échange « *culturel et solidaire* » avec des Oujdi s'adresse en priorité à ces jeunes. Ainsi l'ACMSB est identifiée et s'identifie fortement à l'espace du quartier et, comme on l'a vu, ne parvient qu'avec difficulté à mener des actions outrepassant les limites de cet espace.

D'autres exemples existent des effets de cette territorialisation de l'action publique sur les associations. Parfois, la création d'une association intervient après le découpage de la ville en quartiers prioritaires, comme ce fût le cas avec l'Association culturelle musulmane de Nantes Nord (ACMNN). Dans ce vaste quartier populaire, un réseau d'entraide fonctionne depuis le milieu des années 1980 entre une cinquantaine de pères maghrébins, qui propose des loisirs et trouve des stages et petits travaux à leurs enfants, afin de les préserver de la délinquance. En 1990, l'Agence de prévention spécialisée (APS) prend conscience de l'existence de ce réseau et noue un partenariat avec lui. Et lorsqu'en 1992, une partie de ces pères crée l'ACMNN, présidée à l'époque par un migrant marocain, pour obtenir et gérer un lieu de culte, l'APS soutient cette demande auprès du maire, qui accorde un local. Plus tard, l'APS facilitera aussi l'accès de l'ACMNN au collège du quartier [Delcroix, 2004]. Depuis, l'ACMNN a étendu ses activités sociales et culturelles sur un espace correspondant exactement au territoire DSU de Nantes Nord (classé ZRU en 1999), qui comprend 25 000 habitants répartis en cinq quartiers : le Chêne des Anglais, le Bout des Pavés, la Boissière, la petite Censive et le Bout des Landes. L'ACMNN travaille avec les services municipaux agissant sur ces quartiers, elle y est reconnue comme interlocutrice légitime et incontournable par les pouvoirs publics. Pour obtenir des rétributions matérielles (subventions, locaux, etc.) et symboliques (rôle d'interlocutrices, publicité dans les magazines municipaux, etc.), des associations de migrants marocains sont donc incitées à agir sur un espace délimité désigné comme prioritaire, à orienter leurs actions dans le sens d'une « *gestion sociale de proximité* ». ⁵⁶⁸ Cela peut, en retour, leur permettre de développer d'autres activités, qu'elles ont plus librement choisies (culturelles et religieuses pour l'ACMNN).

La politique de la ville intervient également sur un mode culturel, par la construction d'une mémoire des quartiers prioritaires, dans laquelle ceux-ci sont présentés comme les creusets où se fondent les diverses origines – souvent rurales – de ses premiers habitants. A Angers par exemple, les souvenirs d'habitants du quartier de Montplaisir, dont plusieurs migrants marocains, sont récoltés par une association socio-culturelle et mis en récit dans un ouvrage d'histoire locale [APTIRA, 1998]. Ce récit renseigne sur l'appropriation par les migrants marocains de l'espace du quartier et, au détour d'une page, sur la présence d'une amicale locale dès la fin des années 1970, mais rien n'est dit sur l'espace d'origine, les itinéraires migratoires et, surtout, sur les nombreuses associations qu'ils ont créées à Angers. ⁵⁶⁹ La catégorie « *habitants* » est la seule signifiante dans ce type de projet d'histoire locale, dont l'objectif est « *la fondation d'un sentiment d'appartenance lié au territoire, lui-même fondé de toutes ces origines diverses* », celles des habitants ; dans ce type de projet, « *le quartier se représente à lui-même plus qu'il n'apparaît dans l'espace public local* » [Estèbe, 2004 : 130].

⁵⁶⁸ Expression typique de la politique de ville, utilisée par exemple dans la *Convention cadre du Contrat de ville de Nantes 2000-2006*. Nantes : Ville de Nantes. 2000. p. 9.

⁵⁶⁹ L'amicale, l'AMF, l'UNEM, Crépuscule, Tifaouine France (développement local au Maroc), Anjou Atlas (coopération universitaire), sans compter les associations musulmanes ou berbères.

Cette territorialisation de l'action publique peut rencontrer des résistances de la part d'élus locaux qui en contestent le zonage, les données qui le fondent comme ses effets, en termes de stigmatisation des quartiers prioritaires notamment. Cette contestation n'est pas fondée sur un clivage entre le local (le quartier comme espace d'identification) et le territoire (l'espace délimité de l'intervention de l'Etat), mais sur une autre conception du territoire municipal, à l'échelle de l'agglomération urbaine cette fois. Ainsi, lorsque « *les élus dénoncent l'extra-territorialité de la géographie prioritaire* », c'est parce qu'« *elle se trouve extraite du contexte mais surtout en tout ou partie à la maîtrise municipale* » [Estèbe, 2004 : 109-112]. La politique de la ville est donc une « *territorialisation de la localité* », mais une territorialisation instable, en raison de cette oscillation entre localité et territoire.

Dans ce contexte, les associations de migrants (marocains ou non) semblent valoriser l'espace du quartier comme espace d'action et d'identification. La catégorie centrale de la territorialisation de l'action publique, celle de « *quartier prioritaire* », en cache une autre, celle de populations immigrées [Estèbe, 2004 : 256] ; en retour, cette territorialisation « *risque aujourd'hui de conduire à identifier les associations par leur territoire d'intervention plus que par leur mission ou leur projet* », tout en renforçant l'idée selon laquelle « *l'inscription dans l'espace proche confère seule sa légitimité à l'action* » [Barthélémy, 2000 : 129, 219].

Pour autant, cette identification à l'espace local n'est pas dominante, numériquement parlant, dans l'échantillon des associations étudiées ici. Le nom qu'elles se sont données est un bon indicateur de cette identification au territoire. Parmi les 35 noms des associations choisies, 25 font référence à un territoire, qu'il soit local (quartier, ville, département), national (France ou Maroc) ou international. Mais, à l'intérieur de ce groupe, à peine la moitié fait référence à un territoire local ; un quartier français (deux), un village marocain (deux)⁵⁷⁰, une ville française (cinq)⁵⁷¹ ou marocaine (une), voire à un département français (une). Au total, seules huit associations, soit moins d'un quart de l'échantillon, portent des noms les identifiant à un territoire local en France. 14 autres associations, parmi les 25 mentionnées, font référence à la France (cinq), au Maroc (cinq), à l'« *étranger* » (deux) et à l'« *Europe* » (deux). Ces données, non représentatives, sont confirmées par mon recensement non exhaustif des associations de migrants marocains à l'échelle nationale. Quant aux associations dont les noms se réfèrent à un village (deux) ou à une ville (une) situés au Maroc, ce sont des associations de développement des lieux d'origine, qui semblent invisibles dans l'espace urbain en France.

B - Une source d'autonomie

Comment cette inscription dans les territoires locaux de l'action publique en France peut-elle s'accompagner d'une autonomie ? Il ne s'agit pas ici d'un problème d'échelle d'observation, qui poserait que cette autonomie serait observable à l'échelle internationale (réseaux

⁵⁷⁰ Trois noms d'associations de développement ne font pas référence au village ou à la région où elles mènent leurs actions : il s'agit d'Attacharouk (Kasbat Ait Herbil), de Crépuscule (Beni Ayatt) et de Palmier et savoir.

⁵⁷¹ Il s'agit de trois sections de l'ATmF et de deux de l'AMF.

translocaux ou transnationaux), tandis que l'« *hétéronomie* » caractériserait l'échelle locale et nationale. Dans l'hypothèse de la territorialité associative, « *hétéronomie* » et autonomie se rapportent aux substances, c'est-à-dire aux collectifs concrets des migrants associés et, plus précisément, à leur identification à un espace et à l'efficacité de leurs actions dans cet espace. L'identification à un espace relève du « *savoir-faire* » du collectif, c'est-à-dire de sa capacité à se constituer et à maintenir un monde, tandis que l'efficacité relève du « *pouvoir-faire* », de sa capacité à agir sur et transformer ce monde. Comme précisé auparavant, ces deux éléments définissent l'autonomie telle qu'Emmanuel Ma Mung la conceptualise [1999a].⁵⁷² D'autres géographes fondent leur définition de l'autonomie sur l'un ou l'autre de ces deux éléments.

Ainsi, Jacques Lévy considère que « *l'autonomie d'une substance n'est jamais totale* » et cite le cas d'une « *association sans ressources ou sans militants* » comme exemple de « *substance hétéronome* » [Lévy, 1994 : 85]. Le même auteur souligne que « *l'important [pour être autonome] est d'être en position de mobiliser sur un objectif donné des moyens appropriés* » [ibid. : 56]. Une troisième conception de l'autonomie est celle de Bernard Poche, qui utilise le terme « *autonome* » dans le cadre d'une revue critique de la sociologie rurale pour signifier, sur le mode hypothétique, que le paysan « *autonome* » « *aurait la maîtrise de ses propres représentations, indépendamment du sujet majeur, extra-rural, qui l'observe* » [Poche, 1996 : 61]. Ainsi, Jacques Lévy place l'autonomie du côté de l'efficacité des actions spatiales, tandis que Bernard Poche insiste sur l'identification à un espace. Ces deux définitions ne sont pas incompatibles et permettent même de mieux comprendre la valorisation par les associations étudiées de la proximité spatiale, elle-même permise par leur inscription dans l'espace local.

En s'identifiant symboliquement à la commune (ou au quartier, au département, etc.) où est situé leur siège social, ces associations sont reconnues par les pouvoirs publics locaux et peuvent de ce fait obtenir plus facilement des subventions et des locaux. Cela leur permet ensuite de développer des activités dans d'autres lieux, de s'autonomiser des Etats d'origine (via les consulats) et d'installation. Cela leur permet en particulier d'avoir une maîtrise de leurs actions et de leurs discours plus forte que lorsqu'elles étaient rattachées à des fédérations nationales centralisées à Paris qui, quelles que soient l'orientation politique et les identifications qu'elles valorisaient (amicaliste, progressiste, « *Beur* », musulmane, etc.), maintenaient ces associations locales (les sections de l'ATMF par exemple) dans une dépendance plus ou moins forte, selon leur degré de démocratisation interne. En ce sens, ce que les associations valorisent à l'échelle locale, c'est la proximité au sens spatial et social, une proximité socio-spatiale de personnes agissantes ou bénéficiaires, associés en partie sur la base de leur origine nationale.

L'échelle locale n'est donc pas valorisée pour elle-même. D'une manière plus générale, « *le local est sans vertu propre autre que celle de la proximité* » qui, à son tour, « *peut être une valeur égoïste et excluante* » [Vanier, 2001 : 70]. La proximité n'est donc pas non plus recherchée pour elle-même, mais pour ce qu'elle fournit comme ressources à la circulation associative, autrement dit parce qu'elle permet aux associations d'articuler échelles locale,

⁵⁷² Se reporter au chapitre 9 (section II, introduction).

nationale et globale. La sociologie associative le confirme en partie, qui pose que « *la valorisation de la proximité et du quartier est aussi valorisation d'une capacité d'action autonome de l'individu : elle est action directe, dont on décide soi-même des principes et des modalités* » [Vermeersch, 2004 : 692].⁵⁷³ A la limite, l'appartenance au territoire local devient prétexte à la création de liens sociaux [Vermeersch, 2006]. On comprend alors, sans que cela soit contradictoire, que l'engagement associatif en France se caractérise par des mobilisations ponctuelles, informelles, une exigence d'efficacité pratique des actions et, concernant le territoire, une dimension locale et un « *horizon planétaire* » [Barthélémy, 2000 : 159]. Sous cet angle, les migrants marocains et leurs associations ne font pas exception.

Enfin, ces pratiques associatives de proximité ne sont pas plus des isolats que ne le sont leurs lieux d'action. Elles peuvent participer à la fois d'une sociabilité locale, matérialisée par la coprésence des participants, et d'une identité collective rassemblant les individus autour des mêmes pratiques, quoiqu'en différents lieux. C'est ainsi la multiplication d'actions locales, parfois modestes, et l'ensemble symbolique qu'elles forment qui donne un sens à chacune d'entre elles. Parmi les nombreux exemples de ce processus, figurent les actions en faveur des sinistrés d'Al Hoceima, les projets de développement des lieux d'origine ou les tentatives de sauvegarde des lieux de mémoire de la migration. Ces actions ont une signification locale, ou translocale, mais, répétées dans l'espace et dans le temps, elles acquièrent une signification pour l'ensemble des migrants marocains de France, qu'il s'agisse d'affirmer leur solidarité avec les Marocains du Maroc, d'exercer leur compétences techniques et organisationnelles ou de légitimer leur sédentarisation dans l'espace d'installation.

Pour finir, je citerai le projet de construction de la mosquée de Gennevilliers, porté par des associations locales musulmanes et laïques (dont l'AtmF) et avec le soutien de la mairie. Symbole d'un ancrage local des croyants, ce projet symbolise aussi leur autonomisation vis-à-vis de l'Etat d'origine, des réseaux consulaires et des organisations musulmanes nationales, qui contrôlent des mosquées dans les villes voisines (Asnières, Clichy, etc.). Cette future mosquée de Gennevilliers se différencie ainsi des mosquées existantes, en même temps qu'elle s'agrège à celles prévues dans plusieurs villes (Nantes, par exemple). Réunis, ces lieux de culte, créés avec l'argent des migrants et sous leur contrôle associatif, témoignent d'une territorialisation de l'islam qui dépasse les limites urbaines et les frontières françaises. Tous ces projets combinent les deux modalités symboliques de territorialisation mises en évidence par Bernard Debarbieux [1996], la différenciation et l'agrégation. Ils témoignent d'une mise en réseaux des lieux, des actions, mais aussi des significations qui leur sont associées par les migrants et, de ce fait, confirment l'idée de Bernard Debarbieux, selon laquelle « *la pratique de proximité prend tout son sens quand elle est inscrite dans l'ensemble des pratiques équivalentes qui se produisent dans des lieux similaires et dans des lieux symboliques d'une territorialité d'échelle supérieure* » [ibid. : 34].

⁵⁷³ Dans sa thèse de sociologie sur l'engagement au sein des Restos du cœur et d'une association de quartier [Vermeersch, 2002], Stéphanie Vermeersch analyse conjointement les processus d'individualisation et de participation. Elle conclut notamment que « *choix personnel et autonomie sont revendiqués par les individus comme bases de leur activité, mais ce sont des normes sociales érigées en amont de l'action individuelle. On atteint ici les limites de l'individualisation : son développement repose, en dernière instance, sur l'insertion de l'individu au sein d'un collectif dont il partage normes et valeurs* » [Vermeersch, 2004 : 705].

La valorisation de la proximité en France est donc compatible avec l'idée d'une territorialité de la marocanité associative, à laquelle contribuent ces innombrables lieux d'action, via les pratiques de circulation et les représentations spatiales qui leur sont associées. Mais mon hypothèse de la territorialité associative pose aussi qu'au même titre qu'on a constaté, parmi ces associations, l'existence de stratégies politiques de distinction face aux injonctions identitaires post-coloniales en France, il existe chez elles des stratégies spatiales de distinction face aux injonctions géographiques de la politique de la ville. Ces stratégies spatiales, en partie effleurées jusqu'ici, sont en grande partie des stratégies de réduction de la distance spatiale avec le Maroc.

2. LA RÉDUCTION DE LA DISTANCE SPATIALE AVEC LE MAROC

Le paragraphe précédent n'a pas répondu à la question des espaces auxquels les associations de migrants marocains s'identifient prioritairement. Autrement dit, la question de leur territorialité reste posée. De par la définition proposée de ces associations, et dont découlent les critères sur lesquelles j'ai choisi celles que j'ai enquêtées, cette territorialité ne se résume pas à l'espace français, car toutes se réfèrent au Maroc en tant qu'Etat, nation et / ou territoire. Il s'agit donc ici de comprendre comment ces associations réduisent la distance qui les sépare du Maroc, autrement que par la mobilité spatiale de leurs membres (dont on a vu, dans la section II, qu'elle était coûteuse). Si le concept de distance était au cœur du chapitre 8, il y était traité sous l'angle des différentes formes de patriotisme « à distance » et de leurs relations avec le nationalisme de longue distance promu par l'Etat marocain. Ici, la distance, définie comme une absence de contact physique, est étudiée non plus au travers des significations politiques qu'elle revêt pour les associations, mais au travers des pratiques et des représentations spatiales qu'elle induit pour celles-ci.

Comment réduire la distance ? A cette vieille question, les géographes et les hommes ont répondu depuis longtemps.⁵⁷⁴ Si l'on excepte provisoirement le cas d'associations si enclavées que, pour elles, réduire la distance qui les sépare du Maroc semble impossible, tant la distance est immense, voire infinie, il existe trois moyens de réduire la distance : par la mobilité, comme on l'a vu à propos de la circulation associative ; par la coprésence, qui la réduit au minimum vital (quelques mètres, ceux de l'intimité personnelle) ; et par l'ubiquité, qui en est la négation. Ce sont ces deux derniers moyens qui sont étudiées dans ce paragraphe.

Dans un premier temps, je considérerai la coprésence telle qu'elle résulte non pas d'une mobilité des hommes (les retours au Maroc dans un cadre associatif, par exemple), ce qui a déjà été décrit, mais telle qu'elle peut résulter d'une territorialisation associative de l'espace, par l'implantation de marqueurs territoriaux et de hauts lieux associatifs en France. Dans ces deux cas, la distance avec le Maroc est réduite par la création d'un « *Maroc en France* ». J'expliquerai toutefois pourquoi ce moyen est peu employé par les associations.

⁵⁷⁴ Pour Jacques Lévy, c'est d'ailleurs « dans la mise en relation des réalités de distance différentes que réside le travail du géographe » [Lévy, 1994 : 48].

Dans un second temps, je saisisrai l'ubiquité qui semble résulter de l'usage des réseaux de télécommunication, soit de déplacements quasi instantanés d'informations entre les migrants marocains associés en France et les Marocains résidant au Maroc. Ces réseaux fonctionnels ont des effets sur les significations de la marocanité, car ils sont « *l'autre face de la mobilité, celle qui, par sa nature essentiellement informationnelle, donne sa signification au mouvement* » [Raffestin, 1980 : 189]. En suivant Claude Raffestin, on peut alors, et « *sans tomber dans une analogie grossière, [...] assimiler la circulation au « signifiant » et la communication au « signifié »* » [ibid. : 182].

A - Les locaux associatifs sont-ils des marqueurs territoriaux ?

Le premier moyen de réduire la distance avec le Maroc serait l'implantation *durable* par les associations de lieux à forte densité identitaire dans les espaces d'origine et d'installation. De tels marqueurs territoriaux, observés chez certaines communautés transnationales et chez toutes les diasporas [Bruneau, 2004], existent-ils pour les migrants marocains ? Et sont-ils créés par leurs associations en France ? La réponse est plutôt négative : seule une petite dizaine d'exemples est relevée sur le terrain. Si l'on excepte les quelques lieux de mémoire présentés au chapitre 9, les seuls marqueurs territoriaux sont les locaux associatifs.

Contrairement aux commerces tenus par des migrants marocains, où s'affiche publiquement l'identité transnationale des migrants marocains, aucun des locaux associatifs visités durant l'enquête ne comporte de « *signes extérieurs de marocanité* ». Tout au plus, la porte d'entrée du local (ou, à défaut, une boîte aux lettres) comporte-t-elle le nom et le sigle de l'association. Une association aussi ancienne et active que l'AtmF de Gennevilliers ne dispose pas de panneau affichant sa présence dans l'immeuble. Sa porte d'entrée comporte de vagues inscriptions au marqueur noir et une affichette indiquant les horaires de permanence (cf. photo 28). Cette invisibilité, pour le regard extérieur, ne se retrouve pas à l'intérieur du local, où plusieurs signes témoignent de la marocanité de l'association. Cependant, et de manière générale, ils sont moins nombreux que je ne le supposais au départ de cette recherche. Cela contraste fortement avec les commerces tenus par les migrants marocains du quartier. Téléboutiques, coiffeurs, restaurants, épiceries et sociétés de transport affichent presque tous l'appartenance marocaine de leur propriétaire, dans leurs noms (« *Tiznit phone* », « *Atlas bazar*»), les couleurs de leur devanture et / ou le contenu de leur vitrine : les objets d'art marocain y côtoient cartes postales ou géographiques du Maroc et photographies de la famille royale (cf. photos 29 et 30). Ces commerces se concentrent autour de la place Voltaire et du bouvelard Gabriel Péri, à une centaine de mètres du local de l'AtmF. Leur visibilité a bien entendu une fonction commerciale, car la proximité spatiale entre transporteurs et « *bazaristes* » est fondée sur leur complémentarité économique : avant d'embarquer en autocar, les migrants achètent quantité de marchandises. Elle souligne l'« *étroitesse des liens sociaux dans cette petite communauté de Gennevilliers* » [Aslafy-Gauthier, 2005 : 66-67] et la polarisation gennevilloise dans le territoire migratoire marocain, à laquelle participe aussi l'AtmF, malgré l'invisibilité de son local (voir le paragraphe suivant). Cependant, il s'agit

d'un exemple unique : ailleurs sur le terrain, les locaux associatifs sont invisibles et situés dans des lieux et des espaces non territorialisés par les migrants marocains.

Photo 28 : Une porte d'entrée anonyme, celle de l'ATmF de Gennevilliers



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Photo 29 : Commerces affichant leur marocanité aux alentours de la place Voltaire



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Dans les rares cas où un « *effet de lieu* » s'exerce, au sens où l'association se renvoie sa propre image sous les traits d'éléments de son espace social [Di Méo, 1998 : 86-88], ceux-ci ne concernent pas directement la marocanité. C'est le cas de l'ATmF à Gennevilliers, au sein

de la cité des 3F, à Argenteuil (rez-de-chaussée d'une barre HLM située sur un boulevard de type autoroutier) et à la Goutte d'Or, où le siège national de l'AtmF, plus visible, n'est qu'un des nombreux locaux associatifs d'un quartier caractérisé par sa fonction de lieu d'accueil et de transition pour les migrants⁵⁷⁵ et par la présence de nombreux militants [Goldring, 2006].

Photo 30 : Société de transport Safar el Janoub sur le boulevard Voltaire



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Note : sur la vitrine, on distingue une photographie de Mohamed VI tenant son fils (en bas à gauche).

De fait, dans la plupart des cas, le rôle du local associatif n'est pas tant celui d'un marqueur territorial au sens strict⁵⁷⁶ que celui d'un commutateur, d'un « *sas de transfert entre des couches spatiales superposées, c'est-à-dire fonctionnant sur la même étendue, mais non nécessairement interactives* » [Levy ; Lussault, 2003 : 186]. Le local devient un lieu où les migrants associés qui l'occupent participent à la fois d'un réseau associatif (translocal, national, transnational, etc.) et du territoire urbain et national (français). Développons ce point essentiel à la suite de l'argumentation.

Le local peut être prêté ou loué par la mairie. Pour obtenir ce prêt ou des subventions destinées à payer la location, les migrants doivent déclarer leur association en préfecture, en fournissant l'état civil et les coordonnées des membres du bureau, puis se faire reconnaître par la mairie en tant que groupe légitime sur un espace donné au travers d'actions concrètes. Les associations de migrants établissent donc d'emblée des relations avec deux autorités publiques, la mairie et la préfecture, dont les prérogatives s'exercent sur deux territoires

⁵⁷⁵ En 1999, 32 % de sa population est étrangère.

⁵⁷⁶ Il en irait différemment si l'on étudiait les locaux des associations musulmanes et les mosquées. Celles-ci sont conçues et perçues comme de véritables marqueurs territoriaux. Par exemple, la présence d'un minaret est hautement symbolique pour tous les acteurs (associations, riverains, municipalité).

délimités. Dans le même temps, le local devient un des lieux de l'espace social transnational des migrants : ils y reçoivent et émettent des appels téléphoniques vers le Maroc ; ils y accueillent de nouveaux arrivants sur le territoire français ; ils y discutent du *bled* et récoltent de l'argent pour y mener des actions. Cette double fonction du local associatif peut devenir conflictuelle, quand les autorités considèrent, par exemple, qu'il devient un foyer d'agitation politique et retirent leurs subventions ou procèdent à l'expulsion des locataires. De nombreux exemples de tels conflits ont déjà été donnés. Il existe également, on l'a vu, des conflits avec les consulats marocains qui, lorsqu'ils sont particulièrement durables, étendus et politisés, peuvent contribuer à une territorialisation. Mais, dans la mesure où de tels conflits ne sont plus d'actualité, peut-on encore parler de marqueur territorial ? Ne faut-il pas plutôt utiliser la notion de « *haut lieu* » ?

B - Les hauts lieux du militantisme marocain : vers une territorialisation ?

Selon Bernard Debarbieux, un haut lieu « *naît d'un ensemble d'expériences individuelles similaires suscitées par la présence en un point et en un moment chargés de significations d'individus convaincus de partager quelque chose d'essentiel.* » Le haut lieu, au sens de lieu hautement symbolique d'un groupe, fonctionne tel un « *emblème territorial* », puisqu'il met en scène les valeurs et les pratiques qui singularisent le groupe. « *A ce titre, il manifeste la différenciation qualitative de l'espace par un groupe (identité territoriale) et de l'affichage de sa propre identité au regard des autres* » [Lévy ; Lussault, 2003 : 448-449]. Parmi les associations étudiées, seule l'AMF et l'ATMF semblent avoir produit un tel haut lieu qui, en l'occurrence, englobe la ville toute entière.

C'est en effet à Gennevilliers que les conflits entre amicales, AMF et ATMF ont renforcé le sentiment d'appropriation de l'espace local chez les militants associatifs, de sorte qu'au début des années 1980, Gennevilliers est à leurs yeux un « *territoire libéré* » [Daoud, 2002 : 58], dont l'image se répand aux autres migrants et à la population locale par les ondes de la radio libre Radio G, lors d'émissions qu'ils animent chaque semaine. Mohamed s'en souvient :

« Il faut dire que, sur la ville de Gennevilliers, qui c'est qui commandait avant l'arrivée de l'AMF ou de l'ATMF ? C'est le consulat. C'est, comment dire, les mouchards des usines Citroën, Chaousson. Ce sont ces gars-là et aussi les vigiles du consulat de Nanterre qui dirigeaient un peu la ville. Dès qu'il y a un événement, on monte à Nanterre, on célèbre la fête du Trône mais tout ce qui est politique, revendicatif, on n'a pas droit. Donc les gars ils restent dans des petites chambres, dans des taudis. »

[Mohamed, ATmF Gennevilliers]

Selon Mohamed, l'association aurait permis aux ouvriers marocains (« *les gars* ») de prendre, sinon le « *commandement* » de la ville, du moins celui de leur lieu de travail et de leur espace de vie. A l'opposition nous / eux, amicalistes / migrants marocains, s'ajoute ainsi une certaine représentation de l'espace : il s'agit de « *monter* » à Nanterre ou de « *rester* » en bas dans des hôtels meublés. On voit la dimension quasi-religieuse que peut revêtir un haut lieu (et dont dérive son étymologie). Pour autant, l'exemple gennevillois est isolé. Il est davantage lié à

l'extension spatiale, dans les années 1970, du champ politique marocain en France et sa pérennité (pour des raisons éclairées plus loin), qu'à un schéma général de la territorialité de la marocanité associative, qui se répèterait dans l'espace d'installation. Pour reprendre les termes de Bernard Debarbieux, Gennevilliers est un haut lieu, singulier et symbolique, mais ce n'est pas un lieu attribut, qui représenterait un territoire sur un mode allégorique, car un tel territoire n'existe pas. On a vu en effet que, parmi les lieux d'action des associations, rares sont les lieux singuliers, comparés aux lieux génériques ; en outre, parmi ces derniers, très peu revêtent une fonction symbolique en étant investis durablement de significations associatives de la marocanité. Si un lieu générique, fonctionnel peut être le lieu d'une condensation identitaire le temps d'une action, il reprend sa fonction initiale lorsque l'action s'achève. Il n'y a ni territoire, ni marqueurs territoriaux qui soient créés par les associations étudiées.

Cela ne signifie pas, précisons-le, que ces associations n'aient aucun rôle dans le marquage des territoires. Une anecdote rapportée par Nasser (ATmF) prouve ce rôle : en mars 2004, lors des opérations de secours près d'Al Hoceima, un ministre marocain écourte sa visite dans un village en accusant ses habitants d'être « *tous des chrétiens* », car la Croix rouge catalane y a planté son drapeau et celui de l'Espagne.⁵⁷⁷ Cependant, lorsque ce marquage existe en France, il ne se rapporte pas à la marocanité des migrants. Au Maroc, la situation est différente : une enquête auprès des riverains des bâtiments et des infrastructures construits par les associations de migrants et / ou avec leur argent aboutirait sans doute à d'autres conclusions.

La territorialité dont il est question ici est donc différente de celle des diasporas, qui créent leurs propres territoires dans l'espace d'installation (les « *chinatowns* » par exemple). A l'inverse, pour les migrants marocains, il n'y a pas de coupure avec l'espace d'origine [Bruneau, 2004 : 232]. Au contraire, leurs associations suscitent des circulations et des réseaux spécifiques, prenant appui sur la mobilité spatiale de leurs membres et sur les infrastructures de télécommunication. La continuité spatiale n'est pourtant jamais totalement rétablie avec le Maroc et elle ne peut pas l'être, du fait de l'existence d'une discontinuité majeure, celle de la frontière internationale. Les associations réagissent en tentant de rétablir, pour certaines, une continuité communicationnelle avec l'espace d'origine.

C - Discontinuité spatiale et continuité communicationnelle

La plupart des associations étudiées (20 sur 35) mènent plus ou moins régulièrement des actions au Maroc, ce qui suppose une circulation associative, l'établissement de partenariats avec des associations marocaines et, donc l'usage de réseaux de télécommunication. Ceux-ci sont aussi utilisés par les associations vis-à-vis des migrants marocains en France, quelle que soit la nature des activités de l'association. Téléphones fixes et portables, courrier postal et électronique, sites internet sont les principaux réseaux utilisés, qui font circuler l'information sur les événements associatifs, les disponibilités de chacun, les sources de financement, etc. Plusieurs sites internet, associatifs ou institutionnels, fournissent des services, comme le suivi de l'actualité du pays d'origine, la liste « *officielle* » des prénoms marocains, les informations

⁵⁷⁷ Autre anecdote : peu après, l'ONG retirera son drapeau des sanitaires provisoires, car leur état lui fait honte...

douanières ou touristiques sur le Maroc. La dimension affective peut y être dominante, lorsqu'il s'agit simplement de conserver des liens avec le pays d'origine. Les migrants associés rejoignent là l'ensemble du collectif migrant marocain, qui se signale par une utilisation croissante des forums, des listes et groupes de discussion sur internet, ce qui a des effets sur leur marocanité individuelle [Revel, 2000].

Il faut également rappeler la fonction professionnelle de ces réseaux, par exemple au sein de Maroc entrepreneurs, qui permettent aux créateurs potentiels d'entreprises au Maroc d'obtenir des informations économiques sur le Royaume. L'Etat marocain s'est saisi de l'opportunité en lançant en avril 2007 le Forum international des compétences des Marocains de l'étranger (FINCOME), dont l'objectif est de financer les déplacements au Maroc d'« experts » résidant à l'étranger.⁵⁷⁸ Malgré la faiblesse des moyens financiers alloués, ce programme s'inspire directement de ceux existant pour les Palestiniens, dont le retour au pays est impossible [Hanafi, 2005], ou pour les Colombiens, dont le gouvernement privilégie l'« option diaspora », plutôt que celle du retour, en stimulant les réseaux d'élites scientifiques et en s'appuyant sur leurs associations [Meyer, 1997].

Très fréquemment, ces réseaux de télécommunication peuvent être des vecteurs puissants des revendications des associations envers l'Etat marocain : par exemple, la mobilisation sur le droit de vote et d'éligibilité des migrants marocains au Maroc aurait été moins efficace sans les sites internet qui l'ont relayée. Lorsque la continuité communicationnelle est réalisée dans le cadre d'un militantisme des droits de l'Homme, au nom de valeurs universelles, elle peut conduire à une véritable ubiquité des actions, c'est-à-dire à une indifférenciation spatiale, par laquelle les associations sont « capable[s], par un moyen quelconque, de faire oublier la distance [Lévy, 1994 : 67]. Mais l'efficacité de ces revendications est alors difficile à évaluer.

Enfin, lors d'actions sur le territoire marocain, ces réseaux s'avèrent indispensables : ainsi, l'ATmF de Gennevilliers est informée du séisme dans le Rif par les appels téléphoniques de sinistrés à des membres de leur famille, résidents des foyers Sonacotra de la ville. Le même schéma se répète dans d'autres villes, de sorte que le réseau migratoire rifain se substitue aux réseaux audiovisuels dans sa fonction informative :

« Dès les premiers jours, nous avons constaté le décalage entre l'image envoyée par la TV marocaine captée en France, et les appels à l'aide reçus par les Rifains des quartiers populaires de France. »⁵⁷⁹

Les donateurs particuliers et les associations du collectif SOS Al Hoceima peuvent connaître la destination de leurs dons grâce aux messages réguliers de Nasser sur le site internet de l'ATmF. Ils peuvent même contacter les bénéficiaires de ces dons⁵⁸⁰ en appelant les militants associatifs marocains et les représentants villageois, dont les numéros de téléphone GSM sont communiqués par l'association. Cette continuité communicationnelle entre l'espace d'origine

⁵⁷⁸ Source : <<http://www.fincome.ma>>.

⁵⁷⁹ *Z'migri news*, n°12, p. 1.

⁵⁸⁰ En argent liquide, de 500 à 2 000 Dirhams, soit de 50 à 200 Euros.

et certaines associations de migrants ne permet pas, bien sûr, d'annuler tous les effets de la distance, mais elle contribue à leur réduction par la construction de cospatialités, c'est-à-dire de mises en relation de deux ou plusieurs espaces entre eux : dans l'exemple cité, entre les dizaines de quartiers de France où se mobilisent des associations et la quarantaine de villages du Rif détruits par le séisme. C'est donc là encore leur efficacité qui incite les associations à utiliser ces réseaux de télécommunication pour réduire la distance qui les sépare du Maroc.

Quels sont les effets du recours à ces réseaux sur la territorialité de la marocanité associative ? Pour tenter d'y répondre en conclusion de ce chapitre, il convient de définir cette territorialité à travers ses principales caractéristiques, à la lumière des principaux résultats exposés ici.

3. UNE TERRITORIALITÉ VÉCUE DANS L'ESPACE TRANSNATIONAL

Valider l'hypothèse de la territorialité de la marocanité associative nécessitait d'observer trois « *types d'espaces* » : celui où sont localisées les associations, celui de leurs relations avec d'autres acteurs collectifs et celui auquel elles se réfèrent. Ces trois conditions ont été remplies, au prix d'un élargissement d'une perspective initialement centrée sur le seul champ migratoire franco-marocain. Certes, l'adaptation des associations à sa structuration et leur rôle – réduit – dans celui-ci ont nourri mon analyse. Mais l'écriture de leur histoire et l'exploration de leur dimension politique me permettent d'affirmer que leur dimension spatiale excède les contours de ce champ migratoire. Chacune des dynamiques de polarisation duale ou multiple, de fragmentation, de recompositions, chacun des types de militantisme « *patriotique à distance* » ou post-colonial possèdent leur contrepartie spatiale ou territoriale et contribuent, de ce fait, à la structuration spatiale des significations associatives de la marocanité, c'est-à-dire à la territorialité associative, tout en la complexifiant singulièrement.

Sa compréhension géographique m'a conduit à revisiter, dans ce dernier chapitre, plusieurs notions et concepts majeurs de la discipline, en les adaptant à mon objet de recherche. A l'issue de ce travail, quelles sont donc ses principales caractéristiques ? J'en dégagerai six, qui touchent respectivement au passage de l'individu au collectif ; à l'efficacité des actions ; à la déconnection entre configurations associatives et migratoires ; à la visibilité des formes spatiales que ces associations produisent ; à la hiérarchie des lieux, des espaces et aux centralités persistantes ou émergentes ; enfin, à la texture transnationale de cet espace associatif et aux multiples passerelles qui relient, matériellement et symboliquement, les significations politiques et spatiales de la marocanité associative.

La première caractéristique de cette territorialité est qu'elle procède d'une agrégation des territorialités individuelles des migrants associés, tout en excédant largement leurs limites. L'engagement associatif étant différencié, selon les capitaux dont dispose l'individu et son parcours migratoire (chapitre 4), les pratiques et les représentations spatiales des migrants associés contribuent inégalement à la territorialité associative, en fonction de leur dotation en capital spatial et de leur rôle au sein de(s) association(s). Cette inégalité, soulignée à plusieurs reprises, va de pair avec la rareté de l'engagement lui-même. Cette territorialité associative est

donc celle d'un groupe restreint, composé de quelques milliers d'individus tout au plus. En cela déjà, elle se distingue des modèles de territorialité « *migrante* », « *diasporique* » ou « *circulatoire* » décrits précédemment par la recherche (chapitre 1).

Se pose alors la question de l'efficacité de ces associations. Les autres acteurs du champ associatif et politique l'expriment de manière récurrente en termes de représentativité et de légitimité. Je l'ai traité ici plutôt sous l'angle de l'efficacité pratique des actions, grâce aux notions de circulation associative et d'autonomie, qui m'ont permis de comprendre, sur la base de mes observations du terrain, que cette efficacité peut se passer du nombre de militants et de délégations de type représentatif. En réalité, à quelques exceptions près (CNMF, Congress, FNMF, etc.), les associations créées depuis une quinzaine d'années n'ont pas la prétention de porter la parole de *tous* les migrants marocains de France, sinon lors de mobilisations ponctuelles. Conscientes de l'hétérogénéité de cette population, du caractère minoritaire de l'engagement associatif parmi celle-ci, mais aussi des structures d'opportunité défavorables, en France, à toute représentation « *communautaire* » (sinon dans le cadre de l'organisation du culte musulman), ces associations agissent sur des objectifs restreints et dans des lieux circonscrits. Les significations de la marocanité qu'elles expriment n'en sont pas limitées pour autant, et engagent différentes échelles. Cependant, à l'échelle du collectif migrant et du champ migratoire, leurs actions ont sans doute un impact limité.

Cela s'explique moins par une illégitimité ou une non-représentativité de ce que seraient les « *vrais* » intérêts des migrants marocains, que par la dimension post-coloniale de la marocanité associative et, plus précisément, par l'instabilité de la territorialité qu'elle produit. En effet, selon la période, leur degré de politisation et leurs lieux d'action, ces associations entretiennent avec les autres acteurs spatiaux des relations plus ou moins symétriques, « *c'est-à-dire caractérisées par des gains et des coûts équivalents ou non* » [Raffestin, 1980 : 145]. Ainsi, à l'efficacité des grèves marocaines dans l'automobile (1981-1984), des actions de développement aujourd'hui ou de l'aide sociale apportée quotidiennement aux migrants, s'oppose l'inefficacité des actions de lobbying à l'échelle européenne, des revendications du droit de vote et d'éligibilité des étrangers en France ou de sauvegarde des lieux de mémoire.

De ces trois caractéristiques découle une troisième, constatée très tôt dans mon travail ; c'est la relative déconnexion entre les configurations associatives sur lesquelles cette territorialité prend appui et la configuration spatiale du champ migratoire marocain. Pour le dire simplement, et à l'exception de Gennevilliers, ce n'est pas dans les lieux où les migrants marocains sont les plus nombreux que les associations qu'ils créent sont les plus présentes. Certes, des configurations migratoires locales jouent un rôle dans l'émergence de certaines associations : les sections de l'UNEM, par exemple, apparaissent dans les villes universitaires comptant de nombreux étudiants marocains et se multiplient à une période de forte croissance de leur effectif à l'échelle nationale. Mais, de manière générale, il est impossible d'établir une corrélation spatiale et statistique entre la population marocaine et les associations étudiées. D'autres facteurs politiques et socio-spatiaux entrent en jeu, comme je l'ai démontré tout au long de ma thèse. Deux faits sont particulièrement significatifs de cette relative déconnexion.

Le premier est la rareté des associations dans les régions françaises ayant connu la plus forte croissance de leurs effectifs marocains entre 1990 et 1999 : Corse, Languedoc-Roussillon et Provinces-Alpes-Côte-d'Azur. Le second est le décalage existant entre la multipolarisation du champ migratoire marocain, qui prend une tournure véritablement diasporique, et l'absence de prise de conscience par la plupart des militants de cette nouvelle configuration.⁵⁸¹ Hormis quelques cas individuels (Samir, de Yabiladi) et associatifs (Maroc entrepreneurs), les acteurs ne nouent de relations qu'avec des partenaires en France ou au Maroc, voire en Belgique et aux Pays-Bas pour les associations issues du pôle progressiste. Le mot d'ordre de mobilisation à distance de la « *diaspora marocaine* » ne provoque pas chez les associations étudiées de prise de conscience et de positivation de cette nouvelle configuration diasporique, elle réactive simplement les réseaux amicalistes et le patriotisme utilitaire à distance.⁵⁸² Cette territorialité associative n'est donc pas de même nature que la spatialité des diasporas, et la marocanité associative reste étrangère, pour l'instant, à tout sentiment d'extra-territorialité.

Efficacité variable, territorialité instable, déconnectée de la configuration actuelle du champ migratoire. Tout cela explique l'opacité, voire l'invisibilité des formes spatiales produites par les associations, et qui constitue la quatrième caractéristique de cette territorialité. Là où les associations issues de diasporas installent des marqueurs territoriaux, celles des migrants marocains s'approprient plutôt des marqueurs préexistants, ceux de la lutte syndicale « *autochtone* » ou du culte musulman par exemple. On peut comparer ces associations aux groupes religieux décrits par Maurice Halbwachs comme des « *associations [qui] établissent entre leurs membres des liens invisibles, et s'intéressent surtout à l'homme intérieur. Tous ces groupes se superposent aux sociétés locales. Loin de se confondre avec elles, elles les décomposent suivant des règles sans rapport avec la configuration de l'espace* » [Halbwachs, 1997 : 203-204]. Liens invisibles, mais qui se nouent en partie dans des lieux bien visibles⁵⁸³ : lieux de transit migratoire (la Goutte d'Or), quartiers étudiants de centre-ville (Saint-Germain-des-Prés), marchés et quartiers populaires périphériques, fêtes locales de plein-air, « *maisons des associations* » et centres socio-culturels, cafés et commerces, usines autrefois, mosquées aujourd'hui, locaux syndicaux, universités ou forum d'entreprises. A tous ces lieux visibles s'ajoutent des lieux privés, rarement investis lors de l'enquête de terrain, mais où se tiennent discussions et réunions, où se préparent les fêtes et où l'on reste en contact, entre soi. Les seuls lieux visibles marqués durablement comme « *marocains* » n'adoptent pas de forme spatiale singulière : appartement anonyme, boîte-aux-lettres, plaques commémoratives, etc.

La citation de Maurice Halbwachs permet de décrire la cinquième caractéristique : quelles sont « *ces règles sans rapport avec la configuration de l'espace* » et selon lesquelles ces

⁵⁸¹ Si j'ai employé (chapitre 7) l'expression de « *multipolarisation de l'ex-pôle progressiste* », c'était moins dans un sens spatial que politique, pour désigner l'autonomisation des sections de l'AMF et de l'ATMF vis-à-vis de leurs fédérations respectives et la spécialisation de leurs activités.

⁵⁸² Pour cette raison au moins, on ne peut parler de « *diaspora marocaine* », car « *il y a diaspora quand il y a conscience de la diaspora. Il n'y a donc pas de diaspora objectivement : au sens morphologique, ou du moins cette condition n'est pas suffisante. La diaspora serait donc un sentiment, un rêve et donc une utopie : un rêve de soi-même* » [Ma Mung, 2000 : 147].

⁵⁸³ Pour reprendre le titre du Festival international de géographie (FIG), *Le Monde en réseaux. Lieux visibles, liens invisibles*, Saint-Dié-des-Vosges, 16^{ème} édition, du 30 septembre au 2 octobre 2005.

associations décomposeraient les « *sociétés locales* » ? Il y a les règles de l'appartenance, celle de l'attachement de tous à l'espace d'origine, mais elles s'incarnent différemment selon les associations. Les seules règles qui semblent communes sont liées à la hiérarchie des lieux et des espaces selon les significations qui y sont attachées (cf. figure 12, plus loin). Parmi ceux-ci, des centralités se distinguent, au dessus d'une multitude de formes socio-spatiales fugaces se répétant dans l'espace d'installation. Les plus nombreuses sont les stands associatifs, tenus dans des lieux publics et qui relèvent d'une territorialisation symbolique, de l'« *agrégation par la figure uniforme* » dont parle Bernard Debarbieux [1996 : 26-27]. Encore faut-il préciser que cette agrégation ne fait pas structure, car trop temporaire. Mais tous ces stands ne s'en ressemblent pas moins. On y propose thé, gâteaux et brochettes, autour de tables montées sur tréteaux ; On y expose les photographies des actions réalisées, tandis que résonne la musique *chaâbi*, la pop marocaine. Ces stands relèvent des mêmes convivialités associatives, reproduites d'une fête à l'autre, à l'échelle locale (fête de Saint-Denis), régionale (*moussems*) et internationale (fête de l'Humanité). Selon Guy Di Méo, ce double caractère éphémère et reproductible de la fête ne l'empêche pas de jouer un rôle dans la territorialisation de l'espace, notamment dans le cas d'une « *formation socio-spatiale fragile, constamment remis en cause dans sa consistance, dans son existence même* » [Di Méo, 2001 : 11, 113]. Il me semble que la territorialité de la marocanité associative entre dans ce cadre.

Au-dessus de cette multitude de lieux festifs ou non, il y a les centralités vers lesquelles convergent les circulations associatives. Il s'agit d'abord de la ville de Paris : toute l'histoire de ces associations et leur actualité la plus récente démontre la prégnance de la capitale sur leurs actions et leurs mobilisations. Les villes de Rabat et Casablanca sont des centres secondaires pour les associations de militants politiques, qui peuvent s'y rendre pour y manifester (ceux du réseau Al Monadara) ou pour y dialoguer avec les autorités (ceux du CNMF). D'autres lieux au Maroc sont plus centraux : ce sont les villages et régions d'origine, territoires de référence, notamment pour les associations de développement.

Au-dessus encore, c'est Gennevilliers. Centralité plus spécifique aux migrants marocains, à la fois haut lieu de leur militantisme en France et ancien pôle migratoire. A une échelle réduite, c'est le quartier des Grésillons, où l'AMF, l'ATMF puis l'AtmF ont toujours disposé d'un local. Enfin, à l'échelle du piéton, ce sont les alentours du « *pôle Gabriel Péri* » : celui de la RATP, celui des migrants marocains aussi, tant sont nombreuses leurs boutiques, vers la cité des 3F et la rue Vaillant-Couturier, comme du côté d'Asnières, autour de la place Voltaire. La centralité des Grésillons, par son ancienneté, s'exerce sur l'ensemble des associations, même si elles n'y sont pas localisées. Lorsque la nouvelle mosquée ouvrira, ce quartier deviendra un centre de la territorialité musulmane en Ile-de-France. C'est aussi de ce quartier que part la ligne d'autocars Paris-Tiznit, « *la plus importante ligne au départ de la France* » et à laquelle « *l'ensemble du réseau des autocars européens [...] est plus ou moins directement articulé* » [Aslafy-Gauthier, 2005 : 64]. Ce lieu est donc à la fois un pôle d'échanges des transports franciliens et un pôle structurant la circulation migratoire marocaine. Comment alors s'étonner de la pérennité de l'AtmF en un tel lieu ? Nulle par ailleurs les configurations associative et migratoire ne sont autant connectées. Cette localisation permet dès 1973 les premiers contacts entre militants politiques de l'AMF et ouvriers de l'automobile originaires

du Souss. Elle est ensuite le noyau à partir duquel essaime l'association, débordant les limites communales, vers Argenteuil, Clichy et Colombes. Sa situation exceptionnelle explique que ce lieu « *Gennevilliers* » soit un enjeu de luttes internes à l'association jusque récemment.⁵⁸⁴

Le sommet de cette hiérarchie symbolique est occupé par le Maroc. Observation logique, vue ma définition des associations étudiées, mais que confortent les résultats de mon enquête. Les Marocains de l'étranger se signalent par un taux de retour temporaire, estival le plus souvent, sans égal dans le Monde [Iskander, 2005 : 77]. Les militants associatifs rencontrés sur le terrain ne circulent ni plus ni moins que la moyenne de ces « *MRE* » de France. A l'image des transferts financiers, qui sont plus élevés vers les régions d'origine, où résident les familles, que vers les autres régions et les métropoles [Sefrioui, 2005 : 131], les déplacements associatifs, matériels et immatériels, relie d'abord les régions d'émigration aux villes françaises. Ainsi, et comme pour de nombreux autres groupes de migrants associés (les originaires d'Amérique latine aux Etats-Unis, par exemple), la territorialité des migrants marocains associés en France se construit « *non pas contre ou à côté mais sur l'identification nationale* » [Fibbi ; Meyer, 2002 : 19]. En ce sens, elle ressemble à la territorialité d'autres populations, qualifiées de diasporiques par les auteurs, mais dans un sens différent de celui utilisé jusqu'ici, qui sont comme « *les prolongements, les extensions territoriales, des nations dont elles se réclament. Le territoire national ne borne plus l'espace de l'identité, mais en reste éventuellement un référent majeur, par exemple dans la distance et les moyens de la surmonter* » [*ibid.*]. La territorialité de la marocanité associative ne peut donc être décrite comme une « *identification signifiante [située] du côté d'une collectivité sans base territoriale strictement définie* », telle qu'elle est observée chez les migrants bangladais de Tower Hamlets à Londres [Neveu, 1993 : 140-141], car le territoire marocain y joue un rôle central. Ce rôle peut s'expliquer par la proximité spatiale de la France avec le Maroc, qui facilite les allers-retours des migrants dans un cadre associatif, professionnel ou privé. Mais il s'explique plus largement dans l'intense circulation migratoire marocaine entre ces deux espaces nationaux, qui actualise l'attachement à l'espace d'origine.

Enfin, la sixième caractéristique de la territorialité de la marocanité associative est qu'elle est vécue dans un espace transnational. La proposition peut paraître évidente, tant les associations de migrants sont décrites par la recherche comme étant « *la ressource principale de la dynamique transnationale* », car elles diminuent les coûts de l'engagement et en augmentent l'efficacité [Amiraux, 1999 : 50]. Cette caractéristique doit toutefois être réaffirmée, face à l'invisibilité des flux et des lieux qui vient d'être évoquée. L'espace des associations est transnational, car composé d'une multitude de lieux situés dans – au moins – deux espaces nationaux, cette multilocalisation des associations permettant d'accumuler, de capitaliser et de convertir ressources inaccessibles en situation de sédentarité. La texture transnationale de cet espace est observable dans la circulation associative et, plus précisément, dans les nombreux franchissements, par les militants, des limites administratives et politiques. Parmi celles-ci, c'est la frontière franco-marocaine qui est la plus chargée de significations. Les difficultés à la franchir sont davantage intégrées dans le discours des associations que par le passé : il peut

⁵⁸⁴ En 2006, une assemblée générale marginalise les militants rencontrés en 2004, y compris les plus anciens.

s'agir de « *tracasseries* » causées aux anciens exilés politiques, de blocages de convois de type humanitaire par les douanes, de sentiment de mépris à leur égard que ressentent des jeunes nés en France, de problèmes plus juridiques ou de la qualité des services offerts par les compagnies de transport aérien, maritime et routier. Si leurs mobilisations diffèrent dans les répertoires d'action mis en œuvre, tous les types d'associations étudiées ici se retrouvent dans ces protestations, dont les significations vont au-delà des problèmes concrets rencontrés. Je rejoins ici l'analyse de Bernard Poche, selon laquelle « *le franchissement de la frontière est une opération sociale majeure, dont la signification n'est évidemment pas de l'abolir dans l'imaginaire, mais tout au contraire de l'exalter comme révélatrice de la tension créatrice entre deux mondes* » [Poche, 1996 : 216]. En ce sens, la signification de ces franchissements et des protestations associatives n'est pas la négation de cette frontière franco-marocaine. A l'inverse du collectif des migrants marocains pris dans leur ensemble, le groupe restreint des migrants marocains associés ne peut pas être qualifié de « *groupe-frontière* », visant à faire disparaître les discontinuités qui existent de part et d'autre de cette limite. En protestant, il signale plutôt sa singularité, celle d'un troisième groupe, distinct des « *Marocains* » comme des « *Français* », distinction qui peut aller jusqu'à réclamer l'obtention d'un statut particulier (sous forme de lobbying, comme le montre l'exemple du CNMF).⁵⁸⁵

Franchir cette frontière, ainsi que toutes celles internes à la société française (entre « *Français de souche* » et migrants marocains ou maghrébins, par exemple), c'est enfin l'acte par lequel ces associations expérimentent et redéfinissent les frontières du champ politique lui-même. Celui-ci n'est pas totalement autonome des autres champs sociaux, mais relié à eux par de multiples passerelles (entre champs politique et migratoire par exemple), qui le traversent de part en part (entre « *sous-champs* » associatif et électoral, par exemple) [Arnaud ; Guionnet, 2005 : 25]. Ce sont ces passerelles que les associations empruntent et contribuent à maintenir. Et c'est cette dynamique que symbolise, par exemple, l'abandon par l'AMF de la revue *Al Jalya* (la communauté, 1973-1979) et son remplacement par *Jossour* (passerelles) dès 1992.

⁵⁸⁵ Bernard Poche constate que les groupes qu'on qualifie rapidement d'intermédiaires ou de « *passeurs* » « *ne se comportent nullement comme une instance de raccordement entre deux mondes distincts, destinés à les faire éventuellement évoluer l'un vers l'autre, mais comme un « troisième » groupe, parfaitement au fait des différences comportementales qui le spécifient par rapport aux deux autres et plus désireux de les défendre, voire parfois de les faire ériger sous la forme d'un statut exceptionnel et quelque peu privilégié (au double sens là encore de statut moral, de status, et de statut juridique ou administratif), que de s'installer dans le rôle « humanitaire » de réducteur des différences [ibid.].*

Conclusion générale

« Il y a toujours une dimension d'exploration et de voyage dans le travail du géographe, même lorsqu'il se fait en chambre, ou sur le pays de résidence. On attend de lui qu'il explore un territoire et en dise la face cachée, ou mal perçue dans le chaos des informations immédiates. »

Roger Brunet, 2001.

Lorsque j'ai commencé cette recherche, les associations de migrants marocains en France m'étaient largement inconnues. La littérature scientifique et militante m'apprenait que leur histoire était marquée par la violence des conflits politiques importés du Maroc et transposés dans les entreprises en France tandis que, dans la période actuelle, leurs activités dominantes étaient axées sur le développement des lieux d'origine. Après mes premières observations de ce terrain, nombre de questions restaient sans réponse. En particulier, je ne comprenais pas comment certaines sections locales de l'AMF et de l'ATMF avaient pu perdurer alors que les amicales avaient disparu, ni pourquoi tant d'associations « *marocaines* » étaient encore créées, parmi une population aux effectifs stabilisés et installée de longue date en France. Mon interrogation portait donc sur la persistance d'un attachement de ces migrants associés au Maroc, autrement dit sur ce sentiment d'appartenance marocaine éprouvé à distance de l'espace d'origine et exprimé sous une forme singulière, celle offerte par la loi de 1901.

Trois intuitions guidaient ma réflexion. La première était celle d'une certaine continuité historique entre les conflits politiques et syndicaux d'hier et les actions de développement d'aujourd'hui. Restait à savoir repérer les manifestations de cette continuité ailleurs que dans les trajectoires et les reconversions individuelles. Ma seconde intuition, inspirée par la lecture des travaux de sociologie des mouvements sociaux, était que l'engagement associatif permettait aux migrants de reformuler leur appartenance marocaine en transformant leur rapport à l'espace d'origine. Mais les motifs et les contours de ces reformulations me demeuraient obscurs. Enfin, ma troisième intuition était l'idée que s'associer n'allait jamais de soi, y compris pour des *immigrés* partageant une même origine nationale. Les migrants marocains qui s'associaient avaient donc autre chose en commun que leur seule origine : des intérêts, des revendications, des besoins sociaux, etc. En s'associant en tant que Marocains, mais aussi en tant que travailleurs, entrepreneurs ou habitants de tel quartier par exemple, il me semblait qu'ils accordaient des significations communes à leur origine nationale. Ces significations transparaisaient dans les activités, les objectifs, les symboles et les discours de leurs associations, ces quatre éléments apparaissant d'ailleurs de plus en plus diversifiés.

Ces intuitions vinrent modifier les termes de mon interrogation initiale. En effet, cette diversification associative n'était-elle pas contradictoire avec l'idée d'une continuité entre associations d'hier et d'aujourd'hui ? Ou à l'inverse, la continuité n'était-elle pas à rechercher d'abord du côté de ces significations accordées à l'origine marocaine ? C'est bien entendu

cette seconde option que j'adoptais, en faisant l'hypothèse que les significations associatives de la marocanité s'étaient structurées historiquement, au gré des relations entretenues entre les différentes associations de migrants marocains et entre celles-ci et les autres acteurs du champ associatif. C'était donc cette structure de significations collectives qu'il me fallait étudier, pour comprendre comment les associations actuelles pouvaient s'inscrire dans une double continuité, vis-à-vis des associations d'hier et vis-à-vis de l'espace d'origine, c'est-à-dire une continuité tout à la fois temporelle, politique et spatiale. Ce faisant, je devais éviter de prendre les associations pour des collectifs désincarnés et réaffirmer le statut d'acteur du migrant, en utilisant des outils appropriés (entretiens individuels) et en retravaillant des notions existantes (autonomisation, dotation en capital, projet migratoire, etc.) (chapitre 4). En conséquence, je devais aussi définir l'association comme une création originale, et non comme la transposition d'une appartenance vécue dans l'espace d'origine (chapitre 3).

Ce travail constituait une première étape, pour laquelle j'ai sollicité, entre autres, les théories de la nation, du nationalisme et de l'ethnicité, les recherches sur le nationalisme marocain et sur les pratiques sociales, culturelles et politiques des migrants marocains en France. Mais c'est la géographie des migrations qui me permit d'entamer la seconde étape de ma recherche, en me fournissant les concepts nécessaires à l'exploration de mon hypothèse, celle de l'existence d'une marocanité associative en France. Ces concepts sont pour l'essentiel ceux de champ migratoire, de circulation migratoire, de territoire circulatoire et d'extra-territorialité, dont les définitions sous-tendent l'idée d'une continuité historique, politique et spatiale entre les espaces de départ et d'arrivée des migrants. Ils m'aident à penser ensemble la distance et l'appartenance et à formuler les termes définitifs de mon hypothèse.

Cette approche géographique m'était nécessaire pour dépasser les limites de la science politique. Je ne reviens pas ici sur les lacunes de la recherche en science politique quant à l'analyse de la dimension spatiale des associations et des mobilisations collectives, mais je souhaite rappeler qu'une telle analyse m'était indispensable pour comprendre comment des significations communes de l'origine pouvaient émerger au sein d'associations créées loin de l'espace d'origine de leurs membres, ceux-ci ayant parfois émigré des dizaines d'années auparavant et se trouvant aujourd'hui dispersées dans l'espace d'installation. Il me fallait donc étudier les facteurs de localisation des associations, les réseaux qu'elles constituaient entre elles, les espaces auxquels elles se référaient et leur mobilisation éventuelle de ressources tirées des pratiques de circulation migratoire de leurs membres. Cette analyse impliquait de concevoir un espace politique qui ne se réduirait pas au territoire du quartier ou de l'Etat-nation, français ou marocain, et au sein duquel émergeaient d'autres enjeux que la seule lutte pour l'exercice du pouvoir. Il ne s'agissait donc pas d'adopter une perspective géopolitique.

En se focalisant sur les rapports violents des associations aux Etats, la géopolitique peut permettre d'expliquer, dans le cas marocain, les conflits entre « *progressistes* » et amicalistes. Mais en contrepartie, tout un pan de la vie des associations de migrants échappe à l'analyse : les conflits internes aux associations, les projets concrètement réalisés, les logiques de l'engagement individuel, etc. En occultant ces éléments, on s'interdit de saisir les associations de migrants comme des modalités d'adaptation – ou, si on tient au terme, d'intégration –

autres que celles envisagées par l'Etat d'installation. C'est particulièrement dommageable en France, où l'Etat défend une conception sédentaire et parfois assimilationniste de l'intégration des migrants, qui incite à voir dans les associations orientées vers les pays d'origine, au mieux une étape transitoire, au pire des structures « *communautaristes* », ce qui allait totalement à l'encontre de mes constats de départ (cf. introduction générale). Si ces constats ne pouvaient s'expliquer par les politiques étatiques et les rapports entre Etats et associations, il me fallait chercher ailleurs leur explication, par exemple dans un rôle spécifique que joueraient ces associations vis-à-vis des circulations qui animent le champ migratoire franco-marocain. C'étaient justement les manières dont les associations s'adaptent ou pas à la complexification et à la densification du champ migratoire qui constituaient une part importante de mon objet d'étude, car cela correspondait à mes questions initiales sur la survie de l'AMF et de l'ATMF et sur la multiplication d'associations ces quinze dernières années.

Cependant, cet aspect n'épuise pas la dimension spatiale des associations. J'observais au contraire que les configurations migratoires et militantes étaient rarement superposées et que les associations avaient un faible impact sur le fonctionnement de la circulation migratoire. D'autres facteurs spatiaux intervenaient donc, qu'il s'agisse d'expliquer la localisation des associations par les structures d'opportunités politiques à l'échelle locale, les trajectoires des individus associés, les contraintes d'accessibilité et de visibilité des associations, ou qu'il s'agisse de comprendre comment ces associations peuvent articuler leurs actions à différentes échelles, dans différents lieux et dans différents espaces nationaux.

Ainsi appréhendé, l'espace politique des associations me semblait participer pleinement au champ migratoire tel qu'il est travaillé par les membres de l'équipe Migrinter et qui, dans le cas marocain, prend la forme d'un « *système relationnel et circulatoire [...] qui fonctionne de plus en plus en système autonome* » [Sion, 2005 : 10]. Ce concept est plus précis que la notion d'espace transnational qui, comme je l'ai précisé dès l'introduction, ne peut suffire à qualifier la spatialité d'une population migrante, associée ou non. En outre, l'approche transnationale, tout au moins dans sa version galvaudée, décrit des processus actuels de déterritorialisation des appartenances sans les rattacher suffisamment à d'autres processus plus anciens, à des formes socio-spatiales existantes et au(x) champ(s) politique(s) dans lequel(s), malgré tout, ces processus restent ancrés. Ce sont ces trois lacunes que je pensais combler, en proposant un cadre théorique combinant les apports de l'histoire, de la géographie et de la science politique.

Ce cadre, je l'ai construit à partir de deux notions incluses dans celle de champ migratoire : l'autonomisation et la circulation. Appliquée aux associations, la première notion désigne le processus par lequel elles s'affirment et affirment des identités collectives en se différenciant des autres groupes sociaux par des actions et, en particulier, par des mobilisations dont les migrants marocains sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires. Cette notion m'a permis d'explorer les types de militantisme favorisant l'expression de significations associatives de la marocanité, tout en conférant aux migrants leur statut d'acteurs à part entière, conformément à mon hypothèse de recherche. L'autonomisation fût alors repérée dans les pratiques (activités, objectifs) et dans les représentations (discours, symboles) des associations.

Quant à la notion de circulation, je l'ai appliquée aux associations pour désigner l'ensemble des déplacements humains, matériels et immatériels qu'elles initient en vue d'atteindre la plus grande efficacité possible dans leurs actions, compte tenu des ressources disponibles. Ainsi définie, cette notion implique que circulent dans l'espace les significations associatives de la marocanité, à travers des actions qui, certes, visent à être efficaces et à atteindre les objectifs, mais qui sont également légitimées, d'une part dans les discours des acteurs, en fonction de ce que ces actions signifient quant à leur origine marocaine, d'autre part dans les symboles utilisés, qu'ils soient réappropriés par les associations ou créés par elles. En m'intéressant à ces symboles et, plus largement, à cette circulation associative ainsi définie, je retrouvais une part de la théorie de Jean Gottman, pour lequel « *la circulation est à la base de toute géographie et de toute politique* ». Dans cette théorie, les symboles (dont les plus courants, sur mon terrain, sont les sigles des associations reprenant en le modifiant le drapeau marocain) forment des iconographies qui régulent la circulation et circulent à leur tour, « *se déplacent, tout en évoluant un peu à chaque transplantation, avec les courants de migrants et autres faits de circulation* » [Gottman, 1952 : 158].⁵⁸⁶ Ma définition et mon usage de la circulation associative confortait aussi l'idée, déjà évoquée, que l'espace politique des associations étudiées était partie intégrante du champ migratoire franco-marocain.

Pour autant, le concept de territoire circulatoire n'était pas pertinent pour qualifier cet espace ou cette spatialité associative. Quels que soient l'époque et le lieu considérés, le nombre de migrants marocains associés m'a toujours semblé trop faible pour que je puisse parler de « *territoire associatif* ». La rareté, constatée sur le terrain, des marqueurs territoriaux créés par les associations étudiées est venue conforter cette première impression. J'ai donc rapidement choisi de désigner l'espace politique des associations par le terme d'exopolitie pour la période 1912-1981, puis par le terme de territorialité associative pour l'ensemble de la période étudiée (1912-2005). Ce dernier avait l'avantage de souligner la place tenue par l'autonomisation et les circulations associatives dans la formation de cette spatialité associative. En effet, la territorialité associative désigne, je le rappelle, l'ensemble des pratiques et des représentations spatiales des associations en vue d'atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec leurs ressources, donc en partie déterminée par les pratiques et les représentations spatiales des autres acteurs qui contribuent à façonner l'espace partagé avec les associations.

J'ai recherché les manifestations de cette territorialité dans le passé archivé, dans les actions observées et dans les propos tenus par les interviewés. Malgré les difficultés à repérer ce qui demeure souvent de l'ordre de l'implicite, voire de l'invisibilité, je pense avoir pu établir, au terme de cette recherche, les principales caractéristiques de cette territorialité. Elles ont été exposées en conclusion du dernier chapitre. Spatialité d'un groupe restreint, cette territorialité associative est aussi en partie déconnectée des configurations associatives et migratoires. Les actions réalisées dans son cadre peuvent être jugées efficaces par les migrants, mais restent impuissantes à influencer sur les politiques publiques et le fonctionnement du champ migratoire franco-marocain. De là découle l'instabilité et la faible visibilité des formes socio-spatiales que les associations de migrants marocains produisent dans l'espace français. Enfin, comme

⁵⁸⁶ Sur la dialectique circulation / iconographie chez Jean Gottman, se reporter à Georges Prévélakis, 2001.

toute territorialité, celle-ci différencie et organise l'espace associatif en hiérarchisant les lieux d'action, en confortant des centralités existantes et en en créant de nouvelles (cf. figure 12).

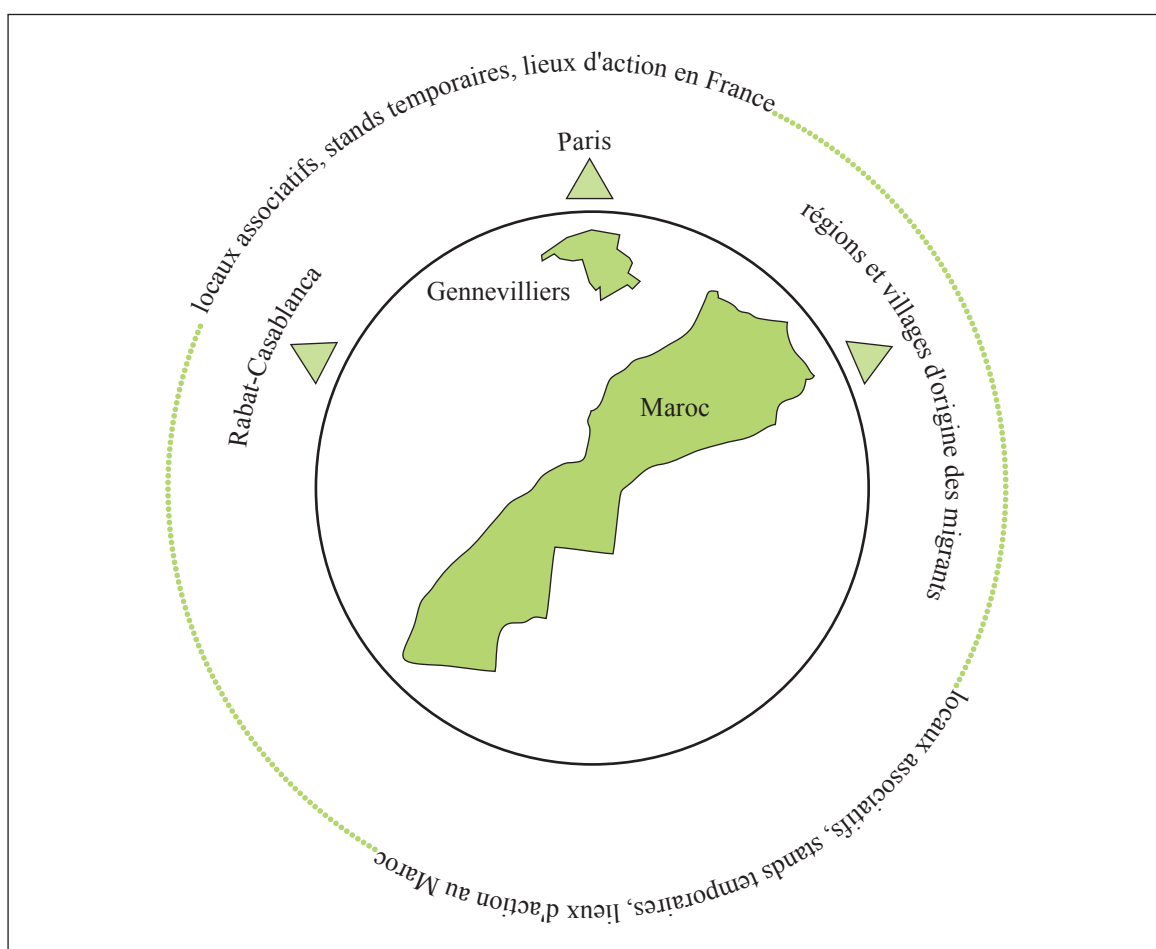
Cet examen des caractéristiques de la territorialité de la marocanité associative s'est conclu (cf. chapitre 10) sur les passerelles tissées entre mondes sociaux par les associations étudiées, via la traversée par leurs membres de multiples frontières socio-spatiales et politiques. Cette circulation des significations associatives de la marocanité a été étudiée sur le temps long. L'écriture de l'histoire de ces associations a permis de dégager les principales dynamiques qui ont structuré cette circulation et, par conséquent, la marocanité associative elle-même : il s'agit de la polarisation, unique, puis duale et aujourd'hui multiple ; de la fragmentation et des recompositions de ce(s) pôle(s) (cf. chapitres 5 à 7). Mais l'histoire n'explique pas tout : si ces dynamiques historiques sont semblables aux dynamiques politiques et spatiales actuelles, autrement dit si l'idée de continuité temporelle de la marocanité associative a un sens, ce n'est pas en raison d'un quelconque atavisme des migrants marocains associés en France, mais parce que s'est constitué parmi cette population un type de militantisme bien particulier, qui perdure encore aujourd'hui et qui se décline en deux dimensions.

Vis-à-vis de l'espace d'installation, il s'agit d'un militantisme post-colonial, que je définis comme la mise en scène de signes historiques politiquement différenciateurs – pour paraphraser la définition barthienne de l'ethnicité – par des migrants marocains, ceci afin d'affirmer et de différencier leur groupe dans l'espace d'installation. Plus largement, le militantisme post-colonial désigne les significations politiques que des individus accordent à leur engagement associatif sur le territoire de l'Etat ayant colonisé leur pays d'origine, cet engagement ayant pour objectif de revaloriser des éléments historiques et politiques de leur pays d'origine, pour revaloriser plus efficacement leur situation dans l'espace d'installation.

Vis-à-vis de l'espace d'origine, il s'agit d'un patriotisme à distance, que je définis comme l'expression d'un attachement à un espace d'origine distant, qui s'exprime à différentes échelles (locale, régionale, etc.), selon différentes modalités (électorale, entrepreneuriale, etc.) et dont on distinguera cinq formes (affective, culturelle, idéologique, juridique, utilitaire), une association donnée exprimant généralement au moins deux de ses formes simultanément. Ce concept est plus englobant et sans doute moins novateur que le premier. Il se distingue en tous les cas du nationalisme de longue distance, qui est la promotion par un Etat de ses intérêts nationaux parmi ses ressortissants établis à l'étranger.

Ce concept récent [Anderson, 1998] est essentiel pour comprendre comment le nationalisme peut être diffusée hors du territoire concerné. L'apport de mon travail est ici de parler de patriotisme idéologique à distance lorsque cette idéologie est exprimée par les migrants eux-mêmes, qu'ils soient amicalistes, « *gauchistes* » ou défenseurs des droits de l'Homme. Cela permet de concevoir d'autres formes de patriotisme à distance, diffusées dans l'espace par d'autres acteurs que les seuls Etats-nations. Cela permet aussi de préciser que le patriotisme, un sentiment fondé sur l'appartenance nationale, ne se confond pas toujours, loin de là, avec le nationalisme, une idéologie territoriale faisant coïncider frontières étatiques et frontières nationales.

Figure 12. La hiérarchie des lieux et des espaces de la marocanité associative en France



Légende :

- Une multitude de lieux de mise en scène temporaire de la marocanité associative (3ème niveau)
- ▼ Les lieux de convergence durable des circulations associatives (2ème niveau)
- Gennevilliers, pôle historique d'installation et d'engagement associatif (1er niveau)
- Le Maroc, pôle permanent de référence des associations (1er niveau)

Réalisation : A. Dumont, 2007.

Je reviendrai plus loin sur les concepts que je propose et sur leur possible application à d'autres terrains. Auparavant, il paraît utile de synthétiser les caractéristiques de la marocanité associative en France à l'aide d'une typologie et de schémas.

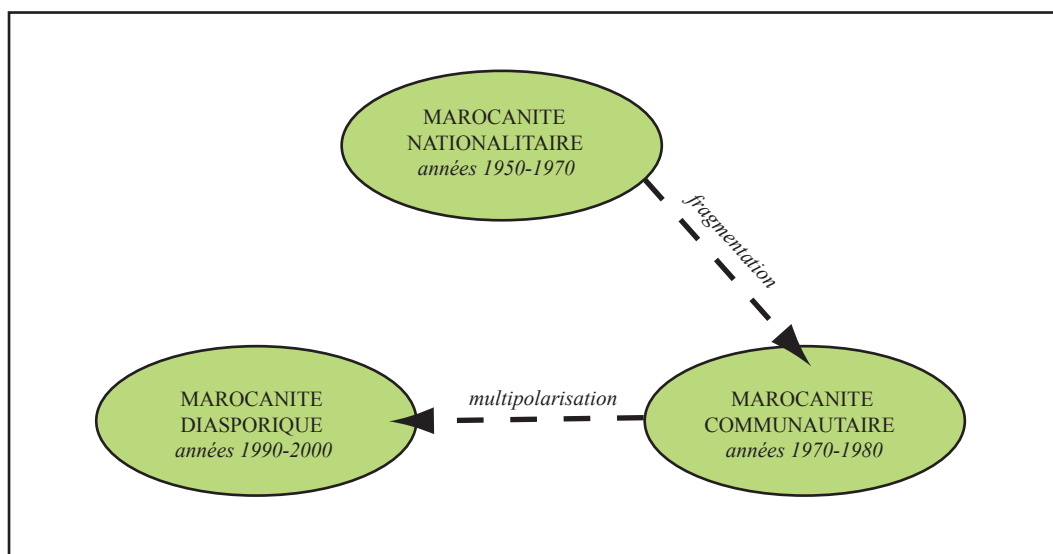
Au départ de ce travail, j'ai précisé que la marocanité pouvait signifier pour les migrants associés l'allégeance à l'Etat marocain (ou l'opposition à ses représentants), l'appartenance au « *peuple marocain* » ou l'attachement à l'espace d'origine, considérés à différentes échelles. Les résultats de mon travail me permettent de conclure que, le plus souvent, ces significations se complexifient en s'entrecroisant et qu'une association donnée peut combiner plusieurs de ces trois (ou quatre) dimensions. Pour comprendre ces combinaisons changeantes à travers l'histoire, j'ai dû forger le cadre théorique qui vient d'être rappelé. Mais il est possible de présenter plus simplement la diversité de ces combinaisons, car celle-ci reste limitée : conformément à mon hypothèse de recherche, toutes ces significations associatives de la marocanité s'inscrivent en effet dans une structure relativement stable.

Je synthétise cette structure en un schéma comportant trois types de marocanité associative, apparus à différentes phases de l'histoire de l'émigration marocaine en France (cf. figure 13). Cette typologie appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, ces types sont des idéaux-types, car aucune association étudiée ne correspond exactement à l'un d'entre eux, sinon pour une courte période (un projet, une mobilisation, etc.). De ce fait, les adjectifs employés ne décrivent qu'une partie des caractéristiques du type en question. C'est pourquoi je joins à ce schéma (cf. figure 13) un texte relatif à chacun des types (voir plus loin), ainsi que deux tableaux récapitulatifs (cf. tableaux 12 et 13). La deuxième remarque concerne les adjectifs utilisés : celui de « *diasporique* » a un sens différent de celui qui lui a été accordé tout au long de cette thèse, tandis que celui de « *communautaire* », loin d'être synonyme d'« *ethnique* » ou de « *communautariste* », est au contraire porteur d'une identité de « *Marocains de France* ». Troisièmement, la marocanité associative n'est pas une structure totalement autonome de significations, elle est encadrée dans des ensembles identitaires plus vastes : une association de type communautaire peut par exemple devenir une association musulmane. Cette « *sortie* » de la marocanité associative s'effectue soit par un élargissement de la « *base* » de l'association (militants, simples adhérents, public-cible), en dehors du groupe des migrants marocains, soit par une réorientation de la majorité des activités et / ou des objectifs de l'association, qui se détourne de l'Etat, du peuple⁵⁸⁷ et du territoire marocains.

Quatrièmement, c'est le point fondamental, les évolutions des associations peuvent s'inscrire dans la structure définie par ces trois idéaux-types : par exemple, une association « *nationalitaire* » peut devenir « *communautaire* », lorsqu'elle se replie sur la vie quotidienne de ses membres ; mais le cas inverse semble plus fréquent, où une association communautaire est « *récupérée* » par l'Etat marocain ou par un groupe politique marocain, ce qui la rapproche du type nationalitaire. Enfin, comme nous le verrons, les trois mots d'ordre à l'œuvre depuis 1995 agissent différemment sur ces trois types de marocanité associative et sur les passages de l'un à l'autre (cf. figure 14).

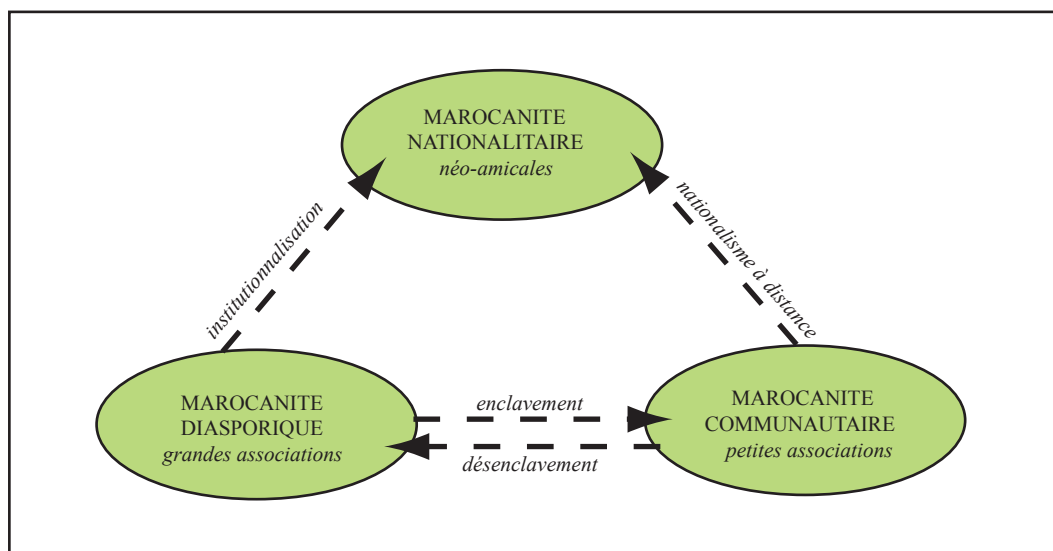
⁵⁸⁷ Ici, l'expression englobe les Marocains du Maroc et ceux résidant à l'étranger.

Figure 13 : La formation historique des trois idéaux-types de marocanité associative en France



Réalisation : A. Dumont, 2007.

Figure 14 : Les dynamiques actuelles de recomposition de la marocanité associative en France



Réalisation : A. Dumont, 2007.

La marocanité associative nationalitaire, ou les « *Marocains de l'extérieur* »

La marocanité associative nationalitaire se caractérise par de forts sentiments individuels d'appartenance au peuple marocain et une volonté d'intervenir politiquement en faveur ou à l'encontre de l'Etat d'origine. La marocanité est ici attachée au peuple et à l'Etat, mais aussi au territoire national d'origine, qui demeure l'espace de référence des associations. Ce type de marocanité associative émerge en France dans les années 1950-1960, alors que la construction de l'Etat-nation marocain est inachevée et que la légitimité du nouveau régime est contestée. Avec la création des amicales en 1973, ce type nationalitaire devient bipolaire, entre ceux s'identifiant à l'Etat et au roi, et ceux qui s'y opposent, au nom du « *peuple marocain* ». Les usines, les universités et les commerces sont leurs principaux lieux d'action, qui voient se côtoyer migrants politiques et économiques. Les associations des deux pôles sont mises en réseau à l'échelle nationale et organisées en fédérations concurrentes. Leurs membres sont très politisés, puisque ces associations sont une extension spatiale du champ politique marocain et qu'elles défendent une conception extra-territoriale de la nationalité marocaine.

La marocanité nationalitaire étant en grande partie fondée sur la perspective de retour au pays, lorsque celui-ci s'avère être un mythe, au milieu des années 1980, celle-ci commence à décliner et à se fragmenter. Le contexte historique (marocain) et migratoire est donc central dans l'explication de l'émergence de ce premier type d'associations. Celui-ci persiste toutefois et se renouvelle dans les années 1990, avec la marocanisation de la FNMF, qui transforme « *par le haut* » des associations musulmanes en associations nationalitaires ; elle se renouvelle surtout, dans les années 2000, au sein de « *néo-amicales* » et autour des trois mots d'ordre déjà cités. Par contre, la bipolarisation décline et les associations d'opposants sont moins nombreuses et moins puissantes. Si une bipolarité persiste en 2006, elle est moins fonction du rapport à l'Etat marocain que du degré de démocratie interne des associations.

En résumé, la signification de la marocanité nationalitaire est d'identifier et d'associer les migrants en tant que « *Marocains de l'extérieur* ».

La marocanité associative communautaire, ou les « *Marocains de France* »

La marocanité associative communautaire se caractérise aussi par de profonds sentiments individuels d'appartenance au peuple marocain, mais qui sont déconnectés de toute volonté d'intervenir politiquement en faveur ou à l'encontre de l'Etat marocain. La marocanité est ici attachée non plus à l'Etat mais au peuple marocain, conçu comme incluant les migrants, et à certains lieux du territoire national, les lieux d'origine des migrants (village, quartier, ville, région). Autrement dit, dans le rapport de ces associations au Maroc, la dimension migratoire et spatiale prend le pas sur la dimension politique. Il ne s'agit pas de transformer l'espace d'origine ou d'y soutenir les luttes politiques, mais de garder cet espace en mémoire et, de temps en temps, d'y mener une action : un voyage collectif, un don de matériel scolaire, une construction de mosquée, etc. Ce type de marocanité associative émerge en France dans les années 1980, quand les étrangers obtiennent le droit de s'associer. Elle s'incarne d'abord dans

des associations d'expression culturelle et d'entraide sociale, puis dans des associations de défense des droits des migrants marocains en France. L'ATMF correspond en partie à ce type de marocanité, lorsqu'elle défend l'idée d'une « *communauté syndicale* » (1981-1985) et qu'elle essaie de rassembler le maximum d'associations locales dans son réseau national (1985-1995). Cette marocanité communautaire privilégie les quartiers d'habitat social et l'échelle locale en France, pour des actions « *de proximité* » orientées vers les migrants. Cela s'inscrit dans la conception, née du reflux du mouvement « *beur* » et reprise ensuite par l'ATMF, d'une « *citoyenneté de résidence* », qui soit indépendante de la nationalité.

La marocanité communautaire est en grande partie liée au passage d'une migration temporaire de travailleurs et d'exilés à une migration de peuplement, familiale dans les années 1980. Là encore, le contexte historique (français, avec la loi de 1981) et migratoire est central dans l'explication de l'émergence de ce second type. Si celui-ci persiste dans les années 1990 et 2000, la croissance du nombre d'associations de développement des lieux d'origine provoque un changement important : la proximité valorisée est toujours locale, mais il s'agit du Maroc et de la mise en réseau de lieux (et d'associations) situés de part et d'autre d'une frontière internationale. Ces réseaux associatifs translocaux deviennent transnationaux, lorsqu'ils s'inscrivent dans plusieurs réseaux nationaux, tel que Migrations & développement. Est alors posée la question de l'émergence d'un troisième type de marocanité associative.

En résumé, la signification de la marocanité communautaire est d'identifier et d'associer les migrants en tant que « *Marocains de France* ».

La marocanité associative diasporique, ou les « *Marocains du Monde* »

La marocanité associative diasporique se caractérise par de forts sentiments individuels d'appartenance marocaine, qui ne se rapportent plus au peuple, à l'Etat ou au territoire du Maroc mais au groupe des migrants lui-même. La marocanité correspond alors à une identité ethnique transnationale, voire à « *l'identité de la mobilité* » [Schaeffer, 2003]. Les associations qui se rapprochent de ce type mènent des actions orientées vers les migrants, vers l'Etat marocain ou sur son territoire, mais l'essentiel est que leurs actions soient menées dans un cadre transnational. Ces associations situées en France développent des liens avec celles situées au Maroc et dans d'autres espaces d'installation (Canada, Espagne, etc.) sans passer par l'échelon national. C'est le cas d'associations professionnelles (Maroc entrepreneurs, par exemple) et d'associations de développement du Maroc, à l'exception de celles, nombreuses, dont l'action est concentrée sur un seul lieu d'origine, un village le plus souvent, auquel se sentent appartenir les migrants.

Ce type de marocanité émerge en France à la fin des années 1990 à la faveur de la démocratisation du Maroc, qui revalorise le rôle de la « *diaspora marocaine* », et de la nouvelle structure du champ migratoire marocain, caractérisée par l'interpolarité et la multipolarité des flux, en d'autres termes par l'intensification de la circulation migratoire. Mais l'une et l'autre ne suffisent pas et il faut, pour que naisse ce type d'associations, que les migrants prennent conscience du caractère diasporique de leur configuration spatiale et lui

accordent une valeur positive. La marocanité s'accompagne alors d'un sentiment d'extra-territorialité. L'espace de référence devient métaphorique et rassemble en esprit tous les lieux où se trouvent des migrants marocains. Les lieux d'action se diversifient (écoles, commerces, mosquées, etc.) en s'étendant au-delà des seuls quartiers d'habitat social. Les associations de type diasporique refusent de se définir politiquement et se disent représentantes des intérêts de la « *communauté marocaine* ». Les mots d'ordre de « *réconciliation nationale* » et de « *développement* » contribuent à atténuer les clivages idéologiques parmi les associations, qui formulent une conception transnationale de la citoyenneté, dont l'exercice ne serait attachée ni à la nationalité, ni à la résidence, mais à la double nationalité et à la double résidence.

En résumé, la signification de la marocanité diasporique est d'identifier et d'associer les migrants en tant que « *Marocains du Monde* ».

Tableau 12 : Les dimensions spatiales des trois idéaux-types de marocanité associative

	Type nationalitaire	Type communautaire	Type diasporique
Lieux des actions	consulats, commerces, universités, usines	commerces, mosquées, quartiers	entreprises, médias, mosquées, quartiers
Réseaux principaux	nationaux, transnationaux	locaux, translocaux	transnationaux, translocaux
Espace de référence	Maroc	France	Monde, champ migratoire
Type de migration	économique, politique	familiale, de peuplement	élites, circulatoire

Tableau 13 : les dimensions politiques des trois idéaux-types de marocanité associative

	Type nationalitaire	Type communautaire	Type diasporique
Politisation des membres	revendiquée	Euphémisée	non revendiquée
Action collective	fréquente	limitée à l'échelle locale	institutionnalisée (lobby)
Rapport aux deux Etats	défiante ou confiance	utilitaire, occasionnel	dépassionné, indifférent
Type de citoyenneté	externe (marocaine)	de résidence (française)	transnationale

La figure 14 traduit en les simplifiant les effets des trois mots d'ordre actuels (cf. chapitre 7) sur la marocanité associative. Le mot d'ordre de la « *réconciliation nationale* » met un terme définitif à la bipolarité idéologique de la marocanité nationalitaire : l'allégeance au roi n'est plus revendiquée comme telle par les néo-amicales, tandis que l'opposition au régime devient une question de mémoire et de fidélité aux luttes passées (AMF, ASDHOM, APADM). Ce discours de réconciliation tend cependant à accroître le nombre d'associations de type nationalitaire par la « *recupération* », par les néo-amicales et la FNMF d'associations de type communautaire (culturelle, culturelle, de jeunesse, etc.) et de type diasporique. Il s'agit ici de la diffusion par l'Etat marocain (via les consulats) d'un « *nationalisme de longue distance* » parmi de petites associations locales, qui adoptent alors un militantisme de type patriotique à distance. Il s'agit également de l'institutionnalisation de grandes structures associatives visant, au départ, à représenter les Franco-marocains ou les Marocains de l'étranger (on pense ici au CNMF). Le futur CSMRE accentuera sans doute cette tendance à l'institutionnalisation.

Dans cette perspective, le mot d'ordre de la « diaspora » permet à l'Etat marocain de revaloriser l'image que les migrants marocains ont d'eux-mêmes tout en perpétuant certaines pratiques gouvernementales, à savoir : garantir le volume des transferts d'argent des migrants, les inciter à investir au pays, voire à revenir à la « mère patrie » dans le cas des étudiants de Maroc entrepreneurs. La convergence entre l'aspiration de certaines associations de migrants à jouer un rôle nouveau au Maroc et la recherche par l'Etat marocain d'interlocuteurs « officiels » légitimes, peut contribuer à renforcer l'un ou l'autre des deux types (nationalitaire et diasporique). Enfin, une troisième dynamique est toujours à l'œuvre depuis une vingtaine d'années ; celle de l'enclavement d'associations qui reviennent à un type communautaire de marocanité. Cette dynamique concernent les associations faiblement reliées aux autres, en terme de lieux, d'objectifs, de personnes et de ressources. Parmi celles-ci, je peux citer celles n'ayant pas eu connaissance des élections au CNMF (exemple de l'ACMSB à Saint-Herblain) et les moins dynamiques des anciennes sections de l'AMF.

Les mots d'ordre de diaspora, de développement et de réconciliation nationale sont donc porteurs d'une dynamique nouvelle, celle de l'institutionnalisation, qui n'existait pas du temps des amicales, puisque celles-ci constituaient en elles-mêmes des institutions puissantes. En même temps, ces mots d'ordre réactivent des dynamiques plus anciennes d'enclavement, de désenclavement et de nationalisme à distance. Toutes ces recompositions en cours de la marocanité associative méritent l'attention des chercheurs, car elles cristallisent des enjeux dont l'étude est habituellement cloisonnée dans différents champs disciplinaires.

L'une des questions initiales de ma recherche était le lien entre la vitalité des associations de migrants marocains en France et l'ouverture politique du régime marocain. Je pense y avoir répondu avec clarté pour la période 1956-2005. Mais la situation évolue vite. La question du droit de vote et d'éligibilité à distance, ouverte en 2002, sera t-elle refermée maintenant que les élections législatives ont eu lieu ? Quel impact le CSMRE aura t-il sur les difficultés quotidiennes des migrants marocains, en particulier dans leur rapport au Maroc ? Et quels sont les militants associatifs qui s'y porteront candidats ? Ces questions pointent un domaine de recherches émergent, qui peut être qualifié de géographie de l'espace politique transnational. Ma thèse montre que les migrants et leurs associations sont de véritables acteurs de cet espace. Toutefois, leur étude en tant que tels demeure, selon moi, l'un des points aveugles de la recherche française en science politique. Pour investir ce domaine, les concepts que j'ai forgé me seront utiles. Déjà, quelques travaux me semblent indiquer que ces concepts seraient transposables à d'autres terrains.

Ainsi, la dimension post-coloniale du militantisme associatif des migrants est perceptible ailleurs en Europe. L'histoire des associations de migrants surinamais aux Pays-Bas, retracée dans sa thèse par Floris Vermeulen [2006], révèle qu'elles ont été fortement soutenues par la municipalité d'Amsterdam et l'Etat néerlandais, ce que l'auteur attribue à un sentiment de culpabilité des autorités néerlandaises vis-à-vis de leur passé colonial récent.⁵⁸⁸ De 1974 à 1984, ces associations ont ainsi perçu environ cinq millions de Florins par an, tandis les

⁵⁸⁸ Colonie néerlandaise, le Surinam obtient son indépendance en 1975.

associations de migrants turcs étaient marginalisées et n'obtenaient quasiment aucune subvention. L'un des effets de cette politique fût de renforcer les associations de migrants surinamaises les plus radicales, celles tenant un discours anticolonial [*ibid.* : 131-134]. Cette brève comparaison indique déjà que les effets de la dimension post-coloniale de la nationalité associative sont très différents selon les espaces nationaux et les groupes migrants.

Le patriotisme à distance est également présent chez de multiples populations migrantes, mais les formes qu'il revêt sont très diverses. Par exemple, dans sa thèse sur les mobilisations des migrants turcs en Europe, Isabelle Rigoni montre les lignes de clivage internes à ce groupe très hétérogène et la domination de ce que j'ai appelé le patriotisme idéologique à distance. En effet, les associations kurdes se signalent dans les espaces d'installation par une « *radicalisation des identités* », les associations d'exilés de la gauche réinterprètent les alliances nouées entre elles en Turquie, « *la droite nationaliste turque investit largement les milieux migratoires* » et l'islam associatif des migrants « *apparaît souvent comme une composante du sentiment national* » [Rigoni ; 2001 : 141, 171].

Parmi les questions qui dessinent les contours de ce nouveau domaine de recherches comparatives pointent celles sur l'efficacité des actions des associations, leur impact sur les politiques publiques et sur les groupes sociaux (ici, les migrants marocains) dont elles sont issues. Si cette efficacité est un élément de ma définition de la circulation associative, donc influe sur la territorialité associative, je ne l'ai pas mesuré en termes d'impact, car cela aurait nécessité d'autres méthodes, plus quantitatives. Ailleurs, une recherche a montré le faible impact des associations de Chypriotes turcs en Grande-Bretagne : leurs associations sont critiquées à Chypre comme coupées des réalités du pays et non-représentatives des migrants, tandis qu'elles ont peu accès au système politique britannique. Dans ces associations, le lien avec le pays reste avant tout émotionnel [Østergaard-Nielsen, 2003b]. En est-il de même de la marocanité associative ? Une direction possible de mes futures recherches serait donc d'évaluer cette efficacité ; non pas pour elle-même ou pour telle ou telle population migrante, mais parce qu'un tel travail me permettrait d'approfondir les notions de circulation et de configuration associatives, en laissant de côté les significations liées à l'appartenance.

La territorialité associative est un concept qui, à l'inverse des précédents, ne semble pas renvoyer directement à certains résultats des travaux existants, pas même aux travaux sur les formations socio-spatiales. Cela s'explique par la rareté des géographes qui s'intéressent à la dimension proprement spatiale des associations transnationales, au-delà de la localisation des mobilisations ou de la description du « *contexte géopolitique* ». ⁵⁸⁹ Je pense pourtant avoir montré le rôle joué par cette dimension spatiale dans la mobilisation elle-même, dans les référents utilisés et dans les ressources sollicitées. Pour les associations de migrants – mais aussi peut-être pour bien d'autres – l'espace est en effet un support (un cadre matériel), une ressource et un enjeu, chargé de significations.

⁵⁸⁹ Par exemple, Isabelle Rigoni signale que les associations de migrants turcs en région parisienne sont plus politisées que dans les autres régions [Rigoni, 2001 : 128].

La géopolitique privilégie l'espace comme enjeu de conflits, tandis que des auteurs souhaitant renouveler la géographie politique présente l'espace en tant que « *cadre* » des actions. Dans cette dernière acception, « *territoires, lignes et pôles forment une géométrie fondamentale de l'espace politique* » [Rosière, 2003 : 19]. Une part de mon travail rejoint cette approche, mais le concept de territorialité associative s'y intègre-t-il réellement ? Par l'accent qu'il met sur les significations que les acteurs accordent à leurs actions et à leurs appartenances, il me semble au contraire qu'il s'en éloigne. Cette « *géographie des acteurs dont le problème de la signification constitue l'élément clé* » et qui « *pose donc la question de la construction des identités collectives et de leurs « territoires* » », voilà comment Joël Bonnemaïson définissait la géographie culturelle, telle qu'elle fût développée après Jean Gottman, géographe du politique s'il en est [Bonnemaïson, 2000 : 54].

La thèse dont vous achevez la lecture emprunte ainsi à différentes branches de la discipline, pour s'inscrire dans cette « *géographie de l'espace politique transnational* » que j'ai évoquée. Les recherches que j'envisage de mener à l'avenir, outre celles déjà évoquées, s'attacheront à comprendre la genèse de formes socio-spatiales qui, telle la territorialité de la marocanité associative en France, naissent de la revivification du sentiment d'appartenance nationale au sein de populations, migrantes ou non, dont la condition est pourtant de plus en plus marquée par la mobilité spatiale et l'expérience de l'espace transnational.

Sigles utilisés

AAE : Amicale des Algériens en Europe.
AAT : Association des amis de Taourirt.
AC! : Agir contre le chômage.
ACB : Association culturelle berbère.
ACMB : Association de la communauté marocaine de Bellevue.
ACME : Association culturelle des Marocains d'Etampes.
ACMNN : l'Association culturelle musulmane de Nantes Nord.
ACMSB : Association culturelle marocaine du Sillon de Bretagne.
AEIF : Association des étudiants islamiques de France.
AEMAP : Association des élèves marocains architectes à Paris.
AEMAT : Association des étudiants marocains architectes de Toulouse.
AEME : Association des exilés marocains d'Espagne.
AFAIF : Association des femmes arabes immigrées en France.
AFI 44 : Association Français-immigrés 44.
AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.
AIEF : Association interculturelle des enseignants de France.
AIOF : Association islamique de l'Ouest de la France.
AMBDH : Association des Marocains de Belgique pour la défense des droits de l'Homme.
AMDH : Association marocaine des droits humains.
AMF : Association des Marocains en France.
AMMN : Association des mineurs marocains du Nord.
AMMU : Association des migrants marocains d'Utrecht.
ANGI : Association nouvelles générations immigrées.
APADM : Association de parents et amis des disparus au Maroc.
APEM : Association des parents d'élèves d'origine marocaine.
APFMDI : Association des parents et de la famille marocaine pour le dialogue et l'intégration.
AREDF : Association Rechida pour l'environnement et le développement France.
ASAMLA : Association santé migrants Loire-Atlantique.
ASDHOM : Association de défense des droits de l'Homme au Maroc.
ASM : Association le Sahara marocain.
ASM : Association sportive des Marocains.
ATAF : Association des travailleurs algériens de France.
ATF : Association des Tunisiens de France.
ATIME : Association des travailleurs immigrés marocains en Espagne.
ATmF : Association des travailleurs maghrébins de France.
ATMF : Association des travailleurs marocains de France.
ATMIF : Association des travailleurs marocains d'Ile-de-France.
ATT : Association des travailleurs tunisiens.
CAD SOUSS : Coordination des associations de développement du Souss.
CADI : Centre d'action et de défenses des immigrés.
CADIME : Coordination des associations démocratiques des immigrés marocains en Europe.
CADIS : Centre d'animation et de développement interculturel et social.
CAIE : Conseil des associations immigrées en Europe.
CAIF : Conseil des associations immigrées de France.
CATRED : Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits.
CCDH : Conseil consultatif des droits de l'Homme.
CCFD : Comité catholique contre la faim et pour le développement.
CCPNC : Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires.
CDME : Convergence des démocrates marocains à l'étranger.
CDT : Confédération démocratique du travail.
CDVDTI : Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés.
CEDAM : Coordination européenne des associations marocaines.

CEDR : Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.
CEMPI : Commission extra-municipale pour l'intégration.
CFCM : Conseil français du culte musulman.
CFDT : Confédération française démocratique du travail.
CFT : Confédération française du travail.
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.
CGT : Confédération générale du travail.
CGTU : Confédération générale du travail unifié.
CHU : Centre hospitalier universitaire.
CID : Centre interculturel de documentation.
CLAP : Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion.
CLCRM : Comité de lutte contre la répression au Maroc.
CMA : Congrès mondial amazigh.
CMU : Couverture maladie universelle.
CMS : Collectif Maroc solidarité.
CNCE : Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers.
CNDP : Comité national contre la double peine.
CNJA : Conseil national de la jeunesse et de l'avenir.
CNMF : Conseil national des Marocains de France.
CNSP : Coordination nationale des sans-papiers.
CODAC : Commission départementale d'accès à la citoyenneté.
CRAME : Coordination régionale des associations de Marocains dans l'Est.
CREAFI : Coopérative de recherches, d'études et de leur application dans le domaine de la formation et de l'insertion.
CSCM : Cercle des socialistes de culture musulmane.
CSL : Confédération des syndicats libres.
CSMRE : Conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger.
CTA : Comité des travailleurs algériens.
CUAPLMF : Conseil de l'union des associations de professions libérales des Marocains en France.
CUFI : Comité unitaire Français-immigrés.
DAL : Droit au logement.
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.
EMAF : Expression maghrébine au féminin.
ENA : Etoile nord-africaine.
FAL : Fédération des amicales laïques.
FAME : Fédération des associations des Marocains d'Europe.
FAS : Fonds d'action sociale.
FASILD : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et à la lutte contre les discriminations.
FASTI : Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés.
FATCM : Fédération des amicales de travailleurs et de commerçants marocains.
FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves.
FFS : Front des forces socialistes.
FIDH : Fédération internationale des droits de l'Homme.
FLN : Front de libération nationale.
FN : Front national.
FNDVA : Fonds national pour le développement de la vie associative.
FNMF : Fédération nationale des musulmans de France.
FO : Force ouvrière.
FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.
FORIM : Forum des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration.
FTP-MOI : Franc-tireur partisan main d'œuvre immigrée.
FSU : Fédération syndicale unitaire.
FVJ : Forum vérité justice.
GISTI : Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés.
GMP : Grande mosquée de Paris.
GOP : Gauche ouvrière prolétarienne.
GP : Gauche prolétarienne.

GSTM : Groupement de solidarité des travailleurs migrants.
GSU : Gauche socialiste unifiée.
HALDE : Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.
HCI : Haut conseil à l'intégration.
IBB : Institut Ben Barka.
IDD : Immigration développement démocratie.
IER : Instance équité et réconciliation.
IMA : Institut du monde arabe.
ISM : Immigration santé mémoire.
JALB : Jeunes arabes de Lyon et sa banlieue.
JDME : Jeunes démocrates marocains à l'étranger.
JOB : Jeunes objectifs Bron.
KMAN : Komitee marokkaanse arbeiders Nederland (Comité des travailleurs marocains des Pays-Bas).
LCR : Ligue communiste révolutionnaire.
LDH : Ligue des droits de l'Homme.
LICRA : Ligue contre le racisme et l'antisémitisme.
LIM : Ligue islamique mondiale.
LMDH : Ligue marocaine des droits de l'Homme.
LUA : Ligue d'union antillaise.
M&D : Migrations & développement.
MAB : Marokkanisches arbeiters bund (Union des travailleurs marocains d'Allemagne).
MACME : Ministère des affaires de la communauté marocaine à l'étranger.
MAN : Mouvement de l'action non-violente.
MAP : Maroc arabe press.
MCDA : Migrations & codéveloppement Alsace.
MDM : Médecins du Monde.
MIB : Mouvement de l'immigration et des banlieues.
MNP : Mouvement national populaire.
MOTIF : Mouvement des travailleurs ivoiriens de France.
MP : Mouvement populaire.
MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.
MRE : Marocains résidant à l'étranger.
MTA : Mouvement des travailleurs arabes.
MTI : Maison des travailleurs immigrés.
OCA : Organisation des communistes africains.
OCI : Organisation de la conférence islamique.
OSF : Orthopédie sans frontières.
OMDH : Organisation marocaine des droits de l'Homme.
ONA : Omnium nord-africain.
ONG : Organisation non gouvernementale.
ONU : Organisation des nations unies.
OSI : Organisation de solidarité internationale.
OSIM : Organisation de solidarité internationale issue de l'immigration.
PADS : Parti pour l'action démocratique et sociale.
PAGDS : Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste.
PAGS : Parti de l'avant-garde socialiste.
PCF : Parti communiste français.
PCM : Parti communiste marocain.
PJD : Parti de la justice et du développement.
PLS : Parti de la libération et du socialisme.
PPS : Parti du progrès et du socialisme.
PS : Parti socialiste.
PSU : Parti socialiste unifié.
RAM : Royal Air Maroc.
RAP : Rock against police.
RASD : République arabe sahraouie démocratique.

RCD : Rassemblement pour la culture et la démocratie.
RCM : Rassemblement de la communauté marocaine.
RDMB : Regroupement démocratique des Marocains de Belgique.
RMI : Revenu minimum d'insertion.
RNI : Rassemblement national indépendant.
RPR : Rassemblement pour la République.
SNES : Syndicat national de l'enseignement supérieur.
SNL : Syndicat national lycéen.
UC : Union constitutionnelle.
UDB : Union démocratique bretonne.
UE : Union européenne.
UGSCM : Union générale des syndicats confédérés du Maroc.
UGTS : Union générale des travailleurs sénégalais.
UITF : Union islamique turque de France.
UJCML : Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes.
UJM : Union de la jeunesse maghrébine.
UMP : Union pour un mouvement populaire.
UMT : Union marocaine du travail.
UNEC : Union nationale des étudiants du Cameroun.
UNEF : Union nationale des étudiants de France.
UNEM : Union nationale des étudiants du Maroc.
UNFP : Union nationale des forces populaires.
UNJA : Union nationale de la jeunesse algérienne.
UOIF : Union des organisations islamiques de France.
USFP : Union socialiste des forces populaires.
USM : Union sportive marocaine.
UTIT : Union des travailleurs immigrés tunisiens.

Bibliographie

Cette bibliographie comporte uniquement les ouvrages et articles cités dans cette thèse. Sa présentation respecte les normes ISO 690-1 (AFNOR Z 44-005) de décembre 1987 et ISO 690-2 de février 1998. Seule la place de la date a été modifiée, pour plus de lisibilité.

- ABDALLAH, Mogniss H. 1997.** *Sans-papiers. Chronique d'un mouvement*. Paris : Editions Reflex-Agence Im'media. 128 p.
- ABDALLAH, Mogniss H. 2000.** *J'y suis, j'y reste ! Les luttes de l'immigration en France depuis les années soixante*. Paris : Editions Reflex. 158 p.
- ABDALLAH, Mogniss H. 2001.** La longue marche du mouvement associatif pour transcender les frontières politiques de la citoyenneté. *Hommes & migrations*, n°1229, p. 10-20.
- ABDALLAH, Mogniss H. 2004.** La Marche pour l'égalité, une mémoire à restaurer. *Hommes & migrations*, n°1247, p. 99-104.
- ADYEL, Abdallah. 1994.** Le code des libertés publiques. In BASRI, Driss ; ROUSSET, Michel ; VEDEL, Georges (dir.). *Le Maroc et les droits de l'Homme. Positions, réalisations et perspectives*. Paris : L'Harmattan. p. 209-229. Coll. Edification de l'Etat moderne.
- AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES. 2002.** *Guide pratique de l'intégration : les acteurs, les politiques et dispositifs publics, les sources d'information*. Paris : La Documentation française. 294 p.
- AGGOUN, Atmane. 2001.** Voisins en France et au Maghreb. Bruit des retrouvailles et silence domestique. *Les Annales de la recherche urbaine*, n°90, septembre, p. 103-108.
- ALIOUA, Mehdi. 2005.** La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb. L'exemple de l'étape marocaine. *Maghreb-Machrek*, n°185, p. 37-58.
- AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC. 2007.** Code de la nationalité : « Marocains de mère en fils », *Actualités sociales – Maroc – Lettre du Conseiller pour les Affaires sociales*, n°35, 6 avril, p. 1-2.
- AMIRAUX, Valérie. 1999.** Les limites du transnational comme espace de mobilisation. *Cultures & conflits*, n°33-34, p. 25-50.
- AMSELLE, Jean-Loup. 2001.** *Vers un multiculturalisme français. L'empire de la coutume*. Paris : Flammarion. 179 p.
- ANDERSON, Antoine ; VIEILLARD-BARON, Hervé. 2003.** *La politique de la ville. Histoire et organisation*. Paris : ASH. 236 p. Coll. ASH étudiants.
- ANDERSON, Benedict. 1998.** Long distance nationalism. In ANDERSON, Benedict. *The spectre of comparisons. Nationalism, Southeast Asia and the World*. Londres-New York : Verso. p. 58-74.
- ANDERSON, Benedict. 2002.** *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. 2^{ème} éd. Paris : La Découverte. 212 p. Coll. Poche sciences humaines et sociales.
- ANDRIEU, Claire. 2006.** *Première analyse de la base de données des projets et acteurs repérés par la CNHI* [en ligne]. Paris : Opale-CNHI [réf. du 2007-05-07]. Disponible sur Internet : <http://www.histoire-immigration.fr/upload/file/ext_media_fichier_234_Syntheseopale.pdf>.
- ANTEBY-YEMINI, Lisa ; BERTHOMIÈRE, William ; SHEFFER, Gabriel (dir.). 2005.** *Les diasporas : 2000 ans d'histoire*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 497 p.
- APPADURAI, Arjun. 2001.** *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris : Payot. 322 p.
- APTIRA. 1998.** *Monplaisir à dire... Histoires d'un quartier d'Angers*. Angers : Vauchrétien. 281 p.
- ARAB, Chadia. 2002.** De Beni Ayatt à Angers, mémoire et itinéraire d'une communauté berbère du Moyen Atlas marocain (1960-2000). In *ACTES DU COLLOQUE Les étrangers dans l'Ouest de la France XVIIIe XXe siècles*, Cholet, 25-26 juillet 2002, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 109, n° 4, p. 231-240.
- ARBORIO, Anne-Marie ; FOURNIER, Pierre. 1999.** *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris : Nathan Université. 128 p.

- ARNAUD, Lionel ; GUIONNET, Christine (dir.). 2005.** *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation.* Rennes : PUR. 324 p. Coll. Respublica.
- ASLAFY-GAUTHIER, Catherine. 2005.** Economie des mobilités transnationales marocaines. *Critique économique*, n°16, Été-automne, p. 57-74.
- ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES DISPARUS AU MAROC ; ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTES CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC. 1986.** *Ben Barka 20 ans après. Témoignages.* Paris : Arcantère. 175 p.
- ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS DE FRANCE. 1984.** *Ils ont écrit dignité.* Gennevilliers : ATMF. 160 p.
- ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS DE FRANCE. 1985.** *Résolutions 1^{er} congrès.* Gennevilliers : ATMF. 152 p.
- ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS DE FRANCE. 1989.** *La communauté marocaine en France. Quelles évolutions ? Quelles perspectives ?.* Paris : ATMF. 205 p.
- ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS DE FRANCE. 1991.** *Du sujet au citoyen.* Paris : AMTF. 162 p.
- ASSOCIATION MIGRATIONS & DÉVELOPPEMENT. 1995.** *Echanges, développement et migrations.* Rabat-Talouine : M&D. 160 p.
- ATOUF, Elkbir. 2004.** Les migrations marocaines vers la France durant l'entre-deux-guerres. *Hommes & migrations*, n°1247, p. 48-59.
- ATOUF, Elkbir. 2005.** Les Marocains en France de 1910 à 1965 : histoire d'une migration programmée. *Migrance*, n°24, p. 62-72.
- AUGÉ, Marc. 1992.** *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité.* Paris : Seuil. 149 p. Coll. La librairie du XXe siècle.
- AUGUIN, Estelle. 2004.** Le Nouvel An chinois à Paris : théâtre d'économies ethniques. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°3, p. 75-87.
- AUSTIN, John Langshaw. 1991.** *Quand dire c'est faire (How to Do Things with Words ?).* Paris : Seuil. 202 p. Coll. Points essais.
- AYACHE, Albert. 1982.** *Le mouvement syndical au Maroc, tome 1 (1919-1942).* Paris : L'Harmattan. 321 p. Coll. Racines du présent.
- AYACHE, Albert. 1990.** *Le mouvement syndical au Maroc, tome 2 : la marocanisation (1943-1948).* Casablanca : Wallada. 323 p.
- AYACHE, Albert. 1993.** *Le mouvement syndical au Maroc, tome 3 : vers l'Indépendance (1949-1956).* Paris : L'Harmattan. 224 p. Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes.
- BADIE, Bertrand. 1995.** *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect.* Paris : Fayard. 278 p.
- BAILLET, Dominique. 1998.** *Le militantisme des jeunes d'origine maghrébine en région parisienne de 1973 à nos jours : le passage du politique à l'économique.* Paris : EHESS. 527 p. Th. doct. : Socio. : EHESS.
- BAILLY, Antoine (dir.). 2004.** *Les concepts de la géographie humaine.* 5^{ème} éd. Paris : Armand Colin. 333 p. Coll. U Géographie.
- BALLAN, Etienne ; LEBORGNE, Mathieu. 2001.** Les associations du kaléidoscope marseillais. *La Tribune Fonda*, n°149, p. 47-93.
- BAROU, Jacques. 1978.** Le logement des travailleurs originaires d'Afrique Sud Saharienne. *Hommes & migrations documents*, n°945, p. 4-16.
- BAROUDI, Abdallah. 1978.** *Maroc. Impérialisme et émigration.* Paris : Le Sycomore. 189 p.
- BARTHÉLÉMY, Martine. 2000.** *Associations : vers un nouvel âge de la participation ?.* Paris : Presses de Science Po. 286 p.
- BASCH, Linda ; GLICK SCHILLER, Nina ; SZANTON BLANC, Cristina. 1994.** *Nations unbound. Transnational projects, post-colonial predicaments, and deterritorialized Nation-States.* Royaume-Uni : Gordon and Breach. 344 p.
- BASFAO, Kacem ; TAARJI, Hinde (dir.). 1994.** *L'annuaire de l'émigration : Maroc.* Casablanca : Afrique-Orient. 623 p.
- BASTENIER, Albert. 1998.** The importance of the religious element in the ethnic consciousness of Moroccan immigrants in Belgium. In MARTINIELLO, Marco (dir.). *Multicultural policies and the State : a comparison of two European societies.* Utrecht : Utrecht University-Ercomer. p. 147-162.

- BASTENIER, Albert. 2004.** *Qu'est-ce qu'une société ethnique ?*. Paris : PUF. 346 p. Coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- BASTENIER, Albert ; DASSETO, Félice. 1995.** *Immigration et espace public: la controverse de l'intégration*. Paris : CIEMI-L'Harmattan. 317 p. Coll. Migrations et changements.
- BASTIDE, Roger. 1998.** Les Arméniens de Valence. In CUCHE, Denys (dir.). *Relations interethniques et migrations internationales*. Saint-Paul-de-Fourques : Bastidiana n°23-24. p. 11-37.
- BATAILLE, Philippe. 1997.** *Le racisme au travail*. Paris : La Découverte. 266 p. Coll. Textes à l'appui.
- BATTEGAY, Alain. 1990.** La déstabilisation des associations beurs et la montée de l'ethnicité. *Les Annales de la recherche urbaine*, n°49, p. 104-114.
- BATTEGAY, Alain ; BOUBEKER, Ahmed. 2001.** L'action associative des jeunes maghrébins. Entre affirmation d'un droit de cité et pratiques urbaines. *Les Annales de la recherche urbaine*, n°89, p. 95-101.
- BAUBOCK, Rainer. 1994.** *Transnational citizenship. Membership and rights in international migration*. Aldershot : Brookfield. 348 p.
- BAUBOCK, Rainer (dir.). 2005.** *Migration and citizenship. Legal status, rights and political participation*. Amsterdam : Amsterdam University Press. 128 p. Coll. IMISCOE reports.
- BAYART, Jean-François. 2001.** Le pidgin de la société civile. *Alternatives économiques*, n°190, 13 p.
- BEAUJEU, Mélodie. 2006.** *Les usages de l'Europe par les associations d'immigrés marocaines en France et turques en Allemagne : un échantillon d'associations turques à Berlin et marocaines à Paris*. Paris : IEP Paris. 122 p. Mém. Master 2 : Sci. Polit. : IEP Paris.
- BEKKAR, Radia ; BOUMAZA, Nadir ; PINSON, Daniel. 1999.** *Familles maghrébines en France. L'épreuve de la ville*. Paris : PUF. 291 p. Coll. Le sociologue.
- BEKOUCHI, Mohamed, Hamadi. 2003.** *La diaspora marocaine. Une chance ou un handicap*. Casablanca : La Croisée des chemins. 272 p.
- BELBAH, Mustapha. 1990.** *Les nouveaux immigrés : le cas nantais*. Paris : IEP Paris. Mém. DEA : Sci. Polit : IEP Paris.
- BELBAH, Mustapha ; CHATTOU, Zoubir. 2002.** *La double nationalité en question*. Paris : L'Harmattan. 202 p. Coll. Tropiques.
- BELBAH, Mustapha ; LAACHER Smaïn. 2005.** *Immigration, politiques et usages de la mémoire*. Paris : Fasild. 25 p.
- BELBAH, Mustapha ; VEGLIA, Patrick. 2005.** Pour une histoire des migrations marocaines en France. *Migrance*, n°24, p. 36-45.
- BELGUENDOZ, Abdelkrim. 1999.** *Les Marocains à l'étranger. Citoyens et partenaires*. Kenitra : Boukili. 292 p.
- BELGUENDOZ, Abdelkrim. 2003.** *Marocains des ailleurs et Marocains de l'intérieur*. Rabat : imprimerie Beni Snassen. 159 p.
- BELGUENDOZ, Abdelkrim. 2005.** Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc. *Cultures et conflits*, n°57, janvier, p. 155-219.
- BELKHODJA, Abdelkader. 1963.** *Les Africains du Nord à Gennevilliers*. Paris : Etudes sociales nord-africaines, Cahiers nord-africains n°97. 144 p.
- BELLAOUI, N. 1990.** La fête du Moussem en Europe. *Plein Droit*, n° spécial, p. 124-125.
- BELORGEY, Jean-Michel. 2000.** *Cent ans de vie associative*. Paris : Presses de Sciences Po. 144 p.
- BELORGEY, Jean-Michel ; GUENIF, Nacira ; SIMON, Patrick. 2005.** De l'usage politique du communautarisme. *Mouvements*, n°38, mars-avril, p. 68-82.
- BENAYOUN, Chantal. 1993.** Identité et citoyenneté ; Juifs, Arabes et pieds-noirs face aux événements du Golfe. *Revue française de science politique*, vol. 43, n°2, p. 209-228.
- BENCHARIF, Lila. 2002.** *Pour une géohistoire de l'immigration maghrébine à Saint-Etienne : entre espace encadré et espace approprié*. Saint-Etienne : Univ. Jean Monnet. 3 vol., 983 p. Th. doct. : Géogr. : Saint-Etienne.
- BENJELLOUN, Mohamed Othman. 1986.** *Le débat culturel au Maroc. La question de l'identité marocaine*. Toulouse : Univ. Toulouse I. 420 p. Th. Etat : Sci. Polit : Toulouse.
- BENJELLOUN, Mohamed Othman. 2002.** *Projet national et identité au Maroc. Essai d'anthropologie politique*. Casablanca ; Paris : Eddif ; L'Harmattan. 189 p.

- BENNANI-CHRAIBI, Mounia, 1994.** *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*. Paris : CNRS éditions. 335 p. Coll. Méditerranée.
- BENNANI-CHRAIBI, Mounia ; CATUSSE, Myriam ; SANTUCCI, Jean-Claude. 2004.** *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*. Paris-Aix : IREMAM-Karthala. 318 p.
- BENSIMON, Agnès. 1991.** *Hassan II et les juifs. Histoire d'une émigration secrète*. Paris : Le Seuil. 233 p. Coll. L'Histoire immédiate.
- BERQUE, Jacques. 1998.** *Ulémas, fondateurs, insurgés du Maghreb, XVII^{ème} siècle*. Paris : Actes Sud. 297 p.
- BERRIANE, Mohamed. 1992.** Migration internationale de travail et croissance urbaine dans la province de Nador (Maroc). *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 8, n°2, p. 171-190.
- BERTHO, Alain. 1996.** *La crise de la politique. Du désarroi militant à la politique de la ville*. Paris : L'Harmattan. 298 p. Coll. Logiques sociales.
- BERTOSSI, Christophe. 2001.** *Les frontières de la citoyenneté en Europe. Nationalité, résidence, appartenance*. Paris : L'Harmattan. 300 p. Coll. Logiques politiques.
- BÉTEILLE, Roger. 1974.** *Les Aveyronnais : essai géographique sur l'espace humain*. Toulouse : Univ. Toulouse Le Mirail. 573 p. Th. Etat : Géogr. : Toulouse Le Mirail.
- BIRNBAUM, Pierre (dir.). 1997.** *Sociologie des nationalismes*. Paris : PUF. 462 p. Coll. Sociologies.
- BLANC, Maurice ; DIDIER, Guy ; FLYE SAINTE-MARIE, Anne (dir.). 1996.** *Immigrés en Europe : le défi citoyen*. Paris : L'Harmattan. 175 p. Coll. Forum de l'IFRAS.
- BLANCHARD, Pascal ; BANCEL, Nicolas ; LEMAIRE, Sandrine (dir.). 2005.** *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris : La Découverte. 315 p. Coll. Poche.
- BLANCHET, Alain ; GOTMAN, Anne. 1992.** *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Nathan. 126 p. Coll. 128 Sociologie.
- BLUM, Alain. 1998.** Comment décrire les immigrés ? A propos de quelques recherches sur l'immigration. *Population*, n°3, p. 559-587.
- BONNEMAISON, Joël. 1996.** *Les fondements géographiques d'une identité : l'archipel du Vanuatu. Essai de géographie culturelle. Livre I : Gens de pirogue et gens de la terre*. Paris : ORSTOM. 460 p.
- BONNEMAISON, Joël. 1997.** *Les fondements géographiques d'une identité : l'archipel du Vanuatu. Essai de géographie culturelle. Livre II : Les gens des lieux, histoires et géosymboles d'une société enracinée : Tanna*. Paris : ORSTOM. 562 p.
- BONNEMAISON, Joël ; CAMBRÉZY, Luc ; BOURGEOIS-QUINTY, Laurence. 1999.** *Le territoire, lien ou frontière ? Tome 1, Les territoires de l'identité*. Paris : L'Harmattan. 315 p. Coll. Géographie et cultures.
- BONNEMAISON, Joël. 2000.** *La géographie culturelle. Cours de l'Université Paris IV-Sorbonne*. Paris : Editions du CTHS. 152 p. Coll. Format 38.
- BORDES BENAYOUN, Chantal. 2002.** Les territoires de la diaspora judéo-marocaine post-coloniale. *Diaspora. Histoire et sociétés*, n°1, p. 99-112.
- BORDES-BENAYOUN, Chantal ; SCHNAPPER, Dominique. 2006.** *Diasporas et nations*. Paris : Odile Jacob. 255 p.
- BOUAMAMA, Saïd. 1993.** L'immigration et le combat pour une nouvelle citoyenneté. *Il Al-Amam*, n°8, p. 22-24.
- BOUAMAMA, Saïd. 1994.** *Dix ans de marches des Beurs. Chronique d'un mouvement avorté*, Paris, Desclée de Brouwer. 230 p. Coll. Epi-habiter.
- BOUAMAMA, Saïd ; CORDEIRO, Albano ; ROUX, Michel. 1992.** *La citoyenneté dans tous ses états: de l'immigration à la nouvelle citoyenneté*. Paris : CIEMI-L'Harmattan. 361 p. Coll. Migrations et changements.
- BOUBEKER, Ahmed. 1993.** Les « Beurs » que la Gauche a tant aimé. Du melting-pot(e) au cimetière des éléphants. *Quo Vadis*, n°1, été, p. 12-14.
- BOUBEKER, Ahmed. 2003.** *Les mondes de l'ethnicité. La communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*. Paris : Balland. 361 p. Coll. Voix et regards.
- BOUBEKER, Ahmed ; ABDALLAH, Mogniss H. 1993.** *Douce France : la saga du mouvement Beur 1983-1993*. Paris : Quo Vadis. 107 p.

- BOUDOUDOU, Mohamed. 1980.** *Les travailleurs immigrés marocains en France et les perspectives de retour : aspirations et projets.* Paris : EHESS. 336 p. Th. 3^{ème} cycle : Socio : EHESS.
- BOUQSIM, Omar. 1992.** *La culture politique des ressortissants marocains.* Nantes : Univ.-Nantes. 289 p. Mém. DEA. : Sci. Polit. : Nantes.
- BOURDIEU, Pierre. 1979.** *La distinction. Critique sociale du jugement.* Paris : Editions de minuit. 670 p. Coll. Le sens commun.
- BOURDIEU, Pierre. 1980.** Le capital social. Notes provisoires. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, p. 2-3.
- BOURDIEU, Pierre. 1987.** *Choses dites.* Paris : Editions de minuit. 229 p. Coll. Le sens commun.
- BOURDIEU, Pierre. 1993.** Comprendre. In BOURDIEU, Pierre (dir.). *La misère du monde.* Paris : Seuil. p. 1389-1424. Coll. Points.
- BOURDIEU, Pierre ; WACQUANT, Loïc. 1992.** *Réponses : pour une anthropologie réflexive.* Paris : Seuil. 267 p. Coll. Libre examen.
- BOUSETTA, Hassan. 2000.** Institutional theories of immigrant ethnic mobilisation : relevance and limitations. *Journal of ethnic and migration studies*, vol. 26, n°2, avril, p. 229-245.
- BOUSETTA, Hassan. 2001.** *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities. A comparative case study of Moroccans in four european cities.* Bruxelles : Univ. catholique de Bruxelles. Th. doct. : Sci. Polit : Univ. catholique de Bruxelles.
- BOUZIRI, Saïd ; BELBAH, Mustapha. 2005.** Itinéraire d'un militant dans l'immigration. *Migrance*, n°25, p. 36-49.
- BOZARSLAN, Hamit. 1988.** *Les associations maghrébines et turques et l'espace immigré : le cas de Clermont-Ferrand.* Paris : IEP Paris. 129 p. Mém. DEA : IEP Paris.
- BRUNEAU, Michel. 2004.** *Diasporas et espaces transnationaux.* Paris : Anthropos. 249 p. Coll. Villes-Géographie.
- BRUNET, Roger. 2001.** *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie.* Paris : Belin. 402 p. Coll. Mappemonde.
- BRUNET, Roger ; DOLLFUS, Olivier. 1990.** *Géographie universelle. Mondes nouveaux.* Paris-Montpellier : Hachette-RECLUS. 551 p.
- CAILLY, Laurent. 2007.** Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation. *Annales de géographie*, n°654, mars-avril, p. 169-187.
- CAMILLERI, Carmen, et alii (dir.). 1990.** *Stratégies identitaires.* Paris : PUF, Coll. Psychologie d'aujourd'hui. 240 p.
- CARLIER, Omar. 1994.** *Socialisation politique et acculturation à la modernité : le cas du nationalisme algérien (de l'Etoile nord-africaine au Front de libération nationale 1926-1954).* Paris : IEP Paris. Th. Etat : Sci. Polit. : IEP Paris.
- CATANI, Maurizio ; PALIDDA, Salvatore (dir.). 1987.** *Le rôle du mouvement associatif dans l'évolution des communautés immigrées.* Paris : FAS, DPM. 3 vol. 548 p.
- CÉGARRA, Marie. 1999.** *La mémoire confisquée. Les mineurs marocains dans le Nord de la France.* Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion. 149 p.
- CENTRE INTERCULTUREL DE DOCUMENTATION. 1985.** *Le livre blanc des immigrations dans l'agglomération nantaise.* Nantes : CID. 223p.
- CÉSARI, Jocelyne. 1991.** *L'Islam et le politique en France. Les modalités d'apparition d'une condition minoritaire : l'exemple de la population maghrébine à Marseille.* Aix-Marseille : Univ.-Aix-Marseille 3. 3 vol., 707 p. Th. doct. : Sci. Polit. : Aix-Marseille 3.
- CÉSARI, Jocelyne. 1994a.** De l'immigré au minoritaire : les Maghrébins de France. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n°1, p. 109-126.
- CÉSARI, Jocelyne. 1994b.** *Etre musulman en France : associations, militants et mosquées.* Paris : Karthala. 367 p. Coll. Hommes et sociétés.
- CÉSARI, Jocelyne. 1997.** Réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb : l'international sans territoire. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 13, n°2, p. 81-94.
- CÉSARI, Jocelyne. 1998.** *Musulmans et républicains : les jeunes, l'Islam et la France.* Bruxelles : Editions Complexe. 166 p.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude ; LEMAIRE, Madeleine. 1970.** Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. *Revue française de sociologie*, vol. XI, n°1, janvier-mars, p. 3-33.

- CHARBIT, Yves ; HILY, Marie-Antoinette ; POINARD, Michel ; PETIT, Véronique. 1997.** *Le va-et-vient identitaire : migrants portugais et villages d'origine*. Paris : PUF-INED. 144 p. Coll. Travaux et documents.
- CHAREF, Mohamed. 1999.** *La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives*. Rabat : Editions Sud Contact. 312 p.
- CHAREF, Mohamed. 2000.** *La circulation migratoire marocaine*. Bruxelles : Univ. libre de Bruxelles, Faculté des sciences. 339 p. Th. doct. : Sci. Géogr. : Bruxelles.
- CHAREF, Mohamed ; GONIN, Patrick (dir.). 2005.** *Emigrés – Immigrés dans le développement local*. Agadir : Sud contact. 361 p.
- CHARFI, Abdelrahni. 1998.** *Le mouvement associatif : un nouvel acteur socio-économique*. Fès : Univ. Sidi Mohamed Benabdellah. 120 p. Mém. DESA : Sci. Eco. : Fès.
- CHARFI, Abdelrahni, 2005.** *Le management des associations de développement rural au Maroc*. Rabat : Univ.-Mohamed V. 510 p. Th. doct. : Sci. Eco. : Univ.-Mohamed V.
- CHATTOU, Zoubir. 1998.** *Migrations marocaines en Europe : le paradoxe des itinéraires*. Paris : L'Harmattan. 254 p. Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes.
- CHEVASSU, Jean-Marie. 1990.** Les modalités de réinsertion des migrants marocains bénéficiaires de l'aide au retour. *Migrations études*, n°13, p. 1-8.
- CHIVALLON, Christine. 2002.** Construction d'une mémoire relative à l'esclavage et instrumentalisation politique : le cas des anciens ports négriers de Bordeaux et Bristol. *Cahiers des anneaux de la mémoire*, n°4, p. 177-202.
- CHIVALLON, Christine. 2004.** *La diaspora noire des Amériques : expériences et théories à partir de la Caraïbe*. Paris : CNRS Editions. 258 p. Coll. Espaces et milieux
- CHUNG, Angie Y. 2001.** *The politics of ethnic solidarity : A Study on the hierarchical bases of 1.5 and 2nd generation ethnic organisations in Koreatown*. Los Angeles : Univ. Californie. PhD. : Socio. : Los Angeles.
- CLAVAL, Paul. 2003.** *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*. Paris : Armand Colin. 287 p. Coll. U Géographie.
- COHEN, Robin. 1997.** *Global diasporas. An introduction*. Londres : UCL Press. Coll. Global diasporas. 222 p.
- COLLIGNON, Béatrice. 2007.** Notes sur les fondements des postcolonial studies [en ligne]. Paris : Echogéo n°1 [réf. du 2007-07-09]. Disponible sur Internet : <http://prodig.univ-paris1.fr/publications_umr/EchoGeo/numero1/Articles/Collignon.pdf>.
- COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC. 1977.** *Le Maroc des procès. Procès de Casablanca janvier-février 1977*. Paris : Supplément au n°39 du *Cedetim*. 93 p.
- COMITÉ POUR L'ABROGATION DU DÉCRET-LOI DE 1939 SUR LES ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES. 1979.** *Les étrangers et le droit d'association*. Paris : CIEMM. 69 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE. 1999.** *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe. 205 p. Coll. Relations communautaires.
- COORDINATION EUROPÉENNE DÉMOCRATIQUE DES ASSOCIATIONS MAROCAINES. 1997.** *Guide pratique contre le racisme. Mesures juridiques en vigueur dans six Etats-membres de l'Union européenne : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas*. Puteaux : CEDAM. 47 p.
- CORDEIRO, Albano. 1986.** *Enfermement et ouvertures : les associations portugaises en France*. Paris : CEDEP. 126 p.
- CORDEIRO, Albano. 2004.** Comment interpréter la faible participation civique des Portugais de France ? Exception ou conformisme ambiant ? *Cahiers de l'Urmis*, n°9, p. 55-68.
- COSTA-LASCOUX, Jacqueline. 1989.** *De l'immigré au citoyen*. Paris : La Documentation française. 160 p. Coll. Notes et études documentaires.
- COURBAGE, Youssef. 1996.** Le Maroc de 1962 à 1994 : fin de l'explosion démographique ? *Maghreb-Machrek*. n°153, p. 69-87.
- DALLE, Ignace. 2001.** *Le règne de Hassan II (1961-1999). Une espérance brisée*. Paris : Maisonneuve et Larose-Tarik éditions. 309 p.
- DANESE, Gaïa Lucilla. 2000.** *Des citoyens « non nationaux » pour des espaces démultipliés : organisation collective, interaction sociale et participation politique des immigrés en Espagne et en Italie*. Paris : IEP Paris. 2 vol., 718 p. Th. doct. : Sci. Polit. : IEP Paris.

- DAOUD, Zakya. 1997.** *Marocains des deux rives*. Paris : Editions de l'Atelier. 171 p. Coll. Les acteurs du développement.
- DAOUD, Zakya. 2002.** *De l'immigration à la citoyenneté. Itinéraire d'une association maghrébine en France : l'ATMF 1960-2003*. Paris : Mémoire de la Méditerranée. 238 p.
- DAOUD, Zakya. 2005.** *Marocains de l'autre rive : les immigrés marocains acteurs du développement durable*. Paris : Paris-Méditerranée. 248 p. Coll. Documents et témoignages.
- DAOUD, Zakia ; MONJIB, Maâti. 2000.** *Ben Barka. Une vie une mort*. Paris : Michalon. 375 p.
- DAUM, Christophe. 1997.** Immigrés acteurs du développement : une médiation sur deux espaces. *Hommes & migrations*, n°1206, p. 31-42.
- DAUM, Christophe. 1998.** *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*. Paris : Karthala. 252 p. Coll. Hommes et sociétés.
- DAUM, Christophe. 2000.** *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*. Paris : GREM-MAE. 52 p.
- DAUVIN, Pascal ; SIMEANT, Johanna. 2004.** *Le travail humanitaire : les acteurs de l'ONG, du siège au terrain*. Paris : Presses de Sciences Po. 443 p.
- DE RUDDER, Véronique ; POIRET Christian ; VOUREC'H François. 2000.** *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*. Paris : PUF. 213 p. Coll. Pratiques théoriques.
- DE TAPIA, Stéphane ; CHAREF, Mohamed ; GAUTHIER, Catherine. 1997.** *La diaspora migratoire dans les diasporas ouvrières de la Méditerranée : Turquie*. Poitiers : Migrinter. Rapport final de recherche financé par le Ministère de l'éducation nationale et de la culture. 224 p.
- DE TAPIA, Stéphane ; CHAREF, Mohamed ; GAUTHIER, Catherine. 1999.** *La diaspora migratoire dans les diasporas ouvrières de la Méditerranée : Maroc*. Poitiers : Migrinter. Rapport final de recherche financé par le Ministère de l'éducation nationale et de la culture. 193 p.
- DEBARBIEUX, Bernard. 1995.** Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'espace géographique*, n°2, p. 97-112.
- DEBARBIEUX, Bernard. 1996.** Le lieu, fragment et symbole du territoire. *Espaces et sociétés*, n°82-83, p. 13-35.
- DELANOË, Nelcy. 2002.** *Poussières d'empires*. Paris-Casablanca : PUF-Tarik éditions. Coll. Témoignages. 222 p.
- DELCROIX, Catherine. 2004.** Discrédit et action collective. La lutte d'une association de « pères musulmans ». In RIGONI, Isabelle ; COSSEE, Claire ; LADA, Emmanuelle (dir.). *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*. Paris : Armand Colin. p. 191-210.
- DELEMOTTE, Bernard ; CHEVALIER, Jacques (dir.). 1996.** *Etrangers et citoyens. Les immigrés et la démocratie locale*. Paris : L'Harmattan. 174 p.
- DELOIRE, Christophe ; DUBOIS, Christophe. 2004.** *Les islamistes sont déjà là. Enquête sur une guerre secrète*. Paris : Albin Michel. 348 p.
- DENOËUX, Guilain. 2002.** Le mouvement associatif marocain face à l'Etat : autonomie, partenariat ou instrumentalisation ?. In BEN NEFISSA, Sarah. *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*. Paris : CNRS Editions. p. 27-55. Coll. Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord.
- DENOËUX, Guilain ; GATEAU, Laurent. 1995.** L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté ?. *Maghreb-Machrek*, n°150, p. 19-39.
- DEWITTE, Philippe. 1985.** *Les mouvements nègres en France, 1919-1939*. Paris : L'Harmattan. 416 p. Coll. Racines du présent.
- DEWITTE, Philippe (dir.). 1999.** *Immigration et intégration. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte-Syros. 443 p.
- DI MÉO, Guy. 1998.** *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan Université. 320 p. Coll. Fac Géographie.
- DI MÉO, Guy (dir.). 2001.** *La géographie en fêtes*. Gap-Paris : Ophrys. 270 p. Coll. GéOphrys.
- DI MÉO, Guy ; BULEON, Pascal (dir.). 2005.** *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*. Paris : Armand Colin. 304 p. Coll. U Géographie.
- DIECKHOFF, Alain ; JAFFRELOT, Christophe (dir.). 2006.** *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*. Paris : Presses de Science Po. 463 p. Coll. Références.
- DONZELOT, Jacques ; ESTEBE, Philippe. 1994.** *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*. Paris : Esprit. 238 p. Coll. Ville et société.

- DORAIS, Louis-Jacques. 2004.** A propos des migrations transnationales : l'exemple des Canadiens d'origine vietnamienne. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°3, p. 49-73.
- DUBET, François. 1987.** *La galère. Jeunes en survie*. Paris : Fayard. 503 p. Coll. Points actuels.
- DUCHESNE, Sophie. 1997.** *Citoyenneté à la française*. Paris : Presses de Sciences Po. 330 p.
- DUFOIX, Stéphane. 2002.** *Politiques d'exil. Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*. Paris : PUF. 314 p. Coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- DUFOIX, Stéphane. 2003.** *Les diasporas*. Paris : PUF. 127 p. Coll. Que sais-je?.
- DUFOIX, Stéphane. 2005.** La communauté politique des exilés, une nation hors l'Etat. *Hommes & migrations*, n°1253, p. 6-14.
- DUMONT, Antoine. 1999.** *L'émigration des jeunes Marocains vers l'Europe dans les années 1990*. Rennes : IEP Rennes. 83 p. Mém. Maîtrise : Sci. Polit : IEP Rennes.
- DUMONT, Antoine. 2000.** *La participation associative dans l'espace public local. Le cas des habitants d'origine maghrébine dans l'agglomération nantaise*. Poitiers : Univ. Poitiers. 152 p. Mém. DEA : Géogr. : Poitiers.
- DUMONT, Antoine. 2004.** L'enseignement des migrations internationales dans le secondaire. *Géographes associés*, n°29, p. 103-110.
- DUMONT, Antoine. 2005.** Les conditions d'émergence de projets de développement local chez les associations d'immigrés marocains en France. In CHAREF, Mohamed ; GONIN, Patrick (dir.). *Emigrés – immigrés dans le développement local*. Agadir : Editions Sud Contact. p. 207-232.
- DUMONT, Antoine. 2005.** S'associer pour se souvenir. Le travail de mémoire des associations de migrants marocains en France. *Diasporas. Histoire et sociétés*, n°6, p. 96-108.
- DURKHEIM, Emile. 1960.** *La division du travail social*. Paris : PUF. 416 p. Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine.
- EL HARIRI, Amina. 1994.** *Les Marocains dans les Houillères du Nord-Pas-de-Calais et leurs relations avec le pays d'origine (fermeture des mines, retour et réinsertion au pays)*. Poitiers : Univ. Poitiers. 550 p. Th. doct. : Géogr. : Poitiers.
- EL HARIRI, Saâdia. 2003.** *Des femmes marocaines en migration : un essai géographique*. Poitiers : Univ. Poitiers. 352 p. Th. doct. : Géogr. : Poitiers.
- EL MOUBARAKI, Mohamed. 1989.** *Les Marocains du Nord : entre la mémoire et le projet*. Paris : CIEMI-L'Harmattan. 253 p. Coll. Migrations et changements.
- EL YAZAMI, Driss. 2004.** Quinze années d'archéologie de la mémoire de l'immigration. *Hommes & migrations*, janvier-février, n°1247, p. 36-39.
- ELIAS, Norbert. 1991.** *La société des individus*. Paris : Fayard. 301 p.
- ELIAS, Norbert ; SCOTSON, John L. 1997.** *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*. Paris : Fayard. 278 p.
- ESTÈBE, Philippe. 2004.** *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville (1982-1999)*. Paris : L'Harmattan. 264 p. Coll. Logiques politiques.
- FABRE, Thierry. 1989.** Les intermédiaires culturels. Vers une dialogique franco-algérienne. *Migrations société*, vol. 1, n°5-6, p. 27-42.
- FAIST, Thomas. 2000.** *The volume and dynamics of international migration and transnational social spaces*. Oxford : Clarendon Press. 380 p.
- FAIST, Thomas. 2004.** *Transnational social spaces : agents, networks, and institutions*. Burlington : Ashgate. 237 p. Coll. Research in migration and ethnic relations series.
- FARET, Laurent. 2003.** *Les territoires de la mobilité. Migration et communautés transnationales entre le Mexique et les Etats-Unis*. Paris : CNRS Editions. 351 p. Coll. Espaces et milieux.
- FASSIN, Didier. 2002.** L'invention française de la discrimination. *Revue française de science politique*. vol. 52, n°4, p. 403-423.
- FENNEMA, Meindert ; TILLIE, Jean. 1999.** Political Participation and Political Trust in Amsterdam : Civic Communities and Ethnic Networks. *Journal of ethnic and migration studies*, vol. 25, n°4, p. 703-726.
- FENNEMA, Meindert ; TILLIE, Jean. 2001.** Civic Community, Political Participation and Political Trust of Ethnic Group. *Connections*, vol. 23, n°2, p. 44-59.

- FENNEMA, Meindert ; TILLIE, Jean. 2004.** Do Immigrant Policies Matter ? Ethnic Civic Communities and Immigrant Policies in Amsterdam, Liège and Zurich. In PENNINX, Rinus ; KRAAL, Karen ; MARTINIELLO, Marco ; VERTOVEC, Steven (dir.). *Citizenship in European Cities : Immigrants, Local Politics, and Integration Policies*. Aldershot-Burlington : Ashgate. p. 85-106. Coll. Research in migration and ethnic relations.
- FIBBI, Rosita ; MEYER, Jean-Baptiste. 2002.** Le lien plus que l'essence. *Autrepart*, n°22, p. 5-21.
- FILLIEULE, Olivier. 1993.** *Sociologie de la protestation*. Paris : L'Harmattan. 287 p. Coll. Dossiers sciences humaines et sociales.
- FONDATION HASSAN II ; OIM. 2003.** *Marocains de l'extérieur*. Rabat : Fondation Hassan II-OIM. 398 p.
- FOUCHER, Michel. 1994.** *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard. 691 p.
- FRÉGOSI, Franck (dir.). 2006.** *L'exercice du culte musulman en France. Lieux de prière et d'inhumation*. Paris : La Documentation française. 373 p. Coll. Etudes et recherches FASILD.
- FRÉMONT, Armand. 1984.** *Géographie sociale*. Paris : Masson. 387 p.
- FREMONT, Armand. 1999.** *La région, espace vécu*. 2e éd. Paris : Flammarion. 288 p. Coll. Champs.
- GALLISSOT, René ; BOUMAZA, Nadir ; CLÉMENT, Ghislaine. 1994.** *Ces migrants qui font le prolétariat*. Paris : Méridiens Klincksieck. 257 p.
- GALISSOT, René ; KERGOAT, Jacques. 1997.** *Mehdi Ben Barka, de l'indépendance à la Tricontinentale*. Paris-Saint-Denis : Karthala-Institut Maghreb-Europe. 214 p.
- GAMSON, William. 1992.** *Talking politics*. Cambridge : Cambridge University Press. 272 p.
- GANI, Léon. 1972.** *Syndicats et travailleurs immigrés*. Paris : Editions sociales. 254 p. Coll. Notre temps.
- GARBAYE, Romain. 2005.** *Getting into local powers. The politics of ethnic minorities in British and French societies*. Oxford : Blackwell. 266 p. Coll. Studies in urban and social change.
- GASTAUT, Yvan. 2000.** *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*. Paris : Seuil. 624 p. Coll. XXe siècle.
- GASTAUT, Yvan, 2005.** Les conflits dans l'automobile en France au début des années 1980 : un mouvement social marocain ? *Migrance*, n°24, p. 86-96.
- GAUDIER, Jean-Pierre ; HERMANS, Philippe (dir.). 1991.** *Des Belges marocains. Parler à l'immigré / parler de l'immigré*. Bruxelles : De-Boeck Université. 273 p. Coll. L'homme, l'étranger.
- GAXIE, Daniel. 1977.** Economie des partis et rétributions du militantisme. *Revue française de science politique*, vol. 27, n°1, p. 123-154.
- GAXIE, Daniel. 1978.** *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris : Seuil. 264 p. Coll. Sociologie politique.
- GEISSER, Vincent. 1997.** *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*. Paris : Presses de Science Po. 261 p.
- GEISSER, Vincent. 2003.** *La nouvelle islamophobie*. Paris : La Découverte. 122 p. Coll. Sur le vif.
- GEISSER, Vincent. 2004a.** *L'islam consulaire. Le rôle des Etats d'origine dans la gestion de l'islam en France (1^{ère} partie)* [en ligne]. Paris : Oumma.com [réf. du 2007-05-08]. Disponible sur Internet : http://www.oumma.com/spip.php?article1122&var_recherche=vincent%20geisser.
- GEISSER, Vincent, 2004b,** *L'islam consulaire. Le rôle des Etats d'origine dans la gestion de l'islam en France (2^{ème} partie suite et fin)* [en ligne]. Paris : Oumma.com [réf. du 2007-05-08]. Disponible sur Internet : http://www.oumma.com/spip.php?article1130&var_recherche=vincent%20geisser.
- GEISSER, Vincent. 2005.** Ethnicité républicaine versus République ethnique ? *Mouvements*, n°38, mars-avril, p. 19-25.
- GEISSER, Vincent. 2006.** La « marocanité réconciliée » des élites françaises d'origine marocaine (1965-2005). *Sézame*, n°2, janvier, p. 54-55.
- GEISSER, Vincent ; KELFAOUI, Schérazade. 2001.** La nation d'origine réinventée. La persistance du mythe national chez les Français originaires du Maghreb. *Confluences Méditerranée*, n° 39.
- GEISSER, Vincent ; SAMRAKANDI, Mohammed Habib (dir.). 1993.** Elites maghrébines en France : politiques, associatives, religieuses, scientifiques, artistiques. *Horizons maghrébins*, n°20-21, p. 2-213.

- GELLNER, Ernest. 1989.** *Nations et nationalisme*. Paris : Payot. 208 p. Coll. Bibliothèque historique.
- GELLNER, Ernest. 2003.** *Les saints de l'Atlas*. Saint-Denis : Bouchene. 299 p. Coll. Intérieurs du Maghreb.
- GHAYET, Ahmed. 1997.** *La saga des beurs d'origine marocaine en France*. Casablanca : Eddif. 95 p. Coll. Essai.
- GHAYET, Ahmed. 2002.** *Les beurs génération Mohammed VI*. Rabat : Eddif. 159 p.
- GHAZALI, Ahmed. 1991.** Contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc. In CAMAU, Michel (dir.). *Changements politiques au Maghreb*. Paris : CNRS. p. 243-260. Coll. Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord.
- GHAZALI, Ahmed. 1996.** *Guide juridique et pratique des associations marocaines*. Rabat : Friedrich Ebert Stiftung.
- GLICK SCHILLER, Nina. 1997.** The situation of transnational studies. *Identities*, n°4, p. 155-166.
- GLICK SCHILLER, Nina. 2004.** Transnationality. In NUGENT, David ; VINCENT, Joan (dir.). *A Companion to the Anthropology of Politics*. Malden : Blackwell. p. 448-467.
- GLICK SCHILLER, Nina, EUGENE FOURON, Georges. 2002.** *Georges Woke Up Laughing. Long Distance Nationalism and the Search for Home*. Durham NC : Duke University Press. 324 p. Coll. American encounters, global interactions.
- GOKALP, Catherine ; LAMY, Marie-Laurence. 1976.** *L'immigration maghrébine dans une commune industrielle de l'agglomération parisienne Gennevilliers. Actifs et résidants*. Paris : INED.
- GOLDRING, Maurice. 2006.** *La Goutte-d'Or, quartier de France. La mixité au quotidien*. Paris : Autrement. 190 p. Coll. Frontières.
- GONIN, Patrick. 1997.** *D'entre deux territoires : circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*. Lille : Univ. des Sciences et Technologies. 3 vol. HDR : Géogr. : Lille.
- GOSSELIN, Gabriel ; LAVAUD, Jean-Pierre (dir.). 2001.** *Ethnicité et mobilisations sociales*. Paris : L'Harmattan. 445 p. Coll. Logiques sociales.
- GOSSIAUX, Jean-François. 2002.** *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*. Paris : PUF. 217 p. Coll. Ethnologies.
- GOTMAN, Anne (dir.). 2004.** *Villes et hospitalité : les municipalités et leurs « étrangers »*. Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme. 492 p.
- GOTTMAN, Jean. 1952.** *La politique des Etats et leur géographie*. Paris : Armand Colin. 228 p. Coll. Sciences politiques.
- GRASON, Daniel ; MASSERA, Bernard. 2004.** *Chausson : une dignité ouvrière*. Paris : Syllepse. 395 p. Coll. Le présent avenir.
- GUILLAUMIN, Colette. 1972.** *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris-La Haye : Mouton. 247 p. Coll. Publications de l'institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles.
- GUILLOIN, Michèle ; TABOADA-LEONETTI, Isabelle. 1986.** *Le triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris. Cohabitation pluri-ethnique, territorialisation communautaire et phénomènes minoritaires dans le 13^{ème} arrondissement*. Paris : CIEMI-L'Harmattan. 210 p. Coll. Migrations et changements.
- HAJJAT, Abdellali. 2005.** *Immigration post-coloniale et mémoire*. Paris : L'Harmattan. 146 p. Coll. Inter-national.
- HALBWACHS, Maurice. 1941.** *La topographie légendaire des évangiles en terre sainte. Etude de mémoire collective*. Paris : PUF. 212 p. Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine.
- HALBWACHS, Maurice. 1970.** *Morphologie sociale*. Paris : Armand Colin. 190 p.
- HALBWACHS, Maurice. 1997.** *La mémoire collective*. Paris : Albin Michel. 295 p. Coll. Bibliothèque de l'évolution de l'humanité.
- HAMDOUCH, Bachir (dir). 2000.** *Les Marocains résidant à l'étranger. Une enquête socio-économique*. Rabat : Institut national de statistiques et d'études appliquées. 247 p.
- HAMIDI, Camille. 2002.** *Les effets politiques de l'engagement associatif. Le cas des associations issues de l'immigration*. Paris : IEP Paris. 2 vol. 746 p. Th. doct. : Sci. Polit. : IEP Paris.
- HAMIDI, Camille. 2006.** *Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, p. 5-25.

- HANAFI, Sari. 2005.** Réseaux de la communauté palestinienne d'Europe et impact des nouvelles technologies. *Hommes & migrations*, n°1253, janvier-février, p. 78-87.
- HANNERZ, Ulf. 1996.** *Transnational connections*. Londres : Routledge. 201 p.
- HASSANAIN, Abdel-ilah. 1995.** *Les fondements de l'identité culturelle des jeunes d'origine marocaine en France*. Casablanca : L'Entente. 366 p.
- HAUT CONSEIL A L'INTÉGRATION. 2000.** *L'islam dans la République*. Paris : La Documentation française. 204 p. Coll. des rapports officiels.
- HAUW, David. 1997.** *Dynamiques associatives de deux communautés relogées dans la cité El Wala, commune de Sidi Moumen, Casablanca : "relogés de la ville" et "recasés des bidonvilles"*. Tours : Univ. François Rabelais. Mém. DEA : Géogr. : Tours.
- HERMANS, Philip. 1994.** Discontinuités culturelles et insertion scolaire des jeunes Marocains. In BENSALAH, Nouzha (dir.). *Familles turques et maghrébines aujourd'hui: évolution dans les espaces d'origine et d'immigration*. Louvain-la-Neuve-Paris : Academia-Maisonneuve et Larose. p 209-219.
- HILY, Marie-Antoinette. 1993.** *Les identités collectives à l'épreuve de l'émigration-immigration : le cas des Portugais en France*. Nice : Univ.-Nice Sophia Antipolis. 393 p. Th. 3^{ème} cycle : Socio. : Nice Sophia Antipolis.
- HILY, Marie-Antoinette ; BERTHOMIÈRE, William ; MIHAYLOVA. 2006.** The notion of « social networks » in migration [en ligne]. Lyon-Rennes : HAL-SHS [réf. du 2007-06-11]. Disponible sur Internet : <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00081078/en>>.
- HILY, Marie-Antoinette ; MA MUNG Emmanuel. 2003.** Catégories et lieux des circulations migratoires. *Cahiers de recherches de la MiRe*, n°16, p. 33-39.
- HILY, Marie-Antoinette ; RINAUDO, Christian. 2002.** L'intégration en question : territoires et construction de groupes. In FERREOL, Gilles (dir.). *Rapport à autrui et personne citoyenne*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. p. 215-234.
- HMED, Choukri. 2006.** *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'Etat : la Sonacotra (1956-2006)*. Paris : Univ. Paris 1. Th. doct. : Sci. Polit. : Paris 1.
- HOBBSAWM, Eric. 1992.** *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*. Paris : Gallimard. 247 p. Coll. Bibliothèque des histoires.
- HOOGEBOOM, Tim. 2004.** les Berbères à l'épreuve de la mondialisation : le cas du Maroc. *Esprit critique*, vol. 6, n° 1, p. 82-95.
- HOURORO, Faouzi M. 1988.** *Sociologie politique colonial au Maroc. Cas de Michaux Bellaire*. Casablanca : Afrique Orient. 159 p.
- INSTITUT PANOS. 2000.** Les immigrés, acteurs du développement Nord-Sud ?. *Migrations société*, vol. 12, n°67, p. 33-128.
- INSTITUT PANOS. 2001.** *D'un voyage à l'autre. Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*. Paris : Karthala. 303 p.
- ION, Jacques. 1997.** *La fin des militants ?*. Paris : Editions de l'Atelier. 124 p. Coll. Enjeux de société.
- ISKANDER, Natasha. 2005.** The transnational kingdom. Migration, economic development and social change in Morocco. *Critique économique*, n°16, été-automne, p. 75-84.
- JACKSON, Peter ; CRANG, Phil ; DWYER, Claire (dir.). 2003.** *Transnational spaces*. Londres-New York : Routledge. 189 p. Coll. Transnationalism, Routledge research in transnationalism.
- JACOBS, Dirk ; SWYNGEDOUW, Erik. 2005.** La participation politique des Belges d'origine marocaine à Bruxelles et en Belgique : un bref aperçu. In BOUSETTA, Hassan ; GSIR, Sonia ; MARTINIELLO, Marco (dir.). *Les migrations marocaines vers la Belgique et l'Union européenne*. Bilbao : Université de Deusto-Humanitariannet. p. 119-127.
- JARDEL, Jean-Pierre. 1990.** Les étrangers et les associations dans l'agglomération de Nice. In SIMON-BAROUH, Ida ; SIMON, Pierre-Jean (dir.). *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*. Paris : L'Harmattan. p. 384-395.
- JAZOULI, Adil. 1986.** *L'action collective des jeunes maghrébins en France*. Paris : CIEMI-L'Harmattan. 217 p. Coll. Migrations et changements.
- JUHEM, Philippe. 1998.** *SOS-Racisme, histoire d'une mobilisation « apolitique » : contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981*. Nanterre : Univ.-Paris 10. 837 p. Th. doct. : Sci. Polit. : Paris 10.
- KALTENBACH, Pierre-Patrick. 1995.** *Associations lucratives sans but*. Paris : Denoël. 238 p. Coll. Documents.

- KASTORYANO, Riva. 1994.** Mobilisation des migrants en Europe : du national au transnational. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n°1, p. 169-181.
- KASTORYANO, Riva. 1996.** *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*. Paris : Armand Colin. 222 p. Coll. Références.
- KASTORYANO, Riva. 1998.** *Transnational participation and citizenship. Immigrants in the European Union* [en ligne]. Oxford : ESRC [réf. Du 2007-05-08]. Disponible sur Internet : <<http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/riva.pdf>>.
- KASTORYANO, Riva. 2006.** Vers un nationalisme transnational. Redéfinir la nation, le nationalisme et le territoire. *Revue française de science politique*, vol. 56, n°4, p. 533-553.
- KEPEL, Gilles. 1987.** *Les banlieues de l'Islam : naissance d'une religion en France*. Paris : Seuil. 429 p. Coll. L'épreuve des faits.
- KHELLIL, Mohand (dir.). 2004.** *Maghrébins de France de 1960 à nos jours. La naissance d'une communauté*. Toulouse : Privat. 173 p. Coll. Hommes et communautés.
- KHOSROKHAVAR. 1997.** *L'islam des jeunes*. Paris : Flammarion. 323 p. Coll. Essais.
- KOOPMANS, Rudi ; STATHAM, Paul. 2001.** How national citizenship shapes transnationalism. A comparative analysis of migrant claims-making in Germany, Great Britain and the Netherlands. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n°2, p. 63-100.
- KOTLOK-PIOT, Nathalie. 1994.** *La communauté portugaise en France : espace et devenir*. Toulouse ; Univ. Toulouse 2 Le Mirail. 2 vol., 532 p. Th. 3^{ème} cycle : Géogr. : Toulouse 2 Le Mirail.
- LAACHER, Smaïn. 1987.** *Questions de nationalité : histoire et enjeux d'un code*. Paris : CIEMI-L'Harmattan. 256 p. Coll. Migrations et changements.
- LACHHAB, Mohamed. 1997.** *Le militantisme associatif issu de l'immigration maghrébine*. Paris : Univ. Paris 10. 113 p. Mém. maîtrise : Socio : Paris 10.
- LACOSTE, Yves ; LACOSTE, Camille. 2004.** *Maghreb, peuples et civilisations*. Paris : La Découverte. 209 p. Coll. Poche.
- LACOSTE-DUJARDIN, Camille. 1999.** Une intelligentsia kabyle en France : des artisans d'une « pont transméditerranéen ». *Hérodote*, n°94, p. 37-45.
- LACROIX, Thomas. 2003.** *Espace transnational et territoires : les réseaux marocains du développement*. Poitiers : Univ. Poitiers. 455 p. Th. doct. : Géogr. : Poitiers.
- LACROIX, Thomas. 2005.** *Les réseaux marocains du développement. Géographie du transnational et politiques du territorial*. Paris : Presses de Science Po. 247 p. Coll. Mondes.
- LAFFORT, Bruno. 2005.** Le mythe du retour. *Hommes & migrations*, n°1253, p. 105-116.
- LAFUENTE, Gilles. 1999.** *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*. Paris : L'Harmattan. 401 p. Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes.
- LAMCHICHI, Abderrahim. 1999.** L'immigration marocaine en France, changements et ruptures. *Confluences Méditerranée*, n°31, p. 147-168.
- LAPEYRONNIE, Didier. 1988.** Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? *Revue française de sociologie*, vol. 29, n°4, p. 593-619.
- LAPIERRE, Jean-Pierre. 1996.** L'éclatement de l'espace politique. *Espaces et sociétés*, n°82-93, p. 53-68.
- LAVILLE, Jean-Louis, et alii. 2001.** *Associations, démocratie et société civile*. Paris : La Découverte. 220 p. Coll. Bibliothèque du MAUSS.
- LAYADI, Fatiha ; RERHAYE, Narjis. 1998.** *Maroc, chronique d'une démocratie en devenir*. Casablanca : Eddif. 291 p. Coll. Essais.
- LAZAAR, M'hamed. 1989.** *La migration internationale de travail et ses effets sur les campagnes du Rif (Province d'Al Hoceima, Maroc)*. Poitiers : Univ. Poitiers. 571 p. Th. doct. : Géogr. : Poitiers.
- LAZAAR, M'hamed. 2003.** L'immigration marocaine en Espagne. *Hommes & migrations*, n°1242, p. 83-93.
- LAZRAK, Abderrahmane. 1983.** *Les immigrés marocains et leur adaptation au milieu français*. Paris : Univ. Paris 1. 346 p. Th. 3^{ème} cycle : Géogr. : Paris 1.
- LE BRAS, Hervé. 1998.** *Le démon des origines : démographie et extrême droite*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube. 192 p.
- LE COUR GRANDMAISON, Olivier ; WIHTOL DE WENDEN, Catherine (dir.). 1993.** *Les étrangers dans la cité : expériences européennes*. Paris : La Découverte. 212 p.

- LE GALIC, Mathias. 2004.** *La démocratie participative. Le cas nantais.* Paris : L'Harmattan. 221 p. Coll. Questions contemporaines.
- LEBRETON, Jean-Christophe. 1993.** *Communications et relations interethniques dans l'agglomération nantaise.* Nantes : Univ. Nantes. 220 p. Mém. DEA : Géogr. : Nantes.
- LECA, Jean. 1971.** Le repérage du politique. *Projet*, n°71, p. 11-24.
- LEVEAU, Rémy. 1976.** *Le fellah marocain défenseur du trône.* Paris : Presses de la FNSP. 281 p. Coll. Cahiers de la FNSP.
- LEVEAU, Rémy. 2005.** Le choc du 11 septembre. In LEVEAU, Rémy ; MOHSEN-FINAN, Khadija. *Musulmans de France et d'Europe.* Paris : CNRS Editions. 187 p. p. 49-57.
- LEVEAU, Rémy ; SCHNAPPER, Dominique. 1987.** Religion et politique : juifs et musulmans maghrébins en France. *Revue française de science politique.* vol. 37, n°6, p. 855-890.
- LEVEAU, Rémy ; WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 1991 (dir.).** *Modes d'insertion des populations de culture islamique dans le système politique français.* Paris : FNSP-CERI, Convention MIRE n°247/87. 265 p.
- LEVEAU, Rémy ; WIHTOL DE WENDEN, Catherine (dir.). 1996.** *Associations créées dans les années 1980 par les jeunes militants issus de l'immigration : bilan de leurs activités et de l'engagement de leurs promoteurs.* Paris : FNSP-CERI. Contrat FAS.
- LEVITT, Peggy. 2001.** *The transnational villagers.* Berkeley : University of California Press. 281 p.
- LÉVY, Jacques. 1994.** *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique.* Paris : Presses de la FNSP. 442 p.
- LÉVY, Jacques ; LUSSAULT, Michel (dir.). 2000.** *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy.* Paris : Belin. 352 p. Coll. Mappemonde.
- LÉVY, Jacques ; LUSSAULT, Michel (dir.). 2003.** *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés.* Paris : Belin. 1034 p.
- LIBERCIER, Marie-Hélène ; SCHNEIDER, Hartmut. 1996.** *Les migrants, partenaires pour le développement.* Paris : Centre de développement de l'OCDE. 82 p.
- LUSSAULT, Michel. 2004.** La mobilité comme événement. In ALLEMAND, Sylvain ; ASCHER, François ; LEVY, Jacques (dir.). *Les sens du mouvement. Modernité et mobilité dans les sociétés urbaines contemporaines.* Paris : Belin. p. 109-116.
- LUSSAULT, Michel. 2007.** *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain.* Paris : Seuil. 363 p. Coll. La couleur des idées.
- MA MUNG, Emmanuel (dir.). 1990.** *Commerçants maghrébins et asiatiques en France. Agglomération parisienne et villes de l'Est.* Paris : Masson. 129 p. Coll. Recherches en géographie.
- MA MUNG, Emmanuel. 1992.** Dispositif économique et ressources spatiales : éléments d'une économie de diaspora. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 8, n°3, p. 175-193.
- MA MUNG, Emmanuel. 1994.** Non-lieu et utopie : la diaspora chinoise et le territoire. *L'espace géographique*, n°2, p. 106-114.
- MA MUNG, Emmanuel (dir.). 1996.** *Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal.* Paris : L'Harmattan. 272 p.
- MA MUNG, Emmanuel (dir.). 1998.** *Bilan des travaux sur la circulation migratoire.* Poitiers : Migrinter, Maison des Sciences de l'Homme. 139 p.
- MA MUNG, Emmanuel. 1999a.** *Autonomie, migrations et altérité.* Poitiers-Bordeaux : Univ. Poitiers et Bordeaux 3. 3 vol. HDR : Géogr. : Poitiers -Bordeaux 3.
- MA MUNG, Emmanuel. 1999b.** La dispersion comme ressource. *Cultures et conflits*, n°33-34, p. 89-103.
- MA MUNG, Emmanuel. 2000.** *La diaspora chinoise. Géographie d'une migration.* Gap-Paris : Ophrys. 176 p. Coll. GéOphrys.
- MARCUS, Georges, E. 2002.** Au-delà de Malinowski et après Writing Culture : à propos du futur de l'anthropologie culturelle et du malaise de l'ethnographie [en ligne]. Besançon-Neuchâtel : Ethnographiques.org [réf. du 2007-05-08]. Disponible sur Internet ; <<http://www.ethnographiques.org/2002/Marcus.html>>.
- MARTINIELLO, Marco. 1992.** *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée.* Paris : CIEMI-L'Harmattan. 317 p. Coll. Migrations et changements.
- MARTINIELLO, Marco. 1995.** *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines.* Paris : PUF. 125 p. Coll. Que sais-je ?.

- MASCLET, Olivier. 2001.** *Rénovation urbaine et immigration : une intégration sous contrôle. Enquête sociologique dans une ville de la banlieue parisienne.* Paris : EHESS. 421 p. Th. doct. : Socio. : EHESS.
- MASCLET, Olivier. 2003.** *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué.* Paris : La Dispute. 317 p. Coll. Pratiques politiques.
- MATHIEU, Claude. 1980.** Les travailleurs immigrés marocains face aux amicales. *Aujourd'hui l'Afrique*, n°19, p. 18-19.
- MATHIEU, Lilian. 2002.** Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux. *Revue française de science politique*, vol. 52, n°1, p. 75-100.
- MAUCO, Georges. 1932.** *Les étrangers en France : leur rôle dans l'activité économique.* Paris : Armand Colin. 600 p.
- MAZOUZ, Mohamed. 1988.** *Les Marocains en Ile-de-France.* Paris : CIEMI-L'Harmattan. 162 p. Coll. Migrations et changements.
- MEDAM, Alain. 1993.** Diaspora/diasporas. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n°1, p. 59-66.
- MELLO, Annick. 2002.** La communauté judéo-marocaine : diaspora et fuite des élites. *Autrepart*, n°22, p. 53-65.
- MELLOUK, Taha. 1994.** La représentation politique des immigrés. Le cas de l'immigration marocaine. *Cahiers d'ingénierie sociale*, n°3, p. 41-47.
- MERIZAK, Mustapha. 2006.** *Immigration, militantisme politique et mouvement associatif des Marocains en France : des origines aux évolutions.* Saint-Denis : Univ. Paris 8. 388 p. Th. doct. : Socio. : Paris 8.
- MEYER, Jean-Baptiste. 1997.** Turning brain drain into brain gain : the Colombian experience of the diaspora option. *Science, technology and society*, vol. 2, n°2, p. 285-315
- MILZA, Pierre. 1986.** *Les Italiens en France de 1914 à 1940.* Rome : Ecole française de Rome. 787 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE A L'ÉTRANGER. 1993.** *Le livret du Marocain à l'étranger.* Rabat : MACME. 137 p.
- MONNET, Jérôme. 1998.** *La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité* [en ligne]. Paris : Cybergeó [réf. du 2007-06-21]. Disponible sur Internet : <<http://www.cybergeó.eu/index5316.html>>.
- MONTAGNE, Robert. 1930.** *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc.* Paris : Felix Arcan. 427 p. Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine.
- MONTAGNE, Robert. 1951.** En marge de la crise marocaine. Les plans de Lyautey ont-ils fait faillite ? *Études*, p. 304-331.
- MORIN, Edgar. 1986.** *La méthode, 3. La connaissance de la connaissance.* Paris : Seuil. 249 p. Coll. Point essais.
- MOULIN, Brigitte (dir.). 2001.** *La ville et ses frontières. De la ségrégation sociale à l'ethnicisation des rapports sociaux.* Paris : Karthala. 252 p. Coll. Hommes et sociétés.
- MOYA, José C. 2005.** Immigrants and Associations. A Global and Historical Perspective. *Journal of ethnic and migrations studies*, vol. 31, n°5, septembre, p. 833-864.
- MUSIL, Robert. 1956.** *L'homme sans qualité.* Tome 1. Paris : Seuil. 840 p.
- NACIRI, Mohammed. 1997.** Les montagnes marocaines : de la centralité à la marginalisation. In ROUX, Bernard ; GUERRAOUI, Driss (dir.). *Les zones défavorisées méditerranéennes.* Casablanca-Paris : Toubkal-L'Harmattan. p. 51-69. Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes.
- NAÏR, Sami. 1997.** *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires.* Paris : Ministère des affaires étrangères-Mission interministérielle migrations / codéveloppement. 59 p.
- NAÏR, Sami. 1998.** La politique de codéveloppement liée au flux migratoires. *Hommes & migrations*. n°1214, p. 47-57.
- NASRI, Foued. 2003.** *Les processus d'identification des Français issus de l'immigration maghrébine : le cas des militants associatifs de la région lyonnaise.* Lyon : IEP Lyon. 192 p. Mém. DEA : Sci. Polit. : IEP Lyon.
- NEVEU, Catherine. 1993.** *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres.* Paris : Karthala. 399 p. Coll. Hommes et sociétés.

- NEVEU, Catherine. 1994. Citoyenneté et racisme : exception et complémentarité britannique. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n°1, p. 95-107.
- NEVEU, Catherine (dir.). 1995. *Nations, frontières et immigration en Europe*. Paris : CIEMI-L'Harmattan. 249 p. Coll. Migrations et changements.
- NEVEU, Catherine. 1997. Espace et territoire à Spitafields : perceptions locales et pratiques municipales. In RENARD, Jean-Pierre. *Le géographe et les frontières*. Paris : L'Harmattan. p. 193-215.
- NEVEU, Catherine (dir.). 1999. *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. Paris : L'Harmattan. 307 p. Coll. Logiques politiques.
- NEVEU, Catherine. 2003. *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. 246 p.
- NEVEU, Catherine. 2004. Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°3, p. 89-101.
- NEVEU, Catherine. 2005. *Anthropologie de la citoyenneté*. Aix-Marseille : Univ.-Provence Aix-Marseille 1. HDR : Anthropol. : Aix-Marseille 1.
- NEVEU, Catherine. 2007. Le quartier du politiste. In AUTHIER, Jean-Yves ; BACQUE, Marie-Hélène, GUERIN-PACE. *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*. Paris : La Découverte. p. 32-40. Coll. Recherches.
- NEVEU, Erik. 1996. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte. 123 p. Coll. Repères.
- NOIRIEL, Gérard. 1984. *Longwy. Immigrés et prolétaires 1880-1980*. Paris : PUF. 396 p. Coll. Pratiques théoriques.
- NOIRIEL, Gérard. 2004. Histoire, mémoire, engagement civique. *Hommes & migrations*, n 1247, p. 17-26.
- NORA, Pierre. 1992. L'ère de la commémoration. In NORA, Pierre (dir.). *Les lieux de mémoire, tome III : les France, vol. 3 : De l'archive à l'emblème*. Paris : Gallimard. 1034 p. Coll. Bibliothèque illustrée des histoires.
- OBERSCHALL, Anthony. 1973. *Social conflict and social movements*. Englewood Cliffs. : Prentice-Hall. 371 p.
- OBERSCHALL, Anthony. 1997. *Social movements : ideologies, interests, and identities*. New Brunswick : Transaction. 402 p.
- OLSON, Mancur. 1978. *Logique de l'action collective*. Paris : PUF. 199 p. Coll. Sociologies.
- ONG, Aihwa. 1999. *Flexible citizenship. The cultural logics of transnationality*. Durham NC : Duke University Press. 322 p.
- ORIOU, Michel. 1985. L'ordre des identités. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, n°2, p. 171-185.
- ORIOU, Michel, et alii. 1984. *Les variations de l'identité. Etude de l'évolution de l'identité culturelle des enfants d'émigrés portugais, en France et au Portugal. Volume 1*. Nice : s.N. ATP CNRS 054. Rapport final.
- ORIOU, Michel ; HILY, Marie-Antoinette. 1985. *Les réseaux associatifs des immigrés en Europe occidentale*. Poitiers : Etudes méditerranéennes, n°9. 85 p.
- ØSTERGAARD-NIELSEN, Eva. 2001. The politics of migrants transnational political practices [en ligne]. Oxford : ESRC [réf. du 2007-05-07]. Disponible sur Internet : <<http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/WPTC-01-22%20Ostergaard.doc.pdf>>.
- ØSTERGAARD-NIELSEN, Eva (dir.). 2003a. *International migration and sending countries. Perceptions, policies and transnational relations*. Basingstoke : Palgrave Mac Millan. 246 p.
- ØSTERGAARD-NIELSEN, Eva, 2003b. The democratic deficit of diaspora politics : Turkish Cypriots in Britain and the Cyprus issue. *Journal of ethnic and migration studies*, vol. 29, n°4, juillet, p. 683-700.
- OVED, Georges. 1984. *La gauche française et le nationalisme marocain*. Paris : L'Harmattan. 2 vol. 481 p.
- PAMPANI, Sylvia. 1998. *L'association comme vecteur de mobilisation socio-politique dans l'espace urbain : l'exemple des amicales de quartier à Salé*. Aix-en-Provence : IEP Aix-en-Provence. Mém. DEA : Sci. Polit : Aix-en-Provence.

- PATTOU ARCHITECTES ET URBANISTES ASSOCIÉS et FORS RECHERCHE SOCIALE.** 2004. Etude de renouvellement urbain. Ensemble résidentiel 3F. Gennevilliers : Ville de Gennevilliers [réf. du 2007-05-07]. Disponible sur Internet : <<http://www.ville-gennevilliers.fr/cpi/cours/urbanisme/media/3F/diagnostic3F.pdf>>.
- PEIFFERT, Corinne.** 1999. *L'association ArMaure Bretagne Maroc et l'intégration de la communauté marocaine à Rennes*. Rennes : IEP Rennes, 95 p. Mém. Maîtrise : Sci. Polit. : IEP Rennes.
- PEROTTI, Antonio.** 1988. *Les expériences de Mons-en-Baroeul et d'Amiens : la participation des étrangers à la gestion de la commune*. Paris : CIEMI. 51 p. Coll. Presse et immigrés en France.
- PERRAULT, Gilles.** 1990. *Notre ami le roi*. Paris : Gallimard. 367 p. Coll. Au vif du sujet.
- PINOT, Françoise.** 1973. *Les travailleurs immigrés dans la lutte des classes*. Paris : Editions du Cerf. 91 p. Coll. Objectifs.
- POCHE, Bernard.** 1996. *L'espace fragmenté. Eléments pour une analyse sociologique de la territorialité*. Paris : L'Harmattan. 275 p. Coll. Villes et entreprises.
- POINARD, Michel.** 1991. *Les Portugais dans l'émigration : une géographie de l'absence*. Toulouse : Univ. Toulouse 2 Le Mirail. 2 vol., 803 p. Th. Etat : Lettr. et Sci. Hum. : Toulouse 2 Le Mirail.
- POINSOT, Marie.** 1994. *L'intégration politique des jeunes issus de l'immigration en France : du débat d'idées aux actions collectives dans la région lilloise*. Paris : IEP Paris. 2 vol., 634 p. Th. doct. : Sci. Polit. : IEP Paris.
- POLAC, Catherine.** 1994. Quand les « immigrés » prennent la parole. In PERRINEAU, Pascal (dir.). *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*. Paris : Presses de Sciences Po. p. 359-386.
- POLAC, Catherine ; DAZI-HENI, Fatiha.** 1990. Chronique de la « vraie base ». La constitution et les transformations du réseau associatif immigré à Nanterre. *Politix*, n°12, p. 54-69.
- PONTY, Janine.** 1988. *Polonais méconnus*. Paris : Publications de la Sorbonne. 474 p.
- PORTES, Alejandro, GUARNIZO, Luis Eduardo ; LANDOLT, Patricia.** 1999. Introduction : pitfalls and promise of an emergent research field. *Ethnic and racial studies*, vol. 22, n°2, mars, p. 217-237.
- POUESSEL, Stéphanie.** 2006. Du village au « village global » : émergence et construction d'une revendication autochtone berbère au Maroc. *Autrepart*, n°38, p. 119-134.
- POUTIGNAT, Philippe ; STREIFF-FENART, Jocelyne.** 1995. *Théories de l'ethnicité*. Paris : PUF. 270 p.
- PREVELAKIS, Georges.** 2001. Circulation / iconographie contre homme / nature : Jean Gottmann et la « délicatesse de la causalité ». In THUMERELLE, Pierre-Jean (dir.). *Explications en géographie. Démarches, stratégies et modèles*. Paris : SEDES. p. 41-55. Coll. Dossiers des images économiques du monde.
- PUTNAM, Robert.** 1993. *Making democracy work : civic traditions in modern Italy*. Princeton : Princeton university press. 258 p.
- PUTNAM, Robert.** 2000. *Bowling alone. The collapse and revival of American community*. New-York : Simon & Schuster. 541 p.
- RAFFESTIN, Claude.** 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques. 249 p. Coll. Géographie économique et sociale.
- RAY, Joanny.** 1938. *Les Marocains en France*. Paris : Librairie du recueil Sirey. 406 p. Coll. des centres d'études juridiques.
- REVEL, Jeanne.** 2000. *L'usage d'internet dans la constitution de réseaux de communication transnationaux : le cas de la diaspora marocaine*. Paris : Univ. Paris 7. 82 p. Mém. Maîtrise : Socio. : Paris 7.
- RIGONI, Isabelle.** 1995. Mouvement associatif et engagement politique : les immigrations marocaine, malienne et chinoise. *Métissages (IME)*, n°2-3, p. 102-124.
- RIGONI, Isabelle.** 2001. *Mobilisations et enjeux des migrations de Turquie en Europe de l'Ouest*. Paris : L'Harmattan. 463 p. Coll. Logiques sociales.
- RINAUDO, Christian.** 2000. *L'ethnicité dans la cité. Jeux et enjeux de la catégorisation ethnique*. Paris : L'Harmattan. 206 p.
- RIVET, Daniel.** 1997. *Le comité France-Maghreb : réseaux intellectuels et d'influence face à la crise marocaine (1952-1955)*. Paris : Institut d'histoire du temps présent. 176 p. Coll. Les cahiers de l'IHTP n°38.

- RIZA, Salah. 1982.** *Naissance d'une conscience de minorité ethnique chez les Maghrébins de France*, Paris : Univ.-Paris 7. 245 p. Th. 3^{ème} cycle : Socio. : Paris 7.
- ROLLINDE, Marguerite. 2002.** *Le mouvement marocain des droits de l'Homme. Entre consensus national et engagement citoyen*. Paris : Karthala-Institut Maghreb-Europe. 506 p. Coll. Hommes et sociétés.
- ROSIÈRE, Stéphane. 2003.** *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*. Paris : Ellipses. 320 p. Coll. Universités-géographie.
- ROSIÈRE, Stéphane. 2007.** Comprendre l'espace politique [en ligne]. Reims : L'Espace politique n°1 [réf. du 2007-05-29]. Disponible sur Internet : http://www.espacepolitique.org/documents/pdf/EP1-2007_A.pdf.
- ROUSSO, Henry. 1998.** *La hantise du passé*. Paris : Textuel. 143 p. Coll. Conversations pour demain.
- SALA, Raymond ; TARRIUS, Alain. 2000.** *Occitans, Espagnols, Marocains. Migrations d'hier et d'aujourd'hui en Roussillon*. Canet : Trabucaire. 155 p. Coll. Recherches en cours n°3.
- SANS FRONTIÈRE. 1985.** *La beur génération*. Paris : Editions Sans Frontière, numéro spécial, n°92-93. 162 p.
- SANTUCCI, Jean-Claude (dir.). 1992.** *Le Maroc actuel : une modernisation au miroir de la tradition ?*. Paris : CNRS. 438 p. Coll. Connaissance du monde arabe.
- SANTUCCI, Jean-Claude. 2001.** *Les partis politiques marocains à l'épreuve du pouvoir. Analyse diachronique et socio-politique d'un pluralisme sous contrôle*. Rabat : Publications du REMALD. 112 p.
- SANTUCCI, Jean-Claude. 2006.** Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un « pluralisme contrôlé » et les dilemmes d'un « pluralisme autoritaire ». *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°111-112, p. 63-117.
- SAYAD, Abdelmalek. 1979.** Les enfants illégitimes. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°25, p. 61-82 et n°26-27, p. 117-132.
- SAYAD, Abdelmalek. 1991.** *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles-Paris : Editions universitaires. 331 p. Coll. L'homme, l'étranger.
- SAYAD, Abdelmalek. 1994.** Qu'est-ce que l'intégration ?. *Hommes & migrations*, n°1182, p. 8-14.
- SAYAD, Abdelmalek. 1999.** *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil. 437 p. Coll. Liber.
- SCHAEFFER, Fanny. 2001.** Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ?. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°1, p. 165-176.
- SCHAEFFER, Fanny. 2004.** *Le territoire des passe-frontières : dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain*. Poitiers : Univ. Poitiers. 2 vol., 478 p. Th. doct. : Géogr. : Poitiers.
- SCHNAPPER, Dominique. 1994.** *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard. 228 p.
- SCHOR, Ralph. 1985.** *L'opinion française et les étrangers en France. 1919-1939*. Paris : Publications de la Sorbonne. 761 p. Coll. France XIXe-XXe.
- SEFRIOUI, Fouad (dir.). 2005.** *Marocains de l'extérieur et développement*. Rabat : Fondation Hassan II. 180 p.
- SELLIER, Jean. 2003.** *Atlas des peuples d'Afrique*. Paris : La Découverte. 207 p.
- SHEFFER, Gabriel (dir.). 1986.** *Modern diasporas in international politics*. Londres : Croom Helm. 349 p.
- SHEFFER, Gabriel. 1993.** Ethnic diasporas : a threat to their hosts ?. In WEINER, Myron (dir.), *International migration and security*. Boulder : Westview Press. p. 263-285.
- SIMÉANT, Johanna. 1998.** *La cause des sans-papiers*. Paris : Presses de Science Po. 504 p.
- SIMON, Gildas. 1979.** *L'espace des travailleurs tunisiens en France : structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*. Poitiers : Univ.-Poitiers. 426 p. Th. Etat : Géogr. : Poitiers.
- SIMON, Gildas (dir.). 1986.** Les Maghrébins de la Régie Renault : solidarités communautaires et implications au Maghreb. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, n°1, p. 137-161.
- SIMON, Gildas. 1990a.** Les diasporas maghrébines et la construction européenne. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 6, n°2, p. 97-105.

- SIMON, Gildas. 1990b.** *Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb.* Paris : SEDES. 222 p.
- SIMON, Gildas. 2005.** Le Maroc migratoire entre mondialisation et mémoire vive. *Migrance*, n°24, p. 7-10.
- SIMON, Patrick. 2003.** Les sciences sociales françaises face aux catégories ethniques et raciales. *Annales de démographie historique*, n°1, p. 111-130.
- SIMON, Pierre-Jean. 1994.** Ethnicité. *Pluriel recherches : Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques.* n°2, p. 14-20.
- SMAOUN, Soraya. 1994.** *L'émergence de la société civile au Maroc à travers l'exemple associatif.* Aix-en-Provence : IEP Aix-en-Provence. Mém. DEA : Sci. Polit. : IEP Aix-en-Provence.
- SMITH, Michael Peter ; GUARNIZO, Luis Eduardo. 1998.** *Transnationalism from below.* New Brunswick : Transaction. 316 p.
- SMITH, Robert, 2001.** *Migrant Membership as an Instituted Process : Comparative Insights from the Mexican and Italian Cases* [en ligne]. Oxford : ESRC [réf. du 2007-05-08]. Disponible sur Internet : <<http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/WPTC-01-23%20Smith.pdf>>.
- SOMMIER, Isabelle. 2003.** *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation.* Paris : Flammarion. 341 p. Coll. Champs.
- SOYSAL, Yasemin Nuhoglu. 1994.** *Limits of Citizenship : Migrants and Postnational membership in Europe.* Chicago : University of Chicago press. 244 p.
- SRAIEB, Nourreddine, et alii. 1985.** *Le mouvement ouvrier maghrébin.* Paris : CNRS. 327 p. Coll. Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord.
- STOCK, Mathis. 2004.** *L'habiter comme pratique des lieux géographiques* [en ligne]. Paris : EspacesTemps.net [réf. du 2007-05-08]. Disponible sur Internet : <<http://espacestemp.net/document1138.html>>.
- STORA, Benjamin. 1990.** *Histoire politique de l'immigration algérienne en France (1922-1962).* Paris : Univ. Paris 12 Val de Marne. 4 vol. 1289 p. Th. Etat : Hist. Cont. : Paris 12.
- STORA, Benjamin. 2002.** *Algérie, Maroc. Histoires parallèles, destins croisés.* Paris : Maisonneuve et Larose. 195 p. Coll. Zellige.
- STORA, Benjamin. 2005.** La France berceau du nationalisme algérien. *Hommes & migrations*, n°1253, p. 39-45.
- TABOADA-LEONETTI, Isabelle. 1984.** Territorialisation et structure communautaires : les Asiatiques dans le 13e arrondissement de Paris. *Espaces et sociétés*, n°45, p. 61-79.
- TAPINOS, Georges. 1996.** *Développement, coopération et migrations internationales : l'Union européenne et le Maghreb.* Palma de Majorque : Conseil de l'Europe. 49 p.
- TAPINOS, Georges, et alii. 1994.** *Libre-échange et migration internationale au Maghreb.* Paris : FNSP. 115 p.
- TARRIUS, Alain. 2000.** *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine.* La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube. 219 p. Coll. Monde en cours.
- TARRIUS, Alain. 2001.** Au-delà des Etats-nations : des sociétés de migrants. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°2, p. 37-61.
- TARRIUS, Alain. 2005.** *Les nouveaux cosmopolitismes.* La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube. 224 p. Coll. Monde en cours.
- TARROW, Sidney. 1989.** *Democracy and disorder : protest and politics in Italy 1965-1975.* Oxford : Clarendon Press. 400 p.
- TARROW, Sidney. 1998.** *Power in movement. Social movements and contentious politics.* Cambridge : Cambridge university press. 271 p. Coll. Cambridge studies in comparative politics.
- TEFFAHI, Rida. 1997.** *Populations issues de l'immigration sur la ville de Nantes. Diagnostic statistique et vie associative.* Nantes : FAS. Rapport final.
- TERNISIEN, Xavier. 2002.** *La France des mosquées.* Paris : Albin Michel. 284 p.
- TILLY, Charles. 1978.** *From mobilization to revolution.* Reading : Addison-Wesley. 349 p.
- TILLY, Charles. 1986.** *La France conteste : de 1600 à nos jours.* Paris : Fayard. 622 p. Coll. L'Espace du politique.
- TONNIES, Ferdinand. 1944.** *Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie pure.* Paris : PUF. 248 p. Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine.
- TOURAINÉ, Alain ; WIEVIORKA, Michel ; DUBET, François. 1984.** *Le mouvement ouvrier.* Paris : Fayard. 438 p. Coll. Mouvements.

- TOZY, Mohamed. 1991.** Représentation/intercession, les enjeux de pouvoir dans les « champs politiques » désamorcés au Maroc. In CAMAU, Michel (dir.). *Changements politiques au Maghreb*. Paris : CNRS. Coll. Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord.
- TOZY, Mohamed. 1999.** *Monarchie et islam politique au Maroc*. Paris : Presses de Science Po. 303 p.
- TRIBALAT, Michèle. 1994.** *Enquête mobilité géographique et insertion sociale*. Paris : INED. 556 p.
- TRIBALAT, Michèle. 1995.** *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris : La Découverte. 231 p. Coll. Cahiers libres.
- TRUPIER, Maryse. 1990.** *L'immigration dans la classe ouvrière en France*. Paris : CIEMI-L'Harmattan. 332 p. Coll. Migrations et changements.
- TROIN, Jean-François (dir.). 2002.** *Maroc : régions, pays, territoires*. Paris : Maisonneuve et Larose. 502 p.
- TUQUOI, Jean-Pierre. 2006.** « *Majesté, je dois beaucoup à votre père...* » *France-Maroc, une affaire de famille*. Paris : Albin Michel. 250 p.
- VAN HEELSUM, Anja. 2002.** *Explaining trends, developments and activities of Moroccan organisations in the Netherlands*. Amsterdam : IMES, Paper for the Sociaal Wetenschappelijke Studiedagen. 16 p.
- VAN HEELSUM, Anja. 2003.** *Moroccan Berbers in Europe, the US and Africa and the concept of diaspora*. Los Angeles : UCLA, Center for European and Eurasian Studies, Occasional Lecture Series, Paper 1. 12 p.
- VANIE, Fouad. 1995.** *Cohabitation interethnique à Bellevue, quartier nantais*. Poitiers : Univ. Poitiers. 136 p. Mém. DEA : Géogr. : Poitiers.
- VANIER, Martin (dir.). 2001.** *ATTAC. Agir local, penser global*. Paris : Mille et une nuits. 109 p.
- VEGLIA, Patrick. 2005.** Les migrations marocaines dans les archives françaises. *Migrance*, n°24, p. 46-61.
- VERBUNT, Gilles. 1980.** *L'intégration par l'autonomie. La CFDT, l'Eglise catholique, la FASTI face aux revendications d'autonomie des travailleurs immigrés*. Paris : CIEMM. 398 p.
- VERMEERSCH, Stéphanie. 2002.** *Le sens de l'engagement associatif : logiques individuelles et logiques sociales de l'action*. Paris : Univ. Paris 10. 451 p. Th. doct. : Socio. : Paris 10.
- VERMEERSCH, Stéphanie. 2004.** Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole. *Revue française de sociologie*, vol. 45, n°4, p. 681-710.
- VERMEERSCH, Stéphanie. 2006.** Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ?. *Espaces et sociétés*, n°126, p. 53-68.
- VERMEULEN, Floris. 2006.** *The Immigrant Organising Process. Turkish Organisations in Amsterdam and Berlin and Surinamese Organisations in Amsterdam, 1960-2000*. Amsterdam : Amsterdam university press. 191 p. Coll. IMISCOE dissertations.
- VERTOVEC, Steven. 1999.** Conceiving and Researching Transnationalism. *Ethnic and racial studies*, vol. 22, n°2, p. 447-462.
- VIDAL, Dominique ; BOURTEL, Karim. 2005.** *Le mal être arabe. Enfants de la colonisation*. Marseille : Agone. 233 p. Coll. Contre-feux.
- VIEUGUET, André. 1975.** *Français et immigrés. Le combat du Parti communiste français*. Paris : Editions sociales. 221 p. Coll. Notre temps.
- WALDINGER, Roger. 2006.** « Transnationalisme » des immigrants et présence du passé. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°2, p. 23-41.
- WATERBURY, John. 1975.** *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*. Paris : PUF. 399 p. Coll. Pays d'outre-mer.
- WEBER, Max. 1971.** *Economie et société*. Paris : Plon. 650 p. Coll. Recherches en sciences humaines.
- WEIL, Patrick. 1991.** *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*. Paris : Calmann-Lévy. 403 p. Coll. Liberté de l'esprit.
- WEIL, Patrick. 2005.** *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*. Paris : Seuil. 111 p. Coll. La République des idées.
- WEIL, Patrick ; DUFOIX, Stéphane. 2005.** *L'esclavage, la colonisation, et après... France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*. Paris : PUF. 627 p.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 1975.** *L'univers politique des immigrés dans le département de l'Aisne*. Paris : IEP. 335 p.

- WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 1978.** *Les immigrés dans la cité.* Paris : La Documentation française. 135 p.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 1988.** *Les immigrés et la politique.* Paris : Presses de la FNSP. 393 p.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine ; LEVEAU, Rémy. 2001.** *La bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration.* Paris : CNRS Editions. 188 p.
- ZANCARINI-FOURNEL, Michelle. 2002.** La question immigrée après 1968. *Plein Droit*, n°53-54, spécial p. 3-7.
- ZEGHAL, Malika. 2005.** *Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie.* Paris : La Découverte. 331 p.
- ZENEIDI-HENRY, Djemila. 2001.** Anciens combattants marocains, construction d'une nouvelle catégorie de migrants. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°1, p. 177-182.

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	10
-----------------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE, UNE HYPOTHÈSE NOUVELLE DANS LE CHAMP DES RECHERCHES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES	20
--	-----------

CHAPITRE UN

L'ÉTAT DES RECHERCHES SUR L'ETHNICITÉ ASSOCIATIVE ET L'IDENTITÉ MAROCAINE MIGRANTE.....	30
--	-----------

I - LES RECHERCHES SUR LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS EN FRANCE.....

1. Les jalons historiques d'un nouveau champ de recherches	31
A - Les recherches sur les mobilisations politiques et syndicales des migrants	31
B - Les recherches sur les associations de migrants	34
2. La problématique controversée de l'ethnicité associative	38
A - Associations, communautarisme et intégration républicaine	38
B - L'ethnicité associative.....	43

II - LES RECHERCHES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

1. Les recherches sur les associations de migrants marocains	51
A - La littérature militante et les mémoires universitaires	52
B - Les recherches doctorales	53
2. Les recherches sur la nationalité associative et l'espace transnational	57
A - L'articulation entre la nationalité et l'ethnicité : la nationalité associative	57
B - La déconnexion entre le nationalisme et le territoire : l'espace transnational	60
3. Les recherches sur l'identité marocaine migrante	62
A - L'identité marocaine en situation migratoire	63
B - L'identité marocaine et le champ migratoire.....	67
C - Reterritorialisation identitaire et associations de migrants marocains.....	71

CHAPITRE DEUX

L'HYPOTHÈSE DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE ET SON EXPLORATION SUR LE TERRAIN FRANÇAIS	76
--	-----------

I - L'HYPOTHÈSE DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE

1. Le cheminement d'une recherche.....	79
A - Le choix du Maroc et des migrants marocains en France	79
B - Qu'est-ce qu'une association de migrants marocains ?.....	82
2. De la marocanité à la marocanité associative	85
A - La marocanité, entre ethnicité et identité nationale.....	86
B - La marocanité associative, une agrégation de marocanités individuelles ?.....	87
3. Une structuration de l'expérience collective à l'étranger	91
A - Les dynamiques spatiales : l'hypothèse de la territorialité associative.....	91
B - Les dynamiques politiques : l'hypothèse du militantisme post-colonial	94

II - LE TERRAIN ET LA MÉTHODE.....

1. Défricher le terrain	98
A - Les statistiques sur la participation associative des migrants marocains en France	98
B - Le nombre d'associations de migrants marocains en France.....	100
C - Données historiques et types d'activités des associations	102
2. Délimiter le terrain	105
A - Les associations étudiées	106
B - Les villes du terrain.....	110
3. Les outils : entretiens, observations et consultation d'archives	119
A - Les entretiens	120
B - Les observations.....	126
C - Les archives et les autres sources primaires	128

SECONDE PARTIE

TRANSPPOSITION ET AUTONOMISATION IDENTITAIRES DES MIGRANTS MAROCAINS DANS LE CHAMP ASSOCIATIF FRANÇAIS..... 132

CHAPITRE TROIS

LA TRANSPPOSITION EN FRANCE DES IDENTITES NATIONALE, ETHNIQUES ET RELIGIEUSES VECUES AU MAROC..... 134

<i>I - LA TRANSPPOSITION DE L'IDENTITE NATIONALE MAROCAINE.....</i>	<i>136</i>
1. Le déclin des associations « monarchistes ».....	136
2. Les différentes échelles et significations du « patriotisme à distance ».....	141
<i>II - LA TRANSPPOSITION DES APPARTENANCES ETHNIQUES MAROCAINES.....</i>	<i>145</i>
1. La transposition limitée de l'arabité et de la maghrébinité.....	145
A - L'arabité : une transposition essentiellement linguistique.....	145
B - La maghrébinité : une alternative à la marocanité ?.....	148
2. L'absence de transposition de la sahraouité et de la berbérinité.....	151
A - L'absence de référence à la sahraouité.....	151
B - La prépondérance des Kabyles dans la transposition de la berbérinité.....	153
<i>III - LA TRANSPPOSITION DE L'APPARTENANCE MUSULMANE MAROCAINE.....</i>	<i>158</i>
1. Les associations musulmanes marocaines à l'échelle locale.....	159
2. Les associations musulmanes marocaines à l'échelle nationale.....	163
A - La marocanité de la Fédération nationale des musulmans de France.....	164
B - La transnationalisation des associations musulmanes.....	168

CHAPITRE QUATRE

RESSOURCES ET MOTIFS DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES MIGRANTS MAROCAINS..... 173

<i>I - UN ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ ET SOUS CONTRAINTES.....</i>	<i>175</i>
1. Adhérents, bénévoles, militants, salariés : une définition de l'engagement.....	175
2. Les contraintes liées à l'inégale dotation en capital.....	180
A - Le capital économique.....	181
B - Le capital culturel.....	182
C - Le capital social : le rôle des réseaux.....	186
D - Le capital temporel : l'emploi associatif du temps.....	191
E - Le capital spatial : du « <i>savoir migrer</i> » au « <i>savoir circuler</i> ».....	192
<i>II - ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET MIGRATION EN FRANCE.....</i>	<i>196</i>
1. L'engagement qui précède la migration : itinéraires d'exilés.....	196
2. L'engagement qui accompagne la migration : l'adaptation à la société d'installation.....	199
3. L'engagement et la migration temporaire : les étudiants et le retour au pays.....	201
4. L'engagement comme rupture de trajectoire : l'expérience des discriminations.....	203

TROISIÈME PARTIE

UNE HISTOIRE DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS MAROCAINS EN FRANCE..... 209

CHAPITRE CINQ

NAISSANCE ET BIPOLARISATION D'UNE EXOPOLITIE MAROCAINE EN FRANCE (1912-1981)..... 211

<i>I - LES SOUTIENS FRANÇAIS AU NATIONALISME ET AU SYNDICALISME MAROCAINS (1912-1956).....</i>	<i>214</i>
1. Associations et partis politiques français face au mouvement national marocain (1912-1958).....	214
A - Les ambiguïtés de la Ligue des droits de l'Homme.....	214
B - Les socialistes français et marocains de la revue <i>Maghreb</i> (1932-1936).....	215
C - Les catholiques français du Comité France-Maghreb (1953-1954).....	216
2. Les Marocains, les migrants marocains et le mouvement ouvrier français (1912-1956).....	218
A - Histoire du mouvement syndical au Maroc.....	218
B - Syndicats français et travailleurs marocains en France.....	220

II - S'ASSOCIER DANS L'ÉMIGRATION POUR POURSUIVRE LES LUTTES POLITIQUES AU MAROC (1956-1973)	225
1. L'extension spatiale du champ politique marocain en France (1956-1973)	233
A - Le champ politique marocain après l'indépendance (1956-1973).....	233
a) La centralité politique du Palais.....	233
b) L'Union nationale des forces populaires : du nationalisme au socialisme d'opposition.....	235
c) La naissance du marxisme-léninisme au Maroc : la « génération 1965 »	236
B - L'exil européen de Mehdi Ben Barka (1960-1965).....	237
C - Les débuts de l'AMF (1960-1972).....	240
a) Localisation, composition et premières revendications	240
b) Répartition spatiale des sections de l'AMF en région parisienne	242
c) De Saint-Germain-des-Près à Gennevilliers : deux espaces différenciés du militantisme marocain.....	243
2. Les mobilisations syndicales et politiques des migrants marocains en France (1960-1973)	245
A - L'émergence d'une « cause immigrée » aux marges du champ politique français	246
a) L'exercice du droit syndical par les étrangers dans les entreprises.....	246
b) Le soutien de l'extrême-gauche française dans les mobilisations hors travail.....	247
c) La cause palestinienne : des Comités Palestine au Mouvement des travailleurs arabes.....	250
d) Le logement : la grève des foyers de la Sonacotra (1975-1978).....	251
e) Les papiers : les circulaires Marcellin-Fontanet (1972) et les grèves de la faim.....	252
B - Les « grèves marocaines » dans les années 1970 : des mobilisations autonomes ?	253
 III - VERS LA BIPOLARISATION ASSOCIATIVE : ENTRE RÉPRESSION ET DÉCHIREMENTS INTERNES (1973-1981)	257
1. La Fédération des amicales (FATCM), une structure d'encadrement des migrants marocains (1973-1981)	258
A - La double répression étatique à l'encontre de l'AMF (1973-1977)	258
a) La répartition spatiale et sectorielle des amicales en région parisienne (1973).....	258
b) L'application stricte du décret-loi de 1939 en France (1974-1977).....	261
B - Comment devient-on « amicaliste » ?	262
a) Les amicales dans les entreprises.....	263
b) Les avantages accordés par les consulats.....	265
2. L'Union nationale des étudiants marocains (UNEM), une transposition temporaire (1973-1981).....	267
A - Quelques sections locales de l'UNEM dans les villes françaises	268
B - Les déchirements de l'UNEM et de ses soutiens au sujet de la Marche verte.....	271
3. La double scission dans l'AMF, entre opposants exilés et travailleurs migrants (1973-1981)	274
A - La rupture entre l'AMF et l'Union nationale des forces populaires (1973)	275
B - Les divisions de l'AMF face à la Marche verte (1975)	276
C - L'évolution en parallèle des deux AMF (1976-1981)	279
 CHAPITRE SIX	
DE LA BIPOLARISATION DE L'EXOPOLITIE MAROCAINE A LA FRAGMENTATION DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS (1981-1995)	283
 I - S'ASSOCIER POUR AFFIRMER ET LÉGITIMER UNE PRÉSENCE DURABLE EN FRANCE (1981-1985)	285
1. 1981, année zéro du mouvement associatif marocain ?.....	290
A - Les effets de la loi du 9 octobre 1981	290
B - Les effets de la loi sur les associations de migrants marocains	292
a) L'officialisation de l'existence des amicales	292
b) La création de l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF).....	293
c) La création d'associations culturelles et culturelles à l'échelle locale.....	296
2. L'Association des travailleurs marocains de France (ATMF), une « communauté syndicale »	298
A - Une organisation de travailleurs syndiqués : de la pratique à la théorie.....	298
a) Les « grèves marocaines » de l'industrie automobile (1981-1984).....	299
b) La syndicalisation au cœur du projet de l'ATMF	303
B - L'extension spatiale du réseau de l'ATMF	305
a) A l'échelle nationale : nouvelles sections et nouveaux adhérents.....	305
b) A l'échelle internationale : une coordination européenne des opposants au régime	308
 II - LA DIVERSIFICATION DES ASSOCIATIONS ISSUES DES MIGRATIONS MAGHRÉBINES (1983-1995)	312
1. L'émergence de la génération des « Beurs » à l'échelle nationale	312
A - Les marches pour l'égalité des droits (1983-1985)	313
a) Des mobilisations anti-racistes inédites (1982-1984)	313
b) Le soutien critique de l'AMF et de l'ATMF	314
c) La fin prématurée du mouvement « beur » (1984-1986)	317
B - L'héritage des Marches au sein des associations de migrants marocains	319
a) A l'échelle nationale : le Conseil des associations immigrées de France.....	319
b) A l'échelle locale : les associations de quartiers et les associations « interculturelles ».....	321

2. Les conséquences du reflux du mouvement « beur »	323
A - Les conséquences des Marches au sein de l'ATMF (1987-1991).....	323
a) La question du retour au Maroc	323
b) L'acceptation des naturalisations et de la double nationalité (1987)	324
c) Le combat pour le droit de vote des étrangers en France (1990-1991)	325
B - Lorsqu'aux « Beurs » ont succédé les « barbus » (1988-1991)	326
 <i>III - LA FIN DE LA BIPOLARISATION ASSOCIATIVE (1991-1995)</i>	<i>329</i>
1. De la lutte contre le régime à la défense des droits de l'Homme.....	329
A - Les associations de défense des droits de l'Homme en France	329
B - Le Temps du Maroc (1991) et de l'amnistie (1994).....	333
2. Le déclin du pôle amicaliste	335
A - L'exemple précurseur des amicales des Pays-Bas	335
B - La crise de la Fédération des amicales de travailleurs et de commerçants marocains en France.....	337
3. La crise du pôle progressiste	339
A - Les échecs d'une bipolarisation à l'échelle européenne : le Forum européen des migrants.....	339
B - La fragmentation de l'ATMF et de l'AMF	343
a) Répartition spatiale des sections de l'AMF et de l'ATMF.....	343
b) Le fédéralisme, fausse solution organisationnelle à une crise du militantisme	348

CHAPITRE SEPT

MULTIPOLARISATION DES ASSOCIATIONS ET RECOMPOSITIONS AUTOUR DE NOUVEAUX MOTS D'ORDRE (1995-2005)

354

<i>I - LA MULTIPOLARISATION DES ASSOCIATIONS ISSUES DU PÔLE PROGRESSISTE.....</i>	<i>356</i>
1. Les facteurs de la multipolarisation.....	356
A - Les facteurs politiques : la démocratisation du régime marocain.....	356
B - Les facteurs démographiques : dispersion spatiale et diversification sociale des migrants marocains.....	357
a) La multipolarisation de la population marocaine en France	360
b) Féminisation, rajeunissement et montée du chômage.....	361
2. Les effets de la multipolarisation sur l'ex-pôle progressiste.....	363
A - Le déclin de l'AMF.....	363
B - La reconversion de l'ASDHOM	365
C - Les dernières actions communes du pôle progressiste	368
3. La recomposition de l'ATMF.....	370
A - L'ATMF et les mouvements sociaux en France	371
a) Le mouvement des sans papiers de Saint-Bernard (1995-1998).....	371
b) L'égalité des droits et la lutte contre les discriminations	374
B - Le passage de la marocanité à la maghrébinité (1998-2000).....	378
a) Du débat interne au vote du 8 ^{ème} Congrès en 2000	379
b) La marocanité persistante de l'ATmF	381
C - Deux exemples d'évolution des sections de l'ATmF : Argenteuil et Gennevilliers (2000-2005)	384
a) Argenteuil : l'animation socio-culturelle auprès de la jeunesse du quartier.....	384
b) Gennevilliers : l'urgence sociale	386
 <i>II - LES RECOMPOSITIONS DES ASSOCIATIONS AUTOUR DE NOUVEAUX MOTS D'ORDRE.....</i>	<i>391</i>
1. Le « développement local » : les associations de développement des lieux d'origine.....	391
A - Les facteurs d'émergence des projets associatifs de développement	391
a) La formalisation de pratiques individuelles et communautaires des migrants	391
b) La structure favorable des opportunités politiques	393
c) L'insertion des associations dans le secteur du développement local	396
B - La structuration transnationale des « réseaux marocains du développement »	398
2. La « diaspora marocaine » : les associations d'élites migrantes.....	403
A - Les associations professionnelles : l'exemple du réseau de Maroc entrepreneurs	404
B - Les « néo-amicales » des années 1990 et 2000	406
a) Des opportunités politiques : le Temps du Maroc (1999) et la candidature au Mondial de football (2004)	406
b) Des associations culturelles, d'entraide sociale et juridique	408
3. « La réconciliation nationale » : les associations d'exilés et d'anciens opposants	410
A - Une offre institutionnelle : l'Instance équité et réconciliation	410
B - Le collectif Al Haqqa.....	411

QUATRIÈME PARTIE

LES DYNAMIQUES POLITIQUES ET SPATIALES DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE EN FRANCE	415
--	------------

CHAPITRE HUIT

LES MODALITÉS D'EXPRESSION ET LA STRUCTURATION ASSOCIATIVE DU PATRIOTISME MAROCAIN A DISTANCE.....	418
---	------------

<i>I - LES MODALITÉS D'EXPRESSION DU PATRIOTISME A DISTANCE.....</i>	<i>421</i>
1. L'expression électorale du patriotisme à distance	422
A - Marocains résidant à l'étranger : des nationaux privés de citoyenneté	422
a) L'expérience des députés de l'immigration (1984-1992)	422
b) La revendication associative du droit de vote et d'éligibilité au Parlement	424
c) Vers la création d'un conseil consultatif des émigrés marocains	427
B - La nouvelle politique de l'Etat marocain à l'égard de « ses » migrants	429
2. L'extension spatiale du champ politique marocain	431
A - La faible présence des partis politiques marocains en France	431
B - Le renouveau des associations partisanes de migrants	433
3. Les médias, associatifs ou non, des migrants marocains en France.....	434
A - La presse écrite	434
B - Radio, télévision et internet.....	436

<i>II - UNE STRUCTURATION ASSOCIATIVE DU PATRIOTISME A DISTANCE : L'EXPÉRIENCE DU CONSEIL NATIONAL DES MAROCAINS DE FRANCE.....</i>	<i>442</i>
1. La volonté de structurer un mouvement associatif multipolarisé	443
A - Enjeux, acteurs (individus, associations) et ressources du projet de CNMF.....	443
a) Les enjeux.....	443
b) Les acteurs.....	444
c) Les ressources.....	445
B - Le débat interne entre les différentes formes de patriotisme à distance	446
2. Topographie idéale d'un échec électoral	450
A - Les élections du 21 novembre 2004.....	450
a) Les acteurs : comité d'organisation, candidats et électeurs.....	450
b) Les lieux et les résultats des élections	452
B - Les élections du 18 décembre 2004	456
3. Un bilan provisoire de l'expérience du CNMF (2005-2006).....	458

CHAPITRE NEUF

MAROCANITE ASSOCIATIVE ET MILITANTISME POST-COLONIAL	463
---	------------

<i>I - LA DIMENSION POST-COLONIALE DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE.....</i>	<i>465</i>
1. Des migrants sous-représentés dans le champ électoral	465
A - Un état des lieux de la présence des migrants dans le champ électoral français	465
B - La revendication associative du droit de vote et d'éligibilité à l'échelle locale	468
C - Acquisition de la nationalité et reconnaissance de la qualité de citoyen	473
2. Des associations marginalisées localement et dépendantes des Etats.....	477
A - Des associations absentes des conseils consultatifs des étrangers et de quartiers	477
B - Une gestion post-coloniale de l'islam	481
<i>II - PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS DU MILITANTISME POST-COLONIAL</i>	<i>486</i>
1. De l'autonomisation associative à la reconversion militante post-coloniale.....	487
A - L'autonomisation inachevée des associations de migrants marocains	487
B - La reconversion post-coloniale des militants du pôle progressiste.....	491
a) La promotion des droits de l'Homme : un militantisme post-national ?	491
b) Le développement des lieux d'origine : suppléer à l'Etat marocain, plutôt que le combattre.....	494
c) La lutte contre les discriminations : une lutte post-coloniale ?	495
2. De la mémoire de la migration au militantisme post-colonial	497
A - La mémoire de la migration : entre oubli et institutionnalisation.....	498
B - La mémoire militante : se souvenir des luttes des migrants marocains	501
a) Les luttes des migrants : un éternel recommencement.....	501
b) Quelques commémorations militantes.....	503
c) Mémoire militante et mémoire nationale	507
C - Un exemple de mobilisation post-coloniale : la revalorisation des pensions militaires des anciens combattants marocains de l'armée française	509
a) La mobilisation à l'échelle locale (Nantes).....	510
b) La mobilisation à l'échelle nationale (ATmF).....	512

CHAPITRE DIX**MAROCANITE ET TERRITORIALITE ASSOCIATIVES DANS L'ESPACE TRANSNATIONAL..... 516**

<i>I - DES LIEUX DE L'ACTION AUX CONFIGURATIONS ASSOCIATIVES.....</i>	<i>520</i>
1. L'espace de vie des associations : les lieux de l'action	520
A - Diversité des lieux fonctionnels, rareté des lieux symboliques	522
B - Les lieux de condensation identitaire	527
2. L'espace relationnel des associations : réseaux et configurations	535
A - Les réseaux associatifs.....	535
B - Les configurations associatives.....	536
a) La diversité des configurations associatives locales	537
b) La difficile articulation des échelles locale, nationale et européenne	538
 <i>II - LA CIRCULATION ASSOCIATIVE.....</i>	 <i>542</i>
1. Circuler pour militer.....	542
A - Les déplacements de militants. L'exemple du collectif SOS Al Hoceima	543
B - Les associations, vectrices de nouvelles circulations ?.....	546
2. Militer pour circuler : le droit à la mobilité	549
A - Le droit au retour	550
B - Les revendications liées à la circulation migratoire	551
 <i>III - LA TERRITORIALITÉ DE LA MAROCANITÉ ASSOCIATIVE.....</i>	 <i>554</i>
1. La valorisation de la proximité spatiale en France	555
A - Un effet de la territorialisation de l'action publique	555
B - Une source d'autonomie	559
2. La réduction de la distance spatiale avec le Maroc.....	562
A - Les locaux associatifs sont-ils des marqueurs territoriaux ?	563
B - Les hauts lieux du militantisme marocain : vers une territorialisation ?.....	566
C - Discontinuité spatiale et continuité communicationnelle.....	567
3. Une territorialité vécue dans l'espace transnational	569
 CONCLUSION GENERALE	 575

Liste des cartes

CARTE 1.....	103
Répartition des associations de migrants marocains en France	
CARTE 2.....	115
Localisation de l'ATmF de Gennevilliers dans la cité des 3F	
CARTE 3.....	140
Le Maroc : relief, hydrographie et principales villes	
CARTE 4.....	227
Répartition par département de la population de nationalité marocaine en France en 1962	
CARTE 5.....	228
Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1962 à 1968	
CARTE 6.....	229
Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1962 à 1975	
CARTE 7.....	230
Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1962	
CARTE 8.....	231
Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1968	
CARTE 9.....	232
Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1975	
CARTE 10.....	244
Répartition des sections de l'AMF en région parisienne dans les années 1960 et 1970	
CARTE 11.....	260
Répartition des amicales dans Paris et sa proche banlieue en 1973	
CARTE 12.....	286
Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1975 à 1982	
CARTE 13.....	287
Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1982 à 1990	
CARTE 14.....	288
Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1982	
CARTE 15.....	289
Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1990	
CARTE 16.....	307
Répartition des sections de l'ATMF en France de 1981 à 1985	
CARTE 17.....	346
Répartition des sections de l'ATMF en France de 1990 à 1995	
CARTE 18.....	347
Répartition des sections de l'AMF en France de 1987 à 1995	
CARTE 19.....	358
Répartition et évolution par département de la population de nationalité marocaine en France de 1982 à 1990	
CARTE 20.....	359
Proportion de Marocains parmi la population étrangère dans les départements français en 1999	
CARTE 21.....	372
Localisation de l'ATmF dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18 ^e)	
CARTE 22.....	385
Répartition des associations AMF et ATMF en France de 1995 à 2005	
CARTE 23.....	454
Nombre de candidats et de sièges par département aux élections du CNMF du 21 novembre 2004	
CARTE 24.....	455
Nombre de bulletins exprimés et d'élus par département aux élections du CNMF du 21 novembre 2004	
CARTE 25.....	482
Score de la FNMF aux élections du CFCM du 18 juin 2005 selon les régions	
CARTE 26.....	530
La scission du collectif « CNMF » dans l'espace de la situation	
CARTE 27.....	534
L'assemblée du 18 décembre, un lieu de condensation identitaire	

Liste des encadrés et figures

ENCADRE 1.....	177
Le parcours d'Aïcha, salariée de l'ATmF de Gennevilliers	
ENCADRE 2.....	194
Le parcours de Mehdi, militant de l'ATmF de Gennevilliers	
ENCADRE 3.....	266
Annnonce de la FATCM à ses adhérents	
FIGURE 1.....	137
Logos des quelques associations de migrants marocains en France	
FIGURE 2.....	140
Deux publicités pour un moussem qui comportent le drapeau marocain	
FIGURE 3.....	198
Engagement et migration : le « savoir-circuler » de Yassine entre les frontières spatiales et sociales	
FIGURE 4.....	256
Deux affiches de soutien aux grèves des travailleurs marocains dans les années 1970	
FIGURE 5.....	264
Affiche anonyme dénonçant les amicales (non datée)	
FIGURE 6.....	269
Affiche de l'UNEM en France (années 1970)	
FIGURE 7.....	294
Affiches de l'AMF bureau national en 1981 et 1982	
FIGURE 8.....	311
Affiches de l'AMF et de l'ATMF en 1984 et 1985	
FIGURE 9.....	332
Affiches d'associations créées en France pour défendre les droits de l'Homme au Maroc	
FIGURE 10.....	351
Affiches de campagnes nationales de l'AMF et de l'ATMF en 1992 et 1996	
FIGURE 11.....	376
Affiche du festival de culture berbère organisé par l'ATmF de Saint-Avoid en 2006	
FIGURE 12.....	580
La hiérarchie des lieux et des espaces de la marocanité associative en France	
FIGURE 13.....	582
La formation historique des trois idéaux-types de marocanité associative en France	
FIGURE 14.....	582
Les dynamiques actuelles de recomposition de la marocanité associative en France	

Liste des photographies

PHOTO 1.....	112
Siège national de l'ATmF dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18 ^e)	
PHOTO 2.....	112
Couloir d'accès aux locaux de l'ATmF d'Argenteuil	
PHOTO 3.....	113
Bibliothèque de l'ATmF d'Argenteuil	
PHOTO 4.....	113
La cité des 3F à Gennevilliers	
PHOTO 5.....	114
Affiches contre la réhabilitation de la cité des 3F à Gennevilliers	
PHOTO 6.....	115
Locaux de l'antenne de l'association Migrations & développement à Taroudannt (Souss, Maroc)	
PHOTO 7.....	165
La Grande mosquée de Paris, vue du square Robert Montagne (Paris 5 ^e)	
PHOTO 8.....	165
La Grande mosquée de Paris, vue de la rue Geoffroy Saint-Hilaire (Paris 5 ^e)	
PHOTO 9.....	166
La mosquée d'Evry, vue de la rue Georges Brassens	
PHOTO 10.....	166
La mosquée d'Evry, vue du square des Champs Elysées	
PHOTO 11.....	241
Le 20 de la rue Serpente (Paris 5 ^e), siège de l'AMF de 1960 à 1975	
PHOTO 12.....	281
Affiche du moussem d'Argenteuil organisé par l'AMF coordination en 1980	
PHOTO 13.....	371
L'Eglise Saint-Bernard vue de la rue Saint-Luc, dans le quartier de la Goutte d'Or	
PHOTO 14.....	377
Chantier de construction de la mosquée de Gennevilliers, quartier des Grésillons	
PHOTO 15.....	377
Panneau annonçant la construction de la mosquée de Gennevilliers	
PHOTO 16.....	438
Membre de l'ACMSB interviewé par des journalistes à Nantes le 12 juin 2002	
PHOTO 17.....	439
Stand de la société Western Union au SMPA Immo à Paris le 27 mai 2007	
PHOTO 18.....	440
Stand de l'Ambassade du Maroc au SMPA Immo à Paris le 27 mai 2007	
PHOTO 19.....	504
La brasserie Lipp à Paris (5 ^e), devant laquelle fût enlevé Mehdi Ben Barka	
PHOTO 20.....	505
Au milieu du boulevard Saint-Germain, une plaque commémorative	
PHOTO 21.....	505
La plaque commémorative de l'enlèvement de Mehdi Ben Barka	
PHOTO 22.....	506
L'angle du pont du Carroussel d'où Brahim Bouarram fût jeté à la Seine	
PHOTO 23.....	506
La plaque commémorative de l'assassinat de Brahim Bouarram	
PHOTO 24.....	513
Affiche de la campagne de l'ATmF en faveur des anciens combattants marocains	

PHOTO 25.....	524
Affiche du 5 ^e moussem de Belleville organisé par l'AMF 75 en 2005	
PHOTO 26.....	526
La salle Saint-Bruno, vue de la rue Saint-Bruno, à la Goutte d'Or (Paris 18 ^e)	
PHOTO 27.....	549
Attestation de l'AREDF remise aux meilleurs élèves de Rechida (Oriental, Maroc)	
PHOTO 28.....	564
Une porte d'entrée anonyme, celle de l'ATmF de Gennevilliers	
PHOTO 29.....	564
Commerces affichant leur marocanité aux alentours de la place Voltaire	
PHOTO 30.....	565
Société de transport Safar el Janoub sur le boulevard Voltaire	

Liste des tableaux

TABLEAU 1.....	99
Proportion de migrants marocains adhérant à une association en Europe selon la profession exercée et la durée du séjour en 1998	
TABLEAU 2.....	105
Les dix principaux types d'activités des associations de migrants marocains	
TABLEAU 3.....	107
Liste des associations de migrants marocains étudiées lors de l'enquête de terrain	
TABLEAU 4.....	118
La présence des Marocains dans les villes de la zone « parisienne » du terrain	
TABLEAU 5.....	118
La présence des Marocains dans les villes de la zone « nantaise » du terrain	
TABLEAU 6.....	125
Liste des entretiens individuels réalisés	
TABLEAU 7.....	126
Les profils migratoires des interviewés	
TABLEAU 8.....	305
Les problèmes des migrants marocains dans les permanences sociales de l'ATMF en 1983	
TABLEAU 9.....	387
Les problèmes des migrants dans les permanences de l'ATmF Gennevilliers en 2003	
TABLEAU 10.....	437
La répartition thématique des articles de <i>Maroc hebdo international</i> en 2001-2002	
TABLEAU 11.....	459
Chronologie de la participation aux réunions du CNMF de décembre 2002 à février 2006	
TABLEAU 12.....	585
Les dimensions spatiales des trois idéaux-types de la marocanité associative	
TABLEAU 13.....	585
Les dimensions politiques des trois idéaux-types de la marocanité associative	

Antoine DUMONT

La marocanité associative en France. Militantisme et territorialité d'une appartenance exprimée à distance

Résumé : Bien avant la loi de 1981, l'émigration marocaine vers la France a donné naissance à plusieurs associations, qui constituaient alors une extension spatiale du champ politique marocain. Si leurs activités se sont ensuite diversifiées, en s'adaptant aux flux migratoires et à la société française, leur orientation vers l'Etat et l'espace d'origine a persisté, de même que le sentiment d'appartenance marocaine (la marocanité) éprouvé par leurs membres. En 2007, plus de 300 associations en France peuvent ainsi être qualifiées de « *marocaines* ». L'hypothèse de ce travail est qu'au fil des années, des lieux et des espaces investis par ces mobilisations, les significations que les migrants associés accordent à leur marocanité se sont fortement structurées. Cette structuration, que j'appelle la marocanité associative, est analysée à l'aide d'entretiens individuels, d'observations des actions d'une trentaine d'associations et de la consultation d'archives privées, sur un terrain regroupant dix villes de la région parisienne (dont Paris) et des Pays-de-la-Loire (dont Nantes). L'exploitation de ces données permet de caractériser la marocanité associative en France par une intense circulation associative, des formes de patriotisme à distance, un militantisme de type post-colonial et une territorialité particulière. Ces nouveaux concepts permettent de dépasser de faux antagonismes, entre l'intégration et le « *communautarisme* » ou entre le territoire national et l'espace transnational, et de comprendre pourquoi et comment un sentiment d'appartenance peut subsister malgré la distance.

Mots-clés : appartenance nationale, associations, distance, émigration et immigration, espace transnational, France, Marocains, militantisme, mouvement social, territorialité.

Title : The associative Moroccanness in France. Militancy and territoriality of a belonging expressed at a distance

Abstract : Long before the 1981 law, the Moroccan emigration towards France gave birth to numerous voluntary associations, which constituted a spatial extension of the Moroccan political field. Then, their activities have been diversified and adapted to the migratory flows and to the French society, but their direction towards the State and space of origin has remained, as the Moroccan sense of belonging (the Moroccanness) felt by their members. In 2007, more than 300 associations can be called « *Moroccan* » in France. The main hypothesis is that, with the passing of time, along places and spaces invested by these mobilizations, the meanings of their « *Moroccanness* » for associated migrants have been strongly structured. The analyse of what I call the associative Moroccanness resorts to personal interviews, observations of about thirty associations and consultation of private archives, on a fieldwork including ten cities of the Parisian area (including Paris) and the region Pays-de-la-Loire (including Nantes). Using these data allows to characterize the associative Moroccanness in France by an intense associative circulation, some forms of patriotism at a distance, a post-colonial militancy and an associative territoriality. These new concepts allow to think beyond some false antagonisms, like integration versus « *communitarism* » or national territory versus transnational space, and to understand how and why a sense of belonging can remain in spite of distance.

Keywords : national belonging, voluntary associations, distance, emigration and immigration, transnational space, France, Moroccans, militancy, social movement, territoriality.